



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

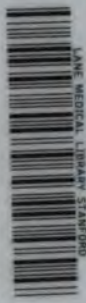
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

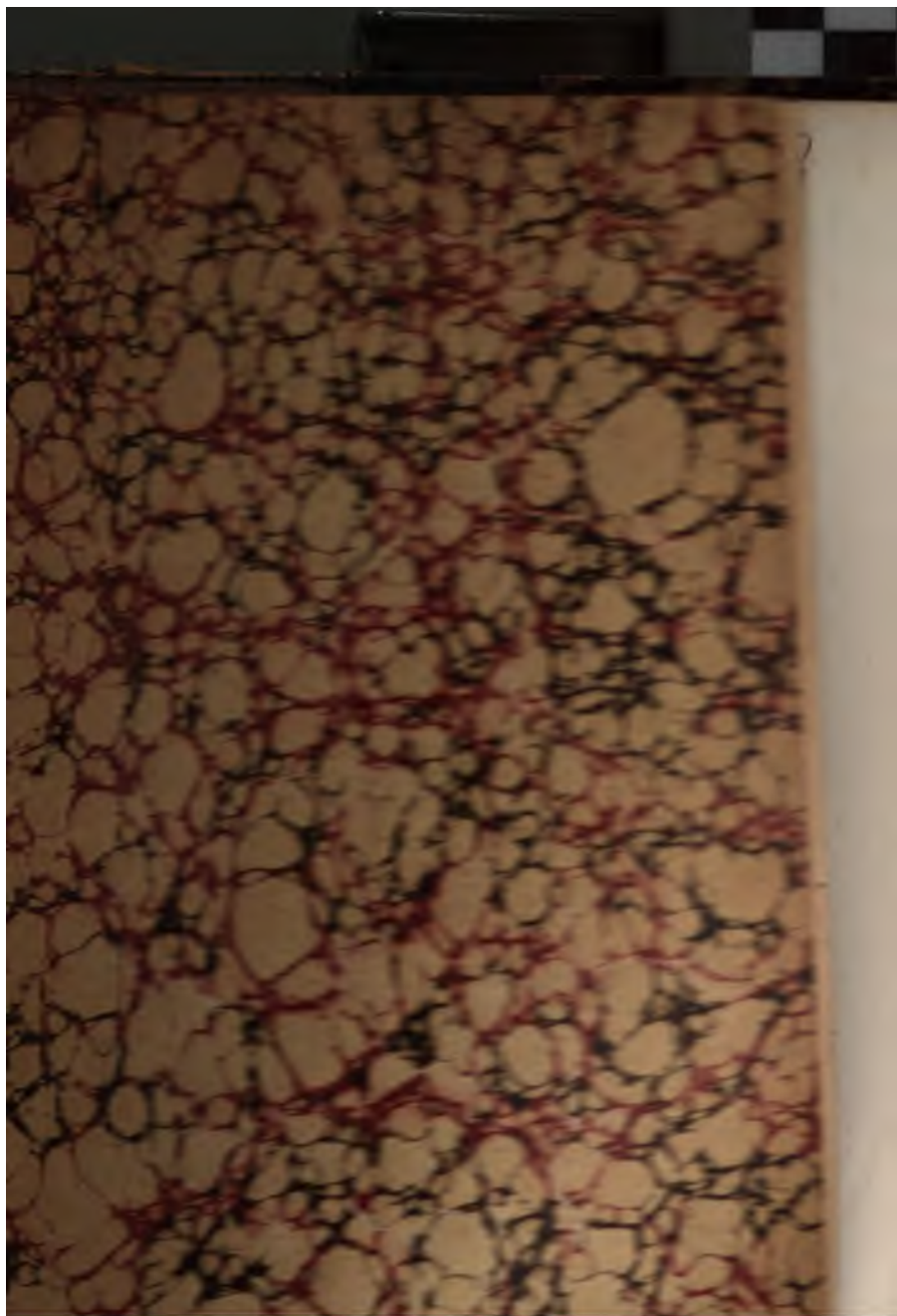
245 0372 6418



LANE MEDICAL LIBRARY STAFFORD

151
-51
863

SPITAL



PRINCIPALES PUBLICATIONS DE M. BÉGIN

- Observation d'épanchement purulent de la capsule articulaire du coude par une blessure. Guérison. *Revue de Médecine militaire*, 1855, tome VI, page 161.
- Mémoire sur la désarticulation des épaules et du point de réunion de la capsule d'armée. 1855. *Mémoires de la Société de chirurgie de Paris*, tome V, page 157.
- Mémoire sur les congelations observées à Québec. *Revue de Médecine militaire*, tome VIII, page 531. *Revue de Médecine militaire*, tome XVIII, page 570.
- Mémoire sur les amputations partielles du bras et de la partie inférieure de l'avant-bras. Académie de médecine, séance du 5 août 1856. *Revue de Médecine militaire*, tome XVIII, page 571.
- Leçons spéciales de la main et du poignet; thèse de concours pour l'agrégation à la Faculté de médecine, Paris, 1857.
- Le soldat militaire contemporain. *Archives générales de médecine*, 1859, tome XII, pages 78, 201 et 402.
- Mémoire sur les fractures du calcaire par écrasement. (*Archives générales de médecine*, 1860, tome XVI, page 418, avec figures).
- Discours historique de M. Bégin, ancien président du Conseil de santé des armées, lu dans la séance annuelle de la Société de chirurgie, le 9 janvier 1861.
- Communications diverses à la Société de chirurgie. (*Bulletin de la Société de chirurgie*, 1855 et années suivantes, *passim*.)

5213

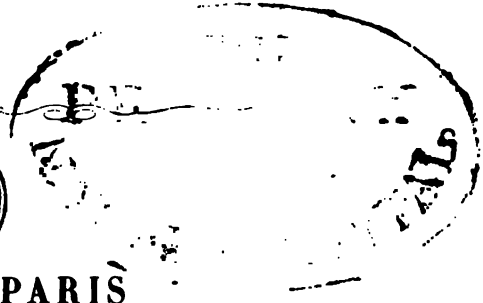
TRAITÉ
DE
CHIRURGIE D'ARMÉE

PAR

LA. LÉGOISTE

MÉDECIN PRINCIPAL D'ARMÉE
PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE
ACADÉMIE IMPÉRIALE D'APPLICATION DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE MILITAIRES
(Val-de-Grâce)
MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Illustré de 128 figures intercalées dans le texte.



PARIS

J. B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,
Rue Hautefeuille, 19.

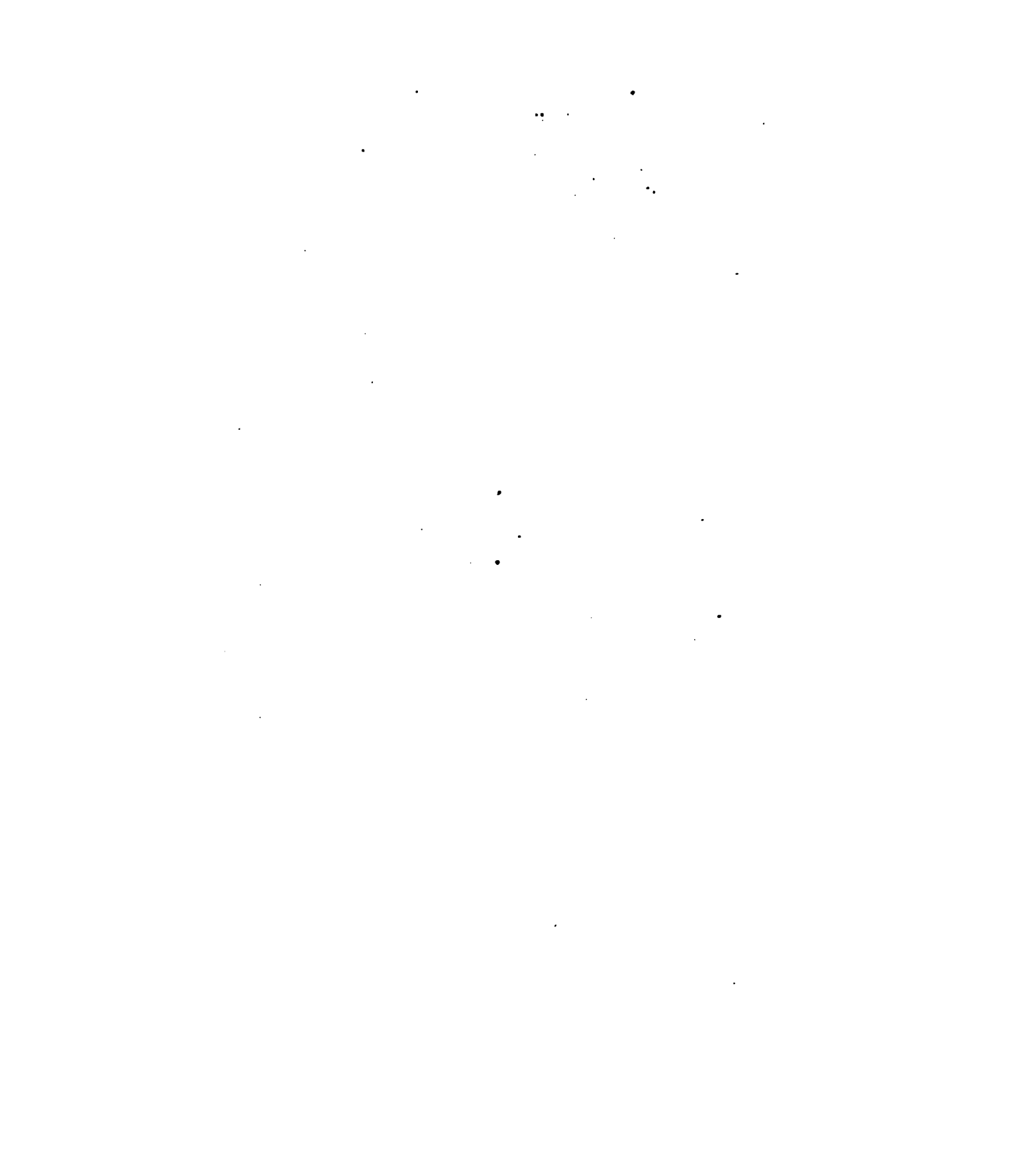
LONDRES
RUE BARRINGTON, 20, BOND STREET.

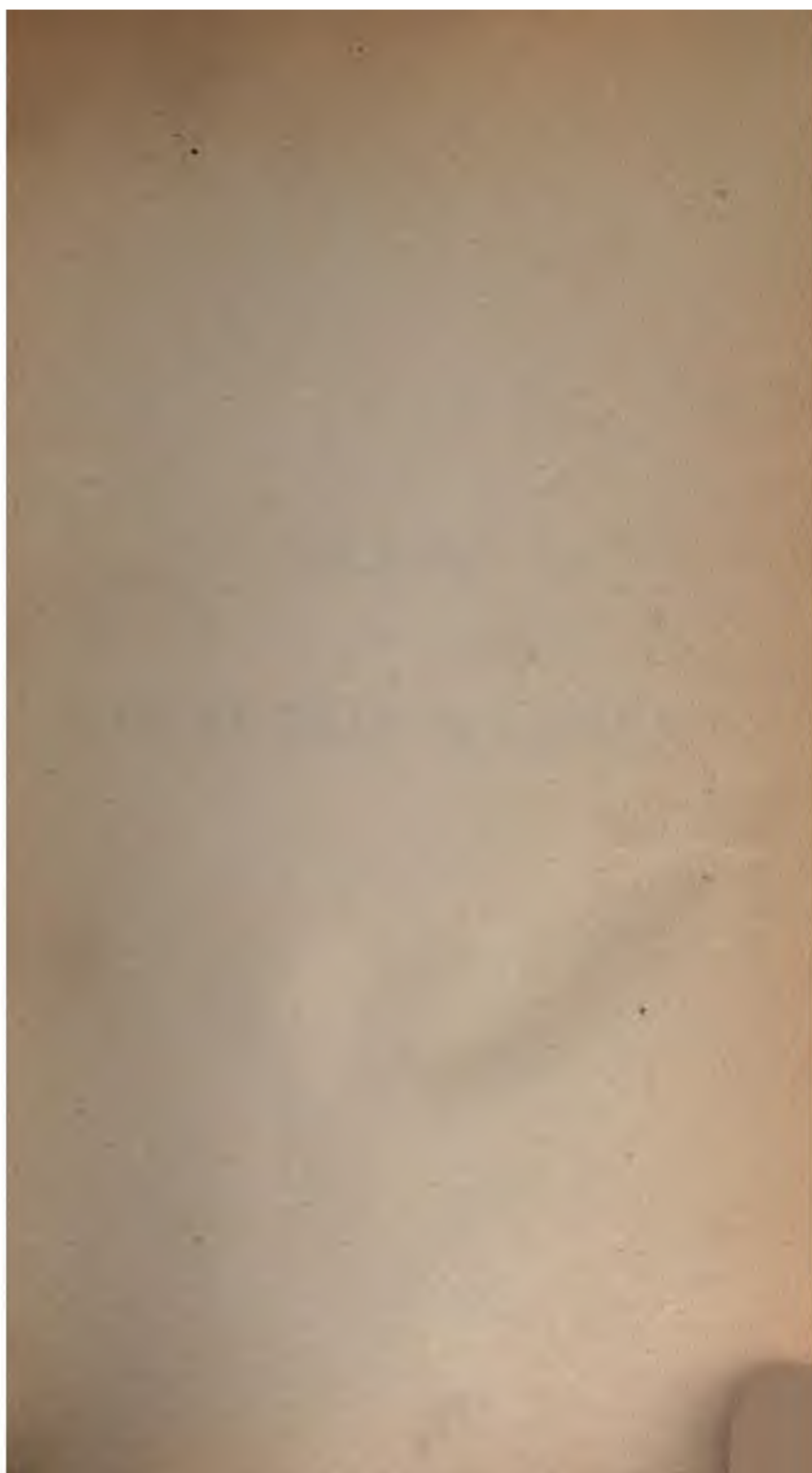
NEW-YORK
BAILLIÈRE BROTHERS, 440, BROADWAY.

BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 11.

1863

Traduction réservés









W-91

TRAITÉ
DE
CHIRURGIE D'ARMÉE

PRINCIPALES PUBLICATIONS DU D^r LEGUEST :

Observation d'épanchement purulent de la plèvre; opération de l'empyème; injection iodée. Guérison. (*Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 2^e série, 1850, tome VI, page 13.)

Mémoire sur la désarticulation coxo-fémorale, au point de vue de la chirurgie d'armée, 1855. (*Mémoires de la Société de chirurgie*, tome V, page 157.)

Mémoire sur les congélations observées à Constantinople pendant l'hiver de 1854-1855. (*Revue médico-chirurgicale de Paris*, tome XVIII, pages 270 et 335.)

Mémoire sur les amputations partielles du pied et de la partie inférieure de la jambe, lu à l'Académie de médecine, séance du 5 août 1856. (*Recueil des Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 2^e série, 1856, tome XVII, page 316.)

Des kystes synoviaux de la main et du poignet; thèse de concours pour l'agrégation à la Faculté de médecine. Paris, 1857.

La Chirurgie militaire contemporaine. (*Archives générales de médecine*, 1859, tome XII, pages 78, 201 et 462.)

Mémoires sur les fractures du calcanéum par écrasement. (*Archives générales de médecine*, 1860, tome XVI, page 448, avec figures).

Éloge historique de M. Bégin, ancien président du Conseil de sante des armées, lu dans la séance annuelle de la Société de chirurgie, le 9 janvier 1861.

Communications diverses à la Société de chirurgie. (*Bulletin de la Société de chirurgie*, 1855 et années suivantes, *passim*.)

5213

TRAITÉ DE CHIRURGIE D'ARMÉE

PAR

L. LÉGOUEST

MÉDECIN PRINCIPAL D'ARMÉE

PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE

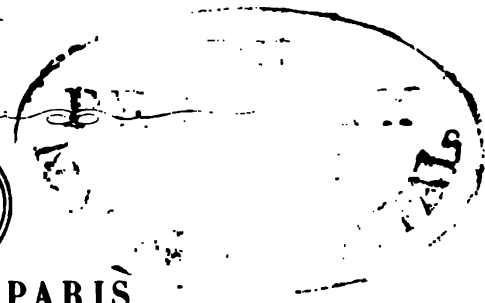
À L'ÉCOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE MILITAIRES

(Val-de-Grâce)

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE

OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR.

Illustré de 128 figures intercalées dans le texte.



PARIS

J. B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

Rue Hautefeuille, 19.

LONDRES

BAILLIÈRE, 219, REGENT STREET.

NEW-YORK

BAILLIÈRE BROTHERS, 410, BROADWAY.

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 11.

1863

Droits de traduction et de reproduction réservés

B

YASRELI 39A1

0.0771

11100
L51
1863

A LA MÉMOIRE

DE

L. J. BÉGIN

INSPECTEUR DU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SANTÉ

ANCIEN CHIRURGIEN EN CHEF

ET PREMIER PROFESSEUR AU VAL-DE-GRACE

PROFESSEUR HONORAIRE

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

MEMBRE ET ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.



LEQUEST.



AVANT-PROPOS

Chargé de l'enseignement de la clinique chirurgicale à l'école impériale d'application de la médecine et de la pharmacie militaires, au Val-de-Grâce, en même temps que d'un cours sur les blessures par armes de guerre, j'ai pensé qu'il serait utile, à plusieurs points de vue, de rédiger ce dernier enseignement, et de le publier sous la forme d'un *Traité de chirurgie d'armée*.

Un grand nombre d'ouvrages ont été écrits par les chirurgiens anciens et modernes, sur les plaies par armes blanches et sur les plaies par armes à feu. Mais les uns ont vieilli, les autres ne traitent que certains points de chirurgie militaire ; la plupart abondent en observations qui les grossissent sans utilité ; beaucoup ne sont que l'exposé de la pratique particulière de leurs auteurs ou la relation d'une expédition militaire, d'une campagne ; quelques-uns renferment des faits complètement étrangers à leur sujet.

Je me suis proposé de faire connaître l'état de la chirurgie militaire en France, et je l'ai comparé quelquefois à celui de la chirurgie étrangère : mettant à profit les travaux de mes devanciers et de mes contemporains, Percy, Larrey, Dupuytren, Bégin, Baudens, Guthrie, Jobert (de Lamballe), Malgaigne, Sédillot, H. Larrey, Hutin, Salleron, etc., j'ai ajouté aux résultats de leur expérience, ceux de mon expérience personnelle, acquise par une

pratique de vingt ans dans l'armée, et par dix années de campagnes en Afrique, en Orient et en Italie.

Le plan de cet ouvrage ne diffère guère du plan suivi par la plupart des auteurs de traités de pathologie externe, et notamment par Dupuytren dans ses *Leçons cliniques sur les blessures par armes de guerre* : à l'histoire de ces blessures, en général, succède celle des mêmes lésions dans chaque région du corps. Je ne pouvais adopter un ordre plus simple et plus naturel.

On trouvera dans ce *Traité de chirurgie d'armée* la description détaillée des armes et des projectiles nouveaux qui ont fait leur première apparition sur de vastes champs de bataille, en Crimée et en Italie, et la comparaison de leurs effets avec ceux des armes et des projectiles anciens. Certains points de chirurgie militaire laissés dans l'ombre ou non résolus malgré les nombreuses discussions auxquelles ils ont donné lieu, ont été mis en lumière ou examinés avec soin ; tels sont : les hémorrhagies, les plaies de tête et les indications du trépan ; le traitement des plaies pénétrantes de la poitrine et du ventre ; celui des fractures des membres par coups de feu ; l'ostéomyélite des blessés et des amputés ; les indications, les contre-indications et le parallèle des amputations et des résections. J'ai cru devoir me borner à l'indication des méthodes et des procédés opératoires qui donnent habituellement les meilleurs résultats.

Les brûlures et les congélations, que l'on observe si souvent à l'armée, ont été décrites dans un chapitre où sont exposés les effets de la température atmosphérique sur les troupes en marche et en campagne, et les moyens de les prévenir ou d'y remédier.



Le tétanos, l'infection purulente, la pourriture d'hôpital, ces trois fléaux de la chirurgie d'armée, ont surtout été étudiés au point de vue du traitement.

Les suites éloignées des blessures par armes de guerre ont fourni le sujet d'une étude spéciale des troubles fonctionnels et des infirmités qu'elles déterminent.

J'ai rassemblé de nombreux documents épars ou inédits sur le mode de fonctionnement du service de santé en campagne, et sur les ressources dont il dispose en personnel, en moyens chirurgicaux, en matériel et en moyens de transport pour les blessés.

Les nombreuses figures qui accompagnent le texte représentent les armes et les projectiles nouveaux qui ont été essayés ou mis en usage dans l'armée; un spécimen de chacune des blessures des os; les pièces pathologiques les plus remarquables que renferment les riches collections du musée du Val-de-Grâce, du musée Dupuytren et de M. le médecin inspecteur de l'armée Hutin; enfin, le plan des caissons d'ambulances, le dessin des brancards, cacolets et litières employés au transport des blessés.

Sobre dans la discussion des théories, j'ai formulé les préceptes dont l'observation a démontré l'excellence: mon but a été de donner aux jeunes médecins militaires un guide propre à diriger leurs premiers pas dans la carrière, et aux praticiens un livre qui leur permet de rappeler et de préciser leurs souvenirs.

TABLE DES FIGURES

Fig.	Pag.
1. — Armes blanches.....	5
2. — Armes blanches.....	7
3. — Sutures communes.....	71
4. — — —.....	71
5. — — —.....	71
6. — — —.....	71
7. — — —.....	72
8. — — —.....	72
9. — Application du garrot.....	91
10. — Tourniquet de J. L. Petit.....	92
11. — Compresseur de Dupuytren.....	93
12. — Compresseur à pression continue.....	94
13. — Compresseur de Marcellin Duval.....	95
14. — Divers modèles de balles.....	142
15. — — —.....	144
16. — Stylet de Nélaton.....	192
17. — Tire-balles divers.....	196
18. — Alphonsin d'A. Ferri.....	197
19. — Curette tire-balles de Thomassin.....	198
20. — Tire-balles divers.....	199
21. — Tire-fond et sa canule.....	207
22. — Fracture du crâne par coup de baïonnette.....	277
23. — Fracture du crâne par coup de sabre.....	278
24. — — — —.....	278
25. — — — —.....	279
26. — — — —.....	280
27. — — — —.....	281
28. — — — —.....	281
29. — Écrasement du crâne par une bombe.....	282
30. — Fracture incomplète du crâne par une balle.....	283
31. — — — —.....	283
32. — Enfoncement du crâne par un biscaïen.....	284
33. — Enfoncement du crâne par une balle.....	285
34. — — — —.....	285
35. — Perforation du crâne par une balle.....	285
36. — Perforation du crâne par un éclat de grenade.....	286
37. — Fracture du crâne par contre-coup.....	288
38. — — — —.....	288

TABLE DES FIGURES.

XI

Fig.	Pag.
39. — Fractures multiples du crâne et de la face. — Suicide.....	289
40. — Fractures de la base du crâne par contre-coup.....	291
41. — — — — —	291
42. — Disjonction des sutures du temporal.....	291
43. — Fer de zagaie implanté dans le crâne.....	305
44. — — — — —	306
45. — Baguette de fusil implantée dans la base du crâne.....	307
46. — — — — —	307
47. — Balle enclavée dans les os du crâne.....	307
48. — — — — —	307
49. — — — — —	308
50. — — — — —	308
51. — Fracture de la deuxième vertèbre lombaire.....	337
52. — Fractures multiples de l'omoplate.....	447
53. — Balle arrêtée dans le médiastin.....	463
54. — Suture intestinale de Gély.....	535
55. — — — — —	535
56. — — — — —	535
57. — — — — —	535
58. — — — — —	535
59. — — — — —	535
60. — Suture intestinale de Jobert (de Lamballe).....	540
61. — — — — —	540
62. — Suture intestinale de Lembert.....	541
63. — — — — —	541
64. — Suture intestinale de Denans.....	542
65. — — — — —	542
66. — — — — —	542
67. — — — — —	543
68. — — — — —	543
69. — Échancrure de la crête iliaque par une balle.....	575
70. — Fracture de l'os coxal par une balle.....	576
71. — Balle enclavée dans la crête iliaque.....	576
72. — — — — —	576
73. — Perforation de l'os iliaque (balle enclavée).....	577
74. — Fracture incomplète de l'os iliaque (balle enclavée).....	578
75. — — — — —	578
76. — Balle arrêtée dans le second trou sacré.....	578
77. — Fracture comminutive et articulaire de l'extrémité inférieure du tibia.....	614
78. — Coup de feu à la partie postérieure et interne du tibia.....	614
79. — Coup de feu sur le condyle interne du tibia droit.....	614
80. — Perforation de l'extrémité malléolaire du tibia gauche.....	615
81. — — — — —	615
82. — Coup de feu traversant directement l'articulation du genou.....	616
83. — — — — —	616
84. — Fractures de la tête de l'humérus par coups de feu.....	617
85. — Fracture du col et de la tête du fémur par coup de feu.....	618
86. — Coup de sabre ayant divisé les deux os de l'avant-bras.....	627
87. — Coup de sabre ayant divisé le cubitus au tiers supérieur.....	628
88. — Sillon creusé par une balle sur le grand trochanter.....	646
89. — Perforation complète du tibia par une balle.....	647
90. — — — — —	647
91. — Balle enclavée dans l'extrémité inférieure du tibia.....	648

Fig.	Pag.
92. — Balle enclavée dans le col du fémur gauche.....	649
93. — Eclat de grenade ayant pénétré dans le fémur.....	649
94. — Balle engagée profondément dans le fémur.....	651
95. — — — — —	651
96. — Fissures du tibia par une balle.....	653
97. — — — — —	653
98. — Balle englobée dans le cal d'une fracture du fémur.....	674
99. — — — — —	674
100. — Fracture du fémur par un coup de feu.....	675
101. — — — — —	676
102. — Soudure du tendon de l'extenseur propre du gros orteil avec le tibia fracturé par une balle.....	876
103. — Soudure du tendon du long fléchisseur commun des orteils avec le tibia fracturé par une balle.....	877
104. — Hypertrophie du nerf crural réuni au nerf sciatique.....	880
105. — — — — —	880
106. — Stalactite osseuse développée dans l'intérieur du crâne à la suite d'un coup de sabre.....	887
107. — Végétations osseuses développées sur l'extrémité des os des moi- gnons.....	888
108. — Réunion du tibia et du péroné, après l'amputation de la jambe...	888
109. — Ablation du corps du maxillaire inférieur par un coup de canon...	901
110. — Ablation de la partie antérieure du maxillaire inférieur par un coup de feu.....	902
111. — — — — —	903
112. — — — — —	910
113. — Ablation du maxillaire inférieur par un éclat de bombe.....	911
114. — Ablation du menton et du nez par un coup de mitraille.....	914
115. — Ablation du menton par un biscaïen.....	916
116. — Ablation partielle du maxillaire inférieur par un biscaïen.....	917
117. — Résection du coude.....	926
118. — Plan figuratif du caisson (modèle du 20 août 1854).....	934
119. — — — — —	935
120. — — — — —	936
121. — — — — —	938
122. — — — — —	940
123. — Cacolet déployé.....	966
124. — Litière repleyée.....	967
125. — Litière déployée, garnie d'un rideau et d'oreillers, et chargée.....	967
126. — Mulet de cacolets, chargé et conduit en main par un soldat du train des équipages militaires.....	968
127. — Mulet de litières, chargé et conduit en main par un infirmier mili- taire.....	969
128. — Brancard d'ambulance.....	970

TRAITÉ

DE

CHIRURGIE D'ARMÉE

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DES ARMES

Des armes en général. — Armes communes. — Armes de guerre. — Armes de main. — Armes de jet.

Des armes blanches. — Armes piquantes : épée ; lance ; baïonnette ; fleuret. — Armes tranchantes : sabres ; haches. Forme et emploi des armes blanches en général.

Des armes à feu. — Armes de jet et armes à feu portatives : anciennes armes de jet ; fusils d'infanterie ; carabines ; mousquetons de cavalerie ; pistolets. Charge des armes à feu portatives. Projectiles en usage chez les principales puissances de l'Europe. — Armes de jet et armes à feu non portatives : anciennes machines de guerre ; bouches à feu ; canons ; obusiers ; mortiers ; canons rayés. Projectiles des bouches à feu. Grenades. Fusées. Charge et tir des bouches à feu.

Des armes défensives. — Armures, casques et cuirasses.

DES ARMES EN GÉNÉRAL

Les armes sont des instruments qui ajoutent aux forces naturelles ; elles se sont perfectionnées à mesure que l'expérience et les découvertes scientifiques ont fait faire plus de progrès aux arts et à l'industrie.

Il y a deux espèces d'armes : les armes communes et les armes de guerre.

Les *armes communes* varient à l'infini dans leur nombre

et dans leur forme, suivant le caprice du fabricant ou de l'acheteur, et ne peuvent être que rapprochées des types uniformes adoptés pour les armes de guerre : telles sont les armes de chasse, les armes de luxe ou de parade, à la suite desquelles il convient de ranger tous les ustensiles et instruments qui, momentanément détournés de leur usage spécial, peuvent être transformés en moyens d'attaque et de défense.

Les *armes de guerre*, au contraire, sont confectionnées sur un modèle uniforme, permettant de régulariser leur emploi, d'étudier leur mode d'action et de les classer méthodiquement : ce sont elles qu'il nous est indispensable de connaître, afin de juger d'une manière plus précise les effets que déterminent leurs différentes espèces et leurs diverses manières d'agir.

En art militaire, les armes sont divisées en *armes offensives* et *armes défensives*.

Les armes offensives que l'on distingue en armes de main et armes de jet, peuvent être ramenées, d'après la nature des blessures qu'elles déterminent, à trois types principaux et classées, au point de vue chirurgical, en *armes piquantes*, *armes tranchantes* et *armes contondantes*.

L'épée, la baïonnette, la lance sont des armes piquantes proprement dites. Elles sont désignées par les écrivains militaires sous le nom d'armes d'*estoc* et de *hast*.

Les diverses sortes de haches et de sabres, armes dites de *taille*, constituent la classe des armes tranchantes.

Les armes contondantes comprennent non-seulement tous les corps dont on peut s'armer en guise de massue, pour frapper de près et directement, tels que leviers, maillets, écouvillons, haches, crosses de fusil, etc., mais encore toutes les armes de jet atteignant à distance au moyen de projectiles d'un volume et d'un poids plus ou moins considérables, animés d'une certaine vitesse et produisant tous

les effets de la contusion. A cette catégorie appartiennent les armes à feu en général.

Afin de ne pas multiplier inutilement les divisions des armes et des blessures, nous rapporterons à l'histoire des plaies par armes contondantes les accidents qui résultent des éboulements de terrain, des explosions de mines, du passage sur quelque partie du corps de roues de voitures ou de caissons pesamment chargés, et qui, en dernière analyse, ne sont autre chose que les effets extrêmes de la contusion portée au degré le plus grave.

Bien que cette classification ne soit pas, dans la pratique, aussi distincte que nous venons de la présenter, que la plupart des armes tranchantes soient en même temps des armes piquantes, et que l'action de ces deux espèces d'armes participe dans une limite plus ou moins étendue de celle des armes contondantes, elle mérite néanmoins d'être conservée, en raison de sa concordance assez exacte avec la division des blessures admise par les chirurgiens.

ARMES BLANCHES

Les armes piquantes et les armes tranchantes sont désignées sous le nom générique d'*armes blanches* : elles ont varié de forme avec les manières de combattre des divers peuples qui se sont succédé.

Les Germains et les Gaulois employaient des épées longues et flexibles que les boucliers de bois ou d'osier avec lesquels ils se protégeaient ne pouvaient rompre ; les Romains et les Grecs s'armaient d'épées courtes et rigides, parce qu'ils se couvraient d'armures solides en métal ; les phalanges des Macédoniens résistaient à la cavalerie des Perses avec la sarisse, longue pique de plus de six mètres ; les Francs, combattant des troupes à pied, se servaient de l'angon, pique courte et à trois pointes ; les chevaliers et

la cavalerie du moyen âge étaient armés de la lance ou de l'épée forte, capables de supporter un choc sur les pièces de fer ou d'acier qui protégeaient les combattants. Ces différentes armes, comme la plupart des armes défensives, disparurent des champs de bataille, ou furent modifiées, lorsque vint à se généraliser l'emploi de la poudre à canon, agent destructeur nouveau, qui apporta dans l'art de la guerre et dans l'action même de combattre, des changements successifs dont le terme est probablement encore loin d'être arrivé.

Nécessaires dans les combats directs, quelques-unes ont été conservées; et de nos jours, l'épée, dans l'armée française, est portée par certains corps d'officiers et d'employés militaires; la lance, par quelques régiments de cavalerie; la baïonnette, par toute l'infanterie; et le sabre, par l'armée entière.

L'épée d'ordonnance a une lame droite à deux tranchants mousses, avec une arête au milieu.

La lance actuelle, modèle 1822, est composée d'une hampe en bois de frêne, d'une lame et d'un sabot garnissant les extrémités de la hampe; la lame, ou fer de la lance, longue de 135 millimètres, a une forme triangulaire à trois pans creux, à arêtes non tranchantes.

La baïonnette se compose d'une lame triangulaire à bords mousses, évidée sur ses faces dont l'une est plus large que les deux autres; longue de 460 millimètres, elle s'adapte à l'extrémité du fusil par un mécanisme particulier.

Le fleuret dont on se sert dans les salles d'armes et quelquefois dans les combats singuliers, est une lame rectangulaire dont les faces planes se rencontrent à vive arête (fig. 1).

Sabres. Il existe dans l'armée plusieurs modèles de sabres. Le sabre d'infanterie, ancien modèle, dit *briquet*, à lame plate et pleine, à un seul tranchant, légèrement courbée, et dont la pointe se termine en biseau affilé des deux

côtés : cette arme n'est portée que par un petit nombre de sous-officiers et de troupes à pied.

Le *sabre d'infanterie*, modèle 1831, dont la lame en acier est droite et à deux tranchants : peu employé comme

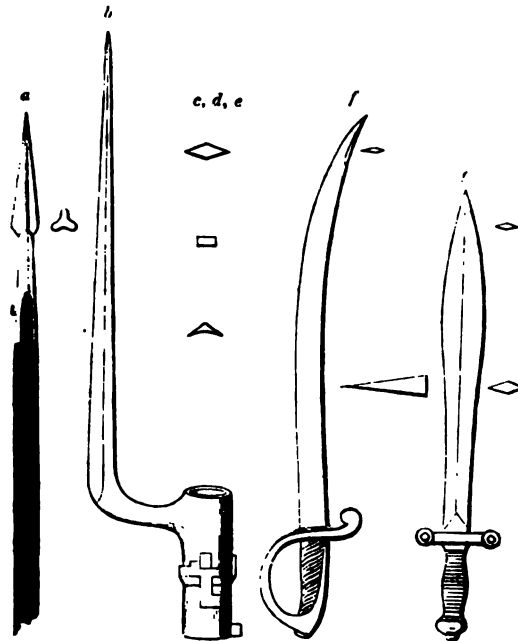


FIGURE I. — Armes blanches.

a, lance et coupe perpendiculaire du fer de lance. — *b*, baïonnette. — *c, d, e*, coupes perpendiculaires d'une lame d'épée, d'une lame de fleuret, de la lame de la baïonnette. — *f*, sabre d'infanterie, ancien modèle, dit *briquet*, et coupes perpendiculaires de la lame. — *g*, sabre d'infanterie, nouveau modèle, et coupes perpendiculaires de la lame.

arme de guerre, il ne sert, le plus souvent, qu'à faire du bois.

La *baïonnette-sabre* se montant au bout du fusil, et employée à un double usage, ainsi que son nom l'indique, arme une partie de l'infanterie et de l'artillerie : sa lame à dos rond présente une double courbure, convexe vers l'extrémité du tranchant, concave vers le talon ; elle est

évidée sur le plat, taillée en biseau et tranchante des deux côtés à la pointe.

Les *sabres de cavalerie* varient de forme suivant qu'ils sont destinés à la cavalerie de ligne ou à la cavalerie légère : les lames des premiers sont presque droites ; celles des seconds sont cambrées. Les sabres d'artillerie sont plus cambrés encore et plus courts que les précédents. Toutes ces armes sont en acier, à un tranchant, à pans évidés et taillés en biseau vers l'extrémité libre qui coupe des deux côtés ; elles datent de 1822.

Les sabres des officiers d'infanterie, plus courts que les sabres de cavalerie, ont une lame analogue.

Les *haches* en usage dans l'armée ne servent qu'exceptionnellement comme armes de guerre, si ce n'est dans la marine ; elles sont destinées soit à abattre des obstacles en bois, comme celles des sapeurs des régiments d'infanterie, qui sont fortes et munies d'un long manche ; soit à couper du bois pour le service du bivouac, comme la petite hache que les cavaliers portent dans une des fontes de leur selle ; elles ne méritent aucune description particulière (*fig. 2*).

La forme des armes blanches ne leur a pas été donnée d'une manière arbitraire, mais d'après les recherches entreprises sur les meilleures conditions de légèreté, de solidité et de pénétration réunies. La résistance que les corps présentent à la pénétration des armes étant en raison de la surface agissante de celles-ci, on les a faites plus aiguës et plus affilées, en même temps qu'on a donné à leurs tranchants des courbures diverses. Les armes piquantes n'agissant que par leur extrémité, et par conséquent sur une surface de peu d'étendue, pénètrent avec la plus grande facilité. Si la tige qui supporte la pointe est ronde ou présente des arêtes mousses, comme la baïonnette et la lance, l'arme pénètre moins facilement que si la tige est taillée en biseau ou en langue de carpe, comme celles des

es, des sabres et de la baïonnette-sabre qui fraient leur
te presque sans obstacle. L'évidement des pans de la
e de la baïonnette et de la lance, que l'on rencontre

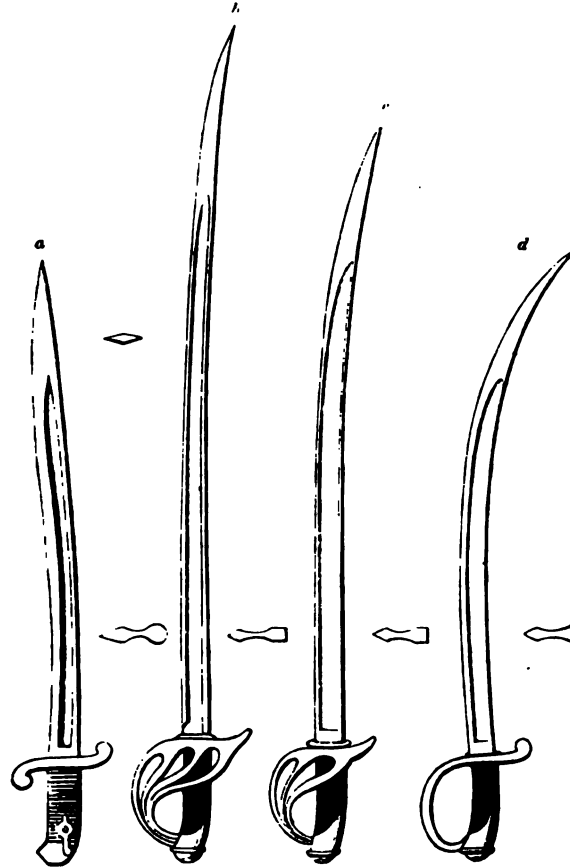


FIGURE II. — Armes blanches.

ionnette-sabre et coupes perpendiculaires de la lame. — b, sabre de cavalerie de ligne et
pe perpendiculaire de la lame. — c, sabre de cavalerie légère et coupe perpendicu-
e de la lame. — d, sabre d'artillerie et coupe perpendiculaire de la lame.

si dans certaines épées dites carrelets, rend ces armes
s légères et diminue leur surface ; les arêtes, au nom-
: de trois ou de quatre, leur donnent plus de solidité :

le poids de la hampe pour la lance, et celui du fusil pour la baïonnette, ajoutent encore à leur facilité de pénétration en augmentant leur quantité de mouvement, lorsque ces armes sont manœuvrées avec vigueur et dextérité.

Les armes tranchantes pénètrent d'autant plus facilement que leur tranchant est plus mince ; cependant leur solidité eût été compromise, si on ne leur eût donné une épaisseur en rapport avec la résistance des corps sur lesquels elles doivent agir. L'épaisseur destinée à soutenir le tranchant nuit à sa pénétration que l'on a cherché à rendre plus grande par la cambrure des armes et par la manière de les employer.

Lorsque la pression ou le choc est perpendiculaire au tranchant, chacune des molécules du corps frappé est soutenue par celle qui est immédiatement au-dessous d'elle, et sur laquelle le tranchant n'agit pas directement. Mais si la pression ou le choc est obliquement dirigé, l'effet qui en résulte est mathématiquement le même que si le tranchant était plus aigu ; chaque molécule en particulier se rompant plus facilement par l'extension que lui communique le mouvement de l'arme promenée sur les parties, il arrive que les molécules soutenant tout à l'heure les molécules atteintes, sont alors soumises elles-mêmes à l'action du tranchant et divisées avec d'autant plus de facilité qu'elles sont plus obliquement attaquées. La courbure des sabres n'a d'autre but que d'augmenter ou d'assurer la direction oblique du tranchant sur les corps frappés, quelles que soient l'impulsion que l'on communique à l'arme et l'incidence sous laquelle on l'emploie. Les sabres sont d'autant plus propres à agir de la pointe (*d'estoc*) qu'ils sont moins courbés ; et ils agissent d'autant mieux du tranchant (*de taille*) qu'ils le sont davantage : aussi varient-ils de cambrure selon les différentes ma-

nières de combattre des troupes. La cavalerie de ligne, qui charge contre l'infanterie en pointant, est armée d'un sabre à peu près droit; la cavalerie légère, employant moins la pointe que le tranchant, se sert d'un sabre plus courbe, et l'artillerie, qui ne fait usage de cette arme qu'accidentellement et dans des conditions différentes, porte un sabre plus court et d'une courbure encore plus grande.

Les courbures concentriques du tranchant, comme les courbures excentriques, tendent aussi à rendre son mouvement oblique : c'est d'après ces principes, depuis longtemps mis en pratique en Orient, en Égypte et dans les pays barbaresques, qu'a été construite la baïonnette-sabre, arme des plus dangereuses, et qu'on peut employer aussi bien en la poussant qu'en la retirant à soi.

Les armes communes sont toutes plus ou moins semblables aux armes de guerre quant à la lame : tels sont les stylets, les poignards, les épées de combat ou de parade, les couteaux de chasse et les sabres de luxe ou de fantaisie; il en est de même des ustensiles ou instruments transformés accidentellement en armes, des bâtons pointus, des poinçons, des fourches, etc., qui peuvent devenir autant d'armes piquantes; des couteaux divers, de quelques outils, comme les tranchets, les scies, les serpes, les cognées, les faux et les faucilles, etc., qui sont, à proprement parler, des armes tranchantes plus ou moins affilées. Nul art ne préside habituellement à l'emploi comme armes de ces divers instruments, tandis que le manie-ment des véritables armes est réglé en même temps que facilité par l'escrime, dont les notions ne seraient pas inutiles au chirurgien dans l'appréciation de certaines blessures par armes blanches.

ARMES A FEU

Les *armes de jet* comprennent des *armes portatives* et des *armes non portatives* :

Les armes de jet portatives, en usage de nos jours, sont les divers modèles de fusils et de pistolets, que l'on désigne sous le nom d'*armes à feu*. Les armes de jet non portatives sont encore des armes à feu, mais d'un poids, d'une dimension et d'une action beaucoup plus considérables que les premières : on leur donne le nom de *bouches à feu*.

Les anciennes armes de jet ne consistaient d'abord que dans le projectile lui-même, lancé à force de bras à une distance toujours assez limitée. Que la main imprimât simplement le mouvement et la vitesse aux pierres, aux javelots, aux traits ; que pour communiquer à ces corps mobiles une vitesse et une portée plus grandes, elle mit en usage certaines manœuvres enseignées par l'expérience, la puissance musculaire n'en demeurait pas moins la seule force agissante, et le projectile lui-même la seule arme employée. Dès qu'un instrument intermédiaire à la main et au projectile, instrument destiné à faire agir plus longtemps et plus puissamment la force des muscles, fut mis en usage, les armes de jet se composèrent de deux parties essentiellement distinctes, mais aussi intimement dépendantes l'une de l'autre, de l'arme elle-même et du projectile. Pendant longtemps les projectiles furent de deux sortes et produisaient aussi des effets différents : les uns donnaient lieu à des contusions, les autres à des plaies par instruments piquants : tels étaient les pierres et les cailloux ronds lancés par la *fronde*, arme devenue fameuse entre les mains des habitants des îles Baléares, les traits et les flèches décochés par l'*arc*, que les Suisses et les

Écossais savaient manier avec une dextérité sans égale.

L'arc primitif, avantageusement modifié par l'addition d'un fût cannelé propre à soutenir et à diriger la flèche et par celle d'un mécanisme permettant de le tendre plus énergiquement, se transforma en *arbalète*. Plus tard, un tube en métal fut substitué à la gouttière en bois qui recevait les projectiles ; les traits eux-mêmes furent remplacés par des cailloux roulés, ou des galets : l'*arc à jalet* pouvait donc lancer indifféremment des projectiles piquants et des projectiles contondants. Plus tard encore succédèrent aux traits et aux cailloux roulés, des projectiles d'une forme arrondie plus régulière, réunissant un poids considérable sous un petit volume, comme les balles de pierre, de fer et de plomb que lançaient les *arquebuses*.

Telles étaient les anciennes armes de jet portatives, lorsque vinrent se substituer à la tension de l'arc, la tension des gaz, à la force musculaire et à la réaction des ressorts, les propriétés balistiques de la poudre à canon.

A partir de cette époque, dès le commencement du quatorzième siècle, les projectiles des armes de jet ne consistèrent plus exclusivement qu'en des balles de volume, de poids, de formes et de métaux variés. Les premières armes à feu ne furent qu'une modification de l'arquebuse dont le tube conducteur jusqu'alors fendu pour laisser passer la corde de l'arc, devint un cylindre creux et reçut le nom de canon, en raison de sa forme et de ses proportions qui se rapprochaient de celles d'un bâton ou d'une canne ; elles furent nommées *bâtons* ou *cannes à feu*, sans cesser toutefois d'être encore plus généralement désignées sous le nom d'arquebuses. Ces armes étaient loin d'être aussi portatives que le sont les nôtres ; elles étaient manœuvrées par deux hommes, se tiraient le bout du canon appuyé sur un chevalet et se chargeaient par la culasse,

composée d'une boîte recevant la charge et au-devant de laquelle s'adaptait le tube conducteur.

La suppression de la boîte et la fabrication de canons d'une seule pièce dans lesquels la charge fut introduite par l'extrémité libre, alléga de beaucoup les arquebuses : toutefois le poids et le recul de ces armes étaient si considérables, que les soldats avaient besoin d'une fourche portative pour supporter le canon, et que tantôt ils fixaient l'*arquebuse* avec un *croc* sur un point solide, tantôt ils appuyaient le *pétrinal* contre une plaque de métal dont ils avaient la poitrine garnie à cet effet.

Les moyens employés pour mettre le feu à la charge consistaient d'abord dans des mèches préalablement allumées et portées à la main sur la poudre : la mèche fut ensuite approchée de la poudre au moyen d'une tige de métal nommée serpent, fixée à l'arme et mise en jeu par un mécanisme. Dans les *arquebuses à rouet*, la mèche fut supprimée, et un disque d'acier denté frottant rapidement par la détente d'un ressort sur une composition métallique et produisant des étincelles, servit à communiquer le feu à la poudre. Le silex ou pierre à fusil remplaça plus tard la composition métallique et fit donner aux arquebuses et mousquets, vers le milieu du dix-septième siècle, le nom de *fusil* ; à peu près à la même époque les armes recevaient la baïonnette au bout du canon et devenaient des armes de main en même temps que des armes de jet. Le rouet céda la place à un mécanisme plus perfectionné ; enfin des modifications successivement plus parfaites, apportées dans les moyens de mettre le feu à la poudre, résulta la platine à silex qui était encore en usage il y a vingt ans à peine. Devenu essentiellement l'arme de l'infanterie, le fusil, depuis quelques années, a subi de notables changements qu'il importe de connaître, pour apprécier les effets produits par les anciens projectiles et ceux que déterminent les pro-

jectiles nouveaux employés dans les différents systèmes d'armes, adoptés ou essayés aujourd'hui.

Fusil d'infanterie. — Avant 1840, le fusil d'infanterie, dit fusil de munition, était construit sur un modèle datant de 1822 : les différentes parties qui le composaient se retrouvent dans toutes les armes à feu sauf modification et sont :

Le *canon*, servant à contenir la poudre et à diriger le projectile; percé latéralement par la lumière vers l'extrémité postérieure de l'emplacement de la charge, il avait un diamètre peu différent de la balle; ses parois intérieures étaient lisses.

La *platine*, composée d'un bassinet en cuivre, recevant l'amorce et recouverte par la batterie contre laquelle venait frapper le silix ou la pierre supportée par le chien. Ces pièces étaient mises en jeu par des ressorts soumis à l'action de la *gâchette*.

La *monture*, taillée dans un seul morceau de bois de noyer, se compose du *fût*, qui supporte l'arme, de la *poignée* pour la saisir, de la *crosse* pour l'appuyer à l'épaule; elle reçoit les différentes parties du fusil, les relie entre elles et les maintient au moyen des *garnitures*. La *baguette*, en fer, sert à enfoncer la charge dans le canon. La *baïonnette*, à lame triangulaire et coudée, est fixée solidement à l'extrémité du canon par une douille et une virole embrassant un tenon brasé sur l'extrémité de l'arme.

Fusil d'infanterie (modèle 1842). — Cette arme présentait des inconvénients : le mécanisme très-compiqué de la platine se détraquait facilement; le silix s'émoissait et se graissait; la poudre d'amorce se mouillait, volait au vent, gênait le tireur et lui brûlait quelquefois les mains et le visage. Lorsque le système des fusils à percussion, depuis longtemps appliqué aux armes du commerce, fut adopté en 1840 pour celles de l'armée, les fusils modèle 1822

furent d'abord transformés en fusils percutants, et après quelques tâtonnements, des armes neuves furent établies d'après un modèle arrêté en 1842.

Des modifications essentielles portèrent sur le canon et sur la platine ; celle-ci ne conserva que le chien, auquel on donna la forme d'un marteau, et la gâchette. Le canon reçut une *cheminée* sur la partie postérieure de l'emplacement occupé par la charge, et une *hausse* ou *visière* propre à régler et à assurer le tir. La cheminée, cylindre métallique percé d'un trou, se coiffe d'une *capsule*, tronc conique en cuivre, creux, fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre, muni d'un rebord échancré ; la capsule contient une poudre fulminante détonant par le choc du chien et communiquant le feu à la poudre par le trou de la cheminée.

En même temps qu'on opérât ce changement dans le moyen de mettre le feu à la charge, on augmentait le calibre, c'est-à-dire le diamètre intérieur du canon que l'on porta de 17^{mm},5, calibre du fusil modèle 1822, à 18 millimètres : le diamètre de la balle fut fixé à 17^{mm},2 et son poids à 26^{gr},6.

Ce fusil, tel que nous venons de le décrire, est désigné sous le nom de fusil du modèle de 1842. Toutes les autres armes à feu portatives, en usage dans la majeure partie de l'armée française, en diffèrent peu, au moins en apparence, et n'en sont distinguées que par certaines dispositions intérieures du canon.

Carabines. — L'expérience des armes à feu ayant fait reconnaître que la justesse du tir de ces armes augmentait lorsque la balle était forcée dans le canon, c'est-à-dire lorsqu'elle y était enfoncée à frottement dur, de manière à maintenir la charge plus exactement et à donner au gaz plus de temps pour se développer avant d'agir sur le projectile, on mit en usage plusieurs moyens de forcer les balles, et l'on ne tarda pas à remarquer que les canons

rayés sur leurs parois internes par un long usage se prêtaient mieux que les canons neufs à parois internes lisses, à ce mode de charge. On fabriqua dès lors de toutes pièces des canons rayés à l'intérieur ; l'observation démontra que l'on avait non-seulement atteint le but que l'on se proposait, mais que les rayures, lorsqu'elles étaient gravées en *hélice* sur les parois internes de l'arme, en augmentaient encore la justesse, en s'imprimant sur les projectiles de plomb. Les armes confectionnées d'après ces principes, furent introduites dans l'armée vers le quinzième siècle et reçurent le nom de *carabines*.

Des expériences nombreuses entreprises sur le tir des armes carabinées, amenèrent successivement, dans la fabrication de ces armes, des perfectionnements et des modifications portant toujours sur la disposition intérieure des canons, et déterminèrent l'adoption d'un modèle d'armes carabinées mises en service dans les bataillons de chasseurs à pied.

Carabine (modèle de 1846), *carabine à tige*. — Cette arme, désignée sous le nom de carabine modèle 1846, a un canon dont les parois intérieures sont rayées de quatre cannelures disposées en hélice. Commencant à la culasse, pièce de fer qui ferme l'ouverture postérieure de l'arme, l'hélice ne fait pas tout à fait un demi-tour à l'intérieur du canon qui n'a que 868 millimètres de longueur. Dans le centre de la culasse, correspondant à l'axe du canon, est vissée une tige en acier, cylindrique, de 9 millimètres de diamètre et longue de 38 millimètres, destinée à supporter la balle chassée avec force par la baguette et à empêcher la poudre d'être écrasée et réduite en poussière, ce qui lui enlèverait une partie de sa force. Le calibre de cette arme est de 17^{mm},8 ; celui de la balle de 17^{mm},2. La balle est de forme allongée et pèse 47^{gr},5 ; le poids de la charge de poudre est de 4^{gr},3. La carabine devient arme de main en

même temps qu'arme de jet, par l'ajustement de la baïonnette-sabre au bout du canon; sa longueur totale est alors de 1^m,835, et son poids est de 5^k,040.

Fusil rayé avec ou sans tige. — Le fusil d'infanterie, modèle 1842, dont nous avons déjà parlé, subissant une nouvelle transformation, a été rayé à l'intérieur avec ou sans addition de tige; l'usage de cette arme est à peu près général.

Le calibre du fusil rayé à tige ou sans tige est de 18^{mm},2. Le fusil à tige porte une balle de même forme, de même calibre et de même poids que la carabine, et reçoit la même charge de poudre. Le fusil rayé sans tige se charge avec une balle de forme particulière dite *balle à culot*, du diamètre de 17^{mm},2 et du poids de 49 grammes, ou avec une *balle évidée*. Le poids de la charge de poudre est de 5 grammes.

Les armes à feu que nous venons de décrire ne sont pas les seules en usage dans l'armée française; l'artillerie et la cavalerie ont aussi des armes à feu désignées sous le nom de mousquetons et de pistolets.

Le *fusil de dragon* ne diffère pas du fusil d'infanterie modèle 1842; son calibre est de 18 millimètres; le poids de la charge de poudre est de 6^{gr},75; sa balle a 16 millimètres de diamètre: il n'a pas de baïonnette.

Le *mousqueton de gendarmerie* est de dimension moindre que le fusil; son calibre est de 17^{mm},6; le poids de la charge de poudre, 6^{gr},75; la balle a 16 millimètres de diamètre; il porte une baïonnette semblable à celle du fusil d'infanterie.

Le *mousqueton de cavalerie* est très-court; il ne porte pas de baïonnette: son calibre est de 17 millimètres; le poids de la charge de poudre est de 4^{gr},50; la balle a 16^{mm},7 de diamètre.

Le *mousqueton d'artillerie* est à tige; il reçoit la baïon-

nette-sabre au bout du canon ; son calibre est de 17^m,6 : sa balle et sa charge de poudre sont les mêmes que celles de la carabine modèle 1846.

Les *pistolets* diffèrent de toutes les armes qui précèdent en ce qu'ils se tirent avec une seule main ; leur forme et leurs dimensions sont appropriées à ce mode d'usage.

Le pistolet de cavalerie, modèle 1842, est du calibre de 17^m,6 ; le poids de sa charge de poudre est de 3 grammes ; sa balle a 16^m,7 de diamètre.

Le pistolet de gendarmerie, modèle 1842, est plus petit que le précédent ; le calibre du canon est de 15^m,2 ; sa balle a 14^m,7 de diamètre ; il se tire avec une cartouche spéciale, ne renfermant que 1^{sr},50 de poudre.

Charge des armes. — Toutes les armes à feu en service dans l'armée française se chargent par la bouche, ou extrémité libre du canon, avec une *cartouche* poussée par la baguette jusqu'au fond du canon. Composée d'un rouleau de papier, la cartouche renferme la poudre seule ; on réunit la poudre et la balle en fixant celle-ci à l'une des extrémités de la cartouche : de sorte que le tireur n'a autre chose à faire, quand il veut charger son arme, que de déchirer avec la dent cette cartouche par l'extrémité correspondant à la poudre ; il verse celle-ci dans le canon et l'y maintient en contact avec la lumière, en refoulant par-dessus à l'aide de la baguette, soit le papier seul formant bourre, soit le papier et la balle. La capsule étant alors mise sur la cheminée et le chien bandé, l'arme se trouve chargée et prête à être tirée.

Les cartouches réunies en paquets et les capsules enfermées dans un sachet sont contenues dans une *giberne* ou dans une *cartouchière* portées sur les reins, et que le soldat ramène en avant ou sur le côté pendant le combat.

Projectiles. — Tous les projectiles employés dans les armes à feu portatives de l'armée française et des puis-

sances étrangères sont en plomb, métal à bas prix, d'une grande pesanteur spécifique, fusible à une faible température, malléable, tenace et peu susceptible d'altération. Ces projectiles ont participé aux modifications apportées aux armes elles-mêmes, et leur forme, ronde en principe, a si singulièrement changé qu'il est indispensable de donner un aperçu de leur histoire, comme nous l'avons fait pour les armes. Réservant cette description pour un des chapitres suivants, nous nous bornerons à donner ici le poids des balles et l'indication des armes en usage chez les principales puissances. Ces renseignements puisés à la collection d'armes étrangères existant à Vincennes ne sont qu'approximatifs, attendu que plusieurs puissances ont sans doute successivement modifié, comme nous, l'armement de leurs troupes : ils peuvent suffire, néanmoins, pour établir des comparaisons et donner quelques notions aux chirurgiens sur le mouvement des projectiles, les déformations qu'ils présentent, et leur mode d'action.

TABLEAU INDICATIF DES ARMES
EN USAGE CHEZ LES PRINCIPALES PUISSANCES EUROPÉENNES
 AINSI QUE DU DIAMÈTRE ET DU POIDS DES BALLES.

PUISSANCES.	ARMES EMPLOYÉES.	BALLES.		OBSERVATIONS.
		DIAMÈTRE.	POIDS.	
ANGLETERRE .	Fusil d'infanterie.....	17 ^m 5	31 ^g 6	Les autres armes, mousquetons et pistolets, portent tous la balle de fusil et à anneau d'infanterie.
	Carabine.....	19 3	35 "	
AUTRICHE.....	Fusil d'infanterie.....	15 9	24 3	Balles rondes et balles oblongues. Le pistolet et le mousqueton portent la même balle que le fusil d'infanterie.
	Carabine des chasseurs..	14 2	17 4	
	— de cavalerie..	15 3	21 4	
	Fusil de rempart.....	17 9	34 8	
BAYÈRE.....	Fusil d'infanterie.....	16 5/6	27 3	Balles rondes et balles oblongues.
	Fusil de rempart.....	21 "	56 "	
	Carabine des tirailleurs..	15 2	17 "	
	— de Kemble.....	17 1	29 3	
	Toutes les autres armes..	16 2	24 8	

ARMES A FEU.

19

PUISSANCES.	ARMES EMPLOYÉES.	BALLES.		OBSERVATIONS.
		DIAMÈTRE.	POIDS.	
BELGIQUE....	Toutes les armes.....	40 ^{mm} 4	26 ^{gr} 5	Balles rondes et balles oblongues.
DANEMARK...	Fusil d'infanterie.....	16 "	24 3	Toutes les armes sont confectionnées pour l'une ou l'autre de ces balles.
	Carabine des chasseurs.	16 6	27 1	
ESPAGNE.....	Fusil d'infanterie.....	17 5	31 4	Armes à silex. Balles rondes.
	Les autres armes.....	16 8	26 5	
ÉTATS-UNIS..	Fusil d'infanterie.....	16 4	26 1	Les autres armes ont des balles d'un calibre inférieur, rondes.
FRANCE.....	Fusil d'infrie, mod. 1842.	17 2	26 60	Balles rondes.
	Carabine, modèle 1846..	17 2	47 50	Balles oblongues.
	Fusil rayé à tige.....	17 2	37 50	Id.
	Fusil rayé sans tige....	17 2	50 "	Balles à culot.
	Id.....	17 2	35 "	Balles évidées (1859). Déjà indiquées.
HOLLANDE...	Fusil d'infanterie.....	16 4	26 4	Les autres armes portent les mêmes balles que le fusil d'infanterie, rondes et oblongues.
	Carabine des chasseurs.	14 6	18 5	
NAPLES.....	Toutes les armes.....	17 5	" "	Ce chiffre est celui du calibre du canon; rondes.
NORWÈGE....	Fusil d'infanterie.....	16 7	29 3	»
	Fusil rayé se chargeant par la culasse.....	16 5	27 4	
	Carabine des chasseurs.	15 9	23 3	
	Pistolet.....	15 5	22 4	
PRUSSE.....	Fusil d'infanterie.....	16 73	27 4	Balles coniques et balles rondes: le système de la nouvelle carabine prussienne est un secret de l'administration militaire.
RUSSIE.....	Toutes les armes.....	15 8	23 7	Un grand nombre des armes sont encore à silex: balles rondes et balles oblongues.
	Carabine des chasseurs.	18 5	34 5	
SAXE.....	Toutes les armes.....	16 28	26 "	»
	Carabine.....	14 7	18 7	
SARDAIGNE..	Toutes les armes.....	16 4	35 7	Balles rondes et balles oblongues.
SUÈDE.....	Carabine des bersaglieri.	16 4	33 4	Balles rondes et balles oblongues.
	Fusil d'infanterie.....	17 4	30 9	
	Carabine.....	18 8	39 "	
WURTEMBERG.	Les autres armes.....	14 7	18 5	»
	Fusil d'infanterie.....	16 38	26 "	

Armes à feu communes. — Les armes à feu communes, telles que carabines de tir, fusils de chasse et de luxe, pistolets, révolvers à canon simple, double ou multiple, sont excessivement variées. Les unes se chargent par la bouche, comme les armes de guerre, les autres par la culasse. Ce dernier système qu'on a cherché à introduire dans l'armée; en l'appliquant aux fusils de rempart, arme aujourd'hui abandonnée, n'a pas prévalu, en raison des inconvénients qu'il présente et qui le rendent impropre à un service de guerre. Le calibre de ces armes est arbitraire comme leurs projectiles; ces derniers sont en général des balles de plomb, dont le poids est variable, ou du plomb de chasse de différentes grosseurs et dont le calibre offre des divisions nombreuses désignées sous 14 ou 15 numéros, depuis la *cendrée* jusqu'aux *chevrotines*. Ces projectiles en quelque sorte réguliers ne sont pas toujours les seuls employés, et il arrive souvent que dans les discordes civiles, les projectiles sont faits de ferraille, de lingots en plomb, en cuivre ou en fer, de boutons et même de billes d'écolier.

Bouches à feu. — On donne le nom de bouches à feu aux différentes armes dont se sert l'artillerie de terre et de mer : ces armes ont reçu les appellations diverses de canons, obusiers, mortiers, suivant les projectiles qu'elles lancent et les circonstances dans lesquelles elles sont employées.

Avant l'invention de la poudre à canon, lorsqu'on voulait produire au moyen du choc des effets considérables, comme renverser des obstacles résistants ou les murailles des villes, on se servait du bélier, énorme poutre dont l'extrémité était armée de métal, pour en augmenter le poids et la dureté. Suspendu à des échafaudages ou glissant sur des poutres enduites de suif, le bélier était mû à bras d'hommes et lancé sur l'obstacle à détruire par des chocs réitérés. Dans des machines plus puissantes, un ou

plusieurs ressorts formés de corps élastiques, étaient tendus par flexion ou torsion au moyen de treuils, de moufles ou de cabestans, frappaient en se débandant des projectiles disposés au-devant d'eux, et les lançaient à d'assez grandes distances. Les balistes, les mangonneaux, les catapultes pouvaient projeter des masses de 25 à 600 kilogrammes, et tuer plusieurs hommes à la fois à des distances de 250 à 400 pas.

Dès que la poudre fut connue, ces machines, qui ne servaient que dans les sièges, furent remplacées par les bouches à feu. La construction des premières bouches à feu avait donné naissance à des canons nommés canons à main et coulevrines qui n'étaient point des armes portatives et qui, d'une part, réduits dans leurs dimensions, se transformèrent en arquebuses, mousquets et fusils, tandis que, de l'autre, augmentés de poids et de volume, ils arrivèrent à constituer de véritables bouches à feu se chargeant par la culasse.

Une certaine quantité de poudre ayant été par hasard laissée dans le mortier où elle avait été triturée et recouverte d'une pierre, une étincelle pénétra dans le vase ; la poudre s'enflamma, la pierre fut lancée avec force, et cet accident mit sur la voie de la fabrication de bouches à feu nouvelles, composées d'une seule pièce et recevant la poudre et le projectile par l'extrémité ouverte. Ces bouches à feu, qui prirent alors le nom de mortiers, pierriers ou pierrières, bombardes, lançaient un ou plusieurs projectiles en pierre et étaient composées de fer forgé. L'emploi des métaux fusibles avec lesquels on coula des canons, et surtout l'emploi de la fonte pour les gros projectiles amena de rapides perfectionnements dans les bouches à feu qui, par une suite de transitions, arrivèrent aux modèles mis en usage aujourd'hui dans l'armée.

Canons. — L'artillerie moderne emploie différentes

sortes de bouches à feu : toutes se composent d'un cylindre creux en métal, plus ou moins allongé, suivant l'usage auquel il est destiné, ouvert à l'une de ses extrémités qui porte le nom de bouche, fermé à l'autre qui se nomme culasse, et percé d'un œil ou lumière en regard de la charge. Lorsque les armes sont destinées au tir des boulets, elles sont particulièrement désignées sous le nom de canons.

Les *canons de campagne*, mobiles et légers pour suivre les mouvements des troupes dans tous les chemins, sont montés sur des affûts munis de roues. Ils sont en bronze et du calibre de 4, 8 et 12 ; ils pèsent environ 150 fois le poids du boulet qui sert à dénommer leur calibre, et sont tirés avec des charges de poudre d'un poids égal au tiers de celui du projectile.

Les *canons de place*, employés dans la guerre de siège à la défense des places, bien que du même calibre que les canons de campagne de 8 et de 12, sont plus longs et plus lourds que ces derniers ; ils sont en bronze et montés sur des affûts particuliers.

Les *canons de siège* sont aussi en bronze ; ils sont du calibre de 16 et de 24 : on s'en sert pour traverser ou renverser les obstacles les plus résistants, et on les tire avec une charge de poudre d'un poids égal à la moitié de celui du boulet ; leurs affûts sont peu mobiles.

Les *canons de côte* ou de marine sont en fonte de fer ; leur calibre, exprimé comme pour les bouches à feu précédentes en poids nominal du boulet, est de 6, 8, 12, 24, 30, 36 et 48. Quelques-unes de ces pièces de canon sont encore désignées sous le nom de *caronades*.

Obusiers. — Lorsqu'au lieu de projectiles comme les boulets, l'artillerie lance des projectiles creux, elle se sert de bouches à feu particulières, plus propres que les canons à cet usage et qui ont reçu le nom d'obusiers et de mortiers.

Les obusiers diffèrent des canons, en ce qu'à calibre égal, ils sont moins longs et moins épais : le diamètre de l'âme, et non plus le poids du projectile, en désigne le calibre. En raison du faible volume de leur charge, ils ont à la culasse une chambre d'un diamètre moindre que la partie cylindrique de l'âme, avec laquelle le raccordement de la chambre est tronconique. Les obusiers employés en campagne sont du calibre de 15 centimètres et de 16 centimètres ; l'obusier de siège est de 22 centimètres ; l'obusier de montagne de 12 centimètres est ordinairement porté à dos de mulet. Ces pièces sont en bronze. Un obusier en fonte du même calibre, mais plus long que l'obusier de siège, est employé par la marine pour l'armement des côtes sous le nom de canon-obusier.

Mortiers. — Les mortiers sont destinés exclusivement à la défense et à l'attaque des places, et servent à lancer des projectiles d'un volume considérable, sous un angle plus ou moins ouvert ; ils sont courts et larges ; leur diamètre est déterminé par le diamètre de l'âme ; ils ont une chambre tronconique et sont de 15, 16, 22, 27 et 32 centimètres.

Il existe encore une espèce de mortier, destiné, comme les premières de ces armes qui furent employées, à lancer des pierres ; il porte le nom de pierrier, son calibre est de 41 centimètres.

Canons rayés. — Depuis peu de temps enfin, on se sert dans l'armée française de canons rayés qui ont été employés pour la première fois pendant la campagne d'Italie (1859). Ces canons sont en bronze, beaucoup plus petits que les autres et du calibre 4 ; par conséquent légers, faciles à manœuvrer et pouvant passer par toutes les routes. Leur paroi intérieure est rayée par six rayures profondes, en hélice, qui donnent à la bouche de l'arme la forme d'un hexagone ; ils ont pour recevoir la poudre une chambre,

sur le rebord de laquelle vient s'appuyer le projectile : le tir paraît en être très-juste jusqu'à 2 600 mètres ; leur portée totale est de 4 500 mètres.

Projectiles des bouches à feu. — La pierre fut longtemps employée à la fabrication des très-gros projectiles ; le plomb lui-même servit à cet usage ; la fonte de fer, réunissant les avantages d'un prix modique, d'une grande dureté et d'une fabrication facile sous des formes déterminées, les a depuis longtemps généralement remplacés.

Les *boulets* sont des sphères pleines en fonte de fer dont le poids exprime à très-peu de chose près le calibre nominal ; le poids des boulets en France est de 48, 36, 24, 16, 12 et 8 livres ; les boulets de 6 et de 4 livres ne sont plus employés que dans la guerre de montagnes.

Les canons et les obusiers sont quelquefois chargés avec des balles en fonte, renfermées par couches dans des boîtes de tôle légère ou réunies en forme de grappe de raisin dans les mailles d'un filet grossier. Ces balles au nombre de 41 par boîtes pour les canons de 8 et de 12 ; de 34 pour les canons de 16 et de 24 ; de 28 pour ceux de 36 ont un poids qui varie de 6 à 15 grammes, rompent la boîte et se dispersent au sortir de la pièce. Les boîtes à balles nommées aussi *boîtes à mitraille* ou *Shrapnels* du nom de leur inventeur, sont remplacées dans quelques circonstances par de vieux clous et des morceaux de ferraille, qui, groupés et reliés entre eux, servent encore plus spécialement sous le nom de *mitraille* à charger les bouches à feu tirées alors à courte portée.

Les *projectiles creux* ont sur les gros projectiles pleins l'avantage de frapper en un grand nombre de points, comme les boîtes à balles et la mitraille. Ils se composent d'une sphère creuse en fonte de fer percée d'un œil ou lumière, par lequel on introduit une certaine quantité de poudre et qu'on bouche avec une fusée en bois creusée

d'un canal : la fusée sert à transmettre, après un temps déterminé, le feu à la charge enfermée dans le projectile, au moyen d'une composition contenue dans le canal et qui prend feu par l'explosion de la charge de la pièce.

Les *boulets cylindro-coniques* se tirent dans les canons rayés : ils sont en fonte de fer et renferment de la poudre, ou de la poudre et des balles. La base cylindrique du projectile est taraudée en six endroits pour recevoir des boutons ou ailettes en métal fusible. Ces ailettes se forcent dans les rainures par la force d'expansion des gaz et donnent au boulet une très-grande justesse ; le frottement contre les rainures suffit pour fondre le métal et pour faire disparaître à peu près complètement les ailettes.

Les *obus* sont des projectiles creux lancés par les obusiers, comme les boulets par le canon ; ils sont moins lourds que les boulets relativement à leur calibre qui s'exprime par leur diamètre. Les obus en usage en France sont des obus de 12 centimètres qui pèsent un peu plus de 4 kilogr. ; de 15 centimètres pesant environ 7 kilogr. ; de 16 centimètres pesant 10^k,6 ; enfin de 22 centimètres pesant 22 kilogr. La charge contenue dans le projectile prenant feu, le fait éclater en un certain nombre d'éclats plus ou moins volumineux suivant la quantité et la qualité de la poudre qui la compose. Ce nombre varie de 15 à 35, sur lesquels cinq ou six à peine pèsent moins d'un gramme.

Les *bombes* sont lancées par les mortiers. Elles diffèrent des obus en ce qu'elles ont à l'extérieur des anses et des anneaux qui sont nécessaires pour manier ces lourds projectiles ; l'épaisseur de leur paroi opposée à l'œil, et supportant toute la pression de l'explosion de la charge de l'arme, est augmentée en forme de segment sphérique nommé culot. Le diamètre des bombes en usage en France est de 22, 27 et 32 centimètres, et leur poids respectif est de 22, 50 et 74 kilogr. Le nombre des éclats des bombes

varie de 20 à 35, qui généralement pèsent tous plus d'un gramme.

Grenades. — Les *grenades* sont quelquefois lancées par les pierriers ; le plus souvent elles sont lancées à la main. Ces projectiles ne sont, à proprement parler, que des obus de très-petite dimension ; leur diamètre excède à peine 80 centimètres et leur poids 1 kilog.

Les projectiles creux ne renferment pas toujours uniquement de la poudre ; des matières incendiaires, des balles, de la mitraille y sont parfois introduites et joignent leurs effets à ceux des éclats eux-mêmes.

Quelques projectiles sont moins destinés à agir par le choc ou comme agents vulnérants qu'à produire des effets particuliers, mettre le feu aux poudres, éclairer pendant la nuit le mouvement des ennemis, ou servir de signaux.

L'artillerie de marine fait quelquefois usage de boulets ramés ou de boulets rouges ; les premiers sont deux boulets réunis par une bande de fer plus ou moins longue, brisant et coupant les agrès des navires : les seconds, chauffés jusqu'au rouge, mettent le feu aux bâtiments dans les combats navals, ou incendient les habitations et les magasins, dans les guerres de siège.

L'artillerie de terre a des compagnies spéciales d'Artificiers ou de Fuséens qui préparent et lancent les projectiles connus sous le nom de *fusées*. Plus particulièrement destinées à produire une vive lumière ou à porter l'incendie, composées d'un pot contenant la matière incendiaire, d'une cartouche en tôle remplie d'une composition fusante et d'une baguette de direction, les grosses fusées sont tirées sur un chevalet, les plus petites avec le fusil.

Charge des bouches à feu. — Les pièces d'artillerie se chargent toutes par la bouche : la charge de poudre contenue dans un sac de laine nommé gargousse, ou dans du

papier, est placée à la main dans la bouche et enfoncée jusqu'au fond de l'arme avec le refouloir ; le projectile est mis par-dessus de la même manière. La gargousse est percée avec un poinçon ou dégorgeoir introduit par la lumière, dans laquelle on engage une mèche à étoupille ; le boute-feu approché de l'étoupille l'enflamme et fait partir la pièce. Ce moyen de communiquer le feu à la charge a été abandonné, en raison de son peu de certitude et de rapidité et remplacé par le suivant : l'étoupille se compose d'un double cylindre en cuivre, renfermant du chlorate de potasse et de la poudre de chasse ; un fil de cuivre plonge par une de ses extrémités barbelée dans le chlorate de potasse, et par l'autre disposée en anneau, sort de l'étoupille. Une corde munie d'un crochet qu'on engage dans l'anneau du fil de cuivre sert à l'arracher de l'étoupille. Le frottement fait détoner le chlorate de potasse qui enflamme la poudre de chasse : celle-ci communique le feu à la charge. Entre chaque coup, les canonniers doivent passer dans la pièce un écouvillon, brosse emmanchée comme le refouloir, et qui, mouillée, sert à nettoyer l'arme, à enlever les résidus de la charge et à éteindre les débris qui peuvent rester enflammés : l'un des artilleurs, muni d'un doigtier en cuir, bouche en même temps la lumière afin d'empêcher qu'un courant d'air ne s'établisse et ne rallume les débris.

Dans le service de siège et de place, où les batteries d'artilleries sont fixes, des munitions sont disposées à proximité des bouches à feu et transportées du dépôt à la batterie dans une caisse en bois nommé gargoussier ; mais dans le service de campagne, les bouches à feu étant mobiles, les munitions les suivent dans tous leurs mouvements et sont portées sur des caissons, d'où les artilleurs les transportent à la pièce dans un sac à charge en cuir.

Tir des bouches à feu. — L'artillerie, suivant l'effet

qu'elle veut obtenir, dirige son tir de diverses manières. On distingue : le tir direct, ou de plein fouet, exécuté avec de fortes charges pour obtenir de grandes vitesses, diminuer les déviations, frapper avec plus de force et de puissance. Le tir parallèle au terrain, dans lequel on tire à dessein sous un angle trop faible pour frapper le but directement, de sorte que le projectile parcourt en faisant des bonds peu élevés tout l'espace sur lequel peuvent se trouver des troupes. Il est encore appelé tir à ricochet tendu. Le tir à ricochet mou, ou à feu plongeant, est destiné à faire pénétrer les projectiles derrière un parapet mettant les hommes à l'abri d'un feu direct.

Le nombre d'artilleurs nécessaire au service des diverses bouches à feu varie de 5 à 7, et le temps qu'ils emploient à l'exécution des feux est de 35 à 40 secondes pour le canon de 8, de 1 minute pour le canon de 12, de 1^m 30^s à 2 minutes pour les canons de gros calibre, enfin de 5 minutes pour les canons de siège placés dans les embrasures.

Il n'existe aucune espèce d'armes communes que l'on puisse comparer aux bouches à feu employées dans l'armée, sinon les *bottes* ou *pétards* et les canons de petit calibre que l'on tire encore dans quelques villes en signe de réjouissances. Ces armes ne sont jamais chargées qu'à poudre, et ne peuvent être qu'accidentellement l'occasion de blessures.

Nous n'avons pas cru qu'il fût utile de donner un aperçu des bouches à feu et des gros projectiles employés chez les principales puissances, comme nous l'avons fait pour les armes à feu portatives, en raison du volume toujours considérable des projectiles devant lequel s'effacent quelques différences de calibre, de leur forme identique et de leur mode d'action dont les conditions ne sauraient varier.

Il nous reste maintenant à examiner les armes défensives en usage aujourd'hui dans l'armée française.

ARMES DÉFENSIVES

Les armes défensives , destinées à garantir le corps des atteintes des armes offensives , étaient jadis d'un usage plus efficace que de nos jours. Avant l'application de la poudre à canon à la balistique et l'introduction des armes à feu dans les armées , les combattants se couvraient la tête, le corps et les membres d'armures complètes, qui les préservaient suffisamment de l'action des armes alors en usage, mais qui avaient aussi l'inconvénient de les accabler d'un poids énorme, sous lequel, une fois tombés dans la mêlée, ils ne pouvaient plus se relever. Aujourd'hui que les armures ne sauraient protéger contre un grand nombre des projectiles employés à la guerre, elles ne couvrent que les parties du corps les plus importantes, la tête, le thorax et une partie de l'abdomen, et ne sont plus portées que par quelques troupes spéciales, la grosse cavalerie et les sapeurs du génie.

Le poids de ces armes défensives reste encore néanmoins considérable et exige chez les hommes qui doivent les revêtir, des conditions de vigueur et de force, qui, mieux que la condition de la taille, présideraient à la répartition des jeunes soldats dans les corps de grosse cavalerie et du génie.

Les *casques* sont en métal ; suivant l'arme qui les porte (carabiniers, cuirassiers, dragons, sapeurs-pompiers, etc.), ils varient quelque peu de modèle , mais ils sont toujours assez légers pour n'être pas incommodes. On y remarque le *cmier* ; la *bombe* qui se prolonge et se recourbe en arrière, pour couvrir la nuque ; et la *visière* protégeant une partie de la face. La forme arrondie de cette coiffure sur laquelle les corps glissent et portent à faux, plutôt que sa résistance, en font une arme défensive. Le cimier du casque

en occupe le sommet que les chocs frappant d'aplomb pourraient enfoncer, s'il ne présentait cette addition ; il ajoute ainsi à la résistance de la coiffure ; mais il a l'inconvénient, surtout lorsqu'il est très-élevé et surmonté d'ornements, de lui enlever de sa stabilité et de la rendre très-fatigante à porter, en raison des précautions et des efforts nécessaires pour la maintenir en équilibre.

La *cuirasse* se compose du *plastron* destiné à couvrir le devant du corps ; du *dos* qui non-seulement protège la partie postérieure du corps, mais fait contre-poids au plastron ; et des pièces accessoires servant à la maintenir. Sa forme tend à faire glisser les corps sur sa surface, dont le contour est muni d'un rebord destiné à les arrêter et à garantir ainsi le col, les membres et la partie inférieure du tronc. Ce dernier but est loin d'être toujours atteint par cette disposition qui donne lieu à des déviations nombreuses et parfois les plus singulières dans la direction et le trajet des blessures.

Les cuirasses, comme toutes les autres armes, ne sont mises en service qu'après avoir été essayées ; selon leurs tailles. fixées au nombre de trois, elles varient légèrement de poids. Celui des cuirasses de cuirassiers, modèle de 1825, actuellement en usage, est de :

	1 ^{re} TAILLE	2 ^e TAILLE	3 ^e TAILLE
Plastron.....	6 ^k ,06	5 ^k ,90	5 ^k ,71
Dos.....	1 ^k ,80	1 ^k ,75	1 ^k ,70
Cuirasse complète et garnie...	8 ^k ,53	8 ^k ,33	8 ^k ,15

Les cuirasses des carabiniers sont toutes de très-grande taille et pèsent 9^k,70.

Les *sapeurs* du Génie portent, dans les travaux de sape, une cuirasse et un casque dit pot en tête ; cet armement est d'un poids considérable.

Le plastron de la cuirasse pèse de.....	6 ^k ,20	à	7 ^k ,15
Le dos de.....	5 ^k ,80	à	6 ^k ,65
Le casque.....	4 ^k ,90		

Les différentes pièces accessoires de cette armure complète, en augmentent encore la pesanteur qui n'excède pas 18^k,70.

Ces armes défensives sont toutes, à l'exception du dos des cuirasses de cavalerie, à l'épreuve des balles de fusil ; mais elles ne résistent pas aux projectiles lancés par les bouches à feu, qui les faussent, les enfoncent, les déchirent, les brisent en éclats et les convertissent souvent alors en nouveaux corps vulnérants dont l'action vient se surajouter à l'action des projectiles eux-mêmes et en compliquer les résultats.

N. B. Les détails techniques d'art militaire contenus dans ce chapitre ont été tirés en partie des *Traité d'artillerie* du général Piobert, de Thiroux et de Panot.

CHAPITRE II

BLESSURES PAR ARMES PIQUANTES

Des blessures faites par chaque espèce d'armes. — Des blessures par armes piquantes. — Mode d'action des armes et des instruments piquants.

Plaies simples. — Lésions des parties molles; caractère et forme des plaies; mode de guérison et traitement. Lésion des tissus fibreux. Lésion des os. Lésion des cavités splanchniques. Lésion des articulations.

Plaies compliquées. — Présence du corps vulnérant; déchirures et contusions. Accidents des plaies par armes ou instruments piquants: accidents nerveux; accidents inflammatoires; hémorrhagies; anévrismes.

Blessures faites par chaque espèce d'armes. —

Les blessures faites par chaque espèce d'armes, soit communes, soit en usage dans l'armée, peuvent, comme les armes elles-mêmes, être divisées en trois classes principales, qui sont :

- 1^o Les blessures par armes piquantes ;
- 2^o Les blessures par armes tranchantes ;
- 3^o Les blessures par armes contondantes.

Il arrive fort souvent que les blessures appartenant à l'une de ces trois grandes divisions, participent des caractères propres aux blessures d'une classe différente, et quelquefois même les réunissent tous à divers degrés. C'est ainsi que les blessures par armes piquantes peuvent présenter, en même temps que leurs phénomènes spéciaux, quelques-uns de ceux des blessures par armes

tranchantes et réciproquement ; que celles-ci, suivant la manière dont l'arme qui les a produites a été employée, sont accompagnées de contusion ; que les plaies contuses enfin, en raison de leur siège, de la nature et de la forme des instruments vulnérants, ressemblent quelquefois à des plaies par instruments tranchants. Cependant il existe presque toujours dans toutes ces blessures un caractère dominant, qui permet de les rattacher à une classe plutôt qu'à une autre ; les caractères empruntés par une catégorie à une autre, n'étant que concomitants ou constituant une complication.

Les plaies empoisonnées forment une classe complètement distincte et ne nous paraissent pas devoir trouver leur place à côté des blessures de guerre. Les plaies par déchirure, par morsure et par arrachement, assez fréquentes à l'armée, se rangeront à la suite des plaies contuses, avec lesquelles elles ont de nombreuses analogies.

BLESSURES PAR ARMES PIQUANTES

Les armes de guerre n'agissant exclusivement que par la pointe, sont le fleuret, l'épée, la lance et la baïonnette : les armes communes sont les diverses sortes d'épées et de poignards, à lames plates, triangulaires, ou diversement configurées. Les instruments ou les ustensiles qui sont employés dans les arts, dans l'industrie ou pour les besoins de la vie domestique sont tellement nombreux et variés, qu'il est à peu près impossible de les énumérer.

Mode d'action des instruments piquants. — Tous les instruments piquants agissent en écartant les tissus pour se frayer un passage : déliés, comme une aiguille à acupuncture, et introduits avec lenteur et ménagement, ils passent entre les fibres qui constituent la trame organique, sans la diviser, et peuvent pénétrer à des profondeurs

considérables, et même à travers les organes les plus importants, sans donner lieu au moindre écoulement de sang et sans déterminer une douleur fort appréciable lorsqu'au contraire leur pénétration est brusque et rapide ils occasionnent une douleur vive et saisissante et quelque fois la sortie de quelques gouttes de sang. Les instruments piquants plus volumineux et les armes de guerre ou autres, agissent encore en écartant les fibres de nos tissus sans les diviser ; mais par la distension qu'ils leur font subir, ils provoquent de la douleur, déterminent des contusions et des déchirures des bords de la plaie et peuvent donner lieu à des écoulements de sang plus ou moins considérables, mais en général peu abondants.

Plaies simples. — Les blessures faites par les armes et les instruments piquants sont simples ou compliquées : elles peuvent intéresser les parties molles, les os, les cavités et les organes que celles-ci renferment ; elles présentent dans ces conditions diverses des phénomènes plus ou moins constants et sont quelquefois suivies d'accidents locaux ou d'accidents généraux.

Lésion des parties molles. — Les blessures par ponction des parties molles, sont uniques ou multiples ; elles sont faites de l'extérieur à l'intérieur, ou de l'intérieur à l'extérieur. Les blessures faites de l'extérieur à l'intérieur sont en cul-de-sac, c'est-à-dire qu'elles n'ont qu'une seule ouverture, celle de l'entrée de l'instrument ; ou bien elles présentent deux ouvertures, l'une d'entrée faite de l'extérieur à l'intérieur, l'autre de sortie, faite de l'intérieur à l'extérieur par la pointe de l'instrument traversant les parties de part en part. — Parmi les blessures faites de l'intérieur à l'extérieur, il en est qui ne présentent qu'une ouverture visible extérieurement ; elles sont habituellement le résultat de l'action de corps étrangers passés dans le tube digestif ou les organes génito-urinaires ; elles se

rencontrent surtout chez les aliénés des deux sexes, chez les femmes hystériques, et reconnaissent pour causes les plus ordinaires la présence d'aiguilles, d'épingles, d'arêtes de poisson, de petits os, de couteaux, de fourchettes même, qu'un accident ou plus d'un genre de délire a introduits dans les organes : nous ne croyons pas devoir nous en occuper ici.

Caractères. — L'étroitesse et la profondeur constituent le caractère distinctif de toutes les plaies des parties molles faites de l'extérieur à l'intérieur par des armes ou des instruments piquants ; non-seulement les instruments exclusivement piquants donnent lieu à des plaies de cette nature, mais les armes munies d'un seul ou de deux tranchants peuvent aussi les produire, si ces armes pénètrent à une profondeur assez considérable pour que celle-ci soit plus grande que la largeur de la plaie. Ces blessures ne provoquent qu'une douleur d'intensité médiocre ; la pénétration de l'arme écarte et distend les tissus qui reviennent promptement sur eux-mêmes dès que l'arme est retirée. Ces phénomènes sont pour ainsi dire instantanés ; ils sont en rapport avec la longueur immergée et le volume de l'instrument vulnérant, avec sa forme, l'état de sa surface et de sa pointe.

Les armes minces et acérées, comme les fleurets aiguës et les épées ; les armes dont la pointe est supportée par une lame tranchante comme les sabres, pénètrent avec beaucoup plus de facilité et à des profondeurs plus grandes que la lance et la baïonnette, dont la pointe peu aiguë est supportée par une lame à arêtes mousses et assez épaisses : la pénétration de ces dernières est favorisée par l'impulsion considérable que le poids de la hampe ou du fusil permet d'imprimer à l'arme toute entière. Les blessures qui sont faites par des armes mal polies ou envahies par la rouille, par des armes épaisses, par des pointes

émoussées, sont plus douloureuses, moins profondes, présentent un écartement plus grand, des bords plus souvent déchirés et contus, et saignent plus communément que celles qui sont faites dans des conditions opposées. Les plaies résultant d'un coup de fleuret *démoucheté*, ou dont on a simplement cassé le bouton sans en faire la pointe, peuvent avoir néanmoins une assez grande profondeur, en raison du peu de volume de la lame ; les bords en sont un peu déchirés : elles déterminent une assez vive douleur. Les fleurets *démouchetés*, glissant sur la peau sans la pénétrer, donnent lieu à des écorchures plus ou moins étendues et plus ou moins profondes, qui sont accompagnées de gonflement, de rougeur, d'ecchymose dans tout ou partie de leur trajet, et de douleurs brûlantes. Les plaies qui sont faites par des sabres ou des instruments analogues, ne reviennent que très-peu sur elles-mêmes ; elles sont à la fois des plaies par piqûre et des plaies par coupure ; leurs bords ayant été divisés en même temps qu'écartés : lorsque la lame a été enfoncée jusqu'à la partie non tranchante de son dos, l'angle de la plaie en rapport avec cette partie mousse se rétracte davantage que l'angle opposé.

Forme. — Les épées plates, ou présentant une double arête peu accusée sur le plan de la lame, font des plaies linéaires ; les épées triangulaires, en général très-minces, comme sont les épées dites de combat, donnent lieu à des plaies triangulaires, et qu'on ne saurait mieux comparer pour la forme, sinon pour la dimension, qu'à des piqûres de sangsues. Les fleurets aiguisés déterminent de petites plaies linéaires, lorsque l'arme a pénétré peu profondément ; et, dans le cas contraire, de petites plaies sans régularité ; les fleurets *démouchetés* et sans pointe produisent dans la grande majorité des cas, quelle que soit la profondeur à laquelle ils ont pénétré, de petites plaies à bords déchirés

dont la forme est irrégulière. La lance et la baïonnette donnent lieu à des plaies en rapport avec leur forme; les angles rentrants des premières sont toujours un peu conlus; les plaies faites par la seconde de ces armes sont généralement plus nettes. Les coups de pointe de sabres à deux tranchants déterminent des plaies linéaires, légèrement entr'ouvertes; les coups de pointe de sabre à un seul tranchant et à dos plus ou moins épais, des plaies nettement divisées du côté correspondant au tranchant et irrégulièrement déchirées du côté mousse de l'arme.

Ces données générales sur la forme des plaies par armes de guerre s'appliquent à la forme des plaies par les armes communes, et par les divers instruments accidentellement transformés en armes ou en agents vulnérants. Il ne faudrait pas croire, cependant, que la configuration des plaies par ponction, réponde toujours exactement à celle des corps qui les ont produites : les expériences de Filhos et de Malgaigne ont démontré qu'un instrument rond, comme un poinçon de médiocre volume, donne lieu à des plaies linéaires, et que la direction de ces plaies varie suivant les régions du corps où elles sont pratiquées. A la face, ces plaies ont des directions très-variées; au cou, sur le thorax et sur l'abdomen, elles affectent en général des directions obliques de haut en bas et de dedans en dehors; sur les bras et sur les avant-bras, sur les cuisses et sur les jambes, elles se dirigent à peu près suivant l'axe des membres; dans le voisinage des articulations et du côté de l'extension, elles sont généralement dirigées comme des rayons partant du centre de l'articulation, tandis que du côté de la flexion elles sont parallèles aux plis de locomotion. Les muscles sous-jacents à la peau et les aponévroses d'enveloppe, d'une part, la structure des téguments et le voisinage des articulations, de l'autre, paraissent être les causes de la direction affectée par les plaies produites au moyen d'un poinçon.

arrondi. Il est incontestable que les mêmes causes apportent dans la forme et dans la direction des plaies résultant de l'action des armes proprement dites, des modifications qui les font différer de la configuration des armes mêmes. Les armes ne pénètrent pas toujours les parties perpendiculairement à leur surface ; les téguments et les muscles superficiels sont souvent surpris par les blessures dans des situations variées, dans le relâchement ou la contraction ; la rencontre des corps résistants et les mouvements instinctifs des blessés peuvent faire dévier les instruments vulnérants pendant leur action même : ces conditions constituent autant de causes nouvelles de modifications dans la forme et la direction des plaies, causes qu'il convient d'ajouter à celles déjà signalées.

Le peu de sang qui s'écoule des plaies par armes ou instruments piquants tient à une double cause : au petit nombre de vaisseaux capillaires divisés, et au rapprochement des tissus qui suit immédiatement l'extraction de l'arme. Sans cesser d'être simples, les blessures présentent quelquefois, sous les téguments et dans les parties plus profondes, une extravasation sanguine dans la trame des tissus qui apparaît immédiatement après l'accident, ou se révèle seulement après plusieurs jours par une teinte jaune ecchymotique, d'intensité et de dimensions variables.

Mode de guérison et traitement. — La guérison des plaies par armes et instruments piquants est généralement rapide et spontanée : elle se fait par cicatrisation immédiate, et la réunion est souvent complète du jour au lendemain. Le chirurgien n'a que faire d'intervenir, et doit se borner, dans la très-grande majorité des cas, à recouvrir la blessure avec une mouche de sparadrap de diachylon gommé ou de tafetas d'Angleterre, afin de la mettre à l'abri des froissements et de l'air extérieur. Parfois, néanmoins, à la face palmaire

une complication.

lésion des tissus fibreux. — Il est rare qu'une plaie profonde, ne rencontre pas dans son trajet des tissus fibreux, des aponévroses et quelquefois des tendons, qui se comportent à l'égard des instruments tranchants, **mais comme les parties molles.** En général, la guérison des plaies n'est point entravée par cette circonstance, à laquelle Dupuytren a attribué certains accidents graves. Ces accidents apparaissent quelques jours après la blessure, et sont précédés de battements et de sensibilité dans le tissu lésé; ils consistent dans un gonflement plus ou moins considérable, ordinairement circonscrit, accompagné de douleurs profondes, et mettant obstacle, lorsqu'il se trouve du côté de la flexion d'une articulation, aux mouvements actifs ou communiqués. Ils peuvent disparaître spontanément, mais toujours dans un temps fort long; ou ils donnent lieu à des abcès chroniques, à des engorgements qui laissent après eux des adhérences profondes persistantes. La lésion des tissus fibreux n'est pas la cause immédiate de ces phénomènes, attendu que les tissus fibreux n'ont point de manière propre de sentir et de battre. On doit considérer les accidents de cette nature comme des complications résultant soit de l'inflam-

Les phénomènes pathologiques immédiats et consécutifs observés dans la marche de ces différentes affections, rendent parfaitement compte des accidents signalés comme pouvant être le résultat des piqûres aux tissus fibreux. Dépourvus de nerfs, nourris par la partie séreuse du sang, les tendons et les aponévroses ne sauraient devenir douloureux et s'enflammer primitivement; ils ne s'altèrent qu'à la longue et sous l'influence d'un voisinage morbide. Si la piqûre d'un tendon détermine un épanchement de lymphes dans sa proximité ou dans son intérieur, c'est par la compression et la gêne que cet épanchement exerce sur les parties environnantes, que les douleurs doivent être expliquées.

Lésion des os. — Les piqûres faites aux cartilages et aux os ne peuvent atteindre ces parties profondément situées, qu'en traversant une couche plus ou moins épaisse de parties molles; elles intéressent nécessairement le périchondre et le périoste. La douleur, dans ces cas, est toujours assez vive et s'accompagne quelquefois d'un gonflement qui disparaît en quelques jours sous l'influence d'applications émollientes ou de compresses imbibées d'eau froide. La plaie restant à l'état simple, la légère périostite qui en est la conséquence se termine par résolution, et ne laisse d'autre trace qu'un peu d'induration et de tuméfaction circonscrites au lieu lésé, et une sensibilité à la pression qui persiste assez longtemps. C'est la lésion du périoste, organe très-vasculaire en raison de ses fonctions, qui détermine ces phénomènes, beaucoup plus que la piqûre du tissu osseux qui par lui-même est peu disposé à souffrir des causes traumatiques.

Lésion des cavités splanchniques. — Les armes et les instruments piquants agissant sur les cavités splanchniques, le crâne, le thorax, l'abdomen, déterminent des blessures pénétrantes et non pénétrantes. Les *plaies non pénétrantes*

de ces cavités ne diffèrent pas essentiellement des blessures des parties molles ; elles prédisposent, cependant, en raison de la constitution anatomique des parties lésées, à quelques accidents dont nous aurons à nous occuper lorsque nous parlerons des blessures suivant les différentes régions qu'elles intéressent. Elles sont généralement peu profondes et présentent plus souvent que celles des membres deux ouvertures, l'une de l'entrée, l'autre de la sortie de l'arme. Celle-ci, restant tangente à la circonférence de la cavité, ne peut parcourir sous la peau un long trajet, sans ressortir dans un point peu éloigné de son entrée. Les plaies non pénétrantes des cavités sont donc en général superficielles ou sous-cutanées.

Les plaies pénétrantes faites par les instruments piquants peuvent n'intéresser que la membrane séreuse pariétale tapissant les cavités, cas excessivement rare ; ou léser les viscères que ces cavités renferment. L'inflammation de la séreuse intéressée isolément ou en même temps que les organes qu'elle enveloppe, peut succéder à ces plaies.

Des hémorrhagies internes ou externes, des hernies, des épanchements de gaz, de liquides ou de matières demi-solides, peuvent en être aussi la conséquence. Le lieu de la blessure, la résistance, la mobilité, l'élasticité des parois de la cavité lésée, la disposition anatomique, la physiologie normale et pathologique des organes intéressés, l'état de plénitude ou de vacuité des viscères creux, sont autant d'éléments dont l'influence se fait sentir sur la production et la nature des accidents.

Lésion des articulations. — Les plaies par instruments piquants des cavités articulaires sont quelquefois suivies des résultats les plus simples ; d'autres fois, d'accidents de la plus haute gravité.

La membrane synoviale qui double les capsules fibreuses articulaires peut n'éprouver qu'une piqûre simple ; elle

peut être froissée ou déchirée dans une certaine étendue de sa surface interne ou de ses replis ; violente par la lame de l'instrument qui la traverse de part en part, ou s'arrête sur les os et sur les cartilages.

Toutes les plaies des articulations , si légères qu'elles soient, pouvant donner lieu à de graves accidents, à des hydarthroses, à des inflammations se terminant par suppuration doivent être soigneusement observées par le chirurgien, surtout lorsqu'elles intéressent des articulations dont les surfaces synoviales ont une étendue considérable. L'inflammation aiguë, phénomène le plus redoutable et constituant presque à lui seul tout le danger de ces plaies, devra être conjurée par le repos, l'immobilisation de l'articulation, les applications froides, et combattue, si, néanmoins, elle apparaît, par les antiphlogistiques et les révulsifs locaux et généraux les plus énergiques.

Plaies compliquées. — *Présence du corps vulnérant.*

— La présence du corps vulnérant est une des complications fréquentes des plaies par instruments piquants.

Toute une classe de ces blessures est nécessairement compliquée de la présence du corps étranger, arme ou instrument, qui les détermine; ce sont celles qui se font de l'intérieur à l'extérieur par la sortie, sur un point quelconque des téguments, des corps plus ou moins agressifs préalablement introduits dans l'économie. Sans parler des accidents généraux ou spéciaux que leur présence peut amener vers le tube digestif, les organes génito-urinaires, etc., nous nous bornerons à dire que la plupart d'entre eux, et en particulier les aiguilles et les épingles, présentent cette particularité, que tantôt ils restent en place et tantôt parcourent dans les organes de très-grandes distances, pour aller sortir ou faire saillie dans toutes les régions, mais surtout à l'abdomen et aux membres pelviens. Leur sortie est toujours précédée d'une douleur

légère et superficielle, et habituellement suivie d'une cicatrisation rapide. Ils donnent lieu quelquefois à la formation de petits abcès, au milieu desquels on les retrouve. Ils se présentent souvent plusieurs fois de suite sous la peau, dans des lieux différents, sans la percer et sans sortir : en raison de leur mobilité, on ne doit jamais faire d'incision pour les extraire, à moins qu'ils n'aient déterminé un abcès ; dans les parties molles et dans les parois des cavités thoraciques et abdominales, ils échappent facilement aux recherches, fuient sous la pression la plus légère et se perdent de nouveau dans les tissus.

Les instruments vulnérants restent rarement tout entiers dans les plaies faites de l'extérieur à l'intérieur : la plupart du temps, un mouvement brusque du blessé ou de l'agresseur, un coup porté à faux, la rencontre d'un os résistant font casser l'arme ou l'instrument à une certaine distance de la pointe ; c'est ainsi que se brisent les épées et les fleurets. Les mêmes causes, ou la simple résistance des parties molles accompagnée d'un changement dans la direction de l'impulsion, peuvent amener la rupture d'instruments plus déliés, comme les aiguilles.

Lorsque les corps vulnérants font saillie à l'extérieur, rien n'est plus simple que d'en faire l'extraction. Cette opération, facile lorsque les armes ne sont pas implantées dans les os, doit toujours être pratiquée. Le vulgaire et quelques chirurgiens pensent qu'il est des plaies dans lesquelles il faut respecter la présence des corps vulnérants, dans la crainte de voir leur extraction suivie d'accidents sérieux, ou d'une mort plus rapide : en général, il ne peut résulter de cette manière de faire, que des inconvénients ; les corps étrangers tombent en l'absence du chirurgien, qui ne peut alors immédiatement parer aux hémorrhagies, à l'introduction de l'air, etc. ; s'ils restent en place, ils donnent lieu, dans le plus grand nombre de cas, à une mort

plus prompte, ou à des phénomènes progressivement plus graves. Des circonstances tout à fait exceptionnelles dont l'appréciation ne peut être faite qu'en présence de cas déterminés, peuvent seules motiver l'abandon du corps vulnérant dans la plaie.

Les corps vulnérants peuvent se rompre dans l'intérieur des plaies, sans qu'il apparaisse rien de leur tige au dehors. On doit toujours s'enquérir auprès des blessés ou des personnes présentes à l'accident, de la direction de l'arme ou de l'instrument agresseur, de la profondeur présumée à laquelle il a pénétré, de l'état de la lame et de son intégrité après la blessure. Très-souvent, ces renseignements sont impossibles à obtenir ; il convient alors d'explorer les plaies. Lorsque le corps vulnérant est d'un très-petit volume, comme une portion d'aiguille ou un morceau de verre, il échappe la plupart du temps aux investigations et il peut, sans inconvénient, être abandonné dans la plaie. Lorsque l'instrument vulnérant est plus volumineux et que la palpation, la douleur ou la sensation qu'il détermine, chez le blessé lui-même, font présumer la présence d'une partie de sa lame dans la plaie, celle-ci doit être sondée : si elle est assez large pour que le corps étranger puisse être extrait sans dilatation préalable, on doit procéder immédiatement à cette opération par la voie même que l'instrument a frayée. Si l'ouverture de la plaie est trop étroite pour permettre l'introduction des instruments propres à l'extraction, deux manières d'opérer peuvent être employées, suivant la situation du corps vulnérant : ou bien l'extrémité brisée de l'arme est voisine de l'orifice de la plaie, et, dans ce cas, c'est par cet orifice même, suffisamment agrandi par une incision, qu'elle devra être saisie et retirée ; ou bien engagée profondément, la pointe de l'instrument est très-rapprochée de la peau, du côté opposé à son entrée, et, dans ce cas, on peut presser sur son extrémité brisée à tra-

vers les tissus et les téguments, faire agir son extrémité aiguë de l'intérieur à l'extérieur, lui faire percer la peau et l'extraire par cette nouvelle ouverture.

Frappant contre les os, les instruments piquants se brisent souvent contre ces parties solides et y restent quelquefois implantés : il convient dans ces cas de les extraire par tous les moyens chirurgicaux mis en usage en pareille circonstance, de recourir à des tractions énergiques au moyen de fortes pinces, d'appliquer, au besoin, une couronne de trépan, soit à côté d'eux, soit en les y circonscrivant, après les avoir mis à découvert par des incisions d'une étendue suffisante. Lorsque les corps étrangers n'ont pas été extraits, la plaie qui les renferme reste, en général, fistuleuse, donne lieu à un écoulement de pus peu abondant, et s'entoure d'induration ; mais la cicatrisation de l'ouverture et de la plus grande partie de la plaie n'est pas toujours empêchée par la présence des corps vulnérants ; elle se fait au-dessus d'eux et les emprisonne dans l'intérieur. Ils déterminent quelquefois, à une période plus ou moins éloignée, un abcès dans le foyer duquel on les retrouve libres, ou au fond duquel ils restent un temps assez prolongé, entretenant, jusqu'à leur mise en liberté, une suppuration de longue durée, et des alternatives sans fin d'accidents et de guérisons apparentes. D'autres fois, ils restent de longues années ou à jamais inoffensifs ; mais, la plupart du temps, ils occasionnent une certaine gêne dans les parties qui les recèlent. Les corps peu volumineux et faits de matières peu altérables, comme les métaux, jouissent en particulier de ce dernier privilège.

Déchirure et contusion. — Les coupures, les déchirures, lorsqu'elles ont une certaine étendue, sont des complications des plaies par armes ou instruments piquants. Elles altèrent dans une mesure plus ou moins considérable les caractères particuliers des plaies par ponction, retardent assez

souvent leur guérison, et les exposent aux accidents que ces complications elles-mêmes peuvent déterminer. Leur traitement devra varier selon les indications.

Accidents des plaies par armes ou instruments piquants. — Les accidents des plaies par armes ou instruments piquants, sont locaux ou généraux. Ces derniers, outre la fièvre traumatique et les symptômes généraux que peut déterminer la lésion spéciale de quelques organes en particulier, comprennent encore des accidents nerveux. Les premiers sont des accidents inflammatoires, accidents possibles dans toutes les plaies, mais regardés comme plus fréquents dans celles-ci que dans celles d'un autre ordre.

Accidents nerveux. — La douleur dans les plaies par piqûres est en général légère et de peu de durée; elle est due à la division de filets nerveux très-déliés et en petit nombre. Mais, au lieu de disparaître en peu de temps, la douleur s'accroît, au contraire, quelquefois, au point de devenir intolérable, et détermine un ébranlement qui retentit sur tout le système nerveux. La persistance de la douleur, son acuité et ses progrès ont été attribués à la division incomplète ou à la déchirure de cordons nerveux d'un certain volume : les applications narcotiques, les vésicatoires simples ou saupoudrés de morphine restent souvent impuissants à apaiser ces accidents, contre lesquels on a employé avec succès la division complète du filet nerveux lésé. Elle peut provoquer des convulsions cloniques, et devenir le point de départ d'accidents connus sous le nom de spasmes traumatiques et qui ont été souvent confondus avec le plus redoutable des accidents des plaies, envisagées en général, le tétanos.

Caractérisé par une contraction spasmodique permanente qui varie depuis une simple roideur jusqu'à la rigidité la plus violente et la plus complète d'une partie ou de

la totalité des muscles soumis à l'empire de la volonté, le tétanos peut survenir sans lésion locale appréciable. Il apparaît plus souvent à la suite de plaies par ponction ou de plaies contuses, qu'après les plaies par instruments tranchants ; à la suite de plaies ou d'écrasements des pieds et des mains qu'après la lésion d'autres parties du corps. Nous nous en occuperons en même temps que des accidents généraux qui peuvent exercer leurs ravages sur les blessés.

Accidents inflammatoires. — Les accidents locaux des plaies par ponction sont : l'inflammation, le phlegmon circonscrit, l'érysipèle, le phlegmon diffus superficiel ou profond, l'étranglement, la périostite et l'ostéite.

Au lieu de se réunir par première intention, les plaies par piqure, lorsque l'inflammation adhésive nécessaire à la réunion immédiate dépasse de justes limites, se tuméfient et rougissent, en même temps que leurs bords déjà agglutinés se décollent, se renversent en dehors et suppurent. Après être restées quelques jours dans cet état, il arrive souvent, sous l'influence du repos, d'un régime sévère et d'applications émollientes, que les plaies s'affaissent, pâlisent et marchent sans interruption vers une guérison prochaine. Mais les choses ne se passent pas toujours ainsi ; soit que les bords de la plaie restent réunis, soit que l'inflammation plus profonde suive sa marche progressive, un phlegmon circonscrit s'annonçant par des douleurs pulsatives, se forme et se termine par suppuration. Aux moyens antiphlogistiques signalés précédemment, on doit ajouter pour combattre le phlegmon circonscrit, les saignées générales et locales ; mais, en général, les inflammations franches et à marche rapide du tissu cellulaire, comme le sont celles-ci, sont rarement enrayées par les antiphlogistiques, et donnent lieu à la formation du pus malgré les applications de sangsues les plus libérales. Ouvert spontanément ou par le chirurgien, l'abcès succédant

au phlegmon circonscrit met fin aux accidents inflammatoires et ne tarde pas à guérir.

L'érysipèle ne survient guère que dans les plaies par piqûres compliquées de déchirures ou de contusions, à moins que des pansements mal faits, des frottements ou froissements répétés, n'aient irrité une plaie primitivement simple. Cet accident, comme le phlegmon diffus superficiel ou l'inflammation gangréneuse du tissu cellulaire sous-cutané, comme le phlegmon diffus profond ou l'inflammation gangréneuse du tissu cellulaire sous-aponévrotique, paraît être moins sous la dépendance immédiate de la plaie elle-même, qui n'en est que le point de départ, qu'occasionné par une prédisposition générale du sujet, ainsi que le démontre son apparition saisonnière et épidémique. L'érysipèle traumatique et le phlegmon diffus n'affectent pas une forme et une marche différente à la suite des plaies par ponction, que dans les circonstances où ils se développent spontanément ou par toute autre cause.

L'inflammation au lieu de rester superficielle, s'étend quelquefois aux tissus sous-aponévrotiques, ou débute dans ces parties, et donne lieu à l'étranglement. La pénétration d'un instrument peu acéré, des déchirures profondes, un épanchement de sang, la présence du corps vulnérant sont autant de causes prédisposantes à cet accident. Il se montre néanmoins en l'absence de ces causes, et avec d'autant plus de facilité que les régions lésées sont plus riches en aponévroses et plus abondamment pourvues de brides fibreuses, comme la face palmaire de la main et des doigts, la face plantaire des pieds et des orteils.

L'étranglement dont nous nous occupons ici, est donc simplement une conséquence de l'inflammation, et consiste dans la compression exercée par les aponévroses d'enveloppe ou les brides fibreuses sur les tissus sous-jacents enflammés, et dont le libre développement empêché, réagit

et fait effort sur les parties qui lui résistent. Selon que son siège est plus ou moins profond, l'étranglement revêt différents caractères; superficiel, il se traduit par une rougeur érysipélateuse des téguments, par un peu de gonflement et d'œdème résistant des parties malades; profond, il ne provoque aucun changement de couleur à la peau, donne lieu à peu de gonflement et à un œdème superficiel assez étendu, au-dessous duquel les parties présentent une dureté assez considérable.

L'inflammation accompagnée d'étranglement se termine le plus souvent par suppuration. Les moyens antiphlogistiques locaux et généraux réussissent rarement à la maîtriser, et le moyen le plus efficace qu'on puisse lui opposer est le débridement. Le débridement consiste dans l'incision plus ou moins large des aponévroses s'opposant à l'expansion des tissus enflammés.

Les accidents que nous venons de décrire sont beaucoup moins fréquents dans les plaies par piqûres que ne l'ont dit quelques chirurgiens; ils ont été présentés par Dupuytren, comme étant la règle, pour ainsi dire, tandis qu'ils ne sont au contraire et fort heureusement que l'exception.

La périostite et l'ostéite superficielles aiguës ne sauraient être distinguées l'une de l'autre: elles arrivent quelquefois à la suite des plaies par ponction, lorsque l'instrument vulnérant a déchiré le périoste, lorsqu'il a frappé l'os avec violence, ou que sa pointe y est restée engagée. Le décollement du périoste, son inflammation et sa suppuration, n'entraînent pas nécessairement la mortification de l'os et la formation de séquestres. Les ostéites aiguës profondes sont plus rares encore que les accidents précédents, tandis que les ostéites chroniques se montrent assez souvent comme résultat de la présence des corps étrangers.

Les accidents aigus qui accompagnent les lésions des os en font habituellement des affections très-complexes, et

dans lesquelles on ne peut que très-difficilement distinguer la cause, le siège et les altérations anatomiques qui en sont le point de départ. L'histoire de ces accidents appartient à celle des maladies des os, exposée *in extenso* dans les traités de pathologie externe.

Hémorrhagies. — Anévrysmes. — Les hémorrhagies externes, sans être communes, ne sont pas très-rares dans les plaies faites par les armes et instruments piquants, lorsque des vaisseaux d'un certain calibre et peu profondément situés ont été intéressés. Moins fréquentes que les hémorrhagies artérielles, les hémorrhagies veineuses s'arrêtent seules et sont facilement maîtrisées par une compression directe. Les hémorrhagies artérielles se produisent avec les caractères qui leur sont propres ; néanmoins, l'étroitesse du trajet de la plaie rend quelquefois l'écoulement du sang continu, ou en diminue la rapidité et les saccades. Elles cessent spontanément par la formation de caillots dans la plaie, ou sont arrêtées par la compression exercée, soit directement sur le point blessé, soit sur le vaisseau entre le cœur et la plaie. Leur apparition à l'extérieur peut être ainsi définitivement conjurée ; il n'est même pas rare de voir se cicatrifier la blessure des téguments par laquelle a eu lieu l'écoulement du sang. Mais l'ouverture faite à l'artère, continuant à donner passage au liquide sans qu'il s'écoule au dehors, celui-ci s'infiltré dans les couches intermusculaires et inter-aponévrotiques, et un anévrysme diffus succède à l'hémorrhagie externe. Cet accident n'est pas le plus commun ; il est beaucoup plus fréquent de voir se former quelques jours après la blessure, à son lieu même, ou dans son voisinage le plus proche, une tumeur pulsatile, petite tout d'abord, s'accroissant progressivement, et présentant enfin tous les caractères d'un anévrysme circonscrit.

Ces deux variétés d'anévrysmes, et la seconde plus que la

première, succèdent donc assez souvent aux blessures par ponction avec hémorrhagie ; elles peuvent aussi survenir à la suite de blessures qui n'ont donné lieu qu'à un écoulement de sang insignifiant, et même à la suite de blessures sans perte de sang.

Les vaisseaux artériels et veineux, ou très-voisins les uns des autres, ou presque toujours accolés, sont facilement, fréquemment et simultanément lésés par la pointe du même instrument. Il peut en résulter une nouvelle variété d'anévrysme qui semble être l'apanage presque exclusif des plaies par instruments piquants, l'anévrysme artérioso-nerveux, sous toutes ses formes.

La compression directe est applicable à cette variété d'anévrysme et en a quelquefois amené la guérison. La compression à distance sur un point plus ou moins élevé du vaisseau, n'a jusqu'ici obtenu de succès que dans les cas de lésion isolée des artères. Ces moyens et tous ceux que comporte le traitement des anévrysmes, aussi bien que l'histoire de ces affections, font l'objet de chapitres spéciaux dans les ouvrages de pathologie chirurgicale, et ne nous arrêteront pas davantage.

CHAPITRE III

DES BLESSURES PAR ARMES TRANCHANTES

Mode d'action des armes et des instruments tranchants. — Caractères communs et variétés des blessures par armes tranchantes. — Phénomènes locaux primitifs: écoulement du sang; douleur; écartement des lèvres de la plaie. — Diagnostic et pronostic. — Phénomènes locaux consécutifs: réunion immédiate; réunion médiata; accolement et réunion des bourgeons charnus; formation d'un tissu cicatriciel. — Phénomènes généraux.

Traitement: Soins préliminaires: réunion.

Plaies à lambeaux ou avec perte de substance. — Des pansements. — Des causes qui peuvent retarder la cicatrisation des plaies. — Complications des plaies par armes tranchantes. — Lésion des nerfs. Lésion des vaisseaux: hémorragies traumatiques; capillaires, veineuses, artérielles. Hémostase chirurgicale.

Les armes tranchantes en usage dans l'armée sont les sabres, la baïonnette-sabre et les haches. Un très-grand nombre d'instruments employés dans les arts, dans l'industrie et pour les besoins de la vie domestique, présentent une configuration analogue à celle de ces armes, c'est-à-dire un tranchant plus ou moins affilé, supporté par une lame plus ou moins épaisse.

Mode d'action des armes et des instruments tranchants. — Les armes tranchantes ont différents modes d'action. Tantôt appliquées perpendiculairement sur les tissus avec plus ou moins de force, elles les divisent par pression seulement; tantôt présentées obliquement et promenées plus ou moins rapidement à la surface des parties,

elles les divisent en sciant ; tantôt enfin, et le plus souvent, elles reçoivent une impulsion qui leur communique ce double mode d'action.

Les sabres droits de la grosse cavalerie ne sont guère employés que pour *pointer* ; quelquefois cependant, employés par le tranchant pour *sabrer*, ils ont un mode d'action qui n'est autre qu'une percussion accompagnée d'un mouvement plus ou moins prononcé, dirigé de la poignée de l'arme vers la pointe ou dans le sens opposé.

Les haches agissent de la même manière.

Les blessures faites par ces armes sont toutes plus ou moins contuses.

Les sabres de cavalerie légère et les sabres d'artillerie, plus courbés que les sabres de la grosse cavalerie et de la cavalerie de ligne, présentent toujours leur tranchant aux parties, sous un angle plus aigu que ces derniers. Qu'ils agissent par percussion, ils donnent lieu à des blessures moins contuses que les sabres droits ; qu'ils agissent en glissant sur les parties, de la poignée vers la pointe dans le mouvement de *sabrer*, ou de la pointe vers la poignée dans le mouvement de *pointer*, ils déterminent des blessures parfaitement nettes et présentant dans leur pureté la plus grande les caractères des plaies par coupure.

La baïonnette-sabre, lorsqu'elle est employée par le tranchant, agit d'une manière analogue, et plus sûrement encore en raison de sa double courbure.

Caractères communs et variétés des blessures par armes ou instruments tranchants. — Le type fondamental des blessures faites aux parties molles par les armes et les instruments tranchants, consiste en une solution de continuité d'une certaine étendue, plus longue que profonde, d'une largeur médiocre, à bords saignants, réguliers et légèrement curvilignes, dont chacune des extrémités se termine par un angle aigu. Les causes de

variétés dans la forme, que nous avons signalées en traitant des plaies par piqure, peuvent apporter au type primitif des plaies par instruments tranchants quelques modifications de peu d'importance.

Ces plaies affectent différentes directions relativement à l'axe du corps, et relativement à l'axe même des parties qu'elles atteignent. Elles sont dites transversales, longitudinales ou obliques, suivant qu'elles sont perpendiculaires, parallèles ou obliques à la direction générale du tronc ou des membres.

Elles sont plus ou moins superficielles et plus ou moins profondes : elles peuvent présenter des lambeaux retenus en place ou non loin de leur siège normal par une base ou un pédicule plus ou moins considérable ; ces lambeaux sont quelquefois renversés : elles peuvent enfin présenter une perte de substance, lorsqu'une partie ou la totalité de la région blessée a été complètement enlevée.

Phénomènes locaux primitifs. — Les phénomènes locaux primitifs des blessures par coupure sont : l'écoulement du sang, la douleur et l'écartement des bords de la plaie.

Écoulement du sang. — C'est aux plaies par armes tranchantes que peut justement s'appliquer la définition générale anciennement donnée des plaies, à savoir : qu'elles consistent en une division récente et sanglante. L'écoulement du sang, en effet, est inséparable de ce genre de lésions soudainement produites : il est causé par la division des vaisseaux capillaires ou de vaisseaux plus volumineux. Dans le premier cas, la perte de sang est peu considérable et cesse presque toujours spontanément, ou sous l'influence de l'exposition de la plaie à l'air, de lavages à l'eau froide, d'un pansement méthodiquement appliqué. Dans le second cas, la perte de sang est assez considérable pour affaiblir le blessé, le faire tomber en syncope ou mettre ses jours

en danger : prenant alors le nom d'hémorrhagie, elle doit être considérée comme un des accidents proprement dits des plaies, accident dont nous aurons à nous occuper plus loin.

Douleur. — La douleur dans les plaies par coupure est due à la lésion des nerfs, et plus particulièrement à celle des filaments nerveux qui se rendent à la peau. Elle est très-variable suivant les différentes régions intéressées. Les plaies de la face, celles de la paume de la main, et en général toutes les plaies de la région antérieure du corps et de la partie interne des membres, sont plus douloureuses que celles qui siègent dans d'autres régions. Les préoccupations de l'esprit, l'imprévu de la blessure et la rapidité avec laquelle elle est faite, rendent quelquefois la douleur si peu appréciable, que les blessés n'ont aucune conscience de l'accident au moment même de sa production. Dans les combats singuliers comme dans les batailles, on voit souvent les combattants, pleins d'animation, n'être avertis de leurs blessures que par l'écoulement du sang.

Écartement des lèvres de la plaie. — L'écartement des bords de la plaie tient à plusieurs causes, qui en font un phénomène assez complexe :

1° L'interposition de l'instrument vulnérant entre les lèvres de la plaie n'exerce pas une grande influence sur leur écartement, à moins que l'épaisseur de l'instrument ne soit très-considérable. Si les instruments épais donnent lieu à un écartement plus marqué des bords des plaies que les instruments minces, c'est qu'ils sont la plupart du temps mal polis ou mal émoulus, et qu'ils agissent en contusionnant et en déchirant les tissus ; les instruments épais, mais en même temps parfaitement affilés, comme les rasoirs, ne provoquent pas plus d'écartement que les instruments dont le tranchant est soutenu par une lame plus mince.

2° L'élasticité des tissus joue, au contraire, un rôle incontestable dans l'écartement des bords des plaies : propriété purement physique, elle existe à des degrés différents dans les divers tissus mous de l'économie, suivant leur texture anatomique. Elle est considérable dans la peau, moindre dans le tissu cellulaire et les artères, plus faible encore dans les muscles : elle est à peine appréciable dans les tissus fibreux, et ne se rencontre pas dans les nerfs. Cette distribution inégale de l'élasticité dans les tissus détermine, lorsqu'ils sont simultanément divisés, une certaine irrégularité dans le foyer des plaies profondes, et donne, en général, aux blessures, l'aspect d'un sillon évasé qui va s'élargissant des parties profondes aux téguments.

3° Si les muscles ne possèdent qu'une élasticité médiocre, ils jouissent, en revanche, à un très-haut degré, d'une autre propriété invoquée comme cause très-active du phénomène qui nous occupe, de la contractilité. Cette propriété vitale du tissu musculaire peut être provoquée ou spontanée. Le contact de l'instrument tranchant sur la fibre musculaire provoque la mise en jeu de la contractilité, autrement dit une contraction brusque et rapide des muscles, donnant lieu à l'écartement des lèvres de la plaie : mais lorsque l'action du stimulant cesse et s'éloigne, les muscles reviennent bientôt à l'état de relâchement. La contractilité spontanée s'exerce, au contraire, virtuellement et sans provocation : elle se manifeste dès que la contraction des muscles excités a cessé. N'étant plus annihilée par la fixité des insertions terminales des muscles divisés, elle agit lentement, mais incessamment, jusqu'à ce que la cicatrisation vienne l'arrêter en rétablissant la continuité de la fibre musculaire ou la fixité de son insertion. Lorsqu'une plaie intéresse un muscle dans toute son épaisseur, on voit se produire entre les deux parois de la section, en dépit de toutes les précau-

tions prises pour l'empêcher, un écartement considérable qui va croissant chaque jour jusqu'à ce que la cicatrisation commence à s'opérer.

L'élasticité des tissus, à laquelle certains auteurs semblent rapporter entièrement l'écartement des bords des plaies, est nécessairement bornée; elle se produit immédiatement ou en un temps très-court, avec toute son intensité, et ne peut plus s'exercer lorsqu'elle a atteint son extrême limite : la contractilité musculaire ne s'éteint qu'avec l'influx nerveux. C'est à cette propriété toute vitale qu'il faut attribuer l'écartement des surfaces divisées dans les plaies profondes sous-cutanées ou exposées, et la conicité des moignons après certaines amputations. L'élasticité des tissus ne joue un véritable rôle que dans les plaies superficielles et bornées à l'enveloppe tégumentaire.

4° La tension des parties, au moment où elles sont frappées, favorise la division des tissus, et prédispose ainsi à des lésions plus étendues et plus profondes. Cette circonstance a fait dire à Boyer et à Dupuytren que la tension des parties exerce une influence sur l'écartement des lèvres des plaies : mais il est facile de se convaincre par l'expérience, que lorsque les parties divisées dans l'état de tension sont mises dans le relâchement, l'écartement des bords de la plaie disparaît et n'est plus que le résultat des causes précédemment énumérées; lorsque, au contraire, on place dans la tension les parties précédemment lésées pendant leur relâchement, on voit l'écartement des bords de la plaie augmenter proportionnellement à l'espèce de traction en sens inverse qu'on leur fait subir.

Diagnostic. — La vue, le toucher, ou l'exploration avec la sonde, suffisent en général pour diagnostiquer l'étendue et la profondeur des plaies. Il est bon, néanmoins, de s'entourer de tous les renseignements possibles sur les circonstances qui ont présidé à l'accident, à savoir : l'espèce

du corps vulnérant, sa forme, sa grosseur, sa longueur et son intégrité avant et après la blessure, la position du blessé relativement à son adversaire; si la blessure a été reçue dans une rixe ou dans un combat; la direction suivant laquelle l'arme ou le corps vulnérant a agi; la force d'impulsion qui lui a été communiquée; les phénomènes qui ont suivi immédiatement l'accident; la quantité de sang écoulé, ou l'absence de toute perte de sang; les sensations éprouvées par le blessé; les douleurs ou les paralysies survenues; l'issue par la plaie soit d'urine, soit de matières contenues dans le tube digestif, etc. Les connaissances anatomiques, enfin, peuvent, en l'absence de signes certains, faire présumer la lésion des organes, expliquer le trouble des fonctions et mettre sur la voie d'un diagnostic rigoureux. L'action soudaine et violente des armes ou des corps vulnérants fera distinguer les plaies qui en résultent de celles qui sont dues à une cause différente, comme l'ulcération, la brûlure, l'inflammation ou la gangrène; il est néanmoins quelquefois difficile, lorsque la suppuration s'est emparée des plaies, de préciser leur nature, sans recourir aux commémoratifs qui, en révélant la marche qu'elles ont suivie, révèlent en même temps la cause qui les a produites.

Pronostic. — Le pronostic des blessures par armes ou instruments tranchants, varie suivant le nombre et la direction, l'étendue et la profondeur des blessures, suivant le siège qu'elles occupent et les parties qu'elles intéressent, suivant qu'elles sont simples ou compliquées, et suivant l'importance des accidents qui les compliquent.

Phénomènes locaux consécutifs. — Les phénomènes locaux immédiats des plaies sont suivis d'autres phénomènes, signalés localement encore par le développement et l'évolution d'un travail réparateur des solutions de continuité produites. Ces phénomènes diffèrent lorsque les plaies gué-

rissent sans suppurer, ou lorsqu'elles ne se ferment qu'après avoir fourni de la suppuration.

Réunion immédiate. — Quelques heures après qu'une plaie a été faite, la douleur se calme et fait place à un sentiment de chaleur et d'engourdissement. L'écoulement du sang s'arrête; les parties divisées se tuméfient et deviennent le siège d'un certain degré d'inflammation que Hunter a nommé inflammation *adhésive*. Un épanchement d'une substance demi-liquide, rougeâtre, concrescible et fibrineuse désignée sous le nom de lymphé *plastique*, lymphé *coagulable* ou *organisable*, recouvre les parois de la plaie et s'organise promptement en une sorte de fausse membrane, analogue à celle qui tapisse les membranes séreuses enflammées. Lorsque les lèvres d'une plaie en cet état sont exactement affrontées, soit immédiatement, soit même après quelques heures, elles peuvent se réunir : la membrane nouvellement produite sur les surfaces divisées s'organise rapidement d'une façon plus complète, fait adhérer ensemble les parois de la plaie, se vascularise et devient en cinq ou six jours aussi solide que les parties voisines. La plaie est alors fermée par *première intention*, par *réunion* ou *cicatrisation immédiate*.

Réunion médiate. — Lorsqu'après la cessation de l'écoulement du sang l'affrontement des bords de la solution de continuité n'a pas été pratiqué, la surface de la plaie se sèche, prend une couleur grisâtre et devient le siège d'une inflammation plus vive que dans le cas précédent. Il arrive aussi quelquefois que les parois d'une plaie dont on a cherché à obtenir la réunion immédiate sont envahies par une inflammation dépassant les limites de l'inflammation adhésive, ne se réunissent pas, ou se désunissent et présentent les mêmes phénomènes qu'une plaie non réunie. La lymphé plastique alors tardivement exhalée, recouvre les surfaces traumatiques d'une couche fibro-celluleuse d'un

blanc jaunâtre, qui se vascularise, s'épaissit et s'organise en une véritable membrane d'un aspect granulé. Cette membrane a reçu le nom de *membrane pyogénique*, et les petites saillies ou granulations de sa surface ont été désignées sous celui de *bourgeons cellulo-vasculaires*, *bourgeons charnus*. Mince sur les bourgeons cellulo-vasculaires, plus épaisse dans les interstices qu'ils laissent entre eux, la membrane pyogénique sécrète une matière blanc jaunâtre, crémeuse, homogène, qu'on a nommée *le pus*.

L'apparition du pus coïncide avec l'affaissement des bords de la plaie et la sédation de l'inflammation.

Accolement et réunion des bourgeons charnus. — Si, lorsque la plaie est parvenue à cette période, les parois sont mises et maintenues en contact, elles peuvent se réunir encore dans un laps de temps très-limité, par l'adhésion qui s'établit entre les bourgeons charnus. La cicatrisation qui résulte de ce mode de guérison est appelée *réunion médiate* ou *par seconde intention*, en opposition avec la réunion immédiate et par première intention. Malgré la différence existant entre ces deux modes de cicatrisation, leurs résultats ultérieurs sont à peu près identiques; aussi conviendrait-il de donner au premier le nom de réunion immédiate par première intention, et au second, celui de réunion immédiate par seconde intention, en réservant le nom de réunion médiate aux phénomènes suivants.

Formation d'un tissu cicatriciel. — Lorsque le contact des bourgeons cellulo-vasculaires opposés n'est pas maintenu, lorsque la surface saignante d'une plaie est abandonnée au contact de l'air, lorsqu'une perte de substance plus ou moins considérable ne permet pas de la réunir, ou lorsqu'elle est couverte par les topiques médicamenteux habituellement employés, la membrane pyogénique qui la tapisse, en s'organisant d'une façon plus parfaite, acquiert une propriété rétractile considérable qui attire les bords

de la plaie vers son centre. Ce phénomène a pour résultat de rétrécir la plaie : à mesure que celle-ci diminue d'étendue, le pus diminue de quantité, et les bourgeons cellulovasculaires s'affaissent et se nivellent ; ceux de la circonférence se recouvrent d'une pellicule mince, sous forme d'un liséré de couleur livide, qui pâlit en s'organisant davantage, s'avance sur la plaie et finit par la recouvrir dans son entier. C'est à cette mince pellicule qu'on a donné le nom de *tissu cicatriciel*. La marche de la cicatrisation concentrique est quelquefois insuffisante pour fermer des plaies très-étendues : une pellicule cicatricielle se développe alors sur une ou plusieurs granulations centrales, forme un foyer de cicatrisation d'abord isolé, s'étend progressivement, se réunit à d'autres foyers voisins et gagne enfin le liséré cicatriciel de la circonférence de la plaie qui se trouve ainsi fermée. Ce mode de guérison des plaies, qui n'est pas à proprement parler une réunion, est désigné sous le nom de réunion avec interposition de tissu cicatriciel. La diminution de la tuméfaction des bords de la plaie, leur rapprochement par la rétractilité du tissu cicatriciel, le développement de celui-ci dans le centre des plaies, avaient fait croire par les anciens chirurgiens à la *régénération* des chairs : ce mot et l'idée qu'il exprime sont également inexacts, en ce sens que les parties détruites ne se reproduisent pas ; ils signalent cependant un phénomène qui, jadis, n'avait été qu'entrevu, la production d'un tissu nouveau interposé aux tissus normaux, phénomène qui, de nos jours, est désigné sous le nom de formation de tissu cicatriciel.

Phénomènes généraux. — Lorsque les plaies se réunissent par première intention, elles ne donnent lieu à aucuns phénomènes généraux, à moins que leur grande étendue n'excite une inflammation adhésive assez considérable pour provoquer, pendant vingt-quatre ou trente-six heures, un

léger mouvement fébrile. Mais quand l'inflammation des plaies a dépassé les limites de l'inflammation adhésive et que leur réunion ne s'opère pas ; quand leur étendue s'oppose à l'affrontement des bords et qu'elles doivent nécessairement suppurer, les phénomènes généraux plus marqués qu'elles déterminent ont reçu le nom de *fièvre traumatique*. Du deuxième au troisième jour après la blessure, le malade éprouve de légers frissons ; le pouls s'accélère ; la peau devient chaude ; la face s'anime ; la soif augmente ; la langue se recouvre d'un enduit saburral ; l'appétit se perd ; la constipation survient ; les urines se chargent et diminuent de quantité ; le sommeil est irrégulier, léger, ou manque complètement. Ces phénomènes fébriles ont une durée et une intensité variables selon l'étendue de la plaie, selon que le blessé est plus ou moins irritable, que sa santé générale est plus ou moins satisfaisante, que ses organes digestifs surtout sont en plus ou moins bon état.

Traitement. — Le traitement des plaies est local et général. Le *traitement général* des plaies simples consiste dans le repos de corps et d'esprit et dans tous les moyens propres à conjurer l'inflammation, à modérer sa violence et à en abrégier la durée : afin de pas nous exposer à des redites, nous renvoyons à ce que renferme le chapitre xvi, sur le régime des blessés et des opérés. Le *traitement local* se compose des soins préliminaires et du pansement proprement dit.

Soins préliminaires. — Lorsque la plaie est de peu d'étendue et qu'elle siège sur une partie qui ne nécessite pas que le blessé soit couché, elle pourra être pansée, celui-ci étant debout ou assis ; dans le cas contraire, et en particulier pour les plaies du tronc et des membres inférieurs, on procédera au pansement, le malade étant préalablement couché. La plaie et ses environs seront lavés du sang qui les recouvre ; elle sera débarrassée des corps étrangers

qui ont pu y pénétrer, purgée des caillots sanguins qui s'y seraient formés. L'eau simple, à la température ordinaire ou légèrement tiède, doit être préférée pour cet usage à tous les liquides ; employée à une température élevée, elle prolonge quelquefois assez longtemps l'écoulement du sang. L'eau salée ou chargée de teinture d'arnica, de baume de Fioraventi ou d'autres substances dites vulnéraires et jouissant dans le vulgaire d'une réputation au moins usurpée, nous paraissent devoir être plus nuisibles qu'utiles en raison de l'inflammation ou de l'irritation que ces divers mélanges ou solutions peuvent déterminer. On opère le lavage soit directement, soit en laissant tomber l'eau en filets plus ou moins considérables sur les plaies ; des éponges neuves ou convenablement purifiées et, mieux encore, des lambeaux de compresses seront employés à cet usage.

Réunion. — De toutes les solutions de continuité, les plaies par instruments tranchants sont celles qui sont le mieux disposées pour la réunion par première intention. On doit toujours essayer d'obtenir ce résultat lorsque les plaies ne présentent pas de contre-indications spéciales, quand elles peuvent être mises en contact par toute leur surface, quand elles sont nettes, récentes, et qu'elles ne sont restées que peu de temps exposées au contact de l'air. Ces conditions ne sont pas toutes également indispensables à la réunion des plaies : on peut encore tenter la réunion par première intention de plaies légèrement contuses, ou dont la surface a été exposée à l'air pendant plusieurs heures ; de plaies dont les parois ne pouvant être complètement affrontées, ne sont mises en contact que dans une partie de leur étendue ; de plaies qui, déjà le siège d'un travail réparateur, ont été désunies par le chirurgien, dans le but de rectifier un affrontement défectueux ; enfin, de plaies à lambeaux et même de plaies avec perte de substance.

Il faut attendre, avant de réunir les plaies, que le sang ait cessé de couler, et avoir soin de les absterger le plus doucement et le plus complètement possible, avec un linge sec, fin et à demi usé.

Les moyens employés pour réunir les plaies par armes tranchantes, sont : 1° la position ; 2° les agglutinatifs ; 3° les bandages unissants ; 4° les sutures ; 5° les serre-fines.

1° La *position* doit être employée avant tous les autres moyens ; ceux-ci ne peuvent, en effet, être appliqués dans de bonnes conditions d'action, qu'autant que les parties divisées sont mises au préalable dans une situation qui rapproche l'une de l'autre les parois des solutions de continuité. On conçoit facilement que cette situation varie avec le siège et la direction qu'affectent les plaies. Boyer recommande, dans les plaies en travers des muscles, de mettre les membres dans la position que leur donnent les muscles divisés ; il recommande, dans les plaies longitudinales, de donner au membre la position inverse à celle que lui font prendre les mêmes muscles : il fait étendre le membre, si un muscle extenseur a été divisé en travers ; il le fait fléchir, au contraire, si le muscle a été divisé en long. La mise en pratique de cette théorie n'est pas également applicable aux diverses parties du corps, en raison de la difficulté pour les malades de conserver certaines positions ; en raison de la douleur et de l'irritation qui peuvent en résulter dans la plaie même ; en raison de la direction différente des muscles divisés dont les uns se trouvent dans l'extension, lorsque les autres sont dans le relâchement.

La position qui doit être donnée est celle où les muscles sont dans le relâchement le plus complet, et, par conséquent, dans l'état de repos : cette position est aussi celle où les parties atteintes font éprouver le moins de douleur et qu'un grand nombre de blessés prennent instinctivement. Elle n'amène pas toujours au contact les lèvres de

la plaie, mais en relâchant les muscles et les parties environnantes, elle prépare et assure l'action des agglutinatifs, des bandages et des sutures.

2° Les *agglutinatifs* sont composés de substances susceptibles d'adhérer aux parties sur lesquelles on les applique, et étendues en couche mince sur des étoffes diverses.

L'emplâtre de diachylon étendu sur des bandes de calicot écru de 10 à 15 centimètres de largeur environ, constitue le sparadrap de diachylon, un des agglutinatifs le plus usité. Il a l'inconvénient de n'être pas toujours assez adhérent, lorsque la température est basse, de se sécher et de s'écailler; aussi faut-il souvent, au moment de l'appliquer, l'échauffer sur un réchaud, et convient-il de faire varier, suivant la saison, la proportion de térébenthine qui entre dans sa composition. Le meilleur moyen de le conserver est de le rouler en cylindres que l'on renferme dans des boîtes en fer-blanc, ou dans du papier huilé. Il détermine quelquefois, dans le lieu même de son contact avec la peau, une rougeur érysipélateuse qui peut être le point de départ d'un érysipèle véritable et étendu.

L'ichthyocolle dissoute dans l'eau mélangée d'alcool, et étendue avec un pinceau sur du taffetas de diverses couleurs, forme le taffetas d'Angleterre ou taffetas gommé. Le calicot remplace très-bien le taffetas; il lui a été substitué dans les hôpitaux militaires, où l'on se sert fréquemment d'un sparadrap à l'ichthyocolle, connu sous le nom de percaline adhésive. Cet agglutinatif se conserve parfaitement, qualité précieuse pour nos approvisionnements d'ambulance; mais il a besoin d'être mouillé pour être appliqué, et il adhère mieux lorsqu'il a été mouillé avec de l'eau chaude qu'avec de l'eau froide. Il a l'avantage sur le précédent de ne pas donner lieu à des érysipèles, de ne pas se décoller et de ne pas glisser sur les parties: mais son adhésion n'est pas aussi rapide; il durcit quelquefois

d'une manière gênante pour les malades et rend les pansements douloureux lorsqu'il s'agit de l'enlever. Malgré ses avantages, surtout dans les plaies de tête, son emploi moins commode peut-être que celui du sparadrap de diachylon, le fait généralement négliger.

Le collodion, obtenu par la dissolution du fulmi-coton dans l'éther, est celui de tous les agglutinatifs dont l'emploi est le plus restreint. Sa préparation n'est pas toujours bien réussie, et son application exige de minutieuses précautions. On l'étend sur les parties que l'on veut maintenir réunies, à l'aide d'un pinceau de poils de blaireau ou de charpie. Réservé en général pour les plaies superficielles et de peu d'étendue, il peut, néanmoins, être employé pour réunir des plaies considérables et même des plaies résultant d'amputations. A cet effet, on imbibe de collodion des bandelettes de toile qu'on applique de la même manière que les bandelettes ordinaires. Il a l'avantage, lorsqu'il est de bonne qualité et que son application a été bien faite, de rester adhérent malgré l'humidité, la suppuration, etc., attendu qu'il n'est dissout que par l'éther; mais il rend par cela même les pansements plus longs et plus douloureux, et il laisse sur la peau une espèce de vernis qui la prive du contact de l'air et entrave ses fonctions. Son contact sur les plaies et sur les muqueuses est très-douloureux.

Lorsqu'on emploie, pour réunir les plaies, le sparadrap de diachylon ou la percaline adhésive, on les découpe en bandelettes de la largeur du doigt et d'une longueur convenable; on fait en général ces bandelettes beaucoup trop courtes, ce qui nuit à la solidité de leur application. Les plaies et les parties voisines étant convenablement séchées, on peut appliquer les bandelettes de deux manières : dans la première, une des moitiés de la bandelette est collée et maintenue sur l'un des côtés de la plaie,

tandis que son plein est passé par dessus les bords rapprochés de la division, et que son autre moitié est adaptée sur le côté opposé de la solution de continuité. Les bandelettes doivent toujours être appliquées perpendiculairement à la direction des plaies : la première bandelette, sur la partie moyenne de la division ; les autres, alternativement au-dessus et au-dessous de la première, et à une distance suffisante les unes des autres, pour qu'elles ne laissent aucun hiatus dans les bords de la plaie. La deuxième manière de placer les bandelettes consiste à appliquer sur le côté opposé à la plaie le plein d'une bandelette assez longue pour faire une fois et demie le tour du membre ou de la région lésée ; les deux extrémités de la bandelette ramenées vers la blessure, en rapprochent naturellement les bords, sont entrecroisées au-devant d'eux, puis appliquées et maintenues de chaque côté. On peut, dans ce cas, commencer l'application des bandelettes par la partie moyenne de la plaie ou par son angle le plus déclive. On obtient par ce moyen une coaptation des parois beaucoup plus exacte que par le premier : néanmoins, il expose fréquemment, par la constriction circulaire qu'il exerce, à la gêne de la circulation et au gonflement. On remédie en partie à cet inconvénient en enroulant les bandelettes en spirale autour des membres.

Les bandelettes agglutinatives, aidées de la position, suffisent dans la plupart des cas pour amener un affrontement exact des plaies : néanmoins, quand celles-ci sont très-profondes et qu'elles siègent sur des parties dont la disposition ou la mobilité pourraient compromettre la coaptation, on peut joindre à ces premiers moyens les bandages unissants.

3° Les *bandages unissants*, décrits dans tous les ouvrages de pathologie externe sous le nom de bandages des plaies en travers et bandages des plaies en long, sont au-

jourd'hui peu usités. Ils sont longs et difficiles à appliquer; pour être bien faits, il faut que, pressant également toutes les parties qu'ils embrassent, ils ne provoquent aucune douleur. Ils agissent, d'une part, en poussant l'une vers l'autre les parois opposées de la plaie; de l'autre, en comprimant les muscles et en s'opposant à leurs contractions. Ils exposent à l'engorgement des parties situées plus bas que leur lieu d'application, et rendent un bandage roulé nécessaire sur le membre. Les nombreuses pièces dont ils se composent, constituent un bandage lourd et difficile à supporter, s'il est assez serré pour agir avec fruit; se dérangeant facilement dans le cas contraire, et devenant plus nuisible qu'utile par le contact ou l'interposition accidentelle dans la plaie de quelque une des parties dont il est formé. Pour notre part, nous y avons complètement renoncé; nous assurons par un bandage approprié ou des liens, la situation des membres dans le relâchement des muscles, et nous employons avec avantage les appareils inamovibles qui s'opposent à tout mouvement et empêchent la peau de glisser sur les parties sous-jointes.

4° Les *sutures* sont mises en usage lorsque les moyens précédemment exposés n'atteignent pas le but qu'on se propose, lorsque les parties qui sont le siège des plaies ne se prêtent pas à l'application de ces moyens, lorsque les plaies sont à lambeaux, ou qu'elles réclament, en raison de leur situation, une réunion des plus parfaites, dans le but d'en rendre les cicatrices moins apparentes.

Les différents modes de suture sont très-nombreux, et chacun d'eux s'applique plus particulièrement à des lésions déterminées que nous indiquerons plus loin. Nous nous bornerons ici à donner la description de ceux qui sont le plus ordinairement employés.

Les sutures qu'on pourrait appeler communes, sont au nombre de cinq. Ce sont 1° la suture entrecoupée, 2° la

suture à points passés, 3° la suture en surjet, 4° la suture entortillée, 5° et la suture enchevillée ou empennée. Les trois premières de ces sutures n'exigent dans leur exécution que du fil et des aiguilles; les deux dernières réclament encore des épingles, des sondes ou des bougies en gomme élastique, des rouleaux minces de diachylon, ou des tiges de plumes à écrire dépourvues de leurs barbes.

Ces différentes sutures sont désignées sous le nom de sutures sanglantes, en opposition avec la suture sèche, autre moyen de réunion des plaies justement tombé dans l'oubli, en raison de son inefficacité, et consistant en deux lanières de sparadrap agglutinatif disposées parallèlement sur chacun des bords de la plaie, et réunies par des points de suture passés de l'une à l'autre.

L'application des sutures est soumise à quelques règles générales.

Les plaies doivent être récentes, débarrassées du sang et de la présence des corps étrangers, à bords réguliers et pouvant être amenés au contact sans efforts ni tiraillement. Les plaies dont les parois sont recouvertes de bourgeons cellulo-vasculaires, celles qui présentent des lambeaux suppurants, mais ayant une tendance à se renverser ou à se déplacer, peuvent encore être réunies exceptionnellement par la suture. Il faut, dans ces derniers cas, prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la stagnation et les fusées du pus. Les parties correspondantes des parois des plaies doivent, autant que possible, être mises en rapport les unes avec les autres, de telle sorte que la surface sectionnée de la peau de l'un des bords de la solution de continuité soit en contact avec celle de la peau du côté opposé, et qu'il en soit ainsi des muscles, des tendons, des nerfs, etc., etc.

Les aiguilles dont on se sert pour pratiquer les sutures, sont droites ou courbes à divers degrés; la disposition des

parties doit décider le chirurgien dans le choix de ces instruments. Elles présentent toutes une pointe supportée par une tige aplatie, tranchante sur les bords dans une petite étendue, mousse dans son plein, et terminée par une extrémité percée d'un chas largement évidé et parfaitement poli. On les arme, suivant les cas, d'un fil ciré simple ou double, ou d'un fil de soie. On se sert aussi quelquefois de fils métalliques en argent recuit ; employés de la même manière que les fils de chanvre ou de soie, ils ont peut-être l'avantage sur ceux-ci, d'être plus inoffensifs au milieu de nos tissus, mais ils sont aussi moins maniables. Les aiguilles doivent être présentées perpendiculairement aux parties qu'elles doivent pénétrer, et particulièrement à la peau ; c'est une condition indispensable de leur facilité de pénétration.

La distance entre les bords de la plaie et les points par où entrent et sortent les aiguilles, le lieu où le premier point de suture est appliqué, l'éloignement des points de suture les uns des autres, varient suivant le rapprochement, l'extensibilité, l'épaisseur et la configuration des parties. La régularité dans l'aspect des sutures, bien que désirable, n'est pas une condition de leur action.

La *suture entrecoupée* (*fig. 3*) est formée par des fils simples passés en regard les uns des autres, à travers les lèvres de la plaie, et noués isolément sur l'un des côtés de la division. Pour l'exécuter, le chirurgien saisit l'aiguille entre le pouce placé dans la concavité de l'instrument, le doigt médium reposant sur la partie moyenne de la convexité, tandis que le doigt indicateur est placé plus près du chas ; il présente alors la pointe de l'instrument perpendiculairement à la surface tégumentaire sur l'un des bords de la plaie préalablement soulevé, et fait pénétrer l'aiguille de dehors en dedans en embrassant une épaisseur convenable de tissus. L'aiguille est alors retirée

de l'intérieur de la plaie et présentée de dedans en dehors sur l'autre lèvre de la division qu'elle traverse, pour ressortir sur la peau à une distance égale à celle de son entrée.

Après avoir passé le nombre de fils supposés nécessaires à la réunion, le chirurgien noue chacun d'eux isolément sur le bord le plus élevé de la plaie, tandis qu'un aide rapproche par une douce pression les deux lèvres de la solution de continuité.

La *suture en surjet* (fig. 4) s'exécute avec une aiguille armée d'un fil simple, muni d'un nœud à son extrémité libre. Traversant du même coup et perpendiculairement à leur direction les deux bords réunis de la plaie, l'aiguille retirée des tissus est reportée à une certaine distance du lieu où elle a pénétré et du même côté de la division : elle pénètre de nouveau pour recommencer le même trajet dans toute la longueur de la plaie, laissant une anse de fil dans la profondeur de la division, et à la surface, le même fil croisant obliquement la direction des bords.

La *suture à points passés* (fig. 5) se pratique, comme la précédente, avec un fil simple. Les deux bords de la division sont traversés simultanément et un peu obliquement par l'aiguille qui est reportée à peu de distance du lieu où elle est sortie et sur le même côté, pour parcourir de même toute l'étendue de la division. En tirant sur les deux extrémités du fil, on rapproche les deux bords de la plaie sur lesquels on remarque des anses de fil disposées d'une façon al-



FIGURE III. — Suture entrecoupée.



FIGURE IV. — Suture en surjet.

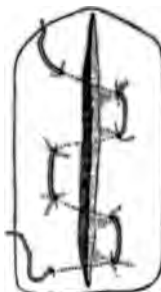


FIGURE V. — Suture à points passés.

terne, suivant la direction de la solution de continuité.

La *suture enchevillée* (fig. 6) s'exécute avec un fil plié en double. Autant d'aiguilles et de fils que de points de suture, deux ou un plus grand nombre de petits rouleaux de diachylon, de sondes ou de bougies emplastiques, ou de tiges de plumes auront été préparées à l'avance. L'aiguille traverse de part en part les deux bords de la solution de continuité, abandonnant, dans le trajet qu'elle vient de parcourir, le fil présentant une anse sur l'un des côtés de la plaie, et sur l'autre, ses deux extrémités

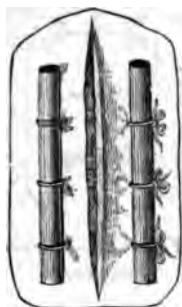


FIGURE VI. — Suture enchevillée.

libres. Une plume, une bougie ou un petit rouleau de diachylon est engagé dans l'anse du fil, tandis qu'un autre est placé entre les extrémités libres, sur lesquelles on exerce une légère traction, et qu'on noue sur le corps interposé par une simple rosette, ou par un nœud et une rosette simples, pour donner à la suture plus de solidité, sans empêcher qu'on ne puisse la desserrer facilement.



FIGURE VII. — Suture entortillée.

Dans les sutures qui viennent d'être décrites, il suffit, pour enlever les fils, de les couper tous d'un seul côté et de tirer sur la partie restante : on est toujours sûr, en procédant de cette manière, de les enlever tous sans en laisser quelque portion dans les tissus.

La *suture entortillée* (fig. 7) se fait avec des épingles en laiton, bien étamées, minces, longues, et dont la pointe a été préalablement aiguisée, afin d'en faciliter la pénétration. Les épingles montées sur des pinces à ligature dont les mors sont disposés à cet effet, ou saisies entre le pouce et le doigt

médus, le doigt indicateur appuyant sur la tête de la tige, sont enfoncées à travers les deux lèvres de la solution de continuité, en aussi grand nombre que son étendue l'exige. La première épingle, habituellement placée dans le point dont il est le plus important d'obtenir la réunion, est embrassée immédiatement par une anse de fil jetée sur ses deux extrémités; les autres épingles sont placées successivement en s'éloignant de la première. Lorsque toutes les épingles sont passées, le chirurgien saisit de chaque main chacune des extrémités du fil qui assujettit la première épingle, les entrecroise en 8 de chiffre sur celle-ci, puis sur la seconde, sur la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la dernière. Le fil est noué par un double nœud; les têtes et les pointes des épingles sont coupées avec de forts ciseaux, et de petites bandettes de diachylon ou de linge sont engagées entre l'extrémité des épingles et la peau, afin de préserver celle-ci de toutes lésions.

Lorsque la suture doit être enlevée, chaque épingle est saisie avec une pince, tirée et extraite des parties suivant son axe; le fil tombe immédiatement après la sortie de l'épingle; ou plus souvent maintenu en place par un peu de sang coagulé, il se détache aux premiers pansements.

Tous les fils, toutes les épingles ne s'enlèvent pas toujours en même temps; c'est au chirurgien de juger, par l'état d'adhésion des parties, quels sont les points de suture qui peuvent être enlevés sans inconvénient, et quels sont ceux qui doivent rester en place plus longtemps.

Dans toutes les sutures, les fils doivent être assez serrés pour maintenir en contact les bords de la plaie, sans exercer sur eux ni efforts, ni tiraillements, ni compression notables, afin que le gonflement survenant avec l'inflammation adhésive, n'étrangle pas les lèvres de la division et ne les coupe pas sur la suture.

Le pansement fait sur les sutures consiste en un pansement simple ou légèrement compressif.

A côté des sutures doit être rangé un moyen de réunion des plaies inventé par Vidal (de Cassis), les *serre-fines* (fig. 8). Leur application, bien que d'un usage limité, ne laisse pas que de rendre de bons services partout où la peau est fine, doublée d'un tissu cellulaire très-

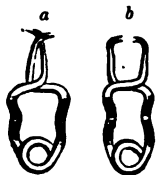


FIGURE VIII. —
Serre-fine.

a. instrument fermé: les mors sont rapprochés. — *b.* instrument ouvert: les mors sont écartés l'un de l'autre.

lâche comme au prépuce, ou de muscles sous-cutanés comme à la face. Les *serre-fines* sont de petites pinces en fil de laiton longues de 1 à 3 centimètres, dont les mors, taillés en dents de souris, sont supportés par des branches entre-croisées et tenues rapprochées d'une façon permanente, au moyen d'un ressort à boudin formé par leur enroulement même au point où elles se réunissent. Il résulte de cette disposition que la pression des doigts sur les branches de la pince fait écarter les mors l'un de l'autre, tandis que la liberté d'action rendue au ressort les rapproche. Pour réunir une plaie avec les *serre-fines*, on présente aux crochets des mors entr'ouverts, les bords de la division exactement accolés: l'étreinte spontanée de la pince abondonnée à elle-même, maintient réunies les lèvres de la division.

Les *serre-fines* ont l'avantage de pouvoir être placées, déplacées et enlevées avec la plus grande facilité; mais ne pouvant agir que très-superficiellement, elles ne sont pas applicables à tous les cas. Les plaies réunies par des *serre-fines* ne sauraient se prêter à l'application d'aucun pansement, car ces instruments restent comme suspendus aux lèvres des solutions de continuité.

Plaies à lambeaux ou avec perte de substance. —

Les plaies à lambeaux, aussi bien que celles qui s'ac-

compagnent de pertes de substance considérables, peuvent être réunies comme les plaies simples : elles demandent cependant quelques précautions particulières.

Lorsque les lambeaux restent adhérents par une grande partie de leur circonférence, ou par un pédicule d'une largeur suffisante pour que leur vitalité ne soit pas compromise, leur réunion par un des procédés que nous avons indiqués doit toujours être tentée et s'opère généralement avec autant de facilité que celle des plaies ordinaires. La réunion peut cependant ne pas réussir, soit par l'inflammation qui amène la suppuration, soit par un épanchement de liquides au-dessous des lambeaux, dont la surface interne se trouve séparée des parties sur lesquelles ils ont été appliqués. Dans le premier cas, les plaies à lambeaux doivent être traitées comme les plaies qui doivent suppurer ; dans le second, les lambeaux doivent être décollés sur un des points de leurs bords, ou incisés à la partie la plus déclive de leur base, afin de permettre le libre écoulement du sang qu'ils retiennent. Ce dernier accident est facilement conjuré par l'application de bandelettes agglutinatives conduites de la base vers le sommet des lambeaux qu'elles doivent retenir en place, et par une compression douce et méthodique exercée dans le même sens, sur la surface externe des tissus divisés.

Lorsque les lambeaux ne présentent qu'un pédicule très-étroit, ou lorsqu'ils sont complètement séparés des parties, il convient encore de les réappliquer sur le lieu dont ils ont été détachés. Leur réunion sera d'autant plus probable que la section qui les aura faits sera plus nette, qu'il se sera passé moins de temps depuis leur séparation, qu'ils seront moins considérables, et qu'ils pourront être plus exactement réunis. On les maintiendra en place sans y toucher pendant huit à quinze jours ; à la levée du premier

appareil, on pourra constater leur mortification complète ou partielle, ou leur réunion. Il ne peut résulter de cette manière de faire que des avantages sans aucune espèce d'accidents.

Des pansements. — Lorsque les plaies ne sont pas de nature à être réunies immédiatement, elles doivent être toujours mises à l'abri du contact de l'air et de l'atmosphère ambiants, par un *pansement* qui peut n'avoir d'autre but que de les protéger, ou qui, au moyen de médicaments et de topiques divers, peut activer leur cicatrisation, ou les modifier.

L'application et l'ensemble des pièces d'appareil mis en place et composé d'un linge troué légèrement cératé, d'un gâteau de charpie, d'une compresse assujettissant le tout et maintenue elle-même par une bande, pour plus de solidité, prend le nom de pansement simple. Les diverses substances médicamenteuses employées par le chirurgien pour modifier les plaies sont étendues sur le linge troué ou sur des plumasseaux de charpie.

Les pansements varient suivant les indications ; nous nous bornerons à rappeler quelques-unes des règles générales de cette importante partie de la chirurgie, trop négligée aujourd'hui.

Les pièces d'appareil doivent toujours être appliquées mollement, de façon à permettre aux parties d'éprouver, sans obstacle et sans constriction, le gonflement dont elles sont le siège à la suite de toute division. Assez nombreuses pour assurer la solidité du pansement, elles doivent être légères et dégagées de toutes pièces inutiles. Les bandages pleins et les bandages de Mayor fixés par des épingles au lieu de l'être par des nœuds, réunissent en général les conditions désirables de rapidité d'application, de solidité et de légèreté. Les pansements trop légers ne maintiennent pas toujours les parties à une température suffisante : pour

obvier à cet inconvénient, nous faisons usage de feuilles de coton cardé, qui, appliquées par dessus les pièces d'appareil immédiatement en contact avec la plaie et maintenues par une simple compresse, constituent un pansement léger et chaud en même temps que doué d'une élasticité et d'une mollesse convenables.

Avant de lever le premier appareil des plaies qui doivent suppurer, il convient d'attendre que le pus soit formé, à moins que la constriction exercée par l'appareil sur les parties tuméfiées, la dessiccation, la dureté des pièces qui le composent et la compression douloureuse qu'elles exercent n'obligent à panser plus tôt le malade. Afin d'éviter les tiraillements et les froissements douloureux des plaies, la levée du premier appareil doit être faite avec les plus grands ménagements; les mêmes précautions doivent toujours présider aux pansements consécutifs, quels qu'ils soient.

Les chirurgiens des ambulances et des hôpitaux, où l'air est toujours plus ou moins altéré par le grand nombre des malades, où la température est souvent froide, et l'atmosphère agitée, doivent apporter le plus grand soin à ne pas laisser les plaies trop longtemps découvertes : aussi convient-il que toutes les pièces qui doivent composer le pansement, soient préparées à l'avance, afin qu'elles puissent remplacer immédiatement celles qui sont enlevées. A l'armée, comme dans les hôpitaux, l'usage des éponges sera proscrit dans les soins de propreté des plaies; les éponges s'imprègnent facilement des souillures antérieures et sont avantageusement remplacées par des lambeaux de linge ou de petites compresses qui, changées à chaque pansement et pour chaque malade, ne peuvent servir de moyen de transmission à quelque affection épidémique ou contagieuse.

Les pansements ne doivent être renouvelés que rarement. Nous voudrions que ce précepte fût adopté par tous les

chirurgiens d'armée. Il est important, au point de vue de l'exécution du service, qu'il simplifie et rend moins fatigant ; il ne l'est pas moins au point de vue de la thérapeutique. Les pansements rares ont l'avantage de laisser les malades dans le repos dont ils ont besoin, d'éviter l'irritation des plaies et la déchirure de leurs bords, de les exposer moins souvent au contact de l'air et de les laisser plus longtemps sous l'influence des topiques médicamenteux, de les mettre à l'abri d'hémorragies et de dégénérescences.

Les pansements doivent être assez souvent répétés pour que les matières sécrétées n'incommodent pas les malades par leur mauvaise odeur, ne deviennent pas irritantes pour les plaies par leur abondance et leur âcreté, n'exposent pas, par leur rétention sous les pièces d'appareil, aux fusées du pus, ou à des accidents d'infection purulente. Ils seront assez souvent renouvelés pour que le chirurgien puisse suivre les changements qui surviennent dans les plaies et en saisir les indications : hormis ces cas, on se trouvera toujours très-bien de ne panser les plaies que le plus rarement possible.

Les pansements durs, mal faits ou trop souvent renouvelés, retardent fréquemment la cicatrisation des plaies : ils déterminent souvent un excès d'inflammation qui peut se terminer par la gangrène : ils provoquent des hémorragies capillaires qui affaiblissent les blessés ; des phlébites qui exposent les malades aux plus redoutables accidents ; une dégénérescence pulpeuse des plaies, analogue à la pourriture d'hôpital ; ou des callosités qui s'opposent à la marche régulière des phénomènes de la cicatrisation.

Des causes qui peuvent retarder la cicatrisation des plaies.

— Quelques circonstances inhérentes aux blessés ou aux plaies elles-mêmes peuvent en entraver la guérison ; telles sont : l'amincissement des bords de la plaie, résultant de la destruction du tissu cellulaire sous-cutané ; la végétation

trop active des bourgeons charnus qui, dépassant les tissus environnants, ne peuvent se transformer en cicatrice ; l'atonie des parties divisées ; la dilatation variqueuse des veines voisines ; le scorbut ; la syphilis ; la gale et en général toutes les maladies de la peau. Ces dernières affections, la syphilis et les maladies de la peau, doivent particulièrement être recherchées chez les soldats qui, le plus souvent, peu soucieux des soins de propreté, couchant journellement en route et en campagne dans des gîtes nouveaux ou abandonnés la veille par d'autres troupes, et s'exposant fréquemment à tous les genres de contagion, en sont trop souvent atteints. Il faut encore ne pas ignorer que l'intempérance, les aliments grossiers ou quelquefois de mauvaise qualité, les privations et les fatigues déterminent très-souvent chez les militaires un état suburral des premières voies et une irritation des organes digestifs qui exercent une fâcheuse influence sur la marche des plaies. Il nous suffira d'avoir signalé ces différentes causes de retard ou d'empêchement à la cicatrisation des plaies, pour en avoir implicitement indiqué le remède.

Complications des plaies par instruments tranchants. — Les plaies par instruments tranchants peuvent présenter tous les accidents signalés comme complications des plaies en général, tels que l'inflammation, la douleur, la paralysie, le tétanos, la pourriture d'hôpital, l'infection purulente, l'hémorrhagie. Nous ne parlerons ici que des complications les plus fréquentes des plaies par instruments tranchants, c'est-à-dire des accidents immédiats, déterminés par la lésion des nerfs et des vaisseaux, accidents que leur apparition soudaine rapproche des phénomènes primitifs des plaies, mais qui, par leur importance, doivent en être distingués.

Lésion des nerfs. — La division des filaments nerveux qui se rendent à la peau ne détermine en général que des

douleurs locales médiocres et de peu de durée ; lorsque les douleurs dépassent leur limite ordinaire de durée et d'intensité, elles sont le résultat de l'inflammation des bords de la plaie, quand elles sont superficielles, et de l'inflammation des tissus sous-aponévrotiques, quand elles siègent plus profondément. Les antiphlogistiques locaux et généraux, le débridement des aponévroses, moyens sur lesquels nous reviendrons à propos des accidents des plaies d'armes à feu, sont le traitement le plus convenable à leur opposer.

La section des cordons nerveux plus considérables détermine l'abolition de la sensibilité et du mouvement, soit isolément, soit simultanément, dans les parties innervées par les nerfs divisés. La profondeur et la direction des plaies jointes aux connaissances anatomiques précises, en même temps que la constatation des phénomènes que nous venons d'indiquer, servent à établir le diagnostic de cet accident.

La perte de la sensibilité est, en général, moins complète que celle du mouvement ; elle peut disparaître dans un laps de temps peu considérable, et ne laisser après elle qu'un peu d'affaiblissement dans les perceptions. La perte du mouvement, lorsque les nerfs qui se rendent aux muscles ont été divisés, est plus complète, plus durable et persiste quelquefois à jamais. Lorsque le chirurgien a reconnu la nature de l'accident, il doit chercher, par la réunion des parois de la plaie, à rapprocher aussi exactement que possible les parties de même nature, dans l'espoir que les bouts du cordon nerveux divisé seront mis en contact, se souderont l'un à l'autre, soit par l'interposition d'un tissu nouveau, soit par la cicatrisation du névrilème, et rétabliront ultérieurement la sensibilité et le mouvement.

Il importe de distinguer la paralysie proprement dite de la perte du mouvement due à la division des muscles ou des tendons qui les terminent. Le rétablissement de l'action des muscles et des tendons suit d'assez près celui de

leur continuité et de leur liberté dans les gaines qui les enveloppent. La réunion des tendons et des muscles, lorsqu'elle se fait par l'interposition d'un tissu cicatriciel entre leurs extrémités divisées, laisse toujours après elle un allongement qui nuit à la précision et à l'assurance des mouvements; aussi faut-il mettre tous ses soins à obtenir le contact le plus parfait des parties divisées, afin que le tissu cicatriciel ait aussi peu de longueur que possible; on pourra même essayer de réunir les tendons par la suture, le succès ayant déjà couronné de semblables tentatives.

Lésion des vaisseaux. Hémorrhagie traumatique. — La lésion des vaisseaux peut donner lieu à l'hémorrhagie. L'hémorrhagie diffère de l'effusion du sang qui a lieu dans toutes les plaies, par l'abondance de l'écoulement sanguin, qui peut mettre en danger la vie du blessé et porter une grave atteinte à l'économie. Elle se produit presque toujours au moment même de la blessure; d'autres fois, elle apparaît à une époque plus ou moins éloignée de l'accident. Cette différence de temps dans l'apparition de l'hémorrhagie, la fait distinguer en hémorrhagie primitive et en hémorrhagie consécutive. Nous ne parlerons ici que de la première.

L'hémorrhagie est plus fréquente dans les plaies par instruments tranchants que dans les autres espèces de blessures, et résulte de la division de vaisseaux nombreux ou considérables: elle peut être capillaire, veineuse ou artérielle; interne ou externe; incarcérée dans les mailles du tissu cellulaire ou réunie en collection.

Hémorrhagie capillaire. — La perte du sang provenant de la division des vaisseaux capillaires mérite rarement le nom d'hémorrhagie. Cet accident se rencontre cependant quelquefois chez certains sujets présentant une disposition particulière aux extravasations sanguines, chez ceux dont

la constitution est appauvrie par les privations et les fatigues ; il se montre plus fréquemment chez les militaires à la fin qu'au début d'une campagne. Le sang qui s'échappe des capillaires divisés, s'écoule en nappe sur la plaie dont quelques points saignent plus abondamment que d'autres ; à peine est-il abstergé qu'il reparait sans qu'on puisse déterminer le lieu précis de sa sortie ; il est ténu, légèrement rosé, et forme des caillots mous, peu solides.

Hémorrhagie veineuse. — L'hémorrhagie veineuse résulte de la division des grosses veines, ou de veines dont le calibre est maintenu béant par leurs adhérences avec des aponévroses ou du tissu fibreux qu'elles traversent. Le sang s'écoule habituellement par le bout du vaisseau en rapport avec les capillaires ; quelquefois cependant, lorsque le calibre des veines reste ouvert, lorsque les veines sont trop volumineuses pour que les valvules dont elles sont pourvues s'opposent efficacement à l'effusion du sang apporté par les collatérales dans le bout du vaisseau en rapport avec le cœur, le sang s'écoule par regorgement de la portion cardiaque du vaisseau divisé. Il sort par un jet continu plus ou moins fort, ou en bavant ; sa sortie en jet est favorisée par une compression ou une ligature appliquée sur le trajet du vaisseau entre le cœur et la blessure. Il est de couleur noire et se prend lentement en caillots friables et diffluent.

Hémorrhagie artérielle. — L'histoire des hémorrhagies artérielles est inséparable de celle des plaies des artères.

Lorsqu'une artère d'un volume appréciable a été ouverte, le sang s'échappe par le bout cardiaque du vaisseau divisé, en jets vermeils, rutilants, saccadés, isochrones aux battements du pouls : une compression établie entre le cœur et la blessure arrête l'écoulement du sang.

La forme et le siège de la plaie, l'étendue et la direction

de la division même de l'artère apportent dans l'écoulement du sang des modifications importantes.

Dans les plaies nettes et béantes, les deux bouts de l'artère divisée fournissent tous deux un écoulement de sang ; le bout supérieur ou cardiaque laisse échapper des jets de sang présentant les caractères que nous venons de signaler ; le bout inférieur ou en rapport avec les capillaires donne un écoulement de sang analogue à celui qui s'échappe des veines et peu considérable. Dans les plaies profondes, la colonne de sang versé par le vaisseau lésé se brise en partie contre les anfractuosités de la plaie formées par la rétraction inégale des tissus divisés, et arrive à l'extérieur avec des caractères moins tranchés.

Lorsque la lésion artérielle atteint un vaisseau considérable, ou le tronc principal d'un membre blessé à sa racine, les battements artériels disparaissent au-dessous du lieu de la blessure ; tout le sang s'échappe par l'orifice du bout supérieur du vaisseau ; l'orifice du bout inférieur ne donne pas de sang. Si la lésion artérielle a lieu dans la continuité des membres, au-dessous d'un certain nombre d'anastomoses, ou vers leur extrémité, les battements artériels ne sont qu'affaiblis au-dessous du lieu de la lésion ; le sang s'écoule par le bout inférieur du vaisseau, soit à la manière du sang veineux, soit d'une façon identique à celui qui s'échappe par le bout supérieur, suivant la multiplicité des anastomoses et la rapidité de la circulation.

La section des parois de l'artère peut être complète ou incomplète, transversale ou longitudinale.

La section transversale complète d'un vaisseau artériel de gros calibre donne lieu à un écoulement de sang impétueux qui ne s'arrête qu'avec la vie ; dans les cas les plus heureux, une syncope peut mettre un terme à l'écoulement du sang, qui se trouve quelquefois, mais rarement,

arrêté d'une manière définitive par le concours simultané de l'affaiblissement de la circulation et de la formation de caillots au fond de la plaie, de la rétraction et de la coarctation des bouts divisés du vaisseau, de l'infiltration sanguine dans le tissu cellulaire voisin et dans la gaine celluleuse propre de l'artère, enfin de la sécrétion de lymphe plastique et organisable qui se produit dans toutes les plaies. Le plus souvent l'effusion du sang reparait après une période plus ou moins longue et prend le nom d'hémorrhagie consécutive.

La section transversale incomplète d'une artère, suivant qu'elle intéresse le quart, la moitié ou les trois quarts du vaisseau, détermine des accidents de nature diverse. Le sang s'écoule en partie par la plaie et continue en partie son trajet dans le bout inférieur du vaisseau. La quantité de sang qui s'écoule est moindre que dans le cas précédent, en conservant les mêmes caractères, et les battements artériels perçus au-dessous de la blessure sont plus faibles qu'à l'état normal. La compression exercée au-dessus de la blessure arrête l'écoulement du sang; faite au-dessous de la blessure, elle augmente l'écoulement du sang.

D'une manière générale, le sang s'arrête plus difficilement lorsque le vaisseau a été divisé dans une partie de son calibre, que quand il a été divisé dans sa totalité.

Lorsque le quart seulement de la circonférence du vaisseau a été divisé, la plaie s'élargit par l'effet de l'élasticité des tuniques artérielles et le sang s'écoule; mais comme son cours n'est pas très-considérable ni très-violent, il est arrêté par la formation d'un caillot ou l'épanchement de lymphe plastique. Lorsque la plaie occupe la moitié de la circonférence du vaisseau, elle s'élargit davantage encore, et détermine une perte de sang presque constamment mortelle. Il en est de même lorsque la plaie intéresse les trois quarts de la circonférence du vaisseau; à moins que la

partie restée intacte ne vienne à céder ou à se rompre sous l'effort de la rétraction des tuniques artérielles divisées, cas dans lequel les choses se passent comme dans celui de la division complète des vaisseaux.

Les divisions transversales incomplètes des artères sont donc plus graves que les divisions transversales complètes, en raison de l'obstacle qu'oppose à la rétraction et à la contraction des vaisseaux, la portion intacte de leur calibre qui maintient la plaie toujours béante.

Les sections longitudinales des artères, lorsqu'elles ne sont pas très-étendues, sont beaucoup moins graves que les sections transversales, et la guérison spontanée peut survenir par le mécanisme que J. L. Petit et les chirurgiens qui ont continué ses recherches sur ce sujet, ont successivement mis en lumière.

Il importe de savoir distinguer à quelle sorte d'hémorrhagie on a affaire. Les caractères que nous avons assignés à chacune d'elles ne sont pas tellement tranchés qu'ils ne laissent quelquefois place au doute, lorsque les plaies sont profondes, anfractueuses, ou lorsque les hémorrhagies, au lieu de se faire à l'extérieur, se produisent dans les cavités.

On peut établir en général que le sang provenant d'une artère s'échappe avec plus de force et en quantité plus considérable que celui qui provient d'une veine. Le sang artériel est plus rouge que le sang veineux; ce dernier quelquefois, en raison de la rapidité de la circulation, parcourt les capillaires avec une vitesse si grande, qu'il revient par les veines sans avoir complètement dépouillé sa vive coloration artérielle. Le jet saccadé du sang artériel peut être simulé par le voisinage d'une artère communiquant à la veine blessée les battements dont elle est animée; enfin la constriction exercée sur les parties entre le cœur et la plaie faisant obstacle à la circulation veineuse, peut rendre l'écoulement du sang veineux plus abondant.

Lorsque les hémorrhagies, au lieu d'être extérieures, se font dans l'épaisseur des tissus ou dans des cavités, elles donnent lieu, d'un côté, à l'infiltration, de l'autre, à des épanchements de sang.

La diffusion du sang dans les tissus ne s'observe guère que dans les lésions artérielles ; elle se révèle par l'augmentation rapide de volume des parties qui en sont le siège, par un sentiment de tension et de pesanteur assez incommode, par la coloration marbrée et noirâtre de la peau qui les recouvre ; par des battements expansifs plus ou moins profonds, isochrones aux battements du pouls et se montrant au voisinage de la plaie, les parties plus éloignées étant trop tendues pour les laisser percevoir. Tantôt l'hémorrhagie reparait en nappe ou en bavant, tantôt elle est définitivement suspendue, et l'extravasation du sang constitue un anévrysme traumatique diffus.

Si l'épanchement du sang se fait dans quelque cavité, l'apparition plus ou moins rapide des signes des hémorrhagies internes, et les sensations des malades eux-mêmes mettent sur la voie du diagnostic.

Hémostase chirurgicale. — Le chirurgien appelé à donner ses soins à un blessé atteint d'hémorrhagie, appliquera tout d'abord ses doigts dans la plaie, afin d'arrêter immédiatement l'écoulement du sang ; il cherchera ensuite à reconnaître la source de l'hémorrhagie. Après avoir mis largement les parties à découvert, et les avoir débarrassées de tout vêtement qui pourrait apporter quelque obstacle au cours du sang, il exercera sur l'artère principale de la région blessée une compression entre le cœur et la plaie ; s'il s'agit d'une lésion artérielle, l'écoulement du sang sera suspendu ; dans le cas d'une lésion veineuse, l'écoulement du sang sera au contraire augmenté. Mais le diagnostic de la source de l'hémorrhagie, pour être complet, et pour mettre à l'abri d'une erreur préjudiciable dans le

choix des moyens curatifs, ne doit pas se borner à reconnaître la lésion veineuse de la lésion artérielle ; il doit encore indiquer d'une manière précise le vaisseau même qui a été lésé. Dans certaines régions abondamment pourvues de vaisseaux artériels dirigés dans des sens différents, et groupés dans un petit espace, comme le cou, l'aîne, il est quelquefois difficile, pour ne pas dire impossible, de diagnostiquer celui des vaisseaux qui a été intéressé. La compression, portée successivement sur les points indiqués par les connaissances anatomiques les plus exactes, peut cependant, dans la plus grande majorité des cas, mettre sur la voie d'un diagnostic rigoureux.

Les hémorrhagies capillaires, lorsqu'elles ne se compliquent d'aucune condition particulière défavorable de l'économie, sont toujours des accidents légers, et s'arrêtent la plupart du temps d'elles-mêmes. On peut en dire autant des hémorrhagies provenant des veines superficielles, ou des collatérales des gros troncs veineux des membres.

L'exposition des parties à l'air, ou bien encore, un moyen diamétralement opposé, le rapprochement des parties divisées et un pansement, suspendent l'écoulement du sang. L'eau froide ou glacée, l'eau salée arrêtent les pertes de sang plus opiniâtres, en provoquant la crispation des vaisseaux divisés. La charpie sèche ou l'agaric produisent le même effet, en même temps qu'ils absorbent le sang et favorisent sa coagulation.

Si ces moyens restent sans résultat, on aura recours aux poudres et aux liquides hémostatiques, qui provoquent la coagulation du sang ; on incorporera à la charpie de la gomme arabique en poudre ou de la colophane ; on l'imbibera d'eau alumineuse, d'eau de Rabel, de solutions plus ou moins diluées de persulfate ou de perchlorure de fer, des différentes eaux hémostatiques de Brocchieri, de Pagliari, de Monsel, etc.

Les caustiques potentiels, et parmi eux, le nitrate d'argent, l'acide sulfurique, et la pâte de chlorure de zinc ; le cautère actuel rougi à blanc, peuvent encore être employés pour combattre ces hémorrhagies.

Enfin la compression et le tamponnement des plaies par la charpie seule ou imprégnée des diverses substances que nous avons énumérées, arrêtent, la plupart du temps, les hémorrhagies capillaires ou veineuses les plus rebelles.

Les hémorrhagies provenant de gros troncs veineux sont quelquefois, cependant, très-difficiles à maîtriser. Si la veine est complètement divisée, on peut appliquer immédiatement sur l'orifice du vaisseau, la compression ou la ligature, suivant un des procédés que nous allons décrire, à propos du traitement des hémorrhagies artérielles. Si la veine a été incomplètement divisée, une compression légère faite avec un seul doigt de façon à arrêter l'écoulement du sang au dehors, sans suspendre son cours dans le trajet du vaisseau, sera continuée assez longtemps pour permettre la réunion des bords de la division. Dans le cas où on ne réussirait pas par ce moyen, et où on hésiterait à arrêter par une ligature circulaire le cours du sang dans le tronc principal d'un membre ou d'une région, comme la veine crurale ou la veine jugulaire interne, on appliquerait sur le vaisseau une ligature latérale ne comprenant que les bords de la blessure : cette pratique compte quelques succès.

Il est indispensable, dans toutes les hémorrhagies veineuses ou capillaires, de s'assurer de la manière dont s'exécute la respiration, et de régulariser cette fonction, si l'on ne veut pas s'exposer à voir échouer tous les moyens hémostatiques.

En général, le chirurgien n'étant pas présent au moment de l'accident, ou tardivement appelé pour donner ses soins au blessé, n'arrive qu'alors que l'hémorrhagie a

cessé, ou que, l'hémorrhagie continuant encore, le sang s'est cependant formé en caillots et obstrue la plaie de telle sorte qu'il est impossible d'en découvrir l'origine. Il faut alors débarrasser la plaie de tous les caillots afin de mettre à découvert la source même de l'hémorrhagie; si l'on agissait autrement, les moyens employés resteraient sans succès et, n'arrêtant le sang que momentanément, inspireraient une dangereuse sécurité. Bonne dans tous les cas, cette pratique est obligatoire lorsqu'il s'agit d'une hémorrhagie artérielle.

Sans énumérer les nombreux procédés proposés pour arrêter les hémorrhagies artérielles, nous n'indiquerons que ceux dont la valeur a été confirmée par l'expérience.

L'eau froide, les substances styptiques ou absorbantes, dont nous avons parlé précédemment, ne s'opposent efficacement aux hémorrhagies artérielles, qu'autant que les artères divisées sont de très-petit calibre. Il en est de même de la torsion, quel que soit le procédé par lequel on l'exécute : bien qu'elle soit applicable à des vaisseaux d'un calibre plus considérable, elle n'inspire pas pour l'occlusion des troncs volumineux une sécurité suffisante.

La cautérisation par le fer rougi à blanc n'est plus usitée aujourd'hui que dans les cas où les vaisseaux saignants ne sont pas accessibles aux autres moyens hémostatiques. Employée sur des troncs volumineux, elle expose à des hémorrhagies consécutives, au moment de la chute des eschares.

La compression peut être mise en usage, comme moyen hémostatique définitif, accessoire, ou provisoire. Son importance nous engage à en parler avec quelques détails.

Elle s'exécute sur toute l'étendue, ou sur un point isolé du vaisseau. Dans le premier cas, on l'exécute au moyen du bandage de Thédén, composé de compresses longuettes appliquées sur le trajet de l'artère au-dessus de la bles-

sure, et maintenues en place par des bandes exerçant une compression régulière et uniforme : un pansement compressif est disposé sur le lieu même de la blessure, et un bandage roulé et également serré est appliqué depuis l'extrémité du membre jusqu'à la racine. Ce bandage peut être employé seul ou comme accessoire : incontestablement utile comme moyen accessoire, son action comme moyen définitif est loin d'être assurée, et dans tous les cas, il a besoin d'être souvent réappliqué pour exercer une compression exacte et efficace.

Lorsque la compression est faite sur un point isolé de l'artère, elle peut être médiate ou immédiate : médiate, lorsqu'elle agit par l'intermédiaire des parties molles interposées entre le vaisseau et le moyen compresseur ; immédiate, lorsqu'elle agit directement sur le vaisseau, sans intermédiaire.

La compression médiate s'exerce au moyen des doigts, des bandages, du garrot, du tourniquet et des divers instruments connus sous le nom de compresseurs. Ces moyens ne sont généralement que provisoires.

L'extrémité palmaire des quatre derniers doigts réunis sur une même ligne, est appliquée sur le trajet de l'artère, qu'elle presse par un effort modéré mais soutenu : la force nécessaire pour affaïsser le calibre du vaisseau n'a pas besoin d'être considérable, lorsque la compression est bien dirigée, et peut être, par conséquent, longtemps continuée sans fatigue. Les doigts de l'autre main peuvent, en cas de besoin, venir en aide et se superposer aux premiers ; mais dans le cas où le vaisseau viendrait à échapper à la compression avant le terme fixé à sa durée, il convient, au lieu de chercher à la rétablir par une pression exagérée et la plupart du temps inutile, de s'assurer de nouveau du trajet de l'artère et de réappliquer les doigts dans une bonne direction.

Le globe d'une bande, quelques compresses repliées sur elles-mêmes de façon à présenter une certaine résistance, un corps dur quelconque enveloppé de linge, une pièce de monnaie, un morceau de bois, un caillou, peuvent être disposés sur le trajet d'une artère lésée, à quelque distance au-dessus de la blessure, maintenus en place et serrés par quelques tours de bande circulaires, par un mouchoir ou une cravate, pour intercepter le cours du sang dans le vaisseau divisé.

L'appareil connu sous le nom de *garrot* (*fig. 9*) n'est pas moins efficace ; il se compose d'une pelote placée sur l'artère et fixée par un lien entourant le membre. Le lien est noué du côté opposé à la pelote sur une feuille de carton ou de corne, tordu et serré au moyen d'un petit bâtonnet qu'on attache à l'appareil avec une ficelle, lorsque la constriction est jugée suffisante. Le globe d'une bande, un corps dur quelconque, enveloppé de linge, comme précédemment, peuvent remplacer la pelote ; une bande solide ou une cravate peuvent tenir lieu de lien ; une compresse épaisse ou un mouchoir, de la plaque de carton ou de corne, et un morceau de bois quelconque, du bâtonnet.

Les bandages tels que le garrot ou ses analogues, sont des moyens hémostatiques d'une exécution simple, se dérangeant difficilement et d'une très-grande puissance. Il serait désirable qu'ils fussent enseignés à tous les militaires qui



FIGURE IX. — Garrot.

L'instrument est appliqué sur le bras droit : a, compresse ou globe d'une bande appliquée sur le trajet de l'artère. — b, compresse, plaque de carton ou de corne et bâtonnet pour serrer le lien.

pourraient les appliquer sur eux-mêmes ou sur leurs camarades blessés, en attendant le secours du chirurgien : deux bandes, mises en réserve dans le havre-sac, fourniraient les éléments d'un appareil compressif qui préserverait bon nombre de blessés d'hémorragies mortelles. La plupart des soldats russes, pendant la guerre d'Orient, étaient pourvus du linge et des bandes nécessaires à un premier pansement, et savaient exécuter celui-ci avec dextérité.

Le tourniquet de J. L. Petit (*fig. 10*) est un instrument formé de deux plaques de bois ou de métal, rendues mobiles l'une sur l'autre au moyen d'une vis : la plaque inférieure est munie d'une pelote ou coussinet ; la plaque supérieure plus large donne attache par ses deux extrémités aux extrémités d'un lacs, embrassant le membre dans son anse. Si par le jeu de la vis on éloigne les deux plaques l'une de l'autre, la plaque supérieure entraîne le lacs, et la plaque inférieure préalablement disposée sur le trajet de l'artère est appliquée fortement sur le vaisseau qu'elle comprime.



FIGURE X. — Tourniquet de J. L. Petit.

Les bandages, le garrot, le tourniquet de J. L. Petit, auquel des modifications représentées ici ont été apportées, ne peuvent être appliqués qu'aux membres ; ils ont l'inconvénient de ne pas borner leur action au point directement comprimé, de l'étendre à toute la circonférence du membre, d'empêcher le retour du sang par les veines, et de provoquer l'engorgement des parties au-dessous du lieu où ils sont appliqués.

Afin d'éviter la constriction circulaire exercée par les moyens précédents, Dupuytren imagina un instrument compresseur qui porte son nom (*fig. 11*). Il se com-

pose de deux lames d'acier, courbées sur leur plat, accolées l'une à l'autre, et pouvant glisser l'une sur l'autre, de façon à augmenter ou à diminuer selon le besoin la longueur de l'arc de cercle qu'elles représentent. Les deux extrémités de l'arc de cercle sont garnies de pelotes; l'une de ces pelotes est fixe, l'autre est mobile comme celle du tourniquet de J. L. Petit; toutes deux peuvent être fléchies à angle plus ou moins ouvert sur les lames qui les supportent au moyen de vis de pression, et dirigées suivant la disposition des régions sur lesquelles on les applique. Cet instrument

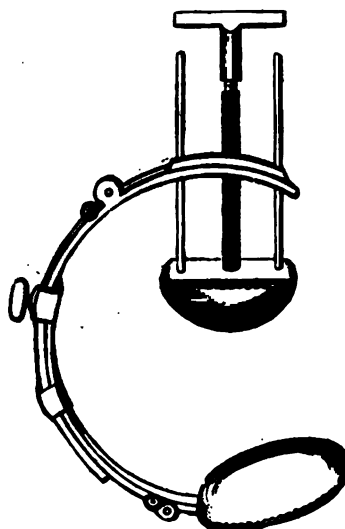


FIGURE XL. — *Compresseur de Dupuytren.*

a l'avantage de n'agir que sur les deux points opposés en laissant libre la circonférence du membre; mais il a l'inconvénient d'être lourd et de se déranger facilement.

D'autres compresseurs mécaniques ont encore été inventés dans le but d'arrêter le cours du sang dans les artères anévrysmatiques, plutôt que dans les artères qui sont le siège de blessures; nous ne citerons que ceux qui peuvent rendre de véritables services dans ce dernier cas.

L'un se compose d'une lame d'acier élastique et assez longue, garnie à chacune de ses extrémités d'un passant muni de dents, à travers lequel s'engage un lacs supportant une pelote ordinaire. La pelote étant appliquée sur un des points du trajet de l'artère, les deux bouts du lacs sont tirés à travers les passants de la lame d'acier qui par son élasticité tend le lacs et presse sur la pelote par son

intermédiaire. Ce compresseur, modifié d'après le principe du tourniquet de J. L. Petit, a reçu le nom de compres-

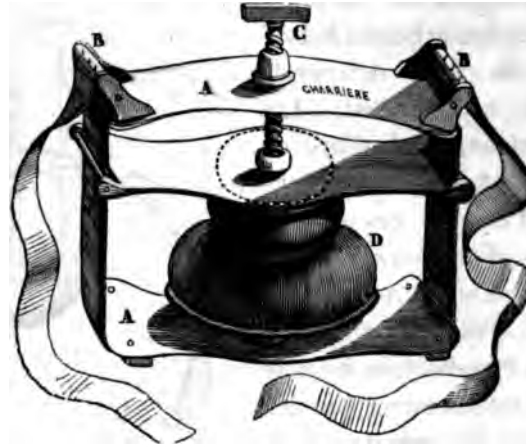


FIGURE XII. — *Compresseur à pression continue.*

A, A, lames flexibles trempées en ressort. — C, vis éloignant la lame supérieure A de la lame intermédiaire. — D, pelotes. — B, B, ardillons fixes pour arrêter le lacs.

seur à pression continue, et a été adopté pour les boîtes d'instruments de l'arsenal chirurgical de l'armée (*fig. 12*).

L'autre se compose de deux pelotes montées aux extrémités des branches d'une forte pince, qui se rapprochent par l'effet d'un ressort à boudin ; il est dû à Marcellin Duval, chirurgien de la marine impériale (*fig. 13*).

Quel que soit le procédé dont on fasse usage pour exercer la compression médiate, celle-ci ne saurait agir efficacement que sur des artères situées peu profondément, ou en rapport avec des plans osseux susceptibles de fournir un point d'appui aux instruments ou aux doigts du chirurgien. Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler quelles sont les artères accessibles à la compression, et quels sont les procédés de compression spécialement applicables à chacune d'elles.

L'*artère faciale* se comprime avec un seul doigt, appli-

qué directement sur le bord inférieur du maxillaire inférieur, en avant du muscle masséter.

L'*artère temporale* est comprimée avec un seul doigt, porté directement au-devant de l'oreille externe, entre le tragus et la racine de l'apophyse zygomatique.

L'*artère occipitale* peut être comprimée avec un seul



FIGURE XIII. — *Comresseur de Marcellin Duval.*

L'instrument se compose de deux tiges d'acier supportant à une de leurs extrémités deux pelotes compressives montées sur plaques articulées D. Les tiges peuvent être allongées, raccourcies et arrêtées à la longueur voulue par la vis de pression B; à leur partie moyenne, elles sont roulées en spirale C; les extrémités terminales des spires peuvent être écartées ou rapprochées par la vis A, ce qui diminue ou augmente la pression.

doigt, en arrière et à la base de l'apophyse mastoïde. Cette compression est incertaine.

On peut employer pour comprimer ces trois artères, un bandage appliqué comme moyen hémostatique définitif.

L'*artère carotide* ne se comprime qu'avec les doigts et momentanément. Facilement sentie en dedans du bord interne du muscle sterno-cléido-mastoïdien et en dehors de l'appareil trachéal, elle est comprimée perpendiculairement sur le plan osseux fourni par la colonne vertébrale, entre l'os hyoïde en haut, et le tubercule de l'apophyse

transverse de la sixième vertèbre cervicale en bas. La carotide, à sa partie inférieure et l'artère vertébrale, nous paraissent trop profondément situées pour pouvoir être efficacement comprimées. La compression de ce vaisseau ne peut être longtemps continuée, en raison de la gêne qu'elle apporte dans la respiration et dans la circulation veineuse.

L'*artère sous-clavière* peut être comprimée, soit avec le pouce, soit avec une pelote à manche, à l'endroit où elle se dégage des muscles scalènes, dans le creux sus-claviculaire, sur la première côte. Nous nous sommes quelquefois servi, pour comprimer cette artère, de compresses graduées, disposées en pyramide dont le sommet reposait sur l'artère et dont la base était soutenue par la pelote du tourniquet de J. L. Petit. Le lacs du tourniquet embrassait le coude et l'épaule, et tout l'appareil était maintenu en place par une bande attachée à la vis, d'une part, et passant, de l'autre, sous l'aisselle du côté opposé. La compression de la sous-clavière est infidèle et douloureuse, en raison du voisinage des nerfs qui composent le plexus brachial, de la situation profonde de l'artère, et de la mobilité de l'épaule qui fait varier la profondeur du triangle sus-claviculaire : elle ne peut être employée que comme moyen provisoire ou accessoire.

L'*artère axillaire* est très-bien comprimée, mais provisoirement encore, par les doigts appliqués sur la tête de l'humérus, à l'union du tiers moyen avec le tiers antérieur de l'aisselle. Exercée avec le tourniquet, cette compression est tout à fait infidèle.

L'*artère humérale* peut être comprimée dans tout son parcours, le long du bord interne des muscles coracobrachial et biceps, au moyen des doigts, d'un bandage, du garrot, du tourniquet ou d'un compresseur appliqués perpendiculairement sur l'humérus.

L'*artère radiale* est facilement comprimée par les doigts

ou un appareil compresseur, au poignet, entre le tendon du grand palmaire en dedans et le radius en dehors, dans le lieu même où l'on tâte habituellement le pouls.

L'artère cubitale peut être comprimée à la même hauteur par les doigts ou un appareil compresseur placés sur le muscle cubital qu'ils appliquent contre le cubitus.

Dans les blessures de l'arcade palmaire superficielle, il est toujours bon, sinon nécessaire, lorsqu'on n'a pas recours à la ligature du vaisseau, d'établir simultanément une compression sur la radiale et sur la cubitale : dans ce cas, on se sert avec avantage d'un bandage très-simple, consistant dans l'application, sur chacune des artères, du globe d'une bande disposée suivant l'axe du poignet ; le globe d'une troisième bande est placé en pyramide au-dessus des deux autres ; quelques tours de bande circulaires assujettissent cette espèce de double pelote et assurent la compression qu'elle exerce.

La compression médiata a été employée sur ces trois dernières artères comme moyen hémostatique provisoire, accessoire et définitif.

L'aorte abdominale peut être momentanément comprimée à travers les parois abdominales préalablement mises dans le relâchement, sur les vertèbres lombaires, au moyen des doigts ou d'une large pelote. La compression doit être faite immédiatement au-dessus de l'ombilic sur la ligne blanche. Cette compression, qui n'est possible que chez les sujets peu chargés d'embonpoint, peut être utile dans les hémorrhagies utérines et les lésions des artères iliaques.

L'iliaque externe peut être aussi momentanément comprimée à travers les parois abdominales, contre le rebord du détroit supérieur du petit bassin, au moyen des doigts portés d'arrière en avant et de dedans en dehors.

L'artère fémorale se comprime au pubis sur l'éminence

iléo-pectinée, avec les doigts ou une pelote, dirigés d'avant en arrière, et un peu de bas en haut. La compression de l'artère en tout autre point est infidèle, en raison de la profondeur à laquelle elle est située et de la facilité avec laquelle elle glisse sur le fémur.

On peut comprimer l'artère poplitée dans le creux du jarret, directement d'arrière en avant, contre la partie postérieure de l'articulation du genou. C'est une compression difficile, exigeant l'emploi du tourniquet et peu sûre.

L'artère *tibiale* postérieure peut être comprimée avec les doigts derrière la malléole interne, en donnant aux doigts une direction d'arrière en avant et de dedans en dehors.

L'artère *pédieuse*, enfin, peut être comprimée directement sur le tarse le long du bord externe du tendon de l'extenseur du gros orteil, depuis l'articulation tibio-as-tragalienne jusqu'à l'origine de l'intervalle qui sépare les deux premiers métatarsiens.

Dans toutes les lésions artérielles du membre inférieur, la compression de la fémorale au pubis peut suppléer tous les autres procédés spéciaux de compression : elle a été employée comme moyen hémostatique provisoire, accessoire et définitif, comme la compression de l'artère humérale.

La compression immédiate a été distinguée en directe ou indirecte, selon qu'elle s'exerce directement sur l'orifice des vaisseaux, et parallèlement à leur longueur, ou qu'elle agit latéralement sur l'orifice du vaisseau et perpendiculairement à sa longueur. Les instruments sont aujourd'hui universellement abandonnés pour pratiquer ce genre de compression. Les bandages rendent quelquefois d'utiles services ; ils se combinent au tamponnement des plaies et aux préparations hémostatiques.

La compression immédiate directe ne peut être sûrement exercée qu'avec les doigts, et par conséquent d'une manière momentanée. Il est à peu près impossible qu'elle

ne se transforme pas en une compression indirecte plus ou moins régulière, lorsqu'on a recours pour l'exécuter aux bandages et au tamponnement.

Pour pratiquer le tamponnement, le chirurgien remplace l'extrémité de son doigt appliqué sur l'orifice du vaisseau saignant, par un bourdonnet de charpie sèche, saupoudrée de colophane, ou imbibée d'un liquide hémostatique ; il soutient le premier bourdonnet et lui en superpose un second, qu'il maintient à son tour et sur lequel il dispose successivement de nouveaux bourdonnets de plus en plus volumineux, jusqu'à ce que la plaie soit comblée par un cône solide de charpie dont le sommet repose sur l'artère et dont la base dépasse un peu les bords de la division. Des compresses graduées en forme de pyramide sont appliquées par la base sur la charpie, maintenues et serrées par des doloires s'étendant à une certaine distance au-dessus et au-dessous de la plaie.

La compression immédiate indirecte et le tamponnement sont quelquefois employés comme moyens hémostatiques provisoires, souvent comme moyens définitifs et jamais comme moyens accessoires.

En résumé, dans les cas d'hémorragies primitives dues à la lésion des artères par instruments tranchants, la compression médiante a l'inconvénient d'être très-souvent douloureuse, en raison du voisinage des nerfs qui accompagnent les artères, et de devenir en peu de temps insupportable ; elle agit presque toujours simultanément sur les veines et sur les artères, et s'oppose au retour du sang veineux ; elle est très-souvent insuffisante et n'est véritablement utile, comme moyen hémostatique définitif, que lorsqu'elle s'adresse à des artères superficielles, reposant sur les plans osseux, ou lorsqu'elle est employée d'une manière toute spéciale, comme nous l'indiquerons à l'article des hémorragies artérielles consécutives aux

plaies par armes à feu. La compression immédiate participe de quelques-uns des inconvénients de la compression médiante, auxquels il faut encore ajouter l'impossibilité de réunir les plaies et les accidents inflammatoires auxquels elle expose. Elle constitue néanmoins un moyen hémostatique provisoire précieux, et quelquefois un moyen définitif efficace.

Les liquides auxquels on a donné le nom de liquides hémostatiques et que nous avons énumérés, jouissent de la propriété de coaguler le sang ; ils n'agissent efficacement qu'à la condition d'être aidés par la compression, qui maintient en place les caillots et favorise ainsi la formation et les adhérences d'un caillot oblitérateur. Certains d'entre eux, comme le persulfate et le perchlorure de fer, surtout lorsqu'ils sont appliqués au voisinage de gros troncs nerveux, déterminent d'atroces douleurs ; ils irritent les parties, soit par leur contact, soit par celui des pièces d'appareil qui les reçoivent, et donnent souvent lieu à des érysipèles ou à des inflammations vives suivies de phlegmon. Ils s'opposent à la réunion des plaies, sont suivis nécessairement de suppuration, et demandent, pour agir, l'immobilité complète des malades, souvent impossible à obtenir en campagne. Ils constituent néanmoins une excellente ressource dans les cas où la ligature est inapplicable.

La ligature, consistant à étreindre les vaisseaux perpendiculairement à leur calibre, au moyen de liens de différente nature, est de tous les moyens hémostatiques celui qui jouit de la plus grande faveur, et celui dont l'application est à juste titre la plus générale. Elle doit être faite dans la plaie même, à moins d'*impossibilité absolue*, auquel cas, elle pourra être portée sur le vaisseau mis à découvert à une certaine distance de la blessure, entre celle-ci et le cœur.

Lorsque l'artère est béante à la surface de la plaie, elle sera facilement trouvée par le jet de sang qui s'en échappe : elle sera saisie avec une pince, attirée avec une autre, isolée des tissus environnants, mise en liberté dans l'étendue de quelques millimètres, prise transversalement entre les mors de la pince, et étreinte par un fil ciré fixé par deux nœuds l'un sur l'autre. Les *deux bouts* de l'artère doivent être liés de la même manière, le bout supérieur le premier, le bout inférieur le dernier.

Lorsque l'artère est située dans la profondeur de la plaie, elle doit être recherchée, non-seulement par le jet du sang, mais encore avec le secours des connaissances anatomiques. Si la plaie est en partie comblée par des caillots, elle en sera débarrassée, et le chirurgien se guidera, pour aller à la recherche du vaisseau, sur la mollesse plus grande que présente le caillot central. Ce caillot, qui correspond le plus souvent à l'ouverture du vaisseau, est percé dans toute sa hauteur d'un canal par lequel le sang s'est échappé en dernier lieu.

Ce n'est que dans le cas où la ligature des deux bouts du vaisseau dans la plaie même, ne peut être mise à exécution, que l'on peut avoir recours, comme nous l'avons dit, soit aux liquides hémostatiques, soit à la ligature par la méthode d'Anel, en se conformant aux règles de cette dernière opération.

Lorsque la compression médiate est employée comme moyen de traitement curatif des hémorrhagies, elle doit être maintenue assez longtemps pour que l'occlusion des vaisseaux ait pu se faire : elle ne sera enlevée que graduellement et lorsque la plaie sera en partie cicatrisée, ou comblée par des bourgeons cellulo-vasculaires vermeils, fermes et de bonne nature.

Quand les hémorrhagies sont combattues par la compression immédiate des vaisseaux, seule ou unie soit au

tamponnement, soit aux hémostatiques liquides ou pulvérulents, la levée du premier appareil doit être très-tardive, à moins d'accidents intercurrents. Elle ne doit se faire qu'après huit, dix, ou même quinze jours, suivant l'importance du vaisseau lésé, quelles que soient les inconvénients résultant pour le blessé, de l'odeur et de la suppuration qui s'échappent de la plaie ; en agissant autrement, on s'exposerait à voir l'hémorrhagie reparaitre.

Si l'on a employé la ligature, les bords de la plaie seront affrontés et maintenus légèrement en contact par des bandelettes agglutinatives ; les fils de la ligature seront amenés au dehors de la plaie par la voie la plus directe. Une compression modérée sera établie sur le trajet des gros troncs artériels, afin d'amoindrir le choc du sang et de favoriser la formation du caillot oblitérateur au-dessus de la blessure. Si l'artère principale d'un membre a été liée, celui-ci sera entouré de ouate, de cruchons d'eau chaude garnis de linge, de briques ou de sachets de sable chauffés, afin d'y maintenir une chaleur douce et uniforme. Les ligatures tombent d'elles-mêmes dans l'espace de huit jours à un mois ; leur chute peut être activée par des tractions modérées faites à chaque pansement : ceux-ci seront rarement renouvelés.

Dans tous les cas, on placera le malade dans une situation commode, on lui recommandera le repos et l'immobilité la plus complète. On aura soin de lui faire administrer quelques lavements, afin d'entretenir la liberté du ventre et d'empêcher les efforts de défécation ; on le mettra au régime des maladies aiguës, et pendant toute la durée du traitement, on surveillera l'apparition des accidents avec la plus vive sollicitude.

CHAPITRE IV

BLESSURES PAR ARMES ET CORPS CONTONDANTS

Contusions. — Phénomènes locaux. — Degrés des contusions. — *Plaies contuses.* — Caractères et degrés. — *Commotion et stupeur.* — *Traitement* des contusions, des plaies contuses, de la commotion et de la stupeur.

Les armes et les instruments de guerre peuvent tous, à très-peu d'exceptions près, être employés comme instruments contondants : le dos et le pommeau des armes blanches, la crosse des fusils et des pistolets, les haches d'infanterie et de cavalerie, les refouloirs, les leviers et les marteaux d'artillerie, les massues et les pics du génie, deviennent autant d'instruments contondants aux mains de travailleurs ou de combattants, surpris par le besoin de la défense, ou pressés par l'ardeur d'un combat corps à corps.

Les manœuvres de force de l'artillerie, les éboulements qui surviennent dans les travaux de mine ou de terrassement du génie, les lourds affûts roulants, les caissons chargés de munitions, les voitures pesantes des équipages militaires, les chevaux eux-mêmes de ces différents corps et des troupes à cheval, sont souvent l'occasion d'accidents graves, qui présentent à l'observation des plaies contuses et des contusions à divers degrés.

Tous les projectiles des armes à feu, enfin, produisent des contusions et des plaies contuses, que la série de phénomènes et d'accidents tout particuliers qu'elles dé-

terminent, a fait étudier d'une manière spéciale sous le nom de blessures par armes à feu.

Les corps contondants donnent lieu à deux genres de blessures : les contusions et les plaies contuses.

Les contusions consistent dans la lésion des tissus de l'économie par le choc ou la pression des agents extérieurs; elles ont pour caractère fondamental, l'extravasation des liquides organiques, sans division du tégument externe.

Les plaies contuses diffèrent des contusions par la solution de continuité de la peau.

Les contusions et les plaies contuses présentent à considérer des phénomènes locaux et des phénomènes généraux.

Contusions. — *Phénomènes locaux.* — Les phénomènes locaux de la contusion varient depuis le froissement le plus léger des parties contuses, jusqu'à l'attrition des parties molles, la fracture et le broiement des os du squelette. Le volume, la forme et la densité des corps contondants, la quantité de mouvement qui les anime et la direction qu'ils affectent, la constitution anatomique et la disposition des parties frappées, sont autant d'éléments qui donnent lieu à des différences remarquables dans les phénomènes locaux des contusions.

Les corps orbes, d'un volume médiocre et d'une grande densité, frappant les parties perpendiculairement ou dans une direction plus ou moins oblique, déterminent plus particulièrement des contusions : ils exercent plus spécialement leur action sur des tissus mous et friables.

La contusion n'est pas toujours le résultat du choc direct des agents extérieurs; elle est quelquefois encore occasionnée par l'ébranlement transmis dans les organes par de violentes secousses, par des chutes, par des coups portés à une distance plus ou moins considérable du lieu où elle se manifeste; elle a lieu, dans ce cas, par contre-

coup (1). C'est surtout par l'intermédiaire des os que les contre-coups se produisent : un os frappé communique secondairement, soit aux parties molles, soit aux parties dures avec lesquelles il est en contact, le choc qu'il a reçu. Le retentissement du choc secondaire est quelquefois perçu en même temps que le choc direct : la douleur en est le seul signe immédiat ; une tuméfaction parfois molle et indolente lui succède ; d'autres fois, une inflammation sourde d'abord se manifeste, s'avive à la longue, détermine du gonflement, de l'œdème, des suppurations au voisinage des os et l'altération de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, la contusion, ainsi que l'a dit Velpeau (2), est toujours produite mécaniquement par l'action d'une puissance sur une résistance soutenue par un point d'appui plus ou moins solide ; les agents vulnérants jouant le rôle de la puissance, les tissus soumis à leur action représentant la résistance, et un corps extérieur, ou les tissus sous-jacents à ceux qui éprouvent la contusion, servant de point d'appui.

Les différents tissus de l'économie n'offrent pas une résistance égale à l'action des corps contondants ; leur élasticité, leur mobilité et leur densité variables font qu'ils échappent, qu'ils cèdent, ou qu'ils résistent mieux aux chocs qui les atteignent. Les os, par leur dureté et leur grande densité, sont, de tous les tissus, ceux qui résistent davantage à l'action des agents extérieurs. La peau, le tissu jaune élastique, le tissu cellulaire, par la souplesse et l'élasticité dont ils sont doués, échappent plus facilement que les muscles aux effets de la contusion ; les différents organes, suivant la mollesse ou la friabilité des tissus qui

(1) Bazille, *Prix de l'Académie de Chirurgie*. Édit. in-8. Paris, 1819, t. IV, p. 420.

(2) Velpeau, *De la contusion dans les divers organes*. — Thèse de concours pour la chaire de pathologie chirurgicale ; Paris, 1833.

les constituent, sont plus ou moins facilement contusionnés par le choc des corps vulnérants.

La contusion est ordinairement instantanée : quelquefois cependant, elle se produit lentement, sous l'impression prolongée et souvent répétée des agents extérieurs.

Degrés de la contusion. — La contusion offre des degrés qui sont distingués d'après les altérations plus ou moins profondes éprouvées par les parties (1).

Le premier degré de la contusion consiste dans la solution de continuité des plus petits vaisseaux de la partie contuse, et dans une effusion de sang peu considérable, qui produit une infiltration et donne lieu à l'ecchymose.

Le deuxième degré consiste dans la rupture de vaisseaux d'un calibre plus fort, dans une déchirure plus ou moins étendue des parties et dans un épanchement de sang en quantité variable, réuni en collection.

Le troisième degré présente une profonde altération et une gangrène consécutive des tissus intéressés.

Le quatrième et dernier degré consiste dans l'attrition et la désorganisation immédiate des parties contuses.

Le *premier degré* de la contusion, lorsqu'il n'atteint aucun organe important ou de texture délicate, est toujours un accident léger et ne donne lieu à aucun gonflement, à aucune douleur notable. La douleur, cependant, apparaît quelquefois à la pression, longtemps après la production de l'accident, et présente une assez longue durée ; d'autres fois encore, elle survient instantanément avec une très-vive acuité, pour disparaître après quelques instants : ces phénomènes se présentent lorsque le choc a porté sur le trajet de troncs nerveux, ou sur des parties où la peau repose sur les os. L'ecchymose qui suit la contusion est le résultat de l'infiltration sanguine dans le tissu cellulaire :

(1) Dupuytren, *Leçons orales de clinique chirurgicale*, t. V, p. 264.

elle est caractérisée par une tache violacée, bleuâtre, ou presque noire, suivant qu'elle est produite par un choc plus ou moins violent, et qu'elle siège dans des parties plus ou moins abondamment pourvues de tissu cellulaire lâche ou lamelleux, et recouvertes par une peau plus ou moins fine. Le siège primitif de l'ecchymose est habituellement le point contus lui-même. L'ecchymose apparaît immédiatement sur le tissu frappé, lorsque la contusion est superficielle; elle se montre après une période de deux à huit jours, lorsque la contusion a agi plus profondément. A mesure que la dissociation des éléments du sang et leur résorption s'opèrent, la coloration de l'ecchymose diminue d'intensité, prend une teinte jaunâtre, puis verdâtre de plus en plus faible, et finit par disparaître dans un temps dont la durée varie de quelques jours à six semaines, deux mois et même davantage, selon la violence de la contusion. En même temps que l'ecchymose pâlit, elle s'étend davantage. Elle apparaît très-souvent sous les teintes les moins foncées dans un lieu assez éloigné de celui qui a subi le choc, lorsque d'épaisses et solides aponévroses entrent dans la constitution anatomique de la région contuse. Ce phénomène remarquable tient à ce que l'infiltration sanguine est limitée ou dirigée dans sa marche par les plans aponévrotiques et par la disposition plus ou moins dense et résistante du tissu cellulaire : ces considérations permettent quelquefois d'indiquer à l'avance, suivant la région atteinte, la direction que prendra l'ecchymose et le lieu de son apparition.

Le *second degré* de la contusion, c'est-à-dire la rupture de vaisseaux plus considérables que les capillaires par la déchirure plus étendue des tissus, donne lieu à des épanchements sanguins qui se réunissent en collections plus ou moins bien limitées, et dont l'évolution successive se termine de diverses manières. La quantité de sang épanché

dans ces foyers est très-variable : elle peut n'être que de quelques grammes ou atteindre deux, trois, quatre et cinq cents grammes. Les tumeurs qui résultent de l'accumulation du sang en foyers sont superficielles ou profondes ; elles siègent immédiatement au-dessous de la peau ou au-dessous des aponévroses. Superficielles, elles se montrent sous l'aspect d'une saillie arrondie, fluctuante, de couleur rougeâtre, marbrée de teintes violettes ou bleuâtres : l'intensité de la coloration et la fluctuation diminuent du centre à la circonférence, qui présente un relief circulaire plus dur que le reste de la tumeur. Cette disposition se rencontre surtout dans les contusions siégeant sur une région soutenue par un plan osseux superficiel ; elle a été prise quelquefois, et particulièrement au crâne, pour le rebord d'une fracture avec enfoncement central des fragments. Le relief résistant de la base des tumeurs sanguines, indique la limite de l'épanchement sanguin faisant place à l'infiltration sanguine.

Les tumeurs sanguines superficielles sont quelquefois le siège de battements pulsatifs. Ces battements nés de la rapidité avec laquelle le sang traverse les artérioles divisées, cessent quelques heures après l'accident, en raison de la difficulté et de la résistance que les parties distendues opposent à l'abord d'une nouvelle quantité de sang.

L'ecchymose survient au pourtour des épanchements sanguins et parcourt les diverses phases que nous avons précédemment signalées.

Les épanchements de sang profondément situés se forment de la même manière que les épanchements superficiels : cependant, les phénomènes qu'ils déterminent sont moins tranchés. La peau qui les recouvre change à peine de couleur ; la saillie de la tumeur qu'ils forment est moins considérable à volume égal de la collection ; l'ecchymose est plus tardive et moins bien limitée ; mais la douleur est plus vive que dans les épanchements superficiels.

La marche des épanchements sanguins est la même dans l'un et dans l'autre cas. S'ils sont peu considérables, ils peuvent disparaître tout entiers par absorption, en donnant lieu aux phénomènes les plus tranchés de l'ecchymose.

S'ils ne se disséminent pas rapidement, soit en raison de leur siège, soit en raison de leur volume, leurs parois s'organisent et forment une poche kystique dans laquelle le sang est renfermé. Ainsi confiné, ou bien le sang reste fluide et la tumeur fluctuante, ou bien il se coagule en abandonnant sa partie séreuse, et la tumeur laisse percevoir la présence de caillots mêlés à la sérosité. Dans ces conditions, les caillots donnent, à la pression, une sensation analogue à celle de l'écrasement de la neige ou de l'amidon entre les doigts. La partie séreuse du sang disparaît habituellement la première, et le caillot persiste sous la forme d'un noyau dont la dureté s'accroît chaque jour à mesure qu'il diminue, jusqu'à ce qu'il disparaisse à son tour.

La disparition complète de l'induration formée par le caillot se fait toujours attendre fort longtemps. Il arrive plus rarement que le caillot est absorbé le premier ; le sérum demeure alors enkysté dans une poche dont l'organisation devient de plus en plus parfaite, et dont les parois peuvent sécréter un liquide qui, s'ajoutant progressivement à la sérosité, augmente graduellement le volume de la collection et peut lui donner des dimensions considérables.

Fluide ou coagulé, le sang ne reste pas toujours dans cet état : il s'altère quelquefois, soit spontanément, soit à la suite de la violence qui a donné lieu à l'épanchement. Tous les phénomènes d'un abcès phlegmoneux se déclarent dans le foyer même ou au voisinage de la collection ; la peau amincie se perforé, et un mélange de pus et de sang s'échappe par l'ouverture qui s'est faite spontanément : on a donné à cette terminaison des épanche-

ments de sang, le nom d'abcès traumatiques ou sanguins.

La contusion au deuxième degré ne provoque pas toujours un épanchement de sang, mais quelquefois aussi un épanchement de sérosité (1). Les épanchements séreux sont toujours sous-cutanés, au moins n'en avons-nous rencontré que de semblables; ils surviennent particulièrement dans des parties sur lesquelles la peau supportée par des os ou de fortes aponévroses, glisse avec facilité, comme la face dorsale de l'avant-bras, la face externe de la cuisse, le pourtour des articulations volumineuses et superficiellement situées, comme le genou. Ils résultent du déplacement latéral de la peau par le choc ou la pression obliquement dirigés d'un agent extérieur; les mailles du tissu cellulaire qui réunit les téguments aux parties sous-jacentes sont rompues dans une grande étendue et donnent lieu à une plaie sous-cutanée dont les parois peu vasculaires laissent suinter de la sérosité au lieu de sang, ou quelquefois de la sérosité mêlée à un peu de sang. Le liquide retiré de ces épanchements par la ponction est tantôt rougeâtre ou tantôt rosé, tantôt citrin et d'une limpidité parfaite.

Les épanchements de sérosité se développent rapidement, comme font en général les épanchements de sang; mais ils se distinguent de ceux-ci, en ce qu'ils sont habituellement moins globuleux, plus fluctuants, moins tendus, quelquefois tremblotants et accompagnés d'une très-légère ecchymose périphérique. Ils se résorbent dans les premiers jours avec une grande rapidité et demeurent ensuite stationnaires pendant fort longtemps.

On voit quelquefois survenir à la suite des contusions sans plaie un épanchement de gaz se développant avec rapidité dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané,

(1) Morel-Lavallée, *Épanchements traumatiques de sérosité*. — Archives de médecine; juin, 1853.

sur le lieu même qui a reçu le choc. Ce phénomène, dont l'explication est encore à donner, et qui consiste probablement dans la mise en liberté de quelque gaz du sang, se reconnaît aux mêmes signes que l'emphysème d'air et ne donne pas à la lésion un caractère essentiellement grave. — On le rencontre dans des contusions plus violentes que celles dont nous nous occupons, dans celles qui ont déterminé des fractures, sans que pour cela le pronostic de l'accident soit beaucoup plus sérieux.

Le *troisième degré* de la contusion détermine dans les parties contuses une altération incompatible avec leur retour à l'état physiologique : les tissus sont frappés de mort consécutivement, et doivent toujours être éliminés. Livides, froides et insensibles, tantôt les parties noircissent, se sèchent et forment une eschare dure qui se détache en parcourant la série des phénomènes qui signalent la chute des eschares solides ; tantôt elles sont le siège d'une réaction qui s'annonce par le réveil de la sensibilité et le retour de la chaleur, bientôt suivis d'inflammation, de phlegmon, de gangrène et d'élimination des tissus mortifiés. Les contusions superficielles affectent souvent la première de ces terminaisons ; les contusions profondes affectent plus particulièrement la seconde.

Le *quatrième degré* de la contusion est caractérisé par l'extinction immédiate de la vie dans les parties atteintes. Il peut être accompagné des degrés moins graves précédemment décrits ; mais il n'en désorganise pas moins les tissus qui le subissent, et il en détermine ce que l'on a nommé l'attrition. Les parties contuses au quatrième degré sont frappées d'insensibilité et d'immobilité absolues et persistantes ; elles offrent une coloration légèrement violacée, passant au brun roux dans l'espace de quelques heures, et parsemée de taches ou plaques noirâtres. Devenues le siège d'un afflux considérable

de liquides, elles ne tardent pas à se tuméfier énormément : tantôt la fluctuation y est manifeste ; tantôt une tension très-grande, un empâtement dur et étendu à une grande distance, s'opposent à la production de ce phénomène et ne permettent pas de constater par le toucher les altérations les plus profondes, voire même des fractures. Des lignes bleuâtres marquant le trajet des veines, se dessinent sous la peau du voisinage ; tandis que des lignes de couleur lie de vin suivent le trajet des veines cutanées des tissus frappés. De larges phlyctènes remplies de sérosité roussâtre apparaissent sur des marbrures livides. Les téguments décollés des parties sous-jacentes dans une plus ou moins grande étendue, les muscles séparés les uns des autres, isolés, dissociés ou broyés ; les aponevroses rompues ; des épanchements sanguins considérables fluides ou coagulés, rencontrés à toutes les profondeurs dans les cavités et dans les articulations ; les organes déchirés ou écrasés ; les vaisseaux et les nerfs dilacérés ; les os fracturés comminutivement et sur plusieurs points de leur étendue, tels sont les désordres fréquemment observés à la suite des contusions du quatrième degré, toujours produites par des agents extérieurs d'un poids et d'un volume considérables, ou animés d'une grande vitesse.

Plaies contuses. — Les plaies contuses ont été distinguées en plaies contuses ordinaires et en plaies par armes à feu : nous ne parlerons ici que des premières.

Les plaies contuses sont habituellement accompagnées des divers degrés de la contusion, dont elles ne diffèrent que par la division et la déchirure du tégument externe. Produites en général par le choc de corps pesants plus ou moins anguleux ou à surfaces irrégulières et présentant des aspérités, elles sont encore fréquemment le résultat de l'action d'agents extérieurs mous ou arrondis : les

morsures faites par l'homme et par le cheval déterminent assez souvent des plaies contuses. Des corps durs tout à fait plans peuvent encore y donner lieu, lorsqu'ils viennent à frapper des régions où les os, très-rapprochés des téguments, présentent des saillies plus ou moins vives, comme le bord externe ou supérieur de l'orbite, la pommette, la mâchoire inférieure et la plupart des articulations. Les parties molles dans ce cas sont divisées de l'intérieur à l'extérieur par les arêtes osseuses sous-jacentes.

Caractères. — La forme des plaies contuses est généralement irrégulière ; leurs bords sont amincis, affaissés, écrasés, inégaux, infiltrés de sang, et présentent souvent des lambeaux d'une étendue variable ; leur centre est constitué par une surface inégale, tomenteuse, colorée en violet foncé. Cet aspect est dû à l'extravasation du sang coagulé et incarcéré dans les tractus celluloux des tissus meurtris. Quelquefois, cependant, les plaies contuses sont nettes et régulières ; leurs bords sont égaux et peu ecchymosés : elles résultent alors du choc de corps mous ou arrondis, frappant perpendiculairement les parties dans une région soutenue par des plans aponévrotiques très-solides, ou par des os superficiellement situés et à surface courbe.

Les plaies contuses ne donnent lieu le plus souvent qu'à un écoulement de sang peu considérable. Elles occasionnent d'ordinaire une très-vive douleur : on peut dire d'une manière générale, qu'elles sont immédiatement d'autant plus douloureuses qu'elles sont moins graves.

Bornées à leur plus grande simplicité, les plaies contuses peuvent guérir et se réunir par première intention ; plus graves, elles parcourent une série de phénomènes en rapport avec la contusion qu'ont éprouvée leurs bords et les tissus environnants. Lorsqu'elles sont accompagnées du premier et du second degré de la contusion, malgré leur peu de gravité apparente, elles se tuméfient, s'enflam-

ment et donnent souvent naissance à des érysipèles simples et à des érysipèles phlegmoneux. Celles qui sont faites de l'intérieur à l'extérieur, par quelque partie saillante ou anguleuse du squelette, présentent plus d'étendue dans leur profondeur que sur leurs bords : ceux-ci se réunissent quelquefois et transforment ainsi le foyer de la plaie en une poche remplie par une collection sanguine.

Si la contusion a été portée au troisième degré, les plaies présentent à leur surface et sur leurs bords des escharres primitives, et, plus tard, des escharres consécutives à la vive inflammation qui peut les envahir. Ces escharres laissent après leur élimination une perte de substance plus considérable que l'étendue première de la plaie. Toutes les plaies contuses dans lesquelles doit se faire l'élimination de parcelles de tissu cellulaire, de sang coagulé ou de véritables escharres, suppurent nécessairement ; elles suppurent pendant longtemps, se réparent avec lenteur, et sont menacées, pendant toute la durée de leur cicatrisation, de réveils inflammatoires, de phlegmons et surtout d'érysipèles phlegmoneux.

Lorsque les plaies contuses s'unissent au quatrième degré de la contusion, elles ne deviennent elles-mêmes le siège d'aucune inflammation ; elles restent dans l'état où les a laissées l'accident, froides, flétries, livides, et ne subissent que l'influence des phénomènes physiques. C'est au delà des limites de la contusion que se produisent sur les tissus vivants, sains ou compromis, les phénomènes de l'inflammation éliminatrice. Tout ce que nous avons dit des désordres produits par la contusion au quatrième degré s'applique aux plaies dont nous parlons ; nous n'avons qu'à y ajouter la déchirure plus ou moins étendue de la peau et l'exposition des parties à l'air, pour en compléter la description. Ces plaies, résultant plus particulièrement de chutes faites d'un lieu élevé, de l'action de

machines puissantes ou de gros projectiles, d'éboulements de terrain, ou du passage sur les parties de roues de voitures pesamment chargées, s'accompagnent quelquefois d'hémorrhagies. La gravité de pareils désordres est extrême; ils sont très-souvent suivis de mort immédiate ou plus ou moins prochaine.

Commotion et stupeur. — Les contusions et les plaies contuses, portées à un certain degré, déterminent, comme toutes les lésions traumatiques, des phénomènes généraux, qui se traduisent par des symptômes fébriles en rapport avec la gravité de la blessure. Elles déterminent de plus, immédiatement, des troubles organiques connus sous le nom de commotion et de stupeur. En décrivant l'état local des parties contuses, nous avons dit quelques mots de la commotion et de la stupeur sans les nommer, attendu qu'elles diffèrent essentiellement de l'ordre des altérations physiques.

La commotion est déterminée par la dissémination de l'ébranlement produit par un choc extérieur. Les conditions qui la favorisent sont les coups portés sur quelque partie solide de l'organisme, qui, mise en oscillation dans toute son étendue, transmet aux parties voisines, contenant ou contenues, le mouvement qui lui a été communiqué. Elle semble agir en affaiblissant la cohésion des molécules vivantes, et elle a pour effet d'amoinrir, d'enrayer et même de suspendre tout à coup les actions organiques dans les parties frappées. Elle diffère du contrecoup en ce qu'elle ne donne lieu à aucune espèce de solution de continuité ou d'altération physique appréciable. La commotion se manifeste dans les membres et dans les viscères; sa gravité est d'autant plus grande qu'elle atteint des organes à texture plus molle, plus délicate et plus vasculaire. Aussi a-t-elle paru constituer un accident particulier aux centres nerveux, dont la sensibilité exquise révèle

par des phénomènes plus saillants que les autres organes l'ébranlement dont ils sont atteints. Les degrés de la commotion, facilement distingués lorsqu'ils portent leur action sur le cerveau, ne le sont plus de même lorsqu'ils frappent des parties de consistance plus solide et de moindre importance fonctionnelle : leurs résultats extrêmes peuvent seuls être constatés et constituent ce que l'on a appelé la stupeur locale.

La stupeur locale est caractérisée par l'engourdissement ou l'insensibilité des parties qui en sont le siège, par la gêne ou la suspension de la circulation, par l'abaissement de la température. Elle peut se terminer par le retour graduel et prochain à l'état physiologique, lorsqu'elle n'a pas été considérable ; plus grave, elle est suivie d'une réaction, signalée par une congestion active et des accidents inflammatoires pouvant donner naissance à des suppurations profondes et diffuses ; plus grave encore, elle provoque un refroidissement plus considérable, une congestion passive et un engorgement tendant au sphacèle des parties atteintes.

Lorsque les contusions et les plaies contuses ont été très-violentes, la stupeur ne se borne pas aux parties blessées ; elle se généralise, s'étend à tout l'organisme, et porte atteinte aux forces vitales mêmes qu'elle plonge dans l'inertie. La stupeur générale est caractérisée par une sorte d'hébétude, qui rend les malades indifférents à tout ce qui se passe autour d'eux, et à leur propre situation ; ils ont l'œil fixe, la respiration lente, le pouls faible, lent et souvent intermittent, la peau froide ; ils sont insensibles à la douleur, et quelquefois somnolents. Lorsque cet état persiste et que la réaction ne s'établit pas, les malades succombent dans un affaissement de plus en plus prononcé. Quand la réaction se déclare, elle est souvent entravée par le retour et la disparition alternative

de la stupeur ; sa marche n'est pas toujours régulière, et s'accompagne de fièvre avec intermittence, de frissons et de chaleur, de délire, de vomissements et d'ictère. En même temps qu'apparaissent ces phénomènes généraux, on voit survenir dans les parties atteintes des taches et des marbrures violettes s'étendant au loin, un engorgement et une tuméfaction considérables, de l'emphysème dû à des gaz localement développés, et, lorsqu'il y a plaie, un écoulement de liquides sanieux et fétides.

Traitement des contusions. — Les contusions au premier degré doivent être traitées par des applications résolutives, telles que l'eau froide pure ou mélangée de sous-acétate de plomb, d'alcool camphré ou d'éther. Quand elles ont atteint des organes profondément situés, les évacuations sanguines locales par les sangsues ou les ventouses, les antiphlogistiques généraux sont opposés avec succès à leurs effets consécutifs.

Les mêmes moyens de traitement sont applicables aux contusions de deuxième degré. On doit prendre grand soin d'éviter toutes les pratiques qui pourraient provoquer l'inflammation du foyer sanguin et des parties environnantes. L'écrasement, proposé par Champion (de Bar-le-Duc) (1), est devenu aujourd'hui un moyen vulgaire, pour faire disparaître les bosses sanguines des contusions du deuxième degré : il ne trouve son application que dans les cas de collections récentes, peu étendues et siégeant dans des parties soutenues par un plan assez résistant ; il ne saurait réussir lorsque les foyers sanguins datent de quelques jours, sont vastes, ou développés dans des régions entièrement constituées par des tissus mous.

Dans les épanchements de sang considérables, qui ne pourraient être repris par l'absorption, ou qui, décollant

(1) *Archives générales de Médecine*, 1827. T. XV, p. 140.

la peau dans une grande étendue et l'isolant des parties sous-jacentes, compromettraient sa vitalité, on peut pratiquer une ou plusieurs ponctions évacuatrices. Il n'est pas rare de voir se reproduire des épanchements traités par la ponction : aussi, convient-il de faire cette opération à une époque assez éloignée du moment de la blessure pour que le sang n'ait plus de tendance à s'échapper des vaisseaux. Le trocart est le meilleur instrument pour pratiquer les ponctions qui doivent être faites avec toutes les précautions nécessaires pour empêcher la pénétration de l'air dans le foyer sanguin, et qui peuvent être répétées à quelques jours d'intervalle. Il y a un avantage marqué à les faire suivre d'une compression légère et méthodique sur les parois de la collection. Les ponctions évacuatrices ne sont pas toujours innocentes ; elles amènent quelquefois l'inflammation et la suppuration du foyer sanguin, qu'il faut dans ce cas ouvrir largement.

L'incision des collections de sang expose à plus de dangers que la ponction, parce qu'elle favorise davantage l'accès de l'air dans leur intérieur ; pour la pratiquer, il faut lui donner assez d'étendue pour évacuer complètement le liquide et permettre aux parois de la poche d'être mises en contact. Des bandelettes agglutinatives, imbriquées les unes sur les autres, et appliquées sur toute l'étendue du foyer et de l'incision, rapprocheront la paroi superficielle de la paroi profonde en même temps qu'elles exerceront une compression exacte et uniforme ; un bandage inamovible assurera le repos et l'immobilité des parties : lorsque ces conditions peuvent être obtenues par la disposition de la région, l'opération présente quelques chances de succès ; dans le cas contraire, l'incision doit être absolument rejetée. Les épanchements de sérosité peuvent être traités d'une manière analogue. Quant aux épanchements de gaz, le mieux est de les abandonner

à eux-mêmes ; ils se résorbent d'ordinaire spontanément.

Le traitement de la contusion au troisième degré varie suivant les indications que présente la marche des phénomènes qui succèdent à ces accidents. Lorsque la contusion n'est pas étendue, et qu'elle est peu profonde, la réaction étant peu vive et la gangrène des parties frappées peu étendue, les moyens les plus simples pourront être employés : on aura recours, d'une part, aux applications émollientes, de l'autre, on abandonnera le travail d'élimination des escharres à la nature. Mais il arrive souvent, dans les cas les plus graves, qu'une inflammation intense survenant donne lieu au développement de phlegmons, d'érysipèles, suivis de gangrène des parties primitivement respectées ; il convient alors de mettre en œuvre tous les moyens antiphlogistiques dont la chirurgie peut disposer, les purgatifs, les saignées générales, les applications émollientes, les saignées locales, pratiquées plutôt au moyen d'incisions légères et multiples de la peau avec le rasoir que par les sangsues ; enfin, les incisions profondes destinées à prévenir la compression et l'étranglement dans l'intérieur des parties.

Tant que dure l'élimination des escharres, on doit se borner à en régulariser le travail, à l'exciter par des topiques appropriés lorsqu'il languit, à modérer l'inflammation qu'il détermine, lorsqu'elle dépasse les limites salutaires. Lorsque les escharres sont tombées, les plaies qui en résultent sont pansées comme des plaies avec perte de substance.

Les contusions au quatrième degré qui atteignent le crâne, la colonne vertébrale, la poitrine et l'abdomen, sont presque toujours immédiatement mortelles. Les contusions au quatrième degré ne se prêtent véritablement à des considérations thérapeutiques qu'autant qu'elles ont pour siège les membres, ou une très-petite partie du

corps. Mais la limite qui sépare la contusion du troisième degré de la contusion du quatrième degré, n'est pas toujours tellement tranchée, qu'elle ne puisse laisser place au doute sur l'étendue et la gravité des désordres produits. La peau, dans ces cas, sera toujours respectée tout d'abord; des applications ou des irrigations continues d'eau froide, de liquides sédatifs astringents ou toniques suivant les indications, seront faites sur tout le membre: lorsque la nature aura circonscrit les parties frappées de mort, on se décidera d'après les phénomènes observés, soit à faire des incisions, pour donner issue aux liquides et aux esquilles, soit à pratiquer l'amputation, s'il existe des fractures très-étendues, des pertes de substance très-considérables, ou si des suppurations prolongées, des fusées purulentes profondes, inévitables, menacent les jours du blessé. Lorsque la gangrène, au lieu de rester bornée aux parties contuses, s'étend par excès d'inflammation aux parties primitivement respectées, et affecte une marche envahissante, il faut pratiquer l'amputation dans les parties saines. L'expérience a prouvé que, dans ces circonstances, la gangrène fait de rapides progrès, s'arrête rarement spontanément et trouve souvent, au contraire, une barrière infranchissable dans l'amputation.

Lorsqu'aucun doute n'est possible sur le quatrième degré de la contusion, l'amputation du membre est le seul remède à lui opposer. L'amputation doit porter sur un lieu assez éloigné de la lésion, pour que le voisinage de celle-ci ne laisse pas à redouter d'accidents: elle sera faite le plus tôt possible, mais jamais avant que la stupeur générale, si elle existe, n'ait à peu près disparu.

Traitement des plaies contuses. — Les plaies contuses, lorsqu'elles sont simples et peu étendues, peuvent être réunies immédiatement; elles se cicatrisent quelquefois par première intention. S'il n'en est pas toujours ainsi,

les bords seuls de la division suppurent pendant quelques jours et le fond se réunit. Il est bon toutefois d'être averti, que la réunion des plaies contuses, faite dans le but d'obtenir la cicatrisation immédiate, expose souvent à des accidents inflammatoires, aux érysipèles et aux phlegmons. De là l'indication de n'affronter que très-légerement les bords des plaies contuses qu'on désire réunir par première intention, et d'en surveiller attentivement la marche : si des battements et de la douleur se déclaraient, si une tuméfaction périphérique survenait, il faudrait immédiatement enlever les moyens de réunion, et les remplacer par des applications émollientes ou un cataplasme de farine de lin, pour provoquer la désunion des bords de la plaie ; celle-ci serait pansée ultérieurement comme les plaies qui doivent suppurer.

Lorsque les plaies contuses présentent des lambeaux, ceux-ci seront réappliqués sur le lieu dont ils ont été détachés et maintenus avec des bandelettes de sparadrap de diachylon, ou au moyen de quelques points de suture. Si les téguments sont décollés dans une grande étendue et disposés de façon à retenir le sang ou le pus, il convient d'y pratiquer dans le lieu le plus déclive, une ou plusieurs incisions, par lesquelles les liquides seront évacués au moyen de douces pressions. Un pansement, composé de compresses imbibées de liquides résolutifs ou astringents, comprimera mollement et rapprochera la peau des parties sous-jacentes.

Les caillots que l'on rencontre quelquefois dans les plaies contuses doivent en être détachés et exprimés sans violence : une fois débarrassées du sang coagulé qu'elles contenaient, les plaies seront pansées comme il vient d'être dit.

Les plaies contuses, accompagnées des deux derniers degrés de la contusion, sont, à proprement parler, de véritables écrasements : si leur étendue ne suffit pas pour

évacuer le sang, ou pour extraire les esquilles qu'elles peuvent renfermer, elles doivent être agrandies ; des incisions seront faites au besoin dans les parties les plus déclives ; les parties frappées de mort seront immédiatement retranchées. Les hémorrhagies, dans ce cas, ne sont pas rares, et doivent être traitées par les moyens applicables aux accidents de cette nature.

Les membres atteints de plaies contuses à des degrés extrêmes peuvent être soumis à des irrigations continues, soit d'eau froide, soit d'eau légèrement tiède. Les irrigations continues ne sont applicables que dans les cas où l'accident ne siège pas trop près de la racine des membres ; le coude pour le membre supérieur, le genou pour le membre inférieur, sont les régions imposées comme limite à leur application : plus rapprochées du tronc, elles exposent le malade aux refroidissements et aux inflammations viscérales. Ce moyen doit être continué, sans interruption, pendant un temps assez long, pour qu'on puisse supposer conjuré tout phénomène inflammatoire ; il peut être mis en usage pendant huit, dix, quinze jours et même un mois. Interrompu et repris, soit volontairement, soit accidentellement, il provoque de dangereuses réactions ; son emploi ne doit pas cesser brusquement, et doit être remplacé, selon que l'on aura fait usage d'eau froide ou d'eau tiède, par des fomentations froides ou tièdes, graduellement éloignées jusqu'à leur complète interruption. Les irrigations continues donnent souvent d'excellents résultats ; mais au lieu de prévenir une inflammation étendue ou de la restreindre, très-souvent aussi elles ne font que retarder ou masquer son apparition ; elles demandent donc à être habilement dirigées et surveillées pendant toute la durée de leur mise en pratique.

Il est des cas dans lesquels l'amputation des membres est la seule chance de guérison : la désorganisation pri-

mitive dans une grande étendue des téguments, la dilatacion, l'attrition profonde des parties molles, les décollements superficiels et sous-aponévrotiques; la rupture des vaisseaux et le fracas des os; tous les accidents, en un mot, qui doivent être suivis d'une violente inflammation, de suppuration considérable, de clapiers et de fusées purulentes ou de sphacèles consécutifs étendus, sont manifestement au-dessus des ressources ordinaires de l'art, sinon au-dessus des ressources opératoires.

Traitement de la stupeur. — La stupeur doit être combattue par les excitants. La stupeur locale sera traitée par des fomentations de vin chaud et de liqueurs spiritueuses et aromatiques, appliquées sur les parties frappées; la stupeur générale, par les stimulants diffusibles administrés à l'intérieur.

Réveiller les actions vitales engourdies, provoquer une réaction, telle est, en un mot, la première indication à remplir. Dès qu'aura paru ce phénomène, le chirurgien en surveillera attentivement la marche, et il en modérera ou en activera le développement: il insistera sur l'emploi des excitants locaux et généraux, lorsque la réaction ne se produira qu'avec lenteur et faiblesse; il aura recours aux antiphlogistiques, lorsqu'elle se manifestera trop énergiquement; son rôle, lorsque la réaction marche régulièrement, doit se borner à assister aux phénomènes de son développement. Mais la réaction n'est pas toujours uniformément graduelle; tantôt vive, tantôt languissante, tantôt disparaissant complètement, elle présente souvent de très-grandes irrégularités. Ces alternatives sont dues tantôt à l'impuissance des efforts de l'organisme, tantôt à la libéralité des moyens qu'une prudence timorée emploie pour atténuer l'effet de ces mêmes efforts; elles doivent être combattues par l'usage des antispasmodiques et des stimulants diffusibles, qui soutiennent la réaction en la régularisant.

Les contusions et les plaies contuses du premier et du deuxième degré guérissent habituellement sans laisser après elles aucune espèce d'accidents. On leur a attribué cependant le développement ultérieur de productions de mauvaise nature ; cette opinion, fort accréditée dans le vulgaire, rencontre peu d'adhérents parmi les chirurgiens de notre époque. Quoi qu'il en soit des raisons invoquées contre elle ou en sa faveur, et sans admettre la transformation du sang épanché en tumeurs de mauvaise nature, il est permis de croire, en présence d'observations attentivement recueillies et des affirmations multipliées des malades, que les contusions ne sont pas toujours de simples coïncidences, mais peuvent être le point de départ de dégénérescences cancéreuses dans les organes glanduleux, dans les os et même dans les parties molles.

Des paralysies, des contractions spasmodiques partielles, temporaires ou persistantes, ont été observées à la suite de contusions violentes ou légères.

Des atrophies et des hernies musculaires, des dilations variqueuses, des anévrysmes, sont quelquefois le résultat de la contusion portée à un degré assez élevé.

Les cicatrices qui succèdent aux plaies contuses les plus simples sont toujours plus ou moins appréciables ; celles qui succèdent aux contusions du troisième degré et aux plaies contuses de même gravité, sont souvent adhérentes, profondes, et compromettent par leur étendue les fonctions des parties qui en sont le siège.

Enfin, tous les accidents ultérieurs qui peuvent résulter de phlegmons circonscrits ou diffus, de fusées purulentes, de longues suppurations, de fractures graves et compliquées, s'observent en particulier dans les cas où ont eu lieu des contusions et des plaies contuses, selon les degrés ou les complications qui les ont signalées.

CHAPITRE V

BLESSURES PAR ARMES A FEU

Blessures par les gros projectiles. — Mouvements des gros projectiles. — Effets des gros projectiles. — Effets des projectiles creux, de leurs éclats et des corps mis en mouvement par les gros projectiles. — Contusions; plaies contuses; traitement en général.

Blessures par les petits projectiles. — Des balles: balles sphériques; balles cylindro-coniques. Mouvements des balles sphériques et des balles cylindro-coniques. Vitesse et force de pénétration comparées des balles sphériques et des balles cylindro-coniques.

Blessures par les balles. — Contusions: plaies: déchirures; sillons; sétos; pénétration des balles. Ouvertures d'entrée et de sortie des balles. Ouvertures multiples. Trajet des balles. Déviation, déformation et division des balles.

Projectiles divers: Effets qu'ils produisent.

Les blessures par armes à feu ne sont, à proprement parler, que des blessures par contusion. Elles ont été distinguées des contusions et des plaies contuses ordinaires, en raison des causes qui les déterminent, de l'aspect particulier qu'elles présentent, des phénomènes locaux et généraux auxquels elles donnent lieu, des complications spéciales qu'elles affectent, des indications qu'elles réclament, des résultats ultérieurs qui en sont la conséquence, des conditions enfin où elles sont habituellement observées.

Produites par l'action des divers projectiles que nous avons énumérés, elles présentent, suivant qu'elles sont déterminées par des projectiles de gros calibre, ou par de

petits projectiles, des différences assez grandes pour justifier leur division en blessures par les gros projectiles et en blessures par les petits projectiles.

Blessures par les gros projectiles. — Les blessures faites par les gros projectiles se rapprochent beaucoup plus que les blessures faites par les petits projectiles, des contusions et des plaies contuses ordinaires; cette considération nous engage à les décrire immédiatement après celles-ci.

Les gros projectiles sont pleins ou creux : les uns sont sphériques, les autres ont une forme allongée.

Les projectiles pleins sont les boulets ronds en fonte de fer, de divers calibres; les projectiles creux sont les obus, les bombes, les grenades, les boulets cylindro-coniques, fabriqués comme les premiers en fonte de fer.

Mouvements des gros projectiles. — Les gros projectiles sont animés de mouvements différents, suivant qu'ils sont sphériques ou oblongs.

Les projectiles sphériques sont doués d'un mouvement de rotation sur eux-mêmes et d'un mouvement de translation. Un gros projectile sphérique, introduit dans une bouche à feu, repose sur la paroi inférieure de l'arme, et laisse entre la paroi supérieure et lui un petit espace vide, résultant de la légère différence entre le calibre du boulet et celui de la pièce, espace nécessaire à la facilité de la charge, et auquel on a donné le nom de *vent*. Lorsque la déflagration de la poudre donne lieu à la formation des gaz, ceux-ci font effort sur toutes les parois qui les environnent, poussent en avant le projectile, en même temps qu'ils le choquent à sa partie supérieure, en tendant à s'échapper par le vent de l'arme. Le projectile en prenant son mouvement de translation, rebondit sur la paroi inférieure de la pièce, vient en frapper la paroi supérieure, puis encore la paroi inférieure, et s'échappe de

l'arme, après une série de bonds successifs et plus ou moins nombreux exécutés dans un plan vertical. Les chocs alternatifs du projectile sur les parois inférieure et supérieure de l'intérieur de l'arme, ont reçu le nom de *battements* : ils ont toujours lieu sensiblement aux mêmes points et déterminent, dans l'intérieur des canons, des dépressions nommées *chambres*, qui, après un certain nombre de coups tirés, mettent les armes hors de service. Le dernier battement exécuté dans l'intérieur de la pièce par le projectile détermine le sens de son mouvement de rotation sur lui-même. Le mouvement de rotation s'exerce dans un plan très-rapproché de la verticale et d'arrière en avant ; il peut avoir lieu soit de haut en bas, soit de bas en haut, selon que le dernier battement du projectile aura frappé la paroi supérieure ou la paroi inférieure de l'intérieur de l'arme.

Dès que le projectile est sorti de l'arme, il obéit à l'action de la pesanteur, et, tout en conservant son mouvement de rotation, il parcourt, dans l'air, un trajet dont la direction est la résultante de la force d'impulsion de la poudre et de la loi de gravitation. La résistance de l'air et son agitation, l'homogénéité de densité du projectile, le sens dans lequel s'exerce le mouvement de rotation, sont autant d'éléments qui peuvent influencer sur la régularité du mouvement de translation.

Les boulets sphériques et les obus peuvent être tirés *à ricochets*, ou peuvent rencontrer, dans leur course, des corps qui déterminent des réflexions diverses dans le mouvement de translation et des perturbations dans le mouvement de rotation. Une fois en contact avec le sol, et, tout en obéissant à leur mouvement de translation, ils peuvent prendre, grâce au mouvement de rotation sur eux-mêmes, des mouvements giratoires donnant lieu aux directions et aux effets les plus singuliers. Arrêtés dans

leur translation par un obstacle solide, ils tombent à terre et restent plus ou moins immobiles, bien qu'ils puissent conserver encore un mouvement de rotation sur eux-mêmes s'exerçant dans un plan horizontal. Ils semblent quelquefois rouler doucement et simplement sur le sol, et sont alors désignés par les soldats sous le nom de *boulets morts* ; cependant lorsqu'ils rencontrent quelque obstacle, une pierre ou une aspérité de terrain, lorsqu'ils sont imprudemment heurtés du pied, ils reprennent leur course selon leur mouvement de rotation et conservent encore assez de force pour donner lieu à de graves blessures.

Tous les corps sphériques lancés dans l'espace ont nécessairement un mouvement de rotation sur eux-mêmes : ce mouvement est provoqué par le défaut de coïncidence de leur centre de figure avec leur centre de gravité, et par le frottement de l'air à leur surface. Les bombes et les grenades tournent donc aussi sur elles-mêmes comme les boulets et les obus, mais avec cette différence que leur rotation est moins rapide, moins régulière et que les parois de l'arme qui lancent ces projectiles, n'ont sur ce mouvement que peu ou point d'influence.

Les boulets oblongs sont animés, dans le sens de leur translation, d'un mouvement hélicoïde communiqué par les rayures des parois intérieures des canons.

Les gros projectiles pleins ne se divisent pas sur les os et les tissus de l'économie, mais ils peuvent se briser sur des corps extérieurs très-résistants et agir par leurs éclats.

Les projectiles creux, chargés de poudre ou de poudre et de balles, font explosion à un moment calculé de leur course, et agissent par leur masse tout entière, par leurs éclats, ou simultanément par les petits projectiles qu'ils renferment.

Les boulets ramés, réunis par une barre de fer plus ou moins longue, tournoient l'un sur l'autre et agissent par leur masse et par la tige de fer qui les relie.

Les gros projectiles agissent non-seulement par eux-mêmes, mais souvent encore par l'intermédiaire de corps qu'ils rencontrent sur leur passage, et auxquels ils communiquent une impulsion plus ou moins énergique. Des morceaux de bois brisés, des pierres éclatées, des cailloux, des armes même peuvent être mis en mouvement par les gros projectiles et donner lieu à des blessures. Lorsque les bouches à feu sont chargées *à blanc*, c'est-à-dire de poudre seulement, la bourre qui maintient la poudre peut occasionner, à petite distance, les accidents les plus sérieux. Alors même que la poudre n'est pas maintenue par une bourre, le choc seul des gaz s'échappant de l'arme, détermine à petite distance des contusions et des ébranlements redoutables.

Effets des gros projectiles. — Les effets des gros projectiles sont, en général, proportionnels à leur force d'impulsion et à leur volume. La force d'impulsion, très-considérable au début de la course des projectiles, va toujours s'amointrissant jusqu'à ce que les projectiles deviennent inertes : ils peuvent frapper les parties sous un angle plus ou moins oblique ; leur volume peut être moindre que celui des parties frappées, l'égaliser, ou le surpasser : de là naissent de nombreuses variétés dans leur mode d'action.

On s'est beaucoup occupé jadis, et récemment encore, des effets produits par le *vent du boulet*. Il est à peine besoin de répéter que l'air déplacé par le passage d'un gros projectile, n'éprouve aucune espèce de modification physique ou chimique, et que son déplacement est incapable de déterminer un choc suivi d'accidents. Les blessures attribuées au vent du boulet, résultent de l'ac-

tion immédiate du boulet lui-même, ainsi que l'ont prouvé l'expérience et l'expérimentation parfaitement d'accord, ici, avec la théorie.

Contusions. — L'action des gros projectiles détermine des contusions et des plaies contuses à tous les degrés.

Doués d'une impulsion peu considérable et frappant très-obliquement les parties, les projectiles peuvent ne produire que des contusions de peu d'importance ; mais animés d'une grande quantité de mouvement, ils déterminent, bien que leur incidence soit oblique, l'attrition des viscères, la fracture des os, le broiement des parties profondes, tout en ne divisant pas le tégument externe. Ce sont ces effets profonds des projectiles obliquement dirigés, qui ont été attribués au vent du boulet. Les degrés, la marche et le traitement des contusions produites par les gros projectiles, ne diffèrent pas de ceux des contusions ordinaires dont nous avons traité dans le chapitre précédent.

Plaies contuses. — Les gros projectiles déterminent le plus souvent des plaies contuses : tantôt les plaies contuses ressemblent aux plaies contuses ordinaires, tantôt, et c'est le cas le plus commun, elles se présentent avec perte de substance. L'impulsion et la direction des projectiles font varier la forme et la gravité des plaies.

Les plaies sont habituellement constituées par un long sillon plus ou moins profond, dont la largeur est en rapport avec le volume du projectile ; les bords de ce sillon sont renversés en dehors, frangés, tout en conservant une certaine régularité, et ecchymosés dans une grande étendue. Selon que le projectile a agi par une plus grande partie de son diamètre, la peau, les parties sous-jacentes superficielles et les parties profondes ont été dilacérées ou totalement emportées. La surface des plaies est d'un gris rougeâtre, couverte de tractus cellulo-fibreux, ves-

tiges des tissus cellulaire, musculaire et aponévrotique déchirés. Ces plaies ne déterminent habituellement pas d'hémorrhagies.

Lorsque les projectiles sont de volume médiocre, comme les biscayens, ils peuvent traverser les parties en faisant deux ouvertures plus ou moins irrégulières ; l'ouverture d'entrée est communément plus petite que l'ouverture de sortie qui présente des déchirures plus grandes et dont les bords sont renversés en dehors. Le trajet de ces plaies est converti en escharres et présente quelquefois des pertes de substance.

Les gros projectiles comme les projectiles de moyen calibre, pénètrent dans les cavités ou les traversent de part en part, et déterminent alors des désordres qui presque toujours occasionnent la mort, sinon immédiatement, au moins dans un temps très-court.

Les gros projectiles se présentant perpendiculairement ou peu obliquement à la surface des membres, font des plaies d'autant plus étendues qu'ils agissent sur une plus grande partie du diamètre des membres frappés et par une plus grande partie de leur propre diamètre. Les membres peuvent subir des pertes de substance ou des échancrures considérables, intéressant non-seulement les parties molles et les vaisseaux, mais les os eux-mêmes. Si le projectile qui atteint un membre peu volumineux est d'un très-gros calibre, il peut emporter le membre en entier. Pour que cet effet se produise sur des membres volumineux, il faut que le projectile vienne frapper par le milieu de son diamètre le centre même des membres. Bien que cet accident ne soit pas rare, il n'est cependant pas très-commun : la plupart du temps les membres sont fracassés et dilacérés sur la plus grande partie de leur circonférence, et restent appendus par des portions de peau ou de muscles qui, par leur élasticité ou par leur situation moins centrale sur le

trajet direct du projectile, ont échappé à la destruction immédiate.

Lorsque les membres ont été littéralement emportés, la surface de la plaie qu'ils présentent est des plus irrégulières. La peau et les muscles inégalement déchirés, les extrémités des cordons nerveux, des franges de tissus fibreux pendants sur une vaste plaie d'un gris noirâtre, et au milieu de laquelle on rencontre des fragments d'os, et les extrémités inégales des os restés en place, tel est l'aspect que présentent les membres emportés par les boulets ou les gros projectiles.

Ces horribles et vastes blessures ne s'accompagnent pas toujours d'une grande perte de sang ; quelquefois même elles ne donnent lieu à aucune hémorrhagie. Ce phénomène remarquable est dû à la rupture inégale des tuniques artérielles, sous l'effort de traction ou d'arrachement qu'elles subissent. La tunique interne, plus friable que les deux autres, cède et se rompt la première ; après elle vient la tunique moyenne : ces deux tuniques se rétractent et se recroquevillent, dans une certaine étendue, à l'intérieur de la tunique externe celluleuse qui se laisse distendre, s'amincit, s'effile, se rompt enfin beaucoup au-dessous des tuniques précédentes, et se rétractant et se recroquevillant comme elles, vient mettre obstacle à l'écoulement du sang. L'hémorrhagie apparaît cependant quelquefois après un certain temps, soit par l'effort de l'ondée sanguine, soit par la cessation de la crispation des vaisseaux, soit par la fluxion succédant dans la plaie à la stupeur locale.

Les fractures produites par les gros projectiles, en général, et dans les cas qui nous occupent, en particulier, ne se bornent pas toujours au lieu même où l'os a été frappé ; elles remontent plus ou moins haut sur la diaphyse et présentent quelquefois des fêlures qui l'intéressent dans une grande étendue.

La manœuvre ou le tir des bouches à feu donne lieu très-souvent à de graves accidents. Les pièces fatiguées par un long usage, présentant quelques défauts de fabrication, chargées depuis trop longtemps ou mal chargées, éclatent quelquefois ; leurs éclats lancés avec violence agissent alors comme les éclats des projectiles creux les plus volumineux, brisent les affûts, en détachent des fragments et blessent plus ou moins grièvement les artilleurs de service. Trop souvent encore, par précipitation ou incurie, des parcelles en ignition sont restées dans la pièce au moment où l'on y introduit la poudre, et celle-ci prend feu, avant que les hommes refoulant la charge, aient eu le temps de retirer l'instrument destiné à cet usage. Le refouloir, brisé dans l'intérieur de l'arme et transformé en projectile, déchire ou emporte les mains et les avant-bras des malheureux qui le tiennent. Les plaies résultant de cet accident sont ordinairement accompagnées de brûlures plus ou moins graves, et recèlent de nombreux fragments de bois.

Enfin un accident plus rare, mais cependant encore quelquefois observé, arrive dans des conditions analogues. Afin d'empêcher, pendant la charge du canon, l'introduction de l'air par la lumière et le ravivement de parcelles mal éteintes, un artilleur bouche la lumière avec le pouce : si, malgré cette précaution, le coup vient à partir, les gaz de la poudre enflammée, s'échappant par la lumière, repoussent le doigt avec tant de force qu'ils le déchirent et le luxent quelquefois.

Les gros projectiles ne se divisent pas dans l'économie : ils dévient très-rarement de leur route et restent peu souvent dans les parties. On cite, cependant, et nous avons vu nous-même, quelques exemples de déviation de projectiles de moyen calibre, et de leur présence dans les parties : mais ce ne sont que des exceptions à la règle générale. Il

arrive plus souvent que les projectiles de moyen calibre abandonnent, dans le cours de leur trajet, des portions de vêtements entraînés et poussés au-devant d'eux; quelquefois même on a trouvé, enfoui, au milieu des parties molles, un projectile de moyen calibre, recouvert d'une enveloppe incomplète de tissus de vêtements dont il s'était coiffé.

Projectiles creux. — Les fragments de projectiles creux font des plaies à la fois contuses et déchirées. Ils varient à l'infini, comme nous l'avons dit, de volume et de forme; ils sont très-irréguliers et présentent deux surfaces unies, l'une concave et l'autre convexe, limitées par des bords découpés en facettes aussi nombreuses que les caprices du hasard et garnis d'aspérités vives et inégales : le nombre des angles rencontrés sur les bords est à peu près illimité. Il est impossible de spécifier le mouvement qui les anime : lancés dans toutes les directions au moment de l'explosion des projectiles, ils déchirent l'air avec bruit et exécutent des mouvements gyroïdes commandés par leur forme et la position de leur centre de gravité. Ils peuvent donc agir sur nos tissus par tous les points de leur surface, par leurs plans courbes, comme par leurs angles, leurs bords ou le tranchant de leurs bords.

Les plaies déterminées par les éclats des projectiles creux sont, en général, d'une très-grande irrégularité : elles donnent lieu, plus souvent que les plaies par les gros projectiles, à des hémorrhagies. Elles recèlent plus souvent des portions de vêtements entraînés par les projectiles et des fragments de projectiles même : des éclats de gros volume, de grenade, d'obus et même de bombe, sont restés dans les parties et n'en ont été retirés qu'après plusieurs jours. Les fragments de projectiles se dévient aussi plus souvent dans l'intérieur de l'économie que les gros projectiles pleins : leur forme plus ou moins aplatie

rend compte des diverses circonstances que nous venons de signaler.

La mitraille et les enveloppes de fer-blanc des bottes à mitraille, prêtent à des considérations analogues sur les mouvements qui les animent et sur leur mode d'action : nous ajouterons encore que nous avons vu les enveloppes des bottes à mitraille faire des blessures en tout semblables à celles que font les instruments tranchants.

Les fragments de projectiles creux peuvent ne faire que des contusions, lorsqu'animés d'une faible impulsion, ils agissent par une large surface convexe ; mais, la plupart du temps, ils déterminent des plaies contuses, en raison des aspérités et de l'irrégularité de leurs bords. Les très-petits fragments font des plaies dont l'aspect diffère de celui des plaies par armes à feu et se rapproche de celui des plaies faites par des instruments piquants mal émoulus. L'action des fragments considérables est la même que celle des gros projectiles, sauf les différences déjà signalées. L'apparition plus fréquente des hémorrhagies dans les plaies par éclats de projectiles creux, s'explique par la lésion plus facile des vaisseaux par les bords agressifs des fragments.

Les corps accidentellement brisés et détachés par la rencontre des gros projectiles, agissent d'une manière analogue aux fragments des projectiles creux ; ils sont, comme eux, très-divers de forme et de volume, et reçoivent une impulsion plus ou moins considérable : comme eux, ils peuvent emporter un membre en partie ou dans sa totalité.

Les gros projectiles et les fragments de projectiles creux ne se bornent pas toujours à faire une seule blessure : ils peuvent atteindre ou emporter plusieurs membres en même temps, les deux jambes, les deux cuisses, les deux avant-bras, les deux mains. Le volume et l'impulsion

considérable des gros projectiles, les mouvements gyrotaires des fragments de projectiles creux sont les causes de ces blessures multiples. Non-seulement ils peuvent blesser ou emporter plusieurs membres d'une même personne, mais ils peuvent blesser ou tuer un grand nombre d'individus : des boulets ont renversé une file de dix ou quinze hommes, et ont traversé le corps de plusieurs chevaux rangés les uns à côté des autres.

L'action des gros projectiles et des gros fragments de projectiles creux, donne lieu, comme les corps contondants volumineux ordinaires, à la stupeur locale et à la stupeur générale dont nous avons parlé à propos des contusions et des plaies contuses. Les blessures qu'ils déterminent exposent aux accidents nerveux et au tétanos; elles sont sujettes à la gangrène, à l'inflammation, à l'érysipèle, aux suppurations profondes et aux fusées purulentes : la pourriture d'hôpital s'en empare assez souvent, et l'infection purulente en est fréquemment le résultat.

Traitement. — Le traitement des contusions et des plaies contuses faites par les gros projectiles, ne diffère pas, en général, du traitement des contusions et des plaies contuses ordinaires : nous renvoyons à ce que nous avons dit à ce sujet.

Les plaies perforées doivent être traitées avec beaucoup de soin. Pour éviter, autant que possible, les inconvénients de cicatrices larges, profondes et adhérentes, les parties seront maintenues dans une situation propre à combattre les effets soit de rétraction, soit d'extension permanente des membres. Il est rare, néanmoins, que, malgré toutes les précautions prises, on arrive à des résultats satisfaisants; la plupart du temps les parties frappées sont soudées plus ou moins intimement entre elles par la cicatrice, et perdent en grande partie, sinon complètement, le libre exercice de leurs fonctions. On peut en dire autant des

plaies constituées par des sillons larges et profonds. La position doit être aidée, lorsque le gonflement et l'inflammation primitive des parties atteintes font place à l'affaissement et à la suppuration, par l'emploi de bandelettes agglutinatives destinées à maintenir et à rapprocher les bords des plaies, afin de diminuer la surface et l'étendue du tissu cicatriciel.

Les plaies sont quelquefois si vastes que malgré les soins les mieux entendus, elles ne peuvent être amenées à cicatrisation, ou que la cicatrice qui les recouvre est tellement mince et fragile qu'elle se déchire au moindre effort ou sous le choc le plus léger. Il n'est pas rare de voir des blessures avec larges pertes de substance, aux fesses, aux cuisses, aux gras des jambes, ou au voisinage de grandes articulations, présenter pendant toute la vie des blessés une plaie d'aspect ulcéreux, siégeant au centre ou dans un point quelconque de leur étendue : il n'est pas rare de voir des cicatrices étendues et bridées, se détruire, s'ulcérer, se reformer à la longue et avec beaucoup de peine, pour se rompre de nouveau, et parcourir ainsi l'interminable série des mêmes phénomènes.

Les corps étrangers restés dans les plaies doivent être extraits le plus tôt possible, soit directement, soit par des contre-ouvertures : il en est de même des esquilles. L'extraction des corps étrangers et des esquilles sera traitée, avec l'étendue que comporte son importance, dans un chapitre spécial des blessures par les petits projectiles.

Lorsqu'un gros projectile produit une fracture, la fracture doit être mise dans les conditions les plus simples que peut comporter une fracture compliquée : nous établirons la conduite à tenir en pareil cas, en traitant des fractures par armes à feu en général.

Les blessures des membres par les gros projectiles, outre les indications générales d'amputation, fournissent

quelques indications qui leur sont particulières. L'étendue des plaies est quelquefois tellement considérable que leur cicatrisation paraît impossible et que le blessé ne semble pas pouvoir subvenir aux frais d'une suppuration des plus longues et des plus abondantes; l'amputation est alors le seul remède auquel on puisse avoir recours. Dans ces cas, l'amputation doit être pratiquée au lieu d'élection sur le segment du membre blessé.

Lorsqu'un membre a été emporté en totalité par un gros projectile, il convient de faire une amputation régularisatrice dans le lieu même de la blessure, plutôt que d'abandonner la cicatrisation de la plaie aux seuls efforts de la nature. On évite ainsi la plupart des accidents auxquels sont exposées les plaies vastes et irrégulières, le danger des longues suppurations, les fusées purulentes qui, remontant dans le moignon, peuvent en entraîner la fonte putride; on substitue aux déchirures des parties molles et aux aspérités des os, une section plus nette qui permet d'obtenir des moignons mieux conformés, moins exposés aux douleurs, à la rupture des cicatrices, aux ulcérations, et plus aptes à recevoir des appareils prothétiques appropriés.

Blessures par les petits projectiles

Des balles. — Les projectiles réguliers des armes à feu portatives sont connus sous le nom de balles.

Les balles de fusil sont en plomb. Ce métal réunit à l'avantage de posséder une densité considérable, celui d'être à bas prix et de fondre à une température peu élevée. Les balles de plomb sont par conséquent très-lourdes sous un petit volume, facilement fabriquées, et malléables; elles se déforment et se divisent comme le métal qui les compose.

Les balles tirées en botte dans les bouches à feu, sont en fonte; elles ont un volume plus considérable que les balles de fusil : comme les projectiles irréguliers faits d'objets ou de métaux divers, elles ne se comportent pas de la même manière que les projectiles en plomb.

En même temps que les armes à feu portatives subissaient les transformations successives dont nous avons parlé, les projectiles eux-mêmes recevaient des modifications en rapport avec celles des armes et destinées, comme elles, à apporter dans le tir une justesse plus grande et une portée plus considérable. Avant 1842 toutes les balles en usage dans l'armée étaient sphériques : elles étaient tirées dans des fusils à parois intérieures lisses. Depuis la mise en service d'armes rayées, les balles ont été augmentées de poids et de volume, et ont reçu des configurations assez variées se rapprochant toutes de la forme oblongue.

Balles sphériques. — Les balles sphériques sont restées d'un usage général dans les armes communes; elles sont quelquefois encore employées dans les armes de guerre, et peuvent être tirées aussi bien dans des armes à parois lisses que dans des armes carabinées. Leur volume varie suivant le calibre des armes; il présente de notables différences dans les balles des armes communes, tandis qu'il est à peu près le même dans les balles des armes de guerre. Le fusil d'infanterie (modèle 1842) porte une balle de 16^{mm},7 de diamètre et du poids de 26^{gr},6 : les armes de chasse, les pistolets de combat, et les pistolets de tir, dans lesquels le projectile est enfoncé à coups de maillet, portent ordinairement des balles d'un plus petit calibre. Le poids des balles sphériques est en relation directe avec leur volume, lorsque ces balles sont pleines et homogènes : cette dernière condition est rare quand les balles sont coulées.

Les balles n'ont pas toujours une forme sphérique très-régulière; fondues dans des moules dont les deux valves ne se juxtaposent pas exactement, elles présentent quelquefois à leur surface une arête circulaire en forme de grand cercle, qui doit être enlevée à la lime. Elles offrent d'autres fois, sur le point de leur surface correspondant à l'ouverture par laquelle le plomb est versé dans le moule, une saillie plus ou moins rugueuse, résultant de la section mal faite de la coulée du plomb. Lorsque les valves du moule, chevauchant l'une sur l'autre, ne se correspondent pas centre pour centre, les balles sont plus irrégulières encore, et représentent deux demi-sphères accolées excentriquement dans une étendue plus ou moins considérable.

Dans les balles parfaitement sphériques, le centre de gravité devrait toujours être confondu avec le centre de figure; mais il en est rarement ainsi, et presque toujours il se forme dans les balles rondes, pendant la fonte même, un vide ou chambre qui occupe le point de la balle en regard de la coulée du plomb et qui éloigne le centre de gravité du centre de figure.

Lorsque les balles sphériques sont *forcées* dans les armes à parois lisses ou à parois rayées, elles sont légèrement aplaties et déformées par le choc de la baguette ou par l'impression des rayures.

Balles oblongues. — Delvigne, le premier, eut l'idée de substituer, dans le tir des armes rayées, des balles allongées aux balles sphériques. Ces balles furent modifiées peu de temps après par Minié et reçurent le nom de *balles cylindro-coniques*.

La balle cylindro-ogivale, à laquelle s'est arrêté Delvigne dans ses essais, se compose d'une partie antérieure en forme d'ogive et d'une partie postérieure en tronc conique : ces deux parties sont réunies par une gorge. Le poids de cette balle est de 47 grammes; son diamètre

de 17^{mm},2; sa hauteur de 29 millimètres avant le forçement; après le forçement de 28^{mm},8 environ. C'est de cette première forme de balle que procèdent les nombreuses variétés qui furent successivement essayées, mises en usage ou abandonnées avec les différents systèmes proposés pour forcer les projectiles dans les armes (*fig. 14, a*).

Tamisier modifia la balle cylindro-conique, en pratiquant sur la partie cylindrique, au lieu d'une gorge, autant de cannelures circulaires de 0^{mm},7, que cette partie cylindrique put en porter : de nombreuses expériences sur l'influence du nombre des cannelures sur la marche des projectiles démontrèrent la supériorité de la balle n'ayant que trois cannelures. Cette balle, tirée dans des fusils à chambre ou à tige, était forcée dans l'arme par un certain nombre de coups de baguette (*fig. 14, b*).

Minié, afin de rendre plus simples la charge et la fabrication des armes, proposa des *balles à culot*. Cette balle devait être tirée dans des fusils sans tige et à parois simplement rayées. L'arc de cercle de la partie ogivale de la balle à culot, a 25 millimètres de rayon; l'intérieur de la partie cylindrique est évidé en un tronc de cône ayant 11 millimètres de diamètre à sa grande base, et 8 millimètres à sa petite base; la hauteur de l'évidement est de 16 millimètres et correspond à très-peu de chose près, à la position du centre de gravité de la balle. La longueur totale du projectile est de 26 millimètres; la profondeur des cannelures de 0^{mm},5. Le culot, sorte de cupule en tôle, a la forme de l'évidement dans lequel il s'introduit sans aller jusqu'au fond; sa hauteur est de 5 millimètres. Le poids de la balle sans culot est d'environ 48 grammes; avec le culot, de 50 grammes (*fig. 14, c*).

Fauconpret, pensant qu'on pouvait obtenir le forçement des balles par l'évidement seul, sans avoir recours au culot, supprima cette pièce additionnelle, et transforma

la balle à culot en *balle évidée*. Le calibre de cette balle est de 17^{mm},2 ; sa hauteur totale de 29 millimètres ; le diamètre de son évidement à la base, 14 millimètres, et sa profondeur 12 millimètres : elle pèse 47 grammes (*fig. 14, d*).

Une autre balle évidée, pouvant être tirée dans les armes à tige, présente dans le centre de l'évidement une sorte de mamelon qui, reposant sur sa tige, supporte l'effet du choc de la baguette (*fig. 14, f*).

Bien que les armes à parois rayées donnassent de très-

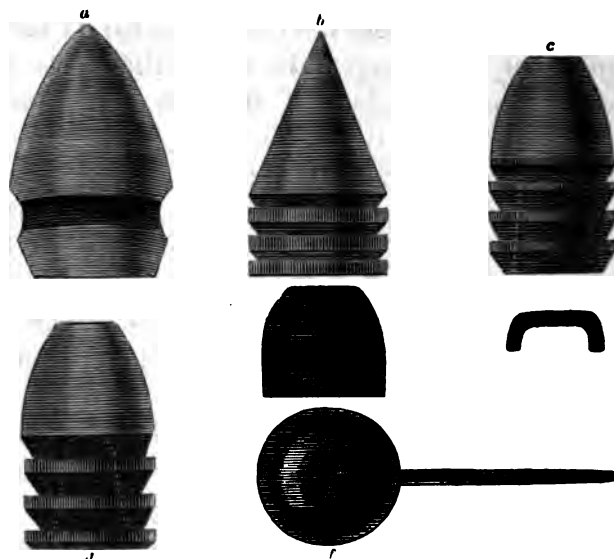


FIGURE XIV. — Balles.

a, balle cylindro-ogivale (Delvigne). — *b*, balle cylindro-conique (Tamisier). — *c*, balle à culot et culot (Minie). — *d*, balle évidée (Fauconpret). — *e*, balle évidée, et au-dessous balle à clou.

bons résultats de tir avec les projectiles dont nous venons de parler, on n'en chercha pas moins à perfectionner la justesse des armes à parois lisses, soit en détruisant le mouvement de rotation des balles sphériques, soit en confectionnant des balles oblongues pouvant prendre spontanément un

nouvement hélicoïde suivant l'axe de leur translation.

La *balle à clou* de Nessler, est une balle sphérique au centre de laquelle on a placé lors de la fonte, la tête d'une vis de Paris dont l'extrémité sort de la balle dans une longueur de 4 à 5 centimètres environ ; cette espèce de queue adaptée au projectile empêche son mouvement de rotation et lui sert pour ainsi dire de gouvernail, comme la queue des fusées (*fig. 14, f*).

Une balle cylindro-conique, dont la base est taillée en hélice, a été inventée par Leroux, armurier à Paris, pour être tirée dans les armes à parois lisses ; l'expansion et l'effort des gaz suffiraient, en agissant sur l'hélice, pour communiquer à la balle, d'après l'inventeur, le mouvement qui lui est communiqué par les rayures dans les armes carénées (*fig. 15, a*).

Ces derniers projectiles ne sont pas employés d'une manière générale : il en est de même des balles à pointe de fer ou d'acier et des balles creuses. La balle de Thiroux se compose d'une pointe en fer ou en plomb fixée sur un bois dur ou *sabot*, qui porte vers sa base trois ressauts circulaires analogues aux cannelures (*fig. 15, b, c*). La balle de Devisme, armurier à Paris, est une balle cylindro-conique creusée d'une chambre remplie de poudre, munie d'une capsule à l'extrémité du cône par laquelle elle frappe, et destinée à éclater lorsqu'elle a pénétré (*fig. 15, d*).

Dans l'armée française, la balle à laquelle on semble s'être arrêté définitivement et qui aujourd'hui est en usage dans toute l'Infanterie, est une balle évidée (modèle 1859), cylindro-ogivale, à sommet tronqué : son poids est de 35 grammes ; elle porte une gorge profonde à l'union de la partie conique avec la partie ogivale. L'évidement est triangulaire ; de telle sorte que pendant l'effort des gaz de la poudre, la base de la balle se déchire plus facilement vers les angles du triangle (*fig. 15, e, f*).

Mouvement des balles. — Tous les projectiles que nous venons d'énumérer sont mis en mouvement par l'expansion

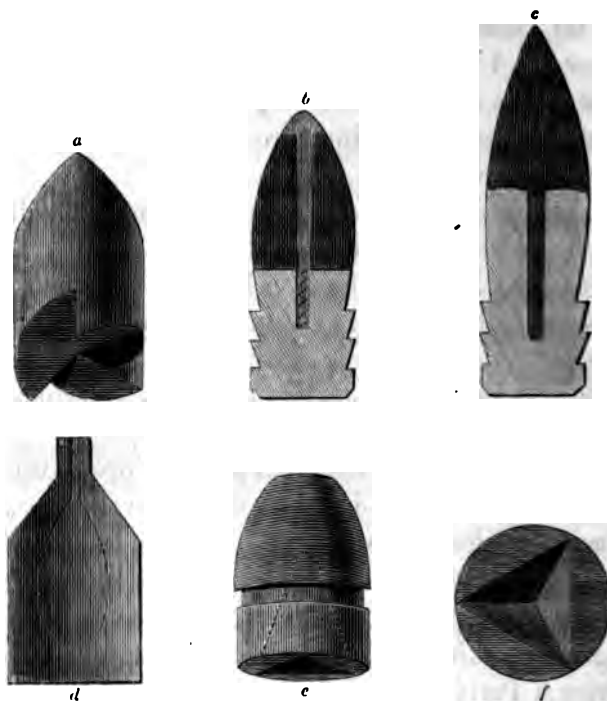


FIGURE XV. — Balles.

a. balle à hélice (Leroux). — b, balle à pointe de plomb avec sabot en bois (Thiroux). — c, balle à pointe de fer avec sabot en bois (Thiroux). — d, balle explosible (Devisme). — e, balle évidée (Nessler 1859). — f, la même vue par la base pour montrer l'évidement.

sion des gaz de la poudre ; leur forme, leur densité, les armes qui les lancent, la résistance qu'ils éprouvent dans l'air, font varier les mouvements qui les animent.

En art militaire, on appelle *ligne de tir*, la ligne qui se confond avec l'axe du canon de l'arme indéfiniment prolongé, et que suivrait le projectile s'il n'était soumis qu'à la force de projection de la poudre : *la ligne de mire* est une ligne droite qui passe par le point le plus élevé de la cu-

lasse ou de la hausse et de la bouche du canon : *la trajectoire* est la ligne courbe décrite dans l'air par le centre du projectile ; elle se sépare de la ligne de tir à la bouche du canon où elle lui est tangente, et restant constamment au-dessous d'elle, elle s'en éloigne d'autant plus que le projectile s'éloigne davantage de l'arme.

Les balles sont animées d'un mouvement de translation suivant la trajectoire, et d'un mouvement de rotation sur elles-mêmes. La direction de ce mouvement, pour les balles sphériques tirées dans des armes à parois lisses, est livrée au hasard ; elle est au contraire communiquée et calculée à l'avance, pour les balles oblongues tirées dans des armes à parois rayées.

Mouvements des balles sphériques. — Dans les armes dont l'intérieur du canon est à parois lisses, on a dû, pour la facilité de la charge, laisser une certaine différence entre le calibre du canon et celui de la balle ; cette différence porte le nom de *vent*. Il en résulte que lorsqu'une balle sphérique est placée en avant de la poudre, elle repose généralement sur la paroi inférieure du canon, laissant un certain vide entre elle-même et la paroi supérieure. Lors de l'inflammation de la poudre, une partie des gaz produits agit directement sur la balle et lui fait prendre un mouvement de translation en avant ; une autre partie des gaz s'échappe entre le canon et la balle, et exerce, tout en s'échappant, une certaine pression sur la partie supérieure de celle-ci. Obéissant à cette pression, la balle, au lieu de suivre une direction parallèle à l'axe du canon, en choque la partie inférieure ; s'élevant ensuite, elle vient en frapper la partie supérieure ; par des chocs ou battements successifs, elle gagne la bouche du canon et sort enfin, en tournant sur elle-même suivant le sens qui lui est communiqué par le dernier battement. Il arrive que, par l'interposition du papier de la cartouche, la balle, au lieu de

reposer sur la paroi inférieure, peut appuyer sur un point quelconque de la paroi de l'arme. Au lieu de battements verticaux, elle éprouve alors des battements suivant le diamètre passant par son point de contact, et celui-ci pouvant varier à l'infini, elle peut par conséquent éprouver des battements dirigés suivant le plan de tous les diamètres du canon. Si le dernier point de contact du projectile avec la paroi de l'arme, autrement dit si le dernier battement a eu lieu sur la paroi inférieure, la balle prend un mouvement de rotation d'arrière en avant dans un plan vertical, de haut en bas ; s'il a lieu au contraire sur la paroi supérieure, la balle prend un mouvement de bas en haut ; si c'est la paroi gauche qui est touchée la dernière, la balle tourne de droite à gauche ; si c'est la paroi droite, la balle se meut dans le sens opposé ; il en est ainsi pour tous les points intermédiaires.

Ce mouvement de rotation n'est pas toujours concentrique. Lorsque le centre de gravité ne correspond pas au centre de figure, il arrive que la force de projection étant appliquée à la masse, passe par le centre de gravité, tandis que la résistance de l'air appliquée à la surface passe par le centre de figure ; ces deux forces n'étant pas opposées, communiquent au projectile un mouvement de rotation d'autant plus excentrique que les deux centres sont plus éloignés l'un de l'autre.

Les battements et le sens indéterminé du mouvement de rotation des balles sphériques tirées dans des armes à parois lisses, constituaient des éléments nuisibles à la justesse du tir ; aussi a-t-on cherché à les atténuer par divers moyens de forçement des projectiles dans le canon. Le forçement des balles consiste à diminuer autant que possible le vent de l'arme, c'est-à-dire le vide laissé entre ses parois intérieures et le projectile. On parvint incomplètement à ce but, en entourant la balle d'un *calepin* ou pièce

d'étoffe graissée ; en aplatissant plus ou moins la balle par des coups de baguette répétés, ou bien encore en frappant sur la baguette avec un maillet. Ces deux derniers modes de forcement, écrasant la poudre et lui enlevant une partie de sa force, furent perfectionnés par l'interposition entre la balle et la poudre d'une rondelle de bois léger (*sabot*), destinée à supporter l'effet du choc et à protéger la poudre ; enfin on creusa dans la culasse des armes, pour loger la poudre, une *chambre* plus petite que le calibre de la partie antérieure du canon, et sur l'orifice de laquelle la balle reposait et était aplatie par la baguette.

Mouvement des balles oblongues. — Mais ces procédés, entraînant avec eux de nouvelles causes de déviations dans le tir, ne tardèrent pas à être abandonnés et furent remplacés par d'autres moyens, fondés sur la configuration particulière donnée aux projectiles (balles oblongues diverses), et sur des modifications apportées aux parois intérieures des armes (armes rayées, armes à tiges).

Les balles oblongues ont toutes un mouvement hélicoïde suivant l'axe de leur translation.

Elles sont forcées de plusieurs manières : dans les armes rayées à tige, la balle cylindro-conique est chassée avec force par la baguette dont l'extrémité est creusée d'une cavité en rapport avec la pointe de la balle, afin de ne pas la déformer ; la base de la balle repose sur la tige et s'y enfonce d'une certaine quantité à chaque coup de baguette ; la tige empêche que la poudre ne soit écrasée et réduite en poussière. Comprimée entre la baguette et la tige, la balle augmente de diamètre transversal, remplit le calibre du canon et prend l'empreinte des rayures dont il est creusé. Le vent de l'arme étant ainsi supprimé, l'expansion des gaz, lorsque la poudre prend feu, agit tout entière sur la base du projectile : celui-ci s'échappe en subissant un mouvement hélicoïde, dirigé suivant le sens des rayures.

La tige s'opposant au nettoyage des armes, et devenant ainsi une cause de détérioration, fut supprimée, et l'on avisa à d'autres moyens de forçement des balles. La balle à culot fut alors mise en usage : cette balle est glissée dans le canon et maintenue en place sur la poudre par de légers coups de baguette ; lorsque l'expansion des gaz a lieu, le culot s'enfonce dans l'évidement pratiqué dans l'axe de la balle, en écarte les parois et fait pénétrer la surface externe du projectile dans les rayures de l'arme. On reconnut bientôt que l'addition du culot était inutile et qu'on arrivait au même résultat avec des balles simplement évidées : ces derniers projectiles furent substitués aux précédents et sont aujourd'hui d'un usage général dans l'infanterie française.

Toutes les balles, dans leur trajet dans l'air, décrivent une courbe dont l'élément change à chaque instant de direction. Pour que la balle oblongue se maintienne la pointe en avant, condition indispensable à la justesse du tir, il faut que l'axe de la balle change de direction à mesure que l'élément de la trajectoire en change lui-même, et il est nécessaire qu'il vienne se placer sur la direction de la tangente à la trajectoire. S'il en était autrement, le projectile prendrait un mouvement gyrotoire quelconque, et, au lieu d'arriver au but par la pointe, il pourrait y arriver par la base, par le travers, en un mot, par tous les points de sa surface, comme les balles sphériques.

C'est à l'action de l'air que l'on a recours pour maintenir les balles allongées dans leur direction normale. Lorsqu'une balle oblongue passe d'un élément à l'autre de la trajectoire, son axe se présente incliné sur chaque élément nouveau de cette ligne ; mais il est incessamment ramené dans la direction de la tangente à la trajectoire par la résistance exagérée que lui oppose, du côté où incline sa partie postérieure, l'air faisant effort sur les cannelures

pratiquées à la base du projectile. Néanmoins, il n'en est pas toujours ainsi : dans les balles oblongues non évidées, le centre de gravité, situé en arrière du centre de figure, n'est pas constamment maintenu dans cette position par l'action de l'air sur les cannelures, tend incessamment à passer en avant et fait souvent basculer le projectile qui arrive au but par la base au lieu d'arriver par la pointe.

Les balles évidées présentent plus rarement cette perturbation dans leur direction initiale ; l'évidement de leur base représente à peu près en creux, le cône plein de leur partie antérieure, et leur centre de gravité se confondant avec leur centre de figure, ou étant même situé un peu au-devant de lui, n'a pas de tendance à se déplacer spontanément.

Outre leur mouvement de translation, de rotation sur elles-mêmes (balles sphériques), et hélicoïde (balles oblongues), les balles éprouvent encore des déviations qui leur sont communiquées par la résistance de l'air sur lequel elles prennent un point d'appui en tournant. Ces déviations varient, pour les balles sphériques, avec le sens de leur rotation sur elles-mêmes ; pour les balles oblongues, animées d'un mouvement hélicoïde régulier, elles sont toujours latérales et se produisent du côté opposé à celui du pas de l'hélice.

Vitesse des balles. — Les petits projectiles, en général, sont animés, au moment où ils sortent de l'arme, d'une très-grande vitesse. Les conditions de la vitesse dépendent beaucoup de la quantité de poudre composant la charge, de la quantité de poudre consumée au moment de l'explosion, et de la manière dont l'arme a été chargée.

La vitesse initiale des balles sphériques des fusils d'infanterie à parois intérieures lisses, est sensiblement plus grande que celle des balles de carabines. Cette différence est due à la résistance que les balles forcées éprouvent

dans les canons carabïnés, par leur frottement, leur pénétration ou leur déchirure dans les rayures des parois intérieures de l'arme. Une balle sphérique tirée dans un fusil d'infanterie (modèle 1822) met 0",42, pour parcourir 150 mètres; une balle oblongue tirée dans une arme carabïnée, met 0",50, pour parcourir le même espace.

Mais la vitesse des balles sphériques décroît plus rapidement que celle des balles allongées : ainsi la balle sphérique qui a parcouru tout d'abord 150 mètres en 0",42, mettra 1",75, pour parcourir 400 mètres; tandis que la balle allongée qui a mis 0",50 à parcourir au début de sa course 150 mètres, n'emploiera que 1",06, pour parcourir 400 mètres. C'est à la distance de 200 mètres, environ, que la vitesse comparée des balles sphériques et des balles allongées commence à présenter une différence qui se dessine en faveur de ces dernières à mesure que la distance parcourue augmente. La forme conique ou ogivale de la partie antérieure des balles allongées, et la direction hélicoïde de leur mouvement sur elles-mêmes, diminuent la résistance opposée par l'air à leur progression, en favorisant la conservation prolongée de leur vitesse.

Force de pénétration des balles. — La force de pénétration des balles se mesure par le nombre de panneaux qu'elles traversent; ces panneaux, construits en bois de peuplier et épais de 0",026, sont placés à 0",50, les uns derrière les autres. Les tableaux suivants font voir la différence de la force de pénétration des balles rondes et des balles allongées.

TABLEAU I.

		P A N N E A U X				
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	
Balles sphériques tirées dans un fusil à parois lisses, à la distance de 400 mètres.....	} 120	ont traversé.....	2	1	0	0
		se sont logées.....	2	0	0	0
		ont fait empreinte.	0	1	0	0

Six balles sur 120 ont touché le but ; une seule a traversé le premier et le second panneau ; une autre a fait empreinte sur le second panneau après avoir traversé le premier ; deux ont traversé le premier panneau seulement ; deux autres n'ont fait que s'y loger.

TABLEAU II.

PANNEAUX

		No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7	No 8	
Balles oblongues tirées dans un fusil à tige, à la distance de 400 mètres.....	120	ont traversé.....	63	55	52	43	32	14	3	1
		se sont logées....	"	3	10	2	4	1	6	"
		ont fait empreinte.	"	5	3	6	7	12	7	"

Les chiffres du tableau n° 2 prouvent, sans qu'il soit nécessaire de mettre en regard ceux du tableau n° 1, que la justesse et la force de pénétration des balles allongées sont considérablement plus grandes que celles des balles sphériques. La physique nous enseigne que la quantité de mouvement des corps est égale au produit de leur masse par leur vitesse ; d'après ce principe, les balles allongées, étant beaucoup plus pesantes que les balles sphériques, possèdent une quantité de mouvement supérieure à celles-ci, tout en ayant, au sortir de l'arme, une vitesse inférieure. La résistance de l'air mettra donc plus de temps à vaincre la quantité de mouvement des balles oblongues qu'à vaincre celle des balles sphériques. La vitesse des projectiles nouveaux décroît nécessairement bien plus lentement que celle des projectiles anciens ; ce qui explique comment les premiers peuvent, tout d'abord, se laisser dépasser en vitesse par les derniers, puis arriver progressivement à prendre une vitesse égale et enfin supérieure.

Il est donc nécessaire, toutes les fois qu'on veut comparer les effets des balles sphériques aux effets des balles

oblongues, de tenir grand compte de la distance à laquelle elles ont été tirées.

Les balles tirées dans des armes à parois lisses n'éprouvent pas de déformation avant leur sortie du canon ; les balles forcées, au contraire, subissent par le forçement des déformations qu'on peut appeler normales. Le choc de la baguette, l'action de la tige sur la base de la balle, l'impression des rayures à sa surface, l'élargissement ou la déchirure de sa partie cylindrique, sont autant de causes des déformations constantes que l'on rencontre sur les projectiles et qui varient d'aspect suivant le mode de forçement employé.

Blessures par les balles. — Les blessures produites par les petits projectiles ne diffèrent pas seulement des blessures résultant de l'action des gros projectiles par leur étendue moindre, mais encore par cette particularité que les accidents auxquels elles donnent lieu, ne paraissent pas être en rapport avec leurs causes, et ne se révèlent pas toujours immédiatement. Les blessures faites par les gros projectiles présentent ordinairement leur *summum* de gravité au moment même de l'accident ; c'est alors qu'on peut constater des contusions et des plaies contuses plus ou moins violentes ou étendues, les fractures, l'attrition et le broiement des membres, ou même leur ablation totale. Dans les blessures par les petits projectiles, si ces corps bornent leur action à des contusions de divers degrés, les choses ne se passent pas autrement que dans la marche des contusions en général ; mais au contraire, s'ils ont pénétré dans les parties et traversé des tissus de nature différente ; s'ils ont blessé des vaisseaux ou fracturé des os ; si, en vertu de leur malléabilité, ils se sont déformés ou divisés ; s'ils ont entraîné avec eux des corps étrangers et qu'ils les aient abandonnés dans les plaies ; si eux-mêmes sont restés logés dans les parties lésées, ils font naître une sé-

rie d'accidents que l'on n'observe que rarement dans les blessures occasionnées par les projectiles volumineux. Ces accidents sont immédiats ou consécutifs : les premiers ne sont autres que les fréquentes complications des plaies d'armes à feu ; les seconds, qui ne se montrent pas nécessairement, constituent ce qu'on peut appeler les accidents à redouter ; tels sont l'inflammation, l'étranglement, les suppurations profondes, les fusées purulentes, les hémorrhagies secondaires, etc., etc.

Les blessures faites par les petits projectiles sont généralement désignées sous le nom de coups de feu ; elles admettent les divisions suivantes : 1° les contusions ; 2° les plaies contuses.

Contusions. — Sans être rares, les contusions produites par les balles se rencontrent moins souvent que les plaies contuses ; elles résultent du choc d'une balle qui, parvenue à la fin de sa course, n'est plus animée d'une force assez considérable pour pénétrer les tissus, et que les soldats désignent sous le nom de *balle-morte* ; ou bien encore du choc d'une balle sur une des parties de l'équipement ou de l'habillement qui présente une grande résistance, comme les buffleteries ou les diverses pièces de cuivre qui les garnissent, comme un bouton de métal, une montre, un portefeuille, des pièces de monnaie, etc., etc.

Les contusions peuvent présenter tous les degrés, depuis une simple ecchymose jusqu'à la mortification immédiate ou consécutive des parties frappées. La mortification immédiate est favorisée par le peu d'épaisseur des parties molles interposées entre le projectile et les os, disposition qui se rencontre à la pommette, au pourtour de l'orbite, sur la branche horizontale de la mâchoire inférieure, sur les côtes, sur le grand trochanter, sur la face antérieure du tibia et au voisinage des articulations.

Les contusions faites par les balles n'ont pas un carac-



rière essentiellement différent des contusions produites par tout autre corps vulnérant. Elles sont cependant, en général, peu étendues en surface ; le petit volume des projectiles l'explique suffisamment : mais le poids des balles et leur vitesse considérable agissent quelquefois à une assez grande profondeur sur les parties sous-jacentes, sans pour cela entamer la peau qui résiste par sa texture fibreuse et élastique. Les escharres résultant immédiatement de l'action des balles, ont la plupart du temps une forme arrondie et en rapport avec la forme du projectile ; elles paraissent avoir été faites comme à l'emporte-pièce, sont presque toujours sèches, mettent un temps assez considérable à tomber et se détachent habituellement d'un seul bloc. Les contusions faites par les balles sont généralement assez douloureuses. Elles succèdent plus souvent au choc direct des balles sphériques qu'à celui des balles oblongues, dont la surface irrégulière déchire facilement la peau.

Plaies. — Déchirures. — Sillons. — L'action des balles ne se borne pas à la contusion ; elle donne lieu, le plus communément, à une plaie qui revêt tous les caractères d'une plaie contuse et détermine une douleur en rapport avec le degré de sensibilité du blessé et l'état moral dans lequel il se trouve au moment de la blessure. Certains blessés ne s'aperçoivent pas immédiatement de l'accident, d'autres perçoivent la sensation d'un coup plus ou moins violent, qu'ils comparent volontiers à un coup de bâton. La plaie n'intéresse quelquefois que la peau et présente des caractères qui varient suivant l'incidence du projectile. Lorsque celui-ci frappe très-obliquement une surface large et plane, ou qu'il touche très-légèrement le sommet d'aspérités plus ou moins aiguës, il donne lieu à des éraflures souvent fort étendues, comme on le voit sur la partie postérieure et la partie antérieure du tronc, ou à des écorchures très-limitées, comme aux parties saillantes du visage

et au voisinage des articulations. La peau, dans ces derniers cas, est entamée dans toute son épaisseur ; dans les premiers, elle n'est souvent intéressée qu'en partie et présente une trace noirâtre de la largeur du doigt, dont la surface est meurtrie et dont les bords, irrégulièrement dessinés, sont ecchymosés dans l'étendue de quelques millimètres. Ces écorchures sont habituellement fort douloureuses.

Si l'action de la balle restant toujours oblique, sous un angle d'incidence moins aigu, est plus énergique, elle entame la peau dans toute son épaisseur, et produit de véritables sillons dont les bords s'écartent d'autant plus que les sillons sont plus profonds. Les sillons intéressent quelquefois les aponévroses d'enveloppe et les muscles dans une petite étendue : la douleur qu'ils déterminent, tout en restant vive, est moindre que dans les cas précédents.

Sétons. — Les balles frappant la surface du corps sous un angle plus ouvert, sur des parties arrondies ou sur lesquelles la peau glisse et se plisse facilement, perforent l'enveloppe extérieure, et, passant entre elle et les parties sous-jacentes, la traversent de dedans en dehors, pour ressortir à une distance en général peu éloignée du lieu où elles sont entrées. On a donné à cette espèce de blessure le nom de *séton*. Le trajet des sétons faits par les balles est toujours meurtri, et la peau qui le recouvre est amincie suivant l'étendue dans laquelle le tissu cellulaire sous-cutané a été détruit. Les ouvertures de ces sétons sont assez souvent elliptiques, et leur grand diamètre dirigé dans le sens de la translation du projectile. La peau qui forme la paroi superficielle du trajet de la balle peut être ecchymosée, mais le plus souvent elle ne change pas de couleur ; elle se gangrène quelquefois, soit par l'inflammation, soit par la destruction de ses éléments de vie, et le séton se trouve transformé, après la chute des escharres, en sillon à bords frangés et inégaux.

Pénétration. — Lorsque le projectile pénètre dans les parties sous un angle plus ou moins rapproché de l'angle droit, il peut ne faire qu'une ouverture, et dans ce cas il est assez probable qu'il est resté dans les tissus comme dans un cul-de-sac; ou bien il fait deux ouvertures, l'une d'*entrée*, l'autre de *sortie*.

Ouvertures d'entrée et de sortie. — Les deux ouvertures faites par la balle, l'ouverture d'entrée et l'ouverture de sortie, n'ont pas toujours des caractères tellement tranchés, qu'on puisse les distinguer l'une de l'autre; leur grandeur relative a servi de texte à de longues discussions, dans lesquelles des chirurgiens également habiles ont émis des opinions diamétralement opposées (1). Les uns ont dit avoir toujours vu l'ouverture d'entrée plus grande que l'ouverture de sortie; les autres ont prétendu avoir toujours vu le contraire, et constaté que l'ouverture d'entrée était plus grande que l'ouverture de sortie.

Les ouvertures d'entrée et de sortie sont tantôt égales, tantôt inégales dans leur grandeur, celle-ci surpassant celle-là, et réciproquement, ainsi que l'a démontré Huguier dans les recherches qu'il a faites à ce sujet (2).

L'égalité entre la plaie d'entrée et la plaie de sortie n'est possible que si la balle, à son entrée, frappe la peau sous une incidence égale à celle qu'elle possède en la traversant pour sortir; que si l'impulsion de la balle n'a pas sensiblement diminué pendant son trajet à travers les parties; si les tissus traversés sont d'égale densité; si la peau du côté de l'ouverture d'entrée possède la même laxité, la

(1) *Des plaies d'armes à feu.* (Communications faites à l'Académie nationale de médecine, par MM. les docteurs Baudens, Rou, Malgaigne, Amussat, Blandin, Piorry, Velpeau, Huguier, Jobert (de Lamballe), Bégin, Rochoux, Devergie. 1 vol. in-8, Paris, 1849.)

(2) *Des plaies d'armes à feu.* (Communication de M. Huguier. — Séance de l'Académie de médecine du 26 septembre 1848.)

même élasticité et la même épaisseur que du côté de l'ouverture de sortie; enfin, si la balle n'est pas déformée, soit dans sa course à l'air libre, soit dans son trajet dans l'économie, et se présente toujours aux tissus et aux téguments dans la même position.

L'ouverture d'entrée est plus petite que l'ouverture de sortie, quand la balle rencontre, à mesure qu'elle chemine, des tissus plus denses, comme des débris d'aponévroses, de tendons ou d'os, entraînés dans sa course; lorsqu'elle se déforme dans son trajet dans l'épaisseur des parties mêmes; lorsque, déformée dans son trajet aérien, elle pénètre en présentant une surface d'un diamètre moins considérable que celui sous lequel elle se présente pour sortir; enfin, quand la balle entre perpendiculairement aux parties, et sort dans une direction oblique à leur plan.

L'ouverture d'entrée est plus grande que celle de sortie, lorsque la balle pénètre obliquement et sort perpendiculairement aux parties; quand la balle est tirée de près; lorsque le projectile entraîne avec lui la bourre ou des portions de vêtements et qu'il les abandonne dans les parties; quand les tissus vivants sont plus denses du côté de l'entrée que du côté de la sortie; quand la peau glisse sur des aponévroses ou sur des os; enfin, lorsque la balle, à son entrée, se présente sous une surface plus grande qu'à sa sortie.

La comparaison établie par Dupuytrén (1) entre les effets physiques des projectiles lancés par la poudre à canon sur les corps inertes et leurs effets sur les corps vivants; les expériences faites, sous sa direction, par Paillard, et reprises en 1848 par Huguier, ne sont pas acceptables d'une manière absolue, et ne trouvent tout au plus leur application qu'en ce qui concerne les blessures des parties solides ou osseuses du squelette. L'examen cli-

(1) *Leçons orales de clinique chirurgicale*, par le baron Dupuytrén. Tome V, pag. 295 et suiv.

nique, d'une part, et, de l'autre, les expériences sur les animaux vivants et sur des cadavres, sont les seules sources où l'on doit puiser, sur les effets des balles, des notions qu'une longue pratique multiplie pour ainsi dire à l'infini.

L'ouverture d'entrée des balles représente assez généralement la forme de ces projectiles. — Les balles rondes font le plus souvent une ouverture d'entrée arrondie, dont les bords noirâtres sont déprimés et dirigés en dedans : la circonférence externe de la plaie est presque toujours assez nettement limitée par un liseré ecchymotique ; la circonférence interne irrégulièrement dessinée par des bords contus ou désorganisés ; son centre présente quelquefois une perte de substance ; d'autres fois, il est occupé par des lambeaux de derme et de tissu cellulaire mortifiés. Du sang en petite quantité, un liquide sanieux coloré en brun s'échappent ou suintent de l'intérieur de la plaie ; celle-ci quelquefois ne donne lieu à aucune espèce d'écoulement de quelque nature que ce soit.

La couleur noirâtre de la plaie est due en partie à la contusion, et en partie à l'abandon par le projectile des sédiments que la poudre ou les produits gazeux de la poudre, au milieu desquels il s'est trouvé quelques instants, ont déposés à sa surface.

Les plaies d'entrée, et quelquefois, mais beaucoup plus rarement, les plaies de sortie, exhalent une odeur manifestement sulfureuse, due, comme la couleur noire, à la présence et à la solution des dépôts de la poudre enflammée sur le projectile.

Il ne faut pas confondre l'odeur sulfureuse des plaies, avec l'odeur qu'apportent avec eux les blessés arrivant des champs de bataille et dont les mains et le visage sont souvent noircis par la poudre, après l'usage répété qu'ils ont fait de leurs armes.

Ces différents phénomènes, et en particulier l'aspect des plaies d'armes à feu, firent croire aux premiers chirurgiens qui les observèrent, que les projectiles étaient vénéreux ou brûlaient les tissus qu'ils traversent. Cette dernière erreur régna jusqu'en 1564, époque à laquelle A. Paré la combattit victorieusement et démontra que *si on tire quelque balle dans un sac plein de poudre à canon, le feu n'y prend aucunement* (1). Il est probable, cependant, que la température des projectiles s'élève d'une petite quantité, puisque les armes, après chaque coup tiré, s'échauffent graduellement au point qu'il est quelquefois nécessaire d'interrompre le tir, sous peine d'accident : mais les armes, faites d'ailleurs de métaux meilleurs conducteurs du calorique que le plomb, reçoivent à chaque coup tiré une certaine quantité de chaleur, à l'influence de laquelle les projectiles ne sont soumis qu'un instant, et qui ne peut leur communiquer une température assez élevée pour brûler et encore moins pour cautériser les parties qu'ils traversent. Quant à l'empoisonnement des plaies, il n'existe pas plus que la brûlure : mais la décomposition des couches organiques broyées par le projectile peut donner lieu à des composés dangereux, lorsqu'ils passent dans le torrent circulatoire, et cette considération rend parfaitement compte de l'opinion des anciens chirurgiens sur les coups de feu.

Les ouvertures de sortie des balles sphériques sont en général plus irrégulières que les ouvertures d'entrée ; elles présentent souvent des déchirures et quelquefois des lambeaux disposés en rayons : la peau semble avoir éclaté. Les bords, beaucoup moins contus que ceux des plaies d'entrée, sont habituellement plus ou moins renversés en dehors. L'ecchymose périphérique n'existe quelquefois pas le pre-

(1) *Œuvres complètes d'A. Paré*. Édition Malgaigne. — Autre discours sur le fait des harquebusades, bastons à feu, etc. Tome II, page 134.

mier jour de la blessure; elle n'apparaît qu'après quelques jours, et dans une étendue considérable.

Ouvertures multiples. — Au lieu de ne faire qu'une seule ou deux plaies constituées par l'ouverture d'entrée, ou par l'ouverture d'entrée et celle de sortie, les balles peuvent faire des blessures multiples, et il n'est pas rare de voir trois, quatre, cinq plaies et même davantage produites par la même balle qui, dans son trajet, a rencontré successivement plusieurs parties du corps. On a pu constater, chez un militaire, six ouvertures faites par une même balle ayant traversé les deux cuisses et le scrotum.

En revanche, deux balles arrivant ensemble ou à intervalle de temps rapproché, le blessé ayant gardé la même position, peuvent pénétrer par une seule ouverture et rester dans les parties, ou ressortir par deux ouvertures en se frayant une voie séparée.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer donnent une idée de l'aspect général des plaies produites par les projectiles des armes à feu et de leur action sur la peau. Quelques chirurgiens ont cru remarquer que les ouvertures d'entrée faites à la peau par les balles oblongues étaient moins déchirées que celles faites par les balles sphériques, lorsque le coup de feu était tiré de près (1); qu'elles étaient oblongues, nettes, quelquefois linéaires, plus petites que celles de sortie; que les ouvertures de sortie étaient plus régulières, plus longues que larges, si la balle a suivi sa direction première; irrégulières, très-déchirées, à bords fortement relevés, si la balle a été déviée et qu'elle soit sortie par le travers (2). Mais nos propres observations nous ont convaincu que, si les ouvertures d'entrée et de

(1) H. B. Macleod. *Notes on the Surgery of the war in the Crimea*. In-4, London, 1858, page 103.

(2) *Notice médico-chirurgicale sur l'armée d'Orient*, par M. Quesnoy, dans les *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 1857.

sortie des balles oblongues présentent peut-être une variété d'aspect et de forme plus grande que les ouvertures des balles sphériques, elles n'en diffèrent pas essentiellement, et que leurs dimensions sont également soumises aux conditions que nous avons précédemment exposées (1). On a bien cité quelques cas où les balles oblongues auraient fait des ouvertures linéaires ; mais des phénomènes analogues ont été observés à la suite de l'action des balles sphériques (2). Ces phénomènes doivent être regardés comme très-rares et tout à fait exceptionnels ; ils se produisent dans des conditions encore peu définies et qui nous paraissent surtout résider dans la laxité et les plis de la peau atteinte du côté de la flexion des articulations, lorsque celles-ci sont fortement fléchies.

Trajet des balles. — La question de savoir comment les projectiles pénètrent les parties, c'est-à-dire s'ils pénètrent en écartant les tissus, en les divisant ou en les détruisant, nous paraît être une question oiseuse, attendu que les projectiles participent à la fois de ces diverses manières d'agir, modifiées par la quantité de mouvement considérable qui les anime et qui en fait des corps contondants. Les balles oblongues elles-mêmes, malgré la forme conique ou ogivale de leur partie antérieure, malgré le mouvement de vrille qui leur est communiqué, n'agissent pas autrement. Quelques circonstances fortuites, impossibles à prévoir et difficiles à expliquer, peuvent sans doute faire qu'une balle pénètre suivant un mode plutôt que suivant un autre ; mais, dans l'immense majorité des cas, le mode de pénétration qu'elle affecte est celui que nous signalons.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'une balle pénètre à une certaine profondeur ou qu'elle traverse quelque partie du

(1) *La chirurgie militaire contemporaine*, in *Archives générales de médecine*. Janvier 1839, page 88.

(2) Guthrie, *Commentaries on the surgery of the war*, etc. 6^e édit., p. 4.

corps, elle rencontre sur son trajet des tissus et des organes de nature différente, sur lesquels elle agit de diverses manières. Le tissu cellulaire, répandu en si grande abondance dans l'économie, est toujours perforé ; suivant l'élasticité dont il est doué, il présente un canal d'un diamètre plus ou moins considérable, dont les parois sont plus ou moins contuses, tandis que le centre répondant à l'axe même du trajet du projectile est détruit ou mortifié. La rectitude, la régularité et la largeur de ce canal dépendent encore du volume, de la forme et de la vitesse du projectile, de la tension et du relâchement des parties frappées.

Les aponévroses et le tissu fibreux, en général, peuvent éprouver des pertes de substance ; mais la plupart du temps ils présentent des déchirures plus ou moins irrégulières : les tissus s'écartent quelquefois pour laisser passer le projectile à travers une simple fente dirigée dans le sens des fibres ligamenteuses ou aponévrotiques, dont le rapprochement dissimule le trajet de la balle. Les aponévroses solides peuvent résister à l'action des projectiles et rester intactes en apparence, alors que les tissus sous-jacents sont plus ou moins contus. Les tendons, en général mobiles, toujours lubrifiés par le liquide des gaines synoviales, glissant facilement les uns sur les autres, peuvent échapper à l'action des balles, mais peuvent aussi être déchirés et contus ; leurs fibres peuvent être dissociées ou détruites.

Le tissu musculaire cède facilement à l'effort des projectiles qui le divisent, le déchirent et le traversent en formant des sillons et des canaux à parois plus ou moins régulières et à trajets plus ou moins directs. Ce phénomène dépend de l'incidence suivant laquelle les muscles ont été frappés par les projectiles, et de l'état de tension, de contraction ou de relâchement dans lequel ils ont été surpris. Les muscles sont également traversés par les balles

lorsqu'ils sont tendus, contractés ou relâchés : il est impossible de dire dans lequel de ces états ils cèdent ou résistent le mieux à l'action des projectiles. La tension et la contraction semblent devoir favoriser la division des muscles, en offrant aux balles un certain degré de résistance nécessaire à assurer leur action ; mais elles peuvent aussi déterminer des déviations. Le relâchement paraît devoir amortir le choc de la balle et permettre un glissement du muscle qui le fait échapper au projectile. La fibre musculaire tendue offre moins de surface à l'effet des balles que la fibre musculaire non tendue ; il en résulte que la perforation ou la perte de substance produite dans un muscle tendu, devient plus petite lorsque celui-ci est mis dans le relâchement ; le contraire s'observe dans le cas où un muscle a été divisé ou perforé pendant la contraction. Ces conditions, jointes à la lésion simultanée de plusieurs muscles qui, suivant le mouvement exécuté par le blessé, sont les uns tendus, les autres contractés ou relâchés, et qui à l'état de repos ne conservent plus les mêmes rapports les uns avec les autres que pendant leur action, déterminent des sinuosités dans le trajet des balles, et peuvent en interrompre la continuité.

Tous les autres tissus mous de l'économie cèdent à l'effort des balles ; déchirés, divisés, perforés ou désorganisés, ils se comportent selon la texture anatomique dont ils sont doués. Les uns, fixes, ne peuvent échapper à l'action directe ou oblique des projectiles ; les autres, mobiles, s'y dérobent quelquefois.

Les parties dures, c'est-à-dire les cartilages et les os, suivant qu'ils sont frappés perpendiculairement ou directement par les balles, subissent des lésions différentes : les cartilages, par leur souplesse et leur élasticité, échappent quelquefois à l'action des projectiles ; mais ils peuvent aussi être contus, fracturés ou détruits : les os, en raison de

leur densité, peuvent résister aux projectiles, mais ils sont aussi contus, perforés, fendus, fracturés et désorganisés.

Ces diverses considérations sont autant d'éléments propres à faire apprécier d'une manière générale la forme du trajet des balles. Dupuytren, qui pensait qu'une balle tirée à une certaine distance fait une ouverture d'entrée constamment plus petite que l'ouverture de sortie, admettait aussi que la balle se creuse un canal plus large à mesure qu'elle chemine dans les parties (1). Pour lui, le trajet d'une balle est représenté par un cône dont la petite extrémité correspond à l'ouverture d'entrée, et la base à l'ouverture de sortie. L'expérience n'est pas conforme à cette manière de voir. Lorsqu'on introduit le doigt dans le trajet d'une balle, il pénètre sans difficulté : serré à l'ouverture de la peau et de l'aponévrose superficielle, il se meut au delà, en effet, dans un espace plus libre ; mais, s'il vient à rencontrer plus profondément de nouvelles aponévroses, des tendons, des nerfs ou des vaisseaux, des ligaments ou des os, il éprouve soit un obstacle, soit une constriction nouvelle, et constate de nombreuses irrégularités dans la voie qu'il parcourt. Le trajet d'une balle, aussi direct qu'il soit, ne constitue donc pas un canal d'un calibre égal dans toute son étendue, ou plus considérable à mesure qu'il est plus profond ; il présente, au contraire, des parois irrégulières, tantôt rapprochées, tantôt écartées les unes des autres, suivant qu'il intéresse des tissus qui ont subi, chacun à sa manière, l'action des projectiles. Certains n'ont été que déchirés, d'autres ont été détruits ; ceux-ci sont revenus sur eux-mêmes, ceux-là se sont, au contraire, écartés ; les uns, frappés de mort instantanée, sont restés en place, les autres ont été emportés ; tous ont été violemment contus.

(1) Dupuytren, *Leçons orales*. Tome V, page 303.

Déviations des balles. — Les balles sphériques n'ont pas toujours un trajet rectiligne dans les parties lésées ou traversées ; elles dévient assez souvent de leur première direction pour en prendre quelquefois de si singulières, qu'il est très-difficile sinon impossible d'en donner une explication satisfaisante. L'incidence variable des projectiles sur les parties, la différence de densité présentée par celles-ci ; les déformations des projectiles eux-mêmes et les mouvements qui les animent ; la rencontre d'aponévroses plus ou moins tendues sur lesquelles ils peuvent glisser, de tendons, de muscles plus ou moins contractés, de cartilages doués d'une certaine élasticité ; le choc contre les os fracturés ou restés entiers, sont les causes qui font dévier les balles de la direction qu'elles possèdent au moment de leur pénétration.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur les plaies d'armes à feu citent de nombreux exemples de déviations singulières des projectiles : il n'est pas de chirurgien qui, ayant pratiqué aux armées ou dans des conditions analogues, n'ait pu en constater de semblables. La déviation la plus extraordinaire que nous ayons vue, parmi un très-grand nombre, est celle d'un biscaïen qui, pénétrant vers l'angle gauche de la mâchoire inférieure, vint s'arrêter sous la peau entre la dernière fausse côte et la crête de l'os des îles du même côté : le militaire qui en fut atteint, à la bataille d'Inkermann (campagne d'Orient, 1854 à 1856), avait été frappé debout et renversé sur le coup. Il résulte de ces faits que les projectiles s'arrêtent quelquefois sous la peau, ou sortent à des distances considérables de l'endroit où ils ont pénétré ; se logent ou s'échappent dans des lieux tout à fait imprévus.

Selon quelques chirurgiens militaires, Scrive (1),

(1) *Relation médico-chirurgicale de la campagne d'Orient.* In-8, Paris, 1857.

Quesnoy (1), Macleod (2), les balles oblongues auraient, en général, un trajet plus direct que les balles rondes : mais nous avons pu constater dans les dernières campagnes, comme nos confrères ont également pu s'en convaincre, qu'elles se dévient aussi très-souvent. Le cône ou l'ogive dont se compose leur partie antérieure, présente des surfaces parfaitement disposées pour donner lieu aux déviations des projectiles, lorsque ceux-ci, au lieu de frapper des parties résistantes directement par la pointe, les rencontrent par un point des surfaces courbes ou obliques qui supportent cette dernière.

Les balles sphériques frappant obliquement sur les parois d'une cavité, ou sur le pourtour d'une articulation, ont quelquefois contourné la cavité ou l'articulation sans y pénétrer, et sont venues sortir, ou se présenter sous la peau, dans un point plus ou moins éloigné du lieu de leur entrée, quelquefois même dans un point diamétralement opposé à celui-ci (3). On a vu des balles traverser un membre de part en part sans fracturer les os, bien que ceux-ci se trouvassent directement sur le trajet des projectiles. D'autres, mais plus rarement, ont pénétré dans l'intérieur des cavités en respectant les organes, bien que la lésion en parût inévitable.

Levacher (4) a donné l'explication de ce phénomène, en disant que la peau ou la paroi extérieure du trajet de la

(1) Quesnoy, *Notice médico-chirurgicale sur l'armée d'Orient. — Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires.* 1857.

(2) *Notes on the surgery of the war in the Crimea.* London, 1858.

(3) Percy, *Manuel du chirurgien d'armée.* Pages 99 et 120. — Levacher, *Mémoires sur quelques particularités concernant les plaies faites par armes à feu*, in *Mémoires de l'Académie de chirurgie.* T. IV, p. 147, éd. in-8. — Lombard, *Clinique chirurgicale des plaies faites par armes à feu.* P. 34. — Hennen, *Principle of military surgery.* Page 34, 4^e édition. — Larrey, *Clinique des camps.* T. I, p. 216. — Dupuytren, *Leçons orales.* T. V, p. 331.

(4) *Mémoires de l'Académie de chirurgie.* T. IV, p. 147, éd. in-8, 1819.

balle résiste latéralement ; si la résistance est supérieure à l'effort de la balle, celle-ci ne sortira pas et se portera dans un point plus éloigné où, trouvant encore une résistance supérieure, elle progressera de nouveau jusqu'à ce qu'elle ait perdu tout son mouvement, ou que la peau se soit présentée à elle de manière à ce qu'elle puisse agir avec toute sa force.

Dupuytren a accepté et répété cette théorie qui énonce le fait sans l'expliquer.

Nous admettons bien que des parois solides ou élastiques, comme celles de la voûte du crâne et de la poitrine, lorsqu'elles sont frappées obliquement dans leur concavité, résistent dans une certaine mesure à l'effort d'une balle, mais nous ne saurions admettre que la peau seule puisse se comporter de la même manière, surtout quand le projectile est animé d'une force assez grande pour parcourir la moitié ou même le quart de la circonférence des téguments de l'abdomen, du crâne ou de la poitrine. Nous pensons que les balles ne peuvent contourner les parois d'une cavité, sous les téguments, qu'autant qu'elles sont animées d'un mouvement de rotation sur elles-mêmes s'exécutant dans un sens déterminé. Voici, selon nous, comment les choses se passent : lorsqu'une balle vient frapper obliquement sur le sternum ou sur une côte, et qu'elle traverse la peau, elle est animée, outre son mouvement de translation dont la direction est changée par la résistance et l'élasticité de l'os, d'un mouvement de rotation sur elle-même. Si ce mouvement de rotation s'exécute dans un sens qui fasse tourner le projectile d'arrière en avant, et lui permette de rouler pour ainsi dire sur la face interne des téguments, le projectile pourra parcourir un trajet circulaire jusqu'à ce que son mouvement de rotation ait cessé. Dès qu'il ne jouira plus de ce mouvement, il obéira à celui de sa translation et perforera la paroi tégu-

mentaire. Si, au contraire, le mouvement de rotation de la balle se fait d'avant en arrière, de façon qu'elle ne puisse rouler suivant sa translation, sur la face interne de la peau et qu'elle repousse au-devant d'elle les tissus qui lui font obstacle, elle surmonte bientôt la résistance et sort, après un très-court trajet, dans la direction nouvelle que le choc sur les os lui a communiquée.

Il est encore nécessaire, pour qu'une balle contourne une cavité, qu'elle ne soit pas déformée et que sa surface, parfaitement lisse, ne présente aucune aspérité capable de déchirer la face interne de la peau.

Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer font prévoir que les balles oblongues ne peuvent parcourir de semblables trajets. L'observation est ici en rapport avec la théorie. Les balles oblongues, plus ou moins irrégulièrement configurées et animées d'un mouvement hélicoïde, n'ont encore offert aucun exemple de ces déviations, assez communément observées dans le trajet des balles sphériques pour qu'elles aient été signalées par le plus grand nombre des chirurgiens.

Déformation et division des balles. — Les balles de plomb subissent assez souvent, dans leur trajet à travers nos tissus, des déformations qui sont en général d'autant plus considérables que les tissus qui les ont produites sont plus solides et plus résistants. Elles se divisent même en un certain nombre de fragments qui peuvent sortir isolément et donner lieu à plusieurs plaies de sortie, tandis qu'il n'existe qu'une seule ouverture d'entrée.

Les tendons, au voisinage de leur implantation, et particulièrement les os, sont les agents ordinaires de la déformation et de la division des balles : lorsque les os sont fracturés, ils donnent lieu plus souvent encore, par les bords tranchants de leurs fragments, à la division des projectiles. Ces déformations ont pu faire croire à des obser-

vateurs inattentifs ou inexpérimentés, que les balles avaient été machées ou mutilées dans le but de rendre leurs effets plus nuisibles ; elles consistent en de simples dépressions ou en sillons à bords plus ou moins aigus ; en déchirures très-variées de forme et d'étendue ; quelquefois même en un aplatissement plus ou moins complet du projectile. Les dépressions et les déchirures retiennent souvent dans leurs anfractuosités des parcelles des tissus qui les ont produites, et surtout de petits fragments d'os.

Les balles s'aplatissent quelquefois en frappant sur les vêtements recouvrant des parties résistantes qu'elles pénètrent néanmoins ; on trouve sur leur face aplatie l'empreinte de la trame des tissus, lorsque ceux-ci sont faits de chanvre ou de lin. En s'aplatissant contre les os, les balles sphériques prennent la forme d'une lame de plomb, variable en épaisseur, aussi mince quelquefois que la plus mince des pièces de monnaie (1), et dont la circonférence présente des bords irrégulièrement dentelés et renversés.

Lorsqu'elles se divisent, la surface de leur division est sillonnée de stries parallèles à la direction de leur mouvement.

Les balles oblongues se déforment, s'aplatissent et se divisent comme les balles sphériques : leur aplatissement est moins régulier.

Toutes les balles, dans leur trajet dans l'air, peuvent rencontrer des corps qui leur font subir des déformations : elles peuvent frapper les armes ou quelques parties de l'équipement et garder l'impression du choc qu'elles en ont reçu. Aussi ne faut-il pas se hâter de conclure qu'une déformation est nécessairement le résultat de la résistance opposée par nos tissus, de la rencontre d'un os par exemple, ce qui rendrait le pronostic de la blessure

(1) Desport, *Traité des plaies d'armes à feu*. Observation XXVI, p. 387.

plus grave. Il faut se rappeler encore que les balles tirées dans des armes carabinées, et en particulier les balles oblongues, éprouvent des déformations normales pour ainsi dire, qui leur sont imprimées par le chargement forcé, par la tige du canon, par les rayures, par la déchirure de la partie évidée, et qu'il ne faut pas confondre avec les déformations communiquées par la rencontre des parties solides de l'économie. On peut voir, au musée du Val-de-Grâce, une belle collection de projectiles, tant anciens que nouveaux, qui ont subi les déformations et les divisions les plus variées sur les corps extérieurs et sur les tissus de l'économie.

Pour achever, à un point de vue général, le parallèle que nous avons cherché à établir entre l'action des balles sphériques et des balles oblongues, nous dirons que la plus grande rectitude dans le tir de ces dernières semble donner un plus grand nombre de blessés dans les guerres modernes. Le colonel Wilford (1), instructeur à l'École de tir du gouvernement anglais, rapporte qu'en Cafrerie, 80,000 balles rondes furent tirées par de vieux mousquets et blessèrent 25 Caffres; tandis qu'à Cawnpore, une compagnie armée de carabines anglaises, attaquée par un gros de cavalerie, coucha par terre 69 assaillants en une seule décharge. — On a calculé qu'à Salamanque, sur trois mille balles tirées par l'armée anglaise, une seule balle portait, — à Solferino (1859), en vingt-quatre heures 11,500 Français, 5,300 Sardes et 21,000 Autrichiens, furent mis hors de combat; tandis que les rapports de l'armée anglaise constatent que, pendant les combats des 16, 17 et 18 juin 1815, y compris la bataille des Quatre-Bras et de Waterloo, les blessés furent au nombre de 8,000, sans compter ceux du duc de Wellington.

(1) T. Longmore, esq. *Gun-shot Wounds*. in *A system of surgery*, edited by T. Holmes. — London, 1861.

Ces considérations ont une grande importance au point de vue de l'organisation des secours chirurgicaux dont les armées ont besoin de nos jours.

Projectiles divers. — Leurs effets. — Les balles de plomb sphériques ou oblongues sont les seuls projectiles dont l'armée fasse un usage régulier dans les armes à feu portatives. Les balles des armes à feu communes, c'est-à-dire des carabines de tir, des fusils de chasse, des pistolets ordinaires ou des pistolets dits *revolvers*, variables de forme et de calibre, font des blessures analogues à celles que produisent les balles de munition. D'une manière générale, on peut dire que les blessures sont d'autant moins graves que les projectiles qui les déterminent sont plus petits. Les plombs de chasse tirés à grande distance et agissant isolément font des blessures peu profondes et sans gravité, lorsqu'ils n'atteignent pas d'organes délicats ou importants : tirés de près, ils donnent lieu aux blessures les plus graves. Les plombs, quel que soit leur numéro, s'écartent les uns des autres, dès qu'ils sont sortis du canon de l'arme, et couvrent une grande surface : tirés à bonne portée, ils pénètrent en grand nombre et profondément ; ils ont alors toute chance de blesser un organe important et de déterminer des accidents redoutables : enfin, tirés de très-près ou à bout portant, alors qu'ils ne se sont pas encore écartés, ils font des blessures d'une grande gravité. Les plaies sont quelquefois très-larges, déchirées, inégales, déchiquetées et noirâtres ; d'autres fois elles ressemblent, du côté de l'entrée, à une plaie faite par une balle. Elles sont néanmoins toujours plus larges, s'accompagnent de perte de substance et présentent, du côté de la sortie, une dimension et des désordres plus considérables.

La bourre des armes chargées à blanc, la poudre elle-même, peuvent jouer le rôle de projectiles et déterminer

de graves blessures, lorsque les coups de feu sont tirés de près. Non-seulement les grains de poudre qui ont échappé à la combustion pénètrent, à une petite profondeur il est vrai, les parties qu'ils frappent, mais encore le choc des gaz qui s'échappent de l'arme détermine des contusions profondes et des plaies contuses de la plus haute gravité.

Les capsules, lorsqu'elles éclatent, se déchirent en un certain nombre de fragments qui sont lancés avec assez de force dans diverses directions. Ces éclats de capsules, anguleux, minces et tranchants, blessent fréquemment le tireur ou les assistants aux mains et au visage, et restent très-souvent dans la plaie qu'ils produisent.

La mode a mis en usage, depuis quelques années, des armes d'autant plus dangereuses qu'elles sont considérées comme des jouets; nous voulons parler des carabines et des pistolets de salon. Les projectiles de ces armes sont de gros plombs ou de petites chevrotines, réunis à une légère charge de poudre fulminante comme celle des capsules : ils ont une très-grande force et déterminent, comme nous en avons vu deux exemples, des blessures sérieuses.

Les armes sont quelquefois chargées, soit dans un but spécial, soit à défaut de projectiles, avec les objets les plus variés; avec de l'eau, du sable, du sel, des cylindres en bois, des lingots de fer ou de cuivre, des billes d'écolier, des clous, etc. Ces corps agissent comme les projectiles que nous avons déjà signalés. L'eau, le sable, le sel, lorsqu'ils sont tirés de près, peuvent faire de graves blessures : les clous, les lingots, les billes d'écolier produisent les mêmes effets que les balles et les plombs de chasse.

CHAPITRE VI

BLESSURES PAR ARMES A FEU

Division des blessures par armes à feu en plaies simples et en plaies compliquées. — Exploration des blessures par armes à feu.

Plaies simples. — Traitement : débridement primitif; pansements topiques.

Plaies compliquées. — Complications. — Présence des corps étrangers; recherche et extraction des corps étrangers. Lésion des vaisseaux; hémorrhagies primitives. Ébranlement nerveux; excitation, stupeur. Lésion des nerfs. Lésion des os.

Division des blessures par armes à feu en plaies simples et en plaies compliquées. — Les plaies par armes à feu peuvent être divisées en plaies simples et en plaies compliquées : il est assez difficile, néanmoins, de tracer une limite précise entre les unes et les autres. Les accidents ultérieurs possibles des plaies par armes à feu, la lésion de certains organes ou la pénétration des cavités ont été compris, sous le nom de complications, avec d'autres accidents pour lesquels nous croyons devoir réserver cette qualification. Il est évident qu'une plaie par arme à feu intéressant des vaisseaux assez volumineux pour donner lieu à une hémorrhagie, ou des cordons nerveux assez considérables pour déterminer une paralysie, pénétrant dans une cavité splanchnique ou dans une articulation, ne peut être considérée comme simple; cependant elle n'entraîne pas toujours d'accidents immédiats et ne provoque pas nécessairement d'accidents ultérieurs :

tandis qu'une plaie simple, au lieu de marcher avec la bénignité qu'elle semble promettre, peut déterminer, à une époque plus ou moins éloignée du moment de la blessure, des accidents de la plus haute gravité. Ces considérations nous conduisent à distinguer, dans les plaies par armes à feu, des accidents primitifs et des accidents consécutifs : aux premiers phénomènes nous donnerons le nom de complications, aux seconds celui d'accidents à redouter.

Les plaies simples par armes à feu et les plaies compliquées par armes à feu sont, la plupart du temps, d'un aspect identique et ne peuvent être distinguées, lorsqu'elles ne donnent lieu à aucun symptôme spécial, que par l'exploration.

Exploration des blessures. — La première chose que doit faire le chirurgien appelé à donner ses soins à un blessé par un coup de feu, c'est d'explorer sa plaie. La blessure peut siéger sur une partie du corps habituellement découverte ou sur une région cachée par des vêtements ; ou bien encore elle est protégée par un pansement provisoire. Lorsque la plaie est librement exposée aux regards, elle doit être immédiatement explorée : lorsque les parties atteintes sont recouvertes par des vêtements, ceux-ci doivent être absolument enlevés dans une étendue suffisante pour permettre la facilité la plus grande aux explorations. En déshabillant le blessé, on prendra toutes les précautions convenables pour lui rendre cette manœuvre moins pénible ; elle est généralement facile dans les premiers moments qui suivent la blessure ; mais elle le devient beaucoup moins, lorsqu'un certain temps s'est écoulé depuis l'accident, lorsque le sang desséché a fait adhérer les vêtements, lorsque les parties atteintes déjà tuméfiées sont devenues douloureuses. Lorsqu'il existe quelque fracture, il ne faut point hésiter, dans ce

dernier cas, à fendre ou à couper les vêtements et les chaussures, afin de rendre leur enlèvement plus facile.

Il n'est pas rare, pendant ces premiers soins, de voir ou d'entendre tomber sur le sol le projectile même qui a fait la blessure ; soit qu'il n'ait que traversé les vêtements dont les doublures ou les plis l'ont retenu à une distance plus ou moins grande de l'endroit frappé ; soit qu'ayant intéressé peu profondément les tissus vivants, il ait abandonné la blessure, sollicité par son propre poids, par les mouvements ou les contractions musculaires ; soit encore qu'en pénétrant à une certaine profondeur dans les parties molles, il ait repoussé au-devant de lui, sans les déchirer, les vêtements restés intacts et allongés en doigt de gant. Dans ce dernier cas, le projectile logé au fond du cul-de-sac formé par l'étoffe, est retiré en même temps qu'elle de l'intérieur de la plaie. Il arrive quelquefois encore que, collés aux vêtements par le sang desséché, les projectiles ne se retrouvent qu'au lavage des vêtements eux-mêmes. Il convient d'avoir présentes à l'esprit ces diverses circonstances, afin d'éviter les erreurs de diagnostic et de ne pas conclure nécessairement à la présence du projectile dans une plaie qui n'a qu'une seule ouverture.

Lorsqu'un blessé se présente pour la première fois au chirurgien, avec un pansement provisoire ou définitif, il doit être dépancé et examiné séance tenante, si les circonstances le permettent, quelle que soit la confiance du chirurgien dans celui de ses confrères qui a appliqué le premier appareil. Cette pratique n'a que des avantages : elle donne une notion précise de la blessure, remédie aux imperfections d'un pansement souvent fait à la hâte, dissipe ou soulage les douleurs provoquées par la constriction ou la rigidité des pièces d'appareils durcies par le sang desséché, et, condition fort importante, elle inspire la confiance au malade reconnaissant de l'attention dont il est l'objet.

L'exploration se fait par la vue et par le toucher. La vue fait constater la région blessée, le nombre et la forme des plaies ; elle permet d'apprécier d'une manière générale la direction suivie par le projectile, de reconnaître la configuration normale ou la déformation des parties et leur coloration ; elle donne quelques présomptions sur les organes qui ont été atteints. Par le toucher, on constate la dureté ou la mollesse des parties blessées, leur degré de température, la douleur plus ou moins vive dont elles sont le siège, l'absence ou l'existence de mouvements d'expansion ou de battements, de la fluctuation et de la crépitation. Il ne suffit pas de voir et de toucher la blessure et les parties voisines, il faut étendre au loin les investigations et faire en même temps un examen général et rapide du blessé, afin d'apprécier les symptômes généraux qu'il peut présenter. C'est après avoir rempli ces indications préparatoires, que le chirurgien procède à l'exploration du trajet même de la plaie.

Toutes les fois que l'on veut explorer le trajet d'une plaie par arme à feu, il est de règle absolue de faire placer le blessé dans la position qu'il occupait lorsqu'il a reçu la blessure. La situation du blessé relativement à l'ennemi ou à son adversaire, le mouvement qu'il exécutait doivent être parfaitement connus du chirurgien et reproduits devant lui, si cela est possible. Ces précautions préliminaires, souvent indispensables pour arriver au diagnostic du trajet de la balle, sont en pathologie, comme en médecine légale, de la plus grande importance. Si la balle n'a pas été déviée de sa direction dans son trajet à travers les parties, elles ont pour résultat de maintenir ou de rétablir la rectitude de ce trajet ; elles donnent raison des blessures et des ouvertures multiples faites par un seul projectile, des blessures uniques faites par plusieurs projectiles. Si la balle a été déviée par une des causes précédemment énumérées, la

position affectée par le blessé au moment de l'accident, peut souvent rendre compte ou mettre sur la voie de la déviation survenue, en reproduisant le relâchement ou la contraction de certains muscles, la tension des aponévroses, la situation des articulations, en faisant connaître le degré d'incidence du projectile sur les parties frappées.

Les explorations doivent être faites avec ménagement, tout en demandant la durée et l'insistance nécessaires à acquérir un degré de certitude convenable sur l'état de la blessure : le danger de les prolonger ou de les pousser trop loin, soit dans une cavité ou à son voisinage, soit à proximité de vaisseaux importants ; celui de provoquer l'apparition ou le retour d'une hémorrhagie, en déplaçant un caillot ; la douleur excessive qu'elles suscitent, peuvent seuls leur imposer des limites.

Le doigt est le meilleur instrument explorateur : le doigt indicateur de la main droite est celui dont on se sert de préférence ; si, en raison de son volume, il ne pouvait pénétrer dans la plaie, il serait remplacé par un autre doigt d'un plus petit diamètre. La crainte de faire souffrir les blessés, l'appréhension que ces derniers témoignent quelquefois de cette exploration brutale seulement en apparence, ne doit jamais arrêter le chirurgien. Il faut rejeter absolument les instruments autres que le doigt, lorsqu'il peut pénétrer dans la plaie ; c'est de tous le mieux disposé et celui qui donne les sensations les plus exactes. Les stylets ou les sondes, quelle que soit l'habileté des mains qui les tiennent, ne donnent jamais que des notions moins certaines que le doigt ; ils exposent à faire des fausses routes ; ils peuvent pénétrer sans utilité à une profondeur trop considérable, léser des organes intacts et déterminer de nouveaux accidents. Ils ne doivent être employés que dans les cas où l'étroitesse ou la profondeur de la plaie rendent

le doigt inadmissible ou inhabile à en reconnaître le fond. Les instruments appelés à remplacer le doigt sont les stylets en argent des trouses ordinaires, faits d'une seule pièce, ou composés de deux parties vissées l'une au bout de l'autre, pour augmenter leur longueur ; les sondes de femmes de grande dimension et à très-petite courbure : les sondes ou les bougies dites en gomme élastique, ne trouvent leur emploi que dans quelques cas spéciaux. En général, les instruments explorateurs doivent être rigides et en métal, afin de pouvoir transmettre des sensations plus précises.

Tous les jours l'expérience confirme la justesse et l'importance du précepte de l'exploration : des chirurgiens timides, inexpérimentés ou trop sûrs d'eux-mêmes peuvent seuls les transgresser. Mais doit-on, dans toutes les circonstances, mettre le doigt dans les plaies et les explorer ? Il est évidemment des cas où l'on peut s'en dispenser : tels sont ceux où la balle est incontestablement ressortie d'elle-même ; où repoussant en doigt de gant les vêtements au-devant d'elle, et retirée avec eux, elle n'a pénétré la peau ou les parties molles qu'à une petite profondeur ; ceux où elle n'a formé qu'un séton de peu d'étendue sous la peau. Et cependant, dans ces cas encore, l'exploration est très-souvent utile pour faire découvrir quelques corps étrangers restés dans le trajet de la plaie, ou la fracture de quelque os superficiellement situé.

Toutes les fois, au contraire, que le trajet de la blessure est d'une certaine étendue, l'exploration est commandée ; si la blessure est simple, elle en fera reconnaître la simplicité ; si la blessure est compliquée, elle indiquera la complication.

Les blessures doivent être explorées le plus tôt possible après l'accident : un retard de vingt-quatre ou quarante-huit heures suffit pour y faire naître un gonflement in-

flammatoire qui non-seulement les rend plus sensibles et par conséquent plus douloureuses à explorer, mais qui souvent encore s'oppose à l'exploration par le rapprochement des bords tuméfiés de la plaie, par le volume considérable et la déformation des parties frappées. L'exploration immédiate des plaies est peu douloureuse ; quelquefois même elle ne provoque aucune douleur, lorsque la stupeur locale éteint la sensibilité. On constatera par l'exploration la rectitude et la régularité plus ou moins grande du trajet de la balle ; on appréciera la constitution anatomique des parties traversées , la résistance des aponévroses ou les désordres qu'elles ont subis ; on découvrira la pénétration des cavités ; on reconnaîtra les fractures et on pourra s'assurer de leur extension dans les articulations ; on appréciera le nombre et le volume des esquilles ; on constatera la présence de corps étrangers ou d'épanchements sanguins ; on jugera de la situation des vaisseaux importants relativement à la plaie, de leur intégrité et de leur lésion certaines ou probables. En fin de compte, l'exploration donnera la plupart des indications d'après lesquelles on prononcera sur la nature de la plaie, à savoir : si elle est simple, compliquée ou menacée des accidents que nous avons désignés sous le nom d'accidents à redouter ; elle fournira les bases du traitement qu'il convient de mettre en usage. Ces avantages de l'exploration des plaies contrebalancent, sans aucun doute, les inconvénients signalés par les adversaires de cette pratique, inconvénients qu'une main habile et expérimentée saura toujours éviter.

Plaies d'armes à feu simples. — Dans une période de douze à vingt-quatre heures après l'accident, les plaies d'armes à feu simples, c'est-à-dire, n'intéressant que les masses musculaires, deviennent le siège d'une inflammation qui se traduit par un peu de gonflement, une sensibilité, une coloration et une chaleur vive des parties en-



vironnantes. Ces phénomènes augmentent graduellement jusqu'au troisième jour environ, et s'étendent quelquefois assez loin pour déterminer la raideur des membres dans leur entier et produire le même effet sur des régions éloignées de la blessure. La plaie laisse écouler une petite quantité de liquide séreux, roussâtre et sans odeur, ou d'une odeur légèrement sulfureuse. Bientôt se dessine, vers le quatrième ou le cinquième jour, le sillon éliminateur des parties frappées de mort ; la plaie commence à suppurer. Du huitième au douzième jour, les escharres se détachent, laissant au-dessous d'elles une membrane granuleuse donnant un pus louable et assez abondant, tandis que les phénomènes de l'inflammation disparaissent progressivement pour faire place aux degrés les plus faibles de l'ecchymose. A partir de cette époque, la suppuration diminue en même temps que la cicatrisation s'opère ; habituellement le malade est guéri en un mois ou six semaines.

Certaines plaies se ferment en un temps beaucoup plus court ; quelques-unes, rares il est vrai, se réunissent par première intention, ou après avoir à peine suppuré ; d'autres, au contraire, ne parviennent à la guérison qu'après un temps beaucoup plus long. Les plaies affectant la forme linéaire, celles qui ne présentent pas d'escharres considérables, les plaies peu profondes ou ayant atteint certaines régions, comme la face en particulier, se ferment rapidement. Les plaies qui se trouvent dans des conditions opposées ; celles qui, tout en étant superficielles, parcourent un long trajet sous les téguments ; qui sont peu favorablement disposées à l'écoulement des liquides qu'elles fournissent ; qui affectent des régions mobiles ou éloignées du centre circulatoire ; qui frappent des sujets débilités ou à fonctions peu énergiques, se ferment plus lentement. Les ouvertures d'entrée et de sortie se cicatrisent généralement dans des temps inégaux. L'ou-

verture de sortie marche plus vite vers la guérison que l'ouverture d'entrée, et celle-ci suppure quelquefois longtemps encore après que la première est fermée.

Traitement. — Le traitement des coups de feu simples doit être très-simple lui-même. Les idées précises qu'ont acquises les chirurgiens sur la nature de ces blessures, ont progressivement et successivement fait justice des nombreux topiques dont on les recouvrait jadis et des cautérisations qu'on leur infligeait dans le but, soit de combattre le venin dont on les croyait imprégnées, soit de traiter la brûlure dont elles étaient réputées atteintes. Nous nous abstenons de faire un retour vers le passé et de donner une énumération stérile des moyens employés par les anciens chirurgiens dans le traitement des coups de feu, moyens jugés par une longue expérience et justement tombés dans l'oubli : nous nous bornerons à exposer ceux qui sont restés dans la pratique et à en apprécier la valeur.

Débridement préventif. — Les premiers législateurs de la chirurgie militaire voulaient que toute plaie par arme à feu fût débridée : encore admis aujourd'hui par quelques chirurgiens, rejeté par le plus grand nombre, le débridement des plaies par coups de feu a donné lieu à de vives discussions qui, faute d'entente sur la nature même du sujet en litige, n'ont que médiocrement éclairé ce point de pratique. Nous pensons que la question du débridement ne peut être agitée qu'autant qu'il s'agit d'appliquer cette opération à des coups de feu simples ; car toutes les fois qu'il faudra retirer des corps étrangers ou des esquilles de l'intérieur d'une plaie, ou aller à la recherche d'un vaisseau pour en faire la ligature, l'incision nécessaire à l'accomplissement de ces indications ne saurait être qualifiée de débridement. On doit entendre par le débridement *préventif* la division des tissus fibreux. et

spécialement des aponévroses, faite dans le but de prévenir l'étranglement des parties sous-jacentes.

Il n'est plus de chirurgien, aujourd'hui, qui admette qu'on doive toujours et indistinctement débrider toutes les plaies par armes à feu ; il n'est plus question, à l'heure qu'il est, de changer par l'incision, comme le voulait encore Lamartinière, la nature et la forme de la plaie, et de la convertir en une plaie saignante et longitudinale, de ronde et de contuse qu'elle était, afin d'en favoriser la cicatrisation : la pratique du débridement préventif se propose de conjurer les accidents qui peuvent être le résultat de l'inflammation. Ses partisans appuient leur manière de voir sur les raisons suivantes : une plaie débridée présente un foyer plus régulier, plus étendu et mieux disposé pour permettre le libre écoulement des liquides morbides. qu'une plaie de forme fistuleuse dont les parois comportent de nombreuses irrégularités ; l'écoulement du sang qui accompagne l'opération du débridement, favorise le dégorgement des parties blessées ; enfin, la division des tissus fibreux et aponévrotiques prévient l'étranglement des parties sous-jacentes en permettant le libre développement des tissus profonds, tuméfiés par l'inflammation.

Les adversaires du débridement préventif opposent aux raisons alléguées en sa faveur, les inconvénients de l'opération même, inconvénients plus sérieux que ses avantages : ils pensent que les débridements ne sont jamais que superficiels, et ils justifient leur abstention par les innombrables observations de coups de feu guéris sans avoir été soumis au débridement. Ils allèguent que les incisions faites par le bistouri ne diffèrent pas essentiellement d'une plaie faite par une balle et qu'elles peuvent provoquer, comme cette dernière, une inflammation suivie aussi d'étranglement ; que cet étranglement, nécessitant de nou-

é par la balle à travers les tissus donne un espace
ant à leur développement ; dangereuse, parce qu'elle
se à des hernies musculaires et fait naître ainsi des
nités incurables. Enfin, si au moment où survient
mmation, les tissus comprimés par les aponévroses
avaient se tuméfier en liberté, si au moment de la
raction, une bride ligamenteuse s'opposait à l'issue
du liquide purulent, il serait temps encore d'arriver
à débridement.

Les motifs mis en avant de part et d'autre ne sont pas
de valeur. Les besoins de leur cause ont seuls pu
dire aux adversaires du débridement, oubliant les
et les enseignements de la saine chirurgie, que les
débridements ne sont jamais que superficiels ; que les
débridements faites par les instruments tranchants ne diffèrent
essentiellement des plaies contuses. Tout le monde
sait en effet, que les débridements, pour être bien faits,
doivent intéresser toutes les parties comprises entre le
dés plaies et les téguments ; que les plaies contuses,
les plaies par armes à feu présentent le degré le plus
élevé, sont celles qui donnent lieu le plus souvent à des
infections. Il est vrai que les incisions résultant du

tions avantageuses apportées par l'incision dans les parties lésées, la rapidité de la cicatrisation. Quant aux hernies musculaires résultant immédiatement des débridements, elles sont rares ; et il est plus que probable que lorsque cet accident se manifeste, le gonflement inflammatoire des parties sous-aponévrotiques aurait nécessité des débridements consécutifs.

Le recours au débridement consécutif, pour lever un étranglement déjà produit, arrive tardivement ; et l'on est en droit de supposer que le débridement immédiat, toujours moins douloureux et pratiqué dans des circonstances moins graves et moins pressantes que le débridement consécutif, eût dispensé de cette dernière opération. En se plaçant à un point de vue plus général, personne ne doutera que le libre écoulement du sang épanché en collection, ou du pus, qu'une voie facile et large ouverte à la sortie des escharres, ne mettent une plaie dans l'état le plus voisin de la simplicité, en éloignant quelques-unes des causes qui peuvent donner naissance à l'inflammation et aux fusées purulentes ; personne, en se rappelant les bons effets des incisions prématurées dans les panaris, dans l'anthrax, dans le phlegmon diffus superficiel ou profond, ne refusera à une opération analogue les mêmes résultats heureux, dans les plaies par armes à feu.

Nous avons cru devoir rapporter avec quelques développements les opinions émises sur la valeur du débridement préventif, en raison de l'importance des discussions soulevées par ce point de pratique, considéré comme fondamental par les chirurgiens qui l'ont examiné. Il nous reste à dire ce que nous pensons personnellement de cette question jadis si vivement débattue.

Laissant de côté la théorie pour n'envisager que les faits, nous dirons qu'il y a entre ce que l'on peut appeler les premières indications des plaies par armes à feu, c'est-à-

dire l'exploration, le diagnostic auquel elle conduit et les données fournies par celui-ci, une connexion qui les lie intimement les unes aux autres dans la pratique. Lorsque le chirurgien aura obéi au précepte absolu de l'exploration, et qu'il aura reconnu que la blessure qu'il a sous les yeux est parfaitement simple, il pourra s'abstenir de débrider. Mais si la blessure, tout en restant simple, est profonde ou située dans des régions dont les différentes couches sont séparées par de fortes aponévroses, et sont ainsi exposées à l'inflammation, il fera bien de débrider, se rappelant que le débridement préventif pur et simple, opéré par une main prudente et sûre, n'a jamais causé d'accidents, et que le seul reproche dont il soit passible, c'est de causer de la douleur. Si la plaie, par son étroitesse, ne pouvait être suffisamment explorée, il ne faudrait pas hésiter à la dilater par le débridement ; car si la doctrine du non-débridement préventif est justifiée par un grand nombre de faits, elle peut être à bon droit accusée d'avoir fait négliger l'exploration. Tout en maintenant, en effet, l'utilité, la nécessité de l'exploration, un trop grand nombre de chirurgiens, afin de ne pas débrider, restreignent leurs recherches, et méconnaissant les complications, même dans des plaies peu profondes, ne remplissent pas les indications qu'elles réclament.

En résumé, nous sommes plutôt partisan du débridement préventif que du non-débridement, parce qu'il rend l'exploration plus facile et plus sûre, parce qu'en saine chirurgie il vaut mieux prévenir un danger que de le laisser naître pour le combattre, parce que l'étranglement, moins commun en effet qu'on ne l'a dit, ne laisse pas que d'être très-fréquent, enfin, parce qu'il met à l'abri de préjudiciables erreurs. D'autre part, tous les chirurgiens ne sont pas également habiles, tous n'ont point acquis par une longue pratique, par l'habitude de voir des plaies d'armes

à feu, la sûreté de coup d'œil des mattres de l'art : les circonstances des combats, le grand nombre de blessés mettent souvent les chirurgiens d'armée dans l'impossibilité d'examiner longuement leurs malades. Aussi, sans condamner d'une manière absolue les chirurgiens assez sûrs d'eux-mêmes pour négliger le débridement, approuverons-nous ceux que la prudence engage à y avoir recours.

Topiques. — Lorsqu'une plaie par arme à feu a été reconnue simple et qu'elle a été ou non débridée, quel pansement topique convient-il de lui appliquer ? Les pansements *simples* ou *à plat*, et les *lotions froides* doivent être seuls employés.

Les pansements *simples* ou *à plat* consisteront dans l'application sur la plaie d'un linge fénétre enduit de cérat, d'un plumasseau de charpie mollette et d'une compresse circulaire ou d'un léger appareil destiné à maintenir le tout. Ce pansement doit rester en place quatre ou cinq jours, ou mieux, jusqu'à ce que l'apparition de la suppuration permette de l'enlever sans occasionner de douleurs. Il a l'inconvénient de s'imbiber des liquides qui suintent de la plaie, de se durcir et de sentir mauvais, de salir le voisinage de la plaie par le cérat qui, rancissant facilement, détermine plutôt une irritation qu'un soulagement, enfin d'exiger l'intervention du chirurgien pour être renouvelé.

L'eau à la température ordinaire est le meilleur topique dont on puisse d'abord faire usage. Une compresse pliée en plusieurs doubles et imbibée d'eau froide, sera appliquée immédiatement sur la plaie, ou par-dessus un linge fénétre légèrement enduit de cérat, et maintenue par une compresse circulaire ou un appareil approprié. Il faudra prendre grand soin que la compresse ou l'appareil ne dépasse pas le but proposé, c'est-à-dire la simple contention du linge humide sur les parties ; toute compres-

avec l'inflammation et le charbon des parties, les blessés
vent eux-mêmes humecter les pièces d'appareils, s'ils en
ouvent le besoin, et se soulager ainsi instantanément :
pareil toujours humide peut être enlevé sans occa-
ner de douleur au malade, et sa simplicité n'exige
l'intervention du chirurgien. Toutes ces considéra-
s sont de grande valeur en campagne, où la rapidité
a facilité des moyens d'action doivent toujours être
archées.

l'eau froide peut être employée sans inconvénient pen-
t tout le cours du traitement et jusqu'à la cicatrisation
plète de la plaie ; les blessés isolés, en marche ou
nés, ne sont donc jamais dépourvus de moyens de
ement. Quelques chirurgiens suppriment le traite-
nt à l'eau froide, lorsque les bords de la plaie sont
isés et la suppuration établie, pour lui substituer un
ement simple. Nous ne partageons pas cette manière
aire, et nous n'abandonnons l'usage de l'eau froide
lorsque la suppuration est à peu près tarie ou lorsque
plaies deviennent blafardes et languissent.

a seule contre-indication de l'emploi de l'eau froide
re de quelque état morbide du blessé ou de la sensation
arable qu'elle lui occasionne : ce dernier cas est

but d'empêcher une cicatrisation trop rapide ou de faciliter l'écoulement du pus ou la sortie des escharres. Ces pièces de pansements sont plus nuisibles qu'utiles ; elles n'empêchent pas la cicatrisation, qu'on n'a d'ailleurs aucune raison d'entraver dans les plaies simples ; elles ne hâtent pas la chute des escharres et peuvent déterminer une inflammation fâcheuse en jouant le rôle de corps étrangers.

La compression légère, les topiques excitants ou toniques employés par Larrey, nous paraissent devoir être abandonnés dans les cas simples, et réservés pour des circonstances spéciales dont nous avons déjà parlé au chapitre des obstacles à la cicatrisation des plaies en général, et dont nous aurons à nous occuper encore.

Plaies compliquées. — Les complications des plaies par armes à feu sont : la présence de corps étrangers dans la plaie ; la lésion des vaisseaux donnant lieu à une hémorrhagie ; les troubles du système nerveux ; la lésion des nerfs eux-mêmes ; les fractures plus ou moins étendues des os.

Corps étrangers. — Les corps étrangers qui peuvent compliquer les plaies par armes à feu viennent de l'extérieur ou de l'intérieur de l'économie. Les premiers sont les projectiles et les corps qu'ils entraînent accidentellement avec eux ; les seconds sont constitués par les esquilles des os fracturés, les escharres, les collections sanguines et les débris de cartilages, de tendons ou d'aponévroses.

Parmi les premiers, les projectiles sont de tous, ceux que l'on rencontre le plus communément ; puis viennent des portions plus ou moins considérables de vêtements, linge, drap, cuir, boutons d'os ou de cuivre ; des pièces de l'équipement immédiatement appliqué sur le corps, buffleterie, morceaux de fer ou de cuivre ; des objets contenus dans les poches des blessés, pièces de monnaie.

papiers, débris de montre, bijoux, etc. ; enfin des fragments de corps plus ou moins éloignés, détachés par les projectiles dans leur course à l'air libre, bois, pierres, etc., transformés eux-mêmes en projectiles par le mouvement qui leur est communiqué par les balles, ou entraînés avec elles.

Lorsqu'une plaie par arme à feu n'a qu'une seule ouverture, on a lieu de soupçonner que le projectile est resté dans les parties. Ce n'est cependant pas une raison péremptoire pour l'affirmer, car la balle, ainsi que nous l'avons dit, aura pu sortir d'elle-même pendant le transport, la marche ou les mouvements du blessé, ou être retirée avec les vêtements repoussés par elle en doigt de gant dans l'épaisseur des parties.

Quand la plaie présente au contraire deux ouvertures, il y a des présomptions pour penser que le projectile est sorti ; néanmoins, il faut se rappeler que les blessures peuvent être multiples, et que le projectile aura pu se diviser dans son trajet à travers l'économie, de telle sorte qu'une portion seule soit sortie et l'autre restée dans la plaie. Bien des fois nous avons eu des blessés qui non-seulement nous affirmaient que la balle était sortie, mais nous assuraient encore qu'elle avait été extraite et qu'ils l'avaient tenue dans leurs mains, et cependant nous avons retrouvé dans le trajet fistuleux de leur blessure, une autre portion du projectile échappée aux premières investigations. Lorsque le projectile entraîne avec lui quelques fragments de vêtements, il peut, et c'est le cas le plus commun, ressortir en abandonnant dans la plaie les vêtements déchirés. Il se comporte de même à l'égard de tous les autres corps étrangers accidentellement entraînés et jouissant en général d'une vitesse et d'une force de pénétration moindre que les projectiles eux-mêmes.

Dans la généralité des cas, l'exploration fera recon-

naitre la présence des projectiles et des corps solides ou métalliques restés dans les plaies : il est beaucoup plus difficile de reconnaître la présence des étoffes ou de substances peu consistantes. La recherche des corps étrangers ou de l'existence des esquilles fait partie de l'exploration ; elle sera faite dans des conditions d'autant plus faciles et plus favorables au succès, qu'elle sera pratiquée à un moment plus rapproché de l'accident. C'est surtout lorsqu'il s'agit de rechercher les corps étrangers qu'il importe de donner au malade la position qu'il occupait lorsqu'il a été atteint.

Lorsque le trajet de la plaie est rectiligne et de peu de longueur, les corps étrangers sont assez facilement découverts ; mais les déviations et les déformations qu'ils éprouvent rendent souvent leur recherche difficile, laborieuse ou infructueuse. Les difficultés que nous signalons sont encore augmentées suivant les régions frappées, c'est-à-dire, si la balle a pénétré dans une cavité, à la racine des membres thoraciques et abdominaux, ou dans l'épaisseur d'un membre volumineux, en ne faisant qu'une seule ouverture.

C'est avec le doigt indicateur qu'on doit aller à la recherche des corps étrangers ; introduit dans la plaie, il reconnaîtra la balle à sa forme plus ou moins régulièrement conservée, à sa dureté spéciale, à sa mobilité. L'éducation du doigt rend le toucher assez parfait pour faire reconnaître souvent la nature du projectile, à savoir : si c'est une balle sphérique ou conique, une balle de plomb ou de fonte ; le plomb ne résiste pas à l'ongle qui le touche de la même manière que la fonte. Entourée quelquefois de tissu cellulaire ou de débris de parties molles ou de sang, la balle ne donne pas toujours la sensation très-nette d'un corps dur, mais plutôt d'un corps solide situé dans un lieu où il n'en existe pas habituellement.

La mobilité de la balle n'est que relative : elle est complète quelquefois ; incomplète au contraire dans certains cas, quand le projectile est bridé par des aponévroses ou fixé dans les parties molles par quelque'une des aspérités résultant de sa déformation ; il peut encore être enclavé entre deux os, ou engagé dans la substance compacte du tissu osseux et ne jouir d'aucune mobilité.

Si le doigt ne parvenait pas jusqu'au fond de la plaie et ne rencontrait pas le projectile, il serait remplacé par un stylet ou mieux par une sonde de femme. Le stylet ou la sonde de femme, en arrivant sur le projectile, communiquent à la main qui les guide la sensation du choc des deux métaux l'un contre l'autre. Cette sensation est plus précise avec la sonde qu'avec le stylet, en raison du volume plus considérable et de la forme creuse du premier instrument. Le choc de la sonde contre le plomb, alors même qu'il est immédiat, a quelque chose de sourd et d'obtus qu'il faut avoir apprécié plusieurs fois avant d'en conserver la notion et le souvenir exact. L'interposition du sang, des vêtements, de tissu cellulaire ou d'escharres entre la sonde et la balle, amortit complètement le choc ou le frottement : dans les cas douteux, les connaissances anatomiques viendront en aide au chirurgien et lui indiquer si, à la profondeur où il est parvenu dans la région qu'il explore, il peut rencontrer quelque cause d'erreur.

Un projectile qui n'a point traversé une partie d'outre en outre, s'arrête à une distance plus ou moins éloignée d'une surface opposée à celle par laquelle il a pénétré : en d'autres termes, il peut s'arrêter sur tous les points du diamètre de la partie frappée, en parcourir le quart, le tiers, le cinquième ou davantage encore ; très-souvent même il traverse les parties de part en part, à l'exception de la peau où il ne peut surmonter l'élasticité et sous laquelle il s'arrête immédiatement. Aussi convient-il, toutes les fois

qu'on ne rencontrera pas le corps étranger avec le doigt ou la sonde introduits dans la plaie, de porter la main libre sur les parties opposées à l'ouverture d'entrée du projectile, pour les palper, pour s'assurer par une pression graduellement ménagée, longtemps soutenue et dirigée vers l'instrument explorateur, qu'aucune tumeur, aucune dureté anormales n'existent et ne décèlent la présence d'un corps étranger ; dans les cas où le volume des parties est très-considérable, et où la pression doit être prolongée, énergique et faite sur des surfaces étendues, un aide sera chargé de l'exercer, afin de laisser au chirurgien toute la sûreté et la légèreté de tact désirables dans ses explorations partielles.

Il ne faut pas se borner à explorer extérieurement les parties dans la direction qu'aurait suivie le trajet direct de la balle ; souvent le projectile dévié occupe un point plus ou moins éloigné, et il arrive fréquemment que la main promenée sur les parties dans une grande étendue, rencontre une tumeur ou une saillie formée par le projectile en un lieu tout à fait imprévu. Si le projectile s'est arrêté sous la peau, on le reconnaît immédiatement à sa mobilité et à la saillie qu'il détermine.

Lorsque la présence du projectile est douteuse ou que les moyens précédemment indiqués font défaut, on peut être mis sur la voie par une ecchymose, par un épanchement de sang fluctuant, par une tuméfaction insolite, par la douleur que provoque la pression exercée dans un point plutôt que dans un autre, par la gêne enfin de certains mouvements ; ces divers phénomènes pouvant être la conséquence de la présence d'un corps étranger dans le lieu même où ils apparaissent.

On a conseillé, dans les cas de présence ou de siège douteux de corps étrangers, d'avoir recours aux aiguilles à acupuncture pour asseoir un diagnostic certain. Introdui-

tes suivant les règles qui régissent leur emploi, les aiguilles à acupuncture rencontreraient le corps étranger et seraient arrêtées par lui dans leur trajet. Il est possible que ce moyen rende quelque service dans l'appréciation précise de la situation des fragments d'un os brisé; mais nous doutons que dans les cas où les autres procédés de recherche sont restés infructueux, celui-ci puisse être utile, en raison de la profondeur à laquelle il serait nécessaire de faire pénétrer les aiguilles, du peu de volume en général des corps recherchés, de leur mobilité, de la facilité avec laquelle les aiguilles peuvent passer à côté d'eux. Nous ne nous sommes jamais servi dans ce but des aiguilles à acupuncture; mais rien n'empêcherait d'y recourir, leur introduction étant la plupart du temps sans inconvénient.

Plus récemment, à l'occasion de la blessure du général Garibaldi, dans laquelle on doutait que le corps étranger senti fût une balle ou une esquille, Nélaton a proposé, et Zanetti a mis en usage avec succès, un stylet terminé par une petite olive en porcelaine blanche non vernie, connue sous le nom de biscuit, sur laquelle le simple frottement du plomb imprime par un mouvement de rotation une tache métallique qui révèle la présence du projectile (*fig. 16*). Dans le même moment et pour arriver au même but. Fontan et Favre imaginaient un procédé d'investigation électro-chimique, consistant à explorer la plaie avec une sonde renfermant deux fils métalliques enveloppés d'une couche isolante et com-

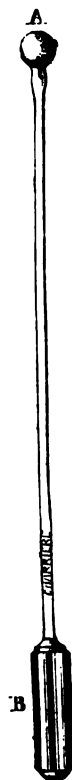


FIGURE XVI. — *Stylet de Nélaton.*

A, extrémité terminale en porcelaine non émaillée (biscuit). — B, extrémité manuelle, taillée à pans afin de pouvoir être plus facilement roulée entre les doigts.

muniquant avec une pile d'un seul élément de Smée : dès que les extrémités des fils rencontrent le projectile ou un corps métallique, le courant voltaïque s'établit et fait dévier l'aiguille du galvanomètre adapté à l'appareil.

Tout en reconnaissant combien ces procédés sont ingénieux, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'ils sont la plupart du temps inutiles, inapplicables à la chirurgie en campagne, ou rendus impuissants par l'interposition entre le stylet ou la sonde de caillots, d'escharres, de tissu cellulaire, etc.

Lorsque la présence d'un projectile ou d'un corps étranger a été reconnue, il est, à notre avis, indiqué d'en faire immédiatement l'extraction.

Ce point de pratique a néanmoins été résolu contradictoirement par les chirurgiens : les uns veulent que les projectiles et les corps étrangers soient toujours et immédiatement extraits ; les autres prétendent que cette indication a été exagérée, et que le séjour des projectiles et des corps étrangers dans les parties blessées est le plus ordinairement sans inconvénient grave. Selon ces derniers, les tentatives faites pour extraire les balles ou les corps étrangers, occasionnent inutilement aux blessés des douleurs considérables, ou deviennent la cause d'accidents secondaires dangereux ; les balles ou les corps étrangers se présentent d'eux-mêmes, après un temps plus ou moins long, et sont retirés avec facilité ou restent définitivement dans le lieu qu'ils occupent, sans compromettre ou gêner les fonctions de l'organe ou de la région qui les recèlent.

Il en est de cette question comme de celle du débridement préventif, et l'on peut dire ici, avec encore plus de raison, que les assertions des chirurgiens qui négligent l'extraction des balles ou des corps étrangers, sont en contradiction avec les faits. S'il est, en effet, des cas heureux et toujours cités parce qu'ils sont extraordinaires.

dans lesquels les balles ont pu être impunément abandonnées dans les parties, il est aussi d'observation générale et journalière que, dans l'immense majorité des coups de feu compliqués de la présence des projectiles ou de corps étrangers, ces derniers provoquent l'inflammation, déterminent des abcès profonds et étendus, des suppurations interminables, la gêne ou la douleur.

Il faudra donc, sans s'en laisser imposer par des résultats qui sont loin d'être l'expression générale de la vérité, et qui ne fournissent que des raisons spécieuses pour s'écarter des règles et des lois établies par l'expérience, extraire des plaies par coups de feu, et les projectiles et les corps étrangers de quelque nature qu'ils soient. Mais nous rappellerons ici les préceptes que nous avons déjà formulés à propos de l'exploration : il ne faudra pas, pour arriver à extraire les corps étrangers, multiplier sans mesure des recherches et des tentatives douloureuses, tourmenter les parties avec une insistance exagérée, déterminer, en un mot, des désordres plus nuisibles que ne pourrait l'être le corps étranger le plus agressif. Le voisinage de cavités importantes, la proximité de grandes articulations ou de vaisseaux d'un volume considérable, pouvant être ouverts par les manœuvres instrumentales, la nécessité, pour arriver au but, de faire des délabrements trop étendus, sont autant de circonstances qui doivent imposer des limites à la recherche des corps étrangers. Il y a tout autant d'imprudence à vouloir retirer toujours et à tout prix les corps étrangers, qu'à les abandonner de propos délibéré sans tenter de les extraire.

Les projectiles et les corps étrangers peuvent pénétrer et rester logés dans les parties molles, dans les cavités et dans les os.

L'extraction des projectiles et des corps étrangers qui sont restés dans les parties molles et dans les cavités, peut se faire de deux manières : par le trajet même de la

blessure; par une contre-ouverture. On se sert, pour la pratiquer, de fortes pinces à anneaux dites tire-balles, qui, de nos jours, ont remplacé exclusivement le nombreux arsenal inventé par les chirurgiens anciens. Les pinces, connues jadis sous les noms divers de bec de corbin, bec de grue droit ou coudé, bec de cane (fig. 17), suivant la forme, la longueur et les courbures qu'elles affectaient, présentaient presque toutes cet inconvénient, que leurs branches n'avaient pas d'anneaux et ne permettaient pas de déployer une grande force de traction; que les mors, plus longs que les branches, ne



FIGURE XVII. — *Tire-balles.*

a, bec de corbin. — b, bec de grue coudé. — c, bec de grue droit. — d, bec de cane.

possédaient pas une force de préhension suffisante, et s'écartaient inutilement beaucoup l'un de l'autre, lors-

que les branches étaient ouvertes. Le bec de lézard était une pince supportée par une canule dans laquelle glissait une tige de fer destinée à écarter ou à rapprocher les mors de l'instrument (*fig. 20, a*). Le bec de perroquet représentait assez bien la forme et le mécanisme de nos brise-pierres actuels (*fig. 20, b*). Ces deux derniers instruments étaient beaucoup plus puissants que les pinces précédentes.

A côté de ces instruments à peu près oubliés doivent être rangés l'alphonsin d'A. Ferri (*fig. 18*), l'organum ramificatum d'André de la Croix, qui lui ressemblait beaucoup ; enfin le tire-fond de Maggius, renfermé seul ou avec des pinces à cuillers dans une canule métallique, instrument imité par Scultet, qui lui donna une très-grande vogue. Ces instruments étaient introduits seuls et directement dans les plaies, ou employés en même temps que des dilatatoires qui leur frayaient la voie.

La curette dont on se sert dans l'opération de la taille, pour extraire de la vessie des débris de pierre écrasée, a été employée aussi à l'extraction des balles ; cet instrument, qui ne peut être mis en usage que dans le cas où les projectiles sont parfaitement libres et sphériques, a été à juste titre abandonné comme les précédents : il en est de même de la curette dite curette tire-balle, à laquelle Thomassin a ajouté une tige glissant dans une rainure, taillée en biseau et destinée à s'abaisser sur la balle et à la fixer au fond de la cuiller. Cette tige porte à sa partie supérieure des divisions qui indiquent le volume du corps saisi, et se fixe sur



FIGURE XVIII. — Alphonsin d'A. Ferri.

Les trois branches peuvent être rapprochées par la virole mobile a.

la curette au moyen d'une vis de pression (*fig. 19*).

Le tribulcon de Percy, réunissant dans un même instrument une pince, une curette et un tire-fond qui peuvent être employés isolément, a joui pendant longtemps d'une grande faveur (*fig. 20, c, d*).

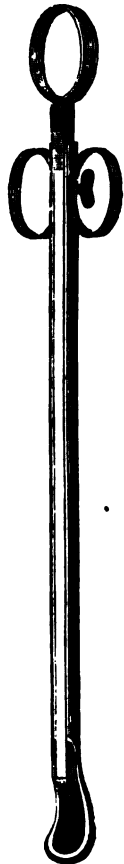


FIGURE XIX. — Curette tire-balles de Thomassin.

Mais les meilleurs tire-balles sont les pinces tire-balles dont est pourvu l'arsenal chirurgical de notre armée : elles sont construites comme les pinces à anneaux de nos trouses, qui peuvent rendre les mêmes services, et se composent de deux tiges articulées par un clou à l'union du tiers moyen avec le tiers antérieur de leur longueur, et pouvant être désarticulées à volonté. Les mors de ces pinces, oblongs, légèrement concaves, percés à jour et creusés de rainures profondes, sont supportés par des tiges disposées de telle sorte qu'elles diminuent de volume lorsque les mors sont médiocrement écartés l'un de l'autre. Les branches sont deux fois plus longues que la partie supportant les mors, et se terminent par des anneaux ; elles ne se touchent pas par le côté interne, non plus que les anneaux, et sont aplaties suivant le plan dans lequel elles se rapprochent l'une de l'autre ; un peu au-dessus des anneaux, l'une est munie d'un rivet, l'autre est percée de deux trous destinés à recevoir le rivet

dans le rapprochement forcé des branches. L'articulation de ces pinces n'a point d'entablure (*fig. 20, e, f*).

Il résulte de ces diverses dispositions, une force de préhension des mors considérable, en raison de la longueur des branches et de la mise en action de leur élas-



PLAIES COMPLIQUÉES. — CORPS ÉTRANGERS. 199

ité : la possibilité de les fixer l'une à l'autre, au moyen d'un rivet, permet d'exercer des tractions sans faire varier le rapprochement, et de s'en servir comme d'un instru-

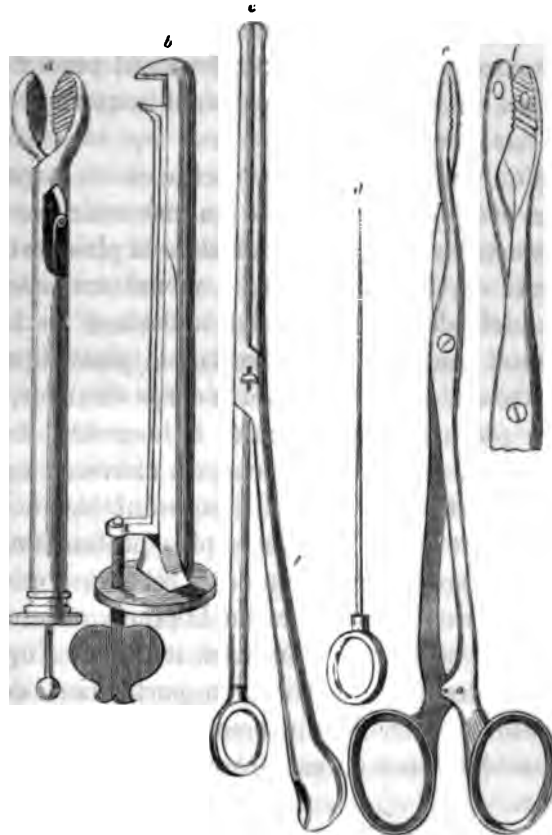


FIGURE XX. — Tiré-balles.

a, bec de lézard. — *b*, bec de perroquet. — *c*, tribulcon de Percy : les deux branches de la sonde peuvent se démonter : l'une représente une curette, dans l'autre est renfermé un tiré-balles. — *d*, pince tire-balles actuelle fermée. — *e*, la même entr'ouverte pour faire voir la diminution du volume des branches un peu au-dessous des mors.

est composé d'une seule pièce : chacune des tiges isolées de la pince peut servir d'élevatoire. Deux modèles de ces instruments sont dans nos boîtes de chirurgie ; l'une est droite

et l'autre courbe : la première suffit dans l'immense majorité des cas.

Des pinces semblables, mais articulées comme le forceps, permettraient d'introduire au besoin chaque tige isolément dans les plaies, et de les articuler après avoir chargé le corps à extraire. Cet instrument perdrait peut-être un peu de sa solidité ; cependant nous en avons tiré de très-bons services.

Lorsqu'on veut extraire un projectile ou un corps étranger d'une plaie qui ne présente qu'une seule ouverture, celle-ci, aussi bien que tout le trajet de la plaie, est agrandie, si cela est nécessaire, de la même manière qu'on opère un débridement. Le doigt indicateur de la main gauche étant poussé jusqu'au fond de la plaie et touchant de son extrémité le projectile ou le corps étranger, on introduit la pince tire-balle fermée le long de la face palmaire du doigt jusque sur le corps à extraire : on ouvre alors lentement la pince en la poussant légèrement de manière à faire glisser ses mors plus profondément sur la surface du projectile. Lorsqu'on s'est assuré que celui-ci est compris entre les mors de la pince, on cherche à le charger en la fermant. Tous les temps de l'opération doivent être lents ; le dernier, en particulier, doit être gradué, afin d'éviter le pincement de quelques parties molles, accident dont on est prévenu par la douleur qu'il détermine.

La recommandation qui a été faite de saisir la balle par son plus grand diamètre, est à peu près illusoire dans tous les cas ; elle peut avoir des inconvénients. Les balles sphériques non déformées ne restent dans les mors de la pince, quand on ferme celle-ci, que lorsqu'elles sont saisies par leur plus grand diamètre. La prise d'une balle oblongue régulière par son plus grand diamètre, nécessiterait un écartement des mors inutile sinon préju-

diciable : le précepte doit donc être modifié pour les projectiles oblongs. Quant aux balles déformées, quelle qu'ait été leur figure régulière primitive, elles peuvent avoir subi des déformations qui rendent impossible leur saisie par le plus grand diamètre. La plupart du temps, on saisit les projectiles ou les corps étrangers comme on peut : l'important est de les bien saisir, afin qu'ils ne s'échappent pas des mors de la pince pendant l'extraction.

Le corps étranger ou le projectile étant solidement maintenu entre les mors de la pince, le chirurgien procède à l'extraction en tirant d'abord légèrement, pour s'assurer qu'il n'a point saisi quelque partie molle et qu'il ne provoque pas de douleur ; il donne ensuite à ses tractions, si cela est nécessaire, une plus grande énergie, et amène lentement le corps étranger au dehors. Il faut, autant que possible dans ce dernier temps de l'opération, tourner du côté des parties importantes à ménager, cavités, nerfs ou vaisseaux, la surface polie des mors, afin que les rugosités ou les aspérités du corps étranger ne déterminent pas d'accidents.

Il y a dans l'extraction des balles ou des corps étrangers plusieurs moments où ceux-ci peuvent s'échapper des mors de la pince : cela peut toujours arriver dès qu'on serre les branches, lorsque le corps étranger est mal saisi, mal chargé, ou entouré de tissu cellulaire ou de fragments de vêtements qui font glisser les mors sur sa surface. Quand les plaies n'ont pas été débridées, il arrive souvent qu'en franchissant une aponévrose profonde, que sur le point d'arriver à l'extérieur et de franchir l'ouverture étroite faite à la peau, le projectile ou le corps étranger s'échappe, retombe à une profondeur plus ou moins grande dans le trajet de la plaie et oblige à recommencer les manœuvres d'extraction. Lorsque la plaie

a été débridée, cet inconvénient n'a pas lieu, et les balles ou les corps étrangers ne s'échappent que parce qu'ils ont été mal saisis.

Les balles oblongues ne sont pas plus difficiles à extraire que les balles sphériques : si quelques chirurgiens ont émis une opinion contraire, c'est qu'ils n'ont pas fait les incisions nécessaires à l'extraction des projectiles ou des corps étrangers, préoccupés qu'ils étaient de ne pas inciser, afin de ne pas transgresser la doctrine absolue du non-débridement.

Il arrive très-souvent, dans les plaies en cul-de-sac, que la balle traverse la plus grande partie du diamètre d'un membre et qu'elle se trouve plus près de la surface du membre opposée à l'ouverture que de l'ouverture elle-même ; il arrive souvent encore que la balle déviée de sa direction dans l'intérieur des tissus, parcourt parallèlement un assez long trajet et qu'elle laisse entre elle et la surface au-dessous de laquelle elle se révèle, une épaisseur de parties molles moins considérable que celle qu'elle a déjà traversée. Dans ces cas, on aura plus d'avantage à l'extraire par une contre-ouverture que par son trajet même : la contre-ouverture sera faite avec le bistouri sur le lieu même où la balle sera sentie. Le chirurgien cheminera lentement et couches par couches, en reconnaissant du doigt et de l'œil les tissus incisés ; à mesure qu'il avancera dans la profondeur des parties, il s'assurera avec l'indicateur de la main gauche du point précis où se trouve la balle reconnaissable à sa résistance, et de la fixité du corps étranger qu'il recherche : afin d'empêcher le projectile de se déplacer et de fuir sous son bistouri ou sous l'exploration de son doigt, il fera soutenir par un aide les parties opposées à la contre-ouverture. L'incision doit avoir la même étendue dans toute sa profondeur et mettre largement le corps étranger à découvert : ce précepte est



absolu, alors même que les projectiles se sont arrêtés immédiatement sous la peau. Les balles repoussent en effet au-devant d'elles une assez grande quantité de tissu fibro-celluleux dont elles se coiffent et s'entourent comme d'un kyste ; il est indispensable, pour pratiquer l'extraction sans violence et du premier coup, d'inciser complètement ces portions de tissu cellulaire tassé sur lui-même, et les brides fibreuses qui s'engagent souvent dans les aspérités de la balle déformée.

Pour pratiquer les contre-ouvertures dans les membres volumineux ou dans les cavités, on a proposé d'employer la sonde à dard dont on se sert pour inciser la paroi supérieure de la vessie dans la taille sus-pubienne. Introduite dans le trajet de la plaie, la sonde à dard reconnaît le projectile avec son bec : elle est alors placée dans une direction qui permette, sans courir le risque de léser des organes importants, de faire sortir son dard à travers les parties molles restées intactes. Un bistouri glissé dans la rainure de la tige que supporte le dard, est plongé jusque sur le corps étranger, et retiré en faisant une ouverture suffisante à l'extraction. La sonde à dard ne nous parait pas devoir rendre d'utiles services : sa forme recourbée ne se prête pas à son introduction facile dans le trajet étroit des plaies par armes à feu ; la tige du dard fabriquée en argent recuit, afin de pouvoir être manœuvrée sans se rompre, ne présente pas une rigidité suffisante pour traverser une grande épaisseur de parties molles : elle peut être facilement déviée, et le dard peut alors léser les vaisseaux que l'on désirait ménager, ou venir se présenter à l'extérieur dans un lieu peu favorable à une contre-ouverture.

La sonde à dard serait avantageusement remplacée par de longs et gros trocars droits. Introduits dans le trajet de la plaie, la pointe cachée dans la canule jusque sur le

corps étranger, et seulement alors armés de leur pointe. ils seraient poussés brusquement et énergiquement à travers les parties à diviser dans la direction choisie, et viendraient sortir à travers la peau : la tige du trocart serait alors enlevée, et une sonde cannelée ordinaire, introduite par l'extrémité antérieure de la canule retirée ensuite elle-même, servirait de guide au bistouri pour faire les incisions convenables. Des cas tout à fait exceptionnels peuvent justifier l'emploi de ces procédés, auxquels on doit toujours préférer, dans les cas ordinaires, les contre-ouvertures faites méthodiquement, comme nous l'avons précédemment indiqué.

On retire quelquefois avec la balle ou les corps étrangers solides venus du dehors, des portions de vêtements qui y adhèrent ; mais très-souvent aussi ces portions de vêtements restent dans le trajet des plaies. Il est important de s'assurer si les habits du blessé n'ont pas subi quelque perte de substance ou s'ils ne présentent que des déchirures : dans le premier cas, on a lieu de supposer que des fragments d'étoffes ou de cuir sont restés engagés dans la plaie. Il est fort difficile de les reconnaître au toucher, en raison de leur mollesse et de leur consistance analogues à celles des tissus de l'économie ; leur grande mobilité peut seule donner quelque certitude au diagnostic. Il faut les saisir avec précaution et n'exercer sur eux qu'une traction modérée ; la douleur ou son absence, pendant cette opération, démontrera si l'on s'est trompé ou si l'on a diagnostiqué avec précision. Cependant, des portions plus ou moins considérables de tissus organiques, réduites en escharres et totalement détachées, peuvent se présenter dans les mêmes conditions ; il est même quelquefois assez difficile, à première vue, lorsque des vêtements ou des tissus organiques mortifiés sont extraits, de distinguer les uns des autres ; il faut exprimer le sang ou les liquides

dont ils sont imprégnés, ou mieux encore les laver, pour en faire la distinction. Les portions de vêtements sont habituellement extraites sans difficulté ; cependant elles adhèrent souvent aux os et exigent, pour être détachées, un certain effort de traction.

Ce que nous venons de dire s'applique aussi bien aux projectiles qu'à tous les corps étrangers accidentellement rencontrés par eux et entraînés dans la profondeur des parties : ces derniers, néanmoins, en raison de leur forme et de leur volume très-variables et tout à fait imprévus, peuvent offrir plus de difficultés à l'extraction que les projectiles réguliers ayant conservé ou perdu leur forme primitive.

Le volume des projectiles de calibre supérieur aux balles, et celui des éclats de projectiles creux que l'on rencontre dans les parties, est quelquefois tellement considérable qu'on en demeure fort surpris ; la surprise s'accroît encore, quand on voit des boulets de petit volume et des fragments de projectiles creux, pesant plusieurs kilogrammes, échapper aux premières explorations des chirurgiens. L'extraction de ces corps étrangers volumineux ne saurait comporter de règles fixes : elle est en général facile ; dans le cas contraire, les ressources pratiques et inventives du chirurgien doivent y pourvoir.

Les projectiles ou corps étrangers pénétrant dans les cavités et y restant engagés sont une des complications les plus graves des coups de feu. Leur recherche et leur extraction commandent les plus grandes précautions en raison de l'importance des organes que ces cavités renferment : les procédés spéciaux qu'elles réclament nous engagent à nous en occuper en traitant des lésions particulières à chacune des régions du corps.

Les balles et les corps étrangers peuvent pénétrer dans les os et y rester logés sans en rompre la continuité. Leur



extraction présente toujours quelque difficulté, et quelquefois des obstacles insurmontables. Les balles pénètrent dans les os à une profondeur variable; les balles sphériques n'y restent fixées, en général, que lorsqu'elles y ont engagé la majeure partie de leur volume. Elles peuvent encore rester enclavées entre deux os peu distants l'un de l'autre, comme les os du carpe et du tarse, les os de l'avant-bras et de la jambe vers leurs extrémités.

Elles demeurent fixées solidement dans le tissu compacte de la surface de l'os, ou engagées plus ou moins étroitement dans le fond d'un canal qu'elles se sont creusé dans la substance spongieuse. Dans le premier cas, leur solide implantation résiste à l'action des pinces tire-balles, insuffisantes pour les ébranler; les balles sphériques, en particulier, se présentent dans des conditions qui ne permettent pas de les saisir, et font glisser les mors de la pince sur leur surface. Dans le second cas, les pinces tire-balles demeurent encore impuissantes: la dimension de l'ouverture faite à la lame compacte de l'os, est souvent moindre que celle du canal creusé dans le tissu spongieux; il en résulte que la pince peut bien être introduite dans le trajet de la balle et arriver jusqu'à celle-ci, mais qu'elle ne peut y être ouverte suffisamment pour saisir le projectile, ou que, l'ayant saisi, elle ne peut être retirée, l'épaisseur de ses mors s'ajoutant au volume du corps étranger et s'opposant à son retour à travers l'ouverture étroite de la lame vitrée de l'os. Pareille impossibilité se présente alors même qu'il y a égalité de calibre entre l'ouverture et le trajet du canal osseux.

Les instruments propres à extraire les projectiles implantés à la surface ou dans la profondeur des os, sont les élevevatoires, le tire-fond, la gouge et le maillet ou le trépan.

Il est presque toujours nécessaire, pour ne pas dire indispensable, de créer à ces instruments, au moyen d'inci-

sions plus ou moins étendues, un accès facile du lieu où ils doivent agir. L'élevatoire, conduit par le doigt indicateur de la main gauche et saisi de la main droite, agira comme un levier sur le projectile qu'il pourra ébranler, déplacer, soulever et rendre assez mobile pour être saisi par la pince tire-balle. L'usage de l'élevatoire n'est bien indiqué que dans les cas où les balles sont incrustées peu profondément à la surface des os et dans ceux où elles conservent une certaine mobilité au milieu de l'enfoncement et des esquilles qu'elles ont produites. Il donne des résultats moins satisfaisants lorsque les projectiles sont entièrement plongés dans le tissu spongieux : il peut même devenir nuisible dans ces derniers cas, en repoussant la balle latéralement ou dans le canal médullaire ; il est en général tout à fait impuissant lorsque la balle est profondément engagée.

Le tire-fond consiste en une tige de fer, longue de 15 centimètres environ, trempée à l'une de ses extrémités qui porte un double pas de vis parfaitement tranchant, et solidement emmanchée de l'autre. Percy a ajouté à cet instrument une canule destinée à préserver les parties molles du contact du pas de vis et l'a fait entrer dans la composition du tribulcon. Celui que l'on trouve dans notre arsenal de chirurgie est un instrument isolé (fig. 21).

Le tire-fond ne peut agir que sur des balles de plomb ; garni de sa canule, dans laquelle on fait rentrer le pas de vis, il est conduit sur le projectile, dans lequel on le fait pénétrer

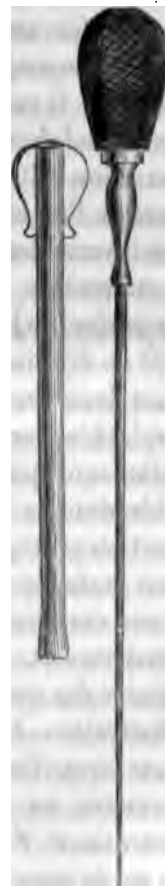


FIGURE XXI. — Tire-fond et sa canule.



comme une vrille dans du bois , lentement et doucement tout d'abord, puis avec plus de force. Lorsqu'il est suffisamment et solidement engagé dans le projectile, on exerce sur lui une traction directe, afin d'amener le corps étranger au dehors. Théoriquement et pratiquement, le tire-fond nous paraît être un instrument défectueux et incapable, dans l'immense majorité des cas, de rendre les services qu'on lui attribue. Il ne peut agir qu'autant que l'extrémité de la vis est solidement maintenue en place sur le projectile, condition difficile pour ne pas dire impossible à obtenir lorsque l'os atteint est profondément situé ; si la vis n'est pas invariablement fixée, le mouvement de torsion qu'on communique à l'instrument la fait cheminer à la surface du projectile jusqu'à ce qu'elle porte à faux et glisse sur le côté en déchirant les parties molles. L'action du tire-fond n'est donc assurée et sans danger que sur des projectiles implantés dans des os superficiellement situés. Mais les balles sont quelquefois engagées d'une manière inébranlable dans la substance compacte des os et résistent à la traction pratiquée avec le tire-fond ; si, au contraire, elles sont enfoncées dans le tissu spongieux, elles jouissent d'une certaine mobilité qui ne permet pas d'y implanter l'instrument, ou qui leur permet de tourner sur elles-mêmes dès qu'on le met en mouvement, et d'échapper à sa pénétration. Les balles déformées ou les balles coniques dans lesquelles le tire-fond serait implanté selon leur petit diamètre, ne pourraient être extraites au moyen de cet instrument. Nous avons souvent employé le tire-fond sans en avoir jamais obtenu de résultats satisfaisants, et parmi les nombreux projectiles extraits des os que nous avons examinés, nous n'en avons rencontré aucun qui ait été enlevé par lui. Sans vouloir le proscrire de notre arsenal de chirurgie, nous le considérons comme étant d'une utilité fort restreinte, sinon problématique.

Lorsque les élévatoires et le tire-fond sont impuissants à extraire les projectiles, on a recours au trépan, à la gouge et au maillet. La couronne du trépan sera appliquée, soit centre pour centre, sur la balle elle-même qu'elle enlèvera avec un anneau osseux, soit à côté de l'ouverture que la balle aura faite, en empiétant sur ses bords, de façon à enlever une portion d'os suffisante pour permettre l'extraction du projectile. Une gouge à main fortement emmanchée pourra servir à agrandir l'ouverture faite à la lame compacte de l'os; si la dureté du tissu osseux exigeait une force plus considérable, on ferait agir la gouge avec le maillet. Nous avons quelquefois employé les cisailles de Liston pour arriver au même but. Aucune règle ne peut être formulée pour ces opérations, qui sont analogues à celles que nécessite l'extraction des séquestres.

On n'extrait pas toujours les balles par l'ouverture qu'elles ont faite dans les os, mais aussi, comme dans les parties molles, par des contre-ouvertures. Ces cas sont excessivement rares; il est très-difficile, en effet, de s'assurer si une balle a fracturé, sans la perforer, la lame osseuse compacte opposée à celle par laquelle elle a pénétré; or, c'est là la seule indication de pratiquer à l'os une contre-ouverture: les élévatoires, de forts daviers, les cisailles de Liston, la gouge et le trépan sont les instruments dont on pourrait se servir pour enlever les esquilles ou pratiquer une contre-ouverture propre à extraire le projectile, après avoir, au préalable, mis largement à découvert la partie de l'os sur laquelle on doit agir.

Le pansement des plaies par coups de feu dont on a extrait des projectiles ou des corps étrangers, mérite de nous arrêter un instant. Quand le chirurgien a pu acquérir la conviction que la plaie ne renferme plus de corps étrangers, il peut la panser simplement à plat, ou avec une compresse imbibée d'eau froide: la plaie, dans ces condi-

tions, suivra en général la même marche d'une plaie simple. Dans le cas, au contraire, où l'on supposerait que tous les corps étrangers n'ont pas été extraits, il faudrait s'appliquer à maintenir la plaie ouverte, soit en y introduisant une mèche de linge effilée et enduite de cérat, soit en comblant mollement son fond avec de la charpie, afin d'empêcher la cicatrisation de se faire par-dessus le corps étranger dont on soupçonne encore la présence, et d'éviter des incisions ultérieures pour une nouvelle extraction. La cicatrisation doit être dirigée de telle façon qu'elle s'effectue des parties profondes vers les parties superficielles : elle marche rarement ainsi, lorsque le fond de la plaie renferme encore des matières étrangères.

Les plaies résultant des contre-ouvertures faites pour l'extraction immédiate des corps étrangers se cicatrisent, en général, beaucoup plus rapidement que les ouvertures d'entrée des plaies faites par les projectiles. Cette circonstance tient à ce qu'elles ne sont point contuses comme ces dernières. Il convient aussi de les maintenir ouvertes pendant quelque temps au moyen d'une mèche ou d'une tente peu volumineuse, afin de permettre l'extraction ou la sortie des corps étrangers qui auraient pu échapper aux recherches sur le moment même, et de faire parcourir au pus un trajet moins long : malgré cette précaution, elles sont toujours fermées pendant que les ouvertures d'entrée fournissent encore de la suppuration.

Lorsque les projectiles ou les corps étrangers n'ont pu être reconnus, lorsqu'ils sont situés trop profondément pour être atteints et extraits sans nécessiter des délabrements considérables, sans exposer à des accidents plus graves que leur présence même, il convient d'attendre qu'ils aient révélé leur situation exacte par l'inflammation, ou qu'ils aient été ébranlés ou déplacés par la suppuration qui, détruisant les tissus qui les environnent, leur donne



plus de liberté et permet aux instruments de les saisir plus facilement ou de les rencontrer dans un lieu qu'ils n'occupaient pas auparavant. Ils donnent très-souvent lieu à des abcès dans le lieu même de la blessure, dans un point opposé à celui de leur entrée, et, lorsqu'ils ont changé de place, dans un lieu souvent fort éloigné de la lésion première : ces abcès doivent être ouverts de bonne heure pour prévenir les décollements des tissus, et leur foyer doit être exploré avec le doigt, afin de reconnaître la présence du projectile et d'en faire l'extraction.

Très-fréquemment, au lieu de déterminer des abcès, le corps étranger ne fait que s'opposer à la cicatrisation complète de la plaie, qui se rétrécit considérablement et se convertit en un trajet fistuleux allant du corps étranger aux téguments, ne se fermant jamais et fournissant une quantité plus ou moins considérable de pus.

D'autres fois encore, la plaie se ferme complètement et le blessé peut se croire guéri : mais une légère inflammation survient, la plaie se rouvre pour laisser échapper une certaine quantité de pus, et se referme de nouveau. Ces phénomènes peuvent se représenter un très-grand nombre de fois, jusqu'à ce que le projectile soit extrait ou expulsé, ou jusqu'à ce qu'il ait impunément acquis droit de domicile dans les parties. Il est quelquefois arrivé, même à des chirurgiens attentifs et expérimentés, de se tromper sur la nature d'une tumeur profondément ou superficiellement située, de l'attribuer à la présence d'un corps étranger et de faire des incisions et des dilatations pour en pratiquer l'extraction. Afin de n'agir qu'avec certitude, il convient d'avoir toujours ces faits présents à l'esprit, et de se rappeler que des noyaux de tissus, indurés par l'inflammation et la suppuration, donnent non-seulement au toucher immédiat, par leur mobilité ou leur forme globuleuse, mais encore à l'exploration avec le stylet ou la sonde, par le

frottement qu'ils exercent sur ces instruments, la sensation de corps étrangers ou de projectiles.

L'extraction des corps étrangers depuis longtemps arrêtés dans l'économie, n'est pas toujours aussi facile que leur extraction immédiate. Dans les parties molles profondes et sous la peau, ils sont, comme nous l'avons dit, enveloppés d'un kyste plus ou moins solidement organisé, de tissus indurés, résistants, épaissis par l'inflammation, qu'il est nécessaire d'ouvrir ou d'inciser dans une assez grande étendue pour arriver au but qu'on se propose. Dans les os, ou même au voisinage des os fracturés, ils s'entourent d'une loge osseuse plus ou moins épaisse et solide, qu'il faut ouvrir ou détruire pour les rendre accessibles. Les plaies qui résultent de ces opérations ne se ferment pas immédiatement et suppurent pendant un temps assez prolongé, jusqu'à ce que les parois du kyste ou de la loge soient revenues sur elles-mêmes et aient subi les modifications qui permettent leur accolement.

Lorsque les projectiles ou les corps étrangers restent définitivement dans quelque partie du corps, soit après une longue série d'accidents, soit en demeurant tout d'abord inoffensifs, le kyste dont ils sont entourés les isole de l'économie. Dans cet état, ou bien ils sont fixes, ou bien ils se déplacent lentement et progressivement avec leur membrane enveloppante, en vertu de leur poids, des pressions auxquelles ils sont soumis, des mouvements ou de la marche. Après que l'irritation et le gonflement qu'ils provoquent autour d'eux sont dissipés, on les reconnaît à la tumeur dure, globuleuse et assez bien circonscrite qu'ils forment dans les parties profondes : ils se rencontrent fréquemment sous la peau ; ils sont alors essentiellement migrants, mobiles et facilement reconnaissables. Tous les corps étrangers ne jouissent pas également de la propriété de pouvoir rester inoffensifs dans l'économie ;

ce privilège est, en particulier, départi aux corps métalliques, ou aux corps analogues par leur dureté, leur poli et leur inaltérabilité : le verre, le cuivre, le fer et surtout le plomb peuvent séjourner impunément et indéfiniment dans l'économie. Les os, la corne, le bois, ne s'isolent que rarement, et si leur séjour ne provoque pas toujours d'accidents graves, il détermine la plupart du temps la formation d'un trajet fistuleux ou d'abcès. Quant aux portions de vêtements, et, en particulier, de vêtements de laine, ce sont, de tous les corps étrangers, ceux qui sont le moins bien supportés ; ils donnent toujours lieu soit à l'inflammation et à des abcès immédiats, soit à des plaies fistuleuses ou à des inflammations et des abcès consécutifs, jusqu'à leur sortie ou leur extraction complète.

Dans les cas où les corps étrangers restés inoffensifs sont tardivement reconnus dans les parties profondes ou sous la peau, convient-il d'en faire l'extraction ? Bon nombre de chirurgiens pensent qu'il faut les laisser en place, dans la crainte de voir leur extraction suivie d'accidents. Lorsque leur présence ne détermine aucune infirmité, aucune douleur, aucune gêne, aucune incommodité, nous pensons qu'il n'y a aucun inconvénient à les respecter ; dans le cas contraire, il ne faut pas hésiter à les extraire, même au prix des accidents d'inflammation et d'érysipèle qui peuvent être la conséquence de cette opération. Quelque graves que soient les accidents, ils sont moins persistants que la gêne et la douleur constantes déterminées par les projectiles et constituant toujours une menace de danger.

Les balles de plomb n'éprouvent aucune altération de leur séjour dans l'économie. Extraites immédiatement et débarrassées du sang ou des matières étrangères, qu'elles aient gardé leur forme régulière ou qu'elles aient été déformées par leur choc sur les os, elles ont conservé le poli et quelquefois même le brillant de leur surface ; celles qui

ont frappé et fracturé des os, portent assez souvent dans les rainures et les aspérités résultant de leur déchirure, des parcelles ou de la poussière osseuse. Extraites tardivement, elles ont un peu bruni, mais n'ont point éprouvé de véritable altération : on trouve entre les aspérités de celles qui ont été déformées, des dépôts concrets de pus ou de substance blanchâtre solide, adhérente et d'apparence crayeuse, qui n'est autre chose que du phosphate de chaux.

Les balles en fer et les autres métaux se comportent habituellement comme les balles en plomb : ils s'oxydent et s'altèrent cependant plus facilement ; sur le fer, on trouve quelquefois de la rouille, et sur le cuivre du vert de gris.

Le bois ne subit aucune altération, sinon une imbibition assez considérable qui le fait augmenter de volume suivant qu'il est plus ou moins poreux : il contracte quelquefois, dans les parties en suppuration, une odeur infecte.

Les tissus des vêtements ne se désagrègent pas ; on retrouve, après plusieurs mois de séjour dans l'économie, des tissus de lin, de chanvre, de laine et de soie imprégnés de sanie ou de pus, ayant plus ou moins perdu leur couleur première, mais conservant toujours leur solidité : le drap garance des pantalons de nos soldats et le drap gris de leurs capotes reprend sa couleur au lavage.

Lésion des vaisseaux. — Hémorragies primitives. — Une opinion vulgairement accréditée, c'est que les blessures par armes à feu ne donnent pas lieu à des hémorragies. C'est une erreur née de ce fait vrai, que les coups de feu n'intéressant que les parties molles ne déterminent pas habituellement un notable écoulement de sang. Les blessures par armes à feu donnent lieu fréquemment à des hémorragies primitives, et plus souvent encore à des hémorragies consécutives (1). On ne s'explique pas com-

(1) Ledran, *Traité des plaies d'armes à feu*. Pages 23 et 115.



ment cet accident, bien que signalé par tous les chirurgiens anciens et modernes qui ont pratiqué sur de vastes champs de bataille ou dans des hôpitaux considérables, soit cependant encore considéré comme rare, surtout si l'on se rappelle qu'au dire de Morand (1), dire exagéré sans doute, les trois quarts de ceux qui perdent la vie dans une bataille périssent d'hémorrhagie.

Son apparition est aujourd'hui regardée comme assez commune : il résulterait, en effet, des recherches entreprises sur les blessures qui ont occasionné la mort sur les champs de bataille de la Crimée (campagne d'Orient, 1854 à 1856), que les morts dues aux hémorrhagies primitives ont été dans la proportion de 18 pour 100 ; ce chiffre, encore fort élevé, comprend probablement des morts que la nature des plaies, même sans hémorrhagie, eût suffisamment expliquées.

La mobilité latérale dont jouissent les artères renfermées dans des gaines celluleuses, a été invoquée pour expliquer la facilité avec laquelle elles échappent souvent à l'action des projectiles. Les phénomènes qui caractérisent les plaies par coups de feu, à savoir : la contusion et le déchirement des parties lésées, ont été aussi considérés comme étant de nature à prévenir l'écoulement du sang. Ces raisons n'ont point une valeur absolue : la lésion des vaisseaux par tous les projectiles, et en particulier par les éclats de projectiles creux, détermine des hémorrhagies.

Envisagées comme complication immédiate des coups de feu, les hémorrhagies sont artérielles ou veineuses. Les vaisseaux capillaires contus et déchirés par les projectiles ne donnent généralement pas de sang, ou n'en laissent échapper qu'une quantité insignifiante. Les veines de petit et de moyen calibre sont dans le même cas ; mais

(1) *Mémoires de l'Académie de chirurgie*. T. II, p. 152, in-8 ; Paris, 1819.

Les grosses veines du cou, du tronc et de la racine des membres peuvent donner lieu à des hémorrhagies funestes. Les petites artères ne saignent habituellement pas, ou ne déterminent pas une véritable hémorrhagie ; les artères moyennes et les grosses artères donnent lieu à des pertes de sang quelquefois immédiatement mortelles.

Les hémorrhagies primitives artérielles ou veineuses, par suite de coups de feu, ne présentent pas de phénomènes autres que ceux dont nous avons parlé à propos des hémorrhagies à la suite de plaies par armes ou instruments tranchants. L'écoulement du sang artériel est cependant assez souvent modifié par la profondeur et l'irrégularité de la plaie ; au lieu de sortir en un jet saccadé, l'ondée sanguine est brisée, retardée dans son trajet à travers les parties qu'elle parcourt, et s'échappe en nappe ou en bouillons abondants par l'ouverture de la plaie. On emploie, pour arriver au diagnostic différentiel des hémorrhagies veineuses ou artérielles, les mêmes moyens que dans les cas ordinaires, et on leur oppose le même traitement. Mais la ligature, qui constitue le remède le plus sûr contre les hémorrhagies artérielles, ne peut toujours être immédiatement mise en usage sur le champ de bataille même ; la compression à distance employée comme hémostatique provisoire, la compression directe dans les cas qui ne se prêtent pas à la compression suivant le premier mode, doivent être alors immédiatement appliquées. Si, pour les exercer, on n'employait que le garrot ou le tourniquet, le nombre de ces instruments dont on dispose ne suffirait pas pour parer à tous les accidents ; il faut savoir improviser des appareils compresseurs. Les chirurgiens des corps et les chirurgiens des ambulances volantes de service qui accompagnent les troupes au combat, doivent toujours avoir dans les fontes de leur selle de la charpie, quelques compresses et un assez grand nombre

de bandes, afin d'avoir immédiatement sous la main le moyen d'arrêter une hémorrhagie, sans avoir recours aux sacs et aux musettes d'ambulance portés par les infirmiers qui les accompagnent. La plupart des soldats de l'armée russe, pendant la guerre de Crimée, avaient dans leurs sacs un peu de linge et quelques bandes propres à faire un premier pansement, et un certain nombre d'entre eux avaient été spécialement exercés à faire des compressions artérielles. Tout lien, tout corps dur peut servir à confectionner un compresseur : un mouchoir, une cravate, une corde, une courroie de l'équipement militaire, certains menus objets que porte toujours le soldat, un morceau de bois, un caillou ou une pierre entourés de linge peuvent être transformés en garrot par un chirurgien ingénieux. La flexion forcée arrêtant la circulation dans certains membres, pourra être mise en usage, à défaut d'autre moyen.

Ces hémorrhagies, comme les hémorrhagies en général, s'arrêtent spontanément et par le même mécanisme auquel il faut peut-être ajouter, dans quelques circonstances, la présence du projectile dans la plaie, de corps étrangers ou de portions de vêtements offrant un point d'appui aux caillots et favorisant leur formation.

Lorsqu'une hémorrhagie s'est arrêtée spontanément, elle peut ne plus reparaitre ; néanmoins, le chirurgien prendra la précaution d'appliquer lâchement entre le cœur et la plaie un tourniquet ou un garrot qui serait mis immédiatement en action, si l'hémorrhagie se reproduisait, et de placer le blessé dans un endroit où il puisse être constamment surveillé. Lorsque l'hémorrhagie a été suspendue par une compression au moment même de l'accident et que l'appareil est encore en place, celui-ci doit être respecté et n'être enlevé que lorsqu'il détermine des douleurs vives ou qu'il menace de provoquer des accidents. Si on est obligé d'enlever l'appareil et que l'hémorrhagie ne se re-

produise pas, on se conduira comme pour le cas où l'hémorrhagie s'est arrêtée spontanément ; on placera un tourniquet ou un garrot d'attente, et on observera le blessé avec sollicitude. Si l'hémorrhagie se reproduit aussitôt qu'on enlève l'appareil, on procédera à la double ligature du vaisseau, portée l'une au-dessus, l'autre au-dessous de sa division.

On se conformera pour les soins ultérieurs aux règles que nous avons exposées à l'article des plaies par instruments tranchants compliquées d'hémorrhagies, et, s'il survenait des hémorrhagies consécutives, aux règles que nous exposerons dans le chapitre des accidents à redouter après les coups de feu.

Ébranlement nerveux. — Excitation. — Stupeur. — L'ébranlement nerveux qui peut compliquer les plaies par armes à feu, se manifeste de deux manières totalement opposées. Animé par le bruit et le feu du combat, le militaire frappé en action est pris quelquefois d'une excitation qui n'est que la continuation exagérée de celle que lui a communiquée la bataille, ou la réaction de l'organisme contre l'effort accompli par l'homme qui veut mettre son courage à la hauteur du danger. Les blessés entrent alors dans une sorte de fureur ou de rage qui se traduit en cris et en imprécations contre l'ennemi ; ils se livrent à des mouvements désordonnés, agissent et parlent avec une vivacité et une brusquerie extrêmes, racontent avec détails et souvent avec exagération, en paroles brèves et saccadées, les péripéties de l'action à laquelle ils étaient mêlés. Ils pleurent ou rient involontairement, en priant qu'on ne se préoccupe pas de leurs larmes ou de leurs rires ; ils obéissent automatiquement, rapidement, quelquefois avec empressement aux ordres ou aux invitations qu'on leur adresse ; ils se montrent en général très-affectueux pour le chirurgien auquel ils s'abandonnent avec la plus grande confiance.

Cette forme d'ébranlement nerveux, qui se rapproche un peu du délire traumatique et qui mérite le nom d'excitation, ne présente pas de gravité : elle n'a d'autre inconvénient que d'exposer les blessures à des violences toujours fâcheuses. Elle n'est pas de longue durée et se calme habituellement par le sommeil et le repos du blessé ; lorsqu'elle se prolonge, elle est combattue avantageusement par les antipasmodiques et les narcotiques.

L'autre forme d'ébranlement nerveux est plus grave ; c'est la stupeur, qui tantôt est locale, tantôt générale. La plupart des chirurgiens ont signalé cet accident comme une des complications les plus graves et les plus fréquentes des plaies par armes à feu, aussi bien dans les cas de blessures par les petits que par les gros projectiles ; la stupeur locale ou générale est plus rare qu'on ne l'admet généralement.

La stupeur locale, dans les cas de plaies par coups de feu, ne dépasse habituellement pas la commotion, et la stupeur générale ne se montre que tout à fait exceptionnellement. L'apparition de ces accidents est en rapport avec la violence et la gravité du traumatisme, avec les régions frappées et le volume des projectiles. Observée à la suite de l'action des gros projectiles et des projectiles de moyen calibre, après l'ablation partielle ou totale de membres volumineux, elle ne paraît pas être plus fréquente à la suite de l'action des balles coniques que des balles sphériques, comme l'ont démontré les récentes campagnes d'Orient et d'Italie, malgré le poids et le volume plus considérables des premières ; elle se manifeste plutôt dans les cas de lésions de la boîte osseuse du crâne, ou de fractures étendues et comminutives des membres inférieurs, que dans toute autre circonstance. Les auteurs classiques nous paraissent donc avoir beaucoup exagéré la fréquence de la stupeur locale et de la stupeur générale, en présentant ces accidents comme une complication pres-

que inévitable des plaies par armes à feu, et surtout des plaies par coups de feu. La description et le traitement de la commotion et de la stupeur ont été donnés dans les chapitres qui traitent des contusions et des plaies contuses, et des blessures par les gros projectiles.

Lésion des nerfs. — Des plexus ou des cordons nerveux volumineux sont assez souvent atteints par les petits projectiles : ils peuvent être divisés complètement ou incomplètement.

La division complète des nerfs a pour résultat immédiat la perte du mouvement et de la sensibilité, isolément ou simultanément. La division incomplète détermine la paralysie partielle ou l'engourdissement des parties innervées par l'organe lésé. Cette complication des coups de feu est toujours accompagnée de douleur : la douleur est moins vive dans la division complète que dans la division incomplète des nerfs ; mais, quoi qu'on en ait dit, elle est souvent immédiatement très-intense. Les blessures des nerfs par coups de feu favorisent l'engorgement des parties et l'apparition de la stupeur locale et générale, le développement du tétanos ; elles ont surtout, pour principal caractère, la persistance et la ténacité des accidents immédiats, c'est-à-dire de la paralysie et des douleurs. Cette particularité nous engage à reporter à l'histoire des suites éloignées des blessures par armes de guerre, les considérations qui se rattachent aux accidents et au traitement des lésions des nerfs.

Lésion des os. — Une des complications les plus fréquentes des coups de feu consiste dans la lésion des os. Les projectiles peuvent atteindre tous les os du squelette ; ils y déterminent un grand nombre de lésions depuis la simple contusion jusqu'au broiement complet, et ils agissent différemment suivant qu'ils frappent des os courts, longs, plats, spongieux ou à texture compacte.

Les extrémités des os longs et les os courts formés de tissu spongieux, se laissent pénétrer plus facilement par les balles que les os compacts, et subissent une sorte d'écrasement. Ils présentent tantôt une simple dépression, un enfoncement complet de la table externe restée en place, tantôt des sillons plus ou moins superficiels ou profonds; tantôt ils sont pénétrés à une certaine profondeur par le projectile restant enclavé, tantôt ils sont perforés d'outre en outre et creusés comme d'un canal. Dans les fractures d'os courts on rencontre rarement des éclats de quelque étendue; les fragments sont généralement de très-petite dimension et ne consistent souvent qu'en une grossière poussière d'os. Mais lorsque la fracture siège sur l'extrémité spongieuse d'un os long, elle est quelquefois accompagnée d'esquilles assez volumineuses, de fentes dirigées dans diverses directions et pénétrant fréquemment jusque dans les articulations voisines. La facilité avec laquelle le tissu spongieux des os se laisse traverser par les balles, fait que les désordres de la fracture sont moindres que ceux d'une fracture du tissu compacte, dans les cas, bien entendu, où l'articulation voisine sera restée indemne.

Les os composés d'un tissu spongieux donnent rarement lieu aux déviations des balles, lorsque celles-ci les frappent perpendiculairement ou sous un angle peu aigu. Cependant, s'ils se présentent obliquement à l'incidence du projectile, ils peuvent déterminer non-seulement sa déviation, mais encore sa division; dans ce cas, la balle peut se couper sur la lame externe fracturée, et l'un des fragments pénètre dans l'os, tandis que l'autre continue son trajet à travers les parties molles suivant la nouvelle direction qui lui est imprimée.

Les os plats, composés de substance compacte et présentant généralement des surfaces d'une certaine étendue et diversement inclinées, donnent lieu fréquemment aux

déviation des balles qui les frappent obliquement, et à leur division. Lorsqu'ils sont atteints dans une direction moins oblique, ils subissent des fentes, des fissures dirigées dans des sens très-variés et souvent en étoile; des fractures avec éclats, les esquilles restant en place; des perforations d'où partent des fêlures disposées en rayons, enfin, des perforations très-nettes et comme pratiquées avec un emporte-pièce. Les deux tables des os plats peuvent se comporter différemment sous le choc des projectiles : la table externe est quelquefois fracturée seule, la table interne restant intacte; dans d'autres cas plus rares, la table externe résiste, et la table interne seule est fracturée : quand la fracture se présente avec perte de substance, celle-ci est plus considérable et moins régulière du côté de la sortie que du côté de l'entrée du projectile.

L'action des balles sur le corps des os longs et cylindriques donne lieu, le plus ordinairement, à des fractures ou éclats dont les fragments sont plus ou moins grands. Des fractures nettes cependant sont quelquefois faites par des coups de feu; mais elles sont rares et ne se produisent que lorsque le projectile a perdu une grande partie de sa force d'impulsion. Les perforations de la diaphyse sont plus rares encore que les fractures nettes et s'accompagnent toujours de fentes plus ou moins étendues dirigées suivant la longueur de l'os. De simples fêlures ont encore été rencontrées comme résultat de l'action des projectiles sur le corps des os longs. La diaphyse des os n'est pas parfaitement cylindrique et présente souvent des gouttières et des surfaces planes séparées par des arêtes; cette disposition donne souvent lieu à la déviation et à la division des balles.

Dans toutes les fractures par coup de feu accompagnées d'esquilles, que ces fractures affectent des os courts, des os plats ou des os longs, il existe des esquilles libres et des esquilles adhérentes. Les premières, tout à fait déta-

chées de l'os et immédiatement privées de vie, sont quelquefois entraînées à l'extérieur par le projectile continuant son trajet; plus souvent, elles sont enfoncées dans les chairs dans la direction de la balle, ou simplement déplacées au milieu du foyer de la fracture. Ces esquilles ont des bords tranchants et à cassure nette, des angles à vive-arête, des surfaces unies. Dupuytren (1) les a parfaitement comparées à des morceaux de porcelaine brisée, et les a qualifiées de *primitives*. Les esquilles adhérentes ou *secondaires* restent en place ou flottent quelquefois dans le foyer même de la fracture, retenues par les parties molles, les tissus fibreux ou des lambeaux de périoste. Dans le plus grand nombre des cas elles finissent par se séparer des adhérences qui les retiennent aux parties voisines et deviennent libres comme les premières; elles présentent les mêmes caractères physiques, sauf quelques traces du travail de physiologie pathologique qui les a éliminées. Les fentes, les fêlures, les fissures des os se rencontrant sous des angles et à des profondeurs diverses, la contusion, la dépression et l'enfoncement des os circonscrivent soit immédiatement, soit médiatement des esquilles ou des portions d'os qui, adhérentes, restées en place et immobiles, peuvent quelquefois continuer à vivre, mais qui, le plus souvent, sont consécutivement frappées de mort et éliminées à la manière des séquestres avec lesquels elles ont les plus grands points de ressemblance physique. Dupuytren leur a donné le nom d'esquilles *tertiaires*.

Nous avons dit, à propos de la déviation, de la division et de la déformation des projectiles, que les os étaient la cause principale de ces phénomènes, observés aussi bien sur les balles sphériques que sur les balles oblongues. La plupart des chirurgiens qui ont pris part aux dernières

(1) *Leçons orales de clinique chirurgicale*. T. V, p. 565.

guerres, ont remarqué que les fractures faites par les balles oblongues, sont plus graves que celles qui sont déterminées par des balles rondes ; nous sommes aussi de cet avis, et nous nous sommes déjà expliqué sur la différence d'action de ces deux sortes de projectiles. On a voulu attribuer à la forme conique des nouvelles balles, au mouvement de vrille dont elles sont animées, leur force plus grande de pénétration dans les os ; ce n'est là qu'une partie de la réalité : ce qui rend plus graves les fractures par les balles coniques, c'est le volume et le poids considérable de ces projectiles, c'est leur quantité de mouvement. A l'époque où les balles sphériques étaient encore en usage dans la plus grande partie de l'armée française, nous avons pu, dans nos campagnes en Algérie (1839 à 42, et 1845 à 48), comparer l'action de ces projectiles sur les os, à l'action des projectiles arabes, sphériques comme les nôtres, mais d'un calibre inférieur ; et nous avons pu constater que leur volume et leur poids seuls avaient, à distance égale, quelque influence sur le plus ou moins de gravité des fractures.

En Orient (1854-55), où l'armée russe se servait de balles sphériques et de balles coniques analogues aux nôtres, mais d'un poids et d'un volume moins considérables, nous avons déjà remarqué la comminution plus grande des fractures chez les prisonniers confiés à nos soins que chez nos compatriotes ; et en Italie (1859), où l'armée autrichienne s'est servi comme nous de projectiles cylindro-coniques, mais aussi d'un calibre et d'un poids inférieurs, nous avons pu contrôler, vérifier et affermir nos premières observations.

Il nous sera donné de revenir plusieurs fois sur ce sujet et d'indiquer le traitement des plaies d'armes à feu avec fractures, lorsque nous nous occuperons des fractures dans les différentes régions.



ments à redouter. — Inflammation. — Érysipèle ; phlegmon érysipé-
 aux ; phlegmon circonscrit ; étranglement ; suppurations profondes ;
 les purulentes ; traitement. — Gangrène ; traitement. — Hémor-
 gies consécutives ; traitement. — Anévrysmes.

Les accidents à redouter ou consécutifs dans les plaies
 armes à feu, sont d'autant plus à craindre que les
 complications des plaies ont été plus sérieuses. Néanmoins
 cette proposition n'est vraie que dans une certaine me-
 sure, car les accidents consécutifs peuvent naître dans les
 plaies les moins compliquées, comme le prouvent de nom-
 breux exemples. Il est une circonstance de laquelle il
 faut tenir grand compte dans l'appréciation des effets
 des coups de feu et des accidents ultérieurs qu'ils peu-
 vent provoquer, c'est non-seulement le tempérament
 du blessé, mais encore son embonpoint et le volume des
 organes atteints. Chez les sujets replets, à liquides orga-
 nes abondants, les congestions sont plus considérables,
 plus profondes ; la tuméfaction plus grande ; l'étrangle-
 ment des suppurations et le caractère plus à redouter.

conditions actuelles auxquelles ils sont soumis et les conditions précédentes où ils se sont trouvés, aussi bien que les constitutions médicales régnantes, doivent être prises en sérieuse considération.

Inflammation. — Quelque simple que soit une plaie par arme à feu, aussi rationnellement qu'elle ait été traitée, l'inflammation et ses suites est de tous les accidents à redouter le plus fréquent. Cependant l'inflammation se rencontre d'ordinaire dans les plaies compliquées, dans celles où le gonflement immédiat qui accompagne la blessure et qui se produit par l'extravasation des liquides est considérable ; où la commotion et la stupeur locale ont été portées à un haut degré ; où les corps étrangers et les esquilles sont demeurés ; où se sont produits des épanchements sanguins ; dans celles qui ont été violentées par des explorations inconsidérées, par l'extraction de corps étrangers provoquant de graves désordres. La composition anatomique des tissus traversés, la longueur plus ou moins grande du trajet de la balle influencent la facilité plus ou moins grande du développement de l'inflammation ; une plaie profonde et étendue, la lésion de parties situées sous des aponévroses résistantes, sont des conditions plus défavorables que les conditions opposées. Les pansements mal faits, trop souvent répétés ou laissés trop longtemps en place ; les écarts de régime si fréquents parmi les militaires en campagne, les transports rudes ou de longue durée exposent encore les plaies par armes à feu à l'inflammation.

Les plaies contuses, en général, sont prédisposées plus que les autres à l'inflammation, en raison même de la cause qui les a produites ; néanmoins les plaies contuses ordinaires se réunissent quelquefois par première intention, et, si elles suppurent, ce qui constitue la règle, ou qu'elles aient une escharre à éliminer, elles accomplit-

sent ces phénomènes à ciel ouvert. Il n'en est pas de même des plaies par armes à feu, où toutes les parties molles situées sur le trajet souvent profond et caché de la blessure sont le plus ordinairement frappées de gangrène immédiate ou consécutive, et fournissent une escharre qui doit être éliminée par une inflammation suivie de suppuration ; les cas dans lesquels une plaie par arme à feu se réunit par première intention, sont, nous l'avons déjà dit, excessivement rares.

On peut donc considérer l'inflammation et la suppuration, dans les coups de feu, non-seulement comme un phénomène constant, mais comme un phénomène nécessaire au travail réparateur qui doit combler la blessure. Dans les limites du rôle que nous lui assignons, l'inflammation n'est point à redouter ; mais lorsque, sous l'influence de circonstances fortuites et des conditions que nous avons énumérées, elle prend des proportions plus considérables, elle donne lieu aux accidents de la plus haute gravité.

Elle se présente sous plusieurs formes et peut être superficielle ou profonde. Superficielle, elle donne lieu à des érysipèles simples et à des érysipèles phlegmoneux, et des phlegmons circonscrits ; profonde, elle détermine l'étranglement, des phlegmons sous-aponévrotiques diffus ou mal circonscrits, des suppurations profondes, des fusées purulentes et la gangrène.

Il est rare que les accidents inflammatoires apparaissent avant le troisième jour et avant la période normale qui sépare l'instant de la blessure de la fièvre traumatique ; néanmoins, il est bon de savoir qu'ils débutent quelquefois immédiatement, et qu'ils peuvent se montrer aussi à une période beaucoup plus reculée, pendant toute la durée du traitement et même lorsque la plaie est fermée depuis un temps plus ou moins long.

Érysipèle. — L'érysipèle s'annonce par les phénomènes

propres à cette affection : rougeur, chaleur âcre, démangeaisons autour de la plaie, dont les bords tuméfiés et comme œdématisés se renversent ; suppression de la suppuration ou de l'écoulement des liquides ; frissons, anorexie, et souvent envies de vomir et vomissements. Localisée aux environs de la plaie, cette affection n'a rien de sérieux et n'a d'autre inconvénient que d'en retarder la cicatrisation. Mais souvent elle s'étend à toute une région ou à la totalité d'un membre, et détermine l'accroissement de la fièvre et des autres symptômes généraux. A cet état d'intensité, l'érysipèle donne souvent lieu à des hémorrhagies capillaires consécutives, provoquées par l'afflux du sang dans les parties et l'accélération fébrile de la circulation générale.

Le traitement local de l'érysipèle consiste dans l'application d'un corps gras sur les parties pour rendre leur tension moins douloureuse, et dans des fomentations au moyen de compresses imbibées de décoctions tièdes de fleurs de sureau ou d'herbes émollientes. Le traitement général doit surtout avoir pour base l'administration des vomitifs plusieurs fois répétés, des laxatifs et des purgatifs ; il est rare qu'on se trouve bien des saignées générales. de même que de l'emploi local des sangsues, à moins que l'érysipèle ne siège à la face et aux téguments du crâne.

Quel que soit, du reste, le traitement employé, l'érysipèle parcourt sur place toutes ses périodes, avec plus ou moins d'intensité, et dure habituellement trois à quatre jours ; il n'est véritablement modifié que dans l'intensité des phénomènes généraux qu'il détermine et dans sa tendance à l'extension et à la récurrence. Isolé et localisé, il n'est pas essentiellement grave ; mais lorsqu'il se montre épidémiquement, lorsqu'il récidive sur place, comme on le voit fréquemment, lorsqu'il devient *ambulant*, et que du lieu primitivement affecté, il passe d'une partie à l'autre du corps en le parcourant de la tête aux pieds, il épuise gra-

luellement les malades et amène fréquemment une terminaison fatale. Dans ces cas, en même temps que les moyens généraux précédemment indiqués, on emploiera comme traitement local les vésicatoires volants appliqués au centre même de l'érysipèle, on promènera sur les limites de l'affection un crayon de nitrate d'argent humecté l'eau, on posera quelques sangsues sur les parties saines et près des bords de l'érysipèle, on recouvrira la surface érysipélateuse d'une couche de collodion, on pourra, à l'exemple de Larrey, recourir à l'application de pointes de feu, etc., etc. De tous les moyens de traitement opposés à l'érysipèle ambulante ou épidémique, le vésicatoire est celui qui nous a le mieux réussi, bien qu'il ait souvent échoué comme tous les autres, et nous ne craignons pas de dire que nous ne connaissons aucun remède manifestement efficace contre cette affection qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, dépend souvent de causes inhérentes à l'état général de l'individu et des constitutions médicales régnantes.

Phlegmon érysipélateux. — L'érysipèle est une inflammation de la peau, *sui generis*; néanmoins, la phlogose s'étend quelquefois au tissu cellulaire sous-cutané, et donne lieu à l'érysipèle phlegmoneux, ou mieux au phlegmon érysipélateux. Cette dernière affection débute assez souvent d'emblée, dans le cas où les coups de feu ont labouré les téguments, lorsqu'ils y ont creusé des sillons ou des sétons, ou lorsqu'ils ont déterminé une contusion tendue avec plaie; elle a généralement alors pour point de départ les parties blessées, et, s'étendant de proche en proche, elle peut envahir toute la région ou le membre tout entier. Son apparition est signalée par un mouvement fébrile plus ou moins intense, par une douleur vive, une rougeur obscure, une tuméfaction diffuse et un peu d'empatement dans une étendue plus ou moins considérable. Le pus se forme rapidement, et tantôt s'isole en un plus ou

moins grand nombre de petits foyers, tantôt reste infiltré dans les mailles du tissu cellulaire pendant plus ou moins longtemps, pour se répandre en nappe au-dessous de la peau décollée des parties sous-jacentes.

Dès le début de ce redoutable accident, alors même qu'on ne fait qu'en prévoir l'apparition prochaine, il faut pratiquer des incisions nombreuses dans toute la profondeur du tissu cellulaire, sur toute l'étendue des parties atteintes, si l'on ne veut voir la peau, privée de ses vaisseaux nourriciers, tomber en gangrène. A cette époque, les incisions ne donnent issue qu'à un liquide, sanieux et séro-purulent, en petite quantité, incarcéré dans les aréoles du tissu cellulaire, dont la tranche est gélatineuse et de couleur plombée. Les saignées locales et générales et tous les antiphlogistiques restent impuissants à enrayer cette affection, qui se termine presque toujours par la suppuration : jamais, dans ces circonstances, nous n'avons recours à la saignée générale, qui débilite profondément les malades ; les seules saignées locales que nous employons quelquefois, et que nous croyons de beaucoup préférables aux sangsues, sont les scarifications pratiquées rapidement et en très-grand nombre avec le rasoir sur toute l'étendue de la région ou la périphérie du membre malade. Une abondante déplétion sanguine, favorisée par des lotions d'eau tiède ou par l'immersion dans un bain, se produit instantanément ; elle n'arrête pas toujours, il s'en faut, la formation du pus ; mais, dans un grand nombre de cas, elle empêche sa diffusion en nappe et favorise sa collection, beaucoup moins dangereuse, en foyers isolés qui peuvent être ouverts à une époque plus reculée.

Au lieu de s'étendre à une grande distance de la plaie, l'inflammation diffuse sous-cutanée se borne quelquefois à son voisinage ; le danger, dans ces circonstances, est beaucoup moins grand et peut être facilement conjuré par une

malade perd en même temps le sommeil et l'appétit ; l'ivresse se déclare après avoir été précédée de quelques frissons. La rétrocession de ces accidents peut être évitée par l'ablation des causes directes d'inflammation nous avons signalées ; lorsqu'ils parcourent normalement leurs périodes, ils n'offrent pas une grande gravité et disparaissent dès que la suppuration s'est formée et a été évacuée.

Étranglement. — Mais lorsque l'inflammation envahit les plaies d'armes à feu qui intéressent des parties alternativement composées de plans aponévrotiques et de tissus cellulaires et vasculaires, elle détermine fréquemment l'étranglement. Cet accident, ainsi que nous l'avons dit, concourt dans la réaction réciproque qu'exercent les uns sur les autres les tissus mous considérablement augmentés de volume, et les aponévroses s'opposant à leur développement. L'étranglement se montre généralement à l'époque où l'action travaille à éliminer les parties frappées de mort et des corps étrangers, et au moment où la suppuration est en voie de s'établir : il peut se montrer encore à des époques plus reculées, à l'occasion de toutes les causes qui sont susceptibles de déterminer l'inflammation des

moins tuméfiées; elles le sont d'autant moins que l'étranglement est plus profond; elles sont tendues, rénitentes, et, au-dessous de l'œdème dont elles sont le siège, elles présentent une résistance ligneuse; la douleur est intense, pulsative, continue et avec des exacerbations pendant lesquelles elle devient pongitive et excessivement aiguë.

Les phénomènes généraux ne sont pas moins graves: une fièvre des plus vives s'allume et présente, comme la douleur, des redoublements qui surviennent surtout le soir. L'anxiété est portée au dernier degré et l'insomnie est complète.

Il est excessivement rare que l'étranglement se termine par la résolution de l'inflammation; il a pour résultats ordinaires, la suppuration et la gangrène. La suppuration s'annonce souvent par un frisson prolongé, bientôt suivi d'une rémission des accidents locaux et généraux; elle peut être quelquefois reconnue par le toucher, bien que la fluctuation soit toujours très-difficile à provoquer dans des parties œdématisées, tendues et tuméfiées. Il faut lui donner issue le plus tôt possible, sinon elle réveille bientôt les douleurs, renouvelle les accidents d'étranglement et donne lieu aux désordres ultérieurs les plus graves.

La gangrène est une terminaison moins fréquente de l'étranglement: elle est signalée, comme la suppuration, par la rémission des accidents fébriles généraux, auxquels succède bientôt la prostration générale des forces; par la cessation des douleurs, suivie de l'apparition de phlyctènes séro-sanguinolentes et de l'insensibilité du membre.

Ces accidents ne marchent pas toujours franchement et avec la rigueur mathématique que nous venons d'indiquer: des causes générales, telles que les misères et les privations de la guerre, l'influence de l'encombrement et des épidémies, débilitent les blessés, leur enlèvent une partie des forces nécessaires aux réactions, et donnent lieu à des in-

inflammations qu'on peut appeler paresseuses, à des étranglements ralentis, à des suppurations et à des gangrènes retardées, souvent aussi à des résolutions fausses après lesquelles persistent des indurations interminables. Le trajet de la plaie à travers les parties étranglées peut donner issue à une certaine quantité des liquides qui abreuvent les parties sous-aponévrotiques, à une hernie plus ou moins considérable des parties molles, et retarder la marche des accidents. Mais cette circonstance ne se rencontre que rarement, et le plus souvent les parties tuméfiées sous-jacentes aux aponévroses détruisent la rectitude du trajet de la plaie, le comblent et obturent l'ouverture ordinairement étroite des plans fibreux.

Suppurations profondes. — L'étranglement n'est pas la seule cause des suppurations profondes que l'on observe dans les plaies d'armes à feu, suppurations qui elles-mêmes ont pu déterminer cet accident : les épanchements de sang considérables qui, au lieu de se résorber, s'enflamment et déterminent ce que l'on a appelé des abcès traumatiques ; les dilacérations étendues des parties sous-aponévrotiques ; la présence d'esquilles ou de corps étrangers qui, par leurs bords, leurs pointes ou leurs surfaces plus ou moins agressives, offensent les parties profondes ; la présence même des escharres et des tissus fibreux frappés de mort et lents à se détacher ; la réaction immodérée qui suit quelquefois la stupeur, sont autant de conditions qui peuvent donner naissance aux suppurations profondes.

Les suppurations profondes résultant d'un phlegmon circonscrit, se réunissent en collection ; c'est le cas le plus heureux : elles restent alors limitées et ne présentent pas d'autres caractères que ceux des abcès profondément situés. Lorsqu'elles se disséminent, et c'est le cas le plus fréquent, elles se comportent tout d'abord comme dans les phlegmons diffus, et plus tard, suivent les plans aponé-

vrotiques, les loges musculaires ou les gaines des tendons, isolent les organes baignés de pus, produisent de vastes décollements et cheminent ainsi jusqu'à des distances plus ou moins éloignées de leur point de départ.

Fusées purulentes. — Alors est constitué cet accident auquel on a donné le nom de fusées purulentes : c'est dans la gaine des muscles, entre des plans aponévrotiques résistants, dans les couches épaisses de tissu cellulaire, le long du trajet des vaisseaux, des nerfs et des tendons qu'on les rencontre. Les fusées purulentes ont heureusement plus de tendance à se porter vers l'extérieur que vers les cavités ; elles sont simples ou multiples, présentent un trajet plus ou moins large, étroit, direct ou tortueux, font communiquer une ou plusieurs collections de liquides, donnent lieu à tous les accidents que peut comporter l'anatomie chirurgicale des parties atteintes, et souvent même déjouent les prévisions que le diagnostic, basé sur la connaissance exacte de l'anatomie, avait pu concevoir. La fonte gangréneuse des parties étranglées est une des principales causes des fusées purulentes ; les parties fibreuses frappées de mort plus tardivement que les parties molles, servent de plan conducteur à l'inflammation développée sous l'influence du travail de l'élimination et de la suppuration. A la suite des suppurations profondes et des fusées purulentes, persistent souvent pendant longtemps des décollements et des clapiers nés de la fonte du tissu cellulaire et des organes, lorsque le pus s'est fait jour à l'extérieur. L'impossibilité de mettre en contact les parois de ces cavités s'oppose à l'adhérence des parties profondes avec les parties superficielles, et à la cicatrisation : il en résulte des plaies et des trajets fistuleux de longue durée, d'où s'écoule un pus abondant et séreux, ou un liquide sanieux. Cet état de choses est des plus propres à faire naître l'infection putride et le marasme.

Traitement. — Le traitement de l'inflammation et de ses suites doit être envisagé à un double point de vue : le premier consiste dans les moyens propres à prévenir l'inflammation ; le second, dans les moyens propres à la combattre lorsqu'elle est déclarée.

Nous avons déjà dit, dans l'exposé des premières indications réclamées par les plaies d'armes à feu, que l'accomplissement de ces premières indications était le meilleur préventif de l'inflammation : nous avons exprimé notre opinion sur la valeur du débridement, sur l'extraction des corps étrangers, sur le mode de pansement, et nous la résumons en ces quelques mots : simplification de la plaie, simplicité des pansements.

C'est lorsque ces conditions ont été remplies, et que néanmoins des accidents inflammatoires se développent, qu'il convient d'avoir recours à d'autres moyens de traitement. Dès le début de l'inflammation et lorsqu'elle n'est ni très-vive ni très-profonde, les antiphlogistiques sont manifestement utiles ; les saignées générales, les applications locales de sangsues, les cataplasmes de farine de lin tièdes sont quelquefois employés avec avantage. Néanmoins, il faut être bien prévenu et ne pas perdre de vue que l'emploi prolongé des cataplasmes boursouffle et œdématisent les plaies, et que les pertes de sang affaiblissent les blessés et les mettent, pour l'avenir, dans de mauvaises conditions de résistance à de nouveaux accidents : il faut se rappeler que l'inflammation se déclarant chez des sujets éprouvés par les fatigues, les privations et les misères d'une campagne, revêt souvent un mauvais caractère, et que, dans ces circonstances, les antiphlogistiques sont beaucoup plus nuisibles qu'utiles. C'est pourquoi ce moyen de traitement ne convient que dans les cas d'inflammation franche et doit toujours être manié avec réserve et prudence.

Quand une phlogose intense envahit les parties profondes et les menace d'étranglement, les saignées générales, tout en affaiblissant les malades, n'ont pas une influence bien marquée sur la lésion locale ; les sangsues et les cataplasmes appliqués sur les parties ne font, dans la grande majorité des cas, qu'ajouter à la congestion dont elles sont le siège. De larges ouvertures pratiquées dans les parties profondes et dans les aponévroses, sont le meilleur moyen que l'on puisse opposer à l'inflammation menaçant d'étranglement, comme à l'étranglement lui-même : elles ont pour effet de diminuer la turgescence des parties par la perte de sang qu'elles déterminent en même temps qu'elles font cesser la compression exercée par les plans fibreux. Ces incisions doivent être faites dans toute l'étendue de la région envahie par l'inflammation ou par l'étranglement.

Leur profondeur, leur nombre et leur siège doivent être en rapport avec la gravité et l'étendue des accidents. Le plus souvent, la plaie elle-même est située au centre du foyer inflammatoire ; elle en est quelquefois à une certaine distance : comblée par la tuméfaction des parties, elle admet rarement sans une vive douleur l'introduction du doigt. De là naît la nécessité de procéder aux incisions de plusieurs manières.

Les incisions sont faites de dehors en dedans, ou de dedans en dehors. On les pratiquera de dedans en dehors, lorsqu'on pourra introduire dans la plaie le doigt ou une sonde cannelée, pour servir de guide au bistouri ; de dehors en dedans, dans le cas contraire. Dans le premier cas, un bistouri mousse conduit à plat sur le doigt ou dans la rainure de la sonde sera poussé jusqu'au fond de la plaie, comme déjà nous l'avons expliqué à propos du débridement, et coupera toutes les parties d'un côté, en donnant profondément à l'incision la même

étendue que superficiellement : tourné ensuite du côté directement opposé, il procédera à une incision analogue. Dans le second cas, ou bien on incisera les tissus couches par couches, en allant des parties superficielles aux parties profondes, jusqu'à ce que l'on soit arrivé dans le foyer même de l'inflammation, et que l'on ait dépassé la profondeur de l'étranglement ; ou bien, plongeant perpendiculairement le bistouri et le faisant parvenir d'un seul coup aux limites précédentes, on complétera l'incision en lui donnant, dans tous les cas, la même étendue dans la profondeur des parties qu'à la superficie.

Les parties molles doivent être incisées parallèlement à la direction des muscles, des vaisseaux et des nerfs ; les aponévroses incisées tout d'abord dans le même sens, le seront encore isolément dans une direction perpendiculaire à leurs fibres et dans une étendue suffisante pour empêcher que leur rapprochement longitudinal ne donne lieu à une nouvelle et prochaine série d'accidents. On doit observer ici les mêmes règles de prudence, au point de vue de la lésion des vaisseaux et des nerfs, de l'étendue à donner aux incisions et des parties importantes à ménager, que celles que nous avons indiquées pour le débriement immédiat ; mais il est bon d'être prévenu que, dans les parties tuméfiées et bridées par des aponévroses, les incisions paraissent toujours plus considérables qu'elles ne le sont en réalité, et qu'en voulant éviter l'exagération, on n'arrive quelquefois qu'à l'insuffisance des moyens employés.

L'incision ou les incisions étant faites, le chirurgien explorera le trajet et le fond de la plaie primitive, recherchera si elle ne recèle pas quelque corps étranger dont la présence a pu donner lieu aux accidents, et, s'il y a lieu, en pratiquera l'extraction. Les incisions seront laissées béantes, protégées par un linge troué enduit de cérat et

recouvertes de fomentations d'eau tiède pour favoriser l'écoulement du sang. Non-seulement les larges et profondes incisions réussissent mieux, dans les cas qui nous occupent, que les saignées locales et générales, mais elles ont sur elles l'avantage d'affaiblir beaucoup moins les blessés, de provoquer une perte de sang moins abondante mais plus directe, et d'être toujours à la disposition du chirurgien; tandis que l'état général des maladies peut contre-indiquer la saignée, et que les sangsues peuvent manquer soit en nombre, soit absolument au chirurgien en campagne. Quand les incisions sont faites dans une étendue convenable, il est rare qu'on soit obligé d'y revenir, et dans les cas où l'on craindrait de les voir se refermer trop vite, on pourrait les maintenir ouvertes au moyen d'une tente enduite de cérat, poussée jusqu'au fond de la plaie et relevée dans ses deux angles.

Déjà vantés par Guthrie, pendant la guerre de Portugal, les réfrigérants et la glace ont été préconisés par Baudens comme des moyens héroïques de prévenir et de combattre l'inflammation dans les plaies d'armes à feu (1). Alors même que cette méthode de traitement posséderait les avantages qui lui ont été attribués, elle ne réunirait pas les conditions exigées pour être acceptée comme méthode générale par les chirurgiens militaires : la glace, en effet, et les appareils nécessaires aux irrigations continues d'eau froide ne se rencontrent habituellement pas aux armées.

Baudens employait la glace de la manière suivante : la partie blessée, disposée sur un coussin de crin garni d'une toile imperméable, était recouverte dans toute sa circonférence d'une couche légère de charpie sur laquelle des morceaux de glace, en nombre variable, au gré du chirurgien, étaient déposés et remplacés au fur et à mesure

(1) Communication à l'Académie de Médecine, séance du 8 août 1848.



qu'ils fondaient. Quand l'inflammation n'était plus à redouter ou avait cédé, la glace était remplacée par des fomentations froides avec addition de 15 grammes de teinture d'opium; si des accidents inflammatoires venaient à se produire ou à reparaitre, la glace était appliquée de nouveau, jusqu'à la sédation complète des accidents et l'établissement d'une suppuration louable.

L'emploi de la glace et des irrigations continues a été diversement jugé par l'Académie de Médecine en 1848 (1); Velpeau, Rochoux, Bégin, Roux, Blandin, s'en sont déclarés peu partisans, et comme méthode préventive et comme méthode curative de l'inflammation. Ils se sont appuyés sur les craintes de mortification que doit faire éprouver l'application des réfrigérants sur des lésions toujours accompagnées d'un certain degré d'atonie, provoqué par l'ébranlement et la commotion, et où la circulation est déjà ralentie; sur l'impossibilité bien établie de prévenir ou de dominer l'inflammation d'une manière absolue; sur les embarras que causent les irrigations continues, rendues difficiles et peu applicables dans les conditions ordinaires de la guerre; sur la difficulté de saisir le moment opportun de leur emploi; sur la nécessité d'un certain degré d'inflammation dans les coups de feu, qu'il ne convient pas d'entraver; sur l'impossibilité de modifier la température au même degré dans toute l'épaisseur de la région qui, parce fait, devient le siège d'un travail phlegmasique inégal; sur ce que ces agents jettent sur les accidents une sorte de voile qui masque leurs progrès et au-dessous duquel les tissus, devenus insensibles et froids il est vrai, se durcissent, s'engorgent et suppurent avec toutes les conséquences locales et générales ordinaires.

Huguier, contrairement à l'opinion des chirurgiens pré-

(1) *Des plaies d'armes à feu*. Bulletin de l'Académie, t. XIII, p. 1273.

cédents, admet les irrigations froides dans les cas où elles peuvent raffraichir les plaies dans toute leur étendue et leur profondeur, dans les blessures susceptibles d'étranglement, d'inflammation profonde et de fusées purulentes, lorsque la température atmosphérique est uniforme et élevée : il n'a jamais employé la glace, en raison de l'ébranlement, de l'atonie, de la destruction même des tissus et de l'état d'irritation générale ou de prolapsus dans lequel sont habituellement les blessés.

Jobert, enfin, professe que les réfrigérants conviennent surtout dans la période inflammatoire, bien qu'il préfère aux irrigations les cataplasmes froids, qu'on renouvelle à mesure qu'ils s'échauffent.

Dans les dernières guerres d'Orient et d'Italie, ni la glace, ni les irrigations continues d'eau froide n'ont été employées, sinon d'une manière exceptionnelle.

Pour nous, nous avons cherché à en apprécier la valeur, et nous les avons mises en usage au grand hôpital de Péra, à Constantinople : nous avons reconnu, comme la plupart des chirurgiens l'admettent aujourd'hui, que leur application réussit mieux aux membres supérieurs qu'aux membres inférieurs, et que le coude, d'une part, le genou, de l'autre, sont les limites de l'étendue dans laquelle elles doivent être employées. Néanmoins, le nombre de nos succès, beaucoup plus considérable que celui de nos échecs, n'a pas tardé à nous les faire abandonner, et nous avons pu apprécier la justesse des reproches qui leur sont faits par leurs adversaires.

Elles paraissent cependant avoir donné de bons résultats en 1849, dans la guerre des Duchés.

Quant aux irrigations continues d'eau tiède que l'on a voulu substituer aux irrigations d'eau froide, nous n'avons pas, sur ce traitement, une expérience personnelle qui nous permette de donner une opinion motivée, et nous

nous bornerons à dire qu'elles nous semblent d'une application plus restreinte encore que les irrigations froides et peu praticables à l'armée.

Lorsque l'étranglement s'est terminé par suppuration ou gangrène des parties profondes, il faut pratiquer des incisions pour donner issue au pus, aux liquides sanieux dont les tissus sont imbibés et aux escharres. Des pressions modérées et convenablement dirigées favoriseront la sortie des liquides et des parties mortifiées ; ces dernières ne sont pas toujours complètement détachées et doivent être séparées par le chirurgien et enlevées comme de véritables corps étrangers. Dans les cas de suppuration, les incisions seront maintenues ouvertes et le malade sera placé dans la position la plus favorable à l'écoulement du pus.

Après une inflammation qui n'a pas marché franchement vers la résolution, les parties restent assez fréquemment indurées, empâtées et très-sujettes à s'enflammer de nouveau pour la cause la plus légère : ces poussées inflammatoires imparfaites donnent naissance à des abcès subaigus profondément situés et renfermant un pus sanieux et mal élaboré. Les antiphlogistiques n'ont aucune action sur cet état, et l'application prolongée des cataplasmes ne fait qu'augmenter le mal, en provoquant l'inertie des tissus qui s'infiltrent de liquides. Nous nous sommes bien trouvé des fomentations aromatiques sur les parties malades et à leur voisinage, d'embrocations d'huile camphrée suivies d'enveloppement avec des feuilles de ouate maintenues par un bandage ou un appareil légèrement et uniformément compressif.

Les collections purulentes profondes, sous forme d'abcès, doivent être ouvertes dès qu'on y a reconnu la fluctuation : il est inutile, en général, de pratiquer des incisions étendues ; cependant il convient ici de s'écarter des préceptes qui régissent l'ouverture des abcès ordinaires

et d'introduire le doigt dans la collection, afin de rechercher si elle ne renferme pas un corps étranger, ce qui a lieu très-souvent. Une mèche doit être introduite dans la profondeur de la plaie, et la région sera recouverte d'un cataplasme émollient, jusqu'à ce que les parties soient revenues sur elles-mêmes. Dans les cas de vastes collections, on y poussera avec modération, au moyen d'une seringue de gros calibre et d'une sonde ordinaire en gomme élastique, quelques injections d'eau tiède ou d'orge miellée pour faciliter la sortie du pus, des débris organiques ou des corps étrangers; ce moyen pourra être employé immédiatement dans le but que nous indiquons, et plus tard on remplacera avantageusement l'eau tiède par un mélange d'eau et de vin et par de légères décoctions de quinquina, pour stimuler la vitalité des parties souvent languissantes après quelques jours.

Le traitement des fusées purulentes consiste tout d'abord dans des contre-ouvertures faites dans le lieu le plus déclive, pour permettre l'écoulement du pus. La position seule et la compression réussissent rarement, et l'on ne peut guère compter sur leur efficacité que dans les cas de fusées ou de clapiers peu considérables et superficiels. La plupart du temps, les fusées purulentes et les clapiers résultant des plaies par armes à feu envahies par l'inflammation suppurative, sont profonds et étendus, et ne peuvent être combattus par la position et la compression, qui font perdre un temps précieux.

Les contre-ouvertures sont faites avec le bistouri et doivent être aussi larges et aussi nombreuses que les accidents l'exigent. L'étendue des fusées purulentes ne permet généralement pas de diviser leurs parois dans toute leur longueur, sans donner lieu à de vastes plaies; il faut choisir, pour pratiquer la contre-ouverture, le lieu où le pus se rassemble habituellement en foyer, ou l'endroit auquel

respond l'extrémité de la fusée purulente. Dans le premier cas, on peut retenir le pus en fermant l'ouverture du fer que l'on incise comme un abcès ordinaire. Dans le second, une sonde cannelée ou une sonde de femme est introduite par l'ouverture du clapier jusqu'à son extrémité, lève légèrement les parties et sert de guide au bistouri. On peut encore, avec un long trocart cannelé, dont la pointe est fixée dans la canule, pendant son trajet dans le décollement, est rendue de nouveau saillante en arrivant au fond du clapier, pratiquer de dedans en dehors, sans crainte de gêner, une ponction qui sera transformée en incision par le bistouri. Mais les trajets sont quelquefois si considérables, qu'aucun instrument explorateur n'est assez long pour en atteindre le fond ; il faut alors, pour parvenir jusqu'à leur extrémité, pratiquer suivant leur longueur une série de contre-ouvertures qui servent successivement, les unes après les autres, à introduire la sonde plus avant, jusqu'à ce que l'on arrive au but proposé.

Le trajet des fusées purulentes ouvert à ses deux extrémités ou dans plusieurs points de son étendue, doit être maintenu par des injections détersives ou légèrement stimulantes : toutes les contre-ouvertures seront maintenues ouvertes au moyen de mèches ou de tentes engagées assez profondément pour n'être pas entraînées par la suppuration, et assez minces pour permettre l'écoulement du pus.

Les sétons et les tubes à drainage ont quelquefois rendu service dans ces circonstances, mais à la condition d'être employés que lorsque tout accident inflammatoire a disparu. Dans le cas contraire, ils augmentent l'irritation, souvent même ils provoquent le retour des accidents dans les circonstances où leur emploi semblait le mieux indiqué.

Lorsque les fusées purulentes s'accompagnent de pertes

de substances éprouvées par les tissus profonds, les contre-ouvertures deviennent souvent fistuleuses et versent une quantité variable de pus ; l'air s'introduit dans les foyers et ne tarde pas à altérer les liquides qu'ils sécrètent. Les pansements bien faits, les compressions judicieusement établies, les injections avec les solutions de nitrate d'argent, de perchlorure de fer et d'iode, l'ablation d'une partie des parois du foyer, leur avivement avec le bistouri, leur modification par les caustiques de diverse nature seront mis en usage, en même temps qu'une alimentation réparatrice sera libéralement accordée aux blessés. Quand la suppuration persiste néanmoins, elle est alors entretenue soit par la présence de corps étrangers, soit par des altérations osseuses dont nous nous occuperons ultérieurement.

Gangrène. — L'étranglement, comme nous l'avons dit, le violent ébranlement ou la fracture d'un membre, comme nous l'avons déjà signalé à propos des contusions et des plaies contuses, une inflammation excessive, la lésion de l'artère principale ou de la veine d'un membre à sa racine, et l'interruption du cours du sang, sont les causes de la gangrène à la suite des plaies d'armes à feu. abstraction faite des causes générales qui peuvent en favoriser le développement. La gangrène, dans ces cas, a reçu de Larrey¹ le nom de gangrène traumatique.

On sait déjà comment se manifeste la gangrène provoquée par l'étranglement, le violent ébranlement ou la fracture comminutive des membres : nous n'avons que quelques mots à ajouter sur la gangrène déterminée par l'excès d'inflammation et par l'interruption du cours du sang dans les vaisseaux. Lorsque l'inflammation surpasse la résistance organique des tissus, ceux-ci cessent de vivre

(1) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 538.

et sont envahis par la gangrène ; les phénomènes locaux de douleur, de chaleur, de rougeur, de tuméfaction et de rénitence diminuent tout à coup et disparaissent pour faire place à l'affaissement et à la mollesse des parties qui se recouvrent quelquefois de phlyctènes séro-sanguinolentes, à la coloration grise ou ardoisée des tissus, à l'insensibilité absolue des parties atteintes. A mesure que s'opère la mort locale, l'odeur spéciale à la gangrène se développe et se répand au loin.

Lorsque l'artère principale d'un membre a été lésée par un coup de feu, il peut arriver que la perte immédiate de sang n'ait pas été assez considérable pour donner la certitude de l'accident, que l'hémorragie soit suspendue, et le cours du sang dans le membre intercepté. La mortification de l'extrémité est souvent le résultat de cette lésion, surtout à la cuisse. On en est averti par la sensation de froid et d'engourdissement que le malade éprouve vers l'extrémité du membre, par l'apparition de la douleur dans les points sur lesquels le membre repose, par l'abaissement de la température alternant quelquefois avec quelques légers symptômes de réaction inflammatoire ; les téguments pâlisent et se couvrent de marbrures ; les doigts ou les orteils deviennent insensibles, prennent la couleur du suif ou du savon bigarré ; en deux ou trois jours, la gangrène s'étend, la jambe ou l'avant-bras se tuméfient et deviennent douloureux, la cuisse et le bras s'œdématisent, et le malade, dont l'anxiété et la fièvre n'ont fait que s'accroître, délire et meurt.

Localement, la gangrène doit toujours être suivie de la chute des escharres, après laquelle commence une période de réparation. Mais les accidents qui peuvent survenir ne permettent pas toujours l'évolution de ces phénomènes : non-seulement les blessés peuvent succomber à la violence même et à l'étendue de l'inflammation avant que la gau-

grène soit confirmée, mais encore à la prostration générale déterminée par le sphacèle, à l'ouverture des articulations, aux hémorrhagies qui suivent quelquefois la chute des escharres, enfin à l'abondance de la suppuration ultérieure.

La gangrène tire sa gravité de l'étendue et de l'importance des parties qu'elle affecte ; limitée à des surfaces ou à des parties peu considérables, elle peut guérir, en ne laissant après elle d'autres inconvénients que les cicatrices difformes et plus ou moins larges qui résultent des pertes de substances éprouvées ; étendue à une grande surface, envahissant le quart, la moitié, les deux tiers ou la totalité d'un membre, elle entraîne très-fréquemment la mort.

La gangrène traumatique est ordinairement humide : elle a pour caractère, de marcher avec une très-grande rapidité : lorsqu'elle atteint un membre dans une grande partie de son calibre ou dans sa totalité, elle s'arrête rarement d'elle-même, fait du jour au lendemain des progrès considérables et gagne bientôt le tronc.

Traitement. — Les saignées locales sur les parties menacées ; l'opium, le quinquina employés topiquement. les incisions, les vésicatoires et le cautère actuel restent presque toujours sans action contre les progrès du mal. et l'amputation est le seul moyen efficace à lui opposer.

Boucher (1) considérait que la gangrène non bornée ne devait pas être combattue par l'amputation, à moins que la mortification ne soit prête à gagner l'endroit au delà duquel on ne peut reculer la section des chairs ; encore pensait-il que cette ressource était très-équivoque. Mehée (2) admet que l'amputation doit être pratiquée dès que la gangrène paraît à la suite d'un coup de feu. Boyer.

(1) *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, t. II, p. 333-335 ; éd. in-8, 1819.

(2) *Traité des plaies d'armes à feu*, p. 203.

au contraire (1), et à son exemple, d'autres chirurgiens, conseillent d'attendre que la nature ait posé la ligne de démarcation entre le mort et le vif, pour avoir recours à l'amputation. La vaste expérience de Larrey (2), confirmée par celle de ses successeurs, a, selon nous, définitivement tranché la question et démontré que l'amputation faite de bonne heure est le meilleur moyen d'empêcher la gangrène de faire de nouveaux progrès.

Dans les cas où le cours du sang a été intercepté dans un membre par la lésion de l'artère ou de la veine principale, il convient de chercher à favoriser la circulation par la position : si le membre se refroidit, il sera réchauffé par des sachets de sable chaud, des cruchons d'eau chaude, des briques ou des pierres chauffées, enveloppées de linge et disposées sur ses deux côtés et dans toute sa longueur, sans le comprimer ou même le toucher. On l'enveloppera de ouate après l'avoir massé ou frictionné avec des liquides excitants. Si le membre au contraire devient chaud, rénitent et tuméfié, on aura recours aux émissions sanguines générales et locales. Lorsque, malgré ces précautions, la gangrène se déclare, elle marche graduellement de bas en haut, ou des extrémités vers le tronc, jusqu'à ce qu'elle arrive à des réseaux capillaires assez pourvus de sang pour conserver la vie. C'est à cette limite que s'établit la ligne de démarcation de la gangrène.

La gangrène est rare au membre supérieur à la suite de l'interruption du cours du sang ; mais elle est très-fréquente au membre inférieur, lorsque l'artère fémorale a été lésée au pli de l'aîne. Dans ce dernier cas, la gangrène s'arrête habituellement au-dessous du genou, mais elle continue quelquefois sa marche, surtout lorsque le membre est tuméfié et gorgé de liquide. Nous croyons,

(1) *Traité des maladies chirurgicales*, tome I, p. 125.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 538.

avec Guthrie, qu'il faut alors se hâter d'amputer la jambe au lieu d'élection, afin de conserver le genou et de ne pas être obligé d'amputer la cuisse. Nous reviendrons sur ce sujet, en nous occupant des indications des amputations.

Le traitement général de la gangrène s'adresse aux symptômes généraux qui signalent les différentes périodes qu'elle parcourt. Lorsque les accidents inflammatoires sont aigus et violents, on peut avoir recours aux saignées générales, mais la rapidité de la gangrène traumatique permet rarement l'emploi de ce moyen. Les saignées générales sont formellement contre-indiquées lorsque la gangrène est confirmée, et elles trouvent rarement leur application à l'armée, où les sujets, bien que généralement jeunes et vigoureux, sont plus ou moins affaiblis par les fatigues.

Souvent la gangrène traumatique, au lieu de provoquer des phénomènes généraux de réaction, détermine au contraire la dépression des forces organiques. Il faut alors avoir recours à la médication tonique et même stimulante, au vin, au quinquina ; et lorsque se montrent des phénomènes d'ataxie, au musc et au camphre administrés par la bouche ou en lavements.

Quand la gangrène s'étant bornée, les malades ont pu parcourir la longue période de suppuration et de réparation, ils doivent être dirigés vers la guérison par une alimentation généreuse, les pansements les mieux faits et les soins hygiéniques les mieux entendus.

Hémorrhagies consécutives. — Les redoutables accidents dont nous venons de parler ne sont pas les seuls qui menacent les blessés par coups de feu ; il en est d'autres, au moins aussi fréquents, d'une gravité immédiate plus grande encore, qui compromettent toujours d'une manière imminente la vie des malheureux qui en sont atteints, et qui, nous pouvons le dire par expérience, sont la terreur

des chirurgiens aussi bien que des malades ; ce sont les hémorrhagies consécutives.

Nous conserverons, pour décrire les hémorrhagies consécutives, la division classique qui en a été faite, et nous les distinguerons en hémorrhagies artérielles, capillaires et veineuses. Les signes différentiels de ces diverses hémorrhagies ont été exposés précédemment ; les particularités qu'elles présentent à la suite des coups de feu devront seules nous arrêter.

On entend par hémorrhagies consécutives, des pertes de sang capables de mettre en danger immédiat la vie des blessés, apparaissant à une époque plus ou moins éloignée du moment de la blessure. Malgré la confusion qu'on a faite de toutes ces hémorrhagies sous le même titre d'hémorrhagies consécutives, elles peuvent être néanmoins désignées sous des noms différents, suivant l'époque à laquelle elles apparaissent. Il existe des hémorrhagies retardées, des hémorrhagies secondaires et des hémorrhagies médiates.

Les hémorrhagies retardées ont été rangées à bon droit, par Dupuytren, parmi les hémorrhagies primitives : elles ne sont que le retour très-prompt et comme la continuité de celle qui a eu lieu immédiatement ; ou bien elles apparaissent seulement quelques heures après la blessure qui n'a donné lieu à aucun écoulement de sang. Les hémorrhagies secondaires surviennent après les hémorrhagies primitives qui n'ont été suspendues que pendant un temps plus ou moins long. Les hémorrhagies médiates apparaissent d'emblée assez longtemps après la blessure, sans avoir été précédées d'autres hémorrhagies.

Les conditions qui donnent naissance au retard des hémorrhagies, sont la crispation des vaisseaux, la contusion, le froissement des parties molles ; la frayeur, la syncope, la commotion ou la stupeur. Si nous continuons à garder ces hémorrhagies parmi les hémorrhagies

consécutives, c'est qu'elles exigent le même traitement.

Les hémorrhagies secondaires peuvent se produire de deux manières : il suffit, pour le comprendre, de se rappeler le mécanisme par lequel s'opère la cessation spontanée des hémorrhagies, c'est-à-dire la formation d'un caillot aidée de la rétraction des tissus et souvent de la syncope. L'inflammation qui suit toute blessure par arme à feu, amène dans les tissus une congestion et un gonflement qui semblent expulser les caillots déjà formés ; c'est lorsque le gonflement des parties a atteint son summum d'intensité, que survient l'hémorrhagie, c'est-à-dire du troisième au cinquième jour ; ou bien elle survient lorsque la phlogose diminue, que les tissus s'affaissent, se détendent, reviennent sur eux-mêmes, cessent de retenir en place les caillots obturateurs ou de comprimer les vaisseaux : l'hémorrhagie apparaît ordinairement du dixième au douzième jour.

Dans les cas qui précèdent, les vaisseaux ont été immédiatement ouverts ; il n'en est pas toujours de même dans les hémorrhagies immédiates ou d'emblée. Lorsque les vaisseaux, sans être immédiatement divisés, ont subi, sous l'action des projectiles, des altérations incompatibles avec la vie, il se forme dans une partie de leur calibre, avant leur oblitération complète, des escharres consécutives dont la séparation provoque l'écoulement du sang. Les projectiles, tout en divisant ou en ouvrant les vaisseaux, peuvent y déterminer immédiatement, aussi bien que dans les parties voisines, une attrition des tissus formant un obturateur dont la chute sera le signal de l'écoulement du sang. Dans les cas de fracture, les fragments osseux, en dilacérant les chairs ou les vaisseaux eux-mêmes, en provoquant des ulcérations, déterminent souvent des hémorrhagies dont l'époque est indéterminée, tandis que celles des autres hémorrhagies d'emblée ap-

paraissent du dixième jusqu'au vingtième et même au trentième jour.

Outre les causes locales, il existe encore des causes générales propres à donner naissance aux hémorrhagies ; tels sont, une fièvre intense, le régime ou l'influence de quelques épidémies ; les privations et les fatigues antérieures, les variations de l'atmosphère, les transports difficiles et de longue durée, l'encombrement dans les ambulances et dans les hôpitaux provisoires. L'énumération de ces conditions fâcheuses, triste et inséparable cortège d'une nombreuse armée en campagne, doit faire présumer que trop souvent les moyens employés pour combattre les hémorrhagies consécutives restent sans succès. A mesure, en effet, que les troupes sont soumises à des épreuves de plus longue durée, elles y résistent moins bien : en même temps que la santé générale et la constitution du soldat s'altèrent, les blessures dont il est atteint guérissent moins rapidement ou prennent un caractère plus grave, les opérations qu'il subit ont des résultats moins heureux. Les hémorrhagies consécutives entrent pour une grande part dans les insuccès d'une chirurgie s'exerçant dans des circonstances progressivement de plus en plus désavantageuses.

Les hémorrhagies capillaires semblent plutôt provenir des capillaires artériels que des capillaires veineux, lorsqu'elles sont provoquées par la fièvre et un état inflammatoire ; leur abondance et la couleur vermeille du sang paraissent l'indiquer. Le scorbut, le choléra, le typhus et toutes les affections auxquelles on a donné le nom de maladies *totius substantiæ*, portant leur action sur la plasticité du sang qu'elles diminuent, donnent lieu au contraire à des hémorrhagies lentes quoiqu'abondantes, mais dont le sang noir paraît provenir du système capillaire proprement dit. Ces hémorrhagies se renouvellent

fréquemment à chaque pansement : dans ces cas, elles ne sont pas très-abondantes, mais leur répétition continue ne laisse pas que d'aggraver l'état déjà fâcheux des blessés. C'est surtout à la suite des opérations qu'on les observe, ou à la suite de larges plaies par gros projectiles ou éclats de projectiles creux, plutôt qu'à la suite de coups de feu proprement dits.

Les hémorragies veineuses apparaissent très-rarement consécutivement ; le premier effet d'une violence quelle qu'elle soit sur les veines, étant de provoquer dans l'intérieur du vaisseau une inflammation adhésive donnant naissance à la production de caillots obturateurs. Elles se rencontrent plus spécialement à la suite de cette sorte de gangrène des plaies à laquelle on a donné le nom de pourriture d'hôpital, affection très-fréquente et se déclarant épidémiquement chez les blessés réunis en grand nombre. Il est évident, d'après ce que nous venons de dire, qu'elles peuvent apparaître à toutes les époques.

Les hémorragies artérielles sont troncales ou proviennent d'un vaisseau de calibre appréciable ; celles des gros troncs se produisent à une époque plus rapprochée du moment de la blessure que les autres, et d'autant plus rapidement que la lésion est plus voisine du cœur. Elles sont plus fréquentes que les autres hémorragies et s'annoncent quelquefois par un léger écoulement de sang ou de pus roussâtre : quand aucun prodrome ne les fait prévoir et qu'elles sont subites et instantanées, elles surviennent presque toujours à la suite d'efforts faits par le malade pour se retourner dans son lit ou pour aller à la garde-robe, quelquefois aussi à la suite d'émotion morale, quelquefois enfin spontanément. Les hémorragies sont quelquefois primitivement mortelles ; c'est lorsqu'elles sont assez abondantes pour amener immédiatement la mort du sujet ou pour donner lieu à cette

compte aussi des revers assez nombreux pour avoir ébranlé la confiance des praticiens dans son application.

Dupuytren (1) rejetait la ligature du vaisseau dans la plaie même, parce qu'il considérait les difficultés de découvrir l'artère comme étant insurmontables, au milieu des parties dilacérées, changées d'aspect ou en suppuration : il prétendait que les extrémités du vaisseau divisé s'enflammaient dans le foyer de la plaie, devenaient friables et se coupaient sous la ligature, avant qu'elles aient eu le temps de s'oblitérer. Ce dernier point de pratique a été contesté par Nélaton (2), qui, d'après des recherches cadavériques, d'après l'expérimentation sur les animaux vivants aussi bien que d'après l'expérience clinique, a cru pouvoir conclure que la méthode d'Anel est souvent insuffisante, et que la ligature des artères à la surface des plaies suppurantes peut être efficacement pratiquée. L'expérience acquise à l'armée d'Orient est venue confirmer cette manière de voir; elle l'a même dépassée, car elle a prouvé que, contrairement aux craintes et à la pratique de Delpech, les artères peuvent être liées dans les plaies envahies par la pourriture d'hôpital (3). Lorsque les hémorrhagies sont troncales ou proviennent d'une artère d'un moyen calibre, la difficulté de trouver dans une plaie les bouts divisés du vaisseau, n'est pas aussi grande que l'a prétendu Dupuytren : l'écoulement du sang, et dans le cas où celui-ci est arrêté, le cratère du caillot, c'est-à-dire sa partie centrale, plus molle que les parties périphériques, et l'anatomie sont des guides qui peuvent diriger les recherches du chirurgien. La crainte ou le danger de faire subir aux parties des délabrements con-

(1) *Leçons orales*, t. II, p. 507; t. V, p. 396-471.

(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XV, p. 970.

(3) Jailliot, *Thèse pour le doctorat en médecine*. Paris, 1857, p. 23.

sidérables ne sauraient être mis en parallèle avec l'imminence et le danger d'une récédive.

La théorie de Hunter sur l'application de la méthode d'Anel à la cure des anévrysmes, cesse d'être juste lorsqu'il s'agit de mettre cette méthode en pratique dans les cas de plaies des artères. L'intégrité du sac constitue le point essentiel de cette théorie : le sac demeuré intact retient, sauf de rares exceptions, le sang qui y a été ramené soit par les branches collatérales supérieures, soit par la partie inférieure de l'artère, et lui permet de se coaguler. Mais, dans les plaies ouvertes des vaisseaux, il n'existe pas de sac pour recevoir le sang de retour, ce qui constitue une différence complète avec les anévrysmes; et si, dans ceux-ci, la dilatation des branches collatérales est favorable au rétablissement de la circulation au-dessous de l'anévrysmes, dans les premières, toutes les fois que la circulation collatérale suffit pour maintenir la vie du membre, le sang passe nécessairement dans le vaisseau au-dessous de la blessure et s'échappe généralement par le bout inférieur de l'artère divisée (1). L'absence du sac anévrysmal rend l'application de deux ligatures absolument nécessaire, une sur chaque bout de l'artère divisée, ou bien l'une au-dessus et l'autre au-dessous de la blessure, si l'artère n'a pas été complètement divisée. L'écoulement par le bout inférieur du vaisseau, qui est d'une couleur plus ou moins veineuse et se fait d'une manière continue, peut être quelquefois arrêté par une compression convenablement faite sur le trajet inférieur de l'artère blessée; mais, dans aucune circonstance, on ne doit avoir recours à la ligature sur une partie éloignée de l'artère au-dessus du siège de la blessure, à moins que tous les efforts possibles faits pour

(1) G. J. Guthrie, *Commentaries on the surgery of the war*, etc. London. Sixth., éd. 1855, p. 191.

arrêter l'hémorrhagie du bout inférieur du vaisseau ne soient restés sans succès.

Dans les plaies qui suppurent, le mode d'oblitération spontanée des artères diffère du mode d'oblitération que nous connaissons dans une plaie récente. Au lieu de la rétraction et de la contraction des bouts du vaisseau, au lieu de la formation d'un coagulum interne, disposé en pyramide dont la base adhère au bout coarcté, des bourgeons cellulo-vasculaires se développent dans la gaine celluleuse de l'artère et autour d'elle; ils adhèrent entre eux, se soudent aux bourgeons de la plaie elle-même et ferment le vaisseau par occlusion. La ligature par la méthode d'Anel ne peut amener la suppression définitive d'une hémorrhagie consécutive, qu'à la condition d'interrompre le cours du sang dans le vaisseau divisé, jusqu'au moment où les bourgeons charnus auront contracté une union assez intime pour résister à l'impulsion du sang, ramené au-dessous de la ligature par les voies collatérales. Si, la plaie est située dans une région où les anastomoses permettent à la circulation de se rétablir promptement; si par une cause locale ou générale, le travail de cicatrisation se ralentit, le retour de l'hémorrhagie après l'emploi de la méthode d'Anel est presque inévitable (1).

Le retour des hémorrhagies, d'une part, la nécessité, de l'autre, de porter successivement de nouvelles ligatures sur un point plus élevé de l'artère, et toujours sans succès, doivent faire abandonner la méthode d'Anel comme méthode générale.

Sans entrer dans un exposé plus détaillé des raisons qui militent en faveur de la ligature dans les plaies mêmes, surtout au point de vue du retour des hémorrhagies, nous

(1) Nélaton, *Bulletin de l'Académie de médecine*, juillet 1850, p. 960.

dirons qu'en mettant les vaisseaux à découvert dans le point lésé on évite sûrement les erreurs graves, dans lesquelles peut entraîner la pratique opposée. Une des erreurs de ce genre les plus fâcheuses que nous connaissions est celle qu'a rapportée Guthrie (1), et qui consista à lier l'artère iliaque externe, dans la supposition que l'artère crurale avait été lésée au pli de l'aîne ; tandis qu'à l'autopsie on put reconnaître que l'artère tégumentaire abdominale seule avait été ouverte et qu'elle aurait pu être recherchée facilement et liée sans danger. Nous-même en présence d'une hémorragie consécutive à une plaie d'arme à feu siégeant au pli du bras, nous aurions pu lier sans nécessité l'artère brachiale si nous avions suivi la méthode d'Anel ; mais en mettant la plaie à jour, nous découvrîmes que l'hémorragie avait lieu par l'artère récurrente radiale dont la double ligature arrêta sans retour l'écoulement du sang.

Mais la source des hémorragies consécutives dans les plaies par armes à feu ou les opérations, n'est pas toujours unique, évidente et fournie par des troncs artériels ou des rameaux de calibre appréciable ; très-souvent la plaie toute entière est le siège d'un écoulement de sang en nappe, si rapide et si abondant qu'il compromet en peu d'instants la vie du malade. Ces hémorragies doivent être plus particulièrement rapportées aux dispositions du sujet, à ces causes générales précédemment exposées qui altèrent la plasticité du sang, à la fièvre inflammatoire ou aux frissons qui signalent le début de l'infection purulente.

Dans ces cas, les opérations directes sur les vaisseaux deviennent généralement impuissantes, ou ne font que suspendre un moment l'écoulement du sang qui ne tarde pas à reparaitre, soit dans son siège primitif, soit dans les

(1) *Loco citato*, p. 223.

plaies résultant de la ligature directe ou de la ligature par la méthode d'Anel. Nous avons observé un grand nombre de ces hémorrhagies à l'armée d'Orient (1854-55), et nous avons eu recours pour les combattre à la compression directe dans la plaie, et à la compression indirecte pratiquée au moyen de tourniquets disposés en plus ou moins grand nombre sur le trajet du vaisseau principal et alternativement mis en jeu afin de ménager les téguments et d'éviter les douleurs. La compression, dans ces circonstances et même dans quelques autres où l'hémorrhagie provenait de troncs volumineux, comme la poplitée, nous a rendu de très-bons services; mais à la condition d'être exercée pendant un temps assez long pour permettre à la plaie de se modifier, et aux bourgeons cellulo-vasculaires de se développer, de s'agglutiner, de s'organiser et de fermer la lumière des vaisseaux par une sorte d'opercule.

La ligature des deux bouts du vaisseau dans la plaie, et quand cette opération n'a pu être faite ou reste impuissante, la ligature par la méthode d'Anel, la compression directe et indirecte sont donc les moyens de combattre les hémorrhagies consécutives. Nous considérons tous les autres moyens, ou comme illusoires ou comme peu sûrs, dans les cas où l'écoulement de sang est fourni par un vaisseau de quelque volume.

Il est un autre point de pratique du traitement des hémorrhagies consécutives qui mérite de fixer quelquefois l'attention. Très-souvent, on pourrait dire presque toujours, les hémorrhagies se produisent en l'absence du traumatisme qui survient lorsque l'écoulement du sang a lieu spontanément ou sous l'influence de moyens provoqués. Convient-il, dans ces cas, de rester inactif en vertu du précepte recommandant de ne pas toucher à une ar-
 tère qui ne donne plus de sang, dans l'espoir que l'écoule-

ment pourra ne plus reparaitre ? Nous ne le croyons pas, malgré l'autorité de Guthrie (1).

L'espérance de voir l'écoulement du sang définitivement arrêté est trop souvent déçue pour qu'on doive y ajouter quelque foi ; de plus, les hémorrhagies ne tuent pas seulement les malades par l'affaiblissement dans lequel elles les jettent, mais encore par l'inquiétude et les angoisses de ces malheureux, toujours en proie à l'attente du retour menaçant d'un accident dont ils sentent instinctivement la gravité.

Lorsque le trajet de la blessure et la quantité de sang écoulé, indiquent que l'hémorrhagie ne provient pas d'un tronc considérable et permettent d'espérer sa suspension définitive, il peut être permis de s'abstenir d'une opération : mais dans le cas contraire, lorsqu'on a la certitude qu'un vaisseau de gros calibre a été ouvert, faut-il se contenter de placer, au-dessus de la blessure, des tourniquets d'attente qui seraient serrés dès que le sang reparaitrait, et de prescrire au blessé le repos absolu ? Il nous paraît plus sage, sous tous les rapports, de procéder immédiatement à l'opération sans attendre une hémorrhagie nouvelle dont on pourrait bien encore n'être pas témoin, ou qui, se déclarant pendant le sommeil du malade, amènerait silencieusement la mort. L'opération rassure les blessés ; elle est alors pratiquée dans de meilleures conditions que plus tard ; elle provoque quelquefois la réapparition du sang, et devient par là même plus facile à mener à bien ; elle conjure quelquefois l'invasion de cet autre fléau des blessés, l'infection purulente. Si la ligature n'a pu être faite, la simple exposition de la plaie à l'air, un pansement convenable pourront prévenir le retour de l'hémorrhagie, lorsque les vaisseaux qui lui donnaient

(1) *Loco citato*, p. 219.

naissance sont de petit calibre. L'écoulement du sang, provenant de vaisseaux plus considérables, se montre-t-il de nouveau? la source en sera plus facilement découverte dans une plaie large, et le premier temps d'une opération de ligature désormais nécessaire aura été accompli.

Macleod (1) pense, comme nous, que ne pas opérer, lorsque le vaisseau ne donne pas de sang, est une pratique qu'on ne doit pas prendre à la lettre, si l'on ne veut s'exposer à donner aux blessés des secours tardifs et inutiles. Il conseille d'intervenir à la seconde apparition de l'hémorrhagie, surtout si elle est abondante. Mais l'attente, d'un côté, l'indécision, de l'autre, conduisent à tâtons le chirurgien entre la vie qui s'éteint et la mort qui menace, car la seconde hémorrhagie peut fort bien être mortelle.

En un mot, comme le disait Bégin (2) à propos de l'extraction des corps étrangers, nous croyons l'indication de l'opération toujours présente; toujours, selon nous, le chirurgien doit tenter de la pratiquer: s'il réussit, il aura beaucoup fait en faveur des blessés; s'il échoue par quelques-unes des circonstances signalées en pareil cas, il se sera peut-être préparé le succès d'une tentative nouvelle ou ménagé certainement les regrets d'un résultat funeste par son inaction.

Anévrysmes. — Les anévrysmes circonscrits sont rares à la suite des plaies d'armes à feu; les anévrysmes diffus, sans être communs se rencontrent plus souvent. Le docteur Beck (3) en a observé deux cas, dans lesquels il a pratiqué l'amputation secondaire.

C'est en effet le dernier remède à employer contre les anévrysmes diffus; mais il doit toujours avoir été précédé

(1) *Notes on the surgery of the war in the Crimea*, p. 148.

(2) Communication à l'Académie de médecine, 26 septembre 1848.

(3) *Die Schusswunden*, von Bernard Beck, Grossherzogl. Badischen Militärarzt. Heidelberg, 1850.

des tentatives possibles de ligature. C'est dans ces circonstances que les raisons de difficultés de l'opération, alléguées par Dupuytren pour donner la préférence à la méthode d'Anel, méritent une sérieuse considération. Les anévrysmes diffus à la suite de coups de feu, ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui résultent d'une plaie par armes piquantes ou tranchantes dont l'ouverture s'est cicatrisée, ou de la rupture sous-cutanée d'un anévrysme spontané. Il est très-rare, en effet, que les ouvertures faites par le projectile laissent échapper une quantité de sang appréciable; le trajet de la plaie se trouve comblé par les caillots, par le gonflement des parties, aussi bien que par les changements de rapports des couches anatomiques intéressées.

Considérant donc les téguments comme intacts, on pourrait, à la rigueur, opposer aux anévrysmes diffus résultant de coups de feu, les divers traitements des anévrysmes diffus en général. Sans examiner ici la valeur de ces moyens thérapeutiques, nous pensons, d'après notre expérience personnelle, que la ligature des deux bouts de l'artère divisée mise à découvert est encore celui qu'il convient d'employer, et celui qui met le plus sûrement à l'abri d'accidents. Il y a quelques années, nous avons assisté H. Larrey dans une opération de ce genre: il s'agissait d'une lésion de l'artère humérale siégeant à l'union du tiers moyen avec le tiers supérieur du vaisseau; le moignon de l'épaule, le bras et la partie supérieure de l'avant-bras, considérablement tuméfiés et distendus par le sang, menaçaient de se rompre. L'artère fut mise à découvert au lieu présumé de la blessure qui fut heureusement trouvée, et une ligature fut appliquée sur le vaisseau au-dessus et au-dessous du point lésé. Le malade guérit parfaitement. Peut-être une opération analogue faite au membre inférieur n'eût-elle pas eu un résultat aussi favo-

nable ; toujours est-il que rien, lorsqu'elle est possible, ne doit empêcher de la tenter. Devant des difficultés insurmontables, on lui substituerait, comme Dupuytren, l'opération d'Anel qui, venant elle-même à échouer, laisserait encore après elle l'amputation du membre comme ultime ressource.

Des anévrysmes artérioso-veineux se montrent quelquefois à la suite de plaies par armes à feu ; ils sont plus fréquents à la suite de coups de feu chargés à plomb qu'à la suite de coups de balle : cependant Chassaignac en a rencontré un siégeant sur l'artère tibiale postérieure (1), et nous en avons fait voir un autre à la Société de chirurgie, siégeant dans le creux sous-claviculaire (2). Nous ne croyons pas devoir nous occuper du traitement de ces anévrysmes qui constituent un accident décrit dans tous les ouvrages de pathologie externe.

(1) *Archives générales de médecine*, 4^e série, t. XXXV, p. 41.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie de Paris*, 31 janvier 1861.



CHAPITRE VIII

BLESSURES PAR ARMES DE GUERRE DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DE L'ÉCONOMIE

BLESSURES DE LA TÊTE

Lésions des téguments du crâne. — Piqûres; coupures; contusions et plaies contuses. Traitement.

Lésions des os du crâne. — Variétés de fractures: piqûres; coupures; fractures directes; fractures par contre-coup. Diagnostic des lésions osseuses.

Lésions des méninges et de l'encéphale. — Piqûres; coupures; commotion; contusions; plaies contuses.

Complications des blessures du crâne et de l'encéphale. — Corps étrangers; hémorragies; compression; épanchements; hernie du cerveau; méningo-encéphalite traumatique.

Traitement des lésions des os du crâne et de l'encéphale. Du trépan et de ses indications.

Les parties molles et les os du crâne peuvent être atteints de toutes les variétés de lésions observées sur les autres régions du corps, et déterminées par les armes piquantes, tranchantes et contondantes.

Lésions des téguments. — Les plaies des téguments du crâne produites par des coups d'épée, de baïonnette, de pointe de sabre, se rencontrent rarement à l'état de simplicité. La surface courbe de la boîte crânienne et le peu d'épaisseur des téguments, d'une part; la forme droite et la rigidité des armes, de l'autre, s'opposent à ce que le trajet toujours rectiligne des plaies présente quelque étendue sans rencontrer et léser les os. Cependant, la boîte osseuse du crâne, n'étant pas parfaitement sphérique, permet quel-

quefois aux armes piquantes de petit volume de parcourir un assez long trajet en n'intéressant que les parties molles, dans des régions à surfaces un peu aplaties, comme la partie inférieure du front et les tempes.

Les mêmes considérations sont applicables aux plaies des téguments du crâne par les sabres et les armes tranchantes en général. Néanmoins, les plaies des téguments du crâne par armes tranchantes ont habituellement plus d'étendue que les plaies par armes piquantes : elles ont des directions variées et peuvent être obliques, parallèles ou perpendiculaires à la direction des fibres musculaires. Souvent elles affectent la forme à lambeau ; cette disposition résulte de l'incidence oblique de l'arme qui a été portée sur la région en *dédolant*. La base du lambeau peut être supérieure, inférieure ou occuper une position intermédiaire ; il en résulte que le lambeau reste naturellement en place, tombe par son propre poids ou abandonne plus ou moins les parties dont il a été détaché.

Les blessures des téguments du crâne par armes contondantes ou par les armes à feu, sont des contusions et des plaies contuses. Les contusions donnent presque constamment lieu à des tumeurs plus ou moins considérables, formées par du sang extravasé et connues sous le nom de bosses sanguines. Il existe deux variétés de bosses sanguines : les unes présentent une saillie bien circonscrite, dure et résistante dans toute son étendue et résultant de l'infiltration du sang dans les aréoles du tissu cellulaire ; les autres, dures seulement dans tout le pourtour de la circonférence de leur base, sont molles et dépressibles à leur centre. Les unes et les autres sont des contusions au deuxième degré ; mais les secondes diffèrent des premières par l'épanchement du sang dans un foyer central, d'étendue variable et formé par la rupture des mailles cellulaires sous un choc plus considérable que dans le pre-

mier cas. Les bosses sanguines de la seconde variété sont quelquefois le siège de battements isochrones aux battements du pouls : ce phénomène, qui n'est pas de longue durée, provient de la rupture d'une artère donnant du sang, jusqu'à ce que la poche dans laquelle ce liquide est versé soit assez distendue pour en arrêter l'écoulement par une sorte de compression spontanée.

La mollesse et la dépression du centre de la tumeur sanguine, d'une part, les pulsations qui lui sont communiquées, de l'autre, pourraient faire croire à un enfoncement du crâne ; mais la réductibilité de ces tumeurs et la possibilité de disséminer le sang par la pression, suffisent pour établir le diagnostic.

On observe encore quelquefois, dans les cas où un corps contondant d'un certain volume a agi très-obliquement sur les parties, un décollement étendu des téguments du crâne, sous lesquels s'est produit un épanchement plus ou moins considérable de sang ou de sérosité sanguinolente formant une tumeur molle et fluctuante dans sa totalité. Le siège de cet épanchement est dans la couche de tissu lamelleux très-lâche, interposée entre le périoste et l'aponévrose épicroânienne.

Les plaies contuses des téguments du crâne sont souvent fort irrégulières ; fréquemment aussi elles sont linéaires et comme produites par un instrument tranchant ; elles se présentent quelquefois avec des lambeaux. L'irrégularité des plaies contuses est en rapport avec l'irrégularité des corps contondants ; la forme linéaire résulte du choc d'un corps orbe comme un caillou, d'un corps arrondi comme un bâton ou d'un corps à surface assez régulièrement plane ; les lambeaux sont produits par l'action oblique du corps vulnérant qui, après avoir entamé les téguments, les refoule au-devant de lui en glissant sur les os du crâne.

Dans tous les cas de blessures aux téguments du crâne, les contusions exceptées, on doit raser les cheveux dans une certaine étendue autour des bords de la plaie. Les piqures seront recouvertes avec quelques compresses imbibées d'eau fraîche, ou avec une bandelette de sparadrap de diachylum : le taffetas d'Angleterre et la percaline adhésive ne doivent pas être employés ici, attendu qu'ils sont imperméables, retiennent au-dessous d'eux les liquides qui peuvent s'échapper de la plaie et exposent à des accidents inflammatoires.

Les lèvres des plaies par instruments tranchants doivent être rapprochées immédiatement, dans le but d'en obtenir la réunion par première intention. On emploiera à cet effet de longues bandelettes de sparadrap de diachylum, faisant une fois et demie le tour de la tête, afin de pouvoir leur donner plus de fixité : on en appliquera un assez grand nombre pour recouvrir la plaie dans toute son étendue, et on les maintiendra par quelques tours de bandes, un couvre-chef ou un serre-tête. Quand la plaie est à lambeau et que la disposition de celui-ci lui conserve sa position naturelle, on applique les bandelettes agglutinatives en commençant par la base du lambeau et en les imbriquant successivement les unes sur les autres jusqu'à son sommet. Dans les cas où la base du lambeau étant placée inférieurement, le sommet tend à retomber sur elle, on est quelquefois obligé de le retenir avec un point de suture ; cependant il vaut mieux chercher à en obtenir la coaptation à l'aide des bandelettes agglutinatives.

J.-L. Petit, afin de donner aux liquides un libre écoulement, et pour prévenir l'accumulation du sang ou du pus au-dessous du lambeau, conseillait d'en inciser longitudinalement la base, avant de le réappliquer. Cette précaution est au moins inutile : les lambeaux doivent être simplement réappliqués, soutenus et légèrement com-

primés de la base vers le sommet au moyen de longues bandelettes agglutinatives, au-dessous desquelles on dispose une couche de ouate en guise de compresse graduée; la première bandelette sera placée de façon à laisser libres les deux angles de la base du lambeau, afin de permettre au sang ou au pus de s'écouler en cas de besoin.

Les plaies contuses des téguments du crâne, qu'elles soient nettes ou accompagnées de déchirures, de lambeaux et même de dénudation des os, doivent être pansées comme les précédentes; c'est le meilleur moyen de les mettre à l'abri des complications dont elles sont quelquefois le siège. Après avoir rasé les parties, extrait les corps étrangers s'il y a lieu, abstergé la plaie avec soin, on rapproche autant que possible les tissus écartés ou dilacérés, et on les maintient en rapport à l'aide de bandelettes agglutinatives, avec lesquelles on construit, pour ainsi dire, un bandage inamovible qui sera laissé en place tant qu'aucune indication ne commandera de l'enlever.

Les bosses sanguines dures et circonscrites peuvent être traitées par l'application de compresses imbibées d'eau froide et de liqueurs résolutes, ou par l'écrasement. Nous avons déjà parlé de l'écrasement appliqué aux tumeurs sanguines et de la manière dont il agit, à propos de la contusion en général: nulle part, il ne peut être employé mieux qu'à la tête, où un plan osseux résistant est immédiatement situé sous les téguments. Il s'exécute au moyen d'une pièce de monnaie placée entre les duplicatures d'une compresse et avec laquelle on exerce une pression brusque et énergique sur la tumeur: il provoque une douleur vive, mais de courte durée, et la dissémination du sang dans le tissu cellulaire circonvoisin.

Dans les bosses sanguines molles et fluctuantes, une compression douce, égale et largement exercée sur la partie, l'application de topiques résolutifs et, plus tard, de

topiques révulsifs comme des vésicatoires, sont les moyens à l'aide desquels on obtient ordinairement la résorption du sang. Dans les cas où le sang n'est pas résorbé après un emploi prolongé de ces moyens, et dans ceux où le volume de l'épanchement fait craindre que la résorption ne se fasse pas et que l'inflammation ne s'empare du foyer, il convient de pratiquer une petite incision par laquelle on évacuera le liquide et les caillots à l'aide de pressions doucement ménagées. On appliquera immédiatement après sur la région, un bandage inamovible composé de bandelettes agglutinatives comprimant légèrement et également les parties et remettant en contact les parois du foyer, tout en laissant cependant à découvert la plaie de l'incision par laquelle pourra sortir, les jours suivants, le sang qui ne serait pas sorti immédiatement. Nous avons discuté la valeur de ce procédé au chapitre des contusions, et nous en avons fait ressortir les avantages et les inconvénients.

Les plaies des téguments du crâne par les petits projectiles et les éclats de projectiles creux, ressemblent quelquefois aux plaies contuses ordinaires ; mais le plus souvent elles produisent des sillons de peu d'étendue et des sétons. Lorsqu'une balle ronde contourne les os du crâne, comme nous l'avons expliqué (*voy.* chap. v, p. 167), et chemine entre eux et les parties molles, elle donne lieu à une plaie en séton de longueur variable. Les plaies par armes à feu ne doivent être ni réunies, ni recouvertes de bandelettes agglutinatives comme les plaies contuses ordinaires, accompagnées qu'elles sont de perte de substance et de mortification qui doivent nécessairement amener une suppuration plus ou moins abondante. Les plaies en sillon, après qu'on en aura rasé le pourtour, seront recouvertes d'un linge fenêtré enduit de cérat et d'un plumasseau de charpie, ou d'une compresse imbibée d'eau froide : le tout

sera maintenu par un bandage léger, mais solide, afin d'empêcher tout frottement. Les plaies en séton ne seront pas débridées, et le trajet en sera lavé au moyen d'injections d'eau tiède, destinées à entraîner les cheveux qu'il peut contenir : il est inutile de fendre le trajet de la plaie dans toute sa longueur, s'il est court ; mais s'il a une longueur de plusieurs pouces, on pourra pratiquer vers son milieu une contre-ouverture pour donner une issue plus facile aux liquides.

Lorsque les escharres sont tombées, les sillons paraissent plus considérables qu'au moment de l'accident ; ils mettent toujours un temps fort long à guérir, en raison de leur mode de cicatrisation par l'interposition d'un tissu cicatriciel entre les lèvres de la plaie qui ne peuvent être rapprochées.

Les sétions guérissent plus vite, mais ils se transforment quelquefois en sillons par la mortification consécutive de leur paroi externe.

Lorsque les os du crâne sont dénudés, les moyens locaux de traitement sont les mêmes que ceux que nous venons d'indiquer ; c'est-à-dire que la réunion immédiate ne sera pas tentée, attendu que l'os a été plus ou moins contus par le projectile.

Complications. — Les complications des blessures des téguments du crâne sont : la présence des corps étrangers, l'hémorragie et la lésion des nerfs.

Les corps étrangers se rencontrent rarement dans les plaies par armes piquantes et par armes tranchantes : ils sont plus fréquents dans les plaies contuses et les plaies par armes à feu. Le corps vulnérant lui-même, la pointe d'une épée, d'un fleuret ou d'un couteau, un fragment de verre, une balle ou un petit fragment de projectile creux, les corps accidentellement entraînés dans les plaies, des cheveux, des lambeaux de la coiffure, du sable, du gravier

sont les corps étrangers que l'on observe le plus habituellement. Leur recherche et leur extraction doit être immédiatement pratiquée ; cette opération est, en général, facile et ne présente aucune indication spéciale. Il arrive cependant quelquefois que les corps étrangers logés dans la fosse temporale au-dessus de l'arcade zygomatique, ne sont pas faciles à découvrir, et que des balles mêmes ont pu échapper à l'exploration du chirurgien, en raison du plan résistant que forme l'aponévrose du muscle temporal. Une légère tuméfaction de la région, la douleur locale éprouvée par le malade en serrant les dents, la difficulté de la mastication mettront sur la voie de cette complication. Les incisions nécessaires à la recherche et à l'extraction des corps étrangers dans la région temporale, doivent être faites parallèlement à la direction des fibres du muscle, afin d'éviter, autant que possible, la lésion des artères temporales profondes toujours difficiles à lier et impossibles à comprimer. L'extraction des corps étrangers de la fosse temporale est de la dernière importance, en raison des suppurations profondes et des fusées purulentes que ces corps étrangers peuvent déterminer dans la fosse zygomatique, et au pourtour de l'articulation temporo-maxillaire.

L'hémorragie provient de la lésion des artères nombreuses qui rampent dans les téguments du crâne ou au-dessous d'eux, la frontale, la sus-orbitaire, la temporale superficielle, les deux temporales profondes, l'auriculaire postérieure et l'occipitale. Toutes ces artères, à l'exception des deux temporales profondes, sont accessibles à la compression qui doit être exercée entre le cœur et la plaie afin de ne pas nuire à la cicatrisation, ou de ne pas déterminer une inflammation en agissant directement sur la blessure. Cette compression ne suffit pas toujours, et le retour du sang par les anastomoses nécessite quelquefois une com-

pression pratiquée au-dessus et au-dessous de la blessure. La ligature immédiate des artères du crâne est difficile et douloureuse, et lorsque la compression n'a pu maîtriser l'hémorrhagie, on est quelquefois obligé d'avoir recours à la ligature médiante faite sur un petit rouleau de diachylum, lequel est compris dans l'anse du fil avec une épaisseur plus ou moins considérable de téguments.

Les hémorrhagies provenant des artères temporales profondes sont plus difficiles à arrêter que celles des artères superficiellement situées, et peuvent par leurs retours successifs mettre la vie du blessé en danger (1). Dans ces cas, on aura recours au tamponnement, à l'application du persulfate de fer, au cautère actuel et, si ces moyens demeureraient insuffisants, à la ligature de la carotide primitive immédiatement au-dessous de sa bifurcation, et simultanément à celle de la carotide externe ou de la carotide interne, afin d'empêcher le sang de revenir de l'une de ces artères dans l'autre.

La piqûre, la déchirure d'un cordon nerveux des téguments du crâne peut donner lieu immédiatement et consécutivement à une vive douleur qui sera combattue par les applications réfrigérantes, les topiques opiacés, les vésicatoires saupoudrés d'hydrochlorate de morphine, par la compression exercée sur le tronc du nerf, et enfin par sa section transversale et complète au niveau de la blessure. Il n'est pas rare de voir la lésion du nerf frontal par piqûre ou déchirure, et même une contusion légère de ce cordon nerveux au point où il émerge de l'orbite, déterminer la perte immédiate et irrévocable de la vue du côté blessé : nous en avons rencontré deux cas, dans lesquels l'infirmité persista malgré tous les traitements employés.

Accidents. — Les accidents qui peuvent survenir dans

(1) Marjolin, *Dictionnaire de médecine*, t. XXIX, p. 559.

tes les lésions des téguments du crâne, sont : l'inflammation érysipélateuse, l'inflammation phlegmoneuse, la nudation consécutive des os et le retentissement de ces divers accidents sur l'encéphale : ces complications, toujours graves, nous ont paru moins fréquentes que ne l'ont les auteurs.

La réunion trop exacte des plaies, et surtout la réunion des bandelettes de percaline adhésive, les pansements des ou trop fréquents, la présence de corps étrangers, irritation déterminée par la présence, entre les lèvres des plaies faites en dédolant, de cheveux coupés dans l'épaisseur de la peau (1), sont habituellement les causes déterminantes de l'inflammation.

Dans l'immense majorité des cas, il suffit de porter remède à la cause des accidents pour remédier aux accidents eux-mêmes : dès que le malade accuse un peu de douleur, d'agitation ou d'insomnie, il faut enlever les bandelettes agglutinatives, rechercher les corps étrangers, couper la racine des cheveux, et recouvrir la plaie dont les bords se sont tuméfiés, d'un cataplasme ou de fomentations émoullientes. Du jour au lendemain, les menaces d'accidents ont souvent disparu : les applications émoullientes ont continuées jusqu'à ce que la plaie soit revenue sur elle-même et fournisse une suppuration louable ; elles ont été remplacées soit par un linge fenêtré enduit d'abord d'onguent digestif, puis de cérat, soit par une croix de sainte de sparadrap de diachylum, jusqu'à la guérison complète. Dans les cas de plaies à lambeau, le lambeau sera mollement maintenu en place et sans compression à l'aide d'une bandelette agglutinative.

Lorsqu'au lieu de s'arrêter l'inflammation progresse, elle prend les caractères soit de l'érysipèle simple, sur le-

1. J. L. Petit, *Œuvres complètes*. Paris. 1844, p. 342.

quel nous n'avons pas besoin d'insister, soit du phlegmon diffus. Dans ce dernier cas, le volume de la tête paraît considérablement augmenté, les téguments se tuméfient, deviennent œdémateux et conservent l'empreinte de la pression du doigt; des points fluctuants isolés apparaissent; des abcès plus vastes se forment, décollent les parties molles dans une grande étendue et peuvent fuser jusqu'aux bosses sourcilières en avant, jusqu'aux arcades zygomatiques latéralement, aux apophyses mastoïdes et à la ligne courbe de l'occipital en arrière; la peau s'ulcère; elle se gangrène rarement, alimentée qu'elle est par un riche réseau vasculaire; elle se perforé et donne issue par ses ouvertures à une quantité considérable de pus, mêlé à des lambeaux grisâtres de tissu cellulaire frappé de mort. L'abondance et la longue durée de la suppuration épuise les malades, qui ne peuvent y résister ou qui succombent à une méningo-encéphalite développée par la propagation de l'inflammation. Dupuytren a cité une complication très-rare, mais très-grave, des phlegmons diffus des téguments du crâne, l'hémorrhagie par inflammation et ulcération consécutive des artères volumineuses du cuir chevelu (1).

Le débridement des lèvres de la plaie, conseillé pour prévenir et combattre ces accidents, reste sans succès; ce résultat devait être prévu, puisque de vastes plaies et des plaies à lambeaux sont prises d'inflammation comme les plaies étroites et peu étendues. Le traitement de ces accidents consiste dans les saignées générales et locales, l'application de topiques émollients et l'emploi des dérivatifs sur le tube intestinal. De larges incisions seront faites prématurément sur les points qui paraissent ramollis; chaque foyer sera ouvert afin de donner issue au pus, lorsque le traite-

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 132.

ment n'aura pu empêcher la formation de ce liquide.

Les os du crâne, dans cette circonstance, sont toujours dénudés dans une plus ou moins grande étendue et frappés de nécrose. Mais la dénudation des os n'est pas toujours aussi considérable et peut ne se produire que dans l'étendue de la plaie en suppuration : cette complication n'entraîne pas nécessairement la nécrose, et les os, après avoir été dénudés, se recouvrent fréquemment de bourgeons charnus qui se réunissent à ceux des parties molles pour fournir à la cicatrisation.

L'extension de l'inflammation des téguments du crâne aux méninges et à l'encéphale, que nous avons signalée comme une complication, sera traitée dans le paragraphe relatif à la méningo-encéphalite traumatique.

Blessures des os du crâne. — Les blessures des os du crâne faites par les armes de guerre, sont des contusions et des fractures ; ces dernières sont directes ou indirectes, c'est-à-dire par contre-coup, et peuvent être non-seulement le résultat de l'action des armes, mais encore du choc d'un grand nombre d'autres agents extérieurs et de chutes sur la tête.

Ébranlement. — Avant de nous occuper de l'histoire de ces lésions, nous croyons devoir, en raison de l'ébranlement toujours plus ou moins considérable qu'elles communiquent aux os et à l'encéphale, exposer quelques considérations sur la commotion en général. Tout corps mis en mouvement et frappant un autre corps, cède à celui-ci une partie de la force qui l'anime. Cette partie de la force communiquée est proportionnelle à la résistance que le corps frappé oppose à l'autre. La résistance est-elle très-faible ? les effets du choc se bornent à la partie heurtée ou ne s'étendent qu'à une faible distance, et le corps frappant brise le corps frappé, ou, s'il est d'un petit volume et d'un grand poids, comme une balle, il le traverse et continue

sa marche. La résistance est-elle plus grande? une partie plus considérable du mouvement est nécessaire pour la surmonter, et dès lors l'ébranlement est plus grand et s'étend plus loin dans toutes les directions. L'ébranlement est souvent concentré, rompu pour ainsi dire par les solutions de continuité du corps frappé : le corps agissant perd alors d'autant de sa force, et s'arrête parfois à une faible distance. Lorsque la résistance est supérieure au choc, le choc cède au corps frappé la totalité de sa force, et, s'il est produit par un projectile, le projectile s'arrête immédiatement. L'ébranlement se propage alors par des vibrations moléculaires proportionnées en rapidité, en nombre et en étendue à la somme de mouvement communiqué.

Plusieurs circonstances modifient les résultats de la transmission du mouvement. 1° La direction du choc : un corps contondant cède d'autant plus de son mouvement, et par conséquent en conserve d'autant moins, que l'angle sous lequel il agit se rapproche davantage de l'angle droit. 2° La direction du mouvement de rotation qui anime les projectiles : cette direction n'a pas d'influence sensible, lorsque le choc a lieu sous l'angle droit ; mais à mesure que cet angle devient plus petit, elle en acquiert davantage. Dans certains cas, le projectile ne cède que peu de mouvement à la surface frappée et semble avoir seulement roulé sur elle en la pressant. 3° La composition du projectile : lorsque celui-ci est très-dur, comme du fer par exemple, il cède à la surface frappée tout son mouvement ; s'il est fragile, comme le verre, la pierre, etc., la force dont il est animé, se partage au moment du choc, et une partie est employée à le briser en éclats, tandis que l'autre se perd dans l'ébranlement du corps frappé ; s'il est mou ou ductile, le même partage a lieu, avec cette différence qu'au lieu de se briser, il s'aplatit et se déforme.

Fractures par piqûre et coupure. — Les fractures par

les armes blanches sont des fractures directes par piqure et par coupure.

Les épées, les baïonnettes, les sabres, les couteaux, etc., en agissant par leur pointe sur les os du crâne, peuvent ne pas en intéresser toute l'épaisseur ; ou bien ils les traversent totalement et pénètrent à une certaine profondeur dans la cavité crânienne. Dans le premier cas, la blessure ne diffère pas essentiellement d'une blessure des téguments seuls : dans le second, la lésion, en général simple du côté de la table externe, nette et représentant par sa configuration la forme de l'arme qui l'a produite, est irrégulière et plus considérable du côté de la table interne. La plupart du temps, celle-ci éclate dans une plus ou moins grande étendue et forme des esquilles adhérentes et saillantes vers l'intérieur du crâne, ou des esquilles libres



FIGURE XXII. — *Fracture du crâne par coups de baïonnette.*

Deux coups de baïonnette à l'angle inférieur et postérieur du pariétal gauche. — Perforation triangulaire de l'os près de la suture temporo-pariétale. — Piqure simple de la table externe en arrière et plus bas. (Musée du Val de Grâce.)

restant généralement en place, ou bien encore poussées, mais rarement, plus ou moins profondément par le corps vulnérant. La figure 22 représente une tête de Kabyle des

environs de Bougie (Algérie), sur laquelle on peut voir deux coups de baïonnette; l'un borné à la surface de l'os, l'autre traversant toute l'épaisseur des parois du crâne et représentant la forme de l'arme.

Les armes tranchantes agissent superficiellement ou profondément, perpendiculairement ou obliquement sur les os du crâne, et donnent lieu à des coupures de formes diverses, désignées par les anciens chirurgiens sous des noms que leur singularité a fait à peu près oublier. — Le tranchant de l'arme peut ne faire sur l'os qu'une marque superficielle (hédra); — porté perpendiculairement avec plus de force, il fait une section droite plus ou moins profonde (eccopé); — dirigé sous un angle plus ou moins aigu,



FIGURE XXIII. — *Fracture du crâne par coup de sabre.*

Coup de sabre porté perpendiculairement sur la partie gauche du frontal. — *Eccopé.* — Fracture et enfoncement des bords de la coupure. (Musée du Val de Grâce.)



FIGURE XXIV. — *Face interne de la pièce précédente.*

La table interne de l'os a été enfoncée mais non coupée par la lame du sabre: deux fractures parallèles, réunies par une fracture qui leur est perpendiculaire, délimitent l'enfoncement.

il produit des sections obliques et des espèces de lambeaux osseux adhérents (diacopé); — ou bien il détache en tota-

lité des portions d'os (apostéparnismos). Les différents spécimens de ces blessures sont reproduits dans les figures suivantes.

La coupure des os est souvent accompagnée de contusion : les coupures perpendiculaires (eccopé) ne sont pas toujours nettes et présentent fréquemment des fractures peu étendues de leurs bords, soit sur la table externe, soit sur la table interne de l'os, soit sur les deux à la fois ; elles sont quelquefois fort étendues. Nous avons vu, dans la dernière campagne d'Italie, chez un capitaine de chasseurs d'Afrique blessé par un huhlans autrichien, un coup de sabre porté directement en travers sur le sommet de la tête, couper les os et pénétrer jusqu'au niveau du bord supérieur du pavillon des deux oreilles.

Les coupures obliques peuvent se borner à faire une



FIGURE XXV. — Fracture du crâne par coup de sabre.

Coup de sabre porté obliquement sur la protubérance occipitale et ayant entamé la table externe de l'os et le diploé seulement. — *Diacopi*.
(Musée du Val de Grâce.)

entamure en forme de petite écaille ou un lambeau assez considérable, dont la base est en continuité parfaite avec le reste de l'os (*fig. 25 et 26*).

Elles donnent lieu quelquefois à une fracture par éclatement de l'os, de telle sorte que la lésion est une coupure d'un côté, et une fracture proprement dite de l'autre (*fig. 27*) : enfin, elles enlèvent en totalité des portions

osseuses et déterminent des pertes de substance, dont les unes sont bornées à la table externe et à une partie de l'épaisseur de l'os, et dont les autres intéressent les deux tables et ouvrent plus ou moins largement la cavité crânienne (fig. 28).



FIGURE XXVI. — Fracture du crâne par coup de sabre.

Coup de sabre ayant divisé le frontal obliquement, la grande aile du sphénoïde et une portion du temporal du côté gauche; formation d'un lambeau osseux adhérent par sa base. — Cicatrisation parfaite. — *Diacopé.* (Bulletin de la Société de chirurgie, 5 septembre 1860.) (Musée du Val de Grâce.)

Fractures directes proprement dites. — Les fractures proprement dites des os du crâne sont produites par les corps contondants, par les projectiles de guerre, par les chocs de la tête contre des corps durs ou par les chutes sur le sol. Les fractures directes se produisent à l'endroit même où la cause vulnérante est appliquée; les fractures indirectes ont lieu dans un autre point que le point frappé. La résistance inégale des os, la forme et l'impulsion des corps contondants sont les circonstances qui président à la

production des différentes variétés des fractures du crâne. Ces variétés sont très-grandes : tantôt les fractures sont simples, uniques et linéaires; tantôt elles sont multiples, irrégulières, étoilées et comminutives; les fragments restent en place ou sont détachés; des enfoncements ont lieu et présentent des dépressions à fond solide ou mobile, selon que les fragments restent ou ne restent pas engrênés les uns avec les autres et avec le reste de l'os; l'une des deux tables seulement ou les deux tables à la fois sont fracturées.

Les projectiles lancés par la poudre à canon donnent habituellement lieu à des fractures directes qui présentent

de nombreuses variétés. Les balles, en raison de leur force considérable d'impulsion et de leur grande pesanteur sous



FIGURE XXVII. — *Fracture du crâne par coup de sabre.*

Coup de sabre sur la partie postérieure du pariétal gauche. — Perforation de la voûte du crâne. — Division nette de l'os vers la partie antérieure de la solution de continuité faite en dedolant; fracture par éclatement vers la partie postérieure.

(Musée du Val de Grâce.)

un petit volume, ne produisent habituellement pas de fractures étendues de la voûte du crâne et bornent leur action



FIGURE XXVIII. — *Fracture du crâne par coup de sabre.*

Séparation complète de la bosse frontale gauche; perforation de la voûte du crâne; coupure nette et sans esquilles. — *Aposképarnimos.* (Musée du Val de Grâce.)

au lieu frappé. On peut dire, d'une manière générale, que les balles animées d'une grande force font des fractures plus nettes que les balles animées d'une force moins considérable. Les gros projectiles, au contraire, produisent des fractures multiples et étendues, un véritable fracas des os: nous reproduisons ici un exemple d'une fracture du crâne produite par une bombe au siège de Sébastopol (*fig. 29*).

252 BLESSURES DE LA TÊTE PAR ARMES DE GUERRE.

La gravité même de ces derniers accidents, presque toujours immédiatement mortels, ne permet pas d'en faire l'histoire et les prive d'intérêt.

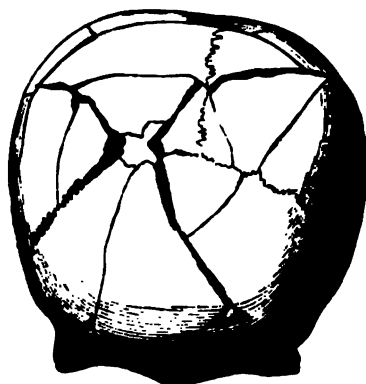


FIGURE XXIX. — *Fractures multiples et disjonctions des sutures de la voûte du crâne par une bombe. (Siège de Sébastopol.) (Musée du Val de Grâce.)*

Les balles, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, c'est-à-dire sphériques ou cylindro-coniques, ont, sur les os du crâne, un mode d'action dépendant de l'angle d'incidence sous lequel elles les frappent et de la quantité de mouvement dont elles sont douées. Arrivant obliquement sur les os, et animées de peu de force, elles peuvent ne faire qu'une contusion ; dirigées moins obliquement et avec plus de force, elles creusent des sillons plus ou moins profonds qui n'intéressent que la table externe et une partie du diploë, ou qui entament l'os dans toute son épaisseur. Tantôt elles bornent leur action au trajet qu'elles parcourent et ne donnent lieu qu'à une perte de substance ; tantôt elles fracturent l'os au voisinage du sillon dans une étendue variable ; tantôt, en creusant un sillon régulier sur la table externe, elles produisent des fractures de la table interne dont les fragments restent en place ; tantôt, enfin, elles enlèvent, comme nous l'avons dit, une portion

de la table interne en même temps que de l'externe.

Lorsque l'os frappé est épais, résistant et à diploë solide, la table interne, plus mince et plus friable que l'externe, se rompt quelquefois, cette dernière restant intacte ; elle se fracture directement au-dessous de l'endroit frappé et présente presque toujours plusieurs fragments libres ou adhérents, saillants et dirigés vers l'intérieur du crâne. Nous en avons possédé un très-bel exemple, sur un pariétal que nous avons rapporté de l'armée d'Orient, où les fragments adhérents étaient enfoncés vers l'intérieur sous forme de cône : nous en représentons un cas où les fragments étaient libres ; le malade était atteint d'une plaie en gouttière des téguments avec dénudation de l'occipital, sans solution

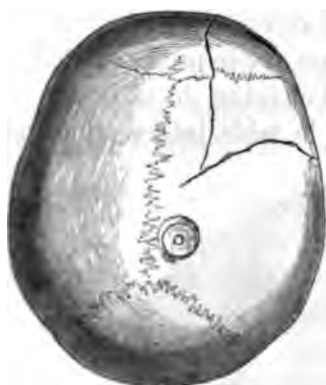


FIGURE XXX. — Fracture incomplète du pariétal droit par une balle.

La table interne brisée présente deux fragments séparés et libres ; la table externe est intacte. Une couronne de trépan, appliquée dans le lieu où les parties molles avaient été divisées, a permis d'arriver sur les esquilles détachées. — (*Compendium de chirurgie*, t. II, p. 573.) Les fractures siégeant sur les parties latérale et antérieure de la voûte ont été faites *post mortem*. (*Musée Dupuytren*.)



FIGURE XXXI. — Face interne de la pièce précédente.

En avant de la couronne du trépan, on aperçoit les esquilles libres. (*Musée Dupuytren*.)

de continuité et sans changement de couleur de l'os. Une couronne de trépan, appliquée dans le lieu où les parties

molles avaient été divisées, a permis d'arriver sur les fragments osseux appartenant à la table interne détachée de l'externe restée intacte (*fig. 30 et 31*).

Ces fractures de la table interne, mises hors de doute aujourd'hui, ne peuvent être produites que par l'action obliquement dirigée d'un projectile ou par le choc médiocre d'un corps à surface étendue, plane et régulière.

Quand les projectiles agissent perpendiculairement aux os du crâne ou suivant une direction voisine de la perpendiculaire, ils déterminent, selon la force d'impulsion qui les anime, des contusions, des fractures simples directes, des enfoncements, des perforations, des fractures simples à distance. La dépression des enfoncements représente assez exactement la forme des projectiles ; les bords sont à peu près réguliers, le fond est composé de plusieurs fragments libres ou adhérents, selon que le projectile agit avec plus ou moins de force, et l'étendue de la fracture est généralement plus grande sur la table interne que sur la

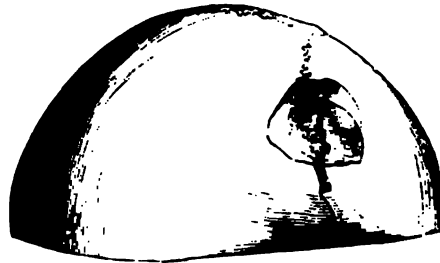


FIGURE XXXII. — *Fracture du crâne par un coup de biscaïen sur le milieu de la suture fronto-pariétale droite.*

Enfoncement des deux tables de l'os, les fragments restant en place. Absence d'accidents pendant 30 jours. Encéphalite mortelle en 8 heures. Épanchement de sang considérable entre la dure-mère et l'os. — Attrition du cerveau ; abcès de la grosseur d'une noix dans le lobe moyen. (*Musée du Val de Grâce.*)

table externe de l'os. Des deux exemples que nous en donnons ici, le premier (*fig. 32*) est une fracture du pariétal par un biscaïen, recueillie par nous à l'armée

d'Orient; les fragments sont encore solidement engrénés les uns dans les autres : le second est un enfoncement du crâne par une balle; les fragments étaient libres (*fig. 33, 34*).

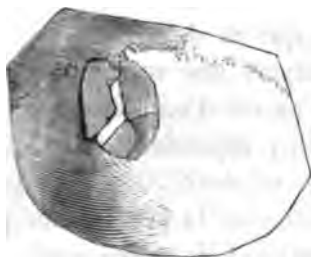


FIGURE XXXIII. — *Fracture par enfoncement de la partie supérieure du frontal.*

La table externe présente trois fragments, dont deux mobiles; la table interne est fracturée dans une étendue plus considérable; un des fragments est tout à fait libre. (*Musée du Val de Grâce.*)



FIGURE XXXIV. — *Face interne de la pièce précédente.*

La fracture est plus étendue que sur la face externe. (*Musée du Val de Grâce.*)

Les perforations du crâne par coups de feu ont aussi, comme les enfoncements, une forme se rapprochant de celle des projectiles. Elles se présentent habituellement



FIGURE XXXV. — *Fracture et perforation de l'occipital à sa partie moyenne par un coup de feu.* (*Musée du Val de Grâce.*)

comme un trou dans lequel on peut introduire le doigt, et où l'on rencontre des esquilles libres de petit volume appartenant à la table externe de l'os et au diploë, et des

esquilles plus volumineuses appartenant à la table interne, dont les unes sont libres et les autres adhérentes (*fig. 35*). Il est rare que la fracture de la table interne ne soit pas plus considérable que celle de la table externe, et il arrive très-souvent que les esquilles qui en dépendent ont une grande étendue. Dans la plupart des cas, l'ouverture faite à la table externe de l'os est d'un diamètre plus grand que celui du projectile; cependant elle lui est quelquefois égale; quelquefois même elle est plus petite que lui, de façon qu'on s'étonne de la pénétration possible du projectile dans le crâne. L'os après avoir cédé sous le choc, semble être revenu sur lui-même en vertu d'une certaine élasticité. Un projectile pénétrant dans le crâne et y demeurant ne fait qu'une perforation; s'il conserve une impulsion suffisante pour sortir de la cavité, il fait une seconde perforation. Cette seconde ouverture, l'ouverture de sortie, est généralement plus grande que la première, l'ouverture d'entrée, et la fracture de la table externe est ici plus grande que celle de la table interne: l'épaisseur différente des os à l'entrée et à la sortie du projectile peut faire varier ces résultats.

Les éclats de projectiles creux, lorsqu'ils sont volumi-

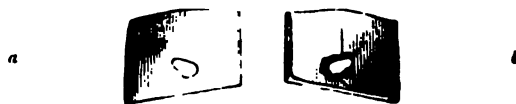


FIGURE XXXVI. — *Fracture et perforation de l'os frontal par un petit éclat de grenade.*

La table externe de l'os *a* est perforée nettement sans fracture, et l'ouverture représente avec exactement la forme du projectile. — La table interne *b* est fracturée dans une étendue double; les fragments ont été emportés de telle sorte que l'os est taillé en biseau de l'intérieur à l'extérieur: elle offre trois solures peu étendues disposées en étoile.

(Musée du Val de Grâce.)

neux, produisent des effets analogues à ceux des gros projectiles; lorsqu'ils sont de petit volume, ils donnent lieu à



fractures moins régulières, mais cependant analogues à celles que déterminent les petits projectiles. La figure 36 présente une perforation du pariétal par un éclat de bois.

Fractures par contre-coup. — Les fractures à distance produites par les projectiles, sont de véritables fractures par contre-coup. Si nous avons considéré la fracture de la table interne avec intégrité de la table externe, comme une fracture directe, c'est parce qu'elle a toujours lieu directement au-dessous de l'endroit frappé; elle tient le milieu entre les fractures directes proprement dites et les fractures par contre-coup. Il n'en est pas de même de celles que nous venons de mentionner; elles se produisent, soit sur la table extérieure, dans toute l'épaisseur de l'os, à une distance généralement petite de l'endroit frappé et resté intact. Il se rencontre, dans ces cas, près du point qui a reçu le coup et qui a résisté, une portion plus mince des parois crâniennes qui a cédé à l'ébranlement tendant à s'irradier sur toute la surface osseuse. Les chocs violents par d'autres corps que les projectiles, les chutes sur une partie de la voûte du crâne, produisent, par le même mécanisme, des fractures situées à une certaine distance du point frappé. Lorsque la surface des corps vulnérants a une certaine largeur, le choc ou la chute donnent lieu quelquefois à une fracture située diamétralement opposé au point frappé: la percussion détermine alors dans l'ovoïde crânien une série de vibrations qui, partant du point frappé, viennent se rencontrer ou se heurter, pour ainsi dire, au point diamétralement opposé, reproduisent le choc et déterminent des fractures soit dans l'une des deux tables, soit dans toute l'épaisseur de l'os. Quoi qu'il en soit de cette explication, les fractures admises par les uns, niées par les autres, et contestées encore aujourd'hui pour quelques chirurgiens, existent réellement: nous en donnons (*fig. 37*) un exemple

obtenu par précipitation, et que nous devons à l'obligeance de Maurice Perrin. Le choc a porté directement sur la protubérance occipitale qu'il a respectée, et a déterminé une fracture de la partie inférieure du frontal avec un léger écartement de la suture médiane.



FIGURE XXXVII. — *Fracture du frontal par contre-coup.*



FIGURE XXXVIII. — *Face interne de la pièce précédente.*

Le choc a porté sur la bosse occipitale. —
Deux fractures partent de la suture frontale
et se dirigent vers l'un et l'autre orbite.
(Pièce appartenant à Maurice Perrin.)

Les fractures dont nous nous sommes occupé jusqu'ici sont des fractures de la voûte du crâne : les fractures de la base, sans être rares, sont moins communes et sont produites, soit directement par la pointe des armes blanches pénétrant à travers les ouvertures naturelles de la face ou les os légers de cette région et par les projectiles lancés par la poudre de guerre, soit indirectement ou par contre-coup, sous l'influence de chocs ou de chutes.

Dans les cas de suicides par coups de feu, on observe fréquemment des fractures simultanées de la base et de la voûte du crâne ; ces fractures, toujours accompagnées de fractures des os de la face, sont quelquefois si nombreuses et si considérables, que la tête tout entière semble avoir éclaté en nombreux fragments. Le musée du Val de Grâce

en possède une curieuse collection : nous en représentons (*fig. 39*) un spécimen où l'on peut voir des fractures et des pertes de substance multiples des os de la face, de la voûte et de la base du crâne. La balle tirée sous le menton est sortie vers le milieu de l'os frontal. Dans l'exemple que nous avons choisi, les désordres sont de moyenne étendue : on voit souvent des désordres moindres et des désordres beaucoup plus considérables.

Les fractures directes de la base du crâne ne pouvaient donner lieu à aucune contestation; mais les fractures indirectes, c'est-à-dire par contre-coup, ont été mises en doute par Aran (1). Selon cet auteur, les fractures que l'on observe à la base du crâne et qu'on cite comme des exemples de contre-



FIGURE XXXIX. — Désordres produits par un coup de feu. — Suicide. (Musée du Val de Grâce.)

qui se sont propagées de la voûte à la base du crâne; il y a dans ces cas extension d'une fracture dans un point plus ou moins éloigné, mais non contre-coup, car ce dernier mot implique l'idée d'une absence de lésion des os du crâne dans le point qui a été soumis à la percussion. Aran, dans des expériences entreprises à ce sujet, n'a jamais observé de fracture de la base sans fracture au point percuté; il a vu les fractures de la voûte gagner ordinairement par irradiation la base du crâne, même à travers les sutures, et par le plus court chemin. Il a remarqué que les fractures consécutives à des percussions ou à des fractures de la région

(1) *Recherches sur les fractures de la base du crâne.* — *Archives générales de médecine*, octobre 1844.

frontale, aboutissent à l'étage supérieur de la base, c'est-à-dire aux voûtes orbitaires et à la région ethmoïdale ; celles de la région occipitale, à l'étage inférieur, c'est-à-dire aux fosses cérébelleuses ; celles des régions temporales, à l'étage moyen ; enfin, que les fractures partant du sinciput peuvent suivre une de ces trois directions, mais se portent plus particulièrement dans les fosses moyennes. Il a obtenu quelquefois des fractures de la voûte avec des fractures indépendantes de la base, c'est-à-dire sans communication avec la fracture du lieu percuté, mais seulement dans le cas où il y a eu un ébranlement très-considérable et des fractures multiples.

Quelques-uns des faits énoncés par Aran sont en contradiction avec la théorie, avec l'expérience et l'expérimentation : si les fractures de la base du crâne sont, plus communément qu'on ne le croit, la continuation des fractures de la voûte et des parois, elles existent aussi isolément. Nous représentons une pièce (*fig. 40 et 41*) déposée au musée du Val-de-Grâce par Maurice Perrin, où l'on voit une fracture de la selle turcique et de l'apophyse basilaire, obtenue par précipitation de la tête sur le vertex, sans lésion au point frappé. Nous bornant à rappeler ici les démonstrations d'Hunauld (d'Angers) (1) sur le mode de réunion des os du crâne et le mutuel appui qu'ils se prêtent ; les théories de Grima, Saucerotte et Sabouraux sur les contre-coups dans les lésions de la tête (2), nous dirons que le corps du sphénoïde et la portion pétrée du temporal sont les parties de la base du crâne le plus souvent atteintes de fractures par contre-coups, et nous admettrons volontiers avec A. Paré, que les fractures par contre-coups se rencontrent surtout chez les sujets dont les sutures des os du crâne sont très-solides ou déjà ossifiées (3).

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1730.

(2) *Prix de l'Académie de chirurgie*, t. IV, p. 207, 290 et 337.

(3) *Œuvres complètes d'A. Paré*, édition Malgaigne, t. II, p. 21

A côté des fractures doit être rangé l'écartement des sutures, lésion rare, résultant toujours d'une cause indirecte,

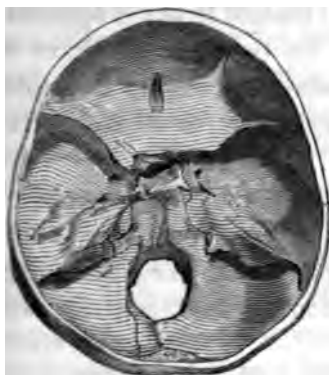


FIGURE XL. — Fracture par contre-coup de la selle turcique, de l'apophyse basilaire et de l'occipital.
(Musée du Val de Grâce.)



FIGURE XLI. — Face externe de la pièce précédente.

observée plutôt sur les enfants et les adultes que sur les vieillards, et ordinairement accompagnée d'une fracture.

L'écartement des sutures a été surtout rencontré à la suture lambdoïde : la figure 37, page 288, en offre un exemple peu prononcé, avec fracture du frontal, et résultant d'un choc sur la bosse occipitale. La figure 42 représente un temporal devenu tout à fait libre par la disjonction de toutes ses sutures : sur la même pièce, recueillie sur un sujet qui fit une chute



FIGURE XLII. — Disjonction de toutes les sutures du temporal.
(Musée du Val de Grâce.)

d'un lieu élevé, la grande aile du sphénoïde est en partie

détachée du frontal, et l'étage supérieur de la voûte du crâne est le siège d'une fracture transversale.

Diagnostic. — Le diagnostic des lésions des os du crâne est souvent entouré d'obscurité : malgré le peu d'épaisseur des téguments qui recouvrent les os de la voûte, et en raison de la profondeur de la base inaccessible à l'exploration directe, l'intégrité ou les fractures de ces parties restent fréquemment douteuses.

Les blessures des os du crâne ont lieu avec plaie ou sans plaie des téguments : dans le premier cas, les os sont dénudés ou sont encore recouverts par le péricrâne ; dans le second, il existe une contusion, ou les téguments sont intacts.

La contusion des os du crâne avec ou sans lésion des parties molles, ne peut toujours être diagnostiquée immédiatement d'une manière péremptoire : il y a lieu de la soupçonner toutes les fois que le corps vulnérant a frappé d'aplomb, et de la croire certaine quand le coup a été violent. Lorsqu'à travers une plaie des téguments on rencontre le péricrâne entier mais décollé, on peut affirmer, d'après Ledran (1), que l'os a été sûrement contus. Il est tout naturel d'admettre, même en l'absence de tout signe, que la violence capable de déchirer le péricrâne dans le point frappé, détermine en même temps une contusion plus ou moins considérable de l'os mis à nu. La marche que suit la blessure ne peut fournir que des signes consécutifs équivoques, attendu que la contusion ne provoque pas toujours l'ostéite et que celle-ci, quand elle existe, peut se terminer par résolution : dans les cas de lésion des téguments, quand la suppuration survient, quand les bords de la plaie s'œdématisent ou prennent un mauvais aspect et que le péricrâne se décolle consécutivement.

(1) *Traité ou réflexions tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu*, p. 148. Paris, 1759.

ces accidents peuvent être le résultat de l'inflammation des parties molles aussi bien que de la phlegmasie osseuse.

Il est, en général, facile de reconnaître une fente ou une fêlure à travers les plaies qui ont mis les os à découvert. Cependant les fentes et les fêlures peuvent être confondues avec les sillons destinés à loger les vaisseaux, avec les sutures, avec la présence accidentelle d'un os wormien. Les connaissances anatomiques doivent mettre les chirurgiens à l'abri de semblables erreurs. Néanmoins, les anciens avaient recours à la rugination des os pour s'assurer de leur lésion : les sillons vasculaires s'effacent sous la rugine, la fêlure reste constamment apparente à quelque profondeur qu'on fasse agir l'instrument. Mais les sutures persistent comme les fêlures, et, bien que la rugination puisse en faire reconnaître la disposition, cette circonstance enlève à l'opération une partie de sa valeur diagnostique. La rugination est aujourd'hui abandonnée, en raison de la moindre importance attachée à la nécessité de reconnaître la fracture, et dans la crainte d'ajouter à la gravité de l'accident.

Quand les os sont encore recouverts par le péricrâne, la fracture peut être simplement en fente, ou présenter des esquilles, un enfoncement ou un écartement. Un signe immédiat révèle quelquefois l'existence d'une fêlure, c'est le décollement du périoste sur son trajet ; s'il n'existe pas, des signes médiats mais toujours douteux, le décollement consécutif du périoste, le mauvais état de la plaie, quelques accès de fièvre pourront mettre sur la voie du diagnostic (1). La vue et le toucher font aisément reconnaître les fractures avec esquilles, enfoncement ou écartement des os.

(1) Fabrice d'Aquapendente, *Œuvres chirurgicales*, p. 274. Lyon, 1649.

Dans les cas où les téguments n'ont pas été divisés et ne présentent qu'une contusion, le diagnostic immédiat des fractures directes sans déplacement des fragments des os, est souvent impossible : quand il existe des esquilles mobiles, de la crépitation, un enfoncement ou un écartement des os, la lésion est, en général, facilement reconnue. Il est bon d'être prévenu que certaines régions du crâne peuvent être atteintes de fractures avec enfoncement et mobilité des fragments, sans que la lésion ait pénétré jusque dans l'intérieur de la cavité ; telles sont : l'arcade orbitaire, l'apophyse mastoïde et les sinus frontaux. La fracture avec enfoncement des sinus frontaux, en particulier, peut être prise pour une fracture du crâne avec saillie des os à l'intérieur : cette lésion s'accompagne souvent d'emphysème plus ou moins étendu des paupières, du front et de la racine du nez, déterminé par le passage de l'air des fosses nasales à travers la membrane pituitaire déchirée, dans le tissu cellulaire ambiant, pendant les efforts du malade pour se moucher ; dans les cas de plaie, l'air s'échappe parfois librement à l'extérieur : ces deux circonstances suffiraient pour mettre sur la voie du diagnostic.

Enfin, dans les cas où les téguments du crâne sont intacts ou ne présentent qu'une contusion, certains signes, que l'on a désignés sous le nom de signes rationnels, permettent seulement de soupçonner l'existence de la fracture.

La nature du corps vulnérant, sa forme et son poids ; sa manière d'agir, sa force d'impulsion, la hauteur d'où il est tombé ou la hauteur de la chute du malade ; l'épaisseur des os plus ou moins grande de la région frappée ; l'apparition de tous les accidents de la commotion, donnent une présomption de la fracture. Le bruit de pot fêlé entendu par le blessé lui-même au moment du coup, ou

perçu par les assistants ; la douleur locale augmentée par la pression, par la contraction du muscle crotaphite ou par l'ébranlement transmis à toute la tête lorsque l'on tire par saccades un mouchoir que le malade tient entre ses dents ; le mouvement automatique des mains du blessé vers une région déterminée de la tête ; l'empâtement œdémateux du derme chevelu au lieu supposé de la fracture, alors même que ce dernier phénomène est rendu, dit-on, plus évident par l'application d'un cataplasme émollient, sont des signes qui ne méritent aucune confiance. Ils n'acquiescent une certaine valeur de diagnostic que lorsque les accidents graves, produits par la lésion concomitante ou consécutive des organes intra-crâniens, se manifestent.

Le décollement même du périoste et le mauvais état de la plaie, quand les téguments sont divisés, ne prouvent rien ; car le périoste a été trouvé adhérent dans des cas de fracture, et les plaies contuses ont souvent un mauvais aspect sans qu'il existe de solution de continuité des os : cependant, dans un grand nombre de cas, la séparation du périoste externe s'accompagne d'un épanchement entre la table interne de l'os et la dure-mère décollée, et la surface des os brisés présente une teinte grisâtre dans l'étendue du décollement.

Les signes des fractures de la base du crâne sont aussi des signes de probabilité, et consistent dans l'apparition d'une ecchymose en un point de la tête qui n'a pas été directement frappé, dans l'écoulement du sang par la bouche, le nez et les oreilles, dans l'écoulement d'un liquide séreux par le nez et plus souvent par l'oreille.

L'ecchymose apparaît rapidement ou se montre vingt-quatre ou trente-six heures après l'accident. Elle a pour siège la région mastoïdienne, la paroi supérieure du pharynx, la conjonctive et les paupières. L'ecchymose mastoïdienne, l'ecchymose pharyngienne et l'ecchymose

palpébrale n'ont pas la même valeur diagnostique que l'ecchymose de la conjonctive. On peut considérer cette dernière comme un signe presque certain de fracture de la base du crâne, lorsqu'elle se montre rapidement au-dessous de la conjonctive oculaire, en même temps que l'œil est plus saillant que de coutume.

L'écoulement du sang par le nez, la bouche ou l'oreille n'acquiert une certaine probabilité séméiotique que par son abondance, sa continuité et sa durée.

L'écoulement d'un liquide séreux par le nez ou par l'oreille est regardé comme un des meilleurs signes des fractures de la base du crâne. Diverses opinions ont été émises sur la nature et la source de ce liquide que l'on a considéré comme étant fourni par l'oreille interne, par la sérosité d'une certaine quantité de sang épanché entre les os et la dure-mère, par un suintement séreux des vaisseaux restés béants à la surface de la fracture, par la sérosité arachnoïdienne, enfin, par le liquide céphalo-rachidien. Son abondance, son apparition par le nez et même par une fracture de la voûte du crâne avec plaie, et surtout sa composition chimique, identique à celle du liquide céphalo-rachidien, ont définitivement fait admettre qu'il n'était autre que le liquide céphalo-rachidien lui-même, bien que les méninges aient été trouvées intactes dans quelques cas et que la voie par laquelle il était arrivé jusqu'à la fracture, n'ait pas toujours été découverte. Quel qu'il en soit, il est toujours précédé d'un écoulement de sang ; il se montre, après quelques heures, d'abord mêlé à une certaine quantité de sang, devient clair et incolore et n'acquiert une véritable importance de diagnostic que par son abondance, variant de quelques grammes à un litre, et sa persistance pouvant durer plusieurs jours.

Toutes les lésions confirmées des os du crâne doivent être considérées comme graves, parce qu'elles sont fré-

quemment accompagnées ou suivies de lésions de l'encéphale; et toutes les fois qu'elles sont douteuses, le pronostic doit en être très-réservé.

La contusion peut être suivie d'ostéite ou de nécrose, et s'accompagne souvent d'un épanchement de pus entre la dure-mère et la table interne de l'os contus, épanchement dont la présence ne se révèle qu'après quinze jours et même après un temps plus long. Les fêlures déterminent un épanchement de sang plus ou moins rapide, qui décolle la dure-mère et ne trouve pas à s'échapper au dehors en raison de l'étroitesse de la fente. Les fractures avec enfoncement ou avec esquilles donnent lieu à des compressions que l'encéphale est loin de supporter toujours silencieusement. Il est d'observation générale que la gravité du pronostic est en raison inverse de l'étendue des fractures et de la multiplicité des fragments qu'elles présentent : ce fait peut être expliqué par cette double considération que dans les cas de fractures multiples et étendues, la compression du cerveau par les fragments osseux et les épanchements est plus rare, et que l'ébranlement communiqué à la masse encéphalique est moins considérable. Les fractures étendues, en effet, et les fragments multiples présentent une certaine mobilité ou un écartement qui rend la compression moins à craindre, et permet aux épanchements de se faire jour au dehors : l'ébranlement de la substance cérébrale est moindre en vertu des lois qui président à la transmission du choc et font qu'il s'épuise sur place, au lieu de se communiquer au loin.

Blessures des méninges et de l'encéphale. — *Piqûres et coupures.* — Les plaies des méninges et de l'encéphale par les armes piquantes et tranchantes sont toujours accompagnées de division ou de fracture des tissus protecteurs dont nous venons de parler, tandis que la lésion des organes contenus dans le crâne peut être produite par les corps conton-

dants, sans que les parties molles, enveloppant la boîte crânienne, ou sans que les os eux-mêmes aient été intéressés.

Les armes piquantes peuvent léser l'encéphale soit en perforant la voûte du crâne, soit en pénétrant par l'orbite ou les fosses nasales et en traversant les lames osseuses très-minces qui forment la voûte de ces cavités. Des coups de baïonnette ou d'autres corps piquants ont pu pénétrer à une profondeur notable dans la périphérie des hémisphères cérébraux, et, néanmoins, être suivis de guérison; tandis que les piqûres de la base ou des parties centrales du cerveau sont souvent mortelles à l'instant même. Les armes tranchantes, ne pouvant agir que sur la voûte du crâne, n'intéressent généralement que la partie superficielle des hémisphères du cerveau et ne pénètrent que rarement jusqu'aux parties centrales de cet organe. Elles déterminent quelquefois des hémorrhagies, et, lorsqu'elles sont portées horizontalement ou verticalement, elles font des plaies avec perte de substance plus ou moins considérable de la masse encéphalique.

Le diagnostic de ces blessures est, en général, facile : la forme de l'instrument vulnérant, la notion de la profondeur à laquelle il a pénétré, l'exploration avec le stylet, dans les cas de piqûres; la longueur de la plaie, l'inspection de la solution de continuité de la voûte du crâne à travers laquelle on peut apercevoir, quand elle est large, la lésion du cerveau, et quelquefois l'issue, avec le sang, de la pulpe cérébrale, dans les cas de coupures, ne laissent ordinairement aucun doute sur la pénétration de la blessure.

Les lésions de la moelle allongée sont constamment mortelles; celles du cervelet, des parties centrales et de la base du cerveau le sont presque inévitablement; celles des parties latérales des hémisphères cérébraux sont très-graves; celles des parties supérieures le sont moins. De

toutes les plaies du cerveau, celles qui sont faites par des armes tranchantes sont les moins graves parce qu'elles permettent le libre écoulement du sang : les piqûres qui ne peuvent donner une issue facile au sang ou au pus sont beaucoup plus dangereuses : les plaies contuses après lesquelles l'inflammation du cerveau est inévitable, l'emportent encore en gravité. D'une manière générale, abstraction faite de l'instrument vulnérant et des parties lésées, les plaies du cerveau sont toujours graves, en raison des phénomènes inflammatoires et des accidents dont elles peuvent être suivies.

Les armes ou les corps contondants déterminent des lésions du cerveau qui sont : la commotion, la contusion et les plaies contuses. Ces accidents s'observent fréquemment à la suite de l'action des armes piquantes et tranchantes, mais ils sont plus particulièrement provoqués par les armes ou corps contondants.

La commotion et la contusion du cerveau peuvent exister, comme nous l'avons dit, sans lésion des tissus protecteurs.

Commotion. — La commotion du cerveau résulte de l'ébranlement communiqué à la pulpe cérébrale par un choc direct appliqué sur le crâne, ou par une chute sur les pieds, les genoux ou le bassin transmettant indirectement au crâne, par l'intermédiaire des os des membres inférieurs et du rachis, la secousse qu'elle détermine. La commotion cérébrale est par conséquent directe ou indirecte ; celle-ci n'est jamais bien considérable : la commotion directe, au contraire, peut être immédiatement mortelle.

On reconnaît dans la commotion du cerveau trois degrés caractérisés par le nombre, la nature et la persistance des symptômes qu'elle détermine.

Dans le premier degré de la commotion, le blessé éprouve

un étourdissement rapide accompagné d'éblouissements, de la vue d'étincelles, de bourdonnements et de tintements dans les oreilles : il est pris quelquefois de spasme ou de contracture musculaire, chancelle sans tomber, mais ne perd pas connaissance. Ces accidents se dissipent rapidement et ne laissent aucune trace, sinon, dans quelques cas, un peu de paresse physique et intellectuelle.

Dans le second degré de la commotion, le blessé perd connaissance et tombe instantanément. La circulation et la respiration sont ralenties, mais régulières ; le visage est pâle, la peau froide et décolorée ; les pupilles sont larges et immobiles ; les membres dans un état complet de résolution ; la myotilité et la sensibilité sont néanmoins conservées ; des vomissements ont lieu quelquefois, et l'urine et les fèces sont rendues involontairement. Les malades paraissent plongés dans un profond sommeil ; ils n'en sont tirés qu'avec peine et y retombent aussitôt qu'ils ne sont plus excités ou interrogés. Cet état ne dure que quelques minutes, persiste pendant quelques heures ou se prolonge pendant plusieurs jours : il se termine par le retour graduel à la santé ou par la mort. — Le retour rapide à la vie commence par le rétablissement de la respiration et de la circulation : le sujet pousse un profond soupir, ouvre les yeux et revient à lui ; il a perdu tout souvenir de l'accident et s'étonne de son état. — Quand le retour à la vie se fait attendre, les symptômes diminuent graduellement : le malade recouvre peu à peu l'usage de ses sens et de son intelligence et semble complètement revenir à la santé. Mais la dégradation des symptômes n'a pas toujours lieu d'une manière régulière, et pendant plusieurs jours, il y a de fréquentes alternatives de recrudescence, de diminution et d'état stationnaire dans le mal : longtemps après l'accident, le système musculaire tarde à reprendre son énergie ; l'intelligence, et en particulier la mémoire, restent

affaiblies. — Lorsque la commotion du deuxième degré doit se terminer fatalement, les symptômes s'aggravent au lieu de s'amender : tantôt à l'assoupissement succède un coma profond, au ralentissement de la respiration et de la circulation une gêne et une faiblesse plus considérables de ces fonctions, et la vie s'éteint graduellement ou après d'impuissantes réactions de l'encéphale ; tantôt une vive réaction inflammatoire amène l'encéphalite, et le blessé succombe en proie aux paroxysmes d'une fièvre intense, à l'agitation et au délire.

Dans la commotion au troisième degré, le sujet tombe comme foudroyé, s'agite convulsivement, rend involontairement les urines, les matières fécales et quelquefois le sperme, et meurt sous le coup.

La commotion, dégagée des phénomènes consécutifs possibles de congestion, ne détermine pas de lésions anatomiques bien manifestes. Littre et Sabatier rapportent chacun une observation où la masse encéphalique tassée sur elle-même ne remplissait plus exactement la cavité crânienne ; Sanson et quelques chirurgiens ont signalé la présence de petits épanchements miliaires disséminés dans la substance cérébrale : mais d'autres observateurs, également attentifs, n'ont rencontré ni l'une ni l'autre de ces altérations. Il est possible que, dans les formes graves de la commotion, des épanchements miliaires se produisent dans le cerveau, mais il est aussi permis de croire qu'en général, la commotion se borne à déterminer un ébranlement moléculaire de la substance nerveuse matériellement inappréciable. Gama (1) dans des expériences sur un matras rempli de gélatine, expériences renouvelées sans succès par Denonvillers, Lorry (2), expérimentant sur un matras rempli de sable, ont voulu démontrer les oscillations

(1) *Traité des plaies de tête*, 2^e édit., p. 101.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. III, 1760.

et le tassement de la pulpe cérébrale à la suite d'une percussion du crâne : quels que soient les résultats obtenus par ces expérimentateurs, l'esprit comprend et admet facilement le trouble passager qu'apporte un ébranlement dans les molécules de la pulpe cérébrale, bien que nos sens ne puissent en constater l'existence.

Contusion. — La contusion du cerveau se lie à la commotion : elle a été longtemps confondue avec elle et ne s'en distingue pas toujours facilement. Toutes deux résultent, en effet, d'un ébranlement considérable de la substance cérébrale, toutes deux sont déterminées par des chocs violents, peuvent être directes ou indirectes et présentent des symptômes communs.

La contusion est plus particulièrement produite par le choc de corps durs et de petite dimension dont l'action est circonscrite à la portion de l'organe frappé : ses symptômes paraissent être en rapport avec son intensité. Tantôt les blessés perdent instantanément connaissance et recouvrent en peu d'instant la plénitude de leurs fonctions, tout en conservant un peu d'agitation ; ou bien à une perte de connaissance moins passagère s'ajoutent des vomissements, le resserrement des pupilles et des contractures des membres. Ces accidents semblent ne pas avoir laissé de traces, et cependant, après trois ou quatre jours, apparaissent des accidents inflammatoires. — Tantôt la perte de connaissance se prolonge, l'agitation est plus grande, la respiration et la circulation sont exagérées, les membres sont contractés convulsivement ; les malades reviennent à eux tristes et moroses, accusant une céphalalgie locale persistante, sont pris, dans l'espace de 36 à 48 heures, de fièvre, de délire, de paralysie plus ou moins complète et meurent du premier au dixième jour. — Tantôt enfin la mort survient immédiatement, ou après quelques courts instants de coma.

Les accidents consécutifs de la contusion, c'est-à-dire l'encéphalite ou la formation d'un abcès, peuvent se manifester plus tardivement et n'apparaître que quinze jours ou un mois après l'accident initial.

Malgré les différences que l'on s'est efforcé de faire ressortir entre les symptômes de la contusion et ceux de la commotion ; bien qu'on ait répété après J. L. Petit, que les symptômes de la commotion apparaissent tout à coup à leur *summum* d'intensité et tendent à décroître, tandis que les symptômes de la contusion ne se montrent qu'après quelques jours ; bien qu'on attribue la somnolence à la commotion, l'agitation convulsive, le délire et les paralysies à la contusion, le diagnostic différentiel de ces deux lésions est toujours difficile, et il devient impossible quand les deux lésions sont réunies, comme cela arrive fréquemment.

Plaies contuses. — Les plaies contuses de la substance cérébrale sont déterminées soit par des esquilles détachées du crâne, soit par l'enfoncement des os, soit par le corps vulnérant lui-même. Les gros projectiles, les biscaïens, les éclats de projectiles creux et les balles en sont, à l'armée, les causes ordinaires. Les biscaïens, les éclats de projectiles et les balles peuvent léser les méninges et le cerveau en pénétrant dans le crâne sans en ressortir, ou bien ils peuvent traverser de part en part la boîte crânienne et les organes qu'elle renferme. Ces plaies sont accompagnées d'accidents variables, et donnent lieu tantôt à des phénomènes de commotion et de contusion, tantôt à des phénomènes de compression ou de lésion directe localisée.

Dans les plaies contuses graves, le blessé succombe en un temps qui varie de quelques minutes à quelques heures, en présentant la série des symptômes assignés à la commotion du troisième degré et à la contusion. Dans les plaies contuses légères ou superficielles, le blessé revient à lui,

en conservant les troubles fonctionnels qui caractérisent la commotion et la contusion à un moindre degré. Dans l'immense majorité des cas, les blessés tombent immédiatement comme foudroyés ; dans quelques rares circonstances, ils ne perdent pas connaissance, mais sont pris de douleurs encéphaliques localisées, d'engourdissement de l'un des côtés du corps, ou de mouvements convulsifs bornés à quelque région. La perte ou la hernie de substance cérébrale, auxquelles ces lésions peuvent donner lieu, n'ajoutent rien aux symptômes précédents, et n'apportent aucun trouble qui soit particulièrement à signaler.

La plupart de ces plaies sont mortelles, soit immédiatement, soit consécutivement par le développement d'accidents inflammatoires, et toutes sont excessivement graves, bien que les annales de la science rapportent des guérisons dans les cas mêmes où un projectile de petit volume a traversé le crâne et le cerveau.

Complications. — Les complications immédiates des lésions des os du crâne et de l'encéphale, sont : les corps étrangers, les hémorrhagies, les épanchements et la compression du cerveau.

Corps étrangers. — La lésion des os du crâne et de l'encéphale se complique fréquemment de la présence des corps vulnérants. Les pointes de fleuret, d'épée, de sabre, de couteau, se rompent très-souvent en pénétrant dans les os et y restent engagées. Nous représentons (*fig. 43 et 44*) une tête d'Indien sur laquelle le fer d'une zagaie est entré obliquement dans la fosse temporale droite, a traversé la grande aile du sphénoïde à côté de sa suture avec l'os temporal, et, pénétrant dans le crâne, a fait une petite fracture sur la partie supérieure du rocher, et s'est enfin implanté solidement dans la protubérance occipitale interne. Les bords de la fracture du sphénoïde présentent des traces manifestes d'un travail d'élimination. D'après les renseignements

communiqués à H. Larrey par le docteur Tannez, de Calcutta, le blessé aurait survécu vingt et un jours à sa blessure.

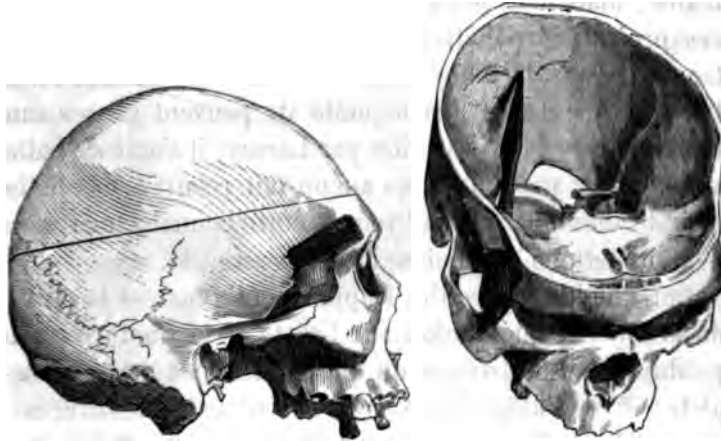


FIGURE XLIII. — *Fer de zagaie pénétrant dans le crâne par la fosse temporale droite.*

(Musée du Val de Grâce.)

FIGURE XLIV. — *Intérieur du crâne précédent.*

Le fer de zagaie est implanté par la pointe dans la protubérance occipitale interne.

Les projectiles lancés par la poudre à canon se logent aussi fréquemment dans les parties les plus spongieuses et les plus épaisses de la boîte crânienne ; tantôt complètement retenus dans l'épaisseur de l'os, ils ne font aucune saillie à l'intérieur du crâne ; tantôt ils défoncent la table interne de l'os sans aller plus avant ; quelquefois ils pénètrent les deux tables et y demeurent fixés en faisant une saillie plus ou moins grande vers la cavité ; quelquefois enfin, traversant toute l'épaisseur de l'os, ils s'arrêtent entre les parois osseuses et la dure-mère, ordinairement au voisinage de l'ouverture de pénétration qu'ils ont faite. Cependant le projectile peut parcourir un espace plus ou moins long entre la dure-mère et les os du crâne, et s'arrêter, comme Larrey nous en rapporte un exemple (1), au

(1) *Clinique chirurgicale*, t. 1^{er}, p. 214 et suiv.

point diamétralement opposé à son entrée. Nous avons démontré, chap. v, l'impossibilité de cette déviation remarquable dans les parties molles, pour les nouvelles balles ; mais nous pensons que rien ne s'y oppose, lorsque ces projectiles pénètrent obliquement dans le crâne et trouvent dans la table interne de l'os une surface résistante et assez unie, sur laquelle ils peuvent glisser sans l'entamer. Dans les cas cités par Larrey, il s'agit de balles sphériques : mais, bien qu'aucun fait relatif à des balles cylindro-coniques ne soit venu à notre connaissance, nous n'en admettons pas moins, ici, la possibilité.

Lorsque les projectiles frappent obliquement le crâne, ils se divisent quelquefois sur l'arête de la fracture qu'ils produisent. La division du projectile peut être incomplète ; il reste alors à cheval sur l'arête de la fracture, mi-partie à l'extérieur du crâne et mi-partie à l'intérieur, ou dans l'épaisseur de l'os. Si la division est complète, une portion du projectile reste enclavée dans l'os ou pénètre dans la cavité crânienne à une certaine distance, et l'autre portion continue son trajet dans une étendue plus ou moins considérable au-dessous des téguments. La division du projectile peut être multiple et portée au point que le plomb semble avoir été tamisé à travers les aréoles du tissu osseux. Dans certains cas, la fracture, bien qu'ayant donné passage à quelques portions du projectile, ne consiste parfois qu'en une fente assez étroite.

Nous reproduisons ici quelques spécimens de balles enclavées dans les os de la voûte du crâne, et le dessin de la pièce remarquable donnée par Larrey au musée Dupuytren et recueillie par lui pendant la campagne d'Autriche(1).

Ce dessin (*fig. 45 et 46*) représente une longue portion de baguette de fusil, traversant la tête de part en part.

(1) *Clinique chirurgicale*, t. 1^{er}, p. 262.

du milieu du front au côté gauche de la nuque. L'os frontal est percé, entre les deux sinus, d'une ouverture de



FIGURE XLV. — Baguette de fusil traversant la base du crâne depuis le milieu du front jusqu'au trou condylien postérieur. (Musée Dupuytren.)



FIGURE XLVI. — La même pièce vue par l'intérieur du crâne.

A travers la couronne du trépan appliquée en arrière et à gauche du grand trou occipital, on aperçoit la baguette du fusil.

forme ronde, sans fracture et à peu près du diamètre de la baguette, laquelle s'est d'abord dirigée horizontalement



FIGURE XLVII. — Balle enclavée dans le temporal et l'aile gauche du sphénoïde, vue du côté externe. (Musée du Val de Grâce.)



FIGURE XLVIII. — La même, vue du côté interne. — Traces d'ostéite consécutive.

entre les deux hémisphères du cerveau sans les léser et en déchirant seulement la pointe de la faux ; a traversé le

corps du sphénoïde sous le trou optique gauche; a continué sa marche dans l'épaisseur de cet os, dans la pointe du rocher et la portion cunéiforme de l'occipital; s'est inclinée vers l'apophyse condylienne gauche de cet os qu'elle a traversée à sa base, et s'est fait jour enfin par le trou condylien postérieur. Aucun vaisseau, aucun nerf n'a été blessé. Dans les essais faits pour extraire le corps étranger par sa portion correspondante au front, la baguette se rompit, et un seul fragment, d'environ cinq pouces de longueur, suivit la tenaille dont on se servait: on essaya ensuite, mais en vain, d'arracher par le fragment postérieur, la portion qui restait dans le crâne, et on imagina sans succès, pour la dégager plus facilement, d'appliquer



FIGURE XLIX. — Balle enclavée dans l'os frontal un peu au-dessus de l'apophyse orbitaire externe gauche.

La table externe de l'os présente une perforation très-nette sans aucune fente ni fêlure.
(Clinique de Larrey, t. III.)
(Musée du Val de Grâce.)



FIGURE L. — Face interne de la pièce précédente.

La table interne de l'os, enfoncée dans une étendue plus considérable que l'externe, présente des fragments restés unis faisant saillie dans le crâne et consolidés dans cette position.

une couronne de trépan le plus près possible du point du crâne où la baguette faisait saillie.

Les corps étrangers ne se bornent pas à rester enclavés

dans des os, ou logés entre la dure-mère et l'encéphale, ils pénètrent dans le cerveau et y demeurent, soit libres, soit encore retenus plus ou moins solidement en place par les os.

Bien qu'on ait cité des cas où des fragments de bois, des portions d'épées ou de lames de couteau, des balles, sont restés enclavés dans les os ou perdus dans l'encéphale sans incommoder gravement les blessés, les corps étrangers occasionnent habituellement des accidents, soit dans les os, soit dans le cerveau, déterminent des phénomènes de compression, de contracture et de paralysie, provoquent, en un temps plus ou moins long, l'encéphalite et la suppuration, ou donnent lieu à des troubles plus ou moins sérieux des fonctions des centres nerveux.

Hémorrhagies. — Les hémorrhagies qui compliquent la fracture des os du crâne et de l'encéphale, peuvent provenir de la diploë, des sinus veineux de la dure-mère, des artères nombreuses, ethmoïdales, occipitales, pharyngiennes, maxillaires, sphéno-épineuses, qui, pénétrant dans le crâne, contribuent aux méninges, enfin, des artères mêmes du cerveau, vertébrales et terminaisons de la carotide interne.

Dans les cas de fracture ou de fissure des os de la voûte, il peut s'écouler une quantité de sang considérable par la solution de continuité, sans qu'il y ait décollement de la dure-mère et hémorrhagie à l'intérieur : le sang provient des larges canaux veineux interposés entre les deux tables des os. Lorsque les sinus ont été déchirés par une large fracture ou par des esquilles, ils donnent un écoulement de sang encore plus abondant, attendu qu'ils rapportent le sang de toutes les parties de l'encéphale et que, placés entre trois lames fibreuses de la dure-mère, ils restent tendus et béants après leur division. L'hémorrhagie par les sinus, au lieu de se faire au dehors, se produit quelquefois

en dedans de la boîte crânienne et devient la source d'épanchements sanguins.

L'artère méningée moyenne, après avoir traversé le trou sphéno-épineux, distribue ses rameaux dans la dure-mère, derrière la portion écailleuse du temporal et derrière le pariétal, vers l'angle antérieur et inférieur duquel elle est contenue dans un sillon et quelquefois dans un canal osseux où elle peut être ouverte et déterminer une hémorragie interne ou externe, selon que la disposition de la fracture permet l'écoulement du sang au dehors ou s'y oppose; elle est la seule des artères de la dure-mère qui puisse donner lieu à une hémorragie inquiétante.

La lésion des veines ou des artères propres à l'encéphale, en raison de la situation profonde de ces vaisseaux, donne rarement lieu à des hémorragies externes et détermine le plus souvent des épanchements sanguins, soit à la base, soit dans la pulpe même du cerveau.

Compression; épanchements. — La compression du cerveau reconnaît pour causes les fractures du crâne, les corps étrangers et les tumeurs osseuses. Les fractures par enfoncement simple, exercent sur le cerveau une compression peu considérable et étendue sur une large surface; les fractures avec esquilles libres et les corps étrangers déterminent, au contraire, des compressions généralement plus circonscrites et plus énergiques. Les contusions des os du crâne peuvent être suivies d'ostéites hypertrophiques qui, par leur accroissement, compriment le cerveau et donnent lieu quelquefois à des accidents, à une période éloignée de la blessure.

Les hémorragies qui ne peuvent se faire jour à l'extérieur, déterminent la compression du cerveau par la formation de collections sanguines qui peuvent siéger : 1° entre les os du crâne et la dure-mère; 2° dans la cavité de l'arachnoïde; 3° sous l'arachnoïde et la pie-mère ;

4° enfin, dans le cerveau lui-même et les ventricules. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de diagnostiquer avec certitude, pendant la vie, le siège précis de ces épanchements de sang, dont les autopsies ont seules fourni les éléments de localisation. Lorsqu'il existe une fente ou un enfoncement de la voûte du crâne, il est probable que l'épanchement est situé entre la dure-mère et l'os, mais il y aurait témérité à l'affirmer : dans tous les autres cas, la probabilité du siège de la collection disparaît pour faire place à la présomption ou à l'incertitude.

Le volume et les limites des épanchements sanguins sont variables : les foyers situés entre la dure-mère et les os sont circonscrits et peuvent être considérables ; le sang y est en partie coagulé et en partie liquide. Les épanchements dans la cavité de l'arachnoïde, se répandent en nappe, gagnent souvent la base du crâne et restent plus ou moins fluides ; sous l'arachnoïde et la pie-mère ils sont généralement mal limités ; ils le sont mieux dans la pulpe cérébrale ; dans les ventricules, ils remplissent parfois ces cavités et passent de l'une dans l'autre. Quel que soit leur siège, ils subissent les mêmes transformations que les épanchements sanguins en général : l'absorption ou la suppuration s'en empare. L'absorption s'y exerce avec une grande lenteur : nous avons eu l'occasion, en janvier 1862, de faire l'autopsie d'un militaire blessé à Solferino (1859) d'un coup de feu sur l'apophyse orbitaire externe du frontal, et mort d'une affection étrangère à la blessure ; nous trouvâmes entre le cerveau et la dure-mère une cuillerée de matière jaune safranée et de consistance pâteuse, vestiges d'un épanchement en voie de résolution, qui avait comprimé et atrophié le lobe antérieur, sans donner lieu au moindre trouble fonctionnel.

Les épanchements de sang se font rapidement ou lentement, selon le volume du vaisseau qui les produit, et don-

ment lieu, par conséquent, à l'apparition immédiate ou tardive des symptômes qui les révèlent. Mais ces symptômes se confondent souvent avec ceux de la commotion et de la contusion, attendu que les lésions graves du crâne se montrent rarement isolées. Néanmoins, lorsque l'épanchement est rapide et considérable, on voit survenir la perte de connaissance, de la sensibilité et de la myotilité du côté opposé à celui de l'épanchement, la petitesse et la lenteur du pouls, le stertor et le coma, l'immobilité des pupilles, qui sont tantôt dilatées, tantôt resserrées, enfin l'incontinence ou la rétention complète des urines et des fèces. Quand, au contraire, l'épanchement se fait lentement, le blessé se relève immédiatement après le coup et ce n'est qu'après quelques minutes ou quelques heures qu'il est pris des symptômes précédents. Si l'épanchement est peu considérable, les troubles des fonctions de l'encéphale se traduisent par la somnolence, la lenteur de l'intelligence et des mouvements, l'engourdissement, la paralysie légère du côté du corps opposé à l'épanchement. Quelle que soit la cause qui détermine la compression du cerveau, celle-ci n'amène des accidents immédiats qu'autant qu'elle est portée brusquement à un très-haut degré; dans les enfoncements du crâne, comme dans les épanchements considérables, la mort peut survenir en un temps très-court par la lésion même de la substance cérébrale, ou par l'étendue et l'intensité de la compression : dans les cas moins graves, si les symptômes persistent pendant plusieurs jours après les premiers moments de stupeur ou de commotion, ils sont dus soit à la contusion, soit à la congestion ou à l'inflammation consécutive du cerveau ; lorsque ces accidents viennent à manquer, le retour à la santé s'opère sans qu'on ait eu à constater d'autres phénomènes que les phénomènes de la commotion.

Cette manière de voir, démontrée par les observations

de Gama (1), par les expériences d'A. Cooper (2), de Serres (3), Flourens (4) et Malgaigne (5), ont généralement cours aujourd'hui dans la science. Des expériences directes ont prouvé, en effet, que l'encéphale peut être comprimé impunément par du sang sorti de ses vaisseaux, surtout lorsque le liquide provient des sinus veineux, condition commune des plaies de tête : d'un autre côté, la pratique apprend que les symptômes attribués à la compression n'apparaissent souvent que plusieurs jours après l'accident, au lieu de se développer à l'instant même ; d'où il faudrait conclure que le cerveau réagirait contre la compression au moment même où il commencerait à s'y habituer, au moment où, dans les épanchements sanguins, l'absorption tend à s'emparer du liquide, et à diminuer la compression en réduisant le foyer. Les nécropsies ont fait voir que des accidents, considérés comme des effets de la compression, ont pu se manifester sans vestiges d'épanchements ou d'enfoncements des os, et, réciproquement, que des collections considérables, des tumeurs de diverse nature ont pu comprimer le cerveau, soit de dedans en dehors, soit de dehors en dedans, et rester inoffensives pendant de longues années.

Méningo-encéphalite traumatique. — Que l'encéphale soit ébranlé, contusionné, divisé ou comprimé, il peut être envahi par l'inflammation. — L'inflammation traumatique du cerveau et de ses membranes a été décrite et étudiée sous le même titre de méningo-encéphalite, en raison de la simultanéité et des rapprochements que présente

(1) *Traité des plaies de tête et de l'encéphalite*. Paris, 2^e édition, 1835.

(2) *Lectures on the principles and practice of surgery*, 2^e édition, p. 129.

(3) *Nouvelle division des apoplexies*. *Annuaire médico-chirurgical des hôpitaux*, 1819, p. 246.

(4) *Recherches expérimentales sur le système nerveux*, 2^e édition, p. 278.

(5) *Anatomie chirurgicale*, 2^e édition, p. 614, et *Gazette médicale*, 1836, p. 49.

cette double affection dans son développement, ses causes, ses symptômes et son traitement.

La méningo-encéphalite survient quelquefois à la suite de plaies des téguments du crâne envahies par l'érysipèle; quelquefois encore, mais rarement, elle succède à la commotion; elle se développe surtout à la suite d'une contusion plus ou moins violente de la pulpe cérébrale, de plaies contuses ou déchirées, de la pénétration d'un corps étranger, d'une fracture accompagnée d'esquilles enfoncées dans la substance du cerveau, ou d'épanchements qui ne se résorbent pas et sont pris d'altération putride.

Cette affection apparaît à des époques variables et peut être divisée en primitive ou aiguë, et en consécutive ou latente et chronique.

La méningo-encéphalite primitive ou aiguë débute habituellement du deuxième au cinquième jour depuis l'accident, et s'annonce par une céphalalgie plus ou moins intense partant du point lésé, par l'insomnie ou des rêves fatigants, et par un peu d'inquiétude. Après vingt-quatre ou quarante-huit heures de ces prodromes, le pouls se développe, devient dur, large et plein, sans grande accélération; la face se colore, les yeux s'animent; la température de la peau s'élève; des nausées et des vomissements surviennent. Le blessé peut passer quatre ou cinq jours dans un état d'agitation extrême se reproduisant par paroxysmes, délirer, pousser des cris ou parler avec volubilité, se livrer aux mouvements les plus violents et à des mouvements automatiques, présenter enfin une exaltation considérable de la sensibilité des organes des sens. Au lieu de ces phénomènes, on observe quelquefois la prostration, la somnolence, la lenteur des idées et des mouvements, un délire sourd, des contractures et des convulsions générales ou partielles.

Si la résolution de l'inflammation s'opère, le blessé re-

vient graduellement à l'état normal : si l'affection continue sa marche, des frissons irréguliers, des alternatives de chaleur et de sueurs profuses apparaissent, un coma profond survient, des paralysies partielles se déclarent et, avec elles, l'évacuation involontaire des matières fécales, l'incontinence ou la rétention de l'urine, l'odeur de souris, l'émaciation générale, les escharres sur les points du corps soumis à la pression, etc. Tous ces phénomènes sont considérés comme des symptômes de la terminaison de la méningo-encéphalite par suppuration.

Le pus est tantôt réuni en foyers de volume très-variable et situés plus ou moins profondément dans l'épaisseur du cerveau, tantôt étalé en couche sur la surface de l'organe. Nous répéterons, à propos des suppurations intra-crâniennes, ce que nous avons dit de la difficulté d'établir le siège des épanchements sanguins. Si les os mis à nu sont altérés et grisâtres, il y a lieu de croire à une collection purulente entre la dure-mère et la paroi osseuse; s'il existe une fracture à découvert, à travers laquelle du pus s'échappe de l'intérieur du crâne, on est autorisé à porter le même diagnostic : mais, ces cas exceptés, il est impossible de reconnaître, même approximativement, le siège des foyers purulents.

Nous sommes peu porté à admettre la compression du cerveau par des épanchements de pus : d'une part, la compression du cerveau par le pus, si elle existe, est lente, graduée ou disséminée, et, par conséquent, supportée; d'autre part, tous les chirurgiens ont rencontré des cas où de vastes collections purulentes n'ont déterminé aucun symptôme, tandis qu'ils en ont vu d'autres où de très-petits abcès ont donné lieu aux phénomènes les plus graves. C'est, à notre avis, plutôt comme corps étranger que comme corps comprimant que le pus révèle sa présence.

La méningo-encéphalite consécutive peut rester à l'état chronique ou latent pendant un temps assez long; six semaines, deux mois et même davantage. Il n'est pas rare de voir des blessés, après avoir reçu sur la tête des coups insignifiants en apparence et n'ayant donné lieu à aucun symptôme ou à des symptômes très-légers de commotion, après avoir repris leurs occupations et ne conservant aucun trouble, pas même le souvenir de l'accident, être pris des symptômes de l'encéphalite aiguë. D'autres, paraissant guéris comme les premiers, restent cependant dans un état de langueur, de paresse, de maigreur et d'atonie générales; d'autres encore conservent une excitation du cerveau, qui se traduit par la brusquerie, le changement d'humeur, des congestions cérébrales, de la difficulté à respirer, des mouvements convulsifs ou des accès épileptiformes, jusqu'à ce que les symptômes de l'encéphalite aiguë se déclarent. Chez tous ces malades, la lésion primitive a déterminé une irritation persistante de l'encéphale qui, sous l'influence de la fatigue, du coït, d'excès de table, d'une émotion, ou spontanément, a fait tardivement explosion.

En même temps que ces symptômes généraux apparaissent, des phénomènes locaux les précèdent ou les accompagnent, lorsqu'il existe une blessure aux parois du crâne. La plaie prend un mauvais aspect, le péricrâne se décolle quelquefois, les os s'altèrent, et s'il y a fracture avec perte de substance et déchirure des méninges, le cerveau vient faire hernie par l'ouverture.

La méningo-encéphalite traumatique se termine rarement par la résolution et la guérison; elle se termine le plus souvent par la mort, qui peut avoir lieu dans la période d'excitation de la maladie, aussi bien que dans la période de coma et de paralysie.

Localisation des lésions de l'encéphale. — Avant de nous

occuper du traitement des lésions du crâne et de l'encéphale, nous croyons devoir rappeler encore que ces lésions ne peuvent toujours être diagnostiquées directement, et qu'elles déterminent souvent des troubles de l'intelligence, de la sensibilité et de la myotilité, au moyen desquels on a cherché à en préciser le siège.

La plupart des sujets atteints de lésion de l'encéphale par plaie ou compression que nous avons observés, étaient tristes, peu communicatifs, inquiets, restaient dans leur lit et souvent évitaient la lumière en se cachant la tête sous leurs couvertures.

Les hémisphères cérébraux ont une action croisée sur la myotilité et la sensibilité : il en résulte que l'impotence de l'un des côtés du corps doit être considérée comme l'indice d'une lésion siégeant sur le côté opposé du cerveau. Ce fait, malgré quelques rares observations contradictoires, est acquis aujourd'hui à la science, et il serait à désirer que les données fournies par l'anatomie pathologique et les expériences des physiologistes aient le même degré de certitude, dans la localisation plus circonscrite des lésions que l'on a cherché à établir. Nous nous bornons à signaler les indications plus ou moins hypothétiques qui ont été données à ce sujet.

La lésion des lobes antérieurs du cerveau a paru déterminer la perte de la mémoire : cependant, nous avons cité un cas (page 311) où la compression et l'atrophie du lobe antérieur droit n'avaient provoqué aucun trouble de l'intelligence, et nous en avons rencontré un autre où la lésion du lobe moyen par une balle qui avait pénétré à la hauteur de la bosse pariétale, donna lieu au phénomène que nous signalons. Le blessé avait oublié la plupart des substantifs, le numéro de son régiment, son grade et jusqu'à son nom ; il s'impatiait fort de cette perte de mémoire qui l'arrêtait à chaque mot, dans la conversation ;

il témoignait sa joie lorsqu'on prononçait les noms qui lui échappaient, mais il ne pouvait lui-même les prononcer tous et il les remplaçait par un *oui* très-animé.

La coordination des mouvements semble résider dans le cervelet : les lésions de cet organe ont quelquefois donné lieu, soit à une tendance au recul, soit aux désordres des mouvements.

Le principe du mouvement des membres supérieurs a été placé dans les couches optiques, et celui des membres inférieurs dans les corps striés : cette localisation, admise par quelques observateurs, a été rejetée par d'autres ; il paraît plus certain que la lésion des corps striés détermine le mouvement de propulsion en avant ; celle des couches optiques ou des pédoncules cérébraux, le mouvement de manège ; celle des pédoncules cérébelleux moyens et des fibres transverses et superficielles de la protubérance, le mouvement de rotation sur l'axe longitudinal du corps. Les épanchements dans les ventricules semblent produire les contractures ; les lésions directes de la protubérance, de la base du cerveau et des pédoncules cérébraux détermineraient la paralysie générale ; les lésions du bulbe amènent immédiatement la mort.

On comprend facilement quelles précieuses indications fournirait à la pratique la notion certaine d'une lésion définie de l'encéphale : les tentatives de localisation qui ont été faites, ont malheureusement été si souvent mises à néant par l'observation clinique, qu'elles ne peuvent inspirer une grande confiance ; le seul fait certain, c'est, nous le répétons, l'action croisée des hémisphères cérébraux, et par conséquent, l'existence des troubles fonctionnels du côté opposé à la lésion du cerveau.

Traitement des lésions du crâne et de l'encéphale.
 — *Fractures.* — Nous avons dit précédemment (p. 267) quel traitement local il convenait de mettre en usage dans

les lésions des téguments du crâne ; nous n'aurons que quelques mots à ajouter pour le compléter, lorsque ces lésions sont accompagnées de fractures. Dans les cas de fractures simples, ou de fractures avec enfoncement léger qui ne déterminent pas actuellement de symptômes cérébraux, la réunion des téguments par des bandelettes agglutinatives doit être tentée, sinon, peut-être, lorsque l'os a été violemment contus ou labouré par un projectile. Quand une portion d'os a été détachée de la voûte du crâne par un coup de sabre et reste adhérente au lambeau tégumentaire, on a conseillé, d'après A. Paré, de la réappliquer avec le lambeau ; mais la pièce d'os réappliquée peut se nécroser et déterminer des complications ; il vaut donc mieux l'enlever complètement et appliquer le lambeau tégumentaire sur la perte de substance osseuse à l'aide des moyens de réunion que nous avons exposés. Dans les cas de fractures considérables, comminutives et compliquées, après avoir extrait les esquilles ou les corps étrangers et mis la lésion dans les conditions les plus simples que possible, on devra rapprocher encore les parties molles et les maintenir en contact par des bandelettes agglutinatives.

Plaies. — Hernies. — Les plaies de l'encéphale, qu'elles soient simples, déchirées, contuses ou accompagnées de perte de substance, ne demandent pas d'autre traitement. L'appareil contentif prévient la tendance à la hernie du cerveau : quand celle-ci survient, il ne faut pas retrancher les portions de l'organe qui font saillie, mais les maintenir par une compression douce, facilement obtenue au moyen du bandage indiqué.

Corps étrangers. — L'extraction des corps étrangers compliquant les lésions du crâne et de l'encéphale, doit toujours être tentée.

Les armes et instruments piquants se rompent souvent en pénétrant les os du crâne : tantôt la cassure a lieu à

une certaine distance de l'os, tantôt à son niveau ou dans l'intérieur même de la boîte crânienne. Lorsqu'une partie de l'instrument vulnérant fait saillie à l'extérieur, on la saisit avec de fortes pinces, un davier, une tenaille ou un un étau à main, et on exerce sur elle une traction directe, graduée et énergique. Ces corps étrangers sont quelquefois si solidement retenus par les os qu'ils restent engagés malgré les efforts les mieux dirigés et les plus soutenus : au lieu de chercher à les ébranler par des oscillations et des mouvements de rotation qui, communiqués à la portion pénétrant dans le crâne, pourraient déchirer l'encéphale, il convient d'appliquer une couronne de trépan, le plus près d'eux que possible, ou de les circonscrire par plusieurs traits de scie, pratiqués avec la scie à molette, pour faire une plus large voie à l'extraction. Quand la lame de l'instrument ne fait pas saillie à l'extérieur dans une longueur suffisante pour être saisie avec un des instruments précédents, on applique une couronne de trépan correspondant centre pour centre à la lésion, de manière à enlever le corps étranger en même temps que la portion d'os scié : si la couronne de trépan n'était pas assez large pour circonscrire le corps vulnérant, elle serait appliquée à côté comme dans le cas précédent. La voie faite dans les os, par une ou plusieurs couronnes de trépan, par les diverses espèces de scies, par la gouge et le maillet, doit toujours être assez grande pour permettre l'extraction du corps étranger sans faire éprouver de violences au cerveau. C'est encore au trépan qu'il faut avoir recours, lorsque les lames d'instruments piquants ou la pointe d'instruments tranchants se sont cassées dans l'épaisseur même des os, et peuvent être reconnues, par l'exploration, dans la profondeur de la plaie.

Les balles sphériques pénètrent les os du crâne, en s'engageant plus ou moins profondément : quand elles ne s'en-

gagent pas au delà de leur demi-circonférence, ou quand elles ont déterminé une fracture avec esquilles mobiles, elles ne sont pas fixées solidement, et elles peuvent être enlevées facilement, soit avec des pinces, soit avec un élévatoire ou l'extrémité d'une spatule ; il en est de même des balles oblongues qui, en pénétrant à une certaine profondeur, restent, néanmoins, en partie à l'extérieur. Cependant, les unes et les autres, tout en demeurant plus ou moins saillantes à l'extérieur, se déforment souvent et s'incrustent avec force dans les os : on peut quelquefois encore les enlever avec un élévatoire, mais souvent aussi on est obligé pour y arriver, de recourir au trépan.

Lorsque les balles sphériques s'engagent au delà de leur diamètre ; lorsque les balles oblongues pénètrent en totalité ou ne laissent à l'extérieur qu'une très-petite partie d'elles-mêmes ; lorsque les unes et les autres ne font, dans les os, qu'un trou sans esquilles mobiles, elles peuvent être fixées solidement dans la substance osseuse, ou, circonstance plus commune, être plus ou moins libres dans la cavité crânienne, en regard ou au voisinage de l'ouverture d'entrée qu'elles ont faite. Dans ces cas, les élévatoires restent impuissants à déplacer les balles ou se bornent à les faire remuer sans pouvoir les extraire. On a conseillé, quand la balle est fixe, de l'enlever avec le tire-fond ; mais on risque, dans la manœuvre de cet instrument qui réclame une certaine force, d'enfoncer le projectile dans le crâne : quand les balles sont mobiles, le tire-fond n'a sur elles aucune action ou les fait tourner avec lui. Dans ces circonstances, il faut élargir la plaie des os et appliquer le trépan sur le projectile lui-même, s'il est fixe, de façon à l'enlever avec la portion d'os scié : si le projectile est mobile et qu'il soit resté en regard ou très-voisin de l'ouverture qu'il a faite au crâne, une large couronne de trépan doit être appliquée sur cette ouverture

même et lui donner un diamètre suffisant pour permettre l'extraction de la balle.

Nous avons à peine besoin de dire que, dans tous ces cas, le trépan est appliqué sans pyramide, et que la voie de la scie est limitée par une plaque de bois ou de carton, sur laquelle on a préalablement enlevé une rondelle du diamètre de la couronne.

Quand les fragments des armes blanches ou les projectiles ne sont pas apparents ou sentis avec un stylet ou une sonde de femme, au voisinage du lieu où ils ont pénétré, il convient, néanmoins, de ne pas abandonner leur recherche, et d'y procéder avec toutes les précautions et tous les ménagements commandés par l'importance de l'organe atteint. On se servira à cet effet, comme l'a conseillé et pratiqué Larrey (1), d'une sonde de gomme élastique, douce, flexible et de moyen calibre. — Les projectiles sont quelquefois rencontrés entre le crâne et la dure-mère, entre cette membrane et le cerveau, ou peu profondément situés dans les hémisphères : d'autres fois ils échappent complètement aux recherches. Lorsque la sonde reconnaît le corps étranger dans une situation telle qu'il puisse être extrait par la voie même qu'il a parcourue, on appliquera une couronne de trépan, comme dans les cas précédents, et on pratiquera l'extraction. Lorsqu'au contraire la sonde reconuait que le projectile a parcouru un espace plus ou moins long entre les os et la dure-mère, on mesurera extérieurement, à l'aide de l'instrument explorateur, le chemin fait par la balle, et on pratiquera, à sa limite, une contre-ouverture au moyen du trépan. Les faits rapportés par Larrey prouvent que les recherches des corps étrangers dans le crâne ne sont pas toujours inutiles et dangereuses lorsqu'elles sont faites avec prudence : néanmoins, quand les projectiles

(1) *Clinique*, t. 1^{er}, p. 213.

sont enfoncés et perdus profondément dans le cerveau, il faut se garder de faire des explorations trop multipliées qui pourraient aggraver la position des blessés, en sautant quelque partie importante de l'encéphale.

Hémorrhagies. — Nous avons dit que l'hémorrhagie produite par l'artère méningée moyenne était la seule qui peut devenir inquiétante; les hémorrhagies du diploë et des sinus s'arrêtent facilement, en effet, sous la simple impression d'un pansement. Les moyens hémostatiques sont difficiles à employer dans les blessures de l'artère méningée moyenne, attendu que la source de l'hémorrhagie n'est pas toujours facile à découvrir : s'il existe des esquilles très-mobiles ou des jetées osseuses qui masquent la lésion artérielle, il faut enlever les fragments d'os ou surélever les ponts avec une petite scie à main, et tenter de comprimer ou de lier le vaisseau. Mais ces opérations sont souvent impraticables : on portera alors, et on maintiendra en place pendant quelque temps, sur le point lésé, une compresse de coton imbibée de perchlorure de fer ; on aura recours à la compression pratiquée avec une plaque de bois ou de métal, une fiche à jouer, une spatule introduites entre la dure-mère et l'os par une de leurs extrémités garnies de linges et renversées par l'autre, de façon à aplatir le vaisseau contre la paroi osseuse ; on pourra se servir d'une pince serre-fine, entre les mors de laquelle on comprime le vaisseau et toute la paroi crânienne, os et téguments. Les bouchons de cire ou de liège, conseillés par les auteurs, ne nous paraissent pas devoir être utiles.

Les hémorrhagies artérielles ou veineuses fournies par les vaisseaux contenus dans la substance même du cerveau ou situés à la base du crâne, nous semblent être au-dessus des ressources de l'art. *Bauchet* (1) conseille,

(1) *Des lésions traumatiques de l'encéphale.* — Thèse de concours pour l'agrégation, Paris, 1860, p. 124.

en pareille occurrence, la ligature de l'une des carotides primitives, et en particulier celle du côté correspondant à la blessure artérielle. Cette conduite ne peut avoir d'autre résultat que de retarder la mort plus ou moins imminente; si tant est qu'elle puisse suspendre, un instant, une hémorrhagie qui, en raison des larges et nombreuses anastomoses du système vasculaire de l'encéphale, doit fatalement se reproduire.

Commotion. — Nous avons établi, d'une manière générale, que ce sont moins les lésions cérébrales en elles-mêmes, que les accidents dont elles peuvent être suivies qui doivent fixer l'attention du chirurgien, et que les accidents surviennent après les lésions les plus légères, comme après les lésions les plus graves. Il faut donc, dans tous les cas, se mettre en garde contre l'inflammation et chercher à la prévenir.

La commotion du cerveau accompagne la plupart des blessures de la tête, avec ou sans plaie, avec ou sans fracture, avec ou sans lésion apparente des méninges et de l'encéphale : elle doit être traitée, tout d'abord, par les moyens propres à rétablir la marche enrayée des fonctions. Dans les cas légers, quelques boissons chaudes et stimulantes seront administrées jusqu'à ce que la réaction se prononce : suivant que celle-ci sera plus ou moins intense, elle sera activée par la continuation de ces moyens, ou modérée par des boissons fraîches et acides, par l'application de cataplasmes sinapisés sur les extrémités, ou même, si besoin est, par une saignée générale. Dans les cas graves, des frictions sèches, aromatiques ou irritantes seront faites alternativement sur les membres, la région précordiale et le rachis, avec la main, une brosse ou un morceau de flanelle : le front et les tempes seront lavés avec du vinaigre ou des liqueurs spiritueuses; un flacon d'ammoniaque sera présenté sous les narines; de l'eau bouillante

ra projetée sur les membres. On joindra à ces moyens, dès qu'on le pourra, l'administration à petites doses et fréquemment répétées de quelques boissons stimulantes, jusqu'à ce que l'innervation soit rétablie. Ce traitement sera graduellement remplacé par celui de la période réactionnelle que nous avons indiqué.

Lorsque les malades sont revenus à eux, et que les blessures, plaies ou fractures s'il en existe, ont été simplifiées et pansées comme nous l'avons dit précédemment, il doit se préoccuper, en même temps, et des accidents locaux et des accidents généraux qui peuvent survenir. Les sujets seront couchés la tête élevée, et, s'il est possible, dans un lieu frais, obscur et tranquille; des compresses imbibées d'eau froide seront placées sur le front; des boules d'eau chaude, aux pieds; la diète absolue et des boissons rafraîchissantes, à la température du lieu, seront prescrites. On s'assurera, avec le plus grand soin, pendant les premiers jours, de l'état des parties malades, en exerçant de légères pressions sur l'appareil: celui-ci sera laissé en repos, si tout va bien; mais aux premiers symptômes de douleur, il convient d'enlever le bandage; d'appliquer des cataplasmes ou des sangsues sur la blessure, si elle est enflammée; de pratiquer de larges incisions sur les téguments, s'ils sont menacés de phlegmon diffus. Dans le cas où la substance cérébrale viendrait se faire jour à travers les fragments de la fracture, elle serait recouverte de fomentations émollientes. Si le sujet est vigoureux, on pratiquera une saignée du bras qu'on fera suivre d'une application de sangsues à la région mastoïdienne, et on provoquera quelques évacuations alvines par un lavement fréquemment purgatif.

Encéphalite. — Ces moyens judicieusement employés pourront prévenir l'apparition de l'encéphalite. Les accidents généraux qui signalent cette affection, surviennent,

comme nous l'avons dit, du troisième au cinquième jour, et quelquefois beaucoup plus tard ; tantôt ils se montrent après un retour apparent à la santé, tantôt ils succèdent, sans transition, aux accidents primitifs de la commotion, ou se développent alors que ces derniers ne sont pas entièrement dissipés.

Le traitement de l'encéphalite consiste essentiellement dans les évacuations sanguines locales ou générales, employées isolément ou simultanément.

Les chirurgiens anglais, d'après les préceptes de Guthrie, ont presque exclusivement recours aux saignées générales qu'ils mettent libéralement en usage. Ils pratiquent la saignée du bras, le sujet étant debout ou assis, si cela est possible, afin d'amener plus facilement la syncope, et ils la renouvellent aussi souvent que les accidents reparaissent et aussi longtemps qu'ils persistent : deux, trois, quatre, cinq saignées et plus, de 300 à 400 grammes, pratiquées dans les vingt-quatre heures et continuées les jours suivants, en nombre et en abondance selon les indications, ont donné des résultats satisfaisants et amené des guérisons.

En France, on insiste beaucoup moins sur la saignée générale, et on emploie de préférence les évacuations sanguines locales d'après la méthode de Gama. Des sangsues sont appliquées en permanence au-dessous des apophyses mastoïdes, de manière à provoquer un écoulement de sang continu ; dès que les sangsues appliquées, tout d'abord, se détachent, ou que les piqûres qu'elles ont faites ne saignent plus, elles sont remplacées par d'autres. Le nombre des sangsues doit être diminué ou augmenté suivant les indications fournies par la marche des accidents : dix, vingt, trente, quarante piqûres de sangsues doivent être maintenues béantes et saignantes autour de la base du crâne ou sur le trajet des jugulaires, aussi longtemps que

la maladie résiste, c'est-à-dire pendant une période de trois à quinze jours environ. Lorsque le front a perdu sa chaleur, que la physionomie est redevenue calme et tranquille, le sommeil paisible et l'intelligence lucide, l'écoulement de sang sera graduellement modéré et suspendu. Des boissons délayantes, des applications froides sur la tête, des sinapismes ou des vésicatoires promenés sur les extrémités, la privation d'aliments et le repos absolu compléteront le traitement. — Quelques auteurs, Boyer entre autres, conseillent l'application d'un large vésicatoire sur toute la tête : ce moyen nous a paru quelquefois nuisible, par l'irritation directe qu'il détermine.

Les évacuations sanguines locales, au moyen des sangsues posées en permanence, ont surtout été préconisées par Sanson, Gama, Bégin et Malgaigne. Elles ont eu les plus heureux résultats dans un très-grand nombre de circonstances, mais elles ne peuvent toujours être employées en campagne, où les sangsues manquent quelquefois, tandis qu'au contraire les saignées générales sont toujours à la disposition du chirurgien.

Le calomel administré à dose altérante, le tartre stibié donné selon la méthode razorienne, les révulsifs sur le tube intestinal, sont prescrits par un grand nombre de chirurgiens, comme adjuvants du traitement par les évacuations sanguines. Les vomitifs sont presque généralement abandonnés, en raison des congestions vers la tête déterminées par les efforts de vomissement : il est vrai de dire que les vomissements sont toujours suivis d'une sédation générale plus ou moins prolongée, mais aussi qu'ils ne sont pas toujours obtenus. Sous l'influence de l'état de l'encéphale, l'estomac reste quelquefois réfractaire à l'action des vomitifs, de même que l'intestin supporte, sans effet purgatif, l'administration de l'émétique en lavage, recommandé par Desault, du calomel, vanté par les Anglais. et des

drastiques les plus puissants. Ces médicaments séjournent dans le tube digestif sans utilité actuelle pour le malade, et peuvent déterminer ultérieurement, par leur accumulation, le développement d'entérites plus ou moins graves. Dans les cas de constipation persistante, si l'administration d'un purgatif par la bouche reste sans succès, il faut chercher à vider le gros intestin par des lavements émollients copieux, par des lavements d'eau de savon, d'eau salée, par des lavements purgatifs; mais, d'une manière générale, on n'aura chance de voir les médicaments cités produire leurs effets, qu'autant que les symptômes encéphaliques se seront déjà amendés et que le cerveau aura repris une partie de sa puissance régularisatrice des fonctions.

Guthrie (1) recommande particulièrement, dans les cas graves, l'administration du calomel à doses réfractées. Le calomel, selon ce chirurgien, doit être donné immédiatement et continué toutes les heures, jusqu'à ce que la salivation soit déclarée : dans les cas où le délire est intense, l'opium combiné au calomel, dont il partage la faveur, doit être administré avec lui, jusqu'à l'amélioration des symptômes. Cette médication, appuyée par le chirurgien anglais d'un assez grand nombre de succès, n'est cependant pas suivie sur le continent, où l'on a plus volontiers recours au tartre stibié donné à haute dose.

Malgaigne (2) a parfaitement posé les indications de cette dernière méthode de traitement. Il arrive quelquefois que les malades, soumis aux évacuations sanguines locales ou générales, ne peuvent plus supporter de nouvelles pertes de sang; cependant, les accidents cérébraux persistent, ou se montrent de nouveau après avoir été momentanément

(1) *Commentaries on the surgery of the war*, etc., p. 314, sixth edit.

(2) *De la théorie et du traitement des plaies de tête*. — *Gazette médicale*, 1836, p. 49.

enrayés. Dans ces circonstances, dont on est averti par la faiblesse et la coloration jaune des malades, l'émétique à haute dose, par l'action sédative qu'il exerce sur la circulation, continue avantageusement l'effet des évacuations sanguines devenues impossibles.

Lorsque, pendant le cours de l'encéphalite, le cerveau fait hernie à travers une fracture du crâne, il se présente quelquefois sous l'aspect d'une tumeur molle et grisâtre qui peut être envahie par la gangrène, qui se détache alors par fragments et se reproduit rapidement. Ces portions de cerveau herniées, qu'elles soient sphacélées ou non, doivent être respectées, recouvertes par des fomentations émollientes et protégées par un appareil contentif.

Les rares convalescences de l'encéphalite traumatique sont en général assez rapides ; elles demandent à être attentivement surveillées et conduites avec le plus grand soin.

Du trépan et de ses indications. — Nous nous sommes borné en parlant du traitement local des plaies de tête, à signaler les indications que réclament leurs complications et à décrire les appareils ou les pansements qu'il convient d'appliquer, nous réservant de donner ultérieurement les indications du trépan.

Il n'est peut-être pas d'opération qui ait donné lieu à plus de discussions que la trépanation des os du crâne dans les cas de plaie de tête, et sur la valeur ou l'opportunité de laquelle l'opinion des chirurgiens soit moins fixée. Nous ne discuterons pas les raisons qui engageaient les anciens à trépaner préventivement, les doctrines de l'Académie de chirurgie qui établissaient la nécessité de l'opération du trépan dans presque tous les cas de lésions osseuses ou intra-crâniennes, non plus que celles des partisans de l'opinion de Desault qui, exagérant les principes du maître, voudraient que l'on ne trépanât jamais. Nous pensons

que les uns et les autres de ces préceptes sont également éloignés de la vérité, et que la trépanation curative seule doit être pratiquée pour remédier à des complications ou à des lésions, sinon toujours parfaitement déterminées, au moins excessivement probables.

Les indications du trépan sont médiatees ou immédiates.

Les indications immédiates peuvent se ranger sous trois chefs :

1° La présence des corps étrangers engagés dans les parois osseuses du crâne ou ayant pénétré dans l'intérieur de cette cavité ;

2° Les enfoncements considérables des os mis à découvert.

L'utilité du trépan en pareilles circonstances ne peut être l'objet d'un doute : les pointes d'instruments piquants ou tranchants, les projectiles et les esquilles doivent être extraits le plus tôt possible, attendu qu'ils sont des causes certaines d'inflammation, malgré les faits exceptionnels, et toujours cités parce qu'ils sont exceptionnels. de corps étrangers enkystés dans le crâne sans provoquer d'accidents. La crainte, manifestée par quelques chirurgiens, de faire communiquer le foyer de la lésion avec l'air extérieur et d'aggraver ainsi la position du blessé, ne saurait exister, puisque cette communication est déjà produite par la blessure.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours au trépan pour extraire les corps étrangers et les esquilles ; ils peuvent être enlevés avec des pinces, un élévatoire, ou exceptionnellement avec le tire-fond. Au lieu d'extraire toutes les pièces osseuses enfoncées, on se borne quelquefois à les soulever et à les relever au moyen d'un élévatoire passé entre l'os et la dure-mère, quand elles sont encore solidement adhérentes à la boîte crânienne et recouvertes, dans une grande étendue, par les téguments. Si l'on doute

que les pièces d'os enfoncées conservent des moyens de nutrition suffisants pour se consolider et faire corps de nouveau avec la boîte crânienne, il vaut mieux les extraire que de se borner à les relever, à moins que leur ablation ne détermine une perte de substance par trop considérable : on a vu, en effet, le défaut de contention du cerveau mis à nu par une ablation étendue des parois osseuses, donner lieu à des accidents graves de perte de connaissance et de convulsions (1).

3° L'apparition immédiate des symptômes de compression, tels qu'assoupissement, coma, paralysies partielles, hémiplégie, dans les enfoncements des os du crâne sans lésion des téguments.

Dans ces cas, la compression peut être occasionnée par les os ou par un épanchement sanguin ; l'opération du trépan permettra d'évacuer le sang ou d'enlever les portions osseuses enfoncées vers le cerveau. Bien que la guérison puisse avoir lieu dans ces circonstances, soit par la résorption du liquide, soit par le retour en place des fragments d'os que les soulèvements du cerveau relèvent peu à peu, soit encore par l'accoutumance de l'encéphale à la compression, nous pensons que l'on est autorisé à trépaner, parce que le trépan a bien souvent fait disparaître subitement les symptômes fâcheux ; parce que l'incision chirurgicale des méninges ou du cerveau peut guérir sans accident, comme les lésions accidentelles de ces organes dont on cite de nombreux exemples terminés heureusement ; parce que les dangers inhérents à l'opération du trépan ne sont pas plus graves que ceux de la compression portée à un degré très-élevé, et que les chances de l'encéphalite sont égales dans les deux cas.

Tout en admettant la trépanation du crâne dans les cas

(1) A. Bérard, *Gazette médicale*, 1833, p. 733.

où les téguments n'ont pas été divisés par le corps vulnérant, nous la rejetons cependant lorsqu'il n'existe pas de fracture ; nous la rejetons encore quand les symptômes de compression ne sont pas immédiats : l'incertitude du siège de l'épanchement que l'on peut ne pas rencontrer nous paraît, ici, contre-indiquer l'opération.

Les indications médiate du trépan sont :

1° La persistance ou l'augmentation graduelle du délire fébrile, des contractures, des convulsions, des symptômes de la congestion cérébrale ou de l'encéphalite, lorsque les accidents primitifs de la lésion, moins tranchés que dans les circonstances précédentes, ont été combattus en vain par le traitement général. L'indication d'opérer est formelle, quand les os mis à découvert par le corps vulnérant, par des incisions ou par la destruction consécutive du périoste, sont altérés dans leur coloration et leur texture ; il est alors très-probable qu'il existe un épanchement de sang ou de pus entre la dure-mère et les os, ou bien une fracture de la table interne de l'os, la table externe ayant résisté.

2° La manifestation des symptômes indiquant que l'encéphalite s'est terminée par suppuration. Une fracture, une altération des os, une plaie des téguments et même une douleur fixe en un point déterminé du crâne, indiquent le lieu où l'on doit appliquer le trépan. Quand ces phénomènes n'existent pas, bien qu'on ait allégué l'incertitude du diagnostic et l'impossibilité de préciser le siège de la collection purulente pour s'abstenir de trépaner, la certitude de voir succomber le malade si l'on n'évacue pas le pus, justifie pleinement la tentative d'une opération hasardeuse. On cherchera dans les commémoratifs, dans tous les renseignements dont on pourra s'entourer, dans les données fournies par les troubles fonctionnels que nous avons signalés comme éléments du diagnostic de la localisation

des lésions, une indication du lieu où l'on doit ouvrir le crâne. Si faible que soit la chance d'arriver au but, il faut la courir; l'absence absolue de tout symptôme révélateur peut seule excuser l'inaction du chirurgien.

On proscrivait jadis l'application du trépan sur différentes régions du crâne, dans la crainte de quelques accidents regardés aujourd'hui comme étant sans importance, ou faciles à éviter. Les sinus frontaux, la partie moyenne et inférieure du coronal, l'angle antérieur du pariétal, le trajet de la suture sagittale, la fosse temporale étaient des lieux interdits à la trépanation; mais les difficultés présentées par l'inégalité d'épaisseur du frontal peuvent être surmontées dans le manuel opératoire; l'expérience a prouvé le peu de gravité de l'ouverture du sinus longitudinal au point de vue de l'hémorrhagie, et démontré la possibilité de remédier à la lésion de l'artère méningée moyenne. On fera bien de se conformer aux règles établies, quand on le pourra, mais on les transgressera sans scrupule, quand on sera dans la nécessité de les mettre en balance avec les accidents graves auxquels il s'agit d'obvier par la perforation des os du crâne.

Une seule ouverture suffit souvent pour évacuer les épanchements sanguins ou purulents: cependant, si l'étendue des collections ou l'état des liquides qu'elles renferment ne permettaient pas leur évacuation facile, il conviendrait de faire un plus ou moins grand nombre de perforations, comme en d'autres régions on établit des contre-ouvertures. Lorsque le pus, au lieu d'être réuni en collection, est étalé en nappe à la surface du cerveau, il est évident que l'affection est au-dessus des ressources de l'art: par cette raison même on n'aura point à se reprocher d'avoir opéré, on n'aura fait qu'une opération inutile. Dans la plupart des épanchements sanguins, le sang est en partie coagulé et il adhère aux parois qui le renferment. On a conseillé,

pour favoriser la sortie des liquides, de faire faire des mouvements expiratoires à l'opéré et de pratiquer des injections détersives d'eau tiède. Nous pensons qu'il vaut mieux abandonner cette opération à la nature qui s'en acquitte lentement et graduellement, par les voies qu'on lui a ouvertes.

Le liquide ne se trouve pas toujours entre les os et la dure-mère, et peut être situé plus profondément : si la membrane vient bomber dans l'ouverture faite aux parois du crâne, si elle présente une sensation manifeste de fluctuation et une coloration d'un blanc bleuâtre ou tout à fait mat, il y a lieu de supposer qu'un épanchement de sang ou de pus existe au-dessous d'elle. On l'incisera crucialement avec précaution. Quand l'incision de la dure-mère ne met pas le foyer à découvert, si les accidents persistent, si le cerveau est rénitent ou légèrement coloré en jaune, il faut l'inciser lui-même. L'incision, dans ce cas, peut rencontrer le foyer; lorsqu'elle ne le rencontre pas, elle n'ajoute pas beaucoup à la gravité de la lésion, les faits ayant prouvé que les coupures de la surface des hémisphères cérébraux ne sont pas toujours très-dangereuses.

Après avoir incisé la dure-mère, on hésite quelquefois à inciser le cerveau, et l'on voit, peu de temps après, le foyer se faire jour de lui-même à l'extérieur, en vertu de cette tendance générale de l'économie à repousser les liquides au dehors par la surface du corps. Mais, dans des circonstances aussi délicates, il est difficile de poser des règles de conduite absolues au chirurgien qui doit prendre conseil de ses inspirations, de ses connaissances anatomiques et de son expérience.

Le pansement de l'opération du trépan consistera en un linge très-fin enduit de cérat et appliqué sur la plaie elle-même. En aucun cas, on ne tentera de réunir la plaie par première intention; des gâteaux ou des bourdonnets de

charpie mollette seront placés par-dessus le linge cératé, et le tout sera maintenu par un mouchoir plié en triangle ou un couvre-chef. L'appareil ne sera renouvelé que rarement et lorsque l'abondance de la suppuration ou quelque autre indication l'exigera. Le malade sera mis au traitement préventif de l'encéphalite.

Indépendamment de l'inflammation possible du cerveau après la trépanation du crâne, il survient quelquefois une nécrose des os ou une hernie de la substance cérébrale. On ne retranchera pas les portions herniées du cerveau que l'on cherchera à contenir par une légère compression : quant aux séquestres, on attendra leur élimination, en ayant soin qu'ils ne déterminent pas de fusées purulentes entre le crâne et la dure-mère.

Lorsque la guérison s'opère, des bourgeons cellulo-vasculaires se développent sur les os, sur la dure-mère ou sur le cerveau, se confondent avec ceux des téguments et fournissent une cicatrice tantôt mince, tantôt épaisse, dure et comme cartilagineuse. Nous reviendrons, en parlant des suites éloignées des blessures de guerre, sur la cicatrisation consécutive aux opérations du trépan et sur les soins que réclament les opérés.

CHAPITRE IX

BLESSURES DU RACHIS ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE

Lésions du rachis. — Luxations et fractures: lésions par les armes piquantes et par les armes tranchantes; par les projectiles de guerre.
Lésions de la moelle épinière. — Commotion; plaies; contusion et compression. — Pronostic.

Traitement des lésions du rachis et de la moelle épinière.

Les lésions traumatiques de la colonne vertébrale et de la moelle épinière sont généralement graves et presque toujours funestes. On peut, en raison de cette sévérité de pronostic et de quelques-uns des symptômes de ces blessures, les rapprocher de celles du crâne et de l'encéphale, avec lesquelles elles ont encore cette analogie de présenter une grande solidarité entre les lésions de la cavité osseuse protectrice et les lésions des organes que cette cavité contient.

Il n'entre pas dans notre sujet de traiter de toutes les lésions traumatiques du rachis; et nous ne dirons que quelques mots des luxations et des fractures résultant, à l'armée comme dans la vie civile, de chutes d'un lieu plus ou moins élevé, de chocs par des corps pesants. Les gros projectiles, les explosions de magasins à poudre ou de fourneaux de mine, le passage sur le tronc de roues de voitures lourdement chargées, d'affûts, etc., sont, en campagne, les causes les plus ordinaires de ces lésions, qui, toutes, ont pour caractère commun d'emprunter leurs

principaux phénomènes et la gravité de leur pronostic à la lésion même de la moelle épinière.

Lésions du rachis. — Luxations et fractures. — Les luxations des vertèbres sont d'autant plus rares qu'elles atteignent les parties les plus inférieures de la colonne épinière : elles affectent des déplacements très-variés et sont habituellement incomplètes et accompagnées de fractures diverses.

Les fractures peuvent exister dans toutes les parties d'une vertèbre. Le corps des vertèbres est fracturé horizontalement ou obliquement, avec ou sans déplacement ; il est quelquefois écrasé par la flexion forcée du corps en avant, ou par le poids et le tassement des parties supérieures à la lésion, dans les chutes sur les pieds ou sur le siège : cette fracture entraîne, presque toujours, celle des apophyses transverses et, souvent, celle des apophyses épineuses.

Les apophyses transverses sont rarement fracturées seules ; il en est de même des lames vertébrales. Celles-ci, faisant partie de l'arc postérieur de l'os, se rompent habituellement des deux côtés de l'apophyse épineuse : la rareté d'une fracture isolée d'un des côtés de l'arc postérieur des vertèbres, nous a engagé à faire dessiner un exemple de cet accident (*fig. 51*). La fracture siège sur la racine de l'apophyse transverse et de l'apophyse articulaire supérieure droites de la deuxième vertèbre lombaire ; elle se prolonge sur la lame de la vertèbre et l'intéresse dans toute son épaisseur.



FIGURE LI. — Fracture de l'apophyse transverse et articulaire supérieure droite de la deuxième vertèbre lombaire.
(Musée du Val de Grâce.)

Les apophyses épineuses sont de toutes les parties des vertèbres, celles qui sont le plus souvent intéressées isolément, et dont les fractures présentent le moins de gravité.

Lésions du rachis par les instruments piquants et tranchants. — Les blessures par les instruments piquants ou tranchants et les blessures par les petits projectiles qui atteignent la colonne vertébrale, peuvent ne pas retentir sur la moelle épinière : dans ce cas, elles ne diffèrent pas essentiellement des blessures de ce genre qui se rencontrent sur les autres os du squelette; elles ne tirent leur gravité que de l'importance des parties que les corps vulnérants auront dû traverser pour arriver jusqu'au rachis. Les blessures des parties molles qui recouvrent en arrière la colonne vertébrale sont généralement sans danger, en raison de l'absence dans cette région de gros troncs vasculaires ou nerveux : sur la partie antérieure du rachis, au contraire, où sont en quelque sorte suspendus tous les viscères thoraciques et abdominaux, et contre laquelle sont appliqués les plus gros vaisseaux de l'économie, il est rare que les vertèbres soient atteintes sans qu'un des organes que nous venons de signaler soit lésé : la blessure du rachis n'est plus alors qu'accessoire, et celle du cou, de la poitrine ou de l'abdomen devient la plus importante.

La colonne vertébrale, formée en arrière et latéralement par les lames et les diverses apophyses des vertèbres; en avant, par les corps des vertèbres superposés et réunis entre eux au moyen des ligaments intervertébraux, offre souvent aux instruments piquants, comme les épées, les fleurets et les baïonnettes, ou à la pointe des instruments tranchants, tels que les sabres, les poignards et les couteaux, un obstacle contre lequel ces armes viennent se heurter, dans lequel elles s'implantent quelquefois, et sur lequel elles peuvent se briser. Ces accidents arrivent la plupart du temps en avant et latéralement, en raison de la situation habituelle respective des combattants, et de la facilité avec laquelle les corps des vertèbres, spongieux comme tous les os courts, et les ligaments intervertébraux,

plus ou moins larges selon la hauteur à laquelle on les considère, se laissent pénétrer. En arrière, la pointe des armes blanches, atteignant des portions d'os solides et compactes, se brise plus souvent contre eux qu'elle ne s'y implante; elle n'est, la plupart du temps, retenue que par les parties molles dont la texture est très-serrée.

Lésions du rachis par les projectiles de guerre. — Les petits projectiles, comme les balles, atteignent souvent aussi la colonne vertébrale en respectant la moelle. Ils fracturent les apophyses épineuses ou les apophyses transverses; cet accident, borné à la lésion osseuse, ne présente pas un caractère particulier de gravité. Ils fracturent les masses apophysaires ou les lames vertébrales; ils brisent le corps des vertèbres: on comprend, dès lors, tout le danger qui résulte de la pénétration de la fracture dans le canal rachidien, ou du déplacement des fragments qui peuvent comprimer ou léser la moelle.

Les projectiles ayant à traverser une grande épaisseur de parties avant d'arriver à la colonne rachidienne, trouvent dans celle-ci une résistance qui épuise une grande partie de leur force, et s'arrêtent fréquemment dans la plaie, soit au voisinage du rachis, soit dans les os qui le composent. Ils pénètrent dans le corps des vertèbres et s'y logent très-souvent. Le périoste qui revêt le corps des vertèbres et qui forme une sorte de surtout fibreux sur toute la partie antérieure de la colonne vertébrale, est disposé en fibres dirigées verticalement et peut, après s'être laissé traverser par des projectiles de petit volume, se refermer derrière eux, de façon à cacher leur pénétration et leur présence dans le corps de l'os, ainsi que nous en avons vu un exemple. Ce phénomène, intéressant au point de vue médico-légal, est dû au mode suivant lequel les tissus fibreux se comportent sous l'action des projectiles dont le passage n'est souvent indiqué que par une très-petite déchirure,

une simple fente ou un léger écartement de la trame fibreuse.

Il est toujours très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'être assuré que les corps vertébraux ont été intéressés, lorsqu'il n'existe pas de symptômes du côté de la moelle épinière. La complication d'esquilles ou de la présence d'un corps étranger dans le corps d'une vertèbre, doit être considérée comme au-dessus des ressources de l'art, en raison de l'impossibilité d'aller à la recherche des fragments osseux, d'une portion d'arme blanche ne faisant pas saillie à l'extérieur, ou d'un projectile, et d'en faire l'extraction. Percy (1) cite, d'après Géraud, une observation où une balle fut enlevée du corps de la troisième vertèbre lombaire, après plusieurs jours de tentatives infructueuses. Mais les conseils et les moyens qu'il propose font assez voir combien l'opération est hérissée de difficultés. Le chirurgien, dans la plupart de ces cas, est contraint de s'en rapporter aux efforts de la nature trop souvent impuissante à faire les frais de l'élimination, et doit s'attendre à voir survenir tous les accidents qui peuvent accompagner la présence des corps étrangers en général, accidents aggravés, dans cette circonstance, par l'importance des organes voisins de la lésion.

On parvient, quelquefois, à reconnaître et à extraire les corps étrangers situés sur les faces latérales et postérieures de la colonne vertébrale; nous l'avons fait avec succès au cou et aux lombes, dans des cas où les projectiles étaient engagés entre les apophyses transverses.

La fracture des apophyses transverses n'est que difficilement reconnue, en raison de la profondeur des masses musculaires qui rendent l'exploration fort douteuse : celle des apophyses épineuses, au contraire, est facile à constater. La direction de la blessure, une douleur provoquée par la pression avec le doigt parcourant successivement

(1) *Manuel du chirurgien d'armée*, p. 143.

tous les sommets des apophyses épineuses, la mobilité et, quelquefois, la crépitation ne laissent aucun doute dans l'esprit du chirurgien.

On peut se dispenser, lorsque les désordres sont peu considérables, les esquilles peu nombreuses et peu mobiles, d'extraire les fragments des apophyses épineuses. Solidement maintenues en place par les masses musculaires auxquelles elles donnent insertion et par le ligament interépineux, les esquilles se réunissent et se consolident assez facilement ; s'il en était autrement, si elles entretenaient des plaies fistuleuses de longue durée, il serait toujours facile de les extraire, situées qu'elles sont assez superficiellement.

Lésions de la moelle. — *Commotion.* — Les instruments piquants, les instruments tranchants et les petits projectiles bornant leur action aux os, donnent rarement lieu aux phénomènes de commotion de la moelle, en raison de la multiplicité des pièces osseuses qui composent la colonne vertébrale et qui disséminent le choc. La commotion s'observe, au contraire, à la suite de chutes sur les pieds, de chocs violents largement répartis sur le rachis, de l'action de gros projectiles animés d'un mouvement peu considérable, ou frappant obliquement les parties postérieures du tronc. La moelle peut être atteinte de commotion dans toute son étendue, ou partiellement. Dans le premier cas, le blessé perd immédiatement connaissance et tombe frappé de paralysie du mouvement et du sentiment. L'urine et les matières fécales s'échappent de leur réservoir ; la respiration et la circulation se ralentissent et s'exercent d'une manière irrégulière ; la peau se recouvre d'une sueur froide. Le malade peut succomber immédiatement ou dans les vingt-quatre heures : s'il revient à lui, sous l'influence d'un traitement approprié, il se plaint quelquefois d'une douleur sourde le long de l'épine, de picotements ou d'élançements dans les membres qu'il a beaucoup de peine à remuer.

Peu à peu les accidents s'atténuent, la sensibilité et la myotilité reparaissent, la vessie et le rectum reprennent régulièrement leurs fonctions et la guérison a lieu, tantôt en un temps très-court, tantôt dans l'espace de quelques jours.

Dans le cas de commotion partielle, les symptômes sont en rapport avec la localisation de la lésion, et décroissent en nombre et en importance à mesure que la commotion atteint une partie plus inférieure de la moelle.

Nous ne connaissons pas de cas où la mort ait été immédiatement le résultat de la commotion de la moelle, comme on le voit quelquefois à la suite d'une commotion du cerveau.

Plaies de la moelle.— Les blessures de la moelle par instruments piquants et tranchants, sans être rares, ne sont cependant pas communs.

Les os du rachis opposent, en effet, un obstacle très-souvent insurmontable aux armes blanches, qui ne peuvent pénétrer dans le canal rachidien qu'en passant entre les lames des arcs postérieurs des vertèbres. Certaines régions sont plus exposées que d'autres à cet accident, en raison de la configuration des vertèbres et de la disposition des parties voisines.

Au cou, par exemple, les lames vertébrales sont minces et laissent entre elles un assez large intervalle occupé par les ligaments jaunes; les apophyses épineuses sont petites et horizontalement dirigées; les masses latérales apophysaires sont peu volumineuses; les corps vertébraux étroits; et les couches musculaires qui recouvrent les parties sont peu épaisses. Toutes ces conditions exposent la portion cervicale de la moelle à être lésée par la pointe des armes blanches. En même temps que l'on peut constater la faiblesse des enveloppes protectrices de la moelle à cette hauteur, on observe que le canal rachidien y présente ses plus grandes dimensions, et qu'il peut être ouvert sans que

les parties qu'il renferme soient atteintes. De plus, la région cervicale se trouve en grande partie protégée, en avant, par la face et la mâchoire inférieure; en arrière et latéralement, par les inflexions rapides, faciles et variées que prend la tête, lorsque les téguments du cou sont soumis à quelques violences, inflexions qui ont pour effet de rapprocher les lames vertébrales et de diminuer la largeur de l'espace qui les sépare. A la région dorsale, la présence de la cage thoracique, en avant et latéralement; l'imbrication et la hauteur des lames vertébrales et des apophyses épineuses, en arrière, mettent suffisamment le canal rachidien à l'abri des instruments piquants et tranchants qui ne peuvent y pénétrer que dirigés de bas en haut, pendant un mouvement de flexion forcée du corps en avant. La portion lombaire du canal rachidien est protégée par le volume considérable de toutes les parties constituant les vertèbres, et par les puissantes masses musculaires qui les recouvrent.

Ces moyens de protection ne sont guère efficaces que contre des armes blanches longues, minces et flexibles, comme les épées, les fleurets et les sabres; ils sont souvent surmontés par les lames courtes et solides des couteaux ou des poignards, qui peuvent couper ou fracturer les os, par les baïonnettes et les fers de lances qui, mus avec une force considérable, déterminent facilement des fractures. Le canal rachidien peut être fracturé et pénétré sur toutes ses faces par les balles, brisé et désorganisé par les gros projectiles.

Les lésions traumatiques de la moelle sont superficielles ou profondes : elles peuvent n'intéresser qu'un des cordons qui la composent, ou la comprendre dans toute son épaisseur. Elles ne sont nettes et bien limitées que dans certaines blessures par armes piquantes ou tranchantes; dans ces cas, les méninges sont toujours intéressées, et le liquide céphalo-rachidien s'échappe quelque-

fois par la plaie : elles sont au contraire déchirées, contuses à tous les degrés, et plus ou moins étendues, lorsqu'elles résultent de coups de feu ou que, dans les fractures ou les luxations, elles ont lieu par l'intermédiaire des os eux-mêmes. Les méninges, dans les cas de luxations ou de fractures du rachis, peuvent rester intactes.

Il convient, afin d'établir le diagnostic rigoureux des lésions de la moelle, de rappeler quelques détails d'anatomie et de physiologie propres à déterminer la valeur de chacun des phénomènes observés. La moelle ne remplit pas exactement le canal rachidien où elle est comme suspendue par le ligament dentelé ; cette disposition est surtout remarquable à la région cervicale. Elle n'en occupe pas non plus toute la longueur : continue en haut avec la masse encéphalique, elle s'arrête habituellement en bas, entre la première et la deuxième vertèbre lombaire ; peut-être son point de terminaison varie-t-il dans l'extension et la flexion du corps, et remonte-t-il un peu dans cette dernière position.

On remarque, sur le cordon médullaire, deux renflements : le premier, cervical ou brachial ; le second, crural ou lombaire, qui sont en rapport avec les plexus du même nom. Les nerfs fournis par la moelle épinière ne sortent pas du canal rachidien directement en regard de leur émergence du centre nerveux ; ils parcourent, à l'intérieur, un trajet d'une certaine étendue. Il en résulte que les symptômes de paralysie se manifestent toujours à une certaine distance au-dessous de la blessure, et non pas à son niveau même.

Nous empruntons à l'*Anatomie chirurgicale* de Malgaigne (1) les détails relatifs à l'origine des nerfs rachidiens.

(1) *Anatomie chirurgicale*, t. II, p. 32 ; 2^e édition, Paris, 1859.

Les huit paires cervicales naissent de la moelle, dans l'intervalle compris entre l'occipital et la partie supérieure de l'épine de la sixième vertèbre cervicale : les deux premières occupent à peu près l'intervalle de l'occipital à l'atlas ; les deux suivantes, celui de l'atlas à l'axis ; chacune des autres tient l'espace d'une apophyse épineuse à l'autre.

L'origine des douze paires dorsales correspond à l'intervalle qui sépare la sixième épine cervicale de l'épine de la onzième vertèbre dorsale : ces douze paires de nerfs occupent donc à peu près douze espaces inter-épineux ; les six premières naissent entre l'épine de la sixième vertèbre cervicale et la partie inférieure de l'épine de la quatrième vertèbre dorsale ; les cinq suivantes, entre la cinquième épine dorsale et la partie supérieure de la neuvième ; enfin, la douzième paire de nerfs tient à elle seule deux espaces, c'est-à-dire depuis la neuvième épine dorsale jusqu'au-dessus de la onzième.

Les origines des cinq paires lombaires se recouvrent successivement, et sont comprises depuis l'épine de la onzième vertèbre dorsale, jusqu'au-dessous de l'épine de la douzième.

Les origines des six paires sacrées qui se recouvrent aussi successivement, s'étendent de l'épine de la douzième vertèbre dorsale à celle de la première vertèbre lombaire.

Nous rappellerons, enfin, que la molle épinière est composée de quatre faisceaux : deux antérieurs, affectés à la myotilité ; deux postérieurs, destinés au sentiment ; et qu'elle est en relation avec le système nerveux de la vie organique par de nombreuses anastomoses.

Ces données une fois établies, nous dirons qu'une division complète de la moelle entraîne l'abolition du mouvement et de la sensibilité dans toutes les parties situées



346 BLESSURES DU RACHIS ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE.

au-dessous, en même temps qu'elle détermine des troubles fonctionnels dans divers organes.

Ainsi : une section de la moelle au niveau de la douzième épine dorsale, paralysera presque tout le plexus sacré, savoir : la majeure partie des nerfs des fesses, de l'anus et des parties génitales, et presque tout le nerf sciatique, qui reçoit cependant la branche antérieure du cinquième nerf lombaire. Une section de la moelle au niveau de la onzième épine dorsale paralysera les plexus lombaires et sciatiques, savoir : tous les nerfs des fesses, de l'anus, des parties génitales et du membre inférieur. — L'urine et les fèces seront retenues ou conservées à l'insu du malade : lorsqu'il y a rétention d'urine, ce liquide, modifié dans sa composition, dépose, sur les vases où il est reçu ou sur les sondes introduites dans la vessie, un sédiment plus ou moins abondant ; il est trouble et répand une forte odeur d'ammoniaque. On observe rarement l'érection du pénis. La respiration n'est pas modifiée ; le pouls est un peu ralenti. Les pieds sont froids. On voit survenir après un certain temps, la formation d'escharres au sacrum et dans les points du corps soumis à la pression par le décubitus.

Une section de la moelle au niveau de la cinquième épine dorsale, outre les paralysies dont il vient d'être parlé, entraînera celle des muscles de l'abdomen, dont les nerfs sont fournis par les cinq dernières paires dorsales. — L'expiration et la défécation ne sont plus aidées par les parois abdominales. Il y a un peu de ballonnement du ventre.

Une section de la moelle au-dessus de la deuxième épine dorsale, paralysera en outre presque tous les nerfs intercostaux : si la section a lieu au-dessus de la sixième épine cervicale, tous les muscles intercostaux seront paralysés, et le sentiment sera diminué dans les téguments du bras. — Les inspirations s'exercent par le diaphragme, le des-

telé et le trapèze; l'expiration n'a lieu que par l'élasticité de la cage thoracique et du poumon. Le hoquet peut se montrer; mais la toux, l'expectoration et l'éternement ne peuvent être exécutés. Le sentiment de froid, en raison de la gêne apportée à la respiration, est plus considérable que dans les cas précédents; le pouls est plus ralenti. L'érection du pénis se voit aussi plus souvent: il y a plutôt incontinence que rétention des matières fécales et de l'urine. L'abdomen devient très-ballonné.

Une section de la moelle entre l'épine de l'axis et celle de la troisième vertèbre cervicale donne lieu à la paralysie de tout le plexus brachial et même d'une partie du nerf phrénique. — Aux symptômes déjà indiqués s'ajoutent un trouble plus profond de la respiration et de la circulation, un refroidissement plus prononcé, l'érection du pénis, dans les deux tiers des cas environ. Quelques sujets perdent immédiatement connaissance. Le plus grand nombre n'ont pas la notion exacte du corps vulnérant qui les a frappés, et la plupart pensent avoir été atteints par un corps contondant. La voix est lente et presque éteinte; l'intelligence parfaitement nette. Le ventre se ballonne comme dans les cas précédents. Lorsqu'une tendance à la réaction s'opère, le pouls, de filiforme qu'il était, devient fort et fréquent; la peau se couvre d'une sueur qui se refroidit rapidement; du délire survient.

Enfin, une section de la moelle au-dessus de l'épine de l'axis entraîne la paralysie du nerf phrénique, et donne lieu à une asphyxie rapide par la cessation d'action des muscles respiratoires.

La moelle n'est pas toujours complètement divisée: elle peut n'être atteinte que dans l'une des parties qui la composent. Si la lésion ne porte que sur l'un des faisceaux du cordon rachidien, la paralysie n'atteindra que les parties ou la fonction auxquelles les nerfs fournis par ce faisceau

sont destinés ; et les effets de la moelle n'étant pas croisés, comme le sont ceux du cerveau, la paralysie se montrera du côté de la lésion. Brown Séquard (1) a cherché à démontrer par des expériences sur les animaux et par un certain nombre de faits pathologiques relatifs à l'homme, que des altérations capables de produire une paralysie de la sensibilité et siégeant sur un point quelconque d'une moitié latérale du centre cérébro-rachidien, produisent toujours une paralysie de la sensibilité du côté opposé du corps et qu'il n'existe pas de différence, à cet égard, entre le cerveau et la moelle épinière ; cette opinion est en contradiction avec des observations trop nombreuses et trop bien établies pour avoir prévalu. Ainsi : une section de la moitié latérale de la moelle paralysera le mouvement et la sensibilité du même côté du corps ; une section de la moitié antérieure ou de la moitié postérieure de la moelle aura pour effet d'abolir la motilité dans le premier cas, et la sensibilité dans le second. On comprend facilement toutes les nuances qu'une solution de continuité incomplète du cordon rachidien peut apporter dans les troubles fonctionnels.

Contusion et compression de la moelle. — Au lieu d'être piquée ou coupée, la moelle épinière peut être contuse ou comprimée.

La contusion s'annonce par les mêmes phénomènes que ceux que nous avons rapportés à la commotion partielle ou localisée. La compression due à une luxation, à une fracture, à des esquilles ou à un corps étranger survient brusquement et peut exister avec ou sans solution de continuité de la substance nerveuse. Il est à peu près impossible de distinguer les cas de contusion et les cas de compression énergique de la moelle. Lorsque la compression n'est pas portée à un degré très-élevé et qu'elle n'est point accom-

(1) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, t. II, n^o 31 et 32.

pagnée de désorganisation de la moelle, le blessé peut se tenir debout après l'accident et quelquefois marcher; les troubles de la sensibilité et de la myotilité disparaissent, s'amointrissent ou reviennent, suivant les mouvements communiqués au rachis. Dans l'un et l'autre cas, on peut voir survenir des phénomènes généraux, accompagnés de secousses, de contractures musculaires et même de tétanos, annonçant une altération de la substance médullaire; mais, en général, dans le cas de compression sans plaies, les seuls troubles qui persistent après quelques jours, sont ceux de la sensibilité et du mouvement.

Pronostic. — Il n'est pas très-rare de voir des blessés qui ont été atteints de luxations ou de fractures du rachis, se rétablir après un temps plus ou moins long, en ne conservant qu'une courbure plus ou moins considérable de la colonne vertébrale. Néanmoins, le résultat des lésions traumatiques du rachis et de la moelle épinière est toujours dangereux et presque constamment mortel. La gravité du pronostic est en raison de l'étendue et de la hauteur de la lésion du cordon médullaire, de la nature du corps vulnérant, des complications propres à la blessure même, et des complications inhérentes aux blessures concomitantes des organes intéressés pour arriver jusqu'au rachis. Plus la division de la moelle sera complète et plus la lésion se rapprochera de l'origine du cordon rachidien, plus le cas sera grave : les armes piquantes ou les armes tranchantes donnent lieu à des blessures moins dangereuses que les projectiles lancés par la poudre à canon : la commotion, la contusion, la compression de la moelle, la présence d'esquilles ou de corps étrangers venus du dehors, de même que la lésion des viscères thoraciques ou abdominaux, ajoutent à la gravité du pronostic. Si les sujets résistent aux premiers accidents, ils périssent ordinairement épuisés par des accidents consécutifs, irrita-

tions viscérales, cystite, gangrène des téguments du sacrum, suppuration, etc.

La mort survient avec plus ou moins de promptitude, suivant la gravité des désordres de la moelle, et suivant la région qu'ils occupent. Lorsque le blessé a été atteint à la région lombaire, il succombe en général dans l'intervalle d'un mois à six semaines (1). Quand la blessure siège à la région dorsale, la mort arrive plus promptement; elle a lieu d'ordinaire au bout de quinze jours ou trois semaines, au plus tard. La vie ne se prolonge pas au delà du troisième au septième jour, lorsque la lésion occupe la hauteur de la cinquième vertèbre cervicale; sa durée moyenne est de trente heures, lorsque la lésion de la moelle siège entre la quatrième et la cinquième vertèbre cervicale.

Traitement. — La première indication à remplir dans tous les cas de lésions traumatiques du rachis et de la moelle épinière, est de placer le sujet sur le côté, dans la position horizontale, et d'examiner la colonne vertébrale. Quand on a affaire à une simple commotion du rachis, on doit chercher à prévenir la congestion inflammatoire de la moelle, en pratiquant une large saignée et en appliquant sur le trajet de la colonne vertébrale un assez grand nombre de sangsues ou de ventouses scarifiées. Quelques frictions sèches ou alcooliques réveilleront la sensibilité des téguments : un lavement purgatif provoquera l'évacuation des intestins. Ces moyens seront continués jusqu'à ce que les accidents se soient amendés : si la sensibilité et la myotilité restaient encore imparfaites après quelques jours, on aurait recours à des frictions de pommade stibiée ou à l'application de vésicatoires volants sur les divers points de la région vertébrale qu'indiqueraient la nature et la persistance des symptômes.

(1) *Œuvres chirurgicales* d'A. Cooper, traduites par Chassaignac et Richelot, p. 188.

Lorsqu'il n'existe pas de plaie et que l'on n'a à constater qu'une déformation consécutive à une luxation ou à une fracture, sans symptômes indiquant un danger de mort immédiate pour le blessé ou sans une paralysie grave, le sujet sera enveloppé d'un bandage de corps convenablement serré, couché avec précaution sur un lit uni et résistant, ou déposé dans une gouttière semblable à celle dont se servait Bonnet (de Lyon), après le redressement des coxalgies.

Si l'exploration fait reconnaître la luxation d'une vertèbre cervicale, accompagnée de symptômes paraissant rendre la mort inévitable ou de symptômes graves, il faut tenter de rétablir les os dans leurs rapports normaux. Pratiquée avec succès pour quelques luxations de la colonne cervicale, la réduction nous paraît impraticable pour les luxations dorso-lombaires. Si l'on reconnaît une fracture, il faut aussi tenter d'en obtenir la réduction, quelle que soit la partie de la vertèbre fracturée. Enfin, si les tentatives de réduction restaient infructueuses, on chercherait, en inclinant le rachis de diverses manières, la situation dans laquelle les symptômes sont le moins marqués, et l'on y maintiendrait le malade.

En cas de plaie, comme après les coups de feu, on pratiquera les incisions nécessaires pour extraire les corps étrangers ou les fragments d'os susceptibles d'être reconnus et saisis, et, après avoir appliqué un pansement convenable, on couchera le malade horizontalement sur le dos, comme déjà nous l'avons indiqué. L'extraction des projectiles et des esquilles dans les blessures du rachis et de la moelle, n'est point une opération facile et sans danger : aussi avons-nous posé cette condition que les corps étrangers et les fragments d'os soient susceptibles d'être reconnus et saisis. Lorsque des symptômes généraux seuls peuvent faire croire à la présence d'esquilles ou de corps

étrangers, toute opération doit être rejetée. La trépanation des lames des vertèbres, essayée par H. Cline, par Tyrrell, Rhéa-Barton et Langier, dans l'intention d'extraire des esquilles ou du sang épanché, est une opération trop laborieuse et n'a pas eu des résultats assez satisfaisants pour être admise dans la pratique.

Le malade, une fois couché et réchauffé, gardera la plus grande immobilité, et ne changera de position qu'avec l'aide du chirurgien, dont les manœuvres doivent être aussi adroites que prudentes.

Après ces premiers soins, on se trouve généralement bien de procéder au traitement par quelques évacuations sanguines générales pour modérer l'inflammation locale dans son apparition : celle-ci une fois déclarée, sera combattue par l'application réitérée de sangsues ou de ventouses scarifiées autour de la blessure. Quand une vive réaction se manifeste, on revient aux saignées du bras employées en plus ou moins grand nombre et aidées d'une diète sévère en même temps que de l'administration de boissons délayantes.

On sollicitera de temps à autre les évacuations alvines, au moyen de lavements purgatifs ; on videra la vessie plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, sans y laisser de sonde à demeure, pour éviter que cet instrument ne se recouvre d'incrustations et ne détermine de l'irritation.

La plus grande propreté sera entretenue autour du malade : les lits mécaniques ou la gouttière de Bonnet (de Lyon) rendent, à ce point de vue, des services signalés.

Lorsque les accidents inflammatoires sont dissipés et que la paralysie persiste, on aura recours aux rubéfiants et aux frictions excitantes sur le rachis, à l'application répétée de vésicatoires, d'emplâtres stibiés, de cautères et de moxas. Enfin, à une période encore plus éloignée

de l'accident, lorsque tous les symptômes inflammatoires ont disparu depuis assez longtemps, pour que leur réveil ne soit plus à craindre, l'application de l'électricité pourra offrir quelque utilité. Il est, du reste, impossible de poser des règles invariables de thérapeutique pour des lésions qui, tout en présentant entre elles une grande analogie, sont, néanmoins, susceptibles de modifications très-diverses.

CHAPITRE X

BLESSURES DE LA FACE

Blessures de l'oreille. — Blessures du pavillon de l'oreille. Corps étrangers dans le conduit auditif externe. Rupture de la membrane du tympan. — Blessures de l'oreille interne et moyenne.

Blessures de la région orbitaire. — Blessures des parties molles et externes de l'orbite : plaies des paupières ; contusions ; plaies contuses et coups de feu. — Blessures de la région orbitaire interne. — Blessures du globe de l'œil : piqûres ; coupures ; contusions ; plaies contuses ; corps étrangers. Fractures de l'orbite.

Blessures du nez et des cavités nasales. — Plaies ; fractures ; coups de feu. Blessures des sinus.

Blessures des joues et des lèvres. — Plaies par armes blanches et par coups de feu. Blessures et fractures des os qui forment le squelette des joues. Fractures des mâchoires.

Blessures de la cavité buccale. — Blessures de la langue et du voile du palais. — Des coups de feu tirés dans la bouche et sous le menton.

La face renferme, dans sa profondeur, les organes et les nerfs des quatre sens supérieurs : la vue, l'odorat, l'ouïe et le goût : on y rencontre, de plus, les appareils de la mastication, de la déglutition et de l'articulation des sons. Les blessures dont cette région est le siège, peuvent donc compromettre l'intégrité des différentes fonctions que nous venons de signaler, en même temps que la régularité des traits du visage. Composée, d'une part, de parties molles peu épaisses et abondamment pourvues de nerfs et de vaisseaux, d'autre part, d'os légers, fragiles et creusés de vastes cavités, la face présente souvent des lésions complexes déterminées par des violences peu consi-

dérables. Les plaies des parties molles sont généralement très-douleuruses et accompagnées d'un écoulement de sang abondant; mais, malgré le développement considérable du système vasculaire superficiel et profond de la face, les hémorragies provenant des vaisseaux mêmes de la région sont rares, et les pertes de sang qui accompagnent l'accident s'arrêtent presque toujours spontanément, ou à l'aide des moyens les plus simples : les fractures des os se produisent facilement, et peuvent exister depuis l'état le plus simple jusqu'à l'enfoncement et l'écrasement complet. Le voisinage de l'encéphale fait que le retentissement des violences exercées sur la face se transmet quelquefois au cerveau, soit directement, soit par contre-coup, soit encore, lorsque les violences se compliquent d'érysipèle, par propagation de l'inflammation. On peut dire, néanmoins, que les blessures de la face ne sont généralement pas graves, en ce sens qu'elles compromettent rarement la vie du blessé. Quel chirurgien, en effet, n'a vu avec un étonnement mêlé d'effroi, dans les premiers temps de sa carrière, les énormes mutilations de la face par un projectile de guerre comprendre la presque totalité de cette région, et guérir néanmoins sans autres accidents que l'altération de quelques fonctions et de l'harmonie des traits.

Nous examinerons les plaies de la face dans les différentes régions qui la composent, et suivant l'ordre dans lequel ces régions s'éloignent successivement du crâne : nous décrirons donc : 1° les blessures de la région de l'oreille; 2° de la région orbitaire; 3° de la région nasale; 4° enfin de la région faciale inférieure.

Blessures de l'oreille. — *Blessures du pavillon de l'oreille.* — Les blessures de l'oreille externe sont fort communes; les plaies par armes piquantes méritent à peine d'attirer l'attention, et n'exigent pour tout traitement que des soins de propreté et des précautions propres à

prévenir l'inflammation érysipélateuse. Les plaies par armes tranchantes intéressent le pavillon de l'oreille dans une étendue plus ou moins considérable et peuvent le détacher complètement. Le squelette cartilagineux, si bizarrement contourné, qui soutient l'oreille, fait que les bords des solutions de continuité qui la divisent, restent rarement en contact parfait : il est donc nécessaire de réunir et de maintenir les parties en rapport au moyen de la suture. La suture à points séparés, pratiquée avec des fils métalliques et comprenant toute l'épaisseur de l'oreille, est celle qui convient le mieux. Lorsque le pavillon a été séparé en grande partie ou même en totalité, il faut néanmoins chercher à en obtenir la réunion par le même moyen, afin de prévenir une difformité choquante et de maintenir la perfection de l'ouïe.

Des corps contondants, des projectiles de guerre peuvent déchirer ou mutiler le pavillon de l'oreille. Au lieu de régulariser les plaies et de les réunir immédiatement, il faut, au contraire, chercher à conserver le plus possible de l'organe, attendre la chute des escharres et ne tenter la réunion par la suture que lorsque les solutions de continuité sont recouvertes de bourgeons cellulo-vasculaires roses et vermeils. Si cependant le pavillon était arraché en grande partie ou dans son entier, il conviendrait d'aviver les parties lacérées dans une étendue suffisante et de les réunir.

Dans les cas de plaies peu étendues, l'oreille est laissée libre et recouverte de fomentations d'eau froide : dans les cas de plaies considérables et lorsque l'oreille a été à peu près détachée, on la soutiendra, en arrière et en avant, avec quelques gâteaux de charpie, et on introduira dans le conduit auditif externe une mèche, enduite de cérat, assez volumineuse pour en maintenir le calibre ; le tout sera retenu par une compresse relevée derrière l'angle des

mâchoires ou par un mouchoir appliqué sur la tête. La cicatrisation des plaies contuses et des plaies par projectiles de guerre demande à être attentivement surveillée et dirigée, afin d'être obtenue avec toute la régularité possible.

Corps étrangers dans le conduit auditif externe. — Des corps étrangers, des grains de plomb, des fragments de balles peuvent rester logés dans l'épaisseur du pavillon ou dans le conduit auditif externe : ils seront extraits par les procédés ordinaires. Les soldats, couchant souvent en plein air et sur la terre, sont exposés à ce que des insectes s'introduisent directement dans le conduit auditif externe ou y déposent leurs œufs : ces corps étrangers vivants révèlent leur présence par un prurit incommode et un écoulement purulent ; ils donnent souvent lieu à des bourdonnements d'oreille et à des maux de tête.

Tous les corps étrangers introduits dans le conduit auditif externe peuvent déterminer de graves accidents, amener l'inflammation du conduit, la perforation du tympan et la carie du rocher ; l'extraction doit en être faite dès qu'ils sont reconnus. Des injections d'huile, de liquides salés ou amers ont quelquefois réussi à amener la mort ou la sortie des animaux ; il vaut mieux les extraire directement quand cela est possible. L'extraction des corps solides présente quelquefois des difficultés, en raison du gonflement qu'ils déterminent : on la pratique, après avoir combattu la tuméfaction inflammatoire, au moyen d'une pince, d'une curette ou d'un instrument approprié, introduits par la paroi inférieure du conduit auditif. Les manœuvres d'extraction, habituellement suivies, quand elles réussissent, de la disparition rapide des accidents, doivent être faites avec ménagement afin de ne pas provoquer une inflammation dont les résultats peuvent être des plus sérieux, ou la déchirure du tympan.

Rupture de la membrane du tympan. — La membrane du tympan est quelquefois déchirée et rompue par les ébranlements violents que communique à l'air atmosphérique la déflagration de la poudre à canon. Cet accident s'observe surtout chez les artilleurs. La rupture de la membrane du tympan s'accompagne d'un écoulement de sang par le conduit auditif externe et d'une vive douleur : au moment même de l'accident, l'ouïe est quelquefois tellement sensible que les sujets poussent des cris et se bouchent instinctivement l'oreille pour ménager la susceptibilité de l'organe. Il suffit, pour combattre l'exagération des sensations auditives, d'empêcher la pénétration directe de l'air dans l'oreille interne.

La membrane du tympan se cicatrise et se répare quelquefois : le plus souvent, elle reste perforée d'une ouverture irrégulière et plus ou moins grande. Cette dernière condition expose les malades à des otorrhées persistantes, mais elle ne les rend pas toujours sourds, ainsi qu'on le pensait avant A. Cooper (1). L'oreille, après un certain temps, commence à recouvrer ses facultés et finit par les récupérer, mais à un moindre degré de perfection. Il est probable que la membrane du tympan ne joue, à l'égard de l'oreille interne, qu'un rôle protecteur contre l'influence de l'air extérieur et l'intensité des sons : lorsqu'elle est détruite, elle est suppléée, dans ses fonctions, par les membranes de la fenêtre ovale et de la fenêtre ronde qui transmettent leurs vibrations, comme auparavant, au liquide du labyrinthe.

Blessures de l'oreille interne et moyenne. — L'oreille moyenne et l'oreille interne ne peuvent guère être blessées que par les projectiles de guerre, qui pénètrent plus ou moins profondément dans l'épaisseur du rocher, y demeurent ou poursuivent leur trajet jusque dans l'intérieur

(1) *Œuvres chirurgicales*, trad. Chassaignac et Richelot, p. 680.

de la cavité crânienne. Il est indiqué de faire l'extraction des corps étrangers, soit par leur trajet, soit par la trépanation de l'apophyse mastoïde, s'ils ont pu être reconnus. L'ouïe, dans ces cas, est totalement abolie, et les désordres déterminés par les agents vulnérants sont suivis, à bref délai, de phénomènes d'inflammation qui, se propageant particulièrement aux méninges, amènent une terminaison funeste. Si le blessé échappe à ces accidents, une suppuration abondante et interminable s'écoule par le conduit auditif externe, par la bouche, par la plaie, ou par quelque point consécutivement perforé de l'apophyse mastoïde; des trajets fistuleux s'établissent autour de l'oreille et jusque dans le cou, et persistent tant que les corps étrangers ou les esquilles demeurent en place. Ces conditions exposent les malades à toutes les chances de l'infection purulente.

Un traitement antiphlogistique des plus énergiques sera tout d'abord institué; les collections purulentes seront ouvertes au fur et à mesure qu'elles se présenteront, et on cherchera à provoquer l'évacuation du pus en pinçant les narines et la bouche du malade, et en l'engageant à faire des efforts pour souffler; des injections émollientes seront pratiquées par les ouvertures accidentelles, par la trompe d'Eustache, par le conduit auditif externe, afin d'empêcher la stagnation du pus et d'entraîner au dehors les débris osseux.

Lorsque les malades survivent à ces dangereuses blessures, ils conservent souvent, outre la surdité, une paralysie de la face, une gêne de la mastication et de la déglutition, une otorrhée intermittente et rebelle, des fongosités mollasses prenant racine à une profondeur variable, et faisant saillie par le conduit auditif; quelquefois, enfin, une tuméfaction de la région parotidienne, menacée de réveils inflammatoires sous l'influence des excitations ordinaires.

Blessures de la région orbitaire. — *Plaies des parties molles et externes de l'orbite.* — Les plaies par armes piquantes, bornées aux parties molles extérieures de l'orbite, ne doivent être signalées que parce qu'elles peuvent donner lieu, comme toutes les plaies de la face, à un érysipèle dont nous avons déjà apprécié la gravité et indiqué le traitement.

Il en est à peu près de même des plaies par instruments tranchants, qui doivent cependant être prises en considération au point de vue de leur direction et de leur profondeur. Elles peuvent être perpendiculaires, obliques ou parallèles aux fibres musculaires qui doublent la peau; elles peuvent diviser les paupières verticalement d'une manière incomplète, ou totalement, et comprendre les cartilages tarse dans toute leur épaisseur. Selon que ces plaies seront perpendiculaires ou parallèles aux fibres musculaires, elles affecteront un écartement plus ou moins considérable de leurs bords, et exigeront, pour leur réunion, des moyens de coaptation plus parfaits. Les agglutinatifs suffisent presque toujours pour maintenir leurs lèvres rapprochées; néanmoins, on est quelquefois obligé d'avoir recours aux sutures, particulièrement dans les plaies transversales du sourcil, où le muscle occipito-frontal provoque un certain degré d'écartement.

Plaies des paupières. — Divisées verticalement dans toute leur hauteur, les paupières présentent ordinairement un écartement considérable des bords de la plaie, dû à la contraction du muscle orbiculaire. Les lèvres de la solution de continuité ne sauraient être maintenues en contact que par la suture. On emploiera la suture à points séparés; on se servira de fils métalliques comprenant dans leur anse les cartilages tarse; on appliquera avec le plus grand soin le point de suture du bord libre de l'organe, afin que les portions cartilagineuses soient très-exactement affron-

tées. Quelque précaution que l'on prenne, il arrive souvent que la réunion n'est pas obtenue dans cet endroit, que les bords de la division se cicatrisent isolément et laissent sur le bord de la paupière une coque qui, présentant une certaine étendue, constitue une difformité à laquelle on a donné le nom de *coloboma*. Dupuytren (1) avait imaginé, pour réunir les plaies plus exactement et prévenir toute difformité, de prendre les cils les plus voisins appartenant à chacune des lèvres de la plaie, et d'en faire un seul faisceau autour duquel il appliquait une ligature le plus près possible de la base. D'autres fois, il liait isolément chacun des faisceaux appartenant à chacune des lèvres de la plaie, après quoi il croisait les fils, et, les tirant en sens inverse, il les fixait sur les parties voisines à l'aide d'un emplâtre agglutinatif. Ce mode de réunion, d'une application difficile, ne présente pas une solidité suffisante, et expose à la chute ou à l'arrachement des cils.

Les plaies transversales des paupières ne présentent point d'écartement notable : elles peuvent être pansées à plat sans inconvénient et se cicatrisent avec facilité. La ténuité et la laxité de la peau de ces voiles membraneux déterminent, lorsqu'on emploie la suture, le renversement des bords de la plaie en dedans; aussi faut-il prendre les précautions nécessaires pour parer à ce léger inconvénient.

Contusions, plaies contuses, plaies par coup de feu. — Les contusions, les plaies contuses et les blessures par armes à feu se rencontrent souvent à la région orbitaire externe. Velpeau (2) a appelé particulièrement l'attention sur les plaies des tissus qui recouvrent l'apophyse temporale de l'orbite. Les plaies contuses offrent ici, les caractères des blessures par instruments tranchants : dans les chocs contre le sol ou contre les corps solides extérieurs, les tis-

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 208.

(2) *Dictionnaire de médecine*, t. XXII, p. 299.

sus sont divisés de l'intérieur à l'extérieur par le bord tranchant de l'os frontal, plutôt que par l'action des agents extérieurs. Elles pénètrent par conséquent jusqu'à l'os, et sont nécessairement plus étendues lorsqu'elles sont profondes que lorsqu'elles sont superficielles. Nous n'avons pas remarqué que ces plaies soient plus graves que les plaies contuses des autres points du pourtour de l'orbite.

Dans les cas de déchirement, de plaies contuses et de coups de feu, les paupières sont souvent en partie arrachées et présentent des pertes de substance plus ou moins considérables. Quel que soit le degré de dilacération des paupières, il faut les remettre en place sans en rien retrancher. On peut quelquefois tenter de réunir immédiatement les lambeaux par la suture; mais, en général, ces tentatives réussissent mal.

Comme dans toutes les plaies contuses, la tuméfaction considérable qui s'empare de ces solutions de continuité, la rétention des liquides dans leur foyer obligent, presque toujours, à couper les sutures dès le lendemain pour remédier à la douleur, pour prévenir la section des parties par les fils, et conjurer la formation de phlegmons. Respecter toutes les parties atteintes et les réappliquer, maintenir en place les lambeaux au moyen d'une légère couche de coton enduite de cérat, recouvrir celle-ci d'une petite éponge fine, constamment imbibée d'eau fraîche, constitue le meilleur traitement local à employer immédiatement. Dès que le gonflement inflammatoire est passé, que la suppuration s'est établie et que des bourgeons cicatriciels se sont développés, on rapproche avec soin les bords des lambeaux et l'on applique des points de sutures pour rendre les cicatrices moins apparentes et s'opposer à la déformation ou au renversement des paupières.

La blépharoptose, l'ectropion, la destruction plus ou moins complète du tissu palpébral résultent fréquemment

de ces accidents. La blépharoptose n'est pas toujours la conséquence de la paralysie du muscle releveur de la paupière supérieure, mais aussi de l'infiltration œdémateuse consécutive à la lésion. L'ectropion est produit par l'œdème du tissu cellulaire sous-conjonctival, en même temps que par les adhérences vicieuses de la peau. Les paupières qui ont souffert une perte de substance ne recouvrent plus entièrement le globe de l'œil : cette difformité, désignée sous le nom de *lagophthalmie*, est souvent accompagnée d'ectropion et de désordres graves de l'œil exposé d'une façon permanente au contact de l'air.

Toutes les blessures des parties molles du pourtour de l'orbite et des paupières, exposent à un gonflement rapide qui s'étend vers le front, la joue et la tempe, et sous lequel le globe de l'œil disparaît quelquefois complètement. Des ecchymoses considérables se propagent au loin, se montrent avec une coloration rouge vif sous la conjonctive oculaire et sous la conjonctive palpébrale, et mettent un temps fort long à disparaître. L'inflammation, quand elle se déclare, est rarement franche; elle revêt volontiers les caractères de l'érysipèle, du phlegmon diffus, et devient facilement gangréneuse.

Les plaies du sourcil étaient jadis considérées comme étant particulièrement dangereuses, et comme déterminant fréquemment l'amaurose et même parfois le délire, le coma, le tétanos et la mort. L'amaurose a été attribuée à la lésion du nerf frontal agissant sympathiquement sur l'œil, par l'intermédiaire du nerf nasal qui fournit la racine longue du ganglion ophthalmique : mais si l'on considère que les plaies simples du sourcil et que les divisions chirurgicales du nerf sus-orbitaire n'ont jamais amené l'amaurose, tandis qu'au contraire cette affection a toujours succédé à une contusion plus ou moins violente avec ou sans plaie de l'arcade orbitaire, on sera porté à conclure qu'elle

est déterminée par une commotion par contre-coup du nerf optique. Cette manière de voir est encore justifiée par l'apparition de l'amaurose à la suite de coups portés sur d'autres points du pourtour de l'orbite que l'arcade supérieure : nous avons vu un jeune enfant de troupe qui, en faisant des armes, reçut, à travers son masque, un coup de fleuret sur le bord inférieur de l'orbite, en regard du trou orbitaire, et fut frappé d'amaurose. Quant aux autres accidents, ils résultent des fractures de la base du crâne avec lésion du cerveau, compliquant souvent les plaies de la région sourcilière.

Blessures de la région orbitaire interne. — Les plaies pénétrantes de l'orbite par les armes piquantes ou tranchantes sont peu graves lorsqu'elles n'intéressent que le tissu cellulo-graisseux qui tapisse cette cavité. Elles exposent, néanmoins, à l'inflammation phlegmoneuse des graisses entourant le globe de l'œil. Quand ces blessures atteignent les muscles de l'œil, les nerfs ou les vaisseaux contenus dans l'orbite, elles peuvent donner lieu soit à une déviation du globe oculaire, soit à une paralysie partielle de la face, soit encore à une hémorrhagie ou à un épanchement sanguin. Les troubles physiologiques survenus dans les mouvements de l'œil et dans l'innervation des parties molles de la face, mettraient sur la voie du diagnostic précis de la lésion. Ces accidents disparaissent habituellement par la réunion spontanée des muscles et des nerfs divisés. L'hémorrhagie ne saurait être grave, en raison du peu de volume des artères et de la facilité avec laquelle elles peuvent se rétracter, libres qu'elles sont au milieu du tissu cellulaire. Quant aux épanchements de sang, soit veineux, soit artériel, ils déterminent des ecchymoses brunâtres sur les paupières et des taches, d'un rouge plus ou moins vif et plus ou moins saillantes, sous la conjonctive palpébrale et sous la conjonctive bulbaire soulevée quelquefois en disque

autour de la cornée. Lorsque les épanchements sont considérables, ils paralysent les mouvements du globe de l'œil, provoquent l'exophtalmie et apportent quelques troubles dans la vision. Nous avons vu un épanchement sanguin de l'orbite déterminer la diplopie par la compression qu'il exerçait sur la partie postérieure de l'œil. La résolution de ces épanchements marche très-lentement, mais s'opère généralement en totalité.

Les projectiles lancés par la poudre à canon ou leurs fragments peuvent pénétrer dans l'orbite et y rester logés.

Il faut, dans ces circonstances, comme lorsqu'il s'agit de blessures d'autres parties du corps, extraire les corps étrangers ou les projectiles, et prévenir l'inflammation.

Les lésions de la glande lacrymale sont rares. Nous n'en connaissons que deux exemples : l'un dû à Ravaton (1), l'autre à Larrey (2) ; tous deux résultaient de coups de balle. Ravaton conjectura, d'après l'abondance des liquides sortant par la plaie, que les vaisseaux excréteurs de la glande lacrymale avaient été coupés (?) : il extirpa la glande et le malade guérit. Larrey diagnostiqua directement la lésion : la balle s'était divisée sur le bord externe de l'orbite ; une moitié du projectile fila dans la tempe, sous l'aponévrose du muscle crotaphite et fut extraite facilement ; l'autre pénétra dans l'orbite à travers l'épaisseur de la glande lacrymale et s'arrêta sur la surface orbitaire de l'os de la pommette. Pour enlever cette dernière portion de projectile, Larrey débrida la paupière et enleva les débris de la glande elle-même avec le corps étranger : les plaies se cicatrisèrent promptement et l'œil resta intact.

L'inflammation du tissu cellulo-graisseux de l'orbite ne peut toujours être prévenue à la suite des plaies pénétrantes de cette cavité ; cette complication constitue toujours un

(1) *La Chirurgie d'armée*, p. 175.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. 1^{er}, p. 396.

accident grave. Elle se termine généralement par suppuration et entraîne fréquemment la méningite et l'encéphalite. Les efforts du chirurgien doivent tendre à la prévenir par les applications résolutes sur la région orbitaire, les émissions sanguines locales et générales, les révulsifs sur le tube digestif.

Lorsque ces moyens ne peuvent empêcher la formation d'un phlegmon de l'orbite, des douleurs vives et profondes se font sentir au fond de la cavité orbitaire et dans les régions frontale et temporale ; l'œil devient immobile et saillant ; la rainure oculo-palpébrale se comble d'arrière en avant et disparaît ; une fièvre intense et quelques accidents cérébraux se déclarent. Le traitement général et les émissions sanguines locales n'ont ordinairement aucune action sur cette inflammation, vive, franche et rapide, et le meilleur remède à lui opposer consiste dans l'incision. Cette opération doit être pratiquée avec un bistouri droit, plongé par ponction et à la profondeur de trois centimètres, sur le point le plus saillant des tissus qui entourent l'œil, alors même que la fluctuation, toujours assez obscure, n'existe pas. Si l'on n'ouvre pas le foyer de l'abcès du premier coup, on peut renouveler la ponction sur un autre point : l'incision des tissus se fait en retirant la lame de l'instrument qui doit toujours être tenue à plat, dans le même plan que la paroi de l'orbite qu'elle aura suivie. La perte de sang qui suit l'incision soulage le malade, et si le pus ne se présente pas immédiatement, il vient sortir par l'ouverture quelque temps après.

Les suppurations phlegmoneuses de l'orbite se tarissent promptement ; celles qui résultent de plaies par coup de feu ou de la présence prolongée de corps étrangers durent plus longtemps, et donnent lieu à des adhérences des paupières aux parties profondes et, quelquefois, à des déviations ou à l'impossibilité de certains mouvements de l'œil.

Blessures du globe de l'œil. — Les blessures du globe de l'œil peuvent avoir lieu par les armes piquantes et tranchantes, par les corps contondants et par les projectiles lancés par la poudre à canon.

Plaies par armes piquantes. — Selon leur volume, les armes ou instruments piquants font au globe de l'œil des plaies plus ou moins graves. Les instruments fins et acérés, comme les instruments de chirurgie, une aiguille, une lame de canif ou de ciseaux, déterminent des plaies beaucoup moins sérieuses que les pointes d'épée, de fleuret, de sabre, de lance ou de baïonnette. Bornées à la cornée ou à la sclérotique, les piqûres légères guérissent habituellement sans accidents, en peu de temps et sans laisser après elles de traces appréciables : il peut cependant en résulter une cicatrice qui, siégeant sur la cornée en regard du champ de la pupille, apporte au passage des rayons visuels un obstacle plus ou moins considérable. Le repos de l'organe soustrait à l'influence de la lumière, des applications d'eau froide, quelques bains de pieds sinapisés suffisent, en général, pour prévenir les accidents.

Les armes piquantes, mues ordinairement avec une certaine force et présentant une épaisseur notable, font des solutions de continuité plus larges, souvent accompagnées de déchirures, de contusions, et laissant s'échapper, en plus ou moins grande abondance, les humeurs de l'œil.

Lorsque les corps vulnérants pénètrent à une certaine profondeur dans l'intérieur de l'œil, ils peuvent atteindre les diverses parties qui le composent, léser l'iris, le cristallin, etc., et donner lieu soit à une cataracte, soit à l'opacité des membranes et des milieux. Ils déterminent souvent une violente inflammation qui se termine par suppuration, ou a pour résultat des désordres considérables abolissant à jamais la fonction de la vision. Dans ces cir-

constances, on doit avoir recours au traitement antiphlogistique le plus énergique.

Plaies par armes tranchantes. — Les blessures par armes tranchantes, lorsqu'elles sont simples et n'intéressent que la cornée ou la sclérotique ne sont pas beaucoup plus graves que les piqûres légères. Elles exposent cependant à quelques accidents ; les humeurs de l'œil peuvent s'échapper à travers la plaie, si celle-ci est étendue ou transversalement dirigée ; les bords de la solution de continuité, au lieu de se réunir par première intention, peuvent s'enflammer et suppurer. L'humeur aqueuse se reproduit avec une rapidité si grande, que sa sortie ne constitue pas une complication grave : il n'en est pas de même de l'humeur vitrée, dont une perte minime ne compromet pas la guérison du malade, mais dont une évacuation considérable amène presque infailliblement la perte de la vue. L'inflammation et la suppuration des lèvres de la plaie est un accident redoutable qui s'étend à toute la cornée, détermine son ramollissement et laisse après la cicatrisation un *leucoma* d'épaisseur et d'étendue variables : elle peut gagner les parties profondes de l'organe et provoquer sa fonte purulente ; l'œil est alors atrophié et à jamais perdu.

Lorsque les armes tranchantes pénètrent plus profondément, elles donnent lieu quelquefois à l'issue du cristallin et déterminent tous les désordres que nous avons signalés à propos des plaies par armes piquantes. L'issue du cristallin n'ajoute pas beaucoup à la gravité de la blessure, qui peut guérir comme une opération de cataracte par extraction ; il en est de même de la hernie de l'iris dont on doit chercher à obtenir la réduction, soit en la repoussant directement avec le stylet, soit en instillant dans l'œil quelques gouttes d'une solution de sulfate d'atropine. Dans tous les cas, il faut fermer l'œil avec soin, prendre garde que les paupières ne s'insinuent entre les lèvres

de la plaie, et faire tous ses efforts pour obtenir une réunion immédiate et pour prévenir l'inflammation.

Contusions. — Les contusions du globe de l'œil varient d'intensité, et sont le résultat du choc des agents extérieurs ou des projectiles de guerre agissant obliquement sur le bulbe oculaire, soit immédiatement, soit à travers les paupières : elles méritent toute l'attention du chirurgien.

Un épanchement de sang, qui peut occuper différents sièges, en est le résultat immédiat ordinaire. Le sang s'infiltre sous la conjonctive qu'il boursoufle et colore en rouge vif : cet accident est sans importance et se dissipe en un temps plus ou moins long, sans laisser de traces. L'épanchement sanguin se fait dans la chambre antérieure, dans les cas de contusions plus profondes qui ont pu déchirer ou décoller l'iris : il disparaît en général avec promptitude et sans laisser de vestiges, lorsqu'il ne provoque pas d'inflammation. Le sang peut encore s'épancher dans le corps vitré et en troubler la transparence ; se réunir en collection ou en nappe entre le corps vitré et la rétine, au-dessous de cette membrane, entre la choroïde et la sclérotique, enfin entre le cristallin et les feuillets de sa capsule. Au lieu de se résorber facilement, comme les épanchements de la chambre antérieure, ces derniers mettent un temps fort long à disparaître, sont quelquefois rebelles à l'absorption, et déterminent, quand ils sont considérables, des altérations telles que le décollement des membranes, des dépôts plastiques ou pigmentaires qui compromettent à jamais la vision. Il était jadis fort difficile de diagnostiquer la plupart de ces épanchements, et en particulier ceux qui siègent entre les membranes enveloppantes de l'œil ; l'abolition de la vue était alors désignée sous le nom d'amaurose : aujourd'hui l'examen de l'œil avec l'ophthalmoscope permet de se prononcer avec assurance sur la

plupart des désordres survenus. Larrey (1) et d'autres chirurgiens incisèrent la cornée transparente pour donner issue au sang épanché dans la chambre antérieure, et eurent le bonheur de voir guérir leurs blessés ; cette opération est généralement inutile, le sang disparaissant avec facilité par résorption. Nous avons ponctionné à travers la sclérotique, avec le trocart de Pravaz, un épanchement sous-choroïdien, et nous en avons retiré dix grammes d'un liquide citrin qui a laissé déposer une quantité considérable de globules sanguins : notre malade a été soulagé des douleurs qu'il éprouvait, mais il n'a pas guéri, et la vision ne s'est pas rétablie.

Les contusions, sans provoquer d'épanchements de sang, peuvent déterminer un ébranlement de l'œil, donnant lieu à une paralysie de l'iris avec intégrité de la vision. Cet accident se dissipe quelquefois après un temps plus ou moins long, et, dans d'autres cas, persiste indéfiniment. Nous avons combattu avec succès une affection de ce genre, au moyen de légères cautérisations avec le crayon de nitrate d'argent appliqué près de la circonférence de la cornée. L'amaurose peut encore survenir à la suite d'une contusion par paralysie du nerf optique.

La cataracte est fréquemment le résultat d'une contusion du globe de l'œil : elle succède à certains troubles appréciables de l'organe ou se déclare progressivement, sans phénomènes préalables. Larrey (2) cite plusieurs exemples de cataractes traumatiques qui ont presque complètement disparu sous l'influence d'un traitement général. Nous n'avons jamais obtenu un résultat aussi heureux dans les nombreux cas de cataractes traumatiques que nous avons rencontrés ; et lorsque nous les avons opérés, nous avons presque toujours trouvé le cristallin diffluent,

(1) *Clinique chirurgicale*, t. 1^{er}, p. 403.

(2) *Ibid.*, p. 423.

et nous n'avons jamais vu, après l'opération, la vision se rétablir, bien que la transparence des membranes et des milieux fût parfaite. Deux fois nous avons constaté, consécutivement à l'opération, une diffluence du corps vitré. Le cristallin peut être luxé à la suite d'une contusion de l'œil et passer dans la chambre antérieure. La capsule reste en place, et la lentille seule est précipitée au milieu de l'humeur aqueuse où elle est assez rapidement absorbée. Si le cristallin, par sa présence dans la chambre antérieure, déterminait de l'irritation et de la douleur, il serait facile de l'extraire par la kératotomie.

Les staphylômes complets ou partiels de la cornée ne sont pas rares à la suite des contusions de cette membrane : la sclérotique est souvent aussi le siège de cette affection. Les staphylômes ont une marche plus ou moins rapide : ceux de la sclérotique se montrent quelquefois avec une coloration bleuâtre très-intense, qui donne une idée du degré d'éraillure ou d'amincissement qu'a subi la membrane albuginée.

Tous les accidents que nous venons d'énumérer isolément, peuvent se trouver réunis et confondus sur le même organe : toutes les parties intérieures de l'œil, déchirées, déplacées, mêlées entre elles et avec le sang épanché, ne peuvent plus être distinguées les unes des autres et forment derrière le champ tout entier de la cornée transparente une masse opaque rougeâtre, brune ou opaline, composée des débris confus de l'organe. La vue est alors inévitablement perdue.

Dans toutes les contusions graves du globe de l'œil, on doit mettre en œuvre tous les moyens propres à prévenir l'inflammation et à la combattre, si elle survient. Les saignées générales, les ventouses scarifiées et les sangsues appliquées aux tempes et à la base du crâne, les révulsifs énergiques sur le tube digestif, des compresses imbibées

d'eau froide ou quelques petits morceaux de glace renfermés dans un sachet de baudruche maintenu sur l'œil, telle est la médication à laquelle il convient d'avoir recours.

Les accidents quelquefois enrayés, s'éloignent pour un temps plus ou moins long, reparaissent à des époques éloignées pour disparaître encore, et se terminent fréquemment alors par l'atrophie de l'œil. Mais le traitement reste souvent sans succès; l'inflammation semble revêtir les caractères de l'étranglement, d'atroces douleurs se déclarent, quelques accidents cérébraux se manifestent, le globe de l'œil durcit, se tend et finit quelquefois par éclater. Dans ces fâcheuses circonstances, qui ne laissent aucun espoir de voir les fonctions de l'organe se rétablir, le chirurgien, au lieu d'attendre la rupture de l'œil, doit inciser le globe oculaire transversalement ou exciser la cornée en totalité. L'opération est immédiatement suivie d'un flot de liquide purulent dont la sortie apporte un prompt soulagement au malade.

Les corps contondants et les projectiles de guerre ne se bornent pas à contusionner le globe de l'œil; souvent ils le déchirent, le traversent et le désorganisent. L'œil se vide alors entièrement, suppure, revient sur lui-même, et forme au fond de la cavité orbitaire un moignon plus ou moins régulier et mobile. L'inflammation est beaucoup moins vive et beaucoup moins à redouter que dans les cas précédents.

Des grains de poudre, des éclats de capsule, des grains ou des fragments de plomb, qui ne sont pas assez volumineux pour vider l'œil, s'y implantent quelquefois, le pénètrent et y restent logés. Lorsque ces corps étrangers s'arrêtent dans les membranes extérieures ou dans la chambre antérieure de l'œil, il est facile de les enlever, soit directement, soit en incisant la cornée transparente; quand ils

se sont logés dans le cristallin, il est encore possible de les enlever, en même temps que la lentille, par la kératotomye ; mais quand ils sont perdus dans la profondeur de l'œil, on ne peut en faire l'extraction. Une vive inflammation survient quelquefois immédiatement ou consécutivement et s'empare de toutes les parties constituantes de l'œil, qui peut se rompre ou s'atrophier, ainsi que nous le disions tout à l'heure. D'autres fois, les corps étrangers sont supportés, et la vision peut persister : mais dans la majorité des cas, la vue est abolie ; si l'œil reste entier, la pupille demeure immobile et dilatée, les humeurs de l'œil se troublent et se confondent, et de vives douleurs persistent pendant de longues années.

Nous avons à dessein passé sous silence les lésions de la conjonctive, du sac lacrymal, des points et des conduits lacrymaux, en raison de leur peu d'importance comparée à celle des autres lésions de la région orbitaire interne. Nous en dirons autant de la présence de divers corps étrangers, sable, gravier, parcelles de métal ou de coke tombés dans le cul-de-sac oculo-palpébral ou implantés à la surface du globe de l'œil ; l'extraction en est toujours facile, soit, lorsqu'ils sont libres, au moyen d'une barbe de plume ou d'un stylet, soit, lorsqu'ils sont adhérents, avec l'aiguille à cataracte. Nous avons été témoin d'un fait assez singulier pour que nous croyions devoir le rapporter : Sur le bâtiment qui nous transportait à Constantinople, un officier reçut dans l'œil un fragment de charbon tombé de la cheminée de la machine à vapeur ; la femme de chambre du bord voulut le lui enlever, avec un anneau d'or qu'elle portait au doigt. L'anneau échappa des mains de l'opérateur, et vint se loger au-dessous de la paupière supérieure en coiffant exactement le globe de l'œil ; il fut facilement extrait avec la tête d'une longue épingle.

Fractures de l'orbite. — Les parois de l'orbite sont con-

stituées par des os minces et fragiles et correspondent, en haut, à l'étage supérieur de la base du crâne et au lobe cérébral antérieur, en bas, à l'antre d'Highmore, en dedans, aux fosses nasales, en dehors, à la fosse temporale. Il en résulte que les armes piquantes et la pointe des armes tranchantes peuvent pénétrer par l'orbite dans les différentes cavités qui l'avoisinent, en traversant ses parois, et léser divers organes : à la partie supérieure, le lobe antérieur du cerveau, sur les lésions duquel nous ne reviendrons pas ; à la partie inférieure, le nerf et l'artère sous-orbitaire, le sinus maxillaire ; à la partie interne, les fosses nasales. La paroi externe plus solide, plus oblique et plus courte que les autres, est séparée de la voûte, en arrière, par la fente sphénoïdale, et du plancher inférieur, par la fente sphéno-maxillaire qui fait communiquer l'orbite avec la fosse zygomatique : un instrument piquant passant par la fente sphénoïdale, pourrait, sans atteindre les os, léser le lobe moyen du cerveau ; en s'engageant dans la fente sphéno-maxillaire, il pourrait blesser l'artère maxillaire interne et le nerf maxillaire inférieur. Enfin, le trou optique servirait encore de passage à un instrument délié pour pénétrer jusqu'à l'encéphale.

Les chocs résultant des chutes ou de l'action des corps extérieurs déterminent des fractures directes ou indirectes des os épais qui constituent la base de l'orbite et de ses parois. Les fractures sont en fissures, en éclats, avec ou sans esquilles, uniques ou multiples : simples, elles ne sont pas toujours faciles à diagnostiquer, bien qu'elles se révèlent ordinairement par la formation d'une ecchymose sous-conjonctivale du côté où existe la lésion osseuse. Elles ne présentent aucune indication particulière, sinon les précautions propres à prévenir l'inflammation.

Les projectiles de guerre fracturent et enlèvent des portions plus ou moins considérables du rebord de l'orbite,

dans lequel ils restent quelquefois enclavés; pénétrant dans la cavité, ils blessent le globe oculaire, brisent les parois orbitaires, lacèrent les organes situés en arrière d'elles et peuvent se loger dans le cerveau, dans les fosses nasales et les sinus frontaux, dans le sinus maxillaire et la fosse temporale. Il n'est pas rare de voir des balles entrer dans l'orbite pour ressortir, en suivant un trajet direct de haut en bas, vers la partie postérieure du cou, en avant de l'apophyse mastoïde ou sur un point reculé de la face. Ces blessures, lorsqu'elles n'atteignent aucun vaisseau important et qu'elles ne sont pas compliquées d'hémorrhagies primitives ou consécutives, ne sont pas absolument graves; elles sont suivies de suppurations abondantes par la bouche et les fosses nasales, de la sortie de petites esquilles par la même voie ou par le trajet même de la plaie. La guérison en est assez rapide, et les résultats en sont très-variables; suivant que le projectile a lésé quelque tronc nerveux, elles laissent après elles des paralysies partielles, ordinairement incurables. Nous en avons vu un très-grand nombre pendant le siège de Sébastopol, et, parmi elles, nous n'avons eu à constater aucune terminaison funeste.

Non-seulement les projectiles de guerre pénètrent dans l'orbite par sa base largement ouverte, mais encore par un point quelconque de ses parois fracturées de dehors en dedans.

Il est à peine besoin de dire que, dans l'immense majorité des cas, les paupières et le globe de l'œil participent, soit immédiatement, soit consécutivement, aux désordres produits sur l'orbite. Les déchirures des paupières doivent être dirigées vers la cicatrisation la plus régulière et ne présentent rien de particulier à signaler. La vue peut être abolie, bien que le globe de l'œil soit intact; une inflammation de l'organe peut survenir avec son dangereux

cortège : une déchirure, une désorganisation complète de l'œil peut être déterminée, tout d'abord, par le projectile ou par les esquilles que celui-ci pousse au-devant de lui. Ces dernières circonstances sont moins graves, peut-être, que les premières, au point de vue des accidents à redouter : un jeune prisonnier russe, confié à nos soins, nous en a offert un exemple remarquable. Ce malheureux avait reçu à la bataille d'Inkermann, un coup de feu qui avait traversé directement les deux orbites, sans entamer leur contour, d'une fosse temporale à l'autre, enfonçant les doubles parois externes et internes et crevant les deux yeux. Aucun phénomène grave ne survint, et le malade guérit, en moins de six semaines, avec deux moignons oculaires, difformes et peu mobiles, cachés derrière des paupières parfaitement intactes.

Après avoir extrait les esquilles et les corps étrangers ou projectiles susceptibles d'être reconnus et enlevés, le chirurgien doit se préoccuper de prévenir l'inflammation du cerveau et de ses membranes par des saignées générales et locales.

Il n'est pas indispensable d'extraire toutes les esquilles à la suite des fractures de l'orbite par coup de feu, et l'on peut laisser en place les esquilles peu mobiles et suffisamment adhérentes, avec l'espoir qu'elles se consolideront. Cette pratique, plusieurs fois suivie de succès, évite les pertes de substance et les difformités consécutives ; elle expose, il est vrai, à des suppurations de longue durée et qui, dans cette région, ne sont pas sans danger : mais il est toujours facile de faire ce que l'on n'a point fait tout d'abord, si l'on venait à craindre quelque accident.

On cherchera, par des pansements méthodiquement faits, par l'application de sutures après la chute des parties mortifiées, à atténuer les difformités qui peuvent résulter des déchirures et des pertes de substance des paupières et des

téguments voisins de l'orbite, afin de conserver l'harmonie des traits du visage et de permettre ultérieurement la pose d'un œil artificiel.

Blessures du nez et des cavités nasales. — Plaies. —

Les blessures du nez par les armes ou les instruments piquants ne présentent rien de particulier, lorsqu'elles sont simples; elles exposent à un peu de gonflement et à l'érysipèle de la face. Lorsqu'elles sont pénétrantes, elles peuvent être accompagnées de la fracture des os propres du nez et des os qui concourent à la formation des nombreuses anfractuosités des fosses nasales. La pointe des armes blanches peut traverser les parois qui limitent les cavités nasales et pénétrer dans le crâne, dans les sinus frontaux, les cellules ethmoïdales, les sinus sphénoïdaux et l'autre d'Highmore, dans l'orbite et dans la bouche. La gravité de la lésion réside tout entière dans la complication; la blessure du nez demeurant presque insignifiante.

Les plaies du nez par armes tranchantes sont superficielles ou comprennent toute l'épaisseur du lobule ou des ailes; elles se présentent fréquemment avec ablation plus ou moins complète d'une portion ou de la totalité de l'organe. Les plaies superficielles sont traitées par les moyens ordinaires et réunies par des bandelettes de taffetas d'Angleterre. Les plaies profondes, intéressant les ailes ou le lobule dans toute leur épaisseur, présentent un certain degré d'écartement dû à l'élasticité des cartilages divisés. Elles doivent être réunies avec soin par la suture à points séparés, afin de parer à la cicatrisation isolée de leurs bords: des bourdonnets de charpie introduits dans les fosses nasales soutiendront en dedans les lèvres de la solution de continuité et maintiendront le calibre des narines. Lorsqu'un lambeau a été séparé du nez dans une certaine étendue, il sera réappliqué et maintenu en place par la suture, quelque mince que soit le pédicule par lequel il adhère

encore. Enfin, lorsqu'une portion du nez ou le nez tout entier a été complètement détaché, il faut encore le réappliquer et en tenter la réunion par la suture : si la réunion échoue, la plaie sera pansée comme une plaie avec perte de substance.

Les contusions et les plaies contuses du nez ne présentent aucune considération spéciale; les plaies déchirées résultant de morsures d'hommes ou de chevaux sont toujours plus ou moins contuses; il faut chercher à en obtenir la réunion par la suture à points séparés comprenant toute l'épaisseur de leurs bords.

Fractures. — Les os propres du nez sont quelquefois enfoncés, perforés, fracturés ou coupés par les armes piquantes et tranchantes ou par les corps contondants. Le déplacement des os est généralement peu considérable, la mobilité limitée, et la crépitation difficile à obtenir. Dans les cas où la peau est intacte et la membrane pituitaire déchirée, un emphysème peut survenir et s'étendre aux paupières et au front. Il faut chercher à relever les fragments et à obtenir une coaptation parfaitement exacte : à cet effet, on introduit, dans les narines, les mors fermés d'une pince à anneaux avec laquelle on repousse de dedans en dehors l'os déprimé, tandis qu'on le soutient des doigts de l'autre main appliqués sur le dos du nez. Lorsque les fragments n'ont pas de tendance à se déplacer, la fracture est abandonnée à elle-même; quand, au contraire, ils se déplacent, on les maintient en position au moyen de bourdonnets de charpie poussés dans les fosses nasales et reliés par un fil dont l'extrémité, pendante au dehors des narines, sert plus tard à les retirer. Si la lame perpendiculaire de l'éthmoïde était fracturée et déviée, il faudrait lui restituer sa position normale et l'y maintenir au moyen de bourdonnets de charpie, afin de prévenir la diminution de calibre de l'une des fosses nasales et la gêne de la respi-

ration. Larrey (1) rapporte un exemple de coup de sabre ayant divisé le nez, et les deux maxillaires supérieurs jusqu'au palais : des fils d'or, passés entre les dents des fragments et les dents voisines de la mâchoire, maintinrent les os en place; la soudure des os et la réunion des parties molles se fit promptement, et le blessé guérit en quarante-cinq jours. Ravaton (2) cite un cas où le nez, avec les os et les cartilages, fut détaché par un coup de sabre qui ne respecta qu'une portion des téguments de l'aile droite : la réunion fut obtenue sans sutures, au moyen d'un emplâtre agglutinatif : le blessé guérit en trente jours.

Coups de feu. — Les projectiles lancés par la poudre à canon atteignent souvent le nez; une balle se borne quelquefois à le déchirer; d'autres fois elle le traverse de part en part; des projectiles plus volumineux enlèvent une portion ou la totalité de cet organe. Ces blessures sont généralement suivies d'une tuméfaction considérable; c'est seulement lorsque les parties sont revenues sur elles-mêmes et que les escharres sont tombées qu'on doit chercher, par toutes les ressources de l'art, à prévenir les difformités et qu'on peut procéder aux restaurations.

Les balles, pénétrant dans les fosses nasales, peuvent fracturer les cornets et la cloison : elles peuvent y rester logées. Elles sont rarement enclavées d'une manière bien solide, en raison de la fragilité et du peu d'épaisseur des os. Il est facile de les reconnaître et de les extraire avec la pince tire-balle; il est quelquefois plus commode de les ébranler avec le doigt ou une spatule, et de les précipiter vers le pharynx que d'en pratiquer l'extraction par la voie qu'elles ont parcourue. Lorsqu'elles n'ont pas été reconnues ou qu'elles n'ont pu être extraites, elles entretiennent une

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 5.

(2) *La chirurgie d'armée*, p. 562.

irritation continuelle, provoquent des douleurs, un sentiment de gêne et de pesanteur, déterminent une suppuration persistante, et finissent, après un temps plus ou moins long, par se déplacer spontanément et par tomber dans la bouche.

Des lames de fleuret, d'épées, de sabres, de couteaux peuvent se rompre et rester engagées dans les fosses nasales. En 1858, nous avons extrait, par les narines, un morceau, long de sept centimètres, d'un crayon de charpentier dont on s'était servi comme d'un poignard. Pénétrant obliquement au-dessus de l'aile du nez du côté gauche, l'instrument avait perforé la cloison, s'était engagé profondément par la pointe dans la paroi externe de la narine droite et s'était rompu au niveau de la plaie d'entrée. La cicatrisation de la blessure du nez s'était faite rapidement sans laisser de traces appréciables : le malade, tourmenté par une suppuration abondante et fétide, avait été traité pendant dix-huit mois, dans divers hôpitaux, pour une nécrose.

Blessures des sinus. — Au lieu de rester dans les fosses nasales, un projectile peut pénétrer et rester logé dans les sinus frontaux, les cellules ethmoïdales et les sinus sphénoïdaux; on comprend combien l'exploration de la plaie et l'extraction des corps étrangers présentent, dans ces cas, de difficultés. Un des officiers supérieurs les plus distingués de l'armée, reçut au combat du col de Teniah de Mouzaïa (Algérie), en 1840, une balle qui, pénétrant par l'orbite, fractura la paroi interne de cette cavité après avoir détruit l'œil, et vint se loger dans l'un des sinus qui s'ouvrent sur la voûte des fosses nasales. Le projectile ne fut pas retrouvé immédiatement. Rentré en France, cet officier se soumit, à plusieurs reprises, et sans succès, aux explorations et aux tentatives d'extraction faites par Marjolin, A. Pasquier et Blandin.

Bégin, consulté à son tour, conseilla d'abandonner toutes

recherches, annonçant qu'un jour ou l'autre, la balle, après avoir usé les parois osseuses qui la retenaient, tomberait d'elle-même dans le pharynx. Pendant dix-huit ans, le blessé fut sujet à de violentes céphalalgies ; en renversant la tête en arrière et en l'inclinant en avant, il sentait le projectile se déplacer ; il le cracha tout à coup, un jour que celui-ci tomba dans la bouche, sans déterminer d'autres phénomènes. Un autre blessé, officier général, s'est éveillé pendant une nuit, en sentant tomber dans sa bouche la balle qui, treize ans auparavant, lui avait crevé un œil et s'était perdue dans les sinus (1).

La sortie spontanée du projectile par cette voie avait déjà été signalée par Bagieu, et les *Mémoires de l'Académie de Berlin* font mention d'un officier qui rendit ainsi une balle qu'il avait conservée pendant vingt-cinq ans (2).

Lorsque les projectiles se logent dans le sinus maxillaire, ils sont plus accessibles aux recherches et à l'extraction, qu'ils aient pénétré par la joue ou par les fosses nasales. Percy (3) pense qu'ils peuvent être abandonnés sans inconvénient dans cette cavité et s'appuie du témoignage de Ravaton : mais celui-ci ne fait que citer un cas où il fit l'extraction d'une grosse balle logée dans l'antre d'Highmore, chez un militaire qui, depuis six mois, errait dans les hôpitaux ambulants où il réclamait des secours. Il serait possible que le corps étranger ne déterminât pas d'accidents, et vint tomber dans la bouche, en usant et en perforant la paroi inférieure du sinus ; mais nous pensons qu'il convient d'en faire l'extraction quand on a pu le reconnaître. A cet effet, on trépanerait la paroi extérieure de l'antre d'Highmore, par la bouche, après avoir fait une incision dans le sillon labial supérieur et disséqué les tissus

(1) Hutin, *Mémoire sur la nécessité d'extraire immédiatement les corps étrangers et les esquilles*. Paris, 1851.

(2) Percy, *Manuel du chirurgien d'armée*, p. 114.

(3) *Loco citato*, p. 60.

dans une étendue suffisante. On éviterait, par cette voie, la persistance de fistules, les cicatrices et la difformité plus ou moins grandes qui résulteraient des incisions pratiquées à travers la face.

Le nez, les fosses nasales et les sinus sont très-souvent intéressés chez les individus qui ont cherché à se suicider en se tirant un coup de feu dans la bouche ou sous le menton. Nous reviendrons sur ces accidents à l'occasion des blessures de la cavité buccale et de la région faciale inférieure.

Blessures des joues et des lèvres. — Les plaies des joues par armes blanches ne présentent des considérations dignes de fixer l'attention, qu'autant qu'elles intéressent le canal de Sténon ou la glande parotide, ou quelque artère d'assez gros calibre pour donner lieu à une hémorrhagie. Simples, elles doivent être réunies immédiatement par la suture : c'est ordinairement à la suture entortillée qu'on a recours, afin d'obtenir un affrontement plus parfait. Dans les cas où elles sont accompagnées d'hémorrhagies, elles seront encore réunies après la ligature des artères saignantes : on peut même souvent se dispenser de faire une ligature, et se borner à comprendre les ouvertures béantes du vaisseau dans un point de suture.

La division du canal de Sténon est ordinairement complète, et les deux orifices en sont visibles à la surface de la plaie. Quelquefois, cependant, l'affection n'est reconnue que par l'écoulement de la salive à travers la plaie pendant les repas. La réunion exacte des bords de la solution de continuité peut en amener la cicatrisation : le liquide salivaire reprend alors son cours normal dans la bouche, soit en parcourant tout le canal dont les tronçons se sont abouchés, soit par le bout postérieur seul, la portion du canal comprise entre la division et son orifice normal restant inutile. Les deux bouts du canal salivaire peuvent ne pas se réunir immédiatement, et présenter un sac intermédiaire

dans lequel la salive arrive par le bout postérieur, s'accumule et forme une tumeur molle : le liquide passe naturellement, par le trop plein, dans le bout inférieur du canal et dans la bouche, ou il ne s'écoule que sous la pression du doigt. La salive s'épanche quelquefois dans le tissu cellulaire et donne lieu à une tuméfaction de consistance pâteuse : une incision faite par l'intérieur de la bouche, en regard de la cicatrice extérieure, et maintenue béante au moyen d'une corde à boyau ou d'une mèche de charpie, jusqu'à ce qu'elle soit transformée en fistule par laquelle s'écoule la salive, est le mode de traitement qu'il convient d'opposer à cette affection.

Mais la réunion de la plaie peut être empêchée par l'écoulement de la salive à l'extérieur ; il se forme alors une fistule salivaire. Les plaies qui intéressent toute l'épaisseur de la joue exposent moins à cet accident que les plaies qui ne pénètrent pas complètement dans la bouche : dans les premières, en effet, le liquide salivaire s'écoule aussi facilement dans la bouche qu'à l'extérieur, et prend volontiers cette voie, quand la solution de continuité des téguments extérieurs est hermétiquement fermée par une suture ; dans les secondes, au contraire, il faut, pour que la salive passe du bout postérieur dans le bout antérieur du canal et, de là, dans la bouche, que les deux bouts soient en rapport exact et ne se cicatrisent pas isolément, sinon il se produira une tumeur salivaire ou une fistule. C'est pourquoi on a conseillé de parer à cette éventualité, en complétant la division de la joue, et en transformant une plaie non pénétrante en plaie pénétrante.

Dans tous les cas, les plaies de la joue, intéressant le canal de Sténon, seront affrontées avec soin et réunies par la suture, sans préoccupation des fistules qui peuvent en résulter : on prendra seulement la précaution de ne pas comprendre les orifices du conduit dans les points de suture

entortillée, de façon à les laisser libres dans la plaie, si celle-ci ne pénètre pas la cavité buccale, ou béants du côté de la bouche, si la plaie est pénétrante. Le conseil, donné par Boyer, de maintenir dans la plaie interne une mèche fixée au moyen d'un fil qui traverse le point le plus élevé de la division et est assujetti sur la joue, nous paraît propre à déterminer l'accident qu'on veut éviter. Nous l'avons vu échouer deux fois, tandis que nous avons réussi du premier coup, à fermer une plaie du canal de Sténon, par la suture entortillée.

Ravaton dit avoir prévenu la formation des fistules par le procédé suivant : Il introduisit un tuyau de plume de volume convenable dans la portion antérieure du canal salivaire, d'arrière en avant, et le fit saillir d'environ deux millimètres dans la bouche, en forçant l'orifice normal; il passa ensuite, *adroitement*, l'autre extrémité de la plume dans la portion postérieure du canal dont il rétablit ainsi la continuité. Ce moyen nous paraît présenter de très-grandes difficultés.

Les blessures de la glande parotide, dans sa portion faciale, doivent être aussi réunies par la suture, à laquelle on joint une légère compression. Elles peuvent être suivies de fistules salivaires, mais plus rarement que celles du canal de Sténon. Il importe beaucoup d'empêcher qu'elles ne s'enflamment et ne suppurent; conditions favorables à l'établissement d'une fistule, par l'amincissement et le décollement des téguments. Les fistules qui en résultent, sont quelquefois tellement étroites qu'elles ne peuvent admettre le stylet le plus fin et qu'elles ne laissent suinter qu'une quantité très-faible de salive; la cautérisation est le moyen de traitement le plus efficace à leur opposer. Nous avons pratiqué cette opération avec une épingle à demi enfoncée dans la fistule et présentée, par son extrémité libre, à la flamme d'une bougie.

Les blessures des joues par coup de feu ou éclats de projectiles, se présentent sous les divers aspects que nous avons assignés aux blessures des parties molles par armes à feu : elles consistent en sillons, sétons et perforations. Larrey (1), suivant le précepte de Desault, recommande de réunir par la suture toutes les plaies par coup de feu des parties molles de la face, après en avoir rafratchi les bords, afin de prévenir la difformité des traits du visage. Cette pratique a moins d'avantages que d'inconvénients. Les plaies simples par coup de feu des parties molles de la face, avec ou sans perforation des joues, guérissent habituellement sans difformité et ne laissent après elles qu'une cicatrice peu considérable : nous avons vu de doubles perforations des joues par une balle qui, après la guérison, eussent été difficilement reconnues. Les plaies déchirées et étendues sont généralement suivies de gonflement et d'élimination de parties mortifiées; en les rafratchissant avec le bistouri et en les réunissant par la suture, on s'expose à faire des pertes de substance plus larges qu'en confiant à la nature le soin de l'élimination, à voir survenir l'érysipèle si commun à la face, et les sutures déchirer les téguments. Il vaut donc mieux, à notre avis, attendre que les premiers accidents soient passés, que les parties soient revenues sur elles-mêmes, et que les plaies se soient recouvertes de bourgeons celluloso-vasculaires ; on les réunit alors par la suture, en profitant de tous les lambeaux respectés, avant que la rétraction s'en soit emparée et que des adhérences vicieuses se soient établies.

Ce que nous disons des joues, nous le répéterons pour les lèvres, qui sont quelquefois le siège de dilacérations considérables. Les plaies par piqûres y sont insignifiantes ; les plaies par instruments tranchants y déterminent habi-

(1) *Clinique*, t. II, p. 3.

tuellement un écartement notable. Ces dernières doivent être exactement affrontées et réunies par la suture entortillée. Lorsqu'elles comprennent toute l'épaisseur de la lèvre, elles peuvent donner lieu à une hémorrhagie par les artères coronaires; il faut alors avoir soin de comprendre dans la suture au moins les deux tiers de la lèvre, afin de rapprocher le fond de la plaie aussi bien que la surface. de comprimer les vaisseaux divisés et de prévenir l'hémorrhagie.

Blessures et fractures des os qui forment le squelette des joues. — Les armes blanches et les projectiles ne bornent pas toujours leur action aux parties molles de la région faciale inférieure; ils peuvent rencontrer dans la profondeur de leur trajet les gros troncs vasculaires qui montent latéralement de chaque côté de la face; ils intéressent fréquemment les os.

Les coups de pointe d'armes blanches peuvent enfoncer et fracturer le sinus maxillaire; les coups tranchants peuvent détacher les parties saillantes, comme l'os de la pommette, la pointe du menton; couper l'arcade zygomatique, et même diviser complètement le maxillaire inférieur, ainsi que Ravaton (1) nous en rapporte un exemple. Les dents rencontrées par les instruments vulnérants peuvent être ébranlées, renversées ou sorties de leurs alvéoles. Lorsque le sinus maxillaire a été atteint, il faut, pour éviter toute difformité, relever ses parois enfoncées, n'extraire que les esquilles libres, et laisser en place celles qui sont adhérentes au périoste: une fistule résulte quelquefois de cette lésion et peut être la conséquence, soit d'une altération osseuse, soit de la présence du pus dans le sinus. Si les os de la face sont intéressés sans déplacement par des coups tranchants, les plaies des téguments seront

(1) Ouvr. cité, p. 570.

réunies comme si elles étaient simples : si une pièce d'os était nettement séparée, elle serait réappliquée sur le lieu d'où elle a été détachée et les téguments réunis avec soin par la suture : dans les cas d'esquilles libres, celles-ci seraient extraites avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les difformités, et les plaies seraient pansées comme précédemment. La division complète de la mâchoire inférieure ou la division partielle de la mâchoire supérieure seraient traitées comme des fractures ; les fragments seraient maintenus par des fils métalliques passés entre les dents, les téguments réunis et l'affection traitée par les moyens ordinaires. Quant aux dents renversées ou même arrachées, il faut les remettre en place, et les enfoncer fortement dans leurs alvéoles où elles finissent par se consolider. Nous avons ainsi remis en place, avec succès, les quatre dents incisives inférieures, renversées en dehors du même coup, et même des dents saines qu'un opérateur maladroit avait extraites à la place de mauvaises.

Les éclats volumineux de projectiles creux et les gros projectiles, frappant plus ou moins obliquement le squelette des joues, peuvent l'enfoncer et l'écraser, pour ainsi dire, en faisant aux parties molles des plaies contuses, déchirées ou avec pertes de substance plus ou moins étendues. Ces blessures sont généralement fâcheuses dans leurs résultats ; elles suppurent abondamment jusqu'à ce que toutes les parcelles osseuses qui n'ont pu se réunir soient éliminées, et donnent lieu à des cicatrices profondes, adhérentes, déprimées qui, par la rétraction dont elles sont le siège, apportent une gêne plus ou moins marquée dans l'abaissement de la mâchoire inférieure et compromettent la mastication. Extraire les esquilles libres, rapprocher autant que possible les parties molles au moyen de bandelettes agglutinatives, diriger la cicatrisation vers la régularité la plus grande qu'on puisse obtenir, et, plus tard,

veiller à la mobilité de la mâchoire inférieure, tels sont les moyens de traitement que réclament ces blessures.

Fractures des mâchoires. — Les coups de feu, les coups de mitraille, les éclats de projectiles creux et les gros projectiles déterminent des fractures des maxillaires qui sont ordinairement accompagnées de fracas plus ou moins considérables, et présentent de nombreuses variétés, depuis la fracture simple jusqu'au broiement complet et à l'ablation totale de l'une et de l'autre mâchoire.

Il faut distinguer les coups de feu reçus à distance, de ceux qui sont tirés à bout portant, soit dans la bouche, soit sous le menton, par les individus qui attendent à leurs jours. Les premiers déterminent des délabrements beaucoup moins grands que les seconds, dont nous traiterons à part.

Les coups de feu traversent le maxillaire supérieur dans différentes directions et se bornent souvent à faire leur trou, sans esquilles ni fracas considérables : dans ces cas, la lésion peut passer pour simple, et guérir assez promptement. Les balles peuvent rester enclavées et perdues dans la profondeur de l'os, et en particulier dans le sinus maxillaire.

Un coup de feu tiré de près, un éclat de projectile creux, un biscaien ou un boulet peuvent largement fracasser la mâchoire supérieure, et en enlever des portions plus ou moins volumineuses. Ces graves désordres n'entraînent pas toujours immédiatement la mort, et leur retentissement sur le cerveau est moins commun qu'on ne pourrait le supposer, d'après le voisinage de cet organe du lieu de la lésion. Il faut immédiatement procéder à la recherche et à l'extraction des corps étrangers et des esquilles libres; les esquilles adhérentes seront conservées, et les larges portions d'os renversées ou luxées seront remises en place. Un gonflement considérable et une inflammation des plus

vives se déclarent et sont suivis d'une longue et abondante suppuration. Après un temps assez court, les parties molles se détergent, quelques portions d'os nécrosés se détachent, mais la consolidation des fragments volumineux se fait attendre fort longtemps et n'a lieu qu'après plusieurs mois et même plusieurs années. Jusqu'à ce que la consolidation soit parfaite, que les esquilles frappées de mort soient tombées, et que la cicatrisation soit complète, les blessés restent exposés aux dangers de l'infection purulente et aux accidents qui résultent du passage du pus dans le tube digestif. Il est à peine besoin de dire que les parties molles sont toujours intéressées dans une étendue plus ou moins considérable et quelquefois emportées.

Les mêmes accidents se rencontrent à la mâchoire inférieure : ils présentent peut-être plus de gravité quant aux désordres locaux ; mais ils ont ceci de remarquable, comme l'a très-bien fait ressortir H. Larrey (1), qu'ils se réduisent le plus souvent à la lésion même, sans déterminer nécessairement de contre-coup vers le crâne, ni de commotion cérébrale. Cette opinion, parfaitement en harmonie avec les faits, est contraire à celle que professait Dupuytren. Ce chirurgien pensait (2) que l'os maxillaire inférieur, un des plus durs du corps humain, venant à être frappé en plein par un projectile, oppose une grande résistance, d'où résultent un ébranlement violent de la tête et des commotions graves du cerveau. Cela peut arriver par le choc d'un projectile frappant l'os directement d'arrière en avant ; mais il n'en est plus de même si le choc est latéral, attendu que le maxillaire inférieur n'est articulé avec le crâne que d'une manière fort lâche, et demeure pour ainsi dire isolé dans la région faciale inférieure.

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XVI, p. 559.

(2) *Leçons orales*, t. VI, p. 259.

Toutes les parties du maxillaire inférieur peuvent être fracturées par les coups de feu : la texture compacte de cet os, comparable à la diaphyse des os longs, fait que la fracture est presque toujours avec esquilles ou éclats plus ou moins étendus. Les fractures du corps de l'os sont moins graves que les fractures des branches : à l'état le plus simple, elles doivent être traitées comme les fractures de cause ordinaire. Quand elles présentent des esquilles, celles-ci doivent être extraites ; mais les esquilles sont quelquefois volumineuses, supportent une partie des dents et comprennent une étendue considérable, en se prolongeant au-dessous des parties molles respectées : dans ces cas, leur extraction est souvent des plus laborieuses et compromet, par la perte de substance osseuse ou l'ablation d'un plus ou moins grand nombre de dents, les fonctions de la mastication et la régularité des traits du visage. On peut quelquefois tenter leur conservation et leur réunion ; mais il est bon d'être prévenu qu'elles sont loin de se comporter comme celles de la mâchoire supérieure, qu'elles sont souvent frappées de mort consécutivement, et qu'elles constituent des séquestres, entretenant un gonflement et une suppuration de longue durée, qui ne peuvent être extraits que par des opérations sérieuses.

La gravité plus grande des fractures des branches de la mâchoire résulte des chances d'hémorrhagie, et de la difficulté presque insurmontable d'extraire les esquilles entourées de tissus fibreux et musculaires épais, solides et résistants. Cette dernière circonstance, favorable à la réunion des esquilles au reste de l'os, est une condition de danger, lorsque les esquilles sont frappées de mort, ce qui arrive le plus souvent : les fragments d'os ne pouvant se faire jour ou être amenés à l'extérieur qu'à grand'peine, provoquent une tuméfaction considérable de la région et donnent lieu à des suppurations intarissables qui s'étendent

dans la fosse zygomatique, l'arrière-bouche et le cou, exposent à de graves accidents, et en particulier à l'infection purulente. Une balle, traversant la face, peut fracturer en même temps les deux branches de la mâchoire et anéantir à jamais ses mouvements, selon qu'elle a frappé plus ou moins près des condyles ou les condyles eux-mêmes : dans tous les cas, la mastication est toujours plus ou moins gênée.

Les parties molles et les téguments, dans ces circonstances, ne sont pas nécessairement intéressés dans une grande étendue : ils ne doivent pas être réunis immédiatement, mais seulement alors que les plaies sont détergées. Il est cependant une circonstance dans laquelle il convient de rafraîchir les bords de la plaie et de les réunir par la suture, c'est lorsque les pertes de substances faites aux os sont considérables, les solutions de continuité larges et étendues, et que la disposition de la lésion fait craindre des cicatrisations isolées, une rétraction des téguments qu'il serait difficile, plus tard, de remettre en place, et, par la suite, des difformités auxquelles il est impossible de remédier.

Les fractures de la mâchoire inférieure se consolident souvent d'une manière vicieuse à la suite des coups de feu ; la consolidation met toujours un temps fort long à s'accomplir, ne consiste quelquefois qu'en un cal fibreux ou manque tout à fait.

Les éclats de projectiles creux et les gros projectiles fracassent fréquemment le maxillaire inférieur, et peuvent même l'emporter en partie ou en totalité. L'ablation de la mâchoire peut porter seulement sur la partie antérieure ; sur l'une des portions horizontales, l'autre étant fracturée, luxée ou restée en place ; sur tout le corps, les branches étant seules respectées ; enfin, sur tout le corps de l'os et la majeure partie de ses branches. Ces graves

mutilations, dont on peut facilement se représenter tous les degrés, sont accompagnées de désordres et de pertes de substance étendus des parties molles et des téguments. Tout le plancher de la bouche est détruit; la langue, souvent blessée, quelquefois intacte, pend au-devant du cou; un vaste hiatus régulièrement borné en haut par la mâchoire supérieure, et encadré dans le reste de son pourtour par des parties attrites, déchirées en lambeaux multiples, renversées et parsemées de débris osseux, laisse apercevoir, dans sa profondeur, toutes les parties qui constituent le pharynx.

A l'ablation de la mâchoire inférieure se joint quelquefois celle d'une partie ou de la presque totalité de la mâchoire supérieure et de la plus grande partie de la face, mettant à découvert le pharynx et les narines postérieures.

Les blessés tombent sous le coup, mais ne succombent pas toujours immédiatement; quelques-uns même ont pu guérir. Un militaire qui avait eu toute la région faciale inférieure emportée par un boulet, au siège de Sébastopol. 1856, et ne conservait plus littéralement que les yeux, put être évacué de Crimée à Constantinople, et ne succomba que trois jours après son arrivée. Larrey (1) rapporte une observation analogue, relative à un soldat de l'armée d'Égypte, qui fut en état de repasser en France trente-cinq jours après son accident et vécut plus tard aux Invalides.

A la suite de ces horribles blessures, une abondante hémorragie peut survenir; mais quand elle ne provient pas des vaisseaux carotidiens ou jugulaires compris dans la lésion, elle s'arrête spontanément par l'attrition, la dilacération, l'arrachement et l'espèce de mâchure des tissus, par la distorsion ou le refoulement qu'ont subis les vaisseaux. Les hémorragies consécutives ne sont pas com-

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 29.

munes en pareils cas, et peut-être le sont-elles davantage dans ceux où les branches montantes du maxillaire inférieur ont été fracturées par un coup de feu. Nous reviendrons sur cet accident à propos des blessures du cou.

Les ablations partielles ou totales de l'os maxillaire inférieur isolément, sont moins graves que celles qui se compliquent de l'ablation de la portion crânienne de la face. Elles donnent lieu à une série de phénomènes de physiologie pathologique, que nous examinerons plus loin, avec ceux des lésions par coups de feu tirés dans la bouche ou sous le menton, en raison de leur grande analogie.

Blessures de la cavité buccale. — Les armes blanches et les petits projectiles, en pénétrant dans la cavité buccale, peuvent léser les organes qui y sont contenus, et, si leur action continue, ils peuvent atteindre des parties voisines importantes. La base du crâne, le cerveau, la colonne vertébrale, la moelle épinière, peuvent être lésés par un corps vulnérant entré par la bouche; de là des accidents sur lesquels nous n'avons pas à revenir : les artères carotides peuvent être ouvertes et donner lieu à des hémorragies foudroyantes.

Dents. — Les dents sont souvent atteintes, renversées ou brisées par les armes blanches et les projectiles; elles opposent à ces derniers un obstacle sur lequel ils se divisent en un plus ou moins grand nombre de fragments. Suivant les désordres produits, on enlèvera ou on remettra les dents en place : il faut les enlever, lorsqu'elles sont fendues dans leur longueur et mobiles, lorsque l'alvéole ou le rebord alvéolaire sont fracturés de façon à ne pas laisser espérer une consolidation; les dents, dans ces cas, jouent le rôle de corps étrangers, provoquent des suppurations, entretiennent l'irritation des gencives et s'opposent à la guérison jusqu'à ce qu'elles soient tombées : il faut tenter la conservation dans les cas contraires.

Langue. — Les piqûres et les coupures de la langue, soit par les armes blanches, soit par les dents, se présentent dans deux conditions : ou bien la division de la langue est incomplète, ou bien elle comprend toute l'épaisseur de l'organe. Dans le premier cas, la nature, aidée du repos de l'organe, fait à elle seule les frais de la guérison qui est, en général, rapide. Dans le second cas, lorsque les plaies sont profondes et étendues, il faut en opérer la réunion au moyen de la suture entrecoupée.

Les coups de feu traversant les joues, peuvent léser la langue, en la perforant ou en y creusant des sillons plus ou moins profonds. Les perforations de la langue par des balles n'ont pas une grande importance, quel que soit le point qu'elles occupent : les plaies en sillon sont plus graves, attendu qu'elles peuvent intéresser une plus ou moins grande épaisseur de l'organe, siéger sur la portion la plus reculée, avoir une direction transversale, échapper par leur situation profonde aux moyens chirurgicaux et donner lieu à des cicatrices vicieuses entraînant une altération plus ou moins grave de la parole, de la mastication et de la déglutition. Dans les coups de feu de la cavité buccale qui pénètrent à travers les joues ou les lèvres, les dents sont fréquemment atteintes et lancées avec force, elles ou leurs fragments, dans diverses directions ; elles peuvent léser la langue et y faire des déchirures étendues. Les projectiles et les dents entraînés par eux se logent quelquefois dans l'épaisseur de la langue, et peuvent y demeurer méconnus pendant fort longtemps. Percy (1) rapporte, d'après Manget, qu'une balle resta perdue dans la langue et ne fut extraite qu'au bout de six ans ; pendant tout ce laps de temps, le blessé avait été bègue à l'excès. On trouve dans Boyer (2) l'observation d'un militaire qui portait depuis quatre ans

(1) *Manuel du chirurgien d'armée*, p. 116.

(2) *Traité des maladies chirurgicales*, t. VI, p. 376.

dans la langue une balle dont le chirurgien de la Charité pratiqua l'extraction. Les *Bulletins de la Société de Chirurgie* (1) renferment l'histoire d'un homme qui conserva dans la langue la moitié de la couronne de la première grosse molaire enlevée onze mois auparavant par un charlatan forain. Les corps étrangers révèlent leur présence par une tumeur dure, circonscrite et indolente, et quelquefois par l'existence d'une petite fistule à travers laquelle ils peuvent être sentis. Ils ne restent pas toujours inoffensifs, et ils provoquent parfois des indurations plus ou moins étendues, de la suppuration et le développement de fongosités couvertes d'ulcérations qui peuvent en imposer pour une affection de mauvaise nature. L'extraction doit être faite le plus tôt possible ; elle est habituellement suivie d'une guérison rapide. Néanmoins, tous les coups de feu de la langue, compliqués ou non de la présence de corps étrangers, donnent lieu, tout d'abord, à un gonflement considérable et peuvent déterminer une hémorrhagie : la compression faite entre les doigts du chirurgien ou du malade lui-même, l'application d'une boulette de coton imbibée de perchlorure de fer, suffisent presque toujours pour arrêter l'écoulement du sang.

Des coups de feu ont lésé l'épiglotte ou en ont emporté une partie, sans provoquer d'accidents du côté du larynx, pendant la déglutition : dans ces circonstances, la base de la langue, énergiquement attirée en arrière par les portions latérales du muscle hyo-glosse, vient recouvrir la glotte et empêcher l'introduction des aliments solides ou liquides dans les voies aériennes.

Le voile du palais peut être piqué, coupé, déchiré ou perforé par des corps vulnérants. Les piqûres bornées à l'organe même sont sans importance. Les perforations par

(1) Tome VI, p. 144.

coupures, déchirures ou coups de feu, peuvent, en raison de la disposition des fibres musculaires du voile du palais, se cicatriser en laissant après elles une ouverture dont les bords sont plus ou moins écartés. On voit quelquefois, néanmoins, les solutions de continuité se réunir spontanément, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de contusion et suivies de gonflement considérable. Les divisions complètes, comprenant toute l'épaisseur du voile du palais, présentent un grand degré d'écartement, et leurs bords, se cicatrisant isolément, déterminent des difformités plus ou moins étendues qui altèrent le timbre de la voix et permettent aux aliments, et particulièrement aux liquides, de passer dans les fosses nasales pendant la déglutition.

Des coups de feu tirés dans la bouche et sous le menton.

— Les suicides dans l'armée ont presque tous lieu par coups de feu. Généralement, les militaires qui se tuent, *se brûlent la cervelle* ; ils se frappent rarement ailleurs qu'à la tête. Il est d'observation commune, que les malheureux qui attendent à leurs jours choisissent ordinairement l'instrument de mort le plus à leur portée, le plus en rapport avec leurs habitudes, ou qui semble devoir mettre le plus rapidement et le plus sûrement un terme à leur vie. L'intention des gens qui, pour se suicider, se tirent un coup de fusil ou de pistolet à la tête, dans la bouche ou sous le menton, est souvent trompée : ils manquent fréquemment leur but et ne réussissent qu'à se faire des mutilations plus ou moins étendues. Chose remarquable, à peine ont-ils échoué dans leur projet, qu'ils se rattachent énergiquement à l'existence et se soumettent, avec une résignation sans égale, aux traitements les plus longs, aux opérations les plus douloureuses, pour obtenir la guérison : jamais, au moins n'en connaissons-nous pas d'exemple, ils ne tentent une seconde fois de s'ôter la vie, quelque défigurés qu'ils soient ; tandis qu'il n'est pas

rare de voir les suicides qui ont vainement cherché la mort dans d'autres moyens de destruction que les armes à feu, renouveler leurs tentatives jusqu'à ce qu'elles soient suivies de succès.

Les circonstances qui font avorter les tentatives de suicide par armes à feu sont assez nombreuses : le choix de l'arme, le lieu où elle est appliquée, sa direction, les projectiles dont elle est chargée, leur déviation, la situation même du sujet, sont autant d'éléments qui doivent être pris en considération.

Les hommes se suicident debout ou couchés, plus rarement assis, et se servent du pistolet ou du fusil, selon qu'ils appartiennent à la cavalerie ou à l'infanterie. Lorsqu'ils se frappent debout, ils placent ordinairement le bout du canon sous le menton, renversent la tête en arrière, et se manquent souvent ; le projectile, au lieu de pénétrer dans le crâne, traversant directement la face de haut en bas. Couchés, ils renversent moins la tête et atteignent mieux leur but. Ils échouent plus souvent avec le pistolet qu'avec le fusil : pour se servir de cette dernière arme, ils sont obligés de faire partir la détente avec le pied, par l'intermédiaire de la baguette ou d'un morceau de bois engagé entre la sous-garde et la gâchette ; ils inclinent alors moins fortement la tête en arrière, la fléchissent quelquefois en avant pour surveiller la manœuvre de la gâchette, et présentent la base du crâne plus directement au coup.

Ceux qui mettent le canon de l'arme dans leur bouche, se manquent encore quelquefois ; le délire, l'ivresse, la précipitation, la surprise ou l'impétuosité dirigeant mal leur main.

Enfin, les projectiles peuvent être déviés de leur trajet et divisés par les os et les dents ; leur volume est quelquefois trop peu considérable, comme il arrive souvent quand

l'arme est chargée à plomb. Parfois même, la balle s'est échappée fortuitement de l'arme; cette circonstance n'est pas très-rare quand l'arme choisie est le pistolet, qui se trouve être alors simplement chargé à poudre.

Lorsque le canon de l'arme est appliqué sur le crâne perpendiculairement aux parois osseuses, le projectile pénètre dans la cavité encéphalique; si la direction de l'arme est oblique à la surface des os, le projectile peut être dévié et, glissant sur les plans osseux, il s'échappe à l'extérieur ou se loge sous les téguments et dans les parties voisines.

Tirés dans la bouche ou sous le menton, les coups de feu ne déterminent pas les mêmes désordres.

Quand l'extrémité du canon est placée dans la bouche, le coup de feu agit en même temps par le projectile et par l'explosion de la poudre. Le projectile, suivant directement sa marche, sort de la cavité buccale pour pénétrer dans le crâne ou s'échapper latéralement sur les côtés de la face et du cou. En pénétrant dans le crâne, il fait quelquefois éclater la boîte osseuse et déchire en même temps les téguments: la tête entière, divisée en fragments multiples, dont les uns sont totalement emportés, les autres adhérents et renversés, s'étale et s'épanouit, pour ainsi dire, sur les épaules. Une forte charge de poudre produit cette mutilation extrême: avec une charge moindre, le projectile ne fait que traverser la tête en donnant lieu à des fractures variées plus ou moins nombreuses, ou il s'arrête dans la cavité crânienne.

Lorsque l'arme est tenue horizontalement et dirigée directement d'avant en arrière, la balle peut fracturer la colonne vertébrale.

Si le projectile s'échappe latéralement, soit qu'il ait été mal dirigé, soit qu'il ait été dévié par les os ou par les dents, la blessure qu'il détermine peut n'être pas mortelle: il reste quelquefois dans la plaie et se loge dans les fosses

temporales et zygomatiques, dans les parois de l'arrière-bouche ou dans la profondeur du cou. Il est même arrivé qu'une balle restée libre dans la cavité buccale a été crachée immédiatement par le blessé.

Les lèvres, les joues, le voile du palais et la langue sont déchirés dans une étendue plus ou moins considérable par la dilatation des gaz résultant de la déflagration de la poudre : le maxillaire inférieur présente souvent des fractures multiples, mais n'éprouve généralement pas de pertes de substances. Une hémorrhagie peut survenir par la lésion de la carotide interne et des divisions de la carotide externe.

Les coups de fusil, et surtout les coups de pistolet tirés sous le menton, sont de tous les coups de feu ceux qui manquent le plus souvent leur but, tout en donnant lieu aux plus graves mutilations. Dans ce mode de suicide, les sujets renversent fortement la tête; la base du crâne est alors située sur un plan à peu près parallèle à celui de la partie antérieure de la colonne rachidienne cervicale, la boîte crânienne et l'encéphale se trouvent reportés en arrière, tandis que la face, dirigée en haut et en avant, reste seule sur le trajet du projectile. Les sujets courent d'autant plus le risque de se manquer, que, tenant verticalement l'arme sous le menton, ils inclinent davantage la tête en arrière et avancent la partie inférieure de la face.

Suivant que le canon de l'arme est maintenu à petite distance du plancher inférieur de la bouche ou qu'il est immédiatement appliqué sur les parties, le coup de feu détermine des désordres plus ou moins étendus. Dans le premier cas, les parties molles qui forment le plancher buccal et la langue sont habituellement perforées simplement et directement. Dans le second, au contraire, non-seulement ces parties sont dilacérées dans une plus ou moins grande étendue, mais encore le maxillaire infé-

rieur est fracturé, fracassé et emporté dans la majeure partie de son corps, en même temps que la lèvre inférieure est divisée, déchirée et a subi une perte de substance parfois considérable.

L'action du coup de feu peut se borner à la mâchoire inférieure et aux téguments qui la recouvrent, au plancher de la bouche et à la langue : mais en général, le projectile, en continuant son trajet, vient sortir en un point plus ou moins élevé de la région faciale supérieure, selon que la tête est fortement ou faiblement renversée, et s'écarte plus ou moins de la ligne médiane, selon la direction donnée à l'arme. Tantôt il entame le bord alvéolaire du maxillaire supérieur, en brisant les dents, et traverse la lèvre ; tantôt, pénétrant dans les fosses nasales à travers le palais, il sort par le dos du nez, depuis la pointe jusqu'à la racine de cet organe ; tantôt enfin, il s'échappe par l'orbite, en désorganisant l'œil, et, ordinairement, l'œil gauche. Il peut rester logé dans les profondeurs de la face ; cette circonstance s'observe surtout lorsque les projectiles sont multiples et de petit volume. Mais la région faciale supérieure est rarement traversée simplement de haut en bas par de semblables coups de feu, et, dans la grande majorité des cas, elle éprouve de vastes pertes de substance : la voûte palatine peut être en grande partie détruite ; la partie antérieure du maxillaire supérieur avec l'arcade alvéolaire et une partie des apophyses montantes, le squelette du nez et ses os propres, la lèvre supérieure et le nez lui-même, os et parties molles, sont divisés, brisés, renversés et quelquefois emportés en partie ou en totalité.

Nous avons donné (*fig.* 39) le dessin de la tête d'un suicidé qui se tira un coup de fusil sous le menton. La balle est sortie au-dessus de la racine du nez, entre les deux sourcils, en perforant la base du crâne et le frontal : elle serait sortie sans doute à travers le nez, si le sujet eût ren-

versé davantage la tête en arrière, et ce dernier eût probablement survécu. Les fractures et les pertes de substance des os de la face et du crâne sont très-multipliées : ces désordres sont cependant de moyenne étendue ; on en voit de beaucoup moindres et de beaucoup plus considérables. Nous avons choisi cet exemple, parce qu'il est sur la limite des cas où la mutilation rend, pour ainsi dire, la tête et la face méconnaissables.

On a lieu de s'étonner de l'innocuité générale des blessures que nous venons de décrire et de leurs résultats ultérieurs. Certains blessés abandonnés aux seuls soins de la nature ont guéri d'une manière inespérée, mais toujours au prix d'horribles mutilations ; d'autres, soumis immédiatement à des opérations régularisatrices, ont été amenés à guérison par le chirurgien ; d'autres encore ont subi avec succès, à une période plus ou moins éloignée de l'accident, des restaurations propres à atténuer les difformités dont ils étaient atteints. Au lieu d'abandonner ces lésions à elles-mêmes, le chirurgien doit toujours tenter d'y apporter les secours de l'art.

Dans le vaste hiatus qui ouvre largement la face et la cavité buccale et dont les bords et les parois noircis par la poudre sont configurés de la façon la plus irrégulière, il faut tout d'abord rechercher les corps étrangers, les projectiles et les esquilles susceptibles d'être reconnus et extraits. On ménagera et on cherchera à remettre en place, autant que possible, les fragments de la mâchoire supérieure ; on enlèvera tous les fragments adhérents ou non adhérents de la mâchoire inférieure, en ne respectant que ceux dont le volume permet d'espérer la consolidation. Les solutions de continuité des parties molles seront rafraîchies avec le bistouri, réunies par des points de suture, ou simplement rapprochées, si la perte de substance était trop étendue pour se prêter au contact des parties.

Les considérations que présentent les fractures ou lésions de la mâchoire inférieure sont beaucoup plus importantes que celles de la mâchoire supérieure, et portent spécialement sur l'étendue dans laquelle le maxillaire inférieur aura été fracturé ou détruit. Lorsque le corps de l'os tout entier ou la majeure partie du menton ont été fracassés par un coup de feu, faut-il enlever ce qui reste de l'os et extraire toutes les esquilles ? Après l'ablation complète du corps de la mâchoire, les branches se rapprochent habituellement de la ligne médiane par leur partie inférieure ou passent en dehors de l'arcade dentaire supérieure et deviennent horizontales de verticales qu'elles étaient primitivement : elles rétrécissent, dans le premier cas, le diamètre transversal de la partie profonde de la bouche, et en s'appliquant avec énergie en dedans de la dernière molaire sur le palais, ou, dans le second cas, en dehors de l'arcade dentaire, au-dessous de l'apophyse zygomatique de l'os malaire, elles déterminent de vives douleurs. Le rapprochement inévitable de la partie inférieure des branches n'entraîne pas de sérieux inconvénients dans la déglutition ; le point d'appui qu'elles prennent en dedans ou en dehors de la dent de sagesse n'occasionne pas toujours de douleurs : aussi convient-il de respecter les branches de l'os maxillaire inférieur en raison des dangers d'hémorrhagie inhérents à leur désarticulation.

J. L. Petit avait constaté que la section du frein lingual antérieur, chez les enfants, les expose à périr par le renversement de la langue en arrière ; Delpsch, plus tard. Lallemand et d'autres chirurgiens observèrent cet accident après la résection du maxillaire inférieur ; nous l'avons récemment constaté nous-même dans notre pratique. Bégin (1) vit la rétrocession et le pelotonnement de la

(1) *Mémoire sur la résection de la mâchoire inférieure. Annales de la chirurgie française et étrangère, avril 1843.*

angue en arrière se produire tardivement après une opération de ce genre, et entraver graduellement les fonctions du pharynx et du larynx, au point de déterminer l'asphyxie au moment où la guérison semblait assurée. Les observations de ces autorités chirurgicales seraient de nature à faire craindre que l'ablation du corps du maxillaire inférieur, soit par un coup de canon, soit par l'extraction des fragments de sa portion antérieure, n'occasionnât la rétrocession de la langue, si l'expérience n'avait appris qu'à la suite des lésions dont nous parlons cet accident n'a pas lieu. H. Larrey (1) a rapporté des faits observés par lui et par un certain nombre de chirurgiens militaires, tenant à prouver que, dans les ablations traumatiques de la mâchoire inférieure, à la région mentonnière, avec arrachement des muscles génio-glosses, la langue, séparée de ses attaches antérieures, reste fixe ou se porte en avant plutôt que de se rétracter en arrière. Nous avons eu l'occasion de voir plusieurs cas de ce genre, et nous ne pouvons que confirmer d'une manière générale l'observation de H. Larrey, bien que, dans une circonstance, nous ayons vu la mort survenir subitement quelques heures après l'accident, sans que nous ayons pu l'expliquer autrement que par la rétrocession de la langue. On peut donc sans hésiter enlever les esquilles, en coupant les attaches de la langue, et, pour plus de précaution, passer un fil à travers cet organe pour la maintenir en situation convenable.

Mais si la langue ne se rétracte pas toujours immédiatement, subit-elle une rétraction secondaire comme l'a observé Bégin ? Les résultats ultérieurs des mutilations de la mâchoire inférieure doivent faire évanouir cette crainte. En effet, lorsque le soin de la guérison de ces lésions a été abandonné à la nature, on voit les parties d'abord envahies

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1851, t. XVI, p. 559, et *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. V, p. 268.

par le gonflement revenir bientôt sur elles-mêmes, une abondante suppuration s'établir, les esquilles se détacher lentement, les extrémités des fragments se nécroser quelquefois : la cicatrisation s'opère, en fronçant et en condensant les tissus, et la langue reste étalée au dehors, maintenue qu'elle est par de solides adhérences entre sa face inférieure et la partie antérieure du cou, adhérences qui lui laissent une liberté plus ou moins grande.

Après avoir extrait les esquilles, et, s'il est nécessaire, après avoir récisé et régularisé les fragments, est-il possible de réunir immédiatement les parties molles par la suture, comme nous le recommandons, sans s'exposer à comprimer de chaque côté les moignons de l'os maxillaire, à rétrécir l'espace destiné à loger la base de la langue, à refouler celle-ci en arrière et à comprimer plus ou moins gravement le larynx et le pharynx ? A. Robert a vu ce résultat survenir après une ablation du corps du maxillaire inférieur, et par le seul fait du pansement qui lui succède (1). Néanmoins, Larrey (2) et beaucoup d'autres chirurgiens n'ont pas hésité à réunir les blessures dont il s'agit ; ils ont obtenu des succès et ne semblent même pas s'être doutés des dangers courus par leurs malades.

Les restaurations faites ultérieurement, c'est-à-dire le rétablissement de l'orifice buccal, du menton et du plancher de la bouche, ne sont pas plus dangereuses que les réunions faites immédiatement, mais elles sont infiniment plus difficiles. La dissection des lambeaux des tissus indurés, rétractés, épaissis, inextensibles et adhérant intimement aux os est infiniment plus laborieuse que la même opération pratiquée sur des parties qui viennent d'être siège de dilacérations, qui ne sont pas même tuméfiées

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1854, t. XVI, p. 571.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 29.

qui conservent toute la souplesse nécessaire à la réussite des autoplasties. Dupuytren (1) rapporte une observation, rédigée par H. Larrey, de restauration de la face entreprise un an après la mutilation et suivie de succès. Intéressante à l'époque où elle fut publiée, en raison de la rareté des opérations autoplastiques, cette opération a été répétée plusieurs fois avec succès : nous l'avons pratiquée nous-même avec pleine réussite.

Nous répéterons donc que les mutilations de la face, et en particulier celles de la mâchoire inférieure, par des coups de feu ou par de gros projectiles, doivent être traitées immédiatement par l'extraction des esquilles, la régularisation des moignons, la réunion des parties molles par la suture ou leur rapprochement le plus exact ; la langue sera retenue en place, par un fil, jusqu'à la cicatrisation presque complète. Des restaurations autoplastiques peuvent être tentées ultérieurement, pour remédier aux difformités résultant de la lésion.

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 263.

CHAPITRE XI

BLESSURES DU COU

Blessures de la région postérieure du cou.

Blessures de la région antérieure du cou. — Plaies par armes blanches; au-dessus de l'os hyoïde ; au-dessous de l'os hyoïde. — Blessures du larynx ; de la trachée artère ; du pharynx ; de l'œsophage.

Blessures des régions latérales du cou. — Lésions des gros vaisseaux du cou.

Blessures du cou par armes à feu.

Corps étrangers introduits dans l'œsophage.

Les caractères les plus importants et les phénomènes que présentent les blessures du cou, sont subordonnés à la lésion des différentes régions de cette partie du corps et des organes qui ne font qu'y passer sans lui appartenir en propre. Le cou peut être divisé en région cervicale postérieure et en région cervicale antérieure, séparées l'une de l'autre par la colonne vertébrale, sur les blessures de laquelle nous ne reviendrons pas.

La région cervicale postérieure est la moins importante au point de vue chirurgical, et ne présente à considérer que des muscles.

La région cervicale antérieure, subdivisée en région médiane ou trachélienne et en région latérale ou sus-claviculaire, renferme, d'une part, l'œsophage, le larynx, la trachée et la glande thyroïde, d'autre part, des nerfs et des vaisseaux artériels et veineux remarquables par leur calibre considérable. — Nous nous occuperons donc successive-

SONT HABITUELLEMENT ASSÈZ MOUVABLES, CE FAIT LA
texture serrée des tissus et des mouvements qu'il
est difficile d'éviter dans cette région. — On recom-
mande généralement de réunir les coupures transver-
sales de la partie postérieure du cou, soit par des ban-
des agglutinatives aidées de la situation droite et de
l'immobilité de la tête, lorsque les téguments seuls sont
lésés ; soit par la suture et le renversement de la tête, au
cas d'un bandage spécial, lorsque les muscles ont été
lésés plus ou moins profondément. Mais on est forcé
d'employer que tous les moyens de réunion restent sans
être ou inapplicables, dans les plaies d'une région aussi
étendue et qui ne peut supporter aucune constriction. Un
bandage à plat, l'attention du blessé de ne pas se livrer
à des flexions étendues de la tête et le décubitus latéral
sont les seuls moyens à employer. Nous avons vu, en
effet, quelques plaies transversales très-profondes de la
partie postérieure du cou, résultant de tentatives de dé-
fense faites par les Arabes sur des militaires tombés
subitement entre leurs mains, et nous n'avons pas mis
en usage d'autre traitement que celui que nous venons
de décrire ; les résultats ont été satisfaisants, malgré la
largeur et l'épaisseur des cicatrices.

Plaies de la région antérieure du cou. — Les
lésions des téguments, du tissu cellulaire et des muscles su-
perficels des régions latérales et antérieures du cou, n'of-
frent à considérer que la disposition de leurs bords à se
rétracter en dedans. La rétraction du peaucier et la laxité

des tissus sont la cause de ce phénomène. La suture à points passés peut être employée pour combattre le renversement des téguments ; mais il est bon d'être prévenu que les plaies superficielles de la région antérieure du cou sont plus exposées à l'inflammation et à l'érysipèle, lorsqu'elles ont été réunies par la suture, que lorsqu'elles ont été abandonnées à elles-mêmes sous un pansement simple.

Les plaies profondes de la région antérieure du cou, par instruments tranchants, déterminent des phénomènes différents, suivant qu'elles siègent au-dessus ou au-dessous de l'os hyoïde : elles sont plus communément faites par la main du blessé lui-même, qui a tenté de se suicider, que par une main étrangère. Il est assez fréquent de voir les gens qui se suicident, en se coupant le cou avec un couteau ou un rasoir, survivre à leurs blessures : ils portent habituellement l'instrument vulnérant à la partie supérieure du cou et sur la région médiane, de façon qu'ils n'atteignent pas les gros vaisseaux, situés latéralement, et n'intéressent que des parties dont la lésion n'est pas immédiatement mortelle ou incompatible avec la vie.

Plaies par armes blanches au-dessus de l'os hyoïde. — Les plaies par instruments tranchants de la région sus-hyoïdienne peuvent diviser en partie le plancher de la bouche, ou le diviser dans sa totalité et pénétrer dans la cavité buccale. Sur la ligne médiane, elles ouvrent peu d'artères et ne blessent aucun nerf important : sur les côtés, elles peuvent léser les artères linguale et faciale et le nerf grand hypoglosse ; plus en dehors, les artères carotides, les veines jugulaires et les cordons nerveux qui les avoisinent.

Lorsque la plaie ne pénètre pas dans la cavité buccale, la blessure ne présente pas une grande gravité, et ne réclame, après que l'écoulement du sang est arrêté, que les moyens de traitement les plus simples.

Mais quand la plaie pénètre dans la bouche, le pronostic

est plus sérieux. Les bords de la solution de continuité présentent un écartement notable, à travers lequel on aperçoit l'arrière-bouche et le pharynx, et par lequel s'échappent la salive ou les boissons ingérées. La respiration s'exécute librement, mais l'articulation des sons est rendue difficile ou impossible, l'air sortant par la plaie au lieu de parcourir la bouche et les fosses nasales. Si l'on rapproche les lèvres de la plaie, en faisant fléchir la tête sur la poitrine, les mucosités buccales ne s'échappent plus par la solution de continuité, la parole est restituée, mais les liquides ne peuvent être ingérés qu'avec difficulté; ils se portent vers les voies aériennes, provoquent la toux, la suffocation, quelquefois même l'asphyxie, ou déterminent des accidents inflammatoires graves des voies respiratoires.

Les indications consistent à arrêter les hémorrhagies, à mettre le blessé dans la situation où la déglutition et la respiration s'exécutent le plus facilement, à introduire une sonde œsophagienne, et à recouvrir d'un pansement simple la plaie qui se rétrécit graduellement et finit par se fermer d'une manière complète.

Plaies par armes blanches au-dessous de l'os hyoïde. — Lorsque les plaies transversales du cou siègent au-dessous de l'os hyoïde, elles peuvent intéresser l'espace compris entre l'os hyoïde et le cartilage thyroïde, le larynx, la trachée et la glande thyroïde.

Les blessures qui divisent le ligament thyro-hyoïdien pénètrent dans le pharynx, et peuvent couper l'épiglotte en partie ou en totalité. Les troubles fonctionnels sont à peu près les mêmes que dans les blessures précédentes : l'écartement des bords de la plaie est moins considérable; l'épiglotte détachée de sa base, lorsque l'instrument tranchant a été porté en haut, flotte suspendue aux replis arythéno-épiglottiques, et vient quelquefois obstruer la glotte, en provoquant des accès de toux et de suffocation. Les mu-

cosités buccales, la salive et les boissons passent par la plaie, la respiration est gênée et l'articulation des sons impossible. Les indications sont les mêmes que pour les plaies sus-hyoïdiennes.

Blessures du larynx. — Le larynx peut être divisé au-dessus ou au-dessous des cordes vocales ; dans le premier cas, la phonation est conservée, et la parole peut persister, en raison de l'écartement peu considérable de la plaie ; dans le second, ces deux fonctions sont abolies et ne reparaissent qu'autant que la tête est fléchie sur la poitrine, ou que l'on ferme avec le doigt la solution de continuité. C'est habituellement sur la partie supérieure de l'appareil laryngo-trachéal que l'instrument vulnérant est porté dans les cas de suicide : les plaies sont très-souvent multiples, dirigées en différents sens et accompagnées de lambeaux cartilagineux suspendus à la muqueuse, ou de pertes de substance. Le larynx est rarement coupé dans toute sa profondeur, en raison de la résistance et de la saillie qu'il présente ; on a vu cependant des plaies du larynx pénétrer jusqu'au pharynx.

Blessures de la trachée. — Les plaies de la trachée intéressent une partie ou le calibre tout entier du tube aérien ; il est rare qu'elles atteignent en même temps l'œsophage. Elles sont longitudinales ou transversales : ces dernières seules offrent un véritable intérêt. Quand la trachée est ouverte transversalement, l'air entre et sort par la plaie pendant les mouvements de respiration : la phonation est abolie ; elle se rétablit par l'occlusion de la solution de continuité. Si la division de la trachée ne porte que sur une partie de sa circonférence, les parois de la plaie s'écartent médiocrement ; si, au contraire, le tube aérien est totalement divisé, ses deux bouts se rétractent en sens opposés ; l'inférieur disparaît dans la paroi inférieure de la plaie qui le comble en partie, et il ne peut plus recevoir l'air extérieur

pour le conduire dans la poitrine : la respiration est excessivement gênée et le malade est menacé de périr par asphyxie.

L'hémorrhagie et l'emphysème sont des phénomènes communs aux plaies du larynx et de la trachée-artère. Le passage de l'air dans le tissu cellulaire a surtout lieu dans les plaies par piqûre ; on l'a vu survenir également dans les plaies par coupure, lorsque celles-ci avaient été réunies par la suture : il ne constitue pas un accident grave, lorsqu'il est borné. L'hémorrhagie est, au contraire, un accident très-sérieux, en raison de la possibilité de l'introduction du sang dans les voies aériennes. Tout chirurgien qui a pratiqué la bronchotomie peut être convaincu que cet accident provoque une suffocation et une asphyxie rapidement mortelles, si l'on n'y remédie à l'instant même.

Les plaies du larynx et de la trachée-artère sont généralement graves, non-seulement par l'hémorrhagie qui les accompagne, mais encore parce qu'elles déterminent une inflammation qui se propage à l'arbre respiratoire et peut entraîner la mort du sujet. Elles se réunissent difficilement, suppurent abondamment, prennent volontiers un mauvais aspect et se gangrènent fréquemment.

Le premier soin du chirurgien en présence d'une plaie du larynx ou de la trachée-artère est d'arrêter l'hémorrhagie par la torsion ou la ligature des vaisseaux, et de débarrasser les voies aériennes du sang qui a pu s'y introduire. Pour ce faire, il saisira avec des pinces les lèvres profondes de la plaie qu'il maintiendra largement ouverte, tandis que le malade fera des efforts d'expectoration : si la quantité de sang épanché est considérable, il le pompera avec une seringue, ou il l'aspirera avec la bouche, si l'accident est pressant. Quand le pharynx aura été divisé en même temps que le larynx, on introduira une sonde œsophagienne, afin d'empêcher les liquides de pénétrer dans les voies aériennes pendant la déglutition.

La suture est généralement proscrite dans les plaies du larynx et de la trachée-artère depuis Sabatier, qui lui reproche de nuire plus que le mal même et de n'être d'aucune utilité, parce que les fils déchirent le trajet qu'ils ont parcouru (1). Dieffenbach (2) renouvela cette proscription, en s'appuyant sur les dangers de suffocation provoqués par la suture, sur l'inflammation des voies aériennes déterminée par les fils, et sur celle du tissu cellulaire, donnant lieu à des abcès qui peuvent fuser dans le médiastin. Quissac de Montpellier (3) et Chassaignac (4), ayant à traiter une plaie transversale de la région thyro-hyoïdienne, firent, tous deux, une suture dont les anses inférieures furent passées dans le cartilage thyroïde, tandis que les anses supérieures embrassèrent l'os hyoïde : le malade du premier chirurgien fut pendant une heure sur le point d'expirer, et guérit néanmoins; celui du second fut préservé de l'asphyxie par la trachéotomie, et succomba, le troisième jour, à une infiltration purulente qui se propagea du cou vers la poitrine; les fils avaient coupé le cartilage thyroïde sans amener de réunion.

Ces résultats ne sont pas de nature à modifier le jugement porté par Sabatier et Dieffenbach, et malgré l'autorité de Dupuytren, qui recommande, dans les plaies de la trachée-artère, de ne pratiquer la suture que sur les bords de la solution de continuité faite aux téguments, et non point sur la trachée même, dans la crainte de déterminer l'inflammation de la muqueuse trachéale (5), nous pensons qu'il faut se borner à rapprocher les bords de la plaie par la flexion de la tête sur la poitrine, et à les recouvrir d'un

(1) *De la médecine opératoire*, t. II, p. 74.

(2) *Archives de médecine*, 2^e série, t. VI, p. 235.

(3) *Gazette médicale*, 1840, p. 533.

(4) *Gazette des hôpitaux*, 1852, p. 365.

(5) *Leçons orales*, t. VI, p. 288.

ment simple. Il est fort difficile de maintenir le convenable des bords de la plaie qui s'enroulent en s, si la tête est trop inclinée sur la poitrine, qui s'écarte si la tête est trop relevée; l'extrême agitation des blessés ont cherché à se suicider met souvent un obstacle insurmontable au rapprochement des lèvres de la solution de continuité : on peut donc dire d'une manière générale que les plaies sont à peu près abandonnées à elles-mêmes par les chirurgiens qui se contentent de les protéger. Le procédé adopté par Sabatier, pour fléchir la tête, ne peut offrir l'utilité que chez les sujets de sens rassis et qui ont été blessés accidentellement. Nélaton (1) donne le conseil de placer immédiatement un point de suture vers chacun des angles de la plaie pour en diminuer l'écartement, ce qui est sans grande importance; il recommande, lorsque les lèvres molles sont revenues sur elles-mêmes et que la plaie est recouverte d'une membrane granuleuse, d'appliquer quelques points de suture dans le but de rétrécir assez le tube pour n'avoir point à redouter la persistance d'une fistule; cette dernière pratique ne peut avoir que des avan-

antages. Dans les divisions complètes de la trachée en travers, il se produit un écartement si considérable des bouts divisés qu'il est quelquefois nécessaire de rétablir artificiellement la continuité du tube aérien pour permettre à la respiration de se rétablir. Une canule à trachéotomie ou, au besoin, une portion de sonde œsophagienne seraient introduites dans le bout inférieur de la trachée, et maintenues en place de telle sorte que la continuité du tube aérien soit rétablie par la pression de la sonde. Richet (2), dans un cas de ce genre, tenta, sans succès, de maintenir en place le bout inférieur de la trachée au moyen de fils; il fut obligé d'introduire une

Éléments de pathologie chirurgicale, t. III, p. 340.

Bulletin de la Société de chirurgie, t. V, p. 240.

canule à deux tubes, l'un supérieur, l'autre inférieur, destinés à assurer la respiration, en même temps qu'à s'opposer au rétrécissement de la trachée.

Dans tous les cas, les plaies du larynx et de la trachéo-artère se cicatrisent lentement; elles exposent, après la guérison, à la faiblesse et à la raucité de la voix, elles restent quelquefois fistuleuses et apportent, dans la phonation et la parole, une série de troubles en rapport avec leur siège.

Blessures du corps thyroïde. — Les blessures du corps thyroïde par les armes blanches ne présentent à considérer que les hémorragies considérables auxquelles elles peuvent donner lieu. Il n'est pas nécessaire que les volumineuses artères qui alimentent cet organe soient lésées, pour que l'écoulement de sang soit très-abondant; le nombre et la largeur des anastomoses l'expliquent suffisamment. Les veines divisées donnent aussi quelquefois une grande quantité de sang, surtout lorsque les sujets s'agitent, font des efforts ou poussent des cris. L'hémorragie artérielle sera arrêtée par les moyens ordinaires, l'hémorragie veineuse par la régularisation de la respiration, et la plaie sera pansée comme une plaie simple.

Blessures du pharynx. — Il nous reste peu de choses à dire des plaies du pharynx, après ce que nous avons dit des blessures pénétrantes situées au-dessus et immédiatement au-dessous de l'os hyoïde, sinon qu'elles sont rarement isolées, qu'elles s'accompagnent de la lésion du larynx lorsqu'elles siègent sur la ligne médiane, et de la lésion des gros vaisseaux quand elles sont faites sur les côtés.

Blessures de l'œsophage. — Les blessures de la portion cervicale de l'œsophage par les armes blanches peuvent être de simples piqûres ou des plaies plus ou moins étendues, affectant diverses directions. Les plaies transversales sont rares, résultent habituellement d'un suicide,

intéressent une partie ou toute la circonférence de l'organe. Les plaies par piqûre sont peu graves, et sont reconnues à la douleur que le malade éprouve en avalant, et au sang que l'on trouve quelquefois mélangé à la salive ; elles peuvent être accompagnées de hoquet (1). Les plaies longitudinales ou transversales laissent écouler les liquides ou passer les aliments à l'extérieur. Les premières ne sont pas absolument graves, comme le prouvent les observations assez nombreuses, suivies de guérison, où le chirurgien a incisé l'œsophage pour extraire un corps étranger (2) ; les secondes le sont davantage, surtout celles qui intéressent la totalité de la circonférence du conduit alimentaire.

Il est inutile de réunir les plaies longitudinales de l'œsophage par la suture : les lèvres d'une division longitudinale n'ont aucune tendance à s'écarter, pas plus que celles de la division des téguments ; il suffit de maintenir ces dernières en contact par une bandelette agglutinative, si elles ne sont pas suffisamment rapprochées, ou de les recouvrir d'un linge fenêtré enduit de cérat.

Lorsqu'une division transversale intéresse une partie de la circonférence de l'œsophage, les bords de la solution de continuité tendent à s'écarter l'un de l'autre. La suture, conseillée ici par plusieurs chirurgiens, peut être appliquée de différentes manières : tantôt on a recours à quelques points de suture passés dans les téguments et non sur l'œsophage ; tantôt, comme l'a fait Jobert dans ses expériences sur les animaux, des points de suture rapprochés et fortement serrés sont placés sur l'œsophage même. Le premier mode nous paraît des plus vicieux ; si, en effet, des liquides s'échappent par la plaie du conduit œsopha-

(1) Ravaton, *Chirurgie d'armée*, p. 469.

(2) Bégin, *Mémoire sur l'Œsophagotomie* ; in *Journal universel et hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques*. Tome II — 1833.

gien, si l'inflammation survient, il expose aux fusées purulentes : le second semble n'avoir été mis en pratique qu'expérimentalement, sur l'œsophage mis préalablement à découvert sans lésion des parties voisines ; il exigerait nécessairement, pour être applicable à la pratique, l'agrandissement de la plaie extérieure. Ne pourrait-on pas comparer les divisions transversales de l'œsophage qui, par l'écartement de leurs bords, ne peuvent se réunir immédiatement, aux opérations d'œsophagotomie, où les lèvres de la plaie faite à l'œsophage déjà violenté par la présence d'un corps étranger, sont froissées ou déchirées par l'extraction de ce dernier, et ne se réunissent qu'après une inflammation plus ou moins vive et une suppuration prolongée. La guérison, dans ces derniers cas, s'opère néanmoins, la plaie restant pour ainsi dire abandonnée à elle-même. Nous pensons que la position, des pansements simples et la privation rigoureuse d'aliments et même de boissons, sont les meilleurs moyens à employer dans les plaies transversales de l'œsophage. Après trois ou quatre jours, une sonde œsophagienne, introduite par la bouche jusque dans l'estomac, servirait à alimenter le malade, une ou deux fois dans la journée, et serait même, au besoin, laissée en place, si son introduction avait présenté quelque difficulté.

Les plaies qui divisent complètement le calibre de l'œsophage sont considérées comme mortelles. En pareil cas néanmoins, il conviendrait d'introduire une sonde dans l'estomac pour chercher à nourrir les malades. Le passage de la sonde par la bouche pourrait présenter des difficultés, exposerait à ne pas rencontrer l'orifice du bout inférieur de l'œsophage, et à faire des fausses routes ; il faut donc introduire directement la sonde par la plaie dans la portion inférieure de l'œsophage. Mais la sonde, ainsi placée, ne rétablirait pas la continuité de l'œsophage et

favoriserait l'établissement d'une fistule persistante : il nous paraît préférable qu'elle occupe toute la longueur de l'œsophage, et il ne nous semble pas impossible d'arriver à ce résultat par le procédé suivant. Une bougie aréthrale de petit diamètre serait introduite profondément, par son extrémité terminale, dans la plaie et le bout inférieur de l'œsophage ; son autre extrémité, armée d'un long fil, serait maintenue au dehors : une petite sonde, introduite par la bouche, parcourrait la portion supérieure de l'œsophage, sortirait par la plaie, recevrait dans ses yeux le fil attaché à la bougie, et ramènerait celle-ci dans la bouche. Il serait facile, alors, de faire passer, sur le fil et sur la bougie servant de conducteurs, une sonde œsophagienne dont l'extrémité aurait été coupée.

Bien que la continuité de l'œsophage puisse être ainsi rétablie artificiellement, une fistule ou un rétrécissement de ce conduit par l'organisation d'un tissu cicatriciel entre ses bouts divisés, seraient à craindre et ne pourraient être combattus que par des opérations secondaires.

Blessures des régions latérales du cou. — Les blessures des régions latérales du cou ou sus-claviculaires, sont plus dangereuses, peut-être, que celles de la région antérieure : superficielles, elles ne prêtent pas à d'autres considérations que celles relatives à la réunion des plaies du cou en général ; profondes, elles peuvent intéresser les gros troncs vasculaires et nerveux qui parcourent le trajet sterno-cléido-mastoïdien.

La lésion des gros troncs artériels du cou, par l'abondance de l'hémorrhagie qui en résulte, amène habituellement une mort rapide. La division du tronc innominé, de l'artère sous-clavière, de la carotide primitive, de la carotide interne ou externe ne laisse que rarement à l'art le temps d'intervenir : quelquefois, cependant, un moyen hémostatique provisoire, la compression, appliquée immé-

diatement, a suspendu l'écoulement du sang jusqu'à l'arrivée du chirurgien. La multiplicité des artères et leurs rapports très-voisins, joints à l'infiltration sanguine qui déforment les parties, rendent, en général, très-difficile le diagnostic précis du tronc qui a été lésé : au-dessus de la clavicule, le tronc bronchio-céphalique, la carotide primitive et la sous-clavière; derrière l'angle de la mâchoire, les deux carotides, les divisions de la carotide externe et la vertébrale, sont dans un voisinage tellement immédiat, que la lésion de l'un de ces vaisseaux peut en imposer pour celle d'un autre : on ne saurait guère se prononcer d'une manière affirmative que sur la lésion de l'artère carotide primitive à la partie moyenne du cou. Ainsi voyons-nous Michon, en présence d'une plaie de la base du cou accompagnée d'une lésion manifeste d'un gros tronc artériel, n'arriver au diagnostic du vaisseau lésé qu'après avoir mis les parties à découvert (1); et Valette se préoccuper, après Fraeys, de rechercher un moyen de découvrir la source de l'hémorrhagie dans les plaies de la partie supérieure et latérale du cou (2). Dans les lésions traumatiques du cou, accompagnées d'hémorrhagie, le précepte de rechercher le vaisseau divisé pour le lier au-dessus et au-dessous de la blessure, doit être appliqué plus que partout ailleurs; dans cette région, en effet, les artères sont nombreuses et assez volumineuses pour donner lieu à un écoulement de sang qui par son abondance pourrait faire commettre une erreur, et entraîner à lier sans nécessité ou sans utilité la carotide ou la sous-clavière. Cependant, la plupart des chirurgiens qui ont eu à traiter de semblables accidents, arrêtés par l'obscurité du diagnostic et les difficultés opératoires, ont transgressé ce précepte, et porté la ligature sur l'un des

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. III, p. 49.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. IV, p. 387.

ces troncs de la région, par la méthode d'Anel : leur pratique, néanmoins, compte quelques succès, en dépit du danger des hémorrhagies consécutives par le retour du sang paravers les larges anastomoses des vaisseaux du cou. Ce qui préoccupe le plus les chirurgiens en pareil cas, c'est moins de se mettre en garde contre les hémorrhagies consécutives que d'arrêter immédiatement l'écoulement du sang qui s'échappe avec la vie.

Les blessures du tronc innominé nous paraissent être au-dessus des ressources de l'art : il en est de même des blessures de l'artère sous-clavière en dedans des muscles scalènes, et peut-être de la carotide primitive, depuis son origine jusqu'au tubercule de la sixième vertèbre cervicale ; les malades mourant d'hémorrhagie avant d'avoir pu recevoir des secours. Si, cependant, le chirurgien était présent à l'accident et qu'il fût assez heureux pour arrêter l'hémorrhagie par l'introduction du doigt dans la plaie, nul doute qu'il ne dût rechercher le vaisseau saignant pour le comprimer dans une double ligature. Bien que la ligature du tronc innominé, restée jusqu'aujourd'hui sans succès dans les cas d'anévrysmes, soit rejetée de la pratique, elle ne donnerait cependant, dans les cas de blessures, quelque chance de vie au blessé. — Quelques malades atteints d'anévrysmes ayant subi cette opération par la méthode d'Anel, ont en effet survécu assez longtemps pour faire espérer la guérison : celui de V. Mott (1) succomba vingt-six jours après la ligature à une hémorrhagie, dont la source était une ulcération de la portion de l'artère supérieure à la ligature ; un caillot ferme et adhérent remplissait une partie du tronc innominé au-dessous du lien : celui de Græfe (2) survécut soixante-huit jours, et fut pris,

(1) Burns, *Surgical Anatomy*, p. 433.

(2) *Edinburg. med. and surg. Journal*, t. XLIX, p. 475.

après des efforts intempestifs, d'hémorrhagies qui le firent succomber. Bland (1) perdit son opéré d'hémorrhagie, après dix-huit jours ; Lizars (2), après un mois : les autres malades succombèrent tous avant le sixième jour. Hutin (3) trouva sur son opéré, dans le bout cardiaque de l'artère, un bouchon long d'un centimètre, qui s'était organisé en douze heures ; enfin, Cuvelier (4), ayant lié la carotide primitive et la sous-clavière dans la même séance, à l'imitation de Liston, constata l'occlusion du tronc innominé par un caillot assez résistant, dix jours après l'opération. Tous ces cas ont été suivis de mort par hémorrhagies consécutives, dues au retour du sang par l'extrémité supérieure des vaisseaux ; ils prouvent néanmoins, comme l'avaient déjà fait quelques observations de productions pathologiques dans le tronc brachio-céphalique, que l'oblitération de ce vaisseau peut exister sans compromettre la circulation dans le membre supérieur droit, et ils portent à espérer que cette oblitération peut être obtenue et suivie de succès, si l'on se met en garde contre les hémorrhagies secondaires par une double ligature.

L'histoire de la ligature de l'artère sous-clavière, pratiquée en dedans des scalènes, pour des cas d'anévrysmes, est, comme celle de la ligature du tronc innominé, un véritable nécrologue ; sur neuf opérations relevées par Giralès (5), neuf fois les opérés ont succombé, et huit fois ils ont succombé à l'hémorrhagie consécutive. Ce triste résultat, dit ce chirurgien, est bien fait pour éloigner désormais toutes les tentatives de lier la sous-clavière en dedans des scalènes. Nous partageons cette opinion pour

(1) *The Lancet*, janvier 1837, p. 603.

(2) *Archives générales de médecine*, 2^e série, t. VI, p. 267.

(3) *Annales de la chirurgie française et étrangère*, t. IV, p. 11.

(4) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, — 1860, p. 87.

(5) *Bulletin de la Société de chirurgie de Paris*, — 2^e série, t. I, 1860, p. 135.

les cas d'anévrysmes, mais dans les cas de blessures où la mort est imminente, nous pensons qu'il faut porter une double ligature sur le vaisseau. A plus forte raison, ferons-nous la même recommandation pour une blessure de l'artère carotide primitive à son origine.

Telle serait donc la conduite à tenir immédiatement par le chirurgien présent à l'accident ; mais dans les cas où, en l'absence du chirurgien, une compression faite par les assistants, au moyen de linges, de mouchoirs, etc., viendrait à arrêter l'hémorrhagie, faudrait-il l'enlever pour lui substituer une ligature ? Nous ne le pensons pas, malgré le précepte que nous avons donné de lier immédiatement toute grosse artère divisée, alors même qu'elle ne saigne plus : ici, les difficultés entourant l'opération, empêcheraient sans doute de la mener à bien et lui enlèveraient toute sécurité ; de plus, si faible que soit l'espoir de ne plus voir reparaitre l'hémorrhagie, cet accident peut ne pas revenir. Dans un cas où la ligature de l'artère sous-clavière *en dehors* des scalènes, avait été faite pour arrêter une hémorrhagie consécutive à la résection de la tête de l'humérus, nous nous sommes trouvé en présence d'une hémorrhagie nouvelle par la plaie de la ligature, et mis en demeure de lier le tronc innominé : reculant devant une opération jusqu'à présent si malheureuse, nous parvînmes à établir une compression qui arrêta définitivement les hémorrhagies ; notre malade, le sieur Follens, du 2^{me} zouaves, guérit après avoir subi consécutivement l'ablation du bras nécessitée par une ostéo-myélite et jouit encore aujourd'hui d'une pension de retraite. On ne peut se flatter, il est vrai, d'obtenir en pareil lieu, une guérison radicale par la compression ; un anévrysme peut survenir et placer le chirurgien dans la nécessité d'agir. Mais alors la vie du blessé n'est pas immédiatement en danger, et les circonstances sont moins pressantes ; le traitement de Valsalva,

la glace, les moxas mis en usage par Larrey, les nouvelles méthodes appliquées à la coagulation du sang, etc., moyens tous bien précaires, offriraient encore plus de chance de succès que la ligature. Cuvellier (1) a donné le conseil dans le cas d'anévrysme traumatique succédant à une lésion de la sous-clavière, de mettre l'artère à découvert en dedans de la tumeur et d'y suspendre le cours du sang, en la soulevant par une anse de fil et en faisant appliquer le doigt d'un aide sur le vaisseau ainsi soulevé ; on procéderait ensuite par une incision, à la recherche et à la ligature des deux extrémités de l'artère lésée. C'est là un retour à la méthode ancienne, que l'urgence et la nécessité de remédier à un anévrysme menaçant de se rompre peuvent faire accepter comme dernière ressource.

Les blessures de la carotide primitive sont généralement faciles à diagnostiquer par leur situation, l'abondance et l'impétuosité de l'écoulement du sang auquel elles donnent lieu : à la base du cou et à droite, elles peuvent laisser quelque indécision ; il n'en est pas de même à gauche où l'artère naît isolément de la crosse de l'aorte, et dans le reste de son étendue jusqu'au larynx. Est-il besoin de dire qu'en pareil cas, c'est *toujours* à la ligature au-dessus et au-dessous de la lésion qu'il faut avoir recours, à moins d'impossibilité absolue.

Les blessures des parties latérales du cou, depuis la partie supérieure du cartilage thyroïde jusqu'à l'oreille, peuvent donner lieu à des hémorrhagies dont la source est souvent obscure. On rencontre, en effet, dans cette région, de très-nombreuses artères dont les lésions méconnues ou confondues ont, la plupart du temps, entraîné les chirurgiens à lier la carotide primitive. Entre l'os hyoïde et l'angle de la mâchoire, on trouve les deux carotides très-

(1) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*. 1860, p. 87.

rapprochées l'une de l'autre et les premières branches collatérales de la carotide externe ; en arrière de la branche du maxillaire inférieur, on rencontre les branches terminales de la carotide externe, la carotide interne et de plus la vertébrale, allant de la sous-clavière au crâne.

Si dans une plaie avec hémorrhagie artérielle de l'espace compris entre l'oreille et le cartilage thyroïde, l'abondance de l'écoulement du sang ou les difficultés de l'opération, ne permettaient pas de mettre à découvert le vaisseau lésé, aurait-on recours à la ligature de la carotide primitive, comme l'ont fait avec succès un certain nombre de chirurgiens? Cette opération arrête habituellement l'hémorrhagie immédiate, lorsque celle-ci provient de l'une des divisions de la carotide primitive; elle n'a aucune action sur l'hémorrhagie provenant de la vertébrale : elle est des plus graves, et de plus elle expose aux hémorrhagies consécutives. Afin de conjurer ce dernier accident dans les hémorrhagies du système carotidien, Herbert Mayo donna le conseil de lier de préférence à la carotide primitive, la carotide interne et en même temps la carotide externe. P. Bérard (1) pense qu'il serait plus simple de placer une ligature sur la terminaison de l'artère carotide primitive et une autre sur l'une des branches, peu importe laquelle, qui résulte de sa bifurcation. L'opération proposée par Bérard est aujourd'hui acceptée dans la science : cependant elle ne donne pas beaucoup plus de sécurité que la ligature du tronc carotidien. Dans les cas où la lésion siègerait sur l'une des branches de la carotide externe, l'opération de Herbert Mayo et Bérard laisserait un libre retour au sang par le bout périphérique du vaisseau divisé et ne s'opposerait qu'à son retour par la carotide interne : cette opération réussirait probablement, en raison du peu de

(1) *Dictionnaire de médecine*, t. VI, p. 413.

volume des vaisseaux ouverts, comme la ligature simple du tronc carotidien a réussi. Mais dans le cas où le tronc de l'une des carotides aurait été lésé, cette pratique laisserait subsister tout le danger de l'hémorrhagie consécutive : en effet, qu'après avoir lié la carotide primitive, on lie la carotide interne ou l'externe, la seconde ligature, toujours placée entre le cœur et la division du vaisseau, n'empêchera pas que le sang ne puisse revenir dans la plaie par les anastomoses terminales de l'artère lésée.

Mais avant de procéder à toute opération, il est de la dernière importance de déterminer le siège précis de l'hémorrhagie : cette détermination est entourée de difficultés, dans la région qui nous occupe, et a été l'objet des recherches de Fraeys et de Valette (1). Le sang qui s'échappe d'une plaie située vers l'angle de la mâchoire ou dans l'espace postéro-maxillaire, peut venir, en effet, 1° de la carotide interne, 2° de la carotide externe ou de ses divisions, 3° de la vertébrale.

La compression fournit à ce sujet des indications précieuses, mais qui peuvent cependant encore laisser place au doute. Quand on comprime la carotide primitive immédiatement au-dessus du tubercule de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale, l'écoulement du sang est généralement suspendu, lorsqu'il provient de la carotide interne ou de la carotide externe et de ses divisions : si l'hémorrhagie persiste, le sang s'échappe probablement de l'artère vertébrale que protège contre la compression le canal ostéo-musculaire dans lequel elle est engagée. Quand on comprime à la fois l'artère carotide primitive et la vertébrale, entre la trachée et le bord antérieur du muscle sterno-cléïdo-mastoidien, depuis la clavicule jusqu'au niveau de l'apophyse transverse de la sixième

(1) *Mémoire sur la possibilité de lier l'artère occipitale*, — in *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 1852.

vertèbre cervicale, on arrête l'écoulement du sang. La compression faite alternativement au-dessus et au-dessous du tubercule carotidien permet donc, en général, de porter un diagnostic différentiel entre une hémorrhagie de la vertébrale et une hémorrhagie des divisions du tronc carotidien.

Cependant, il pourrait arriver que la compression pratiquée soit au-dessus, soit au-dessous du tubercule de la sixième vertèbre cervicale n'arrêtât pas l'hémorrhagie, le sang continuant à être versé par les anastomoses dans le bout périphérique du vaisseau. Dans ce cas, la vertébrale ou l'occipitale ont été lésées; ces artères étant celles dont les anastomoses terminales sont les plus directes et les plus rapprochées du lieu de la blessure. Une compression exercée sur l'occipitale dans la partie crânienne de son trajet, c'est-à-dire depuis le bord postérieur de l'apophyse mastoïde jusqu'au milieu de la ligne courbe supérieure, jugera la question : si elle arrête l'hémorrhagie, c'est l'artère occipitale qui est lésée, sinon, c'est la vertébrale.

La suspension de l'hémorrhagie par la compression de la carotide primitive, indique bien que le sang s'échappe du système carotidien; mais il reste à préciser quelle est l'artère ouverte. On peut bien supposer que la carotide externe a été lésée, quand en examinant comparativement les pulsations des deux temporales, comme le fit Voisin (1), on trouve le pouls moins fort du côté de la blessure; mais c'est là un moyen fort douteux, et, comme il est impossible de comprimer isolément d'une manière certaine la carotide interne ou la carotide externe, on ne peut arriver au diagnostic précis de la lésion que pendant l'opération destinée à y remédier.

En tout état de cause, le chirurgien, en présence d'une hémorrhagie résultant d'une blessure de l'espace compris

(1) *Gazette médicale*, 1841, p. 138.

entre le cartilage thyroïde et l'oreille, doit tout d'abord rechercher le vaisseau saignant pour le lier sur place au-dessus et au-dessous de la lésion. Si ses tentatives restaient infructueuses, il aviserait à placer une ligature par la méthode d'Anel, en s'éclairant des moyens de diagnostic que nous venons d'exposer. Dans les cas de lésions de la vertébrale, on lierait cette artère entre la clavicule et l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale : si l'hémorragie continuait, il n'y aurait d'autre ressource que de porter dans la plaie un bourdonnet de charpie imbibé de perchlorure de fer et d'établir une compression directe.

Dans le cas de lésion du système carotidien, on mettrait à découvert la bifurcation de la carotide primitive et on comprimerait la carotide interne qui se présente la première dans l'incision ; si l'écoulement du sang cessait, on placerait immédiatement une ligature sur le vaisseau ; si au contraire l'hémorragie continuait, abandonnant la carotide interne, on lierait la carotide externe ; et si néanmoins l'écoulement de sang persistait, on comprimerait l'occipitale, ou l'on établirait dans la plaie une compression directe avec de la charpie imbibée de perchlorure de fer. On éviterait ainsi la ligature préalable de la carotide primitive, et les accidents qui appartiennent en propre à l'oblitération de ce vaisseau, hémiplégie, aphonie ; et l'on combattrait tout aussi sûrement l'hémorragie soit immédiate, soit secondaire qu'en liant à l'aveugle l'une des divisions de cette artère.

Les blessures des gros troncs veineux du cou sont toujours graves par l'abondante hémorragie à laquelle elles peuvent donner lieu. On rencontre dans la région sus-claviculaire, la veine sous-clavière située derrière la clavicule qui la protège ; en bas et sur la ligne médiane, les veines innommées, confluent des veines jugulaires interne et externe, des sous-clavières et des vertébrales débordant quelquefois la partie supérieure du sternum ; dans la

région sterno-mastoïdienne, les veines jugulaires internes. A la base du cou, ces vaisseaux sont maintenus plus ou moins béants par des tractus cellulo-fibreux qui retiennent leurs parois contre les parties voisines et les empêchent de revenir sur eux-mêmes, quand ils sont divisés : il résulte de cette disposition, la possibilité de l'introduction de l'air dans les veines pendant l'inspiration, une très-grande liberté donnée à l'écoulement du sang et de sérieuses difficultés à arrêter l'hémorrhagie. En quittant la base du cou pour gagner le crâne, les veines jugulaires, n'étant plus tendues par les adhérences fibreuses, peuvent s'aplatir sous la compression.

Les hémorrhagies provenant des grosses veines du cou peuvent être rapidement mortelles ; elles sont d'autant plus considérables que le vaisseau est plus volumineux, que la plaie et l'écartement de ses bords ont plus d'étendue. Le diagnostic d'une plaie des veines du cou est facile ; il suffit pour y arriver de se rappeler les bases sur lesquelles est fondé le diagnostic différentiel des hémorrhagies artérielles et des hémorrhagies veineuses. Le sang s'écoule habituellement à flots et par les deux bouts du vaisseau divisé, en raison de la grosseur du calibre des veines et de la rareté des valvules de leur face interne. Quand le sang ne peut s'écouler à l'extérieur, il s'accumule sous la peau et dans les interstices musculaires, il se réunit en collection et forme une tumeur qui reçoit des grands troncs artériels voisins des mouvements de soulèvement en masse : la différence qui existe entre le mouvement de soulèvement et le mouvement d'expansion propre aux anévrysmes empêchera de confondre cette dernière affection avec un épanchement circonscrit ou diffus de sang veineux.

La compression est le moyen auquel on a le plus souvent recours dans les plaies des veines en général : elle peut être, et a été employée sur les veines du cou, soit médiate-

ment, soit immédiatement. La compression immédiate portée sur le vaisseau divisé, nous parait offrir ici plus de sécurité : on la pratique avec les doigts ou au moyen de corps étrangers introduits jusqu'au fond de la plaie. Quel que soit le procédé employé, il doit être longtemps prolongé en raison du volume des vaisseaux. Chalmetée rapporte qu'un individu, ayant eu la veine jugulaire ouverte, fut soumis pendant trois jours à la compression faite par les doigts des aides et guérit parfaitement (1) ; Tulpius (2) dit que la même chose fut pratiquée chez un prince d'Orange pour la même blessure, d'après le conseil de Léonard Botal (3). Mais la compression digitale n'est, le plus souvent, qu'un moyen provisoire remplacé par la compression unie au tamponnement. Celle-ci s'exerce avec de la charpie sèche, saupoudrée de colophane ou imbibée de différents liquides hémostatiques.

La compression et le tamponnement, toujours pénibles pour le malade, sont quelquefois impuissants contre l'hémorrhagie, et leur insuffisance nécessite l'emploi de la ligature. La ligature des veines, et en particulier des veines jugulaires, a été faite un grand nombre de fois dans des cas de blessures accidentelles ou de lésions pendant le cours d'opérations chirurgicales pratiquées sur le cou. Dans les divisions complètes des vaisseaux ou intéressant plus du tiers de leur calibre, la ligature se pratique, comme la ligature des artères blessées, au moyen d'un lien serré au-dessus et au-dessous de la blessure. Dans les cas de plaies n'intéressant que le quart ou le tiers de la circonférence du vaisseau, les bords de la solution de continuité pourront être traversés avec un ténaculum et liés au-dessous de lui. Ce mode de ligature *latérale*, applicable aux grosses veines

(1) *Enchiridion de chirurgie*, ch. xix.

(2) *Bibliothèque chirurgicale* de Bonnet, t. IV.

(3) Ollier, *Des plaies des veines*. — *Thèse de concours*, Paris, 1857, p. 56.

seulement, a été mis en usage avec succès par les auteurs du *Compendium* (1) et par Blandin (2), sur l'axillaire. Nous l'avons vu pratiquer aussi avec succès par Bégin, sur la jugulaire interne ouverte pendant l'extirpation d'une tumeur du cou. La ligature, comme toute lésion des veines, expose à la phlébite ; néanmoins, elle ne détermine pas cet accident plutôt que la compression et le tamponnement moins puissants qu'elle contre l'hémorrhagie.

Des anévrysmes artérioso-veineux peuvent résulter de l'action des armes blanches sur les gros troncs artériels et veineux du cou : il est à peine besoin de dire que cette affection ne comporte aucun traitement curatif, par la ligature, à quelque vaisseau qu'elle appartienne. Larrey (3) a été assez heureux pour obtenir, par les saignées, la glace et les moxas, une réduction des tumeurs anévrysmales, compatible avec la vie et les occupations des blessés.

Les nerfs nombreux qui ne font que passer au cou, ou qui s'y distribuent, peuvent être atteints dans les plaies de cette région : l'histoire des expériences entreprises par les physiologistes pour déterminer les fonctions de chacun de ces nerfs, permet d'établir le diagnostic précis de leur lésion.

Coups de feu. — De même que les plaies du cou par armes blanches peuvent être compliquées de la lésion des parties voisines, face, cavités buccale et thoracique ; de même les coups de feu peuvent blesser le cou directement ou ne l'atteindre qu'après avoir intéressé la face, la cage thoracique ou la cavité des plèvres à sa partie supérieure. Tous les organes dont nous avons signalé la lésion par les armes blanches peuvent être blessés par les projectiles lancés par la poudre à canon, et présenter les troubles fonctionnels que nous avons décrits, et sur lesquels nous ne

(1) *Compendium de chirurgie*, t. II. — *Plaies des veines*.

(2) *Des accidents qui peuvent survenir pendant les opérations chirurgicales*.

(3) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 139.

reviendrons pas. Lorsque les coups de feu au cou respectent les organes, ils sont regardés comme simples, bien qu'ils puissent être suivis d'inflammation et de gonflement apportant un trouble plus ou moins considérable dans la respiration et la déglutition.

L'os hyoïde peut être fracturé isolément ou en partie emporté par un projectile : cette blessure n'a de gravité que parce qu'elle expose à l'inflammation. Nous pensons qu'en pareil cas, il faut se borner à extraire les esquilles en grande partie détachées, à couvrir la plaie d'un pansement simple, à faire fléchir la tête en avant pour prévenir les déplacements et à surveiller les accidents qui peuvent survenir.

Les plaies par armes à feu du larynx et de la trachée divisent rarement les organes dans toute leur continuité ; elles les fracturent, les traversent de part en part, enlèvent une portion de leur calibre ou n'y font qu'une perforation. L'air s'échappe par la plaie avec un sifflement bruyant, et le sang qui s'écoule dans la trachée, faisant obstacle à la respiration, provoque une toux violente qui rejette le liquide par la plaie et par la bouche. Les malades ne peuvent pas toujours se débarrasser spontanément du sang qui s'accumule dans le tube aérien, et éprouvent toutes les anxiétés de l'asphyxie. Si l'on ne peut extraire le sang par la plaie, il ne faut pas hésiter à ouvrir le larynx ou la trachée : le liquide s'échappe alors en caillots plus ou moins volumineux (1).

Il survient habituellement un gonflement des parties molles extérieures en même temps que des tissus qui tapissent l'intérieur de l'appareil laryngo-trachéal : le gonflement peut être assez considérable pour entraver la respiration et menacer les jours du blessé. Afin de prévenir

(1) Larrey, *Clin. chirurg.*, t. II, p. 153.

la respiration empêchée par le gonflement inflammatoire : ce chirurgien ne dit pas s'il fit la trachéotomie lacer son tube, ou s'il le passa par la plaie. Nous avons vu une fracture pénétrante du larynx par l'extrémité d'un morceau de bois, nécessiter l'introduction de la plaie d'une canule à trachéotomie que le malade fut obligé de conserver toujours, sous peine de mort imminente. L'autopsie de ce sujet, mort tuberculeux dix-huit mois après l'accident, fit voir que l'ouverture du larynx siégeait sur la membrane crico-thyroïdienne au-dessous des cordes vocales : toutes les parties du larynx étaient un peu atrophiées et tapissées par une membrane d'un blanc mat ; la glotte supérieure, le ventricule du larynx et la glotte inférieure ne formaient plus un canal uniformément lisse, à peu près triangulaire, mais d'un diamètre d'une plume de corbeau, mais cependant assez large pour admettre une sonde de femme (2). Une balle était tombée dans la trachée, et révélait sa présence par les signes ordinaires des corps étrangers dans les voies respiratoires, il faudrait procéder à son extraction par la trachéotomie. Birche assure (3) que Christophe Wren suscitait un blessé par les pieds pour lui faire sortir une

reviendrons pas. Lorsque les coups de feu au cou respectent les organes, ils sont regardés comme simples, bien qu'ils puissent être suivis d'inflammation et de gonflement apportant un trouble plus ou moins considérable dans la respiration et la déglutition.

L'os hyoïde peut être fracturé isolément ou en partie emporté par un projectile : cette blessure n'a de gravité que parce qu'elle expose à l'inflammation. Nous pensons qu'en pareil cas, il faut se borner à extraire les esquilles en grande partie détachées, à couvrir la plaie d'un pansement simple, à faire fléchir la tête en avant pour prévenir les déplacements et à surveiller les accidents qui peuvent survenir.

Les plaies par armes à feu du larynx et de la trachée divisent rarement les organes dans toute leur continuité; elles les fracturent, les traversent de part en part, enlèvent une portion de leur calibre ou n'y font qu'une perforation. L'air s'échappe par la plaie avec un sifflement bruyant, et le sang qui s'écoule dans la trachée, faisant obstacle à la respiration, provoque une toux violente qui rejette le liquide par la plaie et par la bouche. Les malades ne peuvent pas toujours se débarrasser spontanément du sang qui s'accumule dans le tube aérien, et éprouvent toutes les anxiétés de l'asphyxie. Si l'on ne peut extraire le sang par la plaie, il ne faut pas hésiter à ouvrir le larynx ou la trachée : le liquide s'échappe alors en caillots plus ou moins volumineux (1).

Il survient habituellement un gonflement des parties molles extérieures en même temps que des tissus qui tapissent l'intérieur de l'appareil laryngo-trachéal : le gonflement peut être assez considérable pour entraver la respiration et menacer les jours du blessé. Afin de prévenir

(1) Larrey, *Clin. chirurg.*, t. II, p. 153.

cet accident, on introduira une canule à trachéotomie ou une sonde par la plaie ; il vaudrait peut-être mieux pratiquer régulièrement l'opération de la bronchotomie afin de ne pas irriter la blessure ou déplacer quelques fragments de cartilage, par la présence d'un corps étranger. Habcot, cité par Louis (1), dans un cas de fracture du larynx par une balle, introduisit un tuyau de plomb dans la trachée pour rétablir la respiration empêchée par le gonflement inflammatoire : ce chirurgien ne dit pas s'il fit la trachéotomie pour placer son tube, ou s'il le passa par la plaie. Nous avons vu une fracture pénétrante du larynx par l'extrémité mousse d'un morceau de bois, nécessiter l'introduction par la plaie d'une canule à trachéotomie que le malade fut obligé de conserver toujours, sous peine de suffocation imminente. L'autopsie de ce sujet, mort tuberculeux dix-huit mois après l'accident, fit voir que l'ouverture du larynx siégeait sur la membrane crico-thyroïdienne au-dessous des cordes vocales : toutes les parties du larynx étaient un peu atrophiées et tapissées par une muqueuse d'un blanc mat ; la glotte supérieure, le ventricule du larynx et la glotte inférieure ne formaient plus qu'un canal uniformément lisse, à peu près triangulaire, du diamètre d'une plume de corbeau, mais cependant assez dilatable pour admettre une sonde de femme (2).

Si une balle était tombée dans la trachée, et révélait sa présence par les signes ordinaires des corps dans les voies aériennes, il faudrait procéder à son extraction par la trachéotomie. Birche assure (3) que Christophe Wren suspendit un blessé par les pieds pour lui faire sortir une balle de la trachée et réussit à le sauver. Percy, qui rapporte cette singulière observation, semble douter qu'une balle

(1) *Mém. de l'Acad. roy. de chirurg.*, t. IV, p. 443, édit. 1819.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. IX, p. 253.

(3) *Observations chirurgicales*, t. III, p. 102.

puisse pénétrer dans la trachée sans provoquer un étouffement soudain : quoi qu'il en soit, la trachéotomie est le seul procédé d'extraction auquel on puisse avoir recours.

Une balle peut comprimer la trachée sans y avoir pénétré, occasionner de la gêne dans la respiration et des douleurs continuelles : il faut en faire l'extraction, sans se laisser arrêter par le danger de faire au cou de longues incisions, et tout en mettant dans les manœuvres opératoires la prudence et la réserve que comporte la région.

Les coups de feu du larynx et de la trachée guérissent quelquefois rapidement et sans aucune altération de la voix; parfois au contraire ils guérissent lentement en laissant après eux une altération et une raucité de la voix plus ou moins considérables; d'autres fois encore, lorsqu'ils ont déterminé des pertes de substance, une fistule persiste et abolit la phonation, si elle siège au-dessus des cordes vocales. Dans ces cas, les blessés peuvent parler en fléchissant fortement la tête sur la poitrine ou en bouchant la fistule avec le doigt.

Le pharynx et l'œsophage peuvent être aussi blessés par des coups de feu : le premier de ces organes est souvent traversé de dedans en dehors par les coups de feu tirés dans la bouche. Outre les blessures des vaisseaux et des nerfs accolés aux faces latérales du pharynx, les blessures de l'épiglotte méritent un intérêt particulier. Larrey (1) relate deux observations de blessure de l'épiglotte avec perte de substance ; l'une d'elles est relative à Murat blessé à Aboukir. Un écoulement abondant de sang spumeux par la bouche, une toux violente et douloureuse, des menaces de suffocation, une soif ardente et l'impossibilité d'avaler aucun liquide, tels sont, d'après Larrey, les signes de cette lésion. Ils nous paraissent tout à fait insuffisants, et ils n'auraient pu servir à établir le diagnostic, si les deux ma-

(1) *Clinique*, t. II, p. 142.

encore que les premières, en raison des accidents inflammatoires, des abcès et des fusées purulentes, plus graves ici que dans toute autre région, qu'elles peuvent déterminer. Nous avons vu, il est vrai, des balles abandonnées dans la profondeur du cou sans autre inconvénient qu'une gêne dans les mouvements et des douleurs persistantes ; mais aussi nous avons vu extraire et nous avons extrait nous-même, sans crainte de léser des organes importants, sans grandes difficultés et au grand bénéfice des blessés, des projectiles qui les auraient exposés aux dangers de la présence des corps étrangers : c'est la pratique que nous recommandons de mettre en usage.

Corps étrangers dans l'œsophage. — Nous croyons devoir dire un mot des corps fortuitement tombés ou introduits dans l'œsophage, attendu que cet accident est d'une très-grande fréquence à l'armée.

Les corps que l'on rencontre habituellement dans l'œsophage ou le pharynx chez les hommes en campagne, sont les sangsues et des fragments d'os. Les sangsues sont souvent avalées avec l'eau, alors qu'elles sont encore d'une extrême ténuité ; elles s'attachent aux parois du pharynx, de la partie supérieure de l'œsophage, au pourtour des arrière-narines, se nourrissent et grossissent sur place, en donnant lieu à un prurit incommode, à des envies de vomir et à un écoulement de sang intermittent par la bouche, écoulement qui peut se renouveler assez souvent pour affaiblir le sujet. Lorsque les sangsues sont facilement accessibles, il faut les enlever avec des pinces : quand elles sont profondément situées dans la partie inférieure ou les anfractuosités du pharynx, elles se détachent sous l'influence d'ingestion d'eau fortement salée, d'insufflation de sel ou de poivre, du passage de la fumée de tabac par les fosses nasales. Il suffit d'être prévenu de la possibilité de cet accident pour trouver le moyen d'y remédier.

En mangeant la soupe, et surtout en ingurgitant d'un seul trait le mélange de pain, de légumes, de bouillon, etc., qui reste au fond des gamelles, les militaires avalent très-souvent des os qui s'arrêtent dans le pharynx et dans l'œsophage. Quand les os sont aigus, il s'implantent souvent dans les parois du pharynx, où il est possible de les voir ou de les sentir, et de les retirer, soit avec le doigt, soit avec des pinces ordinaires. Quand les os présentent moins d'aspérités, ou qu'ils sont enveloppés par le bol alimentaire, ils sont saisis avec lui par la portion supérieure de l'œsophage qui, en se resserrant, les arrête au passage. Le pharynx et la partie supérieure de l'œsophage sont le lieu où les corps étrangers, tels que les os, sont habituellement arrêtés; vient ensuite la portion où l'œsophage passe du cou dans la poitrine, en traversant, avec les autres éléments du cou, l'anneau osseux formé par la colonne vertébrale, les premières côtes et le sternum.

A peine le corps étranger est-il arrivé dans le pharynx ou l'œsophage, qu'il provoque un sentiment de strangulation, de la toux, des envies de vomir, des efforts violents et des contractions énergiques de ces parties pour le rejeter. Le sujet ne peut parler, court et s'agite; sa face devient vultueuse, ses yeux larmoyants, saillants et injectés; il porte constamment sa main à la gorge, et témoigne de la plus vive anxiété et de la plus grande frayeur.

Tout cet orage disparaît en quelques instants, si le corps est rejeté ou complètement avalé; il se calme seulement, lorsque l'os n'est que déplacé, pour reparaitre à des périodes plus ou moins rapprochées.

Il faut bien se garder, comme la plupart du temps on est tenté de le faire, de chercher à précipiter immédiatement les corps étrangers dans l'estomac sans essayer préalablement de les extraire. Très-souvent, comme nous l'avons dit, ils sont arrêtés dans le pharynx, où le doigt peut aller à leur re-

ouloureuses : quand on s'est aperçu de la méprise, il pour dégager ses instruments, de les pousser un peu profondément, et de retirer la pince fermée et le et tourné vers la colonne vertébrale. L'administration vomitif favorise quelquefois l'expulsion du corps ger.

est que lorsque les tentatives d'extraction ont échoué, peut chercher à précipiter le corps dans l'estomac. moyens vulgaires, et rarement suivis de succès quand ps n'a pu être extrait, consistent à faire avaler au sujet unes d'œufs durs ou des bols volumineux de mie de à peine mâchée. Une baleine, garnie d'une éponge à extrémité, sert aux chirurgiens à refouler en bas les étrangers ; à son défaut, on pourrait se servir d'un un qu'Ambroise Paré n'a pas dédaigné d'employer (1). Lorsque les corps étrangers n'ont pu être extraits ou prés dans l'estomac, ils donnent naissance à l'inflamma- t au gonflement. Quelquefois ils provoquent, après ues jours, une suppuration et une ulcération des points sophage avec lesquels ils sont en contact ; ils s'ébran- t sont avalés, ou ils sont rendus dans un effort d'expul-

pénètrent dans la trachée, blessent les gros vaisseaux, donnent naissance à des abcès profonds du cou et entraînent la mort des sujets, soit rapidement par hémorrhagie, ou après un temps plus ou moins prolongé de souffrances et de marasme.

Toutes les fois qu'un os introduit dans l'œsophage n'aura pu être extrait ou poussé dans l'estomac, on pourra, pendant quelques jours, attendre qu'il se déplace spontanément, s'il reste à peu près inoffensif; s'il ne se déplace pas, et surtout s'il provoque quelque accident alarmant, il faut l'extraire par l'œsophagotomie, ainsi que Bégin (1) l'a conseillé et pratiqué avec succès.

(1) *Mémoire sur l'œsophagotomie*, in-8. *Journal universel de médecine et de chirurgie pratiques, etc.*, 1833.

CHAPITRE XII

BLESSURES DE LA POITRINE

Blessures non pénétrantes : par armes blanches ; par coups de feu ; par corps contondants. — Complications : hémorrhagie ; corps étrangers ; fractures ; désordres intérieurs.

Blessures pénétrantes. — Blessures du médiastin : plaies du cœur ; plaies des gros vaisseaux ; plaies du canal thoracique ; plaies de l'œsophage ; corps étrangers dans le médiastin. — Blessures des plèvres et des poumons ; pneumonie traumatique. Complications : emphysème ; hémorrhagie externe ; pneumo-thorax traumatique ; épanchement de sang dans la plèvre ; corps étrangers ; hernie du poumon.

Blessures du diaphragme.

De tout temps, les blessures de la poitrine ont été divisées en plaies non pénétrantes et en plaies pénétrantes.

Blessures non pénétrantes de la poitrine. — Les blessures des parois de la cavité thoracique résultent de l'action des armes blanches, des coups de feu ou de corps contondants plus ou moins volumineux ; elles sont simples ou compliquées.

Par armes blanches. — Les plaies par armes blanches de la poitrine, lorsqu'elles sont simples, ne présentent aucune autre considération que le trajet plus ou moins long des armes piquantes dans les parties molles, et les divisions plus ou moins étendues des téguments et des muscles par les armes tranchantes portées dans des directions fort diverses. Les coupures se réunissent difficilement, en raison de la mobilité de leurs bords et des mouvements continus du thorax pendant l'acte de la respiration ; les

rajet des balles oblongues qui, dans ce cas, ne peuvent subir les mêmes déviations que les anciens projectiles. Les coups de feu du thorax sont généralement longs à guérir ; on-seulement les mouvements de la respiration entravent la cicatrisation, mais souvent encore les côtes et les cartilages ayant été frappés et contusionnés par les projectiles qu'ils ont repoussés par leur élasticité, s'exfolient et donnent lieu à des suppurations interminables.

Par les corps contondants. — Les gros projectiles et les corps contondants peuvent se borner à faire des contusions ou des plaies contuses sans gravité ; mais ils donnent lieu fréquemment à des fractures de côtes et à de graves accidents déterminés par la lésion des organes renfermés dans la poitrine, accidents sur lesquels nous reviendrons.

Complications. — Les complications des blessures non pénétrantes de la poitrine sont : 1° l'hémorrhagie ; 2° les corps étrangers ; 3° les fractures ; 4° les désordres plus ou moins graves des viscères thoraciques.

Hémorrhagies. — L'hémorrhagie peut provenir des vaisseaux superficiels qui se distribuent dans les parois de la poitrine ou qui sont avec elles dans un voisinage immédiat, et des vaisseaux qui sont en contact avec l'intérieur du thorax, l'artère mammaire interne et les intercostales. Nous ne nous occuperons ici que de la lésion des premiers.

Le sang peut s'écouler à l'extérieur ou s'épancher entre les couches musculaires. Ce dernier accident peut survenir d'emblée, ou ne se montrer qu'à la suite d'une compression provisoire qui a arrêté l'hémorrhagie extérieure et permis à la plaie de se fermer ; cela arrive souvent après des coups de fleuret, des coups d'épée ou des coups de pointes de sabre.

Lorsque la région blessée, la quantité de sang qui s'écoule, ou le peu de volume de l'épanchement et la longueur avec laquelle il s'est produit, donnent lieu de croire



440 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

emplâtres agglutinatifs, les bandages connus sous le nom de bandages des plaies en long et bandages des plaies en travers, ne maintiennent pas en contact les lèvres de la plaie ; il en résulte que les solutions de continuité ne se cicatrisent pas par première intention, lorsqu'elles ont une certaine étendue, et suppurent pendant un temps assez long. On pourrait au besoin les réunir par la suture ou par des serre-fines ; mais quand les malades sont agités ou tourmentés par la toux, quand des muscles ont été atteints, ces moyens échouent très-souvent. Il faut donc se borner, dans la majorité des cas, à les recouvrir d'un pansement simple maintenu par un bandage de corps, en recommandant au blessé une situation favorable au contact des lèvres de la plaie et l'immobilité.

Par coups de feu. — On rencontre à la poitrine toutes les variétés de coups de feu. Les balles frappant perpendiculairement sur une côte ou sur le sternum, donnent lieu quelquefois, lorsqu'elles ne sont pas animées d'une grande vitesse, à une escharre de forme arrondie, sèche et se détachant après un temps plus ou moins long. Lorsque les projectiles frappent les parties sous un angle oblique, ils creusent des gouttières parfois assez étendues et toujours fort douloureuses, ou des sêtons dont le trajet est quelquefois considérable. Déjà nous nous sommes expliqué sur l'action différente des balles rondes et des balles oblongues, et nous avons admis difficilement la possibilité, pour les nouveaux projectiles, de contourner les cavités en cheminant au-dessous des téguments : si la longueur du trajet parcouru par des balles sphériques, entre la cage thoracique et les parties molles extérieures, a pu faire croire que la poitrine avait été traversée dans une partie de son diamètre ou de part en part (1), il n'en est pas de même du

(1) Percy, *Manuel du chirurgien d'armée*, p. 120. — *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. III, p. 35.

trajet des balles oblongues qui, dans ce cas, ne peuvent subir les mêmes déviations que les anciens projectiles. Les coups de feu du thorax sont généralement longs à guérir ; non-seulement les mouvements de la respiration entravent la cicatrisation, mais souvent encore les côtes et les cartilages ayant été frappés et contusionnés par les projectiles qu'ils ont repoussés par leur élasticité, s'exfolient et donnent lieu à des suppurations interminables.

Par les corps contondants. — Les gros projectiles et les corps contondants peuvent se borner à faire des contusions ou des plaies contuses sans gravité ; mais ils donnent lieu fréquemment à des fractures de côtes et à de graves accidents déterminés par la lésion des organes renfermés dans la poitrine, accidents sur lesquels nous reviendrons.

Complications. — Les complications des blessures non pénétrantes de la poitrine sont : 1° l'hémorrhagie ; 2° les corps étrangers ; 3° les fractures ; 4° les désordres plus ou moins graves des viscères thoraciques.

Hémorrhagies. — L'hémorrhagie peut provenir des vaisseaux superficiels qui se distribuent dans les parois de la poitrine ou qui sont avec elles dans un voisinage immédiat, et des vaisseaux qui sont en contact avec l'intérieur du thorax, l'artère mammaire interne et les intercostales. Nous ne nous occuperons ici que de la lésion des premiers.

Le sang peut s'écouler à l'extérieur ou s'épancher entre les couches musculaires. Ce dernier accident peut survenir d'emblée, ou ne se montrer qu'à la suite d'une compression provisoire qui a arrêté l'hémorrhagie extérieure et permis à la plaie de se fermer ; cela arrive souvent après des coups de fleuret, des coups d'épée ou des coups de pointes de sabre.

Lorsque la région blessée, la quantité de sang qui s'écoule, ou le peu de volume de l'épanchement et la lenteur avec laquelle il s'est produit, donnent lieu de croire

444 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

rhagie : néanmoins sa lésion est beaucoup moins grave que celle de l'artère. La compression ou, au besoin, la ligature, seraient employées avec succès contre cet accident.

La lésion simultanée de l'artère et de la veine axillaire peut donner lieu à un anévrysme artérioso-veineux. Larrey en a rapporté trois cas observés, l'un, sur un invalide, les autres, dans sa propre pratique (1). C'est à la suite de blessures par armes blanches que cette affection a le plus de chances de se produire : cependant, elle peut survenir à la suite de coups de feu, et a été vue par Dupuytren, qui en communiqua l'observation à Bérard (2), par Nott (3) et par nous (4). Dans le cas de Nott, l'anévrysme avait été causé par un coup de fusil chargé avec de la cendrée : Bérard ne nous dit pas quelle sorte de projectile avait déterminé l'anévrysme observé par Dupuytren. Quant à notre malade, il reçut, à l'affaire de Balaclava (Crimée), une balle qui, de la partie supérieure gauche du sternum, glissa vers l'aisselle et donna lieu à une hémorrhagie abondante. L'extraction de la balle, pratiquée par la plaie, à l'ambulance, donna lieu à une nouvelle hémorrhagie qui fut arrêtée par le tamponnement. Le blessé resta huit ou dix jours à l'ambulance ; mais, effrayé de voir le grand nombre de blessés qui l'entouraient, il retourna à son régiment. Quelque temps après, la plaie étant entièrement cicatrisée, il s'aperçut du développement de la paroi antérieure de l'aisselle. La tumeur anévrysmale qui, depuis cinq ans, avait peu fait de progrès, présentait, quand nous l'examinâmes, les signes les plus caractéristiques ; elle ne déterminait pas de gêne ; les veines du bras n'avaient subi aucune distension et le malade n'était incommodé que par le

(1) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 139.

(2) *Dictionnaire de médecine* en 30 vol., t. IV, p. 510.

(3) *Annales de la chirurgie française et étrangère*, t. IV, p. 120.

(4) *Bulletin de la Société de chirurgie*, 2^e série t. II, p. 94.

bruit de rouet incessant et devenant presque insupportable dans le décubitus horizontal.

La rareté des anévrysmes artérioso-veineux produits par des coups de feu chargés à balle, nous a engagé à donner le résumé de cette observation.

Corps étrangers. — Des pointes de fleuret, d'épée, de sabre, de couteau, etc., en rencontrant les côtes, peuvent se briser et rester dans les blessures des parois thoraciques. Les projectiles lancés par la poudre à canon, des portions de vêtements, d'équipement ou d'armement entraînés par eux, sont de tous les corps étrangers ceux que l'on rencontre le plus fréquemment. Sans parler des balles, dont le petit volume permet aisément de comprendre la présence dans les plaies, nous avons vu des éclats considérables de projectiles creux, et, entre autres, un fragment de bombe pesant 2^k,700, arrêtés et se cacher en grande partie entre la colonne vertébrale et l'omoplate : à la bataille de Solférino, le général A..., de l'artillerie, reçut sous la clavicule un boulet de moyen calibre qui se logea tout entier dans la profondeur de l'aisselle ; mais ce sont là des exceptions que nous ne citons que pour en démontrer la possibilité.

Les balles qui restent dans les plaies s'arrêtent après avoir parcouru sous les téguments un trajet plus ou moins long ; elles peuvent être libres dans les parties molles ou s'engager entre deux côtes. Il est généralement facile d'en reconnaître la présence lorsqu'elles siègent dans une région où les couches musculaires sont peu épaissies, ou lorsqu'elles sont situées sous les téguments. On les extrait, soit par la plaie elle-même au besoin agrandie, soit par une contre-ouverture, quand leur trajet est étendu. Lorsqu'elles sont enclavées entre deux côtes, elles sont retirées avec l'extrémité de la spatule taillée en élévatoire. Cette petite opération, qui paraît fort simple, est quelquefois fort

riétés de fracture des os longs et peuvent se compliquer de la lésion des nerfs et des vaisseaux voisins, accident plus grave que la lésion osseuse elle-même. Les deux clavicules et la partie supérieure du sternum peuvent être fracturées par un projectile dirigé parallèlement au plan antérieur de la poitrine : cette triple fracture condamne le malade à l'immobilité dans le décubitus dorsal et occasionne de vives douleurs au moindre mouvement ; le pus s'écoule difficilement à l'extérieur et fuse dans le médiastin antérieur. Nous en avons vu un exemple pendant la campagne d'Orient : il y avait impossibilité absolue de se servir des deux membres supérieurs, douleurs très-vives s'étendant d'une clavicule à l'autre, suppuration des plus abondantes s'étant infiltrée dans le médiastin malgré de nombreuses incisions et la trépanation du sternum : à l'autopsie, nous trouvâmes du pus jusqu'à l'appendice xyphoïde, une hépatisation du sommet du poumon gauche, et de nombreuses adhérences de la partie supérieure des deux plèvres ; le malade vécut deux mois et succomba à l'infection putride.

Les fractures du sternum, constituées par de simples sillons ou comprenant toute l'épaisseur de l'os, peuvent donner lieu à des accidents semblables et sont souvent suivies de carie. Quand le sternum a été fracturé ou contus par un projectile quelconque, Dupuytren conseille d'inciser largement la plaie en croix et d'appliquer sur l'os une ou deux couronnes de trépan, pour prévenir le séjour du pus dans le médiastin. Nous avons vu guérir sans accident des fractures du sternum, et nous n'admettons pas la trépanation préventive de cet os ; nous pensons que cette opération ne doit être pratiquée que pour des accidents confirmés.

Les fractures des côtes et des cartilages costaux se compliquent fréquemment de l'inflammation de la plèvre et



du poumon et sont souvent suivies de nécroses ou de carie. Après avoir extrait les esquilles, s'il y a lieu, on doit surveiller attentivement le développement des phénomènes inflammatoires, et les combattre par un traitement antiphlogistique approprié.

Désordres intérieurs. — Des désordres graves des organes contenus dans la poitrine peuvent avoir lieu à la suite de contusions ou de plaies contuses des parois thoraciques. Des pressions énergiques, le choc de corps volumineux, l'action oblique de gros projectiles déterminent parfois des ruptures du poumon, du cœur ou des gros vaisseaux, et peuvent amener la mort instantanément, ou consécutivement à des épanchements intra-pleuraux et à l'inflammation des viscères thoraciques. On voit souvent les violences considérables dont nous parlons, fracturer plusieurs côtes à la fois, et donner lieu à tous les symptômes signalés en pareil cas : déplacement des arcs costaux, douleurs vives, dyspnée, etc. Néanmoins, Gosselin (1) a démontré que le poumon pouvait être déchiré par la contusion ou la pression du thorax, soit dans le point même où le corps vulnérant est appliqué, soit dans un point éloigné, alors que la cage osseuse de la poitrine était restée intacte.

Le traitement de ces blessures est en rapport avec les phénomènes qu'elles déterminent ; il consiste surtout à prévenir l'inflammation de la plèvre et du poumon par les moyens ordinairement employés : mais trop souvent la gravité des accidents et une mort plus ou moins rapide ne laissent aucune place à la thérapeutique.

Blessures pénétrantes. — Les blessures pénétrantes de la poitrine peuvent intéresser le médiastin ou la cavité des plèvres. D'après les dispositions anatomiques de la ca-

(1) *Mémoires de la Société de chirurgie*, t. I, p. 201.

tivité de la poitrine, on conçoit difficilement qu'une plaie pénétrante puisse se borner aux parois seules, sans léser en même temps les organes qu'elles renferment. On a observé quelques plaies simples du médiastin, mais on s'accorde assez généralement pour admettre que les plaies simples de la cavité des plèvres ne sauraient être produites que par la main du chirurgien. Quoiqu'il en soit, on attachait jadis une grande importance à savoir si une plaie de poitrine était pénétrante ou non pénétrante, et l'on avait proposé des moyens multipliés pour arriver à asseoir un diagnostic précis. Il est évident que dans tous les cas où les symptômes locaux laissent dans le doute sur la pénétration de la plaie, il est complètement inutile de s'assurer qu'elle a lieu, et que les recherches à ce sujet ne peuvent qu'être nuisibles. La seule chose à faire est de se conduire comme si la plaie était pénétrante, de la recouvrir avec plusieurs emplâtres de diachylum superposés et de se tenir prêt à combattre les accidents qui pourraient survenir ultérieurement.

Blessures du médiastin. — Le cœur et les gros vaisseaux qui en partent ou qui s'y rendent, le canal thoracique et l'œsophage sont contenus dans le médiastin, et sont blessés, soit isolément, ce qui est rare, soit en même temps que la plèvre et le poumon.

Plaies du cœur. — Les plaies du cœur ont été longtemps regardées comme inévitablement mortelles. De nombreuses observations recueillies sur l'homme et sur les animaux ont aujourd'hui démontré que non-seulement elles peuvent ne pas être immédiatement mortelles, mais encore qu'elles peuvent guérir sans laisser après elles de troubles fonctionnels, alors même qu'elles sont compliquées de la présence des corps vulnérants.

La situation du cœur dans le médiastin et l'épaisseur plus ou moins grande de ses cavités expliquent comment

certaines parties du cœur sont plus exposées que d'autres à être blessées et peuvent se cicatriser. Cet organe n'est point suspendu verticalement dans la poitrine, mais dirigé obliquement d'avant en arrière et de haut en bas : le ventricule droit et l'oreillette droite se présentent tout à fait en avant ; le premier correspond immédiatement à la moitié inférieur du sternum et aux cartilages des troisième, quatrième, cinquième et sixième côtes gauches ; la seconde s'étend à droite du sternum, derrière les cartilages costaux, et se loge, pour ainsi dire, dans le poumon droit (1). Plus profondément, en arrière et à gauche, est placé le ventricule gauche, dont une partie est cependant en rapport médial avec l'extrémité sternale des quatrième et cinquième côtes : une lame du poumon, excepté près de la pointe, le sépare des parois thoraciques. Enfin, plus profondément encore se trouve l'oreillette gauche. Les parois des oreillettes sont minces et comme membraneuses : les parois des ventricules sont musculeuses et épaisses ; celles du ventricule gauche le sont deux fois et demie plus que celles du ventricule droit.

Il résulte de ces dispositions que le ventricule droit est la partie du cœur la plus accessible aux instruments ; après lui vient le ventricule gauche, puis l'oreillette droite protégée par le sternum, et enfin l'oreillette gauche abritée par la profondeur même à laquelle elle est située. L'épaisseur des parois des ventricules, et surtout du ventricule gauche, permet à un instrument de les blesser sans pénétrer dans leurs cavités.

L'observation justifie les propositions précédentes déduites de l'anatomie chirurgicale. Jamain (2) a relevé

(1) Malgaigne, *Anatomie chirurgicale*, Paris 1859, tome II, p. 201.

(2) *Des plaies du cœur*, thèse de concours pour l'agrégation en chirurgie. Paris 1857, p. 17.

482 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

124 cas de plaies du cœur qu'il a trouvées réparties de la manière suivante :

Ventricule droit.....	43	
— gauche.....	26	
Oreillette droite.....	8	
— gauche.....	2	
Pointe et base du cœur.....	7	
Cloison interventriculaire.....	2	
Les deux ventricules.....	9	
Les deux oreillettes.....	1	
L'oreillette et le ventricule gauche détruits.....	1	
Tout le cœur.....	1	
Lésion de l'artère coronaire.....	2	
Sans indications précises.....	{ Cavité du cœur..... 4 Milieu du cœur..... 1 Cœur traversé..... 1 Région mammaire gauche... 1 Partie inférieure..... 1	
Indications nulles.....	12	

Alph. Sanson (1), Dupuytren (2) et Nélaton (3) ont cité des cas de blessures des ventricules sans pénétration de leurs cavités. Larrey (4) et d'autres chirurgiens, dont le diagnostic n'a pas été confirmé par l'autopsie, se sont appuyés sur la guérison des malades pour admettre ce genre de blessures.

On est donc autorisé à diviser les plaies du cœur en plaies non pénétrantes et en plaies pénétrantes. Les armes blanches, les corps contondants et les coups de feu peuvent également y donner lieu. Malheureusement, les conséquences que l'on peut tirer de cette distinction n'ont rien d'absolu, tant au point de vue du diagnostic que du pronostic; et, s'il est permis de croire que les plaies non pénétrantes du cœur sont moins graves que les plaies

(1) *Thèse inaugurale*, Paris 1827, p. 36.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 215.

(3) *Éléments de pathologie chirurgicale*, t. III, p. 468.

(4) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 291.

pénétrantes et peuvent guérir, on ne saurait jamais qu'en supposer l'existence, et l'on peut toujours s'attendre à les voir amener une terminaison fatale.

Certaines plaies du cœur sont instantanément mortelles, d'autres permettent aux blessés de vivre un certain temps ; enfin quelques-unes guérissent.

Lorsque le cœur est dilacéré par un coup de feu, ou lorsqu'une de ses cavités est largement ouverte par une arme blanche, la mort survient immédiatement par suspension brusque de la circulation. Quand la mort n'est pas instantanée, elle peut être rapide ou lente, et survenir quelques secondes ou plusieurs mois après l'accident.

L'hémorrhagie et la compression du cœur par l'épanchement du sang dans le péricarde ont été invoquées pour expliquer la rapidité de la mort. Il est possible que la quantité de sang qui s'écoule par une large plaie amène rapidement la mort, mais il n'en est habituellement pas ainsi ; et dans les plaies étroites ou même de moyenne étendue, l'hémorrhagie ne se produit pas à l'extérieur : le sang qui s'échappe de la plaie du cœur s'épanche dans le péricarde et s'y accumule à chaque contraction nouvelle de l'organe qu'il comprime et dont il ne tarde pas à paralyser les mouvements.

De Lamotte (1) et Larrey (2) ont rapporté des observations de lésion isolée des artères coronaires : un épanchement de sang avait eu lieu dans le péricarde, et la mort était survenue dans le premier cas, deux jours, dans le second, soixante-trois jours après l'accident. Quand les blessés survivent un temps plus ou moins long après l'accident, ou bien le sang s'est épanché lentement, ou bien un petit caillot a bouché la plaie du cœur, jusqu'au moment où sa chute, provoquée par un léger effort du malade ou par une

(1) *Traité complet de chirurgie*, Paris 1784, t. II, p. 89.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 201.

454 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

contraction plus énergique de l'organe, donne lieu à un épanchement secondaire.

L'épanchement dans le péricarde distend quelquefois considérablement cette membrane et se rencontre sous deux états, tantôt noirâtre et complètement fluide, tantôt coagulé et accompagné de sérosité roussâtre.

Dans d'autres cas, une péricardite intense, qui peut se terminer par suppuration, ou des complications résultant de la lésion concomitante d'organes voisins, sont les causes de la mort.

La présence dans le cœur même ou dans ses parois d'un corps étranger, fragment d'armes blanches ou projectile de guerre, n'est pas incompatible avec la prolongation de la vie. Une portion d'épée longue de cinq pouces, engagée dans l'oreillette droite, n'amena la mort qu'après 24 heures (1) : un stylet ayant traversé le ventricule gauche de part en part et pénétré de quelques lignes dans le ventricule droit, permit au blessé de vivre pendant vingt jours (2). Plusieurs fois des aiguilles ont pénétré dans le cœur sans résultats funestes. Un jeune nègre succomba *soixante-sept* jours après avoir reçu un coup de fusil de chasse sur le côté gauche du sternum ; à l'autopsie, on trouva trois chevrotines libres dans le ventricule droit ; deux autres, dans l'oreillette droite : les plaies faites par les projectiles étaient complètement cicatrisées (3). Enfin, Latour (4) rapporte qu'un soldat, ayant reçu un coup de feu à la poitrine, mourut *six ans* après, d'une maladie étrange à l'accident : on trouva la balle enchatonnée dans le ventricule droit du cœur, près de sa pointe, recouverte en partie par le péricarde et appuyée sur le *septum médium*.

(1) Dupuytren, *Clinique chirurgicale*, t. VI, p. 344.

(2) *Répertoire d'anat. et de physiol.*, t. II, 2^e partie, p. 217; Paris 1826.

(3) *The western, Journ of the med. and phys. sciences*. Febr. 1829.

(4) *Traité des hémorrhagies*. t. I, p. 751.

Bien que la guérison des plaies du cœur soit fort rare, l'anatomie pathologique et deux observations dues, l'une à Dupuytren (1), l'autre à Bégin (2), l'ont mise hors de doute. L'observation de guérison rapportée par Latour, que nous venons de citer, est la seule qui ait trait à un coup de feu chez l'homme : dans les autres faits, la blessure avait été produite par des armes blanches. Faut-il, comme le dit Dupuytren (3), tenir compte, pour la possibilité ou l'impossibilité de la guérison, de la différence de profondeur à laquelle a pénétré l'instrument vulnérant, de la direction de la plaie relativement au sens des fibres du cœur intéressées, et de l'épaisseur des parois blessées; de la forme de l'instrument qui a déterminé la blessure; de son séjour ou de son absence dans la plaie? Toutes ces considérations nous paraissent plutôt déduites de vues théoriques que de l'observation même : nul doute qu'une plaie large et profonde, qu'une blessure compliquée de la présence d'un corps étranger, qu'un coup de feu ne soient plus graves qu'une blessure simple faite par la pointe d'une arme blanche; et cependant, l'anatomie pathologique a démontré que les unes et les autres avaient été suivies de mort et de guérison. Les notions précédentes n'apportent donc pas d'éléments certains au pronostic des blessures du cœur; dans ces circonstances, plus qu'en aucune autre, le chirurgien peut dire à son blessé, comme jadis Ambroise Paré : « Je t'ai pansé, Dieu te guérira. »

Non-seulement le pronostic des plaies du cœur reste toujours plus ou moins enveloppé d'incertitudes, mais le diagnostic lui-même en est souvent fort obscur. L'examen des différents symptômes observés à la suite de plaies

(1) A. Sanson, thèse citée p. 41.

(2) *Annales de la chirurgie française et étrangère*, t. II, p. 477.

(3) *Leçons orales*, t. VI, p. 352.

de cœur reconnues à l'autopsie confirment cette proposition.

Les plaies faites dans la région précordiale, la nature de l'instrument, la profondeur à laquelle il a pénétré et sa direction fournissent au diagnostic des éléments qui n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont accompagnés d'autres phénomènes, parmi lesquels on a signalé comme signes pathognomoniques : un frémissement particulier du cœur; l'affaiblissement des pulsations artérielles; l'inégalité, la petitesse et l'intermittence du pouls; la dyspnée, une douleur vive dans la région sternale; la syncope et l'hémorrhagie. Jobert (1) a noté, après Ferrus, un bruit qu'il compare au sursus des anévrysmes variqueux, et auquel il attribue une grande valeur pour le diagnostic des plaies pénétrantes du cœur. De nouvelles observations n'ont pas confirmé l'existence de ce phénomène.

L'hémorrhagie externe n'est pas constante : quand elle a lieu, c'est habituellement au moment de l'accident qu'elle se produit, tantôt par un écoulement continu, tantôt par saccades ou par jets isochrones à la systole ventriculaire, à la toux ou aux efforts musculaires. Elle peut cependant durer pendant plusieurs jours ou se montrer secondairement. La syncope est très-fréquente et peut tenir, soit à l'émotion du blessé, soit à l'hémorrhagie externe, soit à l'épanchement du sang dans le péricarde. Dans ce dernier cas, on observe la petitesse et l'irrégularité du pouls, l'anxiété, des nausées, des sueurs froides, phénomènes indiquant plutôt une hémorrhagie interne que la lésion même du cœur. Quant à la pâleur du visage et au refroidissement des extrémités, à l'angoisse précordiale et à la dyspnée, à la toux et au choix du décubitus par le blessé, ils se rencontrent dans le plus grand nombre des plaies de poitrine, comme dans les plaies du cœur.

(1) *Archives générales de médecine*, 3^e série, 1830, t. IV, p. 6.

Ces symptômes peu significatifs sont quelquefois encore altérés par les complications de la blessure, telles que la lésion du poumon et de la plèvre, du diaphragme et de l'intestin, les épanchements de sang dans les cavités pleurales. La péricardite et l'endocardite, qui surviennent fréquemment, ne sont que des symptômes consécutifs, et leur apparition ne peut être attribuée nécessairement à une blessure du cœur. Quoi qu'il en soit, si aucun de ces signes pris isolément ne peut servir à reconnaître certainement une plaie du cœur, leur groupement plus ou moins complet autorise à la regarder comme probable.

Les plaies du cœur accompagnées d'une hémorrhagie abondante sont, la plupart du temps, au-dessus des ressources de l'art. La première indication qui se présente dans le traitement des plaies qui ne sont pas suivies d'une mort rapide, c'est de fermer la plaie extérieure; le blessé sera placé dans une atmosphère aussi froide que possible; des applications réfrigérantes seront faites sur la région précordiale. On aura recours au traitement antiphlogistique le plus énergique, et on saignera le malade aussi longtemps et aussi souvent que ses forces le permettront : on lui administrera en même temps la digitale; on le tiendra à la diète la plus sévère, et on lui prescrira l'immobilité, le silence et le repos absolu du corps et de l'esprit.

Ces moyens pourront favoriser la formation d'un caillot obturateur de la plaie du cœur, en diminuant la force d'impulsion de l'organe et la tension du système vasculaire, activer l'absorption du liquide épanché et prévenir les accidents inflammatoires.

Si l'occlusion de la plaie, en retenant le sang dans l'intérieur, donnait lieu à une suffocation imminente, on pourrait rouvrir la blessure ou lui donner plus d'étendue en incisant les téguments, afin d'apporter quelque soulagement au malade. Cette opération, en procurant une amé-

Enfin, Blandin (1) a vu, à Besenjon, un jeune homme qui succomba un certain temps après avoir reçu, en duel, une balle coupant la veine azygos près de sa ouverture terminale : le projectile avait labouré le médiastin de sa partie antérieure vers la postérieure, et il était venu se loger dans le corps des vertèbres dorsales.

La rareté même de ces faits démontre l'impuissance de la nature dans de pareilles lésions, et à plus forte raison l'impuissance de la chirurgie.

Blessures du canal thoracique. — Les blessures du canal thoracique sont tellement rares, qu'on n'en possède pas d'exemple authentique : il est juste de reconnaître qu'elles peuvent passer inaperçues, au milieu du désordre des parties voisines qui doit nécessairement les accompagner.

Blessures de l'œsophage. — Les blessures de la portion thoracique de l'œsophage sont aussi fort rares : l'histoire de l'art en renferme cependant quelques exemples. Il est à peu près impossible qu'elles existent sans que la plèvre, le poumon ou les gros vaisseaux contenus dans le médiastin ne soient intéressés.

Les symptômes attribués aux plaies de la portion thoracique de l'œsophage sont la douleur produite par le contact des boissons et des aliments, une soif ardente et un hoquet continu. L'écoulement par la plaie extérieure des liquides que boit le malade, n'a pas lieu dans tous les cas ; sa présence ne laisse aucun doute sur la solution de continuité de l'œsophage. Au lieu de se répandre au dehors, les boissons s'épanchent dans la poitrine en totalité ou en partie, et donnent lieu, tout d'abord, à une difficulté plus ou moins grande de respirer ; plus tard, elles déterminent des phénomènes inflammatoires qui enlèvent rapidement les

(1) *Anatomie chirurgicale*, p. 287.

malades, comme le prouvent, en particulier, les observations rapportées par Larrey (1) et Dupuytren (2). Cependant, Boyer (3) a cité un fait dans lequel une plaie de la portion pectorale de l'œsophage par un coup de baïonnette, guérit après avoir donné naissance à un foyer purulent intra-thoracique qui se vida à la suite d'efforts de vomissements.

Le traitement des plaies de l'œsophage consiste à en favoriser la réunion : deux moyens peuvent être employés pour remplir cette indication. Le premier consiste à rétablir la continuité du canal alimentaire au moyen d'une sonde œsophagienne destinée à porter des boissons ou des aliments liquides au-delà de la blessure, et même jusque dans l'estomac ; le second, à priver totalement le blessé d'aliments et de boissons pendant plusieurs jours. Larrey et Payen, cité par Boyer, obtinrent des résultats satisfaisants de la privation absolue de boissons et d'aliments ; mais ces deux chirurgiens eurent à traiter des plaies de l'œsophage faites par des armes piquantes, et par conséquent, de petites plaies : on pourrait les imiter dans de pareilles circonstances. Mais dans les cas de division étendue de l'œsophage, soit par armes tranchantes, soit par coups de feu, divisions dont les bords se cicatrifieraient isolément, et qui pourraient déterminer un rétrécissement ou une occlusion presque complète du calibre du canal, il vaudrait mieux passer une sonde au delà de la blessure, en prenant tous les ménagements et toutes les précautions convenables pour ne pas faire fausse route et pénétrer dans le médiastin. Une fois la sonde introduite, elle serait laissée à demeure pendant fort longtemps, afin d'obtenir une consolidation parfaite de la cicatrice. Le malade de

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 162.

(2) *Leçons orales*, t. VI, p. 335.

(3) *Traité des maladies chirurgicales*, t. VII, p. 270.

462 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

Larrey, arrivé au septième jour de l'accident et en voie de guérison, succomba à la rupture de la cicatrice, par l'indigestion d'une assez grande quantité de pain et de viande qu'il avala par gros morceaux et qui furent retrouvés dans le côté gauche de la poitrine.

Quant aux lésions qui accompagnent les blessures de l'œsophage, elles doivent être traitées d'après les indications qui leur sont propres.

Corps étrangers dans le médiastin. — Des corps étrangers, et en particulier des projectiles de guerre, pénètrent dans le médiastin et y demeurent. Il convient d'aller à leur recherche pour procéder à leur extraction : à cet effet, la plaie sera explorée avec une sonde en gomme élastique de gros calibre, conduite avec prudence et ménagement. On dilatera l'ouverture autant qu'il sera convenable par une incision, et, si cela est nécessaire, on appliquera sur le sternum une ou deux couronnes de trépan. Les corps étrangers ayant tout d'abord échappé aux recherches, se présentent quelquefois d'eux-mêmes après quelques jours ; on a vu des balles, des fragments d'os et des portions de vêtements sortir avec la suppuration. Ces circonstances heureuses sont rares néanmoins, et la plupart du temps la présence d'un corps étranger dans le médiastin détermine des accidents graves, tels que l'inflammation du tissu cellulaire, la formation d'abcès derrière le sternum, l'inflammation du péricarde ou l'irritation des gros vaisseaux. Huguiet a présenté à la Société de chirurgie (1) la partie supérieure du sternum, avec l'extrémité des côtes correspondantes, d'un homme qui avait reçu, en duel, une balle au niveau du cartilage de la deuxième côte. A partir de ce moment, le blessé avait eu des palpitations et de l'oppression qui durèrent jusqu'à la mort. Vingt ans après sa bles-

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. VII, p. 449.

sure, il entra à l'hôpital Beaujon pour un anévrysme de la crosse de l'aorte, dont il mourut bientôt. A l'autopsie, on trouva un anévrysme énorme qui avait corrodé le ster-



FIGURE LIII. — Face postérieure de la partie supérieure du sternum à laquelle sont attachées les deux clavicules scées et les deux premières côtes droites et gauches

Balle arrêtée dans le médiastin sur le cartilage de la deuxième côte gauche.
(Musée du Val de Grâce.)

num et l'extrémité sternale de plusieurs côtes. La balle touchant le sternum, était enchatonnée par un kyste et quelques végétations osseuses entre les cartilages de la deuxième et troisième côte (*fig.* n° 53). On pensa qu'elle avait été la cause de l'anévrysme, soit par l'irritation et l'inflammation qu'elle entretenait dans les parties voisines de l'artère, soit par les inquiétudes incessantes que sa présence donnait au malade, les causes morales étant considérées comme prédisposantes aux anévrysmes de l'aorte.

Blessures des plèvres et du poumon. — Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que les blessures isolées de la plèvre costale ne pouvaient avoir lieu sans lésion du poumon qui, sur toute la paroi thoracique, se trouve exactement en contact avec elle. Peut-être faut-il faire une exception pour les blessures de la base du thorax : dans l'expiration, en effet, le poumon diminue de volume en même temps que le diaphragme remonte et s'applique par sa

circférences contre la face interne de la paroi costale; il en résulte que la plèvre diaphragmatique se met en contact avec la plèvre costale dans une étendue de treize à seize centimètres (1), et que si la lésion de cette dernière peut avoir lieu sans blessure du poumon, elle doit être accompagnée de la blessure du diaphragme, attendu qu'il n'existe aucun vide entre ce muscle et la paroi thoracique. Quoi qu'il en soit, la lésion isolée de la plèvre costale est tellement rare, qu'on n'en connaît qu'un seul exemple démontré par l'autopsie: La plaie, longue d'un pouce et demi, siégeait dans le sixième espace intercostal gauche, à deux pouces au-dessous du mamelon; le lobe inférieur du poumon portait une trace évidente de contusion par l'instrument vulnérant, qui était une serpette et qui avait divisé le bord inférieur de la sixième côte: le malade succomba à un épanchement de sang dû à la lésion de l'artère intercostale (2). Aucun phénomène relatif à l'ouverture de la plèvre ne fut noté. Larrey (3) n'a rapporté qu'une observation douteuse de plaie pénétrante de la plèvre costale par un fleuret *démoucheté*, sans lésion de la plèvre viscérale; il s'appuya sur l'absence d'emphysème pour établir son diagnostic.

Tout ce qui a été dit à ce sujet n'a trait qu'à des expériences entreprises sur les animaux et n'a pas été observé chez l'homme: nous ne nous occuperons donc pas de la lésion isolée de la plèvre, et nous décrirons immédiatement les blessures du poumon.

Les blessures du poumon ont lieu par armes blanches, par corps contondants et par coups de feu. Toutes ces blessures présentent des phénomènes qui leur sont com-

(1) J. Cloquet, *De l'influence des efforts sur les organes renfermés dans la cavité thoracique*. — Nouveau journal de médecine, 1819, t. VI, p. 309.

(2) *Bulletin de la Société anatomique*, t. III, p. 151.

(3) *Journal complémentaire*. — Juillet 1820, p. 39.

muns, mais qui se rencontrent plutôt dans les unes que dans les autres. Les premiers symptômes des plaies du poumon sont : le crachement de sang, l'écoulement du sang et la sortie de l'air par la plaie faite aux parois de la poitrine. Plus tard apparaissent des symptômes de pleuro-pneumonie. On observe souvent les complications suivantes : l'emphysème, l'hémorrhagie, les épanchements d'air, de sang ou du pus dans la cavité des plèvres, la présence des corps étrangers, enfin les fractures des côtes, la hernie immédiate ou consécutive des poumons.

Le crachement du sang se manifeste ordinairement aussitôt que l'accident survient et dans toutes les plaies du poumon. Il manque néanmoins quelquefois, lorsque la lésion est très-petite et superficielle. Son abondance varie avec la largeur et la profondeur de la plaie : il est d'autant plus considérable que le poumon a été intéressé plus près de sa racine, là où les vaisseaux sont le plus volumineux. Il se manifeste quelquefois par une légère teinte rosée de la salive ; d'autres fois, un sang spumeux et rutilant s'échappe en bouillonnant par la bouche et les narines, en menaçant le blessé de suffocation : il existe entre ces deux degrés extrêmes une foule de degrés intermédiaires.

Le crachement de sang vermeil et écumeux cesse bientôt pour faire place à des crachats composés de sang noir, épais, sans air et mêlé à des viscosités ; peu à peu le sang diminue et disparaît des matières expectorées. Lorsque le crachement de sang immédiat n'a pas eu lieu ou qu'il a été insignifiant, on voit quelquefois apparaître, après plusieurs jours, dans des crachats muqueux, des petits caillots vermiculaires qui ont séjourné dans les bronches et s'y sont moulés. Le sang rouge rejeté au moment de la blessure vient directement des vaisseaux qui ont été ouverts ; le sang noir expectoré consécutivement est fourni par l'infiltration sanguine du poumon et par les épanchements sanguins

qui se coagulent dans de petites divisions bronchiques et ne se détachent qu'ultérieurement.

On répète généralement que l'écoulement du sang par la plaie faite aux parois de la poitrine, n'a lieu habituellement que lorsque cette plaie a une certaine largeur. Dans le très-grand nombre de plaies du poumon que nous avons observées et que nous observons encore chaque jour, résultant de coups de fleuret, d'épée ou de pointe de sabre, nous avons presque toujours vu se produire un écoulement de sang immédiat et variable en abondance; le sang s'échappe même quelquefois d'une simple piqûre par un coup de fleuret, en un jet analogue à celui d'une saignée et augmentant d'intensité à chaque expiration. Ce qui est vrai, c'est que le sang est plus facilement arrêté et s'arrête spontanément plus vite que dans les cas de blessure par coupure ou coup de feu; nous avons cependant constaté plusieurs fois la persistance d'un suintement abondant, à travers une piqûre, pendant quarante-huit heures. Avec le sang s'échappe par la plaie extérieure une certaine quantité d'air; c'est moins pendant l'expiration que pendant les efforts, la toux, les mouvements et les plaintes du malade que ce phénomène a lieu. Dans les coups de pointe d'armes blanches, l'air ne passe souvent que difficilement à travers la piqûre, et il se présente en bulles plus ou moins volumineuses formées par le sang; dans les plaies larges et les coups de feu, il sort mêlé à une certaine quantité de sang avec un bruit de souffle prononcé, et se précipite quelquefois avec une sonorité analogue à celle des gaz qui s'échappent par l'anus.

Aussitôt après les premiers phénomènes apparaissent une série de symptômes qui sont quelquefois l'expression de complications de la blessure, mais qui, en l'absence même des complications, se montrent dans l'immense majorité des cas avec une intensité variable. L'émotion

du blessé détermine fréquemment la syncope; le visage s'altère et exprime l'anxiété et l'effroi; les lèvres pâlisent; le pouls se ralentit, les extrémités se refroidissent et une sueur froide inonde le corps. La respiration s'embarasse: le malade se plaint de douleurs à l'épigastre et en ceinture qui l'obligent à immobiliser les côtes; il accuse une dyspnée quelquefois légère, quelquefois portée à l'extrême et nécessitant des efforts considérables pour respirer, efforts brusquement interrompus par la douleur; il s'agite, et la plupart du temps ne peut rester couché que sur le dos et les épaules élevées. Lorsqu'on percute la poitrine, on obtient une sonorité marquée dans une étendue plus ou moins grande autour de la blessure: on constate, par l'auscultation, l'absence du bruit respiratoire dans les mêmes limites, et l'on rencontre plus loin des râles muqueux et sibilants.

Les plaies simples du poumon par armes blanches et surtout les plaies par piqure sont rarement graves: nous en avons peu vues à l'armée, où les combattants s'abordent à l'arme blanche beaucoup moins souvent que notre amour-propre militaire ne le fait supposer; celles que nous avons observées en Orient étaient des coups de baïonnette, et en Italie, des coups de pointes de sabre; les unes et les autres ont guéri sans accidents. Mais il n'est pas d'année où nous ne voyions au Val-de-Grâce bon nombre de coups d'épée ou de fleuret reçus en combat singulier, et jusqu'à présent nous n'avons pas encore perdu un seul de nos blessés. L'appareil effrayant de symptômes que nous avons décrit, et qui, nous le répétons, se présente souvent dans les cas les plus simples, disparaît généralement sous la seule influence du repos, de l'immobilité, du silence et de l'administration des antispasmodiques. Nous nous bornons à recouvrir la plaie d'un pansement simple, à mettre un bandage de corps destiné à modérer l'amplia-

tion du thorax, et à prescrire aux blessés des boissons délayantes prises à la température de la chambre. Nous n'avons recours à la saignée du bras ou aux saignées locales qu'autant que les accidents se prolongent, ou qu'apparaissent des symptômes marqués de pleuro-pneumonie. Il est vrai de dire que la plupart de nos blessés ont été saignés sur le terrain : mais nous n'avons pas remarqué que les guérisons soient moins rapides et moins sûres chez ceux qui n'ont pas été saignés. La saignée, qu'une vieille habitude fait presque toujours pratiquer sur le lieu même du combat, nous paraît donc inutile. — Fermer la plaie, rappeler le blessé à lui, lui faire prendre quelques boissons fraîches, veiller à son transport, et attendre, pour agir, des indications formelles, telle est la conduite à tenir dans les blessures simples du poumon par armes blanches.

Les armes blanches ne font généralement que pénétrer dans la poitrine sans la traverser : quelquefois cependant elles la traversent de part en part. Cette condition n'ajoute pas une grande gravité à la blessure, lorsqu'un poumon seul a été atteint ; il en est autrement lorsque l'arme, passant d'un côté à l'autre du thorax, a lésé les deux poumons.

Les coups de feu parcourent dans la poitrine un trajet plus ou moins long : les projectiles pénètrent dans la cavité thoracique, soit à travers un espace intercostal, soit en fracturant une côte ; ils y restent en ne faisant qu'une ouverture d'entrée, ou ils ressortent par une seconde ouverture, quelquefois diamétralement opposée à la première, d'autres fois située en un lieu plus rapproché. Les gros projectiles font des blessures, la plupart du temps, immédiatement mortelles ; les coups de feu sont infiniment moins graves et guérissent souvent lorsque le projectile est sorti et que le poumon n'a été intéressé qu'à la périphérie. Un blessé qui a eu la poitrine traversée par une

balle est généralement dans une situation plus favorable qu'un autre dont la blessure unique est compliquée de la présence du projectile.

Les balles sphériques, en pénétrant obliquement dans la cavité thoracique, peuvent glisser sur la paroi costale et même sur le diaphragme, comme Chassaignac en a cité un exemple (1), sans intéresser le poumon : les balles oblongues parcourraient moins facilement un pareil trajet, en raison de leur forme et du mouvement qui les anime.

On voit quelquefois les coups de feu de la poitrine rester à l'état le plus simple et être amenés facilement à guérison ; mais souvent aussi ils déterminent des accidents dont nous parlerons avec les complications.

Pneumonie traumatique. — L'inflammation du poumon, à la suite des blessures de cet organe, est plus rare qu'on n'est porté à l'admettre. La pneumonie traumatique n'a pas de tendance à se généraliser et reste le plus souvent locale. Après les symptômes qui accompagnent les plaies pénétrantes de poitrine, apparaissent ceux qui appartiennent en propre à la pneumonie : douleur augmentant par la toux et la pression, oppression, accélération des mouvements respiratoires, toux, expectoration de crachats sanguants. Le caractère des crachats n'est pas celui de la pneumonie franche (2) ; leur coloration rouillée ou jus de pruneaux est striée de filaments visqueux d'un rouge noirâtre. On constate, à la percussion, une matité limitée autour de la plaie faite à l'organe pulmonaire et due à l'infiltration du sang dans les cellules du parenchyme. L'auscultation révèle la présence d'un râle muqueux à grosses bulles produit par l'épanchement dans les bronches d'une certaine quantité de sang, et bientôt suivi du râle crépitant :

(1) *Bulletin de la société de chirurgie*, t. IX, p. 66.

(2) Legouest, Thèse inaugurale. — *De la pneumonie traumatique*, Paris 1845.



470 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

le siège de ces râles est toujours circonscrit au début. La durée de ces pneumonies localisées ne dépasse pas huit à dix jours.

Si la phlegmasie n'a pu être arrêtée, et si le malade commet quelque écart de régime, la pneumonie s'étend de proche en proche et parcourt les divers degrés de la pneumonie spontanée.

Les blessures du poumon par armes blanches se réunissent quelquefois par première intention, et guérissent en quelques jours, sans donner lieu aux signes de la pneumonie : les coups de feu donnent toujours lieu à une phlegmasie plus ou moins étendue du parenchyme pulmonaire. Nous avons cru observer que la pneumonie traumatique est généralement plus grave, quand elle a son siège au sommet de l'organe.

Le traitement de la pneumonie traumatique est le même que celui de la pneumonie spontanée. Nous avons dit précédemment ce qu'il fallait penser des saignées préventives presque toujours si libéralement et inutilement employées. Nous ne sommes pas plus partisan des saignées nombreuses et abondantes destinées à combattre une pneumonie s'éteignant souvent d'elle-même, et qui peuvent avoir plus d'un genre d'inconvénients, si déjà le malade a perdu beaucoup de sang au moment même de la blessure. Les saignées locales, et en particulier les ventouses scarifiées, sont préférables aux saignées générales, et suffisent habituellement, aidées au besoin par les préparations anti-moniales, pour maîtriser les accidents.

Complications. — *Emphysème traumatique.* — L'emphysème consiste dans l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire. Le mécanisme de la production de cet accident a donné lieu à quelques controverses sur lesquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter.

Il peut se produire avec ou sans plaie extérieure.

Les contusions de la poitrine qui s'accompagnent de déchirure du tissu pulmonaire avec intégrité de la plèvre viscérale, peuvent, suivant Gosselin (1), donner lieu à l'emphysème. La déchirure de l'organe se trouvant au voisinage de sa racine, il serait possible que l'air s'infiltrât dans le tissu cellulaire sous-pleural, autour des gros vaisseaux, et, de proche en proche, dans le médiastin antérieur et le tissu cellulaire du cou. Cette supposition n'a pas encore été confirmée par l'expérience.

Dans les cas de fractures de côtes avec déchirure de la plèvre pariétale et du poumon par les fragments osseux, l'emphysème a pu se produire et a été constaté par Hewson dans une observation suivie d'autopsie (2). Ce ne sont là que des circonstances exceptionnelles qu'il suffit d'indiquer.

L'emphysème, malgré l'assertion contraire d'un chirurgien aussi éminent que Malgaigne (3), est une des complications les plus fréquentes des plaies pénétrantes de la plèvre et du poumon. Les plaies étroites et sinueuses sont une des conditions les plus favorables à son développement ; la réunion des plaies étendues, en les transformant en plaies étroites, y expose ; les coups de feu ne le déterminent que très-rarement, si même ils peuvent y donner lieu : nous ne l'avons jamais constaté dans cette dernière circonstance.

La production de l'emphysème, admise par quelques chirurgiens dans les cas de lésion de la plèvre pariétale sans lésion du poumon, n'est qu'une vue théorique ; ce genre de blessure n'ayant pas été observé chez l'homme, sinon par Thierry et peut-être par Larrey, qui ne rencontrèrent pas l'emphysème, ainsi que nous l'avons déjà dit. (V. page 464.)

(1) *Mémoires de la société de chirurgie de Paris*, t. I, p. 234.

(2) *Medical observation and inquiries*, t. III, p. 73.

(3) *Anatomie chirurgicale*, 2^e édition, Paris 1859, t. II, p. 215.

Lorsqu'il existe une plaie du poumon avec plaie extérieure, deux cas peuvent se présenter : le poumon est complètement libre dans la cavité des plèvres, ou bien il est retenu contre la paroi thoracique par des adhérences anciennes siégeant au lieu même de la blessure. Dans ce dernier cas, si la plaie est large, elle permet à l'air de passer librement du poumon à l'extérieur, et ne s'accompagne pas d'emphysème : nous en avons vu un exemple chez un de nos jeunes camarades qui reçut, en duel, un coup de sabre dont le tranchant divisa d'arrière en avant et de haut en bas, suivant la direction des côtes, le sixième espace intercostal et le poumon adhérent à la paroi thoracique. Pendant l'inspiration et l'ascension des côtes, la plaie s'écartait assez pour qu'on vit nettement la tranche du poumon : elle donnait issue pendant l'expiration à une abondante quantité d'air et de sang ; mais elle ne déterminait pas l'emphysème. Si la plaie est étroite et ne donne pas à l'air une libre issue, l'emphysème se produit.

Dans le cas où le poumon n'adhère pas à la paroi de la poitrine, l'air s'insinue entre les plèvres en quantité plus ou moins grande, soit qu'il pénètre par la plaie extérieure, soit qu'il s'échappe des cellules pulmonaires divisées, ou qu'il provienne de ces deux sources à la fois. Cette dernière circonstance est la plus commune dans les cas de plaies assez larges. Dans les cas de plaies étroites, résultant de coups de fleuret ou de coups d'épée, ce sont les cellules pulmonaires qui fournissent l'épanchement d'air. L'inspiration, pour nous, de même que l'expiration simple sont alors sans influence sur le passage de l'air du poumon dans la cavité des plèvres : ce phénomène nous paraît dû à la rétractilité ou à l'affaissement du poumon, d'une part, à l'expiration, de l'autre, entravée par une occlusion plus ou moins complète de la glotte pendant les cris, les plaintes ou les efforts.

Quand la plaie du poumon, maintenue par des adhérences, reste en rapport avec la plaie extérieure, l'air s'infiltré directement dans le tissu cellulaire voisin, chassé qu'il est des cellules pulmonaires par l'expiration brusque, forcée ou entravée. Quand un épanchement d'air s'est formé entre les plèvres, il est comprimé pendant l'effort, les cris ou les plaintes, d'une part, par l'air concentré dans le poumon et auquel le resserrement de la glotte offre un point d'appui; de l'autre, par la paroi thoracique : ne pouvant rentrer dans la plaie du poumon fermée ou livrant passage à un courant d'air vers la plèvre, le fluide épanché est pour ainsi dire exprimé à travers la plaie de la paroi thoracique et s'infiltré dans les tissus ambiants. Il n'y aurait pas de raison pour que ce phénomène cessât, si l'infiltration sanguine qui s'empare de la plaie viscérale et la compression même par le fluide épanché des cellules pulmonaires divisées, n'en tarissaient la source.

D'après ce que nous venons de dire, l'emphysème peut débiter par le tissu cellulaire du poumon, ou par le tissu cellulaire des parois thoraciques. Nous ne parlerons pas de l'infiltration interlobulaire du poumon, qu'il doit être fort difficile de distinguer de l'épanchement dans la cavité des plèvres, et nous ne nous occuperons que de l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire extérieure. Elle se manifeste par une tuméfaction diffuse des téguments, sans douleur, sans changement de couleur à la peau et accompagnée par une crépitation très-sensible sous la pression du doigt : cette crépitation, due au déplacement de l'air dans les aréoles du tissu cellulaire, donne une sensation analogue à celle du froissement du papier végétal ; elle se reproduit à chaque pression du doigt, qui déprime la peau sans y laisser de traces. Tantôt l'emphysème est borné au voisinage de la plaie ; c'est le cas le plus commun : tantôt il prend des di-

mensions considérables. Larrey a fait représenter (1) un exemple d'emphysème traumatique dû à un coup d'épée dans l'aisselle droite ; le blessé offre un aspect analogue à celui des animaux de boucherie insufflés pour aider à leur dépeçement. « Il n'était, pour ainsi dire, plus qu'une énorme masse tendue, ballonnée, sonore et crépitante. Le tissu cellulaire et les téguments du cou étaient si fortement tuméfiés que cette partie semblait se continuer, sans aucune ligne de démarcation, avec les épaules et la face. La bouche, le nez, les yeux étaient entièrement couverts par le gonflement des parties environnantes. Les paupières, totalement fermées par leur tuméfaction, empêchaient le passage des rayons lumineux, ce qui contribuait à augmenter le désespoir du blessé. Les membres, surtout les supérieurs, étaient également boursoufflés, le scrotum égalait en grosseur la tête d'un enfant et formait une tumeur dans laquelle le pénis avait presque totalement disparu. De violentes douleurs se faisaient sentir dans les testicules et arrachaient de temps en temps des cris au malheureux blessé, qui en éprouvait de non moins insupportables au cou, à la poitrine et à l'abdomen : son pouls était vibrant, petit, accéléré. »

Littre et Mery (2) ont donné des observations d'emphysème général survenu, l'un, à la suite d'un coup d'épée, l'autre, d'une fracture de côte : à l'autopsie des malades qui succombèrent, le premier cinq jours, le second quatre jours après la blessure, on trouva de l'air infiltré partout, excepté à la paume des mains, à la plante des pieds et à la partie supérieure de la tête : le blessé de Littre présentait des bulles d'air jusque dans le corps vitré et l'humeur aqueuse.

A ces symptômes, que l'on pourrait appeler objectifs, se joignent des troubles fonctionnels plus ou moins marqués.

(1) *Clinique*, t. II, planche 4.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1713, p. 4 et 116.

consistant dans la dyspnée, l'irrégularité et la gêne de la circulation.

L'emphysème partiel est une affection sans gravité, qui disparaît en quelques jours sans traitement ; l'emphysème général est grave et peut amener la mort en arrêtant l'exercice des principales fonctions.

On a longtemps conseillé de remédier à l'emphysème extérieur en dilatant les plaies et en les rendant parallèles à celles des parois du thorax : cette opération expose à l'épanchement d'une plus grande quantité d'air dans la cavité des plèvres et à l'affaissement du poumon. Après avoir débridé la plaie extérieure, Larrey la réunit, sur un officier polonais auquel il eut l'occasion de donner des soins pendant la campagne de 1812 (1) : réunir après avoir débridé, c'est manifestement replacer les parties dans la même situation que si elles n'avaient pas été divisées. Le malade de Larrey guérit néanmoins.

La compression directe sur la plaie et sur les parties voisines au moyen de compresses épaisses, soutenues par un bandage de corps, suffit, en général, pour prévenir et modérer l'emphysème dans les cas simples : toutefois, il est vrai de dire que presque toujours l'infiltration de l'air s'arrête d'elle-même. Nélaton (2) pense que l'occlusion de la plaie peut être nuisible, en favorisant la production d'un épanchement de sang dans la plèvre : nous apprécierons la valeur de cette crainte, en traitant des épanchements.

Lorsque l'emphysème est considérable, la compression, en raison de l'épaisseur des téguments, est inefficace et même inapplicable ; il faut alors avoir recours, comme l'a démontré Malgaigne (3), à des ponctions multiples pratiquées

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 193.

(2) *Éléments de pathologie chirurgicale*, t. III, p. 450.

(3) *Bulletin de thérapeutique*, juin 1842. — *Du traitement des grands emphysèmes traumatiques*.

en différents endroits avec la lancette ; les incisions longues et profondes sont inutiles. L'air s'échappe facilement et spontanément par les petites incisions ; sa sortie peut néanmoins être favorisée par des pressions : l'application de ventouses mouchetées attirant une certaine quantité de sang, en même temps que l'air, peut être utile, mais ne nous parait pas indispensable.

Hémorrhagie. — La sortie du sang par la bouche peut être si considérable qu'elle entraîne en quelques instants la mort du blessé. Cet accident, heureusement assez rare, résulte de la lésion des gros vaisseaux de la racine du poumon.

L'écoulement du sang par la plaie extérieure prend quelquefois les caractères d'une hémorrhagie inquiétante ; il peut provenir des gros vaisseaux, du poumon ou des artères qui rampent dans les parois thoraciques. La lésion des gros vaisseaux donne habituellement lieu à des hémorrhagies internes rapidement mortelles. Lorsqu'une lésion du poumon survient en un lieu où des adhérences accidentelles réunissent cet organe à la paroi thoracique, le sang s'échappe directement à l'extérieur ; lorsqu'au contraire, l'organe n'adhère pas à la plèvre pariétale, le sang ne s'écoule de la plaie qu'après s'être épanché en certaine quantité entre les plèvres, et pour ainsi dire, par regorgement ; tantôt il est noir et sort à flots à chaque expiration, tantôt il est vermeil et écumeux, selon la nature du vaisseau divisé et selon que le liquide aura été mêlé à l'air ou aura eu le temps de rougir à son contact.

Dans ces graves blessures, où le danger est imminent, l'indication la plus pressante consiste à réunir la plaie : les emplâtres agglutinatifs sont souvent insuffisants pour atteindre ce but, et il est nécessaire d'avoir recours à la suture. Des compresses épaisses seront appliquées sur la plaie et maintenues par un bandage de corps. Le blessé sera couché sur le côté malade, s'il peut supporter

cette position, et ranimé par des boissons stimulantes et chaudes, par des frictions sur les membres et l'application de linges chauffés sur la surface du corps. Ce traitement expose à la formation d'un épanchement de sang dans la poitrine, mais il est le seul qui puisse s'opposer au danger actuel de l'hémorrhagie.

La lésion des artères des parois de la cavité thoracique, mammaire interne et intercostale, peut donner lieu à une hémorrhagie extérieure ou à une hémorrhagie intra-thoracique. Il est impossible, lorsque l'hémorrhagie est interne, d'en reconnaître manifestement la source ; on supposera néanmoins que l'une de ces artères est ouverte, si, en l'absence du crachement de sang abondant, les symptômes d'un épanchement se manifestaient. Quand l'hémorrhagie est externe, le sang sort avec une abondance médiocre ; il n'est pas spumeux et il s'écoule continuellement, par saccades indépendantes des mouvements respiratoires et isochrones aux battements du pouls ; ces signes peuvent être altérés dans les plaies étroites ; pour lever les doutes, on pourrait dilater la plaie extérieure, afin d'apercevoir entre ses lèvres la source du sang.

La lésion de ces artères est très-rare, et le plus grand nombre des cas cités par les auteurs, comme des exemples de lésion de l'artère intercostale, est fort contestable.

Larrey (1), dans tous les cas d'hémorrhagie par une plaie de poitrine, conseillait de fermer la plaie et d'abandonner l'hémorrhagie aux seuls efforts de la nature, courant ainsi la chance de voir se produire un épanchement auquel il attribuait moins de danger qu'à l'hémorrhagie. Il est de beaucoup préférable de chercher à agir directement sur le vaisseau ; la mammaire interne peut être liée soit dans la plaie même, soit entre la plaie et le cœur dans les deuxième,

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 184.

troisième et quatrième espaces intercostaux, à 0^m,03 centimètres en dehors du sternum ; l'artère intercostale ne pourrait recevoir une ligature que dans la plaie même, sa situation la rendant inaccessible sur le vivant à toute autre opération. Cependant, la ligature directe de ces artères présente quelquefois des difficultés insurmontables : aussi, un grand nombre de moyens ont-ils été recherchés pour arrêter l'hémorrhagie de l'artère intercostale, en particulier. Gérard et Goulard proposèrent de placer autour de la côte une ligature portant un bourdonnet susceptible de s'appliquer sur l'artère ; Lotteri, d'introduire dans la plaie une plaque d'acier, à laquelle Quesnay substitua un jeton ordinaire, dont une des extrémités appuyait en haut sur le bord inférieur de la côte, tandis que l'autre, renversée en bas sur le thorax, y était fixée par un bandage. Ces moyens, ainsi que la machine compliquée de Belloc, sont tombés dans l'oubli. Thédén et Assalini conseillèrent d'achever la section de l'artère intéressée pour favoriser sa rétraction. Le meilleur procédé pour arrêter le sang fourni par l'artère intercostale, procédé parfaitement applicable à une hémorrhagie de l'artère mammaire interne, a été recommandé par Desault : il consiste à enfoncer dans la plaie la partie moyenne d'un linge carré dont on remplit ensuite la cavité de charpie, de manière à former à l'intérieur une pelotte qui s'applique sur le vaisseau ouvert ; les bords du linge, tirés en dehors, afin de rendre cette application solide, doivent être fixés aux pièces extérieures du pansement. Un petit sac de baudruche ou de caoutchouc, distendu dans la plaie par insufflation, pourrait remplir la même indication.

Pneumothorax traumatique. — La déchirure du poumon, ou par une côte enfoncée, ou par une contusion, et les plaies pénétrantes de la poitrine peuvent déterminer un épanchement d'air dans la cavité des plèvres. Cet accident

accompagne presque toujours l'emphysème, mais il peut se montrer isolément.

Dans les cas de plaies larges et béantes, le poumon, s'il est exempt d'adhérences, s'affaisse vers sa racine et verse dans la plèvre l'air qu'il contenait, en même temps qu'une certaine quantité de ce fluide s'introduit dans la poitrine par la plaie extérieure. Pendant l'*inspiration*, le poumon reste immobile et l'air afflue dans la plèvre à travers la paroi thoracique ouverte ; pendant l'*expiration*, il se dilate incomplètement en recevant du poumon sain une certaine quantité d'air qu'il laisse bientôt échapper dans la cavité pleurale, tandis qu'une partie de ce fluide est refoulée et expulsée, par la plaie extérieure : il en résulte que l'air se renouvelle incessamment dans la plèvre qui lui sert de réservoir passager. Dans le cas de plaies étroites, l'air est, en général, exclusivement fourni par le poumon : pendant l'expiration ou l'effort, il peut s'insinuer dans le trajet de la plaie et donner lieu à l'emphysème. Pareil phénomène s'est produit dans les cas de fractures de côtes. L'épanchement d'air ne peut être ici bien considérable, en raison de l'infiltration sanguine qui s'empare des lèvres de la solution de continuité du poumon, et qui s'oppose au passage de l'air, à moins que quelque gros tuyau bronchique n'ait été ouvert.

Dans les déchirures du poumon avec intégrité de la plèvre pariétale, on a rencontré dans la cavité pleurale des épanchements d'air en rapport avec l'étendue de la division de l'organe, sans production d'emphysème.

La dyspnée portée à un degré plus ou moins considérable, la sonorité à la percussion et l'absence du murmure respiratoire du côté affecté sont les signes de l'épanchement d'air dans la poitrine. Il faut y joindre une sensation de constriction plus ou moins vive à la base du thorax. Lorsque l'air ne s'échappe pas ou s'échappe difficilement par

la plaie extérieure, le côté malade est élargi et bombé, les côtes élevées et les espaces intercostaux effacés.

L'expérience de tous les jours démontre que le pneumothorax traumatique acquiert rarement des proportions inquiétantes, et qu'il guérit spontanément par l'absorption de l'air épanché. C'est pourquoi les plaies larges qui ont permis au poumon de se rétracter, et à l'air extérieur de pénétrer dans la cavité des plèvres, de même que les plaies étroites où le poumon seul a fourni l'air épanché, doivent être exactement réunies. Cependant, si la suffocation devenait imminente par l'addition continuelle d'une nouvelle quantité d'air à l'épanchement, par le refoulement consécutif du médiastin et la compression du poumon sain, faudrait-il, comme l'ont conseillé Boyer (1) et Dupuytren (2), rouvrir la plaie extérieure ou la dilater pour donner à l'air une issue. Malgaigne (3), se fondant sur les enseignements de la physiologie expérimentale, qui démontrent l'affaissement du poumon consécutif à la libre introduction de l'air dans les plèvres et l'inflammation de cette séreuse par le contact du fluide atmosphérique, qualifie cette doctrine d'absurde. Tout au plus, admet-il l'aspiration de l'air épanché dans la poitrine par la canule d'un trocart, quand la plaie du poumon aura eu le temps de se cicatriser. Cependant, Saussier (4) a réuni dix-sept observations de pneumothorax avec opération de l'emphysème, desquelles neuf sujets affectés de pleurésie ont guéri; les autres, atteints de phthisie pulmonaire, ont succombé dans une période de quatre heures à deux mois après l'opération. Guthrie (5)

(1) *Traité des maladies chirurgicales*, t. VII, p. 301.

(2) *Leçons orales*, t. VI, p. 331.

(3) *Anatomie chirurgicale*, t. II, 2^e éd., p. 215.

(4) Thèse de Paris, 1841, p. 81. — *Recherches sur le pneumothorax et les maladies qui le produisent, les perforations pulmonaires en particulier.*

(5) *Commentaries on the Surgery of the War*, London, 1855, 6^e éd., p. 439.

de son côté, cite un cas où, après un coup de feu à la poitrine suivi d'accidents graves de pneumothorax, on donna issue à l'air à plusieurs reprises et on obtint la guérison. Peut-être, dans ces différentes circonstances, le poumon maintenu par des adhérences ne s'était-il pas affaissé complètement.

Néanmoins, ces faits nous permettent de dire que dans les cas où l'épanchement d'air est très-abondant, la compression exercée sur le poumon sain très-énergique et la suffocation imminente, le chirurgien est autorisé à ouvrir la poitrine pour en évacuer l'air, en modifiant de la manière suivante le précepte de Boyer et de Dupuytren. Au lieu de faire à la paroi thoracique une incision permettant à l'air de sortir de la poitrine aussi bien que d'y rentrer, il pratiquerait la thoracentèse au moyen d'un trocart garni d'une baudruche ou d'un intestin de petit animal : le trop plein de l'air contenu dans la plèvre s'échapperait sans que l'air extérieur pût se précipiter dans la poitrine, l'instrument serait laissé en place jusqu'à ce que la cicatrisation de la plaie du poumon permit à l'organe de reprendre peu à peu son ampliation normale. Cette opération soulagerait le malade, prolongerait ses jours et pourrait même être suivie de guérison.

Épanchement sanguin dans la plèvre. — L'épanchement sanguin dans la cavité des plèvres n'est pas un accident particulier aux plaies du poumon et peut provenir de la lésion d'une artère intercostale, de la lésion des gros vaisseaux qui partent du cœur ou s'y rendent, et de la lésion du cœur lui-même. Il se produit au moment même de la blessure ou quelques jours après, lorsque le caillot qui s'était formé et obstruait l'ouverture des vaisseaux divisés vient à tomber. Variable en abondance et en rapidité, selon le volume et le nombre des vaisseaux lésés, le sang s'épanche immédiatement et remplit la plèvre, ou s'écoule et s'accu-

482 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

male peu à peu en donnant lieu à divers symptômes.

Lorsque l'épanchement est rapide et considérable, le blessé périt presque sur-le-champ d'hémorrhagie et de suffocation, sans pouvoir recevoir les secours de la chirurgie : lorsqu'au contraire il se fait par degrés et lentement, il permet au blessé de vivre plus ou moins longtemps, et se révèle par les signes suivants qui n'existent pas toujours simultanément. Dyspnée souvent portée à un très-haut degré ; respiration courte, laborieuse et fréquente ; anxiété et agitation continuelles ; orthopnée ou décubitus sur le dos, la tête et les épaules étant élevées et les cuisses fléchies ; quelquefois, décubitus sur le côté malade ; constriction et pesanteur à la base du thorax ; écartement des côtes ; augmentation de volume, immobilité du côté malade ; saillie de l'hypocondre correspondant ; matité à la percussion et absence du bruit respiratoire.

Lorsqu'il existe des adhérences du poumon à la plèvre pariétale, la percussion et l'auscultation donnent des résultats en rapport avec l'étendue dans laquelle le poumon est resté en contact avec la paroi thoracique. Quand l'épanchement de sang est accompagné d'un épanchement d'air, la percussion donne un son mat dans les parties les plus déclives de la poitrine, et un son tympanique dans les parties les plus élevées : le malade, dans les mouvements brusques, perçoit la sensation de flot du liquide, que le chirurgien peut constater par la succussion. Dans les mouvements d'expiration forcée ou dans la toux, le sang s'échappe quelquefois de la plaie, soit pur, soit mêlé à l'air.

A ces signes se joignent ceux des hémorrhagies abondantes : fréquence, petitesse et irrégularité du pouls ; pâleur du visage, décoloration des lèvres et altération des traits ; refroidissement des extrémités, sueurs froides à la face ; éblouissements, vertiges, tintements d'oreilles et di-

minution graduelle des forces allant jusqu'à la syncope.

Plusieurs jours après la blessure, il peut survenir une ecchymose à la région lombaire, due à la transsudation du sang à travers la plèvre, et se présentant sous l'aspect d'une coloration violet clair. Chaussier, et après lui Malgaigne, ont nié la possibilité de la transsudation du sang à travers la plèvre pendant la vie, et attribué l'ecchymose lombaire, signalée par Valentin, à l'infiltration du sang par la plaie extérieure dans le tissu cellulaire voisin. Quoi qu'il en soit, ce symptôme est sans importance, et son apparition, toujours tardive, n'ajouterait rien au diagnostic que la réunion d'un certain nombre de ceux que nous avons exposés suffit à élucider.

Le sang épanché dans la plèvre se prend rapidement en caillots dans la partie la plus déclive de la cavité; il est bientôt dilué par l'exhalaison séreuse que sa présence détermine et exagère. S'il est en petite quantité, il est facilement résorbé, alors même qu'il existe un épanchement d'air concomitant; nous en avons eu récemment sous les yeux un exemple remarquable. Lorsqu'au contraire l'épanchement de sang est considérable, il ne se résorbe pas: lorsque le malade succombe après vingt-quatre ou trente-six heures, on trouve le sang noir, en très-grande partie liquide, mais pris aussi en caillots diffluent. La présence d'une grande quantité de sang dans la plèvre, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'air, ne tarde pas à déterminer une inflammation de la séreuse et une exhalation séro-purulente qui provoque la décomposition putride du liquide. Ce phénomène s'annonce par la fièvre avec redoublements le soir, l'anorexie ou des nausées, la sécheresse, l'aridité et la couleur terreuse de la peau, l'infiltration des extrémités inférieures gagnant successivement l'abdomen et le thorax.

Le sang est généralement libre dans la cavité pleurale;

mais il peut arriver que des adhérences anciennes entre les plèvres lui imposent des limites et le circonscrivent, ou que des exsudations plastiques provoquées par sa présence l'entourent et l'isolent, dans une espèce de kyste, du reste de la cavité thoracique. Ce sont là des circonstances heureuses qui, en limitant l'épanchement, peuvent permettre à l'absorption de le faire disparaître. Libres ou circonscrits, on a vu, dans des circonstances fort rares, les épanchements de la poitrine s'échapper par une ouverture spontanée des parois thoraciques, ou par l'expectoration à travers une perforation pulmonaire.

Nous avons dit précédemment ce qu'il fallait espérer des ressources de l'art contre les plaies du cœur et des gros vaisseaux, et nous avons exposé la conduite à tenir dans la lésion des artères des parois thoraciques; nous n'avons à nous occuper ici que du traitement de l'hémorrhagie provenant du poumon et de l'épanchement qui en est la suite.

Fermer les plaies de poitrine quand l'hémorrhagie est nulle ou peu considérable; les maintenir ouvertes lorsque le sang s'épanche à l'intérieur en grande quantité, tel est le précepte posé par A. Paré (1). Valentin (2) modifia cette pratique, et conseilla la réunion des plaies dans les cas où l'hémorrhagie, qu'elle provienne du poumon ou de l'artère intercostale, est peu considérable ou abondante, en recommandant, si la suffocation survenait, de faire une contre-ouverture au point le plus déclive. Larrey (3) fermait la plaie dans tous les cas, et ne pratiquait une contre-ouverture qu'après avoir acquis la conviction de la cessation de l'hémorrhagie, ou lorsqu'après plusieurs jours les symp-

(1) *Œuvres complètes* édit. Malgaigne. Paris, 1840, t. II, p. 97.

(2) *Recherches critiques sur la chirurgie moderne*. Amsterdam, 1772, p. 59.

(3) *Mémoires de l'Académie de médecine, — sur les Plaies de poitrine*, t. I, p. 221.

tômes d'oppression continuaient ou faisaient des progrès.

La réunion immédiate des plaies de poitrine est aujourd'hui généralement passée dans la pratique ; mais les moyens propres à arrêter l'hémorrhagie ne sont pas encore bien déterminés. Certains chirurgiens pensent que le sang, par sa présence dans la plèvre, ralentit l'hémorrhagie et contribue à la formation du caillot ; d'autres, que l'infiltration sanguine qui se fait aux environs de la blessure du poumon et l'affaissement de cet organe, rétrécissent les orifices des vaisseaux coupés et arrêtent l'écoulement du sang. Le plus grand nombre pensent encore qu'il faut recourir aux saignées libéralement répétées, et que nous repoussons énergiquement, comme étant plus nuisibles qu'utiles. Chassaignac (1) a proposé de favoriser l'affaissement du poumon, qui paraît être le moyen le plus efficace contre la lésion de ses vaisseaux, par l'insufflation de l'air dans la plèvre. Sans discuter ces diverses manières de voir, nous pensons qu'il faut tout d'abord fermer la plaie, recourir aux stimulants extérieurs, promener des cataplasmes sinapisés sur les extrémités, et appliquer localement les réfrigérants ou même la glace. De deux choses l'une : ou bien l'hémorrhagie extérieure s'arrête, le pouls se relève, la chaleur reparait, les symptômes fâcheux s'éloignent, et le chirurgien n'a plus à songer qu'aux moyens ultérieurs de combattre l'épanchement ; ou bien l'hémorrhagie continue, l'épanchement augmente, met immédiatement les jours du malade en danger par la suffocation qu'il entraîne, et le chirurgien doit parer immédiatement aux résultats menaçants de l'accumulation du sang dans la plèvre. Il faut alors rouvrir la plaie, si elle est large et qu'elle ait été réunie ; l'agrandir, si elle est étroite, et chercher à débarrasser la poitrine. Dans le cas où l'écoulement du sang par la plaie ne soulage pas le blessé et n'a d'autre

(1) *Thèse inaugurale*. Paris, 1835, p. 82.

effet que de l'affaiblir, on peut, en refermant l'ouverture, remettre les choses dans leur premier état : si le blessé n'est soulagé par l'écoulement du sang qu'aux dépens de ses forces, on refermera et on rouvrira alternativement la blessure ; on insistera sur les révulsifs cutanés les plus énergiques et les applications locales réfrigérantes ; on fera coucher le malade sur le côté affecté, on modérera les mouvements de la respiration, et surtout l'élévation des côtes, par un bandage de corps fortement serré, en cherchant à gagner du temps et à éloigner le danger le plus pressant.

Lorsque la première violence des accidents est apaisée, il faut s'occuper de traiter l'épanchement. Dans les cas où la quantité de sang épanché n'est pas très-grande, le chirurgien peut espérer en obtenir l'absorption au moyen de ventouses scarifiées, souvent répétées, sur le côté malade, d'un régime sévère, et, plus tard, de vésicatoires appliqués en plus ou moins grand nombre. Lorsque la plaie est encore béante, qu'elle a été rouverte ou qu'elle n'est pas encore cicatrisée, elle peut donner issue au sang épanché : il convient alors de favoriser cette évacuation, en donnant au blessé une position convenable. Mais si la plaie est trop étroite ou située de telle sorte qu'elle ne puisse permettre la sortie du sang, au lieu de chercher à obtenir l'évacuation du liquide à l'aide de sondes introduites dans la poitrine, de l'aspiration, pratiquée soit avec la bouche, soit avec une seringue, d'injections destinées à dissoudre les caillots et à les déplacer, il vaut mieux pratiquer une contre-ouverture à la base du thorax que d'insister sur des procédés toujours incertains, dont l'emploi irrite plus violemment les parties que ne peut le faire l'ouverture de la poitrine sur le point le plus déclive du foyer. Il est de précepte de ne donner issue au sang épanché qu'autant que l'état général du blessé démontre que l'hémorrhagie inté-

rieure est arrêtée; mais la temporisation ne doit pas être poussée trop loin, les chances de succès étant d'autant plus grandes que la plèvre aura été moins longtemps irritée par la présence du liquide étranger. On doit pratiquer l'opération dans un temps assez court, lorsqu'il existe en même temps qu'un épanchement de sang, un épanchement d'air propre à favoriser l'altération putride du liquide: on peut alors ouvrir la poitrine, par une incision, sans se préoccuper de l'introduction d'une nouvelle quantité d'air dans la plèvre; une mèche de linge effilé sera mise entre les lèvres de la plaie, pour en empêcher la réunion, et le malade sera placé dans une position propre à faciliter la sortie du sang épanché. L'opération peut être retardée davantage, s'il n'y a pas d'air mélangé au sang dans la cavité de la poitrine. Dans cette circonstance, on ponctionnera le thorax avec un trocart garni de baudruche, en prenant toutes les précautions recommandées dans l'opération de l'empyème, pour éviter l'entrée de l'air dans les plèvres. Il faut évacuer immédiatement tout le liquide; si, comme il arrive habituellement, on ne peut y parvenir, on retirera la canule du trocart, et l'on cherchera à obtenir l'absorption du reste de l'épanchement par les moyens précédemment indiqués. L'absorption ne se faisant pas, on a recours à de nouvelles ponctions; mais il est rare qu'après dix ou douze jours, les ponctions évacuent du sang pur; elles donnent habituellement un liquide roussâtre, mêlé à une certaine quantité de pus et, plus tard, un pus séreux où flottent des fausses membranes. L'affection change alors de nature, et l'épanchement de sang se trouve remplacé par un empyème de pus dont l'histoire n'appartient pas à notre sujet.

Corps étrangers. — La présence de corps étrangers complique quelquefois les plaies pénétrantes de la plèvre et du poumon. Dans les plaies par armes blanches, on ne

rencontre que des fragments de l'arme brisée à une distance plus ou moins grande de sa pointe. Beaucoup plus communs dans les coups de feu, les corps étrangers sont, les projectiles eux-mêmes, des portions de vêtements ou d'équipement, des esquilles provenant de la fracture des os de la cage thoracique, débris entraînés et abandonnés par la balle dans le trajet de la plaie.

Les portions d'armes blanches restent dans les parties molles ou s'implantent dans les os; elles sont apparentes à l'extérieur, ou se cachent en totalité dans la blessure. La présence du corps vulnérant n'est pas facile à diagnostiquer lorsqu'il ne fait pas saillie à l'extérieur; la toux, la douleur, la tuméfaction du voisinage de la plaie ne constituent pas des symptômes particuliers; les renseignements fournis par les assistants et l'examen de l'arme sont des données, plus sûres d'après lesquelles on fermera la plaie, si elles sont négatives, et on la dilatera au contraire, si elles sont affirmatives, pour aller à la recherche du corps étranger.

L'extraction des portions d'armes blanches engagées dans les parties molles et susceptibles d'être saisies avec les doigts ou des pinces, est toujours facile. Celle des fragments d'armes blanches retenus par les os et faisant saillie à l'extérieur, peut encore se faire, soit avec les doigts, soit avec de fortes pinces; dans les cas où ils sont peu saillants, ils sont saisis solidement avec un étau à main et extraits par des tractions directes. Il est rare qu'on soit obligé d'avoir recours à une contre-ouverture et qu'on ne puisse les enlever par leur trajet même. L'extraction d'un fragment d'arme blanche implanté dans un os et ne faisant pas saillie à l'extérieur présente de grandes difficultés, et quelquefois une impossibilité absolue. Lorsque, par des incisions convenables, on aura pu mettre l'extrémité du corps vulnérant à découvert, on la saisira avec de fortes pinces à

qui dépassait d'un pouce intérieurement, s'avisait de se servir du doigt un dé à coudre pour repousser la lame de l'arme en dehors, en pressant avec force sur la pointe, et cette opération eut un plein succès. Ce procédé nous présente une grande difficulté d'exécution, et n'a pu être mis en pratique qu'en ouvrant la poitrine pour permettre au chirurgien de passer à travers un espace interne. Néanmoins il nous semble encore exposer à moins de danger que la présence du corps vulnérant : peut-être pourrait-on lui substituer l'ablation de la face externe de l'os au voisinage de l'extrémité brisée de l'arme qui, se trouvant ainsi assez dégagée, pourrait être saisie par un instrument approprié. Si la pointe d'une épée ou d'un fleuret venait à briser contre une vertèbre et restait profondément enfoncée dans la poitrine, il faudrait aller à sa recherche par une incision et en faire l'extraction, comme Percy en rapporte un exemple (2). Il n'est guère possible en pareil cas de donner des règles précises, ni sur la profondeur et l'étendue des incisions, ni sur l'instrument d'employer et la manière de l'employer : la conduite du chirurgien sera subordonnée aux circonstances.

Quand un coup de feu n'a fait à la poitrine qu'une seule

trait en déshabillant le malade : il faut donc s'assurer de l'intégrité des vêtements avant de se prononcer sur la présence ou l'absence des corps étrangers. Mais le projectile a pu fracturer une côte et en enfoncer les esquilles plus ou moins avant dans la poitrine ; après sa sortie fortuite, il laissera donc encore derrière lui des corps étrangers éminemment agressifs.

L'existence de deux ouvertures faites à la poitrine par une balle donne de grandes présomptions pour croire que le projectile est sorti ; mais la balle a pu se diviser et laisser un de ses fragments dans la plaie, des portions d'os, de vêtements ou d'équipement ont pu être entraînées par elle et abandonnées dans son trajet.

Il importe essentiellement de savoir distinguer l'entrée de la sortie de la balle ; du côté de l'entrée, en effet, les esquilles sont dirigées en dedans vers le poumon, du côté de la sortie, au contraire, elles se portent en dehors. Quand le projectile, au lieu d'atteindre les côtes, rencontre sur son passage les cartilages costaux, il les brise habituellement sans y faire de pertes de substance et, par conséquent, sans en entraîner quelque portion dans la poitrine.

Lorsqu'une plaie par coup de feu à la poitrine est supposée simple, elle doit être recouverte d'un linge cératé, de charpie et de compresses mollement maintenues par un bandage de corps. Quand elle est accompagnée de fracture de côtes avec esquilles, celles-ci doivent être enlevées au moyen d'incisions convenables : il est tout à fait inutile de pratiquer la résection des extrémités fracturées des côtes qui ne peuvent blesser le poumon affaissé et éloigné des parois thoraciques ; on ne pratiquerait cette opération qu'autant que le poumon maintenu par des adhérences au contact des côtes, serait manifestement déchiré par leurs extrémités pointues. Après l'extraction des esquilles, la plaie sera pansée simplement.

« Une blessure de poitrine par armes à feu qui traverse le poumon ne doit jamais être sondée, dit Dupuytren (1); c'est la plus grave hérésie que l'on peut commettre en chirurgie, et l'instrument dit *sonde de poitrine*, que l'on trouve dans la trousse des chirurgiens, devrait bien en être hanni, au moins pour ces sortes de lésions. » Les faits sont en complet désaccord avec ce précepte : le seul inconvénient auquel on s'expose en sondant une plaie de poitrine par coup de feu que l'on suppose renfermer un corps étranger, est de ne pas trouver ce que l'on cherche. En effet, ou bien le poumon libre d'adhérences s'est rétracté vers sa racine et échappe à l'instrument explorateur qui parcourt sans obstacle la cavité pleurale ; ou bien le poumon est adhérent à la plèvre costale et sa blessure reste en rapport avec la plaie extérieure ; une sonde de poitrine ou une sonde de gros calibre en gomme élastique peut alors être introduite dans le trajet escharifié de la plaie du poumon sans courir le risque de causer une irritation plus vive que la présence de la balle, d'esquilles, de vêtements ou d'autres corps entraînés par le projectile. Si l'on était assez heureux dans ce dernier cas pour rencontrer le corps étranger dans le poumon, il faudrait, comme le conseille Ledran (2), dilater suffisamment la plaie extérieure pour aller le saisir avec des pinces et l'extraire sans obstacle.

Il peut arriver qu'une balle tombe immédiatement dans la cavité des plèvres, soit directement, soit après avoir lésé le médiastin ou le poumon. En sondant la blessure, on peut rencontrer le projectile resté au voisinage de la plaie par suite d'adhérences des feuilletts pleuraux. Si la plèvre est libre, la balle tombe sur le diaphragme et s'arrête dans l'angle costo-diaphragmatique, en arrière, près de la colonne vertébrale ; c'est de ce côté qu'il faudra diriger

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 382.

(2) *Traité des plaies d'armes à feu*, p. 191.

492 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

l'instrument explorateur. Si l'on trouve le corps étranger, il faut en pratiquer immédiatement l'extraction au moyen d'une contre-ouverture. Baudens (1) conseille d'introduire dans le thorax, par la plaie d'entrée du projectile, une sonde à dard conduite jusqu'au lieu que celui-ci occupe : lorsqu'on est arrivé sur le corps étranger, on pousse, à travers la paroi thoracique, le dard de la sonde qui sert de conducteur au bistouri pour faire l'incision de la poitrine à l'endroit convenable. Rigide, peu facile à manier, sujette à faire de fausses routes ou à butter contre les os avec la pointe du dard, la sonde nous paraît être un instrument peu sûr dans ces circonstances, même entre les mains d'un chirurgien habile. Il vaut mieux mesurer exactement, avec la sonde exploratrice en gomme élastique appliquée sur le thorax, la distance qui sépare le projectile de l'ouverture d'entrée qu'il a faite, et pratiquer de dehors en dedans, avec le bistouri, une incision sur le lieu occupé par le corps étranger. Dans les cas où la balle est retenue par des adhérences de la plèvre, il ne peut y avoir de lieu d'élection pour pratiquer la contre-ouverture : dans le cas où la plèvre est libre et a permis à la balle d'arriver en arrière dans l'angle costo-diaphragmatique, on ouvre le onzième espace inter-costal. Les intervalles des côtes inférieures peuvent livrer passage à la balle lorsqu'on l'extrait immédiatement : en appuyant sur la douzième côte et en soulevant la onzième, on obtient un écartement suffisant pour amener le projectile ou tout autre corps étranger au dehors. Mais lorsqu'on opère sur les côtes sternales, ou lorsqu'on opère tardivement, et après que les accidents déterminés par le projectile ont amené l'affaissement de la poitrine et le rapprochement des côtes, on est obligé d'agrandir l'espace intercostal qu'on a choisi comme le plus

(1) *Clinique des plaies d'armes à feu*, p. 256.

à la poitrine, bien qu'ayant expectoré plusieurs fois du pus en abondance et jusqu'à des étoupes qui avaient servi à bourrer le fusil. Réveillé-Parise (1) rapporte qu'un officier blessé en 1813, sur les bords de la Bidassoa, par un coup de feu à la poitrine, rejeta par expectoration, douze jours après la blessure, un morceau de drap bleu et une petite esquille. L'année suivante, il rendit une seconde esquille pendant un violent accès de toux. A partir de cette époque il se rétablit parfaitement.

Mais, la plupart du temps, les corps étrangers restés dans le poumon, donnent lieu à la pneumonie et à la suppuration du poumon. L'inflammation du poumon s'étend parfois aux parois thoraciques; un abcès dans le fond duquel on rencontre le corps étranger se fait jour à l'extérieur. Réveillé-Parise (2) cite un cas de ce genre; le corps étranger était une portion de hausse-col extraite, un mois après la blessure, d'un abcès extérieur qu'il avait déterminé.

Une balle tombée dans la cavité des plèvres soit directement, soit après avoir intéressé le poumon, peut y séjourner impunément et y demeurer libre et flottante. Cette innocuité que Percy (3) s'est plu à rappeler, est un phénomène rare: l'inflammation de la plèvre et la production d'un épanchement de pus sont, au contraire, des accidents communs. La balle peut rester en place, se cantonner dans l'épaisseur des parois de la poitrine, s'engager dans l'intervalle des côtes, s'y fixer et y demeurer pendant un temps assez long sans produire des accidents notables. Larrey (4) dit en avoir vu plusieurs exemples. Nous pensons néanmoins que ces cas doivent être fort rares et que vraisemblablement, dans ces circonstances, le projectile n'a pas

(1) *Archives générales de médecine*, 1^{re} série, t. VIII, p. 540.

(2) *Loco citato*, p. 529.

(3) *Loco citato*, p. 127.

(4) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 202.

496 BLESSURES DE LA POITRINE PAR ARMES DE GUERRE.

quitté les parois thoraciques. Une balle tombée dans la plèvre est habituellement entraînée par la pesanteur vers la partie la plus déclive, et la collection du liquide qu'elle détermine, s'écoule avec plus ou moins de facilité, selon la situation de la plaie ou de l'ouverture fistuleuse qui lui succède. Un abcès phlegmoneux ou sub-aigu se forme quelquefois sur les parois de la poitrine, à la hauteur même qu'occupe la balle, et indique le lieu où il faut inciser pour pratiquer l'extraction du corps étranger. D'autres fois l'exploration faite avec une sonde en gomme élastique, reconnaît la présence et la position exacte du projectile déplacé par la suppuration et permet de faire une incision pour l'extraire (1). Lorsque le corps étranger ne détermine pas d'abcès à l'extérieur ou ne peut être reconnu, et qu'il donne lieu à une source intarissable de matière purulente, ou, si la plaie vient à se fermer, à un épanchement de pus, il convient de pratiquer l'opération de l'empyème par incision, dans l'endroit le plus déclive du foyer, aussi bien pour donner issue au liquide que dans l'espoir de voir le corps étranger se présenter spontanément par la contre-ouverture, ou être entraîné par des injections détersives.

Les plaies pénétrantes de la poitrine par coups de feu et celles qui ont déterminé des épanchements de pus restent quelquefois fistuleuses, et résistent à tous les moyens chirurgicaux mis en œuvre pour obtenir la guérison. Il convient alors de les maintenir ouvertes, afin de permettre le libre écoulement du pus au dehors et de prévenir les accidents que sa rétention pourrait occasionner; moyennant cette précaution, les sujets atteints de cette infirmité peuvent jouir d'ailleurs d'une bonne santé (2) et prolonger leur existence au delà de quinze ou vingt ans.

Hernie du poumon. — L'issue d'une portion plus ou

(1) Larrey, *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 207 et suiv.

(2) Boyer, *Traité des maladies chirurgicales*, t. VII, p. 313.

considérable du poumon à travers la solution de continuité faite aux parois thoraciques est la plus rare des complications des plaies pénétrantes de la poitrine. On désigne cet accident sous le nom de hernie traumatique (1). Une hernie du poumon à travers une plaie de poitrine survient instantanément et semble se confondre avec la production de la blessure : elle résulte d'une plaie assez large, produite ordinairement par une épée ou une arme tranchante. La théorie de la formation des hernies du poumon, en particulier celle qui a été exposée par J. Cloquet (2). « Quand tous les muscles inspirateurs se contractent à la fois, dit ce chirurgien, la glotte étant fermée et l'air retenu dans les bronches exercent une compression violente, non-seulement sur les viscères abdominaux, mais aussi sur les viscères renfermés dans le thorax. Les poumons réagissent contre la pression de l'air qu'ils contiennent contre les parois thoraciques qui les comprime; ils trouvent dans la colonne vertébrale, le sternum et les côtes de puissants obstacles à leur déplacement; mais la résistance des parois thoraciques n'est loin d'être aussi grande au niveau des espaces intercostaux : les muscles qui remplissent ces espaces et qui sont disposés sur deux plans dont les fibres superposées sont dirigées en sens inverse, peuvent se laisser vaincre dans quelques cas d'efforts violents, et donner issue à une partie du poumon; cet organe s'échappe alors par les endroits qui lui offrent le moins de résistance et vient paraître au-dessous du niveau en faisant hernie. Tel est le mécanisme suivant lequel se forment la plupart des hernies accidentelles du poumon. »

Legouest (3), dans un cas de plaie, a donné une explica-

1. Del-Lavallée, Hernies du poumon, *Mémoires de la Société de chirurgie*, 1847, t. I, p. 77.

2. *Nouvel journal de médecine*, 1819, t. VI, p. 328.

3. *Anatomie chirurgicale*, 1838, t. II, p. 416.

tion quelque peu différente de ce mécanisme : « Si, dit-il, un cavité plévrals a été ouverte sans lésion du poumon, et celui-ci affaissé par la pénétration de l'air, l'expiration tendra à chasser l'air contenu dans le poumon resté sain : cet air, rencontrant un obstacle insurmontable du côté de la glotte, refluera dans le poumon vide; et l'on aura le singulier phénomène que le poumon sain se videra et que celui du côté blessé se remplira. Cela aurait lieu, même quand celui-ci aurait été compris dans la blessure; en effet l'air qui y pénètre par les bronches se répand également dans tous leurs rameaux, tandis que la plaie ne saurait en intéresser que quelques-uns. Si l'expiration est brusque, saccadée, l'expansion du poumon blessé se fera aussi brusquement et par saccades; c'est alors qu'on le voit sauter pour ainsi dire dans la poitrine, se présenter à la plaie, enfin faire *hernie* au travers; et telle est la théorie des hernies pulmonaires qu'il est facile de produire chez les animaux vivants par des expériences directes. »

C'est aussi l'expiration énergique et brusque que Morel-Lavallée signale comme la cause la plus puissante des hernies pulmonaires traumatiques ou autres; mais pour ce chirurgien, une plaie du poumon peut empêcher la hernie de l'organe.

Pour nous, la hernie immédiate du poumon ne se produit qu'autant que l'organe ne se rétracte pas et que l'air ne s'introduit pas dans la cavité des plèvres : la blessure du poumon n'y met pas obstacle. Toute violence exercée sur le thorax détermine un mouvement d'expiration brusque et rapide; à ce moment, le poumon sain ou blessé est fortement appliqué contre la paroi costale, suit, pour ainsi dire, la retraite de l'instrument vulnérant à travers la plaie extérieure et sort de la poitrine. Chez deux malades, cependant, l'issue du poumon semble avoir eu lieu quelque temps après l'accident. Elle apparut le lendemain sur un blessé dont Tul-

Plus nous a rapporté l'observation (1); elle se manifesta quelques heures après la blessure sur un officier présenté à la Société de chirurgie par H. Larrey (2). Ni l'un ni l'autre de ces deux blessés ne furent immédiatement examinés par un chirurgien : celui de Tulpius, ivre-mort quand il fut blessé, ne s'aperçut de la hernie du poumon dont il était atteint qu'après avoir repris ses sens; l'officier présenté par H. Larrey perdit connaissance au moment du coup, revint à lui, marcha, fit une chute, ressentit alors une vive douleur au côté, y porta la main et constata l'issue du poumon à travers sa blessure. Comme on peut le voir, il n'est pas manifestement démontré que le poumon ne sortit pas immédiatement de la poitrine chez ces deux blessés; l'issue de l'organe fut seulement constatée quelque temps après la blessure. Nous ne saurions nier la possibilité de l'issue du poumon, lorsque l'air a pénétré dans la plèvre en certaine quantité, puisque Malgaigne affirme qu'il est facile de la produire chez les animaux vivants par des expériences directes; mais nous dirons que nous n'avons pas pu l'obtenir, et que la rareté des hernies du poumon tient, très-probablement, à la présence presque constante de l'air dans le sac pleural à la suite des plaies pénétrantes de la poitrine. Quant à la blessure du poumon que l'on peut regarder comme inévitable quand la plèvre est intéressée, l'expérience a prouvé qu'elle n'est pas un obstacle à l'issue de l'organe; les observations citées par Morel-Lavallée lui-même le démontrent.

Sorti à travers une plaie de poitrine, le poumon se présente sous la forme d'une tumeur lisse, de grosseur variable et pouvant atteindre le volume d'un gros œuf de poule. La tumeur est étranglée et pédiculée par les bords de la plaie qui lui a donné issue; elle se congestionne, devient

(1) Morel-Lavallée, *loco citato*, p. 121.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. VI, p. 521.

d'un noir livide et présente l'apparence de la gangrène. La coloration ardoisée du tissu pulmonaire n'est pas toujours un signe de gangrène; sa flétrissure, au contraire, annonce qu'il est frappé de mort. Si le poumon hernié est sain, il convient d'en opérer la réduction dans la poitrine, en pratiquant même, au besoin, un débridement sur la paroi thoracique: s'il est sphacélé, on peut appliquer une ligature à la racine de la tumeur qu'il forme et retrancher celle-ci avec le bistouri; mieux vaut, à notre avis, l'abandonner à lui-même et laisser la tumeur tomber spontanément. Le reste du traitement consiste à panser la plaie à la manière ordinaire ou à protéger simplement la tumeur, à prévenir ou à combattre l'inflammation, et surtout à remédier aux lésions de la respiration qui ont favorisé la formation de la hernie et qui pourraient la reproduire ou l'accroître.

Blessures du diaphragme. — Le diaphragme, comme toutes les autres parties du corps, peut être blessé par des instruments piquants, tranchants ou contondants, couteaux, épées, sabres, projectiles lancés par la poudre à canon. Ce muscle ne peut être que très-difficilement lésé sans que les viscères thoraciques le soient en même temps.

Il existe des plaies du diaphragme sans plaies extérieures; ce sont les plaies par déchirures faites par les fragments d'une fracture de côtes, et les plaies par ruptures qui surviennent à la suite d'une contusion violente de l'abdomen, d'une chute d'un lieu élevé ou d'un effort énergique.

Les blessures du diaphragme passent pour être extrêmement graves et souvent immédiatement mortelles. L'étendue et la nature de la plaie sont les éléments du pronostic: les piqûres par les armes blanches guérissent fréquemment; c'est ainsi que nous avons vu récemment guérir, sans accidents notables, un coup de pointe de sabre qui avait blessé en même temps, selon toutes probabilités, le

poumon, le diaphragme et le foie. Les plaies par coups de feu sont manifestement plus graves : néanmoins A. Paré rapporte l'observation d'un capitaine nommé d'Alon qui reçut, au siège de La Rochelle, une balle qui, pénétrant près du cartilage xiphoïde, traversa le diaphragme et sortit entre la cinquième et la sixième côte gauche : après avoir survécu huit mois, non sans souffrir, le blessé mourut d'une *colique* (1). Quant aux ruptures, il est rare qu'elles n'entraînent pas immédiatement la mort.

Les symptômes des blessures du diaphragme sont assez obscurs. Quand il existe une plaie, sa direction peut faire présumer la lésion du diaphragme. Les graves troubles fonctionnels que l'on observe à la suite de ces accidents se rencontrent, en grande partie, dans les plaies pénétrantes de la poitrine et de l'abdomen. On s'accorde généralement, néanmoins, à considérer les signes suivants comme se rapportant à la lésion du diaphragme : douleur dans la région diaphragmatique se propageant quelquefois jusqu'à l'épaule, augmentant par l'inspiration et obligeant le malade à respirer par l'élévation des côtes ; dyspnée plus ou moins considérable ; hoquet, mouvements convulsifs du diaphragme ; contraction particulière des muscles de la face, à laquelle on a donné le nom de rire sardonique ; anxiété précordiale ; petitesse du pouls ; refroidissement des extrémités.

Le diaphragme peut être blessé sur tous les points de sa surface : les anciens considéraient les plaies du centre aponevrotique comme entraînant des accidents plus graves que ceux propres aux plaies des autres parties de ce muscle ; on regarde aujourd'hui cette opinion comme dénuée de fondement. Peut-être serait-on plus autorisé à penser que les blessures du diaphragme situées du côté droit sont moins

(1) *Œuvres complètes*, éd. Malgaigne, t. II, p. 95.

graves que les autres, en raison du contact de ce muscle avec le foie qui ferme naturellement la solution de continuité et peut contracter des adhérences avec elle.

Il arrive presque toujours que les viscères flottants du bas-ventre passent de cette cavité dans le thorax, par l'ouverture faite au diaphragme : aux symptômes dont nous avons parlé, s'ajoutent, dans ces cas, l'affaissement des parois abdominales coïncidant avec l'augmentation de volume de la poitrine. C'est ordinairement l'estomac, l'épiploon et le côlon qui passent, en quantité plus ou moins considérable, dans la poitrine : il n'est pas nécessaire à la production de cet accident que la perforation du diaphragme ait une grande étendue ; la plaie faite par une épée très-acérée ou par une balle de petit calibre suffit pour lui donner naissance. Chez tous les sujets qui ont succombé, dans un temps plus ou moins long, après une solution de continuité du diaphragme, on a trouvé les bords de la plaie non réunis, cicatrisés isolément, arrondis et calleux ; circonstance qui s'explique par les mouvements constants du diaphragme pendant la respiration et par l'interposition des viscères entre les lèvres de la blessure. Un certain nombre d'accidents ou d'infirmités tourmentent les malades qui ont survécu à ces blessures : ce sont des constipations opiniâtres, des angoisses habituelles, des syncopes fréquentes, des vomissements, des douleurs constantes de la poitrine et de la région de l'estomac, des coliques, etc. La mort, au lieu d'arriver par l'affaiblissement progressif, résulte quelquefois de l'étranglement fortuit des viscères dans la plaie du diaphragme, comme il advint chez le blessé d'A. Paré qui succomba huit mois après son accident et fut enlevé en trois jours par une *colique*, et chez un soldat dont l'observation est rapportée par Chevreau (1) : ce dernier reçut un coup de

(1) *Recueil des mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 1^{re} série, t. V, p. 247.

tre la septième et la huitième côte, en 1813, et en 1818, après avoir éprouvé tout à coup des symptômes d'obstruction interne : une anse du côlon, longue de six pouces, était étranglée dans la plaie du diaphragme. Traitement des plaies, ruptures et déchirures du diaphragme. Le traitement ne peut être direct : il consiste à prévenir ou à diminuer par les saignées locales et générales, les symptômes locaux et généraux qui pourraient se montrer du côté de la poitrine et de l'abdomen, à calmer la toux et le hoquet, à tenir le malade sur le dos, la tête et la poitrine élevées, à recommander le repos le plus complet, à recommander le repos le plus absolu. Les soins généraux et les précautions à prendre seraient l'ingestion d'une petite quantité d'aliments à chaque repas, la marche modérée après avoir mangé, et l'absence de toute contraction musculaire. Si des symptômes d'obstruction interne survenaient, Guthrie (1) a conseillé de faire une incision sur l'abdomen, en regard du lieu où l'on suppose que le diaphragme a été blessé, une ouverture est faite pour laisser passer la main et permettre de ramener à leur place les parties herniées : si des adhérences s'étaient formées entre les viscères herniés et les parois de l'ouverture diaphragmatique, le cas serait traité comme une hernie étranglée adhérente dans d'autres par un débridement de la striction fait au lieu le plus accessible et le plus accessible. La plaie de l'abdomen est ensuite fermée par la suture. Cette opération, en elle-même si formidable, nous paraît devoir être acceptée ; elle n'est pas plus dangereuse que les larges incisions, et dans certaines circonstances, ont été faites avec succès pour lever les kystes de l'ovaire, et seule, elle donnerait toute chance de vie au malade.

Elementaries ou the Surgery of the war, etc. 6^e édit., p. 506.



CHAPITRE XIII

BLESSURES DE L'ABDOMEN

Blessures non pénétrantes de l'abdomen. — Plaies par les armes blanches; contusions superficielles et profondes; plaies contuses et coups de feu. *Blessures pénétrantes de l'abdomen.* — Plaies simples. — Plaies compliquées : hémorrhagie; issue des viscères. Plaies des viscères : tube digestif; intestins; estomac; foie et vésicule biliaire; reins; rate. Épanchements abdominaux : sang, bile, urine, matières alimentaires ou stercorales, gaz, pus. Corps étrangers. Péritonite traumatique.

L'abdomen a été divisé par les chirurgiens anatomistes en un certain nombre de régions qu'il importe de connaître; en effet, à chacune de ces régions extérieurement limitées, correspondent à l'intérieur des organes différents qui peuvent avoir à souffrir des violences exercées sur le bas-ventre. Il convient aussi d'établir une délimitation entre l'abdomen proprement dit et le petit bassin, bien que ces deux cavités n'en fassent qu'une et que les blessures de l'une et de l'autre s'influencent réciproquement. L'abdomen, pour nous, comprendra l'espace limité, en haut, par le diaphragme, en bas, par un plan coïncidant avec l'aire du détroit supérieur du petit bassin; les parois latérales et antérieures étant composées par les régions costo-iliaques, d'une part, l'épigastre, l'ombilic, l'hypogastre et les flancs, de l'autre; la paroi postérieure étant constituée par le rachis.

Dans cette grande cavité se trouvent situés la majeure partie du tube digestif et ses annexes, la rate, les reins, des vaisseaux artériels et veineux, appartenant au système cir-

culatoire général, et l'origine du canal thoracique. Ces différents organes sont maintenus en place de diverses manières : la plupart sont appendus plus ou moins immédiatement à la colonne vertébrale, au moyen d'une membrane séreuse, le péritoine, qui, enveloppant complètement seulement ceux-ci, et leur permettant une certaine mobilité, recouvrant ceux-là, les appliquant et les fixant contre les parois, forme un grand nombre de replis et de brides. Très-irrégulièrement disposé sur la paroi postérieure de l'abdomen, le péritoine tapisse au contraire uniformément la paroi antérieure que l'on peut considérer comme lisse et libre dans toute son étendue. Très-épaisse et rendue mi-partie solidé, en arrière, par la présence de la colonne vertébrale lombaire, la ceinture abdominale, mince en avant, est cependant très-résistante, renforcée qu'elle est par de fortes aponévroses ; c'est sur les côtés qu'elle présente le moins d'épaisseur et de solidité, en raison de la disposition anatomique des plans musculieux qui la composent.

Les blessures de l'abdomen sont faites par la série d'armes et d'instruments que nous avons si souvent énumérés ; armes ou instruments piquants, tranchants, contondants et projectiles lancés par la poudre à canon : les chutes des lieux élevés donnent aussi lieu, soit directement, soit par ébranlement ou contre-coup, à des désordres plus ou moins graves des viscères abdominaux.

Les plaies de l'abdomen sont divisées en plaies pénétrantes et en plaies non pénétrantes : les plaies non pénétrantes n'intéressent que les parois de la cavité abdominale ; les plaies pénétrantes traversent complètement les parois de l'abdomen et doivent être distinguées en plaies pénétrantes de la cavité péritonéale, et en plaies pénétrantes sans ouverture de cette cavité.

Blessures non pénétrantes de l'abdomen. — Plaies par armes blanches. — Les plaies non pénétrantes de



506 BLESSURES DE L'ABDOMEN PAR ARMES DE GUERRE.

l'abdomen par la pointe des armes blanches ou par les instruments piquants, ne présentent pas en général de gravité lorsqu'elles sont simples. Elles intéressent les parois abdominales à une plus ou moins grande profondeur, surtout en arrière où la masse musculaire sacro-lombaire a une très-grande épaisseur : habituellement elles n'ont qu'une seule ouverture. Lorsque l'instrument vulnérant est porté obliquement ou presque parallèlement aux parois de l'abdomen, il chemine plus ou moins loin dans leur épaisseur ; tantôt il se borne à faire un trajet en cul-de-sac, tantôt il traverse de nouveau les téguments de dedans en dehors et forme un séton dont la longueur est déterminée par le degré de courbure de la région. Chez les sujets qui ont le ventre plat, ce trajet sous-cutané ou inter-musculaire peut avoir, sur la partie antérieure de l'abdomen, une assez grande étendue et passer d'un flanc à l'autre, surtout lorsqu'il suit la direction du pli de locomotion qui existe à la hauteur de l'ombilic.

Faites avec des armes parfaitement acérées, ces plaies ne provoquent pas de vives douleurs ; mais il n'en est pas de même, lorsque l'instrument vulnérant présente une pointe plus ou moins irrégulière, ainsi qu'on le voit souvent dans des combats singuliers avec des fleurets dont les boutons ont été simplement cassés. La douleur ne se limite pas toujours aux parties frappées ; elle s'irradie souvent à une grande distance et gagne les parois latérales du thorax, les aines et la partie supérieure des membres pelviens ; elle est quelquefois assez intense pour provoquer de la dyspnée, des nausées et des vomissements. La dilacération de quelques filets nerveux appartenant aux dernières paires de nerfs intercostales et aux branches abdominales du plexus lombaire, en est la cause.

C'est aussi dans les plaies de cette nature, où les tissus ont été plus ou moins déchirés, qu'on voit surtout surve-

nir des accidents inflammatoires graves, accidents plus rarement observés à la suite de plaies faites avec netteté. La constitution anatomique des parties, composées alternativement de couches musculaires et aponévrotiques, l'étroitesse de la piqûre s'opposant au libre écoulement des liquides, le frottement des vêtements sur la blessure et les mouvements du blessé, des pansements peu méthodiques, sont autant de causes qui peuvent donner lieu à cet accident. L'inflammation apparaît ordinairement peu de jours après la blessure, et se manifeste par une douleur plus vive, la rougeur et la tuméfaction sur le trajet de la plaie : limitée, elle ne présente pas grand danger ; gagnant en étendue, elle peut donner lieu à des fusées purulentes qui se répandent soit dans la gaine des muscles droits, soit en nappe sous les couches planes des muscles de la paroi, et provoquent quelquefois la gangrène partielle des téguments. Quand le trajet de la plaie est voisin du péritoine, la phlogose, au lieu de se borner aux parois tégumentaires, retentit quelquefois sur la membrane séreuse et détermine tous les symptômes et les accidents de la péritonite. Les antiphlogistiques les plus énergiques et le débridement profond de la plaie sont les seuls moyens de conjurer ces accidents.

Les plaies par coupure varient beaucoup dans leur longueur, dans leur profondeur et leur direction. La profondeur de ces solutions de continuité a seule de l'importance : quand la plaie n'intéresse que les téguments sans comprendre les muscles, elle n'a d'autre inconvénient que de se cicatriser très-lentement ; lorsque les couches musculaires sont divisées, à mesure que la plaie est plus profonde elle présente une plus grande gravité et des différences considérables au point de vue de son traitement et de ses résultats définitifs. Les muscles de l'abdomen sont tellement disposés qu'une même solution de continuité divise

les uns perpendiculairement, les autres obliquement ou parallèlement à leurs fibres : il en résulte que la plaie, quelle que soit sa direction, est toujours accompagnée d'un écartement de ses bords en rapport avec sa profondeur.

Les plaies du bas-ventre par instruments tranchants ont pour résultat d'affaiblir les parois abdominales, en raison de la division des aponévroses, et d'exposer à des hernies consécutives. Aussi la hauteur à laquelle siègent ces plaies sur les parois de l'abdomen, et la manière dont se dédouble l'aponévrose du grand oblique, ont-elles une grande influence sur la production des hernies. Au-dessus et un peu au-dessous de l'ombilic, on rencontre le feuillet profond de l'aponévrose en contact avec le péritoine; au-dessous de l'ombilic jusqu'au pubis, le feuillet aponévrotique fait défaut en arrière des muscles appliqués immédiatement sur la membrane séreuse : une plaie située au-dessus de l'ombilic et divisant tous les muscles, laisse intacte l'aponévrose profonde dont la résistance maintient encore solidement les viscères en place; une plaie située au-dessous de l'ombilic et intéressant tous les muscles, divise en même temps l'aponévrose qui n'oppose plus d'obstacle à la poussée des viscères dirigés par la pesanteur, par les mouvements ou les efforts du malade vers la partie inférieure de l'abdomen. Les plaies situées au-dessous de l'ombilic sont donc plus difficiles à réunir et plus exposées aux hernies consécutives que les plaies situées au-dessus de cette région.

Dans les piqûres des parois abdominales, le traitement consiste uniquement dans le repos; la petite plaie sera recouverte d'une mouche de diachylum, et le chirurgien se tiendra prêt à parer aux accidents inflammatoires qui pourraient survenir.

Les sujets atteints de plaies par instruments tranchants, seront placés dans la position la plus favorable au contact des bords de la solution de continuité : tous les auteurs

conseillent de rendre la coaptation des bords de la plaie plus parfaite à l'aide de bandelettes agglutinatives ; mais tous les chirurgiens savent aussi que ce moyen n'est qu'illusoire et ne sert que d'appareil protecteur. Si les muscles ne sont que superficiellement intéressés, la plaie recouverte d'un pansement simple maintenu par un bandage de corps sera abandonnée à elle-même : si, au contraire, les muscles ont été profondément divisés, nous pensons qu'il faut avoir recours à la suture enchevillée pour obtenir une réunion aussi immédiate que possible. Cette suture ne doit pas se borner à la peau, mais elle doit comprendre les muscles eux-mêmes, et les anses du fil doivent aller jusqu'au fond de la plaie. Traitée par la position, par des bandages unissants ou des bandelettes agglutinatives, une plaie profonde et étendue des parois abdominales se comporte à peu près comme si elle était abandonnée à elle-même : à mesure qu'agit la rétractilité musculaire, les bouts divisés des muscles s'éloignent l'un de l'autre, et laissent entre eux un espace qui se comble par du tissu de cicatrice moins solide et moins résistant que les muscles eux-mêmes. Plus petite sera l'étendue de cette substance interposée entre les bouts du muscle divisé, moindre sera l'affaiblissement des parois abdominales, et moindres aussi les chances de hernies consécutives : ces conditions ne peuvent être remplies que par la suture comprenant en même temps les muscles et les téguments. .

Les complications des plaies non pénétrantes de l'abdomen par armes blanches sont rares. L'inflammation dont nous avons déjà parlé et la présence de l'instrument vulnérant dans la plaie ne se rencontrent guère que dans les blessures par armes piquantes, et ne sont pas communément observées. L'hémorrhagie aussi peu souvent constatée que les accidents précédents, est extérieure dans les plaies par corps tranchants, interstitielle dans les plaies

par instruments piquants. Quand l'hémorrhagie se fait jour à l'extérieur, elle est facilement arrêtée par la torsion ou la ligature du vaisseau divisé; si l'artère saignante se cachait en se rétractant dans l'épaisseur des parois du ventre, elle serait recherchée et mise à nu par une légère incision. Habituellement, les plaies par piqûres ne donnent lieu qu'à l'effusion de quelques gouttes de sang; mais il peut arriver que l'instrument vulnérant rencontre l'artère épigastrique ou la mammaire interne et détermine une hémorrhagie externe assez inquiétante. Le chirurgien cherchera à se rendre maître de cet accident par l'application locale de compresses imbibées d'eau froide, par la compression médiante exercée au moyen d'un bandage de corps, par la compression immédiate pratiquée avec une bougie de gomme élastique introduite dans le trajet de la plaie. La ligature dans la plaie suffisamment agrandie serait substituée à ces moyens hémostatiques restés sans succès. Nous n'avons eu que deux fois l'occasion d'observer des hémorrhagies à la suite de plaies de parois abdominales: dans un des cas, l'artère épigastrique avait été intéressée par un coup de couteau, à l'endroit où elle s'engage dans le muscle droit, et donnait lieu à une hémorrhagie que nous ne pûmes arrêter que par la ligature dans la plaie même; dans l'autre cas, la circonflexe iliaque divisée par un coup de couteau, un peu au-dessous de l'épine iliaque antérieure et supérieure, fournit une hémorrhagie secondaire assez considérable pour nous engager à rechercher le vaisseau lésé et à le lier.

Quand l'hémorrhagie est interstitielle, le sang, au lieu de se faire jour à l'extérieur, s'épanche dans le tissu cellulaire, forme une tumeur molle plus ou moins volumineuse, ou se glisse entre les couches aponévrotiques. Le sang s'arrête spontanément: tantôt il est résorbé en un temps toujours très-long; tantôt il donne lieu à un abcès

sanguin qu'il faudra vider prématurément selon les règles ordinaires.

Contusions. — Les contusions bornées aux parois abdominales ne déterminent habituellement aucun accident. Elles peuvent cependant donner lieu à la rupture des muscles, la peau restant intacte. Nous avons vu le muscle droit du côté gauche rompu vers le milieu de sa portion sous-ombilicale, chez un sapeur-pompier qui, en s'exerçant au gymnase, avait mal pris son élan et s'était violemment heurté le bas-ventre contre la partie postérieure du cheval de bois : une tumeur sanguine considérable, due sans doute à la déchirure de l'artère épigastrique, existait sur le lieu frappé ; molle et dépressible, elle permettait aux doigts de sentir la solution de continuité du muscle dont les deux bouts étaient rétractés : le malade étant couché sur le dos avait la plus grande peine à se mettre sur son séant. La guérison fut obtenue sans hernie consécutive ; mais il n'en est pas toujours ainsi, et les contusions des parois abdominales, soit qu'elles déterminent immédiatement la rupture des muscles, soit qu'elles amènent consécutivement leur atrophie, ont souvent pour résultat de diminuer la résistance des parties et de préparer l'apparition de hernies ou d'éventrations plus ou moins considérables.

Les contusions de l'abdomen ne bornent pas toujours leur action aux parois de cette cavité et s'étendent quelquefois jusqu'aux viscères. Sans produire de désordres localisés dans tel ou tel organe, elles peuvent se répartir sur toute la masse viscérale ; mais plus généralement elles atteignent les viscères solides volumineux et fixes, tels que le foie, la rate, le rein : et bien que l'estomac et l'intestin, par leur mollesse et leur mobilité, échappent facilement aux violences extérieures, ils sont néanmoins quelquefois intéressés. Des accidents inflammatoires de la plus grande

gravité sont assez souvent le résultat des contusions profondes de l'abdomen et doivent être combattus par les moyens antiphlogistiques les plus énergiques.

Tous les organes, les vaisseaux mêmes renfermés dans l'abdomen peuvent être déchirés ou rompus par les contusions profondes : nous avons vu l'aorte abdominale divisée par un coup de pied de cheval chez un maréchal-ferant qui reçut une ruade dans le ventre, à la hauteur de l'ombilic ; un épanchement rapidement mortel avait eu lieu par une plaie transversale, longue de six millimètres et située à trois travers de doigt au-dessus de l'angle-sacro-vertébral sur le côté gauche du vaisseau.

Les projectiles lancés par la poudre à canon déterminent, comme les corps contondants ordinaires, des contusions plus ou moins profondes de l'abdomen et la rupture des viscères. Les boulets arrivés à la fin de leur course et conservant peu de force, ou frappant obliquement les parois abdominales, les éclats de projectiles creux, occasionnent souvent les plus grands désordres intérieurs sans entamer la peau : les balles mortes ou arrêtées par les vêtements, par quelque pièce de l'armement ou de l'équipement, donnent lieu fréquemment à des accidents moins graves que les gros projectiles, mais néanmoins assez sérieux. Nous en reparlerons à l'occasion des plaies de chacun des viscères de l'abdomen en particulier.

Plaies contuses et coups de feu. — Les plaies contuses ordinaires des parois abdominales ne présentent rien de particulier à signaler : elles sont rarement compliquées d'hémorrhagie ou de la présence de corps étrangers ; l'inflammation est leur complication la plus ordinaire.

Les balles frappent obliquement ou parallèlement les parois de l'abdomen, y creusent des sillons ou des gouttières plus ou moins étendues. Lorsqu'elles pénètrent dans les parties, elles font des plaies en cul-de-sac, au fond des-

quelles elles restent logées, ou des plaies disposées en sétons et offrant deux ouvertures, l'une d'entrée, l'autre de sortie. Les balles sphériques contournent quelquefois les parois abdominales et y suivent un trajet qui peut en imposer pour une plaie pénétrante; les balles cylindro-coniques ne donnent pas lieu à de pareilles blessures. Les gros projectiles et les éclats de projectiles creux font des plaies contuses beaucoup plus considérables et souvent accompagnées de pertes de substance et d'ecchymoses étendues.

Nous n'avons ici en vue que les plaies de la ceinture abdominale antérieure et latérale, les plaies de la région postérieure ayant été décrites avec les blessures du rachis.

La présence des projectiles et des corps qu'ils entraînent est à peu près la seule complication immédiate des coups de feu des parois abdominales. Il est habituellement facile de constater la présence des balles qui doivent être extraites par les procédés ordinaires. L'immense majorité des plaies en cul-de-sac recèle les projectiles; cependant, ceux-ci ont pu refouler les vêtements dans la plaie sans les percer, et être enlevés avec eux dans la bourse qu'ils ont formée. Les portions de vêtements déchirés, entraînés par les projectiles et abandonnés dans la blessure sont plus difficilement reconnues: il faut prendre garde de saisir en leur lieu et place les bords déchirés des apouévroses, et de n'exercer que des tractions modérées pour les amener au dehors. Ces lambeaux de vêtements méconnus sont souvent abandonnés dans le trajet de la plaie: ils déterminent constamment une suppuration abondante jusqu'à leur sortie, et très-souvent une inflammation phlegmoneuse qui présente de graves dangers.

Les coups de feu des parois abdominales sont traités comme dans les autres régions, soit par l'application de compresses imbibées d'eau froide, soit par un pansement

simple, maintenu par un bandage de corps : le malade doit rester au lit et garder le repos le plus absolu. Ces blessures sont toujours fort douloureuses et lentes à se cicatriser; les plaies en sétons guérissent plus vite et occasionnent moins de douleur que les plaies en gouttières.

L'accident qu'on doit surtout redouter à la suite des plaies contuses et des coups de feu de l'abdomen, c'est l'inflammation. La déchirure des aponévroses et des gaines musculaires, les mouvements incessants des parois abdominales, le frottement presque inévitable des pièces d'appareils, joints aux effets de la contusion même, prédisposent à cet accident. L'inflammation des parois n'est pas la seule à craindre, et dans les plaies contuses faites par de gros projectiles et des éclats de projectiles creux, comme aussi quelquefois à la suite de coups de feu, l'inflammation des parties sous-jacentes et du péritoine constitue un danger plus grand encore. Le relâchement des parois de l'abdomen, l'application de fomentations émollientes, l'emploi libéral des saignées locales et générales, et surtout la prompte et longue incision des tissus, l'issue facile et rapide donnée au pus, tel est le traitement qu'il convient d'opposer à cette grave complication des blessures de l'abdomen par les corps contondants ou les projectiles de guerre.

Blessures pénétrantes de l'abdomen. — Il n'est pas toujours facile de diagnostiquer une plaie pénétrante de l'abdomen. Heureusement, lorsque des doutes pourront s'élever sur la nature de la blessure, celle-ci, au point de vue de la pratique, ne réclamera aucune indication particulière. Aussi, dans les cas douteux, doit-on s'abstenir des recherches auxquelles on se livrait jadis pour arriver à un diagnostic précis : d'une part, les recherches restent presque toujours sans succès; de l'autre, elles peuvent être nuisibles, soit en faisant d'une plaie de la paroi abdominale

seulement, une plaie pénétrante, soit en irritant les bords de la solution de continuité, soit encore en détruisant un travail réparateur déjà commencé, en déplaçant un caillot et en provoquant une hémorrhagie. Si la plaie est large, il est facile d'en reconnaître la pénétration ; si elle est étroite, les symptômes qu'elle détermine ne sont pas tellement caractéristiques qu'ils ne puissent induire en erreur, et les renseignements recueillis sur la forme de l'instrument vulnérant, sur la direction, sur la profondeur à laquelle il a pénétré, sont la plupart du temps entachés d'inexactitude et frappés de stérilité.

Plaies simples. — On désigne sous le nom de plaies pénétrantes simples de l'abdomen, les plaies qui se bornent à intéresser le péritoine, en respectant les viscères abdominaux. Toutes les plaies pénétrantes simples ont été résolument niées par Malgaigne (1). Cependant, la plupart des auteurs classiques, Boyer (2), et après lui, Dupuytren (3), Nélaton (4), ont professé que les armes piquantes ou tranchantes et les projectiles lancés par la poudre à canon, après avoir traversé les parois abdominales, glissent quelquefois sur la surface lisse des viscères sans en atteindre aucun. Il est difficile d'admettre qu'un instrument piquant, une épée, un fleuret, une pointe de sabre, ou une balle pénétrant dans l'abdomen à une certaine profondeur, puissent intéresser le péritoine sans léser les organes intérieurs, si lisses et si mobiles qu'ils soient. Les nombreuses observations de coups de feu, de coups d'épée ou de coups de pointe de sabre réputés simples et ayant traversé l'abdomen sans léser aucun viscère ne prouvent qu'une chose, c'est que ces blessures ne sont pas toujours très-graves.

(1) *Anatomie chirurgicale*. 2^e éd., 1859, t. II, p. 322.

(2) *Traité des maladies chirurgicales*, t. VII, p. 417.

(3) *Leçons orales*, t. VI, p. 428.

(4) *Éléments de pathologie chirurgicale*, t. IV, p. 112.

Larrey a rapporté, cependant (1), l'histoire d'un soldat qui reçut dans le ventre un coup de feu dont la balle avait entraîné au-devant d'elle une portion de la chemise et avait pénétré avec elle dans la cavité abdominale, sans paraître avoir déterminé d'autres accidents immédiats que la contusion des intestins : si minime qu'elle soit, la lésion viscérale n'en existait pas moins. Mais, si l'on considère comme très-problématique, la possibilité d'une plaie pénétrante simple de l'abdomen par armes piquantes ou par coups de feu, on est obligé d'admettre celle des plaies simples du péritoine par instruments tranchants, puisqu'on a vu quelquefois les intestins parfaitement intacts sortir à travers les solutions de continuité des parois abdominales. Il résulte de ces considérations, qu'au lieu de donner le nom de plaies simples aux plaies pénétrantes de l'abdomen que l'on suppose avoir ménagé les viscères, il conviendrait peut-être mieux de réserver cette dénomination pour celles qui ne sont accompagnées d'aucun accident.

En l'absence de tout symptôme d'une lésion interne, les plaies étroites par armes blanches seront recouvertes d'une mouche de sparadrap de diachylum, et les coups de feu, d'un pansement simple. Les plaies par armes tranchantes seront réunies par la suture, quand le relâchement des parois abdominales, les dimensions de la solution de continuité, sa situation ou sa direction ne permettront pas à ses bords de se mettre naturellement en contact parfait. La suture enchevillée est celle qu'on emploie de préférence ; elle laisse la plaie libre, en rapproche exactement le fond et agit sur toute l'étendue de ses lèvres. Elle doit être exécutée de la manière suivante : le chirurgien introduit le doigt indicateur de la main gauche dans l'abdomen, saisit un des bords de la plaie et attire le

(1) *Clinique chirurgicale*, t. I, p. 50.

péritoine au niveau des autres parties, tandis qu'avec son pouce il fixe les téguments; de la main droite, il prend une des deux aiguilles dont le fil est armé, l'introduit dans le ventre entre son doigt et le péritoine et lui fait traverser toute l'épaisseur de la paroi abdominale de dedans en dehors, à une distance d'autant plus considérable de la plaie que celle-ci est plus étendue : l'autre lèvre de la solution de continuité saisie de la même manière est traversée par la seconde aiguille portée comme la première. Les points de suture doivent comprendre toute l'épaisseur de la paroi abdominale, y compris le péritoine, afin d'assurer le contact des lèvres de la plaie dans toute leur hauteur : ils sont placés à trois centimètres environ les uns des autres et des angles de la division, ou mieux, en nombre suffisant pour réunir celle-ci dans toute sa longueur. Les extrémités des fils sont nouées sur un rouleau de diachylum ou sur une bougie en gomme élastique, que l'on peut diviser en plusieurs morceaux pour suivre la direction des bords de la plaie, lorsque ceux-ci sont anguleux. Il convient de ne fixer les fils que par une rosette simple, sans les couper, afin de pouvoir les relâcher au besoin, si, comme il arrive quelquefois, le gonflement des parties cousues ou de l'abdomen lui-même provoquait une constriction trop grande de la suture. On place ensuite sur la division un pansement simple, et on assure le relâchement de la paroi abdominale par la situation du blessé. Les fils sont enlevés après huit ou dix jours; coupés, en alternant d'un côté à l'autre, sur l'un et l'autre morceau de la sonde, ils sont retirés simultanément de chaque côté, afin d'éviter le tiraillement et la déchirure de la cicatrice encore peu solide. L'immobilité et le séjour au lit, la liberté du ventre seront encore prescrits pendant une quinzaine de jours après l'extraction des fils.

Plaies compliquées. — L'hémorrhagie, l'issue des viscéres sains ou lésés, leur étranglement et leur gangrène,

leur blessure dans la cavité abdominale qu'ils n'ont pas quittée, les épanchements de différentes natures intra ou extra-péritonéaux, la présence des corps étrangers sont les complications des plaies pénétrantes de l'abdomen.

Hémorrhagie. — Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des hémorrhagies fournies par les artères qui rampent dans les parois abdominales : qu'elle accompagne les plaies des parois ou les plaies pénétrantes de l'abdomen, cette complication réclame les mêmes soins. Nous parlerons des hémorrhagies internes en traitant des épanchements abdominaux.

Sortie des viscères. — La sortie des viscères à travers les plaies pénétrantes de l'abdomen se rencontre surtout dans les plaies par instruments tranchants et dans les plaies déchirées d'une certaine étendue : elle peut avoir lieu dans les plaies avec pertes de substance produites par les gros projectiles ; elle est rare dans les coups de feu et, dans l'un et l'autre cas, elle est presque toujours compliquée de la blessure des organes. Larrey (1) a rapporté un exemple d'issue d'une portion de l'épiploon lésé, à travers un coup de feu du bas-ventre, chez un jeune officier blessé à l'assaut du Caire.

L'issue des viscères se produit en même temps que la blessure et reconnaît pour cause, la pression des parois abdominales sur leur contenu. L'épiploon et l'intestin grêle, en raison de leur mobilité, sont les organes qui se présentent le plus souvent à l'extérieur ; l'estomac et le côlon sortent plus rarement. Lépine (2) a donné l'observation d'un homme qui reçut dans le ventre plusieurs coups de corne de taureau : une des plaies longue de 16 centimètres, divisa la partie supérieure latérale gauche de l'abdomen, suivant le rebord des côtes, et donna issue à

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 385.

(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1843, t. IX, p. 116.

une grande partie de l'estomac énormément distendu, à l'arc transversal du côlon et à une portion de l'épiploon. Lorsque la plaie est large, les viscères rentrent quelquefois spontanément dans la cavité qu'ils ont abandonnée, sous l'influence du décubitus dorsal du blessé et par le relâchement des parois abdominales, sans avoir de tendance à faire issue de nouveau. Le plus souvent, l'intervention du chirurgien est nécessaire pour opérer leur réduction.

L'intestin et l'épiploon peuvent sortir de l'abdomen ensemble ou isolément; ils peuvent rester engagés dans le trajet de la plaie des parois abdominales sans faire saillie à l'extérieur; mais habituellement ils s'échappent tout à fait et forment, au-dessus des parois de l'abdomen, une tumeur plus ou moins volumineuse.

Issue de l'épiploon.— L'issue de l'épiploon n'est pas en général un accident grave: chez les personnes grasses, on doit être en garde contre une erreur facile à commettre, celle de prendre quelques flocons cellulo-graisseux se montrant entre les lèvres d'une plaie pour une portion d'épiploon.

Larrey père (1) conseille de laisser cette membrane au dehors lorsqu'on n'a pu la réduire à l'instant même; H. Larrey (2) et Robert (3) pensent qu'il faut toujours l'abandonner à l'extérieur dans la crainte de voir survenir de graves accidents inflammatoires. Boyer (4) a soutenu le principe, généralement adopté dans la pratique chirurgicale, de réduire l'épiploon toutes les fois qu'il est intact. Si cet organe est sain et qu'il ne soit pas resté longtemps au contact de l'air, s'il est libre, il faut le repousser doucement et immédiatement dans le ventre, après l'avoir lavé avec de l'eau tiède, au cas où il aurait été souillé par quel-

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 407.

(2) *Mémoires de l'Académie de médecine*, 1845, t. XI, p. 665.

(3) *Bulletin de la Société de chirurgie*, séance du 17 avril 1850, t. I, p. 620.

(4) *Traité des maladies chirurgicales*, t. VII, p. 456.



520 BLESSURES DE L'ABDOMEN PAR ARMES DE GUERRE.

que matière extérieure : s'il est enflammé, déchiré ou contus, s'il ne peut rentrer dans l'abdomen par le passage qu'il a franchi une première fois, il faut l'abandonner au dehors.

L'importance de la réduction de cet organe n'est pas si grande qu'on doive débrider l'ouverture des parois abdominales pour l'obtenir ou pour qu'on s'expose, en replaçant dans le péritoine des tissus altérés, à l'inflammation de cette membrane. La réduction de l'épiploon n'est pas toujours possible, même dans les plaies larges et n'exerçant sur lui aucune constriction : cette circonstance se présente dans les cas où l'opération n'est tentée qu'un certain temps après la blessure et où le ventre s'est ballonné. Il nous est arrivé, après avoir débridé la plaie pour faire rentrer l'intestin et l'épiploon, de remettre facilement en place l'anse intestinale, sans pouvoir, quoi que nous fissions, la faire suivre de l'épiploon. Cet organe n'était ni tuméfié, ni étranglé, mais il restait mollassé et flottant. fuyait latéralement sous les pressions les mieux dirigées du doigt qui pénétrait largement dans la cavité abdominale, et demeurait obstinément à l'extérieur.

Librement abandonné au dehors, l'épiploon rentre quelquefois spontanément et graduellement dans la cavité abdominale sans avoir déterminé d'accidents. En général, il se tuméfie rapidement : tantôt il reprend encore sa place en revenant peu à peu sur lui-même, tantôt il forme une tumeur stationnaire ; souvent aussi il s'étrangle pour se flétrir, tomber bientôt en gangrène et se séparer au niveau de la plaie des parois abdominales. Ces différentes terminaisons de l'issue de l'épiploon libre, irréductible ou étranglé, permettent d'apprécier à leur juste valeur les préceptes qui ont été donnés à cette occasion : emporter d'un seul coup, avec l'instrument tranchant, les parties déplacées ou malades ; lier en masse, avec un fil ciré, la por-

tion d'épiploon qui dépasse les téguments ; déplier, couper à petits coups la membrane herniée, en liant isolément les vaisseaux à mesure qu'on les divise, sont autant de manières de faire qui doivent être abandonnées. La pratique à suivre consiste à recouvrir et à protéger l'organe avec une compresse trempée dans une décoction émolliente : ce n'est que dans le cas où l'épiploon, au lieu de rentrer progressivement dans l'abdomen, viendrait à contracter des adhérences au pourtour de la plaie et à former une tumeur stationnaire, qu'on pourrait le retrancher à petits coups au niveau de l'ouverture des parois abdominales, en liant les vaisseaux les uns après les autres et l'abandonnant dans la plaie : après la chute des ligatures on chercherait à favoriser, par une compression légère et soutenue, la rentrée des vestiges de la membrane dans le ventre.

L'étranglement de l'épiploon ne se termine pas toujours simplement par la gangrène ; il peut donner lieu à des accidents inflammatoires et à une péritonite purulente. Sur la simple menace de l'inflammation, il convient de lever l'étranglement par le débridement de la plaie des parois abdominales : cette opération enraye, plus sûrement que le traitement antiphlogistique, des accidents qui rétrogradent rarement ; et elle a d'autant plus de chances de succès qu'elle est pratiquée plus tôt. Après le débridement, l'épiploon serait laissé au dehors et protégé comme dans les cas précédents.

Issue des intestins. — Une portion plus ou moins considérable de l'intestin peut sortir à travers une plaie de l'abdomen : l'intestin grêle est celui qui fait issue le plus souvent ; néanmoins l'estomac et le côlon ont été rencontrés dans les éventrations. Quand l'organe qui fait issue est intact, il faut le réduire immédiatement dans le ventre, alors même qu'il serait fortement enflammé. L'intestin, resté quelquefois plusieurs heures à l'air, est desséché, souillé de poussière

ou d'autres corps étrangers : il doit être lavé à l'eau tiède et remis en place. A cet effet, on pratiquera le taxis, en ayant soin de faire rentrer les premières dans le ventre, les parties qui sont sorties les dernières; afin de s'assurer que les intestins n'ont pas glissé entre les muscles et les aponévroses et n'y sont pas pincés, on les accompagne avec le doigt jusque dans l'intérieur de l'abdomen.

Le taxis le plus méthodiquement exécuté, reste quelquefois sans succès et ne peut réduire l'intestin. L'obstacle à la réduction de l'anse intestinale réside, soit dans la compression exercée sur l'intestin par les lèvres de la plaie, soit dans la tuméfaction déterminée par la gêne de la circulation dans les parois de l'organe, soit encore dans la distension de l'intestin par des gaz ou des matières. Dans ce dernier cas, il faut attirer au dehors une plus grande quantité d'intestin, afin de répartir les gaz et les matières dans un espace plus considérable, et chercher à les faire rentrer dans l'abdomen par de douces pressions. Si ce moyen ne réussit pas, quelques chirurgiens conseillent de faire des piqûres sur l'intestin avec une grosse aiguille ou un petit trois-quarts garni de sa canule, afin de donner issue aux gaz et de réduire d'une manière absolue le volume de l'anse intestinale déplacée. Le premier procédé est presque toujours insuffisant, le second peut déterminer des accidents inflammatoires ou un épanchement dans l'abdomen. Avant d'arriver à une opération radicale, quelques personnes temporisent et pensent qu'il convient de recourir aux saignées générales, aux fomentations émollientes et à la compression modérée et soutenue de l'intestin, dans l'espoir de voir celui-ci se réduire graduellement, et dans la crainte d'exposer le blessé à une hernie consécutive en augmentant la solution de continuité des parois de l'abdomen par un débridement. Il ne faut pas compter sur la temporisation qui n'a d'autre résultat, dans

le plus grand nombre des cas, que de faire perdre un temps précieux pendant lequel les accidents restent stationnaires ou s'aggravent : dès que la rentrée de l'intestin sorti éprouve quelque difficulté, il faut agrandir la plaie des parois abdominales. Cette opération lève immédiatement l'étranglement et n'ajoute pas beaucoup aux chances d'une hernie consécutive, lorsqu'elle est faite suivant les règles de l'art.

L'incision des parois abdominales n'a pas besoin d'être très-étendue pour permettre la rentrée de l'intestin, et a plus légère dilatation de la plaie suffit quelquefois : elle doit être dirigée suivant l'axe du corps, vers la partie supérieure de l'abdomen, en évitant le trajet de vaisseaux dont la lésion pourrait donner lieu à une hémorrhagie grave, et celui du ligament suspenseur du foie, dans lequel la veine ombilicale pourrait ne pas être oblitérée. Le débridement s'exécute avec la sonde cannelée mousse et le bistouri ordinaire, ou avec le bistouri boutoné : la masse intestinale herniée étant abaissée et maintenue de la main gauche, on introduit la sonde cannelée sous l'angle supérieur de la plaie jusque dans l'abdomen ; le pavillon de la sonde étant renversé sous la main gauche par-dessus la masse herniée et son bec appliqué à l'intérieur contre la paroi abdominale, on glisse le bistouri dans la rainure de l'instrument que l'on relève en haut avec lui, afin d'inciser en pressant plutôt qu'en sciant. Les circonvolutions intestinales sorties recouvrent quelquefois la sonde, se présentent au tranchant du bistouri et risquent d'être blessées : pour éviter cet accident, on peut se servir de la sonde ailée de Mery ; à défaut de cet instrument, le bistouri boutoné de Pott ou de Cooper, le bistouri boutoné ordinaire, ou même un simple bistouri convexe sont employés de la manière suivante : la pulpe du doigt indicateur, dont la face dorsale refoule l'intestin en bas, est appuyée sur la lèvre supé-

rière de la plaie abdominale et sert de guide à l'instrument tranchant qui est introduit avec précaution et porté en pressant contre les parties, de manière à faire cesser l'étranglement. Quand une sonde cannelée ou un bistouri ne peuvent pénétrer entre les lèvres de la plaie et le pédicule de la tumeur intestinale, il faut débrider de dehors en dedans, en incisant couche par couche la paroi abdominale jusqu'au péritoine exclusivement; cette membrane est alors déchirée soit avec le doigt, soit avec une sonde cannelée, pour éviter la blessure possible de l'intestin avec le bistouri.

Lorsque les anses intestinales ont été abandonnées à l'extérieur, elles contractent des adhérences avec les parois de la division qu'elles traversent et avec le péritoine du voisinage : si les adhérences sont récentes et peu solides, on peut les rompre et opérer comme dans les cas précédents; si elles sont anciennes et résistantes, on se contente de couvrir l'intestin de compresses fines imbibées d'eau émoulliente tiède, et de les comprimer doucement. Trois choses peuvent arriver : ou bien l'intestin rentre lentement et peu à peu dans l'abdomen ; ou bien il reste à l'extérieur et se recouvre d'une cicatrice rougeâtre, villeuse et toujours humide ; ou bien il s'étrangle. Dans le premier cas, on n'a plus à s'occuper que de fermer la plaie des parois abdominales ; dans le second, on soutient l'intestin avec un bandage à pelote concave ; dans le troisième enfin, il faut lever l'étranglement. On a conseillé d'inciser l'intestin et de débrider par sa cavité, en créant ainsi un anus anormal : nous pensons qu'il vaudrait mieux inciser les parois abdominales de dehors en dedans que de s'exposer à la persistance d'un anus anormal.

Lorsque l'intestin aura été replacé dans l'abdomen, on réunira la plaie des parois abdominales par la suture, en prenant les précautions que nous avons précédemment indiquées.

Blessures des viscères. — Tube digestif. — Trois tuniques principales constituent le tube digestif : l'externe ou péritonéale, qui manque sur quelques portions du duodenum, du cœcum et du côlon ; la moyenne ou musculeuse, composée de fibres circulaires dans l'intestin grêle, de fibres circulaires, obliques et longitudinales dans l'estomac, de fibres circulaires et de fibres longitudinales réunies en trois bandelettes dans le gros intestin ; l'interne ou muqueuse, lâche et plus ou moins plissée dans toute l'étendue du tube digestif. Des phénomènes de physiologie pathologique qu'il importe de connaître résultent de ces dispositions anatomiques, lorsque l'intestin est blessé.

La piqûre de l'estomac ou de l'intestin par un instrument très-fin, comme une aiguille, ne laisse, pour ainsi dire, aucune trace : lorsque l'instrument vulnérant est plus considérable et fait une piqûre de 2 ou 3 millimètres, la muqueuse fait hernie entre les tuniques péritonéale et musculeuse, se renverse en *cul de poule* et ferme la plaie. L'occlusion de la plaie est encore obtenue, dans les petites incisions, soit par le contact et l'adhérence des bords de la solution de continuité aux parties voisines, soit par l'interposition entre les lèvres de la division d'une portion de l'épiploon (1).

Les coupures un peu étendues faites en travers de l'intestin, s'écartent peu et sont en partie comblées par le renversement considérable de la muqueuse : les coupures faites en long donnent lieu à un écartement plus grand, prennent une forme ovalaire ou circulaire, et laissent passer les matières contenues dans le tube digestif avec la plus grande facilité.

La section complète de l'intestin en travers détermine l'écartement des deux bouts de l'organe ; la muqueuse se

(1) Jobert, *Traité des maladies du canal intestinal*. Paris, 1829, t. I, p. 59.

renversé en manchette sur ses extrémités divisées qui se contractent et se dilatent alternativement; les matières intestinales sont immédiatement rejetées par la contraction de l'intestin, reprises en partie par lui et comme aspirées pendant la dilatation, pour être encore rejetées par une contraction nouvelle et subir plusieurs fois les mêmes alternatives.

Les plaies obliques, irrégulières ou contuses donnent lieu à des phénomènes moins tranchés, mais cependant analogues à ceux que nous venons d'exposer.

La nature, la dimension et la direction des plaies du tube digestif, l'état de plénitude ou de vacuité de l'intestin, la sécrétion de lymphé plastique fournie par le péritoine, le contact des parois abdominales et des viscères voisins, sont autant d'éléments qui modifient la marche et la terminaison de ces blessures.

Intestins. — Les intestins blessés peuvent être restés dans le ventre ou sortis à l'extérieur.

Ils ne sont pas tous également exposés à l'action des corps vulnérants : l'intestin grêle est plus souvent blessé que les autres ; après lui viennent le côlon transverse, le côlon ascendant et descendant, le duodenum. Les plaies des intestins sont souvent multiples, en raison des nombreuses circonvolutions intestinales : elles pénètrent la plupart du temps dans le péritoine ; quelquefois elles restent en dehors de cette membrane qui n'enveloppe pas en totalité toutes les parties de l'intestin.

Les plaies des intestins qui ne pénètrent pas dans la cavité péritonéale sont moins graves que les autres, par la raison que les matières ne s'épanchent pas dans la séreuse abdominale, s'écoulent au dehors, ou s'infiltrent dans le tissu cellulaire des parois du ventre. Le côlon ascendant, le côlon descendant et le cœcum n'ont habituellement pas de mésentère et sont appliqués contre les parois abdominales par le

péritoine qui passe au-devant d'eux. Lorsque les matières alvines ne trouvent pas une issue facile au dehors, on doit favoriser leur écoulement par de larges incisions.

Il est toujours facile de reconnaître une blessure de l'intestin, lorsque la portion lésée de cet organe est sortie de l'abdomen : cependant la plaie elle-même peut n'être pas à l'extérieur ou peut rester cachée entre les lèvres de la solution de continuité abdominale ; c'est pourquoi il est prudent, avant de réduire une anse intestinale herniée sur laquelle on ne découvre pas de plaie, d'attirer au dehors une plus grande quantité de l'intestin, afin de porter ses investigations dans une étendue suffisante.

Lorsque l'intestin est resté dans l'abdomen, et que la plaie extérieure est assez grande pour permettre l'introduction du doigt, celui-ci, plongé dans le ventre, revient quelquefois sali par les matières épanchées et assure le diagnostic. L'issue des gaz ou des matières par la plaie des parois, la possibilité de voir, à travers une large solution de continuité, l'anse intestinale blessée ne laissent aucun doute sur la nature de la lésion.

Le diagnostic des plaies étroites des intestins par armes piquantes est souvent fort obscur et ne peut être immédiatement établi : en effet, l'issue des matières intestinales par la plaie intérieure, et leur épanchement dans l'abdomen n'ont généralement pas lieu. Les douleurs vagues dans le ventre et des coliques assez fortes ne sont pas des signes de grande valeur : les vomissements teints de sang et les selles sanguinolentes se rencontrent aussi bien dans les plaies de l'estomac que dans celles de l'intestin ; la tympanite que Jobert regarde comme un symptôme caractéristique d'une lésion intestinale peut être due à toute autre cause et manquer quelquefois. La faiblesse, la terreur, l'anxiété, les sueurs froides, les horripilations, le refroidissement se montrent dans la plupart des blessures graves, et souvent

même dans la plupart des blessures légères des grandes cavités splanchniques. Cependant, si l'issue des gaz ou des matières intestinales est le seul signe certain de la blessure des intestins, restés dans l'abdomen, la réunion d'un certain nombre des symptômes que nous venons d'indiquer doit faire considérer cette lésion comme très-probable.

Les plaies des intestins sont toujours graves : cependant elles guérissent quelquefois spontanément. La guérison spontanée s'observe surtout dans les plaies étroites, dont les symptômes sont parfois si peu prononcés qu'ils peuvent faire croire à la pénétration de part en part de l'abdomen, sans lésion des viscères. La hernie de la muqueuse à travers les tuniques musculaire et péritonéale, obstrue la plaie et s'oppose à l'épanchement des gaz et des matières intestinales ; une légère inflammation s'empare de la solution de continuité, et détermine une exsudation de lymphé plastique qui fait adhérer la plaie aux parties voisines, la consolide et en amène la guérison.

Les plaies longitudinales et transversales de l'intestin peuvent guérir par un mécanisme analogue, aidé par l'interposition de l'épiploon entre les lèvres de la solution de continuité. Dans les plaies étendues, longitudinales ou transversales, dans les coups de feu et même dans les sections complètes en travers du calibre de l'intestin, l'épanchement des matières provoque immédiatement une exsudation de lymphé coagulable qui le circonscrit et l'isole du reste de la cavité abdominale ; tantôt les matières versées dans le foyer par la partie supérieure de l'intestin, sont reprises par la partie inférieure ; tantôt elles sortent en plus ou moins grande quantité par la plaie extérieure et déterminent une fistule stercorale temporaire, dont l'occlusion complète la guérison de la blessure.

Ce mode de guérison spontanée peut avoir lieu dans toutes les plaies de l'intestin, quel que soit le corps vulné-

rant ; il est malheureusement très-rare, et il expose à de nombreux mécomptes les chirurgiens qui, se fiant aux seuls efforts de la nature, s'abstiennent de toute intervention directe.

Lorsque l'intestin blessé est sorti de l'abdomen, nous pensons que la solution de continuité doit toujours être réunie par la suture avant la réduction de l'anse intestinale, que la lésion consiste dans une simple piqûre, dans une plaie longitudinale ou transversale de peu d'étendue, dans une petite échancrure ou même dans une escharre peu considérable produite par une balle. Dans ce dernier cas, l'escharre serait enlevée avec des ciseaux et la perte de substance de l'intestin réparée par un des procédés que nous allons faire connaître.

Lorsque l'intestin blessé est resté dans la cavité abdominale, la plupart des chirurgiens modernes, recommandent d'abandonner la guérison à la nature ; ils s'en tiennent à ce que l'on appelle les moyens généraux, leur faisant les honneurs du succès si le blessé guérit, et, s'il succombe, considérant la blessure comme au-dessus des ressources de l'art. Quelques observations heureuses excusent cette manière de voir sans la justifier ; un grand nombre de cas funestes la condamnent.

Si la blessure a été faite par une arme piquante et mince, on doit sans doute compter sur les phénomènes de physiologie pathologique que nous avons signalés, pour prévenir la production d'un épanchement, et se borner à la diète, à l'immobilité, aux antiphlogistiques locaux et généraux. Mais si la blessure est faite par une arme tranchante ou par un coup de feu, nous pensons qu'il est imprudent de faire foi sur les phénomènes précédemment décrits ; qu'il est nécessaire de s'assurer immédiatement de l'absence ou de la présence d'un épanchement et qu'il convient, dans ce dernier cas, d'intervenir par une opération. Le doit

devra donc être introduit dans le ventre et y exécuter quelques mouvements : s'il est retiré sans être imprégné de matières intestinales, on pourra supposer que la perforation de l'intestin s'est fermée par le renversement de la muqueuse, par l'interposition de l'épiploon, etc., et se borner aux moyens généraux ; il ne faut pas oublier, cependant, que pendant les premiers moments de la blessure, la contraction spontanée de l'intestin s'oppose à l'issue des matières liquides ou solides, mais que les gaz peuvent s'échapper et communiquer au doigt une odeur facile à reconnaître. On maintiendrait alors la plaie extérieure ouverte, et l'on comprimerait les parois du ventre pour favoriser la sortie des gaz de la cavité abdominale. Si le doigt revient au contraire sali par les matières échappées du tube digestif, on dilatera la plaie extérieure par une incision, on attirera l'intestin au dehors, et on réunira la solution de continuité par la suture. Plongé dans une plaie de l'abdomen, le doigt rencontre souvent la lésion intestinale, immédiatement en arrière de l'ouverture faite au péritoine, et reconnaît les bouts de l'intestin divisé à la contraction spasmodique qui s'en empare et leur donne une consistance dure et comme cartilagineuse (1).

Les lésions des intestins par les coups de feu sont presque toujours multiples : c'est une condition défavorable, mais qui ne doit pas faire rejeter le précepte que nous recommandons. Quand une balle traverse l'abdomen dans les régions occupées par le tube digestif, celui-ci, comme le dit Baudens (2), est presque toujours altéré, bien que, dans les premiers instants, l'absence d'accidents porte à penser qu'il n'a pas été atteint ; et neuf fois sur dix surviennent des accidents mortels dus à une péritonite sur-aiguë qui ne dépasse presque jamais vingt-quatre heures.

(1) Baudens, *Clinique des plaies d'armes à feu*. Paris, 1836, p. 326.

(2) *Loco citato*, p. 323.

Dans les cas de lésion de l'intestin par armes tranchantes, ou épanchement de matières solides ou liquides, et dans les coups de feu, il convient donc d'agrandir la plaie extérieure avec le bistouri, d'attirer l'intestin au dehors, et de fermer par la suture la solution de continuité qu'il a subie.

Les chirurgiens ont imaginé un grand nombre de sutures pour réunir les plaies intestinales. La guérison des solutions de continuité de l'intestin reposant sur la propriété qu'ont les membranes séreuses de s'unir promptement entre elles par des adhérences solides, la meilleure suture est celle qui, en mettant en contact le péritoine avec lui-même, favorise le travail adhésif dont nous parlons, en même temps qu'elle ferme si exactement la plaie qu'aucun épanchement de matières bilieuses ou intestinales ne peut se produire : et si l'on considère que les fils des sutures ont plus de tendance à tomber dans la cavité du tube digestif qu'à être expulsés par la plaie de l'abdomen, on préférera les sutures disposées de manière que les fils soient éliminés du côté de la membrane muqueuse à celles qui nécessitent l'extraction des fils par la plaie extérieure. Toutes les sutures intestinales ne remplissent pas également ces conditions ; il en résulte qu'après leur application, tantôt les chirurgiens maintiennent la partie de l'intestin blessé au dehors ou au voisinage de la plaie extérieure, et que tantôt ils l'abandonnent librement dans l'abdomen après avoir réduit l'anse intestinale. Abandonnées librement dans l'abdomen, les sutures portent le nom de sutures perdues (1) ; maintenues au voisinage de la plaie, elles sont appelées sutures fixes.

Nous énumérerons rapidement les diverses sutures de l'intestin, nous en apprécierons, chemin faisant, la valeur et nous essaierons d'en formuler les indications suivant qu'elles doivent être appliquées sur des plaies par piqûre,

(1) Malgaigne, *Anatomie chirurgicale*, 2^e éd. Paris, 1859, t. II, p. 344.

par coupure longitudinale ou transversale, et sur des plaies avec perte de substance.

Lorsque la division de l'intestin consiste en une piqûre peu étendue, on a conseillé de l'abandonner à elle-même et de réduire l'organe, après avoir passé dans le mésentère un fil qui maintienne la portion blessée au voisinage de la plaie extérieure. Il vaudrait mieux traverser avec le fil les deux lèvres de la plaie intestinale. Elle serait ainsi maintenue avec plus de fixité derrière l'ouverture des parois abdominales ; et le calibre de l'intestin ne serait pas rétréci par l'anse de fil qui le soulève et l'embrasse en totalité. Mais, nous pensons qu'en pareil cas, il suffirait de faire un point de suture entrecoupé de la manière suivante : l'aiguille portée sur la surface péritonéale à 5 millimètres en dehors de l'une des lèvres de la plaie, est enfoncée et dirigée dans la paroi intestinale de façon à ne comprendre que les tuniques musculuse et séreuse, et à ressortir dans l'épaisseur même du bord de la solution de continuité, en laissant la membrane muqueuse en arrière ; reportée dans l'épaisseur de la lèvre opposée, elle chemine de nouveau entre les tuniques muqueuse et musculaire pour ressortir à travers la tunique péritonéale à une distance de la plaie égale à celle où elle a été enfoncée la première fois. La muqueuse est alors refoulée en dedans de l'intestin, en même temps que les lèvres de la solution de continuité des tuniques musculuse et péritonéale, et le fil est fortement serré, par un premier, puis par un second nœud.

Le degré de constriction du fil doit être assez considérable pour que celui-ci disparaisse dans le sillon qu'il creuse sur les tissus, et pour que les deux bourrelets formés de chaque côté du point de suture le recouvrent et viennent se mettre en contact par-dessus lui. Les bouts du fil sont coupés au plus près, l'intestin réduit, et la suture abandonnée dans l'abdomen.

Coupures partielles du calibre de l'intestin. — Dans les plaies par coupure, les anciens faisaient usage de la suture du pelletier que nous avons décrite ailleurs : ils maintenaient à l'extérieur les deux bouts du fil réunis entre eux, après la réduction de l'intestin, afin d'empêcher la partie blessée de s'éloigner de la paroi abdominale. Ledran substitua à ce procédé la suture à *anses*, qui s'exécute avec autant de fils cirés armés d'aiguilles qu'on se propose de faire de points de suture. Les fils traversent successivement les lèvres rapprochées de la plaie intestinale ; leurs bouts, formant deux faisceaux correspondant à chaque côté de la division, sont réunis entre eux, tordus ensemble de manière à mettre en contact les parties qu'ils embrassent, et maintenus à l'extérieur après la réduction de l'intestin. Bertrandi proposa la suture à points passés dont nous avons donné la description : il lui attribuait l'avantage de pouvoir être retirée avec la plus grande facilité, sans crainte de détruire les adhérences encore molles du péritoine ; il suffit en effet de couper près des téguments un des bouts du fil et de tirer sur l'autre avec précaution. Béclard, afin de prévenir plus sûrement la déchirure des adhérences, se servait de deux fils de couleur différente pour pratiquer cette suture ; il les enlevait en tirant sur chacun d'eux isolément, en sens inverse et en même temps.

Ces trois sutures sont des sutures fixes et leurs fils doivent être extraits par l'extérieur ; elles ne sont pas toutes disposées de façon à mettre le péritoine en contact avec lui-même et ne font qu'affronter les bords de la plaie : elles exposent, soit au rétrécissement de l'intestin, soit à une fistule intestinale, soit à des épanchements consécutifs à l'extraction des fils.

Reybard (1) pour obvier à ces inconvénients, expéri-

(1) *Mémoire sur le traitement des anus artificiels et des plaies intestinales.* Paris, 1827.

menta sur les animaux la suture suivante. Une plaque ovale en bois de sapin mince et polie, longue de 34 à 36 millimètres sur 18 à 20 de large, est traversée par une anse de fil dont les deux bouts sont armés d'une aiguille : la plaque ainsi suspendue est portée dans l'intestin et placée de manière que son plus grand diamètre réponde à celui de la plaie. On la maintient dans cette position en perçant de dedans en dehors à 7 millimètres de leurs bords libres, chacune des lèvres de la division, avec les aiguilles dont chaque bout de fil est armé. Les deux bouts du fil sont passés ensemble dans une aiguille courbe que l'on porte dans le ventre à 7 ou 8 millimètres de la plaie extérieure et avec laquelle on traverse de dedans en dehors la paroi abdominale. Après la réduction de l'intestin, les bouts du fil sont noués sur un petit rouleau de linge placé parallèlement à la plaie. La plaque de bois bouche ainsi complètement la division de l'intestin et en applique exactement les lèvres contre les parois abdominales.

L'adossement des séreuses étant la meilleure condition de guérison, ce dernier procédé, bien qu'il soit encore une suture fixe, est évidemment supérieur au premier.

La suture en piqué de Gély (1) réunit l'avantage d'adosser les séreuses et de permettre d'abandonner librement l'intestin dans le ventre : elle applique l'une contre l'autre les deux lèvres de la plaie intestinale par leurs surfaces péritonéales et ferme hermétiquement la solution de continuité. On l'exécute avec un fil ciré, armé à chaque extrémité d'une aiguille ordinaire. L'une des aiguilles est enfoncée parallèlement à la plaie en dehors et en arrière de l'un de ses angles ; elle ressort après un trajet de 4 à 5 millimètres dans l'intestin. L'autre aiguille exécute la même

(1) *Recherches sur l'emploi d'un nouveau procédé de suture contre les divisions de l'intestin*, Nantes, 1844.

manœuvre sur la lèvre opposée de la plaie. Les fils sont alors croisés; l'aiguille de gauche passe à droite, et réciproquement. Chacune d'elles sert à faire un nouveau point en tout semblable au premier, avec la précaution de piquer précisément dans le trou de sortie du fil qui vient



FIGURE LIV. — Suture de Gély. — Premier point de suture.



FIGURE LV. — Entre-croisement des aiguilles et des fils pour faire le second point de suture.



FIGURE LVI. — Second point de suture.



FIGURE LVII. — Suture complète dont les points sont prêts à être serrés.



FIGURE LVIII. — Suture achevée, vue par la face externe de l'intestin.



FIGURE LIX. — Suture achevée, vue par la face interne de l'intestin.

d'être porté au côté opposé. Cette manœuvre est ensuite répétée autant de fois que cela est nécessaire pour garnir toute l'étendue de la plaie. Cela fait, il reste, avant de nouer les fils, à serrer chaque point. Cette partie de l'opération se fait en prenant successivement chacun des deux

filz qui composent le point de suture transversal, avec une pince à disséquer, et en exerçant sur eux une traction convenable, tout en déprimant les lèvres de la plaie. Celles-ci ne tardent pas à s'adosser avec une telle exactitude que l'on n'aperçoit plus au dehors aucune trace des filz qui ont produit ce résultat. Lorsque cette opération est terminée, il n'y a plus qu'à nouer ensemble les deux filz opposés et à couper les chefs au ras du nœud, qui est aussi bien caché que le reste du fil. Quand on examine par la face interne de l'intestin cette espèce de suture, on observe un repli valvulaire formé par les tuniques intestinales adossées ; puis, à sa base et de chaque côté, la ligne continue représentée par les anses du fil qui ferment complètement la plaie (*fig.* 54, 55, 56, 57, 58 et 59).

Reybard (1) a abandonné tous ces procédés, pour revenir à la suture du pelletier depuis longtemps rejetée par un certain nombre de chirurgiens et maintenue par d'autres. Ce chirurgien a modifié le procédé de suture qu'il avait déjà donné (2) et qu'il exécutait de la manière suivante : une aiguille à coudre ordinaire, armée d'un fil ciré double et munie, en guise de nœud, à son extrémité libre, d'un petit rouleau de linge, est portée dans l'intestin qu'elle traverse de dedans en dehors près de l'angle de la plaie. Le rouleau de linge est laissé dans la cavité intestinale, et la division est cousue à points très-rapprochés et très-serrés. Arrivé à l'avant-dernier point de suture, le fil est dédoublé ; le dernier point de suture est fait avec un fil simple que l'on noue avec l'autre par un double nœud : les bouts du fil sont coupés au ras de la plaie et l'intestin est réduit et abandonné dans l'abdomen. Les filz divisent les parties et tombent dans l'intestin ; leur chute est favorisée

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1^{er} juillet 1862, t. XXVII, p. 956.

(2) *Mémoire sur le traitement des anus artificiels et des plaies intestinales*, etc. Paris, 1827.

par la présence du rouleau qu'entraînent les matières intestinales; tout l'appareil de la suture est rendu par les selles.

Aujourd'hui, Reybard se contente d'arrêter le fil au commencement de la suture en serrant, comme dans une ligature, une très-faible partie de l'une des lèvres de la plaie; il rapproche le plus possible les uns des autres les points de suture et les place très-près des bords de la division: il les serre fortement, de façon à faire disparaître les fils, et il termine en coupant le fil au ras du nœud; il réduit alors l'intestin et l'abandonne dans l'abdomen.

Cette suture, suivant l'auteur, est applicable aux plaies complètes de l'intestin comme aux divisions partielles et peut remplacer toutes les autres. Du huitième au quinzième jour, les fils tombent dans la cavité intestinale et sortent avec les selles.

Reybard insiste sur ce phénomène déjà constaté, c'est-à-dire que la réunion par les bords similaires de la plaie constitue le mode de cicatrisation définitif, quel que soit le procédé employé. L'adossement des séreuses n'est en effet que temporaire; les adhérences des séreuses disparaissent; les bords de la plaie qui faisaient plus ou moins saillie dans l'intestin s'affaissent et finissent par se réunir directement. Après la suture du pelletier, telle qu'il conseille de l'employer, les lèvres de la division présentent un accollement direct, si l'affrontement a été très-exact; dans le cas contraire, on observe du côté de la muqueuse un sillon au fond duquel est la cicatrice.

Dans les solutions de continuité de peu d'étendue, on pourrait se contenter de faire une suture entrecoupée à points très-rapprochés et très-serrés, en prenant la précaution de renverser en dedans et de mettre les surfaces séreuses des lèvres de la division en contact, comme nous l'avons indiqué pour les plaies par piqure.

Coupures transversales et complètes du calibre de l'in-

testin. — La division transversale complète ou à peu près complète de l'intestin, considérée jadis comme au-dessus des ressources de l'art, était abandonnée aux efforts de la nature : plus tard, les chirurgiens cherchèrent à la transformer en anus artificiel, en fixant aux lèvres de la plaie extérieure les bouts de l'intestin divisé.

Les quatre *mattres* cependant, et après eux Duverger, tentèrent la réunion de l'intestin au moyen d'une suture directe et par affrontement, après avoir introduit dans le canal, pour en soutenir les parois, une trachée de veau que Sabatier remplaça par un cylindre de carte, préalablement trempé dans l'essence de térébenthine et ensuite dans l'huile pour le rendre moins altérable à l'humidité.

Rhamdhor, le premier, imagina de réunir l'intestin en introduisant le bout supérieur dans l'inférieur, et de les maintenir par deux points de suture immédiatement serrés. Cette méthode qui fut diversement modifiée, offre plusieurs difficultés. Avant d'invaginer l'intestin, il importe de distinguer le bout supérieur du bout inférieur : les contractions péristaltiques et la sortie des matières intestinales pouvant manquer ou se rencontrer sur les deux bouts de l'organe, on a conseillé d'administrer du sirop de violettes ou de l'huile d'amandes douces que l'on voit sortir par le bout supérieur du canal divisé. La partie du mésentère attenante à l'intestin fait obstacle à l'introduction de ses bouts l'un dans l'autre : on peut lever cette difficulté en incisant le mésentère sur le bout supérieur dans une étendue convenable. Le bout inférieur de l'intestin est quelquefois tellement resserré et sa membrane muqueuse renversée en dehors qu'il est impossible d'y faire pénétrer le bout supérieur : Jobert (1), pour faciliter cette introduction, a imaginé de traverser le bout supérieur avec un fil de soie muni de deux aiguilles qui sont ensuite portées dans le

(1) *Maladies du canal intestinal*. Paris, 1829, t. I.

bout inférieur qu'elles traversent de dedans en dehors ; au moyen de légères tractions exercées sur le fil, le bout supérieur du canal est peu à peu attiré dans le bout inférieur.

Le plus grave reproche que les chirurgiens modernes aient adressé à la méthode de Rhamdhor est celui de mettre en contact la membrane muqueuse de l'intestin avec sa surface péritonéale ; ces deux membranes, de nature différente, ne peuvent que difficilement contracter entre elles des adhérences. Cette objection dont les faits et les expériences ont démontré le peu d'importance, a donné naissance à un certain nombre de procédés qui déjà ont été en partie exposés. Jobert (1) a eu l'idée d'inverser le bout supérieur de l'intestin dans l'inférieur après avoir renversé celui-ci en dedans, de manière à mettre leurs membranes séreuses en contact. Le mésentère est d'abord disséqué sur l'un et l'autre bout du canal, dans une étendue suffisante, et, en cas d'hémorrhagie, celle-ci est arrêtée par des ligatures temporaires ou par la torsion des vaisseaux. Le bout supérieur de l'intestin étant bien reconnu est traversé sur sa paroi antérieure avec un fil muni de deux aiguilles à coudre ordinaires, de dedans en dehors, à 6 millimètres de la division : l'anse du fil dont les deux bouts sont confiés à un aide est laissée dans la piqûre. Un second fil est passé de la même manière dans la paroi postérieure de l'organe. On procède alors avec les doigts ou avec une pince à disséquer au renversement du bout inférieur de l'intestin en dedans de lui-même, de manière que la séreuse se trouve à la face interne. Le renversement obtenu, on y introduit le doigt indicateur gauche sur lequel on conduit les aiguilles de l'une des anses de fil attenantes au bout supérieur de l'intestin : celles-ci traversent de dedans en dehors la paroi doublée du bout inférieur et sortent à 2 millimètres l'une de l'autre. Les

(1) *Maladies du canal intestinal*. Paris, 1829, t. 1, p. 82.

aiguilles de l'autre anse de fil sont passés de la même manière du côté opposé. On rapproche alors doucement les deux bouts de l'intestin ; quand ils sont presque abouchés, on retire le doigt indicateur gauche, et, par de légères tractions sur les extrémités des fils, on introduit peu à peu le bout supérieur dans l'inférieur (fig. 60 et 61). On ré-



FIGURE LX.

a, bout supérieur de l'intestin. — b, bout inférieur de l'intestin, renversé en dedans. Le bout supérieur est près d'être invaginé dans le bout inférieur.



FIGURE LXI.

a, bout supérieur de l'intestin. — b, b et inférieur. L'invagination est exécutée. Il ne reste qu'à nouer les fils.

duit ensuite l'intestin dans la cavité abdominale; on place à l'angle inférieur de la plaie des téguments les fils réunis et retenus par un morceau de diachylum. Le quatrième ou le cinquième jour, la cicatrice est faite, et les fils peuvent être retirés.

Ce procédé, d'une exécution très-difficile, donne lieu, par le repliement des membranes intestinales, à un bourrelet qui rétrécit, à l'endroit de l'opération, le calibre de l'organe et peut amener des accidents graves : il nécessite absolument la distinction du bout supérieur de l'intestin et du bout inférieur; l'invagination de celui-ci, dans le premier, déterminant la formation d'une valvule qui peut fermer complètement le calibre du caual.

Lambert (1) pensa que l'on pourrait mettre les surfaces éritonéales des deux bouts de l'intestin en rapport, sans ratiquer l'invagination et sans renversement des membranes intestinales. A cet effet, il porte la pointe d'une aiguille ordinaire armée d'un fil ciré, à 9 ou 10 millimètres de la plaie, en pénétrant jusqu'à la membrane muqueuse sans la traverser, et ramène l'instrument au dehors à 2 millimètres de la division. Cette même aiguille est portée sur l'autre bout de l'intestin et pénètre à 2 millimètres de la plaie pour ressortir à 7 ou 8 millimètres plus loin (*fig. 62*). Lorsqu'un nombre suffisant d'anses de fil



FIGURE LXII.

Les fils sont passés dans l'épaisseur de l'un et de l'autre bout de l'intestin.

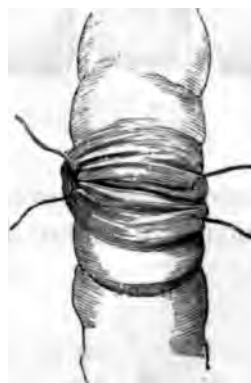


FIGURE LXIII.

L'un des fils est noué; l'autre est sur le point de l'être. Les lèvres des bouts de l'intestin rapprochés sont renversées en dedans.

a été placé sur la circonférence de l'intestin, on tire sur leurs extrémités pour rapprocher les bouts de l'organe, renverser les lèvres de la plaie en dedans et mettre les streuses en contact (*fig. 63*). Chaque point de suture est fixé par un double nœud; les fils sont coupés au ras de

(1) *Archives générales de médecine*, 1826, 1^{re} série, t. X, p. 318.

la plaie, comme dans la suture entrecoupée ; et l'intestin est réduit dans l'abdomen.

Cette suture donne lieu à une sorte de valvule ou de bourrelet trop peu saillant dans l'intestin pour devenir dangereux ; mais les fils, n'ayant pas traversé la membrane muqueuse, ne peuvent que difficilement tomber dans la cavité intestinale et exposent, par leur chute dans le péritoine, à l'inflammation et à la suppuration de cette membrane.

La suture en piqué de Gély ne présente pas les mêmes dangers : pour l'appliquer aux divisions complètes du calibre de l'intestin, il faut avoir soin, dès qu'on a fait deux points



FIGURE LXIV.
Les trois viroles.

de suture de chaque côté, de les serrer et de les arrêter de suite par un nœud avant d'en recommencer de nouveaux.

Denans (1), pour assurer le contact des séreuses, imagina l'emploi de trois viroles métalliques d'un diamètre proportionné au calibre de l'intestin (fig. 64) : deux viroles



FIGURE LXV.
Les deux grandes viroles sont placées dans les deux bouts de l'intestin.



FIGURE LXVI.
Chacun des bouts de l'intestin est renversé en dedans. La petite virole est placée dans l'un d'eux et va être introduite dans l'autre.

d'égale dimension sont placées l'une et l'autre dans chaque bout de l'intestin renversé en dedans ; la troisième virole.

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1838, t. II, p. 749.

d'un diamètre moins considérable que les deux autres, est successivement engagée dans les premières recouvertes par les parois intestinales (*fig. 65 et 66*). Deux anses de fil traversant les viroles et l'intestin sur des points opposés de leur diamètre, rapprochent les deux grands an-



FIGURE LXVII.

Les viroles sont maintenues rapprochées par un point de suture, afin d'adosser les surfaces séreuses de l'intestin.

neaux, sur le plus petit leur servant de point d'appui, et les fixent dans cette situation. Afin que le fil n'embrasse que les viroles et ne reste pas sur la surface externe de l'intestin, on le fait passer à l'intérieur de la manière suivante : le fil est armé d'une aiguille à chacune de ses extrémités ; la première aiguille passe en dedans des viroles, et la seconde, introduite et retirée par les mêmes trous que la première, passe entre la surface externe des viroles et la paroi intestinale ; le fil serré et noué ne comprend alors que les anneaux métalliques, et ne fait que traverser les parois adossés de l'intestin (*fig. 67 et 68*). Après avoir coupé les fils très-près des nœuds, on abandonne le tout dans l'abdomen : le travail éliminateur frappant de gangrène les portions repliées de l'intestin en

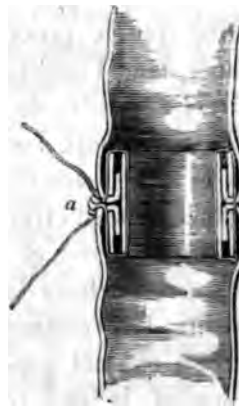


FIGURE LXVIII.

Coupe montrant la disposition de l'intestin, des viroles et du fil servant à les rapprocher.

même temps que les fils coupent les parois, les viroles sont mises en liberté, parcourent les voies intestinales et sont rendues par les selles.

Baudens (1) proposa un procédé analogue : un anneau en gomme élastique est engagé à 3 lignes de profondeur dans le bout supérieur de l'intestin, dont on renverse les lèvres en dedans, de manière que l'anneau soit placé dans l'angle qui résulte de cette plicature. Une virole concave sur le dos et présentant ainsi un sillon destiné à recevoir l'anneau élastique, est engagée dans le bout inférieur de l'intestin à 2 lignes de profondeur. On fait avancer l'anneau élastique sur la virole qui lui sert de soutien et dont la rainure l'empêche de s'échapper; on réduit les parties et la guérison a lieu par le même mécanisme que dans le procédé de Denans.

Nous ferons remarquer que ces deux procédés n'ont encore été appliqués avec succès que sur les animaux, de même que le procédé d'Amussat. Ce dernier consiste à placer dans l'intestin un bouchon renflé à ses extrémités, rétréci au centre de manière à offrir une gouttière circulaire : les deux bouts du tube intestinal invaginés l'un dans l'autre, sans distinction du bout inférieur ou du bout supérieur, sont étreints sur la gouttière circulaire par un lien fort et serré, et toute la portion du tube intestinal qui dépasse en dehors de cette ligature est retranchée avec des ciseaux. Les séreuses des deux bouts de l'intestin se mettent en contact par-dessus le lien, et contractent des adhérences; la ligature coupe les parties qu'elle embrasse et tombe dans l'intestin qui ne garde aucune trace de rétrécissement.

Gangrène et coups de feu. — Lorsqu'une portion plus ou moins étendue d'une anse intestinale sortie à l'extérieur

(1) *Clinique des plaies d'armes à feu*, p. 338.

est frappée de mort, on peut attendre sa séparation spontanée, après l'avoir fendue afin de donner issue aux matières : c'est la conduite généralement suivie ; l'anus artificiel qui en résulte se ferme quelquefois spontanément ou est traité par les moyens chirurgicaux. Mais on peut aussi retrancher les parties sphacélées avec des ciseaux portés sur la portion saine de l'intestin et en réunir les deux bouts par la suture, comme si l'organe avait été coupé transversalement par un instrument tranchant.

Nous avons dit précédemment que les blessures des intestins par coups de feu devaient être mises, par l'avivement avec des ciseaux, dans les mêmes conditions que les plaies par armes tranchantes. Plusieurs ouvertures peuvent avoir été faites par une balle au calibre de l'intestin : si les ouvertures sont très-rapprochées, il faut enlever la portion du canal comprise entre elles et réunir les deux bouts l'un à l'autre ; si elles sont à une certaine distance l'une de l'autre, il vaut mieux faire une suture aux deux endroits blessés afin d'éviter une perte de substance et une dissection trop étendue du conduit intestinal (1). Il est toujours à craindre, dans les blessures de l'intestin par coups de feu, que l'une des perforations n'échappe aux recherches du chirurgien : aussi convient-il d'agrandir au besoin la plaie des parois abdominales, d'attirer au dehors les portions de l'intestin sur lesquelles le doigt pourrait faire soupçonner une altération, et de ne s'arrêter qu'après avoir porté ses investigations jusqu'à la limite du possible.

Malgré tous les travaux qui ont eu pour objet de perfectionner les sutures intestinales, les succès et les revers partagés des unes et des autres, laissent encore en présence trois grandes méthodes de traitement des plaies de l'in-

(1) Baudens, *loco citato*, p. 333.

testin, qui chacune comptent des partisans. La première, sans contredit la plus facile, consiste à retenir ou à laisser la portion de l'intestin blessé au dehors, et à favoriser la formation d'un anus anormal que les efforts de la nature ou les ressources de l'art pourront souvent guérir ; la seconde, à réunir immédiatement la plaie par une suture simple ou invaginée et à réduire l'intestin dans l'abdomen en le maintenant au voisinage de l'ouverture extérieure, dans l'intention de prévenir l'épanchement des matières alvines dans le péritoine ; la troisième, enfin, comptant sur l'exacte réunion de la plaie intestinale par le mode de suture employé, coupe les fils au plus près des nœuds, réduit l'intestin dans le ventre, et l'y abandonne en toute liberté.

Lorsqu'on emploie une suture fixe pour réunir les plaies intestinales, la division des parois de l'abdomen ne peut être fermée. Quand on a recours à une suture perdue, on conseille de fermer la plaie abdominale ; mais il arrive souvent que le ballonnement du ventre oblige à la rouvrir, c'est pourquoi la suture enchevillée dont on se sert habituellement ne doit pas être arrêtée par des nœuds, mais par des rosettes simples, faciles à desserrer sans ôter les fils, si les accidents surviennent, et à resserrer, lorsqu'ils s'amendent.

Blessures de l'estomac. — Comme les intestins, l'estomac blessé peut encore être contenu dans l'abdomen ou sorti à travers la plaie extérieure.

Lorsque la plaie des parois abdominales et de l'estomac est large, ou lorsque le ventricule blessé est exposé à l'extérieur, le diagnostic est des plus faciles : il n'en est plus de même lorsque la plaie est étroite et que l'organe est resté en place.

On peut présumer que l'estomac a été lésé par la direction et la profondeur de la plaie abdominale. Il faut ten

compte néanmoins de l'embonpoint des blessés et de l'état de plénitude ou de vacuité de l'organe ; le ventricule est atteint plus facilement lorsqu'il est distendu par des gaz ou des aliments que lorsqu'il est vide et revenu sur lui-même ; chez les sujets dont les parois abdominales sont chargées de graisse, un instrument vulnérant peut pénétrer à une certaine profondeur sans arriver jusque dans la cavité du péritoine. Les blessures de l'estomac déterminent une soif vive, l'anxiété, des sueurs, des frissons, des vomissements, le refroidissement des extrémités, la pâleur générale et la syncope : mais ces phénomènes sont loin d'être pathognomoniques et se rencontrent dans la plupart des plaies de l'abdomen et même dans les plaies de poitrine.

Les signes de la blessure de l'estomac resté dans l'abdomen, qui ne laissent aucun doute sur la lésion, sont la sortie par la plaie du chyme et des aliments ou des boissons ingérés, le vomissement de sang pur ou de matières mêlées de sang. L'issue des boissons ou des aliments introduits dans l'estomac, l'issue de la matière chymeuse, n'ont pas toujours lieu en raison de l'étroitesse ou de l'obliquité de la plaie et de la vacuité de l'estomac. Le vomissement de sang ou de matières teintes de sang est un caractère plus constant : quant aux selles sanguinolentes qui peuvent être constatées, elles apparaissent aussi bien à la suite de plaies de l'intestin que de plaies de l'estomac.

L'épanchement du contenu de l'estomac dans l'abdomen est très-fréquent, même lorsque la plaie est petite et faite par une épée ou une baïonnette (1). Il est favorisé par le défaut de parallélisme entre les lèvres de la plaie des téguments et celles de l'organe ; par l'état de plénitude du ventricule ; par le vomissement. Il est quelquefois prévenu par l'issue de la portion lésée de l'estomac qui, à

(1) Percy, *Bulletin de la Faculté de médecine*. Paris, 1818, t. V, p. 390.

chaque effort de vomissement, se présente à l'extérieur et verse au dehors une partie de son contenu ; par la hernie de la membrane muqueuse formant bouchon entre la division des membranes externe et moyenne.

Les hémorrhagies sont fréquentes dans les plaies de l'estomac : les artères de l'estomac sont considérables et leurs anastomoses nombreuses ; elles sont facilement lésées, et en particulier l'artère gastrique inférieure ou gastro-épiploïque longeant la grande courbure de l'organe qui, dans l'état de réplétion du ventricule, s'élève, se porte en avant et devient antérieure, d'inférieure qu'elle était dans l'état de vacuité.

Le sang s'écoule rarement au dehors ; il est quelquefois versé dans l'estomac, provoque le hoquet ou des vomissements plus ou moins répétés ; quelquefois il s'épanche dans l'abdomen et donne lieu aux phénomènes des hémorrhagies internes.

Le traitement des plaies de l'estomac varie suivant la nature de la lésion : dans tous les cas, l'abstinence la plus absolue des aliments et des boissons doit toujours être gardée jusqu'à ce que les adhérences aient eu le temps de s'établir et de prévenir le passage des matières dans le péritoine.

Dans les plaies par armes piquantes, il faut se contenter de maintenir le malade couché sur le dos et dans l'immobilité, de recouvrir la région épigastrique de fomentations émollientes, et de prévenir les accidents inflammatoires. Au lieu de provoquer le vomissement par l'émétique, comme on l'a conseillé afin de vider l'estomac et d'éviter l'épanchement des matières qu'il renferme dans le péritoine, il faut au contraire le combattre au moyen de petits morceaux de glace mis en permanence dans la bouche : les efforts de vomissement peuvent être funestes, soit en irritant le viscère, soit en provoquant l'agrandissement de

la plaie, soit en déterminant l'épanchement même auquel on veut s'opposer. Lorsque le sang coule dans l'estomac d'une manière continue et est rejeté par des vomissements répétés, il faut combattre l'hémorrhagie en administrant une solution d'alun, comme l'indique Boyer. Coghlan, dans un cas où l'estomac avait été blessé par un coup d'épée (1), arrêta l'hémorrhagie en faisant prendre deux gros d'alun dissous dans de l'eau à son malade toutes les fois qu'il vomissait ; le sang s'arrêta à la troisième prise du médicament dont l'usage fut continué de demi-heure en demi-heure, à la quantité d'un demi-gros chaque fois.

Lorsque la blessure des parois du ventre a été faite par une arme tranchante, et offre une certaine étendue, l'estomac peut rester dans l'abdomen et se présenter à chaque effort de vomissement dans l'ouverture de la plaie, ou faire hernie au dehors. Si la plaie de l'estomac est voisine de la plaie des parois abdominales, le sang ou les matières s'échappent facilement à l'extérieur ; si les deux divisions ne sont pas en rapport ou n'ont pas une étendue qui permette la libre issue des matières, celles-ci ne s'échappent au dehors que par petites portions et s'épanchent en même temps à l'intérieur ; si la portion blessée de l'estomac est sortie de l'abdomen, les matières s'écoulent au dehors, ou restent dans l'estomac pincé par l'ouverture des parois abdominales. Dans le premier comme dans le second cas, il convient de rechercher la portion blessée de l'estomac, en élargissant au besoin la plaie extérieure, de l'attirer au dehors, d'y faire un ou plusieurs points de suture par les procédés que nous avons indiqués, et de la faire rentrer ensuite dans l'abdomen. Dans le troisième cas, si la portion herniée de l'estomac est réductible, il faut encore réunir par la suture la solution de continuité qu'elle présente

(1) *Memoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. 1, in-8°, p. 430.

et réduire l'organe; si elle est irréductible, on l'abandonne au dehors sans y faire de suture. Les observations de La-roche, de Ruhstrat et de Percy (1) les faits rapportés par Hévin (2) sont plus favorables à cette active intervention qu'à l'abstention et aux moyens préventifs de l'inflammation conseillés par Dupuytren (3). Il est inutile d'ajouter qu'il faudrait lier les vaisseaux qui fourniraient du sang.

Les blessures de l'estomac par les projectiles lancés par la poudre à canon sont excessivement graves : celles qui résultent de l'action des gros projectiles sont presque toujours immédiatement mortelles ; celles qui sont faites par des balles peuvent guérir, mais elles entraînent le plus souvent la mort. La gravité des coups de feu de l'estomac tient à ce que les balles font rarement une blessure unique, mais traversent l'organe de part en part en lésant quelques-uns des organes importants du voisinage. Dans le cas où la perforation de l'estomac donnerait lieu à un épanchement de matière, il conviendrait d'agrandir la plaie des parois abdominales, de débarrasser le péritoine de l'épanchement et de réunir la solution de continuité de l'organe par la suture après l'avoir avivée, plutôt que d'abandonner le blessé à une éventualité presque toujours funeste.

Blessures du foie et de la vésicule biliaire. — Les lésions du foie sont assez communes dans les blessures de l'abdomen.

Les coups violents portés dans la région du foie, l'action des projectiles de guerre, et en particulier des gros projectiles, les éboulements de terrain, le passage de roues de voiture, les chutes de cheval et les chutes d'un lieu élevé donnent lieu fréquemment aux contusions et aux déchirures de cet organe. Les symptômes de ces accidents sont

(1) *Bulletin de la Faculté de médecine de Paris*, t. V, p. 386 et suiv.

(2) *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. I, in-8°, p. 441.

(3) *Leçons orales*, t. VI, p. 454.

1 caractérisés : la douleur dans l'hypocondre droit, un
 re se manifestant après quelques jours sont les seuls
 nes qui peuvent faire présumer l'existence d'une contu-
 n du foie. Lorsque ces signes se joignent à ceux d'un
 nchement abdominal, on pourra croire à une déchir-
 e : en effet, les déchirures et les ruptures du foie, en gé-
 al assez profondes et dirigées dans le sens antéro-pos-
 ieur de l'organe, donnent habituellement lieu à un épan-
 sment sanguin dans le péritoine.

L'inflammation qui se déclare à la suite des contusions
 foie peut se terminer par suppuration et déterminer
 ornementation d'abcès dans le parenchyme. Les déchirures
 et toujours très-graves et souvent mortelles : elles ne
 ivent être traitées que par des médications internes et
 ernes trop souvent insuffisantes.

Les plaies du foie se reconnaissent à la région même
 elles occupent : elles atteignent l'organe soit à travers
 cage thoracique, soit à travers les parois abdominales.
 plupart du temps elles se compliquent de la lésion du
 phragme, quelquefois de celle du poumon ou d'un
 cère de l'abdomen, de telle sorte qu'une plaie du foie
 at être en même temps une blessure pénétrante de la poi-
 ne et de l'abdomen. La face convexe du foie est plus
 ivent atteinte que la face concave ; dans ce dernier cas,
 vésicule et les canaux biliaires sont quelquefois lésés.

Les piqûres du foie par des coups d'épée ou des coups
 pointe de sabre ne sont pas toujours faciles à diagnosti-
 er, lorsqu'elles ne donnent lieu qu'à des phénomènes
 ériaux, tels que la douleur, des hoquets, des vomis-
 nents et de l'anxiété. Les coupures par coups tranchants
 et quelquefois assez larges pour permettre d'apercevoir
 rgane à travers la plaie. Les coups de feu sont diagnos-
 ués d'après le siège de la blessure et l'existence des
 nes précédents.

Un des accidents les plus constants des blessures du foie, quel que soit l'instrument vulnérant, c'est l'hémorrhagie. L'hémorrhagie peut se faire à l'intérieur ou à l'extérieur; provenant d'un organe éminemment vasculaire et dans la trame duquel un grand nombre de vaisseaux volumineux sont maintenus béants, elle est presque toujours considérable. L'hémorrhagie interne se reconnaît à des signes spéciaux. L'hémorrhagie externe fournit en abondance un sang noir mêlé de filets rouges. Nous avons vu plusieurs fois cet accident à la suite de blessures par armes blanches aussi bien que par coups de feu : dans un cas, où un fleuret avait traversé le corps et le foie de part en part et d'avant en arrière, le sang s'échappait par les deux piqûres en un jet continu de la grosseur d'une plume; dans un autre, où un coup de sabre, porté en travers sous les fausses côtes, avait coupé le foie dans l'étendue de trois travers de doigt, le sang sortait à grands flots et ne put être arrêté que par la suture de la plaie extérieure. Sans multiplier davantage nos citations, nous insistons spécialement sur la fréquence et le danger des hémorrhagies externes dans les plaies du foie et sur la difficulté qu'on éprouve quelquefois à les arrêter. Le meilleur moyen de s'opposer à l'écoulement de sang consiste à fermer la plaie; il faudrait la rouvrir, si le sang s'épanchait à l'intérieur; mais habituellement, quand il a pris son cours au dehors, il s'infiltré dans les mailles du tissu cellulaire des parois abdominales, où, selon son abondance, il est résorbé en un temps plus ou moins long.

Les plaies du foie par armes blanches sont graves, mais ne sont pas souvent mortelles. Elles doivent être traitées par l'immobilité absolue, par des fomentations narcotiques ou émollientes sur la région blessée, par l'application d'un bandage de corps médiocrement serré et, au besoin, par les émissions sanguines locales et générales. Dans le

cas où il existe une hémorrhagie, on appliquera des compresses trempées dans l'eau froide sur l'hypocondre droit, et l'on donnera au blessé des boissons froides et acidulées. Dans tous les cas, le malade sera mis à une diète sévère pendant les premiers jours, et maintenu longtemps à un régime alimentaire peu substantiel et progressivement gradué; il ne se lèvera que tardivement, et lorsque la marche ne provoquera plus ni douleur ni sensibilité.

Des abcès consécutifs du parenchyme peuvent se montrer après les blessures du foie par armes blanches; ils surviennent plutôt après les plaies par piqûre qu'après les plaies par coupure. Des douleurs vagues s'irradient vers l'épaule droite, persistent quelquefois fort longtemps et les symptômes inflammatoires se déclarent au moindre écart de régime.

Plus graves encore que les plaies par armes blanches, les plaies du foie par coups de feu, guérissent néanmoins, et quelquefois même d'une manière assez simple. Cependant, elles déterminent, dans la majorité des cas, une inflammation assez vive, accompagnée d'un ictère plus ou moins prononcé et de troubles gastriques et intestinaux. La plupart du temps elles suppurent en abondance et versent à l'extérieur un pus de bonne nature, coloré en jaune par la bile.

Une hémorrhagie souvent très-abondante se montre dans les plaies du foie par coups de feu, comme dans les blessures par armes blanches.

Les balles, en pénétrant dans le foie, le traversent de part en part, ou y restent logées; elles peuvent entraîner avec elles, enfoncer et abandonner dans le tissu de l'organe, des portions de vêtement ou d'équipement, des esquilles provenant des côtes fracturées sur leur passage. Lorsque le foie est traversé de part en part, il est inutile de sonder la plaie, à moins qu'on ne constate la fracture des côtes, auquel cas.

il faudra rechercher les esquilles et les extraire en agrandissant au besoin la blessure. L'accident est moins grave que lorsque la balle n'est point sortie : les deux ouvertures donnent une issue facile au pus, au sang, aux escharres ou aux fragments d'os qui n'ont pu être enlevés ; elles seraient élargies si les produits liquides ou solides ne pouvaient sortir avec facilité. Quand une balle pénètre dans le foie sans le traverser, elle s'arrête à une plus ou moins grande profondeur. Une sonde introduite par la plaie ira rechercher le projectile qui sera extrait par l'ouverture qu'il a faite et que l'on dilatera par une incision si cela est nécessaire. On rencontre quelquefois le projectile formant tumeur dans un point de la région : une incision permet de le mettre à découvert et d'en faire l'extraction ; nous avons ainsi enlevé une balle qui avait pénétré à la hauteur de l'appendice xiphoïde et était venue faire saillie au-dessous de la dernière fausse côte après avoir traversé le foie. Les projectiles abandonnés et non retrouvés, cheminent quelquefois rapidement dans l'organe par leur propre poids et, favorisés par le décubitus dorsal du blessé, viennent se présenter en arrière dans la région lombaire où ils donnent lieu à un abcès dans le foyer duquel on les rencontre accompagnés de sang, de détritits gangréneux et de fragments d'os. Un cas semblable s'est présenté à notre observation ; le malade guérit de sa blessure, mais succomba, peu de temps après, à des accidents inflammatoires réveillés par un excès de boisson.

La plaie reste quelquefois fistuleuse, et c'est par elle que s'échappent après un certain temps les corps étrangers. D'autres fois, elle se ferme complètement et un abcès renfermant les corps se forme dans la région longtemps après l'accident. Mais, le plus souvent, les corps étrangers logés dans le foie déterminent la mort.

L'hépatite, la péritonite, des épanchements dans l'ab-

domen, des abcès dans l'épaisseur de l'organe et tous les accidents qui en découlent, sont les résultats ordinaires des coups de feu du foie. Le traitement de ces accidents consiste surtout dans les antiphlogistiques locaux et généraux : lorsque les malades ont échappé aux premiers accidents, ils doivent observer le régime le plus régulier et s'abstenir de tous les mouvements qui pourraient déterminer la secousse ou la compression de l'organe.

Les blessures de la vésicule et des canaux biliaires sont heureusement fort rares : elles déterminent immédiatement, dans la cavité péritonéale, un épanchement de bile rapidement suivi d'une péritonite mortelle. Malgré quelques terminaisons heureuses de blessures ou de déchirures de la vésicule biliaire, les malades atteints de ces accidents sont à peu près voués à une mort certaine, et la chirurgie reste désarmée contre de pareilles lésions. La proposition faite par quelques chirurgiens de pratiquer une suture ou d'appliquer le fer rouge pour fermer une plaie de la vésicule biliaire, est inadmissible et impraticable chez l'homme : tous les efforts de l'art doivent être dirigés contre la péritonite et, dans la plupart des cas, sont frappés d'impuissance.

Blessures de la rate. — La rate est moins exposée que le foie à l'action des violences extérieures, en raison de son moindre volume. Cependant, les coups, les chutes, les pressions violentes peuvent la contondre ou la déchirer ; les armes blanches et les coups de feu peuvent l'atteindre.

Les signes des blessures de la rate sont fort obscurs et les fonctions encore inconnues de cet organe ne permettent pas d'apprécier le trouble que sa lésion peut provoquer dans l'économie. La situation, la direction et la profondeur du trajet du corps vulnérant pourront servir à établir des inductions plus ou moins plausibles ; une hémorrhagie externe, ou les symptômes d'un épanchement sanguin

dans le péritoine, quelquefois une large ecchymose s'étendant dans le flanc et jusque dans la fosse iliaque, donneront plus de certitude au diagnostic.

Les lésions de la rate ne déterminent pas immédiatement des accidents bien graves; il est même très-présumable qu'un grand nombre guérissent heureusement lorsqu'elles sont peu étendues. Quand elles sont plus considérables, la rate peut être plus ou moins désorganisée, un épanchement de sang rapide et abondant peut se faire dans la cavité du péritoine et entre les feuillets de l'épiploon, et le sujet atteint, au bout de quelques jours de péritonite, ne tarde pas à succomber. Il est plus que douteux que ces blessures soient toujours accompagnées, ainsi qu'on l'a dit, d'une hémorrhagie mortelle. Léveillé (1) et Fergusson (2) ont cité quelques cas de guérison. Leur traitement se réduit à l'emploi des antiphlogistiques locaux et généraux dirigés en particulier contre la péritonite.

Blessures des reins et des uretères. — Les reins, étant situés en dehors du péritoine qui ne fait que tapisser leur face antérieure, peuvent être blessés soit isolément, soit en même temps que le péritoine ou quelqu'un des viscères de l'abdomen. Les plaies du rein qui ne pénètrent pas dans le péritoine sont moins graves que celles qui intéressent cette membrane séreuse.

Des contusions et des déchirures du rein succèdent à des coups violents, à des pressions énergiques, sur la région qu'il occupe, à des chutes de lieux élevés. Une douleur profonde de la région rénale, se dirigeant vers l'aîne et s'accompagnant de l'ascension du testicule appliqué contre l'anneau inguinal externe, et la présence du sang dans les urines sont les phénomènes qui peuvent faire admettre la contusion ou la déchirure du rein.

(1) *Nouvelle Doctrine chirurgicale*, t. 1^{er}.

(2) *Philosophical Transactions*, year 1738.

Les armes blanches et les coups de feu peuvent atteindre le rein par sa partie postérieure ou par sa partie antérieure.

Les coups de feu, outre la blessure constituée par leur trajet, semblent quelquefois faire éclater le rein et déterminer des déchirures étendues. Sur un soldat russe, blessé à Inkermann (Crimée, 1855) de deux coups de feu, l'un aux reins et l'autre au genou gauche, et qui succomba à cette dernière blessure, nous pûmes constater la guérison de la plaie du rein ; traversé d'avant en arrière et vers le milieu de sa hauteur, l'organe avait beaucoup diminué de volume et présentait au centre, sur ses deux faces, une cicatrice déprimée, fibreuse et solide à laquelle venaient se joindre, comme les rayons d'une étoile, cinq autres cicatrices irrégulières.

Le diagnostic des plaies du rein n'est pas toujours facile : il repose sur le siège, la direction et la profondeur de la blessure, sur la présence de l'hématurie et l'écoulement de l'urine par la plaie, sur la douleur de la région et la rétraction du testicule. Mais ces signes ne sont pas plus probants que les syncopes, les vomissements, l'anxiété, le refroidissement qui se rencontrent dans toutes les lésions graves et profondes, et certains d'entre eux manquent quelquefois. L'hémorrhagie est rare, et le passage de l'urine dans le péritoine, lorsque la blessure siège en avant, l'infiltration urineuse, dans tous les cas, sont les accidents qui compliquent le plus habituellement les plaies du rein. Ils ont pour résultats rapides, une péritonite intense et de vastes phlegmons gangréneux des flancs et de la région lombaire qui amènent la mort dans un temps très-court. Les épanchements d'urine et l'infiltration urineuse se voient rarement à la suite de coups de feu ; la contusion et l'escharrification des parties qui ont été atteintes par le projectile s'opposent sans doute à l'évacuation du liquide.

Lorsque les accidents inflammatoires ont été conjurés, la suppuration s'établit, le pus s'écoule avec l'urine, la plaie extérieure se rétrécit et demeure assez longtemps fistuleuse. Il peut se former entre le rein et la plaie extérieure un foyer plus ou moins volumineux qui se remplit d'urine et de pus et se vide difficilement ; une incision dans ces cas donnerait une libre issue aux liquides.

Le traitement de toutes les plaies du rein consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques ; dans de larges et profondes incisions lorsqu'une infiltration urineuse a lieu. Il faut s'assurer que le malade urine facilement et le sonder si quelque caillot sanguin venait à oblitérer le col de la vessie ; la rétention d'urine n'est complète que dans ce dernier cas. A la suite des coups de feu avec présence du projectile ou de corps étrangers, on tentera l'extraction de ces derniers en prenant autant que possible la précaution de ne pas intéresser le péritoine.

Les blessures des uretères échappent à notre diagnostic et à nos moyens d'action, comme celles des différents organes contenus dans l'abdomen, l'épiploon, le mésentère, le pancréas et le canal thoracique. Les phénomènes que la lésion de ces viscères détermine, n'ont rien de particulier qui puisse les faire distinguer : ils se perdent du reste au milieu des accidents inflammatoires communs au plus grand nombre des blessures pénétrantes de la cavité abdominale.

Épanchements abdominaux. — Des épanchements de diverses natures peuvent se faire dans l'abdomen à la suite des blessures pénétrantes de cette cavité. Ce sont : 1° des épanchements de sang ; 2° de bile ; 3° d'urine ; 4° de matières alimentaires ou stercorales ; 5° de pus, et 6° de gaz.

Sang. — Le sang épanché dans l'abdomen est artériel ou veineux : il provient de la lésion de l'aorte et de ses

branches, de la veine cave et de la veine porte, de celle des vaisseaux situés dans les parois abdominales, des blessures des organes renfermés dans le ventre et en particulier de celles du foie et de la rate.

Lorsque des vaisseaux d'un calibre considérable sont ouverts dans l'abdomen, le sang s'épanche avec une rapidité et une abondance qui causent promptement la mort. Les blessures du foie et de la rate donnent, en un temps plus ou moins court, une abondante quantité de sang. Quand des vaisseaux d'un faible calibre sont intéressés, le sang s'épanche en quantité médiocre : l'action des parois de l'abdomen sur les viscères qu'il renferme et celle des viscères eux-mêmes les uns sur les autres, la pression et la résistance réciproques et uniformes que ces parties s'opposent mutuellement, ont été invoquées par Petit le fils (1) pour expliquer la cessation de l'hémorrhagie et la réunion du sang en foyer. La cavité abdominale exactement remplie par les organes et n'ayant aucun vide, ne saurait admettre qu'avec difficulté, selon lui, la formation d'un épanchement, de quelque nature qu'il soit. Garengeot (2) ajoute à cette théorie la pression et la résistance inégale des parois et des viscères de l'abdomen, et, comme conséquence, la tendance des épanchements à se porter vers la partie antérieure et inférieure de la cavité. Les faits cliniques et les expériences sur les animaux ont démontré depuis que la collection des épanchements en foyers circonscrits résulte de la quantité minime de sang épanché, et de la formation des adhérences à son voisinage ; mais lorsque le sang s'échappe d'un gros vaisseau ou d'une artère d'un certain volume qui lui communique une impul-

(1) *Essai sur les épanchements, et en particulier sur les épanchements de sang.* — *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, t. I, p. 180, et t. II, p. 63, in-8°. Paris, 1819.

(2) *Méme recueil*, t. II, p. 81.

sion, lorsqu'il est fourni en abondance par une blessure des organes intérieurs, il peut s'étendre au loin dans la cavité abdominale.

Les théories d'A. Petit et de Garengeot sont donc loin d'être absolues, et le sang épanché se concentre en un foyer unique, se répand en nappe au-devant des intestins et comble les anfractuosités que leurs circonvolutions laissent entre elles, s'étale ou se rassemble entre l'épiploon et la paroi abdominale, occupe l'arrière-cavité des épiploons et se rencontre le plus souvent à l'hypogastre, dans les fosses iliaques et le petit bassin. Les différents replis du péritoine ne sont pas sans influence sur la localisation des épanchements de sang dans l'abdomen. Beaucoup d'entre eux fusent volontiers vers l'aîne droite, comme le fait remarquer Malgaigne (1) : ce sont ceux qui siègent primitivement au côté droit du mésentère dont l'insertion se fait sur le trajet d'une ligne qui descendrait du corps de la seconde vertèbre lombaire jusqu'à la fosse iliaque droite, et dont le repli offre aux liquides une sorte de gouttière qu'ils parcourent, entraînés par leur propre poids ; sur le côté gauche du mésentère rien de pareil n'existant, le liquide tombe naturellement dans le petit bassin.

Les épanchements sanguins de l'abdomen présentent des symptômes différents, suivant qu'ils se font avec rapidité ou avec lenteur ; rapides, ils déterminent tous les signes d'une hémorrhagie interne : pâleur du visage et du reste du corps, refroidissement des extrémités, sueurs froides, faiblesse du pouls, défaillances, syncopes, sentiment de chaleur dans le bas-ventre, qui devient mou et de plus en plus volumineux. Lents, ils ne donnent lieu qu'à des signes à peine sensibles immédiatement et ne révèlent leur présence qu'après une période de quatre à dix jours. Le sang étalé

(1) *Anatomie chirurgicale*, Paris, 1859, t. II, p. 309.

en nappe ou réuni en collection peut se résorber ou déterminer une péritonite rapidement mortelle. Rassemblé en foyer dans quelque endroit de l'abdomen, il provoque autour de lui la formation d'adhérences qui le circonscrivent, et donne lieu à de la douleur et à des troubles fonctionnels en rapport avec son siège. Il s'enflamme quelquefois, et lorsque, profondément situé, il échappe aux ressources de l'art, il amène la mort avant la formation du pus, ou, le plus souvent, au moment où le pus rompt la poche qui le renferme et s'épanche dans le péritoine : cependant le foyer peut se vider dans quelque organe voisin ou même à l'extérieur. Lorsqu'il occupe une région accessible à l'exploration et à l'instrument tranchant, il donne lieu à une tuméfaction plus ou moins limitée, à de la fluctuation, et doit être ouvert par le bistouri.

Le traitement des épanchements de sang dans l'abdomen varie avec la marche des accidents ; on doit, tout d'abord, combattre l'hémorrhagie par l'occlusion de la plaie extérieure, les réfrigérants appliqués sur la région, l'administration de boissons froides et acidulées, le repos absolu, l'apposition de cataplasmes sinapisés aux extrémités : les saignées générales, les ventouses scarifiées que l'on a recommandé d'appliquer en grand nombre sur l'abdomen sont tout au plus indiquées dans les cas où le sujet est jeune, pléthorique et conserve encore toutes ses forces.

Après la cessation de l'écoulement sanguin, on peut espérer que le repos, les saignées générales, répétées en petite quantité à plusieurs jours d'intervalle, les ventouses mouchetées appliquées sur le ventre, les fomentations émollientes et, plus tard, les vésicatoires, aidés de légers révulsifs sur le tube digestif, provoqueront l'absorption du liquide épanché.

Il ne faut ouvrir le foyer de l'épanchement qu'autant que celui-ci donne lieu à des accidents inflammatoires et

à une fluctuation manifeste. On procédera à cette opération par une incision conduite avec les plus grandes précautions. Les parois des collections sanguines ne sont pas toujours adhérentes au feuillet pariétal du péritoine, et il n'est pas toujours possible de pénétrer dans leur intérieur sans ouvrir la cavité péritonéale et sans s'exposer à y faire pénétrer le liquide de l'épanchement. La tuméfaction et la rougeur des parois abdominales, l'empâtement profond de la région sont des phénomènes qui militent en faveur de l'existence des adhérences des parois du foyer avec le péritoine pariétal : l'absence de ces phénomènes laisse le chirurgien dans l'incertitude. On incisera donc les parois abdominales couche par couche. Si l'on arrive sans ouvrir la grande cavité péritonéale jusque dans la collection, on donnera à l'incision de ses parois une longueur suffisante pour permettre le libre écoulement des liquides au dehors, mais toujours proportionnée aux rapports du foyer avec les viscères ou les vaisseaux de l'abdomen et à l'étendue des adhérences établies : si l'on pénètre dans le péritoine avant de rencontrer la collection, on arrêtera là l'opération (1). La plaie sera paséne à plat et l'on attendra que des adhérences se soient formées entre les bords et les parois du kyste; après trois ou quatre jours, un bistouri sera plongé dans le foyer. Après l'évacuation du liquide on introduira dans l'ouverture une mèche de linge effilée, que l'on y maintiendra pendant quelque temps pour prévenir la réunion trop prompte de ses bords.

Bile. — Les épanchements de bile déterminent presque constamment une péritonite générale rapidement mortelle. Ils succèdent à la lésion de la vésicule ou des canaux biliaires; leur volume est en général peu considérable. et

(1) Bégin, *Mémoire sur l'ouverture des collections purulentes et autres, développées dans l'abdomen.* — *Journal universel hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1830, t. I, p. 417.

leur gravité tient non-seulement aux qualités irritantes, mais encore à la sécrétion continue du liquide épanché. De vives douleurs dans l'abdomen et la rétraction de ses parois, de violents efforts de vomissements, la rétention des matières fécales et de l'urine, l'ictère, la faiblesse du pouls, l'abattement général, sont les symptômes d'un accident qui peut devenir funeste en quelques heures. La rapidité de cette affection la met généralement au-dessus des ressources de la thérapeutique.

Urine. — Les plaies et la rupture de la portion de la vessie en rapport direct avec le péritoine, donnent lieu à des épanchements d'urine. Des douleurs excessives se font immédiatement sentir dans l'abdomen, et principalement à la partie inférieure, et les symptômes d'une péritonite suraiguë se déclarent. La miction n'a pas lieu, et la vessie est vide ou ne renferme qu'une petite quantité d'urine sanguinolente. Cet accident se termine très-souvent par la gangrène avec emphysème gazeux du tissu cellulaire sous-péritonéal.

Lorsque la plaie extérieure est large et l'épanchement peu considérable, cet accident n'est pas nécessairement mortel. Quand la plaie de la vessie communique avec l'extérieur, elle sera agrandie pour favoriser la sortie de l'urine au dehors. On a conseillé de plonger, par la plaie extérieure, jusqu'au fond de la vessie, une mèche de linge effilée et de placer une sonde à demeure dans l'urèthre pour conduire l'urine au dehors à mesure qu'elle arrive dans l'organe; mais la mèche n'atteint pas son but et la sonde est loin d'être toujours supportée. Après l'élargissement de la plaie, on ferait dans la vessie d'abondantes injections d'eau tiède afin de diluer l'urine et de diminuer ses propriétés irritantes; au moyen d'une seringue on tenterait d'aspirer le liquide épanché, et l'on pousserait dans le péritoine des injections, qui seraient reprises par le même moyen.

Dans les cas de rupture de la vessie ne communiquant pas à l'extérieur, on pourrait ouvrir l'abdomen par une incision analogue à celle du premier temps de l'opération de la taille sus-pubienne, et se conduire comme précédemment. Ce traitement, pour ainsi dire local, serait accompagné de tous les moyens propres à combattre la péritonite.

Matières alimentaires ou stercorales. — Les matières contenues dans les diverses parties du tube digestif, en s'épanchant dans le péritoine, donnent lieu à une inflammation de cette séreuse, d'autant plus rapide et violente qu'elles sont plus irritantes. Le seul remède contre cet accident consiste à élargir la plaie extérieure, à rechercher la solution de continuité de l'organe qui a donné lieu à l'épanchement, pour la réunir par la suture et débarrasser le péritoine des matières épanchées au moyen de lavages à l'eau tiède. Les moyens antiphlogistiques les plus énergiques seront dirigés contre la péritonite.

Il arrive quelquefois que des épanchements peu considérables se circonscrivent et restent dans l'abdomen, ou se vident en partie par la plaie extérieure et en partie par l'intestin. Ils entretiennent souvent une irritation chronique du péritoine qui les avoisine : les premiers doivent être ouverts le plus tôt possible ; les seconds seront traités comme les fistules intestinales.

Gaz. — A l'épanchement des matières contenues dans le tube digestif se joint le plus souvent l'épanchement de gaz. Le traitement du premier accident implique nécessairement celui du second. Quand cet accident existe seul, il peut disparaître par l'issue des gaz à travers la plaie ou par la résorption, sans occasionner de phénomènes fâcheux ; si l'épanchement ne disparaissait pas et déterminait l'apparition de symptômes inflammatoires, il serait évacué par l'opération de la paracentèse.

Pus. — L'épanchement de pus dans l'abdomen est fort

rare, parce que la mort termine presque toujours la maladie qui lui donne naissance; la péritonite sur-aiguë, des abcès des viscères ou des parois de l'abdomen font succomber le malade, avant que l'épanchement de pus ait eu le temps de se produire. Cet accident doit être traité de la même manière que les épanchements sanguins.

Corps étrangers. — Les blessures par armes blanches de la cavité abdominale se compliquent rarement de la présence de corps étrangers. L'instrument vulnérant peut seul rester dans la plaie, lorsque, agissant par la pointe, il s'est brisé contre la colonne vertébrale. Rompu à une distance plus ou moins grande de son extrémité, il peut faire saillie à l'extérieur ou se cacher profondément dans le ventre. Dans le premier cas, il est facile de le reconnaître et il est indiqué de l'extraire. Dans le second, il peut échapper aux investigations et faire confondre les accidents déterminés par sa présence avec ceux de la lésion des viscères : si, par l'examen de l'arme, par la palpation de l'abdomen, on reconnaissait sa présence, on procéderait à son extraction en élargissant la plaie extérieure. Le siège occupé par les portions rompues des armes blanches est indiqué par la direction même de l'instrument vulnérant, qui a pu rester implanté dans les vertèbres ou s'est peu écarté du point sur lequel il a frappé et s'est brisé. Quant aux dangers d'épanchements que peut faire naître son extraction, ils ne sont pas plus redoutables que ceux provoqués par sa présence même, et ils peuvent être immédiatement combattus.

Les plaies pénétrantes de l'abdomen par coups de feu se compliquent fréquemment de la présence des projectiles ou de corps étrangers entraînés par eux. Lorsque la balle n'a fait qu'une seule ouverture, on a la certitude qu'elle est restée dans la plaie; mais on ne saurait préciser si elle est tombée dans le péritoine, si elle a pénétré dans la cavité de l'estomac ou de l'intestin, ou si elle s'est logée dans

la fosse iliaque ou de lui préparer une issue ; mais nous croyons qu'on doit rechercher la balle par la blessure ou par l'incision pratiquée dans le but de traiter la lésion de l'intestin, soit avec le doigt, soit avec une sonde métallique portée avec précaution dans différentes directions. On a bien vu quelquefois des balles perdues dans le ventre ne déterminer que peu d'accidents, ou se présenter extérieurement sur quelque point des parois ou du plancher de l'abdomen dans le foyer d'un abcès dont l'ouverture a amené la guérison ; mais dans l'immense majorité des cas, les corps étrangers déterminent ou bien une péritonite rapidement mortelle, ou bien des suppurations abondantes et de longue durée qui épuisent et entraînent les blessés : ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, quelques rares succès obtenus par l'expectation ont fait oublier le grand nombre de ses mécomptes.

Péritonite traumatique. — La péritonite traumatique est l'accident le plus fréquent des plaies pénétrantes de la cavité abdominale. Dans la plupart des cas, elle est déterminée par un épanchement. Cependant l'ouverture, même très-large, de la séreuse péritonéale et la lésion des viscères, ne la provoquent pas aussi souvent qu'on l'a pensé, comme le prouvent de nombreuses observations ; et la mort survient quelquefois en un temps très-court à la suite des plaies pénétrantes de l'abdomen, avec ou sans lésion des viscères, mais surtout après les blessures de l'intestin et de l'estomac, sans qu'on rencontre à l'autopsie aucune trace d'épanchement ou de péritonite. Il est peu de chirurgiens qui n'aient été à même de constater de pareils faits, dont un exemple a récemment encore passé sous nos yeux, et qui jusqu'ici sont restés sans explication.

La péritonite traumatique se déclare immédiatement après la blessure, ou ne se montre qu'un certain temps après l'accident : elle est générale ou partielle.

Lorsqu'elle est partielle, elle est limitée au voisinage de la plaie et s'annonce par une douleur circonscrite, des hoquets, des envies de vomir et des vomissements plus ou moins fréquents. Elle peut se terminer par résolution ou par un abcès entouré d'adhérences qui se fait jour spontanément à l'extérieur, ou, dans certains cas assez rares, se vide dans l'intestin, s'il n'est pas ouvert par l'art. Quand la péritonite est plus étendue, elle envahit une partie de la cavité abdominale ou la cavité toute entière : son apparition est signalée par un frisson ; par des hoquets, des nausées et des vomissements opiniâtres de matières porracées ; par le ballonnement du ventre et des douleurs que la moindre pression des parois abdominales exaspère ; par la prostration des forces, la petitesse et la fréquence du pouls ; par une soif vive, la rougeur, et la sécheresse de la langue ; par la constipation et par la rareté ou la rétention des urines ; par l'amaigrissement rapide de la face, l'altération profonde et la contraction des traits exprimant au plus haut degré la souffrance et l'anxiété. La maladie est généralement de courte durée et se termine le plus souvent par la mort, soit avant, soit après la formation du pus.

Les moyens thérapeutiques les plus énergiques doivent être employés contre la péritonite traumatique : ils consistent surtout dans les antiphlogistiques locaux et généraux. Une large saignée du bras sera pratiquée et répétée au besoin plusieurs fois dans les vingt-quatre heures ; des sangsues en très-grand nombre seront appliquées sur l'abdomen, soit en une ou plusieurs fois, soit en permanence. On couvrira le ventre d'une flanelle trempée dans une décoction émolliente ou narcotique et dont l'humidité sera maintenue par la superposition d'une pièce de toile gommée ; on pourra mettre le malade dans un bain, s'il supporte sans beaucoup de douleur les mouvements et la station assise. Lorsque la faiblesse du sujet ne permet plus

d'avoir recours aux évacuations sanguines, des onctions mercurielles seront faites sur le ventre plusieurs fois dans la journée et recouvertes de fomentations, ou un large vésicatoire couvrira toutes les parois abdominales.

A l'intérieur, des boissons fraîches et acidulées seront administrées : il arrive souvent que les malades refusent de boire, dans la crainte de provoquer des vomissements ; de petits morceaux de glace seront alors placés dans la bouche. On provoquera les évacuations alvines au moyen de lavements émollients ou laxatifs, et l'on aura soin de veiller à l'état de vacuité ou de plénitude de la vessie, pour la vider au besoin par le cathétérisme.

L'opium pris à haute dose paraît être le moyen le plus efficace qui puisse concourir avec les antiphlogistiques à prévenir et à traiter la péritonite traumatique. Larrey (1) rapporte un fait des plus frappants en faveur de l'heureuse action de ce médicament. Un jeune soldat qui avait eu les parois abdominales divisées par un boulet jusqu'au péritoine exclusivement, et dont les intestins étaient en évidence sous cette membrane, avala en cachette deux ou trois gros de laudanum, dans le but de calmer ses douleurs. Il fut plongé dans un sommeil profond et paisible jusqu'au lendemain : à son réveil, ses douleurs ne se faisaient plus sentir et il alla toujours de mieux en mieux, jusqu'à son parfait rétablissement, qui néanmoins se fit attendre plusieurs mois.

L'opium calme le malade et modère la douleur : s'il est porté à dose narcotique, il éteint la sensibilité, diminue l'afflux du sang vers le point phlogosé et peut prévenir l'épanchement en suspendant les contractions de l'intestin. On l'administrera donc immédiatement, en même temps qu'on emploiera les moyens précédemment indiqués, et il

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 381.

sera continué ou supprimé selon les effets qu'il produira : dans une affection aussi grave que la péritonite traumatique, on doit recourir à tout moyen qui peut être utile, alors même que son heureuse influence n'a pas toujours été démontrée.

La péritonite qui n'envahit pas complètement le péritoine s'arrête quelquefois, dans sa marche aiguë, et passe à l'état chronique dont nous n'avons pas à nous occuper.

Les malades qui échappent à ce redoutable accident, sont presque tous sujets à des douleurs dans le ventre, que la pression, la marche ou les écarts de régime exaspèrent, et qui paraissent dues à des adhérences partielles de la séreuse péritonéale.

CHAPITRE XIV

BLESSURES DU BASSIN

Blessures des parties molles extérieures du bassin.

Fractures des os du bassin.

Blessures pénétrantes du bassin. — Blessures des organes contenus dans la cavité pelvienne. — Lésion des vaisseaux iliaques. — Blessures de la vessie : leur traitement et leurs complications. — Blessures du rectum. Blessures de l'urètre, de la verge, du scrotum, du cordon spermatique et des testicules.

Recouvert de parties molles qui se confondent, en haut, avec celles de l'abdomen, en bas, avec la racine de la cuisse, le bassin est constitué par le sacrum et le coccyx, en arrière, les os iliaques, en avant et sur les côtés : le squelette du bassin est pour ainsi dire découpé à jour, en avant, par l'échancrure de la symphyse des pubis et ses trous ovalaires ; le reste de ses parois est plein, sauf les échancrures sciatiques. L'appareil génito-urinaire et l'extrémité inférieure du tube digestif se rattachent au bassin ou sont renfermés dans sa cavité, qui se confond avec la cavité abdominale.

Il résulte de ces dispositions anatomiques, que les blessures du bassin peuvent n'atteindre que ses parois molles ou osseuses, et qu'elles peuvent pénétrer dans sa cavité pour aller blesser les organes qu'il renferme en ne produisant pas de fractures.

Blessures des parties molles extérieures. — Les blessures des parties molles de la ceinture pelvienne par

les armes blanches ne présentent rien de particulier à signaler, lorsqu'elles sont simples. Il en est de même des plaies par coups de feu. Elles peuvent être compliquées d'hémorrhagie résultant de la lésion des artères fessière, honteuse interne et ischiatique. Lorsque la plaie est large, l'hémorrhagie se faisant jour facilement à l'extérieur peut être assez abondante pour mettre les jours du malade en danger ; il convient alors d'aller à la recherche du vaisseau lésé et de le lier directement dans la plaie. Mais la ligature de ces artères est toujours assez difficile et ne peut quelquefois être pratiquée : dans ce dernier cas, on aura recours à la compression. La compression peut réussir surtout dans les plaies étroites ; elle peut aussi être suivie de la formation d'un anévrysme. Bouisson (1) a lié la fessière dans la plaie même, et Carmichael (2) a recherché et lié cette artère pour un anévrysme traumatique. Si la recherche du vaisseau et la compression restaient infructueuses et que l'hémorrhagie continuât avec abondance, il faudrait avoir recours à la ligature de l'artère hypogastrique.

La blessure du nerf sciatique est une des complications des plaies du bassin : lorsque le nerf est piqué ou incomplètement divisé par les armes blanches, une névralgie ou une paralysie incomplète de la jambe peut survenir ; à la suite de coups de feu qui ont déterminé une perte de substance du cordon nerveux, la paralysie de la jambe est complète et presque toujours définitive.

Les balles se perdent quelquefois dans les parties molles extérieures du bassin et ne peuvent être retrouvées, soit qu'elles se cachent dans l'épaisseur de la fesse, soit qu'elles passent dans la profondeur de l'aîne. Leur recherche est souvent très-difficile ou impossible. La présence d'un pro-

(1) *Mémoire sur la lésion de l'artère fessière et ischiatique.* — *Gazette médicale*, 1845.

(2) *Gazette médicale*, 1834.

jectile ou de corps étrangers dans la fesse, est parfois inoffensive ; le plus souvent elle détermine la formation d'abcès qui, suivant qu'ils seront situés en dehors ou en dedans de l'aponévrose qui recouvre le moyen et le petit fessier, se porteront vers l'extérieur, ou détermineront de vives douleurs et pourront fuser dans le bassin par les échancrures sciatiques. Ces abcès, qu'ils soient superficiels ou profonds, doivent être largement ouverts dès qu'ils sont reconnus, afin d'empêcher la migration du pus dans le membre inférieur ou dans la cavité pelvienne.

L'action des gros projectiles, bornée aux parties molles, donne lieu quelquefois à des pertes de substance étendues qui déterminent la dénudation et l'exfoliation des os, se réparent avec beaucoup de difficultés après de longues suppurations, et ont pour résultat la formation de cicatrices adhérentes, étendues et difformes qui apportent une gêne considérable dans les mouvements.

Fractures des os du bassin. — Les éboulements de terre ou de pierres, le passage de roues de voitures, les gros projectiles lancés par la poudre à canon, déterminent des fractures et des luxations des os du bassin. Les fractures, lorsqu'elles sont étendues, sont généralement très-graves, en raison des violentes contusions dont elles sont accompagnées, de la lésion possible des viscères, des paralysies soit de la vessie, soit du rectum, soit du membre inférieur, de la formation d'escharres et de la dénudation des os, enfin des suppurations intra-pelviennes qui en sont fréquemment le résultat. Le traitement des fractures du bassin consiste à mettre le blessé dans la position qui provoque le moins de douleurs, à relever autant que possible les fragments d'os enfoncés, à les remettre en place ou à les extraire, à envelopper le bassin dans un bandage de corps serré et à prévenir ou à combattre les accidents inflammatoires. Les abcès, les épanchements d'urine ou de matières

stercorales qui pourraient se produire, seront ouverts immédiatement : néanmoins, malgré les soins les mieux entendus, les graves complications de ces fractures sont trop souvent au-dessus des ressources de l'art.

Les luxations des os du bassin se rencontrent quelquefois et se produisent dans les mêmes conditions que les fractures. Murville (1) a rapporté un cas de luxation du sacrum en bas et d'écartement de la symphyse pubienne, survenus chez un cavalier dans des circonstances singulières : le sujet fut lancé par une ruade de sa monture à une certaine hauteur de la selle et retomba à cheval sur le périnée, les cuisses fortement fixées sur le bassin par la contraction musculaire. Une douleur excessive au niveau des articulations luxées ou distendues, et rendue ordinairement intolérable par le moindre mouvement imprimé aux membres inférieurs, la mobilité des os disjoints, leur écartement, le changement produit dans la conformation des parties, le rapprochement opéré entre les crêtes iliaques et les dernières fausses côtes, lorsque le sacrum s'est enfoncé comme un coin entre les os coxaux, tels sont les symptômes des luxations du bassin.

Cet accident est généralement grave ; cependant la gravité du pronostic résulte moins des désordres articulaires que des lésions concomitantes des viscères abdominaux et pelviens, de la moelle épinière, des vaisseaux ou des nerfs. Lorsque ces complications n'existent pas, les blessés guérissent en un temps toujours fort long, et conservent souvent une assez grande difficulté dans la marche.

Replacer les parties dans leur situation normale, est, dans les luxations du bassin, comme dans toutes les autres, la première indication à remplir ; il est souvent

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine. Paris, 1849, t. XIV.*

très-difficile d'y parvenir et, quelquefois même, les efforts que nécessiterait la réduction, aggraveraient la position du malade, au point d'accélérer la mort ; les blessés peuvent guérir sans que la réduction de la luxation soit opérée ; aussi est-il moins important de chercher à réduire la luxation, que de combattre l'inflammation et ses conséquences par tous les moyens possibles et, en particulier, par l'immobilité la plus absolue.

Les coups de feu peuvent atteindre tous les os du bassin, en donnant lieu aux accidents les plus variés. Les balles sont réfléchies sur la ceinture osseuse pelvienne et, après avoir décrit un trajet plus ou moins sinueux, restent dans les parties ou se frayent une issue en produisant une seconde plaie ; elles peuvent s'aplatir sur l'os sans y pénétrer. Frappant les os de dedans en dehors ou de dehors en dedans, elles les traversent complètement ou s'y implantent. La figure 69 représente une écornure de la crête iliaque, faite par une balle comme à l'emporte-pièce. Quand l'os est atteint



FIGURE LXIX. — Échancrure de la crête iliaque gauche par un coup de feu (Musée du Val de Grâce.)

dans une partie épaisse et solide, la fracture peut être très-étendue : la figure 70 est une fracture par coup de feu de l'os coxal ; la balle a frappé au-dessus de la cavité cotyloïde ; la portion large et évasée de l'ilion est rompue en trois fragments ; le cotyle, l'ischion et le pubis formant un seul fragment ont été séparés du reste de l'os.

Les projectiles s'enclavent surtout dans les parties spongieuses de l'os. La figure 71 représente la moitié supérieure d'un os iliaque droit : on y voit près de la crête, à 5 cen-

timètres de l'épine iliaque antérieure et supérieure, une excavation renfermant une balle; autour de l'exca-

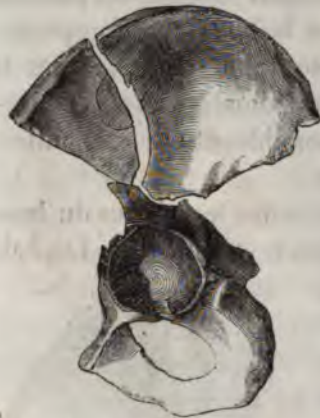


FIGURE LXX. — Fracture par coup de feu de l'os coxal gauche. (Musée du Val de Grâce.)

Le fragment antérieur supportant l'épine iliaque antérieure et supérieure manque.

vation, en dedans comme en dehors, la surface de l'os est rugueuse et percée d'ouvertures vasculaires attestant l'existence d'un travail organique. On voit quelquefois des balles s'arrêter dans la portion la plus mince de l'os iliaque : la figure 73 nous en offre un exemple. L'os des iles est perforé par une balle déformée : le malade blessé à la bataille de Leipzig (19 et 18 octobre 1813) est mort en 1843 d'une affection étrangère à la blessure. Il portait à la fesse gauche une fistule

qui n'a jamais pu se cicatrifier. Tout l'ilium est très-épais-



FIGURE LXXI. — Moitié supérieure de l'os iliaque droit. — Balle enclavée dans la crête iliaque. (Musée Dupuytren.)

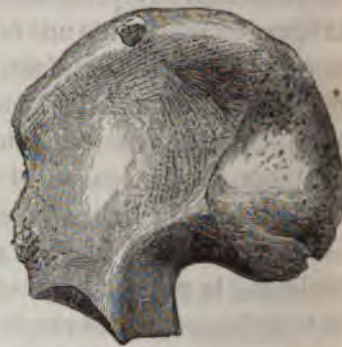


FIGURE LXXII. — Face interne de la pièce précédente.

si ; les crêtes, les rugosités naturelles sont très-exagérées ;

il y a de nombreuses stalactites, en un mot, tous les caractères d'une ostéite ancienne (1).

Les balles se coupent sur les arêtes des os ou sur l'une des lames fracturées : l'un des fragments du projectile continue son trajet dans les parties molles où il s'arrête ou dont il s'échappe, l'autre reste enclavé dans l'os. D'autres fois le projectile demeure à cheval sur la table de l'os enfoncée : la figure 74 représente une balle enclavée dans l'os iliaque, au-dessus et en arrière de la cavité cotyloïde ; arrivé un peu obliquement d'avant en arrière et de dehors en dedans, le projectile s'est déformé et coupé en partie sur la table externe de l'os



FIGURE LXXIII. — Perforation de la fosse iliaque gauche par une balle. (Musée Dupuytren.)

où il est resté à cheval moitié en dedans, moitié en dehors. La face interne de l'os offre une fissure de 5 centimètres, un peu au-dessus de la ligne et suivant la direction du détroit supérieur du bassin. Dans la figure 76, on voit une balle de petit calibre, en partie enfoncée dans le tissu osseux qui forme la paroi externe du second trou sacré ; de ce même côté, la texture de l'os est altérée, suite probable d'une longue et abondante suppuration.

Les balles ne se bornent pas à pénétrer les os ou à s'y implanter, elles en détachent parfois quelques portions, telles que l'épine iliaque antérieure et supérieure, une partie de la marge de l'ilium, du pubis, ou de l'ischion ; elles enlèvent la totalité du coccyx (2).

(1) *Bulletin de la société anatomique*, 1856, p. 319.

(2) Andouillé, *Mém. de l'Acad. roy. de chir.*, t. II, p. 342, 6d. in-8°, 1819.

Toutes les fractures du bassin par coup de feu sont lon-



FIGURE LXXIV. — *Balle en partie divisée et restée à cheval sur la table externe de l'os iliaque droit.*

FIGURE LXXV. — *Face interne de la pièce précédente sur laquelle on voit une fracture ou fissure de l'os.*

Le trou fait par la balle est vers la partie antérieure de l'os; la balle elle-même se dirige vers la partie postérieure. (Musée du Val-de-Grâce.)

gues et difficiles à guérir; elles donnent lieu soit par l'ac-



FIGURE LXXVI. — *Bassin sur lequel on voit une balle arrêtée dans le second trou sacré du côté droit.* (Musée Dupuytren.)

tion directe des fragments, soit par l'action ou la présence du projectile qui les a produites, à la lésion des nerfs sacrés ou sciatiques, et à leurs conséquences, névralgies,

paralysies, atrophies des membres, à des épanchements sanguins ou à des abcès extra-péritonéaux, à la dénudation et à la carie des os, et à des suppurations intarissables. Les fractures de la portion plane et de la crête de l'os des îles sont les moins graves : elles sont cependant fréquemment suivies d'abcès de la fosse iliaque.

Les esquilles, les projectiles et les corps étrangers doivent autant que possible être extraits. Il faut chercher à reconnaître la présence des esquilles, des corps étrangers et des projectiles en explorant la plaie avec une sonde métallique, et, lorsqu'on les a trouvés, les enlever soit directement par la plaie, soit, quand on ne peut y parvenir et qu'ils ont pénétré dans le bassin à une certaine profondeur, en appliquant quelques couronnes de trépan sur la fosse iliaque externe, soit encore en pratiquant une contre-ouverture dans la fosse iliaque interne ou dans la région abdominale de l'aîne. La profondeur à laquelle les os sont situés et leur forme aplatie, rendent l'extraction des esquilles assez laborieuse et obligent quelquefois à abandonner les parties les plus volumineuses.

Plaies pénétrantes du bassin. — Les plaies pénétrantes du bassin par les armes blanches et les coups de feu n'intéressent pas toujours les organes contenus dans la cavité pelvienne. Dans ce cas, les blessures par armes blanches ne sont pas essentiellement graves, mais les coups de feu se compliquent fréquemment de la présence des projectiles, de corps étrangers et en particulier de fragments d'os inaccessibles : dans quelques cas heureux, les corps étrangers ne déterminent pas d'accidents ; le plus souvent ils donnent lieu à des accidents inflammatoires qui entraînent rapidement la mort ou sont suivis d'abcès où on peut les rencontrer plus tard, de trajets fistuleux qui fournissent une abondante et intarissable suppuration : quelquefois les corps étrangers pénètrent consécutivement dans

la vessie ou dans le rectum et sont expulsés spontanément ou enlevés par l'art.

Blessures des organes contenus dans la cavité pelvienne. — Les corps vulnérants, en pénétrant dans la cavité pelvienne, avec ou sans fracture des os, peuvent léser les organes qui y sont contenus.

Lésion des vaisseaux iliaques. — Dans la partie de l'abdomen qui appartient à l'aîne, les corps vulnérants peuvent blesser les vaisseaux iliaques. L'ouverture de l'artère iliaque, suivant qu'elle est petite ou large, donne lieu à une hémorrhagie qui peut être combattue par les moyens chirurgicaux ou qui, par son abondance, devient rapidement mortelle. Dans tous les cas, la compression provisoire doit être mise en usage pour arrêter l'écoulement du sang, jusqu'à ce que l'on puisse recourir à un moyen hémostatique définitif : le seul applicable est la ligature. Il faut toujours pratiquer la ligature au-dessous et au-dessus de la blessure du vaisseau, dans la plaie même : on se mettra à l'abri d'erreurs graves, en découvrant le vaisseau lésé, au lieu d'appliquer une ligature par la méthode d'Auel. On rencontre à l'aîne, l'artère tégumentaire abdominale, l'épigastrique et la circonflexe iliaque qui peuvent donner lieu, sinon toujours à des hémorrhagies extérieures, au moins à des anévrysmes faux primitifs, diffus, dont l'origine inconnue et attribuée au vaisseau principal de la région, ferait lier l'artère iliaque sans nécessité et au grand préjudice du blessé.

Bien que les vaisseaux iliaques soient très-profondément situés, leur lésion n'est pas très-rare : Velpeau a lié l'artère iliaque avec succès pour une coupure en travers du vaisseau ; Bogros (1) a vu l'artère iliaque primitive blessée par coup de feu. Chez un malade observé par Larrey (2).

(1) Berard, *Dictionnaire de médecine* en 30 vol., t. XVI, p. 229.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 156.

la veine iliaque fut traversée de part en part et l'artère iliaque blessée par un coup d'épée : un anévrysme variqueux survint et fut traité avec apparence de succès par la méthode de Valsalva et les applications de glace.

Nous n'avons pas à donner d'indications sur les incisions propres à mettre les vaisseaux iliaques à découvert. Quant à la compression provisoire, elle doit être exercée avec le pouce porté au-dessus de l'arcade crurale en dedans de la saillie formée par le psoas et dirigé d'avant en arrière et de dedans en dehors : afin que la compression puisse être faite efficacement, il faut avoir soin de faire mettre le malade sur le dos, les cuisses fléchies et le bassin sur un plan plus élevé que le reste du tronc.

Blessures de la vessie. — Les blessures de la vessie ne sont pas rares et sont le résultat de contusions et de déchirures, de l'action des armes blanches et des coups de feu. La vessie peut être blessée dans l'état de plénitude et dans l'état de vacuité ; elle est atteinte seule ou en même temps que d'autres organes ; une seule de ses parois est perforée, ou ses deux parois sont intéressées.

Les rapports de la vessie avec les parois abdominales et le péritoine, varient suivant l'état de plénitude ou de vacuité de l'organe et suivant ses régions. Lorsqu'elle est vide, la vessie se cache derrière le pubis, et elle est recouverte en haut, en arrière et sur les parties latérales supérieures par le péritoine ; quand elle est pleine, elle s'élève au-dessus de la symphyse du pubis, refoule en haut le péritoine et met sa face antérieure en rapport, dans toute son étendue, avec la paroi antérieure de l'abdomen : les rapports de ses autres parties avec le péritoine ne changent pas ou varient très-peu, en raison de l'immobilité du cul-de-sac recto-vésical.

Il résulte de ces dispositions anatomiques qu'un corps vulnérant peut atteindre la vessie et la perforer sans

ouvrir le péritoine, qu'il pénètre par le périnée ou par la paroi antérieure de l'abdomen au-dessus du pubis ; et qu'il y a beaucoup plus de chances pour qu'il en soit ainsi, lorsque la plaie de la vessie est unique que lorsqu'elle est double. Dans ce dernier cas, l'une des plaies peut intéresser le péritoine et l'autre le laisser intact ; toutes deux peuvent respecter la membrane séreuse de l'abdomen ou la perforer. Les parties de la vessie les plus accessibles aux plaies, sont : le sommet, le bas-fond, puis les parties latérales et le col. La plupart des auteurs, et notamment Larrey (1), ont constaté que l'état de plénitude dans lequel la vessie se trouve exposée à tous les corps vulnérants, est une condition de sa lésion fréquente chez les combattants, que la chaleur de l'action et sa durée détournent du soin d'uriner.

Les armes blanches atteignent le plus souvent la vessie par sa partie antérieure, en passant au-dessus du pubis ; dans des cas plus rares, elles blessent l'organe en passant par le périnée, par le trou ovalaire, ou par un des orifices naturels avoisinant le réservoir de l'urine. Les blessures de la vessie par armes blanches sont moins fréquentes que les blessures par coups de feu. Larrey les considère comme plus graves que les plaies par les projectiles lancés par la poudre à canon et comme ordinairement mortelles, surtout lorsque le péritoine a été lésé.

Les projectiles lancés par la poudre à canon peuvent blesser la vessie soit immédiatement, soit en pénétrant dans le bassin à travers les parties molles, ou à travers les os qu'ils fracturent.

Les gros projectiles atteignant la vessie directement, ne peuvent faire que des plaies rapidement mortelles ; lorsqu'ils frappent obliquement sur l'abdomen ou le bassin, ils peuvent rompre la vessie, ou la blesser médiatement en

(1) *Mémoires de Chirurgie militaire et Campagnes*. Paris, 1818, t. IV, p. 285.

y faisant pénétrer des esquilles ou des fragments de la ceinture pelvienne brisée.

La rupture de la vessie n'a lieu que lorsque l'organe est distendu par l'urine : Laugier (1) pense qu'elle se produit le plus souvent sur la face postérieure de la vessie ; d'après Houel (2), elle est à peu près aussi fréquente à la face antérieure qu'à la face postérieure.

Les petits projectiles se bornent quelquefois à contondre la vessie, lorsque leur force déjà peu considérable est diminuée par la résistance des parois du bassin traversées et s'épuise sur la paroi même de l'organe (3). Le plus souvent ils perforent la vessie, tantôt en la traversant de part en part, tantôt en n'y faisant qu'une seule ouverture, et la frappent dans toutes les directions. Comme les instruments piquants et tranchants, ils peuvent respecter ou intéresser le péritoine (4). Mais dans le plus grand nombre des cas, ils perforent cette membrane, déterminent des désordres étendus, des fractures compliquées du bassin et des lésions des organes voisins.

Les signes des lésions de la vessie sont tirés du siège, de l'étendue et de la profondeur de la blessure extérieure ; de la douleur vive de la région blessée ; des douleurs qui s'irradient de l'hypogastre et du périnée jusque dans les lombes, l'aîne, la cuisse et les organes génitaux ; du besoin fréquent d'uriner.

L'écoulement de l'urine par la plaie extérieure est le signe pathognomonique de toute perforation de la vessie par un instrument vulnérant. Lorsqu'il existe deux plaies, toutes deux donnent lieu quelquefois à l'issue du liquide.

(1) *Dictionnaire de médecine* en 30 vol., t. XXV, p. 741.

(2) *Des plaies et des ruptures de la vessie*, Thèse de concours pour l'agrégation. Paris, 1857, p. 64.

(3) Demarquay d'après Fleury de Clermont, *Mémoires sur les plaies de la vessie par armes à feu*, in *Mémoires de la Société de chirurgie de Paris*, t. II, p. 300.

(4) H. Larrey, *Rapport sur le mémoire précédent*. — *Loco citato*, p. 334.

Ce phénomène n'est pas constant et ne se montre pas toujours immédiatement : l'état de plénitude ou de vacuité de la vessie favorise son apparition. Il existe presque toujours dans les blessures de la vessie par armes blanches, à moins que le trajet de la plaie ne soit très-oblique et très-long. Il se montre aussi, la plupart du temps, à la suite des plaies par coups de feu : mais il peut ne pas se produire immédiatement et ne se manifester qu'après la chute des escharres et la disparition du gonflement. L'écoulement de l'urine a pu avoir lieu au premier moment, et sans que le chirurgien en soit témoin (1). Si la plaie est étroite, la vessie en revenant sur elle-même peut rétrécir l'ouverture faite à ses parois, de telle sorte qu'elle ferme toute issue nouvelle à l'urine ; dans le cas contraire, tantôt le liquide sort d'une manière continue, tantôt à de courts intervalles, selon que l'irritation de la vessie ou la hauteur de la plaie dont elle est atteinte, permet ou ne permet pas le séjour d'une certaine quantité d'urine dans l'organe.

L'écoulement par l'urèthre du sang mélangé à l'urine est un des symptômes des plaies de la vessie, sans en être cependant un signe bien certain. La vessie est presque toujours vide, et si l'on pratique le cathétérisme, on ne ramène pas d'urine ou l'on n'évacue que quelques gouttes d'urine sanguinolente. Il est rare que les blessures de la vessie soient simples ; elles présentent habituellement des complications qui permettent presque toujours de compléter leur diagnostic.

Traitement. — Le traitement des plaies simples de la vessie consiste à prévenir les accidents inflammatoires et les accidents urineux. Contre les premiers, il convient d'employer les antiphlogistiques locaux et généraux : la saignée du bras en particulier sera libéralement pratiquée

(1) H. Larrey, *loco citato*.

et répétée ; des sangsues sont appliquées à l'hypogastre et, pour modérer la douleur, l'opium en substance, soit en suppositoire, soit dissous dans une petite quantité d'eau, sera introduit dans le rectum. A ces moyens seront ajoutés des bains tièdes prolongés, des fomentations émollientes sur le bas-ventre et une diète rigoureuse d'aliments. Les antispasmodiques seront ordonnés, s'il existe des accidents sympathiques, tels que hoquets, nausées et vomissements. Après quelques jours, on assurera la liberté du ventre au moyen de légers laxatifs.

Le traitement local marche de front avec le traitement général, et doit avoir pour but de prévenir les complications urineuses.

On s'est contenté jusqu'ici de panser simplement les plaies par armes blanches, et d'introduire par l'urèthre une sonde à demeure constamment ouverte dans la vessie ; quelquefois on a fait plonger jusqu'au fond du réservoir urinaire une mèche de linge effilée, passée par la plaie, afin de conduire l'urine en dehors. Peut-être y aurait-il mieux à faire, et pourrait-on réunir par la suture les plaies de la vessie suffisamment accessibles. Pinel Grandchamp (1) a démontré, par des expériences sur les animaux, les avantages de la suture pour obtenir la réunion des plaies de la vessie, et pour s'opposer aux épanchements urineux, dans les cas même où le bas-fond de l'organe avait été divisé. Nous doutons que la suture soit applicable chez l'homme sur le bas-fond de la vessie, trop profondément situé ; mais elle serait très-praticable chez la femme. Nous pensons donc qu'on serait autorisé à pratiquer la suture pour une plaie par armes blanches de la vessie, toutes les fois que cet organe serait lésé dans un point accessible aux instruments ; entre toutes, les plaies de la paroi antérieure du

(1) *Séance de l'Académie de médecine*, 13 avril 1826.

réservoir de l'urine se prêteraient avec la plus grande facilité à ce moyen de traitement.

Serait-il également applicable aux plaies par armes à feu? Rien n'empêcherait de le tenter si les difficultés d'exécution n'entraînaient pas de manœuvres dangereuses pour le malade. La suture à points séparés ou la suture du pelletier seraient celles que l'on choisirait, en prenant la précaution indispensable de couper les fils et de les retirer par la plaie vers le quatrième jour, afin qu'ils ne tombent pas dans la vessie et ne deviennent pas l'occasion de dépôts lithiques. La suture est le seul moyen direct de s'opposer à l'épanchement d'urine : la position, la mèche de linge plongeant dans la vessie, l'introduction d'une sonde, et, dans les plaies par armes à feu, le débridement de la plaie extérieure sont des moyens indirects et souvent insuffisants.

La position doit varier suivant la région occupée par la plaie extérieure ; celle-ci est-elle périnéale, le malade restera dans le décubitus sur le dos, qui est le plus habituel ; est-elle abdominale, il sera placé sur le côté. Mais la profondeur, l'étroitesse, l'obliquité de la plaie peuvent annihiler les effets de la position qui n'est en général qu'un adjuvant plus ou moins utile.

Le débridement ou mieux l'élargissement de la plaie extérieure a été conseillé par la plupart des chirurgiens, à la suite de coups de feu, et surtout par Larrey (1). Rarement appliqué jusqu'ici aux plaies par armes blanches, le débridement serait de toute nécessité pour permettre la réunion des plaies par coups de feu au moyen de la suture. Nous ne sommes pas aussi convaincu que Larrey de la nécessité absolue et dans tous les cas du débridement à la suite des coups de feu, et nous puisons nos doutes dans les observations si vraies que ce chirurgien a faites

(1) *Clinique chirurgicale*, t. II, p. 511.

sur la marche de ces plaies. Selon cet auteur, les plaies par coups de feu de la vessie présentent trois périodes : dans la première, l'urine s'échappe par la blessure ; dans la seconde, l'urine est quelquefois retenue dans la vessie par le gonflement du trajet de la blessure ; dans la troisième, lorsque les escharres sont détachées, l'urine flue de nouveau à travers les plaies.

L'infiltration urineuse se produit rarement pendant les deux premières périodes ; elle arrive surtout dans la dernière lorsque le trajet de la blessure est constitué par une plaie vive. L'élargissement immédiat avec le bistouri d'une plaie par coup de feu, ne transforme-t-il pas, en partie, une plaie contuse en une plaie vive plus exposée, d'après l'auteur, à l'infiltration d'urine dans le tissu cellulaire ? Il est vrai de dire qu'en élargissant la plaie, on régularise son trajet, on détruit les anfractuosités qui peuvent s'y rencontrer, et on la rapproche des conditions des plaies des opérations de taille : néanmoins, nous pensons que le débridement doit être réservé pour les cas où, dans la troisième période, la plaie extérieure sinueuse ou trop étroite, ne permettant pas une issue facile à l'urine, et pour ceux où la sonde évacuatrice placée dans l'urèthre fonctionnant mal ou ne pouvant être supportée, feraient craindre une infiltration ou un épanchement.

L'introduction d'une sonde ouverte et à demeure dans la vessie est l'indication la plus urgente de toutes les plaies de cet organe, qu'elles soient abandonnées à elles-mêmes sous un pansement simple, débridées ou réunies par la suture.

Rétablir le cours des urines par la voie ordinaire ; arrêter ou détourner leur passage par la plaie ; prévenir ou diminuer l'épanchement ou l'infiltration de ce liquide, et conséquemment les accidents inflammatoires, les dépôts urineux, la gangrène, les fistules ; faciliter l'expulsion du

sang accumulé dans la vessie et quelquefois même l'expulsion des corps étrangers de petit volume; empêcher la distension consécutive de la vessie et favoriser l'affaissement de ses parois et le rétrécissement des lèvres de la plaie, tels sont les indications et les avantages parfaitement exposés par H. Larrey (1) de l'introduction d'une sonde dans la vessie.

On doit se servir d'une sonde en gomme élastique, molle, flexible, assez grosse, laissée constamment ouverte, et la changer tous les deux ou trois jours.

Malheureusement, la vessie ne supporte pas toujours la présence de la sonde. Nous ne parlons pas des cas où l'instrument, mal placé, frotte de son bec les parois de l'organe; il est alors trop enfoncé dans la vessie, et son bout doit être ramené vers le bas-fond pour éviter le frottement ou même pour que les yeux de la sonde plongent dans le liquide, au-dessus duquel ils étaient placés. Mais dès le début, la vessie est quelquefois trop sensible pour recevoir une sonde, et son irritation ne se calme que par l'ablation de l'instrument; dans ces cas, il ne faut pas insister sur le maintien de la sonde à demeure et il faut évacuer la vessie le plus souvent possible par le cathétérisme. Cette légère opération elle-même détermine parfois de vives douleurs qui obligent le chirurgien à en limiter l'emploi. Dès que l'irritation vésicale sera calmée, ce qui arrive ordinairement après trois ou quatre jours, on replacera la sonde à demeure dans la vessie et on l'y maintiendra jusqu'à la guérison.

Complications. — Les complications des blessures de la vessie sont : les infiltrations et les épanchements urineux, les hémorrhagies, les blessures du rectum et de l'intestin grêle, de la prostate, de l'urèthre et des organes génitaux, les fractures de la ceinture osseuse du bassin, enfin la présence de corps étrangers.

(1) *Loco citato*, p. 339.

Les infiltrations et les épanchements d'urine sont les complications les plus fréquentes des plaies de la vessie et peuvent exister isolément ou simultanément. Les épanchements d'urine se font dans le tissu cellulaire du bassin ou dans le péritoine, suivant que cette dernière membrane est intacte ou non. Les blessures ou les ruptures de la face postérieure et du sommet de la vessie intéressent presque toujours le péritoine et y déterminent un épanchement ; celles de la face antérieure et du bas-fond laissent habituellement le péritoine intact et donnent lieu à l'extravasation du liquide urinaire dans le tissu cellulaire du bassin ou du périnée (1). Nous ne reviendrons pas sur les caractères des épanchements urinaires dans le péritoine, et nous ne nous occuperons que des épanchements siégeant dans le tissu cellulaire du bassin et du périnée.

L'infiltration urinaire reconnaît pour causes ordinaires, l'étroitesse, l'obliquité et la profondeur de la plaie. Elle semble être plus fréquente à la suite de blessures par armes blanches qu'à la suite de coups de feu : d'après Larrey (2), quoique l'urine puisse passer d'abord par les plaies résultant des coups de feu, il est rare que dans la première période elle s'infilte dans le tissu cellulaire de leur trajet en raison de l'engorgement et de la tuméfaction qui s'en emparent et qui s'opposent quelquefois au passage du liquide. Lorsque les escharres sont détachées et que le gonflement a disparu, l'urine se montre de nouveau si elle avait cessé de passer, ou s'écoule en plus grande abondance : c'est alors qu'elle peut s'infiltrer dans le tissu cellulaire et donner lieu à des accidents graves.

Dans les blessures de la paroi antérieure de la vessie, l'urine se répand dans le tissu cellulaire sous-péritonéal, en avant de la vessie et dans les fosses iliaques ; dans les

(1) Houel, *loco citato*, p. 65.

(2) *Mémoires et campagnes*, t. IV, p. 294.

Lestumeurs et les abcès urineux doivent être ouverts de bonne heure et largement ; leur foyer sera maintenu béant et lavé par des injections détersives.

Les hémorrhagies qui accompagnent les plaies de la vessie se font directement par la plaie extérieure ou par le canal de l'urèthre : elles peuvent demeurer à l'intérieur et s'effectuer dans la poche urinaire elle-même ; elles sont alors intra-vésicales (1). L'hémorrhagie qui se produit par la plaie extérieure résulte de la lésion de vaisseaux étrangers à la vessie ; suivant le calibre des vaisseaux divisés, l'hémorrhagie peut être rapidement mortelle ou plus ou moins abondante : Meslin (2) et Demarquay (3) ont rencontré la lésion de l'artère épigastrique. Néanmoins l'hémorrhagie par la plaie extérieure et provenant de vaisseaux étrangers à la vessie est rarement observée. Le sang qui s'écoule par l'urèthre est fourni par les vaisseaux mêmes de la vessie, ou, si la plaie de cet organe est très-large et la plaie extérieure plus étroite, par les vaisseaux voisins ; tantôt il est mélangé à une certaine quantité d'urine, tantôt il est tout à fait pur. Lorsqu'il s'épanche et s'amasse dans la vessie, il détermine tout d'abord les accidents d'une hémorrhagie interne ; il se coagule, s'oppose à l'émission des urines et provoque des accidents inflammatoires.

Les hémorrhagies par la plaie extérieure seront traitées d'après les indications de toutes les hémorrhagies externes. Dans les cas d'hémorrhagie par l'urèthre présentant des proportions inquiétantes, on introduirait une sonde à double courant dans la vessie et l'on pratiquerait des injections abondantes et continues d'eau froide. Si l'hémorrhagie intra-vésicale a donné lieu à la formation d'un caillot sanguin, le cathétérisme est souvent difficile : néanmoins on tenterait

(1) Larrey, *loco citato*, p. 342.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1725.

(3) *Loco citato*, p. 324.

de passer dans la vessie une sonde à double courant, au moyen de laquelle on chercherait à broyer le caillot, à le diluer par des injections, et à en évacuer les portions au dehors.

Les blessures de l'intestin grêle se rencontrent quelquefois en même temps que les blessures de la vessie : le péritoine, dans ces cas, est toujours ouvert. Dans une lésion aussi complexe, les indications se tirent du siège plus ou moins accessible de la plaie de l'intestin et ne diffèrent pas de celles que nous avons formulées précédemment (voir *Plaies de l'intestin*). Le rectum est la portion du tube digestif dont la lésion constitue une des complications les plus fréquentes des plaies de la vessie : les auteurs en ont rapporté un grand nombre d'observations. On est prévenu de cet accident par la sortie à travers les plaies d'un mélange d'urine et de matières stercorales, quelquefois même par l'issue de gaz. Ces différents produits sortent aussi par l'urèthre et par l'anus. L'infiltration et l'épanchement des matières dans le petit bassin, la formation de dépôts urineux et stercoraux, l'inflammation sont les conséquences ordinaires de cette grave complication : néanmoins un certain nombre de faits démontrent qu'elle peut guérir, soit complètement, soit en laissant après elle des infirmités plus ou moins sérieuses, telles qu'une fistule vésico-rectale, un rétrécissement ou un prolapsus du rectum, une incontinence de matières stercorales, et quelquefois une disposition habituelle à la diarrhée (1).

Lorsque le rectum a été intéressé en même temps que la vessie, il convient de le vider immédiatement au moyen d'un lavement (2). Dupuytren pense que le meilleur moyen à employer, dans ces circonstances, serait de fendre profon-

1) H. Larrey, *loco citato*, p. 347.

(2) *Leçons orales*, t. VI, p. 471.

dément et largement les sphincters de l'anus, de manière à donner un très-libre et très-facile écoulement aux matières stercorales à mesure qu'elles arrivent dans le rectum; les ouvertures accidentelles faites aux autres points de l'intestin se cicatrifieraient alors plus promptement, puisque les matières stercorales ne s'y présenteraient plus. Baudens (1) suivit cette indication et vit guérir son malade: néanmoins H. Larrey (2) s'en montre peu partisan et la considère comme une complication de plus. Peut-être vaudrait-il mieux, en effet, tenir la vessie constamment vide et favoriser la constipation par des préparations opiacées pour permettre à la blessure de se fermer.

Les blessures du col de la vessie et de la racine de l'urèthre, par la nature même des accidents qu'elles déterminent, sont rangées par nous au nombre des complications des plaies du réservoir urinaire. L'urine peut s'écouler par la plaie extérieure; mais elle ne s'écoule pas par l'urèthre lorsqu'il est coupé à sa racine. A la suite des coups de feu, le gonflement et les escharres peuvent obstruer le trajet des plaies et fermer le passage de l'urine; celle-ci s'accumule dans la vessie et détermine une envie pressante d'uriner, et cependant ne peut être évacuée par la sonde qu'il est impossible de faire pénétrer dans la vessie.

Pour remédier à cet accident, on introduirait une sonde ou un cathéter dans l'urèthre aussi loin que possible; on ferait une incision au centre et en travers du périnée jusqu'au cathéter, sur lequel on diviserait l'urèthre jusqu'aux parties blessées: on chercherait alors à faire pénétrer dans la vessie une petite sonde, en s'aidant du doigt indicateur introduit dans le rectum. Si l'on ne pouvait y parvenir, on continuerait l'incision antéro-postérieure du périnée, depuis le point obstrué jusque dans la vessie, en se

(1) *Clinique des plaies par armes à feu*, p. 416.

(2) *Loco citato*, p. 364.

guidant sur le rectum, sur lequel on maintiendrait le doigt. Guthrie (1) cite un cas où une pareille opération aurait eu probablement un heureux résultat.

Des fractures partielles, multiples ou comminutives de la ceinture pelvienne, compliquent fréquemment les plaies de la vessie. Le pubis, dans toutes ses parties, l'os iliaque, le sacrum, l'articulation coxo-fémorale et le fémur peuvent être fracturés. Les fragments d'os restent en dehors de la vessie, la blessent ou la pénètrent. Ici, comme dans toutes les fractures, les esquilles doivent être enlevées, et la lésion réduite à l'état le plus simple possible.

La présence de corps étrangers dans la vessie n'est pas rare à la suite de plaies par coups de feu de cet organe : ce sont les projectiles mêmes ou des esquilles, des portions de vêtements, d'équipement, etc., poussés, entraînés et abandonnés dans le réservoir de l'urine par les balles. Les corps étrangers pénètrent directement et immédiatement dans la vessie ; d'autres fois ils s'arrêtent à son voisinage et, s'ils ne sont pas extraits, déterminent l'ulcération de ses parois et y tombent consécutivement.

L'exploration de la vessie par la plaie, lorsqu'elle est possible, ou par le canal de l'urèthre, au moyen d'une sonde, révèlent la présence des corps étrangers. On observe souvent tous les symptômes de calculs vésicaux ; ils se déclarent soit immédiatement, soit après un certain temps, lorsque les corps étrangers tombent ultérieurement dans la vessie ou lorsque étant tout d'abord peu volumineux, ils se sont encroûtés de sels calcaires.

Les corps étrangers sortent quelquefois spontanément de la vessie, tantôt par la plaie, tantôt, lorsqu'ils sont petits et de forme convenable, par l'urèthre ; dans ce dernier cas ils provoquent toujours d'assez vives douleurs. Lorsqu'ils

(1) *Commentaries on the Surgery of the war, etc.*, p. 611.

demeurent dans le réservoir de l'urine, ce qui est le plus ordinaire, ils s'incrustent de phosphate de chaux et de phosphate ammoniaco-magnésien, et deviennent le noyau de calculs. C'est pourquoi il est indiqué de procéder à leur extraction aussitôt qu'ils ont été reconnus.

On doit toujours tenter de faire l'extraction des corps étrangers immédiatement et directement par la plaie, que l'on élargirait si cela était nécessaire. Demarquay (1), dans le cas où le rectum se trouve intéressé en même temps que la vessie contient des corps étrangers, donne le conseil d'agir par la voie ouverte de l'intestin ; le doigt recourbé en crochet et introduit dans la vessie en déprime le bas-fond, tandis qu'une pince coudée charge et extrait les corps étrangers. Si l'extraction directe n'est pas possible, nous conseillons formellement de procéder séance tenante à la taille hypogastrique. Les auteurs citent un certain nombre de cas où la présence des corps étrangers a permis à la vessie de se cicatriser et où ils en ont été extraits consécutivement ; mais il en existe d'autres, en plus grand nombre, où elle a déterminé des accidents rapidement mortels, sans compter les accidents consécutifs et les dangers d'une opération tardive toujours nécessaire. C'est en général une mauvaise pratique chirurgicale que de remettre au lendemain ce qui peut être fait le jour même, et que, dans le cas qui nous occupe, malgré notre déférence pour l'autorité des deux Larrey (2) qui semblent n'admettre aucune règle absolue, nous repoussons énergiquement.

Nous ne rappellerons que comme un fait controuvé et digne de rester dans l'oubli dont l'a préservé le nom de Ledran, la dissolution possible d'une balle par une certaine quantité de mercure injectée dans la vessie.

Quant à appliquer la lithotritie à des projectiles ou à des

(1) *Loco citato*, p. 325.

(2) *Loco citato*, p. 370.

fragments d'os volumineux, nous considérons cette opération comme devant rester sans succès; jusqu'à parfaite démonstration du contraire, nous tenons pour un temps précieux perdu celui qu'on emploiera à la pratiquer, et nous pensons qu'on devra s'estimer heureux, si, en pareille circonstance, elle n'aggrave pas les accidents.

Lorsque les corps étrangers ont échappé aux premières recherches, qu'ils restent dans la vessie ou qu'ils y pénètrent consécutivement, c'est encore à la taille qu'il faut avoir recours pour les extraire. Pour des raisons qui ne peuvent être développées ici, nous donnons la préférence à la taille sus-pubienne, et nous nous étonnons de la désuétude dans laquelle cette opération semblait tomber.

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur les plaies de la vessie en signalant quelques accidents secondaires, tels que des fistules urinaires occupant différentes régions, la rupture des cicatrices sous l'influence de quelque corps étranger, des hernies ou des déplacements de la vessie donnant lieu à des troubles divers dans les fonctions physiologiques de cet organe.

Blessures du rectum. — Les blessures du rectum par les armes blanches sont excessivement rares : elles sont assez fréquentes par les coups de feu. La hauteur à laquelle l'organe a été atteint, influe beaucoup sur la gravité de la lésion. Il est à peu près impossible que le rectum soit blessé sans que la ceinture osseuse du bassin soit intéressée : aussi cet accident est-il presque toujours compliqué de la fracture des os iliaques, du sacrum, de l'ablation totale ou partielle du coccyx. Cependant, lorsque le corps vulnérant a pénétré dans le bassin au-dessus du pubis, la lésion du rectum peut avoir lieu sans fracture des os, mais elle s'accompagne de la lésion simultanée de la vessie. Les blessures du rectum peuvent donc être rencontrées seule-

ou avec des fractures, avec une lésion simultanée de la vessie ou du péritoine.

La vessie peut être blessée en même temps que toutes les portions du rectum : le péritoine n'est intéressé que lorsque la partie supérieure de l'intestin est atteinte ; il peut rester intact quand la blessure du rectum siège à 10 ou 12 centimètres au-dessus de l'anus.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des lésions concomitantes du rectum et de la vessie, non plus que sur l'ouverture de la séreuse péritonéale et sur les fractures des os du bassin.

Lorsque le rectum est traversé par une balle, les matières stercorales retenues par les sphincters s'y accumulent et tendent à refluer dans les organes voisins, s'ils sont intéressés, ou, s'ils sont intacts, à s'infiltrer dans le tissu cellulaire, où elles peuvent donner lieu à des abcès stercoraux. Dupuytren pensait, comme nous l'avons dit, que, dans le premier cas, le meilleur moyen à employer pour empêcher le reflux des matières dans la vessie serait de leur donner une libre issue en dehors, en fendant profondément les sphincters de l'anus : cette opinion a été appréciée précédemment. Bégin (1) s'est demandé si, dans le second cas, lorsque le rectum seul est blessé, il ne serait pas utile d'inciser aussi le sphincter anal, afin de prévenir l'accumulation de matières dans l'intestin, de rendre les infiltrations moins faciles et de favoriser par conséquent la cicatrisation du trajet de la plaie.

La proposition de Bégin n'est pas toujours applicable. O'Beirne (2) a démontré que la partie inférieure du rectum était généralement vide, et que les matières étaient retenues dans la partie supérieure de l'intestin par un resserrement de l'organe ou, comme l'a fait voir Nélaton, par un

(1) *Nouveaux Éléments de chirurgie et de médecine opératoire*, t. I. p. 304.

(2) *Journal hebdomadaire*, t. XIII, p. 126.

véritable sphincter, situé à 11 centimètres environ de l'anus : les matières ne descendent dans l'ampoule rectale que lorsqu'elles sont accumulées en quantité trop considérable dans la portion supérieure du rectum, et provoquent alors le besoin d'aller à la garde-robe. Il en résulte que dans le cas où la lésion de l'intestin est située au-dessus du sphincter supérieur, l'incision des sphincters de l'anus ne peut avoir aucune utilité : dans le cas où la blessure siège au contraire au-dessous du sphincter supérieur, les matières stercorales ne tendent à s'infiltrer dans le tissu cellulaire que lorsqu'elles sont arrivées et séjournent dans l'ampoule rectale. Avant de recourir à l'incision des sphincters de l'anus, opération acceptable dans cette dernière circonstance, mais qui n'est pas toujours sans gravité, nous pensons qu'il conviendrait de vider tout d'abord l'intestin par un léger laxatif et de provoquer ensuite la constipation au moyen de l'opium. Des coups de feu du rectum ont guéri sans incision des sphincters de l'anus, sans même qu'on se préoccupât de retarder les garde-robes ; il serait toujours temps d'ailleurs de recourir à l'opération, si l'on était menacé d'une infiltration ou d'un abcès stercoral.

Blessures de l'urèthre. — L'urèthre dans sa portion pénienne n'est guère blessé que par les armes blanches, ou par des instruments tranchants, dans des tentatives de mutilation. Les ruptures ou les déchirures de l'urèthre s'observent, surtout dans sa portion sous-pubienne, à la suite de chutes sur le périnée. Les coups de feu peuvent atteindre toutes les portions de ce canal, l'ouvrir, le couper ou le détruire dans une certaine étendue en labourant le périnée.

Les blessures de l'urèthre sont d'autant plus graves immédiatement, qu'elles se rapprochent davantage de son origine au col de la vessie, en raison des accidents urinaux auxquels elles exposent : quand elles siègent sur la portion pénienne du canal, elles ne déterminent pas sur-

le-champ des accidents sérieux, mais elles exposent consécutivement à des rétrécissements.

Les plaies de l'urèthre donnent lieu à un écoulement de sang qui se fait par la plaie et par le méat urinaire : lorsque dans les contusions du périnée, l'urèthre a été rompu ou déchiré sans plaie extérieure, le sang s'écoule tout d'abord par le méat ; peu de temps après, il peut être arrêté par le gonflement des parties et s'épancher, en regard de la déchirure du canal, dans le tissu cellulaire où il forme une tumeur de volume variable. La miction provoque une douleur vive et brûlante tout le long de l'urèthre et dans la plaie : tantôt l'urine mélangée à du sang passe en même temps par le méat et par la plaie extérieure ; tantôt elle passe tout entière par le méat seul, la plaie extérieure étant étroite ou obstruée par le gonflement des parties. La miction est facile dans les premiers moments ; plus tard elle devient plus pénible, et quelquefois impossible. On éprouve quelquefois une difficulté invincible à pénétrer dans la vessie avec une sonde poussée par l'urèthre ; il serait alors imprudent d'insister sur le cathétérisme, dans la crainte de faire une fausse route.

Les plaies de l'urèthre par armes blanches guérissent en général d'elles-mêmes, lorsqu'elles siègent à la région périnéale ; elles guérissent plus difficilement, à la région pénienne, surtout quand elles sont transversales. Les déchirures et les ruptures de l'urèthre ne sont pas aussi graves qu'on pourrait le croire au premier abord, et l'expérience prouve qu'il en est un grand nombre qui guérissent spontanément. Les coups de feu sont presque toujours compliqués de perte de substance ; lorsque celle-ci est considérable, elle prédispose peu aux infiltrations, mais elle se répare avec difficulté et laisse après elle une plaie fistuleuse qui, dans la portion pénienne de l'urèthre, est quelquefois au-dessus des ressources de l'art.

Les accidents qui peuvent résulter d'une solution de continuité du canal de l'urèthre sont donc immédiats et consécutifs : les premiers consistent dans la rétention d'urine, l'infiltration urineuse et les désordres qui en découlent ; les seconds, dans les fistules uréthro-périnéales et surtout uréthro-péniennes, enfin dans des rétrécissements traumatiques.

L'introduction d'une sonde laissée à demeure dans la vessie est la première indication qui se présente dans les solutions de continuité du canal de l'urèthre ; elle a pour but d'empêcher la rétention d'urine et l'infiltration urineuse, et de prévenir les rétrécissements. La sonde doit être en gomme élastique et d'un calibre aussi considérable que possible.

Mais il arrive quelquefois que l'on ne peut introduire la sonde : si l'urine s'écoule avec assez de facilité soit par la plaie, soit par le méat urinaire, on remettra à quelques jours l'emploi de ce moyen que la chute des escharres, l'issue des caillots et la diminution du gonflement rendront praticable. Si la rétention d'urine survient, on se conduira comme nous l'avons dit à propos des blessures du col de la vessie, et après avoir passé une sonde dans le bout vésical de l'urèthre, par la plaie, on engagera d'arrière en avant la portion ouverte de l'instrument dans le bout antérieur du canal, afin d'en rétablir la continuité dans toute la longueur. L'infiltration urineuse se produit, soit lorsqu'on n'a pu introduire une sonde dans la vessie, soit lorsque le col relâché de cet organe permet à l'urine de passer entre ses parois et celles de l'instrument qui a été placé : on combattra cet accident, comme nous l'avons indiqué précédemment, à l'aide de larges incisions, et, par l'une d'elles, on chercherait à faire parvenir une sonde dans la vessie, si l'on n'avait pu le faire tout d'abord.

Des corps étrangers, et en particulier des esquilles pro-

venant d'une fracture du bassin, peuvent s'engager dans l'urèthre. Lorsque le corps étranger est d'un petit volume et convenablement configuré, il peut être expulsé pendant la miction : nous avons vu sortir ainsi une portion d'épingle en écaille dont les femmes se servent pour maintenir leurs chapeaux, longue de 6 centimètres, une branche flexible de sapin, une esquille étroite ayant 4 centimètres de longueur. Au lieu d'être rendus par le méat, ces corps passent souvent dans la vessie. Lorsqu'ils restent engagés dans le canal, ils déterminent de la dysurie et des accidents inflammatoires qui en nécessitent l'extraction : la pince de Hunter introduite par le méat jusque sur le corps étranger qu'elle saisit, est le moyen le plus simple pour procéder à cette opération. Mais lorsque le corps étranger est volumineux ou qu'il a déterminé un gonflement inflammatoire qui le fixe et le retient dans sa position, l'emploi de la pince de Hunter n'est plus possible ; et il faut avoir recours à une incision pratiquée directement sur le corps étranger lui-même, arriver jusqu'à lui en prenant les précautions nécessaires pour qu'il ne se déplace pas et l'enlever par la plaie.

Blessures de la verge. — Les blessures de la verge ne sont pas très-rares : elles sont produites par des instruments tranchants ou par les projectiles de guerre.

Les premières résultent habituellement de mutilations, soit volontaires, soit criminelles : elles sont dirigées transversalement et intéressent l'organe plus ou moins profondément : tantôt les téguments seuls sont atteints ; tantôt l'urèthre et les corps caverneux sont divisés soit isolément, soit simultanément ; mais rarement le pénis est retranché en totalité.

Des accidents analogues s'observent à la suite de l'action des projectiles de guerre qui peuvent atteindre la verge dans toutes ses parties, lui faire subir des pertes de sub-

stance plus ou moins étendues et l'emporter totalement.

Les blessures bornées au fourreau de la verge ne présentent rien de spécial et ne réclament aucune indication particulière : celles de l'urèthre viennent d'être décrites. Les plaies des corps caverneux par les instruments tranchants donnent lieu à une abondante hémorrhagie, alors même qu'aucun gros vaisseau n'a été ouvert. Dans le cas où la verge a été totalement retranchée, l'hémorrhagie fournie par le tissu érectile et les artères, peut devenir mortelle, si elle est abandonnée à elle-même. Les blessures par les projectiles de guerre ne sont pas toujours suivies d'hémorrhagie grave, qu'elles soient superficielles ou profondes, ou que le corps vulnérant ait emporté complètement le pénis : le froissement, l'attrition ou la rupture des vaisseaux s'opposent à l'écoulement du sang.

La dysurie et la rétention d'urine peuvent survenir quand l'urèthre a été intéressé : ce dernier accident s'observe même quelquefois à la suite des coups de feu, lorsque l'urèthre est intact, et reconnaît pour cause la tuméfaction considérable de la verge.

Le traitement des blessures de la verge consiste à arrêter l'hémorrhagie, à réunir la solution de continuité, à assurer le libre cours de l'urine.

L'hémorrhagie fournie par les corps caverneux s'arrête quelquefois spontanément : dans le cas contraire, les lotions froides et astringentes employées avec persévérance, se rendent souvent maîtresses du sang. Si, malgré leur usage, l'hémorrhagie continuait, Dupuytren (1), d'après Boyer (2), conseille d'avoir recours à la compression à l'aide d'une bande dont on entoure la verge, après avoir mis préalablement une sonde en gomme élastique dans l'urèthre.

Ce moyen hémostatique nous parait d'une application

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 507.

(2) *Traité des maladies chirurgicales*, t. X, p. 350.

e, et nous lui préférons l'application directe sur la plaie du perchlorure de fer à 30° étendu de moitié d'eau ; si l'hémorrhagie persistait encore, il faudrait avoir recours à la cautérisation par le fer rouge. La ligature sous-cutanée est en usage contre les hémorrhagies provenant des plaies du dos de la verge ou des corps caverneux : elle est quelquefois difficile à exécuter en raison de la disposition des parties ; dans le cas où on ne pourrait l'appliquer, on substituerait la cautérisation.

La réunion des plaies des corps caverneux par armes à feu doit être faite par la suture à points séparés ; les sutures agglutinatives sont impuissantes à atteindre ; les points de suture doivent être placés en nombre suffisant et comprendre non-seulement le fourreau de la verge mais encore la membrane fibreuse qui enveloppe les corps spongieux de l'organe. Les plaies résultant de blessures par armes à feu devant nécessairement suppurer, doivent être réunies et sont pansées simplement. Quelle que soit l'étendue de la division ou de la perte de la substance qui atteint la verge, il ne faut jamais compléter la réunion de cet organe. Arlaud (1) a vu la réunion se faire dans un cas où la verge, coupée en travers à sa racine, ne pouvait plus que par la peau de sa face dorsale et la moitié des corps caverneux droit : Védrenne (2) a obtenu la guérison d'une plaie transversale de la verge près du pubis, avec la réunion complète des corps caverneux et de la plus grande partie de la circonférence de l'urèthre. Il ne faut pas s'en laisser imposer par les ecchymoses plus ou moins foncées qui se manifestent sur la verge avec la plus grande facilité et qui ont pu faire croire à la gangrène. Le seul inconvénient de cette méthode on s'expose en cherchant à conserver le plus possible

Bulletin de la Société de chirurgie de Paris. Paris, 1857, t. VII, p. 551.
Bulletin de mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires.
 Paris, 1860, t. III, p. 209.

du membre viril, c'est de ne pas obtenir le résultat désiré.

L'introduction d'une sonde à demeure est indispensable dans les cas de plaies étendues de la verge : si l'urètre est intact, elle s'oppose à l'obstruction de ce canal et à la rétention d'urine par le gonflement des parties ; si l'urètre est intéressé, elle en rétablit la continuité, prévient l'infiltration urineuse et dirige la cicatrisation en maintenant le calibre du canal. La sonde doit toujours être introduite avant la réunion de la plaie ; elle sert pour ainsi dire de tuteur au pénis et facilite la coaptation des parois de la solution de continuité. La partie antérieure de la verge ayant une tendance à exécuter des mouvements de rotation autour de son axe, la partie postérieure restant fixe, il importe au plus haut degré d'affronter les parties similaires entre elles, et de les maintenir en contact par un nombre suffisant de points de suture. Le pansement doit être complété par un linge cératé et quelques compresses languettes enroulées autour de la verge : la sonde fixée à un suspensoir est maintenue droite et aussi immobile que possible. Dans les cas où la verge est complètement emportée, soit par un instrument tranchant, soit par un projectile, la plaie sera pansée, après la ligature des vaisseaux, avec de la charpie et recouverte d'une croix de Malte percée à son centre pour livrer passage à la sonde.

La cicatrisation des blessures de la verge et des corps caverneux est en général rapide : cependant elle est quelquefois retardée par les érections, qui doivent être combattues par les préparations camphrées.

Les blessures profondes des corps caverneux sont souvent suivies, après la guérison, de circonstances fâcheuses pour les fonctions génitales : selon que le corps caverneux a été plus ou moins profondément intéressé, il ne participe pas ou participe dans une certaine mesure à l'érection du pénis ; il en résulte que l'érection peut être irrégulière. ■

verge s'inclinant du côté du corps caverneux lésé, qu'elle peut être incomplète ou tout à fait nulle. Cet accident est surtout observé à la suite de coups de feu (1). Dans le cas où la verge a été emportée en totalité à une certaine distance de sa racine, la cicatrisation se fait de toutes pièces à la surface du tissu spongieux ; le moignon qui en résulte est encore susceptible d'érection et peut prendre une longueur triple de celle qu'il possède à l'état de flaccidité.

Blessures du scrotum, du cordon spermatique et des testicules. — Les lésions traumatiques du scrotum sont des plaies simples, des plaies déchirées ou contuses et des contusions.

Les contusions sont assez fréquentes et résultent, soit du choc de corps mis en mouvement, soit, chez les cavaliers, du choc des bourses contre le pommeau de la selle. Elles donnent lieu à des tumeurs sanguines par infiltration ou par épanchement. Dans le premier cas, la peau des bourses est plus ou moins tendue, et colorée par une ecchymose d'intensité variable qui s'étend quelquefois consécutivement aux parties voisines. Dans le second cas, aux signes précédents, s'ajoute la présence d'une tumeur qui présente, au début et dans sa marche, tous les phénomènes des collections sanguines et reste isolée du testicule. L'hématocèle du scrotum est généralement peu grave, et doit être traitée par les résolutifs. Si le sang, au lieu d'être infiltré dans les enveloppes du testicule, est épanché en quantité trop considérable pour en faire espérer l'absorption, si le foyer qui le renferme s'enflamme, il faut immédiatement lui donner issue par une large incision dont le fond sera rempli par des boulettes de charpie sèche.

Les plaies par armes blanches du scrotum ne présentent en général rien de spécial à signaler. Les plaies par déchi-

(1) Dupuytren, *Leçons orales de Clinique chirurgicale*, t. VI, p. 510. — Baudens, *Clinique des plaies par armes à feu*, p. 408.

rures étendues, les plaies avec pertes de substance qui peuvent être le résultat de l'action des gros projectiles ou des fragments de projectiles creux, les coups de feu même et les pertes de substance qui succèdent à la gangrène des bourses laissent souvent le testicule à découvert ou pendant à travers la solution de continuité. Il convient dans ces cas de remettre le testicule en place et de le recouvrir avec les téguments. Si la plaie est saignante, elle sera réunie par la suture; si elle est contuse, les bords en seront avivés, et réunis encore par la suture. Les pertes de substance du scrotum sont quelquefois tellement considérables, surtout à la suite de gangrène, que le testicule ne peut être recouvert : dans ces cas, le testicule sera mollement relevé et les parties protégées avec des plumasseaux de charpie maintenus par un suspensoir. La marche et la terminaison de ces grandes destructions du scrotum est souvent heureuse et quelquefois très-rapide (1). Les testicules et leur cordon adhèrent aux parties subjacentes, et la peau, attirée de la circonférence au centre, recouvre ces organes auxquels elle forme une nouvelle enveloppe. Il est malheureusement quelques cas rares, où la cicatrice, au lieu de recouvrir les testicules, s'organise derrière eux et les laisse exposés sans protection aux injures des corps extérieurs : l'autoplastie est le seul remède à opposer à un pareil accident.

Les coups de feu du scrotum se compliquent quelquefois d'une inflammation vive qui prend tous les caractères du phlegmon et se termine par suppuration. Les projectiles ou des corps étrangers entraînés par eux peuvent rester dans le scrotum. Guillon (2) rapporte qu'un militaire fut blessé en Espagne, d'un coup de feu à gauche de la marge de l'anus : aucune recherche ne put faire découvrir la balle : vingt-quatre heures après la blessure, les bourses s'en-

(1) Chopart, *Traité des maladies des voies urinaires*, t. II, p. 252.

(2) *Journal général de médecine*. Paris, 1812, t. XI, IV, p. 137.

umèrent, tombèrent en gangrène, et la balle sortit avec des charres, qui laissèrent une plaie énorme et les deux testicules à découvert. Le malade, néanmoins, guérit heureusement. Larrey (1) a retiré du scrotum une balle qui pénétra un peu au-dessus des vaisseaux spermatiques du côté droit, chemina sous la peau et sur le trajet du cordon et fut retenue, coiffée par la chemise formant un véritable doigt de gant, se loger dans les bourses au côté externe du testicule.

Blessures du cordon spermatique. — Le cordon spermatique et les testicules peuvent être atteints par les armes blanches, par les projectiles et les corps contondants. Cependant les blessures directes du testicule sont assez rares, à cause de la mobilité de cet organe, laquelle lui permet d'échapper souvent à l'action des corps vulnérants qui atteignent les bourses.

Les contusions du cordon spermatique donnent lieu quelquefois à une tumeur sanguine qui a reçu le nom d'hématocèle funiculaire. Comme l'hématocèle du scrotum, celle-ci se présente sous deux états : tantôt le sang s'infiltre dans le tissu connectif des éléments du cordon, tantôt il est réuni en collection : elle suit la même marche que les mêmes terminaisons que les épanchements sanguins en général, sur lesquels nous n'avons pas à revenir.

Les plaies par armes blanches n'ont rien de particulier qui doive être signalé, quand elles n'intéressent pas les éléments importants du cordon. Les plaies par projectiles blanches sont dans le même cas. Si le canal déférent a été lésé, si les nerfs et les vaisseaux ont été divisés, il peut résulter une atrophie du testicule. Lorsqu'une balle a complètement coupé le cordon spermatique, la glande sécrétrice, ne recevant plus de matériaux de nutrition, doit né-

Clinique chirurg. Paris, 1829, t. I, p. 49. *Mémoire sur les plaies de la verge.* p. 297.

cessairement s'atrophier. Larrey (1), dans un cas très-compliqué, extirpa le testicule séparé du cordon par un coup de feu. Cette opération nous semble inutile lorsque la glande séminale n'a pas été atteinte, et nous pensons qu'il y a moins d'inconvénients, au point de vue de la blessure elle-même et au point de vue de l'influence morale que cette mutilation peut avoir, sur le blessé, à laisser le testicule s'atrophier au milieu des bourses.

Blessures du testicule. — Toutes les blessures du testicule déterminent une douleur extrêmement vive qui s'irradie dans la région lombaire et s'accompagne souvent de syncopes et de vomissements.

Les plaies du testicule par armes piquantes ou tranchantes sont habituellement sans gravité et guérissent, en général, rapidement et sans laisser de traces.

Les contusions du testicule sont souvent suivies d'accidents inflammatoires : elles peuvent donner lieu à un épanchement de sang dans l'organe lui-même. Cet accident, peu observé jusqu'ici, est difficile à reconnaître : Béraud (2) en a établi les signes d'une manière aussi complète que l'a permis le petit nombre de faits rencontrés. Quand il y a possibilité d'explorer convenablement le testicule, au milieu de la tumeur sanguine constituée par l'infiltration ou l'épanchement de sang dans la tunique vaginale ou dans les bourses, on trouve la glande plus volumineuse, plus dure et plus résistante que celle du côté opposé, et l'on rencontre à sa surface des bosselures plus ou moins considérables, résultant du défaut de résistance dans les points les plus minces de la tunique albuginée.

Le traitement de cette affection consiste dans les antiphlogistiques locaux et généraux, dans les applications émollientes et résolatives. Quand la tunique albuginée a

(1) *Mémoires et campagnes*, t. IV.

(2) *Archives générales de médecine*, mars 1851.

lé divisée, cette affection doit être traitée comme les plaies contuses du testicule. Les plaies contuses et les coups de poing du testicule donnent souvent lieu à des phénomènes inflammatoires. Quand la plaie est peu considérable et l'inflammation peu intense et superficielle, l'accident est suivi seulement de l'atrophie plus ou moins marquée de la glande qui conserve encore en partie ses fonctions : la phlogose sera combattue par les antiphlogistiques locaux et généraux, par des débridements des tissus environnants et de la tunique albuginée, et par des pansements appropriés. Si la perte de substance subie par le testicule est considérable et l'inflammation plus vive, le plus souvent une suppuration s'empare de ce qui reste de la glande et le détruit. Il faut faire néanmoins tous ses efforts pour conserver un organe aussi important, et bien se garder, comme l'a dit J. L. Petit (1), d'enlever la substance propre du testicule qui se présente en petits filaments d'un blanc jaunâtre dans le fond de la plaie.

Les blessures du testicule peuvent y amener des désordres tellement graves, soit que l'organe ait été complètement écrasé ou réduit en bouillie par un projectile, soit qu'il ait été envahi par l'inflammation à la suite de contusions ou de plaies par armes blanches, qu'il peut être indiqué d'en faire l'extirpation. Néanmoins les exemples assez fréquents de conservation inespérée du testicule doivent rendre très-réservé à cet égard.

(1) *Traité des maladies chirurgicales*, t. II, p. 517.

CHAPITRE XV

BLESSURES DES MEMBRES

Blessures des articulations. Plaies périarticulaires par les armes blanches; par les projectiles de guerre. Plaies pénétrantes des articulations par les armes blanches; par les projectiles de guerre : fractures des extrémités articulaires des os. Complications : épanchement de sang; corps étrangers. Traitement des plaies par armes blanches; des plaies par projectiles de guerre. Accidents à redouter : inflammation et suppuration. Indications thérapeutiques qu'elles présentent.

Blessures avec lésion des os dans la continuité des membres. Plaies par armes blanches. — Blessures par les projectiles de guerre. — Contusions. — Inflammations suppuratives des os. Fractures, — leurs variétés; fractures simples; fractures compliquées — fractures des extrémités des os; fractures de la diaphyse. — Des esquilles. — Des corps étrangers. — Diagnostic. — Traitement. Premiers soins : extraction des esquilles et des corps étrangers; réduction, appareils.

Marche des fractures par coups de feu : trois périodes; inflammation, suppuration, réparation; accidents des diverses phases : traitement.

BLESSURES DES ARTICULATIONS

Les blessures des articulations sont faites par des armes blanches, par des corps contondants et par les projectiles lancés par la poudre à canon.

Les auteurs divisent les plaies des articulations en plaies non pénétrantes et en plaies pénétrantes : ces dernières sont simples ou compliquées. Les plaies non pénétrantes ne sont pas, à proprement parler, des plaies des articulations et méritent plutôt le nom de plaies périarticulaires.



Plaies périarticulaires : par les armes blanches. — Les plaies périarticulaires par les armes blanches ne présentent pas de phénomènes essentiellement différents de ceux que l'on observe dans les plaies des autres parties du corps. Elles sont généralement peu étendues et présentent des directions variables. Leur diagnostic est presque toujours facile : néanmoins, la lésion des bourses muqueuses et tendineuses qui sont situées au voisinage des articulations et dont s'échappe, en petite quantité, un liquide analogue à la synovie, peut en imposer et faire croire à une plaie de l'articulation elle-même.

Par les projectiles de guerre. — Les plaies contuses périarticulaires par les corps contondants et par les projectiles de guerre sont plus graves. Elles peuvent être accompagnées d'une contusion ou d'une commotion profonde des éléments de l'articulation et de pertes de substance : dans l'un et l'autre cas, l'inflammation de l'appareil capsulaire est fréquente ; dans le second, des brides cicatricielles amènent quelquefois des difformités, la gêne ou l'abolition des mouvements de l'articulation. A la suite de coups de feu ou de l'action des gros projectiles, il n'est pas rare de voir les parties molles enlevées jusqu'au voisinage de la capsule articulaire mise à découvert dans une certaine étendue : il survient alors des inflammations plus ou moins violentes de l'article. Les projectiles, sans ouvrir immédiatement les articulations, peuvent déterminer la gangrène des tissus frappés : l'ouverture de la cavité articulaire survient consécutivement à la chute des escharres.

L'inflammation immédiate ou consécutive de la capsule articulaire est l'accident le plus à craindre des plaies périarticulaires ; rare dans les plaies par armes blanches, elle est assez fréquente dans les plaies contuses et dans les plaies par gros projectiles et coups de feu. Lorsque les

plaies, et particulièrement les plaies contuses, même légères, siègent du côté de l'extension de l'articulation, où elles sont exposées à des frottements et à des tiraillements continuels, elles s'enflamment facilement et donnent lieu quelquefois à des phlegmons circonscrits ou à des phlegmons diffus plus ou moins graves.

Les plaies par armes blanches seront réunies immédiatement par des bandelettes agglutinatives, les plaies contuses, de quelque nature qu'elles soient, seront protégées par un pansement simple que l'on recouvrira de compresses épaisses imbibées d'eau froide. Dans tous les cas, il est indispensable d'immobiliser l'articulation soit par un bandage dextriné, soit, lorsqu'on emploie les fomentations froides, au moyen d'une gouttière en fil de fer ou d'attelles à fracture. Les accidents, s'ils se développent, seront combattus comme nous le dirons plus loin.

Plaies pénétrantes des articulations. — Les blessures qui intéressent les cavités articulaires, sont infiniment plus graves que les précédentes. Tantôt les corps vulnérants bornent leur action aux parties molles qui entrent dans la composition des articulations, tantôt ils l'étendent jusqu'aux os et aux cartilages.

Par les armes blanches. — Les armes blanches peuvent faire une simple piqûre unique ou double à l'articulation, ou une coupure plus ou moins étendue. Il n'est pas rare de voir des coups de sabre pénétrer profondément dans les os qui concourent à former les articulations et même en détacher des portions très-considérables. Le diagnostic de ces blessures est en général facile : la vue des surfaces articulaires, lorsque la solution de continuité est large, et la sortie de la synovie reconnaissable à sa consistance visqueuse et onctueuse, suffit pour l'établir. Lorsque la plaie est étroite et sinueuse, l'écoulement de la synovie n'a pas toujours lieu, ou ne se montre que dans les mouvements

de flexion et d'extension des articulations. Il faut autant que possible éviter ces mouvements qui peuvent faire pénétrer l'air dans l'article, et pendant lesquels on voit souvent ce fluide mélangé à du sang s'échapper par la plaie. L'exploration de la blessure avec une sonde ou un stylet pour s'assurer de sa pénétration est inutile; le doute commandant, en pareil cas, les mêmes indications que la certitude.

Par les projectiles de guerre. — Les corps contondants, les gros projectiles et les balles font habituellement des plaies articulaires compliquées de fracture des os. On voit cependant quelquefois des balles atteindre et même traverser de part en part de grandes articulations sans toucher les os; nous avons traité, pendant la campagne d'Orient (1855), un militaire qui eut manifestement l'articulation du genou ouverte par une balle qui passa immédiatement au-dessus de la rotule entre son tendon et les condyles du fémur sans fracturer les os et sans même déterminer d'accidents sérieux; mais ce sont là de rares exceptions. Dans d'autres circonstances, une balle ouvre simplement une articulation sur un de ses points sans y pénétrer et se borne à faire une fracture légère; mais la plupart du temps les projectiles déterminent un fracas des os considérable, soit qu'ils pénétrant directement dans l'articulation, soit que, frappant à son voisinage, ils donnent lieu à des fractures qui se prolongent jusque dans la cavité articulaire. Très-souvent elles font éclater les têtes osseuses, parfois elles pénétrant et restent dans la substance spongieuse sans déterminer d'éclats. Souvent aussi, les balles restent libres dans l'articulation ou implantées dans les extrémités articulaires des os.

Nous donnons ici quelques exemples de l'action des projectiles sur les extrémités articulaires des os. On voit dans la figure 77 une fracture comminutive et comme par

que deux fentes
interne de l'os,
tie écornée, l'a



FIGURE LXXVII.—Fracture comminutive et articulaire de l'extrémité inférieure du tibia par éclat d'obus. (Musée Dupuytren.)



FIGURE LXXVIII.—à la partie postérieure du tibia droit

Fracture par écrasement se prolongeant sur pas d'esquilles libres consécutives : comme l'élimination des porées. (Musée du Val-de-Grâce.)

l'autre, le condyle a été écrasé
sur la surface articulaire

que dans l'articulation, comme on peut le voir sur les figures 80 et 81. Une balle a perforé l'extrémité malléolaire du tibia gauche à deux travers de doigt de l'article ; la surface articulaire de l'os a été fendue transversalement : de nombreuses végétations osseuses se sont développées autour de la perforation.



FIGURE LXXX. — Perforation de l'extrémité malléolaire du tibia gauche. — Face antérieure.

Pente à peu près transversale de la surface articulaire ; végétations osseuses.
(Musée du Val-de-Grâce.)



FIGURE LXXXI. — Face postérieure de la pièce précédente.

Végétations osseuses considérables.

La plupart du temps, les désordres sont beaucoup plus considérables. Les effets d'un coup de feu au milieu des condyles du fémur sont représentés dans la figure 82. La balle a fait éclater l'extrémité de l'os et déterminé la séparation des condyles par une fracture intra-articulaire dans la gorge de la poulie : elle est sortie du fémur exactement par l'échancrure postérieure qui sépare les condyles, un peu plus bas qu'elle n'est entrée, et a fracturé en éclats

avec perte de substance la partie postérieure du condyle



FIGURE LXXXII. — Coup de feu pénétrant et traversant directement l'articulation du genou en fracturant le fémur et le tibia. — Face antérieure du membre.

(Musée du Val-de-Grâce).



FIGURE LXXXIII. — Face postérieure de la pièce précédente.

Entre les deux condyles du fémur, on voit le trou de sortie de la balle qui a fracturé, emporté et fendu une partie du condyle interne du tibia.

interne du tibia. Le blessé a été atteint le membre demi-fléchi.

Il est assez rare de voir les balles s'arrêter dans la tête des os sans y déterminer de fêlure ou sans les faire éclater. Le musée du Val-de-Grâce possède un beau spécimen de ce genre de fracture (*fig. 84 a*). C'est une balle logée dans la partie postérieure de la tête de l'humérus où elle a déterminé consécutivement une cavité, au centre de laquelle elle est mobile comme un grelot, sans avoir laissé trace d'aucune autre lésion. Blessé à l'armée du Rhin, le soldat sur lequel cette pièce a été recueillie parvint à une prompt guérison : trente-six ans après il fit, dans Paris, une chute violente sur l'épaule; des accidents survinrent et obligèrent Larrey père à pratiquer l'amputation scapulo-humérale: l'amputé guéri a vécu longtemps aux Invalides (1).

(1) H. Larrey, *Bulletin de l'Académie impériale de médecine, séances des 1^{er}, 8 et 15 mai 1860.*

Dans les autres figures on voit des balles qui ont provoqué des fentes et des éclats de têtes articulaires ou leur séparation complète du corps de l'os.

La figure 84 *b* est une fracture de l'humérus au-dessous du col chirurgical par coup de feu : la balle déformée est restée logée dans le foyer de la fracture qui envoie un pro-

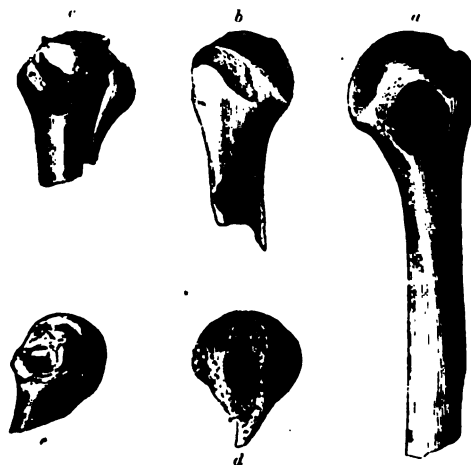


FIGURE LXXXIV. — Fractures de la tête de l'humérus par coups de feu.

L'humérus a été réséqué dans les cas qui ont fourni les pièces a, b, c, d et e.
(Musée du Val-de-Grâce.)

longement en fente jusque sur le col anatomique de l'os.

Dans la figure 84 *c* les phénomènes produits par le projectile sont inverses des précédents : la balle s'est logée au centre même de la tête de l'humérus qu'elle a brisée en éclats multiples se prolongeant sur la diaphyse de l'os.

La balle dans la figure 84 *d* s'est implantée dans la tête de l'os en la fendant en deux et en la séparant de la partie de la diaphyse fracturée. Dans la figure 84 *e* la balle a détaché la plus grande partie du trochin et a déterminé une fêlure de la tête de l'humérus dans laquelle elle est restée superficiellement logée.

La figure 85 représente une fracture complète du col chirurgical du fémur par un coup de feu : la balle a frappé le col anatomique en avant, a fendu la tête de l'os et s'est implantée dans la substance osseuse.



FIGURE LXXXV. — Fracture du col et de la tête du fémur par un coup de feu.

La balle est restée implantée dans l'os.
(Musée du Val-de-Grâce.)

Un seul ou plusieurs des os qui entrent dans la composition d'une articulation peuvent être intéressés. Dans les articulations énarthroïdiales, comme celles de la hanche ou de l'épaule, la cupule articulaire peut seule être fracturée dans une étendue plus ou moins considérable : ainsi, le sourcil cotyloïdien est brisé ou emporté, la surface glénoïde, le col de l'omoplate, l'acromion, etc., sont fracassés, comme nous en avons fait voir un exemple (v. *Plaies de poitrine*, p. 447) ; la tête de l'humérus et celle du fémur restent intactes ou participent aux désordres produits dans leur voisinage. Nous aurions pu multiplier encore les exemples de l'action des projectiles sur les articulations ; mais nous pensons que ceux que nous avons donnés suffiront pour qu'on puisse se faire une idée de leurs nombreuses variétés.

Les effets des gros projectiles pleins et des gros éclats de projectiles creux consistent habituellement dans des désordres si étendus qu'ils n'offrent aucune difficulté de diagnostic et ne laissent aucun doute sur les indications qu'ils réclament. Des délabrements plus ou moins vastes des parties molles, des fractures comminutives, le broiement et la destruction des os, tels sont les résultats ordinaires de l'action des gros projectiles animés de toute leur vitesse. L'écrasement des os avec ou sans éclats et sans déplacement des fragments, des fêlures intra-articulaires, des pertes de substance des parties molles plus ou moins

étendues et des gangrènes, consécutives à la contusion et à la déchirure des tissus périarticulaires, se rencontrent à la suite de coups de boulets ou de gros éclats de projectiles creux, arrivés à la fin de leur course et frappant les articulations sous un angle plus ou moins oblique. Il arrive quelquefois que les gros projectiles déterminent des luxations, soit directement en agissant sur les extrémités articulaires des os, soit indirectement en agissant sur leur diaphyse qu'ils fracturent après lui avoir communiqué un mouvement de propulsion exagéré, ou en emportant la partie inférieure du membre. Ledran (1) signale des faits de ce dernier genre ; nous en avons vu du premier, à l'armée d'Orient : un militaire assis sur un sac à terre dans les tranchées de Sébastopol, reçut, au-dessous du genou sur la tubérosité du tibia, un boulet qui lui luxa directement la jambe en arrière, sans plaie ni fracture ; un autre, fléchissant la jambe droite pour descendre d'un tertre, fut frappé par un large éclat d'obus qui lui fractura la rotule verticalement et luxa en dehors le fragment externe de l'os, sans entamer les téguments : l'un et l'autre, confiés à nos soins, guérirent avec ankylose, après de formidables accidents.

Les effets des petits projectiles sont de beaucoup plus intéressants que ceux des projectiles de gros volume : outre les phénomènes que nous avons déjà signalés comme leur appartenant, ils présentent ceci de remarquable qu'en même temps qu'ils produisent sur les téguments et les tissus périarticulaires une plaie nette, petite et qu'on serait tenté de considérer comme à peu près insignifiante, ils déterminent souvent des désordres et des fracas considérables dans les os. Non-seulement les os sont éclatés, fendus et fracturés, mais ils sont parfois littéralement broyés et réduits en fragments multipliés, libres ou adhérents, alors

(1) *Traité des plaies d'armes à feu*, p. 42.

même que la plaie extérieure recevrait à peine l'extrémité du petit doigt. Les tissus fibreux, denses et serrés qui entourent les articulations, maintiennent en place les fragments, conservent à l'article et au membre leur forme et leur direction, et permettent souvent de communiquer, sans provoquer de crépitation, des mouvements peu étendus et toujours très-douloureux de flexion et d'extension. Il n'est pas de chirurgien d'armée ayant quelque pratique, qui n'ait pu constater cette apparence de bénignité dans les premiers jours d'un très-grand nombre de plaies par coup de feu des articulations : pour notre part, nous l'avons vue bien souvent ; et nous nous rappellerons toujours un malheureux zouave blessé, à l'Alma (Crimée), d'un coup de feu traversant l'aîne et la fesse et qui marcha pendant dix jours, rebelle à toutes nos observations, avec une fracture complète de toute la partie supérieure de la cavité cotyloïde. fracture constatée seulement à l'autopsie. Cette apparente bénignité induit en erreur bon nombre de jeunes chirurgiens et les malades eux-mêmes ; les premiers n'osent proposer et les seconds repoussent les seuls moyens propres à conjurer une terminaison presque toujours funeste lorsqu'une grande articulation a été intéressée.

Complications immédiates.— Nous n'avons pas considéré les fractures des os comme une complication des plaies articulaires par les projectiles ; cet accident étant, pour ainsi dire, la règle et son absence l'exception, dans ce genre de blessures. Deux complications immédiates accompagnent souvent les plaies des articulations ; la première est l'épanchement du sang dans la cavité articulaire, la seconde est la présence très-fréquente de corps étrangers à la suite des coups de feu.

Épanchement de sang. — L'épanchement de sang n'est pas rare dans les plaies articulaires, soit qu'il provienne du réseau vasculaire qui environne la plupart des articulations.

soit qu'il ait sa source dans le tissu osseux lui-même, lorsque celui-ci a été entamé. Cet accident n'est redoutable que lorsque le sang est épanché en assez grande quantité : il s'annonce par l'augmentation rapide du volume de l'articulation dont les replis synoviaux sont bientôt distendus et, en général, par la demi-flexion de l'article qui ne peut être redressé sans douleurs. Lorsque l'épanchement de sang est peu considérable, il peut se résorber ; lorsqu'il l'est davantage, il peut subir les transformations de toutes les collections sanguines et donner lieu, dans ce cas particulier, à la formation ultérieure de corps mobiles articulaires comme l'a constaté Hunter : le plus souvent, il détermine une inflammation des plus violentes dont nous aurons à nous occuper en parlant de l'arthrite traumatique.

Corps étrangers. — La présence des corps étrangers dans les articulations est assez rare à la suite de plaies par armes blanches : ces corps étrangers sont des fragments du corps vulnérant brisé dans les parties fibreuses, entre les surfaces des articulations ou entre les os dans lesquels ils peuvent s'implanter. A la suite de coups de feu, les corps étrangers se rencontrent fréquemment au contraire : ce sont des portions de vêtements ou d'équipements entraînés par les projectiles, et surtout les projectiles eux-mêmes.

Il y a tout lieu de supposer qu'une balle n'ayant fait qu'une seule ouverture est perdue dans les éléments de l'articulation. Les balles échappent fréquemment aux recherches du chirurgien, soit qu'elles pénètrent plus ou moins profondément dans les os, soit qu'elles se cantonnent sous les enveloppes aponévrotiques et les ligaments nombreux qui unissent les extrémités articulaires. Nous parlerons de leur recherche et de leur extraction en nous occupant du traitement des plaies articulaires par armes à feu.



622 BLESSURES DES MEMBRES PAR ARMES DE GUERRE.

Traitement. — Dans toutes les plaies des articulations, l'arthrite traumatique est l'accident dominant contre lequel les chirurgiens doivent toujours être en garde : sans l'arthrite traumatique, les plaies des articulations par armes blanches seraient sans gravité, et les plaies par coups de feu ne présenteraient pas plus de dangers que les plaies par coups de feu simples ou avec fractures. La grandeur et l'importance de l'articulation envahie par l'inflammation apportent naturellement des différences dans le pronostic de cet accident qui, néanmoins, reste toujours fâcheux.

Le contact de l'air sur la surface articulaire a particulièrement été invoqué pour expliquer le développement de l'arthrite traumatique. Mais Velpeau (1) a combattu cette opinion présentée d'une manière trop absolue, et n'admet la fâcheuse influence de l'air qu'autant que celui-ci se trouve en contact avec des surfaces déjà enflammées par la cause traumatique. La blessure seule suffit, en effet, pour expliquer le développement d'une inflammation souvent favorisée par des pansements mal faits ou des mouvements intempestifs, et qui emprunte sa gravité à la constitution anatomique des parties qu'elle envahit. Dès que l'inflammation s'est établie, les tissus fibreux et résistants qui environnent l'articulation déterminent l'étranglement avec toutes ses conséquences. L'inflammation légère et de bon aloi nécessaire à la guérison de toutes les plaies et la tuméfaction qui en résulte, se trouvent ici comprimées par les tissus aponévrotiques périarticulaires et, par cela même, ont la plus grande tendance à s'étendre et à s'exaspérer.

Des plaies par armes blanches. — Le traitement des plaies des articulations doit donc consister tout d'abord à prévenir les accidents inflammatoires. Dans les plaies par armes blanches, les longues explorations et surtout l'introduction

(1) *Dictionnaire de médecine* en 30 vol., t. IV, p. 169.

d'une sonde ou d'un stylet sont interdites. Les piqûres seront recouvertes de plusieurs morceaux de diachylum superposés et de plus en plus grands; les coupures simples seront réunies immédiatement soit au moyen de bandelettes agglutinatives, soit à l'aide de la suture, si les agglutinatifs étaient insuffisants : quelques compresses imbibées d'eau froide seront appliquées sur les parties, et l'articulation sera maintenue dans un repos absolu au moyen d'une gouttière ou d'un bandage immobilisant tout le membre. On rencontre, dans des auteurs un certain nombre d'observations de plaies simples des articulations les plus considérables, comme celles du genou, guéries ainsi sans accidents.

Lorsque les armes blanches ont intéressé les cartilages ou les os sans les détacher, le même traitement peut être employé avec succès. Mais si une portion d'os a été séparée, il convient de l'extraire au moyen de débridements convenables, et de panser la plaie comme une plaie qui doit suppurer. Larrey et Baudens (1) rapportent quelques faits où pareille conduite a été suivie de la guérison des blessés. Nous-même avons vu guérir des plaies de l'articulation du coude par coups de yatagan ayant ouvert l'article et détaché l'olécrane. Il faut s'attendre, dans ces circonstances, à voir survenir les accidents de l'arthrite traumatique qui seront d'autant moins graves que l'articulation aura été plus largement ouverte et qu'elle est moins considérable.

Des plaies par projectiles de guerre.— Le traitement des blessures des articulations par les projectiles de guerre, varie suivant la gravité des lésions, l'importance de l'articulation atteinte, et les circonstances dans lesquelles se trouve le blessé. Les indications qui se présentent peuvent être classées sous deux chefs : conservation du membre avec ou sans résection des extrémités articulaires; amputation.

(1) *Clinique chirurgicale*, t. III, p. 387 et suivantes. Baudens, *Clinique des plaies d'armes à feu*, p. 452.

D'une manière générale, on peut dire que toutes les plaies des grandes articulations par les projectiles, nécessitent soit la résection, soit l'amputation immédiate. Il n'en est pas de même des plaies des articulations d'un ordre inférieur, qui cependant entraînent souvent des opérations consécutives.

Quand une balle pénètre dans une articulation, il faut chercher par l'exploration à reconnaître les désordres qu'elle a produits. En général, les stylets et les sondes conviennent peu pour pratiquer ces recherches, et le doigt, mieux disposé et plus apte à reconnaître l'état des parties, doit être introduit dans la plaie. L'introduction du doigt est souvent difficile à travers les tissus fibreux qui environnent les articulations : néanmoins, l'incision de la plaie pour faciliter le passage du doigt n'est permise, qu'autant qu'on a lieu de soupçonner que les os ont été atteints ; elle devra toujours être faite suivant l'axe du membre et en s'éloignant de l'article.

Lorsque les balles, respectant les os, n'ont fait qu'intéresser la capsule articulaire, on peut espérer la guérison du blessé. La plaie dans ces cas ne sera pas débridée, dans la crainte de donner à l'air une plus large voie de pénétration : elle sera recouverte, au contraire, par un appareil propre à la protéger et consistant en un linge cératé et un gâteau de charpie ; le membre sera placé dans une immobilité absolue et l'articulation recouverte de compresses imbibées d'eau froide. On peut prévenir ainsi l'inflammation de la synoviale et ses funestes conséquences : mais nous ne devons pas laisser ignorer que cette heureuse terminaison ne se rencontre guère que dans les blessures des articulations peu considérables ; elle est fréquente aux doigts et aux orteils ; moins commune au poignet, au coude, à l'articulation tibio-tarsienne ; plus rare à l'épaule, et plus rare encore au genou ; nous n'en connaissons pas

d'exemple à la hanche, où la lésion serait du reste très-difficile à constater en raison de la profondeur à laquelle est située l'articulation.

Dans les cas où une articulation a été largement ouverte par un éclat de projectile creux ou par un gros projectile, la contusion des parties molles doit faire craindre une réaction des plus intenses : le développement d'une arthrite traumatique suivie de suppuration est à peu près inévitable. C'est d'après l'importance de l'articulation ouverte que le chirurgien se décidera à pratiquer une opération ou à s'en abstenir.

L'action des projectiles sur les articulations détermine presque toujours, comme nous l'avons dit, des fractures variées. Lorsqu'un gros projectile traverse ou broie une articulation, l'amputation du membre est indispensable. S'il borne ses effets à produire des fractures partielles et localisées, sans déterminer de contusions étendues, de pertes de substance considérables, et sans léser les vaisseaux et les nerfs, on pourrait ne faire qu'une résection.

Les balles traversent quelquefois les extrémités articulaires en creusant un canal net et fait comme à l'emporte-pièce dans le tissu spongieux de l'os. On peut espérer dans ces cas de conserver l'articulation. Mais il est toujours à craindre qu'une fente ne se prolonge sur la tête articulaire et n'ajoute à la gravité de la blessure.

Quand la balle, en pénétrant dans l'article, n'a fait que fracturer une partie de l'une des surfaces articulaires, la guérison peut encore être obtenue, s'il s'agit d'une articulation de médiocre importance : la plaie sera largement incisée, l'esquille enlevée et les accidents inflammatoires prévenus ou combattus par les antiphlogistiques ; mais si le projectile a déchiré largement les ligaments, labouré ou brisé en fragments multiples les surfaces ou les extré-

mités articulaires, le seul remède à apporter est la résection ou l'amputation pratiquées le plus tôt possible.

Lorsqu'une balle n'est pas sortie de l'articulation où elle a pénétré, l'utilité de sa recherche et son extraction dépendent de l'étendue des désordres qu'elle a déterminés. Si ces désordres sont considérables et nécessitent une opération pendant laquelle le projectile pourra être trouvé et enlevé, il est inutile de faire souffrir le malade et de tourmenter l'articulation par des manœuvres préalables. Si au contraire l'état des parties permet d'espérer la conservation de l'article sans opération, il est indispensable d'enlever le corps étranger. Plus que partout ailleurs, l'extraction doit être faite ici le plus tôt possible, en raison du gonflement qui ne tarde pas à survenir et de la constriction consécutive exercée par les tissus aponévrotiques.

Il est rare que le projectile soit libre dans l'articulation; la plupart du temps, il est maintenu dans une situation fixe par les ligaments ou par les os, alors même que ces derniers n'ont été ni pénétrés ni fracturés. En pareil cas, on a conseillé, afin de mobiliser la balle, de changer la situation de l'articulation en communiquant des mouvements de flexion au membre, ou en le soumettant à une extension plus ou moins grande, afin d'écarter l'une de l'autre les surfaces articulaires. Lorsque la balle a pénétré ou fracturé les os, tantôt on la trouve au milieu des esquilles, tantôt dans le tissu spongieux de l'os.

L'extraction des projectiles des articulations sera faite d'après les règles que nous avons posées à propos des corps étrangers en général; après les incisions nécessaires, le doigt introduit dans l'article, dirigera la pince tire-balle, les élévatoires ou le tire-fond. Les projectiles échappent quelquefois aux recherches du chirurgien et donnent naissance aux accidents inflammatoires les plus graves. Ce

pendant Percy (1) rapporte que Framboisier a vu une balle rester impunément dans le genou et, longtemps après la cicatrisation de la plaie, se montrer sous la peau d'où il fut aisé de la faire sortir.

Bien que des guérisons aient été obtenues en conservant les articulations dans les diverses circonstances que nous venons de signaler, l'expérience n'en a pas moins établi d'une manière péremptoire que tous les blessés frappés par des projectiles à une grande articulation, et souvent même à une petite, sont exposés à des accidents formidables qui la plupart du temps entraînent une terminaison funeste. Il est impossible, au point de vue du pronostic, de poser des règles absolues ; des blessures des articulations des doigts ont amené la mort comme des blessures du genou : cependant, nous le répétons encore, les plaies des petites articulations et les plaies des articulations du membre supérieur, sont généralement moins graves que les plaies des grandes articulations et des articulations du membre inférieur. Nous ne saurions trop mettre en garde contre les principes de la chirurgie conservatrice appliqués au traitement des plaies articulaires par coup de feu : ces principes sont généralement suivis de déplorables mécomptes, soit que les malades succombent aux accidents d'inflammation et de suppuration, soit, comme le dit Dupuytren, qu'ils guérissent avec un membre ankylosé, courbé, couvert de fistules et de cicatrices, source continuelle d'irritation et de douleur et dont la conservation a été achetée au prix de souffrances horribles pendant plusieurs mois et de risques très-grands de la vie. Nous ne parlerons ici que du traitement des plaies des articulations que l'on a cru devoir conserver sans opération, nous réservant de donner plus loin les indications des amputations et des résections.

(1) *Loco citato*, p. 143.

le fracas des os viennent s'ajouter à la déchirure des téguments, les plaies par armes blanches, autant que possible par l'extraction des esquilles les plaies par armes à feu dans le repos le plus absolu. Quelqu'un entre autres (1), considère une plaie comme la première indication de coups de feu ; nous pensons que l'agrandissement de la plaie, n'est nécessaire d'extraire quelque esquille. Dans tous les cas, le membre sera mis dans la position où, s'il guérit, il rendra le plus de services au blessé ; le membre sera mis dans la rectitude ; le membre de la jambe : les doigts seront maintenus dans l'extension du poignet dans l'extension du coude fléchi à angle droit, et, dans toutes les circonstances, la main placée entre la pronation et la supination ; le membre sera posé, comme on le voit tous les jours, dans les plaies de l'épaule, le membre écarté du tronc.

pansement préalable de la solution de continuité, on enveloppera l'article d'une légère couche de ouate par-dessus laquelle on appliquera le bandage dont on assurera l'immobilité par des attelles maintenues en place jusqu'à complète solidification des pièces d'appareil. Tant qu'il ne survient pas d'accidents, le bandage ne sera pas levé : il est quelquefois resté appliqué jusqu'à complète guérison de la blessure.

Dans les plaies par coups de feu quelles qu'elles soient, le bandage inamovible ne convient pas ; et l'immobilité de l'articulation doit être obtenue au moyen d'appareils à fracture ordinaires, modifiés suivant les circonstances, et, en particulier, à l'aide de gouttières en fil de fer qui réunissent le double avantage de permettre l'examen et le pansement des parties blessées sans leur communiquer de mouvements. Jadis ces plaies étaient pansées, et maintenant encore elles le sont quelquefois, avec des topiques plus ou moins irritants, composés, la plupart, de liqueurs spiritueuses, avec des bourdonnets ou des tentes de charpie ; les premiers réputés jouir de propriétés dites vulnéraires, les seconds destinés à tenir écartées les lèvres de la solution de continuité : elles doivent être pansées simplement à plat et recouvertes de topiques doux et inoffensifs ; c'est là le premier remède antiphlogistique qu'il convient de mettre en usage. La douceur et la rareté des pansements sont ici particulièrement recommandées, et le meilleur pansement est celui par occlusion exécuté de la manière suivante : des bandelettes agglutinatives de sparadrap, s'imbriquant les unes sur les autres, recouvertes par d'autres bandelettes croisées en différents sens de manière à constituer une cuirasse solide, sont appliquées sur la plaie et s'étendent sur les parties environnantes sans jamais embrasser circulairement l'articulation ; un linge fenêtré enduit d'une couche épaisse de cérat et de légers gâteaux de

charpie recouvrent cette enveloppe protectrice ; le pansement peut être complété par quelques tours de bandes destinés à assurer la solidité de l'appareil.

Ce pansement met la plaie à l'abri du contact de l'air, peut être partiellement renouvelé en cas de besoin, et doit rester en place huit ou dix jours. Il permet l'exploration médiate des parties, le libre écoulement des liquides et l'application des moyens auxiliaires auxquels on juge à propos de recourir.

L'emploi de l'eau a de tout temps été préconisé pour prévenir l'inflammation à la suite des coups de feu. Parmi les chirurgiens modernes, Lombard, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg (1), et Percy (2) ont beaucoup vanté les bons effets de l'eau ; et A. Bérard (3) avait cru trouver en elle un remède héroïque contre les grands accidents traumatiques. L'eau peut être employée de diverses manières et à diverses températures sur les articulations blessées ; tiède, froide ou glacée, en fomentations ou en irrigations continuelles. L'eau tiède n'agit pas autrement que les cataplasmes, mais elle a sur eux l'avantage de ne pas s'altérer. L'eau à la température ordinaire est celle dont on fait habituellement usage, soit en fomentations au moyen de compresses trempées assez souvent dans le liquide pour être toujours mouillées, soit en irrigations continues. L'efficacité de ce traitement n'est pas douteuse dans un grand nombre de cas ; il est bon toutefois d'être prévenu que les irrigations continues ne peuvent être employées sur des articulations rapprochées du trouc

(1) *Précis sur les propriétés de l'eau simple employée comme topique dans les maladies chirurgicales*, in *Opuscules*, Strasbourg, 1786, t. III, p. 16^e et suivantes.

(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. X, p. 942.

(3) *Mémoire sur l'emploi de l'eau froide*, etc. *Archives générales de médecine*, t. VII, 1835.

sans danger d'inflammations viscérales, qu'elles réussissent surtout à la main et au pied et qu'elles doivent céder la place aux fomentations à l'aide de compresses mouillées sur les articulations du genou et du coude. Nous ne reviendrons pas sur la manière dont l'eau froide doit être (V. page 239) employée, et nous dirons seulement qu'ici plus que partout ailleurs, elle ne fait souvent que masquer les accidents, et que lorsqu'elle est impuissante à les prévenir, ceux-ci se montrent avec une intensité plus grande que s'ils n'avaient pas été combattus par ce moyen. Ce que nous disons de l'eau froide s'applique, à plus forte raison, à l'eau glacée et à la glace pilée, que Baudens avait voulu lui substituer.

On est habitué, depuis ces derniers temps, à regarder les fomentations ou les irrigations froides comme le seul remède propre à prévenir l'inflammation des articulations, et, par une réaction intempestive contre la doctrine physiologique, on néglige de recourir aux évacuations sanguines. La saignée du bras et les applications locales de sangsues faites préventivement ou répétées lorsque la douleur et la chaleur de l'articulation persistent, en même temps que le pouls reste élevé, que le calme et le sommeil ne se montrent pas, sont des moyens dont la puissance a trop souvent été constatée pour les reléguer dans l'arsenal hors de service de la thérapeutique. Nous y avons eu plus d'une fois recours avec succès dans des plaies du coude, du poignet et de l'articulation tibio-tarsienne, en y joignant des fomentations tièdes de décoction de pavots appliquées autour de l'article avec une flanelle doublée de taffetas gommé.

L'arthrite traumatique et l'inflammation des parties atteintes par le projectile, ne débutent pas immédiatement après la blessure : deux, trois, cinq jours et même davantage se passent dans un calme trompeur. L'invasion des accidents se fait quelquefois peu à peu ; la plupart du temps

elle est brusque et rapide. Particulièrement à la suite de coups de feu, le malade est pris, du jour au lendemain, de douleurs assez vives pour lui arracher des cris, d'agitation, de fièvre intense et quelquefois même de délire. L'articulation augmente considérablement de volume, tant par l'infiltration du tissu cellulaire périphérique, que par la supersécrétion de la synovie : la peau change à peine de couleur, et devient tendue, luisante et comme amincie. Si la plaie s'était réunie, ses bords se décollent, se renversent en dehors, deviennent grisâtres et laissent échapper une certaine quantité de liquide synovial à l'écoulement duquel ils s'opposent bientôt par leur tuméfaction. C'est alors qu'il faut s'efforcer d'empêcher la suppuration de la cavité articulaire par des applications nombreuses et répétées de sangsues, par les saignées générales, par des fomentations tièdes et narcotiques comme nous l'indiquons tout à l'heure. Larrey, dans ces circonstances, a obtenu des avantages marqués de ventouses scarifiées mises en grand nombre autour de l'articulation. En même temps que les moyens précédents, on emploiera à plusieurs reprises les larges vésicatoires environnant toute l'articulation, comme Dupuytren et, en particulier, Velpeau les ont conseillés.

Suppuration. — Lorsque les accidents n'ont pas été très-intenses, ils se calment quelquefois ; mais la plupart du temps ils se terminent par une suppuration qui envahit tout l'article.

On voit alors la plaie donner passage à un liquide séreux. trouble et dans lequel nagent quelques grumeaux de sang et de pus : peu à peu du pus mal lié remplace ce liquide et sort en plus ou moins grande abondance. Les lèvres de la solution de continuité se renversent de plus en plus en dehors et forment des végétations d'un rouge blafard, facilement saignantes et dont le volume et la disposition entravent la libre issue des liquides. Quelques esquilles vien-

nent se présenter à l'ouverture de la plaie. L'œdème qui environnait l'articulation s'étend à tout le membre, et surtout à la portion du membre située au-dessous du mal. L'inflammation purulente ne se borne pas à la jointure; on voit survenir des abcès périarticulaires, des fusées purulentes qui décollent la peau et les muscles dans une très-grande étendue. Le membre reste pâle, se tuméfie de plus en plus, conserve, comme de la pâte, l'impression des doigts et représente une sorte d'éponge imbibée d'une sérosité louche, dans laquelle se rencontrent quelques flocons de pus. Les ligaments articulaires se ramollissent, se relâchent et se détruisent; les cartilages disparaissent et les extrémités articulaires, devenues très-mobiles, donnent lieu dans leurs mouvements les unes contre les autres à un frottement que la main et quelquefois l'oreille peuvent percevoir : les os se carient ou sont frappés de mort.

Les accidents généraux sont en rapport avec les accidents locaux. La fièvre continue avec redoublements le soir et un peu de subdelirium : le malade maigrit beaucoup et rapidement; ses traits s'altèrent profondément; il est pris de diarrhée; il s'épuise par l'abondance de la suppuration et succombe dans le marasme. La mort peut survenir, dans la première période, par la violence des accidents inflammatoires; elle est souvent hâtée, dans la seconde, par l'invasion de l'infection purulente; enfin, à toutes les époques, elle peut être amenée par le tétanos, plus fréquent dans les plaies des articulations, et particulièrement des petites, que dans les autres blessures.

Nous avons tracé le tableau de l'arthrite traumatique et de l'inflammation suivie de suppuration des extrémités articulaires des os, dans les grandes articulations : les accidents sont moins graves dans les petites articulations et sont moins souvent suivis d'une terminaison fatale.

Traitement des accidents. — Dès que la suppuration,

l'eau tiède sur tous les points de l'articulation, on introduirait avec des pressions exercées sur les parties p devront toujours être douces et n précautions, le pus séjournerait dan l'articulation, on introduirait av l'autre de l'article, un ou plusie vulcanisé percés de trous, que Cha sous le nom de tubes à drainage ramener le pus de la profondeu temps que de rectifier leur trajet.

Lorsque, après quelques jours un aspect louable, on mélanger quelques liquides propres à mod puration, l'eau-de-vie camphrée. coolé de coaltar. Depuis que le p le coaltar a été mis à l'ordre du j ché la meilleure manière d'empl nous nous sommes arrêté à la p nous devons à l'obligeance de ne Grâce, le professeur Coulier.

Coaltar

Alcool à 50°

Agitez et filtrez

pluie mêlée à l'eau en proportions variables : incolore ou légèrement citrine à l'état pur, elle prend par l'addition de l'eau une couleur d'un blanc laiteux analogue à celle de l'eau blanche. Un litre d'alcoolé de coaltar peut servir à faire un nombre très-considérable de pansements, puisqu'il suffit à *coaltariser* dix litres d'eau. Cette préparation mériterait peut-être, mieux que l'alcool camphré, d'être placée dans nos caissons d'ambulance.

Si la tuméfaction persiste, accompagnée de symptômes d'irritation, des vésicatoires volants seront appliqués et réappliqués en plus ou moins grand nombre sur l'articulation. Les abcès périarticulaires seront ouverts dès qu'ils auront été reconnus ; les fusées purulentes, combattues par des contre-ouvertures ; les corps étrangers, les esquilles ou les séquestres, enlevés le plus tôt qu'on le pourra. Le membre sera maintenu immobile dans une gouttière qui permette de le panser facilement ; autant que possible, il sera laissé à découvert, lavé avec de l'essence de térébenthine et légèrement frictionné avec de l'eau-de-vie camphrée, afin de maintenir la propreté et les fonctions de la peau.

Ce traitement, toujours fort long, pourra être suivi de succès dans les plaies des articulations peu étendues : le résultat qu'on en obtient est habituellement l'ankylose plus ou moins complète de l'article. Aux doigts, au poignet, au coude, au cou-de-pied, il a d'assez nombreuses chances de réussir ; il en a moins à l'articulation scapulo-humérale. Quant aux articulations de la hanche et du genou, les observations dans lesquelles on a tenté la conservation du membre à la suite de coups de feu, ne sont qu'un long nécrologe où l'on rencontre par hasard quelques exemples de guérison, plus propres à faire ressortir les dangers que les avantages de la conduite qui a été suivie. Dans ces deux dernières circonstances, c'est-à-dire lorsque la suppuration a envahi l'articulation de la hanche ou

période d'acuité enlèvent souvent
viennent à se calmer, les désordres
font que s'étendre davantage et ar
terminaison funeste. Lorsque l'in
manière pour ainsi dire chronique
tardée et pratiquée seulement, co
culations, au moment où l'abonda
fusées purulentes, l'altération de
toires et leurs suites, l'état généra
tances et le milieu dans lequel il se
d'espérer la conservation du me

BLESSURES AVEC LÉSIONS DES
DES MEMB

Tout ce que nous avons dit pr
sures par armes blanches ou pa
molles, en général, s'applique
molles des membres. Nous n'y re
nous occuperons ici que des bles
pagnées de lésion des os dans le

Blessures par armes blanche
peuvent entamer les os des me

reçut un coup d'épée à la partie moyenne et externe de la cuisse droite : le bout de l'épée brisée s'était implanté dans le fémur. Les coups tranchants qui entament ou divisent les os sont plus fréquents : le même auteur rapporte que la crête du tibia fut détachée par un coup de sabre sur un soldat du régiment de Piémont ; il a donné l'observation d'un soldat du régiment d'Alsace chez lequel un coup de sabre avait coupé la petite tête du cubitus (1). Les solutions de continuité intéressant toute l'épaisseur des os ne sont pas rares à la main et au pied, soit par blessures ou accidents, soit par mutilations volontaires ; elles sont très-rares, au contraire, dans la diaphyse des os longs qui présentent une grande résistance et sont la plupart du temps recouverts de parties molles épaisses sur lesquelles s'épuise l'action des armes tranchantes. Les instruments tranchants sont quelquefois manœuvrés avec une telle vigueur, qu'ils coupent en totalité plusieurs os à la fois. Nous avons vu les quatre derniers métacarpiens coupés dans leur milieu par un coup de sabre porté sur le bord cubital de la main gauche qui ne conserva plus que le pouce : nous avons fait représenter (*fig. 86*) un avant-bras gauche sur lequel le radius et le cubitus furent totalement



FIGURE LXXXVI. — Coup de sabre ayant divisé les deux os de l'avant-bras.

Absence de cal osseux.
(Collection de M. Hutin.)

(1) *Loco citato*, p. 619 et 630.



638 BLESSURES DES MEMBRES PAR ARMES DE GUERRE.

divisés par un coup de sabre appliqué sur la face dorsale du membre. Le sujet sur lequel cette pièce a été recueillie



FIGURE LXXXVII. — Coup de sabre ayant divisé le cubitus au tiers supérieur.

Absence complète de travail de réparation osseuse. — Ankylose du coude, consécutive à des accidents inflammatoires. (Musée du Val de Grâce).

avait en partie perdu la faculté d'étendre les doigts; il avait conservé celle de les fléchir. La consolidation des os ne s'était pas faite; et les extrémités des fragments chevauchant les unes sur les autres, de façon à donner à l'avant-bras une courbure assez prononcée à concavité antérieure, étaient réunies par une pseudarthrose. L'autre pièce (fig. 87) que nous avons fait dessiner est une division complète du cubitus à peu près transversale à sa partie supérieure: on n'y rencontre pas même les traces d'une consolidation; un lambeau de tissu fibreux s'étend en pont d'une extrémité à l'autre. Nous ne possédons aucun détail sur cette pièce où l'articulation du coude est soudée par une ankylose en grande partie osseuse.

Ce défaut de consolidation des os à la suite des coupures complètes est assez remarquable: nous sommes loin de croire qu'il soit la règle, puisque la résection a été proposée et pratiquée avec succès pour guérir les pseudarthroses. Néanmoins, les deux cas que nous venons de citer et un autre moins probant, où nous avons vu l'olécrane séparé du cubitus rester flottant à l'extrémité du triceps brachial, nous portent à croire qu'il est assez fréquent, et nous semblent mériter de fixer l'attention des chirurgiens. Lamotte (1) a fait la même observation: il attribue

(1) *Traité de chirurgie*, observations 383, 384 et 385, t. II, p. 594.

le défaut de consolidation des coupures des os à la netteté de la section qui permet aux deux surfaces unies des fragments de frotter l'une contre l'autre, de se déranger et de s'abandonner facilement; l'immobilité et le rapport des fragments des os fracturés et non coupés, sont au contraire assurés par les inégalités et les aspérités des extrémités brisées qui s'embottent les unes dans les autres. Nous pensons qu'il faut joindre à ces causes, la contusion et la suppuration consécutive des surfaces osseuses sectionnées.

Les piqûres des os sont, en général, si peu graves, que l'on a pu, sans inconvénient, maintenir en place les fragments d'une fracture avec des pointes d'acier enfoncées dans la substance osseuse. Le repos et les antiphlogistiques sont les seuls remèdes à leur opposer.

Nous avons déjà dit que dans les cas où les armes tranchantes détachent quelque portion d'os, il était nécessaire de compléter l'ablation de la partie séparée. La division complète de la diaphyse d'un os long serait traitée comme une fracture compliquée de plaie pénétrante dans le foyer de la fracture : un pareil accident étant nécessairement accompagné de la division d'un plus ou moins grand nombre de muscles et de tendons, ceux-ci seraient exactement affrontés et réunis par la suture; dans le cas où les nerfs et les vaisseaux principaux auraient été coupés en même temps que les os, on achèverait la séparation du membre par une amputation régularisatrice.

Blessures par les projectiles de guerre. — Les projectiles lancés par la poudre à canon déterminent très-souvent des contusions et des fractures des os des membres.

Contusion. — La contusion des os a surtout fixé l'attention de Ledran (1), et de Ravaton (2) qui en a donné une bonne description. Elle est quelquefois accompagnée

(1) *Réflexions tirées de la pratique des plaies d'armes à feu*, p. 17, 53 et 54.

(2) *La Chirurgie d'armée*, p. 71.

d'un décollement plus ou moins étendu du périoste, sous lequel se produit une extravasation sanguine qui suit la marche de toutes les collections de sang et, plus souvent que partout ailleurs, est prise d'inflammation et de suppuration. La contusion est superficielle ou profonde, avec ou sans plaie des parties molles. Lorsque l'os a été mis à découvert, il y a lieu de supposer qu'il a été contus : Ledran jugeait du degré de la contusion par celui de la déviation ou réflexion du projectile ; pour lui, la contusion était légère ou forte, suivant que la réflexion de la balle était peu considérable ou très-grande. Lorsque les téguments n'ont pas été entamés, il reste, après que l'ecchymose est dissipée, une tuméfaction dure et circonscrite à l'endroit frappé, et une douleur vive à la pression, qui annoncent que la contusion de l'os a été superficielle. Quand cette dureté est étendue, quand il existe, avec ou sans plaie, des douleurs gravatives dans le membre, de la pesanteur et de la difficulté à le mouvoir, la contusion a été profonde et a souvent communiqué à tout le corps de l'os un ébranlement considérable.

La contusion superficielle des os, sans plaie des téguments, peut guérir simplement et disparaître par résolution dans un temps toujours assez long. La guérison est souvent suivie d'une exostose : dans d'autres cas, il se forme un petit abcès sous-périostique circonscrit à la blessure et au fond duquel on rencontre l'os à nu ; l'affection marche alors comme quand le tissu osseux a été mis primitivement à découvert ; la suppuration s'établit, des bourgeons charnus se développent à la surface ou dans la substance de l'os, quelques parcelles osseuses sont parfois éliminées, la cicatrisation s'effectue, et la plaie se trouve fermée par une cicatrice adhérente qui plus tard peut devenir mobile. Les choses ne se passent pas toujours d'une manière aussi simple ; la carie s'empare du tissu osseux.

bornée dans les os compactes, ayant de la tendance à s'étendre dans les os spongieux : la plaie se ferme et se rouvre plusieurs fois et laisse échapper une suppuration sanieuse. Il est rare que la carie se termine spontanément par la guérison ; il faut alors avoir recours aux moyens ordinaires de la traiter, aux injections d'iode, d'alcoolé de coaltar, et le plus souvent à l'ablation par la gouge des parties atteintes.

Inflammations suppuratives des os. — La contusion et l'ébranlement profond des os est un accident des plus graves et peut être suivi d'abcès sous-périostiques considérables, d'inflammation suppurative du tissu osseux, d'ostéomyélite, de carie et de nécroses étendues, accidents très-bien étudiés dans ces derniers temps par Chassaignac (1). Une douleur très-vive et profonde, s'exaspérant à la pression et au moindre mouvement du membre, plus intense la nuit que le jour, fixée dans un point du membre et s'irradiant quelquefois dans les articulations voisines, annonce le développement d'un abcès sous-périostique. Les téguments ne changent pas de couleur : une tuméfaction faisant corps avec l'os, se développe sur le lieu de l'affection et prend bientôt une étendue quelquefois considérable ; elle est molle, élastique et fluctuante. Il faut se hâter de donner issue au pus afin d'empêcher le décollement du périoste qui peut se produire sur toute la périphérie et la longueur de l'os, enveloppé alors dans une sorte de gaine purulente. La suppuration qui suit l'ouverture de l'abcès, est toujours abondante et d'assez longue durée ; elle entraîne quelquefois avec elle des lamelles osseuses nécrosées ; une tuméfaction dure et compacte persiste sur l'os malade longtemps encore après la guérison, et quelquefois ne disparaît jamais.

L'inflammation suppurative de la substance même des

(1) *Traité de la suppuration*, Paris, 1859.

os ne se manifeste habituellement que quinze jours ou trois semaines après la cause sous l'influence de laquelle elle se développe. Elle s'annonce par une douleur sourde et profonde, qui devient de plus en plus aiguë à mesure que l'inflammation s'étend aux parties molles. Les téguments sont luisants, œdémateux, et conservent leur coloration normale jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes envahis par l'inflammation. Une collection purulente se forme habituellement avec lenteur, soit sur le lieu même de l'affection, soit à une distance plus ou moins éloignée de son origine : on voit assez souvent survenir des abcès situés au milieu des parties molles, sans communication directe avec l'os altéré. L'élimination du pus est loin de mettre toujours un terme à la maladie qui récidive, au contraire, fréquemment et peut se reproduire un grand nombre de fois à des intervalles de temps plus ou moins éloignés. Le diagnostic précis de cette grave affection, qu'il serait si important de reconnaître à son début, ne peut être établi que lorsque l'ouverture des abcès permet d'arriver avec la sonde jusque sur les os et de constater leur état.

L'ostéo-myélite est caractérisée à son début par une douleur locale très-vive, donnant aux malades la sensation d'une fracture, lorsqu'on vient à remuer leur membre (1) frappé d'impuissance. Les téguments sont en général rouges et chauds; un empâtement dur et œdémateux se manifeste et reste exactement limité à l'étendue de l'os envahi. L'ostéo-myélite avec intégrité de la continuité de l'os diffère de l'ostéo-myélite qui survient à la suite des fractures ou des amputations sur laquelle nous aurons à revenir : elle est infiniment plus grave; le canal médullaire fermé de toutes parts comprimant le développement de la moelle et retenant le pus sécrété. Aux pre-

(1) Chassaignac, *loco citato*, p. 471.

phénomènes qu'elle détermine, succèdent ceux du gonflement diffus profond : à travers les incisions qui sont faites, on reconnaît avec la sonde la dénudation des os. Le pus renfermé dans l'os peut rester localisé et donner lieu à un abcès chronique : plus souvent il progresse. L'infection tend à prendre une marche ascendante dans le canal médullaire et amène la perforation des surfaces et des ligaments de l'articulation supérieure, dans laquelle le pus s'épanche sans déterminer de symptômes immédiats et généralement graves. Quelquefois la diaphyse se perforé par des ouvertures analogues aux cloaques des os atteints de nécrose osseuse invaginée.

La trepanation de l'os peut être pratiquée pour les abcès osseux circonscrits, comme l'a conseillé Ravaton (1), comme l'a fait et, après lui, Broca (2) en ont cité des exemples ; elle est généralement plus avantageuse, dans les cas où le pus est renfermé dans le canal médullaire, si la marche rapide des symptômes n'obligeait à faire promptement une amputation. Le chirurgien, en pareille circonstance, doit porter dans la partie saine de l'articulation au-dessus de l'os malade. Les observations de notre sujet ne nous permettent pas de nous occuper longuement de toutes les affections des os qui peuvent déterminer des nécroses et des caries : elles marchent généralement isolées les unes des autres, excepté les abcès périostiques, les moins graves de toutes ; l'une peut donner naissance à l'autre, et réciproquement ; leurs caractères différentiels ne sont pas toujours bien tranchés et leur pronostic reste souvent indécis ; les suppurations prolongées, l'ouverture des articulations, l'infection purulente entraînent fréquemment le résultat ; elles nécessitent des opérations graves ou des mutilations et entraînent souvent la mort. — *actures.* — Les projectiles lancés par la poudre à ca-

La Chirurgie d'armée, p. 75.

Bulletin de la Société de chirurgie, t. X, p. 187.

non déterminent très-souvent la fracture de la diaphyse des os des membres.

La fréquence relative des fractures des membres supérieurs et des membres inférieurs a été recherchée par quelques chirurgiens, curieux de savoir quelles étaient les régions du corps le plus souvent atteintes par les coups de feu. Il semble résulter de ces recherches que la jambe est le membre le plus souvent frappé; puis viennent dans un ordre décroissant : la cuisse, le bras, les doigts, la main, l'avant-bras et le pied. Cette classification de la distribution des coups de feu est, au point de vue des fractures, très-probablement entachée d'erreur, en raison du soin avec lequel on relève les observations de blessures graves, et du peu d'importance qu'on attache à recueillir celles des blessures légères. Une fracture de jambe ou de cuisse appelle nécessairement davantage l'attention qu'une fracture de l'avant-bras ou des doigts. La distribution des coups de feu et, par conséquent, des fractures qui en résultent, dépend beaucoup de la position relative des combattants; il n'est pas de chirurgien militaire qui n'ait remarqué qu'après telle affaire il a rencontré plus de fractures du membre inférieur, et qu'après telle autre, au contraire, il a vu les fractures des membres supérieurs l'emporter sur celles des membres inférieurs, suivant que les troupes ont combattu à couvert derrière des parapets, en rase campagne et sur un terrain plat, dans le fond d'une vallée ou sur des hauteurs.

Les fractures des membres par les projectiles de guerre sont simples ou compliquées.

Les premières, sans être rares, ne sont cependant pas communes. Elles résultent surtout de l'action des gros projectiles parvenus à la fin de leur course et frappant obliquement les membres; de celle des éclats de projectiles creux atteignant les membres par leur surface convexe ou à travers des pièces résistantes d'habillement ou

d'équipement ; du choc de fragments de pièces d'artillerie venant à éclater ; enfin, dans des cas beaucoup plus rares, de l'action directe des balles, ainsi que Saurel (1) en a rapporté quelques exemples. Stromeyer les a signalées (2), et Hermann Demme, sur 600 fractures réunies pendant la campagne d'Italie dans les hôpitaux de Brescia, Pavie, Milan et Verceil, en a rencontré 33, c'est-à-dire à peu près 5 p. 100 ; la plupart étaient dues à des coups de feu par ricochet (3).

Les fractures simples par armes à feu, ne diffèrent pas des fractures simples par cause directe ; c'est ce qui explique pourquoi elles ont à peine appelé l'attention des chirurgiens. Elles sont par conséquent plus graves, d'une manière générale, que les fractures par causes indirectes, et s'accompagnent presque inévitablement d'excoriations et même de plaies superficielles, de contusions plus ou moins étendues et d'épanchements sanguins. Lorsque la contusion et l'épanchement sanguin sont peu considérables et les plaies peu profondes, elles peuvent encore être considérées comme simples ; mais dès que ces accidents ont une certaine importance, ils doivent être regardés comme des complications souvent sérieuses. A plus forte raison ne doit-on pas ranger dans les fractures simples, les fractures avec attrition produites par les gros projectiles sans division de la peau. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit ailleurs (p. 130) du mode de production de ces derniers accidents.

On entend généralement par fractures compliquées de plaies, les fractures accompagnées de plaies des parties molles et des téguments communiquant directement avec le foyer de la fracture. Cet accident dans les fractures par coups de feu est la règle générale ; aussi ne devrait-il peut-

(1) *Des fractures des membres par armes à feu*. Montpellier, 1858.

(2) *Maximen der Kriegsheilkunst*, Hanovre, 1855, p. 116.

(3) *Militär chirurgische Studien*, Würzburg, 1861, p. 70.

accompagnées de la lésion des nerfs ou de la présence de corps étrangers.

Les fractures par coups de feu et les extrémités des os.

Les extrémités des os composées



FIGURE LXXXVIII. — *Sillon creusé par une balle sur le grand trochanter et ablation d'un éclat d'os.*
(Musée du Val-de-Grâce.)

sentent as

incomplète

tures par e

ces sillons

pissé d'esq

blables à

sentons ici

périeure d'

une balle a

à la base de

les cas où l

foncement

avec une fe

face osseus

pacte dans

avec son volume et l'enfoncement plus en masse et, plus souvent, en éclats

On remarque les traces d'une ostéite consécutive et un commencement d'élimination de la portion d'os circonscrite par la fracture. Les diverses apophyses qui supportent les extrémités des os sont pour ainsi dire des portions isolées qui peuvent être détachées avec les tendons qui s'y implantent ou totalement enlevées, sans que la continuité de l'os soit interrompue.

Le peu d'épaisseur de la substance compacte composant la surface des extrémités des os, et le peu de résistance du tissu spongieux sous-jacent, permettent qu'elles soient perforées par les balles qui les traversent de part en part, sans que la continuité de l'os soit interrompue. La perforation des extrémités des os longs est rarement isolée : la plupart du temps, des fentes ou des fissures s'étendent soit sur la diaphyse, soit dans l'articulation voisine. Nous avons fait voir (fig. 81, p. 616) une perforation du tibia, avec pénétration de la fracture dans l'articulation tibio-tarsienne : nous donnons ici (fig. 89 et 90), le dessin d'une perforation du tibia traversé de part en part dans son quart supérieur, par une balle. La perforation, assez nette, est accompagnée d'une fente se prolongeant sur la diaphyse ;



FIGURE LXXXIX. — Perforation complète du tibia par une balle, à l'union du quart supérieur avec le quart moyen.

Fente partant de la perforation et se prolongeant sur la diaphyse. (Musée du Val-de-Grâce.)



FIGURE XC. — Face postérieure de la pièce précédente.

La fente de l'os est plus étendue en arrière qu'en avant. Végétations osseuses.

des végétations osseuses se sont développées consécutivement. Sur la face postérieure de l'os, la fente et les végétations sont beaucoup plus considérables que sur la face antérieure. On voit dans le trajet de la blessure des esquilles secondaires qui ne sont pas encore détachées.



FIGURE XCI. — Balle enclavée superficiellement, mais néanmoins entièrement et sans faire saillie à l'extérieur, dans la partie inférieure et postérieure du tibia gauche.

Végétations osseuses remontant très-haut sur le péroné.
(Musée du Val-de-Grâce.)

La perforation des os n'est pas toujours complète ; lorsqu'il en est ainsi, le projectile reste communément dans l'os à une plus ou moins grande profondeur.

On peut voir sur la figure 91. une balle enclavée dans la partie inférieure et postérieure du tibia gauche, dont la diaphyse et la surface articulaire sont respectées ; on remarque des végétations osseuses s'étendant fort loin sur le tibia et le péroné. Sur la figure 92, le projectile s'est arrêté et enclavé superficiellement dans le milieu de la ligne réunissant le petit et le grand trochanter du fémur ; il s'est un peu déformé en choquant l'os. Le col du fémur s'est notablement épaissi, des végétations osseuses considérables se sont développées, et l'articulation coxo-fémorale s'est ankylosée par soudure osseuse. Cette pièce, recueillie à Bruxelles sur un soldat de l'armée d'Égypte blessé à Saint-Jean-d'Acre, a été offerte par Seutin à Larrey père. La figure 93 représente une perforation du fé-

mur située à 7 centimètres au-dessus de l'interligne articulaire du genou, par un éclat de grenade. Le projectile, après avoir enfoncé la paroi antérieure du canal médullaire, n'a pas eu assez de force pour perforer la paroi postérieure, sur laquelle il a glissé de bas en haut pour venir se loger au-dessus de l'ouverture d'entrée, dans la substance spongieuse très-raréfiée qui limite l'extrémité inférieure du canal de la moelle. La contusion et l'ébranlement de la lame compacte opposée à l'ouverture faite par le projectile, avaient été assez forts pour déterminer en ce point la



FIGURE XCII. — Balle enclavée dans le col du fémur gauche.

Ankylose de l'articulation coxo-fémorale.
(Musée du Val-de-Grâce.)



FIGURE XCIII. — Éclat de grenade ayant pénétré dans le fémur et ayant cheminé dans le canal médullaire de l'os. (Musée du Val-de-Grâce.)

nécrose de l'os (1). Le fémur brisé à 12 centimètres au-dessus de la blessure, par la chute de la personne blessée,

(1) Broca, *Bulletin de la Société anatomique*, 2^e série, t. IV, p. 155, 1859.

présentait une fracture spiroïde. — Cette déviation du projectile dans l'intérieur de l'os peut être portée très-loin : témoin, l'observation du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, rapportée par A. Paré (1). « Le roy de Navarre, « dit-il, fut blessé quelques iours deuant l'assaut d'un « coup de boulet à l'espaule. Je le visitay et aiday à le penser « avec un chirurgien nommé maistre Gilbert, un des pre- « miers de Montpellier et autres. On ne peust trouuer la « balle : ie la cherchay bien exactement, i'apperçeu par « coniecture qu'elle estoit entrée par la teste de l'os du « haut du bras et qu'elle auoit coulé en la cauité dudit os, « qui faisoit qu'on ne la pouuoit pas trouuer. » A l'autopsie demandée par le prince de la Roche-sur-Yon, Paré la rencontra : « elle estoit tout au beau milieu de la cavité de « l'os du haut du bras. »

A la suite des perforations incomplètes des extrémités des os, Dupuytren avait remarqué que le trajet des projectiles, dans le tissu spongieux, est souvent d'un calibre plus large que l'ouverture faite au tissu compacte qui semble être trop petite pour avoir pu livrer passage au corps vulnérant. Dans un très-grand nombre de cas, le canal est de même diamètre dans toute son étendue, si bien que la balle est solidement fixée dans le tissu spongieux ; dans d'autres, la balle se déviant a pu se creuser une loge plus spacieuse ; dans d'autres, enfin, les tentatives d'extraction ont brisé et écrasé le tissu spongieux qui environne la balle, ont contourné, isolé celle-ci, et par conséquent agrandi le foyer qu'elle occupe. Lorsque la balle n'a pas été déviée, lorsqu'on n'a fait aucune tentative pour l'extraire, et qu'elle est néanmoins dans un canal plus spacieux au fond qu'à l'entrée, ce phénomène est dû à un certain degré d'élasticité de la lame compacte de l'os qui

(1) *Œuvres complètes*, édition Malgaigne, t. III, p. 723. *Voyage de Rouen*, 1562.

cède avant de se fracturer, et à ce que la partie interne de cette lame est brisée en éclats dans une étendue plus grande que la surface extérieure.

En se bornant à perforer une des parois du canal médullaire, la balle peut non-seulement contusionner la paroi opposée, mais encore la fracturer en fente ou en éclats faisant saillie sur la surface de l'os. Les figures 94 et 95 représentent l'extrémité inférieure d'un fémur frappé, à 6 centimètres au-dessus des condyles, sur la partie médiane.



FIGURE XCIV. — Balle engagée profondément dans le fémur.

Fracture en fente et perforation de la face antérieure de la diaphyse. (Musée du Val-de-Grâce.)



FIGURE XCV. — Face postérieure de la pièce précédente.

Fissures de la diaphyse.

Le projectile est resté profondément et solidement engagé dans l'os. Une fracture en fente partant de l'ouverture faite par la balle, s'étend sur la diaphyse. On rencontre une fente indépendante au-dessus du condyle interne. Sur la partie postérieure de l'os, il existe dans le point opposé à l'ouverture par laquelle le projectile a pénétré, une fente se dirigeant obliquement de dedans en dehors, du milieu du fémur à la partie supérieure du condyle externe.

Bien s'étendant dans les artères.
Les exemples en sont si nombreux
cru devoir en reproduire.

Les fractures de la diaphyse
riétés aussi nombreuses que les
La balle, après avoir traversé le
rêter directement sur l'os et le
Dans des circonstances fort rares
légère impression sur l'os et
des fissures plus ou moins étendues
l'observation d'un soldat autrichien
qui le frappa au tiers inférieur
d'où il gagna néanmoins Alexandre
graves obligèrent à amputer
membre, on trouva plusieurs
paisseur de la paroi du tibia et
de la balle au tiers inférieur de
son extrémité supérieure. (Nouvelles
et 97) un tibia, donné sans
Dupuytren par Marjolin père
1814 sur un sujet blessé au combat
chy à Paris. La balle a frappé
partie moyenne; elle s'est un

de la surface osseuse. Sur le côté latéral et postérieur, une fissure longitudinale règne dans les deux tiers inférieurs de la diaphyse; une autre est située plus haut. L'os n'ayant pas été ouvert, nous ignorons si les fissures intéressent toute l'épaisseur des parois du canal médullaire. Nous sommes en droit de le supposer d'après l'observation de Léveillé.

Des pertes de substance peuvent être produites par les balles, lorsqu'elles frappent les os en dédoublant : la portion d'os touchée, supporte tout l'effort du projectile, et n'étant pas soutenue dans la ligne du choc, elle obéit au corps vulnérant qui l'entraîne quelquefois avec lui. Nous en avons vu un exemple sur un blessé de la bataille d'Inkerman (Crimée) : une esquille longue de 4 centimètres fut détachée de la partie moyenne de la crête du tibia gauche par une balle qui frappa obliquement la partie externe de l'os et ne pénétra pas dans le membre : reconnue cinq jours après la blessure, l'esquille fut enlevée, et le malade guérit sans accidents.

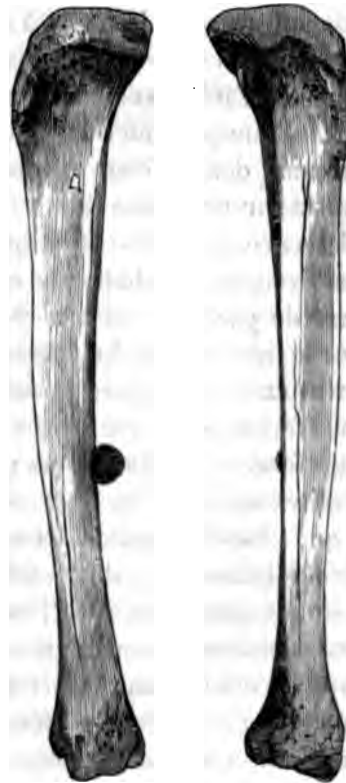


FIGURE XCVI. — Fissures du tibia par une balle arrêtée et aplatie sur la joue postérieure de l'os.

Face interne.
(Musée Dupuytren.)

FIGURE XCVII. — Face externe et postérieure de la pièce précédente présentant deux grandes fissures.

654 BLESSURES DES MEMBRES PAR ARMES DE GUERRE.

La perforation simple de la diaphyse des os est excessivement rare. Dupuytren en a cité deux cas : l'un sur un jeune conscrit de 1814, blessé à Bar-sur-Aube, par une balle qui traversa le tibia, à la réunion du tiers supérieur avec le tiers moyen de la jambe gauche; le blessé vint mourir à l'Hôtel-Dieu où l'on constata que l'os avait été perforé sans présenter à l'ouverture d'entrée ou de sortie du canal dont il était creusé, aucune trace de fracture; l'autre sur un blessé de 1830 admis à la maison de convalescence de Saint-Cloud qui avait été frappé à l'avant-bras droit par une balle; le cubitus avait été atteint et traversé de part en part à la réunion de son tiers supérieur avec le tiers moyen. La guérison fut longue à obtenir et ne devint entière qu'après la sortie de plusieurs esquilles (1). Nous ferons remarquer que dans la première observation, la perforation eut lieu dans un endroit très-voisin de l'extrémité supérieure du tibia, où l'os devient très-spongieux; et que dans la seconde, la sortie de plusieurs esquilles et le défaut d'autopsie du membre, ne permet pas d'affirmer la simple perforation de l'os. Ce n'est pas que nous voulions nier absolument la possibilité de la perforation de la diaphyse des os, mais nous doutons que jamais on puisse avoir vu ou voir la perforation simple du fémur ou de l'humérus à leur partie moyenne, du tibia à l'union de son tiers moyen avec le tiers inférieur.

Nous en dirons autant de la perforation incomplète des diaphyse, avec ou sans enclavement de la balle. Cependant, Malgaigne (2) a vu longtemps au musée du Val-de-Grâce un humerus frappé dans son milieu par une balle qui était restée incrustée presque à la surface; cette pièce intéressante est malheureusement perdue. Percy (3), expé-

(1) Dupuytren, *Leçons orales de clinique chirurgicale*, t. VI, p. 310 et 311.

(2) *Traité des fractures*, Paris 1847, p. 59.

(3) *Manuel du chirurgien d'armée*, p. 152.

rimentant sur le fémur, le tibia et l'humérus, n'a obtenu l'enclavement de la balle que huit fois, dans plus de deux mille coups de feu tirés sur des cadavres; Desport (1) parle d'une balle qui s'enclava dans la partie latérale inférieure du fémur, au-dessus, il est vrai, du condyle externe. Enfin, Ledran considère la pénétration du corps des os comme très-possible, puisqu'il donne la conduite à tenir en pareil cas. Quoi qu'il en soit, nous ne reviendrons pas de notre jugement à ce sujet, les auteurs, sauf Malgaigne, n'ayant pas spécifié à quelle hauteur la balle avait frappé les os.

Dans l'immense majorité des cas les fractures de la diaphyse des os produites par les coups de feu sont complètes. Tantôt la balle s'arrête directement sur l'os et le fracture sans aller au delà; tantôt elle ne fait que l'effleurer, le rompt néanmoins, mais sans éclats, et s'échappe au dehors en subissant une déviation plus ou moins grande. Ces circonstances sont de beaucoup les plus heureuses et les moins communes. Nous doutons qu'une balle puisse n'intéresser qu'une partie de la circonférence de l'os sans le fracturer sur le coup, et que la fracture ne se produise que consécutivement à un effort ou à la marche, la portion d'os restée intacte n'ayant pas conservé assez d'épaisseur pour assurer la solidité du tout ou supporter le poids du corps.

Le plus souvent les fractures des diaphyses sont comminutives, avec fentes, fêlures, éclats et esquilles en plus ou moins grand nombre. On rencontre quelquefois une perforation qui constitue le centre de la fracture; l'os a résisté tout d'abord à l'action de la balle qui, en le perforant et en s'y creusant un canal, l'a fait ensuite éclater. Nous avons constaté ce phénomène sur le fémur d'un soldat russe, blessé et fait prisonnier à l'Alma (Crimée). Une balle cylindro-conique avait frappé l'os sur la face externe

(1) *Traité des plaies d'armes à feu*, p. 223.

du grand trochanter et s'était perdue dans les muscles adducteurs; un large canal existait du grand au petit trochanter, et l'os avait été fendu en deux, comme un morceau de bois par un coin; le fragment antérieur était composé d'une portion de la diaphyse longue de 12 centimètres, de la moitié du col et de la plus grande partie de la tête du fémur; le fragment postérieur était constitué par le reste de l'os dont la continuité était interrompue par une fracture assez nette en regard du canal creusé par la balle. D'autres fois on rencontre l'empreinte de la balle sur les esquilles et la trace de son passage sur l'extrémité de l'un des fragments.

Ledran (1), d'après Maggius, dit qu'il peut arriver que l'os soit brisé dans l'endroit où il a été frappé, et qu'il y ait encore une fracture au même os à quelques travers de doigt de l'endroit frappé. Ce fait nous paraît invraisemblable : on chercherait en vain à l'expliquer par un contrecoup, et on ne peut guère attribuer qu'à une chute ou à un nouveau coup sans plaie, la seconde fracture de l'os.

Les esquilles déterminées par les coups de feu sont plus ou moins volumineuses; elles s'étendent souvent fort loin du centre de la fracture et présentent cette particularité qu'elles ne restent pas en place comme dans la plupart des fractures comminutives ordinaires, mais qu'elles sont poussées à travers les muscles, transportées et entraînées par les projectiles à des distances plus ou moins grandes du lieu où elles ont été détachées. Elles sont presque toujours nombreuses; plus leur nombre est grand, moins leur volume est considérable. Dans un nombre assez considérable de fractures, on en a compté de une à trente : parfois il est impossible de les compter, l'os ayant été brôyé et presque pulvérisé.

(1) *Réflexions tirées de la pratique des plaies d'armes à feu*, p. 55.

Les esquilles sont libres ou adhérentes : libres, elles sont complètement isolées du corps de l'os et flottent dans le foyer de la fracture ou aux environs ; adhérentes, elles sont retenues en place plus ou moins exactement par les muscles, les ligaments, les tendons et le périoste et sont plus ou moins mobiles. Les os éprouvent quelquefois des fêlures, qui, partant du foyer de la fracture, se rencontrent à une certaine distance sous des angles divers et circonscrivent plus ou moins complètement des esquilles adhérentes et immobiles, maintenues en place par les dentelures de leurs bords, par le périoste ou une lame osseuse restée intacte.

Corps étrangers. — Les balles qui fracturent la diaphyse des membres éprouvent de fréquentes déviations et se divisent souvent en un plus ou moins grand nombre de morceaux, en raison de leur collision contre les esquilles et les extrémités des fragments. Leur changement de direction fait que l'ouverture d'entrée qu'elles ont produite n'est pas sur la même ligne que l'ouverture de sortie. Elles restent assez souvent aplaties contre les os et déformées dans le foyer de la fracture ou à son voisinage ; elles sont quelquefois déviées et arrêtées en totalité ou par fragments, à d'assez grandes distances, au milieu des parties molles. Ces résultats sont aussi bien observés à la suite de coups de balles oblongues et évidées, qu'à la suite de coups de balles sphériques.

Les projectiles ne sont pas les seuls corps étrangers que l'on rencontre dans le foyer des fractures ; ils poussent souvent devant eux des portions de vêtements qu'ils détachent comme à l'emporte-pièce ou qu'ils arrachent, dont ils se coiffent plus ou moins exactement, qu'ils appliquent solidement contre les os ou qu'ils abandonnent en liberté dans la plaie. Il arrive quelquefois que, sans faire de fracture, les balles s'enclavent entre deux os : Belloste en a vu une prise ainsi entre deux os du métatarse ; Bagieu, une

autre entre le tibia et le péroné; Farmer, une troisième entre le cubitus et le radius (1). Hermann Demme en a rencontré plusieurs fois engagées entre le tibia et le péroné, plus rarement entre le radius et le cubitus (2). Nous en avons vu une enclavée entre le troisième et le quatrième métacarpien. Elles occasionnent des divulsions très-douloureuses et doivent être enlevées le plus tôt possible.

Diagnostic. — Lorsque la fracture est complète, le diagnostic en est habituellement facile; le siège de la plaie, la douleur, l'impuissance du membre, sa mobilité anormale, sa déformation, la crépitation sont des signes qui ne laissent aucun doute; le dernier phénomène manque quelquefois en raison de la perte de substance faite entre les fragments et de l'épanchement de sang qui se produit souvent en abondance dans le foyer de la fracture. L'introduction du doigt dans la plaie permet d'asseoir un diagnostic pour ainsi dire direct. Il est facile de reconnaître avec le doigt les sillons, les perforations et les fractures incomplètes avec esquilles; mais il est à peu près impossible de reconnaître, tout d'abord, les fentes et les fissures. Ledran (3) pense qu'après quelques jours deux choses peuvent indiquer ce genre de fracture; la première est une rougeur à la peau avec un léger gonflement tout le long de la fente; la seconde est un commencement de *calus* qui se forme à l'extrémité de la fente: ce sont là des signes bien incertains. Quand l'os est à découvert, on pourra voir la fente dont il est atteint, si elle siège au fond de la plaie; mais l'expérience ayant appris que les fissures sont souvent multiples et peuvent atteindre l'os dans des points où il n'a pas été frappé, il est rare qu'on les ait sous les yeux. Les accidents graves qu'elles déterminent et qui

(1) Percy, *loco citato*, p. 154.

(2) *Loco citato*, p. 66.

(3) *Loco citato*, p. 58.

sont les mêmes que ceux de la contusion des os, permettent de croire à leur existence. Dufouart, tout en reconnaissant qu'il n'est pas de signes rationnels immédiats des fentes, ne leur attribue pas les accidents consécutifs que nous signalons (1) : il a vu plusieurs exemples où les fentes n'ont été reconnues que par la ligne bien tracée de leur soudure, et il pense que les fêlures sont même quelquefois favorables à la guérison, en permettant aux matières renfermées dans le canal des os longs de s'épancher au dehors. Nous croyons que les fêlures des os peuvent guérir et se consolider, mais que, ne pouvant avoir lieu sans un ébranlement profond de l'os, elles entraînent plus souvent l'inflammation du périoste, l'ostéite, l'ostéo-myélite et leurs funestes conséquences.

Traitement : Premiers soins. — Les fractures des os des membres nécessitent souvent des amputations. Laissant de côté, pour le moment, cette ressource extrême, nous ne parlerons ici que du traitement à mettre en usage dans les cas où la conservation du membre fracturé a été jugée possible.

Extraction des esquilles et des corps étrangers. — La première indication qui se présente dans les fractures par coups de feu, c'est l'extraction des esquilles et des corps étrangers : cette opération doit être faite le plus tôt possible, avant que le gonflement des parties ne la rende plus difficile et plus douloureuse. Après avoir incisé la plaie dans une longueur suffisante et sans crainte de lui donner trop d'étendue, on procédera avec le doigt à l'exploration directe de la fracture et à l'extraction des corps étrangers et des esquilles.

Les chirurgiens de tous les pays et de toutes les époques s'accordent généralement pour prescrire l'enlèvement des esquilles mobiles, libres et flottantes, les esquilles primi-

(1) *Des plaies d'armes à feu* : Communication à l'Académie de médecine. Paris, 1489, p. 167.

tives de Dupuytren. Jobert (1) nous paraît être, de nos jours, le seul dissident sur ce point de chirurgie. Nous ne reviendrons pas sur les raisons que nous avons données pour justifier l'ablation immédiate des corps étrangers et des esquilles libres, non plus que sur les précautions qu'il convient d'observer dans leur extraction.

L'opinion des chirurgiens est moins arrêtée en ce qui touche les esquilles adhérentes, esquilles secondaires de Dupuytren. Les uns, avec Percy, Larrey et Dupuytren, conseillent de les laisser en place et de les remettre en bonne situation, dans l'espoir qu'elles pourront se consolider, fournir leur contingent à la réparation osseuse, et, par conséquent, éviter une perte de substance trop considérable de l'os fracturé ; les autres, parmi lesquels il faut compter Guthrie, Roux, Baudens, Bégin et le plus grand nombre des chirurgiens militaires actuels, conseillent, au contraire, de les enlever. Nous nous rangeons entièrement à cette dernière opinion. Si, dans quelques rares circonstances, on a vu les esquilles adhérentes se réunir au corps des os, la plupart du temps elles sont frappées de mort. Ordinairement enveloppées (2) dans des productions osseuses nouvelles formées par le cal, elles constituent au milieu de lui des corps étrangers et de véritables séquestres qui peuvent mettre obstacle à la consolidation de la fracture, qui entretiennent dans son foyer une irritation sourde s'exaspérant de temps à autre, qui provoquent des abcès avec le pus desquels elles sortent en totalité ou en partie, et nécessitent leur extraction par une succession d'opérations très-fâcheuses, qui, dans les os volumineux, peut se perpétuer comme le mal pendant des mois et des années.

Hutin, alors qu'il était chirurgien en chef des Invalides.

(1) *Analyse des blessures d'armes à feu et de leur traitement*. Paris, 1801. p. 30.

(2) Legouest, *la Chirurgie militaire contemporaine*, in *Archives générales de médecine*, t. XIII, 5^e série, 1859.

et, par conséquent, si bien placé pour observer les résultats de l'une et de l'autre pratique, a consigné ses recherches sur ce sujet dans un mémoire présenté à l'Académie de médecine (1). Elles démontrent que l'élimination des esquilles secondaires est toujours douloureuse, souvent dangereuse et quelquefois funeste, tandis que leur extraction immédiate est suivie d'une guérison plus prompte. Les préceptes que nous défendons sont aujourd'hui généralement suivis par les chirurgiens français et anglais, comme le prouvent leurs publications sur les campagnes d'Afrique, d'Orient et d'Italie.

L'histoire chirurgicale de la guerre des duchés, écrite par Bernard Beck (2), Friedrich Esmarch (3), Gustave Simon (4), Christophe Niese (5), Harald Schwartz (6) et Stromeyer (7), nous montre nos confrères allemands suivant la même pratique, à l'exception peut-être du docteur Esmarch, qui, en désaccord avec ses propres observations, semblerait désapprouver l'extraction immédiate des esquilles adhérentes.

Toutes les esquilles appelées secondaires par Dupuytren doivent donc être extraites le plus tôt possible, à un très-petit nombre d'exceptions près. Il est de la dernière évidence que si de violents efforts ou des délabrements étendus étaient nécessaires à leur extraction et devaient amener des accidents plus graves que leur présence même, leur élimination serait remise aux soins de la nature ou leur enlèvement retardé jusqu'à leur plus grande mobilisation.

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XVI, p. 407.

(2) *Die Schusswunden*, Heidelberg, 1850.

(3) *Ueber Resectionen nach Schusswunden*, Kiel, 1851.

(4) *Ueber Schusswunden*, etc., Giessen, 1851.

(5) *Namentliche Verzeichniss der Todten und Invaliden der Schleswig-Holsteinischen Armee aus d. Jahr. 1848, 1849 und 1850-1851 nebst mehreren numerischen Uebersichten*. Kiel, 1852.

(6) *Beiträge zur Lehre von den Schusswunden*. Gesammelt in den Feldzügen der Jahre 1848, 1849, 1850. Schleswig, 1854.

(7) *Maximen der Kriegsheilkunst*, Hanovre, 1855.

Dans les cas où il est possible de les enlever immédiatement, il faut avoir soin de le faire sans violence, avec la réserve que la prudence commande, en prenant garde de dépouiller les os qui restent de leur périoste et de préparer des nécroses : l'arrachement, la déchirure, les torsions ne doivent jamais être employés ; c'est avec le bistouri ou les ciseaux que l'on doit couper les tissus qui retiennent les os en place.

Dans les fractures siégeant non loin des extrémités d'os petits et mobiles, comme les os du métacarpe et du métatarse, le cubitus à sa partie inférieure, le radius à sa partie supérieure, la clavicule, le péroné, la mobilité des fragments les fait prendre pour des esquilles adhérentes. Nous avons vu des chirurgiens habiles exercer des tractions énergiques sur les fragments des os, croyant agir sur des esquilles. Il suffit de signaler cette circonstance pour mettre en garde contre de semblables erreurs.

Le rajeunissement donné aux travaux de Troja et de Duhamel, par les recherches de Flourens et d'Ollier sur les fonctions du périoste, a fait espérer que la conservation de cette membrane pourrait fournir des éléments à la consolidation des os fracturés par des coups de feu, et diminuer peut-être le nombre des amputations. Tous les chirurgiens qui ont quelque habitude des plaies par armes à feu penseront avec nous que les espérances de la théorie ne peuvent être, dans la plupart des cas, que des illusions. Et d'abord, en enlevant les esquilles libres ou flottantes, il est complètement impossible de conserver le périoste qui souvent est emporté avec le fragment osseux auquel il adhère, et qui, plus rarement, est détaché de l'os et reste dans le foyer de la fracture sans l'intervention du chirurgien. S'il s'agit au contraire d'enlever des esquilles adhérentes et de les dépouiller de leur périoste pour le laisser dans la plaie, quelles difficultés ne rencontrera-t-on pas à détacher cette mem-

brane saine de la surface de l'os qu'elle tapisse ? quelle lenteur, quelle complication de l'opération ? quelles incisions ne faudra-t-il pas faire si l'on opère sur un membre volumineux comme la cuisse ? quels accidents ne menaceront pas les parties qui auront été le siège de pareilles manœuvres entreprises pour obtenir un résultat encore fort problématique ? Si le périoste a été contus et dilacéré par un corps volumineux, il s'enflamme et suppure : est-il donc alors dans des conditions favorables à donner des éléments à la consolidation, à sécréter un nouvel os ?

Les esquilles adhérentes se détachent souvent spontanément après un temps plus ou moins long : elles sortent, comme les séquestres, dépouillées du périoste qu'elles abandonnent dans le lieu qu'elles occupaient, en présentant les traces du travail éliminatoire qui les a rendues libres. Afin de conserver cette membrane, faudra-t-il donc ne pas extraire les esquilles adhérentes et courir toutes les mauvaises chances qu'entraîne leur présence ? Faudra-t-il mettre à néant les enseignements d'une pratique sanctionnée par une vaste expérience et affronter, de propos délibéré, les phases difficiles, longues et dangereuses qui signalent l'élimination et l'extraction des nécroses.

Que l'on conserve le périoste quand la chose est facile à faire, rien de mieux ; mais que, pour le conserver, on entreprenne une opération compliquée et rarement menée à bien dans tout son ensemble, que l'on tourmente, que l'on violente une blessure qui déjà par elle-même est disposée aux accidents les plus graves, que l'on s'abstienne d'enlever les esquilles adhérentes, nous ne l'admettons pas.

Quelques chirurgiens conseillent de réséquer les extrémités des fragments lorsqu'elles sont contuses, dépouillées de périoste ou anguleuses (1). Cette pratique est tout au

(1) Baudens, *Des plaies d'armes à feu* : Communication à l'Académie de médecine, 8 août 1848. Paris, 1849, p. 201 et suiv.

moins inutile. Les parties d'os contuses peuvent guérir; si elles se nécrosent, elles se détachent comme un séquestre : en les réséquant, on fait non-seulement éprouver à l'os une perte de substance qui aurait pu être évitée, mais encore on n'est jamais sûr d'enlever toute la partie ou rien que la partie contuse, et l'on voit quelquefois, comme à la suite des amputations, l'action de la soie déterminer une nécrose consécutive. Les os dépouillés du périoste ne sont pas nécessairement frappés de mort; enfin, la disposition anguleuse des fragments ne détermine pas d'accidents quand les fractures sont convenablement maintenues, et n'est point un obstacle à leur guérison.

Lorsqu'après l'extraction des esquilles et l'enlèvement des corps étrangers, les fractures par armes à feu ont été simplifiées autant que possible et réduites à leurs éléments principaux, c'est-à-dire aux deux fragments, par quels appareils convient-il de les maintenir ?

Appareils. — Disons un mot tout d'abord des appareils provisoires. En chirurgie d'armée, il ne faut pas entendre par appareils provisoires les appareils ainsi désignés dans les traités de pathologie chirurgicale, et qui, employés dans tous les cas par Hippocrate, le sont encore de nos jours lorsqu'une indication s'oppose à l'application d'un appareil définitif. Ici, les appareils provisoires seraient mieux nommés appareils irréguliers ou de nécessité : on les applique sur le champ de bataille même pour permettre le transport des blessés; on les construit soit avec les ressources des sacs, des sacoches et des cantines d'ambulance régimentaire qui s'épuisent facilement, soit avec les éléments propres à cet usage que l'on rencontre sous sa main. Différentes pièces de l'armement et de l'équipement peuvent être utilisées à cet effet : les planchettes des havresacs, les fourreaux de sabre et de balonnette et les armes elles-mêmes, les bâtons des tentes-abris sont transfor-

més en attelles et assujettis sur les membres fracturés par les nombreuses courroies dont les soldats sont pourvus. Des morceaux de planches ou de caisses à biscuits, de menus branchages, des joncs ou des roseaux, de la paille sèche ou fraîche tiennent lieu d'attelles ou de fanons que l'on relie avec une corde, le mouchoir ou la cravate du blessé. Un morceau de couverture, du foin, de l'herbe, de la mousse forment des remplissages et permettent d'exercer sur le membre une contention inoffensive.

Ces appareils sont enlevés lorsque les blessés arrivent dans les ambulances ou les hôpitaux, remplacés en totalité par des appareils réguliers et quelquefois encore utilisés en cas de pénurie.

Les fractures par armes à feu étant des fractures compliquées au premier chef, il convient, après les soins préliminaires donnés et la réduction obtenue, de placer les membres dans des appareils qui les maintiennent et permettent en même temps le pansement de la plaie. Les appareils les plus simples sont les meilleurs, pourvu qu'ils assurent d'une manière suffisante l'immobilité des parties. On trouve dans les caissons d'ambulances tout ce qui est nécessaire à la construction d'appareils fabriqués de toutes pièces par le chirurgien ; on y trouve de plus des gouttières en fil de fer étamé : dans les hôpitaux sédentaires, tous les genres d'appareils peuvent être employés.

Pendant les premiers jours qui suivent une fracture par armes à feu, le gonflement des parties survient ; puis apparaît la suppuration, et pendant longtemps des esquilles échappées aux premières recherches de l'exploration peuvent sortir par la plaie. Il est donc nécessaire de ne faire que contenir le membre sans l'emprisonner dans un appareil couvert, tant que le gonflement ne sera pas dissipé et la suppuration tarie. Les gouttières en fil de fer rendent d'excellents services pendant la première période, et leur

emploi convenablement dirigé peut même être continué jusqu'à la période voisine de la guérison. Très-légères, s'emboitant les unes dans les autres, elles ont été mises en grand nombre dans nos caissons d'ambulances. Il faut avoir soin de les matelasser avec de la ouate ou des étoupes recouvertes de compresses, et d'empêcher qu'elles ne roulent sur le plan sur lequel elles reposent au moyen de lacs : elles réunissent toutes les conditions désirables d'immobilité, de contention mesurée, de facilité de surveillance et de pansement du membre; elles permettent le transport commode des blessés et la suspension du membre soit au lit du malade, soit dans les voitures, bateaux, etc.; elles sont enfin d'une application rapide, considération importante qui doit les mettre en faveur dans la chirurgie d'armée.

Les gouttières pleines, composées de valves en fer-blanc ou en tôle légère, construites d'après les principes de Lafaye, et dont les pièces sont mobiles les unes sur les autres pour s'adapter aux différentes dimensions des membres et permettre les pansements, sont de très-bons appareils que nous avons vu employer dans les hôpitaux anglais de Scutari, pendant la guerre d'Orient. Elles ont l'inconvénient de se détériorer rapidement, de n'être pas malléables comme les gouttières en fil de fer, d'être plus lourdes que ces dernières et de ne pouvoir entrer en aussi grand nombre dans nos bagages. Les caisses ou les boîtes en bois, comme celles que Baudens a imitées de J. L. Petit, ont, à côté d'avantages véritables dans la thérapeutique, les mêmes inconvénients : les gouttières en fil de fer étamé ont sur les autres appareils *tout faits*, une incontestable supériorité.

Les appareils ordinaires à attelles et à coussins de balle d'avoine, permettant le libre examen du membre et le pansement de la plaie, sont utilement employés à toutes les époques du traitement; ils conviennent mieux néanmoins,

lorsque les premiers accidents sont apaisés. Ils sont faciles à construire de toutes pièces, leurs éléments se rencontrant partout ; ils s'appliquent rapidement et se changent de même ; mais ils ne réunissent pas, comme les gouttières, les avantages de l'hyponarthécie à ceux de la contention ; ils se dérangent facilement, surtout dans les transports, et se prêtent peu à la suspension des membres. La suspension des membres, au surplus, n'est point aussi avantageuse qu'on pourrait le croire : presque toujours inutile au lit du malade, bonne dans les transports par eau, elle ne vaut pas, dans les voitures ordinaires et même dans les chemins de fer, le maintien du membre sur des coussins, sur du foin ou de la paille qui atténuent beaucoup mieux qu'elle, les cahots et les secousses. Les fractures du membre inférieur nécessitent presque toujours deux genres d'attelles ; des attelles immédiates, minces et légères, qui ne sont séparées du membre que par un peu de ouate ou une compresse pliée en double, et qui, employées en nombre suffisant, rétablissent la bonne direction, le rapport des fragments, et ne dépassent pas la longueur de l'os fracturé ; des attelles médiates longues, solides, appliquées par-dessus les premières avec l'interposition de coussins de balle d'avoine, enveloppées dans un drap-fanon, s'étendant sur toute la longueur du membre ou sur les deux articulations voisines de la fracture, destinées à maintenir l'immobilité et la rectitude du membre. Sur les extrémités supérieures, des attelles immédiates suffisent pour obtenir le but qu'on se propose d'atteindre : sur les membres inférieurs, les deux attelles latérales médiates que l'on applique habituellement, ne remplissent pas toujours les conditions demandées, et l'on ajoute à l'appareil une troisième attelle postérieure, garnie d'un coussin de balle d'avoine, sur laquelle on soutient le membre comme dans la méthode hyponarthécique. Il est bon d'être prévenu que les attelles

immédiates ne peuvent quelquefois être supportées, et que l'irritation qu'elles déterminent par la compression sur le foyer de la fracture, oblige à les enlever et à les remplacer par des attelles médiates. En tout état de cause, les rubans de fil qui retiennent les pièces d'appareil doivent être peu serrés dans les premiers jours et ne faire que maintenir les choses en place : plus tard, quand la blessure marche bien, on pourra leur donner un plus grand degré de constriction pour mieux assurer l'effet et la solidité du bandage.

Les membres doivent toujours être à nu dans les appareils : l'application des bandages roulés, du bandage à dix-huit chefs, des bandelettes séparées, exige beaucoup de temps, et nécessite des mouvements du membre toujours préjudiciables. D'une part, l'utilité de ces bandages est contestable ; de l'autre, ils sont souillés rapidement par des liquides échappés de la plaie, ils déterminent par leur contact des rougeurs phlogosées de la peau, répandent une odeur infecte et réclament de fréquents changements. Si l'on jugeait convenable de recouvrir le membre d'un bandage, c'est aux bandelettes séparées qu'il faudrait recourir : elles s'appliquent exactement et se changent isolément avec facilité, sans communiquer aux membres des mouvements étendus.

La plaie sera pansée simplement ou recouverte d'un morceau de diachylum destiné à la préserver du contact de l'air : on prendra les plus grandes précautions pour qu'elle soit toujours libre, pour qu'aucune pièce de l'appareil ne vienne l'obturer et empêcher l'écoulement des liquides.

Tels sont les premiers soins et les premiers appareils des fractures par coup de feu. Cependant, quelques-uns de nos devanciers les plus autorisés, Larrey et Bégin entre autres, préoccupés de donner aux membres une immobilité absolue, recommandent l'emploi des appareils in-

movibles, c'est-à-dire composés de bandes imbibées de substances solidifiables, avec ou sans addition d'attelles en carton. Larrey qui, en cette occasion, a trouvé peu d'imitateurs, recouvrait tout le membre, y compris la plaie, d'un appareil qu'il a laissé quelquefois en place jusqu'à la guérison. Sans parcourir la nombreuse collection des appareils inamovibles fabriqués avec l'amidon, la dextrine, le plâtre, des appareils fenêtrés, amovo-inamovibles, etc., nous apprécierons d'une manière générale ce mode de traitement que nous avons expérimenté à l'armée d'Orient sur trente fractures des membres inférieurs. L'application des appareils inamovibles, quelle que soit leur composition, sur des membres atteints de fractures compliquées et même de fractures simples par cause directe, exige beaucoup d'adresse dans la main et une sagacité très-grande dans le choix du moment où il convient de les employer. Laissant de côté les reproches généraux qui ont été adressés à ces appareils, nous pensons que dans les cas de fracture par coups de feu et en campagne, ils ne sauraient être mis en usage d'une manière générale sans danger. Ils demandent en effet, pour être convenablement appliqués, un temps considérable que ne sauraient leur consacrer des chirurgiens presque toujours écrasés de travail; ils emprisonnent les membres et les dérobent à la main et à la vue, de telle sorte que si, comme cela n'arrive que trop souvent, quelque corps étranger ou quelque esquille ont échappé aux recherches, ceux-ci restent dans la plaie à son grand détriment; les escharres elles-mêmes, qu'a pu produire le projectile, sont dans les mêmes conditions. Les bandages s'opposent au gonflement déterminé par le mouvement fluxionnel qui accompagne la plupart du temps la sortie de ces divers corps étrangers; ils compriment les membres, occasionnent de vives douleurs, de la fièvre, de l'insomnie; ils deviennent intolérables et sont définitivement enlevés

par le chirurgien, qui s'estimera trop heureux s'il n'a que la perte de son temps à déplorer, s'il n'a point à combattre des phlegmons diffus, des abcès, des fusées purulentes ou des gangrènes.

Lorsque ces bandages ont été fenêtrés en regard de la plaie, celle-ci vient souvent faire hernie avec les parties environnantes à travers l'ouverture; ils sont progressivement ramollis dans le voisinage de la blessure ou dans une grande étendue et infectés par la suppuration, sans cesser de participer aux inconvénients déjà signalés. Quand les bandages sont rendus amovo-inamovibles, combien de fois ne seront-ils pas fendus et consolidés de nouveau, souvent même laissés ouverts, en raison des modifications survenues dans la forme des membres, transformés en véritables gouttières et, par conséquent, dépouillés et du nom et du principe qui les caractérisent.

Il semblerait que les bandages inamovibles dussent rendre de grands services, lorsque les nécessités de la guerre obligent à transporter les blessés : cependant les membres souvent mal placés, toujours soumis à des mouvements ou à des secousses plus ou moins rudes, se tuméfient et réagissent contre un appareil de traitement devenu un appareil de torture, que les malades vaincus par la douleur enlèvent eux-mêmes et que le chirurgien ne pourra remplacer en route que par un appareil provisoire souvent insuffisant. En résumé, les bandages inamovibles ne sont utiles dans les fractures par coups de feu, qu'au même titre que dans les fractures compliquées, c'est-à-dire pour maintenir une fracture voisine de la guérison ou qui tarde à se consolider; leur application est dangereuse sur des blessés qui doivent être transportés.

Il n'est pas de jour où le conseil de santé des armées ne soit consulté sur de nouveaux appareils à fracture qui, au dire de leurs inventeurs, doivent avantageusement rempla-

cer en campagne tous ceux qui les ont précédés : nous ne dirons rien de ces inventions que nous avons souvent été chargé d'expérimenter. Ce n'est pas que beaucoup d'entre elles ne soient fort ingénieuses, mais nous leur préférons, en général, les moyens les plus simples, les plus communs et les moins coûteux ; et, dans la pratique aux armées, les plus légers, les moins volumineux, les plus promptement appliqués, les plus sûrs et les plus faciles à surveiller, ceux qui peuvent le mieux être transportés et placés en plus grand nombre dans nos caissons ou cantines.

Nous n'avons entendu parler, jusqu'ici, que des fractures dont la réduction se fait facilement. En général, les fractures par coups de feu n'exigent pas dans leur réduction un grand déploiement de force : pendant l'extension et la contre-extension, le doigt du chirurgien reste dans la plaie, pour écarter les obstacles siégeant dans le foyer même de la fracture, suivre la marche des fragments et s'assurer de leur bonne situation. Dans le cas où la réduction ne peut être obtenue soit en raison du gonflement inflammatoire, soit en raison du spasme musculaire, il convient de mettre le membre dans la position la plus convenable et d'attendre que les accidents se soient apaisés sous l'influence des moyens antiphlogistiques et des antispasmodiques, pour ramener les fragments dans la position qu'ils doivent conserver.

Marche. — La marche des fractures par coups de feu présente plusieurs périodes qui ont été bien établies par Dufouart (1). La première période est celle de l'inflammation, la seconde est celle de la suppuration, la troisième, enfin, celle de la réparation. Ces diverses phases ont une durée variable et peuvent être entravées par différents accidents.

(1) *Analyse des blessures d'armes à feu et de leur traitement.* Paris, 1801, p. 83.

L'inflammation se déclare habituellement vers le troisième jour après la blessure; elle est signalée par les symptômes généraux de la fièvre, par un gonflement douloureux qui, partant de la plaie, s'étend quelquefois au loin sur le membre blessé. Bornée à de justes limites, elle disparaît peu à peu du huitième au douzième jour, pour faire place à l'établissement régulier de la suppuration. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi : les parties molles ne sont pas seules envahies par l'inflammation qui atteint les extrémités osseuses elles-mêmes, et les frappe de mort dans une certaine étendue. Les accidents inflammatoires parvenus à ce point peuvent encore rétrograder; s'ils progressent, ils prennent le caractère des phlegmons diffus profonds et déterminent souvent l'étranglement et ses fâcheuses conséquences.

La suppuration succède quelquefois immédiatement à la blessure, ou plutôt se montre en même temps que l'inflammation, après avoir été précédée de l'écoulement par la plaie d'un liquide grisâtre et sanguinolent : elle ne s'établit régulièrement que vers le septième jour, époque à laquelle le pus prend un caractère plus louable. Elle dure toujours un temps assez long, pendant lequel se montrent fréquemment des réveils inflammatoires. Lorsque la fracture tend à la guérison, la suppuration commence à diminuer vers le vingtième jour, et disparaît peu à peu : la plaie ne donne plus issue qu'à quelques gouttes de pus de plus en plus séreux, et se ferme lentement. Lorsqu'elle reste stationnaire ou fistuleuse, couverte de bourgeons mous et saignant facilement, il est probable qu'elle renferme quelque corps étranger : ce corps étranger est presque toujours une petite esquille, dont la sortie provoque une légère irritation avec gonflement de courte durée et bientôt suivie de la guérison.

Quand l'inflammation a été violente, la suppuration se

montre avec beaucoup plus d'abondance ; des abcès se forment communément, soit au voisinage, soit à une certaine distance de la fracture ; des collections et des fusées purulentes se rassemblent ou creusent un chemin dans le tissu cellulaire de la profondeur ou de la superficie des membres. Les parties s'infiltrent et deviennent œdémateuses ; la plaie languit, se décolore, se boursoufle et ne donne plus qu'un liquide séro-purulent et fétide ; l'infiltration fait des progrès. Le malade succombe dans le marasme ou emporté par l'infection purulente. Ces accidents sont presque toujours l'expression de l'inflammation suppurative des os, atteignant tantôt le corps de l'os tout entier, tantôt le périoste, tantôt la moelle. En résumant l'histoire des inflammations osseuses suppuratives et de leurs résultats, nous avons vu que la gravité de ces lésions est moindre dans les cas de fracture complète, que lorsqu'il s'agit d'une contusion de l'os resté dans son entier ; le pus trouve, en effet, une voie d'écoulement naturelle par la plaie et par le canal médullaire. Aussi voit-on moins souvent les articulations envahies, et les phénomènes marcher avec une grande rapidité.

Les inflammations suppuratives des os peuvent guérir par l'élimination des séquestres auxquels elles donnent lieu. Tantôt les os nécrosés se détachent après un violent écoulement inflammatoire, tantôt les accidents prennent une marche chronique. Dans ce dernier cas, les plaies restent fistuleuses et versent une suppuration fétide plus ou moins abondante : les membres sont œdématisés dans toute leur étendue, indurés dans la longueur correspondant à l'os fracturé ; des retours périodiques d'inflammation profonde, des érysipèles ambulants ou localisés apparaissent et se répètent un grand nombre de fois. Ces graves lésions aiguës ou chroniques des os nécessitent très-souvent des opérations sur lesquelles nous aurons à revenir.

La période de réparation, c'est-à-dire de consolidation



FIGURE XCVIII. — Balle englobée dans le cul d'une fracture. FIGURE X

dantes suppurations retardent ou entravent complètement la consolidation. Cependant les corps étrangers ne sont pas toujours un obstacle à la formation du cal. Nous représentons ici (*fig. 98 et 99*) une fracture de la partie moyenne du fémur par une balle : le fragment supérieur s'est porté en arrière, le fragment inférieur en avant ; le cal est très-volumineux et très-compacte; la balle qui s'est aplatie sur l'os et retournée totalement, est enchatonnée à la surface du cal qui envoie sur elle un léger prolongement. La continuité du canal médullaire est interrompue. Sur la figure 100 nous voyons une fracture du tiers supérieur du fémur gauche par un coup de feu, suivie d'une osteite condensante, de l'oblitération du canal médullaire dans une très-grande étendue, d'une consolidation vicieuse avec courbure de l'os en arrière, et en dehors, de nombreuses stalactites osseuses avec plusieurs fragments de projectiles compris dans le cal.

Les séquestres, assez communs à la suite des fractures par armes à feu, n'empêchent pas toujours non plus la formation du cal. La figure 75 en est un exemple : c'est une fracture du tiers inférieur du fémur gauche, où le cal très-considérable et très-irrégulier forme une coque ouverte des deux côtés, au milieu de laquelle se trouve un sé-



FIGURE C. — Fracture du fémur par un coup de feu.

Cal éburné. — Disparition du canal médullaire. Dans le canal même, on aperçoit quelques petits fragments de plomb.

(Musée du Val-de-Grâce.)

questre. Quoi qu'il en soit, ils déterminent toujours les accidents inhérents à leur présence, et sont fréquemment la cause du volume considérable et de la difformité du cal.



FIGURE CI. — *Fracture du fémur par un coup de feu.*

Cal considérable et difforme, mais très-solide. Dans l'intérieur du cal est une esquille tertiaire qui se présente comme un séquestre invaginé.

(Musée du Val-de-Grâce.)

Nous aurions pu faire représenter un très-grand nombre de pièces sur lesquelles on aurait pu voir, comme résultat des accidents que nous venons de signaler, des cals énormes et tourmentés par les formes les plus bizarres : qu'il nous suffise de dire que tantôt le cal est dur et compacte, tantôt poreux, percé de trous et découpé de dentelures, tantôt projeté en pont, en arcades osseuses, en stalactites passant d'un fragment à l'autre, et s'étendant quelquefois à des distances considérables.

Non-seulement les fractures par coups de feu exposent à tous les accidents locaux de l'inflammation et de la suppuration, mais encore au tétanos et à l'infection purulente dont nous nous occuperons prochainement ; et, plus que toutes les autres fractures compliquées, elles sont fréquemment accompagnées de gangrène.

La gangrène peut être le résultat de la contusion même ou de l'inflammation. Dans le premier cas, ou bien les parties atteintes par le projectile sont frappées de mort immédiatement, et leur élimination est précédée d'un gonflement considérable ; ou bien la gangrène succède aux phénomènes de la stupeur locale : les parties sont alors

froides, pâles et insensibles; après vingt-quatre heures elles sont œdématisées, de couleur plombée et parsemées de lignes brunâtres. Peu de temps après la peau noircit, l'épiderme se soulève, et la gangrène marche en affectant le caractère humide. Dans le second cas, les parties tout d'abord saines sont envahies assez rapidement par une inflammation dont l'excès les frappe de mort.

Les escharres résultant de l'attrition des tissus par les projectiles se limitent d'ordinaire et tombent spontanément. Il n'en est pas de même quand la gangrène est déterminée par la stupeur ou l'inflammation : cet accident se voit plus souvent aux membres inférieurs qu'aux membres supérieurs et se rencontre surtout à la jambe ; il s'arrête rarement de lui-même et prend au contraire très-rapidement une marche envahissante qui oblige à recourir à l'amputation.

Traitement. — Après les soins préalables donnés à la fracture, après sa réduction et l'application d'un appareil, tous les efforts du chirurgien doivent tendre à prévenir ou à dominer l'inflammation. Le moyen le plus simple d'arriver à ce but est le maintien du membre dans l'immobilité absolue et l'exacte contention des fragments. Néanmoins il faut toujours s'attendre à une réaction inflammatoire plus ou moins violente.

Baudens (1) a conseillé les réfrigérants, et, en particulier, la glace, comme le moyen le plus propre à arrêter le développement des phénomènes inflammatoires et même à les combattre lorsqu'il s'est produit. Il employait la glace de la manière suivante : la partie lésée est disposée sur un coussin de crin présentant un plan incliné vers le tronc ; sur ce coussin est appliquée une toile imperméable repliée sur les côtés pour diriger l'eau provenant de la fonte de la

(1) *Des Plaies d'armes à feu.* Communication à l'Académie de médecine, séance du 8 août 1848.

ment, on supprime la glace p
tions froides, à une décoction
dition de quinze grammes de
Si plus tard, par un excès d'inf
que phlegmon profond ou érys
reprend la glace jusqu'à ce qu
louable. La glace peut être em
ou un mois sans danger.

Après la suppression de la
partie lésée ou ses environs re
flammation caractérisée par d
mais dans ce cas seulement, s
lin, appliqué à nu et arrosé
remettre les choses en bonne v
de son emploi.

A l'appui de ce mode de tr
les succès qu'il a obtenus au V
souvenirs des chirurgiens qui
sont pas précisément favorables
tique donnée par Baudens lui-m
vice, on trouve que sur sept fi
tures les plus graves, et qui
toujours l'attention des chim

la glace. Les deux autres traités par la glace ont été atteints d'accidents qui ont nécessité l'amputation consécutive, à laquelle ils n'ont pas survécu. Restent donc deux blessés sur lesquels les renseignements font défaut; il est dit seulement que le premier était dans un état grave, et que le second devait guérir prochainement. Quant aux plaies du genou avec lésion osseuse, au nombre de trois, toutes ont été suivies de mort : l'une, huit jours après l'accident ; deux, le vingtième et le vingt-huitième jour, après avoir nécessité des amputations consécutives. Le dépouillement de ces observations prouve que Baudens se faisait d'étranges illusions et que les meilleurs esprits ne sont exempts ni d'erreurs ni de préventions.

Les irrigations continues d'eau froide encourent les mêmes reproches que la glace : nous ne reviendrons pas sur ce que nous en avons déjà dit (v. p. 239), sinon pour faire remarquer que la glace et les irrigations continues ne peuvent être employées d'une manière générale à l'armée. La réaction inflammatoire à la suite des fractures par coups de feu est donc à peu près inévitable, nous le répétons, et il s'agit moins de la prévenir que de la dominer et de la maintenir dans de justes limites. Quelques compresses imbibées d'eau fraîche seront placées sur la partie blessée immédiatement recouverte d'un linge cératé avec un peu de charpie ou d'un simple morceau de diachylum : l'inflammation survenant sera combattue par les moyens antiphlogistiques généraux, boissons délayantes, saignée du bras ; encore faudra-t-il être sobre d'évacuations sanguines abondantes chez des hommes affaiblis et destinés à faire les frais d'une longue maladie. Des cataplasmes émollients ou des fomentations tièdes remplaceront les fomentations froides. Les applications locales de sangsues sont généralement impuissantes à combattre des inflammations profondes ; de larges incisions faites d'après les principes que nous avons

établis sont ce qui convient le mieux. On insistera plus que jamais sur l'immobilité et la contention des membres.

Si des abcès, des fusées et des collections purulentes, des décollements se forment, prenant leur source, soit dans l'altération des os, soit dans l'altération des parties molles, ils sont ouverts et traités par les moyens appropriés (V. chap. VII, p. 226). Enfin, lorsque l'inflammation suppurative des os, au lieu de se terminer par la guérison, provoque des caries ou des nécroses, on a recours soit aux opérations partielles nécessitées par ce genre d'affections, soit à l'amputation. A cette époque de la maladie, les fomentations tièdes et les cataplasmes doivent être supprimés; ils déterminent la macération, l'infiltration et l'atonie des parties : les membres seront pansés à secs ou recouverts de fomentations excitantes composées d'eau-de-vie camphrée, d'alcool ou de vin aromatique.

La consolidation des fractures par coups de feu est quelquefois tardive, soit en raison de la nature même de la fracture et des accidents dont elle est le siège, soit en raison des dispositions mêmes du blessé ou des conditions générales et du milieu dans lequel il se trouve. Les épidémies si fréquentes aux armées, et en particulier le scorbut, exercent sur la marche des fractures une fâcheuse influence que nous avons pu constater sur un grand nombre de blessés pendant la campagne d'Orient. Il est assez difficile de préciser les limites du retard de la consolidation; aussi convient-il d'employer, pendant un temps fort long, les moyens propres à favoriser et à amener la solidification du cal. Nous avons vu, après la guerre d'Orient, deux fractures du fémur qui ne s'étaient point consolidées, l'une après quinze mois, l'autre après dix-huit mois; toutes deux guérirent néanmoins : la dernière se consolida au moment même où, croyant à une pseudartrose, nous étions sur le point de pratiquer une opération curative de cette affection.

Les indications réclamées par le retard de la consolidation des fractures sont données dans tous les traités de pathologie externe ; elles consistent : à assurer pendant un temps suffisant l'immobilité du membre ; à rapprocher les fragments par la compression ; à exciter la vitalité des parties par des moyens locaux ; enfin à agir sur l'organisation tout entière (1).

On doit non-seulement agir sur l'organisation tout entière par une médication interne, mais encore par l'hygiène. En même temps qu'on administrera des préparations toniques et amères, que l'on fera prendre au malade, comme l'ont conseillé et le conseillent encore quelques chirurgiens, des composés de phosphate de chaux, et qu'on lui donnera un bon régime, il faudra le soustraire aux influences générales de l'encombrement et des épidémies, pour le placer et l'isoler dans un lieu chaud, sec et aéré, conditions malheureusement toujours difficiles à obtenir en campagne et même dans les hôpitaux.

L'immobilité du membre constitue l'indication principale ; pour l'obtenir, la plupart des chirurgiens ont recours au bandage inamovible, construit avec l'amidon, la dextrine ou le plâtre, qu'ils appliquent, réappliquent et maintiennent le plus exactement et le plus longtemps possible. Les bandages inamovibles réussissent souvent, mais souvent aussi ils échouent et sont même un obstacle à la consolidation. En recouvrant le membre dans toute son étendue, ils le privent du contact salutaire de l'air et entravent les fonctions de la peau, ils perpétuent l'amaigrissement et l'allanguissement des actions vitales : au bras comme à la cuisse, ils ne maintiennent souvent que la partie inférieure du membre et favorisent les mouvements dans le foyer de la fracture, par la mobilité du tronc sur l'appareil ou de

(1) Malgaigne, *Traité des fractures*, Paris 1847, p. 299.

tenu contre le tronc ; quand élévation de la hanche sera rendu d'une gouttière, soit avec une le du pied jusqu'à l'aisselle. Il ne circonstances de donner un g cette période, les mouvements de la fracture, n'occasionnent lades et ne les avertissent plus l'immobilité ; le poids des appa plus difficiles et rappelle aux b peuvent guérir. C'est ainsi que solidation des fractures de la tout à l'heure.

Les fractures par coups de t comme nous l'avons vu, des et très-graves, alors même qu'elles ont été aussi simplifiée concomitantes, telles que la perable des parties molles, l'ouve blessure des vaisseaux et des ner à leur gravité, faire rejeter la c recourir à l'amputation. Ces ca chapitre suivant.

CHAPITRE XVI

AMPUTATIONS ET RÉSECTIONS

Des amputations. Indications générales.

Indications spéciales. Membre supérieur : Membre inférieur.

Moment des amputations. Amputations immédiates ; médiales ; ultérieures ou tardives. Résultats comparatifs des amputations immédiates, médiales et ultérieures.

Résultats généraux des amputations.

De lieu de l'amputation, de la méthode et des procédés opératoires.

Amputations dans la continuité ou dans la contiguité. Membre thoracique : Membre pelvien. Échelle de gravité des amputations.

Des résections. Résections dans la continuité.

Résections dans la contiguité. Indications, contre-indications et règles générales des résections. Indications spéciales. Membre supérieur : Membre inférieur. Résultats.

Des opérations doubles.

Des pansements des amputations. Accidents et complications des amputations.

Régime des opérés et des blessés.

Administration du chloroforme.

AMPUTATIONS

Les amputations sont fréquemment nécessitées par les blessures résultant de l'action des projectiles lancés par la poudre à canon.

Indications générales. — Les indications des amputations peuvent être rangées en deux catégories : 1° les indications générales ; 2° les indications spéciales.

Les indications générales sont : 1° le broiement complet d'un membre par un gros projectile ; 2° l'ablation complète d'un membre emporté par un boulet ; 3° la sec-

loppes articulaires, pertes de su
trémities des os, destruction des
des tendons du voisinage ; 6° le
tées aux cinquième et sixième de
et les anévrysmes diffus contre
impuissante.

Toutes ces lésions réclament
bref délai ; elles compromettent
malade, si l'on n'a pas recours à
cations immédiates commandent
ce sont : la stupeur profonde gé
concomitantes de l'une des grand
Les amputations pratiquées, en
soit remis de l'atteinte portée au
que les principales fonctions se
presque toujours suivies d'une
grave de l'une des trois grandes c
doit nécessairement avoir une t
l'amputation inutile.

D'autres circonstances réclan
dans un temps plus ou moins é
blessure, lorsque surviennent
qu'on avait espéré prévenir ou

troncs artériels et veineux d'un membre sans fracture; 4° la gangrène traumatique; 5° la pourriture d'hôpital.

Les longues et abondantes suppurations déterminent de la fièvre et du dévoïement, épuisent les forces, conduisent au marasme, sans qu'il soit très-souvent possible de les tarir autrement qu'en retranchant la partie qui en est le siège. Les hémorrhagies consécutives répétées, contre lesquelles ont échoué toutes les tentatives possibles de ligature et de compression, mettent les jours du malade en danger et obligent quelquefois à avoir recours à l'amputation. La gangrène résultant de la lésion simultanée des troncs artériels et veineux, débute par l'extrémité du membre et se borne quelquefois à une hauteur plus ou moins considérable. Il faut attendre qu'elle soit limitée avant d'opérer. Les auteurs du *Compendium* se sont demandé s'il n'y aurait pas plus d'avantage à laisser le membre se détacher spontanément qu'à l'amputer, et semblent disposés à adopter la première manière de voir; cette pratique ne saurait avoir, en campagne, que de fâcheux résultats, autant pour le malade lui-même que pour les autres blessés réunis en grand nombre dans le même lieu. Dans les cas de gangrène traumatique dont la marche se montre essentiellement envahissante, l'amputation est le seul remède efficace à opposer aux progrès du mal et doit être faite le plus tôt possible. L'amputation est souvent nécessaire, lorsque la pourriture d'hôpital a détruit la peau, disséqué les muscles, découvert les os et déterminé des désordres que la nature ne peut réparer.

Indications spéciales. — Les indications spéciales sont de deux ordres : les unes sont fournies par les conditions dans lesquelles se trouve le blessé; les autres, par le siège qu'occupe la blessure.

Les conditions dans lesquelles se trouvent les blessés peuvent influencer beaucoup la détermination que prendra

sont défavorables, lorsque les bl
médiatement dans les hôpitaux, d
tés, qu'ils séjournent dans des
putation qu'on aurait tenté d'évi
nécessaire. Pendant longtemps
ont été accusés d'amputer trop
jourd'hui la tendance qui se man
servatrice, et peut-être méritent
assez souvent amputer. Néanm
expérience semble avoir sanction
vanciers, l'expérience nouvelle,
récentes où nous avons pu dispos
plus parfaits, de ressources plu
bénéfice des progrès accomplis
paraît devoir modifier quelques-
les autorités les plus compétent

Le siège de la blessure est, dan
éléments principaux des indicat
tions des amputations. D'une ma
que les lésions du membre supéri
l'amputation que celles du me
amputations pratiquées sur les e
sentent moins de gravité que les t

Afin de mettre plus de précision dans nos appréciations, nous parcourrons successivement la série des blessures qui peuvent indiquer l'amputation, en faisant observer que nos indications sont basées sur l'observation générale, mais que cependant il n'est pas de règle qui ne comporte des exceptions.

Membre supérieur. — Main et doigts. — Les mutilations des doigts et de la main nécessitent rarement l'amputation totale de l'organe. Il est certain que le broiement complet de la main par un gros projectile ne laissant aucun espoir d'utiliser quelques-unes des portions restantes, exige l'amputation ; mais toutes les fois que les mains ou les doigts ont été atteints de blessures qui n'exigent pas impérieusement l'ablation des parties frappées, celles-ci doivent être conservées.

Ces mutilations sont très-fréquentes dans la vie civile, comme à l'armée. L'explosion des armes, les coups de fusil chargés à plomb et tirés de très-près, donnent lieu à des désordres très-graves. Les doigts sont quelquefois totalement emportés, les métacarpiens fracturés, broyés et luxés ; la main, déchirée dans toute son épaisseur, présente des pertes de substance, des lambeaux plus ou moins nombreux et étendus. Les parties sont noircies par la poudre, criblées de grains de plomb, de parcelles de métal et de fragments de bois. Lorsque le coup de plomb, tiré à bout portant, a fait balle, les désordres sont moins considérables ; les doigts peuvent être complètement coupés ; la paume de la main est traversée par une plaie de forme irrégulièrement ronde, d'un diamètre toujours assez grand, faite comme à l'emporte-pièce, et permettant quelquefois de voir le jour à travers.

Les blessures des doigts et de la main par des balles sont beaucoup moins graves ; on les rencontre non-seulement à la guerre, mais encore dans les exercices à feu.

Les doigts sont fracturés dans la continuité des phalanges ou dans leur contiguïté ; les métacarpiens sont brisés, les os du carpe traversés, et les articulations voisines ouvertes ou détruites.

Aux exercices à feu, de jeunes soldats, encore inhabiles au maniement des armes, et disposés sur deux ou trois rangs, blessent souvent l'homme placé devant eux. C'est presque toujours la face dorsale de la main droite ou le pouce gauche qui sont lésés ; si l'arme n'est pas chargée à balle, la blessure n'est qu'une brûlure plus ou moins étendue ; dans le cas contraire, les doigts sont souvent mutilés. Dans les batailles de Lutzen et de Bautzen, un très-grand nombre de jeunes soldats furent ainsi blessés aux mains. L'empereur, croyant à des mutilations volontaires, demanda un rapport sur ce sujet à Larrey ; celui-ci fit ressortir avec autant de perspicacité que de courage l'innocence des malheureux blessés qui n'avaient été que maladroits (1).

Dans ces différences circonstantes, les corps étrangers seront enlevés avec soin, les esquilles qui se détachent facilement seront extraites, celles qui sont fortement adhérentes seront laissées en place ; les escharres et les parties non susceptibles de revenir à la vie seront retranchées. Si plusieurs métacarpiens étaient détruits avec perte des parties molles considérable, on enlèverait les doigts correspondants. Quand il y a lieu d'espérer que les doigts ne seront pas frappés de gangrène, il faut les conserver, au risque de les enlever plus tard. S'ils restent sans soutien, ils se dévient ou deviennent nuisibles par leur présence.

Les têtes articulaires fendues seront extraites, les os luxés remis en place, la plaie réduite en un mot à l'état le plus simple. On comblera les vides avec de la charpie

(1) *Mémoires et campagnes*, t. IV, p. 171.

mollette, on rapprochera et l'on maintiendra doucement les parties, sans exercer sur elles aucune constriction. Ces blessures donnent lieu très-fréquemment à des hémorragies consécutives nécessitant la ligature des vaisseaux, et même l'amputation du membre.

A moins que les doigts, blessés isolément, ne soient tellement mutilés qu'ils ne puissent être conservés, il est rare qu'on soit obligé de les enlever immédiatement. L'immobilité, des fomentations tièdes ou froides, des pansements rares, permettent presque toujours de les conserver. Cependant, quand ils ont été atteints dans leurs articulations, ils sont parfois le siège de douleurs excessives que rien ne peut maîtriser et qui obligent à recourir à l'amputation.

Le traitement et les pansements consécutifs des plaies des doigts et de la main, seront dirigés de façon à ménager au membre toute l'utilité possible ; il faut, être prévenu, néanmoins, que les tentatives, même tardives, de réunion, de rapprochement trop exact des parties, provoquent souvent le développement d'accidents inflammatoires de la plus haute gravité.

Avant-bras. — Les fractures simples d'un seul os, ou même des deux os de l'avant-bras n'exigent pas l'amputation. Les vaisseaux et les nerfs de cette région sont trop nombreux pour qu'ils soient tous atteints par un coup de feu. On doit donc toujours tenter la conservation du membre après avoir lié les vaisseaux divisés.

Bras. — Il en est de même de la fracture du corps de l'humérus, sans lésion de l'artère brachiale. Lorsque l'artère brachiale a été déchirée, le plus grand nombre des chirurgiens conseillent d'amputer le membre : nous pensons que dans ce cas l'amputation n'est pas toujours indispensable. Si l'artère brachiale est lésée au-dessous des tendons des muscles grand-rond et coraco-brachial, la grande collatérale externe et la grande artère nourricière

traversée dans son plus grand
labrements considérables, néc
le poignet est traversé d'ava
désordres, le membre peut être

Coude. — Lorsque l'articu
turée comminutivement, et l
faut amputer immédiatement.
et les nerfs sont intacts, et les
dérables, la conservation du m

Épaule. — Les blessures
humérale, avec lésion des
s'étendant en éclats prolongé
jusqu'au-dessous des insertio
et grand pectoral, nécessitent l
n'est pas nécessaire lorsque
intéressée et que la tête de l'o
la fracture siège immédiaten
rurgical.

Membre inférieur. — Les in
putation pour les membres
breuses que pour les membre

Pied. — Les écrasements
tiles exigent l'amputation, au



INDICATIONS DES AMPUTATIONS. — MEMBRE INFÉRIEUR. 691

siens, ou qui traversent les os du tarse d'un côté à l'autre du pied, n'obligent pas à recourir à l'amputation. La simplification de la blessure par l'extraction des esquilles ou de quelques-uns des os fracturés donne de très-nombreuses guérisons. Cependant il ne faut pas perdre de vue que les blessures graves du pied sont généralement plus sérieuses que celles de la main, et laissent souvent après elles des mutilations incompatibles avec les fonctions de l'organe. Par la constitution de son squelette, le pied se prête à un très-grand nombre d'opérations partielles, qui ne donnent pas toutes de bons résultats. Ici, la chirurgie conservatrice doit être faite avec réserve et en toute connaissance de cause; car, tandis que la difformité de la main n'exclut pas toujours l'utilité de cet organe, dont on est libre de se servir ou de ne pas user, les difformités du pied rendent très-souvent la station debout et la marche difficiles ou impossibles.

Jambe. — Les amputations sont très-souvent indiquées dans les blessures de la jambe : elles sont indispensables lorsque les deux os de la jambe sont fracturés dans une grande étendue, lorsque le tibia seul est fracturé avec éclats volumineux et perte de substance osseuse considérable, lorsque la fracture du tibia se prolonge dans l'articulation du genou ou du coude-pied.

Les fractures peu étendues, sans éclats et sans grande perte de substance des deux os de la jambe, n'exigent pas l'amputation, non plus que les fractures très-étendues du péroné seul. A la jambe, comme à l'avant-bras, l'amputation peut être évitée dans les fractures nettes de l'un ou des deux os, accompagnées de la lésion de l'un des vaisseaux ou des nerfs. Dupuytren, en pareil cas (1), a pratiqué plusieurs fois avec succès la ligature de la fémorale.

(1) *Leçons orales*, t. II, p. 507.

Nous pensons qu'il convient mieux de lier les vaisseaux sur place et de ne recourir à la méthode d'Anel que dans les cas où il y a impossibilité de porter une ligature dans la plaie.

Cuisse. — Les fractures du fémur, compliquées de la lésion de l'artère crurale, à quelque hauteur que ce soit, exigent l'amputation. Il en est de même des fractures du fémur avec esquilles considérables, éclats étendus et fentes se prolongeant sur la diaphyse.

Toutes les fractures de la cuisse par coups de feu ont été pendant longtemps considérées, par le plus grand nombre des chirurgiens, comme exigeant impérieusement l'amputation du membre. Ribes (1) formula ce précepte d'une manière absolue, et son opinion, étayée de celle de Ravaton, Percy, Larrey, Dupuytren, Bégin, Baudens, etc., acquit force de loi dans la chirurgie militaire, alors même que quelques-uns des illustres chirurgiens que nous venons de nommer avaient heureusement dérogé au principe par eux-mêmes établi. Cependant Fournier-Pescay (2), contemporain de Ribes, écrivait en 1813 : « C'est dans l'époque actuelle de la chirurgie militaire qu'on est parvenu à guérir des fractures de la cuisse faites dans le milieu de l'os par l'arme à feu. J. L. Petit n'en avait jamais vu guérir; on amputait toujours dans de pareilles circonstances. L'auteur de cet article en a guéri cinq, dont trois à l'hôpital militaire de Bruxelles, en 1794. Il avait, avant cette époque, donné ses soins au général Schinner, qui avait parfaitement guéri. » Ribes lui-même, rentré aux Invalides après les campagnes de Russie et de Saxe, fut fort étonné de voir arriver à l'Hôtel, de 1814 à 1822, sept militaires qui avaient eu le fémur fracturé dans son milieu, et qui avaient guéri sans amputation. Des faits isolés, observés en campagne; d'autres plus nombreux, recueillis dans nos discordes civiles, avaient

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1831, p. 101.

(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Chirurgie militaire*. p. 101.

INDICATIONS DES AMPUTATIONS. — MEMBRE INFÉRIEUR. 693

déjà ébranlé la conviction des chirurgiens, lorsque Malgaigne vint déclarer à l'Académie de médecine (1) qu'il répudiait pour sa part la doctrine de l'amputation, et qu'il était arrivé, en ajoutant sa propre expérience à celle des autres, à tâcher de conserver les membres.

Les assertions contradictoires émises à ce sujet demandaient de nouvelles recherches : depuis lors, Hutin (2), un des successeurs de Ribes à l'Hôtel des Invalides, reprit les investigations auxquelles ce chirurgien s'était livré ; et l'auteur de ce livre (3) a recherché quelle avait été la proportion relative des guérisons des fractures de la cuisse traitées, d'une part, par l'amputation, de l'autre, par la conservation du membre, pendant la campagne d'Orient.

Hutin a trouvé à l'Hôtel des Invalides, de 1847 à 1853, bon nombre d'anciens militaires qui avaient des fractures comminutives par coups de feu, et qui n'avaient pas été amputés :

Ont eu le fémur fracturé au cinquième inférieur....	10
— — au tiers inférieur.....	8
— — au tiers moyen, au-dessous du milieu.....	1
— — au milieu.....	20
— — au tiers moyen, au-dessus du milieu.....	7
— — au tiers supérieur.....	7
— — au quart supérieur.....	6
— — dans le col ou dans les tro- chanters.....	4
TOTAL.....	63

Ce qui donne :

Fractures au-dessous du tiers moyen.....	18
— dans le tiers moyen.....	28
— au-dessus du tiers moyen.....	17
TOTAL.....	63

(1) *Des plaies d'armes à feu*, séance du 8 mars 1848. Paris, 1849.

(2) *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 1854.

(3) *Archives générales de médecine*, t. XIII, 5^e série, 1859.

Les fractures situées au milieu du fémur entrent chacune pour une dans le nombre total des fractures situées au-dessus du milieu de ce nombre.

A la même époque, il existait la cuisse :

Pour fracture comminutive du fémur
* — —
— —

Il n'y avait donc aucun amputation par coups de feu au-dessus de la cuisse. Cette particularité, si elle n'est facile d'admettre, tient probablement à des opérations pratiquées à un point qui ont été suivies de mort. Ces chiffres de la cuisse par coups de feu de 1847 à 1853, 63, ces chiffres avaient été traités sans amputation : mais ce rappro-

INDICATIONS DES AMPUTATIONS. — MEMBRE INFÉRIEUR. 693

pagne d'Orient, 1,664 militaires (1) avaient été amputés de la cuisse pour lésions diverses du membre inférieur, y com-

(1) Ces recherches sont basées sur les documents encore inédits que M. le docteur Chenu a bien voulu mettre à notre disposition et qui ont été empruntés aux archives du Ministère de la guerre.

Le chiffre de 1,664 amputations de cuisse et de 123 guérisons a été établi par M. Chenu dans son travail qui date de l'année 1859. Depuis cette époque, M. Chenu a fait de nouvelles recherches et dépouillé de nouveaux documents qui portent le nombre des amputations de cuisse à 1,678; celui des opérés morts, à 1,544, et celui des opérés pensionnés à 134.

Les hommes guéris ont été amputés :

Au tiers supérieur.....	27
— moyen.....	25
— inférieur.....	42
Sans indication précise.....	40
TOTAL.....	134

Le chiffre des fractures de cuisse n'a pas été modifié par le travail complémentaire de M. Chenu : il reste à 337; celui des guérisons à 117, et celui des morts à 220. La hauteur du siège des fractures, qui n'avait pas été indiquée tout d'abord, est notée de la manière suivante :

	COMMINUTIVES.		NON PRÉCISÉES.		TOTAL général.
	PENSION.	MORTS.	PENSION.	MORTS.	
Col du fémur.....	»	2	7	8	17
Trochanters ..	»	2	3	2	7
Am tiers supérieur.....	14	15	4	15	48
— moyen.....	5	4	17	17	43
— inférieur.....	14	6	16	10	46
Sans indication du siège..	6	21	31	118	176
	39	50	78	170	
	19		248		
	337				

Ces nouveaux chiffres ne font varier que d'une manière insignifiante les résultats généraux du travail que nous avons fait paraître sur ce sujet, dans les *Archives générales de médecine*, t. XIII, 5^e série, p. 208.

pris les fractures du fémur, tandis que 337 militaires, atteints de fractures de la cuisse, avaient été traités par la conservation du membre.

Des 1,664 amputés,	123 ont guéri.
	1,541 sont morts.
TOTAL.....	1,664

Les 337 fractures du fémur, traitées sans amputations, ont donné :

Guérisons	117
Morts.....	220
TOTAL.....	337

Un premier fait frappe tout d'abord dans les résultats de l'amputation de la cuisse, quelle qu'en ait été la cause, comparés à ceux des fractures du fémur traitées sans amputation, c'est que les amputations de la cuisse ont donné cinq fois moins de guérison que les fractures de la cuisse non amputées. Il est bien permis de supposer que si les 1,664 amputés de la cuisse avaient tous été opérés pour des fractures du fémur, leurs chances de mort ou de guérison eussent été les mêmes : en acceptant cette supposition, il résulterait de notre travail, qu'à l'armée d'Orient, la chance de succès pour les amputations a été :

Au tiers supérieur de.....	6 p. 100
— moyen de	6 —
— inférieur de.....	10 —

tandis que la chance de guérison sans amputation a été pour les fractures :

Du tiers supérieur de....	31,5 p. 100.
— moyen de.....	31,75 —
— inférieur	42 —

Nous n'attribuons pas à ces chiffres une valeur absolue.

INDICATIONS DES AMPUTATIONS. — MEMBRE INFÉRIEUR. 697

mais nous croyons cependant qu'ils permettent d'établir le rapport approximatif des succès du traitement des fractures de la cuisse sans amputation, à ceux du traitement des fractures de la cuisse par l'amputation. Ce rapport est

Pour le tiers supérieur du fémur, comme.	34,5	est à	6
— moyen.....	31,75	—	6
— inférieur.....	42	—	10

D'une manière générale, la proportion du total 177 survivants sur 337 blessés non amputés, est de 35 p. 100 : celle du total 123 survivants sur 1,664 blessés amputés est de 7 $\frac{1}{16}$ p. 100. Le rapport de ces totaux est comme 35 est à $\frac{1}{16}$; en d'autres termes, dans la guerre de Crimée, les hommes traités pour fractures de la cuisse, par la conservation du membre, ont guéri dans une proportion cinq fois plus grande environ que les hommes traités par l'amputation de la cuisse, pour une lésion traumatique quelconque du membre inférieur.

Il est assez remarquable de voir ces chiffres, sinon concorder exactement avec les relevés de Hutin, amener au moins des conclusions à peu près analogues, bien que les chiffres donnés par Hutin ne soient pas comparatifs, ainsi que nous l'avons déjà dit, et que l'excédant, à l'Hôtel des Invalides, des hommes non amputés sur les amputés puisse tenir à ce que les amputés marchant bien et pouvant subvenir à leurs besoins, n'entrent pas à l'Hôtel, tandis que les non amputés, conservant un membre plus ou moins utile et quelquefois le siège de retours d'accidents, viennent y chercher une vie et des soins plus faciles.

Quoi qu'il en soit, la dernière campagne d'Italie (1859), pour laquelle le relevé des blessures n'a point encore été établi, a laissé dans l'esprit d'un grand nombre de chirurgiens l'impression que les fractures de la cuisse par coups de feu ne nécessitent pas toujours l'amputation

du membre. Pour notre part, nous avons vu, dans les hôpitaux de Bergame, de Brescia, de Milan et dans les villages disséminés sur la route ou au voisinage de la route de Lonato à Milan, quelques faits de ce genre, dont nous n'osons pas préciser le nombre dans la crainte de donner un chiffre erroné.

Si, dans les considérations que nous venons de présenter, nous n'avons pas absolument rencontré la vérité, nous pensons être arrivé à des probabilités que beaucoup de chirurgiens n'hésitent pas à admettre. Ce point de pratique nécessite peut-être encore au point de vue de la chirurgie d'armée de nouvelles observations qui, nous l'espérons, seront poursuivies et viendront corroborer les nôtres. Nous concluons en disant : dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans les cas de fractures simples, sans perte de substance osseuse étendue, lorsque le blessé ne doit pas être transporté et qu'il est placé dans un lieu salubre et pourvu de toutes les ressources matérielles et chirurgicales, l'amputation peut être écartée ; dans les conditions opposées, l'amputation doit être pratiquée.

Articulation tibio-tarsienne. — Les fractures de l'articulation tibio-tarsienne, traversée dans son plus grand diamètre, nécessitent l'amputation. Il en est de même de l'ablation totale de l'une des deux malléoles.

Genou. — Les plaies pénétrantes du genou avec fracture des surfaces articulaires exigent l'amputation. Dans ces deux dernières circonstances, lésions du genou et de l'articulation tibio-tarsienne, les quelques faits heureux de conservation n'infirmement pas la règle que nous posons ; les graves accidents au prix desquels une guérison souvent déplorable a été achetée ne font que la corroborer.

Hanche. — L'expérience a prouvé que dans les cas de fracture du col ou de la tête du fémur, l'amputation ne

devait pas être faite immédiatement. Jubiote (1) entrevit, le premier, cette exception à la règle générale qui prescrit de pratiquer immédiatement les amputations reconnues indispensables. Des travaux plus récents, et particulièrement notre *Mémoire sur la désarticulation coxo-fémorale au point de vue de la chirurgie d'armée* (2), et le rapport de H. Larrey (3) sur ce travail, ont démontré que toutes les désarticulations de la hanche faites immédiatement ont été suivies de mort. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur le tableau suivant :

DÉSARTICULATIONS COXO-FÉMORALES A LA SUITE DE COUPS DE FEU

CHIRURGIENS.	Opérés.	Guéris.	Morts.
Opérations immédiates.			
LARREY. — <i>Clinique chirurgicale</i> , t. V.....	6	»	6
S. COOPER. — <i>Dictionnaire</i> , p. 85.....	2	»	2
LETULLE. — <i>Relation du siège d'Anvers</i> , par H. Larrey.....	1	»	1
HUTIN. — <i>Mémoires de médecine militaire</i> , t. XLIV.....	2	»	2
SÉDILLOT. — <i>Annales de la chirurgie française et étrangère</i> , t. II, p. 279.....	5	»	5
GUYON. — <i>Expédition de Cherchell</i> (Algérie, 1840).....	1	»	1
RICHET. — <i>Journées de Juin 1848</i> , Paris....	1	»	1
JUMOT. — <i>Thèse de Montpellier</i> , 1840.....	3	»	3
<i>Armée d'Orient</i> (Crimée).....	9	»	9
TOTAUX.....	30	»	30
Opérations méditées.			
LARREY. — <i>Clinique</i> , t. V.....	1	1	»
GUTHRIE. — <i>Clinique de Larrey</i> , t. V.....	1	1	»
BAUDENS. — <i>Traité des plaies d'armes à feu</i> ...	1	1	»
WEDENYER. — <i>Bulletin de Férussac</i> , t. III, p. 161.	1	»	1
A reporter.....	4	3	1

(1) *Thèse de la Faculté de Montpellier*, 1834.(2) *Mémoires de la Société de chirurgie*, t. V, p. 157.(3) *Nouveau recueil*, p. 369.

Opérations ultérieures.

WEDEMEYER. — *Loco citato*.....

BROWIG. — 12 décembre 1812.....

CLOT-BEY. — *Marseille*, 1830.....

TOTAUX.....

Si nous joignons à ces chiffres
hanche pratiquées primitivemen
rurgiens anglais pendant la guer
nombre de sept, nous voyons q
blessés opérés immédiatement r
trois-quarts de ceux qui n'ont su
diate ont succombé, et que l'or
tiers des sujets amputés à un
blessure.

H. Larrey, dans son rapport
firme par de nouvelles observa
avons émise, à savoir : que la
de la cuisse doit être entrepris
membre est presque tout à fait

On est en droit de se demar
devrait pas être appliquée aux
de tiers supérieurs du fémur. Ne

tandis que la proportion des guérisons sans amputation était, pour les fractures :

Du tiers supérieur de...	31,5	p. 100.
— moyen de.....	31,75	—
— inférieur de....	42	—

L'histoire chirurgicale et médicale de l'armée anglaise pendant la même campagne, donne la proportion des guérisons suivantes pour les amputations de la cuisse :

Au tiers supérieur.....	8,2	p. 100.
— moyen.....	44,7	—
— inférieur.....	50	—

Enfin Ribes et Hutin n'ont pas trouvé aux Invalides un seul amputé de la cuisse au-dessus du milieu du fémur.

L'amputation de la cuisse au tiers supérieur du fémur est donc une opération des plus graves, qui, d'après les chiffres précédents, ne donnerait en moyenne que 7.1 p. 100 de guérison.

Si, dans les fractures du col et de la tête du fémur, l'amputation immédiate du membre doit être absolument rejetée pour recourir à une amputation retardée, à une résection ou même à une tentative de conservation du membre, peut-être conviendrait-il aussi de ne pas amputer immédiatement dans les cas de fractures du tiers supérieur du fémur, de chercher à guérir le blessé sans mutilation, ou de ne l'amputer qu'à une période très-reculée.

Moment des amputations. — Non-seulement il importe de déterminer les indications des amputations, mais encore le moment convenable de pratiquer l'opération.

Les amputations ont de tout temps été divisées en amputations faites immédiatement ou très-peu de temps après la blessure, et en amputations faites plus ou moins longtemps après l'accident.

FAUREL DOUCHER.	Immédiate . .	Seconda
LARREY	Immédiate ou primitive..	Consécu
DUPUYTREN	Primitive . . .	Consécu
BOYER	Sur-le-champ	Tardive
S. COOPER	Immédiate . .	Consécu
VELPEAU	Immédiate . .	Consécu
VIDAL (de Cassis) .	Immédiate . .	Seconda
BAUDENS	Primitive . . .	Consécu
LISFRANC	Primitive ou immédiate.	Consécu
NÉLATON	Immédiate . .	Consécu
MALGAIGNE	Immédiate . .	Seconda
FENWICK	Primitive . . .	Seconda
ALCOOK	Primitive . . .	Intermé
SÉDILLOT	Immédiate . .	Retardé
DENONVILLERS et GOSSELIN	Primitive ou immédiate.	Consécu
LEGOUEST	Immédiate . .	Médiate.
H. LARREY	{ Immédiate ou primitive..	{ Consécu
J. ROUX	{ Immédiate ou primitive..	{ Médiate ou secondair

Quelques chirurgiens n'adm de la première époque que cell dire à l'accident, ou qui sont p après ; d'autres prennent ving mite extrême : pour nous, une lorsqu'elle est pratiquée avant l

après quelques heures ou seulement après plusieurs jours.

Le plus grand nombre des chirurgiens range dans la deuxième époque toutes les amputations qui ne sont pas immédiates. Il faut établir une distinction entre les amputations faites pendant la période aiguë de l'inflammation, et celles qui sont pratiquées au moment où l'inflammation a perdu de sa violence ou est tout à fait calmée. Nous désignons sous le nom d'amputation *médiate*, l'amputation faite pendant la période inflammatoire, et celle d'amputation *ultérieure*, celle qui est pratiquée à l'époque où la lésion est devenue pour ainsi dire locale et se rapproche d'une affection chronique.

Amputation immédiate. — De nombreuses discussions, dont la date remonte à l'Académie royale de chirurgie (1), ont altéré l'exactitude de l'appréciation de la nécessité et de l'époque des amputations à la suite des coups de feu. Laissant de côté ces débats, nous dirons que la nécessité absolue de l'opération domine toute la question. Lorsqu'une amputation est inévitable, elle doit être faite immédiatement, c'est-à-dire le plus tôt possible, avant l'apparition de la fièvre. Quoi qu'on en ait dit, on substitue, en effet, une plaie moins grave à une blessure plus grave dont les accidents doivent entraîner la mort. Cette règle ne souffre d'exception que pour l'extirpation totale de la cuisse, ainsi que nous l'avons établi précédemment.

Amputation médiate. — Lorsque les accidents inflammatoires ont paru, l'amputation doit être, autant que possible, retardée jusqu'à ce qu'un peu de calme soit revenu. Mais souvent les accidents ne diminuent pas, et leur violence est quelquefois telle que l'on se voit dans la nécessité d'amputer en pleine inflammation, dans la crainte que le blessé ne succombe. La période des amputations mé-

(1) *Mémoires* de Faure et de Boucher, t. II, p. 199 et 323.

diates peut avoir une durée de quinze jours ; et c'est surtout dans son déclin qu'il faut opérer, mais le chirurgien se trouve dans une position souvent difficile de sortir. Convient-il à cette époque sacrifier ou de conserver le membre : et si le membre échappé aux premiers accidents, ne pourra-t-il pas être guéri sans amputation ? En pareil cas, la détermination à prendre repose sur un bon diagnostic et le pronostic de l'affection. Amputez lorsque les conditions générales sont mauvaises, c'est-à-dire lorsque les blessés doivent être transportés, quand les hôpitaux sont encombrés, quand règnent des épidémies, lorsque l'inflammation très-violente a envahi les os dans une grande étendue, lorsque la suppuration a disséqué ou nûté les membres : vous sauverez très-peu d'opérés, il est vrai, mais vous conserverez encore moins de blessés en opérant pas. Le moment opportun est difficile à saisir, il échappe une fois, très-souvent il ne se représente pas : c'est à la sagacité du chirurgien de savoir le saisir à propos. N'amputez pas, dans les conditions contraires, et passez l'époque de l'amputation médiate et cherchez à gagner celle de l'amputation ultérieure.

Amputation ultérieure. — La période des amputations ultérieures a, pour ainsi dire, une durée illimitée. Elle commence après la cessation des phénomènes de l'inflammation, c'est-à-dire trois semaines ou un mois après l'accident, et se prolonge pendant plusieurs mois et même pendant des années. Dans sa première phase, les suppurations étendues, la fièvre hectique, l'émaciation, et dans la dernière, les altérations chroniques des os constituent les indications de l'opération.

Les amputations reconnues indispensables doivent donc être faites immédiatement ; les amputations médiate et les amputations ultérieures retardées autant que possible.



RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES AMPUTATIONS. 705

Résultats comparatifs des amputations immédiates, médiales et ultérieures. — Les résultats des amputations immédiates sont plus favorables que ceux des amputations médiales, et les résultats de ces dernières le sont moins que ceux des amputations ultérieures. Celles-ci se rapprochent beaucoup des amputations auxquelles Malgaigne (1) a donné le nom d'amputations pathologiques et qu'il considère comme beaucoup moins périlleuses que les amputations traumatiques ; les amputations pathologiques étant pratiquées pour une affection chronique du membre, et les amputations traumatiques pour des lésions accidentelles.

Les observations de nos prédécesseurs sur le résultat des amputations pratiquées à différentes époques ont été, en partie, confirmées par l'expérience de nos dernières guerres.

Dans l'armée anglaise, les opérations immédiates et les opérations médiales pratiquées en Crimée depuis le 1^{er} avril 1855 jusqu'à la fin de la guerre ont été :

		Morts.	Rapport p. 100.
Opérations immédiates..	690	175	25,3
— médiales....	89	38	42,7

Dans les hôpitaux du Bosphore, depuis le 26 septembre jusqu'au 27 novembre 1854 :

		Morts.	En traitement.	Guéris.	Rapport p. 100.
Opérations immédiates.	154	18	40	96	11,6
— médiales...	65	42	7	16	64,6

La proportion des morts est plus grande à la suite des amputations primitives pratiquées en Crimée que dans les hôpitaux du Bosphore, où les opérés ont été placés tout d'abord dans de bonnes conditions ; elle est moins forte, au contraire, à la suite des amputations médiales, parce que déjà à l'époque où celles-ci ont été faites dans les hôpitaux

(1) *Archives générales de médecine*, 3^e série, t. XIII et XIV.

du Bosphore, ces établissements encombrés ne présentaient même plus des conditions aussi avantageuses que les ambulances de la Crimée.

Dans l'armée française, toutes les amputations, non compris les amputations des phalanges des doigts, des métacarpiens et des orteils, se sont élevées pendant toute la campagne, au nombre de 4,467, ainsi réparties :

		Morts.	Pensionnés.	Ra. port p. 100.
Opérations immédiates ...	3234	2337	897	72,2
— médiates.....	852	600	252	70,4
Époque non déterminée..	381	194	187	51
	<u>4467</u>	<u>3131</u>	<u>1336</u>	

Parmi ces opérations, les opérations doubles sont au nombre de 120 et ont donné :

		Morts.	Pensionnés.	Rapport p. 100.
Opérations immédiates.	53	38	15	71,7
— médiates....	67	51	16	76,2
	<u>120</u>	<u>89</u>	<u>31</u>	

Les opérations primitives, pratiquées dans l'armée anglaise, ont donné, d'une part, 25,3 morts p. 100, de l'autre, 11,6 morts p. 100; et les opérations consécutives. 42,7 et 64,6 morts p. 100 : l'avantage reste donc aux premières sur les secondes. Au contraire, dans l'armée française, les opérations primitives ont donné 72,2 morts p. 100, et les opérations consécutives 70,4 morts p. 100: il y a donc une légère différence en faveur de ces dernières. Mais il faut considérer que les opérations dont l'époque n'a pas été déterminée n'ont donné que 51 morts p. 100, qu'il est très-probable qu'elles ont été faites primitivement, et qu'en les ajoutant aux opérations primitives, celles-ci n'offrent plus qu'une mortalité de 70 p. 100. Il n'y aurait donc, d'après ces chiffres, qu'une différence insignifiante entre les opérations primitives et les opérations

consécutives pratiquées dans nos rangs, à l'armée d'Orient. Nous nous expliquerons tout à l'heure sur l'élévation de nos pertes, parmi nos opérés, comparées à celles de l'armée anglaise.

Enfin, les remarquables études statistiques de Malgaigne (1) sur les grandes opérations pratiquées dans les hôpitaux de Paris, et les recherches plus récentes d'U. Trélat (2), paraissent mettre hors de doute l'avantage des amputations pathologiques sur les amputations traumatiques.

	Amputations.	Morts.	P. 100.
MALGAIGNE.	Pathologiques.. 343	176 =	51,3
	Traumatiques.. 166	104 =	62,7
U. TRÉLAT..	Pathologiques . 568	223 =	39,3
	Traumatiques.. 470	261 =	55,6
	Indéterminées. 106	28 =	26,4

Résultats généraux des amputations. — Quelques chirurgiens, et parmi les plus autorisés, Malgaigne et Velpeau, tout en admettant les amputations dans les cas où elles sont indispensables, sont disposés à ne pratiquer que le moins possible d'amputations immédiates, et pensent même pouvoir poser en précepte général, que les tentatives de conservation des membres, dans tous les cas, n'exposent pas à des chances de mort plus considérables que les amputations (3).

Cette proposition ne saurait être adoptée d'une manière générale dans la chirurgie d'armée; la différence des résultats que l'on peut obtenir en campagne ou dans les hôpitaux civils est très-grande, et tient aux causes que nous avons précédemment énumérées. On est bien forcé d'avouer que les résultats généraux des amputations ne donnent pas

(1) *Archives générales de médecine*, 3^e série, t. XIII et XIV.

(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1862.

(3) *Bulletin de l'Académie de médecine*, séance du 12 septembre 1848, t. XIII, p. 1431.

une grande somme de succès; mais il est juste de reconnaître aussi que les statistiques partielles comparatives des succès après l'amputation ou sans amputation, y compris même celle que nous avons établie sur les fractures de la cuisse, traitées par la conservation du membre ou par l'amputation, ne sont pas encore assez considérables pour faire loi et qu'elles n'ont fait jusqu'ici qu'apporter des éléments de solution à la question, sans la trancher définitivement.

La mortalité générale des amputations a été très-variable dans différentes circonstances et d'après les relevés fournis par divers chirurgiens; Boucher estimait que les deux tiers des amputés succombent; Faure assure qu'après la bataille de Fontenoy (1745), 300 amputations ne donnèrent que 30 ou 40 succès; Bilguer réduit à un ou deux les succès des amputations pratiquées pendant la guerre de Sept ans (1756). Larrey (1), rappelant tous ses souvenirs, après trente ans de guerres, pensait avoir sauvé les trois quarts de ses amputés. A. Blandin, chirurgien de la République, dit qu'avec des soins sagement administrés, on peut espérer sauver les trois cinquièmes des opérés.

Ce sont là des appréciations sans chiffres et sans contrôle: on trouvera dans le tableau suivant des données qui, sans être très-probablement d'une rigoureuse exactitude, sont cependant plus certaines en raison des nombres assez considérables qui leur servent d'éléments.

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Bataille navale devant Brest, 1794. —			
FERCOQ	60	2	3,3
Combat de Neubourg, 1794. — PERCY			
et LARREY.....	106	8	7,5
A reporter.....	166	10	

(1) Malgaigne, *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XIII, séance du 8 août 1848.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES AMPUTATIONS.

709

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
<i>Report</i>	166	10	
Bataille navale d'Aboukir, 1798. —			
<i>Armée anglaise</i>	30	"	"
Id. — <i>Armée française</i> , d'après MASSELET.	14	3	21,4
Campagne de la Nouvelle-Orléans, 1814.			
GUTHRIE.....	52	12	23,1
Bataille de Toulouse, 1814. — GUTHRIE.	99	32	32,3
Bataille de Waterloo, 1815. — GUTHRIE.	372	191	51,4
Bataille navale de Navarin, 1827. —			
DEL SIGNORE.....	58	14	24,1
Paris. Gros-Caillou, 1830. — H. LARREY.	17	9	53,0
Paris. Hôtel-Dieu, 1830. — MÉNIÈRE...	24	17	70,7
Paris. ROUX, 1830.....	14	7	50,0
Paris. Saint-Louis, 1832. — RICHERAND.	15	11	73,4
Siège d'Anvers, 1833. — H. LARREY...	64	14	21,9
Espagne, 1836-37. — ALCOCK.....	77	36	46,8
Expédition de Constantine, 1837. —			
SÉDILLOT.....	23	17	73,9
Paris, 1848. — <i>Académie de médecine</i> .			
— (Divers).....	120	56	46,6
Paris, 1848. — BAUDENS.....	14	9	64,1
Armée danoise, 1848-50. — DJORUP...	243	96	39,5
Campagne d'Orient. — <i>Armée anglaise</i> ,			
1854-56.....	998	273	27,4
Campagne d'Orient. — <i>Armée française</i>			
(grandes opérations seules).....	4466	3131	70,2
TOTAUX.....	6797	3916	57,63

Les 6797 opérations réunies dans ce tableau, ont donné en moyenne 57,63 morts p. 100, chiffre qui se rapproche beaucoup de l'estimation d'A. Blandin. Des différences énormes existent entre les rapports de la mortalité pris isolément : c'est pendant l'expédition de Constantine, que la mortalité a été la plus considérable, 73,9 p. 100 ; puis viennent successivement, celle de Saint-Louis, en 1832, 73,4 p. 100 ; de l'Hôtel-Dieu, en 1830, 70,7 ; de l'armée française pendant la campagne de Crimée, 70,2 p. 100 ; du Val-de-Grâce, en 1848, *Baudens*, 64,1 ; du Gros-Caillou, en 1830, *H. Larrey*, 53 p. 100 ; de la bataille de Waterloo, *Guthrie*, 51,4 ; enfin, de Paris, 1830, *Roux*,

50 p. 100. Les fâcheuses conditions dans lesquelles se trouvaient les blessés pendant la désastreuse expédition de Constantine, pendant la longue guerre de Crimée, après la fatigue d'une bataille de géants comme celle de Waterloo, dans les salles encombrées de Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu, la pénible situation morale des blessés militaires et de certains blessés civils, victimes de la guerre des rues, nous paraissent suffisantes pour expliquer ces grandes mortalités.

Les mortalités très-faibles des opérations, après certains faits de guerre, Aboukir : *armée* anglaise 0 p. cent ; bataille navale devant Brest 3,3 p. cent ; combat de Newbourg 7,5 p. cent ; Aboukir, *armée* française 21,4 p. cent ; *siège d'Anvers* 21,9 p. cent ; *Nouvelle-Orléans* 23,1 p. cent ; *Navarin* 24,1 p. cent, nous paraissent plus difficiles à comprendre. Il est assez remarquable que les opérations pratiquées à la suite des combats navals ont donné, en général, moins de mortalité que les autres : peut-être faut-il l'attribuer à la dissémination des blessés sur un grand nombre de navires, à la constitution robuste et éprouvée des marins, à l'absence de perturbation dans leurs habitudes, le vaisseau étant pour eux l'habitation et devenant l'hôpital après avoir été le champ de bataille. Nous ferons observer aussi que ce sont de courtes et heureuses campagnes *Newbourg*, *Nouvelle-Orléans*, *siège d'Anvers*, pendant lesquelles les troupes n'avaient pas eu le temps de se fatiguer, ou étaient entourées de soins et de ressources sans nombre, qui ont fourni le moins de mortalité à la suite des opérations. Il est bon de savoir qu'au début d'une campagne, la chirurgie est généralement assez heureuse ; mais qu'elle s'exerce, à mesure que la guerre se prolonge, sur des hommes dans de moins bonnes conditions, et ne compte plus que des succès de moins en moins nombreux.

C'est là la grande cause de la mortalité affligeante de

nos opérés de la campagne d'Orient 70,2 p. cent, à laquelle se sont surajoutés l'inclémence du climat, les épidémies et l'encombrement de nos hôpitaux. On a lieu d'être surpris de la mortalité relativement très-minime des opérés de l'armée anglaise, notre alliée dans cette campagne : le chiffre 27,4 p. cent en est à peu près le même que celui de 25 p. cent supputé par Larrey, après trente ans de guerres. La supériorité des succès de la chirurgie anglaise sur la chirurgie française se manifeste aussi bien dans la pratique civile que dans la pratique des armées ; elle a tellement ému les chirurgiens de ce côté-ci du détroit que certaines statistiques chirurgicales d'Outre-Manche, récemment publiées en France, ont été vivement incriminées, et considérées comme entachées d'erreurs manifestes.

. Nous acceptons pour notre part les statistiques données par le travail intitulé : *Medical and surgical history of the British army which served in Turkey and the Crimea during the war against Russia in the years 1854, 55, 56*, — London, 1858, — et présenté en 1858 au Parlement d'Angleterre. Nous ferons néanmoins remarquer : 1° que le chiffre des opérés porté à 998, et celui des morts à 273, s'élève véritablement, d'une part, à 1080 opérés, de l'autre à 310 morts, d'après le dépouillement même des tableaux statistiques anglais ; d'où il résulte que la mortalité a été de 28,7 p. cent, au lieu de 27,4 ; 2° que 737 amputés, en voie de guérison, sur 1080, ont été évacués de Crimée et de Scutari sur l'Angleterre, et qu'ils sont tous désignés comme guéris.

La différence de mortalité 1,3 p. cent, entre 27,4 p. cent chiffre des tableaux originaux et 28,7 p. cent chiffre des tableaux revisés, n'est pas assez importante pour nous arrêter. Mais nous ne pouvons pas ne pas signaler l'incertitude qui plane sur le sort des 737 amputés évacués sur l'Angleterre et portés guéris. Aucun de ces opérés n'a-t-il

done succombé depuis le jour de l'évacuation jusqu'en 1856, époque à laquelle s'arrête, avec la guerre, l'histoire chirurgicale de la campagne anglaise? Tous les amputés entrés à Chatham, au nombre de 667 sur les 737 évacués, ont-ils donc survécu à leurs blessures? On peut légitimement en douter, quand on n'a pas oublié combien d'opérés français sont morts pendant les évacuations de la Crimée sur Constantinople, de Constantinople sur la France, et plus tard encore; quand on sait combien d'accidents funestes peuvent survenir pendant la cicatrisation et avant la guérison complète d'une amputation. Il est à peu près certain que les auteurs des statistiques anglaises n'ont pas fait entrer dans leur chiffre de mortalité, prématurément établi, les pertes résultant de tous les accidents secondaires ou tardifs des amputations, et qu'ils ont ainsi donné, sans le vouloir, une moyenne de morts plus faible qu'elle n'est en réalité: tandis que dans les relevés relatifs à l'armée française, le sort des opérés n'a été déterminé qu'à la date du 31 décembre 1857, c'est-à-dire dix-huit mois après la campagne, et que ceux d'entre eux qui à cette date touchaient une pension de retraite ont seuls été considérés comme guéris; la longue période embrassée par cette statistique comprend ainsi les résultats immédiats et les résultats consécutifs des opérations.

Ces considérations peuvent bien amoindrir quelque peu les succès enregistrés par la chirurgie anglaise en Orient, mais elles n'expliquent pas les nombreux revers de notre pratique pendant la même campagne. Des observations d'un ordre différent nous donnent des renseignements plus positifs et d'une importance capitale. Plus grandes sont les armées, plus nombreux sont leurs malades et leurs blessés, et plus grandes aussi sont leur mortalité et leur pénurie, malgré les précautions les mieux prises et les prévisions les mieux entendues des administrateurs et des mé-

decins. L'effectif de l'armée anglaise, en Crimée, n'a jamais été aussi élevé que le nôtre; il n'a pas dépassé 97,864 hommes : le nôtre a été de 309,000 hommes. Cet effectif a été presque totalement renouvelé et n'a été complété qu'au printemps de 1855; le nôtre n'a reçu que des contingents successifs. Le nombre des blessés anglais par le feu ou le fer de l'ennemi n'a été que de 12,164; celui des nôtres a été de 39,868.

Dans les discussions auxquelles ont donné lieu, au sein de l'Académie de médecine en 1862 (1), les statistiques chirurgicales des hôpitaux civils de Londres, il a été beaucoup parlé de l'installation, des dispositions hygiéniques, des ressources matérielles et alimentaires rencontrées dans ces établissements et présentées comme étant de beaucoup supérieures à celles des nôtres. Nous ne possédons personnellement aucun document sur ce sujet; mais pendant la campagne d'Orient, il a été donné à tout le monde de voir les ambulances et les hôpitaux anglais, tout d'abord assez médiocrement organisés, s'améliorer rapidement sous l'impulsion des commissaires envoyés de Londres, pour les inspecter avec pleins pouvoirs, et acquérir, tant au point de vue de l'habitation, du couchage et des vêtements des malades qu'au point de vue du régime alimentaire, un degré de *comfort* que nos établissements beaucoup plus nombreux ne pouvaient égaler, en dépit du zèle, du dévouement et des efforts du personnel médical et administratif. Ajoutons encore que nos évacuations de malades de la Crimée, encombraient périodiquement nos hôpitaux de Constantinople et y perpétuaient l'infection purulente et la pourriture d'hôpital; tandis que les évacuations anglaises, nécessairement moins considérables que les nôtres, étaient presque toutes immédiatement dirigées sur la mère-patrie;

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XXVII.

que les blessés et les opérés de l'armée anglaise ne quittaient la Crimée que lorsqu'ils étaient déjà en voie de guérison. alors que les blessés et les opérés français étaient expédiés immédiatement ou dans les premiers jours de leurs blessures, pour faire place à d'autres leur succédant sans interruption. Si les évacuations sont une excellente mesure, c'est à la condition qu'elles ne s'appliquent qu'à des hommes véritablement en état d'être évacués : quand les nécessités de la guerre obligent à évacuer indistinctement tous les blessés et les opérés du jour ou de la veille, non-seulement afin d'éviter l'encombrement des locaux, mais encore afin de pouvoir recueillir et loger les blessés nouveaux, les évacuations ne peuvent avoir que de fâcheux résultats. Il ne nous a pas été possible, au point de vue militaire, de garder sur le sol ennemi de la Crimée, un nombre considérable de blessés qui auraient pu devenir un sérieux embarras pour le commandement, en cas de retraite ou de rembarquement.

Tous les esprits non prévenus trouveront dans ces différences de conditions, imposées par les événements, la raison des différences dans les résultats obtenus. Peut-être même faut-il prendre en considération, pour embrasser tous les éléments de cette question, l'influence que peut exercer sur le succès des opérations, la race d'hommes qui les supportent, ses habitudes hygiéniques et son alimentation : c'est une ressource dernière pour expliquer, d'une manière générale, les résultats de la chirurgie anglaise dont le bonheur semble quelquefois tenir du prodige.

Du lieu de l'amputation. — De la méthode et des procédés opératoires. — Les amputations doivent être en général pratiquées le plus loin possible du trouc : elle sont d'autant moins dangereuses que la partie amputée est d'un plus petit volume. Elles doivent toujours porter au-dessus des limites du désordre occasionné par la ble-

sure et, par conséquent, enlever le mal dans toute son étendue. Cependant les lésions des parties molles n'imposent pas toujours de limites infranchissables à l'opérateur. A la suite des coups de feu, les plaies d'entrée et de sortie faites par la balle peuvent être comprises dans les lambeaux ou dans les moignons, sans aucun inconvénient et même avec avantage : en divisant les chairs au-dessous d'elles, on peut conserver une plus grande longueur au membre, et n'opérer la section de l'os que dans la fracture elle-même, en se bornant à resciser et à régulariser le fragment supérieur. A la suite de fractures par de gros projectiles avec perte de substance des parties molles plus ou moins étendues, il est encore possible d'utiliser les parties restantes pour en former des lambeaux, et de ne séparer le membre que dans le lieu même de la fracture.

La diversité des blessures causées par l'action des projectiles de guerre, tantôt permet au chirurgien de choisir le lieu où il doit amputer, tantôt lui prescrit impérieusement d'agir sur un lieu déterminé. On dit alors que l'amputation est faite au lieu d'élection ou au lieu de nécessité.

Amputations dans la continuité ou dans la contiguïté. — Les amputations peuvent être pratiquées dans la continuité des os ou dans leur contiguïté : les premières sont les amputations proprement dites, les secondes sont les désarticulations. La supériorité des unes sur les autres est loin d'être établie d'une manière générale : si les amputations ont l'avantage d'être d'une exécution plus facile, de présenter une plaie plus régulière, moins étendue, mieux disposée à la réunion, de donner la possibilité de choisir le lieu où elles doivent être pratiquées et de conserver le plus possible de parties saines, elles ont l'inconvénient d'être plus longues, d'exposer à la nécrose, à la saillie de l'os, à l'hémorrhagie par la surface osseuse divisée, à l'irritation des parties par l'extrémité de l'os, à l'ostéomyélite et à

l'infection purulente. Les désarticulations, de leur côté, présentent l'avantage d'être plus rapides et de donner la possibilité de remonter jusqu'à la racine des membres ; elles exposent moins à la saillie des os qui n'irritent pas les parties voisines ; elles respectent le tissu osseux, sont exemptes d'hémorrhagie par l'extrémité de l'os et paraissent moins sujettes à l'inflammation du canal médullaire et à l'infection purulente : elles ont pour inconvénients, de donner quelquefois des plaies d'une étendue considérable, difficiles à réunir, renfermant des tendons, des ligaments, des cartilages qui, frappés de mort, jouent le rôle de corps étrangers et entretiennent des suppurations et des fistules de longue durée, présentant des cula-de-ar et des excavations où le pus rassemblé en foyer amène l'infection purulente, les altérations diverses du tissu osseux et toutes leurs conséquences.

Les avantages des unes et des autres sont donc compensés par leurs inconvénients. On doit cependant maintenir le précepte d'amputer le plus loin possible du tronc, et l'on peut dire que l'amputation faite au-dessous d'une articulation est moins grave que l'amputation pratiquée dans cette articulation même, et que la désarticulation est moins grave que l'amputation dans la continuité pratiquée au-dessus d'elle.

Lorsqu'on ampute immédiatement on peut avoir recours à l'amputation dans la continuité ou à l'amputation dans la contiguïté. Dans les amputations proprement dites, on sectionne l'os au-dessus du point fracturé en ayant soin d'emporter les portions éclatées, les fentes ou les fissures qui seraient rencontrées ; quelquefois on peut se borner dans les fractures nettes à régulariser les dentelures de l'os. Les désarticulations sont nécessitées par des fractures tellement voisines de l'articulation supérieure que la section de l'os dans la continuité ne peut être pratiquée ou expo-

serait aux accidents de l'arthrite, par des fractures avec éclats pénétrant jusque dans l'intérieur de l'articulation.

Lorsque l'on ampute médiatement ou ultérieurement, l'amputation peut encore être faite dans la contiguïté ou dans la continuité. Salleron (1), frappé de la fréquence de l'ostéomyélite et de ses conséquences redoutables, pendant la campagne d'Orient, remonta souvent, à l'extrémité thoracique, jusqu'à l'articulation supérieure de la section du membre qu'il aurait pu amputer dans la continuité; il n'hésite pas à attribuer quelques succès à cette conduite. J. Roux (2), considérant l'inflammation des os et l'ostéomyélite comme inévitables à la suite des fractures par coups de feu, a voulu généraliser le principe de la désarticulation. Ce précepte est manifestement trop absolu, comme H. Larrey (3) et nous-même (4) avons cherché à le démontrer.

La curabilité des fractures des membres par armes à feu, la guérison des amputations médiales ou ultérieures dans la continuité, le grand nombre d'opérations partielles pratiquées avec succès sur des os dont le canal médullaire était enflammé, prouvent péremptoirement que J. Roux s'est exagéré la fréquence, les dangers et l'incurabilité de l'ostéomyélite. Il n'est pas rare de voir guérir l'ostéomyélite au premier degré; tous les chirurgiens ont pu le constater; récemment encore, dans une amputation de cuisse, nous avons rencontré la moelle enflammée faisant saillie en champignon aussitôt après la section de l'os, et notre opéré a guéri néanmoins.

(1) *Des amputations primitives et consécutives* in *Mémoires de chirurgie, de médecine et de pharmacie militaires*, 2^e série, t. XXII, p. 242.

(2) *De l'ostéomyélite et des amputations secondaires à la suite des coups de feu, d'après des observations recueillies à l'hôpital de la marine* (Toulon, 1856) in *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XXIV.

(3) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1^{er} et 8 mai 1860.

(4) *Lettre à l'Académie de médecine*, 1^{er} mai 1860.

La désarticulation ne peut donc être posée en principe dans tous les cas d'amputation médiate. Elle doit être pratiquée d'emblée, de préférence à l'amputation dans la continuité, lorsque l'ostéomyélite est caractérisée par la suppuration et l'infiltration du membre, par la tuméfaction exactement limitée à l'étendue de l'os atteint. Elle serait substituée, dans le cours de l'opération, à l'amputation proprement dite, si la section de l'os devait porter sur une portion du canal médullaire en trop mauvais état, lorsque les conditions générales sont défavorables, lorsque l'ostéomyélite et l'infection purulente sont fréquentes à la suite des amputations dans la continuité, comme cela arrive si souvent en campagne. Il est évident que, dans ces circonstances, on peut être entraîné à pratiquer des opérations plus graves que celles qui sont immédiatement praticables ou que l'on avait entreprises ; ce qui revient à dire qu'il faut emporter toutes les parties malades ou menacées de le devenir. C'est pourquoi les amputations médiate faites dans la continuité, doivent toujours porter sur un point plus élevé de l'os que les amputations immédiates, et s'éloigner assez du siège de la fracture pour faire supposer que l'on ne rencontrera pas l'os malade. Les altérations des os doivent être seules prises en considération ; les altérations et les indurations des parties molles, n'entraînent pas, dans le plus grand nombre des cas, la nécessité d'amputer un membre dans un lieu beaucoup plus élevé ou de les désarticuler. Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître que Salleron et Jules Roux, en appelant l'attention des chirurgiens sur ce sujet, ont signalé mieux que personne une des causes les plus fréquentes de l'infériorité des amputations secondaires comparées aux amputations primitives, et que leurs judicieuses observations rendront d'importants services à la chirurgie consécutive des coups de feu.

Toutes les méthodes, tous les procédés peuvent trouver

leur application dans les amputations nécessitées par l'action des projectiles de guerre. Les richesses de la chirurgie opératoire ne sont pas trop nombreuses pour subvenir à des éventualités plus nombreuses encore, et qui tantôt exigent un procédé, tantôt repoussent celui-ci et réclament celui-là ou obligent à les modifier tous. Il est donc de la dernière importance que les chirurgiens militaires ne soient jamais pris au dépourvu par les difficultés inhérentes aux désordres qui leur imposent tel procédé plutôt que tel autre ; c'est presque une banalité de répéter que les opérations réglées marchent toutes seules, tandis que les opérations régularisatrices demandent, pour être menées à bien, autant de coup d'œil, de sagacité et de ressources inventives que d'habileté manuelle, qu'une connaissance approfondie de la médecine opératoire.

Dans les amputations réglées, qu'elles soient faites au lieu d'élection ou au lieu de nécessité, nous n'attachons pas, en général, une grande importance à la méthode ou au procédé opératoire mis en usage : considérées au point de vue du résultat définitif, c'est-à-dire la guérison, les méthodes circulaire, à lambeaux, ovalaire, etc., prises en masse, ne donnent pas des résultats plus satisfaisants les unes que les autres : considérées, au contraire, dans leur application à chaque opération en particulier, les unes ont sur les autres d'incontestables avantages qu'assurent encore le savoir et la dextérité du chirurgien. Les appréciations qui vont suivre nous sont toutes personnelles, et n'impliquent pas le rejet absolu des méthodes ou des procédés que nous n'indiquons pas.

Membre thoracique : — Doigts. — Les amputations des doigts peuvent être faites dans la continuité des phalanges ou dans leurs articulations. Généralement on ampute les doigts dans les articulations. Cette pratique n'a pas grand inconvénient pour la dernière phalange ; appliquée à la

seconde, elle enlève beaucoup de force et d'adresse à la main ; à la première, elle présente en outre plus de gravité. L'amputation dans l'article ne doit donc être faite que quand l'amputation dans la continuité n'est pas possible.

La méthode circulaire combinée avec l'incision latérale unique ou double, et la méthode à lambeaux, sont toutes deux applicables dans les amputations des phalanges dans la continuité, et peuvent être, au besoin, facilement modifiées. Les mêmes méthodes peuvent être indifféremment employées pour la désarticulation des phalanges ; cependant le procédé à lambeau palmaire est d'une exécution plus rapide et place la cicatrice sur la face dorsale de l'organe.

La désarticulation isolée des doigts doit être faite par le procédé en raquette, qui tient le milieu entre la méthode circulaire et la méthode ovale : il faut prendre garde, lorsqu'on désarticule le petit doigt, l'indicateur et surtout le pouce, de conserver assez de téguments pour recouvrir largement la tête des métacarpiens.

Dupuytren a conseillé d'enlever, en même temps que le médius ou l'annulaire, la tête du métacarpien correspondant, afin d'éviter l'écartement des doigts. Cette opération est inutile ; non-seulement les doigts se rapprochent à la longue, mais encore ils peuvent chevaucher les uns sur les autres et gêner les fonctions de la main.

Lorsqu'on est obligé d'enlever tous les doigts, le pouce doit être désarticulé isolément ; les autres doigts sont enlevés ensemble par la méthode circulaire.

L'amputation des métacarpiens dans la continuité, quand elle est possible, doit être aussi préférée à leur désarticulation, en raison de la gravité des accidents qui peuvent suivre l'ouverture des articulations du carpe.

La méthode ovale est la meilleure pour amputer ou

articuler chacun d'eux isolément ou par deux : c'est à méthode circulaire qu'il convient de recourir pour amputer les quatre derniers ensemble.

Les amputations et les désarticulations des doigts et des métacarpiens sont, généralement, des opérations peu graves. Voici quelques-uns de leurs résultats :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Articulation des phalanges. — <i>Hôpitaux de Paris.</i> — MALGAIGNE.....	24	1	4,2
Articulation d'un doigt.....	119	10	8,4
— de plusieurs doigts....	13	1	7,7
— du pouce.....	9	3	3,3
Amputations des doigts (sans désignation).....	193	1	0,5
Campagne d'Orient, 1854-56. — <i>Armée anglaise.</i> — Amputations du pouce..	20	0	0
Amputations des doigts ou phalanges (même campagne). — <i>Armée française</i>	300	45	15,0
Des renseignements certains manquent sur 224 opérés, qui sont probablement vivants, et ne figurent pas ici : ces 224 opérés portent le nombre total des amputations de doigts ou phalanges à 524.			
Amputations d'un ou de plusieurs métacarpiens. — MALGAIGNE.....	9	1	0,5
— <i>Armée française.</i> — (Campagne d'Orient).....	53	21	39,6
Des renseignements certains manquent sur 15 opérés non portés dans le tableau. Le total des amputations des métacarpiens a été de 68. Nous considérons ce chiffre comme trop faible.			
TOTAL.....	640	83	13

Poignet. — Lorsque la main est totalement désorganisée, doit avoir recours à la désarticulation du poignet, de préférence à l'amputation de l'avant-bras dans la continuité. Nous avons vu guérir un blessé sur lequel un chirurgien, voyant désarticuler le poignet, avait fait une amputation radio-carpienne. Le résultat était satisfaisant. Néanmoins

la difficulté de cette opération, son peu d'avantage réel. l'altération possible des os de la première rangée des os de carpe doivent la faire rejeter. La désarticulation du poignet, au contraire, est une bonne opération; il convient de la pratiquer par la méthode circulaire, en prenant un soin tout particulier de conserver assez de téguments pour recouvrir la surface articulaire. Les résultats qu'elle donne sont satisfaisants.

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.	16	0	0
Id. — U. TRÉLAT.....	27	6	22,2
Campagne d'Orient. — Armée anglaise.	3	"	"
Id. — Armée française.....	74	36	48,7
TOTAUX.....	120	42	35,0

Avant-bras. — L'amputation de l'avant-bras peut être faite à toutes les hauteurs. Il est de règle d'amputer le plus bas possible, malgré la recommandation donnée par Larrey d'amputer au tiers supérieur afin d'éviter l'inflammation des gaines tendineuses. C'est encore à la méthode circulaire que nous donnons ici la préférence. Baudens conseillait l'amputation à lambeaux vers la partie moyenne de l'avant-bras, en raison de la conicité du membre qui s'oppose à ce qu'on relève la peau facilement en manchette; deux petites incisions latérales sur les téguments suffisent pour permettre de les relever et n'exposent pas, à cette hauteur, comme en bas, à la saillie des os par les angles de la plaie.

Cette amputation passe pour la moins grave des grandes opérations. Voici quelques-uns de ses résultats :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	28	8	28,6
Id. — U. TRÉLAT.....	44	16	36,4
Hôpitaux de Glasgow. — LAWRIE.....	22	"	"
Campagne d'Orient. — Armée anglaise.	80	5	6,2
Id. — Armée française.....	367	197	53,4
TOTAUX.....	541	226	41,7

Coude.—Lorsque les accidents immédiats ou consécutifs ne permettent pas d'amputer dans la continuité des os de l'avant-bras, ou que l'on est obligé d'amputer l'avant-bras très-haut, il vaut mieux recourir à la désarticulation du coude que d'amputer le bras ou que de conserver une très-petite portion du cubitus et du radius devenant inutile ou nuisible. La désarticulation du coude mérite très-certainement d'être relevée de la défaveur dans laquelle elle est tombée, et contre laquelle Malgaigne a protesté avec raison. Toutes les fois que cela est possible, il faut opérer par la méthode circulaire, en ayant soin de faire descendre l'incision un peu plus bas sur la partie postérieure du membre que sur la partie antérieure. La section oblique, en donnant plus de longueur aux téguments postérieurs, permet de recouvrir plus facilement les condyles de l'humérus et porte la cicatrice en avant et au-dessus d'eux. Il est inutile de conserver l'olécrane comme le faisait quelquefois Dupuytren. Salleron a conseillé de faire, séance tenante, une incision cruciale sur les téguments à la hauteur de la cavité olécranienne afin de prévenir l'accumulation du pus dans la large poche qu'ils représentent ; cette précaution peut avoir son avantage. Néanmoins nous ne l'avons pas prise sans une désarticulation du coude que nous avons faite et qui a guéri sans accidents. La désarticulation du coude a donné les résultats suivants :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	5	1	20,0
— — — U. TRÉLAT.....	4	2	50,0
Compagne d'Orient. — Armée française.	41	21	51,2
TOTAUX.....	50	24	48,0

Salleron, dans son seul service à Constantinople, a pratiqué la désarticulation du coude 26 fois, et a obtenu 21 guérisons.

Nous ne trouvons notée aucune désarticulation du coude

nière, au Val-de-Grace, nous avons
désarticulé le coude, et notre opé

Le nombre des succès certain
comme on le voit, assez considér
tiquer plus souvent.

Bras. — L'amputation du bras
possible. Dans les fractures com
périeure de l'humérus, obligea
au-dessus des attaches des mus
rieur et postérieur de l'aisselle,
ter le bras dans l'article afin
spasmodiques d'un moignon tr
tuer l'ablation de l'os souvent a
apparente, et d'obtenir une plu
conseil de Larrey, fondé sur une
mérite d'être pris en sérieuse
nous avons vu des sujets ampu
toide, qui conservaient sans se
tantôt verticalement, tantôt ho
tion de l'épaule était moindre.
Ajoutons enfin que cette derni
que l'amputation du bras. Les
du bras sont :

La plupart des chirurgiens anglais, en Orient, ont amputé en faisant deux lambeaux : nous préférons encore ici la méthode circulaire, qui doit être pratiquée en prenant la précaution de faire descendre l'incision plus bas en avant qu'en arrière, afin que la coupe des téguments soit perpendiculaire à l'axe du membre lorsque celui-ci est détaché.

Épaulé. — La désarticulation du bras est nécessitée par des désordres immédiats très-étendus ou par des altérations consécutives des os. C'est par le procédé de Larrey que cette opération doit être exécutée. Elle a donné :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	13	10	77,0
Id. — U. TRÉLAT.....	27	17	63,0
Id. — Journées de juin 1848. — Divers.	9	3	33,3
Campagne d'Orient. — Armée anglaise.	45	14	31,1
Id. — Armée française.....	207	135	65,2
TOTAUX.....	301	179	59,5

Elle est plus grave que l'amputation du bras : d'après les chiffres ci-dessus indiqués, l'amputation a donné 47,7 morts p. 100, — la désarticulation 59,5 morts p. 100.

Membre pelvien : Orteils. — Les amputations des orteils dans la continuité des phalanges, ne sont pas généralement pratiquées, et c'est aux désarticulations que l'on a le plus souvent recours. Cependant on peut amputer avec avantage la première phalange du gros orteil dans sa continuité, toutes les fois qu'il est possible de conserver une portion notable de sa partie postérieure. Les amputations des orteils sont souvent nécessitées par la gangrène consécutive aux congélations : dans ces cas, la désarticulation est préférable à l'amputation, attendu que la plupart du temps la portion de phalange laissée en place, est atteinte de nécrose et de carie.

La perte de plusieurs orteils apporte toujours une gêne

plus ou moins grande dans la marche : l'importance de leur conservation va en décroissant depuis le premier jusqu'au cinquième. Le gros orteil est le plus précieux de tous ; lorsqu'il est nécessaire de le sacrifier, il faut l'enlever seul et conserver, d'après le précepte de Blandin et contrairement à celui de Dupuytren, la tête du premier métatarsien, qui constitue le point d'appui interne et antérieur de la voûte plantaire, et rend les plus grands services dans la marche. Lorsqu'on est obligé d'enlever les trois ou quatre premiers orteils, peut-être vaudrait-il mieux les enlever tous que de conserver les derniers, afin de donner à la partie antérieure du pied une forme plus régulière et plus favorable aux fonctions de l'organe.

Les méthodes et les procédés opératoires sont les mêmes que pour l'amputation ou la désarticulation des doigts. La désarticulation du gros orteil mérite seule une mention spéciale, en raison du volume considérable de la tête du premier métatarsien qui exige, pour être recouverte, que les incisions soient faites de manière à conserver beaucoup de téguments, à ménager la plante du pied et à reporter la cicatrice en dehors, au voisinage du deuxième orteil.

Les amputations des phalanges et les désarticulations d'orteils ont donné :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100
Désarticulation des phalanges des orteils. — MALGAIGNE.....	9	"	"
Désarticulation des orteils. — MALGAIGNE.....	26	1	3,9
Campagne d'Orient. — Armée anglaise. Id. — Armée française, pour blessures de guerre.....	8	"	"
	57	24	42,1
Il faut ajouter 38 opérations, sur les résultats desquelles on ne possède pas de renseignements, aux 57 indiquées ; ce qui porte le nombre total à 95.			
A reporter.....	100	25	25,0



AMPUTATIONS DU MEMBRE PELVIEN.

727

<i>Report</i>	100	25	23,0
A la suite de congélations.....	227	38	16,7
Il faut ajouter 23 opérations, sur les résultats desquelles on ne possède pas de renseignements, aux 227 indiquées; ce qui porte le nombre total à 269.			
	327	63	19,2
Désarticulation du gros orteil. — MAL- GAIGNE.....	43	7	16,3
TOTAUX.....	370	70	18,9

Métatarsiens. — L'amputation des métatarsiens dans la continuité, doit toujours être faite, toutes les fois qu'il est possible de laisser à la partie postérieure de l'os, une longueur suffisante pour assurer sa vitalité. Dans les cas de congélations, nous avons observé qu'il valait mieux recourir à la désarticulation qu'à l'amputation, quand on était obligé de faire porter la section de l'os sur son tiers supérieur. Dans les cas de fracture, l'amputation dans la continuité doit toujours être préférée, bien que l'ouverture des articulations tarso-métatarsiennes nous ait toujours paru moins grave que celle des articulations carpo-métacarpiennes.

Les métatarsiens sont amputés ou enlevés isolément ou tous ensemble.

L'amputation d'un métatarsien s'exécute par une incision en raquette descendant jusqu'à la racine de l'orteil et ménageant la plante du pied. Quand il est nécessaire d'enlever plusieurs métatarsiens à la fois, une incision transversale est faite à l'extrémité supérieure de l'incision en raquette, de manière à obtenir deux lambeaux triangulaires que l'on dissèque pour découvrir les os dans une étendue suffisante. On a conseillé de faire la section du premier métatarsien dans une direction oblique de dedans en dehors et d'arrière en avant; cette recommandation n'a

vent on est obligé de faire un beau plantaire. Les os sont sciés même ligne ; si l'amputation est y a quelque avantage pour la bo et son aptitude à la marche, de successivement plus reculé à m bord interne de l'organe, afin d' gueur qu'au bord externe.

La désarticulation s'applique ou plusieurs os du métatarse et a fois. L'incision en raquette est a tion isolée de tous les métatarsien ver le premier ou plusieurs m ajoute une incision transversale de l'incision en raquette, vient t du pied. L'ablation d'un des méta sur la marche : nous avons vu second métatarsien renverser le cliner la pointe en dehors ; celle trième, dévier en dehors les méta que l'articulation du premier m cunéiforme était à demi luxée lant sur le bord interne du pi

le nom d'amputation tarso-métatarsienne ou de Lisfranc, doit être pratiquée, autant que possible, avec un lambeau plantaire limité par la rainure des orteils, afin de placer la cicatrice sur la face dorsale du pied : cependant on est quelquefois obligé de former deux lambeaux, un dorsal et un plantaire, lorsque ce dernier est rendu insuffisant par l'altération des téguments de la plante du pied ; la cicatrice est alors moins bien située et repose sur la face antérieure du moignon.

L'ablation des métatarsiens internes et celle des métatarsiens externes ont pour effet commun de renverser le pied en dehors. Nous avons vu l'amputation de Lisfranc amener le même résultat sur un nègre qui avait subi une double opération : il n'en est pas toujours ainsi, et Verneuil, après l'opération de Lisfranc, a constaté, au contraire, l'élévation du bord interne du pied et la tendance de l'organe à se renverser en dedans ; le pied repose alors sur son bord externe qui tend à se reporter en dedans, comme pour se rapprocher de l'axe du tibia.

Les amputations et les désarticulations d'un ou de plusieurs métatarsiens sont généralement peu graves : l'amputation tarso-métatarsienne l'est davantage.

Tarse. — La désarticulation partielle des os de la deuxième rangée des os du tarse et la désarticulation tarso-tarsienne en particulier, sont généralement de mauvaises opérations ; il en est de même des opérations mixtes qui consistent à désarticuler les cunéiformes, et à scier le cuboïde. A mesure, dit Salleron avec beaucoup de justesse, que l'on se rapproche de la partie postérieure du pied, les complications augmentent de fréquence et de gravité, la réussite est plus incertaine, et le résultat définitif moins favorable pour le blessé.

L'amputation tarso-métatarsienne est, de toutes les amputations partielles du pied, celle dont la valeur a été le

plus discutée; elle ne réussit que dans de certaines conditions, impossibles à déterminer. Elle a pour effet l'ex-tension exagérée du moignon et l'ascension du talon en arrière. Ces conditions, qui rendent la marche impossible, ont été combattues sans succès par la section du tendon d'Achille pratiquée après ou en même temps que l'opération; ce qui tend à démontrer qu'elles ne sont pas produites par la rétraction du tendon d'Achille, mais plutôt par la rétraction des parties fibreuses situées en arrière de l'articulation tibio-tarsienne. Malgré quelques exemples de résultats définitifs satisfaisants, l'expérience chaque jour plus étendue de résultats défavorables nous engage à la proscrire définitivement.

L'amputation sous-astragaliennne, très-favorablement appréciée par Malgaigne, Verneuil et d'autres chirurgiens, a peut-être été jugée un peu sévèrement par nous (1). Si l'on y avait recours, c'est le procédé de Verneuil qu'il faudrait mettre en usage.

Quoi qu'il en soit de la valeur de toutes les opérations partielles pratiquées sur le pied, nous engageons beaucoup les médecins militaires à se garder de trop sacrifier aux nouveautés chirurgicales, à ne pas oublier que la plupart des soldats mutilés, sortis des classes pauvres et laborieuses de la société, doivent demander au travail, pour subsister, un complément à la pension de retraite servie par l'État, que, dans ces conditions, l'usage du pied ne souffre pas d'à peu près, et qu'il vaut mieux, sans aucun doute, enlever le membre en entier que d'acheter sa conservation au prix de difformités ou de mutilations qui le rendraient non-seulement inutile, mais en feraient un obstacle à la marche. Une des conditions du succès dans les résultats des amputations partielles du pied, c'est

(1) *Recueil de mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires*, 1856.

la cicatrisation rapide ; les guérisons sont souvent compromises lorsqu'elles s'opèrent lentement, et avec des suppurations de longue durée qui peuvent altérer les os laissés en place. Nous pensons aussi qu'au pied, les opérations à la suite de causes traumatiques, pratiquées chez des hommes surpris dans l'état de santé parfaite, offrent plus de chances de succès que celles qui sont pratiquées à la suite d'affections chroniques des os, sur des sujets scrofuleux et débilités chez lesquels les récidives sont si fréquentes.

Les statistiques des amputations partielles du pied sont difficiles à établir, parce que ces opérations sont souvent confondues ou inexactement désignées : nous donnons ici quelques-uns de leurs résultats.

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Amputation médio-tarsienne. — MAL- GAGNE.....	38	6	15,8
Id. — Campagne d'Orient. — Armée an- glaise.....	9	2	22,2
Amputation sous-astragalienne. — MAL- GAGNE.....	5	"	"
Id. — VACQUEZ.....	11	"	"
Id. — SALLENON. Constantinople.....	2	2	100
Amputations partielles du pied, sans désignation. — U. TRÉLAT.....	116	43	37,1
Id. — Armée française (Campagne d'O- rient).....	74	44	59,5
TOTAUX.....	255	97	38,0

Pied. — Lorsque le pied a été broyé, ou que les désordres dont il est atteint ne permettent pas de pratiquer une amputation partielle incontestablement utile, on doit avoir recours à la désarticulation tibio-tarsienne pour enlever l'organe en totalité. Si la disposition des parties le permet, le procédé de J. Roux, à lambeau latéral interne, ou celui de Syme, à lambeau formé par les téguments du talon, sont ceux qui méritent la préférence :

les deux malléoles doivent être sciées au niveau de la surface articulaire, et, lorsque celle-ci est altérée, on peut porter la scie plus haut encore, dans l'épaisseur même des malléoles. Si les téguments du talon et de la face interne du pied avaient été détruits, il vaudrait mieux recourir à l'amputation de la jambe que de prendre, sur la face externe ou dorsale du pied, des lambeaux dont le peu d'épaisseur compromettrait le résultat de l'opération.

Les résultats immédiats de cette amputation sont généralement favorables ; il n'en est pas toujours de même des résultats définitifs. Sur trois désarticulations tibio-tarsiennes que nous avons pratiquées, l'une, faite en Orient, sur un prisonnier russe, nous a donné un très-beau succès et a permis à l'opéré de marcher solidement sur son moignon après trois mois : les deux autres, pratiquées au Val-de-Grâce, ont été moins heureuses ; un de nos opérés n'a marché qu'au bout d'un an et ressentait encore des douleurs, l'autre conservait encore, après quinze mois, un moignon tuméfié, souvent douloureux et couvert de nombreuses fistules. Nos deux derniers amputés ont été opérés pour des caries des os du tarse ; le prisonnier russe, à la suite d'un coup de feu. Nous ne sommes pas très-persuadé qu'ici, comme dans toutes les opérations partielles du pied, les amputations pathologiques donnent plus de succès immédiats que les amputations traumatiques ; le volume du membre, en effet, et la surface suppurante ont toujours la même dimension. Quant aux résultats définitifs, ils nous paraissent théoriquement devoir être meilleurs à la suite d'opérations pratiquées pour des coups de feu, qu'à la suite d'opérations pratiquées pour des affections organiques des os, surtout lorsque la cicatrisation se fait rapidement.

L'amputation tibio-tarsienne a donné les résultats suivants :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
VALETTE (de Lyon).....	11	1	9,1
GUNTHER.....	81	11	13,6
Armée anglaise (Campagne d'Orient).	13	2	15,4
Armée française (id.).....	37	19	51,4
TOTAUX.....	142	33	23,2

Jambe. — La jambe peut être amputée à toutes les hauteurs.

Le lieu d'élection est situé à quatre travers de doigts environ au-dessous de la tubérosité du tibia. Lorsqu'on ampute la jambe au-dessus du lieu d'élection par le procédé de Larrey, ce qui permet d'éviter la désarticulation du genou ou l'amputation de la cuisse, la section des os doit être faite immédiatement au-dessous de la tubérosité du tibia et de la tête du péroné. Larrey enlevait le péroné, qu'il vaut mieux chercher à conserver, dans la crainte que son articulation ne communique avec celle du genou. Dans l'une et l'autre de ces opérations, la méthode circulaire nous a toujours paru donner les résultats les plus satisfaisants.

Pendant la campagne d'Orient, les chirurgiens anglais ont amputé la jambe au-dessus de la lésion, sans se préoccuper du lieu d'élection, c'est-à-dire, à toutes les hauteurs indifféremment. Les amputations pratiquées au tiers moyen, guérissent aussi bien, sinon mieux, comme l'indique notre tableau, que les amputations au lieu d'élection, mais elles exposent le moignon à des chocs pénibles, lorsqu'il repose sur un pilon, ou elles nécessitent l'emploi d'appareil prothétiques aussi lourds que dispendieux.

Les partisans de l'opération sus-malléolaire la représentent comme moins grave que l'amputation au lieu d'élection. Cette assertion est loin d'être prouvée : en effet, les amputations de jambe dans le tiers inférieur ont donné, en Orient, une mortalité plus grande que les amputations

au lieu d'élection. Mais il est avéré qu'elle a souvent des résultats définitifs déplorables qui se traduisent par la concité du moignon, la rétraction des parties molles en arrière et l'ulcération de la cicatrice. Afin d'éviter ces inconvénients, on a conseillé de pratiquer cette amputation en faisant un grand lambeau postérieur : les faits n'ont pas encore suffisamment justifié cette modification opératoire. Quoi qu'il en soit, dans la chirurgie d'armée, l'amputation sus-malléolaire double ne doit jamais être pratiquée ; simple, elle doit être réservée pour les cas exceptionnels où la position sociale des opérés ne leur impose ni marche, ni travail.

Résultats de l'amputation de la jambe :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	192	106	55,2
— — U. TRÉLAT.....	418	184	44,0
Campagne d'Orient. — Armée anglaise.	149	50	33,6
— — Armée française.	784	428	54,8
TOTAUX.....	1540	768	49,9

Les amputations de jambes, faites dans l'armée française, se divisent ainsi quant à leur siège :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100
Au lieu d'élection.....	343	84	24,5
Au tiers moyen.....	17	3	17,6
— inférieur.....	47	26	55,4
Sans indication de lieu.....	374	345	84,3
TOTAUX.....	784	428	54,8

Genou. — La désarticulation du genou est une mauvaise opération, plus grave que l'amputation de la cuisse dans la continuité, et qui doit être rejetée de la pratique. On peut en juger par ces chiffres :

AMPUTATIONS DU MEMBRE PELVIEN.

735

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	3	3	100,0
— — — VELPEAU.....	6	4	66,6
Campagne d'Orient. — Armée anglaise..	7	4	57,2
— — — Armée française.	78	71	91,0
TOTAUX.....	94	82	87,0

Cuisse. — La cuisse peut être amputée à toutes les hauteurs : elle doit être enlevée en général le plus bas possible, mais à une distance suffisante du genou pour que le fémur soit coupé dans sa diaphyse. Les méthodes qui nous ont semblé les meilleures sont : l'amputation circulaire pour le tiers inférieur du membre, l'amputation à un seul lambeau antérieur pour les deux tiers supérieurs. Cependant, il est bon d'être prévenu que l'amputation à lambeau, bien que donnant plus de facilité à recouvrir l'extrémité du fémur et à affronter les bords de la plaie, à la partie supérieure de la cuisse, ne met pas toujours à l'abri de la conicité du moignon : nous avons même vu l'extrémité de l'os perforer la partie moyenne d'un lambeau convenablement épais et venir faire saillie au dehors. Toutes les amputations de la cuisse sont très-graves, et leur danger est d'autant plus grand qu'elles se rapprochent davantage de la partie supérieure du membre.

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
Hôpitaux de Paris. — MALGAIGNE.....	199	126	63,4
Id. — U. TRÉLAT.....	360	190	52,8
Campagne d'Orient. — Armée anglaise.			
Tiers supérieur.....	39	34	87,2
Tiers moyen.....	65	38	58,5
Tiers inférieur.....	60	33	55,0
Sans désignation de lieu.....	77	37	48,1
Id. — Armée française.....	1678	1544	92,2
TOTAUX.....	2478	1812	74,0

On rencontre quelquefois, selon les circonstances, des séries plus heureuses, mais toujours assez restreintes.

fréquente, il faut mieux amputer
qu'il faut même remonter jusqu'à
d'éviter d'ouvrir le canal médullaire
plus grandes dimensions, et que
au-dessous du grand trochanter
où les accidents sont moins graves.

Hanche. — La désarticulation doit
être faite que dans le cas où le fémur est
complètement détaché, et dans ceux où il n'est que
la totalité du fémur. La méthode de Scarpa
est la meilleure. La méthode de Pott est la plus
sûre est celle qui donne les meilleurs résultats.
Nous ne reviendrons pas sur les résultats de cette opération
la mortalité qui suit cette opération est de 1/3
précédemment, et nous avons fait 14 opérations
4 seulement avaient guéri. Dans la campagne d'Orient
avons donné, 9 cas seulement se sont terminés par la guérison.
d'Orient : les résultats suivants ont été obtenus :
sartifications faites en Crimée ; en 1854, 10 opérations
médiatement. Nous y avons ajouté 10 opérations
sécutives, faites par J. Roux sur l'armée d'Italie sur l'hôpital de

Primitives.

Campagne d'Orient. — Armée

Échelle de gravité des amputations. — D'après les chiffres que nous avons indiqués, l'échelle de gravité des opérations peut être établie de la manière suivante :

OPÉRATIONS.	Mortalité p. 100.
Amputations et désarticulations des doigts et des métacarpiens.....	13,0
Amputations et désarticulations des orteils.....	18,9
Désarticulation tibio-tarsienne.....	23,2
— du poignet.....	35,0
Ablations des métatarsiens et opérations partielles du pied.....	38,0
Amputation de l'avant-bras.....	41,1
— du bras.....	47,7
Désarticulation du coude.....	48,0
Amputation de la jambe.....	49,9
Désarticulation de l'épaule.....	59,5
Amputation de la cuisse.....	74,0
Désarticulation du genou.....	87,0
— coxo-fémorale.....	87,7

Certaines opérations d'une valeur contestée, telles que la désarticulation tibio-tarsienne et la désarticulation du coude, sont classées en bon rang sur ce tableau ; d'autres, la désarticulation de l'épaule et celle du genou, présentées comme moins graves que l'amputation du bras et celle de la cuisse, le sont bien davantage et occupent les rangs inférieurs du tableau.

DES RÉSECTIONS

Des résections dans la continuité. — Les résections à la suite des blessures par armes à feu peuvent être faites dans la continuité ou dans la contiguïté des os.

Nous avons déjà dit que la résection appliquée à la continuité des os pour régulariser immédiatement les extrémités des fragments d'une fracture est, en général, inutile

et peut avoir de fâcheuses conséquences : elle nécessite, sur des membres volumineux, des incisions considérables ; elle expose à enlever trop ou trop peu de l'os, et ne met pas à l'abri des nécroses qu'elle provoque même quelquefois. Cette opération trouve parfois son emploi dans les cas où la nécrose, la carie ou l'ostéomyélite ont envahi les extrémités des fragments ; mais ce que nous savons de la marche de ces affections, l'impossibilité d'apprécier exactement l'étendue de l'altération osseuse, la crainte de réveiller une inflammation chronique et de la faire passer à l'état aigu, restreignent considérablement, en pareil cas, les indications de la résection, commandent de temporiser ou d'avoir recours de préférence à l'amputation.

En général, dans la seconde période des fractures par armes à feu, les mauvaises conditions qui empêchent la consolidation, s'opposent aussi à la guérison des résections. Lorsque les conditions sont bonnes, et que les fractures sont arrivées à leur dernière période, c'est-à-dire lorsqu'il existe de fausses articulations, des altérations osseuses limitées déterminant des accidents tout à fait chroniques, des séquestres invaginés ou englobés dans le cal, la résection complète de l'extrémité des fragments, les résections partielles et les trépanations sont quelquefois pratiquées avec succès.

En résumé, les résections immédiates dans la continuité sont généralement inutiles, les résections médiatees sont rarement indiquées et rarement heureuses, les résections ultérieures sont plus souvent réclamées et suivies de résultats avantageux.

Des résections dans la contiguïté. — Les résections dans la contiguïté des os, c'est-à-dire les résections des extrémités articulaires, trouvent une application plus fréquente que les résections dans la continuité. Jusqu'à nos jours, elles n'avaient pas pris place dans les opérations de la chi-

urgie d'armée : un petit nombre de chirurgiens du premier empire, Percy et Larrey entre autres, en avaient bien pratiqué quelques-unes, mais à titre d'opérations exceptionnelles, malgré l'indication qu'en avait donnée Bilguer. Moreau (1) et Champion (2) en démontrèrent les avantages. Aujourd'hui, un grand nombre de chirurgiens militaires, en France et surtout à l'étranger, tendent à substituer la résection à l'amputation dans les cas de lésions des jointures, particulièrement au membre thoracique.

La substitution des résections aux amputations ne saurait être admise en principe, dans la chirurgie d'armée, qu'autant que les résultats des premières opérations seraient reconnus supérieurs à ceux des secondes, dans une série considérable de faits relevés en campagne. Le nombre des résections pratiquées à l'armée n'est pas encore assez grand pour permettre de tirer des conclusions qui leur soient entièrement favorables, et certaines considérations permettent d'entrevoir l'avenir qui leur est réservé.

Les résections sont, en général, des opérations longues et quelquefois laborieuses, par conséquent peu praticables sur le champ de bataille où les opérations promptes et faciles seront toujours préférées. Dans les ambulances volantes, cet inconvénient des résections est moins sérieux, bien qu'il faille encore tenir compte des circonstances des combats, de l'installation matérielle insuffisante, du grand nombre de blessés à opérer ; il disparaît complètement dans les ambulances sédentaires ou dans les hôpitaux.

Sous le rapport des pansements, le plus grand nombre des résections nécessitent des soins longs et difficiles, et l'emploi d'appareils pour ainsi dire spéciaux à chacune d'elles, appareils auxquels, il est vrai, l'industrie du chi-

(1) *Résections des os*, etc. 1803 et 1816.

(2) *Thèse de Paris*, 1815.

rurgien peut en partie suppléer. Au point de vue de la rapidité de la guérison, elles guérissent toujours lentement; enfin, elles sont disposées, comme les autres opérations, aux accidents consécutifs.

Il semble, *a priori*, que les lésions traumatiques des os, observées à l'armée, doivent plus souvent indiquer les résections, et offrir plus de chances de succès, que les lésions organiques rencontrées dans les hôpitaux, qui sont généralement mal limitées, et traduisent presque toujours une altération générale de la constitution des sujets. Mais il ne faut pas oublier que dans les armées nombreuses, dans les longues campagnes, à la suite des grandes batailles, les soldats blessés ont enduré toutes les fatigues et toutes les privations, que leur santé générale et leur constitution sont souvent à jamais détériorées, qu'ils sont exposés à des transports, reçus dans des hôpitaux, que les prévisions les plus sages et les mieux entendues ne peuvent préserver de l'encombrement et des épidémies, ou pourvoir de ressources qui, si nombreuses qu'elles soient, sont toujours au-dessous des besoins. C'est donc avec réserve que les résections et, en particulier, les résections des articulations du membre inférieur, qui semblent, à l'heure qu'il est, jouir d'une faveur et d'une innocuité toutes nouvelles, doivent être introduites dans la chirurgie d'armée.

Ces considérations doivent entrer en ligne de compte dans les indications et les contre-indications générales des résections, et dans le choix à faire entre elles et les amputations, lorsque les extrémités épiphysaires des os ou les jointures ont été lésées.

Indications générales et contre-indications. — Les indications et les contre-indications des résections articulaires sont fournies par l'état des parties molles, des vaisseaux et des os.

Les pertes de substance considérables des parties molles, la lésion de l'artère principale du membre, la destruction

ou la fracture de l'os s'étendant à une grande distance sur la diaphyse, sont autant de conditions qui contre-indiquent la résection et nécessitent l'amputation.

Lorsqu'au contraire, la lésion des os est bien limitée et les vaisseaux intacts, lorsque la lésion des parties molles est peu étendue, lorsqu'il est possible de conserver un certain nombre d'insertions musculaires autour de l'articulation, la résection peut être tentée.

L'exploration de la blessure de l'os avec le doigt permet de reconnaître, dans la majorité des cas, si la résection est possible; d'autres fois, l'ouverture préalable de l'articulation est nécessaire pour arriver à un diagnostic certain. En général, lorsqu'une balle a frappé la tête d'un os, elle y borne son action, et les fentes ou les éclats s'étendent peu sur la diaphyse; lorsqu'au contraire elle a atteint l'os au-dessous de son renflement articulaire, elle détermine des fractures qui, non-seulement intéressent l'article, mais encore se prolongent sur la diaphyse dans une certaine étendue. Ces derniers cas sont moins favorables à la résection que les premiers. Tantôt un seul, tantôt deux ou plusieurs des os qui servent à la formation de l'articulation, ont été fracturés et doivent être réséqués.

Quelques règles générales président aux opérations de résection. Les incisions nécessaires pour les pratiquer doivent être faites du côté où l'articulation est le plus superficiellement située; elles doivent s'écarter des gros vaisseaux, respecter les troncs nerveux, et ménager le plus possible les muscles et les tendons. Les parties doivent être cependant mises largement à découvert, pour faciliter la dissection des os et reconnaître les désordres qui ont été produits. C'est là un point important en chirurgie d'armée, où les blessures sont souvent beaucoup plus étendues qu'on ne le suppose. Autant que possible, les incisions seront dirigées de façon à permettre de substituer l'amputation à la résection, si

pendant le cours de l'opération, la découverte de lésions graves modifiait les indications. Avant de disséquer complètement les os et d'en faire la section, il faut toujours ouvrir l'articulation et ne pas chercher à l'enlever en masse en sciant les os au-dessus et au-dessous d'elle, comme on le fait quelquefois à l'amphithéâtre. Cette dernière manière de procéder augmente beaucoup les difficultés de l'opération, sans avantage ni utilité. Le périoste et ses lambeaux seront autant que possible conservés. La section des os doit toujours porter au delà des limites de la fracture. Cependant, lorsque celle-ci s'étend en bec de flûte ou en fente sur la diaphyse, dans une étendue qui nécessiterait une ablation de l'os trop considérable, on peut se borner à une section régularisatrice ; mais le plus souvent, il vaut mieux avoir recours à l'amputation. Quand la surface articulaire a été atteinte dans une partie seulement de son étendue, il vaut mieux l'enlever en totalité que de laisser dans la plaie une partie d'os contuse irrégulière qui peut s'altérer, déterminer des suppurations de longue durée, et donner au membre une mauvaise direction. Les os doivent donc être sciés perpendiculairement à leur axe. Si deux os composent l'articulation et sont lésés tous deux, il faut les réséquer tous deux ; si un seul est atteint, il sera seul réséqué. Dans les cas où plusieurs os concourent à former une surface articulaire, et que l'un est intact, l'autre étant lésé, ils doivent être sciés à la même hauteur.

Les esquilles, les projectiles, les corps étrangers doivent être recherchés et extraits ; les parties molles ou fibreuses altérées ou frappées de mort doivent être enlevées, afin de mettre la plaie de l'opération dans l'état le plus simple possible.

Le membre sera placé dans la position propre à amener les résultats qu'on se propose d'obtenir. Les fragments

seront mis en contact ou laissés libres, selon qu'on recherchera une réunion osseuse ou une articulation artificielle. Dans tous les cas, comme il n'est pas toujours possible de prévoir les résultats définitifs de l'opération, il est indispensable de mettre le membre dans la situation qui lui permette de rendre le plus de services s'il vient à s'ankyloser. L'immobilité la plus absolue est nécessaire, et doit être obtenue au moyen d'appareils qui permettent de faire les pansements sans communiquer de mouvements aux membres.

Les résections portant sur les énarthrozes et les articulations entourées de parties molles épaisses, réussissent généralement mieux, et donnent des résultats plus satisfaisants que les résections faites sur des ginglymes et sur les articulations entourées de tissus fibreux et de nombreux tendons. Jusqu'à présent, les résections ont spécialement été réservées aux membres supérieurs; elles semblent aujourd'hui devoir s'étendre dans une égale mesure aux membres inférieurs. Néanmoins, elles sont plus graves aux membres pelviens qu'aux membres thoraciques, et l'imperfection de leurs résultats, sans grand inconvénient pour ces derniers, très-fâcheuse pour les premiers, est une autre cause de réserve dans la généralisation de leur emploi.

Comme les amputations, les résections primitives réussissent mieux que les résections consécutives; l'inflammation, la suppuration, etc., n'ayant pas encore altéré les parties molles. Elles ont aussi des indications et des procédés spéciaux d'exécution, suivant les différentes régions où elles sont pratiquées.

Résections du membre supérieur. Main. — Les phalanges et les métacarpiens brisés dans leurs extrémités articulaires, peuvent être réséqués ou enlevés dans leur totalité; il suffit quelquefois d'extraire simplement les

portions d'os détachées, et de régulariser les fragments. Les doigts sont alors plus ou moins raccourcis et déformés, mais rendent néanmoins d'utiles services. Ces résections sont toujours faciles à exécuter; elles ne doivent être tentées sur les phalanges qu'autant que les téguments palmaires sont intacts, et sur les métacarpiens, qu'autant que les doigts n'ont pas été trop maltraités.

Poignet. — Dans le cas où une balle vient à fracturer le poignet sans grands désordres, on peut se borner à enlever les esquilles qu'elle a produites; à extraire, soit une portion de la surface articulaire du radius détachée, soit la tête du cubitus séparée du corps de l'os. Si de plus graves désordres nécessitent la résection complète des deux os de l'avant-bras, nous pensons qu'il vaudrait mieux recourir à l'amputation.

Les résections du poignet, qui sont peu nombreuses à la vérité, n'ont donné que des résultats peu avantageux. La seule que nous ayons faite ne nous a pas satisfait; les accidents furent peu considérables, mais le sujet conserva une tuméfaction notable de la région, une grande mobilité de la main sur l'avant-bras avec impossibilité de la fléchir ou de l'étendre, une roideur et une impotence absolue des doigts. Ces accidents persistèrent après l'opération, et nous firent regretter de n'avoir point débarrassé le malade, tout d'abord, d'un membre devenu complètement inutile.

Coude. — Très-souvent les fractures du coude par coup de feu ne nécessitent que l'extraction de quelques esquilles provenant soit de l'humérus, soit du cubitus ou du radius: des portions d'os même considérables, comme l'un des condyles de l'humérus, l'olécrane ou la tête du radius, ont pu être enlevées sans qu'on ait pratiqué une résection proprement dite. Quand les lésions sont plus graves, elles nécessitent l'amputation ou la résection: cette dernière opération a été moins grave dans certaines circonstances.

que l'amputation du bras, et peut lui être substituée lorsque les conditions générales sont bonnes. Quant aux conditions relatives à l'altération même des os, la résection peut être faite avec avantage lorsque la section de l'humérus doit rester au-dessous des insertions du long supinateur, et lorsque celle des os de l'avant-bras doit respecter les insertions du brachial antérieur ou du biceps.

Une incision longitudinale pratiquée sur le côté interne ou externe de l'articulation, jointe à une incision transversale faite en arrière au niveau de l'interligne articulaire, suffisent pour enlever l'articulation du coude. Il faut prendre garde de ne pas couper le nerf cubital, afin de conserver la sensibilité du petit doigt et de l'annulaire.

A la suite de cette opération, le membre doit être placé à demi fléchi dans une gouttière coudeée ouverte par derrière, pour permettre de faire les pansements sans aucun dérangement; l'avant-bras et la main seront mis dans la situation entre la pronation et la supination. Voici quelques-uns des résultats de cette opération, qui sont supérieurs à ceux de l'amputation du bras.

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
ROUX. — Hôpitaux de Paris	18	6	33,3
SYME. — Edimbourg	14	2	14,3
ESMARCK. — Schleswig	40	6	15,0
Armée anglaise (campagne d'Orient)...	19	5	26,3
TOTAUX.....	91	19	20,0

Les résultats définitifs en sont généralement satisfaisants, soit qu'on ait obtenu une réunion osseuse ou une articulation artificielle : dans le premier cas, la main rend de très-bons services ; dans le second, l'avant-bras ne s'étend sur le bras que par son propre poids, mais il se fléchit souvent avec une force très-grande et peut dans la flexion même supporter de lourds fardeaux.

Épaulé. — Les lésions de la tête de l'humérus avec ou sans fracture du col, réclament la résection : lorsque la fracture s'étend assez loin sur la diaphyse pour obliger à scier l'humérus au-dessous des insertions des muscles grand rond, grand dorsal et grand pectoral, il faut préférer l'amputation à la résection. Un grand nombre de procédés ont été donnés pour pratiquer la résection de la tête de l'humérus : celui de Malgaigne consistant à faire en avant de l'articulation une longue incision verticale, partant du sommet du triangle coraco-claviculaire et divisant du même coup tous les tissus jusqu'aux os, est sans contredit le plus simple et le meilleur, dans les cas où la continuité de l'os n'a pas été interrompue et où la tête seule est intéressée. Lorsque la tête humérale a été détachée du corps de l'os par une fracture du col chirurgical, elle ne participe plus aux mouvements communiqués au membre qui ne peuvent la faire sortir de la cavité glénoïde : l'incision unique de Malgaigne est alors insuffisante et ne donne pas assez de jour pour pratiquer la résection. Dans ces cas, les procédés à larges lambeaux sont préférables, parce qu'ils donnent un champ plus large aux manœuvres nécessaires pour l'extraction de la tête de l'humérus et, si cela est nécessaire, de quelque partie brisée de l'omoplate, acromion, apophyse coracoïde ou surface glénoïde.

Comme il peut arriver que les désordres constatés chemin faisant obligent à renoncer à l'amputation et à sacrifier le membre, on fera toujours bien de commencer l'opération par l'incision de Malgaigne, parce qu'il est toujours possible d'y ajouter inférieurement une incision transversale, et de s'en servir pour compléter au besoin l'ablation du bras, par un procédé analogue dans ses résultats au procédé de désarticulation scapulo-humérale de Lisfranc, c'est-à-dire à deux lambeaux latéraux.

Quelques chirurgiens se sont préoccupés de la conser-

vation du tendon du biceps; elle n'a aucune espèce d'importance. D'autres ont insisté sur la nécessité de ménager le nerf circonflexe, afin de ne pas compromettre l'innervation du muscle deltoïde : bonne en soi, cette précaution n'a pas toute la valeur qu'on lui suppose.

La résection scapulo-humérale, pratiquée dans de bonnes conditions, est beaucoup moins grave que la désarticulation : elle a donné comme résultats généraux :

	Opérés.	Morts.	Rapport p. 100.
GUNTHER. — Pour carie.....	24	4	16,7
— — Pour traumatisme.....	69	10	14,3
BAUDENS. — Coups de feu.....	14	1	7,1
Guerre du Schleswig-Holstein.....	19	7	36,9
<i>Armée anglaise</i> (campagne d'Orient)..	16	3	18,8
<i>Armée française</i> (id.).....	38	21	55,3
TOTAUX.....	180	46	25,6

Les résultats définitifs de cette opération sont très-satisfaisants : la main et l'avant-bras conservent tous leurs mouvements ; le bras se raccourcit, mais il peut être porté dans une petite étendue en avant et en arrière, sans quitter le tronc ; il a perdu complètement son mouvement d'abduction.

Le manque de point d'appui solide à l'extrémité supérieure de l'humérus est la cause de ce phénomène, plutôt que la section des nerfs du deltoïde dont la contraction est très-souvent conservée et a pour effet de faire remonter les bras vers l'épaule.

Nous doutons fort qu'après l'ablation de la tête de l'humérus, les sujets puissent jouir de mouvements de l'articulation scapulo-humérale suffisants pour manier leurs armes aussi bien qu'avant l'opération, comme l'a dit Baudens de l'un de ses opérés qui, sans doute, n'avait perdu qu'une portion de l'acromion. Sur six résections de la tête de l'humérus, que nous fîmes en Orient, deux seulement

guérirent : à notre retour, en débarquant à Marseille, nous rencontrâmes un militaire que nous reconnûmes aussitôt pour un de nos opérés, à la manière dont il nous salua ; il tenait le bras appliqué contre le thorax, le coude un peu porté en avant, l'avant-bras vertical et la tête inclinée pour venir au-devant de la main qui saisissait la coiffure. Tous les sujets que nous avons vus et qui avaient subi la même opération, ne jouissaient pas de mouvements actifs plus étendus.

L'appareil le plus simple que l'on puisse appliquer sur le membre, après cette opération, consiste dans une écharpe embrassant le coude et l'avant-bras et dans un bandage de corps comprenant le bras, le tronc et l'écharpe. La plaie recouverte par un pansement approprié se cicatrise assez rapidement vers la partie inférieure de l'incision ; elle reste au contraire longtemps fistuleuse vers la partie supérieure, en regard de la cavité glénoïde.

Résections du membre inférieur. Pied. — Les résections des phalanges des orteils ne sont généralement pas usitées. Les résections des métatarsiens ne sont utiles qu'autant qu'elles sont appliquées au premier de ces os ; la conservation du gros orteil rend alors de bons services dans la marche. Il suffit très-souvent d'extraire les esquilles, et il ne faut procéder à la résection qu'autant que les articulations inférieures ou supérieures sont ouvertes. Les procédés opératoires applicables à ces résections, doivent toujours ménager la plante du pied.

Les lésions traumatiques et, plus souvent, la carie consécutive des os du tarse ont fait recourir à leur extraction. Nous avons vu enlever le premier cunéiforme avec succès : le calcaneum a été souvent réséqué en partie ou extrait en totalité ; Vanzetti a rapporté à la Société de chirurgie (1).

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie de Paris*, novembre 1862.

l'observation d'une ablation du calcanéum faite sur un jeune garçon. La plupart des opérés ont pu marcher ; celui de Vanzetti *sait* même courir.

Les procédés opératoires pour l'ablation des os de la première rangée des os du tarse, ne peuvent être soumis à aucune règle spéciale. Mais si l'on avait à enlever le calcanéum, il faudrait faire un lambeau latéral externe quadrilatère, limité en bas par le bord du pied, en arrière et en avant par l'étendue de l'os, afin de conserver la possibilité de pratiquer l'amputation au cas où elle serait reconnue nécessaire.

Ce que nous avons dit des opérations partielles du pied, nous dispense de revenir sur l'importance et la nécessité de conserver au membre d'utiles fonctions ; nous n'acceptons qu'avec réserve les résections isolées des os du tarse, et nous pensons qu'elles ne doivent prendre qu'une place tout à fait exceptionnelle dans la chirurgie d'armée.

Articulation tibio-tarsienne. — Les lésions des os de l'articulation tibio-tarsienne par des coups de feu sont très-graves et nécessitent très-souvent l'amputation. La plupart des résections dont cette articulation a été le siège ont été faites pour des luxations, soit des os de la jambe, soit de l'astragale : elles ont été pratiquées beaucoup moins souvent dans les cas de carie. D'après les observations rapportées, cette opération paraît être assez bénigne pour que Malgaigne la considère comme tombée aujourd'hui dans un discrédit immérité. Pour nous, nous n'avons fait qu'une fois la résection de l'un des os qui concourent à la formation de l'articulation tibio-tarsienne, celle de la malléole externe, et notre opéré n'a guéri qu'après avoir échappé aux plus grands dangers (1). Bien qu'un seul fait ne suffise pas pour contre-balancer plusieurs autres faits contradictoires, nous sommes porté à rejeter la résection tibio-tarsienne proprement dite, comme nous avons rejeté celle du

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, novembre 1862.

poignet, pour recourir à l'amputation de la jambe, soit dans les malléoles, soit dans un lieu plus élevé. La gravité des lésions de l'articulation du pied avec la jambe, les dangers de l'opération et l'incertitude qui plane sur la valeur de ses résultats définitifs, nous paraissent justifier suffisamment notre opinion.

Genou. — La résection du genou a été faite un assez grand nombre de fois pour cause de carie. Giraldès (1) en a rapporté d'après Baswell, 181 observations, dans lesquelles on trouve 39 morts, dont 2 après l'amputation consécutive. L'amputation a été faite 20 fois consécutivement à la résection. Les guérisons après la résection sont au nombre de 122 : des résultats tellement supérieurs à ceux de l'amputation de la cuisse, et des amputations en général, excitent l'étonnement.

Les plaies pénétrantes par coups de feu de l'articulation du genou nécessitent presque toujours l'amputation : il serait fort à désirer que la résection pût être substituée à une opération aussi grave que celle de l'amputation de la cuisse et permit la conservation d'un membre utile. La résection du genou à la suite de coups de feu a été pratiquée sept fois à notre connaissance : dans la guerre du Schleswig-Holstein sous l'inspiration de Stromeyer (2) ; dans la guerre des Indes (3) ; dans les hôpitaux de Londres (4) ; à l'hôpital de Birmingham (5), par Textor (6), par Laken devant Sébastopol (7) ; enfin par Verneuil avec notre assistance 8.

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. II, 2^e série, p. 264.

(2) *Gun-Shot fractures by Stromeyer and Resections by Esmarch*, translated by Statham. — London, 1856.

(3) *Edimb. medical journal*, octobre 1861.

(4) *The Lancet*, avril 1861.

(5) *Medical Times and Gazette*, mai 1861.

(6) O. Heyfelder, *Operations lehrre und Statistik der Resectionen*. Vienne 1861.

(7) *Medical and surgical History of the British Army*, etc., 1858.

(8) *Gazette hebdomadaire*, novembre 1862.

Tous les opérés sont morts; excepté le dernier, jeune homme de 16 à 17 ans, qui guérit en trois mois, et se sert aujourd'hui très-utilement de son membre. La résection semble donc, dans cette circonstance, avoir au moins autant, sinon plus de gravité que l'amputation de la cuisse. Mais les faits sont loin d'être assez nombreux pour permettre d'asseoir un jugement définitif.

Nous doutons, et cependant nous souhaitons ardemment nous tromper, que la résection du genou puisse jamais être substituée d'une manière générale à l'amputation de la cuisse, dans la chirurgie d'armée. L'amputation est si grave en elle-même, la mutilation qu'elle détermine est si fâcheuse, que nous n'hésiterions pas à y renoncer pour recourir à la résection, dans de bonnes conditions, c'est-à-dire : lorsque les désordres sont peu considérables, lorsque le blessé est jeune et se rapproche de l'adolescence, lorsqu'il ne doit pas être transporté, lorsqu'il peut être placé seul dans un lieu salubre et entouré de toutes les ressources matérielles, chirurgicales et hygiéniques. Ces conditions sont malheureusement bien rares en campagne, et l'impossibilité de les rencontrer éloignera probablement toujours la résection du genou de la chirurgie de guerre.

Si l'on croyait être autorisé à pratiquer cette opération qui peut porter sur le fémur ou sur le tibia isolément, ou sur les deux os à la fois, il faudrait ouvrir préalablement l'articulation du genou par une incision transversale au-dessous de la rotule : après avoir reconnu l'étendue de la lésion, on ferait en dedans et en dehors de l'article des incisions que l'on remonterait vers la cuisse ou que l'on descendrait vers la jambe, suivant le besoin. Il est inutile d'enlever la rotule à moins qu'elle ne soit elle-même fracturée. Après l'opération dont le manuel est des plus faciles, l'incision transversale est réunie par des points de

suture et les incisions latérales laissées béantes. Le tibia doit être rapproché du fémur, et le membre doit être maintenu dans une immobilité absolue au moyen d'une gouttière ou d'une caisse en bois, ouvertes latéralement des deux côtés afin de faciliter les pansements sans dérangement. Les extrémités des os ayant quelque tendance à se déplacer suivant leur épaisseur, seront ramenées dans une direction convenable à la rectitude du membre, à l'aide de bandes passées en anses autour d'elles et attachées à l'appareil, en même temps que par la fixation du pied dans une bonne situation. L'établissement d'un cal osseux entre le fémur et le tibia est le meilleur résultat qu'on puisse désirer et obtenir après la résection du genou : l'union des deux os est quelquefois simplement fibreuse, mais néanmoins assez solide pour permettre la marche. Les opérés conservent généralement un membre utile, et dont le raccourcissement est en rapport avec la longueur des portions d'os enlevées.

Deux enfants présentés à la Société de chirurgie (1), marchaient avec la plus grande facilité.

Hanche. — La résection de la hanche, comme celle du genou, a été pratiquée un grand nombre de fois pour cause de carie. Léon Lefort (2) en a rassemblé 97 observations qui ont donné une proportion de 58 p. 100 de guérisons; les résections pour plaies de guerre, au nombre de 11, comprises dans ce travail, n'ont donné qu'une guérison.

Oppenheim (3) parait être le premier chirurgien qui ait fait la résection de la hanche à la suite de coup de feu, dans l'expédition des Russes contre les Turcs en 1829. Seutin, au siège d'Anvers, en 1832 (4), répéta cette opé-

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, Novembre 1862.

(2) *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XXV.

(3) *Gazette médicale*, Londres, 1835, p. 183.

(4) *Histoire chirurgicale du siège de la citadelle d'Anvers*, par H. Ley, 1833, 1^{re} série, *Mémoires de médecine militaire*, t. XXXIV.

ration. On trouve dans le tableau de Textor une résection de la hanche, pratiquée en 1847, pour une carie consécutive à un coup de feu. Schwartz, pendant la guerre des duchés en 1849, Baum, en 1854, et plusieurs chirurgiens anglais, dans la campagne d'Orient en 1855, firent des résections de la hanche à la suite de plaies par armes à feu.

L'opéré d'O'Leary, chirurgien du 68^{me} d'infanterie légère, fut seul amené à guérison : il subit la résection le 17 août 1855, se leva trois mois après, et quitta Sébastopol le 16 janvier 1856. A cette époque, la plaie était solidement cicatrisée ; deux petits points fistuleux donnaient une légère quantité de pus. Le blessé recouvrait graduellement la force du membre ; il avait perdu cinq pouces du fémur ; il pouvait fléchir, dans une petite étendue, la jambe sur la cuisse et la cuisse sur le bassin. On observait un raccourcissement de quatre pouces et une très-légère déviation en dehors : la santé générale était excellente.

A l'arrivée du blessé à Chatham, on constata que le membre était seulement de deux pouces et demi plus court que l'autre ; il pouvait supporter une grande partie du poids du corps, se balancer et se porter en avant ; le genou ne pouvait se fléchir ; la rotation était très-limitée et douloureuse. En avril 1856, la plaie était tout à fait guérie, et le militaire fut réformé (1).

La désarticulation coxo-fémorale pratiquée immédiatement pour des coups de feu, a donné des résultats si invariablement et si promptement funestes que l'on ne peut qu'applaudir aux efforts qui ont été faits par les chirurgiens militaires anglais pour la remplacer par la résection : mais encore faut-il spécifier les cas où cette dernière opération est indispensable.

Dans les fractures comminutives de la partie supérieure

1) *Medical and surgical History of the British Army, etc.* 1858, Londres.
LEGOUVÉST. 15

du fémur produites par de gros projectiles, le désordre des os, les pertes de substance des parties molles sont habituellement si considérables qu'ils nécessitent presque toujours l'ablation du membre. Malgré les résultats funestes de la désarticulation, on ne peut pas ici, plus qu'ailleurs, transgresser les règles des indications générales des résections.

Dans les fractures par coup de feu, il n'est pas toujours possible d'apprécier exactement l'étendue des lésions, et avant de choisir un moyen thérapeutique, il est nécessaire de pratiquer une incision assez large pour permettre de reconnaître le plus ou moins de gravité des désordres produits : c'est alors qu'on pourra constater le siège et l'étendue de la fracture et prendre un parti.

Un assez bon nombre de fractures de l'extrémité supérieure du fémur situées au-dessous du grand trochanter ou dans les trochanters mêmes, guérissent sans autre opération que l'extraction des esquilles. Quand, dans ces cas, la fracture ne se prolonge pas jusque dans l'articulation et laisse le col du fémur intact, la résection du fragment inférieur et l'extraction de la tête de l'os ne nous paraît pas nécessaire. Elle est formellement contre-indiquée si les lésions s'étendent sur le corps du fémur à une certaine distance au-dessous du grand trochanter. On doit alors extraire les esquilles et tenter la conservation du membre au risque d'être obligé de recourir plus tard à une amputation médiate, toujours moins funeste ici que l'amputation immédiate.

Lorsque la fracture, siégeant dans les trochanters, s'étend jusque dans l'article, lorsque le col du fémur est brisé comminativement, lorsque la tête de l'os est éclatée, il ne faut pas hésiter à faire la résection, alors même que la cavité cotyloïde ou quelque autre portion du bassin aura été atteinte. Dans ces cas, l'amputation ou la temporisation ont donné de si déplorables résultats, qu'il est

seulement permis, mais commandé de recourir à une pratique nouvelle, jusqu'à ce que l'expérience de l'avenir, comme l'a dit H. Larrey (1), ait eu raison de l'expérience du passé. Nous avons été un des premiers à proposer l'abandon des anciens errements de la chirurgie d'armée à ce sujet, et nous espérons fermement que les faits viendront consacrer notre proposition.

Les plaies faites par les balles aux parties molles sont rarement assez considérables pour contre-indiquer la résection; mais elles ne sont pas toujours disposées de façon à permettre une exploration facile des fractures, même après leur dilatation. Une incision exploratrice sera faite suivant l'axe du fémur et pourra servir à la résection; commençant à trois travers de doigts au-dessus de l'extrémité du grand trochanter, elle descendra le long de la partie postérieure de cette apophyse, dans une étendue convenable, et permettra d'enlever d'abord les esquilles libres, de constater les désordres, de faire saillir par la plaie la partie supérieure du fragment inférieur, et d'en faire la résection si cela est nécessaire. Si le premier temps de l'opération ne suffisait pas pour rendre facile l'extraction de la tête du fémur, une incision menée perpendiculairement à la première, au-dessus du grand trochanter, et plus étendue en arrière qu'en avant, donnerait une large voie pour arriver à l'articulation qu'on ouvrirait largement par la partie postérieure, tandis qu'on saisirait le col du fémur avec un gros davier ou qu'on implanterait un tire-fond dans la tête de l'os.

Si l'acétabulum était intéressé, il faudrait en enlever les esquilles mobiles; sans qu'il soit nécessaire d'en régulariser la fracture par une résection.

Le traitement consécutif mérite une grande attention.

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine, séance du 12 novembre 1861.*



La plaie ne sera pas réunie, mais pansée simplement, et ses bords rapprochés; le membre sera placé sur une pièce de forte toile formant hamac ou sur une longue attelle, suspendues de façon à élever le talon et à rapprocher, par le poids du membre, l'extrémité supérieure du fémur de la cavité cotyloïde.

L'immobilité absolue est de rigueur, et les pansements doivent être faits sans déranger l'appareil.

Les résultats définitifs obtenus après la résection de la tête du fémur, en général, sont assez satisfaisants : l'extrémité réséquée de l'os remonte jusque sur l'os iliaque où se forme une pseudarthrose assez solide pour permettre la marche et des mouvements étendus. Sur quarante-trois guérisons confirmées, relevées par Léon Lefort (1), les fonctions du membre ont été notées trente fois de la manière suivante :

Membre utile ou très-utile.....	13
Marche sans soutiens	3
— avec claudication.....	1
— avec un soulier à haut talon.....	1
— avec un appareil.....	1
— avec deux béquilles.....	2
— avec une béquille.....	2
— avec une canne.....	2
Trajet de 4 kilomètres.....	1
— de 30 kilomètres.....	1
Marche encore non permise, après dix mois..	1

L'opéré de O'Leary, qui n'est pas compris dans ce relevé, abandonnait la plus grande partie du poids du corps à son membre, ce qui fait supposer que neuf mois après l'opération il se servait encore d'un soutien.

L'utilité du membre a donc été incoutestable trente et une fois sur quarante-quatre cas; plusieurs malades ont

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine*. Paris, 1861, t. XXV.

marché sans soutiens; d'autres ont pu faire des trajets assez considérables : aussi, les résections du membre inférieur rejetées jusqu'à présent par les chirurgiens, désespérant de conserver un membre avec des fonctions utiles, paraissent-elles aujourd'hui devoir être relevées de la proscription qui les a si longtemps frappées. On a cherché, il est vrai, à jeter quelque discrédit sur les statistiques des observations de résections articulaires des membres inférieurs qui nous viennent d'Angleterre ; mais le nombre des faits rapportés par nos confrères d'outre-Manche est si considérable que, même en renfermant quelques erreurs, il est encore d'une importance capitale et doit nous engager à faire, de notre côté, d'assez nombreuses tentatives de résections pour nous permettre d'en apprécier sérieusement et justement la valeur.

Opérations doubles. — La multiplicité des coups de feu oblige quelquefois à faire des amputations doubles ou triples. Les règles et les indications de ces opérations sont les mêmes que celles des amputations simples ; leur gravité est plus grande.

Dans l'armée française, les amputations doubles ont été assez nombreuses pendant la guerre d'Orient.

AMPUTATIONS DOUBLES (*Armée française*).

	Opérés.	Morts.	Pensionnés.
Cuisse et bras.....	4	3	1
Cuisse et avant-bras	3	3	»
Cuisse et doigts	1	1	»
Cuisse et jambe.....	6	6	»
Cuisse et désarticulation du pied.....	1	1	»
Deux jambes.....	34	22	12
Jambe et bras.....	3	3	»
Jambe et avant-bras.....	2	2	»
Jambe et désarticulation du poignet....	1	»	1
Jambe et désarticulation du genou.....	1	»	1
Jambe et partielle du pied.....	3	2	1
<i>A reporter.....</i>	<i>59</i>	<i>43</i>	<i>16</i>

AMPUTATIONS ET RÉSECTIONS.

	Opérés.	Morts.	Pensionnés.
<i>Report</i>	39	43	16
Deux bras	6	4	2
Bras et avant-bras.....	6	3	3
Bras et désarticulation du poignet.....	1	»	1
Bras et doigts.....	1	1	»
Bras et partielle du pied	1	1	»
Deux avant-bras.....	3	1	2
Avant-bras et résection de la tête de l'humérus	1	»	1
Jambe et désarticulation de l'épaule...	1	»	1
Partielles des pieds.....	10	5	5
Désarticulation des deux pieds.....	4	4	»
Jambe et deux bras.....	1	»	1
Sans indication précise.....	26	26	»
TOTAUX.....	120	89	31

La proportion de la mortalité a été de 74,1 p. 100.

Dans l'armée anglaise, les opérations doubles se répartissent de la manière suivante :

AMPUTATIONS DOUBLES (Armée anglaise).

	Opérés.	Morts.	Convalescents.
Deux bras.....	1	»	1
Deux cuisses	2	2	»
Deux jambes.....	1	»	1
Cuisse et bras.....	2	1	1
Cuisse et résection du coude	1	1	»
Jambe et pied	2	»	2
TOTAUX.....	9	4	5

Il n'est guère possible ici d'établir la moyenne de la mortalité: d'une part, les chiffres sont très-faibles; de l'autre, cinq opérés sur neuf sont partis convalescents et n'ont peut-être pas tous guéri. Cependant, en considérant les convalescents comme guéris, la mortalité est de 44 p. 100.

Nous ferons remarquer, sans vouloir en tirer d'autre conclusion, que les chirurgiens anglais ont été relativement moins heureux que nous dans les résultats de leurs amputations doubles. La moyenne de mortalité pour leurs am-

putations simples est de 28,7 p. 100, tandis qu'elle s'élève à 44 p. 100, pour les amputations doubles, c'est-à-dire 16,7 p. 100 en plus ; de notre côté, la moyenne de mortalité des opérations simples est de 70,2 p. 100 et n'atteint que 74,1 pour les opérations doubles, c'est-à-dire 1,9 ou près de 2 p. 100 seulement en plus.

Pansements. — Les pansements des amputations et des résections constituent un des éléments de leur succès. Nous avons dit, chemin faisant, quel était le mode de pansement applicable aux résections en général et à chaque résection en particulier : il nous reste à parler brièvement des pansements des amputations.

La ligature des vaisseaux, le mode de réunion de la plaie et les soins consécutifs méritent également de fixer l'attention.

La ligature des vaisseaux est une opération des plus importantes : elle doit être portée tout d'abord sur le tronc artériel principal du membre, puis successivement sur toutes les artères que la connaissance des dispositions anatomiques permet de découvrir. Une fois les troncs principaux liés, l'aide chargé de la compression l'interrompt un instant, pour permettre aux artères de petit calibre de révéler leur situation par un jet de sang. On doit s'attacher à lier tous les vaisseaux saignants de la surface de la plaie. Sous l'influence du chloroforme, les grosses veines donnent souvent du sang en abondance, et les artérioles n'en fournissent pas. Nous avons l'habitude de faire suspendre l'anesthésie aussitôt que l'amputation est terminée, afin de permettre à la circulation de reprendre sa force et sa régularité naturelles ; si les veines continuent néanmoins à donner du sang, nous n'hésitons pas à les lier, et nous n'avons jamais vu qu'il en résultât d'accident. Dans les amputations médiales, le nombre des ligatures que l'on est obligé de faire est toujours beaucoup plus considérable que

dans les amputations immédiates, et dans une amputation de cuisse, par exemple, il peut aller à quinze ou vingt.

Lorsque les ligatures n'ont pas été faites avec tout le soin désirable, les vaisseaux qui y ont échappé fournissent quelquefois une hémorrhagie abondante qui se fait jour au dehors, ou se produit dans l'intérieur du moignon, si les lèvres de la plaie ont été trop exactement réunies, et se prend en caillots plus ou moins volumineux, solides et adhérents. On est alors obligé de dépanser l'opéré, d'ouvrir la plaie, d'enlever les caillots et de rechercher les vaisseaux saignants pour les lier : ces manœuvres sont toujours longues, douloureuses et préjudiciables à la plaie qu'elles exposent à l'inflammation. Dupuytren, afin d'éviter ces graves inconvénients, conseillait d'attendre que le spasme des vaisseaux se dissipât et permit au sang de reparaitre, et au chirurgien de placer de nouvelles ligatures, avant de procéder au pansement définitif qu'il retardait pendant quelques heures. Cet usage n'a point entièrement prévalu : après vingt minutes ou une demi-heure d'attente, on ferme généralement la plaie, et son occlusion suffit quelquefois pour arrêter définitivement l'écoulement du sang, lorsqu'il s'épanche en nappe ou provient de vaisseaux très-petits. L'hémorrhagie retardée est un des accidents les plus fâcheux des amputations : les chirurgiens, surtout en campagne où la surveillance des opérés ne peut être aussi constante que dans les hôpitaux, doivent redoubler de soins et de précautions pour la prévenir.

Deux modes de réunion peuvent être employés dans le pansement des plaies des amputations : la réunion immédiate et la réunion médiate. La réunion immédiate atteint si rarement son but, c'est-à-dire la cicatrisation de la plaie par première intention ; elle expose si souvent à l'inflammation du moignon, à la rétention dans son intérieur du sang ou de liquides dont l'altération peut donner lieu à l'u-

foction purulente, que nous y avons depuis longtemps renoncé pour mettre en usage le mode de pansement suivant.

Après l'application des ligatures, on coupe près du nœud un des fils de chacune d'elles, et l'on rassemble les fils restants en un seul faisceau que l'on dispose dans l'angle le plus déclive de la plaie, où il devra servir à conduire le pus au dehors. Dans les amputations à lambeaux, les bords de la plaie sont rapprochés suivant l'indication fournie par la forme des lambeaux eux-mêmes. Dans les amputations circulaires, ils sont affrontés dans le sens du plus grand diamètre du membre, ou dans la situation la plus favorable à leur rapprochement ; à l'avant-bras, ils sont réunis transversalement, sur une ligne allant du cubitus au radius ; au bras, la réunion se fait dans le sens antéro-postérieur. La réunion transversale dans les amputations de la jambe au lieu d'élection nous a toujours semblé favoriser la compression des téguments supérieurs du moignon sur l'extrémité du tibia et l'apparition fréquente de points gangréneux : nous l'avons depuis longtemps abandonnée pour recourir à la réunion verticale. La réunion transversale est au contraire facilement et naturellement obtenue à la cuisse, par le propre poids et la disposition des téguments du moignon ; quelques tours de bandes, disposés de haut en bas, les maintiennent en bonne situation au delà de l'extrémité de l'os.

On doit chercher à affronter les bords des téguments, non pas dans le but d'obtenir une cicatrisation immédiate, mais afin de diminuer l'étendue de la surface de la plaie en contact avec l'air ou les topiques, de donner au moignon une conformation régulière et de mettre la cicatrice dans une bonne direction. La position et les bandages ne suffisent pas pour assurer ces conditions, surtout lorsque les blessés ont besoin d'être transportés : deux ou trois bandelettes agglutinatives sont nécessaires pour ob-

che de charpie de grosseur cor
de styrax, est placée, en conta
la plaie et ramenée à l'extérie
avec le faisceau des fils à liga
une mouche de diachylum se
couvre d'une large croix de
damment enduit de céral. On d
Malte quelques gâteaux de cha
plaie ; on enveloppe le moignon
ouate, et tout l'appareil est ma
gulaire. Ce pansement a l'av
quides un écoulement facile
chaleur dans les parties, de po
à soulever le moignon, enlevé
d'une pièce avec une très-gran
ties qui le composent ont été p
posées les unes aux autres. Qu
transportés, cet appareil ne
assez grande fixité et demande
ques jets de bandes passés sur
assurés au moyen de tours circu
quels toute constriction sera év

rés. Nous repoussons énergiquement cette pratique, employée d'une manière générale : elle présente les mêmes inconvénients et les mêmes dangers que les appareils dits inamovibles, et ne peut trouver son application que dans certaines circonstances particulières, où chaque blessé a pour ainsi dire son chirurgien et peut réclamer immédiatement le changement d'un appareil trop pesant, ramolli ou durci outre mesure, déplacé et devenu gênant, inutile ou douloureux.

Le moignon une fois pansé doit être posé un peu relevé sur un coussin de balle d'avoine, et protégé par un cerceau contre le contact et le poids des couvertures. La douleur dont il est le siège disparaît en général après quelques heures ; si elle persistait avec un certain degré d'intensité, elle serait combattue par l'application d'une flanelle imbibée d'une décoction de têtes de pavots.

Dès le lendemain de l'opération, il convient de lever l'appareil, afin de voir comment les choses se comportent, de remplacer les pièces de pansement souillées et durcies, d'éviter la compression du moignon et de faciliter au besoin l'écoulement des liquides. Après la levée du premier appareil, on peut attendre deux ou trois jours avant de procéder à un nouveau pansement : à partir de cette époque, les pansements ne doivent plus être faits que rarement, à moins que des indications particulières ne se présentent, telles que l'abondance de la suppuration, la nécessité de maintenir ou de ramener les lèvres de la plaie dans une bonne situation, etc. Il importe que les pansements soient faits rapidement afin de laisser les moignons exposés à l'air le moins longtemps possible. Tant que les choses marchent bien, les pansements doivent être de plus en plus retardés, malgré les sollicitations des malades, toujours impatients de voir leurs blessures et de les découvrir. Si, au contraire, il existe dans les salles quelque épidémie, quelque ten-

dance à la gangrène et à la pourriture d'hôpital, si l'infection purulente y règne, si les plaies sont mal disposées et retiennent le pus, si celui-ci présente un mauvais aspect, il faut renouveler plus fréquemment les pansements, y procéder avec un soin tout particulier et chercher, par la disposition des pièces d'appareils et par l'application de topiques appropriés, à ramener les plaies à de bonnes conditions.

Accidents : Complications. — Des accidents nombreux peuvent survenir à la suite des amputations ; les uns se manifestent peu de temps après l'opération, les autres n'apparaissent que plus tard.

Accidents nerveux. — Les accidents nerveux sont de deux ordres : les premiers sont constitués par des spasmes, de l'agitation, du délire, des vomissements, le refroidissement et quelquefois le coma et la mort ; ils se déclarent tout d'abord et peuvent avoir une durée de deux ou trois jours : les seconds sont les accidents du tétanos, qui peuvent apparaître à toutes les époques.

L'opium administré à haute dose est le remède par excellence de l'agitation et du délire traumatique. On emploiera contre les vomissements, les antispasmodiques, les boissons gazeuses ou la glace mise en petits morceaux dans la bouche. Les cordiaux rappelleront la chaleur, et les révulsifs énergiques seront opposés aux accidents cérébraux. Nous nous occuperons du tétanos dans un des chapitres suivants.

Hémorrhagie. — L'hémorrhagie survient tantôt quelques heures après l'opération, tantôt à une époque plus éloignée. La première dépend ordinairement de ce que tous les vaisseaux n'ont pas été liés ; nous en avons déjà parlé et nous avons dit que le meilleur moyen à lui opposer, était de lever l'appareil, de mettre la plaie à découvert et de porter un lien sur les vaisseaux saignants ; si le sang s'écoulait de l'extrémité de l'os, ou n'était pas arrêté par

la ligature, on s'en rendrait maître par la compression directe faite pendant un certain temps sur le point qui en est la source, ou par une boulette de charpie imbibée de perchlorure de fer étendu d'eau. Il faut avoir soin de ne pas confondre le suintement sanguinolent qui s'échappe de la plaie dans les premières heures qui suivent l'amputation, mouille l'appareil et le colore en rouge pâle, avec l'hémorrhagie retardée, qui par son abondance traverse en peu de temps les pièces de pansement. La seconde hémorrhagie ou l'hémorrhagie consécutive peut tenir à des causes générales, à l'ulcération des artères, à la chute trop prompte des ligatures, etc. On dirigera contre elle les moyens que nous avons indiqués en traitant des hémorrhagies.

Inflammation. — L'inflammation du moignon est presque toujours le résultat de pansements mal faits et de la rétention de matières purulentes dans le fond de la plaie ; elle apparaît vers le troisième ou le quatrième jour. Des pansements mieux dirigés, l'évacuation et le libre écoulement des liquides accumulés, l'application d'un cataplasme, suffisent ordinairement pour la faire disparaître. Elle peut donner lieu à des abcès ; mais ceux-ci sont plus souvent déterminés par la présence d'une ligature dans la plaie, par la nécrose des os ou par l'inflammation des gaines synoviales situées au voisinage. Les collections purulentes doivent être ouvertes promptement afin d'empêcher le décollement de la peau ; les fusées purulentes sont poursuivies par des contre-ouvertures, et la stagnation du pus est prévenue par l'introduction de mèches, par des compressions méthodiques, etc.

Gangrène. — La gangrène du moignon se montre quelquefois, lorsque les téguments ont été dépouillés du tissu cellulaire sous-jacent par un opérateur maladroit, ou lorsqu'ils sont décollés dans une grande étendue par la sup-

puration. Cet accident n'est pas très-grave lorsqu'il est limité, et qu'il ne provient pas de causes générales. Mais dans les hôpitaux encombrés et chez les militaires qui ont été soumis aux fatigues d'une rude campagne, la gangrène se manifeste assez fréquemment sous une forme grave. Tantôt elle se montre après quelques jours, précédée de douleur, d'œdème du moignon et de symptômes généraux du côté du tube digestif; tantôt elle envahit brusquement le moignon sans phénomènes précurseurs. Salleron a parfaitement observé ce dernier accident, auquel il reconnaît, cependant, certains prodromes : pour nous, nous n'avons jamais constaté de symptômes prémonitoires, et nous avons vu, pendant la campagne d'Orient, des amputés, en apparence bien portants, présenter du jour au lendemain de l'opération une gangrène avec emphysème de la totalité du moignon. La plupart du temps, la gangrène, développée dans ces conditions, a des résultats funestes : ou bien les malades succombent peu de jours après l'invasion du mal, ou bien ils sont entraînés consécutivement par l'abondance et la durée de la suppuration, par l'ostéomyélite ou l'infection purulente : dans les cas les plus favorables, la réparation marche plus ou moins heureusement, se fait quelquefois avec une lenteur extrême et ne donne le plus souvent que des moignons irréguliers, longtemps douloureux et sur lesquels il n'est pas toujours facile d'appliquer des appareils prothétiques.

La saillie de l'os à travers la plaie peut être le résultat d'une amputation mal faite, du transport du blessé, de l'inflammation et de la gangrène du moignon. La peau et les muscles rétractés donnent peu à peu au moignon la figure d'un cône dont l'os dénudé forme le sommet. L'os n'est pas nécessairement frappé de mort : il peut se couvrir de bourgeons charnus et d'une cicatrice mince, violacée.

qui se déchire facilement et met la plupart du temps les malades dans l'impossibilité de se servir de leur moignon. Quand l'os est nécrosé, il peut être réséqué, si le mal est limité et les parties molles en bon état ; mais dans la grande majorité des cas, on a plus d'avantage à attendre sa séparation spontanée qu'à l'enlever par une opération qui n'est pas sans danger.

Ostéomyélite. — L'ostéomyélite est assez fréquente à la suite des amputations et se montre à l'état aigu et à l'état chronique. A l'état aigu, l'inflammation du tissu médullaire s'annonce par des symptômes généraux et des symptômes locaux. Un violent accès de fièvre, caractérisé par un frisson très-intense, suivi de chaleur et de sueurs abondantes, signale son apparition qui peut facilement être confondue avec celle de l'infection purulente. Dès le lendemain, le moignon est tuméfié, les lèvres de la plaie écartées, et la moelle forme à l'extrémité du canal médullaire une saillie d'un rouge brun. Peu de jours après la moelle s'étale en champignon d'un gris sale, le périoste se décolle dans une certaine étendue, de petits abcès se forment autour de l'extrémité osseuse et l'os dénudé donne à la percussion un bruit sec qui annonce sa nécrose. Le mal peut s'arrêter là et se terminer par la guérison ; après une suppuration de longue durée, la portion d'os nécrosée se détache, et le moignon se cicatrise en présentant une légère conicité.

Si le mal fait des progrès, une suppuration liquide et très-abondante succède aux premiers phénomènes ; les téguments du moignon pâlissent, la surface de la plaie devient grisâtre ; le décollement du périoste remonte de plus en plus, les muscles se rétractent et laissent l'os à nu au-dessous de la peau devenue flasque, pendante et froide ; le champignon grisâtre, formé par la moelle, persiste, ou bien il est détruit par la suppuration et laisse vide l'extré-

mité du canal médullaire. Les phénomènes locaux sont accompagnés de fièvre, d'un peu de délire, de nausées et de prostration générale : bientôt les symptômes de l'infection purulente apparaissent, et les malades ne tardent pas à succomber.

Cette affection se montre habituellement dans les dix premiers jours qui suivent l'opération ; elle lui succède quelquefois immédiatement et prend alors une marche sur-aiguë et rapidement funeste. L'ostéomyélite, qui a fait de nombreux ravages parmi les amputés de l'armée d'Orient, semble reconnaître pour cause l'encombrement des hôpitaux : son apparition, sous forme épidémique, réclame donc les mesures hygiéniques applicables à la prophylaxie de toutes les affections qui sont le résultat de l'agglomération d'un grand nombre de blessés dans un même hôpital.

Le traitement local n'a aucune action sur l'ostéomyélite dont ne peuvent triompher, ni les évacuations sanguines, ni la cautérisation ponctuée du moignon avec le cautère actuel, ni la cautérisation de la plaie par les caustiques potentiels. La résection de l'extrémité de l'os mise à nu, qui semble naturellement indiquée, peut ne pas emporter tout le mal, ou replace la moelle dans les mêmes conditions que la première opération, et expose à la réapparition de l'ostéomyélite dans le reste du canal médullaire. Si l'affection se limite d'elle-même, on est réduit à attendre l'élimination spontanée des séquestres : après quelques jours d'attente, si les symptômes généraux et locaux ne s'amendent pas et semblent au contraire s'aggraver, on amputera de nouveau le blessé en faisant porter l'opération sur l'articulation située immédiatement au-dessus de l'os atteint : tout incertains que soient les résultats de la désarticulation en pareille circonstance, cette opération seule peut offrir au malade une chance de salut.

L'inflammation de la substance médullaire prend souvent la forme chronique : elle est peut-être d'un diagnostic moins difficile, mais cependant, elle n'est en général reconnue qu'après un certain temps. L'affection peut être limitée ou étendue. Dans le premier cas, les opérations marchent tout d'abord rapidement vers la guérison, mais, néanmoins, les moignons ne se cicatrisent pas complètement et présentent des trajets fistuleux interminables; ils se tuméfient, deviennent durs, ompâtés, un peu douloureux et semblent toujours prêts à s'enflammer. On voit apparaître à leur extrémité des abcès peu considérables, qui, après avoir été ouverts, tantôt guérissent, tantôt ne se referment pas. Ces phénomènes s'atténuent et se reproduisent un très-grand nombre de fois pendant un temps fort long et se terminent soit par la formation et l'élimination de séquestres, soit par l'extension de l'affection. Lorsque le mal progresse, on en est averti par l'apparition de quelques accès de fièvre auxquels succède un mouvement fébrile continu, avec exacerbation et sueurs le soir, par la diarrhée, la teinte terreuse, la rudesse et la sécheresse de la peau. Les phénomènes locaux se développent avec lenteur : des douleurs sourdes se manifestent dans le membre; la plaie n'a aucune tendance vers la cicatrisation et fournit en abondance un pus liquide et quelquefois noirâtre; les tissus s'infiltrent et durcissent; des abcès profonds apparaissent. L'extrémité de l'os dénudée vient faire saillie à travers les parties rétractées; elle est d'un rouge brun et enveloppée comme dans une gaine par le périoste décollé et épaissi : une sanie purulente s'écoule du canal médullaire. On peut espérer encore voir guérir les malades par la délimitation spontanée de l'affection, par la formation et l'élimination de séquestres; mais le plus souvent on est obligé d'avoir recours à la désarticulation de l'os malade, sous peine de voir succomber les blessés à l'infection putride ou à l'abondance de la suppuration.

L'infection purulente et la pourriture d'hôpital dont nous parlerons bientôt, surviennent souvent à la suite des amputations. Le premier accident est de tous le plus redoutable; le second, lorsqu'il apparaît épidémiquement, compromet les résultats d'un grand nombre d'opérations. Enfin, on voit quelquefois des phlegmasies viscérales se développer accidentellement après les amputations et en aggraver les dangers.

Au début d'une campagne, tous ces accidents sont moins fréquents que lorsque la campagne se prolonge et que les hommes sont plus fatigués.

Régime des opérés et blessés. — On doit entendre par régime des blessés et des opérés, la préparation, l'alimentation, les conditions morales et hygiéniques auxquelles ils sont soumis.

Jadis les blessés étaient préparés aux opérations par une diète sévère, par l'administration de boissons délayantes et de quelques purgatifs. Ceux-là même qui ne devaient subir aucune opération étaient soumis à un traitement analogue, dans le but de prévenir les accidents. L'expérience a fait justice de cette pratique, appliquée d'une manière générale, et à laquelle les théories humorales régnantes avaient donné naissance. Il est certain qu'un grand nombre de blessés, surtout à l'armée, sont atteints d'un embarras des premières voies, occasionné par le mouvement fébrile résultant de leur blessure; mais beaucoup y échappent, et ne doivent pas plus être traités par provision que ne peuvent l'être ceux qui subissent une amputation immédiate.

Aussitôt après les opérations, quelques chirurgiens font prendre aux malades un peu de vin sucré, et dans la soirée, la plupart leur donnent une potion avec quelques gouttes de laudanum. L'alcoolature d'aconit administrée à la dose de 7 à 8 grammes dans un pot de tisane et pendant les vingt ou trente premiers jours qui suivent l'opéra-

tion, a été conseillée pour mettre les malades à l'abri de l'infection purulente ; mais l'expérience n'a pas répondu aux espérances qu'on avait fondées sur ce médicament. L'état actuel du sujet indique la conduite à suivre ; s'il ne présente rien d'anormal, il suffit de prescrire une tisane fraîche et agréable.

Le régime alimentaire des blessés et des opérés a de tout temps été considéré comme un des points les plus importants du traitement : mais les opinions des chirurgiens ont beaucoup varié à cet égard ; tandis que les uns, partisans de la doctrine hippocratique, prescrivaient à leurs malades une diète sévère, les autres n'hésitaient pas à leur donner une alimentation légère et même substantielle. Malgaigne (1) a particulièrement appelé l'attention sur ce sujet, et contribué largement à introduire la pratique aujourd'hui généralement suivie dans le régime alimentaire des blessés et des opérés. Avant l'apparition de la fièvre traumatique, on accorde aux blessés une alimentation en rapport avec leurs besoins et leurs désirs ; pendant la période fébrile, les aliments sont diminués ou tout à fait supprimés ; dès qu'elle tend à disparaître, l'alimentation est progressivement augmentée et ramenée rapidement aux conditions ordinaires de l'état de santé. Certains malades pusillanimes refusent toute nourriture dans la crainte d'accidents : quand on ne reconnaît chez eux aucune contre-indication, il faut les engager et même les obliger à prendre quelques aliments ; bientôt, rassurés par l'expérience, ils ne tardent pas à manger et à demander une augmentation dans leur régime. D'autres conservent, après la fièvre traumatique, un mouvement fébrile sans embarras gastrique, qui persiste sous l'influence de la diète et que l'alimentation fait disparaître promptement.

(1) *Archives générales de médecine*, 1842.

On doit très-certainement consulter les dispositions des malades, mais on peut être convaincu qu'il y a moins d'inconvénient à faire trop de concessions à leur appétit ou à le solliciter, qu'à refuser les aliments nécessaires à la réparation de leurs forces. La diète ou une alimentation insuffisante affaiblissent les blessés et les opérés, les prédisposent aux troubles nerveux, à l'infection purulente, et les laissent sans défense contre les affections nosocomiales ou épidémiques (1). Un régime alimentaire substantiel et bien conduit prévient les accidents nerveux, soutient les forces, rétablit l'équilibre dans l'organisme ébranlé, conjure les absorptions funestes, active la cicatrisation des plaies et le rétablissement des blessés.

En campagne, plus que partout ailleurs, il convient d'alimenter et de soumettre à un régime généreux les blessés et les opérés, que les privations et les fatigues de la guerre ont affaiblis et placés dans les conditions les plus fâcheuses. Le tarif du régime alimentaire des ambulances et hôpitaux militaires est le même en temps de paix qu'en temps de guerre; il est composé pour les officiers et soldats de la manière suivante :

	PORTION				TOTAL
	ENTIERE.	3/4	1/2	1/6	
Pain.....	375,0	281,25	187,50	93,75	460,00
de bœuf, bouillie sans					
cuite et légumes.....	150,0	105,0	70,0	35,0	
sans os, apprêtée avec					
légumes.....	70,0	50,0	.	.	
VIANDÉ de mouton non désossée,					
en côtelette ou poitrine					
grillée.....			75,0	50,0	
Bouillon gras ou maigre.....	01,50	01,50	01,50	01,50	01,50
Vin rouge ou Officiers.....	0,50	0,375	0,250	0,125	
blanc..... Soldats.....	0,250	0,1875	0,125	0,0625	
Légumes.....	250,0	.	125,0	.	
Aliments légers.....	375,0		0,1875	.	

(1) Verneuil, *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1888, p. 529.

Ces allocations réglementaires combinées dans des proportions déterminées, la mise à profit des ressources offertes par les localités et par les saisons, permettent de donner aux prescriptions alimentaires une abondance et une variété suffisantes. Lorsque les blessés sont nombreux, il est impossible de faire à chacun d'eux une prescription particulière. Dans les ambulances et dans les hôpitaux où nous avons été chargé d'un grand nombre de blessés, nous avons toujours simplifié cette partie du service, en prescrivant à tous nos malades, indistinctement, la demi-portion de pain, de vin, de viande et de légumes. Dans ces circonstances, les chirurgiens vivent, pour ainsi dire, au milieu de leurs blessés, la distribution des aliments se fait sous leurs yeux, et il leur est facile de modifier en plus ou en moins, pour quelques malades, la prescription commune à tous.

L'observation des règles de l'hygiène générale n'a pas moins d'importance que les soins apportés au régime alimentaire des blessés et des opérés.

« Sans l'hygiène, a dit Michel Lévy avec toute l'autorité de sa parole, de son talent et de son expérience, la médecine n'est qu'une lugubre agitation ; sans elle, le chirurgien voit échouer toute son industrie de méthodes et de procédés ; sans elle, l'administration s'ingénie vainement et les ressources qu'elle accumule n'empêchent pas le développement des épidémies meurtrières (1). »

On veillera donc avec sollicitude à la propreté corporelle, à celle des vêtements, du couchage et du lieu d'habitation. On isolera ou on disséminera, autant que possible, les malades les plus gravement atteints, afin d'éviter la création de foyers d'infection ; on assurera l'aération et la veu-

(1) *Traité d'hygiène publique et privée*. 1862, t. II, 4^e éd.

tilation, et, par-dessus tout, on prendra toutes les mesures nécessaires pour parer à l'encombrement, source toujours menaçante des désastres enregistrés par la chirurgie dans les nombreuses armées en campagne.

Les conditions morales ont aussi leur influence sur la guérison des blessés et des opérés : l'éloignement de la mère-patrie, les souffrances et les fatigues, quelquefois les inquiétudes de la captivité et le découragement d'une défaite, le spectacle des douleurs environnantes et les craintes pour leur propre vie sont, pour les blessés, autant de causes d'abattement physique et moral contre lesquelles le chirurgien doit lutter par la sympathie et la bonté, le réveil des espérances, les promesses bienveillantes et les encouragements.

Emploi du chloroforme. — Depuis la découverte des propriétés anesthésiques de l'éther et du chloroforme, ce dernier agent a toujours été employé par les chirurgiens militaires pour suspendre la douleur pendant les opérations. L'administration du chloroforme prend généralement beaucoup de temps. La plupart des sujets n'arrivent à l'anesthésie qu'après dix minutes environ d'inhalation des vapeurs du chloroforme ; chez un grand nombre, l'insensibilité n'est obtenue qu'après quinze ou vingt minutes et même davantage ; quelques-uns, enfin, sont à peu près complètement réfractaires à l'action de l'agent anesthésique. Ces lenteurs inévitables sont un grave inconvénient pour la chirurgie de bataille qui a besoin d'être expéditive : elles ne permettent pas de faire beaucoup d'opérations en un temps donné, et, lorsque les blessés sont nombreux, elles entraînent à des retards préjudiciables en laissant passer le moment le plus favorable d'opérer.

Un épisode de la campagne de Crimée peut en donner une idée : l'assaut de Malakoff, qui eut lieu le 8 septembre 1855, fit entrer dans nos ambulances 4.472 blessés fran-

çais et 554 blessés russes (1). Cinq ambulances, renforcées par un nombreux personnel de médecins des corps de troupe, furent disposées et réparties sur le front d'attaque : en moins de huit heures, l'ambulance de Karabelnaïa reçut 900 blessés et celle du Carénage 1,800 ; en quatre heures, celle du Clocheton en réunit 660 environ. Le 10, dans la soirée, tous les blessés avaient été pansés ; mais sur 550 opérations graves nécessaires, 350 seulement avaient pu être faites. Tout était terminé le 11 dans tous les services. Les blessés opérés les derniers n'ont donc pu l'être que trois jours après leur blessure, malgré l'habileté et l'activité des chirurgiens qui restèrent sur pied et fonctionnèrent à peu près nuit et jour. Sans le chloroforme, toutes les opérations eussent été faites en moins de quarante-huit heures, puisqu'après la bataille d'Eylau (7 et 8 février 1807), qui passe pour une des plus meurtrières du premier empire, toutes les blessures graves des gardes impériales et d'une grande partie des soldats de l'armée furent pansées et opérées dans les premières douze heures, et les blessés évacués dans les premières vingt-quatre heures (2).

Quoi qu'il en soit, les bienfaits de l'anesthésie ne sauraient être refusés à nos soldats, qui ne manquent jamais de les réclamer, et c'est à nos chirurgiens de se familiariser avec les moyens les plus prompts et les plus sûrs d'administrer le chloroforme.

L'administration du chloroforme présente toujours des dangers, et l'on ne saurait trop s'attacher à la stricte observation des règles et des précautions qui doivent y présider. Nous avons la satisfaction et le devoir de dire que pendant la campagne d'Orient, au milieu de toutes les conditions fâcheuses où se sont trouvés les chirurgiens.

(1) Rapport de Scrive, médecin en chef de l'armée, 11 septembre 1855.

(2) Larrey, *Mémoires et campagnes*, t. III, p. 42.

deux cas seulement de mort par le chloroforme ont été observés sur l'immense quantité de blessés qui ont été soumis à l'action de cet agent anesthésique.

Certaines conditions contre-indiquent l'emploi du chloroforme ; ce sont les affections du poumon, du cœur et des gros vaisseaux, la stupeur consécutive aux coups de feu, l'extrême faiblesse occasionnée par la blessure même ou par une hémorrhagie considérable. Scève (1) considère que le chloroforme doit être administré dans les circonstances suivantes : 1° cas désespérés et mortels à la suite de grandes et nombreuses blessures, afin de permettre de les régulariser, de faire cesser les atroces douleurs du patient et de donner du calme à ses derniers moments : chloroformisation de charité ; 2° cas d'amputation et de résection normaux et toute autre opération longue et douloureuse : chloroformisation de nécessité ; 3° pansement pour les plaies compliquées et très-sensibles chez les sujets impressionnables : chloroformisation de prudence. Nous ne nous arrêterons pas sur ces distinctions, que nous ne saurions admettre et qui se confondent et se résument en une seule indication : suspension de la douleur quand l'état général du malade le permet.

Les règles et les précautions suivies aujourd'hui par la plupart des chirurgiens, dans l'administration du chloroforme, méritent toute notre attention.

Il est indispensable que le chloroforme soit parfaitement pur, pour qu'il produise rapidement et sans danger l'anesthésie. Les chirurgiens militaires, qui peuvent être exposés à employer, en campagne, du chloroforme dont ils ne sont pas très-sûrs, doivent savoir que tout bon chloroforme présente les conditions suivantes : 1° odeur suave, douce, franche et pénétrante ; 2° aucun résidu lorsque le liquide

(1) *Relation médico-chirurgicale de la campagne d'Orient*. Paris, 1857.

est évaporé sur la main ; 3° limpidité parfaite quand on y ajoute de l'eau ; 4° pas de précipité par le nitrate d'argent ; 5° sans changement lorsqu'on le mélange à l'acide sulfurique ; 6° sans effet sur le papier de tournesol. Les appareils inventés pour le doser, pendant son administration, et en mesurer les quantités inhalées, n'arrivent pas au but qu'on s'est proposé d'atteindre. Non-seulement ils sont illusoires dans leurs effets, mais ils présentent le grand danger de laisser dans une sécurité trompeuse les chirurgiens qui les emploient. Le chloroforme doit être donné au moyen d'une compresse pliée et disposée en cul-de-sac, dont le fond reste à jour et peut recevoir une grosse houlette de charpie ou de coton fixée par une épingle. Le liquide est versé en petite quantité dans le fond de la compresse et imbibe la charpie ou le coton qui en occupent l'ouverture, tout en laissant un libre passage à l'air.

La quantité de chloroforme employée n'augmente ou n'atténue pas le danger ; le mode d'inhalation suivant lequel on l'administre peut seul, dans l'immense majorité des cas, mettre à l'abri des accidents.

Le malade est à jeun ou doit avoir mangé depuis assez longtemps pour que sa digestion soit faite : il est couché horizontalement, la tête un peu relevée, le ventre, la poitrine et le cou largement découverts, débarrassé de tous les vêtements qui pourraient exercer une constriction. Un aide s'empare du pouls : il doit surveiller, pendant toute la durée de l'opération, la circulation et la respiration et s'assurer que celle-ci s'exécute, non-seulement en examinant les mouvements des parois thoraciques et abdominales, mais en écoutant si l'air traverse le larynx. La compresse imbibée de chloroforme est présentée à une certaine distance de la bouche et des narines du malade, que l'on habitue progressivement à l'odeur du liquide et que l'on invite à respirer librement, naturellement et sans crainte ;

jamais, surtout au début, elle ne doit être appliquée sur la face de façon à empêcher le libre accès et le mélange de l'air, en grande proportion, aux vapeurs anesthésiques.

Quelques malades respirent précipitamment ou se défendent et repoussent la compresse; il faut s'arrêter un instant, attendre que le calme soit revenu et recommencer les inhalations qui, à mesure que la tolérance s'établit, et dans un temps très-court, doivent contenir une plus grande quantité de chloroforme.

Deux périodes, signalées par des phénomènes d'ordres différents, se succèdent généralement pendant l'administration du chloroforme : la première est une période d'excitation, la seconde de résolution.

La période d'excitation manque quelquefois, surtout chez les sujets débilités; aussi convient-il d'interroger souvent chez eux la circulation, la respiration et la sensibilité. Elle se manifeste presque constamment chez les sujets jeunes, vigoureux et habitués à l'usage des boissons alcooliques ou sous l'influence de l'exaltation du combat; elle s'annonce habituellement par quelques crachotements du malade, et par des paroles incohérentes ou des cris; la face se congestionne et devient vultueuse; des contractures plus ou moins énergiques du tronc et des membres se déclarent; un spasme survient du côté du larynx; la respiration s'embarrasse, devient singultueuse et semble quelquefois tout à fait suspendue; le pouls s'élève ou s'abaisse et force ou en nombre et présente les plus grandes irrégularités; la sensibilité n'est pas complètement abolie. En présence de ces phénomènes, on doit suspendre le chloroforme pour le reprendre après leur disparition: mais l'excitation n'entrave ni la respiration, ni la circulation; la continuation des inhalations est indiquée et amène rapidement la résolution. On est averti de l'approche de la seconde période par le rétablissement normal de la

respiration, par la régularisation du pouls, et souvent par un ronflement caractéristique qui annonce un profond sommeil ; le malade tombe alors dans la résolution et l'insensibilité complète : le chirurgien peut opérer, et le chloroforme est enlevé, quelquefois jusqu'à la fin de l'opération, le plus souvent pour être représenté toutes les fois que de nouvelles contractions musculaires ou des signes de douleur se manifestent.

L'opération ne doit jamais être commencée avant la période de résolution : lorsqu'on opère pendant la période d'excitation et avant que l'insensibilité complète ne soit obtenue, les malades crient, s'agitent, respirent mal et sont exposés aux accidents ; quelques-uns reviennent à eux en partie, luttent contre les aides et cherchent à s'échapper de leurs mains.

La régularité de la respiration et de la circulation est le criterium de la tolérance du chloroforme ; c'est sur elle que doit porter toute l'attention ; c'est elle que l'on doit chercher à obtenir. Les spasmes de la période d'excitation sont quelquefois tellement intenses que pour rétablir le jeu des organes respiratoires, on est obligé, lorsque la cessation du chloroforme ne suffit pas, d'ouvrir la bouche des sujets, d'attirer la langue au dehors, de frapper brusquement avec la main sur les parois de l'abdomen et de la poitrine, d'exercer quelques pressions sur la base du thorax. La rigueur et la violence ne doivent jamais être opposées aux mouvements désordonnés des sujets, qui seront maintenus doucement et dans la mesure strictement nécessaire.

On n'a rien à redouter tant que la respiration et la circulation s'exécutent bien ; et la période de résolution peut être prolongée pendant un temps fort long, une demi-heure, trois quarts d'heure, une heure même, en suspendant et en renouvelant alternativement l'administration de l'anesthésique.

Des vomissements surviennent quelquefois ; le malade est alors placé sur le côté, dans la situation la plus propre à favoriser l'écoulement des matières et à empêcher leur entrée dans les voies aériennes. La syncope qui se produit, surtout après les inhalations prolongées ou lorsque les sujets ont perdu beaucoup de sang pendant l'opération, doit être combattue par le décubitus horizontal, la situation déclive de la tête, les affusions d'eau froide, la ventilation et tous les moyens indiqués en pareille circonstance. L'imminence de l'asphyxie par l'action du chloroforme sur la moelle allongée et les nerfs respiratoires n'a d'autre remède que la respiration artificielle : une pression brusque et énergique, exercée sur la base du thorax, expulse les vapeurs anesthésiques contenues dans le poumon, et des mouvements respiratoires, rapides et profonds, sont communiqués à la poitrine par l'élévation des épaules saisies au-dessous des aisselles, alternant régulièrement avec la pression des parois abdominales et thoraciques. L'insufflation de l'air au moyen d'une sonde introduite dans la trachée peut être aussi mise en usage. La respiration artificielle doit être très-longtemps prolongée et ne doit être abandonnée que lorsque tout espoir de rappeler le sujet à la vie a disparu.

Pendant les opérations, l'influence du chloroforme fait sentir d'une manière fâcheuse sur la circulation : les veines donnent presque toujours lieu à un écoulement de sang abondant que la ligature peut seule quelquefois arrêter ; les artères de petit calibre par lesquelles le sang ne s'échappe pas, tant que dure l'influence anesthésique, peuvent, après qu'elle a disparu, devenir la source d'hémorragies retardées. L'influence du sommeil anesthésique sur les suites des opérations, considérée par les uns comme favorable, par les autres comme nuisible, nous a toujours paru complètement nulle : nos observations sont d'accord

avec les expériences physiologiques qui nous apprennent que le chloroforme est éliminé avec une grande rapidité et n'a point d'action éloignée sur l'économie. Certains malades se réveillent spontanément et complètement peu de temps après la cessation de l'administration de l'anesthésique : d'autres reviennent à eux plus lentement et ont besoin d'être excités pour sortir du sommeil ; quelques-uns, les plus faibles ou ceux qui ont subi une anesthésie plus profonde et prolongée, y retombent facilement. Ceux-là ne doivent jamais être abandonnés à eux-mêmes, mais toujours surveillés et quelquefois ranimés par des stimulants administrés à l'intérieur, par des frictions pratiquées en particulier sur le thorax, sur la région précordiale et le long de la colonne vertébrale, jusqu'à ce que le retour normal de la respiration, de la circulation et de la calorification ait éloigné toute crainte d'accidents.

Nous n'avons pas cru devoir entrer dans l'examen de toutes les théories et de toutes les discussions auxquelles a donné lieu l'administration du chloroforme (1), et nous nous sommes borné à reproduire ce que nous ont appris sur ce sujet, au point de vue pratique, notre propre expérience et l'expérience générale.

(1) Voir le *Traité d'anesthésie chirurgicale*, par Maurice Perrin et Ludger Lallemand. Paris, 1863.



CHAPITRE XVI

BRULURES ET CONGÉLATIONS

Brûlures par la poudre à canon. De la poudre à canon. Brûlures. Accidents déterminés par l'élevation et par l'abaissement de la température atmosphérique. Effets de la chaleur : congestion cérébrale ; syncope ; asphyxie. Effets du froid : effets généraux. Effets locaux : congélation.

*De la poudre à canon. — La fabrication, la manipulation et l'emploi de la poudre à canon sont un danger permanent et également menaçant pour la population militaire et pour la population civile. Matière éminemment inflammable, la poudre est l'occasion de nombreux accidents. Depuis le commencement du treizième siècle, où elle n'était employée que comme agent incendiaire, jusqu'à notre époque, où ses propriétés balistiques sont surtout mises en usage, les matières qui entrent dans sa composition ont peu varié ; les seules modifications apportées à cet agent destructeur ont porté sur les proportions de ses éléments et sur les procédés de sa fabrication. Le salpêtre, le charbon et le soufre sont les composants de la poudre, qu'on distingue en *poudre à canon et à mousquet*, et en *poudre de chasse*. La poudre à canon et à mousquet est composée de 75 parties de salpêtre, 12,50 de soufre et 12,50 de charbon ; la poudre de chasse, de 78 parties de salpêtre, 10 de soufre et 12 de charbon. Une poudre plus commune dont on se sert dans le commerce pour charger*

les mines et les pétards, se compose de 62 de salpêtre, 20 de soufre et 18 de charbon.

La fabrication de la poudre comprend quatre opérations principales, qui sont : le dosage, le battage, la granulation et le séchage. La première opération consiste à doser en proportions voulues les éléments composant la poudre : dans le *battage*, le salpêtre, le soufre et le charbon sont triturés isolément, puis mélangés, humectés et comprimés pour former une pâte homogène. La *granulation* de la poudre s'obtient en faisant passer la pâte à travers un crible ; à cette manipulation se rattache le *lissage* des grains de poudre, au moyen de leur agitation prolongée ; enfin le *séchage* de la poudre s'exécute à l'air libre ou artificiellement.

La poudre se fabrique dans les poudreries appartenant à l'État, ou sous sa surveillance ; une administration dite Direction des Poudres et Salpêtres est chargée de tout ce qui concerne la fabrication et la vente de la poudre. Elle est livrée aux arsenaux pour être mise en cartouches, gargousses, etc., dans des ateliers spéciaux ; elle ne peut être fabriquée, entrer dans le commerce et être mise en vente qu'en vertu d'autorisations accordées par l'État aux industriels.

Toutes les opérations et les manipulations nécessaires à la confection de la poudre, des cartouches, gargousses, fusées, etc., sont tellement dangereuses, qu'elles ne sauraient être assez surveillées et entourées de précautions.

La combustion de la poudre peut se faire de deux manières, rapidement ou lentement. On dit que la poudre *détonne* lorsqu'elle est brusquement enflammée par une étincelle électrique, par un choc violent, par le contact d'un corps en ignition, ou par une température subite de 300°. La détonation de la poudre donne instantanément naissance à une très-grande quantité de fluides élastiques.

On dit que la poudre *fuse* lorsqu'elle brûle plus lentement, ou dans une période de temps peu appréciable à nos sens. Plus la poudre est sèche, mieux elle s'enflamme ; lorsqu'elle est humide ou réduite en poussière, elle s'enflamme plus difficilement et brûle plus lentement. Les poudres non lissées s'enflamment plus promptement que les poudres lisses ; les poudres anguleuses prennent feu plus vite que les poudres rondes.

Il importe de savoir que le fer n'est pas le seul métal susceptible de produire, par le choc contre un silex ou contre lui-même, un dégagement de calorique suffisant pour enflammer la poudre, mais que le cuivre frappant ou frottant sur le cuivre et le fer, le fer sur le marbre, la fonte et le plomb sur la fonte, sur le plomb et sur le bois, peuvent produire le même effet.

La déflagration de la poudre, constituée par une décomposition vive et énergique en gaz animés d'une grande force expansive, diffère de la combustion ordinaire des corps inflammables ; la rapidité en est extrême, et elle est beaucoup plus grande lorsque des obstacles s'opposent à l'expansion des gaz, que lorsqu'elle s'exécute à l'air libre. Dans les armes à feu, la vitesse de la combustion est très-grande ; néanmoins, l'instantanéité de sa transmission à toute la charge n'est pas telle qu'il n'arrive quelquefois, surtout dans les pièces d'artillerie, qu'il ne reste une certaine quantité de grains de poudre non enflammés, qui peuvent être lancés comme projectiles. La lumière des armes facilite la combustion en donnant passage à l'air qui occupe les interstices ou les vides entre les grains de poudre, et qui sans cela serait comprimé dans la partie postérieure du canon à mesure que les gaz s'étendraient ; la force élastique de l'air augmenterait et retarderait le mouvement de la flamme qui ne pénétrerait pas jusqu'au fond de l'arme, où l'on retrouverait encore des grains de poudre intacts.

Les produits de la combustion de la poudre sont les uns à l'état gazeux, les autres à l'état solide. Les premiers sont de l'azote, de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré, de l'hydrogène carboné et du gaz nitreux. Les seconds sont du sulfure de potassium et du sulfate de potasse, du sous-carbonate de potasse mêlé avec un peu de charbon, des traces de soufre; ces résidus solides ont été volatilisés pendant la déflagration et ont été condensés ensuite par le refroidissement qu'ils ont éprouvé sur les corps environnants, les projectiles, les parois intérieures et le voisinage de la lumière de l'arme; ils sont d'un gris noir, déliquescents et répandent une odeur d'hydrogène sulfuré. Le volume des gaz tend à devenir quatre ou cinq mille fois plus grand que celui qu'ils occupent à l'état de poudre. Il se dégage avec eux des vapeurs fournies par l'eau que contient toujours la poudre, dont la force élastique est accrue par leur tension.

La température développée dans la combustion de la poudre est très-élevée; elle peut fondre le zinc, les pièces de monnaie, le cuivre jaune, le cuivre rouge même qui exige une température de 2500 degrés.

La production de lumière et d'une épaisse fumée, le dégagement de calorique et d'une odeur sulfureuse sont les phénomènes qui caractérisent la combustion de la poudre de guerre.

Certaines préparations jouissent à un degré plus élevé que la poudre de guerre, de la propriété de détoner, lorsqu'elles sont soumises au contact d'un corps en ignition ou à la chaleur, à la compression ou à la percussion. Elles sont connues sous le nom de *poudres fulminantes* et de *fulminates*. Les premières renferment une certaine quantité de chlorate de potasse ajouté aux éléments, modifiés dans leurs proportions, de la poudre ordinaire; les secondes et les plus remarquables sont les fulminates d'ar-



gent et de mercure. Ces composés détonent avec une violence et une brusquerie telles, qu'ils ne peuvent être employés dans les armes, qu'ils brisent en éclats. Seul, le fulminate de mercure mélangé à du salpêtre ou à de la poudre à canon dans la proportion de 60 p. 100, est employé pour charger les capsules.

Une découverte récente et des plus curieuses est le fulmi-coton, ou coton-poudre ; le coton ordinaire plongé dans l'acide nitrique, et séché, acquiert la propriété de détoner comme la poudre et les fulminates. Il ne laisse pas de résidu, mais il s'enflamme avec une telle rapidité, que son usage dans les armes présente les plus grands dangers.

Le dégagement de calorique produit par l'inflammation du fulmi-coton, des fulminates, des poudres fulminantes et de la poudre de guerre donne lieu à des brûlures plus ou moins graves. Nous ne nous occuperons que des brûlures résultant de cette dernière préparation.

Brûlures. — Malgré la température élevée que développe la combustion de la poudre, les brûlures qu'elle détermine sont généralement limitées aux trois premiers degrés de cet accident et dépassent rarement le quatrième. La poudre seule, exposée à l'air libre, ne fait en s'enflammant qu'une faible explosion, et ne donne lieu qu'à des brûlures peu profondes ; lorsqu'elle est comprimée, elle produit en même temps un choc d'où résulte une contusion qui s'ajoute à la brûlure.

Ces accidents sont fréquents dans les jeux imprudents de l'enfance, dans l'opération de grillage que des chasseurs maladroits font subir à leur poudre pour lui donner plus de force ; ils sont fréquents dans les coups de feu à bout portant, que l'arme soit ou ne soit pas chargée avec un projectile, que la poudre soit ou ne soit pas maintenue par une bourre : à l'armée, ils se produisent très-souvent par l'explosion des cartouches dans le sac ou dans les ri-

bernes, par l'explosion des caissons de munitions, des mines et des magasins à poudre.

Dans les cas les plus ordinaires, ce sont habituellement les parties découvertes, comme les mains et le visage, qui sont atteintes de brûlures. Lorsque les parties sont protégées par les vêtements, elles peuvent encore être brûlées par la poudre ; mais elles le sont aussi par les vêtements qui ont pris feu. Cette considération est importante en médecine légale : que la brûlure ait été produite par la poudre seule ou par les vêtements enflammés par la poudre, elle n'en existe pas moins, mais il peut être intéressant pour la justice de distinguer l'un de l'autre ces accidents d'origine commune. Nous croyons que les caractères particuliers des brûlures par la poudre suffisent pour conjurer toute erreur.

Les brûlures en général ont été divisées, comme on sait, par Dupuytren, en six degrés caractérisés par les phénomènes suivants : 1° Érythème ou phlogose superficielle de la peau, sans formation de phlyctènes ; 2° inflammation cutanée avec décollement de l'épiderme et développement de vésicules remplies de sérosité ; 3° destruction d'une partie de l'épaisseur du corps papillaire ; 4° désorganisation de la totalité du derme jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané ; 5° réduction en escharres de toutes les parties superficielles jusqu'à une distance plus ou moins considérable des os ; 6° carbonisation de la totalité de l'épaisseur de la partie brûlée.

La nature des corps comburants, l'intensité et la durée de leur action sont les causes déterminantes du degré de la brûlure. On aurait lieu de s'étonner, en ne considérant que la quantité considérable de calorique développée par la combustion de la poudre, de n'avoir à constater habituellement que les trois premiers degrés de la brûlure, si l'on ne savait que la durée du contact de la flamme avec les parties

n'est qu'instantanée et presque inappréciable, et que le passage des gaz à l'état solide ne provoque en même temps un abaissement notable de température. Les parties brûlées par la poudre à canon présentent un aspect caractéristique : les poils qui les recouvrent sont détruits jusqu'à la racine ou dans une certaine partie de leur longueur, et quand ils n'ont pas complètement disparu, ce qui est le cas plus commun, ils sont plus ou moins recroquevillés et roussis ; elles sont noircies par les résidus solides de la poudre, dont nous avons parlé précédemment, qui, masquant la coloration des tissus, y adhèrent solidement, ne peuvent être complètement enlevés par le lavage, et ne se détachent qu'après plusieurs jours ; elles dégagent une odeur sulfureuse très-prononcée. On rencontre fréquemment à leur surface des grains de poudre qui, mis en mouvement par l'explosion et formant corps étrangers, sont venus s'implanter dans la peau, où ils restent incrustés, et constituent plus tard une espèce de tatouage d'un noir bleuâtre très-reconnaissable. Il est impossible de distinguer immédiatement les brûlures simples des brûlures compliquées de contusion à un faible degré, d'après l'aspect des parties ; les commémoratifs seuls pourront donner des indications ou des présomptions ; c'est-à-dire que la brûlure est très-probablement simple, lorsqu'elle a été produite par l'explosion de la poudre non comprimée et à l'air libre ; qu'elle est plus ou moins compliquée de contusion, lorsqu'elle est le résultat de l'explosion de la poudre renfermée dans une poudrière, dans des cartouches, dans des armes où elle était seulement versée librement, ou tassée, mais non maintenue par une bourre, ou comprimée avec une bourre.

Les accidents qui résultent de la mise en mouvement par l'inflammation de la poudre, des projectiles réunis aux charges de poudre et des éclats des corps qui la contien-

ment, comme débris de bois, de fer ou de pierre, provenant de l'explosion de caissons, de magasins ou de mines, ne sont pas de notre sujet actuel. Nous nous bornerons à dire qu'ils varient depuis les blessures les plus légères jusqu'aux désordres les plus graves.

Les brûlures simples par la poudre à canon ne suivent pas une marche différente des brûlures en général, et sont traitées de la même manière : elles doivent être recouvertes d'un pansement laissé en place le plus longtemps possible et composé d'un linge fenêtré enduit de cérat, d'une légère couche de charpie et d'une feuille de ouate, maintenues par une bande roulée ou un bandage plein. Les brûlures avec contusion peuvent être pansées de la même manière, mais elles exigent une surveillance attentive et toujours prête à prévenir ou à combattre, par des moyens appropriés, les accidents qui résultent quelquefois des contusions.

Les unes et les autres peuvent être également compliquées de la présence de grains de poudre, qu'il faut s'appliquer à extraire. Cette opération, toujours longue, souvent douloureuse, se pratique avec une aiguille à cataracte, et reste souvent imparfaite, par le morcellement des grains de poudre, sous l'action de l'instrument : elle n'est possible qu'autant qu'elle est mise immédiatement et rapidement en usage. Après un certain temps, les grains de poudre se désagrègent sous l'influence de l'humidité des parties, et ne peuvent être enlevés en entier. On a conseillé d'appliquer, sur le lieu qu'ils occupent, un vésicatoire dont la suppuration, entretenue pendant un certain temps, les entraînerait avec elle, ou de panser la brûlure avec une solution de bichlorure de mercure, qui donne le même résultat. Ces moyens, dont le premier est inoffensif, tandis que le second peut entraîner des dangers, sont loin de rendre les services qu'on en attend ; employés surtout au visage pour

prévenir l'altération de la couleur de la peau, ils peuvent laisser après eux des stigmates plus fâcheux que le tatouage déterminé par les grains de poudre.

L'histoire des brûlures par la poudre à canon ne présente rien de plus à signaler que ce qui a été écrit sur l'histoire générale des brûlures.

Accidents déterminés par l'abaissement et l'élévation de la température atmosphérique. — Les intempéries des climats et des saisons sévissent souvent sur les troupes en marche ou en campagne. Sans parler des influences générales de la température atmosphérique sur la santé des troupes, nous nous bornerons à appeler l'attention sur les accidents immédiats auxquels peuvent donner lieu la chaleur et le froid.

Effets de la chaleur. — Il n'est pas rare de voir, pendant les chaleurs de l'été, les militaires en marche pris d'accidents d'une gravité telle, que la mort rapide en est souvent la suite. Ces faits, assez communs en France pendant les étés chauds, sont fréquents dans les pays méridionaux : nous en avons vu un grand nombre dans la campagne d'Italie (1859) et en Algérie, où la température est souvent portée à un degré très-élevé, non-seulement par l'influence solaire, mais encore par les vents du sud et par l'incendie des herbes sèches de ses vastes plaines.

Ces accidents divers et complexes peuvent être facilement confondus; les uns ne sont que des syncopes, les autres des congestions cérébrales, les troisièmes enfin de véritables asphyxies.

La cause n'en est pas seule dans l'élévation de la température; il faut y joindre la fatigue et la station debout prolongée; la gêne apportée à la circulation et à la respiration par la constriction des vêtements, par la compression des courroies de l'équipement et de l'armement dont le poids est souvent considérable, par la poussière enfi.

qui s'élève sous les pieds des hommes. Les fantassins y sont plus exposés que les cavaliers : la raison en est facile à comprendre ; plus chargés, plus fatigués que ceux-ci, ils sont aussi plus près du sol qui leur renvoie la chaleur, où l'air est moins renouvelé et l'atmosphère plus poussiéreuse.

Il importe, au point de vue du traitement, de distinguer ces accidents les uns des autres. La congestion cérébrale est caractérisée par la perte complète et brusque de connaissance, de sentiment et de mouvement ; par la forme stertoreuse de la respiration, par la plénitude et la force du pouls. Cet état peut ne durer que quelques instants pour faire place au retour subit à la santé ; il peut aussi déterminer la mort en quelques minutes. Il laisse habituellement après lui, pendant quelques jours, des fourmillements dans les membres, de la lenteur et de l'inertie dans les mouvements, dans la parole et dans l'intelligence.

La syncope est précédée de quelques prodromes, chaleur, sueurs froides, malaise général, vertiges, bourdonnements d'oreille, nausées, auxquels succède bientôt la perte du sentiment et du mouvement. La respiration et le pouls sont tellement affaiblis qu'ils deviennent imperceptibles ; de légères convulsions peuvent se produire ; le vomissement, les déjections involontaires arrivent quelquefois. Elle se termine par le retour graduel et assez rapide de l'économie à l'état physiologique ; elle peut aussi se terminer par la mort : nous sommes porté à croire que cette terminaison fatale est plus commune qu'on ne l'admet généralement.

L'asphyxie, dans les cas qui nous occupent, est toujours assez rapide, mais toujours aussi précédée de quelques symptômes : les mouvements inspiratoires sont exagérés et difficiles ; la face anxieuse et vultueuse exprime la souffrance.

france ; les hommes dénouent leur cravate et portent souvent la main à la gorge, comme pour en éloigner un obstacle ; ils s'arrêtent à chaque instant. Si, à cette période, ils sont débarrassés de leurs sacs et de leurs armes, s'ils sont assis, rafraîchis par quelques ablutions du visage et de la poitrine, ou par quelques gorgées d'eau aiguisée d'alcool ou de vinaigre, ils se remettent assez promptement ; mais ils sont encore menacés et ne doivent pas rentrer dans les rangs, ils doivent être transportés ou laissés libres de marcher à leur aise. A ces symptômes succèdent, dans une période plus avancée, une série de phénomènes tout à fait semblables à ceux de la syncope et qui pourraient faire croire à cet accident, si la coloration et la tuméfaction des lèvres et du visage, un peu d'écume à la bouche, le gonflement des veines, les battements violents et tumultueux du cœur, n'empêchaient la méprise. Cette seconde phase est suivie de l'inégalité et de la faiblesse des battements du cœur, de mouvements respiratoires rapides et énergiques, du refroidissement général et de sueurs, de la cessation de la circulation et de la respiration, et se termine très-fréquemment par la mort.

Les effets d'une température élevée provoquent quelquefois une surexcitation cérébrale qui se traduit par le délire et des hallucinations ; par la mutinerie et le suicide, lorsque les hommes sont accablés de fatigue par les marches forcées de nuit ou de jour. Le suicide a la plus grande tendance à se multiplier ; il ne saurait être trop tôt prévenu, soit par le repos accordé aux troupes, soit, lorsque cette condition est impossible, par la privation de sépulture du corps des suicidés, seule mesure disciplinaire dont l'effet n'exagère pas le mal.

La congestion encéphalique, dans les circonstances qui nous occupent, doit être traitée immédiatement par la saignée générale : ce moyen toutefois sera manié avec une

certaine prudence, car il ne faut pas oublier que le sang, sous l'influence d'une température atmosphérique élevée, est modifié dans sa composition et perd une grande quantité de fibrine.

Dans la syncope, le sujet sera étendu horizontalement sur le sol, rapidement dégagé de sa charge, de ses armes et des vêtements qui lui couvrent la poitrine et le cou : on lui aspergera le visage avec de l'eau froide ; on le ventilera ; on stimulera les nerfs olfactifs avec le vinaigre, l'éthèr, l'ammoniaque ou la combustion d'allumettes soufrées ; on frictionnera énergiquement le visage, le cou, la poitrine avec de l'alcool camphré ; on excitera la peau par des frictions faites avec de la paille, par l'urtication, par quelques gouttes d'alcool enflammé projetées sur divers points très-limités du corps. Le malade revenu à lui sera laissé en repos si cela est possible, ou transporté, afin qu'il ne soit pas exposé à une syncope nouvelle.

Le même traitement, sauf la position horizontale qui sera remplacée par la position demi-assise, est applicable à l'asphyxie : il sera complété, dans les cas graves, par la respiration artificielle, ou l'insufflation pulmonaire, par l'application de ventouses sèches ou scarifiées sur les membres et le tronc, et lorsque le rétablissement de la respiration aura eu lieu, mais s'exécutera avec peine, par une petite saignée. Nous bornerons là nos indications thérapeutiques, notre but n'étant pas de traiter des accidents qui peuvent être consécutifs à la congestion cérébrale, à la syncope et à l'asphyxie, mais de rappeler les symptômes immédiats que présentent ces affections et les indications les plus pressantes qu'elles réclament.

Effets du froid. Effets généraux. — Par la gêne que le froid apporte dans la circulation sanguine de la surface du corps, il détermine, comme la chaleur, la congestion cérébrale et l'asphyxie : ces accidents résultent surtout du froid

sec et prolongé. Des altérations dans l'hématose et dans la complexion des tissus, prédisposant aux affections catarrhales, scorbutiques et rhumatismales, sont le résultat plus éloigné de l'action du froid humide.

La congestion cérébrale peut se produire brusquement et ne diffère pas de la congestion cérébrale ordinaire; mais elle se produit aussi graduellement, et, dans ce cas que nous avons particulièrement en vue, elle est suivie de stase sanguine; elle domine et provoque l'asphyxie avec laquelle elle se confond. L'action d'un froid intense est caractérisée par des douleurs musculaires générales, par l'affaiblissement des sens et de l'intelligence; par l'impossibilité de la station et de la marche, par un invincible besoin de sommeil. Les hommes chancellent et tombent ou se couchent pour se reposer et dormir: en peu d'instant ils ont cessé de vivre. Larrey (1) nous a tracé un tableau saisissant de ces accidents que nous avons vus se renouveler en Algérie et en Crimée.

La prophylaxie des effets du froid est moins désarmée que celle des effets de la chaleur, et doit être la grande préoccupation des commandants militaires et des chirurgiens. Lorsque les troupes au bivouac sont prises par un froid rigoureux, elles ne doivent pas être laissées dans l'inaction et sous les tentes: elles doivent être soumises à des marches et à des exercices rapides, de courte durée et souvent répétés, appliquées à des corvées générales, à des travaux de terrassement, d'abatage de bois, etc.; en un mot, toujours maintenues en mouvement. Les cantines seront fermées et la vente des boissons alcooliques interdite; des distributions supplémentaires de vin et de café seront accordées, des factionnaires seront placés près des feux pour empêcher les hommes de trop s'en approcher.

(1) *Mémoires et campagnes*, t. IV, p. 91, 106, 123.

Lorsque la neige vient à tomber en assez grande quantité pour intercepter le passage de l'air au-dessous des tentes, on veillera à ce que celles dans lesquelles du feu a été allumé, ne soient pas closes hermétiquement, afin de prévenir les asphyxies par le charbon.

En route, les cavaliers mettront pied à terre; aucun homme ne sera placé sur les cacolets ou les voitures : tous devront être contraints, même par la force, à marcher. Personne ne devra rester en arrière sous quelque prétexte que ce soit : des officiers et des sous-officiers jeunes, vigoureux et énergiques formeront une arrière-garde chargée d'activer les trainards, d'empêcher les hommes d'entrer dans les maisons et de s'approcher du feu. Ces prescriptions sont souvent difficiles ou douloureuses à mettre en pratique, et la fatalité de ces situations ne peut toujours être conjurée; mais certains de nos devanciers nous ont laissé des exemples héroïques de lutte et de courage qui, en pareille occurrence, nous devront toujours servir de modèles à imiter.

Les effets confirmés du froid seront combattus de la manière suivante : le malade sera frictionné sur tout le corps avec de la neige ou de l'eau froide; aux frictions froides succéderont, à mesure que la chaleur reparaitra, des frictions tièdes, aromatiques ou sèches, qui ne seront discontinuées que lorsque la réaction sera déclarée. On administrera quelques boissons excitantes chaudes pour la favoriser et la compléter. Les malades seront couchés dans des lits secs mais non bassinés, et dans des lieux non chauffés. Les phénomènes de congestion encéphalique et les phénomènes d'asphyxie seront traités par les moyens que nous avons indiqués précédemment et qui sont partout recommandés contre ces accidents.

Les réactions générales qui surviennent quelquefois peu d'instants après le passage d'une température basse à

la température chaude d'un appartement, ne sont pas moins dangereuses et moins funestes que les effets immédiats du froid. Il faut éviter les brusques changements de milieu et n'arriver que graduellement au séjour dans une atmosphère chaude.

Laissant de côté les affections bien caractérisées, consécutives à l'action soutenue du froid, nous signalerons un état morbide qui se révèle en un laps de temps assez court et dont Larrey (1), sous le nom d'*ataxie catarrhale de congélation*, a donné une description qui se rapproche beaucoup de ce que nous avons vu en Orient. Après plusieurs jours d'exposition au froid, les hommes présentent une teinte ictérique générale, une peau sèche et aride, une sorte de torpeur physique et morale, une très-grande lenteur des mouvements, des douleurs profondes et contusives des membres, des douleurs vives et lancinantes à la plante des pieds, un œdème fugace de la face, des paupières et du tissu cellulaire sous-conjonctival. Les selles sont diarrhéiques, l'appétit est nul. Le pouls est petit et fréquent. Il se déclare, après quelques jours, un ou plusieurs accès fébriles très-nettement caractérisés : ces accès paraissent être la manifestation intermittente d'une réaction qui, pendant longtemps comprimée, n'a pu se produire, et semblent constituer un phénomène critique ; accompagnés d'abondantes sueurs, ils apportent souvent une heureuse modification dans l'état du malade qui marche rapidement vers le rétablissement ; si la période de détente sudorale vient à manquer, les malades succombent au progrès de la diarrhée ou sont emportés en présentant la plupart des symptômes des fièvres graves.

Effets locaux. Congélations. — Les effets locaux du froid sont désignés sous le nom de congélation. Ces accidents

(1) *Mémoires et campagnes*, t. IV, p. 411.

frappent surtout les points éloignés du centre circulatoire ou habituellement à découvert, le nez, les joues, le menton, les oreilles, les pieds et les mains; ils se produisent avec d'autant plus de fréquence que les fonctions sont plus troublées par l'impression générale du froid, que les sujets sont à jeun, ont été exposés à des privations plus prolongées, à des fatigues plus grandes.

Le froid sec et le froid humide donnent lieu également à des congélations; cependant Larrey avait remarqué en 1812 que le froid sec donnait lieu à moins d'accidents que le froid humide, et nous avons pu confirmer cette remarque dans la guerre d'Orient 1854-1855 : les accidents sont nombreux, au contraire, lorsqu'à un froid très-vif succède une température moins froide, lorsque les hommes passent brusquement de l'air extérieur à l'air chaud d'un appartement, lorsqu'ils s'approchent trop près des feux des bivouacs, lorsqu'ils boivent sans modération de l'eau-de-vie ou des liqueurs alcooliques.

Le ralentissement des fonctions vitales est le phénomène qui résulte tout d'abord de l'impression du froid sur les parties : celles-ci pâlisent, se rident, diminuent de volume et deviennent le siège d'un engourdissement douloureux. Peu après, elles se tuméfient, prennent une coloration rouge bleuâtre et perdent la faculté de sentir et de se mouvoir. D'autres fois, lorsque les parties découvertes sont frappées par un vent du nord très-âpre, elles se tuméfient brusquement, se marbrent de taches violettes sur un fond blanc sale et présentent une dureté plus ou moins profonde : la verge, le nez, les oreilles et les mains sont plus particulièrement le siège de cet accident, bien décrit par Bégin pour l'avoir observé sur lui-même pendant la retraite de Russie.

Les congélations peuvent être divisées en plusieurs degrés correspondant aux altérations subies par les tissus.

1^{er} degré. — Les engelures résultent de l'exposition des parties à de fréquentes alternatives de froid et de chaleur : elles sont caractérisées par une tuméfaction circonscrite des téguments, une coloration rosée, une douleur et un prurit modérés, mais s'exaspérant sous l'influence de la chaleur au point de devenir fort incommodes et d'empêcher le sommeil. L'intensité continue du froid, le frottement ou les chocs peuvent déterminer une exacerbation de cette inflammation légère et donner lieu à des ulcérations grisâtres peu douloureuses, sans tendance à la cictrisation et fournissant un liquide sanieux abondant.

L'impression prolongée du froid humide par l'entremise des vêtements donne naissance à une forme assez fréquente d'engelures que nous nommons engelures chroniques ; elle consiste dans un épaissement notable du derme et du tissu cellulaire qui le double, avec coloration rouge brun. Cette altération occupe quelquefois des surfaces très-étendues, toute la face dorsale des pieds, la partie externe et l'extrémité inférieure de la jambe. La peau a perdu sa souplesse et sa mobilité : elle est insensible dans toute l'étendue de la coloration brune qu'elle a revêtue. Les malades peuvent marcher sans ressentir l'impression du sol, mais leur marche est peu assurée. Ces accidents mettent un temps fort long à s'amender : la coloration, la dureté et l'épaississement du derme disparaissent les premiers ; la sensibilité ne revient que la dernière et n'est pas encore entièrement rétablie après plusieurs mois.

2^e degré. — Le second degré des engelures est constitué par des phlyctènes ou des épanchements sanguins, avec ou sans ulcérations consécutives. Les phlyctènes renferment une sérosité blanchâtre, quelquefois mêlée de grumeaux ; elles sont entourées d'une aréole d'un rouge brun ; elles s'ouvrent et laissent au-dessous d'elles des ulcérations à fond gris cendré, presque insensibles, sans

tendance à se modifier, à s'accroître ou à diminuer. Ces deux degrés des engelures avec ulcérations sont connus sous le nom d'engelures entamées. Lorsque les phlyctènes ne s'ouvrent pas, ou ne sont pas détruites, on trouve quelquefois au-dessous de l'épiderme mortifié, un nouvel épiderme reconstitué, fin, rosé, ridé et très-sensible.

Au lieu de liquide séro-purulent, les phlyctènes peuvent renfermer du sang. Les épanchements sanguins affectent spécialement les parties où l'épiderme présente le plus d'épaisseur : ils diffèrent beaucoup des épanchements sous-épidermiques séro-sanguins ou séro-purulents que l'on rencontre dans les fractures, les érysipèles graves et les gangrènes. Ils s'étendent en nappe sous l'épiderme qu'ils colorent en noir par imbibition : ils sont quelquefois très-vastes, se rencontrent particulièrement aux extrémités inférieures et occupent la moitié antérieure de la face plantaire du pied, les orteils, le talon tout entier, le bord externe du pied ; ils sont durs, non douloureux, à moins d'une pression très-forte ; ils sonnent à la percussion comme des tissus momifiés : aucune aréole ne les limite. Quand on perfore l'épiderme, le sang ne s'écoule pas ; dans le principe il est visqueux, mais après un temps très-court, il se concrète sur la face dermique de l'épiderme sous forme d'un dépôt plus noir que l'épiderme lui-même, et prend l'aspect d'un vernis desséché se détachant par écailles. La chute de cette masse de sang concret et de l'épiderme qui la recouvre se fait attendre fort longtemps. Lorsqu'elle arrive spontanément ou qu'elle est provoquée, elle laisse voir le derme soit avec un épiderme reconstitué, soit simplement humide, soit ulcéré. Quand on est appelé à observer ces épanchements de bonne heure, on les distingue de la gangrène par leur mollesse et leur coloration bleuâtre ; mais quand on les examine après un certain temps de durée, on les trouve noirs, durs, un peu

ridés, et l'on serait tenté de croire les parties véritablement frappées de mort.

3^e degré. — Le troisième degré est caractérisé par des escharres peu profondes et peu étendues en largeur, n'intéressant que le derme ou la partie la plus superficielle des muscles : cette différence dans la profondeur est impossible à diagnostiquer *a priori*. Elles apparaissent sous forme de taches d'une coloration bleuâtre, quelquefois diffuse, quelquefois bien limitée; elles sont du diamètre de nos diverses pièces de menue monnaie, siègent habituellement au talon, au bout du gros orteil, sur la tête du premier métatarsien, et constituent des îlots perdus au milieu de tissus sains, et plus souvent au milieu de tissus colorés en brun et présentant les caractères que nous avons assignés aux engelures chroniques. Ces escharres de consistance molle, sont aperçues par transparence à travers l'épiderme non soulevé : elles se détachent à une époque très-reculée et laissent au-dessous d'elles des ulcérations, des fongosités saignantes, ou des plaies d'un rouge saumon et comme faites à l'emporte-pièce. Elles sont très-souvent multiples; leur siège au pourtour des articulations qu'elles ouvrent, au voisinage des ongles qu'elles dévient ou dont elles provoquent la chute, sur les saillies formées par les os qu'elles dénudent, est l'occasion d'accidents souvent irrémédiables, et d'opérations plus ou moins graves.

4^e degré. — Le quatrième degré intéresse les muscles et le tissu cellulaire intermusculaire à une profondeur plus ou moins considérable, et le plus souvent, dans plusieurs endroits séparés, voisins ou éloignés les uns des autres. Les parties modérément tuméfiées et résistantes présentent une coloration rouge violet, marbrée de taches noires; elles sont froides et insensibles; elles deviennent peu de temps après le siège d'une réaction qui les rend chaudes et douloureuses. Les taches noires perdent la consistance des tiss

voisins, se ramollissent et présentent une fluctuation manifeste; les téguments s'amincissent graduellement, s'altèrent de dedans en dehors, se rompent et laissent s'écouler au dehors, un liquide composé de sang, de pus et de détritns gangréneux. Ces foyers de liquide se forment soit dans le tissu cellulaire intermusculaire et donnent lieu à des décollements et à des fusées purulentes, soit dans l'épaisseur des muscles eux-mêmes, creusés de vastes pertes de substance parfaitement circonscrites, soit en même temps dans le tissu cellulaire et dans les muscles. Au lieu de s'ouvrir par ulcération, les foyers s'ouvrent encore par la gangrène des téguments exactement limités à leur étendue.

5^e degré. — Le cinquième degré des congélations frappe de mort la totalité des membres, soit d'emblée, soit consécutivement. Livides, colorées en bleu foncé, les parties sont un peu tuméfiées et semblent gorgées de liquide; elles conservent l'impression du doigt, se relèvent lentement et ont perdu toute sensibilité. Quelquefois, mais pas toujours, des phlyctènes remplies de sérosité roussâtre soulèvent l'épiderme; celui-ci se détache facilement par un frottement un peu rude, comme celui des cadavres qui sont restés longtemps sous l'eau. Dans ces cas, dont le diagnostic ne peut être précisé que par les phénomènes consécutifs, le sphacèle des parties est immédiatement complet.

La congélation en totalité ne se produit, le plupart du temps, que sur des parties constituées par de minces couches de téguments et de tissus : elle atteint très-souvent les orteils, l'avant-pied jusqu'au milieu des métatarsiens; quelquefois le pied tout entier et la jambe à une hauteur plus ou moins grande; les doigts, la main et le poignet, le nez, les oreilles, le menton et la verge.

Après un temps qui varie suivant l'âge, la force, la con-

stitution et la race des individus, des membres en commençant aux extrêmes qui se réduisent, s'amoussent et acquièrent la résonnance et la dureté. L'effet du froid s'est produit plus particulièrement dans les membres, ces phénomènes, gagnent et remontent vers le tronc. Le site où la place est marquée d'avance par une tache bleuâtre des téguments, se creuse et se transforme en gangrène restant à l'état humide pendant dix centimètres environ.

Les parties demeurées vivantes se présentent de différentes manières différentes. Une inflammation se présente la plupart du temps, aux environs de la partie gangrénée. Quelquefois au contraire, dans un état de mortification, on remarque sur toute la surface au-dessus des limites de la gangrène une teinte rouge brun, accompagnée de duréfaction et d'un tassement un peu trop serré, un peu dur et exerçant une pression, et qui résiste à l'application d'un instrument tranchant y et avec la plus grande facilité de séparation. Cette gangrène, ou sphacèle complet du membre, qui se présente, a la plus grande analogie avec la gangrène sénile.

Mais la momification des parties gangrénées et la gangrène se présente aussi de différentes manières. L'intégrité de l'épiderme semble être dans certains cas, a quelquefois transformé cette forme en permettant l'évaporation des liquides et en permettant nous avons observés, la gangrène se présente particulièrement coïncider avec des modifications des tissus cutivés à des modifications des tissus vivants et accompagnées de congélation.

complètes. Dans l'une et l'autre forme les gangrènes n'ont aucune tendance à s'étendre au delà des parties primitivement affectées par le froid; il en est de même des gangrènes partielles et plus ou moins étendues que nous avons signalées comme appartenant au quatrième degré des congélations : elles n'ont pas la marche envahissante et rapide de la gangrène traumatique.

L'action du froid ne provoque pas toujours un changement notable de texture dans les parties et la perte irrévocable de la vie. La suspension des actions organiques, l'insensibilité absolue, l'impossibilité des mouvements peuvent durer un temps fort long avant que des altérations plus profondes s'opèrent dans les tissus qui en sont le siège. Les changements ultérieurs peuvent être le retour à la vie et à l'état normal, rappelés par l'emploi de moyens convenables, aussi bien que la gangrène, déterminée par une vive et brusque réaction. La description que nous avons donnée des congélations se rapporte aux effets locaux du froid, contre lesquels l'économie ou la thérapeutique n'ont pas réagi : lorsque la réaction se manifeste dans les parties qui ont été soumises à un abaissement considérable de la température, elle s'annonce par des fourmillements intolérables, par l'afflux du sang déterminant une tuméfaction et une chaleur considérables, par l'apparition de vives douleurs.

Bornée à ce degré, la réaction est bientôt suivie du rétablissement des parties dans leur état ordinaire; portée plus loin, elle détermine l'apparition de phlyctènes; plus grande encore, elle donne lieu, suivant son intensité, à des gangrènes plus ou moins étendues, au sphacèle complet des membres. La gangrène dans ces circonstances, peut affecter la marche de la gangrène par excès d'inflammation, faire de rapides progrès et parvenir en peu de jours jusqu'au tronc : quelques observateurs ont cité des faits de cette na-

ture ; pour notre part, nous avons toujours vu la gangrène localisée et bornée aux parties altérées par l'action du froid.

Nous avons dit précédemment quels moyens prophylactiques devaient être employés contre les effets généraux du froid ; il est à peine besoin de dire que ces mêmes moyens sont applicables à ses effets locaux, et il nous suffit d'y ajouter l'usage des vêtements chauds, et en particulier de fourrures. Des guêtres, des moufles, des bonnets aux larges pour couvrir les oreilles, des huppelandes en peau de mouton, la laine tournée en dedans, ont été distribués aux troupes pendant la guerre d'Orient et ont préservé des rigoureuses atteintes de l'abaissement de la température un grand nombre de militaires.

Le traitement des parties saisies par le froid consiste avant tout, à éviter de les réchauffer par l'exposition à la chaleur du feu. Le calorique ne doit être rappelé que lentement dans ces tissus et par des moyens propres à stimuler les fonctions vitales engourdies. Des frictions sèches dans les cas légers où la sensibilité n'a pas encore disparu : des frictions faites successivement avec de la neige, de l'eau froide, des liqueurs alcooliques ou aromatiques dans les cas plus graves où l'insensibilité complète a succédé à la douleur et à l'engourdissement : tels sont les moyens auxquels il convient de recourir, et qu'il faut continuer jusqu'à ce que les parties soient redevenues uniformément souples, rouges et sensibles : l'effet de cette médication sera maintenu par des enveloppements avec des pièces de tulle ou des feuilles de ouate.

Les engelures au premier et au deuxième degré seront traitées par des fomentations d'alcool camphré, d'eau de Goulard ou d'essence de térébenthine : les ulcérations qu'elles résultent seront pansées avec le styrax, la pommade au goudron, à la créosote ou le céral saturné. Les parties se-

ront maintenues dans une douce et uniforme température. Cette affection, des plus rebelles, n'est véritablement modifiée ou guérie que par le retour de la saison chaude.

Au troisième et au quatrième degré, lorsque les gangrènes se présentent par plaques ou par points isolés plus ou moins étendus, le traitement ne diffère pas de celui qui a été institué pour les gangrènes en général. Nous ferons remarquer cependant que nous n'avons trouvé qu'une utilité fort contestable à certaines pommades ou onguents excitants, aussi bien qu'aux poudres tant vantées de charbon, de camphre et de quinquina, tandis que nous reconnaissons à ces divers topiques l'inconvénient bien réel de masquer et de salir les plaies et les parties voisines, d'y former un enduit indélébile aussi désagréable à l'œil que nuisible aux fonctions de la peau restée saine. Nous avons, au contraire, trouvé quelque avantage à l'emploi de compresses imbibées d'une solution de sulfate de fer qui solidifie les escharres et leur enlève toute odeur.

Lorsque la gangrène envahit les membres, soit consécutivement à la réaction, soit d'emblée en les frappant de mort dans leur totalité ou dans leur plus grande étendue, la question d'amputation se trouve posée.

Depuis longtemps l'amputation a été pratiquée avec succès pour arrêter la marche envahissante de la gangrène traumatique; elle est entrée dans le domaine dogmatique de la chirurgie, et il n'est pas douteux qu'elle ne doive être faite immédiatement lorsqu'une réaction trop intense aura déterminé la gangrène par excès d'inflammation et à marche progressive. Mais dans les autres cas, faut-il ou ne faut-il pas opérer, et si l'on se décide à amputer, faut-il le faire immédiatement ou consécutivement?

Tous les chirurgiens ne sont pas d'accord sur l'opportunité des opérations à la suite des congélations. Les uns conseillent de livrer aux seuls efforts de la nature l'élimi-

nation des parties sphacélées : ils pensent que la chute spontanée d'un membre gangréné ou d'une de ses portions expose le sujet à moins de danger que l'amputation, et que l'organisme bornant ses sacrifices limite ses pertes aux seules parties mortifiées ; les autres, et nous sommes de ce nombre, sont d'un avis contraire. Si quelques faits prouvent que la gangrène sèche a pu s'emparer des membres et en déterminer la chute sans provoquer d'accidents graves et avec un cortège de phénomènes de la plus grande simplicité, l'expérience nous a démontré, en ce qui touche les congélations, qu'il n'en est pas toujours ainsi. Les malades qui ont été soumis à l'action d'une température assez basse pour provoquer la congélation totale d'un membre ou d'une de ses parties conservent, de cette grave atteinte, une faiblesse générale qui se traduit par la langueur de toutes les fonctions, et qui ne leur permettrait pas de résister au mouvement fébrile produit par le travail éliminateur, et de faire face aux dangers inséparables de toute suppuration longue et abondante. Si, d'un autre côté, la nature est avare de sacrifices, si elle suffit quelquefois, au delà de toute prévision, à réparer des pertes énormes, elle met un temps considérable à réaliser ces bénéfices qui, par cela même, sont bien souvent compromis. La chute des os se fait attendre pendant des mois entiers ; souvent nécrosés dans une étendue plus grande qu'ils ne le paraissent au premier abord, les os provoquent dans les parties molles un état inflammatoire qui, au lieu de se borner au rôle éliminateur, amène au contraire la carie ou la mortification d'une portion d'os plus considérable, donne naissance à des abcès circonvoisins, provoque la dégénérescence des plaies qui s'étendent, bourgeonnent, deviennent fongueuses, saignantes et douloureuses, gagne de proche en proche les articulations, en ramollit les éléments, les altère, les détruit et compromet l'existence de l'os supé-

rieurement situé. Il est difficile de maintenir les plaies dans un état de propreté convenable; les pansements déterminent de vives douleurs et demandent cependant à être fréquemment renouvelés : c'est, de plus, un inconvénient grave au point de vue hygiénique, que de conserver, dans des hôpitaux presque toujours encombrés, quelques centaines de malheureux formant un foyer d'infection considérable. Enfin, la cicatrisation des moignons formés spontanément se fait avec une lenteur désespérante; la cicatrice reste longtemps et quelquefois toujours douloureuse; elle donne souvent lieu à une difformité des moignons qui les rend impropres à la marche ou à la prothèse.

L'avantage des amputations ou des opérations régulières sur l'abstention étant admis, il nous reste à déterminer l'époque à laquelle il convient d'intervenir. Les éléments de cette détermination sont multiples et ne se prêtent pas à une formule absolue. La temporisation a été généralement notre règle de conduite : nous croyons que, dans ce cas, la nécessité absolue de l'opération ne commande pas, comme dans les cas de traumatisme ordinaire, d'opérer le plus tôt possible. La marche des accidents que nous avons décrits est lente, régulièrement prévue, et ne provoque pas de perturbations violentes dans l'économie : la vie des malades n'est pas immédiatement compromise; une attente de quelques jours n'aggrave pas la situation du sujet, laisse à la nature le temps de poser plus exactement les limites entre le mort et le vif, et permet au chirurgien de combattre quelques complications accidentelles ou de relever les forces abattues.

Il est des cas, cependant, où il faut opérer dans un bref délai et sans attendre la délimitation naturelle des parties sphacélées; ce sont ceux où l'affection retentit d'une manière fâcheuse et persistante sur l'économie, et fait craindre une issue prochainement fatale. Nous avons vu des hommes

atteints de congélation complète des membres présenter en même temps des diarrhées incoercibles et un état d'anéantissement dont rien ne pouvait les faire sortir; nous n'avons pas cru devoir les opérer, tant en raison des conditions individuelles que des conditions générales où ils se trouvaient, et ils ont succombé : quelques-uns de nos confrères, plus heureux que nous, ont sauvé, par l'opération, un certain nombre de leurs malades placés dans les mêmes conditions individuelles, mais sous l'influence de conditions générales meilleures.

Le moment de l'opération peut donc être choisi, non-seulement d'après l'appréciation des phénomènes locaux déterminés par l'affection elle-même, mais encore d'après l'état général du sujet, d'après la constitution médicale régnante et les influences épidémiques si nombreuses et si communes aux armées.

L'instrument tranchant doit être porté sur les parties vivantes : les opérations qui consistent à détacher, avec les ciseaux ou le bistouri, les parties molles sphacélées ou les membres dans leur contiguïté, ne sont pas de véritables opérations. On débarrasse ainsi le malade d'un foyer d'infection auquel il est attaché, mais on ne prévient en aucune façon les résultats fâcheux que nous avons reconnus à l'abstention : il en est de même des opérations pratiquées exactement entre le mort et le vif. Mais, à moins de nécessité pressante, on attendra, pour porter l'instrument sur les parties vivantes, qu'elles aient perdu le volume, la tension et la chaleur dont elles peuvent être le siège, qu'elles aient récupéré leur souplesse et leur coloration à peu près normales : divisées lorsqu'elles conservent encore leur empatement et leur couleur rouge brun, elles se gangrenent avec la plus grande facilité. Il est rare, à moins de les pratiquer beaucoup au-dessus du mal, que les amputations nécessitées par des congélations soient faites réguliè-

ment d'après les procédés classiques, attendu qu'il faut s'appliquer à conserver le plus possible et qu'il est nécessaire de respecter de son mieux les téguments et les bourgeons charnus de nouvelle formation ; il faut cependant ne pas faire grand fondement sur les bourgeons cellulo-vasculaires pour la formation de lambeaux. La plupart du temps l'inflammation, même de bon aloi, qui s'empare de la plaie après l'opération, les fait tomber en gangrène.

Les extrémités, et en particulier les extrémités inférieures, étant le plus souvent congelées, soit isolément, soit simultanément dans une plus ou moins grande étendue, nous croyons devoir parler des opérations qui leur sont applicables.

Lorsque les orteils sont gangrenés partiellement ou en totalité, on peut, sans grand inconvénient, en attendre la séparation spontanée ; mais la lenteur de leur chute, que nous avons vue s'étendre jusqu'à quinze mois, les difformités dont ils sont fréquemment atteints, la croissance vicieuse des ongles nous fait donner le conseil de les enlever. L'opération est sans gravité et marche ordinairement vers une guérison assez prompte, la tête des métatarsiens profondément cachée dans la plante du pied étant généralement saine. Les conditions du gros orteil et de la tête du premier métatarsien ne sont pas les mêmes, en raison du volume de ces os, de la saillie considérable que forme leur articulation et du peu d'épaisseur des téguments qui la protègent en dedans et sur la face dorsale. Lorsque le gros orteil est sphacélé, non-seulement les parties molles de l'articulation métatarso-phalangienne sont très-souvent atteintes, mais encore la tête du métatarsien est quelquefois compromise. Pareil accident se produit, mais moins fréquemment, sur le petit orteil et le cinquième métatarsien. Il faut, dans ce cas, réséquer la tête du métatarsien en même temps qu'on enlève l'orteil : on pourra même être

conduit à enlever le métatarsien tout entier avec l'orteil correspondant.

L'avant-pied peut être gangrené en totalité sur une hauteur plus ou moins grande, et les métatarsiens frappés de mort soit immédiatement, soit consécutivement par leur dénudation ultérieure. En général, la destruction des téguments a des limites égales sur le dos et sur la plante du pied ; elle s'étend cependant quelquefois davantage sur la face dorsale et sur le côté externe de l'organe. Cette disposition commande nécessairement des amputations à deux lambeaux, l'un dorsal et l'autre plantaire. Quant à l'ablation des métatarsiens, elle doit être faite dans la contiguïté de ces os avec le tarse, lorsque leur dénudation ou leur mortification dépasse la moitié inférieure de leur longueur ; une opération dans la continuité ne laisserait pas assez de téguments pour recouvrir les os, d'une part elle exposerait, de l'autre, à laisser en place des os malades et resterait incomplète, pour ne pas dire inutile.

L'indication de pratiquer régulièrement sur le pied même des opérations plus reculées que la désarticulation tarso-métatarsienne, se présente rarement. Quand la congélation détermine le sphacèle des téguments du métatarse et d'une partie de ceux du tarse, elle se produit à un degré aussi considérable, sinon plus, sur ceux de l'articulation du pied avec la jambe. C'est dans ces circonstances que le chirurgien devra faire choix entre l'amputation sus-malléolaire et l'amputation au lieu d'élection.

Dans un très-grand nombre des cas qui précèdent, les malades ont beaucoup de peine à accepter l'opération : ils peuvent quelquefois encore communiquer de faibles mouvements aux orteils, dont les tendons mis à jour ne se détachent que tardivement, et ils ne croient pas sans difficulté à la gravité de l'accident dont ils sont les victimes.

Lorsque la jambe est sphacélée dans la plus grande partie de sa hauteur, elle doit être amputée au lieu d'élection.

Très-souvent les deux jambes sont frappées de mort simultanément, et à égale hauteur ; d'autres fois, à des hauteurs différentes. L'expérience de la guerre d'Orient nous a appris que l'amputation double et faite dans la même séance est préférable à l'amputation double pratiquée avec un intervalle plus ou moins long. Notre collègue, le professeur Lustreman, a dû deux succès à cette double opération faite le même jour, et au lieu d'élection. Nous pensons qu'il est indiqué d'amputer au lieu d'élection, toutes les fois que les jambes sont sphacélées à inégale hauteur, depuis la limite supérieure du tendon d'Achille. L'amputation sus-malléolaire peut être pratiquée lorsqu'elle est possible sur l'un des membres, l'autre membre étant amputé au lieu d'élection. La double amputation sus-malléolaire nous parait devoir être rejetée.

Les considérations générales dans lesquelles nous sommes entrés relativement aux accidents et aux opérations des membres inférieurs, sont en partie applicables aux membres supérieurs. Toutefois, nous rappellerons que la chirurgie conservatrice compte plus de succès sur les derniers que sur les premiers, et que ses résultats, quelquefois déplorables au pied et à la jambe, sont, la plupart du temps, sans inconvénients, s'ils n'ont aucune utilité pour le membre thoracique.

Les moignons doivent être pansés avec mollesse, légèreté et dextérité ; les points de suture seront proscrits de la réunion des plaies qui seront doucement affrontées avec des bandelettes agglutinatives ; les points de suture déterminent facilement des gangrènes partielles ; il en est de même des bandelettes agglutinatives, si elles sont

étroites, ou si elles sont appliquées trop exactement. Un linge fenêtré enduit de styrax, une légère couche de charpie et une ou deux feuilles de ouate compléteront le pansement qui sera maintenu en place par une simple bande ou un bandage triangulaire.

Les opérations consécutives aux congélations demandent une grande surveillance; le chirurgien devra s'assurer fréquemment de l'état des parties, les modifier suivant le besoin par des topiques de diverse nature, et le plus souvent par des topiques excitants, réprimer ou activer les développements des bourgeons charnus, laver fréquemment les téguments jusqu'au bord des plaies avec de la térébenthine ou de l'alcool, afin de les maintenir toujours dans un état de propreté parfaite et de permettre aux fonctions de la peau de s'exécuter sans entraves. Lorsque les moignons seront revenus à l'état de moignons ordinaires, ou lorsqu'ils n'en différeront pas tout d'abord, ils seront soumis à des pansements rares, suivant les règles généralement adoptées.

CHAPITRE XVIII

ACCIDENTS GÉNÉRAUX DES BLESSURES

Tétanos. Formes. Fréquence. Causes. Symptômes. Marche et durée. Traitement.

Infection purulente. — Causes. Symptômes. Altérations anatomo-pathologiques. Marche et durée. Traitement. Traitement préventif et curatif. Infection putride. Diagnostic différentiel de l'infection putride et de l'infection purulente.

Pourriture d'hôpital. — Causes. Contagion et épidémie. — Formes : ulcéreuse ; pulpeuse ; gangréneuse ; gélatineuse ; hémorrhagique. Marche et nature de l'affection. Traitement.

Les affections morbides générales qui peuvent exercer leurs ravages sur les blessés, sont : le tétanos, l'infection purulente, et la pourriture d'hôpital.

Tétanos. — Le tétanos traumatique est caractérisé par la rigidité, par la contraction permanente, et accompagné de redoublements, d'une partie ou de la totalité des muscles soumis à l'empire de la volonté.

Formes. — Il présente différentes formes qui lui ont fait donner des noms différents. On nomme *trismus* la rigidité tétanique isolée des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure ; *opisthotonos*, la contraction des muscles extenseurs du tronc et des membres ; *emprosthotonos*, celle de tous les muscles fléchisseurs ; *pleurothotonos*, celle des muscles latéraux du tronc ; enfin, *tétanos tonique*, la contraction générale de tous les muscles. Le trismus et l'opisthotonos

sont les formes les plus fréquentes ; le pleurothotonos est la plus rare.

Fréquence. — Le tétanos est assez commun à la suite des blessures par armes de guerre. Sur 7,740 blessés, 23 cas de tétanos ont été observés dans l'armée anglaise, pendant la campagne d'Orient ; 6 furent la conséquence de la lésion de cordons ou de plexus nerveux plus ou moins considérables ; 5 succédèrent à des amputations ; 3 à des fractures compliquées ; 8 à des blessures des parties molles seulement ; 1 à une légère écorchure de la plante du pied ; 1 à une congélation du pied. Nous en avons vu deux cas à la suite de congélation des pieds, dans notre service de l'hôpital de Péra, à Constantinople.

Demme (1) a recueilli 86 cas de tétanos dans les hôpitaux d'Italie, pendant la campagne de 1859. Dans ce nombre, les Autrichiens entrent pour 56 ; les Français pour 30. Le tétanos s'est montré 39 fois à la suite de lésions des parties molles ; 22 fois après l'amputation ; 22 fois dans des fractures compliquées ; 3 fois seulement à la suite de lésions des nerfs. Dans 12 cas, les blessures compliquaient de la présence du projectile ; dans 2 cas elles consistaient en une simple contusion. Le pied avait été atteint 13 fois ; la main 10 fois ; le tronc 5 fois ; les téguments du crâne 2 fois ; le pénis 2 fois. Les autres blessures étaient réparties d'une manière à peu près égale sur les membres inférieurs et sur les membres supérieurs.

Causes. — Toutes les lésions traumatiques peuvent produire le tétanos. Néanmoins, on s'accorde généralement : reconnaître que celles qui le déterminent le plus souvent sont les blessures des articulations, celles qui sont déchirées, contuses, compliquées de corps étrangers, et siègent plus particulièrement sur des parties à tissu dense, ser-

(1) *Militär chirurgische Studien.* Würzburg, 1861.

abondamment pourvues de nerfs, comme la paume des mains et la plante des pieds.

Les hommes vigoureux et dans la fleur de l'âge, les sujets nerveux, à constitution sèche et irritable passent pour y être plus disposés que les autres. Cette opinion paraît être moins fondée que celle qui accorde aux variations hygrométriques et thermométriques de l'atmosphère une influence sur le développement du tétanos. Larrey (1) attribue à l'humidité et au voisinage du Nil et de la mer les cas de tétanos qu'il observa après la bataille des Pyramides, après la révolte du Caire, et dans les hôpitaux d'Alexandrie, où les blessés de la bataille d'Aboukir avaient été transportés ; il pense que les nombreux cas de tétanos qui frappèrent les blessés de la bataille d'Elkingen, transportés dans l'île Lobau, furent dus à la répercussion cutanée produite par la transition subite et brusque du chaud au froid, et à l'impression de l'air froid et humide des nuits glaciales du printemps succédant à celle de la chaleur très-forte de la journée (2). Bégin rapporte (3) qu'après la bataille de la Moskowa, pendant les plus vives chaleurs, très-peu de blessés furent atteints du tétanos ; tandis qu'un grand nombre succombèrent à cette affection après la bataille de Dresde, par un temps humide et froid succédant à une grande élévation de température.

Nous n'avons point observé que le tétanos fût très-fréquent dans les hôpitaux de Constantinople, situés la plupart sur le Bosphore, et qu'il se manifestât plutôt dans la saison froide que dans la saison chaude. Néanmoins, l'apparition du tétanos à la suite de variations brusques de l'atmosphère ou sous l'influence de l'humidité a été notée

(1) *Mémoires et campagnes*, t. I, p. 243 et suiv.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 292.

(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XV, p. 294.

si souvent par les chirurgiens, que nous ne pouvons faire autrement que de l'admettre.

Symptômes, marche et durée. — Le tétanos se développe à toutes les périodes de la cicatrisation des plaies : il succède quelquefois à la fièvre traumatique ; il survient lorsque la suppuration est parfaitement établie, et Larrey, dans ces cas, pense qu'il est précédé de la suppression du pus ; il apparaît quand la plaie est presque entièrement cicatrisée. C'est habituellement dans les douze ou quinze premiers jours qu'il se déclare.

Il ne présente généralement pas de symptômes précurseurs, et frappe les blessés inopinément. Les observations de Larrey sur les changements qui surviennent dans la plaie, tels que la diminution de la suppuration, le boursofflement des chairs, la propagation des douleurs locales du membre vers le rachis n'ont point été confirmées. On a cependant constaté quelquefois, comme phénomènes précurseurs, la tristesse, l'insomnie, l'embarras gastrique et la gêne dans les mouvements.

Le plus souvent le tétanos débute sans prodromes et s'annonce par la roideur des muscles éleveurs de la mâchoire supérieure et des muscles de la nuque. Les malades éprouvent une grande difficulté dans la mastication et la déglutition ; ils ne peuvent fléchir la tête en avant. A mesure que le mal fait des progrès, les mâchoires sont énergiquement appliquées l'une contre l'autre et ne peuvent être desserrées ; la rigidité se propage aux muscles de la face et du cou et donne au visage l'expression connue sous le nom de rire sardonique. Les muscles du tronc et des membres se roidissent et communiquent au corps des attitudes variées, désignées sous les noms d'opisthotonos lorsque l'extension du tronc en arrière prédomine, d'emprosthotonos ou de pleurothotonos quand la flexion en avant ou l'inclinaison latérale se manifestent.

La rigidité peut rester bornée pendant quelques jours aux muscles de la mâchoire et du cou. Quand le tétanos est complet, les muscles sont envahis progressivement de la tête aux pieds, et certains sont plus contractés que d'autres ; les muscles inspireurs et oculo-moteurs sont envahis les derniers. La contraction musculaire arrivée à son apogée est tellement énergique, que les efforts les plus grands pour fléchir ou étendre le tronc ou les membres ne sauraient la vaincre : dans certains cas, les malades ont la rigidité et l'immobilité d'une planche.

Quelques malades n'éprouvent point de douleurs ; la plupart accusent dans les muscles contracturés des douleurs analogues à celles que déterminent les crampes : la souffrance est même assez vive chez quelques-uns pour leur faire pousser des cris.

Les contractions tétaniques sont fréquemment interrompues par une détente légère bientôt suivie d'un retour plus intense de la roideur. Elles s'exaspèrent souvent et prennent la forme convulsive, quelquefois sans cause appréciable, quelquefois au contraire sous l'influence du moindre mouvement des malades, d'un attouchement de la peau, d'une secousse communiquée au lit. Toujours douloureuses, les contractions convulsives ont une intensité variable et peuvent être portées au point de déterminer la rupture des muscles.

Néanmoins, les principales fonctions s'exécutent assez régulièrement ; l'intelligence conserve son intégrité ; la respiration et la circulation restent normales jusqu'à la dernière phase de la maladie. C'est seulement à la dernière période que le pouls devient petit et irrégulier, la respiration courte et difficile et que l'intelligence s'obscurcit. Tantôt les malades succombent à une asphyxie lente, tantôt pendant un paroxysme de suffocation : la mort survient assez rapidement et paraît due à l'impossi-

bilité d'exécuter les mouvements respiratoires et, peut-être, à la rigidité tétanique qui s'empare du cœur lui-même. La durée moyenne du tétanos aigu est de trois jours environ. Lorsque la maladie affecte une forme subaiguë, elle peut se prolonger pendant dix, quinze et même vingt jours : les malades périssent en présentant les mêmes phénomènes que les précédents, ou succombent quelquefois à l'abstinence forcée.

Les observateurs qui, en raison des phénomènes déterminés par le tétanos, ont considéré cette affection comme une irritation inflammatoire de la moelle épinière, ont cherché dans cet organe les altérations anatomo-pathologiques de la maladie et y ont trouvé, tantôt la confirmation, tantôt la négation de leur opinion. C'est ainsi que la moelle a été vue enflammée et indurée, comprimée par de la sérosité, ramollie et diffluite, et la plupart du temps sans altération : la parité des accidents coïncidant avec l'absence ou la présence d'altérations différentes, ont dû faire rechercher ailleurs que dans la moelle et ses enveloppes, les lésions anatomiques du tétanos. Quelques chirurgiens ont cru les trouver dans l'altération même des nerfs ; mais cette opinion a dû être abandonnée comme la première. Les lésions anatomiques spéciales du tétanos sont encore tout à fait inconnues, et sa nature semble tenir d'une action réflexe de la moelle, provoquée par l'excitation des nerfs blessés.

Le tétanos est généralement facile à diagnostiquer. Cependant, nous avons vu prendre pour cette affection la roideur du cou due à un phlegmon rétro-pharyngien. Le rhumatisme des muscles du cou, la méningite spinale ont pu être un instant confondus avec elle ; mais ce sont surtout les spasmes traumatiques qui prêtent le plus facilement aux erreurs de diagnostic. Les spasmes traumatiques sont caractérisés au début par des secousses brusques et

douloureuses dans la partie blessée elle-même; par des contractions localisées apparaissant sous la forme de crises, se répétant, se prolongeant de plus en plus, et passant bientôt de leur premier siège aux parties voisines et à tous les muscles volontaires. Cette affection ne dure que trois ou quatre jours et peut guérir par l'amputation. Le tétanos débute par la roideur des muscles des mâchoires et du cou, et non par celle des muscles blessés; il ne détermine pas de douleur dans la plaie; il ne présente pas de résolution complète, alternant avec la rigidité; enfin, il peut durer vingt à vingt-cinq jours, et sa marche n'est point arrêtée par l'amputation. Follin fait remarquer (1) que la distinction entre le tétanos et le spasme traumatique n'avait pas été faite par Larrey, qui conseillait l'amputation pour arrêter les accidents tétaniques, et qui, dans les cas où il a réussi, a eu affaire à des spasmes tétanoïdes.

Le tétanos aigu se termine presque toujours d'une manière funeste. Lorsque la maladie se prolonge, elle laisse quelque espoir de guérison. Sur les 23 cas de tétanos observés en Orient dans l'armée anglaise, 2 guérisons furent obtenues; l'une après 30, l'autre après 35 jours de traitement: dans le premier cas, le tétanos était consécutif à une congélation du pied, dans l'autre à une lésion du nerf sciatique. Demme (2) rapporte 6 guérisons sur les 86 cas qu'il a rassemblés: 4 blessés guérissent en 12, 17, 21 et 22 jours; 2 en 39 jours. Les blessures qui avaient donné lieu au tétanos étaient: un coup de feu dans le mollet; un coup de feu de l'avant-bras avec fracture du radius; un coup de feu du poignet; un coup de feu au pied; un coup de feu dans les parties molles de la cuisse; un coup de feu intéressant les téguments du crâne.

Borné au trismus et à la rigidité du cou, le tétanos gué-

(1) *Traité élémentaire de pathologie externe*, t. I, p. 469.

(2) *Loco citato*.

rit plus souvent que lorsqu'il s'étend davantage, et semble constituer une variété bénigne de la maladie. Demme ne donne pas de détails sur la forme de l'affection chez les blessés qui ont guéri; les deux blessés de l'armée anglaise en Orient, ne présentaient que de la roideur des muscles du cou et de la mâchoire. Nous avons traité et vu guérir un jeune homme de quinze ans qui fut atteint de triismus, à la suite de l'arrachement de la troisième phalange de l'indicateur avec son tendon fléchisseur.

La plupart des sujets qui échappent au tétanos sont pris d'abondantes sueurs, qui semblent être la crise terminale de la maladie.

Traitement. — L'extraction des corps étrangers, la douceur des pansements, l'éloignement de toutes les causes qui peuvent irriter la plaie, la préservation du froid et des courants d'air sont les seuls moyens prophylactiques du tétanos.

Le traitement de cette redoutable affection consiste en moyens locaux et en moyens généraux. Larrey avait une grande confiance dans les premiers : des topiques chauds et stimulants, ou même un vésicatoire appliqués sur la plaie; la cautérisation, le débridement des parties; la section des nerfs et l'amputation du membre lui ont donné quelques succès : cependant l'expérience n'a pas sanctionné cette pratique essentiellement chirurgicale, et les chirurgiens, de nos jours, rejettent unanimement l'amputation dans les cas de véritable tétanos.

J. Roux (1) a conseillé l'anesthésie locale au moyen de l'éther sulfurique versé goutte à goutte sur la plaie.

Les médications générales dirigées contre le tétanos sont aussi nombreuses que variées, et chacune d'elles compte un certain nombre de guérisons.

Les sudorifiques semblent l'emporter de beaucoup sur

(1) *De l'amputation et de l'éthérisme dans le tétanos traumatique. Un journal médical*, 1848.

la plupart des autres moyens de traitement. La diaphorèse abondante qui accompagne la guérison du tétanos, les observations d'A. Paré et de Fournier-Pescay dans lesquelles les malades ont guéri après des transpirations exagérées, indiquent l'emploi de tous les moyens capables de provoquer de copieuses sueurs. Le séjour dans une atmosphère d'une température élevée, l'administration de boissons chaudes, de l'ammoniaque à la dose de dix à douze gouttes répétée toutes les deux heures, de bains de vapeur prolongés et pris dans le lit même, tels sont les moyens qu'il convient de mettre en usage.

Il faut avant tout en assurer la possibilité et prévenir dès le début de l'affection le resserrement extrême des mâchoires afin de permettre l'administration des médicaments. Les arcades dentaires seront maintenues écartées, si cela est possible, au moyen d'un coin en bois tendre : lorsqu'elles ne peuvent être séparées, on peut faire boire ou nourrir le malade à l'aide d'une sonde en gomme élastique portée soit entre la joue et les dents jusque derrière les dernières molaires, soit par les narines jusque dans l'œsophage, si la contraction spasmodique des muscles du pharynx empêchait les liquides ou les boissons alimentaires de franchir l'isthme du gosier.

L'opium donné à haute dose a toujours joui d'une grande faveur dans le traitement du tétanos, malgré la proscription dont l'a frappé Fournier-Pescay (1) qui prétend que ce médicament n'a jamais réussi. On fait prendre le laudanum par la bouche ou en lavement, à la dose de 5 centigrammes jusqu'à 25 centigrammes, toutes les deux ou trois heures : on l'a porté successivement jusqu'à 4 grammes dans les vingt-quatre heures, sans déterminer de narcotisme et sans provoquer de rémission dans les contractions

(1) *Du tétanos traumatique*. Paris, 1803.

musculaires. Lorsque le médicament obtient une diminution des convulsions tétaniques ou une abondante diaphorèse, il est continué pendant quelques jours à la même dose, et progressivement diminué jusqu'à suppression totale.

Le musc, le castoréum, la belladone, le haschich, le sulfate de quinine, la nicotine, l'iodure de potassium, le carbonate de potasse, le calomel à doses réfractées, l'ivresse alcoolique, le chloroforme les inhalations d'éther, ont donné quelques rares et heureux résultats.

Les saignées générales, les applications de ventouses scarifiées et de sangsues le long du rachis; les bains tièdes de longue durée et souvent répétés; les affusions froides employées d'après les procédés hydrothérapiques; l'hydrochlorate de morphine appliqué par la méthode endermique, ont quelquefois amené la guérison. Pendant la campagne d'Italie, Vella employa le curare avec succès dans un cas de tétanos (1). Il arrosa la plaie avec une solution de 0^{gr},08 de curare, dans 40 grammes d'eau. Ce médicament a été employé depuis sans succès par Manec, en instillations dans de petites incisions de la peau; par Follin en injections sous-cutanées; par Gintrac de Bordeaux. Chassaignac a administré le curare à l'intérieur (2) à la dose de 10 centigrammes, concurremment avec des lotions d'une solution de la même substance sur la plaie, et a vu guérir son malade. Les succès de Vella et de Chassaignac s'appliquant à des cas de tétanos chronique qui guérit quelquefois par les autres traitements ou spontanément, n'ont pas toute la valeur que l'on serait heureux de pouvoir leur accorder.

Il est assez difficile de faire la part de toutes les médications que nous avons énumérées, et de dire ce qui revient à chacune d'elles: elles n'ont été que rarement, en effet, succès.

(1) *Compte rendu de l'Académie des sciences*, 1859.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie*, 1859, t. X.

jamais, employées seules, mais associées les unes aux autres ou successivement mises en usage. Néanmoins, la combinaison des médications narcotique et sudorifique est la pratique généralement usitée, celle dont l'utilité paraît être le mieux établie et qui compte le plus grand nombre de succès.

Infection purulente. — L'infection purulente a été désignée sous les noms de résorption purulente, métastase et diathèse purulentes, phlébite purulente, pyohémie, fièvre purulente. Ces différentes dénominations font pressentir les diverses opinions qui ont été émises sur la nature et les manifestations de cette maladie.

L'infection purulente est une maladie fébrile, déterminée par l'introduction du pus en nature dans le sang, et caractérisée par la formation de collections purulentes dans divers points de l'économie.

Causes. — Toutes les plaies qui suppurent peuvent donner lieu à l'infection purulente, quelle que soit leur dimension : cependant certaines plaies y exposent plus que d'autres ; telles sont les plaies des veines et celles des os. L'infection purulente survient à la suite de la saignée du bras, après les opérations pratiquées sur la prostate, le rectum, le cou, l'aisselle, etc. ; après les amputations, les désarticulations et les résections suivies ou non de phlébite ou d'ostéomyélite ; à la suite de fractures compliquées de plaies, de blessures pénétrantes des articulations suivies de suppuration, d'arthrites purulentes, avec ou sans communication avec l'air extérieur.

Les vastes plaies contuses avec fractures, les blessures par armes à feu, qui atteignent si souvent les os, présentant un trajet étroit et sinueux, donnant lieu à des suppurations abondantes et à des fusées purulentes, se compliquent fréquemment d'infection purulente.

Les pertes de sang abondantes et les hémorrhagies con-

sécutives favorisent le développement de cette affection, dont elles sont aussi quelquefois un phénomène précurseur.

Le mode de réunion des plaies a une influence manifeste sur l'apparition de l'infection purulente : Sédillot (1) a insisté avec autant de force que de raison sur les dangers de la réunion immédiate, qui, en retenant le pus dans les moignons, est une cause fréquente de pyohémie : Salleron (2) n'hésite pas à attribuer à la réunion immédiate le grand nombre de cas de cette affection qu'il a observés en Orient, et signale les résultats comparativement plus heureux qu'il a obtenus par la réunion médiante des amputations. La formation dans l'intérieur des moignons de caillots sanguins dus à une hémorrhagie retardée, que ces caillots soient laissés en place ou enlevés, la gangrène d'emblée des moignons, sont encore des causes locales de l'infection purulente : la gangrène donne lieu à des altérations pathologiques particulières dont nous parlerons en temps et lieu.

Les causes générales de l'infection purulente sont le séjour et l'encombrement des blessés dans les hôpitaux, l'appauvrissement de la constitution par les privations et les fatigues, et la dépression morale. Cette affection, qui sévit épidémiquement pour ainsi dire sur les blessés et les opérés, est une des principales causes des mortalités enregistrées par la chirurgie d'armée. Elle a régné pendant toute la durée de la campagne d'Orient, aussi bien dans les ambulances de la Crimée, où elle était un peu moins fréquente, que dans les hôpitaux de Constantinople ; elle s'est montrée avec une assez grande intensité pendant la dernière campagne d'Italie (1859), campagne si courte, entreprise, menée et achevée dans des conditions sanitaires si différentes de celles de la guerre d'Orient.

(1) *Traité de médecine opératoire*, t. I, p. 336.

(2) *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 3^e série, t. II, p. 404, 1859.

Sur 539 amputés, Salleron en a perdu 124 ou un peu moins du quart, à l'hôpital de Dolma-Batché à Constantinople. Les amputations dans la continuité, au nombre de 490, ont donné 192 morts d'infection purulente, ou 1 sur 2 1/2; les désarticulations, au nombre de 149, n'ont donné que 32 morts, ou 1 sur 4 2/3 seulement.

Dans les hôpitaux de Brescia (Italie, 1859), sur 156 amputations relevées par Demme, il y eut 81 morts d'infection purulente, ou près de 52 p. 100; à Milan, sur 269 amputés, 75 succombèrent à la pyohémie, ou 27,86 p. 100.

Les amputations que nous venons de citer, prises en masse, au nombre de 954, ont donné 280 morts, ou 29,35 p. 100 par infection purulente, c'est-à-dire un peu moins du tiers.

La mortalité due à l'infection purulente à la suite des blessures par armes à feu en général, n'est pas aussi grande qu'après les amputations : 5,329 blessures graves ont donné 195 morts ou 3,65 p. 100. Néanmoins la pyohémie a été la cause majeure de la mortalité des blessés en Italie : sur 600 cas de mort à la suite de plaies compliquées ou d'opérations, dont la cause a pu être bien déterminée, 335 ou 55,83 p. 100, plus de la moitié, étaient dus à l'infection purulente.

A l'armée, l'infection purulente traumatique règne épidémiquement, comme nous l'avons dit, sur les blessés soumis à des conditions communes et générales : nous allons plus loin, et nous pensons qu'elle peut se transmettre, comme l'infection purulente puerpérale, par contagion médiate. Nous fondons notre opinion sur plusieurs faits observés par nous à Constantinople, et dont le plus remarquable est le suivant. Un jeune homme de quinze ans environ eut le carpe de la main droite perforé par un coup de feu chargé à plomb, tiré à bout portant. Transporté dans la maison de son père, située sur les hauteurs qui do-

minent Péra, près de l'école militaire, le blessé fut placé dans les meilleures conditions hygiéniques et visité par Scoutetten, Mounier et nous, appelés tous trois en consultation. Nous restâmes seul chargé du traitement : nous venions voir notre malade tous les jours en sortant de notre hôpital où l'infection purulente était en permanence. L'enfant recevait fréquemment la visite de jeunes chirurgiens employés dans le même établissement, logeant et mangeant dans sa famille. Tout allait bien, quand il fut pris des symptômes généraux de la pyohémie, auxquels succéda un vaste abcès sous-aponévrotique de la partie externe de la cuisse : il guérit néanmoins et put revenir en France, où nous l'avons vu deux ans après très-bien portant et se servant utilement de sa main.

Nous aurions pu considérer ce fait comme une coïncidence, si nous n'avions observé deux autres faits analogues. Nous n'avons pas la prétention de faire entrer nos convictions dans les esprits : on n'est généralement bien convaincu que des faits étudiés par soi-même ; c'est pourquoi nous croyons fermement à la possibilité de la transmission de l'infection purulente traumatique, comme à celle de l'infection purulente puerpérale, par la contagion médiate.

Symptômes. — Les symptômes de l'infection purulente sont locaux et généraux.

Les symptômes locaux n'ont pas une grande valeur : l'aspect grisâtre des plaies, la suppression de la suppuration, l'altération du pus qui ont été notés sont loin d'être toujours rencontrés. Nous avons vu très-souvent la pyohémie se déclarer alors que les plaies étaient dans l'état le plus satisfaisant, et celles-ci ne subir de modifications qu'après plusieurs jours de durée de l'affection générale. Un signe qui mérite plus d'importance est la douleur le long du trajet des veines ; mais il manque aussi fréquem-

ment. Enfin on voit quelquefois, et nous l'avons souvent constaté, une hémorrhagie précéder de quelques heures la manifestation des symptômes de la pyohémie. L'infection purulente peut se déclarer à toutes les périodes de la durée des plaies : son invasion se confond quelquefois avec l'apparition de la fièvre traumatique, surtout à la suite des grandes amputations, et dans ce cas elle affecte généralement une marche des plus aiguës.

Elle débute toujours, dans la forme aiguë, par un violent accès de fièvre, tout à fait comparable à un accès de fièvre intermittente. Le frisson, très-intense, se prolonge quelquefois pendant une heure et même davantage ; le stade de chaleur est court ; la sueur est excessivement abondante et de longue durée. Dans un très-grand nombre de cas, après l'accès de fièvre, les blessés reprennent l'apparence d'une santé parfaite, et le chirurgien peut croire soit à un accès de fièvre intermittente, soit à l'un de ces accès fébriles qui n'ont rien de fâcheux et que l'on voit quelquefois survenir après les grandes amputations, chez des sujets depuis longtemps malades. Mais bientôt apparaît un nouveau frisson aussi intense que le premier, et dont il est séparé par un intervalle de temps variable : deux, trois, quatre frissons peuvent se présenter dans une période de vingt-quatre à soixante-douze heures. Leur apparition est irrégulière, mais ils se rapprochent à mesure que l'affection fait des progrès et leur intermittence est moins tranchée.

La peau et les sclérotiques se colorent en jaune peu foncé ; la physionomie s'altère profondément ; les malades maigrissent rapidement et sont pris quelquefois d'une petite toux sèche. La respiration s'accélère ; le pouls est petit et irrégulier ; l'intelligence conserve son intégrité.

Les symptômes fâcheux ne tardent pas à s'aggraver. La fièvre devient intense ; le pouls est petit, filiforme, mais très-fréquent ; la respiration est courte et rapide ; la langue

se sèche et se couvre, ainsi que les dents et les lèvres, d'enduits fuligineux; des sudamina se forment en abondance. Le malade accuse des douleurs dans un des côtés du thorax ou dans la région du foie : très-souvent il se plaint de vives douleurs survenues brusquement dans un point quelconque du corps, et plus particulièrement au niveau d'une grande articulation. Ces douleurs coïncident avec la formation de collections purulentes dans le lieu où elles siègent : d'autres fois les sujets déclarent n'éprouver aucune souffrance.

A cette période on voit souvent apparaître des crachats rouillés comme dans la pneumonie. La constipation se montre au début : plus tard un peu de diarrhée se déclare avec un léger météorisme de l'abdomen. Quelques malades répandent une odeur de souris analogue à celle que l'on constate dans la fièvre typhoïde. L'agitation est rare; elle va cependant quelquefois jusqu'au délire bruyant et aux mouvements désordonnés; on observe plus souvent un demi-sommeil constant, pendant lequel les malades poussent quelques plaintes, parlent comme s'ils étaient en délire, sont agités de soubresauts, mais cependant conservent leur intelligence. La mort survient dans un état d'adynamie complète.

Anatomo-pathologie. — Les altérations anatomiques de l'infection purulente sont particulièrement constituées par des collections purulentes dans divers points de l'économie. Ces collections, désignées sous le nom d'abcès métastatiques, paraissent être le résultat d'une inflammation déterminée par l'arrêt des globules du pus dans le lieu même où elles sont formées. Les viscères en sont principalement le siège, et, parmi eux, les poumons et le foie en sont particulièrement affectés. On les observe aussi dans le cerveau, la rate, les reins, le cœur. On les rencontre dans le tissu cellulaire profond et superficiel, dans les muscles, dans les bourses

et dans les gaines synoviales, dans les articulations, dans les cavités séreuses du thorax, de l'abdomen et de la tête, et dans le tissu spongieux des os.

Le nombre et le volume des abcès métastatiques sont variables : on en rencontre quelquefois partout ; quelquefois, dans un seul organe. Chez certains sujets qui ont succombé en présentant les symptômes de l'infection purulente, on est parfois tenté de croire qu'il n'existe aucune manifestation de l'affection ; c'est alors qu'il faut chercher dans les os, où l'on trouve du pus disséminé dans le tissu spongieux : nous en avons rencontré dans le sternum et dans les côtes, sur des blessés morts à la suite d'amputation des membres.

Dans les poumons, les abcès métastatiques sont disséminés, la plupart du temps, à la surface de l'organe et en occupent le bord postérieur et la base. Ils sont avoisinés par des taches ecchymotiques et des indurations d'un rouge foncé qui paraissent être la première phase de leur évolution. Le tissu pulmonaire qui les entoure présente l'aspect de l'hépatisation rouge. Ils sont très-souvent accompagnés d'une pleurésie locale avec épanchement d'un liquide sanieux plus ou moins abondant.

Dans le foie comme dans le poumon, les abcès sont disséminés et presque toujours superficiels. Ils ne font pas de relief ; dans certains cas, ils ne révèlent leur présence par aucun signe ; la plupart du temps ils sont accusés par une coloration brun foncé de la surface de l'organe. Ils atteignent souvent un volume considérable.

Les abcès de la rate, du rein, du cœur et du cerveau sont toujours très-petits ; la substance grise de la masse encéphalique, et la substance corticale du rein en sont habituellement le siège.

La plèvre, l'arachnoïde et le péritoine renferment quelquefois de vastes épanchements purulents : ceux-ci peuvent

coïncider avec une rupture des abcès pulmonaires dans la plèvre. Nous avons trouvé, dans l'arachnoïde, une collection de pus du volume du poing, sans abcès du cerveau. et nous avons rencontré, dans le petit bassin et dans la fosse iliaque droite, des foyers purulents limités par des adhérences péritonéales, sans abcès du foie.

Les abcès du tissu cellulaire, profonds ou superficiels, sont généralement étalés et composés de pus mal lié, sanieux et très-fétide. Le pus se rassemble en foyer dans les muscles et se trouve en contact direct avec la fibre musculaire, qui forme la paroi même de l'abcès. Dans les gaines synoviales et dans les articulations, le pus est généralement très-liquide et présente une coloration d'un jaune verdâtre.

Les plaies sont noirâtres et laissent écouler une suppuration peu abondante, liquide et d'une horrible fétidité. Les lambeaux des moignons sont flasques et souvent rétractés. Dans les cas d'ostéomyélite, l'os fait saillie à l'extérieur, dépouillé de son périoste dans une certaine étendue; le canal médullaire est vide ou rempli de sanie purulente ou de matière noire de consistance caséuse.

Dans les cas de phlébite, c'est habituellement la veine principale du membre qui est atteinte; plus rarement les veines de petit calibre. L'extrémité des vaisseaux est quelquefois libre dans la plaie; d'autres fois, elle aboutit à un petit foyer purulent du volume d'un pois et parfaitement circonscrit. Nous avons trouvé plusieurs fois, à la cuisse, quatre, cinq, six de ces petits foyers, dans lesquels s'abouchaient directement des veines de moyenne grosseur. Dans quelques circonstances l'altération des veines se traduit par un engorgement du tissu cellulaire voisin, par l'épaississement de leurs parois, la coloration rouge brun, disséminée par plaques, de la membrane interne. Plus souvent, l'extrémité libre du vaisseau ne présente aucun phé-

nomène notable jusqu'à la première collatérale. A cet endroit on rencontre un caillot sanguin, mais diffluent, au-dessus duquel la veine renferme une collection de pus souvent considérable. Le pus est borné du côté du cœur par un nouveau caillot : parfois le caillot supérieur semble ne pas exister ; le pus paraît alors être arrêté par une compression ou une constriction du vaisseau exercée par les mailles ou les anneaux du tissu fibreux qu'il traverse. A la suite d'amputations de jambe, de cuisse, d'avant-bras et de bras, nous avons fréquemment trouvé le pus limité par l'arcade crurale ou par les brides fibreuses du creux de l'aisselle. Plusieurs fois les limites supérieures de l'abcès n'étaient pas dessinées, et le pus, réuni en ampoule vers la partie inférieure du vaisseau, se mêlait au sang du côté du cœur et formait dans ce liquide des stries blanchâtres que nous avons poursuivies le long des veines iliaques, jusqu'à l'origine de la veine cave.

L'infection purulente qui succède à la gangrène d'emblée, avec emphysème du moignon, présente des caractères anatomiques un peu différents. Les abcès métastatiques sont rares et ne se rencontrent guère qu'à la base du poumon, très-petits et peu nombreux. Mais on trouve fréquemment des épanchements de sanie purulente dans la plèvre, et des épanchements séro-sanguinolents dans le péricarde ; une coloration rouge lie de vin sur la membrane interne des veines et même des artères ; une diffluence remarquable du sang. Nous rattachons ces phénomènes, que nous avons maintes fois observés pendant la guerre d'Orient, à l'infection purulente, parce qu'ils nous semblent avoir la plus grande analogie avec ceux que détermine cette affection.

De nombreuses théories, où l'on retrouve l'empreinte des diverses doctrines qui régèrent successivement dans la science, ont été émises pour expliquer l'infection purulente.

Aujourd'hui, tous les chirurgiens se sont ralliés à cette opinion que le pus pénètre dans les voies circulatoires, se mélange au sang et l'altère.

Sédillot (1) a donné de ce fait la démonstration péremptoire, dans des expériences instituées à ce sujet. Ces expériences, consistant en injections successives de pus dans les veines des chiens, ont été rattachées aux observations cliniques et ont définitivement dissipé l'obscurité qui, depuis si longtemps, régnait sur l'origine et le développement de la pyohémie. Il reste encore à expliquer comment et pourquoi se forment les collections purulentes dans les divers points de l'économie. Bien qu'on s'accorde, aujourd'hui, à les considérer comme étant le résultat de phlegmasies locales, développées sous l'influence de la présence des globules du pus jouant le rôle de corps étrangers, on ne peut apporter comme preuve à l'appui de cette opinion que la présence des noyaux inflammatoires rencontrés dans le poumon ou dans le foie; cependant, ces noyaux ne sont plus retrouvés ou ne le sont que très-rarement dans les autres organes et dans les muscles; ils manquent totalement au voisinage des gaines synoviales et dans les articulations envahies par le pus. La lumière ne s'est pas faite sur ce point de la question qui demeure toujours résolue par une hypothèse.

Marche. — L'infection purulente marche souvent avec une très-grande rapidité et enlève les malades en quatre ou cinq jours; elle se prolonge rarement au delà de dix jours. Cependant elle affecte dans quelques circonstances une forme moins aiguë: les frissons sont moins rapprochés et laissent entre eux un intervalle pendant lequel les malades semblent devoir se rétablir, mais conservent cependant un léger mouvement fébrile le soir, des frissons

(1) *De l'infection purulente ou pyohémie.* Paris, 1849.

vagues et irréguliers, de l'inappétence, un teint terreux, de la faiblesse et du découragement. L'introduction du pus dans le sang parait se faire successivement et en petite quantité ; la maladie ne prend une marche régulièrement continue qu'après des additions répétées de pus au sang, et peut durer quinze ou vingt jours.

Bien qu'elle ne soit pas nécessairement funeste, la pyohémie se termine habituellement par la mort. Quelques faits très-rares prouvent qu'elle peut guérir spontanément ; d'autres, peu nombreux, démontrent que la guérison a été obtenue par l'emploi de moyens thérapeutiques. Nous pensons que la guérison n'est possible qu'autant que l'affection reste bornée aux manifestations premières de l'adulteration du sang par le pus. Nous l'avons constatée deux fois dans des cas où les abcès métastatiques avaient pour siège le tissu cellulaire sous-cutané et sous-aponévrotique ; elle nous parait inadmissible lorsque des collections purulentes se sont formées dans les viscères ou dans les cavités splanchniques.

Traitement. — Le traitement de l'infection purulente consiste dans des moyens locaux et généraux, dont les uns sont prophylactiques et les autres curatifs.

Le meilleur traitement préventif consiste à éviter l'encombrement. La pyohémie est infiniment plus rare dans la pratique civile que dans la pratique des hôpitaux, et l'expérience des guerres d'Afrique, comparée à celle des guerres d'Orient et d'Italie, a démontré d'une manière incontestable que cette affection était beaucoup moins fréquente chez des blessés transportés journellement à dos de mulet, placés sous des abris insuffisants, couchés sous des tentes ou même à l'air libre, que chez des blessés rassemblés en grand nombre dans des lieux clos. L'installation d'hôpitaux sous tentes, due à Michel Lévy, a rendu, pendant la campagne d'Orient, de très-grands services, et a pu

arrêter ou modérer plusieurs fois la marche de l'épidémie cholérique qui décimait l'armée. Par analogie, il vaudrait mieux, sans aucun doute, traiter les blessés et les opérés sous la tente, ou les coucher sous des hangars, que de les renfermer dans l'atmosphère confinée et viciée de bâtiments en pierre, dans des couvents ou des casernes, ou même dans des églises, bien que ces dernières soient plus convenables et plus salubres que les locaux précédents, quand elles ne sont point humides.

Les moyens locaux préventifs de l'infection purulente consistent surtout à maintenir les plaies en bon état, à modérer ou à exciter, selon le besoin, les phénomènes dont elles sont le siège, à leur donner une disposition favorable à l'écoulement du pus. La réunion immédiate doit être proscrite des amputations, et la levée du premier appareil doit être faite dès le lendemain de l'opération, afin de prévenir l'étranglement et l'inflammation du moignon, la rétention du pus ou du sang dans son intérieur et les phlébites. Quelques chirurgiens ont cru trouver dans les méthodes à lambeaux et dans les désarticulations, un moyen propre à conjurer la pyohémie : nous nous sommes précédemment expliqué sur ce sujet, et nous regrettons de ne pouvoir accorder qu'une confiance très-restreinte à l'influence des méthodes et des procédés opératoires. Nous ne dirons rien de certaines manœuvres auxquelles on a donné le nom d'amputations sous-cutanées, et qui consistent à briser les membres et à les séparer au lieu même où ils sont fracturés, en les tordant ou en les écrasant avec des appareils constricteurs, sinon qu'elles ne sont même pas excusées par la moindre fréquence de la pyohémie. Il est un mode de pansement qui, s'il était généralement applicable, donnerait peut-être, à ce point de vue, des résultats avantageux ; c'est celui qui consiste à laisser les moignons complètement ouverts et à les renfermer dans un sac en

caoutchouc, constamment traversé par un courant d'eau tiède : l'expérience qui en a été faite n'a cependant pas confirmé les espérances qu'il avait fait naître. Enfin la substitution des caustiques à l'instrument tranchant, dans les opérations en général, a surtout été préconisée par Bonnet de Lyon (1) comme devant mettre à l'abri de l'infection purulente : ne serait-ce pas rétrograder que de recourir de nouveau, dans les amputations, à la cautérisation des plaies, depuis si longtemps abandonnée, et les caustiques tiendraient-ils, dans cette circonstance, les promesses de leurs propagateurs, promesses auxquelles ils ont fréquemment manqué, lorsqu'ils ont été employés dans le but de prévenir les érysipèles ? Rappelons encore que Teissier a conseillé de donner l'alcoolature d'aconit à tous les malades qui ont subi une opération grave, et surtout une amputation, et que ce médicament est resté sans résultat comme moyen préventif de la pyohémie.

Au début de l'infection purulente, la cautérisation de la plaie paraît être le moyen le plus propre à arrêter le passage du pus dans le sang ; elle supprime pour quelque temps la suppuration et sèche la surface de la plaie qu'elle convertit en escharre. Bonnet a proposé la cautérisation avec le cautère actuel qui lui a valu un succès : Follin (2) donne la préférence au chlorure de zinc dont on fait avec la farine une pâte avec laquelle on recouvre toute la surface de la plaie et que l'on introduit dans ses profondeurs. Ce chirurgien a obtenu une guérison par ce moyen qui donne des escharres d'une épaisseur facile à calculer à l'avance et très-longues à se détacher. Nous l'avons employé plusieurs fois sans aucun avantage ; néanmoins, nous n'hésitons pas à le conseiller et nous nous proposons d'y recourir de nouveau, si douloureux qu'il soit, parce qu'il

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1837.

(2) *Traité élémentaire de pathologie externe*, t. I, 1861.

est des plus rationnels. La cautérisation transcurrente ou ponctuée pratiquée avec le fer rouge sur le trajet des veines voisines de la plaie a été proposée et mise en usage par Sédillot (1), dans le but d'amener l'oblitération de ces vaisseaux par la phlébite, et a quelquefois réussi entre les mains de ce chirurgien : néanmoins, nous lui accordons moins de confiance qu'à la cautérisation de toute la surface de la plaie ; les veines superficielles seules peuvent, en effet, être oblitérées par ce moyen, tandis que les veines profondes restent toujours perméables. Mais la cautérisation directe de la surface de la plaie est souvent difficile ou impraticable, tandis que la cautérisation transcurrente ou ponctuée peut toujours être employée : ce dernier moyen mérite donc d'être conservé dans la pratique et pourra quelquefois être suivi de succès.

Les vésicatoires appliqués en série sur le moignon, le long du membre et sur tous les points douloureux ont paru donner de bons résultats ; on ne s'explique pas comment ils ont pu modifier la marche de la maladie, sinon en produisant une révulsion favorable à la disparition de l'engorgement du moignon et des douleurs.

Afin de soustraire plus sûrement l'économie à la cause de l'infection, on a conseillé de recourir le plus tôt possible à l'amputation dans les cas où cette opération serait indiquée par la nature de l'affection, devenue la source de la pyohémie. Goffres a ainsi obtenu un succès dans un cas où l'infection purulente paraissait s'être déjà favorablement modifiée ; Salleron a réussi quelquefois pendant la période d'imminence morbide, avant la manifestation des symptômes caractéristiques d'une intoxication avancée. c'est-à-dire avant l'apparition du frisson, à une époque où l'on ne pourrait affirmer l'existence de la maladie. L'ob-

(1) *De l'infection purulente ou pyohémie*. Paris, 1849.

servation de faits nombreux, d'une part, démontre que l'infection purulente n'est pas entravée dans sa marche par l'amputation pratiquée après l'apparition des frissons pathognomoniques : d'autre part, nous avons amputé plusieurs fois des blessés qui nous paraissaient être sous l'influence de l'imminence de la pyohémie ; nous avons vu guérir les uns et succomber les autres, sans pouvoir affirmer que l'opération a éloigné des premiers, ou déterminé chez les seconds, la manifestation de la pyohémie. En conséquence, nous croyons devoir repousser l'amputation soit comme moyen préventif, soit comme moyen curatif de l'affection qui nous occupe.

L'insuffisance et l'incertitude des moyens communément employés contre l'infection purulente, ont conduit Salleron à chercher un agent plus actif que ceux dont dispose la thérapeutique chirurgicale pour combattre une affection qui constitue la principale cause de mort des blessés et des amputés. Ce chirurgien pense avoir trouvé dans le perchlorure de fer (1), un médicament topique d'une puissance d'action bien supérieure à celle de tous les médicaments jusqu'ici mis en usage : sept observations rapportées par notre habile confrère, militent en faveur de son opinion et paraissent devoir faire prendre une grande importance au perchlorure de fer, dans le traitement de la pyohémie et de l'infection putride.

Salleron différant de l'avis d'un grand nombre de chirurgiens, ne reconnaît au sel de fer aucune action caustique ou destructive. Il pense qu'employé pour prévenir ou pour enrayer la marche de l'infection purulente, le perchlorure agit simplement sur les surfaces suppurantes, comme un stimulant des plus énergiques, jouissant de la propriété spéciale de ramener en quelques jours les sur-

(1) *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*. 3^e série, 1859, t. II, p. 358.

faces traumatiques du plus mauvais aspect, aux conditions de plaies simples, d'activer et de régulariser le travail de la cicatrisation qui, une fois établi, rend impossible la pénétration mécanique des matières purulentes dans les vaisseaux divisés. Outre son action stimulante, le perchlorure de fer posséderait une propriété désinfectante très-manifeste, changerait presque instantanément la nature des produits morbides dont l'odeur disparaîtrait rapidement : en détruisant la fétidité des matières purulentes, il les rendrait moins toxiques et peut-être inoffensives, jusqu'à ce que l'établissement définitif de la membrane pyogénique s'opposât à leur absorption.

Les indications de l'emploi du perchlorure de fer sont prophylactiques et curatives. On peut appliquer le médicament sur toutes les plaies de mauvais aspect, d'une cicatrisation lente et difficile, comme on en rencontre si souvent dans certaines circonstances de guerre, afin de prévenir la manifestation des complications traumatiques. Dans la première période de l'infection purulente, l'application de perchlorure modifiera rapidement la plaie, suspendra les phénomènes d'intoxication et amènera la disparition des accidents généraux. Lorsque la pyohémie présente déjà des symptômes qui donnent lieu de craindre le développement ou l'existence de lésions métastatiques, le perchlorure de fer, promptement et énergiquement employé, s'il n'est pas toujours suffisant pour guérir la lésion principale, préservera l'avantage d'enrayer les complications et de laisser à l'organisme et à la médication interne, le temps d'opérer les modifications constitutionnelles nécessaires à la guérison de la lésion locale.

Pour prévenir ou enrayer l'intoxication purulente, l'application du perchlorure de fer doit être faite sur toute l'étendue de la surface traumatique préalablement abstermée, régularisée et largement mise à découvert par des de-

bridements. Un plumasseau de charpie imbibée du liquide est placé sur la plaie de manière à être en contact avec toutes ses parties, et maintenu par un appareil convenable. Il suffit de faire un seul pansement dans les vingt-quatre heures, à moins qu'il ne soit urgent d'obtenir une modification plus complète et plus rapide. Il est indispensable que toute la surface suppurante soit mise en contact avec le perchlorure de fer; c'est pourquoi il faut porter jusqu'au fond des plaies profondes et sinueuses, qu'il serait impossible ou imprudent de débrider, des bourdonnets de charpie imbibée de liquide, ou des injections que l'on fera pénétrer directement ou avec une sonde en gomme élastique et que l'on retiendra en place le plus longtemps possible pour assurer l'action du médicament.

La liqueur peut être employée pure ou étendue d'eau : il faut subordonner sa concentration à la nature de la plaie, à la période du mal et à l'effet plus ou moins rapide que l'on veut obtenir. Il y a tout avantage à faire une première application énergique, afin d'obtenir un effet de plus longue durée : des applications de liquide plus ou moins concentré seront successivement répétées à des intervalles assez rapprochés pour ne pas perdre le bénéfice de celles qui les ont précédées, pour soutenir ou continuer l'action du médicament. Lorsque la plaie sera modifiée et présentera un aspect satisfaisant, elle sera soumise à des lavages pratiqués avec la liqueur de plus en plus étendue d'eau, lavages auxquels on substituera progressivement les lotions avec le vin aromatique, les pansements avec le styrax, et enfin, quand le travail de la cicatrisation sera bien établi, les pansements simples.

Nous ne pouvons donner une appréciation personnelle de l'emploi du perchlorure de fer dans le traitement de l'infection purulente ; nous ne l'avons employé qu'une fois, et sans succès : mais après la lecture des observations de Sal-

l'on, nous n'hésiterons pas à l'expérimenter de nouveau, sauf à revenir des espérances qu'il fait concevoir, comme nous sommes revenu de celles qu'ont données bon nombre d'autres moyens inutilement dirigés contre la pyohémie.

Quant aux médications générales, la plupart de celles auxquelles on a eu recours sont nuisibles ou sans effet : telles sont en particulier les saignées, qui précipitent une terminaison funeste et semblent activer la production de l'intoxication; les purgatifs, qui jettent la plupart du temps les malades dans un état d'affaiblissement des plus favorables à l'accélération des accidents; le calomel à dose réfractée, l'émétique à dose rasorienne, qui déterminent les mêmes conditions; les antispasmodiques, les opiacés, les sudorifiques, l'alcoolature d'aconit, qui n'ont manifestement aucune action utile.

La médication tonique est la seule sur laquelle on puisse asseoir quelque fondement. L'alimentation des malades tient le premier rang parmi les médicaments toniques : malheureusement elle est loin d'être toujours supportée ou même acceptée. Les vomitifs, dans ce cas, rendent de très-bons services, et produisent une amélioration qui permet, pendant toute sa durée, de faire prendre aux blessés du vin, du bouillon, des aliments légers et même des viandes rôties. On administrera en même temps le sulfate de quinine comme tonique, à la dose d'un à deux grammes dans les vingt-quatre heures, soit par la bouche, soit par le rectum; on prescrira pour boisson ordinaire une décoction de café alcoolisée, ou mieux, une décoction de quinquina aiguillée par quelques gouttes d'acide sulfurique.

Cette médication n'est certainement pas curative de l'infection purulente, mais elle soutient les forces du malade et lui fournit des moyens de réaction.

Les collections purulentes extérieures sont ouvertes tantôt par les caustiques, tantôt par de petites incisions

avec le bistouri. Nous préférons les ouvrir largement afin de donner un libre issue au pus : nous poussons dans les foyers des injections détersives, auxquelles nous faisons succéder des injections caustiques de chlorure de zinc ou de nitrate d'argent, et nous y introduisons des boulettes de charpie enduites de styrax ou d'onguent déjectif ; peut-être le perchlorure de fer donnerait-il de meilleurs résultats : néanmoins, c'est sous l'influence de cette médication interne et externe que nous avons vu guérir les deux seuls cas d'infection purulente confirmée qui se soient heureusement terminés dans notre pratique.

Infection putride. — L'infection putride a été confondue avec l'infection purulente, et a été considérée comme une forme chronique de cette affection. Bérard (1) a parfaitement établi, entre ces deux maladies, une distinction que Sédillot n'a point admise.

L'inflammation putride est le résultat de la résorption des produits du pus altéré par son contact avec l'air dans les foyers où il séjourne. On la voit survenir à la suite d'ouvertures de vastes collections purulentes dont les parois ne peuvent se rapprocher, de fusées purulentes, de trajets fistuleux consécutifs à la carie, et d'abcès ossifluents.

La suppuration que fournissent les plaies blafardes, décolorées ou livides, est quelquefois fétide, souvent abondante et toujours très-déliée. Les phénomènes généraux consistent dans la sécheresse et l'aridité de la peau qui prend une teinte terreuse ; dans un mouvement fébrile peu prononcé le jour, présentant le soir une exacerbation très-manifeste sans être suivi de sueurs ; dans l'amaigrissement progressif des malades, la faiblesse, la perte de l'appétit et des envies de vomir. A une période plus avancée de l'affection, on voit apparaitre la diarrhée, la continuité de

(1) *Dictionnaire* en 30 vol., t. XXVI, p. 494.

la fièvre, des sueurs abondantes, un peu de délire : enfin les malades succombent dans le marasme le plus prononcé.

La durée de l'infection putride peut être très-longue, et sa marche présente souvent des temps d'arrêt qui deviennent de plus en plus rares à mesure que le mal fait des progrès. Elle guérit fréquemment, et l'on peut dire presque toutes les fois qu'il est possible de lui opposer un traitement méthodique.

Ces phénomènes sont bien différents de ceux que l'on observe dans l'infection purulente, et ils autoriseraient incontestablement la séparation de ces deux affections, si les altérations anatomiques qu'on y rencontre ne les justifiaient encore davantage. Dans l'infection purulente on a vu le pus mêlé au sang ; qu'il vienne directement de la plaie ou d'une phlébite : rien de semblable n'a été constaté dans l'infection putride. La pyohémie est caractérisée par la formation de collections de pus dans divers points de l'économie ; l'infection putride n'est accompagnée d'abcès métastatiques, qu'autant que l'infection purulente est venue s'y surajouter, ou, dans le plus grand nombre des cas, elle ne se traduit par aucune lésion cadavérique.

Des différences non moins tranchées sont observées entre ces deux affections au point de vue du traitement. Tandis que, dans l'immense majorité des cas, la pyohémie marche fatalement vers une terminaison funeste, sans être sensiblement modifiée par les agents thérapeutiques, l'infection putride subit presque toujours, au moins temporairement, l'influence du traitement qui lui est opposé.

Ce traitement doit être local en même temps que général. L'administration d'un vomitif apporte fréquemment dans l'état du malade une heureuse perturbation ; du jour au lendemain, l'anorexie disparaît pour faire place, sinon à l'appétit, du moins au désir de prendre des aliments : c'est une expérience qu'il est facile de renouveler souvent

n raison de la durée prolongée de la maladie. En même temps qu'on emploiera de temps à autre l'émétique ou l'ipécacuanha, on donnera des boissons amères et toniques, du vin pur ou trempé d'eau. On réveillera les fonctions de la peau par des lotions générales d'eau chaude vinaigrée, suivies de frictions énergiques avec une flanelle sèche; on transportera chaque jour le malade à l'air libre, afin qu'il en subisse la vivifiante influence.

Quant au traitement local, il consistera à donner un libre écoulement au pus, soit à l'aide de tubes à drainage, soit au moyen d'incisions convenablement disposées. Les injections détersives ou stimulantes seront faites dans les foyers purulents, avec de l'eau chlorurée, ou additionnée de vin aromatique, d'essence de térébenthine, d'eau-de-vie camphrée, d'alcoolé de coaltar préparé suivant la formule que nous avons indiquée, ou de perchlorure de fer. Les parties malades seront entourées tout entières de flanelles imbibées de décoctions aromatiques et stimulantes, et les plaies pansées avec le styrax ou le digestif animé à l'essence de térébenthine.

Dans l'infection putride, l'amputation jugée nécessaire peut être suivie de succès: c'est dans ces conditions que nous avons souvent vu les opérés être pris d'un accès de fièvre suivi de sueurs profuses, qui semblent constituer une crise salutaire et servir d'émonctoire à l'économie pour se débarrasser des principes toxiques dont elle est infectée.

L'infection putride est moins fréquente dans la pratique de la chirurgie en campagne, que l'infection purulente; elle constitue plutôt un accident tardif des plaies de guerre qu'un accident des premiers instants, et se rencontre surtout dans les cas de fractures des membres traitées sans amputation, de plaies avec vastes pertes de substance, de blessures suivies d'inflammation, d'étranglement, de suppurations profondes et de fusées purulentes.

Pourriture d'hôpital. — La pourriture d'hôpital est caractérisée par le développement d'ulcérations ichoreuses, d'exsudations pseudo-membraneuses, d'une altération putride, gangréneuse et tout à fait spéciale, des plaies ou des cicatrices en voie de formation. On l'a désignée sous les noms de dégénérescence putride, diphthérie des plaies, typhus traumatique, ulcère gangréneux, ulcère putride des plaies, etc., qui tous en donnent une idée assez exacte.

Cette affection est une des complications les plus fréquentes des blessures par armes à feu, et se développe sur toutes les plaies, en général, dans les hôpitaux encombrés de malades. Elle était jadis très-commune à l'Hôtel-Dieu de Paris, mais elle a presque disparu aujourd'hui des établissements hospitaliers, mieux installés que par le passé, au point que bon nombre de chirurgiens civils ne l'ont jamais observée.

Causes. — Les causes de la pourriture d'hôpital sont multiples.

Des opinions contradictoires ont été émises sur l'influence que peuvent avoir les saisons et l'état de l'atmosphère sur le développement de cette maladie. Dusaussoy (1) pensait qu'elle se montre plutôt en été qu'en hiver. Percy (2), au contraire, admettait qu'elle est plus commune pendant les saisons froides et humides. Elle a été observée par Bégin, à Dresde, en 1813, pendant une température moyenne; elle a sévi pendant toute la durée de la campagne d'Orient (1854-56), avec une intensité plus en rapport avec le nombre des malades admis dans les hôpitaux et dans les ambulances qu'avec les saisons. Elle s'est montrée pendant la campagne d'Italie (printemps et été de 1859) dans des proportions moins considérables qu'en

(1) *Dissertation et observations sur la gangrène des hôpitaux, et moyen de la prévenir et de la combattre.* Lyon, 1787.

(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XLIII, art. *Pourriture d'hôpital*.

Orient, mais cependant encore très-fâcheuses. On est donc autorisé à admettre que la pourriture d'hôpital est une affection de toutes les saisons et de tous les climats.

Le rassemblement des blessés dans des lieux bas, humides et mal aérés, dans des salles situées au niveau du sol ou dans des combles bas d'étage, est une condition plus propre que les conditions précédentes à faire naitre la pourriture d'hôpital. Cependant, nous l'avons vue se déclarer dans des hôpitaux très-salubres, dans des corridors très-bien ventilés, dans des églises, dans des baraques, et même sous la tente. Elle s'est montrée spontanément dans l'hôpital de l'ambassade russe à Constantinople, le mieux aménagé de nos établissements, et destiné à des officiers seulement (1).

L'impureté du linge et de la charpie a été regardée par le plus grand nombre de chirurgiens qui ont observé la pourriture d'hôpital, comme une des causes du développement de cette affection. Aussi est-il spécialement recommandé de faire sécher au grand air le linge et la charpie qui auraient été mouillés, afin d'empêcher leur fermentation, et de ne pas laisser séjourner ces objets qui s'imprègnent très-facilement de l'air ambiant dans les lieux humides et infectés.

Le voisinage de latrines ou de lieux qui exhalent de mauvaises odeurs, parait avoir été plusieurs fois la source de la pourriture d'hôpital. Nous-même avons constaté qu'elle a débuté dans nos salles de l'hôpital de Péra, à Constantinople, sur des blessés couchés près d'une porte donnant sur le palier des latrines; elle s'est montrée avec plus de persistance et d'intensité qu'ailleurs.

Mais la véritable cause de la pourriture d'hôpital parait surtout résider dans l'encombrement. On la voit osciller en

(1) Maupin, *Recueil de mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires*. 2^e série, t. XX, p. 368.

effet avec le mouvement des malades, s'amoindrir ou disparaître quand celui-ci diminue, revenir et progresser à mesure qu'il s'élève. Ses oscillations ont surtout été très-manifestes dans les hôpitaux de Constantinople, où elles ont suivi toutes les phases et les péripéties du siège de Sébastopol. Les miasmes qui se dégagent des corps des blessés agglomérés, de leurs plaies, de leurs déjections, altèrent l'air des salles, et impriment aux surfaces suppurantes une disposition à la pourriture. L'existence de maladies épidémiques, typhus, choléra, scorbut, dysenterie, le voisinage des fiévreux, et surtout le mélange de ceux-ci avec les blessés semblent aussi la déterminer. Toutes les causes déprimantes, physiques ou morales, les privations et les fatigues, les revers des armées, la nostalgie, ont été invoquées comme autant de causes capables de la faire naître. Néanmoins, nous ne saurions trop répéter que le nombre des cas et la gravité de la pourriture d'hôpital à l'armée d'Orient, où on a pu l'observer pendant deux ans, ont toujours été proportionnels à l'encombrement des hôpitaux.

Contagion ; épidémie. — La propriété contagieuse de cette affection, longtemps regardée comme incertaine, est mise aujourd'hui hors de doute. Peut-être est-il encore possible à des chirurgiens qui n'ont vu apparaître la pourriture d'hôpital qu'accidentellement, de nier la contagion médiate de cette affection ; mais les chirurgiens qui l'ont vue régner épidémiquement ne sauraient en douter, et se rangent complètement à l'opinion de Delpech sur ce sujet (1). Quant à la contagion par inoculation, les faits observés par Pouteau (2) et Ollivier (3) sur eux-mêmes, contre-

(1) *Mémoire sur la complication des plaies et des ulcères connue sous le nom de pourriture d'hôpital.* Paris, 1815.

(2) *Œuvres posthumes*, 1783.

(3) *Traité expérimental du typhus traumatique, gangrène ou pourriture d'hôpital.* Paris, 1822.

disent les expériences de Willaume, rapportées par Percy et Laurent (1) : Pouteau contracta la pourriture au doigt annulaire de la main droite, sur une piqûre qu'il s'était faite en disséquant ; Ollivier se la fit inoculer directement dans la région deltoïdienne, et en fut atteint trois jours après, au lieu même de l'inoculation. Plusieurs de nos aides la contractèrent en Orient, à la suite de piqûres aux doigts faites avec des épingles, en pansant des blessés. Si l'on ne se croit pas suffisamment autorisé à ériger ces derniers faits en règle générale, au moins est-on en droit d'admettre que la pourriture d'hôpital se propage par infection ; l'atmosphère dans laquelle vivent les blessés jouant les uns envers les autres le rôle de foyers morbides, lui sert de moyen de transmission. Pour nous, nous demeurons très-convaincu de l'existence de tous les modes de contagion de la pourriture d'hôpital, contagion médiate, contagion immédiate, inoculation, enfin, contagion par infection.

C'est sous la forme épidémique que cette affection règne habituellement aux armées ; elle est alors infiniment plus grave que lorsqu'elle apparaît sur un seul blessé ou sur quelques-uns, comme on le voit quelquefois dans les hôpitaux en temps de paix et accidentellement, et elle affecte dans ce cas une grande variété de phénomènes qui l'ont fait différemment qualifier.

L'altération que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de Diphthérie des plaies, et qu'on l'on rencontre exceptionnellement, ne présente qu'une bien pâle analogie avec la pourriture d'hôpital qui sévit dans des établissements encombrés, dans les ambulances d'une armée nombreuse, sur des blessés soumis à toutes les conditions débilantes d'une guerre longue et pénible. Souvent on voit survenir sur un moignon ou sur une plaie une légère

(1) *Loco citato.*

couche grisâtre pseudo-membraneuse, qui se détache et se reproduit plusieurs fois, mais ne présente pas une grande résistance aux remèdes, et guérit sous l'influence de quelques topiques stimulants ; cet accident n'entrave même pas toujours d'une manière sensible la cicatrisation. Il n'en est pas de même de la pourriture d'hôpital, qui procède d'une manière envahissante, résiste à la plupart des traitements employés, détermine des accidents locaux de la plus haute gravité, et s'accompagne d'accidents généraux d'une intensité variable.

Formes. — Les auteurs qui se sont occupés de la pourriture d'hôpital ont décrit de nombreuses formes de cette maladie ; les formes sous lesquelles elle se présente le plus ordinairement sont la forme ulcéreuse et la forme pulpeuse.

La forme ulcéreuse consiste dans une petite excavation creusée en godet, à bords relevés, et d'une teinte plus foncée que le reste de la plaie, remplie par un ichor brunâtre et tenace. Plusieurs ulcérations peuvent se développer simultanément sur la même plaie ; elles s'étendent en surface et en profondeur, détruisent les bourgeons cellululo-vasculaires, et donnent lieu à une sécrétion abondante de liquide ichoreux. La réunion de plusieurs ulcérations donne une marche plus rapide à la maladie, qui ne tarde pas à envahir toute l'étendue de la plaie, dont la suppuration se supprime et se trouve remplacée par un liquide fétide et coloré en noir par le sang. Delpech et d'autres chirurgiens après lui, ont vu l'ulcération s'étendre d'un côté de la plaie, tandis que, de l'autre, la cicatrisation s'accomplissait. Nous n'avons jamais constaté ce double phénomène, et nous avons observé que le travail cicatriciel s'arrête dans les plaies atteintes de pourriture ; les bourgeons cellulaires, alors même qu'ils ne sont pas le siège du mal, perdent leur couleur vermeille, deviennent livides et saignent facilement.

Cette forme de la maladie prend souvent une marche serpigineuse, et s'attaque alors spécialement au tissu cicatriciel qu'elle détruit dans toute son étendue, en compromettant les guérisons les plus avancées.

Des douleurs vives, la pâleur de la plaie, l'altération de la suppuration qui devient plus liquide, précèdent habituellement l'apparition de la pourriture d'hôpital ulcéreuse. Un gonflement œdémateux de la surface traumatique, des lambeaux d'une amputation, de tout le moignon et même du membre dans son entier signalent les progrès du mal, qui s'étend au-dessous des téguments et dans les interstices musculaires, et s'attaque particulièrement au tissu cellulaire.

La forme pulpeuse succède quelquefois à la précédente dont elle semble n'être que le dernier terme; d'autres fois, au contraire, elle débute d'emblée. Elle est caractérisée par la production de fausses membranes fortement adhérentes et tapissant la plaie dans une partie de son étendue ou dans sa totalité. Cette matière demi-concrète, d'un blanc sale, grisâtre et comme sablée de points noirs, recouvre exactement les parties qu'elle envahit: elle augmente graduellement et rapidement d'épaisseur et de consistance, se ramollit et se transforme en un putrilage d'un gris violet, d'une horrible fétidité, qui tombe en totalité ou partiellement, et laisse au-dessous de lui tantôt des ulcérations, tantôt des couches de matière qui suivront les mêmes transformations.

L'engorgement œdémateux des parties est beaucoup plus considérable dans la forme pulpeuse que dans la forme ulcéreuse; les douleurs sont aussi plus vives. Il se forme dans l'intérieur des membres des collections de matière putrilagineuse qui se traduisent par une fluctuation obscure et diffuse.

A la forme pulpeuse de la pourriture d'hôpital se rattache

la forme gangréneuse : celle-ci débute du jour au lendemain, et généralement dans les plaies et les amputations récentes. Toute la surface traumatique est recouverte d'une couche de matière qui présente l'aspect de la gangrène humide, dans laquelle on rencontre de nombreux tractus cellulaires mortifiés, parsemés de petits caillots sanguins colorés en gris, en brun ou en vert, et d'où s'écoule un liquide grumeleux, grisâtre et très-fétide. La couche gangréneuse se détache en bloc ou par lambeaux d'une certaine étendue, du deuxième au troisième jour de sa formation : les parties mortifiées, constituées surtout par le tissu cellulaire, sont retirées en masses plus ou moins considérables des interstices musculaires et des plans sous-cutanés. La peau qui avoisine le mal est d'un rouge lie de vin, amincie dans certains endroits, et ramollie dans d'autres, où elle présente de la fluctuation.

La chute des escharres met quelquefois à découvert une couche pseudo-membraneuse nouvelle ; plus souvent elle laisse à nu les tissus qui apparaissent avec une coloration rose pâle, et qui sécrètent un liquide séro-purulent de mauvaise odeur.

Nous avons souvent constaté cette forme de la pourriture d'hôpital à l'armée d'Orient : souvent aussi nous avons rencontré les formes gélatineuse et hémorrhagique. Dans la forme gélatineuse, au lieu d'une véritable couenne étendue sur la plaie, nous avons observé une couche épaisse de matière formant quelquefois d'énormes végétations colloïdes, un peu translucides, se rapprochant plutôt de la consistance gélatineuse que de la consistance pulpeuse opalines, parsemées de taches brunes dues à des exhalations sanguines interstitielles, se détachant en bloc et plus souvent, par petites portions, dans toute son épaisseur ou seulement dans une partie. Quand les infiltrations sanguines, contenues dans les masses colloïdes, sont nou-

breuses et considérables, elles peuvent faire donner à cette forme de l'affection le nom de forme hémorrhagique : c'est particulièrement sur les sujets scorbutiques, si nombreux pendant la campagne d'Orient, que nous l'avons observée.

Toutes les formes de la pourriture d'hôpital peuvent se rencontrer successivement ou concurremment sur le même malade : les formes pulpeuse et gangréneuse se rencontrent simultanément plus souvent que les autres ; à côté d'une plaque pulpeuse, on peut voir un bourgeon cellulaire violet, vascularisé outre mesure, voisin lui-même d'un point gangrené, comme il le sera bientôt à son tour : la forme hémorrhagique est inséparable de la forme gélatineuse, qui cependant peut exister seule.

La fréquence et la gravité des différentes formes de la pourriture d'hôpital ne sont point égales. La forme ulcéreuse épidémique est plus rare, moins grave que les autres, et, quoi qu'on en ait dit, elle nous a paru conserver souvent ses caractères pendant toute sa durée ; elle nous a semblé affecter un génie moins épidémique et moins contagieux. La forme pulpeuse, et surtout la forme gangréneuse, ont été, pour nous, les plus communes, les plus graves et les plus contagieuses. La forme gélatineuse et la forme gélatineuse hémorrhagique, moins fréquentes que les précédentes, paraissent emprunter leur gravité à leur longue durée, et surtout à leurs nombreuses récidives.

La pourriture d'hôpital sous toutes ses formes récidive fréquemment ; et tel malade peut en éprouver plusieurs atteintes, avec des caractères semblables ou différents, jusqu'à la terminaison de la maladie.

Marche. — Avant que la pourriture ne se déclare, les plaies restent assez souvent stationnaires, surtout dans la forme ulcéreuse : dans la forme pulpeuse et gangréneuse, les plaies se recouvrent souvent, sans prodromes locaux et du jour au lendemain, du nouveau produit morbide. La



forme ulcéreuse, à moins qu'elle ne soit très-étendue, ne détermine pas toujours des douleurs dans les plaies, ou ne provoque que des douleurs légères avant et pendant son apparition ; les parties qui ne sont point envahies n'éprouvent que peu de changements : il en est de même des formes gélatineuse et hémorrhagique. Les formes pulpeuse et gangréneuse, au contraire, donnent lieu, surtout pendant la nuit, à des douleurs vives qui précèdent et accompagnent l'invasion, et se prolongent pendant toute la durée du mal : les bords des plaies, désunis en certains points, encore maintenus dans d'autres par des ponts pulpeux ou gangréneux, rougissent dans une certaine étendue, tendent à se renverser et présentent quelques portions gangrenées qui frangent leur contour ; les parties environnantes sont chaudes, un peu tuméfiées et sans changement de couleur ; elles semblent infiltrées, conservent l'impression du doigt, et sont très-douloureuses à la pression.

Quand la pourriture d'hôpital, quelle que soit sa forme, fait des progrès, elle ne se borne pas à la surface des plaies : elle s'attaque spécialement au tissu cellulaire qui semble lui servir de voie de propagation ; elle chemine sous la peau, entre celle-ci et les aponévroses qu'elle frappe de mort ; entre les muscles qui s'infiltrent d'une sérosité grasse, fétide et extrêmement abondante ; dans les muscles eux-mêmes qui sont convertis en putrilage : elle dénude les tendons, les dissocie et les détruit ; elle atteint de la même manière les parois des vaisseaux, et provoque des hémorrhagies redoutables et quelquefois mortelles ; elle pénètre dans les articulations, ramollit le cal des fractures, dénude les os et provoque la carie ou la nécrose. Les malades succombent rapidement dans les formes les plus graves de la pourriture d'hôpital qui n'a pu être arrêtée. Lorsque le mal marche lentement, ils succombent dans un temps variable, sous l'influence des progrès de

affection, de la fièvre hectique, des diarrhées colliquatives, et souvent de l'infection purulente.

La pourriture d'hôpital a été considérée, par certains chirurgiens, comme une affection purement locale, et par d'autres, comme une manifestation d'un état général de l'économie. Cette dernière opinion nous paraît être l'expression de la vérité. Le caractère épidémique infectieux et contagieux de cette affection, l'insuffisance des agents thérapeutiques dirigés localement contre elle, son apparition concomitante avec des productions diphthéritiques des muqueuses, les phénomènes généraux qui, la plupart du temps, la précèdent, sont autant de raisons qui militent en faveur de notre manière de voir. Les circonstances productrices de cette maladie sont les mêmes que celles qui prévalent à l'apparition des épidémies miasmatiques, de la fièvre des prisons, du typhus, etc. L'infection peut se produire par l'absorption qui s'exerce à la surface des plaies, aussi bien que par celle des surfaces viscérales : dans le premier cas, l'altération de la plaie en sera la première manifestation, et les phénomènes généraux n'apparaîtront que plus tard, mais toujours rapidement ; dans le second, les phénomènes généraux précéderont les phénomènes locaux ou se développeront simultanément. La pourriture d'hôpital épidémique débute quelquefois sans prodromes, ou sans cause prédisposante appréciable, c'est le cas le plus rare : elle est presque toujours préparée par des conditions générales ou individuelles, et précédée de malaise, d'abattement, d'un cortège d'accidents fébriles plus ou moins intenses et de phénomènes d'irritation des voies digestives. Nous l'avons vue plusieurs fois s'annoncer par un frisson violent et prolongé, comparable à celui qui signale l'infection purulente à son début.

Une fois déclarée, cette affection détermine des troubles fonctionnels en rapport avec sa gravité et la rapidité de sa

ACCIDENTS GÉNÉRAUX DES BLESSURES.

ns les cas aigus et qu'on pourrait appeler foyers, les phénomènes de la fièvre inflammatoire sont portés au dernier degré ; la stupeur, le subdélirium, le délire même revenant par accès, les mouvements convulsifs montrent très-souvent. Dans les cas où la marche de la fièvre est plus lente, la fièvre moins intense se rallume le soir, la peau est sèche et chaude, des envies de vomir se manifestent, la diarrhée est fréquente ; et lorsque le mal est devenu ainsi dire chronique, les malades succombent néanmoins en peu de temps, dans un état de marasme avancé, soit à l'infection putride, ou même à la pyohémie qui peut s'enlever à toutes les périodes de l'affection.

Traitement. — Le traitement de la pourriture d'hôpital comprend des moyens préventifs et des moyens curatifs.

La prophylaxie de cette affection présente de très-grandes difficultés en campagne, où les circonstances de guerre dominent si souvent les situations. Il est rare, en effet, que l'on puisse proportionner le nombre des blessés à l'étendue des locaux qui les reçoivent ; il est difficile d'éviter l'encombrement. C'est à prévenir cette cause incessante de dangers que les médecins devront s'appliquer, s'ils veulent assurer l'action des précautions hygiéniques passées aujourd'hui dans les habitudes des établissements hospitaliers, telles que la ventilation, la propreté minutieuse, l'égalité de température des lieux habités par les malades : à ces moyens généraux, on a conseillé d'ajouter des fumigations, dites désinfectantes, l'arrosage des salles avec des solutions de chlorures alcalins, le lavage immédiat ou l'incinération des pièces de pansement qui ont servi aux blessés : ces derniers moyens prophylactiques peuvent être employés, mais sont loin d'avoir une très-grande importance.

On a pensé pouvoir conjurer l'invasion et l'extension de

cette redoutable maladie par des moyens locaux; tels sont : l'emploi de la méthode à lambeaux et la réunion immédiate dans les amputations, la rareté et la rapidité des pansements, le lavage des plaies avec des liqueurs alcoolisées, leur occlusion complète destinée à les préserver du contact de l'air. Malheureusement ces moyens sont loin d'être toujours applicables : la méthode d'amputation est souvent commandée par le désordre des parties et ne paraît pas du reste avoir une grande influence sur la marche de l'opération ; la réunion immédiate n'est généralement pas, pour ne pas dire jamais, obtenue dans les circonstances où se montre la pourriture d'hôpital ; l'occlusion des plaies, les pansements rares sont la plupart du temps impossibles à mettre en pratique sur de vastes surfaces traumatiques fournissant une abondante suppuration, exigeant une surveillance attentive, et par conséquent le renouvellement fréquent des pièces d'appareil. La prophylaxie locale dans les épidémies de pourriture d'hôpital est donc à peu près illusoire, et la prophylaxie générale, consistant dans l'observation des lois hygiéniques qui régissent les conditions des grandes agglomérations de malades et de blessés, est souvent mise à néant par les situations de guerre.

L'installation d'hôpitaux d'une faible contenance, de petites salles isolées et d'hôpitaux sous tentes, la dissémination des blessés dans les maisons particulières, ont démontré, pendant la guerre d'Orient et pendant la campagne d'Italie, que si elles ne conjurent pas sûrement l'invasion de la pourriture d'hôpital, elles en atténuent singulièrement les effets.

L'isolement des malades atteints est le moyen le plus propre à opposer à la propagation de l'affection : malheureusement il n'est pas toujours réalisable à l'armée ; il devient même tout à fait impossible lorsque le nombre des blessés est considérable.

Alors même que par les prévisions et les dispositions les plus larges, on arriverait à réaliser ces conditions, on ne saurait modifier les prédispositions individuelles des blessés acquises par les fatigues de la guerre : s'il ne faut pas désespérer de prévenir ou d'arrêter l'invasion de la pourriture d'hôpital, il ne faut pas non plus se trop flatter de réussir ; l'état des blessés n'étant pas seulement sous l'influence des conditions actuelles où ils se trouvent, mais encore des circonstances précédentes qu'ils ont traversées.

Le traitement curatif de la pourriture d'hôpital compte un très-grand nombre d'agents qui tous ont obtenu des succès et qui tous ont essuyé des revers, selon les circonstances dans lesquelles ils ont été employés.

Ce traitement comprend des moyens locaux et des moyens généraux, dont l'influence est réciproque, c'est-à-dire se prêtant un mutuel secours ; les moyens appliqués localement sur les surfaces traumatiques altérées modifiant l'état général, et les moyens généraux modifiant, à leur tour, l'état des plaies.

Dès le début de la pourriture d'hôpital légère, l'administration des vomitifs et des purgatifs est utile pour combattre le malaise, la fièvre et l'irritation du tube digestif. Le succès de la médication interne se manifeste aussi bien par l'amélioration de l'état général que par celle de l'état de la plaie. Quand la pourriture est accompagnée de symptômes fébriles intenses et poursuit sa marche, il faut insister sur l'emploi des éméto-cathartiques et continuer celui des purgatifs pendant toute la durée de l'état inflammatoire ; les évacuations sanguines générales n'ont donné, la plupart du temps, que des résultats peu satisfaisants. La médication tonique trouve sa place, lorsque la maladie, se prolongeant ou marchant avec lenteur, détermine des phénomènes d'adynamie : on soutiendra les forces des ma-

lades par la décoction et l'extrait de quinquina, le sulfate de quinine, les boissons vineuses, par des frictions générales faites sur la peau avec l'alcool camphré, l'alcool aromatique et l'essence de térébenthine.

Le traitement local consiste dans une modification prompte et énergique des surfaces traumatiques altérées.

Lorsque la pourriture d'hôpital débute localement avec une chaleur intense, brûlante, un gonflement douloureux et considérable autour de la plaie et à sa surface, Bégin (1), s'appuyant sur des observations recueillies par quelques chirurgiens militaires, conseille de recourir aux saignées locales suivies d'applications émollientes chlorurées et à la température de l'atmosphère. Il est possible que les applications de sangsues aux environs des plaies frappées par la pourriture d'hôpital sporadique, aient eu des résultats avantageux ; mais dans les cas de pourriture d'hôpital épidémique, nous n'avons pu que constater les mauvais effets de cette pratique, qui plonge les malades dans un état de débilité extrême sans avoir aucune influence heureuse sur la plaie.

Dans les cas légers et à marche lente, il n'est aucun des nombreux topiques conseillés qui ne puisse avoir son utilité ; tels sont le vin aromatique, le vinaigre aromatique ou camphré, l'essence de térébenthine, l'alcool camphré, les chlorures alcalins, les acides végétaux et minéraux. L'acide nitrique, le jus ou des tranches de citron, l'acide acétique, les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique étendus d'eau réussissent quelquefois. La pâte de froment en fermentation, la teinture d'iode pure ou diluée ont donné de bons résultats : stimulants simples ou caustiques légers, ces topiques ne font qu'exciter momentanément les plaies.

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, art. *Pourriture d'hôpital*, t. XIII, p. 386.

Afin de donner une durée plus longue à l'action stimulante et de mettre les surfaces traumatiques à l'abri du contact de l'air extérieur, Dussaussoy (1) et d'autres praticiens ont recommandé de recouvrir la plaie d'un mastic composé de poudre de charbon, de quinquina et de camphre liés par une certaine quantité d'essence de térébenthine. Sous cette croûte épaisse, la plaie peut se modifier, mais souvent elle reste stationnaire ou ne fait qu'empirer.

L'action de ces modificateurs reste fréquemment insuffisante, et l'on est obligé d'avoir recours à la cautérisation. L'alun calciné, le nitrate d'argent fondu, la potasse caustique, les acides minéraux concentrés ont donné des résultats avantageux. Le perchlorure de fer, bien qu'il ne soit pas considéré par Salleron comme un caustique, a été employé par ce chirurgien avec un succès incontestable. Le cautère actuel, dans les cas graves, a été vanté par Pouteau, Dussaussoy, Delpech, Ollivier, Boyer et Dupuytren.

Le mode d'emploi de ces divers agents varie suivant les formes de la pourriture d'hôpital. Dans la forme ulcéreuse, ils sont portés directement sur la plaie préalablement abstergée du liquide ichoreux qu'elle sécrète. Dans la forme pulpeuse, leur action serait affaiblie si l'on ne détruisait, avant de les appliquer, la couche pultacée qui recouvre la plaie, au moyen de frictions faites avec un linge rude et grossier.

Les caustiques solides sont mis en contact plus ou moins longtemps avec les surfaces altérées; les caustiques liquides sont promenés ou appliqués sur elles avec un pinceau ou des bourdonnets de charpie.

Le cautère actuel, préconisé surtout par Delpech qui en a retiré le meilleur succès, doit être employé avec énergie et avec le plus grand soin. Il doit être appliqué sur toute la

(1) *Loco citato.*

surface des plaies atteintes par l'affection : des débridements, des incisions étendues mettront largement à découvert les décollements et les moindres anfractuosités des parties altérées. Le fer rougi à blanc sera maintenu en place ou réappliqué jusqu'à ce qu'il donne lieu à une escharre dure, sonore et de couleur brun doré ; il poursuivra le mal jusqu'à ses dernières limites, jusqu'au voisinage des vaisseaux les plus importants qu'il faudra se tenir prêt à lier. La modification apportée par le fer rouge est ordinairement rapide ; si elle tardait assez pour faire croire à une récurrence de l'affection avant la chute des escharres, celles-ci seraient fendues ou détachées avec le bistouri, et l'on aurait recours à une cautérisation nouvelle.

La cautérisation par le fer rouge compte de nombreux succès et constitue une précieuse ressource dans les cas les plus graves de pourriture d'hôpital. Malheureusement elle n'est pas toujours praticable : elle exige une grande sûreté de main et une grande hardiesse quand il s'agit de porter le feu au voisinage de gros vaisseaux ; elle expose à des hémorrhagies consécutives ; l'étendue de la plaie, les sinuosités, la longueur des fusées purulentes et gangréneuses, le voisinage des nerfs, des cavités splanchniques ou des articulations rendent quelquefois son application impossible, dangereuse ou incomplète.

Désespéré de l'impuissance presque absolue de tous les moyens préconisés par les auteurs contre la pourriture d'hôpital, et même du cautère actuel, Salleron (1), pendant la campagne d'Orient, a eu recours à l'emploi du perchlorure de fer ; il en a obtenu d'excellents résultats, qu'il a pu reproduire pendant la campagne d'Italie. Le perchlorure de fer ne fait pas partie aujourd'hui des médicaments des hôpitaux militaires, où il est remplacé par le persulfate :

(1) *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 3^e série, t. II, 1859.

l'action de ce dernier sel sur la pourriture d'hôpital paraît être moins énergique que l'action du perchlorure.

Le perchlorure de fer est considéré par Salleron et Bourrot (1) comme le moyen le plus efficace à mettre en usage contre cette affection. Rien de plus simple que son mode d'application : après avoir nettoyé la plaie, sans toutefois provoquer de douleurs par une ablation trop rigoureuse des produits morbides qui la recouvrent, on applique sur toute la surface traumatique un gâteau de charpie suffisamment épais et largement imbibé de la solution de sel de fer. Il convient d'agir tout d'abord énergiquement et d'employer le perchlorure de fer pur ou étendu d'un tiers d'eau seulement. Ce pansement est laissé en place pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, selon l'état du malade : si l'état général du blessé est satisfaisant, l'application du perchlorure sera répétée à intervalles mesurés de façon à continuer et à assurer la modification des plaies ; si, au contraire, l'état général reste grave, les applications du sel de fer doivent être rapprochées et faites une ou deux fois par jour, jusqu'à ce qu'une amélioration se manifeste.

L'emploi du perchlorure est très-facile sur les plaies superficielles : sa forme liquide est favorable à son application dans les plaies profondes. Dans ce dernier cas, des débridements convenables mettront à découvert toutes les surfaces altérées et permettront de porter le sel de fer dans toutes les anfractuosités ; il faut avoir soin d'absterger complètement les plaies du sang qu'elles fournissent, afin que l'action coagulante du perchlorure ne donne pas lieu à la formation de caillots sanguins dont la présence entraverait son action modificatrice. Lorsque les sinuosités de la plaie sont trop étendues pour permettre de pratiquer des

(1) *Considérations sur la pourriture d'hôpital observée en Orient, et son traitement par le perchlorure de fer.* — Thèse pour le doctorat, Strasbourg, 1858.

débridements dans toute leur longueur, on y poussera des injections qui seront maintenues dans les parties le plus longtemps possible.

L'application du perchlorure donne lieu à des douleurs très-vives et prolongées, et provoque l'afflux à l'extérieur des liquides séreux qui infiltreront les parties. Elle détermine la formation d'une croûte plus ou moins épaisse sur toute la surface de la plaie : devenue ferme, sèche et sonore en peu de temps, cette croûte, d'un noir brun, est sans doute formée par la coagulation de l'albumine et n'adhère que faiblement ; on peut la laisser tomber spontanément si les choses marchent bien, et l'enlever, au contraire, si le mal progresse, afin de pratiquer une nouvelle application. Aux pansements avec le perchlorure on fait succéder les pansements stimulants avec le vin aromatique ou le styrax, etc.

Sans prétendre que le perchlorure de fer guérisse toujours la pourriture d'hôpital, Salleron lui reconnaît une action tout aussi efficace qu'au fer rouge, sur lequel il a l'avantage d'être moins effrayant pour les malades, d'être plus maniable, toujours applicable sans danger et de ne pas donner lieu à des pertes de substance.

Le perchlorure de fer jouit de propriétés désinfectantes qui s'exercent par la décomposition des gaz sulfureux et la fixation du soufre. Comme désinfectant des plaies affectées de pourriture ou de suppurations fétides, il peut être employé au moyen de compresses enveloppant les pansements, imbibées et arrosées plusieurs fois par jour avec un mélange de sel et d'eau dans la proportion d'un vingtième.

Pendant la guerre d'Italie, on mit à l'essai, dans les hôpitaux de Milan en particulier, la poudre de coaltar et de plâtre de Corne et Demeaux, pour désinfecter et modifier les plaies atteintes de pourriture d'hôpital. L'expérience n'a pas justifié les espérances que l'on avait conçues sur la double action de ce topique. On sait aujourd'hui à quoi

s'en tenir sur la désinfection des plaies, remise à l'ordre du jour sous le haut patronage de Velpeau, et les travaux de Boinet (1), de Réveil (2) et de quelques autres expérimentateurs, ont réduit à sa juste valeur le rôle des agents désinfectants. Il résulte de l'étude attentive des observations faites sur ce sujet, que les topiques désinfectants n'agissent qu'en masquant momentanément l'odeur qui s'échappe des plaies, et que la modification des surfaces traumatiques, modification qui peut être obtenue par un grand nombre de topiques et qui s'use rapidement, est la véritable cause de la disparition de la fétidité. Ce peu de mots suffit pour faire pressentir que les topiques dits désinfectants ne peuvent avoir aucune action curative sur la pourriture d'hôpital, et ne peuvent être employés avec avantage que lorsque cette affection menace d'envahir les plaies, ou qu'elle laisse après elle les surfaces traumatiques dans un état propre à faire craindre son retour.

Les topiques de toutes sortes, perchlorure de fer et cautère actuel y compris, sont quelquefois impuissants à arrêter les progrès de la pourriture d'hôpital, et l'amputation, lorsqu'elle est praticable, est le seul remède à lui opposer. On doit avoir recours à l'amputation, lorsqu'un membre est envahi dans toute son épaisseur, lorsque les os sont dénudés dans une grande étendue, lorsqu'une articulation importante a été ouverte, lorsque l'artère principale d'un membre à sa racine a été ulcérée et donne lieu à une hémorrhagie, bien que dans quelques circonstances on ait été assez heureux pour appliquer avec succès la ligature. Quand le membre, ce qui est rare, n'est pas le siège d'un gonflement et d'une infiltration étendue, on peut porter le couteau immédiatement au-dessus de la lésion; quand, au contraire, l'œdème du membre se pro-

(1) *Gazette hebdomadaire*, 1862.

(2) *Archives générales de médecine*, janvier et février 1863.

page au-dessus du lieu malade, il faut faire remonter la section du membre jusque sur les parties tout à fait saines.

En agissant autrement, on s'expose à voir la pourriture d'hôpital récidiver dans le moignon. L'application préalable du feu sur la peau et sur la plaie, ou l'application du perchlorure de fer sur les surfaces altérées, favorise le dégorgeement des parties et permet quelquefois de pratiquer l'amputation dans de meilleures conditions. Mais, il faut bien l'avouer, ces moyens restent, la plupart du temps, insuffisants, et l'amputation réclamée par la marche de l'affection, doit être faite nonobstant l'œdème et le gonflement. Quand l'opération est urgente, et doit nécessairement, par la disposition des parties, ou en raison du voisinage du tronc, porter sur les tissus compromis, il faut bien se garder de réunir la plaie par première intention ; la plaie sera, au contraire, laissée ouverte et touchée énergiquement avec le cautère actuel, ou pansée avec le perchlorure de fer, suivant le mode indiqué précédemment.

Dans tous les cas, enfin, où l'amputation est tout à fait contre-indiquée par le siège du mal trop voisin du tronc, ou par l'état de faiblesse et d'altération de la constitution du sujet, on est réduit à insister sur le traitement local, à s'efforcer de relever les forces du malade par une médication tonique, et à attendre la guérison des ressources trop souvent insuffisantes de la nature.

CHAPITRE XIX

RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESSURES PAR ARMES DE GUERRE.

Cicatrices : Peau ; membranes séreuses et muqueuses ; tissu cellulaire ; muscles ; aponévroses ; tendons ; nerfs ; vaisseaux, artères et veines ; os. Affections des cicatrices.

Blessures de la tête. Blessures de la face. — Nez. — Mâchoires.

Blessures du rachis et de la moelle épinière.

Blessures du cou. *Blessures du thorax.* *Blessures de l'abdomen, du bas-ventre et des organes génitaux.*

Amputations et réssections.

Les résultats des blessures ne peuvent pas toujours être immédiatement appréciés ; ils se complètent ou se modifient avec le temps, et donnent lieu à des phénomènes pathologiques ou à des infirmités que nous allons essayer d'exposer. Cette partie de l'histoire des blessures de guerre a été étudiée par Dupuytren (1), par Hutin (2), et par Larrey (3). Les deux premiers chirurgiens se sont particulièrement occupés de l'anatomie pathologique des cicatrices ; le second, des effets consécutifs des lésions traumatiques.

Les suites éloignées des blessures peuvent être étudiées dans les différents tissus et dans les différents organes de l'économie.

(1) *Leçons orales*, t. VI, p. 116.

(2) *Mémoires de l'Académie de médecine*. Paris, 1853, t. XIX, p. 66.

(3) *Clinique chirurgicale*, t. V.

Cicatrices. Peau. — Lorsque le tégument externe a été divisé ou détruit, il se répare au moyen d'une production organique nouvelle, qui a reçu le nom de *cicatrice* et sur le développement duquel nous ne reviendrons pas (1).

Les cicatrices de la peau varient d'aspect et de forme, suivant l'époque à laquelle on les examine, suivant le mode de cicatrisation des plaies, suivant la nature de l'agent vulnérant qui a produit les solutions de continuité.

Les cicatrices cutanées récentes se présentent sous la forme d'une pellicule mince, rougeâtre et fragile, toujours moins étendue que les pertes de substance qu'elles réparent. Au-dessous de l'épiderme léger, adhérent et luisant qui les recouvre, on rencontre une couche de tissu fibroïde, dense et plus ou moins épais, que Delpech a nommé corps inodulaire (2). Le tissu inodulaire est d'autant plus épais, que la plaie suppurait depuis plus longtemps, et présentait plus de profondeur et d'étendue; il est très-peu marqué dans les plaies qui se sont réunies par cicatrisation immédiate. A mesure qu'elles s'éloignent de l'époque de leur formation, les cicatrices s'organisent et se perfectionnent davantage; elles deviennent plus denses, plus solides, et perdent peu à peu leur coloration rosée pour devenir plus pâles que les tissus environnants. Leur organisation s'accompagne d'un phénomène très-remarquable, de la rétractilité de leur tissu. La rétractilité est d'autant plus énergique, que le tissu inodulaire est plus considérable en étendue et en profondeur; elle s'exerce toujours pendant un temps très-long, qui, dans le plus grand nombre des cas, peut être évalué de dix-huit mois à deux ans; elle persiste quelquefois pendant toute la vie du sujet. C'est surtout à la suite de brûlures au quatrième degré, et de vastes pertes de substance qu'on observe les effets les plus

(1) Voy. p. 59.

(2) *Chirurgie clinique de Montpellier*, t. II, p. 377.

marqués de la rétractilité des cicatrices qui peut donner lieu à des difformités irrémédiables.

La plupart des cicatrices sont indélébiles, et les particularités qui ont présidé à leur formation ne s'effacent presque jamais complètement. Il est généralement facile de distinguer les cicatrices des plaies produites par les divers agents vulnérants. Les plaies par armes piquantes, tranchantes ou contondantes, les coups de feu, les coups de boulet, les brûlures donnent lieu à des cicatrices dont les caractères se perpétuent, en général, d'une manière assez tranchée, et qu'il importe de connaître.

Les cicatrices des plaies résultant de coups de fleuret ou d'épée rappellent assez bien, par leur disposition, la forme de l'instrument. Les coups de fleuret donnent lieu à des cicatrices très-petites, presque linéaires, mais présentant souvent un ou plusieurs rayons de très-petite étendue. Les cicatrices des plaies faites par une épée plate, comme l'épée d'ordonnance, sont linéaires; d'autant plus longues que l'épée est plus large, elles sont quelquefois assez larges vers le milieu, si l'épée est très-épaisse et a pénétré profondément. Les coups d'épées triangulaires (*carrelets*), de baïonnette et de lance, donnent lieu à des plaies qui se cicatrisent en conservant la forme générale de l'arme qui les a produites.

Les cicatrices des plaies faites par les instruments tranchants et par les sabres, représentent généralement assez bien la forme des armes vulnérantes, quand ces armes agissent par la pointe. Si la pointe est supportée par une lame tranchante des deux côtés, la cicatrice est assez régulièrement linéaire ou légèrement elliptique. Si la lame a pénétré dans une étendue plus grande que celle de son double tranchant, et si son dos plus ou moins obtus a été immergé dans la plaie, la cicatrice se termine régulièrement en pointe du côté de la plaie qui a été atteint

par le tranchant; elle est plus ou moins large et irrégulière du côté de la plaie qui a été en rapport avec le dos de l'arme. Les plaies faites par les armes tranchantes agissant parallèlement à la surface des parties sont linéaires, quand elles n'ont pas une grande étendue; dans les cas contraires, elles représentent une ellipse plus ou moins allongée.

Les cicatrices de coups de feu simples sont habituellement très-reconnaissables. La cicatrice de l'ouverture d'entrée des balles sphériques est, la plupart du temps, ronde ou légèrement elliptique; elle est mince, un peu ridée, et se froisse facilement sous le doigt; quelquefois elle est au même niveau que les téguments voisins; d'autres fois elle est un peu déprimée, et le doigt qui la touche semble pénétrer dans une sorte d'infundibulum constitué par la perte de substance des tissus sous-jacents. La cicatrice de la plaie de sortie du projectile a des caractères moins tranchés; elle est souvent irrégulière et rayonnée; elle est moins ténue, rarement déprimée, et présente moins souvent la sensation d'une perte de substance sous-tégumentaire. Les cicatrices résultant des plaies par les balles oblongues sont en général moins régulières, tout en conservant la plupart des caractères que nous venons de signaler.

Les plaies contuses et les plaies faites par les gros projectiles donnent lieu, selon qu'elles sont plus ou moins étendues et plus ou moins irrégulières, à des cicatrices rayonnées, froncées, et à surface plus ou moins large. La gangrène, la pourriture d'hôpital et certaines plaies ulcéreuses étant accompagnées de perte de substance, sont souvent accompagnées de cicatrices difformes et étendues.

Dupuytren a signalé (1) les nombreuses variétés de cica-

(1) *Leçons orales*, t. IV, p. 565 et suiv.

trices qui succèdent aux brûlures, et sur lesquelles la profondeur à laquelle les tissus normaux ont été détruits exerce une influence marquée. Les brûlures du premier degré ne laissent pas de traces. La brûlure chronique, cependant, donne lieu à la flétrissure, aux vergetures ou aux marbrures de la peau. Les brûlures du deuxième degré ne laissent d'autres traces qu'une rougeur plus ou moins prononcée, qui se dissipe, en général, du douzième au trentième jour, lorsqu'il n'y a pas de suppuration après l'écoulement de la sérosité des phlyctènes. Quand la suppuration a eu lieu et a duré un certain temps, la peau présente des taches brunes et quelques irrégularités dans son épaisseur. Les cicatrices qui résultent de brûlures au troisième degré seul ou combiné au quatrième degré, sont plissées et comme gaufrées; cet aspect tient à l'inégalité de profondeur à laquelle les tissus ont été altérés. Les cicatrices succédant au troisième degré de la brûlure ne se rétractent pas; celles qui succèdent aux brûlures du quatrième degré se rétractent beaucoup, et peuvent donner lieu à la formation de brides et d'adhérences étendues. La rétraction de la cicatrice, la production de brides et d'adhérences sont portées au plus haut point dans les derniers degrés des brûlures, et peuvent déterminer un nombre prodigieux de difformités et de lésions fonctionnelles plus ou moins graves.

Dans tous les cas et quel que soit l'agent vulnérant, la forme concave ou convexe des surfaces atteintes, l'action des muscles, l'inégalité de rétraction du tissu cicatriciel, l'élasticité différente de la peau sur l'un des côtés de la blessure, donnent lieu à des altérations dans la forme primitive des plaies et des cicatrices qui les réparent.

Les cicatrices pâlisent habituellement à mesure que s'éloigne le temps de leur formation; elles finissent par prendre un aspect blanc nacré qui se détache nettement

sur la coloration des téguments voisins. On y rencontre quelquefois des taches plus ou moins colorées en brun, qui leur donnent un aspect bigarré. Avant qu'elles ne soient parfaitement organisées, elles sont souvent recouvertes d'une sorte d'enduit muqueux qui se sèche et se détache par desquamation. Lorsque leur formation date d'un certain temps, elles sont sèches, très-peu sensibles et habituellement dépourvues de poils : on voit cependant quelquefois sur des cicatrices très-superficielles des poils longs, très-grêles, et toujours décolorés. La destruction, ou l'altération de l'appareil pigmentaire et des bulbes pileux, donnent la raison de ces phénomènes.

Les cicatrices résultant de brûlures par la poudre à canon et les parties qui les avoisinent, sont souvent colorées par des points bleuâtres qui ressemblent à un tatouage et résultent de la présence de grains de poudre emprisonnés dans les tissus. Cette coloration ponctuée est indélébile; bien qu'elle perde quelquefois un peu de son intensité, elle persiste pendant toute la durée de la vie du sujet. Hutin a appelé l'attention sur cette sorte de tatouage (1), et a signalé le transport et l'arrêt dans les ganglions lymphatiques d'une petite quantité des matières colorantes.

Les cicatrices sont rarement doublées de graisse, ce qui leur donne souvent l'aspect déprimé; lorsqu'elles sont anciennes, elles sont très-peu vasculaires : on rencontre cependant quelquefois des cicatrices qui ne pâlisent jamais et présentent un réseau de vaisseaux capillaires très-développé; enfin les cicatrices sont très-hygrométriques, et malgré leur insensibilité habituelle, elles déterminent quelquefois de vives douleurs, pendant les temps humides.

(1) *Mémoire sur les tatouages*. Paris, 1853, in-8°.

Lorsque la peau seule a été intéressée, les cicatrices sont libres et mobiles. Dans les cas de plaies profondes, des adhérences temporaires ou définitives s'établissent entre les cicatrices et les tissus sous-jacents ; lorsque la lésion s'est étendue jusqu'aux os, les cicatrices sont le plus souvent adhérentes, très-déprimées et sont recouvertes quelquefois de quantités notables de poussière et de débris d'épiderme.

Laugier (1) et Hutin (2) ont signalé l'existence de cicatrices cutanées qui n'auraient pas été précédées de plaies extérieures ; la peau violemment contuse ou comprimée par une tumeur, peut céder et éprouver des érosions sur sa face profonde, tandis que sa face superficielle reste intacte. Dans ces cas, la peau amincie, privée de ses vaisseaux, se déprime sous la forme d'une tache blanche, et contracte d'intimes adhérences avec le tissu cellulaire sous-jacent.

Membranes séreuses et muqueuses. — Les cicatrices des membranes séreuses accolées se font par la production d'une fausse membrane qui s'organise comme la lymphe plastique sécrétée par toutes les plaies. Quand les séreuses ne sont point accolées et mises en contact, les plaies dont elles sont le siège, se ferment par une cicatrice beaucoup plus dense et plus épaisse que dans le cas contraire. Il en résulte, quand les séreuses ne sont pas rapprochées et accolées dans toute l'étendue de leur division, des brides, des colonnes cicatricielles et des cloisons plus ou moins épaisses. Les fausses membranes peuvent disparaître, et les brides peuvent se laisser distendre et s'allonger, ou se rompre ; leur persistance donne lieu à la gêne dans le jeu des organes contenus dans les cavités séreuses et peut être l'occasion de graves accidents.

Les cicatrices des membranes muqueuses superficielles

(1) *Dictionnaire de médecine* en 30 vol., t. VII.

(2) *Loco citato*, p. 91.

ment atteintes, se forment rapidement : elles se font ordinairement attendre plus longtemps que celles de la peau, lorsque les muqueuses ont été profondément divisées. Elles se composent aussi d'une substance plastique qui disparaît souvent lorsqu'elle est peu épaisse, qui persiste, au contraire, quand elle a été sécrétée en abondance, et donne lieu à des adhérences solides et à des brides plus ou moins saillantes.

Tissu cellulaire. — Le tissu cellulaire superficiel ou profond peut être divisé par les agents vulnérants, atteint d'inflammation suppurative, détruit par la gangrène ou la pourriture d'hôpital. La réparation du tissu cellulaire, comme celle de tous les tissus mous de l'économie, se fait par la formation d'une fausse membrane qui adhère aux parties environnantes, superficielles et profondes. Le tissu cicatriciel du tissu cellulaire, tout d'abord dépourvu de graisse, renfermant peu de vacuoles, inextensible et comme feutré, contractant des adhérences avec la peau, d'une part, avec les muscles, de l'autre, se modifie à la longue, dans les parties qui jouissent d'une grande mobilité, se creuse de vacuoles plus larges, se laisse distendre peu à peu par la sérosité, par la graisse, et disparaît complètement.

A la suite de plaies contuses ou de plaies profondes, dans le cas où il a été détruit par la suppuration, la gangrène ou la pourriture d'hôpital, le tissu cellulaire ne se reproduit pas ; la peau reste amincie, adhérente aux aponévroses, aux muscles et aux os par l'intermédiaire du tissu réparateur, d'où résultent des difformités et des troubles fonctionnels plus ou moins graves.

Lorsque le tissu cellulaire a été envahi par l'inflammation, il reste souvent dur, inextensible, rétracté, solidifié, pour ainsi dire, et comme faisant corps avec les parties sous-jacentes et avec la peau qui a perdu sa mobilité. Ce

n'est qu'après une assez longue période qu'il reprend ses caractères normaux et permet le rétablissement du jeu des organes. Sa rétraction, ou mieux sa contraction, est quelquefois permanente; elle provoque alors des difformités irrémédiables, la flexion ou l'extension persistantes des articulations, l'abolition des fonctions physiologiques des parties.

Muscles. — La continuité des muscles divisés se rétablit par un tissu inodulaire qui se confond avec celui du tissu cellulaire, mais qui ne disparaît jamais complètement. Le tissu inodulaire s'interpose entre la section des fibres musculaires maintenues écartées par la rétractilité dont elles jouissent, et donne lieu à une dépression plus ou moins considérable, suivant qu'il a plus ou moins de largeur; il présente alors, dans la continuité du muscle, la même apparence que les intersections tendineuses des muscles droits de l'abdomen.

Les extrémités d'un muscle divisé, quand elles ne sont pas mises en contact, peuvent se cicatriser isolément et donner lieu, sous la peau, à la formation de reliefs séparés par une dépression plus ou moins marquée. Les fonctions de l'organe sont alors plus ou moins compromises, non-seulement par le défaut de continuité des fibres musculaires, mais encore par l'amaigrissement, l'atrophie et la transformation graisseuse qui s'en emparent consécutivement à l'immobilité forcée.

A la suite de violentes contusions, de plaies contuses et d'inflammations profondes, les muscles contractent quelquefois des adhérences avec les parties voisines, muscles, aponévroses, os, ou avec leurs propres gaines. Coupés transversalement ou détruits dans tout ou partie de leur volume, ils peuvent prendre des insertions nouvelles par leurs extrémités divisées, se souder aux os, et déterminer des ankyloses, des déformations et des perturbations fon-

tionnelles plus ou moins marquées. Nous avons fait représenter (*fig.* 86) l'avant-bras d'un ancien militaire qui reçut dans les guerres du premier empire un violent coup de sabre oblique de haut en bas et de dedans en dehors, un peu au-dessous de la partie moyenne de la face dorsale du membre. Les muscles des régions superficielle et profonde, radiale et cubitale, furent coupés, ainsi que les os, dans toute leur épaisseur : le membre n'était plus retenu que par les parties molles des plans antérieurs. Pendant quarante ans le blessé se servit assez bien de sa main et de son avant-bras, pour se livrer à un travail manuel journalier. Sans rien perdre de leur écartement normal, les fragments osseux avaient formé chacun une fausse articulation : le fragment inférieur du radius s'était placé entre les extrémités osseuses du tronçon supérieur ; le fragment supérieur du cubitus s'était logé entre les extrémités osseuses du tronçon inférieur. Les doigts se fléchissaient avec force, ils accomplissaient sans effort les trois quarts de l'extension complète. A l'autopsie, Hutin (1) trouva tous les muscles profonds cicatrisés avec le périoste, les extrémités supérieures sur le bout inférieur des fragments huméraux des deux os, les extrémités inférieures sur le bout supérieur des fragments carpiens. Les muscles superficiels s'étaient cicatrisés dans le même sens, sur un tissu inodulaire dont la lame mince et large formait un pont sur le plan profond auquel elle adhérait intimement. Il n'y avait aucune atrophie des autres muscles.

Les résultats de semblables blessures ne sont pas toujours aussi heureux : l'action des fibres musculaires supérieures étant plus ou moins abolie, celle des fibres musculaires inférieures peut être trop faible pour l'exécution des fonctions qui demeurent anéanties ; des déviations entre

(1) *Loro citato*, p. 36.

les extrémités libres des muscles amènent la perturbation ou la perte des mouvements.

Les portions divisées d'un muscle se confondent quelquefois avec les cicatrices cutanées qu'elles tiraillent et dépriment. Mais les adhérences qui unissent les muscles aux cicatrices superficielles persistent rarement : très-souvent les muscles s'atrophient et perdent toute action.

L'atrophie des muscles, à la suite de contusions, est loin d'être rare ; il en est de même de la paralysie plus ou moins complète de ces organes.

Aponévroses. — Les divisions des aponévroses se réunissent rarement exactement ; la plupart du temps elles laissent entre leurs bords un écartement plus ou moins large à travers lequel les fibres musculaires sous-jacentes viennent faire hernie. Les muscles peuvent se cicatriser avec les lèvres de la solution de continuité aponévrotique, et contracter des adhérences solides, qui nuisent à leur action ; dans ces cas, la hernie musculaire est persistante et se traduit par un relief qui acquiert une certaine dureté pendant la contraction. D'autres fois, les bords de la division aponévrotique se cicatrisent isolément et les muscles conservent leur mobilité ; la hernie ne se produit alors que pendant la contraction musculaire ; elle s'affaisse pendant le relâchement, et l'on peut sentir, à travers la peau, les contours épais de l'ouverture présentée par l'aponévrose.

Les hernies musculaires ont pour résultat d'affaiblir l'action des muscles, qui ne sont plus maintenus par leur enveloppe fibreuse. On les rencontre surtout sur la face externe de la cuisse et sur la face antérieure de la jambe, et l'on remédie à leurs inconvénients par des bandages faits en peau ou en tissu élastique, qui suppléent aux fonctions contentives des aponévroses.

Quand la destruction des aponévroses a eu lieu dans une grande étendue, les cicatrices qui en résultent sont tou-

jours déprimées, plus ou moins adhérentes, et peuvent, selon leur étendue, apporter de la gêne dans l'exécution des fonctions.

Tendons. — Les tendons partiellement divisés se cicatrisent et présentent tantôt une échancrure en rapport avec l'étendue de la division, tantôt avec tumeur fibroïde dans le lieu qu'occupait la solution de continuité. Des adhérences s'établissent entre le tendon et la gaine ou les parties voisines ; elles persistent quelquefois et entravent la mobilité du tendon ; d'autres fois elles disparaissent et le tendon redevient libre. Lorsqu'un tendon a été complètement divisé en travers, sa cicatrisation diffère, suivant que ses extrémités ont été maintenues rapprochées ou sont restées écartées, suivant que la plaie est sous-cutanée ou qu'elle est exposée au contact de l'air ou des topiques. Nous ne parlerons pas ici des plaies sous-cutanées des tendons faites par le chirurgien dans un but thérapeutique et nous ne nous occuperons que des ruptures tendineuses.

Les ruptures tendineuses se réparent par première intention, si le contact des extrémités du tendon est parfaitement exact ; dans le cas contraire, elles se combrent par l'intermédiaire d'une matière plastique qui forme un *nodus* dont la disparition se fait attendre plus ou moins longtemps et qui, à la longue, présente toutes les apparences d'une portion nouvelle de tendon.

Rapprochées par la position ou la suture, les extrémités d'un tendon coupé exposées à l'air peuvent se réunir régulièrement bout à bout : quand leur affrontement n'est pas exact, le nodus formé par le tissu fibroïde est plus considérable et persiste plus longtemps.

Quand les tendons sont blessés au voisinage de leur implantation sur les os, ils s'ossifient quelquefois dans une certaine étendue, à partir de leur insertion osseuse.

Il peut arriver que les tendons complètement ou

876 RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.
 incomplètement divisés, contractant des adhérences indestructibles avec les parties voisines, et particulièrement avec



FIGURE CII. — Soudure du tendon de l'extenseur propre du gros orteil avec le tibia fracturé par une balle.
 (Collection de Hutin.)

les os sur lesquels ils glissent, quand ceux-ci ont été brisés. Les tendons compris dans le cal sont alors soudés aux os d'une manière plus ou moins solide et perdent à jamais leur mobilité. On peut en voir des exemples dans les figures suivantes.

Dans l'une (fig. 102), le tendon de l'extenseur propre du gros orteil, en partie déchiré par une balle, a contracté une adhérence solide avec le tibia fracturé. La rétraction du tissu cellulo-fibreux, consécutive à l'inflammation, a amené une déviation prononcée du pied en dedans; le gros orteil demeurerait immobile dans l'extension forcée.

Dans l'autre (fig. 103) le tendon du long fléchisseur commun des orteils est compris dans le cal du tibia et du péroné, fracturés par une balle. L'inflammation de longue durée qui a envahi le tissu cellulo-fibreux de la plante du pied et de la partie postérieure et inférieure de la jambe, a provoqué la rétraction permanente des orteils et leur flexion forcée.

Il n'est pas nécessaire que les tendons soient le siège

d'une solution de continuité pour que de semblables résultats se produisent ; il suffit de leur présence au mi-



FIGURE CIII. — Soudure du tendon du long fléchisseur commun des orteils, avec le tibia fracturé par une balle. (Collection de Hutin.)

lieu de tissus enflammés chroniquement, ou suppurant pendant longtemps, pour altérer leur texture, les rendre adhérents, les englober dans une sorte de gangue feu-trée avec laquelle ils semblent faire corps, et déterminer des rétractions, des déviations ou des difformités incurables.

Les tendons sortent quelquefois des gaines fibreuses ou ostéo-fibreuses qui les renferment et qui assurent leur action en même temps que leur situation. Cet accident sur-

vient à la suite de l'ouverture ou de la déchirure des gaines fibreuses et constitue une véritable luxation des tendons, luxation temporaire ou permanente. Quand les parties auxquelles se distribuent les tendons sont en repos, ceux-ci conservent leur situation normale ou sont peu déplacés; quand elles viennent à entrer en action, les tendons sortent de leurs coulisses par un déplacement latéral qui s'effectue brusquement comme la détente d'un ressort et en produisant quelquefois un bruit très-appréciable: dès que la contraction musculaire cesse, les tendons reviennent à leur situation première.

Nerfs. — A la suite de la lésion des nerfs, on voit survenir des douleurs et des paralysies de la sensibilité et de la myotilité, persistantes ou temporaires.

Les douleurs proviennent habituellement de la déchirure incomplète des nerfs dans les plaies récentes. Dans les plaies anciennes, que les nerfs aient été complètement ou incomplètement divisés, les douleurs sont quelquefois le résultat de la présence d'un corps étranger dans le voisinage ou dans l'intérieur du cordon nerveux, de la compression des nerfs ou de leur tiraillement par le tissu cicatriciel dans lequel ils sont englobés, par une esquille déplacée, par des végétations osseuses. A la suite des coups de feu, qui donnent lieu à une suppuration prolongée et à la formation d'un tissu cicatriciel considérable, les douleurs sont très-communes; elles ont quelquefois une extrême acuité et résistent à tous les moyens employés: elles s'éteignent à la longue plutôt qu'elles ne guérissent et persistent quelquefois pendant la vie entière du sujet. Les parties auxquelles les nerfs se distribuent sont alors amaigries; la peau qui les recouvre devient excessivement fine et se colle, pour ainsi dire, sur les os; les articulations des membres s'enroidissent, et ceux-ci, condamnés à l'immobilité par le réveil des douleurs au moindre contact et

au plus léger mouvement, perdent de plus en plus leur aptitude fonctionnelle.

La paralysie de la sensibilité et du mouvement, ou de l'une de ces deux fonctions isolément, succède habituellement à la section complète d'un nerf; cet accident peut n'être que temporaire, ou persister indéfiniment. Dans les blessures par armes blanches, les nerfs simplement coupés peuvent se cicatriser bout à bout, par l'entremise du tissu cellulaire voisin et par celle du névrilème; la continuité du cordon nerveux se trouve alors rétablie et le lieu de sa suture est indiqué par une sorte d'étranglement circulaire. Le plus souvent alors, la paralysie disparaît, et les muscles reprennent leur action. Dans la plaie par coups de feu, les nerfs éprouvent une véritable perte de substance comparable à une résection; les extrémités des bouts divisés ne sont plus en contact et se cicatrisent isolément: la paralysie disparaît quelquefois, soit par les anastomoses nerveuses, soit par la contraction graduelle du tissu cicatriciel interposé qui rétablit le contact du tissu nerveux; mais souvent aussi elle persiste indéfiniment. Les muscles ou les organes paralysés, n'éprouvent point alors une diminution de volume notable: la peau présente à peu près la même épaisseur, mais elle est molle et comme infiltrée; les membres sont flasques, arrondis et ont perdu les reliefs musculaires.

Il n'est pas toujours nécessaire, pour que la paralysie se produise, qu'un tronc nerveux principal ait été divisé; nous avons vu survenir une paralysie complète de l'avant-bras et du bras, à la suite d'une saignée dans laquelle un des rameaux du nerf musculo-cutané avait été coupé.

Les contusions des nerfs peuvent aussi donner lieu à des paralysies partielles persistantes ou temporaires, à des spasmes cloniques de longue durée ou incurables. Nous avons rencontré chez un militaire, qui, dans une chute de cheval, eut la jambe engagée sous l'animal et se heurta

SES RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.

violamment la tête du péroné contre de val, une contraction spasmodique continue des muscles longs péroniers latéraux. Le spasme musculaire n'était pas interrompu pendant le sommeil, et sa violence était telle qu'on entendait, à petite distance, les soubresauts des tendons dans leur gaine. Rien ne put en triompher, et nous fûmes obligé de faire réformer le malade.

Lorsque les extrémités des nerfs se cicatrisent isolément, elles présentent un renflement plus ou moins volumineux en forme de masse qui tantôt se termine brusquement, tantôt se dissocie et forme une sorte de cheveu qui se perd dans le tissu cellulaire ou le tissu cicatriciel ambiant. A la suite des amputations, on voit quelquefois les extrémités coupées de différents nerfs se réunir entre elles et former des arcades, qui prennent quelquefois un énorme



FIGURE CIV. — Hypertrophie du nerf crural soudé au nerf sciatique.
(Musée du Val-de-Grâce.)



FIGURE CV. — Epiphyse postérieure de la pièce précédente.

Résultat ultérieur d'une désarticulation coxo-femorale.

développement et constituent de véritables névromes (1). Nous représentons ici (fig. 104 et 105) la moitié du bassin

(1) Larrey, *Clinique chirurgicale*, t. III.

d'un militaire qui fut désarticulé de la hanche par Sédillot, le 17 août 1840, et mourut à l'hôtel des Invalides le 28 janvier 1862 d'une méningite aiguë. L'extrémité du nerf grand sciatique présente un renflement de la grosseur d'un œuf de pigeon qui se trouvait situé à un point très-adhérent de la cicatrice sur le côté externe de l'ischion. Le nerf crural présente une hypertrophie analogue et se confond avec le premier. Les douleurs déterminées par la pression des appareils prothétiques dont se servait le sujet étaient souvent assez vives. Il était devenu d'une agilité surprenante et ne se servait souvent que d'une béquille ou d'un béquillon pour ses promenades dans l'hôtel.

Vaisseaux, artères et veines. — L'oblitération des artères peut avoir lieu de plusieurs manières, ainsi que nous l'avons dit en parlant des hémorrhagies primitives et consécutives : ou bien le calibre du vaisseau s'obstrue par un bouchon de lymphé plastique qui détermine l'adhérence des parois internes et se confond avec les bords de la solution de continuité; ou bien, dans les plaies qui suppurent, il se forme par l'agglutination des bourgeons celluloso-vasculaires développés sur la solution de continuité du vaisseau avec ceux de la plaie même.

Les artères sont converties, à mesure que le travail de cicatrisation se complète, en une sorte de cordon fibreux plein, s'étendant plus loin sur le bout supérieur que sur le bout inférieur et ayant habituellement la première collatérale pour limites. Lorsqu'elles ont été complètement divisées et que leurs extrémités se sont écartées l'une de l'autre, un tissu cicatriciel qui peut totalement disparaître, est interposé entre les deux bouts du vaisseau : celui-ci contracte des adhérences avec les tissus et les organes voisins.

Après l'oblitération des artères, la circulation se rétablit avec une facilité et une rapidité en rapport avec l'importance du vaisseau obturé, la hauteur à laquelle son calibre

est interrompu, le nombre et la largeur des anastomoses du système artériel supérieur à l'oblitération avec le système artériel situé au-dessous d'elle. Les artères anastomotiques qui concourent au rétablissement de la circulation prennent un grand accroissement, et peuvent doubler et tripler de volume, selon la quantité de sang qui les parcourt.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler les différentes voies par lesquelles se rétablit la circulation après la ligature ou l'oblitération des principaux troncs artériels. (1)

Tronc brachio-céphalique. — La circulation se rétablit dans la carotide droite par les nombreuses divisions de carotide et de la vertébrale du côté opposé : dans l'artère sous-clavière droite, par les anastomoses des artères thyroïdiennes, cervicales, intercostales et mammaire interne avec les artères sus-scapulaires, thoraciques externe acromiale, scapulaire commune et circonflexes.

Artère carotide primitive. — Après la ligature ou l'oblitération de l'une des carotides primitives, l'artère vertébrale du côté de la ligature, par ses anastomoses avec celle du côté opposé, l'artère carotide interne du côté opposé à la ligature, par la voie indirecte, mais très-large des artères thyroïdienne, linguale, faciale, etc., rétablit facilement et rapidement la circulation.

Artère sous-clavière. — Le retour de la circulation après la ligature ou l'oblitération de la sous-clavière en dedans des muscles scalènes se fait par les anastomoses des artères thyroïdiennes, cervicales, intercostales et mammaire interne, avec les artères sus-scapulaires, thoraciques externe acromiales, scapulaire commune et circonflexes. Lorsque l'artère a été oblitérée en dehors des muscles scalènes, le sang revient dans l'artère axillaire par les artères acromiale et scapulaire commune, et par les artères thor-

(1) Sédillot, *Traité de médecine opératoire, bandages et appareils*, t. I.

ciques, au moyen des artères cervicale postérieure, sus-scapulaire, mammaire interne et première intercostale.

Artère axillaire. — Lorsque l'artère axillaire a été liée au-dessus du muscle petit pectoral, la circulation se rétablit par les anastomoses des artères scapulaire postérieure, supérieure et mammaire interne, avec les artères scapulaire commune, circonflexes et thoraciques. Lorsque l'axillaire a été oblitérée dans l'aisselle, les rameaux musculaires et les artères récurrentes de la branche collatérale externe de la brachiale, assurent moins facilement le retour du sang par leur communication avec les artères circonflexes, thoraciques et scapulaires.

Artère brachiale. — Après la ligature de l'artère brachiale au-dessous de l'insertion du muscle grand pectoral à l'humérus, jusqu'au pli du coude, les collatérales interne et externe rétablissent la circulation par leurs anastomoses avec les récurrentes radiale et cubitale.

Artère iliaque. — Il existe entre les iliaques primitives, entre les artères iliaques internes et entre les artères iliaques externes, par les artères hypogastriques, épigastriques, mammaires internes, lombaires, circonflexes iliaques, iléo-lombaires et intercostales de très-nombreuses anastomoses qui rétablissent la circulation.

Artère crurale. — Quand l'artère crurale est oblitérée au-dessus de l'artère crurale profonde, le cours du sang est rétabli par les artères obturatrice, honteuse interne, ischiatique et fessière : quand elle est oblitérée au-dessous, la circulation continue par la communication de la grande artère anastomotique et des perforantes avec les artères articulaires.

Artère poplitée. — Après la ligature de l'artère poplitée, c'est par les artères articulaires supérieures, par les artères articulaires inférieures ou par les récurrentes tibiales que la circulation se rétablit, suivant la hauteur à laquelle la ligature a été appliquée sur le vaisseau.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit de la formation des anévrysmes succédant aux lésions artérielles soit par armes blanches, soit par coups de feu.

Veines. — Les blessures des veines se cicatrisent généralement par l'agglutination de leurs bords, de telle sorte que le calibre du vaisseau n'est que peu ou point diminué. Il faut que les veines aient été détruites dans la totalité ou la plus grande partie de leur calibre pour rester oblitérées. La phlébite donne lieu assez souvent à une oblitération des vaisseaux qui n'est généralement que temporaire. La destruction des veines dans une plus ou moins grande étendue, par des blessures avec perte de substance, par des brûlures, par la pourriture d'hôpital, occasionne une gêne dans la circulation veineuse qui persiste rarement. Pendant un an, dix-huit mois, quelquefois même davantage, on voit les parties, d'où partent les veines qui ont été oblitérées, présenter des signes de la stase sanguine; mais peu à peu la circulation veineuse, favorisée par le double système, superficiel et profond, qui la caractérise, se régularise et reprend son cours. Cependant, il n'est pas rare, à la suite de la lésion de gros troncs veineux profonds des membres inférieurs, de voir une tuméfaction œdémateuse survenir après la marche ou la station debout, dans la partie située au-dessous de la blessure, disparaître par le repos et le décubitus dorsal, pour reparaitre indéfiniment toutes les fois que ses causes se reproduisent.

Des varices peuvent se montrer à la suite de contusions au lieu même où la violence a eu lieu, dans le réseau veineux superficiel; le même accident s'observe quelquefois aux environs de cicatrices larges et étendues soit entre les cicatrices et le réseau capillaire, soit entre elles et le cœur. Dans le premier cas, l'amincissement des parois veineuses paraît être la cause des varices; dans le second, au contraire, l'hypertrophie des tuniques veineuses, par

leur séjour prolongé au voisinage de parties qui ont été le siège d'une irritation chronique et d'un travail réparateur de longue durée, semble donner naissance à l'état variqueux, plutôt que la gêne apportée au cours du sang par la cicatrice elle-même.

Os. — L'ostéite chronique, la carie, la nécrose, des cals volumineux et difformes, des végétations, le défaut de consolidation, se rencontrent assez souvent à la suite des blessures par armes de guerre qui ont atteint ou fracturé les os.

Ces affections, dans les cas qui nous occupent, ne présentent aucun caractère particulier qui ne se rencontre dans d'autres circonstances : la présence des corps étrangers, l'extrême complication des fractures, les longues suppurations, l'ostéomyélite chronique jouent le principal rôle dans leur production. Bien qu'il ne soit pas très-rare de voir des portions de projectiles ou des projectiles tout entiers rester incrustés dans les os, et permettre néanmoins leur guérison et leur consolidation, ainsi que nous en avons cité des exemples, la plupart du temps, ces corps étrangers déterminent l'ostéite chronique, la carie ou la nécrose. Les téguments qui recouvrent les os atteints offrent souvent un très-grand nombre de plaies fistuleuses communiquant avec le foyer même du mal, se fermant et se rouvrant alternativement pour donner issue à une certaine quantité de pus ; les tissus sont indurés, adhérents aux parties profondes ; la peau, généralement rouge aux environs des plaies fistuleuses, est mince, sujette à l'inflammation érysipélateuse et aux ulcérations. Le seul moyen de combattre ces accidents est d'enlever le corps étranger qui en est l'occasion : on procède à cette opération comme nous l'avons précédemment indiqué.

Nous avons donné le précepte d'extraire toutes les esquilles mobiles, adhérentes ou non adhérentes, dans les cas de fractures par coups de feu. Si les esquilles n'ont

pas été extraites, outre les accidents inflammatoires auxquels elles donnent lieu, elles déterminent la formation d'un cal vicieux, ou elles s'opposent à la consolidation jusqu'à leur sortie. Souvent elles sont englobées dans le cal où elles jouent le rôle de séquestres, et provoquent les mêmes phénomènes. Les esquilles adhérentes et non mobiles peuvent quelquefois se consolider; mais lorsqu'elles sont en contact avec la suppuration dans le foyer de la fracture, et c'est le cas le plus commun, elles sont presque toujours frappées de mort, et leur présence est l'occasion d'accidents secondaires qui ne disparaissent qu'après leur expulsion spontanée ou leur extraction. C'est aux esquilles non mobiles et adhérentes par leur engrenure avec les os ou par des portions osseuses intactes que l'on doit réserver le nom d'esquilles tertiaires: les esquilles mobiles et libres sortent en général immédiatement ou peu de temps après la blessure, lorsque les parties molles sont revenues sur elles-mêmes, et que la suppuration s'est établie; les esquilles mobiles ou peu mobiles et adhérentes seulement par le périoste ou les tissus fibreux, sont rendues libres et expulsées à une période plus reculée, suivant la solidité et l'étendue des adhérences, mais néanmoins dans des limites prochaines. L'histoire de l'art renferme de très-nombreuses observations de coups de feu avec fractures, dans lesquelles une longue série d'accidents déterminés par la présence d'esquilles tertiaires, s'est présentée pendant plusieurs mois, pendant plusieurs années, pendant dix, vingt, trente et quarante ans, et ne s'est terminée que par la sortie en une seule ou en plusieurs fois d'une seule, de plusieurs ou d'un très-grand nombre d'esquilles.

Les séquestres semblent avoir été rangés parmi les esquilles tertiaires: ils ne doivent pas être confondus avec elles.

Ils peuvent être fournis par les parties mêmes de l'os pri-

mitivement atteintes et frappées consécutivement de nécrose; ceux-là se détachent assez promptement lorsqu'ils ne sont pas englobés dans le cal; ils se détachent tardivement dans le cas contraire: des végétations osseuses déterminées par l'ostéite, des portions du cal lui-même peuvent les composer. On comprend que l'époque de la sortie de ces fragments osseux ne peut être déterminée.

L'ostéite, la carie, la nécrose, la présence d'esquilles libres ou détachées et de corps étrangers, les suppurations donnent lieu à des cals difformes, volumineux, percés à jour, représentant des coques, des arcades et des ponts osseux, des végétations qui environnent le foyer du mal et s'étendent plus ou moins loin.

Il est rare que ces cals volumineux et difformes ne donnent pas lieu à des douleurs persistantes ou apparaissant avec les changements de temps. Les végétations osseuses produisent le même effet, mais à un degré moindre: elles se rencontrent surtout au voisinage des blessures des os qui ont été le siège de longues suppurations. Elles sont quelquefois inoffensives ou, suivant le lieu de leur développement, elles provoquent des troubles fonctionnels en rapport avec leur volume. Elles peuvent se produire après la simple coupure des os: nous représentons (*fig. 106*) une végétation osseuse considérable et figurant une sorte de crête, développée dans l'intérieur du crâne, à la



FIGURE CVI. — *Stalactite osseuse développée dans l'intérieur du crâne à la suite d'un coup de sabre.*

(Collection de Hulin.)

608 RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.
 suite d'un coup de sabre porté perpendiculairement sur la
 tête. Le sujet vécut de longues années après la blessure et

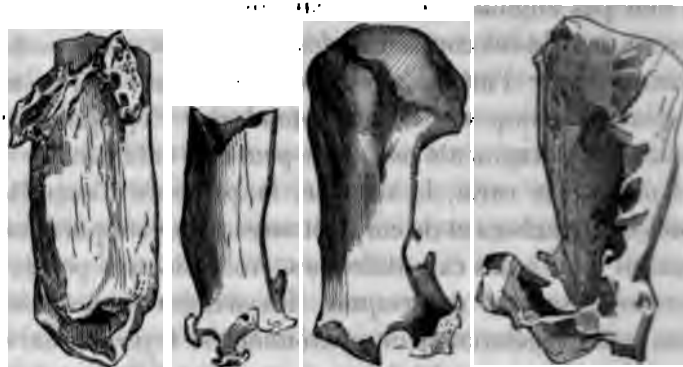


FIGURE CVII. — Végétations osseuses développées sur l'extrémité des os des moignons. (Collection de Hutin.)

mourut à l'hôtel des Invalides d'une affection étrangère à l'accident : il ne présentait d'autres symptômes qu'une certaine faiblesse de l'intelligence.



FIGURE CVIII. — Réunion du tibia et du péroné après l'amputation de la jambe. (Collection de Hutin.)

Il n'est pas rare à la suite des amputations, de voir des végétations et des stalactites osseuses se développer aux environs de l'extrémité de l'os coupé. Nous en représentons plusieurs cas (*fig. 107*). La réunion et la soudure des deux os de la jambe ou de l'avant-bras se rencontre aussi quelquefois. Nous en donnons un exemple (*fig. 108*). Les nerfs, dans ces circonstances, sont souvent en contact avec les végétations, comprimés ou tirillés dans les mouvements ou par les cicatrices, et provoquent de vives douleurs. Les amputés dont les moignons ont et

représentés, souffraient tous plus ou moins : l'amputé de la jambe souffrait plus que les autres ; une anse nerveuse cicatricielle était à cheval sur l'espèce de fourche résultant de l'union du péroné au tibia.

Il arrive quelquefois qu'à la suite de coups de feu, les os fracturés dans leur continuité ne se consolident pas. Cette circonstance se rencontre surtout dans les fractures avec perte de substance considérable aux os, dans les fractures obliques, dans celles où les fragments ne sont pas en contact ou ne sont pas immobilisés, dans celles où se produisent des suppurations de longue durée, qui renferment des esquilles ou des corps étrangers. A ces causes locales, il faut joindre quelques causes générales : la débilitation des blessés, le scorbut si fréquent aux armées, causes qui sont plutôt des causes de retard dans la consolidation que des causes de non-consolidation absolue.

Malgaigne (1) a reproduit un tableau de Norris, dans lequel, sur 150 cas de non-consolidation de fractures, 44 cas appartiennent à l'humérus, et 44 cas au fémur. Il fait remarquer, avec raison, que ces deux os sont ceux qui échappent le plus facilement à nos moyens de contention : cette raison a infiniment plus de valeur que la situation de la fracture relativement à la direction de l'artère nourricière de l'os invoquée par Guéretin (2). Nous ajouterons que lorsque la fracture a pour siège la partie supérieure de l'humérus ou du fémur, les bandages inamovibles, s'ils ne remontent pas jusque sur le tronc, favorisent la mobilité des fragments : ce n'est plus, dans ces cas, le fragment inférieur qui se meut sur le supérieur ; c'est le contraire qui se passe. Les membres restent immobiles dans leur longueur, sous le poids du bandage ; leur racine suit tous les mouvements du tronc et le fragment supérieur joue sur l'in-

(1) *Traité des fractures et des luxations*. Paris, 1847, t. 1, p. 138.

(2) *Presse médicale*, 1845.

plètement désunis, mobiles
tre sans moyens d'union ; ou
formée par une capsule fib
analogue à la synovie, et p
polis ou recouverts d'une mé
viales, peut s'établir. Ordina
tissu fibreux qui réunit les
nière plus ou moins lâche.

Il n'entre pas dans notre s
traitement des pseudarthrose
ont été longuement apprécié

Les ankyloses vraies ou faus
tat des coups de feu : elles s
blessures qui avoisinent les a
articulations elles-mêmes,
dans la continuité qui ont néc
l'immobilité. Les ankyloses
par le chirurgien et constitu
raison heureuse et désirabl
ankyloses peuvent être ron
brusques ou par l'action grad

thermales. La prévision de la possibilité des ankyloses donne l'indication, dans le traitement des fractures articulaires ou autres, de mettre toujours les membres dans la situation la plus favorable à l'usage de leurs fonctions.

Il résulte de ces diverses considérations que les infirmités succédant à la guérison ou aux tentatives de guérison des fractures des membres ou des blessures des articulations sans amputation, sont quelquefois plus fâcheuses qu'une mutilation, ont exposé les blessés à de graves dangers et les laissent, quelquefois, sous le coup d'accidents qui peuvent se déclarer à des époques indéterminées.

Affections des cicatrices.— Dans l'examen rapide que nous venons de faire du mode de réparation et de cicatrisation des divers tissus de l'économie, nous avons dit plusieurs fois que les cicatrices donnaient souvent lieu à des difformités plus ou moins fâcheuses, et quelquefois à des infirmités irrémédiables : elles sont aussi sujettes à quelques maladies spéciales.

Les douleurs dont elles sont le siège sont dues au tiraillement des nerfs situés au voisinage du tissu inodulaire, à la compression qu'ils éprouvent par les changements qu'apportent dans le même tissu les variations dans l'état hygrométrique de l'atmosphère. Dans cette dernière circonstance, l'application d'une couche de ouate, d'une fourrure ou d'une peau de cygne sur la cicatrice, diminue souvent les douleurs.

Les cicatrices bridées et tendues, recouvertes d'un épiderme mince, situées dans des régions exposées à des mouvements répétés, s'ulcèrent fréquemment. On voit surtout ce phénomène survenir dans les cicatrices succédant à de vastes pertes de substance qui se sont comblées en un temps très-long, ou qui ne se sont jamais fermées qu'incomplètement. Certains blessés portent pendant toute leur vie des cicatrices ulcérées qui guérissent pendant un certain temps, se déchirent de nouveau pour se refermer encore

802 RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS, PAR ARMES DE GUERRE.
en passant constamment de l'une de ces phases à l'autre.

L'inflammation, surtout l'inflammation érysipélateuse, envahit souvent les cicatrices étendues et les détruit par ulcération ou par gangrène. Certaines cicatrices sont le siège d'une irritation constante qui donne lieu à une sécrétion séro-purulente, paraissant et disparaissant sans causes bien appréciables, et dont l'abondance et la durée sont très-variables.

Des productions de diverses natures peuvent se développer sur les cicatrices : elles consistent tantôt en de petites élevures mamelonnées, faisant corps avec le tissu inodulaire ; tantôt en de véritables végétations fendillées ou pointillées comme certaines verrues ; tantôt en des sécrétions épidermiques prenant quelquefois la forme de cornes diversement configurées, ou constituées plus souvent par des espèces de cors peu adhérents, généralement faciles à détacher et se reproduisant avec une persistance variable. Un autre tissu normal que l'on rencontre quelquefois dans les cicatrices est le tissu osseux ; il se développe sous la forme de petits noyaux durs et compactes qui compriment l'inodule, l'irritent, l'ulcèrent, et peuvent amener sa destruction, si l'on n'en pratique l'ablation.

Les cicatrices sont quelquefois atteintes d'une hypertrophie réelle ; d'autres fois, d'une hypertrophie à laquelle on donne le nom de kéloïde cicatricielle. Cette dernière affection est constituée par le développement, sur toute l'étendue de la cicatrice, d'une tumeur de nature fibro-plastique qui récidive sur place et dans une étendue de plus en plus considérable, toutes les fois qu'on l'a enlevée, soit avec le bistouri, soit avec les caustiques. Certains sujets présentent une disposition singulière à cette affection, qui se généralise quelquefois, et se montre sur toutes les cicatrices, même les plus légères, qui peuvent exister sur la surface du corps.

Tout le monde répète, et nous avons répété nous-même, que les cicatrices sont peu sensibles et peu vasculaires. Cette disposition n'existe véritablement qu'à la surface, et au point de vue de la sensibilité tactile; nous ne pouvons, en effet, ne pas faire remarquer ce que tous les chirurgiens ont pu constater, à savoir : que les incisions, les dissections du tissu cicatriciel sont toujours très-douloureuses, qu'elles donnent souvent une quantité de sang assez abondante pour constituer une véritable hémorrhagie capillaire, alors même que les cicatrices ne sont pas le siège d'un développement de vaisseaux variqueux, ainsi que cela arrive quelquefois.

Les résultats éloignés des blessures par coups de feu sont souvent incurables : cependant, lorsqu'il s'agit des cicatrices, il ne faut pas trop se hâter de conclure à l'impossibilité d'obtenir une amélioration ou même une guérison complète des infirmités qu'elles déterminent. La médecine opératoire offre quelquefois des ressources pour combattre les difformités, les rétractions, les ankyloses qui peuvent leur succéder : des moyens moins rigoureux, tels que les massages, les embrocations et les frictions huileuses, les bains simples ou médicamenteux, les eaux thermales, les appareils simples ou mécaniques ont, dans quelques circonstances, donné d'excellents résultats.

Les affections chroniques des os résultant de traumatisme sont soumises aux mêmes traitements que les affections pathologiques et nécessitent fréquemment, à une époque plus ou moins reculée, des résections partielles ou totales, et des amputations. Enfin, dans les blessures complexes des membres, il convient particulièrement de recommander les eaux minérales et, en particulier, les eaux sulfureuses employées en douches ou en bains : sous leur influence, on voit souvent les cicatrices se détendre, le gonflement disparaître, les articulations se mobi-

liser, les esquilles ou les séquestres se faire jour à l'extérieur, les plaies se fermer et les membres reprennent totalité ou en partie leurs fonctions physiologiques.

Mesures de la tête. — Les blessures de la tête ont fréquemment pour résultat de porter atteinte aux fonctions de l'encéphale. Les lésions consécutives de l'intelligence sont assez communes : des sujets doués de facultés intellectuelles remarquables, les ont perdues ou en ont éprouvé un affaiblissement notable; les uns n'ont plus gardé la mémoire des faits antérieurs à leur blessure; les autres ne se souviennent plus de certaines particularités de leur existence, d'une série toute entière de mots usuels, etc. Ces affections peuvent subir diverses modifications, se transformer ou disparaître : des hallucinations, le délire, la démence même peuvent survenir. Le caractère le plus doux fait place au caractère le plus irritable; la tristesse, la mélancolie poussée souvent jusqu'au suicide, s'emparent quelquefois des sujets.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici qu'un certain nombre de militaires qui ont assisté à des batailles sanglantes, *sans avoir jamais été blessés*, sont pris, peu de temps après, de conceptions délirantes ayant trait aux dangers qu'ils ont courus, de délire furieux, et quelquefois de démence. Un assez grand nombre de ces cas se sont produits pendant et après la campagne d'Orient.

La sensibilité et la myotilité peuvent être perverties ou paralysées, ensemble ou séparément, dans différentes régions. Les sens supérieurs éprouvent des altérations ou sont abolis immédiatement, consécutivement, temporairement ou à jamais. Des convulsions partielles se produisent, des accès épileptiformes apparaissent; fréquents tout d'abord, éloignés plus tard, ou, au contraire, rares dans les premiers temps qui suivent la blessure et se rapprochant de plus en plus à une période plus éloignée.

Larrey (1) s'est particulièrement occupé des phénomènes qu'offrent, après leur guérison, les plaies de tête suivies d'une perte plus ou moins considérable des os du crâne dans toute leur épaisseur.

Les pertes de substance faites aux os du crâne, qu'elles résultent d'une trépanation, d'une ablation traumatique ou d'une nécrose, ne se réparent pas. Ambroise Paré (2) avait déjà fait cette remarque, que les observations ultérieures ont confirmée. La cicatrisation s'opère, dans ces cas, par le développement de bourgeons cellulo-vasculaires sur toute la surface de la plaie et par leur organisation en tissu inodulaire qui se confond avec les téguments, avec les os et avec la dure-mère ; il en résulte une **dépression** dont le fond est quelquefois fermé par une **membrane** mince, quelquefois par un tissu **solide, dur, résistant** et comme cartilagineux. Les **bords osseux** de la solution de continuité se sont **amincis et semblent s'être avancés** vers le centre de la perte de substance sans la fermer. Larrey (3) avait cru remarquer qu'après les vastes pertes de substance, le crâne subissait une sorte de concentration et diminuait de volume : cette opinion, jadis contestée, paraît aujourd'hui devoir être complètement rejetée.

Quoi qu'il en soit, chez les sujets qui ont été atteints de **plaies** du crâne avec perte de substance, on aperçoit les **soulèvements** communiqués à la cicatrice par les battements du cerveau, et on les sent, plus facilement encore, en appliquant le doigt sur la solution de continuité. Les **blessés** sont habituellement très-sensibles au froid et se couvrent la tête avec soin. Lorsque la tête est suffisamment garnie de cheveux et que la perte de substance osseuse n'est pas considérable, il est inutile de protéger la région

(1) *Clinique chirurgicale*, t. V, p. 2.

(2) *Œuvres complètes*, éd. Malgaigne, t. II, p. 67.

(3) *Loco citato*, p. 46.

blessée par l'application d'un appareil ; dans le cas contraire, il convient, pour la garantir de l'impression de froid en même temps que du choc des corps extérieurs, de la recouvrir d'une calotte de cuir bouilli. Du temps d'Ambroise Paré, les charlatans conseillaient, pour favoriser l'occlusion des plaies, l'usage d'une plaque d'or qu'ils mettaient ensuite, dit-il, dans leur poche. Larrey a remarqué que les calottes métalliques retardaient, au contraire, l'entière occlusion de l'ouverture du crâne : elles sont, de plus, excellents conducteurs du calorique et protègent mal contre le froid ; leurs fragments, dans les cas de chute, peuvent intéresser le cerveau en perforant la cicatrice.

Certains blessés sont incommodés par un bruit semblable au roulement des voitures, lorsque leur blessure n'est pas hermétiquement recouverte et protégée. N. Périer (1) a constaté qu'ils perçoivent à travers la cicatrice le bruit d'une montre et le son de la voix, alors même qu'ils se bouchent les oreilles : sur deux sujets qu'il nous a été donné d'observer, nous avons cherché inutilement à obtenir ce phénomène.

La science possède un assez grand nombre d'observations de cicatrisation de plaies du cerveau. Le tissu cicatriciel se présente dans la substance cérébrale avec les mêmes caractères que dans les autres tissus ; il est néanmoins toujours d'une extrême ténuité. La plupart du temps des adhérences existent entre le cerveau et la dure-mère, et l'inodule se continue quelquefois avec les os et les téguments.

Blessures de la face. — Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit des résultats que peuvent avoir les blessures des oreilles, des régions orbitaires internes et externes et des sinus.

(1) Larrey, *Clinique chirurgicale*, t. V, p. 35.

Nez. — Nous n'appellerons qu'un instant l'attention sur les anciennes blessures du nez par coups de feu.

Les sujets qui tentent de se suicider en se tirant un coup de pistolet ou un coup de fusil dans la bouche ou sous le menton, manquent assez souvent leur but et ne réussissent qu'à se faire des mutilations plus ou moins graves, qui portent particulièrement sur la partie inférieure de la face et sur le nez. Lorsqu'un pansement convenable a été fait et que le nez n'a pas subi une perte de substance notable, l'accident n'entraîne pas toujours une difformité considérable. Quand la cicatrisation a été abandonnée à la nature, et que la plus grande partie du nez, squelette et parties molles, a été respectée, il est possible, comme le démontrent un grand nombre d'observations, de pratiquer une restauration dont les résultats sont plus ou moins satisfaisants. Mais lorsque le squelette du nez tout entier a été emporté, les restaurations, quelque procédé qu'on emploie, ne sont jamais heureuses : que les lambeaux destinés à reconstituer le nez aient été pris sur les joues ou sur le front, ils ne peuvent être soutenus, à la place du nez, par un squelette absent ; ils s'affaissent au bout de peu de temps, se bornent à fermer, par une sorte de voile membraneux, l'hiatus des fosses nasales et laissent, sur le lieu d'où ils ont été détachés, des cicatrices considérables qui augmentent la difformité du visage.

Deux fois nous avons tenté la restauration du nez dans ces circonstances ; dans une de nos opérations, nous avons cherché, au moyen d'un appareil prothétique, à donner un soutien à nos lambeaux avec un squelette artificiel ; nous sommes néanmoins arrivé aux mêmes résultats que nous signalions tout à l'heure.

La conservation du périoste doublant les lambeaux fait espérer à quelques chirurgiens qu'une sorte de squelette du nez pourra être obtenu par la sécrétion osseuse fournie

par cette membrane : Verneuil (1) a rapporté une observation qui, bien que très-intéressante, ne milite que faiblement en faveur de cette opinion, attendu que le squelette du nez, dans ce cas, n'avait pas été complètement détruit. Pour nous, nous pensons que, lorsque les os du nez ont été totalement emportés avec les parties molles, il vaut mieux recourir à un appareil prothétique qu'à une opération dont les résultats ne sont jamais que très-imparfaits. L'appareil prothétique a l'avantage de masquer parfaitement la difformité, de restituer à la parole la meilleure partie de son timbre, de protéger les fosses nasales contre le contact direct de l'air qui détermine souvent des ulcérations, de ménager aux malades des souffrances inutiles et de ne pas exposer aux dangers de l'érysipèle qui complique si souvent les opérations pratiquées sur la face.

Mâchoires. — Les résultats des pertes de substance de la voûte palatine n'entraînent pas nécessairement la difformité du visage ; ils consistent surtout dans le nasonnement et dans la difficulté de la déglutition des aliments, et surtout des liquides, qui passent en plus ou moins grande quantité par les fosses nasales. Les perforations du palais osseux sont toujours difficiles, et très-souvent impossibles à fermer par des opérations. La plupart du temps, les malades pallient leur infirmité par des appareils prothétiques ; un grand nombre se fabriquent eux-mêmes des obturateurs en mie de pain. Il vaut mieux leur faire porter une voûte palatine artificielle complète qu'un obturateur dont l'introduction, dans la perte de substance, a l'inconvénient de s'opposer à son rétrécissement, ou d'augmenter son étendue. Dans tous les cas, les pièces artificielles ne doivent être mises en place qu'autant que toutes les esquilles sont expulsées et que les dents ébranlées se sont consolidées.

Les pertes de substance de la mâchoire supérieure peu-

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie, séance 2 février 1842.*

vent être plus ou moins considérables. Lorsque ces pertes de substance sont peu étendues, ou lorsqu'il reste des points d'appui suffisants pour fixer des appareils prothétiques, il est souvent facile, non-seulement de masquer la difformité, mais encore d'adapter une arcade dentaire supérieure qui permet la mastication, et une voûte palatine qui sépare les fosses nasales de la cavité buccale. Les désordres produits par les gros projectiles sont quelquefois très-vastes. Ribes (1) a rapporté l'observation d'un sujet qui reçut, au siège d'Alexandrie, en Égypte, (1801) un obus qui brisa ou emporta une partie de l'os de la pommette droite, les deux os maxillaires supérieurs, les deux os carrés du nez et les cartilages, le vomer, la lame médiane de l'ethmoïde et le cartilage de la cloison, l'os de la pommette gauche, une portion de l'arcade zygomatique de ce côté, ainsi qu'une grande partie de l'os maxillaire inférieur et toutes les parties molles correspondantes. Ce malheureux guérit en trois mois. Il portait continuellement un masque en argent doré qui cachait sa difformité et rendait la parole moins difficile; il se suicida en 1821. Larrey (2) a relaté les détails de son autopsie.

Les mutilations de la mâchoire inférieure sont tout aussi graves, et infiniment plus fréquentes. Elles sont le résultat de coups de feu ou de l'action de gros projectiles.

La mâchoire inférieure peut être ankylosée par la lésion de l'une des articulations temporo-maxillaires; elle peut être appliquée contre la mâchoire supérieure, d'une manière plus ou moins fixe, par des brides cicatricielles. Dans l'un ou l'autre cas, la mastication est impossible ou imparfaite. On arrive quelquefois, au moyen d'un dilatateur mécanique, à écarter suffisamment la mâchoire atteinte de fausse ankylose pour permettre au malade de broyer les

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XIX, art. MACHOIRES.

(2) *Clinique chirurgicale*, t. V, p. 112.

900 RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.
aliments. L'écartement forcé et graduel des mâchoires doit être continué pendant longtemps, et souvent répété, sinon les malades sont exposés au retour et à l'aggravation de leur infirmité. Lorsque l'une des articulations de la mâchoire est ankylosée, ou que les adhérences qui la retiennent sont trop solides pour être vaincues par l'écartement mécanique, on peut être conduit à faire la section du corps de la mâchoire sur un point du côté malade qui permette à l'autre côté de reprendre ses mouvements. Verneuil (1) a récemment appelé l'attention sur cette opération ; et bien que les résultats obtenus jusqu'à présent n'aient pas toujours été satisfaisants, il est probable que l'étude attentive des indications et les perfectionnements apportés par l'expérience dans le manuel opératoire, la feront entrer définitivement dans la pratique, et substituer aux moyens employés jusqu'ici pour nourrir les malades, c'est-à-dire le passage d'une sonde en arrière de la dernière molaire ou l'extraction d'une ou de plusieurs dents.

Lorsque le corps de la mâchoire inférieure a subi une perte de substance qui n'intéresse pas la totalité du corps de l'os, il est toujours possible d'appliquer un appareil prothétique qui permet la mastication dans de certaines limites, en même temps qu'il rétablit l'harmonie des traits du visage. D'ingénieux perfectionnements apportés dans les pièces de prothèse, s'opposent à la déviation des portions restantes du corps de la mâchoire, et maintiennent le rapport exact des arcades dentaires supérieure et inférieure.

Les deux extrémités du corps de la mâchoire qui a subi une perte de substance, peuvent se rapprocher l'une de l'autre, se consolider dans cette situation ou s'unir par un tissu fibreux d'une étendue en rapport avec leur écartement. La portion antérieure de la mâchoire ne représente plus alors une courbe parabolique, mais un angle plus ou

(1) Bulletin de la Société de Chirurgie, t. 1^{er}, 2^e série, 1860, p. 177.

moins aigu ; la partie inférieure de la face est rétrécie, les dents du haut ne correspondent plus et ne se mettent plus qu'imparfaitement en contact avec les dents du bas, la langue est refoulée vers sa base, la mastication, la déglutition et l'articulation des sons s'exécutent avec plus ou moins de difficulté.

Les ablations plus ou moins complètes du corps de la mâchoire inférieure par des coups de feu à la suite de tentatives de suicide ou par de gros projectiles, sont très-intéressantes à étudier. Les unes sont au-dessus des ressources de l'art ; les autres peuvent être plus ou moins heureusement modifiées par des opérations.

Les premières donnent lieu à des difformités repoussantes et souvent très-difficiles à masquer. Nous devons à l'obligeance de l'inspecteur du service de santé de l'armée, Hutin, quelques dessins recueillis par lui pendant qu'il était chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, et qui peuvent donner une idée assez exacte de ces mutilations.

La figure 109 représente le masque du sieur Frenais, dont Ribes a parlé jadis (1), et dont Hutin a donné plus tard l'observation complète (2). Blessé en 1811, à la bataille d'Albuféra (Espagne), par un biscayen qui l'atteignit



FIGURE CIX. — Ablation du corps du maxillaire inférieur par un coup de canon. (Collection de Hutin.)

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXIX, p. 424.

(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1843, t. XVI, p. 559.

à la face, en fracassant le menton, Frenais est mort le 4 juin 1850. On n'apercevait plus chez lui aucune trace de l'os maxillaire inférieur; mais, en portant les doigts sur les côtés du pharynx dans la direction de l'arcade dentaire supérieure, on reconnaissait les apophyses coronoides, et à peu près six lignes de l'extrémité temporale des branches de la mâchoire. La langue avait perdu un tiers de sa longueur; elle était rétractée sur l'os hyoïde, et offrait plus d'épaisseur que dans l'état naturel, mais elle était libre, néanmoins, au-dessus et au-devant du larynx. La déglutition était assez facile; l'articulation des sons impossible, sans la pièce prothétique portée par le blessé.

La figure 110 est le dessin du masque du nommé Louis,



FIGURE CX. — Ablation du maxillaire inférieur par un éclat de bombe.
(Collection de Hutin.)

blessé au siège de la citadelle d'Anvers, en 1832, par un éclat de bombe, et dont l'histoire a été rappelée par H. Larrey (1). Ce sujet avait perdu la presque totalité du maxillaire inférieur, dont il ne conservait, à gauche, que le bord postérieur de la branche montante, l'apophyse co-

(1) *Histoire chirurgicale du siège de la citadelle d'Anvers*, in *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, t. XXXIV, 2^e série.

ronoïde et le condyle ; à droite, toute la branche montante. La langue retombait lourdement au-devant du larynx. Le sens du goût était conservé ; l'articulation des sons, facile pour les voyelles, et difficile pour les consonnes. L'alimentation s'exécutait au moyen d'un vase muni d'un long bec. La salive s'écoulait au dehors en grande quantité ; néanmoins, la nutrition n'en souffrait pas, et le malade avait de l'embonpoint. Un artiste d'Anvers, nommé Versghuylen, construisit pour ce mutilé une mâchoire en argent, qui lui servit uniquement à masquer sa difformité.

André Maurel (*fig. 111*) reçut, le 3 décembre 1800, à



FIGURE CXI. — Ablation du menton et du nez par un coup de mitraille.
(Collection de Hutin.)

Hohenlinden, un coup de mitraille qui lui frappa obliquement la face, fractura les os propres du nez, le corps et les apophyses montantes du maxillaire inférieur. Extraction

immédiate de plus de *cent os brisés*. Au bout de trois mois et demi, toutes les plaies étaient cicatrisées ; mais le blessé n'avait plus ni nez ni menton. Il a, à la place du nez, un trou qui admet le passage du petit doigt ; il remplace son menton par une cravate haute et épaisse. Il entre aux Invalides tourmenté par l'idée de se suicider ; Sabatier lui fait faire un nez et un menton avec une plaque pour supporter la langue ; il quitte l'hôtel et y rentre trente ans après. Examiné par Hutin en 1845, il affirme que sa langue ne s'est jamais rétractée.

Sur la ligne médiane de la face, cicatrice solide, régulière, rayonnée et linéaire ; à la place du nez qu'elle remplace, elle est tendue, sans relief : au-dessous, un trou de 2 millimètres 1/2 de diamètre, vestige de l'ouverture antérieure des fosses nasales — cloison conservée ainsi que la voûte palatine — perte de quelques dents, entre autres des incisives moyennes. — La partie inférieure de la joue avait été emportée avec la mâchoire inférieure ; la langue adhérait par sa face inférieure à la partie antérieure du cou sur l'hyoïde ; les plaies des régions latérales s'étaient cicatrisées avec la portion inférieure des joues ; peu de rides et de sillons latéraux : peu de relief du larynx — mouvements de la langue faciles et étendus ; la pointe se porte facilement vers la voûte palatine — masque et menton avec plancher pour soutenir la langue. — Perte de salive abondante se faisant le long du cou et non maintenue par l'appareil prothétique.

La petite portion restante des branches de la mâchoire était inclinée en dedans.

Le mécanisme de la parole s'exécutait dans le gosier. la langue et le palais : simple émission de sons gutturaux — voyelles assez bien, si ce n'est O et U — consonnes dentales, distinctes ; sifflantes, médiocres ; labiales, mauvaises. — Lorsque le malade n'avait pas son menton d'argent, il était tout à fait incompréhensible.

Dans le bâillement la langue s'abaissait davantage et ouvrait plus largement l'hiatus existant : l'éternument, au dire du malade, s'exécutait normalement.

La toux s'exerçait naturellement ; l'expuition n'avait pas lieu, les liquides sortant involontairement.

Alimentation : Soupes épaisses, hachis de viandes ; croûtes de pain macérées dans le vin. Ces substances placées avec les doigts au delà de la partie moyenne de la langue étaient saisies par elle et portées dans l'œsophage par un mouvement de déglutition assez gêné, ou avec une cuiller introduite profondément et la tête renversée en arrière. — Boissons prises avec un biberon à tube allongé, ou à l'aide d'un tube plongé dans un verre, par succion.

Nutrition bonne.

Goût émoussé — recherche de mets épicés.

Odorât presque nul, amélioré par le nez artificiel lorsqu'il était échauffé.

Il prisait quelquefois ; il ne rejetait pas les mucosités nasales, mais les aspirait et les avalait. Il expulsait d'un coup sec les mucosités détachées avec un brin de paille ou de bois. — Il ôtait ses appareils pour se coucher. — Mort d'apoplexie cérébrale en 1846. — L'autopsie fut faite avec le plus grand soin par Hutin : nous la donnons ici dans tous ses détails en raison de la rareté de semblables dissections.

Le tégument commun était formé sur la ligne médiane au-dessus de la lèvre supérieure demeurée intacte, par un tissu cicatriciel très-résistant, et sur les côtés, par la peau amincie, non doublée de tissu adipeux et attirée de chaque joue pendant la réparation. Il n'y avait plus de traces des fibro-cartilages des ailes du nez ; le pourtour du pertuis communiquant avec les fosses nasales était formé par la peau, excepté à la partie supérieure où se retrouvait du tissu inodulaire. Excessivement mince latéralement, cette

peau présentait un peu plus d'épaisseur en bas, où elle recouvrait l'épine maxillo-nasale émaciée, naturellement ou accidentellement. Les fibres les plus excentriques des muscles orbiculaires des paupières se confondaient, en dedans, avec les débris des parties supérieures des muscles élévateurs communs de l'aile du nez et de la lèvre supérieure. Ces derniers avaient disparu dans le reste de leur étendue et le peu de leurs fibres restantes étaient d'un jaune rougeâtre très-pâle. La même coloration se retrouvait sur les vestiges du muscle pyramidal, dont la partie supérieure seule était à peu près reconnaissable. Le triangulaire du nez avait disparu. L'élévateur propre de la lèvre supérieure se reconnaissait par son bord externe ou postérieur; son bord antérieur décoloré se confondait avec les téguments. L'abaisseur de l'aile du nez ne présentait que des vestiges jaunâtres.

La plupart des fibres encore existantes de ces différents muscles, en se dirigeant vers la cicatrice, semblaient être des lamelles fibroïdes plutôt que musculaires.

L'orbiculaire des lèvres, réduit à sa moitié supérieure avec laquelle se confondaient les extrémités des zygomatiques et des buccinateurs, se trouvait entraîné et perdu latéralement dans le bourrelet formé par la réunion de la partie inférieure des joues et de la muqueuse. Quelques-unes des fibres antérieures des masséters se rendaient au même point; mais la majeure partie de ces derniers muscles, coupés dans leur substance charnue, n'offrait plus en bas que des lames fibreuses fortement adhérentes, en partie, à la duplicature de la peau et, en partie, à ce qui restait des branches de l'os maxillaire. Au milieu de ces lames on retrouvait dans la partie supérieure des muscles leur structure normale, mais le tissu était de couleur jaune orangé.

Les deux os propres du nez avaient été brisés vers leur partie moyenne, et il n'en restait que la partie supérieure.

Par suite de l'âge et, plus probablement encore, de l'inflammation consécutive à leur fracture, ils étaient entièrement soudés et entre eux, et avec le frontal, et avec les apophyses montantes des os maxillaires supérieurs. Inférieurement, ils cessaient au point même où les rejoignait la pointe du vomer, également soudée à leur face interne.

Sur les côtés, mais au-dessous de ce petit vestige de la voûte nasale, les apophyses montantes des maxillaires se comportaient différemment à gauche et à droite. A gauche, en effet, l'os avait été écorné et avait fourni une esquille enlevée. A droite, on ne trouvait aucune trace de fracture; la partie antérieure la plus saillante de la lame qui avait soutenu la partie inférieure détruite de l'os nasal, n'ayant plus cette fonction à remplir, s'était affaissée vers la ligne médiane; au lieu de rester proéminente en avant, elle s'était affaissée transversalement pour aller se coucher sur le cartilage de la cloison. Celui-ci était tronqué inférieurement: mais plus haut, cette lame lui adhérait par un tissu fibreux continu, d'autre part, à la cicatrice. En arrière d'elle, l'extrémité antérieure du cornet inférieur se trouvait un peu déformée, soit par suite de la compression qu'il subissait accidentellement, soit par une disposition naturelle. D'un côté comme de l'autre, les fosses nasales et les canaux nasaux étaient dans un parfait état d'intégrité. La membrane muqueuse se montrait dans les premières plus rouge qu'à l'état ordinaire: elle n'a point été examinée ailleurs.

Les muscles geni et mylo-hyoïdiens n'existaient plus qu'incomplètement dans leur quart ou leur tiers postérieur; il en était de même du faisceau antérieur du digastrique. Ces portions survivantes s'étaient intimement réunies entre elles de chaque côté, après avoir perdu et leur épaisseur et leur coloration musculaire. Elles formaient avec les parties tégumentaires et la face inférieure de la

portion voisine de la langue, un ensemble cicatriciel inextricable à l'endroit où elles avaient été tronquées. A en juger par leur atrophie et leur couleur jaunâtre, elles devaient n'avoir eu que très-peu ou pas de force contractile. De leur côté, les ptérygoidiens internes réduits, et leur moitié supérieure également amincie et décolorée, se confondaient avec ce qui restait des masséters d'une part, et avec les téguments de l'autre. Du côté droit cependant, quelques fibres du bord supérieur n'avaient pas été détruites et étaient encore implantées sur les rudiments de la branche maxillaire : à gauche, malgré la longueur plus considérable de la branche osseuse, le muscle avait été complètement divisé. Toutes ces cicatrises étaient opérées depuis longtemps ; le tissu de réparation était parfaitement organisé.

Il ne restait plus que 4 centimètres et demi de la branche maxillaire gauche, mesurée à partir du point le plus élevé de son condyle ; à droite, il y avait 3 centimètres et demi seulement. De ce côté, la fracture avait été assez nettement transversale ; de l'autre, la branche avait été brisée obliquement de haut en bas et d'avant en arrière, de sorte que de la pointe de l'apophyse coronoïde à l'extrémité inférieure du bord antérieur, on ne trouvait pas plus de 3 centimètres. Sur ces deux portions osseuses la substance compacte de l'une des faces s'était intimement unie à l'autre, en formant un bord tranchant perdu dans le tissu cicatriciel.

Les artères faciales, coupées ou détruites à environ 2 centimètres de leur origine, se trouvaient suppléées par une assez forte dilatation d'artérioles venant de l'ophtalmique de Willis, et de la transversale de la face anastomosée avec l'une d'elles et les deux sous-orbitaires. Les autres branches artérielles n'ont pas été poursuivies.

Le nerf maxillaire inférieur de chaque côté, coupé par le chirurgien ou arraché par la cause traumatique, se ter-

minait au niveau de l'orifice supérieur du canal dentaire par un petit renflement confondu avec l'artère et la veine dentaires inférieures et les tissus voisins.

Les glandes parotides paraissaient n'avoir rien perdu de leur volume, mais on ne trouvait plus de traces des glandes sous-maxillaires. Les glandes sublinguales offraient encore quelques granulations atrophiées, indurées et appliquées contre la face inférieure de la langue où se voyait, à droite, la terminaison du canal excréteur commun. Celui-ci était devenu imperméable, et cependant en l'insufflant à l'aide d'un chalumeau placé à une petite distance, on pouvait distinguer son orifice et y introduire une soie de sanglier qui s'arrêtait presque aussitôt.

Tous les mutilés dont nous venons de raconter brièvement l'histoire, avaient perdu toute la partie antérieure de la mâchoire, sans que la langue se rétractât ou se pelotonnât en arrière sur le larynx. Ils présentaient des difformités aussi irrégulières et aussi hideuses que possible. La déglutition s'opérait au moyen de divers artifices ; l'articulation des sons était très-imparfaite et quelquefois heureusement modifiée par leur menton d'argent. La salive s'écoulait constamment sans altérer la nutrition. Dans ces cas, les joues se réunissent avec les parties supérieures et latérales du cou ; la lèvre inférieure, quand il en est resté quelque partie, se réunit avec la partie supérieure du larynx et la base de la langue. Lorsqu'une portion du corps de l'os a été respectée, la bouche est bornée sur les côtés par les débris de la lèvre inférieure et des parties molles du menton qui ont contracté de solides adhérences avec les moignons osseux ; en bas, par la langue demeurée plus ou moins libre et entière ou présentant des divisions, suivant qu'elle est restée intacte ou que les bords des solutions de continuité dont elle a été atteinte se sont cicatrisées isolément ; enfin, en haut par

l'arcade dentaire, la voûte palatine et la lèvre supérieure.

La mâchoire supérieure, chez un grand nombre de sujets, éprouve après la perte du maxillaire des modifications importantes à noter : les dents se renversent en dedans au point de devenir à peu près horizontales, ou bien elles se rapprochent, en restant verticales, par le rétrécissement latéral de la voûte du palais, qui s'élève en ogive vers les fosses nasales. La figure 112 représente le crâne du nommé Ver-



FIGURE CXII. — Ablation du menton par un biscaïen.

Rapprochement des dents et des arcades alvéolaires du maxillaire supérieur. (Musée du Val-de-Grâce.)

nez, qui eut la mâchoire inférieure emportée à Iéna (1806) par un biscaïen : les dents incisives, les canines et les premières molaires ont été successivement expulsées de leurs alvéoles par l'effet du resserrement du maxillaire supérieur, et les deux dernières grosses molaires séparées l'une de l'autre par un espace d'un demi-centimètre, ont été renversées par l'effet de la rétraction des cicatrices des parties molles vers la partie centrale de la

perte de substance. Cette difformité a mis vingt-trois ans à se produire (1).

Une déformation semblable a été constatée chez le nommé Mercier (2), aujourd'hui encore à l'hôpital de Bicêtre, et sur lequel Dupuytren fit jadis une restauration du plancher de la bouche (3). La mutilation de la mâchoire inférieure eut lieu en 1830 : les dents du côté gauche et celles du côté droit de la mâchoire supérieure se sont

(1) Larrey, *Clinique chirurgicale*, t. V, p. 114.

(2) *Bulletin de la Société de chirurgie*, 4 février 1863.

(3) *Leçons orales*, t. VI, p. 263.

rapprochées, renversées en dedans et se touchent dans un grand nombre de points, vingt-deux ans après l'accident.

Ce rapprochement des dents s'exécute, soit par leur renversement, soit par le rétrécissement transversal de la voûte palatine. Ce dernier mode de déformation est des plus manifestes sur le sujet représenté figure 113. Ce militaire, nommé

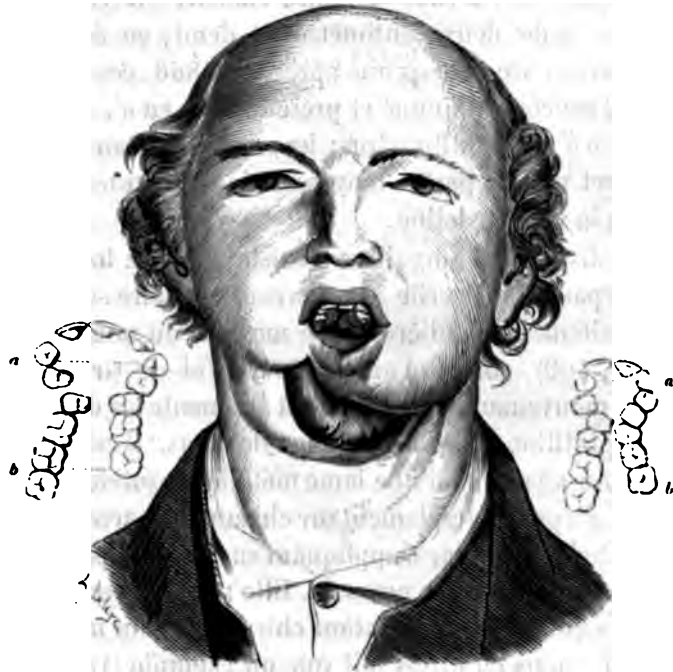


FIGURE CXIII. — Ablation partielle du maxillaire inférieur par un bisciaïen.
Rétrécissement transversal de la voûte palatine.

Retrouvé, vivait encore, il y a peu de temps, à l'hôtel des Invalides : il avait été blessé à Wagram, le 6 juillet an ix, par un bisciaïen qui lui emporta presque entièrement l'os maxillaire inférieur, à l'exception des extrémités de chaque branche et d'une portion du rebord alvéolaire du côté droit supportant les deux dernières molaires. Un point de suture a été pratiqué sur la lèvre inférieure : le plancher de

la bouche est détruit et laisse passer la langue comme à travers une seconde ouverture buccale, située directement au-dessous de la première. La langue se tuméfiait quelquefois et gênait le blessé, qui venait demander à l'infirmier qu'on lui fit quelques scarifications à l'aide desquelles il se trouvait soulagé pour quelque temps. Les deux parties de l'arcade dentaire étaient, en 1834, éloignées en *a* de deux centimètres et demi; en *b*, de deux centimètres : vingt-deux ans après, en 1856, ces distances avaient beaucoup diminué et présentaient, en *a'*, un centimètre; en *b'*, onze millimètres; les arcades dentaires étaient en contact vers la partie moyenne de l'axe antéro-postérieur de la voûte palatine.

Cette disposition singulière n'existe pas chez tous les sujets : la parabole décrite par l'arcade dentaire supérieure est parfaitement régulière sur le masque du nommé Frenais (*fig.* 109), conservé au Musée du Val-de-Grâce. Elle gêne les mouvements de la langue et augmente les difficultés de la déglutition et de l'articulation des sons. Il est facile de la prévenir au moyen d'une lame métallique solide prenant un point d'appui latéralement sur chacune des arcades dentaires gauche et droite, s'appliquant sur la voûte palatine et lui conservant sa forme normale. Elle peut se produire sur les sujets qui ont subi l'ablation chirurgicale du maxillaire inférieur : nous en avons fait voir un exemple (1) chez un jeune sous-officier à qui nous avons enlevé les deux tiers du corps de la mâchoire, et qui ne peut ôter, pendant vingt-quatre heures, l'appareil que nous lui avons fait appliquer sur la voûte palatine, sans éprouver quelque difficulté pour le remettre en place. Les coups de feu, les coups de gros projectiles qui détruisent une grande partie des parties molles en même temps que les os, y exposent

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie, séance du 20 mars 1862.*

plus, sans doute; que les ablations chirurgicales de la mâchoire, en raison des cicatrices étendues, bridées et se rétractant vers la ligne médiane qui succèdent à ces blessures.

En parlant des plaies de la face, nous avons dit que lorsque les pertes de substance dont nous nous occupons n'ont pas été réparées immédiatement, elles sont très-difficiles à combler plus tard, alors que les tissus indurés, rétractés et irrégulièrement cicatrisés ont contracté des adhérences avec les os. Les restaurations immédiates du plancher de la bouche et de la lèvre inférieure, ne sont pas toujours suivies de succès, témoin le sujet représenté figure 113. Les pertes de substance sont quelquefois si étendues qu'elles ne peuvent être réparées par une seule opération et qu'elles nécessitent des opérations successives.

Il en est de même des restaurations entreprises tardivement; nous relaterons un fait de notre pratique qui pourra donner une idée des difficultés que l'on rencontre en pareil cas et des moyens propres à les surmonter.

Le sieur B. voulant se suicider, se tira un coup de pistolet à bout portant, sous le menton, le 27 février 1862. L'arme avait été chargée avec des chevrotines et une balle; mais cette dernière s'était échappée fortuitement du canon et fut retrouvée sous l'oreiller du lit du blessé.

Malgré la violence de la commotion, B. ne perdit pas connaissance: il raconte que le plancher buccal était complètement détruit; la langue divisée obliquement d'avant en arrière pendait au-devant du cou; la majeure partie de la lèvre inférieure avait été emportée; le maxillaire inférieur était brisé comminutivement vers le milieu; la partie moyenne de l'os complètement détachée du reste de la mâchoire n'adhérait plus que par quelques parties molles et fut totalement arrachée par le blessé; la voûte palatine présentait à gauche une large fente longitudinale; la perte de sang fut peu considérable.

On se borna à appliquer un pansement simple et un appareil en fil de fer pour maintenir la charpie et soutenir la langue.

Le 3 avril, B. fut évacué de l'hôpital de Bourges, sur celui du Val-de-Grâce; en entrant dans notre service, il présentait l'état suivant. Toute la plaie est en pleine sup-



FIGURE CXIV. — Ablation de la partie antérieure du maxillaire inférieur par un coup de feu.

Les joues se sont réunies aux extrémités osseuses et se confondent avec le cou; le plancher inférieur de la bouche est détruit; la langue pend au-devant du cou.

puration: le plancher de la bouche et les deux tiers du côté gauche de la lèvre inférieure n'existent plus; la langue fixée par des adhérences à la face antérieure du cou est libre dans l'étendue de 3 centimètres seulement et séparée en deux parties cicatrisées isolément; le maxillaire inférieur est détruit, à gauche, jusqu'à la seconde grosse molaire, à droite, jusqu'à la canine inclusivement; une

fracture complète, verticale, siège à l'union du corps de la mâchoire avec l'apophyse montante droite; toute la cavité buccale est librement exposée aux regards; la voûte du palais fracturée présente quelques esquilles (*fig. 114*).

Après avoir extrait un certain nombre de fragments d'os et attendu l'élimination spontanée de quelques autres, jugeant qu'une tentative de restauration complète en une seule opération ne serait probablement pas suivie de succès, nous pensâmes qu'il convenait de procéder par une série d'opérations successives consistant: 1° à réunir la solution de continuité de la langue; 2° à mettre cet organe en liberté; 3° à restaurer la lèvre inférieure; 4° enfin, à refaire le plancher de la bouche.

La première opération fut faite le 15 avril: elle fut suivie de succès et guérit en quatre ou cinq jours. Le 13 mai, la seconde opération fut pratiquée; elle consista à disséquer la langue jusqu'à sa base, et à couper les adhérences qu'elle avait contractées avec les parties molles du cou et qui l'immobilisaient. Il en résulta une plaie en losange disposée verticalement, dont la partie la plus large correspondait à la base de la langue, et qui se terminait en pointe sur la face antérieure du cou, d'une part, et sur la face inférieure de la langue, de l'autre: cette plaie fut réunie par la suture et se cicatrisa rapidement. La langue était devenue libre et mobile.

Nous procédâmes le 14 juin à la troisième opération. Les parties molles des joues et des lèvres furent disséquées et séparées des extrémités osseuses de la mâchoire avec lesquelles elles étaient intimement unies. Deux incisions horizontales, menées de chaque côté jusqu'à l'angle de la mâchoire, formèrent, avec ce qui restait du bord libre de la lèvre, deux lambeaux quadrilatères qui furent réunis par des points de suture entortillée au-devant des fragments de la mâchoire rapprochés. La langue fut laissée pendante

910 RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.
à travers le large hiatus du plancher de la bouche. Tout semblait faire présager un heureux résultat, quand, le 20 juin, un violent érysipèle se déclara, retentit vivement sur l'encéphale et détruisit la plus grande partie du travail réparateur : le seul point de suture qui résista fut celui qui était situé sur le bord libre de la lèvre; il servit de point de départ à un travail cicatriciel qui réunit les parties par seconde intention.

Nous crûmes devoir attendre plusieurs mois avant de



FIGURE CXV. — Ablation de la partie antérieure du maxillaire inférieur par coup de feu.

Résultats d'une première opération: la lèvre inférieure a été réunie; le plancher inférieur de la bouche n'a point été restauré et laisse passer la langue.

faire la dernière opération destinée à fermer le plancher de la bouche. A la date du 15 janvier 1863, l'orifice anor-

mal s'était beaucoup rétréci; il était de forme irrégulièrement triangulaire; large en tous sens de 3 à 4 centimètres; ses bords étaient durs, calleux, épaissis et se confondaient, en avant, avec les fragments réunis de la mâchoire, sur les côtés et en bas, avec les parties molles de la partie inférieure de la face et du cou; il donnait passage à la salive et à la langue qui pouvait rentrer à volonté et se logeait en arrière de la mâchoire inférieure reconstituée et



FIGURE CXVI. — Ablation de la partie antérieure du maxillaire inférieur par un coup de feu.

La perforation du plancher de la bouche a été comblée par un vaste lambeau pris en travers sur toute la face antérieure du cou.

considérablement rétrécie (*fig. 115*). La face présentait un aspect identique à celui du sujet représenté figure 113.

Nous pensâmes à fermer provisoirement cet orifice avec

un obturateur en gutta-percha, afin de faire reprendre à la langue son droit de domicile dans la bouche. Nos tentatives furent vaines et nous nous décidâmes, le 1^{er} mars, à pratiquer la dernière opération. Un grand lambeau quadrilatère fut disséqué sur la face antérieure du cou, incliné en haut et porté sur l'orifice avec les bords rafratchis duquel il fut réuni par dix ou douze points de suture entrecoupée. La langue avait été remontée préalablement dans la bouche, au moyen d'un fil qui fut fixé au bonnet du malade. Des bandelettes agglutinatives embrassant la mâchoire et la tête, assurèrent l'action des points de suture en soutenant le lambeau ; le tout fut maintenu par un pansement simple. Les choses allèrent au mieux : le lambeau se réunit en quelques jours dans toute sa périphérie, sinon, vers la partie antérieure de la perte de substance, en deux points qui donnaient issue à une certaine quantité de salive. La langue fut mise en liberté le sixième jour ; les points fistuleux furent touchés et fermés avec le nitrate d'argent : le 25 mars, la cicatrisation était complète. Le malade perd encore un peu de salive par la commissure gauche de la bouche plus basse que l'autre et que nous nous proposons de relever, mais il mange avec facilité et debout ce qu'il ne pouvait faire avant l'opération, et il commence à parler de façon à se faire entendre.

Il ne fallut pas moins d'une année et de quatre opérations pour combler cette vaste perte de substance.

Blessures du rachis et de la moelle épinière. — A la suite des luxations et des fractures du rachis, on observe des déviations plus ou moins prononcées et dans diverses directions ; elles sont toujours incurables et peuvent exister avec ou sans phénomènes de paralysie, suivant le lieu qu'elles occupent et suivant leurs degrés. Les déviations brusques du rachis, la présence d'esquilles faisant saillie dans le canal vertébral, compriment souvent la moelle épi-

nière et déterminent des paralysies plus ou moins persistantes : les inflexions peu prononcées ne compriment pas notablement le cordon rachidien, ne lui font subir aucune modification dans sa structure intime et ne s'accompagnent généralement pas de paralysies. Les accidents que l'on voit survenir ou persister du côté de la sensibilité et de la myotilité ne sont pas toujours dus à la compression de la moelle dans le canal rachidien ; les nerfs peuvent être comprimés ou détruits par le rétrécissement ou l'oblitération des trous de conjugaison à travers lesquels ils s'engagent ; ils éprouvent du côté de la concavité de la courbure de l'échine une atrophie ou une destruction qui déterminent un affaiblissement dans les fonctions des muscles auxquels ils se distribuent. Les détails que nous avons donnés précédemment sur la hauteur à laquelle les cordons nerveux émergent de la moelle épinière et sur les parties auxquelles ils se rendent, feront diagnostiquer d'une manière précise le siège de la lésion.

Les paralysies qui succèdent aux lésions du rachis et de la moelle épinière et qui sont compatibles avec la vie, restent ordinairement stationnaires ; elles s'aggravent rarement, et elles s'amendent quelquefois sous l'influence des divers traitements employés. Les eaux thermales et surtout l'électricité, ne doivent être mises en usage qu'autant que tous les symptômes locaux d'inflammation ont disparu.

Blessures du cou. — Lorsque les plaies du cou ont intéressé le larynx, la trachée-artère ou l'œsophage, elles peuvent être suivies de fistules qui donnent lieu, suivant le siège qu'elles occupent, à des phénomènes sur lesquels nous avons déjà appelé l'attention ; les fistules sont généralement difficiles à guérir en raison de la brièveté de leur trajet ; les procédés d'autoplastie eux-mêmes, n'en triomphent pas toujours.

Un fait remarquable, signalé par un certain nombre de

chirurgiens, et que nous avons rencontré deux fois (1). c'est la nécessité de maintenir en place indéfiniment les canules introduites dans la trachée après la bronchotomie. Sur certains malades, lorsqu'on veut enlever la canule, on voit apparaître des accidents de suffocation et une gêne de la respiration qui irait jusqu'à l'asphyxie, si l'on ne se hâtait de remettre l'instrument en place. Ce phénomène a été attribué à des spasmes de la portion postérieure de la trachée, à l'altération ou au rétrécissement du larynx consécutifs à la présence de la canule : ses causes sont loin d'être nettement précisées. Quoi qu'il en soit, certains malades sont condamnés à porter une canule dans la trachée, pendant toute leur vie : au point de vue de la santé générale, l'inconvénient n'est pas très-grand, si l'on a soin de donner au tube un calibre suffisant pour assurer amplement l'accès de l'air nécessaire à la respiration ; mais la phonation est perdue, et lorsque les malades veulent parler, ils ne produisent qu'un chuchotement très-bas, en raison de l'impossibilité où ils sont de faire passer une grande quantité d'air par la bouche.

Blessures du thorax. — Les blessures des parois du thorax qui ont intéressé dans toute leur épaisseur les muscles des bords antérieur et postérieur de l'aisselle, ou qui ont été accompagnées de larges pertes de substance siégeant vers la racine du membre supérieur, donnent quelquefois lieu à des cicatrices considérables qui entravent les mouvements du bras et l'empêchent de s'éloigner des parois de la poitrine.

Les blessures pénétrantes laissent presque toujours après elles, entre la plèvre pariétale et la plèvre pulmonaire, des adhérences qui déterminent des douleurs assez vives dans les grands mouvements inspiratoires, ou même quelquefois

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, t. IX, p. 251, et t. X, p. 129.

sous la simple influence des variations atmosphériques. Dans les cas où une pleurésie de longue durée a donné lieu à la formation de fausses membranes d'une grande épaisseur, on rencontre à la percussion, une matité de la poitrine, dans tout l'espace qui a été envahi par l'inflammation; bien que d'ailleurs la respiration s'exécute librement.

Dans les cas où à la suite d'un épanchement de sang dans la cavité des plèvres ou à la suite d'une pleurésie, un emphyème de pus s'est formé et a été évacué par l'art ou s'est ouvert spontanément, on voit souvent survenir une déformation plus ou moins prononcée du côté malade. Morgagni et Larrey (1) ont appelé l'attention sur ce phénomène. Le côté du thorax qui a été le siège de l'épanchement s'aplatit par l'abaissement, le rapprochement et le redressement des côtes; le mamelon et l'épaule sont situés plus bas que ceux du côté opposé, et le tronc s'incline du côté malade comme dans les cas de scoliose.

La guérison complète des épanchements purulents de la plèvre ne peut être obtenue que par les adhérences qui s'établissent entre le poumon et les parois thoraciques et qui effacent totalement la cavité pleurale : elle se fait quelquefois attendre fort longtemps; la plaie résultant de l'opération ou de la perforation spontanée de la poitrine reste alors fistuleuse et peut persister tant que la cavité des plèvres n'a pas totalement disparu, pendant plusieurs mois et même pendant plusieurs années, sans que les malades soient cependant exposés à de grands dangers.

La hernie du poumon peut se produire consécutivement à une blessure pénétrante du thorax : Richter (2)

(1) *Clinique chirurgicale*, t. V, p. 118.

(2) *Chirurgische Bibliothek*, t. III, p. 138.

a rapporté un cas de hernie du poumon consécutive à une fracture de côte par coup de feu ; Sabatier (1) en a relaté un autre consécutif à un coup de balonnette ; Larrey en cite un troisième consécutif à un coup de pointe de sabre (2). J. Cloquet a décrit une hernie du poumon consécutive à une plaie par un éclat d'obus (3). Morel Lavallée a donné l'observation d'une hernie consécutive à un coup de fleuret, et Nélaton en a rencontré une autre consécutive à une plaie par arme blanche (4).

Ces hernies se forment sans douleur et en repoussant peu à peu la cicatrice dont elles surmontent la résistance. Les fortes expirations, la toux, les efforts sont les causes de leur développement. Elles se présentent en général sous la forme d'une tumeur molle, sans changement de couleur à la peau, indolente, élastique, augmentant de volume dans les efforts et la toux, donnant lieu au murmure vésiculaire, quelquefois réductible avec un bruit de crépitation ; elles n'entraînent pas habituellement d'accidents et ne réclament pour tout traitement qu'un bandage contentif.

Blessures de l'abdomen et du bassin. — Des troubles variables du côté de la digestion, des hernies plus ou moins volumineuses, des fistules stomacales ou intestinales peuvent être le résultat des blessures de l'abdomen. Les brides ou les adhérences péritonéales exposent à la production d'étranglements internes.

Tous les traités de chirurgie renferment l'histoire et les moyens de traitement de ces différentes affections que nous bornons à signaler. Il en est de même des fistules qui peuvent succéder aux blessures de la vessie et du rec-

(1) *De la médecine opératoire*, 2^e éd., t. I, p. 206.

(2) *Mémoires et campagnes*, t. III, p. 92.

(3) *Nouveau Journal de médecine*, t. VI, p. 309.

(4) *Mémoires de la Société de chirurgie de Paris*, t. I, p. 143 et 191.

tum, de la présence de corps étrangers dans le réservoir urinaire, des rétrécissements et des fistules traumatiques du canal de l'urètre, des déviations de la verge à la suite de la lésion des corps caverneux.

Les mutilations des organes génitaux ont une influence marquée sur le moral des sujets qui en sont atteints. Un grand nombre de blessés sont en proie à une profonde tristesse qui les pousse au suicide. La perte des testicules est plus facilement supportée que l'ablation totale de la verge qui ne permet plus les rapprochements sexuels. Quelques chirurgiens se sont demandé, si dans les cas où, les testicules restant intacts, la verge a été emportée à sa racine, la castration ne remédierait pas au désespoir des mutilés en éteignant leurs désirs impossibles à satisfaire. Nous pensons que la question doit être résolue négativement : le temps apporte avec lui l'indifférence ou l'oubli, si, par des artifices dont l'histoire des perversions génésiques renferme de nombreux et tristes exemples, la passion érotique ne parvient pas à tromper la nature.

Amputations et résections. — En donnant la description des cicatrices dans les différents tissus nous avons fait celle des cicatrices qui succèdent aux amputations et aux résections; nous avons dit de même, en appréciant chacune de ces opérations, quels résultats définitifs on pouvait en espérer.

On répète généralement que les cicatrices qui succèdent aux opérations permettent de reconnaître le procédé qui a été employé; cela n'est pas absolument vrai. A la suite d'opérations réglées, qui ont été pratiquées au lieu d'élection et qui ont marché régulièrement vers la guérison, les moignons conservent, en effet, jusqu'à un certain point, leur forme primitive. Cependant l'élasticité de la peau et la rétractilité musculaire y apportent quelquefois des changements notables et altèrent leur configuration. A plus forte raison,

lorsque les plaies ont été prises d'inflammation et suppuré pendant longtemps, lorsqu'elles ont été enval par la pourriture d'hôpital, lorsque les opérations ont faites dans un lieu commandé par les accidents et par procédés de nécessité, comme cela arrive fréquemment la suite de coups de feu ou de l'action de gros projectile ne peut-on toujours dire quels sont les procédés et même les méthodes qui ont été suivis.

Des cicatrices complexes résultent habituellement amputations. Les parties molles se soudent entre elles adhèrent à l'extrémité de l'os coupé dans sa continuité s'effile et dont le canal médullaire se ferme par une mince de tissu compacte : quelquefois l'extrémité de se couvre de végétations ou augmente de volume par couches osseuses superposées et prend la forme d'une massue. Les muscles des lambeaux s'atrophient généralement, et les parties molles se confondent jusqu'à une certaine hauteur au-dessus de la section et se transforment en une sorte de gangue fibro-celluleuse : les adhérences de la cicatrice contracte avec le bout de l'os se relâchent s'étendent et disparaissent quelquefois; les parties molles sont alors plus ou moins mobiles sur l'extrémité du moignon, et une bourse séreuse peut se développer au-dessus d'elles. La mise en liberté de la cicatrice se rencontre beaucoup plus souvent à la suite des désarticulations qu'à la suite des amputations dans la continuité.

Il est à remarquer qu'après les désarticulations, les tendons osseuses ne conservent pas toujours leur volume; elles se réduisent, s'atrophient et finissent quelquefois par s'effiler comme les os coupés dans leur continuité. Nous avons vu jadis, à l'hôtel des Invalides, un militaire désarticulé au genou, qui présentait une telle atrophie des condyles du fémur, que son moignon avait l'aspect d'un cône très-aigu. Cette considération mérite d'être notée par les chirurgiens.

qui pourraient fonder de trop grandes espérances sur les services à attendre des moignons succédant aux désarticulations. L'atrophie se rencontre également sur les cavités articulaires et sur les os qui les supportent : la cavité cotyloïde et l'os iliaque, la cavité glénoïde et les portions de l'omoplate qui concourent à la compléter, se combler et se réduisent de volume après l'extirpation de la cuisse ou du bras. Voici quel était l'état de la cavité cotyloïde et du bassin sur l'opéré de la désarticulation de la cuisse dont les pièces pathologiques sont représentées figures 104 et 105. La cavité cotyloïde est totalement comblée par du tissu fibro-graisseux qui la transforme en surface plane. Le sacrum et le coccyx soudés ensemble sont déviés à droite ; la fosse iliaque interne est plus excavée qu'à l'état normal ; l'épine iliaque antéro-supérieure est rapprochée de l'angle sacro-vertébral ; la fosse iliaque externe s'est aplanie et a pris une direction verticale. Cette déformation tient sans doute à l'habitude prise par le malade de s'asseoir sur la cuisse et l'ischion du côté sain, au défaut d'antagonisme des muscles du bassin, ceux qui s'insèrent à la cuisse étant coupés, et ceux du dos et de l'abdomen ayant conservé leur action ; à la pression du membre artificiel sur le moignon (1).

Les phénomènes d'anatomie pathologique et de réparation qui succèdent aux résections dans la contiguïté sont moins connus que ceux qui succèdent aux amputations et ont été moins étudiés, en raison de la rareté des autopsies qui ont été faites. C'est pourquoi nous avons fait représenter (*fig.* 117) une pièce intéressante de résection guérie du coude gauche, recueillie sur un sujet qui succomba, plusieurs années après l'opération nécessitée par un coup de feu, à une maladie tout à fait étrangère à l'accident. La

(1) *Bulletin de la Société de chirurgie*, séance du 3 février 1862.

DES RÉSULTATS ÉLOIGNÉS DES BLESS. PAR ARMES DE GUERRE.

résection a porté sur l'humérus seul dont les condyles ont été enlevés tout entiers; le cubitus et le radius ont été



FIGURE CXVII. — Résection du coude.
(Musée du Val-de-Grâce.)

respectés. Le malade jouissait de mouvements de flexion sur le bras assez énergiques; l'extension se faisait incomplètement et se faisait par le poids de l'a-

vant-bras plutôt que par la contraction du muscle brachial. Aucune réparation osseuse ne paraît avoir eu lieu du côté de l'humérus; la tête du radius a conservé sa forme; l'extrémité du cubitus présente un raccourcissement et une augmentation de volume notable de l'olécrane, en même temps qu'une disparition presque complète de la cavité sigmoïde. Les surfaces articulaires sont dépouillées de leurs cartilages et recouvertes, comme l'extrémité de l'humérus, d'une lame compacte de tissu osseux. Une capsule fibreuse enveloppe l'articulation; continue sans ligne de démarcation avec les os de l'avant-bras, elle adhère à l'humérus d'une façon moins régulière, tout près de sa section, et forme un repli dirigé vers l'intérieur et dans la direction de l'article.

On trouve plus souvent des adhérences ligamenteuses qu'une capsule fibreuse entre les extrémités des os qui ont été enlevés, ou entre l'extrémité réséquée de l'os et la cavité ou la surface articulaire respectées. Textor (1) a rencontré deux fois des ménisques inter-articulaires, entre la cavité glénoïde et l'extrémité supérieure de l'humérus réséquée.

Dans ces circonstances, l'articulation jouit toujours d'une

(1) *Ueber die Wiedererzeugung der Knochen nach Resectionen bei Menschen.* Würzburg, 1843.

mobilité en rapport avec la solidité des adhérences fibreuses qui réunissent les os.

Il n'est pas rare de voir se produire des jetées osseuses sur les extrémités osseuses réséquées; ces végétations apportent ordinairement une gêne plus ou moins grande dans les mouvements; elles déterminent l'ankylose lorsqu'elles viennent à se souder entre elles. Lorsque les os réséqués sont mis en contact, ils se réunissent quelquefois par un cal fibreux très-court et très-solide qui peut en imposer pour un cal osseux; d'autres fois ils se soudent par un cal osseux véritable. Le membre perd alors en mobilité ce qu'il gagne en solidité : c'est une circonstance défavorable pour le membre supérieur et favorable, au contraire, pour le membre inférieur.

Des cicatrices plus ou moins régulièrement disposées, des raccourcissements, des changements de forme ou de direction se rencontrent sur les membres dont les articulations ont été le siège de résections, et entraînent des modifications notables dans leur fonctionnement. Nous ne croyons pas devoir revenir sur ce sujet dont nous nous sommes occupé, en parlant de chacune des résections en particulier.

CHAPITRE XX

DU SERVICE DE SANTÉ EN CAMPAGNE

Personnel médical des ambulances et des corps de troupes.

Matériel. Ambulances : caisson. Nomenclature et répartition des objets contenus dans le caisson. Répartition du linge à pansements et de la charpie dans les appareils, caisses ou paniers du caisson. Instruments de chirurgie.

Cantines d'ambulance : Nomenclature et répartition des objets contenus dans les cantines de chirurgie. Nomenclature et répartition des objets contenus dans les cantines de pharmacie.

Cantines d'infirmerie régimentaire. Nomenclature des objets contenus dans les cantines d'infirmerie régimentaire. Instruments de chirurgie.

Sac d'ambulance pour l'infanterie. Sacoche d'ambulance pour la cavalerie. Instruments de chirurgie et objets divers contenus dans les sacs et les sacoche d'ambulance. Trousse réglementaire.

Moyens de transport. Caissons. Mulets de cacolets. Mulets de litières. Brancards ; moyens divers. Évacuations de malades et blessés.

Fonctionnement des ambulances.

« Les intendants et les sous-intendants militaires sont responsables du service de santé ; ils sont chargés de la réunion des moyens de secours et de transport pour les blessés. Avant et pendant l'action, ils doivent s'occuper de ces soins importants ; ils rendent compte aux officiers généraux. Les généraux et les chefs d'état-major mentionnent dans leur rapport les membres de l'intendance et les officiers de santé qui se sont distingués par leur activité et leur zèle (1). »

Cet article de l'ordonnance sur le service en campagne est le seul où les médecins militaires soient nominativement

(1) Ordonnance du roi sur le service des armées en campagne du 3 mai 1832, tit. XIII, art. 136.

désignés ; il est intitulé dans l'instruction sommaire pour les combats : « *Devoirs des intendants et des sous-intendants.* »

Le chapitre IV de la même ordonnance, intitulé *De l'Intendance* (1), ne mentionne le service de santé que d'une manière générale et dans les termes suivants : « Les intendants et les sous-intendants soumettent aux officiers généraux leurs propositions pour la formation des magasins, hôpitaux et ambulances, etc.

En temps de guerre comme en temps de paix, les médecins empruntent donc leurs moyens d'action matériels aux fonctionnaires de l'intendance : ils n'auraient même, d'après les articles que nous venons de citer, aucune responsabilité, et encore moins d'initiative. Mais les médecins, comme les fonctionnaires de l'intendance, manqueraient à leur véritable mission, s'ils s'en tenaient toujours, pour l'accomplir, à la rigoureuse interprétation du règlement. Les premiers, en déclinant toute responsabilité et toute initiative, les seconds, en prétendant maintenir une unité de direction souvent impossible, se rendraient également coupables de lèse-humanité : la responsabilité matérielle des uns, la responsabilité morale des autres, leurs initiatives sont fréquemment confondues par les nécessités de la guerre, et leurs efforts s'unissent heureusement pour le soulagement des malades et des blessés.

Les considérations qui se rattachent au service de santé en campagne, sont relatives 1° au personnel nécessaire à son fonctionnement ; 2° aux ressources matérielles mises à sa disposition. L'exposé sommaire que nous présentons du personnel et du matériel du service de santé en campagne, est plutôt conforme aux besoins de ce service et aux errements généralement suivis qu'aux prescriptions réglementaires presque toujours modifiées selon les circonstances.

Personnel. — Le service médical se compose :

(1) *Des rapports journaliers*, art. 11.

- 1° D'un médecin en chef de l'armée;
- 2° De médecins en chef de corps d'armée;
- 3° De médecins attachés les uns aux hôpitaux, les autres aux ambulances;
- 4° De médecins attachés aux corps de troupes.

Les fonctions de médecin en chef d'armée sont dévolues à un médecin inspecteur, lorsque l'importance numérique de l'armée le comporte ; dans le cas contraire, elles sont remplies par un médecin principal. L'article 47 du décret du 23 mars 1852 énonce que les médecins inspecteurs peuvent être employés à la *direction du service médical des armées* : il a été mis à exécution à l'armée d'Orient en 1854. Une armée considérable compte toujours un certain nombre de corps d'armée ; les fonctions de médecin en chef de corps d'armée sont dévolues à des médecins principaux.

Nous nous bornerons à dire que les attributions de médecin en chef d'armée et de médecin en chef de corps d'armée sont encore aujourd'hui consultatives : ces officiers donnent leur avis sur la répartition et sur la destination du personnel médical, suivant les besoins du service ; sur la composition du matériel et des approvisionnements des hôpitaux et ambulances ; sur la création, le nombre et la contenance des établissements hospitaliers ; sur les mesures d'hygiène générale ; sur l'alimentation et sur l'état sanitaire de l'armée ; sur le service général des hôpitaux, ambulances et infirmeries ; sur l'installation des ambulances et les dispositions à prendre pour le service des blessés pendant les combats ; sur l'évacuation des malades et blessés. Ils adresseront à qui de droit les rapports qui leur sont demandés sur les différentes parties du service de santé, rapports dont les éléments sont fournis au médecin en chef d'armée par son inspection directe et par les médecins en chef de corps d'armée, et à ceux-ci par leur inspection directe et par les médecins des hôpitaux et ambulances. Il serait à

désirer que le médecin en chef de l'armée et les médecins en chef de corps d'armée étendissent leur action sur tout le personnel médical de l'armée (hôpitaux et corps de troupes), et qu'ils assistassent, avec les autres chefs de service, au rapport journalier du général en chef ou des commandants de corps d'armée.

Le personnel de santé des hôpitaux est composé, comme en temps de paix, selon l'importance des établissements. Celui des ambulances se compose de médecins principaux, de^e médecins majors et de médecins aides-majors. L'ambulance du grand quartier général de l'armée, et les ambulances des quartiers généraux de corps d'armée servent habituellement de réserves pour le personnel médical ; les médecins en sont détachés suivant les besoins du service, soit à des ambulances divisionnaires, soit auprès des corps de troupes. Un médecin principal est ordinairement le chef de l'ambulance du grand quartier général, et un médecin major de 1^{re} classe, le chef de l'ambulance du quartier général d'un corps d'armée. A l'armée d'Orient, le personnel des ambulances était composé de la manière suivante : un médecin principal, un médecin-major et huit aides-majors. Cette constitution, plus large que la constitution réglementaire, a l'avantage de permettre le dédoublement de l'ambulance, en cas de besoin, et de donner pour chef à chacune de ses fractions un médecin d'un grade jouissant d'une autorité suffisante.

Les ambulances divisionnaires d'infanterie comportent :

Un médecin major de 1^{re} classe ;
Quatre ou six aides-majors.

Celles de cavalerie :

Un médecin major de 1^{re} ou de 2^e classe ;
Trois ou quatre aides-majors.

Tous les médecins chefs d'ambulance devraient être

spécialement chirurgiens, en raison de la nécessité où ils se trouvent de faire des opérations ou de traiter des accidents traumatiques.

Les corps de troupes doivent avoir :

Un régiment d'infanterie..	{ Un médecin major de 1 ^{re} classe. Un médecin major de 2 ^e classe; Un aide-major.
Un bataillon de chasseurs.	{ Un médecin major de 2 ^e classe; Un aide-major.
Un régiment de cavalerie.	{ Un médecin major de 2 ^e classe; Un aide-major.

Le personnel médical des batteries d'artillerie attachées à chaque division, celui de la réserve et du parc d'artillerie, celui des équipages de ponts, devraient être fournis par chacun de ces corps en particulier : mais ces troupes ne marchant que par fractions et leurs médecins ne pouvant se multiplier, il en résulte que les ambulances sont la plupart du temps obligées de détacher auprès de ces fractions de corps une partie de leur personnel, et se trouvent affaiblies d'autant.

Un pharmacien principal remplit à l'armée les fonctions de pharmacien en chef : ces fonctions consistent dans le soin d'assurer les approvisionnements en médicaments, soit par des marchés autorisés sur place, soit par des demandes régulières aux magasins centraux ; dans la direction du dépôt ou de la réserve de médicaments la plus considérable de l'armée ; dans des expertises d'eaux, de liquides ou de substances alimentaires d'une pureté incriminée, faites par lui ou sous sa direction.

Dans les hôpitaux temporaires, le service pharmaceutique fonctionne comme dans les hôpitaux de l'intérieur.

On est dans l'habitude d'attacher un pharmacien à chaque ambulance ; c'est peut-être une superfétation, attendu que les préparations pharmaceutiques des ambulances ne sont pour la plupart que des préparations ex-

téporanées, et que le plus grand nombre des médicaments est dosé à l'avance ou facilement dosable : les ambulances des colonnes expéditionnaires de l'Algérie n'ont jamais eu de pharmacien, sinon exceptionnellement, pas plus que les infirmeries régimentaires.

Des médecins des localités parcourues par l'armée peuvent être requis pour venir en aide au personnel médical militaire. Ils sont pris, autant que possible, parmi ceux que leur réputation désigne comme les plus capables : ils offrent quelquefois spontanément leurs services, et ne demandent aucune rémunération. Les services payés étant les seuls pour lesquels on soit en droit de montrer de l'exigence, on fera bien, sauf de très-rares exceptions, de ne pas mettre à profit une générosité dont l'élan peut n'être que de courte durée.

Le personnel administratif et les infirmiers sont distribués dans les hôpitaux et ambulances suivant l'importance du service : on affecte de 8 à 20 infirmiers au service d'une ambulance : dans les corps de troupes, les soldats portesacs sont les adjuvants des médecins.

Matériel. — Les ressources matérielles nécessaires au service des malades et blessés sont : d'une part, des médicaments, des objets de pansement, des instruments de chirurgie, des ustensiles et objets mobiliers ; de l'autre, des moyens de transport.

Ambulances. — Dans les ambulances, les ressources matérielles sont réunies dans des caisses dites *cantines*, ou dans un fourgon dit *caisson*, adopté par décision ministérielle du 29 août 1854.

Caisson. — Les figures 118, 119, 120, 121 et 122 représentent, à l'échelle de 0^m,04 pour un mètre, le plan figuratif du devant et du derrière du caisson, des faces latérales de droite et de gauche, des plans inférieur, intermédiaire et supérieur.

DU SERVICE DE SANTÉ EN CAMPAGNE.

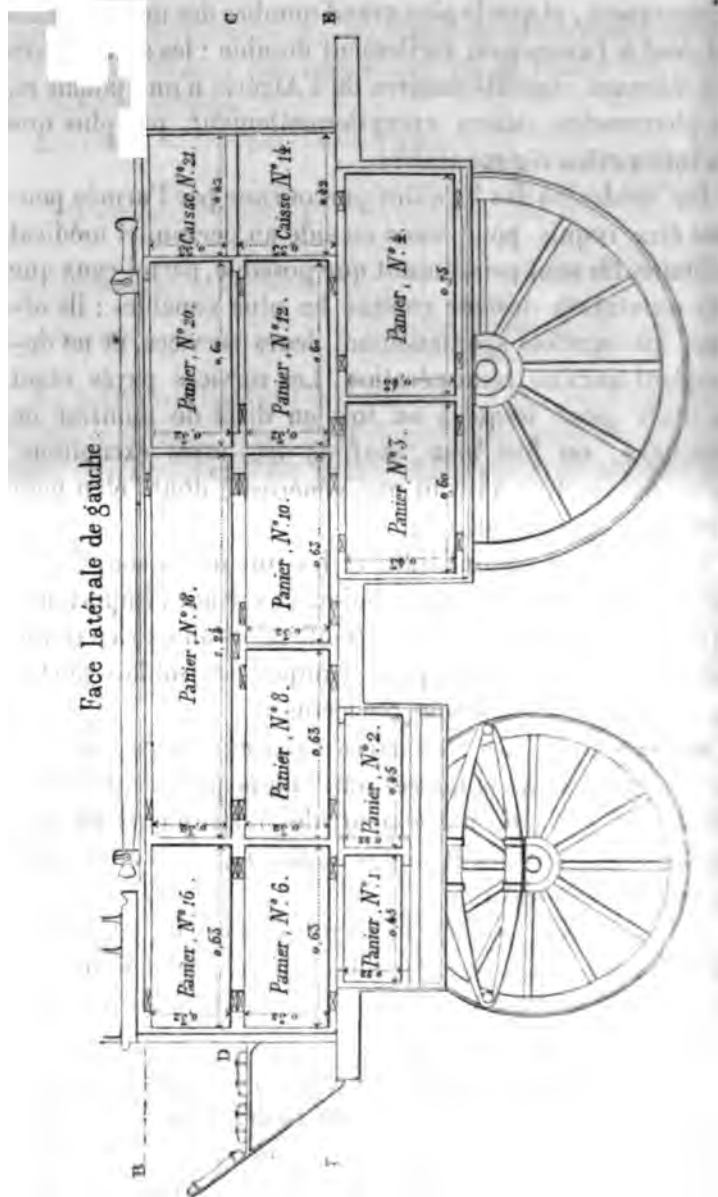


FIGURE CXVIII. — Plan figuratif du caisson d'ambulance. (Modèle du 20 août 1854.)

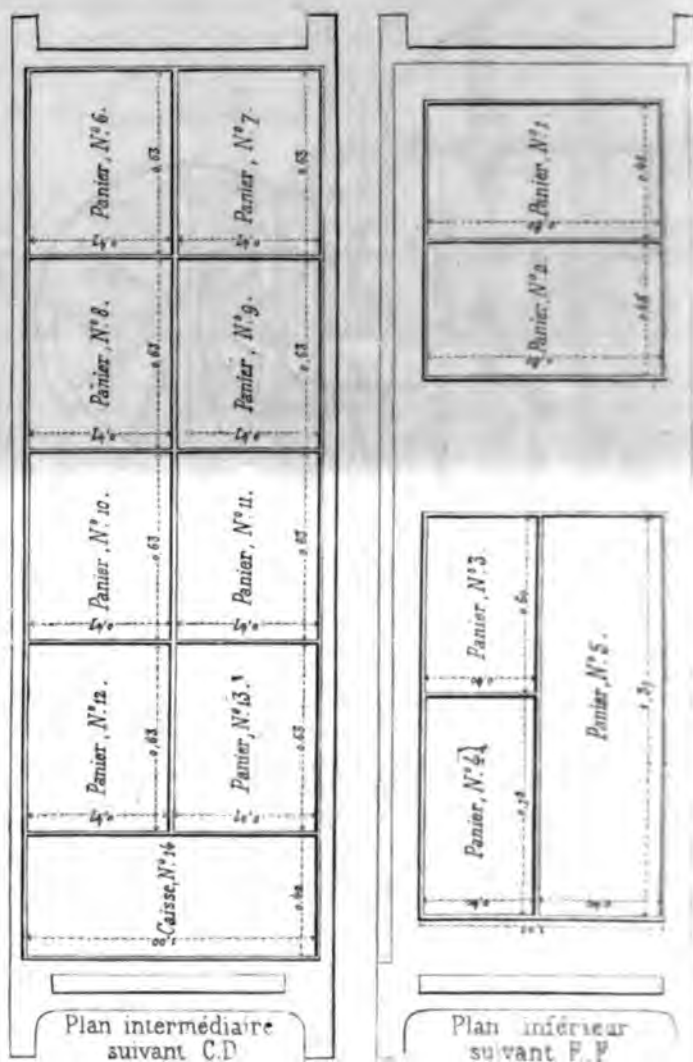


FIGURE CXX. — Plan figuratif du caisson d'ambulance. (Mortier & 20 août 1854.)

INDICATION DU CONTENU DU CAISSON

Plan inférieur suivant EF.

Panier n° 1. — 9 kilos de charpie de fil.

Panier n° 2. — 9 kilos de charpie de fil.

Panier n° 3. — 2 biberons. — 1 seringue à piston. — 1 vase en fer-blanc contenant 3 kilos d'huile d'olive. — 1 vase en fer-blanc contenant : 1 kilo d'huile à brûler; 3 litres d'alcool à 22° en 2 flacons; 3 litres de vinaigre en 2 flacons; 2 kilos d'acétate de plomb liquide en 1 flacon; 1 kilo de mélange solidifiable en 1 flacon. — 1 boîte contenant 3 kilos 500 grammes de sel gris. — 50 bouchons de liège assortis. — 1 poëlon en fer battu étamé. — 1 mortier en marbre avec son pilon en bois. — 1 pierre à repasser avec cuir dans son étui.

Panier n° 4. — 1 bidon. — 2 bougeoirs. — 2 cuillers à bouillon. — 10 écuelles de 1 litre. — 1 écumoire. — 30 gobelets. — 2 lanternes à bougie. — 1 lanterne avec lampe et capsule. — 10 pots à tisane de 1 litre. — 1 seau à bouillon. — 2 couteaux de cuisine. — 1 crémaillère de campagne. — 2 fourchettes à distribution. — 2 marmites en fer battu étamé. — 1 sac d'outils

Panier n° 5. — Grand linge à pansement : 6 draps; 12 coussins de blessés garnis; 25 écharpes. — 5 bandages herniaires assortis. — 3 kilos 500 grammes de coton cardé dans un sac. — 6 bandes de carton. — 3 sacs à denrées. — 2 kilos de corde. — 1 kilo de ficelle. — Appareils à fractures en fil de fer : 2 pour cuisses; 4 pour jambes; 1 pour bras; 4 pour avant-bras. — Attelles assorties : 8 pour fractures de cuisses; 10 pour fractures de jambes; 10 pour fractures de bras; 20 pour fractures d'avant-bras; 3 équerres semelles; 5 palettes palmaires. — 1 aiguille à emballer.

Plan intermédiaire suivant CD.

Panier n° 6. — Grand linge à pansement.

Panier n° 7. — 7 kilos de charpie de fil; 2 kilos de crin frié dans un sac. — Grand linge à pansement. — 150 bandes roulées assorties.

Paniers n° 8 à 13, contenant chacun : Petit linge à pansement : 300 compresses assorties; 7 compresses fenêtrées; 1 paquet de lambeaux. — 3 kilos de charpie de fil.

Caisse n° 14. — 3 appareils de chirurgie contenant chacun : 30 bandes roulées; 50 compresses assorties; 1 compresse fenêtrée; 500 grammes de charpie; 1 seringue à injection; 1 boîte d'appareil; 1 capsule d'appareil; 4 petits flacons carrés; 1 verre pour ventouses; 1 éponge; 125 grammes de sparadrap; 25 grammes d'agaricamadouvier; 125 épingles. — Grand linge préparé : 18 bandages de corps; 8 bandages carrés; 5 bandages en T; 8 bandages triangulaires; 40 écharpes; 5 suspensoirs. — Petit linge : 10 compresses fenêtrées. — 15 aiguilles dans un étui. — 1,000 épingles. — 4 éponges fines. — 100 grammes de fil à coudre. — 8 grammes et demi de fil à ligature. — 30 mètres de ruban de fil pesant 125 grammes.

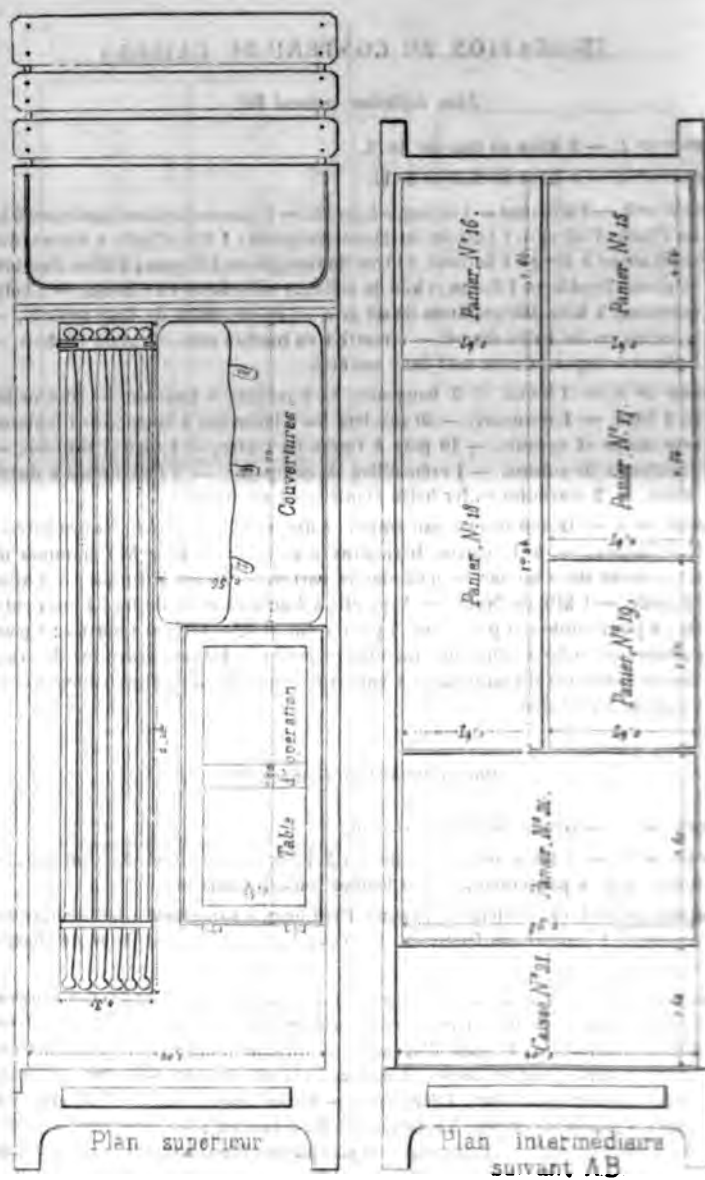


FIGURE CXXI. — Plan figuratif du civas d'ambulance. (Modèle du 20 août 1854.)

INDICATION DU CONTENU DU CAISSON

Plan intermédiaire suivant AB.

Panier n° 15. — Même composition que les paniers 8 à 13.

Panier n° 16. — 8 musettes en coutil, dont quatre garnies chacune de : 30 bandes roulées; 50 compresses assorties; 1 compresse fenêtrée; 500 grammes de charpie.

Panier n° 17. — Même composition que les paniers 8 à 13.

Panier n° 18. — Grand linge préparé : 5 bandages à fractures de cuisses; 5 bandages pour fractures de jambes; 5 bandages pour fractures de bras; 5 bandages pour fractures d'avant-bras; 6 coussins de blessés garnis. — 1 pour cuisses. — Appareils à fractures en fil de fer : 2 pour jambes; 2 pour bras; 2 pour avant-bras. — Atelles : 2 équerrés semelles; 5 palettes palmaires.

Panier n° 19. — 6 bandes de carton. — 4 kilos 500 grammes de charpie de fil. — 2 appareils de chirurgie garnis comme ceux de la caisse n° 14.

Panier n° 20. — 1 boîte contenant : 1 assortiment de médicaments; 21 flacons assortis; 2 pots en faïence; 24 sondes d'hommes; 2 sondes œsophagiennes; 1 spatule à grains; 1 trébuchet; 10 broches de liège. — 1 boîte à amputation et à trépan n° 2, avec étui. — 1 boîte de couteaux de rechange n° 4, avec étui. — 1 boîte contenant : 2 kilos de gomme arabique; 2 kilos de sucre; 2 kilos de cire jaune; 1 kilo de sparadrap. — 1 boîte contenant : 30 bougies stériques; 30 bougies de cire. — 1 boîte contenant : 5 mains de papier; 24 plumes; 3 canifs; 6 crayons. — 1 kilo de savon. — 8 tabliers d'officiers de santé. — 6 tabliers d'infirmiers. — 14 serviettes. — 8 torchons. — 3 encriers de corne. — 2 bougeoirs. — 1 lanterne à bougie. — 1 boîte à briquet. — 15 aiguilles dans un étui. — 100 grammes de fil à coudre. — 500 grammes de coton cardé.

Caisse n° 21. — 3 appareils de chirurgie comme ceux de la caisse n° 14. — Grand linge préparé : 18 bandages de corps; 8 bandages carrés; 5 bandages en T; 8 bandages triangulaires; 40 écharpes; 5 suspensoirs. — Petit linge : 14 compresses fenêtrées. — 15 aiguilles dans un étui. — 1,000 épingles. — 4 éponges fines. — 100 grammes de fil à coudre. — 87 grammes et demi de fil à ligatures. — 30 mètres de ruban de fil pesant 125 grammes.

Plan supérieur.

Objets en vogue. — 3 couvertures de laine grise sous enveloppe. — 3 sangies de brancards. — 6 bretelles de brancards. — 6 hampes de brancards. — 1 porte-hampes. — 1 table d'opération à dossier. — 1 hêche. — 1 hache. — 1 pioche. — 1 sepe. — 1 scie à main. — 1 cadenas pour fermer le caisson.

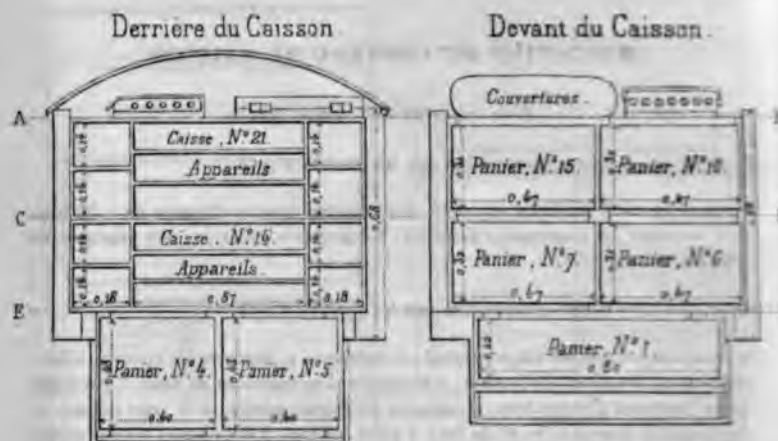


FIGURE CXXII. — Plan figuratif du caisson d'ambulance. (Modèle du 20 août 1854.)

Le devant du caisson ne s'ouvrant pas, les paniers n° 1, 6, 7, 15 et 16 qui s'y trouvent, ne peuvent être déchargés que les derniers; mais ils ne renferment que des approvisionnements de charpie et de linge dont le besoin n'est pas immédiat.

Le derrière du caisson et sa partie supérieure s'ouvrent largement. A la partie supérieure sont placés les couvertures, les brancards, une table d'opération et quelques ustensiles. Sur le derrière du caisson se trouvent les caisses n° 14 et 21 qui peuvent être mises seules et immédiatement à la disposition des chirurgiens: elles renferment tous les objets nécessaires aux premiers pansements et aux opérations. Immédiatement en arrière d'elles et sur le même plan est placé le panier n° 20, où se trouvent les boîtes à amputations, un assortiment de médicaments et les objets indispensables, tabliers, serviettes, lanternes, bougies, etc. Cet aménagement permet de ne décharger tout d'abord que la caisse n° 21 et le panier n° 20, dont le contenu fournit aux besoins les plus urgents.

Nomenclature et répartition des objets contenus dans le caisson.

DÉNOMINATION DES OBJETS.	QUANTITÉS	NUMÉROS et COMPARTIMENTS des contenants où sont placés les objets.
Médicaments.		
Feuilles de thé hyswin.....	kilogr. » 100	} Panier n° 20.
Agaric amadouvier.....	— » 300 (1)	
Gomme arabique.....	— 2 »	
Cire jaune.....	— 2 »	
Huile d'olive.....	— 4 »	
Acide acétique à 10°.....	— » 500	
Ammoniaque liquide à 22°.....	— » 250	
Emétique pulvérisé.....	— » 020	
Ether sulfurique alcoolisé.....	— » 060	
Chloroforme.....	— » 300	
Acétate de plomb cristallisé.....	— » 175	
Sulfate de quinine.....	— » 025	
Acétate de plomb liquide.....	— 2 »	
Alcool de cannelle de Ceylan.....	— » 100	
Alcoolé de camphre étendu.....	— 1 »	
Alcoolé d'extrait d'opium.....	— » 200	
Extrait d'opium.....	— » 020 (2)	
Mélange solidifiable.....	— 1 800	
Poudre hémostatique de Bonafoux.....	— » 500	
Percaline adhésive.....	bandes. 30 » (3)	
Sparadrap de diachylon.....	kilogr. 3 400 (4)	
Objets de pansement.		
Sondes œsophagiennes.....	nomb. 2 » (5)	} Panier n° 20.
Sondes d'hommes.....	— 24 »	
Bandes roulées.....	kilogr. 82 » (6)	
Linge à pansement, grand.....	— 81 »	} Paniers 5, 20.
— — petit.....	— 114 »	
Charpie de fil.....	— 60 »	} Paniers 5, 20.
Coton cardé.....	— 4 » (7)	
Bandes de carton.....	nomb. 12 »	Panier 18.
Aiguilles.....	— 45 »	Caisnes 14, 21.
Epingles.....	— 3000 » (8)	Panier 20.
Eponges.....	kilogr. » 640 (9)	Caisnes 14, 21.
Fil à ligature.....	— » 175	} Caisnes 14, 21.
Fil à coudre.....	— » 300 (10)	
Ruban de fil.....	— » 750	
<p>(1) 200 grammes dans les 8 appareils et 100 grammes dans la boîte à médicaments. (2) 1 kilo dans la boîte à compartiments et 800 grammes dans la boîte à médicaments. (3) 1 kilo dans les appareils de chirurgie, 1 kilo 400 gr. dans la boîte à médicaments. (4) 1 kilo dans la boîte à compartiments. (5) Sous la boîte à médicaments. (6) Voir l'état de répartition ci-contre. (7) 3 kilos 500 gr. dans le panier n° 5, 500 gr. dans le panier n° 20. (8) 1000 dans les appareils de chirurgie et 2000 dans les caisses 14 et 21. (9) 8 dans les appareils et 8 dans les caisses 14 et 21. (10) 250 gr. en pièces et 500 gr. pour appareils à fracture et bandages divers.</p>		

DÉNOMINATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.	NUMÉROS ET COMPARTIMENTS DES CONTENANTS àvant placés les objets.
Objets de pansements (Suite).		
Bandages herniaires de droite.....	2 *	Panier n° 3.
— — de gauche.....	2 *	
— — de 2 1/2 corps.....	1 *	
Denrées.		
Bougies stéariques.....	30 *	Panier n° 20.
— de cire.....	30 *	
Coton pour mèches.....	* 025	Panier 3.
Eau-de-vie.....	3 *	
Huile à brûler.....	1 *	
Savon blanc.....	1 *	Panier 20.
Sel gris.....	3 500	Panier 3.
Sucre.....	2 *	Panier 20.
Vinaigre.....	3 *	Panier 3.
Objets divers.		
Bouchons de liège.....	50 *	Panier n° 2.
Broches en liège.....	10 *	Panier 20.
Canifs.....	3 *	
Corde.....	2 *	Panier 5.
Crayons.....	6 *	Panier 20.
Encriers de corne.....	3 *	
Etois à aiguilles.....	3 *	Caisses 14, 21.
Ficelle.....	1 *	Panier 20.
Papier blanc.....	5 *	Panier 5.
Plumes.....	24 *	Panier 20.
Verres à boire.....	8 * (1)	Caisses 14, 21. Panier 19.
Effets et objets mobiliers.		
Couvertures de laine beige.....	3 *	Plan supér.
Enveloppes en toile pour couvertures.....	1 *	
Serviettes.....	14 *	Panier n° 20.
Tabliers d'officiers de santé.....	8 *	
Tabliers d'infirmiers.....	6 *	
Torchons.....	8 *	
Sacs à denrées.....	3 *	Panier 5.
Bib-rons.....	2 *	Panier 3.
Matières premières. — Crin frisé.....	2 *	Panier 7.

(1) Dans les appareils.

DÉNOMINATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.	NUMÉROS et COMPARTIMENTS des contenant des objets.																
Objets de chirurgie.																		
Attelles de cuisse	18	} Panier n° 18.																
Attelles de jambe	20																	
Attelles pour bandages à fractures. de bras	20																	
Attelles de bras	30																	
Attelles à équerres	5																	
Attelles à palettes	10 (1)	} Caisnes 14, 21. Panier 19.																
Appareils d'ambulances	8																	
Appareils à fractures en fil de fer étamé. de jambe avec semelle	6	} Paniers 5, 18.																
Appareils de cuisse	3																	
Appareils de bras	6																	
Appareils d'avant-bras	3																	
Boîte à amputation et à trépan n° 2	1	} Panier 20.																
Boîte de couteaux de rechange n° 4	1																	
Bancards avec bretelles	3	} Plan supér.																
Étuis en couteil imperméable pour caumes d'instruments	2																	
Musettes appareils en couteil imperméable	8	} Panier 16. Plan supér.																
Porte-lampes de bancards	1																	
Seringues à piston d'un litre	1	} Panier n° 3. Caisnes 14, 21.																
Seringues garnies en cuir. à injection	8 (2)																	
Table d'opération à dossier	1	} Plan supér.																
Ustensiles en fer-blanc.																		
Bidon, petit	1	} Panier n° 4. Panier 20.																
Boîte à briquet	1																	
Boîtes et capsules d'appareil	10 (3)	} Caisnes 14, 21. Panier 19.																
Bongeoirs	4																	
Écuelles d'un litre	10	} Panier 4. Panier 3.																
Étui en fer-blanc pour pierre à aiguiser	1																	
Gobelets	30	} Panier 4. Paniers 5, 20.																
Lanternes à bougie	3																	
Lanternes avec lampe et capsule	1	} Panier 4.																
Pots à tisane d'un litre	10																	
Seau à bouillon, petit	1	} Panier 3.																
Vase pour l'huile d'olives	1																	
Vase à brûler	1																	
<p>(1) Les attelles sont réparties ainsi qu'il suit :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">APPAREILS À FRACTURES PRÉPARÉS.</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">EN RÉSERVE.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Panier n° 18.</td> <td style="text-align: center;">Panier n° 5.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>			APPAREILS À FRACTURES PRÉPARÉS.	EN RÉSERVE.	Panier n° 18.	Panier n° 5.	10	8	10	10	10	16	10	20	2	3	5	5
APPAREILS À FRACTURES PRÉPARÉS.	EN RÉSERVE.																	
Panier n° 18.	Panier n° 5.																	
10	8																	
10	10																	
10	16																	
10	20																	
2	3																	
5	5																	
<p>(2) Dans les appareils.</p> <p>(3) 8 boîtes et 8 capsules dans les appareils</p>																		

DÉNOMINATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.	NUMÉROS et COMPARTIMENTS des contenants si ce sont plants ou objets.		
Ustensiles en fer noir, fer forgé et fer battu étamé.				
Aiguille à emballer.....	nomb. 1	Panier n° 5.		
Bêche.....	1			
Couteaux de cuisine.....	2	Panier 4.		
Cadenas, petit.....	1	Extérieur.		
Crémaillère de campagne.....	1	Panier 4.		
Fourchettes à distribution.....	2			
Hache.....	1	Plan supér.		
Pioche.....	1			
Scie à main.....	1			
Serpe.....	1			
Spatule à grain.....	1 (1)	Panier 20.		
Sac d'outils complet.....	1			
Cuillers à bouillon en fer battu étamé.....	2	Panier 4.		
Ecumoire en fer battu étamé.....	1			
Marmite en fer battu étamé de 25 à 30 l.	1			
Marmite en fer battu étamé de 20 à 25 l.	1			
Poëlon de fer battu étamé de 1 à 2 lit.	1 (2)	Panier 3.		
Balance. — Trebuchet garni.....	1	Panier 20.		
Objets en bois et en osier.				
Boîtes.....	à sel.....	nomb. 1	Panier n° 3.	
	à bougies.....	1		
	à compartiments.....	2	Panier 20.	
	à médicaments.....	1		
	pour objet de bureau.....	1		
Caisnes à c	mpartiments.....	2	14-21	
Paniers d'ambulance	long..	grands.....	2	5-18
		petits.....	2	3-4
	carrés.	grands.....	1	20
		petits.....	12	6, 7, 8 à 12, 15, 16, 17, 18.
		plats.....	2	1-2
Pilon en buis.....	1	Panier 3.		
Objets en marbre, faïence et verre.				
Mortier de demi-litre.....	nomb. 1	Panier n° 3.		
Pots en faïence de 120 grammes.....	2			
Bocal pour 75 gr. de sulfate de quinine.....	1	Panier 20.		
Flacons à col droit	de 500 gr.....		2	
	de 300 gr.....		3	
Flacons bouchés à l'émeri.....	de 30 à 60 gr.....		2	7 (3)
	de 500 gr.....	8	13	
Flacons carrés.....	de 125 gr.....	5	Panier 3.	
	de 1 litre 50 cent.	6 (4)		
	de 25 à 30 gr.....	32 (5)	Caisnes 14, 21, Panier 19	
Pierre à aiguiser.....	nomb. 1	Panier 3.		

(1) Dans la boîte à médicaments. — (2) Dans la boîte à médicaments. — (3) Dans la boîte à médicaments. — (4) Dans la boîte à compartiments. — (5) Dans les appareils.

INDICATION des CONTENANTS.	163 KILOS DE GRAND LINGE A PANSEMENT REPRÉSENTANT										411 KILOS DE PETIT LINGE à pansement représentatif		
	DRAPS.	BANDES roulées spica, ordi- maire.		BANDAGES. de corps, en T.		BANDAGES A FRACTURES préparés avec attelles de cuisses, jambes, bras, de d'avant- bras.		ESPERSOIRS.	ECHARPES.	SACS. des blessés.	com- presses sorties, n°1, n°2, n°3.	com- pressions maillonnées dites lambaux.	CHARPIE.
Paniers nos 1 et 2.....	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	18 k
— no 3.....	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	7
— no 6.....	240	960	18	8	5	8	40	5	8	2400	56	8	24
— nos à 13, 15 et 17.	15	75	18	8	5	8	40	5	8	1500	19	8	1 500
Caisse no 14.....	20	400	6	6	6	6	6	6	6	200	4	6	9
— no 16.....	10	50	6	6	6	6	6	6	6	100	2	6	500
— no 18.....	18	75	18	8	5	8	40	5	8	150	19	8	5 300
— no 19.....	18	75	18	8	5	8	40	5	8	150	19	8	5 300
— no 21.....	18	300	36	16	10	16	105	10	5	3000	100	8 paq.	60

Composition de chaque appareil de chirurgie.
 5 bandes en toile, dites spica, de 4 mètres de long sur 85 millim. de large.
 20 — — ordinaires, de 3 mètres de long sur 60 millim. de large.
 3 — — petites, de 1 m. 50 de long sur 30 millim. de large.
 10 compr. grandes de 70 à 75 c. de long sur 40 c. de large. (1/2e no 1) assorties
 15 — moyeu. de 50 à 55 c. de long sur 30 c. — (1/2e no 2) en
 25 — petites, de 40 à 45 c. de long sur 20 c. — (1/2e no 3) qualité.
 1 compresse fenêtrée grande de 35 à 40 c. de long sur 40 c. de large.
 500 grammes de charpie.

Composition de chaque panier numérotés 8 à 13, 15 et 17.
 30 bandes en toile, dites spica, de 4 mètres de long sur 85 millim. de large.
 110 — — ordinaires, de 3 mètres de long sur 60 millim. de large.
 60 compr. grandes de 70 à 75 c. de long sur 40 c. — (1/2e no 1) assorties
 90 — moyeu. de 50 à 55 c. de long sur 30 c. — (1/2e no 2) en
 150 — petites, de 40 à 45 c. de long sur 20 c. — (1/2e no 3) qualité.
 1 compresse fenêtrée grande de 70 à 75 c. de long sur 40 c. de large.
 3 paquets de compresses sans dimensions, dites lambaux.
 3 kilogrammes de charpie.

RÉCAPITULATION.
 Bandes roulées. { de 4 mètres de longueur..... 300 } 1560
 { de 3 mètres de longueur..... 1120 } 120 }
 { de 1 m. 50 de longueur..... 140 } 120 }
 Grandes... 2/10e de la totalité ou..... 600 } 3000
 Moyennes... 3/10e — ou..... 900 }
 Petites... 5/10e — ou..... 1500 }
 Compresses... Sans dimension, dites lambaux au poids.
 Nota. — La quantité de bandes et compr. indiquée comme devant entrer dans chaque panier est calculée au minimum; leur nombre pourra augmenter en raison de la qualité du linage pour arriver au poids déterminé pour chaque espèce de linage.

Ressources en pansements que présentent les quantités ci-contre.
 Pansements généraux..... 1500
 — spéciaux (fractures diverses)..... 20
 — accessoires, tels qu'écharpes, bandages de corps, etc. 210 } 2000
 Grand linage pour réserve et pansements imprévus..... 270
 Charpie à raison de 0,30 grammes par pansement..... 270

Instruments de chirurgie. — Les instruments de chirurgie contenus dans la boîte n° 2 de l'arsenal chirurgical des hôpitaux militaires (1), dite grande boîte à amputation et à trépan (panier n° 20), sont les suivants :

BOITE N° 2. — *Amputations et trépan* (grande boîte).

Aiguilles à sutures.....	12								
Bistouris convexes, à coulant, de Larrey.....	3								
— droits de deux largeurs.....	6								
— droits mousses, à coulant, de Larrey.....	2								
— pointe au milieu, à coulant, de Larrey.....	1								
Boîte de pâte minérale.....	1								
— en garnie pour mettre les aiguilles à sutures.....	1								
Brosse plate.....	1								
Ciseaux à branches serrées, en acier fondu, à tenon rivé carré.....	1								
Couronne supplémentaire pour la tréphine, avec curseur.....	1								
Couteau à désarticulation, de Larrey... Longr 0,115.....	1								
Couteau à un tranchant, pointe au milieu.....	<table> <tbody> <tr> <td>— 0,160 poli.....</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>— 0,175 —.....</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>— 0,205 —.....</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>— 0,235 —.....</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	— 0,160 poli.....	1	— 0,175 —.....	2	— 0,205 —.....	2	— 0,235 —.....	1
— 0,160 poli.....	1								
— 0,175 —.....	2								
— 0,205 —.....	2								
— 0,235 —.....	1								
Couteau inter-osseux, de Larrey.....	— 0,130 — 1								
Cuir à rasoir.....	1								
Élévatoire, avec rugine d'un bout, taillé en lime du côté plat.....	1								
Épingles disposées pour sutures.....	50								
Pelote compressive, de Larrey.....	1								
Pince à torsion, à verrou démontant.....	2								
— ordinaire, taillée en lime.....	1								
— tire-balles, pour esquilles et polypes, à tenon rivé carré et à point d'arrêt.....	1								
Scie à manche, plate semelle, trois lames, dont une étroite.....	1								
Sonde de femme, en argent, pesant 10 grammes.....	1								
— d'homme, en argent, pesant 17 —.....	1								
Sondes courbes, en gomme élastique, avec mandrins, yeux dans le tissu, première qualité.....	2								

(1) L'arsenal chirurgical des hôpitaux militaires se compose d'instruments renfermés et réunis par groupes nécessaires aux diverses opérations, dans des boîtes ou troussees numérotées de 1 à 31.

Tire-fond avec sa canule conductrice.....	1
Tourniquet à vis, deux pelotes, quatre rouleaux.....	1
Tréphine avec couronne et curseur.....	1

La boîte n° 4, dite de couteaux de rechange (panier n° 20), renferme :

BOITE N° 4. — Couteaux de rechange.

Couteau à désarticulation, de Larrey; longueur, 0,115, poli blanc.....	2
Couteau inter-osseux, de Larrey; long., 0,130, poli blanc.....	1
Couteau pointe au milieu, de Larrey; longueur, 0,160, poli blanc.....	1
Couteau, pointe au milieu, de Larrey; longueur, 0,175, poli blanc.....	3
Couteau, pointe au milieu, de Larrey; longueur, 0,205, poli blanc.....	4
Couteau, pointe au milieu, de Larrey; longueur, 0,235, poli blanc.....	1

Si bien réglé que soit le chargement de ce caisson, il laisse cependant encore à désirer : les instruments de chirurgie devraient être complétés par l'addition de la boîte n° 1 de l'arsenal de chirurgie, dite boîte pour l'avulsion des dents ; et par la boîte n° 17, dite boîte pour les résections des os (1).

La première est ainsi composée :

BOITE N° 1. — Avulsion des dents.

Clef de Garengot, avec quatre crochets.....	1
Daviers, un droit et un courbe sur le plan.....	2
Fil de platine, demi-mètre.....	»
Fil de soie solide pour attacher les dents, un gramme...	»

(1) La boîte n° 1 (Avulsion des dents) existe dans le matériel d'ambulance légère d'Afrique qui remplace les caissons d'ambulance et qui a été organisé en 1852, mais elle n'existe ni dans les cantines d'infirmerie régimentaires mises à la disposition des corps, ni dans les caissons d'ambulance. Nous croyons qu'elle y sera introduite quand on revisera la composition de ces cantines et de ces caissons.

Langue de carpe.....	1
Manche pour langue de carpe et clef de Garengot.....	1
Pied de biche.....	1
Rugine à biseaux variés.....	1

La seconde renferme :

BOITE N° 17. — *Réséction des os.*

Bistouri à cartilage, fort.....	1
Cisaille coudée, à tenon rivé carré.....	1
Ciseaux burins, de deux largeurs.....	2
Gouge.....	1
Maillet de plomb.....	1
Pince incisive modifiée.....	1
Scie à chaîne, avec étau, et aiguille en argent.....	1
— à phalanges, tournante.....	1
— d'H. Larrey.....	1
— à crête de coq.....	1

Des liquides hémostatiques, perchlorure ou persulfate de fer, devraient être ajoutés aux médicaments.

Le nombre des brancards et des couvertures renfermés dans le caisson est toujours insuffisant et aurait besoin d'être augmenté. Chaque caisson devrait renfermer un certain nombre de sacs en toile et de paillasses vides, qui seraient remplis de paille, de foin, d'herbes, de joncs, ou de menu branchage pour coucher les blessés les plus gravement atteints. Ce surcroît de ressources serait heureusement complété par quelques chemises destinées aux blessés dont les plaies donnent ou ont donné du sang ou du pus en si grande abondance que leur linge est totalement indur par le sang ou infecté par la suppuration. Enfin, l'eau étant indispensable dans les ambulances, soit pour donner à boire aux blessés, soit pour les pansements, il serait à désirer qu'on pût ajouter au chargement du caisson deux barils, de la contenance de 50 litres chacun, construits de façon à pouvoir être transportés à dos de mulet.

Le nombre de caissons affecté à chaque ambulance doit varier en raison de l'importance de l'ambulance même ; il est d'ordinaire réglé à l'avance par des instructions ministérielles : il doit être largement calculé sur la proportion des blessés que peut recevoir l'ambulance. Les troupes engagées dans un combat donnent environ 1/5 de blessés : une division d'infanterie forte de 8 à 10,000 hommes pourra avoir 1,500 à 2,000 blessés : la cavalerie fournira une proportion analogue. L'ambulance d'une division de cavalerie sera donc amplement pourvue avec deux caissons, et une ambulance d'infanterie avec quatre ; elles pourront subvenir aux soins des blessés de deux ou trois combats, sans avoir recours aux approvisionnements en réserve.

Les ambulances du grand quartier général et des quartiers généraux de corps d'armée sont pourvues de quatre ou cinq caissons avec chargement complet, et de caissons en nombre suffisant pour le transport des réserves en médicaments. Il convient d'avoir au quartier général de chaque corps une réserve égale aux approvisionnements réunis, en médicaments et matériel, de toutes les divisions qui le composent ; la réserve du grand quartier général de l'armée doit être égale, à son tour, à la somme des réserves de tous les corps, et celles-ci pourront puiser dans la réserve générale de l'armée qui, de son côté, s'approvisionnera, soit à l'aide de confections nouvelles, soit au moyen de magasins préparés à cet effet.

Le caisson des ambulances françaises est un peu lourd ; il pèse, vide, 1,000 kilos ; il est à quatre roues et suspendu sur des ressorts d'acier. Son attelage comporte quatre chevaux. Il a servi de modèle à un certain nombre de caissons d'ambulance des armées étrangères, et a été plus ou moins heureusement imité.

Le matériel d'ambulance de l'armée anglaise se com-

pose, pour deux divisions, de vingt voitures : les unes, de construction très-légère, à deux roues et suspendues sur des ressorts d'acier, sont attelées de deux chevaux; les autres, plus solidement construites, sont à quatre roues et attelées de quatre chevaux. Leur aménagement intérieur permet de les utiliser pour le transport des malades et blessés.

Cantines d'ambulance. — Lorsque les opérations militaires ont lieu dans des pays sans routes, ou dont les chemins sont impraticables aux voitures, le chargement des caissons peut être transporté tel quel à dos de mulet : ce mode de transport expose les caisses, les paniers et leur contenu à d'inévitables et rapides détériorations.

Le matériel d'ambulance dont on fait usage en Algérie, et qui peut servir de type pour le matériel transporté à dos de mulet, est renfermé dans des caisses solidement construites, dites *cantines*, et ne diffère que très-peu de celui qui compose un chargement de caisson. Ce mode de transport donne aux ambulances une mobilité plus grande que le transport par caisson. Les *cantines d'ambulance* sont distinguées en *cantines de chirurgie*, *cantines de pharmacie* et *cantines d'administration* : elles sont toutes construites sur un modèle à l'extérieur uniforme et ne diffèrent entre elles que par leur aménagement intérieur.

Les *cantines de chirurgie* sont appariées et se complètent l'une par l'autre; elles sont numérotées 1 et 2; il en est de même des *cantines de pharmacie*.

*Nomenclature et répartition des objets contenus dans les cantines
de chirurgie*

DÉNOMINATION DES OBJETS.	UNITÉ RÉGLEMENTAIRE.	QUANTITÉS.	INDICATION DES RÉCIPIENTS A AFFECTER AUX OBJETS CI-CONTRE.
1^o Médicaments simples.			
Thé byswin.....	kilog.	• 050	Flacon non bouché de 109 gr.
Agaric amadouvier.....	—	• 075	50 gr. dans le compartiment intérieur de la boîte de phar- macie et 25 gr. dans l'appar.
Cire jaune.....	—	• 150	Compartiment intérieur de la boîte de pharmacie
2^o Médicaments composés.			
Acides. Acétique à 10%.....	—	• 100	1 flacon bouché de 100 gram.
— Tartrique purifié.....	—	• 050	1 flacon non bouché de 50 gr.
Ammoniaque. Ammoniaq. liquide à 22% Antimoine. Tartrate de potasse et d'an- timoine (émétique).....	—	• 100	1 flacon bouché de 100 gram.
Ethers. Sulfurique alcoolisé (liqueur d'Hoffmann).....	—	• 026	1 flacon non bouché de 50 gr.
Plomb. Acétate de plomb cristallisé (sel de Saturne).....	—	• 060	1 flacon bouché de 100 gram.
Quinine Sulfate de quinine.....	—	• 030	1 flacon non bouché de 30 gr.
Alcooles : de camphre (eau-de-vie cam- phrée).....	—	• 025	1 flacon non bouché de 100 gr.
— de cannelle de Ceylan.....	—	• 200	1 flacon bouché de 250 gram.
— d'extrait d'opium.....	—	• 125	1 flacon bouché de 120 gram.
Extrait d'opium purifié.....	—	• 040	1 pot de faïence de 12 centil.
de réglisse pur gommé.....	—	• 500	Double fond de la boîte de pharmacie.
Pilules de sulfate de quinine à 1 décig (boîtes de 60 pilules) boîtes.....	—	• 030	Etui de fer-blanc double fond.
Poudres simples de racine d'ipeca- cuanha.....	—	• 010	1 flacon non bouché de 20 gr.
— de cantharides.....	—	• 025	1 flacon non bouché de 50 gr.
Poudres composées. Hémostatique (de Bonafoux).....	—	• 060	1 flacon non bouché de 150 gr.
Sparatrap à l'ichthyocolle, Percaline ag- glutinative.....	bande.	12 •	Double fond.
3^o Denrées médicinales.			
Mustarde pulvérisée.....	kilog.	• 400	Cantine n ^o 1, boîte de phar- macie, 25 flacons non bou- chés de 25 grammes.
Substances gommeuses. Mélange solidi- fiable.....	—	• 200	Cantine n ^o 2, 1 flacon non bou- ché de 250 grammes.
4^o Objets d'exploitation de la pharmacie.			
Bouchons de liège. Grands (broches)...	nomb.	4	
— Petits.....	—	2	Cantine n ^o 1, petit tiroir.
Etuis ou cylindres de fer-blanc pour pi- lules de sulfate de quinine.....	—	3	Cantine n ^o 2, boîte de phar- macie, double fond.
5^o Objets de pansement.			
Linge à pansement neuf. Baudes roulées.	kilog.	6 200	
Grand linge.....	—	13 080	Cantine n ^o 2. Appareils, tiroirs grand et moyen.
Petit linge.....	—	12 400	

Ces ressources sont réparties de la manière suivante :

CANTINE N° 1.

Dénomination des objets.

<i>Appareil d'ambulance.</i>		QUANTITÉS ou poids.	<i>Grand tiroir.</i>	QUANTITÉS ou poids.	
Compresses assorties.....	kilogr.	2 100	Compresses assorties.....	kilogr.	4
Bandes.....	—	1	Bandes.....	—	2 500
Charpie.....	—	500	Charpie.....	—	1 400
Fil à coudre (3 écheveaux)...	—	015	Grand linge.....	—	500
Fil à ligatures.....	—	015	Gaze à pansement.....	—	300
Éponges.....	nomb.	1	Coton cardé.....	—	450
Aiguilles (dans un étui).....	—	10	Boîte à amputation n° 3.....	nomb.	1
Épingles.....	—	125	Bougeoir de fer.....	—	1
Seringue à injections.....	—	1	<i>Moyen tiroir.</i>		
Boîtes de fer-blanc.....	—	1	Compresses assorties.....	kilogr.	2 100
Capules, id.....	—	1	Bandes.....	—	1
Flacons carrés.....	—	4	Charpie.....	—	1 100
Agaric amadouvier.....	kilogr.	025	Ventouses.....	nomb.	1
Verre à boire.....	nomb.	1	<i>Petit tiroir.</i>		
<i>Case spéciale.</i>			Bouchons, broches de liège.		
Boîte n° 1.....	nomb.	1	Canif, crayon, encrier, papier.		
— n° 17.....	—	1	Plumes, bougies stériques... nomb.	1	
Cria par.....	kilogr.	1 062			

CANTINE N° 2.

<i>Appareil d'ambulance.</i>		QUANTITÉS ou poids.		QUANTITÉS ou poids.	
Même composition que pour la cantine n° 1.			Attelles pour	de cuisses..... nomb.	2
Boîte de pharmacie garnie...	nomb.	1	bandages	de jambes.....	2
<i>Grand tiroir.</i>			à fractures	de bras.....	6
Bandages	de cuisses..... nomb.	1	à fractures	d'avant-bras... ..	6
				de jambes.....	1
à fractures.	de bras.....	2	palettes.....	—	1
	d'avant-bras...	2	Appareils	de cuisses.....	2
Bandages	de corps.....	3	à fractures	de jambes.....	2
	carrés.....	3	en fil de fer	de bras.....	2
préparés...	en T.....	3	étamé.	d'avant-bras... ..	2
	triangulaires..	3	Ruban de fil.....	kilogr.	200
Écharpes.....	—	3	Ficelle.....	—	2
Suspensoirs.....	—	3	<i>Moyen tiroir.</i>		
Grand linge en draps.....	kilogr.	500	Même composition que pour la cantine n° 1.		
			Planchette mobile.....	nomb.	1
			Spatule à grains.....	—	1

Instrument de chirurgie. — Nous avons donné précédemment (p. 947 et 948) la composition des boîtes d'instruments de chirurgie n° 1 et n° 17. La composition de la boîte n° 3 est donnée p. 958.

Cantines de pharmacie. — Les cantines de pharmacie renferment :

DÉNOMINATION DES OBJETS.	UNITÉ RÉGLEMENTAIRE.	QUANTITÉS.	INDICATION DES RÉCIPIENTS À AFFICHER AUX OBJETS CI-CONTRE.
CANTINE N° 4.			
1° Médicaments simples.			
Feuilles et tiges feuillées. Thé byswin.	kilogr.	+ 100	1 flacon non bouché de 250 gr.
Fleurs et sommités fleuries. Sureau....	—	1	1 boîte moyenne.
— Tilleul.....	—	+ 500	
Sucs végétaux huileux fixes; huile de semence de ricin.....	—	+ 150	1 flacon bouché de 250 gr.
— volatils. Camphre.....	—	+ 500	1 flacon non bouché de 250 gr.
Huile de terebenthine.....	—	+ 150	1 flacon bouché de 250 gr.
2° Médicaments composés.			
§ 1 ^{er} . — <i>Composés chimiques divers.</i>			
Acides. Acétique à 10°.....	—	+ 200	1 flacon bouché de 250 gr.
— tartrique purifié.....	—	+ 500	4 flacons non bouchés de 250 gr.
Ammoniaque liquide à 22°.....	—	+ 500	1 flacon bouché de 250 gr.
Calcium et chaux. Chlorure de chaux sec à 87°.....	—	+ 200	1 flacon non bouché de 250 gr.
Ether sulfurique alcoolisé.....	—	+ 150	1 flacon bouché de 250 gr.
Plomb. Acétate de plomb cristallisé...	—	+ 250	1 flacon non bouché de 250 gr.
Quinine. Sulfate de quinine.....	—	+ 100	2 flacons non bouchés de 250 gr.
Sodium et soude. Sulfate de soude.....	—	+ 600	
§ 2. — <i>Composés officinaux.</i>			
Acétate de plomb liquide.....	—	+ 250	1 flacon non bouché de 250 gr.
Alcoolat de mélisse composé.....	—	+ 150	1 flacon bouché de 250 gr.
— de camphre.....	—	+ 150	
— de cannelle de Ceylan.....	—	+ 300	2 flacons bouchés de 250 gr.
— de cautharides.....	—	+ 150	
— de digitale pourprée.....	—	+ 150	1 flacon bouché de 250 gr.
— d'extrait d'opium.....	—	+ 150	
Extrait de réglisse pur gommé.....	—	3	1 tiroir.
Hydrolat de fleurs d'oranger.....	—	+ 200	1 flacon bouché de 250 gr.
— de roses pâles.....	—	+ 200	
Poudre simple; de racine d'ipéca- cuanha.....	—	+ 100	1 flacon non bouché de 250 gr.
Poudre composée. Hémostatique.....	—	+ 150	Grand tiroir.
3° Objets d'exploitation de la pharmacie.			
Bouchons de liège. Grands (broches)...	nomb.	10	Petit tiroir.
— petits.....	—	5	
Papiers à filtre.....	maïns.	1	
4° Objets de pansement.			
Bandes roulées.....	kilogr.	1	Tiroir appareil.
Petit linge.....	—	+ 100	
Charpie de fil.....	—	+ 500	

DÉNOMINATION DES OBJETS.	UNITÉ NOMENCLATAIRE.	QUANTITÉS.	INDICATION DES RÉCIPIENTS A AFFECTER AUX OBJETS CI-CONTRÉ.
Aiguilles.....	nomb.	10	Tiroir appareil.
Epingles.....	—	125	
Eponges.....	kilogr.	• 015	
Fils à coudre.....	—	• 015	
5° Objets divers.			
Objets divers (étuis et aiguilles).....	nomb.	1	Appareil. Grand tiroir.
Corde, ficelle et gros fil.....	kilogr.	• 030	
Papier ordinaire.....	rames.	2/20	Petit tiroir.
Bâtons de cire à cacheter.....	nomb.	2	
Canif.....	—	1	
Crayons.....	—	2	
Ecrinet de corne.....	—	1	
Paquet de plumes.....	—	1	
Pains à cacheter.....	kilogr.	• 025	
Seringues à injections.....	nomb.	1	
Boîte et capsule d'appareils.....	—	1	
Bougeoir.....	—	1	
Entonnoir d'un quart de litre en fer-blanc.....	—	1	Grand tiroir.
Gobelets.....	—	3	
Lanterne à bougies.....	—	1	
Ecuelles d'un litre.....	—	3	
Pois à tisane d'un litre.....	—	3	
Spatule grains en fer forge.....	—	1	
Poëlon en fer batti étamé.....	—	1	
Balance de la portée de 1 kilogramme (sans support).....	—	1	
Trebuchet garni.....	—	1	
Boîte de poids de cuivre de 1 kilogr. à 1 gramme.....	—	1	
Entonnoir d'un quart de litre en verre.....	—	1	
Flacons non bouchés, en verre blanc, de 200 grammes.....	—	15	
Flacons bouchés à l'émeri, en cristal, de 200 grammes.....	—	15	
Flacons carrés petits pour appareils.....	—	4	
CANTINE N° 2.			
1° Médicaments simples.			
Feuilles et tiges feuillées, Séné de Tripoli.....	kilogr.	• 500	Grand tiroir. 250 gr. dans le grand tiroir, et 25 gr. dans l'appareil.
Cryptogames et excroissances. Agaric amadouvier.....	—	• 275	
Sucs végétaux Gomme du Sénégal blanche.....	—	5	1 boîte.
— résineux. Colophane pulvérisée.....	—	• 100	1 flacon non bouché de 150 gr.
— huileux fixes. Cire jaune.....	—	2	Même boîte que la gomme arabique.
— huileux volatils. Créosote.....	—	• 010	1 flacon bouché de 20 gr.
— huileux volatils. Huile volatile de citron.....	—	• 050	4 flacons bouchés de 100 gr.
2° Médicaments composés.			
§ 1^{er}. Composés chimiques divers.			
Acide sulfurique à 66°.....	—	• 150	1 flacon bouché de 100 gr.
Alumine. Sulfate de potasse et d'alumine.....	—	• 150	1 flacon non bouché de 150 gr.

DÉNOMINATION DES OBJETS.	UNITÉ RÉGLEMENTAIRE.	QUANTITÉS.	INDICATION DES RÉCIPIENTS À AFFRÉTER AVEC OBJETS ET CONTRE.
Antimoine, Kermès pour hommes.....	kilogr.	» 015	1 flacon non bouché de 50 gr.
— Tartrate de potasse et d'antimoine..	—	» 050	
Argent Azotate d'argent fondu.....	—	» 050	
Cuivre, Sulfate de cuivre.....	—	» 100	
Mercure, Bichlorure de mercure.....	—	» 100	
— Protochlorure de mercure.....	—	» 100	
Potassium et potasse, Azotate de potasse.	—	» 150	
Sodium et soude, Bicarbonate de soude.	—	» 200	
Zinc, Sulfate de zinc.....	—	» 100	
Zinc, Sulfate de zinc.....	—	» 100	
§ 2. — <i>Composés officinaux.</i>			
Cérat de Galien.....	—	» 600	3 pots de 25 cent.
Electuaire de roses rouges.....	—	» 250	1 pot de 25 cent.
Emplâtres. Vésicatoire.....	—	» 250	En magdalen.
Espèces pectorales.....	1	»	1 boîte.
Extraits: d'opium purifié.....	—	» 250	1 pot de 25 cent.
— de ratanhia.....	—	» 100	1 flacon non bouché de 100 gr.
Pilules de sulfate de quinine, à 1 décigr.	—	» 200	1 boîte.
Pommade mercurielle.....	—	» 250	1 pot de 25 cent.
Poudre simple d'écorce de quinquina jaune.....	—	» 100	1 flacon non bouché de 100 gr.
— de caubarides.....	—	» 100	
3° Denrées médicinales.			
Sucre en pain, Lumps blanc.....	—	» 500	1 boîte.
Moutarde pulvérisée.....	—	2	4 flacons non bouchés de 500 gr.
Mélange solidifiable.....	—	2	
4° Objets d'exploitation de la pharmacie.			
Etuils cylindriques en fer-blanc pour pilules de sulfate de quinine.....	nomb.	50	Grand tiroir.
Percaline en 80 centimètres de large pour percaline agglutinative.....	mètres	13	Boîte moyenne.
5° Objets de posement.			
Canules longues à fractures.....	nomb.	2	Grand tiroir.
Sondes œsophagiennes en double tissu..	—	1	
Sondes d'hommes, yeux dans le tissu..	—	6	
6° Objets et instruments divers.			
Bougies.....	kilogr.	2	Grand tiroir.
Thermomètre pour l'intérieur, sur métal.	nomb.	1	
Pots dits canons en faïence, de 25 litres.	—	6	
Flacons bouchés à l'émeri en cristal, de 10 grammes.....	—	2	
Flacons bouchés à l'émeri en cristal, de 20 grammes.....	—	1	
Flacons non bouchés { de 500 grammes. — — — — — 8			
{ de 150 — — — — — 5			
{ de 100 — — — — — 3			
{ de 30 — — — — — 2			Grand tiroir.
Mortier en cristal avec pilon de 1 kilo- gramme environ.....	—	1	

Le nombre des cantines de chirurgie pour l'ambulance d'une division de 10,000 hommes, est de 8 ; celui des cantines de pharmacie est de 4.

L'ambulance d'une colonne expéditionnaire de 2 à 3,000 hommes n'a que 4 cantines de chirurgie et 2 de pharmacie. A ces cantines sont ajoutés des cantines d'approvisionnement du service de santé, des tonnelets et des brancards : leur nombre est calculé d'après l'effectif des troupes.

Les cantines d'administration renferment des objets de bureau, du linge de service, une batterie de cuisine et des ustensiles divers analogues à ceux que renferment les caissons.

Cantines d'infirmerie régimentaire. — Les ressources matérielles du service de santé dans les corps de troupes, se composent des cantines, dites cantines d'infirmerie régimentaire, des sacs et des sacoches d'ambulance.

Les cantines d'infirmerie régimentaire sont composées de la manière suivante :

Nomenclature des objets contenus dans une paire de cantines d'infirmerie régimentaire.

Dénomination des objets.		Dénomination des objets.	
1 ^o Médicaments.	QUANTITÉS ou poids.	2 ^o Objets de pansements et divers.	QUANTITÉS ou poids.
Agaric amadouvier.....	kilogr. » 100	Bandes roulées.....	kilogr. 10 300
Cire jaune.....	» » 100	Grand linge à pansements....	» 5 800
Acide acétique à 10 ^o	» » 100	Petit linge à pansements.....	» 8 »
Ammoniaque liquide.....	» » 100	Charpie de fil.....	» 7 »
Chloroforme.....	» » 150	Étoupes.....	» 250
Éther sulfurique alcoolisé....	» » 100	Aiguilles.....	» nomb. 20
Acétate de plomb cristallisé..	» » 050	Épingles.....	» 500
Alcool à 56 ^o centigr. (21 Cart.)	» 1 »	Éponges fines.....	» kilogr. » 020
Alcoole aromatique.....	» » 250	Fil à coudre.....	» » 070
Alcoole de camphre (eau-de- vie composée).....	» » 250	Ruban de fil.....	» » 250
Alcoole de cannelle de Ceylan.	» » 100	Bougies steariques.....	» » 500
Extrait d'opium.....	» » 050	Ficelle fine.....	» » 100
Poudre hémostatique de Bona- foux.....	» » 100	Étuis à aiguilles.....	» nomb. 2
Paradrap, diachylon gommé....	» » 010	Crayons.....	» 4
Uréaline agglutinative.....	bandes 4 »		
Encre blanche.....	kilogr. 1 »	3 ^o Objets de chirurgie et de pharmacie.	
Sacoches (petits) en liège.....	nomb. 9 »	Gobelets en fer-blanc de 1/4 de litre.....	nomb. 3

	QUANTITÉS en poids.		QUANTITÉS en poids.
Pots à tisanes de 1 litre.....	nomb. 3	Fanons en paille.....	nomb. 2
Boîte d'instruments de chirurgie n° 2.....	— 1	non bouchés.....	— 4
Appareils de chirurgie d'ambulances.....	— 1	Flacons ordinaires..	— 2
Attelles pour de cuisses.....	— 4	bouchés à l'émeri.....	— 4
bandages de jambes.....	— 4	petits pour appareils.....	— 4
à fractures de bras.....	— 8	Poudriers non bouchés.....	— 2
Attelles équerres semelles.....	— 2	Flacons ordinaires ouverts de 1 litre.....	— 2
Attelles palettes, palettes palmaires.....	— 4	Boîtes d'appareils en fer-blanc.....	— 1
Seringues à injections.....	— 2	Bougeoirs en fer-blanc.....	— 1
		Boîte en noyer pour les médicaments.....	— 1

Instruments de chirurgie. — La boîte n° 3 est ainsi composée :

BOITE N° 3.

Aiguilles à sutures.....	8
Bistouris convexes à coulant, de Larrey.....	2
— droits mousses à coulant, de Larrey.....	4
Bistouri étroit pour la désarticulation des phalanges.....	1
— pointe au milieu, à coulant, de Larrey.....	1
Boîte de pâte minérale.....	1
— en galnerie pour mettre les aiguilles à sutures.....	1
Brosse plate.....	1
Ciseaux à branches serrées en acier fondu, à tenon rivé carré.....	1
Couteau à désarticulation, de Larrey; longueur, 0 ^m ,115, poli blanc.....	1
Couteau à un tranchant, pointe au milieu; longueur, 0 ^m ,160, poli blanc.....	1
Couteau à un tranchant, pointe au milieu; longueur, 0 ^m ,205, poli blanc.....	1
Couteau inter-osseux, de Larrey; longueur, 0 ^m ,130, poli blanc.....	1
Cuir à rasoir.....	1
Élévatoire avec rugine d'un bout, taillé en lime du côté plat.....	1
Épingles disposées pour sutures.....	30
Pelote compressive, de Larrey.....	1
Pince à torsion, à verrou démontant.....	1
— ordinaire, taillée en lime.....	1
— tire-balle pour esquilles et polypes, à tenon carré rivé et à point d'arrêt.....	1
Scie à manche, plate semelle, avec trois lames dont une étroite.....	1

CORPS DE TROUPES. — SAC D'AMBULANCE. 959

Sondes courbes en gomme élastique, avec mandrin (yeux dans le tissu), première qualité.....	2
Tire-fond avec sa canule conductrice.....	1
Tourniquet à vis, deux pelotes, quatre rouleaux.....	1
Tréphine avec couronne et curseur.....	1

Cette botte n'est fournie aux infirmeries régimentaires qu'à titre de prêt pour le service des hôpitaux, et doit, à la fin de la campagne, être réintégrée dans un établissement hospitalier : elle a été souvent retirée des cantines, à l'armée d'Italie, 1849. On considère que les trousse des sacs et sacoches d'ambulance doivent suffire aux chirurgiens des corps de troupes.

Les cantines sont par paires ; une paire de cantines est affectée à chaque bataillon d'infanterie, et à deux escadrons de cavalerie : elles sont transportées sur des mulets de bât ou sur des voitures. Leur transport par voitures a été arrêté en principe, par décret impérial du 21 janvier 1860, excepté en Algérie et dans les contrées où les opérations militaires nécessitent l'usage des mulets de bât.

Sac d'ambulance. — Le sac d'ambulance est conforme, pour l'extérieur, au sac de l'infanterie, et porté de la même manière par un soldat porte-sac. Chaque bataillon est muni d'un sac d'ambulance.

Il est composé de deux parties : 1° le rouleau, renfermant une trousse garnie et des instruments ; 2° le havre-sac, renfermant du linge à pansements et des objets divers.

Nomenclature des objets contenus dans le sac d'ambulance.

DÉNOMINATION DES MATIÈRES ET OBJETS.	UNITÉ RÉGLEMENTAIRE.	QUANTITÉS.	OBSERVATIONS.
1^o Médicaments.			
Agaric de chène.....	kilogr.	» 050	
Cire jaune.....	—	» 060	
Huile d'arachides.....	—	» 006	Dans un flacon bouché au liège.
Ammoniaque liquide à 22°.....	—	» 030	Dans un flacon bouché à l'émeri.
Émetique.....	—	» 002	20 paquets de 1 décigramme.
Chloroforme.....	—	» 150	
Ether sulfurique alcoolisé.....	—	» 062	Dans un flacon bouché à l'émeri.
Sulfate de quinine.....	—	» 004	20 paquets de 2 décigrammes.
Alcool camphré.....	—	» 060	Dans un flacon bouché au liège.
Diachylon gomme.....	—	» 160	
Taffetas anglais.....	bande.	15	
Laudanum de Sydenham.....	kilogr.	» 030	Dans un flacon bouché au liège.
Bouchons de liège, petits.....	nomb.	9	
2^o Objets de pansement.			
Bandes roulées.....	kilogr.	» 500	Dont 11 bandes en coton et 5 en toile.
Petit linge à pansement.....	—	» 500	14 compresses en coton, 7 en toile et un bandage en toile.
Charpie de fil.....	—	» 250	
Aiguilles.....	nomb.	10	
Épingles.....	—	50	
Coton cardé.....	kilogr.	» 150	
Éponges.....	—	» 010	
Fil à coudre, gris.....	—	» 010	
Ruban de fil, une pièce.....	—	» 100	
Ventouse.....	nomb.	1	
3^o Objets divers.			
Bougie filée.....	nomb.	1	
Briquet à frottement.....	—	1	
Crayon.....	—	1	
Serre-têtes.....	—	2	
Gobelet en fer-blanc.....	—	1	
Petite cuvette en fer-blanc.....	—	1	
Atteiles moyennes.....	—	2	
Flacons avec bouchons de liège.....	—	20	
Flacons bouchés à l'émeri.....	—	3	
Tire-bouchons.....	—	1	
Havre-sac et ses accessoires.			
Havre-sac garni de compartiments en fer-blanc.....	—	1	
Rouleau en fer-blanc.....	—	1	
Cadenas en cuivre.....	—	2	
Enveloppe en coutil pour le rouleau, doublée d'une toile imperméable.....	—	1	
Seringus en étain n ^o 2, à deux canules, dont une en gomme.....	—	1	

DÉNOMINATION DES MATIÈRES ET OBJETS.	QUANTITÉS.	OBSERVATIONS.
Instruments de chirurgie renfermés dans la trousse des havre-sacs et sa-coches. (Boîte n° 31 de la nomenclature du 26 février 1859.) Aiguilles à sutures trempées..... 2 Balaise avec éponge, servant aussi de mandrin pour la sonde œsophagienne..... 1 Bistouri convexe, châsse en corne noire..... 1 Bistouris droits, dont un plus étroit, grandeur ordinaire, châsse en corne noire..... 2 Couteau d'amputation à un tranchant, lame de 0 ^m ,12 de longueur, dans sa gaine..... 1 Couteau inter-osseux, de 0 ^m ,12, dans sa gaine.. 1 Forte pince tire-balle, disposée pour extraire les esquilles d'os, et pouvant servir pour polypes, pansements, etc..... 1 Pince à artères, à coulant, disposée pour rester à demeure à volonté..... 1 Scie moyenne à arbre (modèle Charrière), avec deux lames dont une étroite..... 1 Sondes élastiques pour la vessie, avec leurs mandrins..... 2 Sonde œsophagienne, entonnoirs en gomme, double tissu..... 1 Tourniquet ou compresseur d'artères à ardilhon et deux pelotes (modèle Charrière), ligature soie et fil..... 1 Enveloppe, trousse roulante, en moulin, grain de maroquin, contenant les instruments ci-dessus.		

DISPOSITION DES OBJETS COMPOSANT LE SAC D'AMBULANCE

Dans le rouleau : La trousse garnie de ses instruments.

Dans le havre-sac : Linge à pansement et objets divers.

COMPARTIMENT SUPÉRIEUR.

- 0,250 grammes de charpie de toile.
- 5 petites feuilles de coton cardé de 23 centimètres de largeur, sur 20 centimètres de longueur (pour servir de charpie).
- 2 attelles moyennes.

COMPARTIMENT INTERMÉDIAIRE.

(Case de droite.)

- 11 bandes roulées en tissu de coton (différentes largeurs).
- 5 bandes roulées en toile — —

LECOUST.

TIROIR OU COMPARTIMENT INFÉRIEUR.

(Case de droite.)

- 1 flacon bouché à l'émeri, contenant l'éther sulfurique
- 1 — — au liège, contenant le laudanum de
- 1 — — à l'émeri, contenant le chloroforme

(Case de gauche.)

- 1 flacon bouché au liège, contenant l'alcool camphré
- 1 — — — contenant l'huile d'arachide

MILIEU.

- 1 gobelet en fer-blanc.
- 1 ventouse.
- 1 éponge de 0,010 grammes.
- 1 vase carré en fer-blanc, destiné à servir de cuvette
- 1 flacon bouché à l'émeri, contenant l'ammoniaque
- 1 tire-bouchon.
- 1 rouleau de sparadrap à l'ichthyocolle.
- 50 épingles.
- 0,060 grammes de cire jaune.
- 1 bougie filée.
- 1 crayon.
- 10 aiguilles à coudre.
- 1 paquet de 2 grammes d'émétique (par paquets de
- 1 paquet de 4 grammes de sulfate de quinine (par paquets de 4 grammes).

tinées aux corps de cavalerie, à raison d'une paire par deux escadrons, elles sont doubles, placées sur le cheval d'un cavalier et pendent de chaque côté de la selle. Jadis elles étaient attachées au troussequin ; quelques-unes, aujourd'hui, sont attachées à l'arçon antérieur : dans l'un et l'autre cas, elles sont fixées par un surfaix.

Le poids total des sacoches garnies est de 7 kilog. également répartis : si faible qu'il soit, il fatigue beaucoup le cheval. Le battement et les secousses imprimées aux sacoches détériorent rapidement les objets qu'elles contiennent ; ces objets sont disposés de la manière suivante :

RÉPARTITION DES OBJETS DANS LES SACOCHES

OBJETS CONTENUS DANS LA SACOCHE DE DROITE.

1° La trousse garnie des instruments.

2° Un coffret renfermant :

- 2 attelles moyennes.
- 1 flacon bouché au liège, contenant du laudanum de Sydenham.
- 1 — — à l'émeri, contenant de l'ammoniaque liquide.
- 1 — — au liège, contenant de l'huile d'arachides.
- 1 — — à l'émeri, contenant de l'éther sulfurique alcoolisé.
- 1 — — — contenant du chloroforme.
- 1 — — au liège, contenant de l'alcool camphré,
- 1 paquet d'émétique (subdivisé en paquets de 1 décigramme).
- 1 — de sulfate de quinine (par paquets de 2 décigrammes).
- 1 morceau de cire.
- 1 paquet de bouchons de rechange pour les flacons.
- 1 tire-bouchon.
- 1 briquet à frottement.
- 1 peloton de fil gris.
- 1 ventouse.
- 1 éponge.
- 50 épingles.
- 1 morceau d'agaric de chêne (amadou).
- 1 rouleau de sparadrap.
- 1 bougie filée.
- 1 timbale en étain.

- 6 feuilles de taffetas d'Angleterre (sparadrap à l'ichthyocolle).
- 10 aiguilles à coudre.
- 1 seringue en étain.

OBJETS CONTENUS DANS LA SACOCHE DE GAUCHE.

Un coffret renfermant :

- 5 petites feuilles de coton cardé, de 25 centimètres de largeur, sur 20 centimètres de longueur (pour servir de charpie).
- 250 grammes de charpie en toile.
- 14 compresses en tissu de coton.
- 7 — — en toile.
- 1 bandage de corps en toile.
- 11 bandes roulées en tissu de coton (différentes largeurs).
- 5 — — en toile (différentes largeurs).
- 3 serre-têtes en tissu de coton (différentes grandeurs).
- 1 cuvette en fer-blanc.
- 1 pièce de ruban de fil (2 centimètres 8 millimètres de largeur).
- 1 portefeuille.
- 1 plume.
- 1 crayon.

SACOCHE ET LEURS ACCESSOIRES.

- 2 sacoches en cuir de vache noir corroyé.
- 2 coffrets en veau fauve corroyé; intérieur en vache étirée.
- 2 cadenas.
- 1 seringue en étain, à deux canules, dont une en gomme élastique.

Outre ces ressources chirurgicales, chaque médecin doit avoir ses instruments particuliers renfermés dans une trousse qu'il porte, soit dans sa giberne, ce qui est fort incommode, soit dans une des fontes de sa selle; la fonte gauche est la plus propre à cet usage: nous avons toujours eu soin de faire faire des fontes carrées, assez grandes pour contenir une certaine quantité de linge, en même temps que la trousse, un flacon d'éther sulfurique, un autre d'ammoniaque et un troisième de persulfate de fer.

La giberne et la trousse garnie (Modèle type — Boîte n° 30 de la nomenclature 1859) renferment les instruments suivants :

- 4 aiguilles à sutures.
- 1 bistouri convexe (modèle Charrière).
- 1 — droit, manche en corne noire (*id.*).
- 1 — mousse ou boutonné (*id.*).
- 1 ciseau courbe sur le plat, à tenon.
- 1 — droit, à tenon.
- 4 lancettes, châsse en corne noire.
- 1 pince à artères.
- 1 — à pansement, croisée, à points d'arrêt (modèle Charrière).
- 1 porte-mèche.
- 1 porte-pierre margeur, étui en corne.
- 1 rasoir, châsse en corne noire.
- 1 sonde cannelée ordinaire en argent.
- 1 — pour homme et femme, en argent.
- 1 spatule trempée en acier.
- 1 stylet aiguillé fin en argent.
- 1 — en argent cannelé.
- Trousse vide garnie de soie (modèle Charrière).
- Giberne renfermant le tout.

Cette trousse et ses instruments sont d'un modèle un peu petit; elle suffit néanmoins aux premiers besoins et aux pansements ordinaires.

Moyens de transport. — Les moyens de transport réguliers des blessés sont réunis aux ambulances et comprennent : 1° les caissons employés au transport du matériel; 2° des mulets de litières et de cacolets; 3° des brancards.

Nous avons dit précédemment quel était le nombre de caissons affectés à chaque division; nous n'y reviendrons pas, à propos des moyens de transport, attendu que les caissons employés au matériel ne peuvent être généralement mis en usage pour le transport des blessés. Cependant quelques-uns sont construits pour cette double destination, suspendus sur des ressorts et disposés intérieurement de manière à former, par le dédoublement de leurs parois latérales, deux longues banquettes allant d'une extrémité à l'autre de la voiture. Mais, ou les caissons chargés de

leur matériel ne sont pas disponibles, ou le matériel dont on les décharge devra être transporté sur d'autres voitures moins bien appropriées à cet usage et tout aussi propres que les caissons au transport des blessés : ce n'est donc que d'une façon tout exceptionnelle qu'on y aura recours.

Les mulets de *litières* et les mulets de *cacolets* varient en nombre, comme les caissons, suivant l'importance de l'ambulance à laquelle ils appartiennent. Les cacolets et les litières sont des fauteuils et des couchettes en fer disposés de façon à pouvoir être accrochés aux bâtts des mulets : les cacolets sont accouplés par paire et peuvent indifféremment être placés à gauche ou à droite du bât ; les litières, appariées de même, se distinguent en litière de droite et litière de gauche. Elles ne se replient pas totalement sur elles-mêmes, tandis que les cacolets composés



FIGURE CXXIII. — Cacolet déployé.

de lamelles de fer articulées à charnière, peuvent se replier et s'appliquer sur les flancs du bât. Si cette disposition est avantageuse, en ce qu'elle permet de mettre au besoin toute espèce de chargement sur des bâtts munis de cacolets repliés, elle doit cependant éveiller l'attention des médecins, qui s'assureront que les mulets de cacolets de service à l'ambulance ne portent aucune charge, et peuvent être mis librement et immédiatement à la disposition des malades et des blessés.

Les blessés sont assis sur les cacolets et couchés dans les litières : ceux qui sont atteints de fractures des membres

inférieurs ou qui ne peuvent se tenir assis, sont placés dans les litières, la tête dirigée en avant et les pieds dirigés

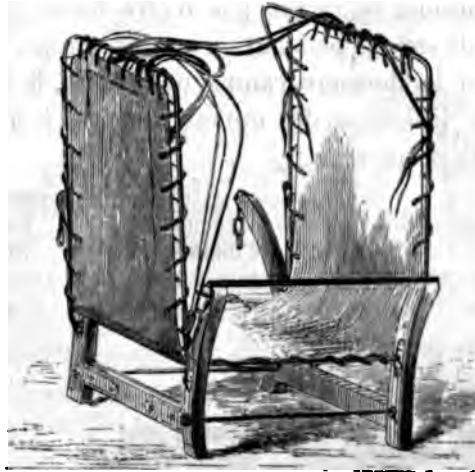


FIGURE CXXIV. — *Litière repliée.*

en arrière ; ceux qui peuvent être mis sur les cacolets, sont maintenus par une ceinture en cuir et assis, le visage



FIGURE CXXV. — *Litière déployée, garnie d'un rideau, d'oreillers, et chargée.*

tourné du côté de la tête du mulet. Les mulets sont accouplés par deux, l'un au-devant de l'autre, au moyen d'une chatne ; le premier mulet est conduit par la bride par un

soldat du train à pied. Il importe que la charge du mulet soit égale des deux côtés, et bien équilibrée; d'une part les blessés sont beaucoup plus doucement transportés, de l'autre l'animal ne risque pas d'être blessé par le bât et mis hors de service pendant un certain temps.

Pendant la dernière campagne d'Italie, le nombre des mulets de litières et des mulets de cacolets avait été fixé de la manière suivante :

	LITÈRES.	CACOETS.
Ambulance du grand quartier général.....	15	20
— d'une division d'infanterie.....	10	20
— — de cavalerie.....	5	10
— du parc de réserve d'artillerie....	2	5



FIGURE CXXXVI. — Mulet de litières chargé et conduit en main par un soldat militaire.

Les brancards dont on fait usage aujourd'hui dans les ambulances se composent : 1° de deux hampes indépendantes, en bois de frêne; 2° d'une toile solide figu-

rant un carré allongé et présentant le long de ses grands bords une coulisse dans laquelle on engage les hampes ;



FIGURE CXXVII. — *Mulet de caçolets, chargé et conduit en main par un soldat du train des équipages militaires.*

ses extrémités supportent 3° deux traverses fixes, en bois garnies à chaque bout d'un anneau par lequel on fait passer

la hampe avant de l'engager dans la coulisse du fond du brancard; le tout est consolidé par quelques courroies à boucles, et complété par des bretelles en cuir pour les porteurs (*fig. 128*). Les hommes qui transportent les

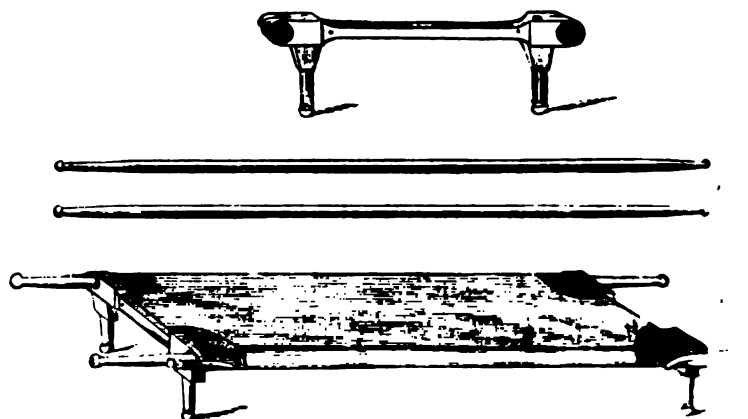


FIGURE CXXVIII. — Brancards.

a, brancard monté. — b, hampes du brancard. — c, traverse.

blessés sur un brancard, doivent être autant que possible de la même taille; ils doivent marcher d'un pas régulier et modérément cadencé, afin de ne pas communiquer de secousses aux blessés; quand ils sont de taille inégale, le plus grand doit se mettre du côté des pieds du malade; quand ils gravissent un plan fortement incliné ou qu'ils montent un escalier, ils font passer les pieds du blessé devant; quand ils descendent, au contraire, c'est la tête du malade qu'ils font passer la première. Ces précautions donnent un peu de fixité à la position du malade sur le brancard. Nous avons dit plus haut que le nombre des brancards contenus dans les caissons était tout à fait insuffisant pendant la dernière campagne d'Italie (1859), il a été porté à 50 pour l'ambulance du grand quartier général, à 40 pour l'ambulance d'une division d'infanterie, à 20 pour l'amb.

lance d'une division de cavalerie et à 6 pour l'ambulance du parc de réserve d'artillerie ; les brancards surajoutés, sont roulés en faisceau et transportés par des mulets de bât.

A ces moyens de transport réguliers des blessés peuvent être ajoutées les voitures du train des équipages, dont les unes consistent en une caisse à parois pleines posée sur le train (*prolonges*) et les autres simplement en des échelles (*fourragères*) ; ni les unes ni les autres ne sont suspendues sur des ressorts.

Toutes ces ressources sont loin d'être toujours suffisantes ou disponibles, et la plupart du temps il est nécessaire d'y suppléer par des moyens auxiliaires consistant en mulets, chevaux et voitures loués pour les transports généraux de l'armée par les soins de l'administration ou mis sur l'heure en réquisition. On doit, du reste, dans les cas pressants, rechercher et utiliser toutes les ressources que les localités peuvent offrir ; Larrey (1), après la bataille de Bautzen, profitant du zèle et de l'humanité des habitants, fit transporter à Dresde un grand nombre de blessés placés sur des brouettes très en usage dans le pays pour le transport des denrées et des marchandises ; il fit confectionner, pour l'expédition de Syrie (2), cent paniers en forme de berceau, portés par des chameaux et destinés à recevoir les blessés. Nous-même, nous avons employé ce moyen de transport en Algérie (1845), en remplaçant les paniers de Larrey, par les grandes bennes en sparterie qui servent habituellement à contenir la charge des chameaux ; mais nous avons été obligé de renoncer à nous servir de ces bêtes de somme dont les malades et à plus forte raison les blessés ne pouvaient supporter l'allure. Dans la même campagne (Kabylie, 1846), nous avons eu recours à un moyen de transport en usage chez les Arabes et qui consiste à placer en travers

(1) *Mémoires et campagnes*, t. IV, p. 168.

(2) *Ouvrage cité*, t. I, p. 278.

sur un large bât ou sur un bât garni d'un sac à demi rempli de feuilles ou de fourrage, un brancard façonné sur l'heure avec des branches d'arbres et des cordes : les deux extrémités du brancard sont fixées au bât par des liens passant sous le ventre du mulet ou du cheval. Ce moyen de transport est fort pénible pour les blessés et pour le muletier ; celui-ci est obligé de tenir constamment la main sur une des extrémités du brancard, afin d'en limiter les oscillations qui néanmoins sont toujours considérables.

Dans certaines circonstances, notamment dans les retraites, les caissons et les pièces d'artillerie même ont été utilisés comme moyens de transport. Il est peu de chirurgiens de notre armée actuelle qui, dans les combats d'arrière-garde en Algérie, n'aient cédé leurs chevaux à des blessés. Lorsque le général Bonaparte leva le siège de Saint-Jean-d'Acre, il ordonna que tous les chevaux qui se trouvaient à l'état-major, sans en excepter les siens, fussent employés au transport des blessés pour retourner en Égypte (1).

Le transport des blessés comprend deux phases bien distinctes ; la première consiste dans le transport des blessés du champ de bataille à l'ambulance ; la seconde, dans la translation des blessés des ambulances aux établissements hospitaliers en arrière de l'armée.

L'envoi des blessés des ambulances aux établissements en arrière peut se faire par tous les moyens que nous venons d'indiquer, si l'on en excepte cependant le transport par les brancards, mode tout à fait insuffisant, et qui, longtemps continué, exige un nombre considérable de porteurs. Les rares exemples d'officiers ainsi transportés par leurs soldats, pendant plusieurs jours et à de très-longues distances, sont tout à fait exceptionnels.

L'envoi des blessés d'une ambulance ou d'un hôpital de

(1) Larrey, *Mémoires et campagnes*, t. I.

première ligne sur un établissement en arrière, constitue ce que l'on appelle une évacuation : il nécessite des ressources nombreuses et rapides ; les cours d'eau navigables, la mer, lorsque la proximité du littoral le permet, et les chemins de fer sont les voies justement préférées pour cette opération.

Évacuations. — Sans prétendre tracer ici les règles qui devraient présider au service de santé en campagne dans toutes ses parties, nous dirons, à propos des évacuations, que les malades et les blessés doivent être dirigés journellement de l'ambulance sur l'hôpital provisoire le plus voisin, lorsque les circonstances le permettent. Si l'armée reste stationnaire ou manœuvre dans un espace de terrain circonscrit, les malades et les blessés susceptibles de transport et désignés comme tels par les médecins traitants, seront évacués des hôpitaux de première ligne, toujours prompts à s'encombrer, sur les hôpitaux de deuxième, de troisième et de quatrième ligne. Les hommes les plus gravement malades, ou les blessés qui ne sauraient être transportés sans danger, doivent seuls être gardés dans les hôpitaux de première ligne, de même que ceux dont les blessures ou les affections sont assez légères pour faire prévoir une guérison très-prochaine. Les premiers seront évacués plus en arrière dès que leur état le permettra, et les seconds rejoindront leurs corps dès qu'ils seront guéris.

Les évacuations sont une des parties délicates du service de santé en campagne ; trop fréquentes, trop nombreuses ou portées dans de fausses directions, elles peuvent diminuer les rangs d'une armée ; trop restreintes, elles exposent les malades et les blessés aux dangers de l'encombrement, et l'armée elle-même aux désastres d'une épidémie. Elles demandent donc à être ordonnées avec mesure et discernement, et elles exigent une attention soutenue de

la part des médecins qui désignent les malades ou les blessés à évacuer. Quoi qu'il en soit, les médecins en chef doivent toujours se préoccuper des moyens d'alléger les derrières de l'armée des nombreuses non-valeurs qui les encombrent, en faisant établir des lignes d'évacuation aussi promptes que sûres ; aujourd'hui que les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont heureusement facilité les voyages et les transports, et rapproché toutes les distances, il conviendrait mieux de renvoyer immédiatement dans la mère-patrie les hommes reconnus assez malades ou assez gravement blessés pour ne pas pouvoir rendre de services avant un mois ou six semaines, que de les garder dans des établissements provisoires. Les malades ou blessés y gagneraient en bien-être moral et matériel, ils occasionneraient moins de frais de traitement, et, considération importante, ils ne courraient pas risque, dans le cas d'une défaite ou d'une retraite, de tomber entre les mains de l'ennemi.

Si les circonstances dont nous venons de parler se présentent, qu'on ne puisse emmener ses malades et blessés, et qu'on soit obligé de les abandonner à l'ennemi, les médecins doivent décider par le sort qui d'entre eux restera avec ses compatriotes. Lorsque ceux-ci seront remis aux soins des étrangers, ce médecin sollicitera son renvoi ou son échange, qui, selon toute apparence, ne lui sera pas refusé en raison du motif qui l'a rendu prisonnier. Pendant la dernière campagne d'Italie (1859), quarante médecins autrichiens prisonniers furent libérés par Napoléon III à la condition qu'ils continueraient leurs services à leurs compatriotes blessés.

Les évacuations doivent être accompagnées par un ou plusieurs médecins, suivant le nombre des malades qui les composent ; lorsqu'elles se font par mer sur des bâtiments de l'État, les chirurgiens du bord donnent leurs soins aux

malades et aux blessés ; sur les navires de transport, l'unique chirurgien qui s'y trouve habituellement ne suffit pas toujours au surcroît de besogne qui lui incombe, et sur les petits bâtiments comme sur les bateaux des fleuves, qui n'ont point de chirurgiens à bord, il est nécessaire d'embarquer avec les malades et les blessés, au moins un médecin de l'hôpital ou de l'ambulance qui fournit l'évacuation.

Si les chemins de fer, par la rapidité avec laquelle ils apportent en un temps très-court un nombre considérable de troupes sur les lieux mêmes de la guerre, créent des difficultés nombreuses et aujourd'hui toutes nouvelles aux services administratifs proprement dits, ils donnent au service de santé des moyens aussi prompts que commodes pour l'évacuation des malades et blessés. Les évacuations par chemins de fer ne doivent pas être faites par des trains à grande vitesse ; le train s'arrêtera au moins toutes les heures, afin de permettre aux employés du chemin de fer de s'assurer dans chaque compartiment que personne ne réclame les secours du médecin qui accompagne le convoi.

Lorsque les évacuations sont faites sur des voitures, celles-ci seront garnies de paille, de foin, d'herbe, de joncs ou de fumier, et recouvertes par des toiles ou des branches d'arbres pour recevoir et protéger les malades et les blessés. Le médecin chargé de les accompagner, fera faire plusieurs haltes pendant la journée de marche, afin de faire donner à boire aux malades, et de s'enquérir de leurs besoins ; il se tiendra, pendant la marche, à la gauche de la colonne, afin de ne laisser personne en arrière ; néanmoins, il parcourra de temps en temps tout le convoi, pour voir si personne ne le réclame. Le gîte d'étape a dû être préparé à l'avance dans chaque localité par les ordres des commandants militaires, ou des municipalités prévenues dès la veille ou le matin même de l'arrivée des

malades ; il consiste ordinairement en de grands édifices publics, églises, magasins, granges, etc., garnis de paillasses, de matelas, de couvertures, ou simplement de paille pris en réquisition chez les habitants.

Les médecins de l'évacuation doivent se loger avec leurs malades ou à proximité d'eux ; à l'arrivée, comme avant le départ, ils en passeront la visite, et ils leur prescriront une distribution de vivres, avant de les mettre en route : arrivés à destination, ils les conduiront jusqu'à l'hôpital même qui doit les recevoir, et ils rendront compte au médecin en chef de la localité de tout ce qui a pu survenir pendant la route.

Lorsqu'on est assez heureux pour pouvoir choisir les moyens de transport nécessaires aux évacuations, il faut prendre les plus doux, au moins pour les malades et blessés les plus gravement atteints, alors même que ces moyens ne seraient pas les plus rapides : entre tous, ceux que fournit la navigation sur les fleuves et sur mer, sont les mieux supportés par les malades. Il n'entre pas dans notre sujet de dire quelles précautions hygiéniques doivent être prises à bord des bâtiments chargés de malades ou de blessés, et nous nous bornons à rappeler qu'il faut veiller à ce que les entre-ponts ne soient point encombrés et à ce que les hommes couchés sur le pont soient pourvus de couvertures.

Le transport sur brancards et à bras d'hommes est le plus doux après le précédent : nous avons dit qu'il est tout à fait insuffisant et ne peut être employé qu'exceptionnellement.

Les voitures suspendues sur des ressorts, sont évidemment plus ménagères des blessés que les voitures non suspendues. — Le transport par chemin de fer, qui paraît au premier abord réunir les conditions les plus désirables, est fort rude et fort pénible pour les blessés. Nous avons

vu maintes fois des malades atteints de blessures même anciennes, et surtout de blessures aux membres inférieurs, arriver à destination après quelques heures passées sur les rails, dans un état beaucoup plus grave qu'au départ.

Le transport en chemin de fer n'offre d'avantages qu'autant qu'il est de courte durée, que les compartiments des wagons ne sont pas complètement remplis, que les hommes blessés aux membres inférieurs peuvent être placés et commodément couchés sur des matelas, de la paille ou du foin, dans des voitures sans compartiments mais néanmoins couvertes, dans des wagons-écuries ou des wagons à marchandises.

Le transport en *cacolets* est un transport des plus durs, et le transport en litières l'est à peine un peu moins. Cependant nous avons fait voyager avec nous en Algérie, pendant plus de quinze jours, un amputé de la cuisse et un homme atteint de fracture de jambe couchés sur des litières; l'un et l'autre tombèrent dans un ravin avec le mulet qui les portait, et son conducteur, sans se faire aucun mal : l'amputé n'en guérit pas moins avec une grande rapidité.

Lorsqu'on transporte, par quelque moyen que ce soit, des blessés atteints de fractures ou des amputés, il faut se préoccuper surtout de ménager aux parties malades les secousses les plus rudes : dans les cas de lésions du membre supérieur, les blessés soutiennent habituellement le membre malade avec le membre sain et le protègent ainsi beaucoup mieux que ne pourrait le faire le chirurgien; mais dans les cas de lésion du membre inférieur, il faut avoir soin de placer solidement les membres dans une situation fixe, et de les faire reposer sur des plans présentant une certaine élasticité en même temps qu'une certaine mollesse. La paille entière ou hachée, le foin, des joncs, des feuilles, de menus branchages, quelques parties des vêtements ou de

des ambulances divisionnaires ou des ambulances des quartiers généraux. Les médecins des ambulances des quartiers généraux, des divisions et même des corps de troupes sont appelés à y faire le service, sous les ordres d'un médecin en chef. Ces établissements, dont l'organisation participe des ambulances de bataille et des hôpitaux provisoires, reçoivent les hommes blessés envoyés des ambulances de tranchées, et les malades de l'armée : ils sont évacués le plus souvent possible sur les hôpitaux de première ligne.

Les ambulances de tranchées sont établies en arrière ou au milieu même des tranchées, et défilées du feu de la place par un repli de terrain, ou protégées par des blindages, des ouvrages en terre, des sacs ou des gabions remplis de terre. Desservies par des chirurgiens des ambulances divisionnaires, que le chirurgien en chef désigne chaque jour et remplace à tour de rôle, à l'heure où on relève les troupes de service à la tranchée, elles sont pourvues d'un certain nombre de brancards, d'eau, et de tous les objets nécessaires aux opérations et aux pansements. C'est sur elles que sont dirigés par les soins des chirurgiens des corps les hommes blessés dans les tranchées. Ces hommes, après avoir reçu les soins que leur état réclame, sont évacués au fur et à mesure qu'ils sont pansés ou opérés sur les ambulances sédentaires, si les communications sont faciles ; dans le cas contraire, ils partent avec les troupes et les chirurgiens quittant le service de la tranchée, les uns à pied, les autres transportés soit sur des brancards, soit sur des cacolets, soit dans des caissons lorsque les voies en permettent l'usage.

Les chirurgiens des corps de troupes suivent leurs régiments commandés pour la tranchée et y restent avec eux. Ils sont munis de leur trousse et gardent auprès d'eux le soldat porteur du sac d'ambulance. De l'eau et des brancards

laissés en permanence dans la tranchée, doivent toujours être à leur disposition. Ce sont eux qui relèvent les hommes atteints, leur donnent des soins d'urgence, les font transporter et les accompagnent, au besoin, jusqu'à l'ambulance de tranchée.

Le service chirurgical des corps de troupes est le même dans l'intérieur des villes assiégées que dans les tranchées. Des ambulances échelonnées à une petite distance en arrière des fortifications reçoivent les blessés comme les ambulances de tranchées et, comme elles, les dirigent au fur et à mesure qu'ils sont pansés ou opérés sur l'hôpital ou les hôpitaux de la place.

Les chirurgiens en chef d'armée doivent parcourir les ambulances le plus fréquemment possible, pour s'assurer de la bonne exécution du service.

Quand un assaut doit avoir lieu, le chirurgien en chef en est prévenu et prend, de concert avec le commandant et l'administration, les mesures propres à assurer les secours : ces mesures sont à peu près les mêmes que les dispositions nécessaires dans une bataille rangée.

Lorsqu'on est en présence de l'ennemi et qu'on manœuvre depuis plusieurs jours pour en venir aux mains, le chirurgien en chef doit reconnaître le terrain ou l'étudier sur la carte ; dès qu'il sait, par la voie de l'ordre de l'armée, la position qu'occuperont les troupes, il désigne les lieux où viendront se placer les ambulances et il indique les établissements provisoires en arrière, sur lesquels les ambulances évacueront leurs blessés. Mais de grandes batailles se livrent quelquefois à l'improviste, commencent par des escarmouches et s'engagent contre la volonté et même à l'insu des généraux ; les dispositions sont prises alors et accommodées aux circonstances, le mieux et le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, chaque ambulance marche avec sa division, et vient se placer en arrière d'elle à proximité du champ de bataille, derrière un repli de terrain ou un bouquet de bois, dans une ferme ou dans un bâtiment. On cherchera un endroit le plus possible à couvert du feu de l'ennemi, pourvu de paille, de bois et d'eau, bien que les tonnelets de l'ambulance aient été préalablement remplis. Un drapeau rouge placé sur un point culminant de l'édifice ou du voisinage signalera aux blessés et à ceux qui les transportent, le lieu où l'ambulance est établie.

Un seul caisson sera tout d'abord déchargé des caisses et paniers de chirurgie; les autres caissons ne seront déchargés que successivement, au fur et à mesure des besoins, afin d'éviter le désordre et la perte de temps, dans le cas où on serait obligé de changer de place. Cette manœuvre est exécutée par les infirmiers de l'ambulance commandés par les adjudants d'administration. Les médecins préparent leurs instruments et leurs appareils de pansement; ils font disposer la table d'opération, préparer les abris, le couchage des blessés et un copieux approvisionnement de boissons composées de solutions de suc de réglisse, de vin ou d'eau-de-vie, étendues d'eau. On réunira auprès de l'ambulance tous les moyens de transport qui en font partie et tous ceux qui pourront être trouvés et mis en réquisition sur le lieu même.

Dès le début de l'action, les médecins des corps accompagnés des soldats portant les sacs d'ambulance et des cantines d'infirmierie régimentaire portées à dos de mulet, donnent les premiers secours aux blessés, sur le terrain. Ils ne doivent pas songer à pratiquer, séance tenante, des opérations de quelque durée; ils ne pourraient le faire sans imprudence et sans s'exposer à les laisser inachevées. Ils se borneront à remplir les indications les plus urgentes, telles qu'arrêter une hémorrhagie par la compression ou le

tamponnement, en réservant la ligature pour les cas d'absolue nécessité; achever l'ablation d'un membre presque détaché du corps par un gros projectile; fermer une plaie pénétrante; immobiliser provisoirement un membre fracturé; faire charger avec précaution sur les brancards ou les cacolets, les hommes atteints de lésions graves.

Si les troupes combattent en place, ou sans faire de grands mouvements, les médecins des corps pourront accomplir régulièrement leur périlleuse mission: il leur sera possible, comme durant des marches ou des combats partiels qui ne nécessitent pas l'établissement des ambulances divisionnaires, de faire décharger les cantines d'infirmerie, de se réunir entre eux et de former sur le terrain même une petite ambulance plus mobile que l'ambulance divisionnaire sur laquelle ils dirigent néanmoins les blessés.

Mais si les troupes marchent en avant ou reculent, aux dangers de la mission des médecins des corps se joignent souvent des obstacles insurmontables. Les troupes se replient-elles en arrière, les médecins doivent faire tous leurs efforts pour faire emporter leurs blessés, pansés ou non, et quand, dans une retraite précipitée, ils ne peuvent y parvenir, ils sont bien obligés d'abandonner les malheureux qu'il leur est impossible de secourir, s'ils ne veulent se faire tuer inutilement avec eux et auprès d'eux. Dans une marche rapide en avant, les médecins, en suivant leurs régiments, laissent en arrière, sans les panser, les blessés qui tombent chemin faisant; s'ils s'arrêtent pour donner leurs soins aux hommes atteints, ils sont bientôt distancés, isolés quelquefois, et très-souvent ils ne peuvent plus rejoindre les corps auxquels ils appartiennent. Ce qu'ils ont de mieux à faire, dans ce dernier cas, c'est d'aller offrir leurs services aux ambulances divisionnaires, où ils seront toujours les bienvenus.

Il y a donc des circonstances, hélas! fréquentes, où le

service de santé, sur le lieu même du combat, ne peut être assuré, exclusivement, par les seules ressources des corps de troupes. Néanmoins, autant que possible, les médecins des corps accompagneront leurs régiments respectifs ; le soldat qui ne voit pas son chirurgien à côté de lui marche au feu avec moins de confiance ; il a besoin de croire que le secours qui peut lui devenir nécessaire lui sera donné immédiatement. C'est aux chirurgiens des ambulances à relever les blessés laissés en arrière par les combattants, et à leur donner les premiers soins. A cet effet, le chirurgien en chef de l'ambulance envoie sur le terrain abandonné par les troupes, un ou deux de ses aides avec quelques infirmiers munis de musettes à linge, de mulets de litières et de cacolets et des brancards.

L'enlèvement des blessés du champ de bataille et leur transport à l'ambulance est la partie la plus défectueuse du service de santé en campagne. Aujourd'hui même, après les grandes guerres de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, après les sanglantes batailles de nos jours, ce service si essentiel n'est attribué à personne, ou plutôt on n'a mis personne en état de le rendre. Les chirurgiens militaires qui ont assisté à des affaires sérieuses, savent tous que lorsque les blessés tombent dans les rangs, ils n'ont, dans l'état actuel des choses, que leurs camarades pour les emporter aussi péniblement pour les uns que pour les autres, sur le dos, sur les bras, sur des fusils, dans la capote ou le manteau. Les inconvénients de cette nécessité sont connus : le soldat quitte son rang, souvent pour n'y plus rentrer ou sans le retrouver de longtemps ; le nombre de soldats emportant leurs camarades se borne rarement au strict nécessaire, et l'on a pu voir quelquefois quatre, cinq et six militaires conduire à l'ambulance un homme légèrement blessé et marchant aussi bien que ses compagnons.

L'ambulance envoie bien derrière les combattants des mulets de cacolets et des brancards, mais elle ne dispose pas d'un personnel d'infirmiers assez nombreux pour en détacher les hommes destinés à relever les blessés, à les charger sur les mulets, à les rapporter au besoin sur les brancards. Dans la dernière guerre d'Italie (1859) on a cherché, dans le but de prévenir les abus que nous avons signalés, à assurer ce service en formant des brigades de porteurs composées des musiciens disponibles dans chaque corps. Cette tentative ne saurait être admise comme un précédent à imiter : les musiciens ont un service spécial auquel ils peuvent être appelés pour animer les troupes au combat ; ils comptent dans leurs rangs un certain nombre de *gagistes* qui ne se sont pas loués pour transporter des blessés ; ils peuvent être séparés de leurs corps pendant un temps plus ou moins long ; ils peuvent aussi, sous un prétexte exagéré, quitter en trop grand nombre le champ de bataille ; enfin, n'étant point exercés, ils sont en général inhabiles au service d'infirmiers et de porteurs. Nous savons que l'ancien chirurgien en chef de l'armée d'Italie, pendant la campagne de 1859, H. Larrey, pense que les blessés devraient être relevés et conduits à l'ambulance par des escouades formées à l'avance des hommes les plus aptes à ce service et choisis parmi les plus braves dans les corps de troupes ; il se propose de faire ressortir les avantages de ce système que nous voudrions trouver d'une application facile, et qui ne nous parait être qu'un palliatif. Il y a quelques mois, un jeune médecin militaire, Martrez, a cherché par d'ingénieux agencements à transformer instantanément en brancards les toiles et les piquets de tentes-abris qui font partie du bagage que chaque soldat porte avec son sac. Le moyen de transport proposé par notre confrère est à peine plus commode que le transport à bras, sur le dos, sur des fusils, etc., il ne résout qu'une partie de la difficulté, puis-

qu'il doit toujours être mis en œuvre par des soldats combattants (1).

Il est indispensable que l'enlèvement des blessés du champ de bataille et leur transport à l'ambulance soient confiés à des hommes spécialement affectés et exercés à ce service, et qui ne fassent aucun vide dans les rangs : l'effectif des combattants serait ainsi maintenu aussi complet que possible ; les blessés seraient secourus plus promptement et plus efficacement. Aussi pensons-nous qu'il est nécessaire de revenir, en y apportant quelques modifications, au projet de Percy qui consistait à créer un corps spécial de *brancardiers*, fourni par les infirmiers d'ambulance.

Ce projet, qui avait eu un commencement d'exécution à l'armée d'Allemagne, dont on avait reconnu l'utilité, et qui, adopté en principe par un décret impérial de décembre 1813, fut indéfiniment ajourné par suite des événements politiques (2). Au lieu d'avoir dans une ambulance, un effectif de 15 à 20 infirmiers, il faudrait élever le nombre de ces hommes au chiffre de 80 ou 100 : les uns, chargés de la tenue des cahiers et des petits pansements (au nombre de 10), resteraient à la disposition immédiate des médecins ; les autres, en nombre égal, seraient affectés au service matériel de l'ambulance ; les derniers, enfin, seraient chargés d'enlever les blessés du champ de bataille. Munis d'une musette à linge et d'un petit bidon rempli d'eau alcoolisée, ils se tiendraient avec les brancards et les mulets de cacolets immédiatement derrière la ligne des combattants, prêts à relever et à transporter les hommes atteints, et établiraient un va-et-vient con-

(1) La commission chargée d'examiner le projet de M. Martrez, commission dont nous faisons partie, ne l'a pas appuyé, pour les raisons que nous venons d'indiquer.

(2) Laurent, *Histoire de Percy*, p. 387.

tinuel entre le terrain du combat et l'ambulance, sous la surveillance de leurs sergents et caporaux.

Les blessés, en arrivant à l'ambulance, doivent tous être examinés avec soin et séparés en deux catégories : ceux qui n'ont que des blessures légères et ceux qui déjà ont été pansés sur le champ de bataille, n'occuperont le chirurgien que plus tard, et sont placés d'un côté ; tandis que de l'autre sont les blessés gravement atteints ou réclamant quelque opération, dont on s'occupe immédiatement. Il faut toujours, suivant le précepte donné par Larrey et inspiré par un sentiment de haute et ferme charité, commencer par donner ses soins au plus dangereusement blessé, sans avoir égard au rang et aux distinctions (1). Lorsque les blessés arrivent en petit nombre et successivement, on peut immédiatement pratiquer les opérations et faire les pansements définitifs : quand, au contraire, ils arrivent en grand nombre et collectivement, il faut se contenter d'en faire le triage, ne pratiquer que les opérations d'une urgence immédiate et remettre les autres après le combat.

Le combat terminé, un médecin, accompagné d'infirmiers et de moyens de transport, parcourra le champ de bataille afin de s'assurer que tous les blessés ont été enlevés et de porter secours à ceux qui seraient restés sur le terrain. Ce service est de la dernière importance ; il doit être fait avec beaucoup de promptitude et avec un soin tel qu'après la journée la plus sanglante, pas un blessé ne passe la nuit sur le champ de bataille.

Tous les blessés, à mesure qu'ils sont pansés ou opérés, sont évacués de l'ambulance de bataille sur le lieu le plus rapproché où l'on a décidé d'établir un hôpital temporaire. Quelques-uns cependant, atteints de lésions très-légères, retournent à leurs corps et y reprennent les armes ; les au-

(1) *Mémoires et campagnes*, t. III, p. 5.

tres, ayant des blessures plus graves, quoique légères encore, gagnent à pied le lieu qui leur est indiqué ; les derniers, enfin, à qui la gravité de leurs blessures interdit la marche, sont transportés par tous les moyens que procurent le train des équipages, les transports auxiliaires ou les réquisitions. Les mulets de cacolets et de litières ne doivent jamais quitter l'ambulance et seront toujours prêts à marcher avec elle.

Si l'évacuation des ambulances de bataille n'a pu se terminer avant que l'armée ne se remette en marche, on laisse en arrière quelques médecins et des infirmiers pour prendre soin des blessés, qui attendent leur tour de translation ; le gros de l'ambulance suit l'armée et les médecins laissés en arrière avec les infirmiers la rejoignent dans le plus bref délai.

Les chargements des caissons d'ambulance doivent toujours être maintenus au complet : après chaque affaire, le chirurgien en chef de l'ambulance s'assure de l'état des instruments, des quantités de linge et des médicaments employés et pourvoit aux besoins par des emprunts faits à ses caissons de réserve ou par des demandes à la réserve d'approvisionnements du quartier général.

Nous avons indiqué, dans le cours de cet ouvrage, les moyens de pourvoir aux pansements et aux appareils les plus simples, les plus légers et les plus économiques. Nous nous bornerons à rappeler ici combien il importe dans les ambulances de ménager les ressources dont on dispose.

Le chirurgien en chef de l'armée doit se porter pendant le combat du côté où l'action paraît être la plus vive et parcourir toutes les ambulances de la ligne de bataille, afin de s'assurer que chacun est à son poste, d'aider ses collaborateurs *manu et consilio*, d'inspirer aux blessés le courage et la confiance que commandent toujours l'autorité et l'expérience. Il se fera remettre après chaque affaire l'état

aussi exact que possible des blessés reçus aux ambulances et des opérations qu'ils ont subies; ces renseignements joints aux rapports bis-hebdomadaires qu'il demandera aux médecins des hôpitaux et des corps de troupes, serviront plus tard à faire l'histoire médico-chirurgicale de la campagne. Nos prédécesseurs nous ont laissé à ce sujet des modèles qui nous paraissent aujourd'hui quelque peu oubliés : c'est aux observations et aux relations des A. Paré, des Percy, des Larrey, des Desgenettes et des Broussais que nous devons les progrès de la médecine et de la chirurgie dans la pratique des camps. Ces grands hommes avaient compris l'importance des ressources mises à la disposition des médecins de l'armée et l'influence considérable que des observations faites sur un nombre immense de malades et de blessés, dans les conditions les plus diverses et sous toutes les latitudes, peuvent avoir sur le perfectionnement de la science. Pour nous, nous attachons une si grande valeur à de semblables travaux, que nous voudrions les voir, comme en Angleterre (1), faire l'objet de la sollicitude du gouvernement, et nous faisons des vœux pour qu'à l'avenir, au lieu d'être laissés à la spontanéité de quelques membres du corps médical de l'armée, ils soient officiellement publiés.

(1) *Medical and surgical history of the British army which served in Turkey and the Crimea, during the war against Russia, in the years 1854-55 56, presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty, 1858.*

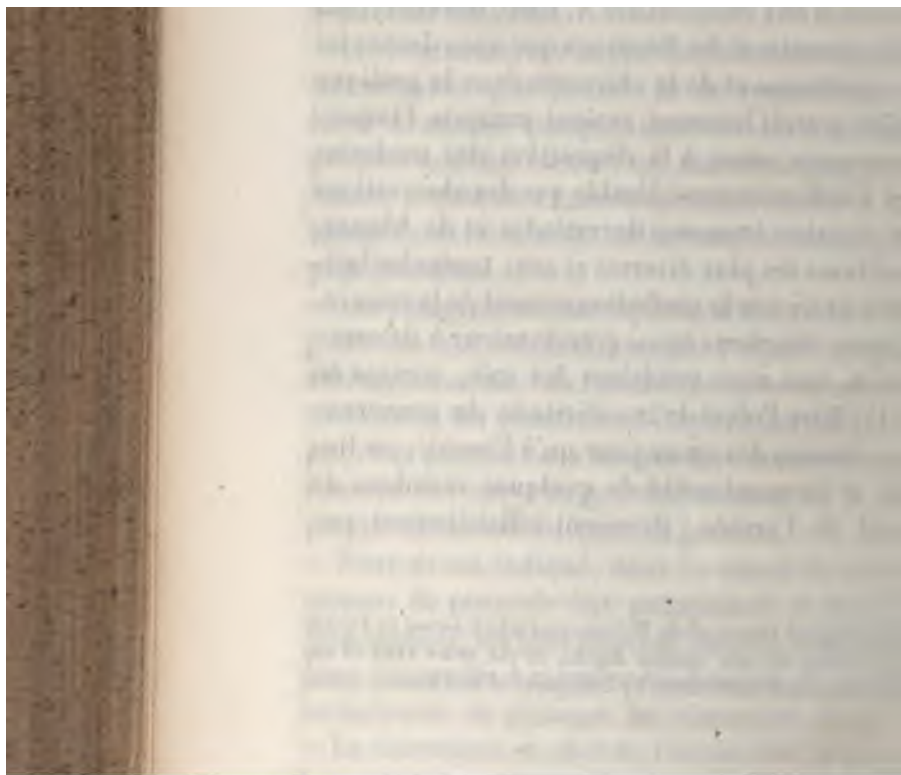


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	v
LISTE DES FIGURES.....	ix
CHAP. I. — Description des armes.....	1
DES ARMES EN GÉNÉRAL. — Armes communes. — Armes de guerre.....	1
Armes blanches.....	3
Armes à feu.....	10
Armes défensives.....	29
CHAP. II. — Blessures par armes piquantes.....	32
<i>Plaies simples.....</i>	<i>34</i>
Lésion des parties molles.....	34
Lésion des tissus fibreux.....	39
Lésion des os, des cavités splanchniques.....	40
Lésion des articulations.....	41
<i>Plaies compliquées. — Présence du corps vulnérant.....</i>	<i>42</i>
Déchirure et contusion.....	45
Accidents des plaies par armes ou instruments piquants.....	46
Accidents nerveux et inflammatoires.....	46
Hémorrhagies. — Anévrysmes.....	50
CHAP. III. — Des blessures par armes tranchantes.....	52
<i>Mode d'action des armes et des instruments tranchants.....</i>	<i>52</i>
<i>Caractères communs et variétés des blessures par armes ou instruments tranchants.....</i>	<i>53</i>
Phénomènes locaux primitifs.....	54
Écoulement du sang. — Douleur. — Écartement des lèvres de la plaie.....	54
Diagnostic. — Pronostic.....	57
Phénomènes locaux consécutifs.....	58
Réunion immédiate. — Médiate.....	59
Accolement et réunion des bourgeons charnus.....	60
Formation d'un tissu cicatriciel.....	60
Phénomènes généraux.....	61
<i>Traitement.....</i>	<i>62</i>
Soins préliminaires.....	62
Réunion.....	63
Position. — Agglutinatifs.....	64

Bandages unissants.....	67
Sutures.....	68
Serre-fines.....	74
Plaies à lambeaux ou avec perte de substance.....	74
Des pansements.....	76
Des causes qui peuvent retarder la cicatrisation des plaies.....	78
Complications des plaies par instruments tranchants.....	79
Lésion des nerfs.....	79
Lésion des vaisseaux. — Hémorrhagie traumatique.....	81
Hémorrhagie capillaire.....	81
Hémorrhagie veineuse. — Artérielle.....	82
Hémostase chirurgicale.....	85
CHAP. IV. — Blessures par armes et corps contondants.....	102
Contusions. — Phénomènes locaux.....	104
Degrés de la contusion.....	106
Plaies contuses.....	111
Commotion et stupeur.....	115
Traitement des contusions.....	117
Traitement des plaies contuses.....	119
Traitement de la stupeur.....	121
CHAP. V. — Blessures par armes à feu.....	125
Blessures par les gros projectiles.....	126
Mouvements des gros projectiles.....	126
Effets des gros projectiles.....	129
Contusions. — Plaies contuses.....	130
Projectiles creux.....	131
Traitement.....	136
Blessures par les petits projectiles.....	138
Des balles.....	139
Blessures par les balles.....	152
Contusions.....	154
Plaies. — Déchirures. — Sillons.....	154
Setons.....	155
Pénétration. — Ouvertures d'entrée et de sortie.....	156
Ouvertures multiples.....	160
Trajet des balles.....	161
Déviation des balles.....	165
Déformation et division des balles.....	168
Projectiles divers. — Leurs effets.....	171
CHAP. VI. — Blessures par armes à feu.....	173
Division des blessures par armes à feu en plaies simples et en plaies compliquées.....	173
Exploration des blessures.....	174
Plaies d'armes à feu simples.....	179
Traitement.....	181
Débridement préventif.....	181
Topiques.....	186

TABLE DES MATIÈRES.

993

<i>Plaies compliquées</i>	188
Corps étrangers.....	188
Lésions des vaisseaux. — Hémorrhagies primitives.....	214
Ébranlement nerveux. — Excitation. — Stupeur.....	218
Lésion des nerfs. — Lésion des os.....	220
MAP. VII. — Blessures par armes à feu	225
<i>Accidents à redouter</i>	225
Inflammation.....	226
Érysipèle.....	227
Phlegmon érysipélateux.....	229
Étranglement.....	231
Suppurations profondes.....	232
Fusées purulentes.....	234
Traitement.....	235
Gangrène.....	244
Traitement.....	246
Hémorrhagies consécutives.....	248
Traitement.....	254
Anévrysmes.....	261
MAP. VIII. — Blessures par armes de guerre dans les différentes régions de l'économie	264
Blessures de la tête	264
<i>Lésions des téguments</i>	264
Complications.....	270
Accidents.....	272
<i>Blessures des os du crâne</i>	275
Ébranlement.....	275
Fractures par piqûre et coupure.....	276
Fractures directes proprement dites.....	280
Fractures par contre-coup.....	287
Diagnostic des lésions des os du crâne.....	292
<i>Blessures des méninges et de l'encéphale. — Piqûres et coupures</i>	297
Commotion.....	299
Contusion.....	302
Plaies contuses.....	303
<i>Complications</i>	304
Corps étrangers.....	304
Hémorrhagies.....	309
Compression; épanchements.....	310
Méningo-encéphalite traumatique.....	313
Localisation des lésions de l'encéphale.....	316
<i>Traitement des lésions du crâne et de l'encéphale. — Fractures</i>	318
Plaies. — Hernies. — Corps étrangers.....	319
Hémorrhagies.....	323
Commotion.....	324
Encéphalite.....	325
Du trépan et de ses indications.....	320

CHAP. IX. — Blessures du rachis et de la moelle épinière	336
<i>Lésions du rachis. — Luxations et fractures</i>	337
Lésions du rachis par les instruments piquants et tranchants.....	338
Lésions du rachis par les projectiles de guerre.....	339
<i>Lésions de la moelle. — Commotion</i>	341
Plaies de la moelle.....	342
Contusion et compression de la moelle.....	348
Pronostic.....	349
Traitement.....	350
CHAP. X. — Blessures de la face	354
<i>Blessures de l'oreille. — Blessures du pavillon</i>	355
Corps étrangers dans le conduit auditif externe.....	357
Rupture de la membrane du tympan.....	358
Blessures de l'oreille interne et moyenne.....	358
<i>Blessures de la région orbitaire. — Plaies des parties molles et externes de l'orbite</i>	360
Plaies des paupières.....	360
Contusions, plaies contuses, plaies par coup de feu.....	361
Blessures de la région orbitaire interne.....	364
Blessures du globe de l'œil.....	367
Plaies par armes piquantes.....	367
Plaies par armes tranchantes.....	368
Contusions.....	369
Fractures de l'orbite.....	373
<i>Blessures du nez et des cavités nasales. — Plaies</i>	377
Fractures.....	378
Coups de feu.....	379
Blessures des sinus.....	380
<i>Blessures des joues et des lèvres</i>	382
Blessures et fractures des os qui forment le squelette des joues.....	383
<i>Fractures des mâchoires</i>	388
<i>Blessures de la cavité buccale</i>	393
Dents.....	393
Langue.....	394
Des coups de feu tirés dans la bouche et sous le menton.....	396
CHAP. XI. — Blessures du cou	400
<i>Blessures de la région postérieure du cou</i>	407
<i>Blessures de la région antérieure du cou</i>	407
Plaies par armes blanches au-dessus de l'os hyoïde.....	408
Plaies par armes blanches au-dessous de l'os hyoïde.....	409
<i>Blessures du larynx et de la trachée</i>	410
<i>Blessures du corps thyroïde. — Du pharynx. — De l'œsophage</i>	414
<i>Blessures des régions latérales du cou</i>	417
Coups de feu.....	423
Corps étrangers dans l'œsophage.....	424
CHAP. XII. — Blessures de la poitrine	429

TABLE DES MATIÈRES.

995

<i>Blessures non pénétrantes de la poitrine</i>	439
Par armes blanches.....	439
Par coups de feu.....	440
Par les corps contondants.....	441
Complications.....	441
Hémorrhagies.....	441
Corps étrangers.....	445
Fractures.....	440
Désordres intérieurs.....	449
<i>Blessures pénétrantes</i>	449
<i>Blessures du médiastin. — Plaies du cœur</i>	450
<i>Blessures des gros vaisseaux</i>	459
<i>Blessures du canal thoracique. — De l'œsophage</i>	460
Corps étrangers dans le médiastin.....	462
<i>Blessures des plèvres et du poumon</i>	463
Pneumonie traumatique.....	469
Complications. — Emphysème traumatique.....	470
Hémorrhagie.....	476
Pneumothorax traumatique.....	478
Épanchement sanguin dans la plèvre.....	481
Corps étrangers.....	487
Hernie du poumon.....	490
<i>Blessures du diaphragme</i>	500
CHAP. XIII. — Blessures de l'abdomen	504
<i>Blessures non pénétrantes de l'abdomen. — Plaies par les armes blanches</i>	505
Contusions.....	511
Plaies contuses et coups de feu.....	512
<i>Blessures pénétrantes de l'abdomen</i>	514
Plaies simples.....	515
Hémorrhagie. — Sortie des viscères.....	518
Issue de l'épiploon.....	519
Issue des intestins.....	521
Tube digestif.....	525
Intestins.....	526
Coupures partielles du calibre de l'intestin.....	533
Coupures transversales et complètes du calibre de l'intestin.....	538
Gangrène et coups de feu.....	544
Blessures de l'estomac.....	546
Blessures du foie et de la vésicule biliaire.....	550
Blessures de la rate.....	555
Blessures des reins et des urètres.....	558
<i>Épanchements abdominaux. — Épanchements de sang</i>	558
Épanchement de bile.....	562
Épanchement d'urine.....	563
Épanchement de matières alimentaires ou stercorales.....	564
Gaz. — Pus. — Corps étrangers.....	564
Péritonite traumatique.....	567

CHAP. XIV. — Blessures du bassin.	571
<i>Blessures des parties molles extérieures.</i>	571
<i>Fractures des os du bassin.</i>	573
Plais pénétrantes du bassin.....	579
<i>Blessures des organes contenus dans la cavité pelvienne.</i>	580
Lésions des vaisseaux iliaques.....	580
Blessures de la vessie.....	581
Leurs complications.....	588
Blessures du rectum.....	586
Blessures de l'urèthre.....	586
Blessures de la verge.....	601
Blessures du scrotum, du cordon spermatique et des testicules.....	605
CHAP. XV. — Blessures des membres.	610
BLESSURES DES ARTICULATIONS.	610
<i>Plaies périarticulaires : — Par les armes blanches.</i>	611
Par les projectiles de guerre.....	611
<i>Plaies pénétrantes des articulations.</i>	612
Par les armes blanches.....	612
Par les projectiles de guerre.....	613
Complications immédiates.....	620
Épanchement de sang.....	620
Corps étrangers.....	621
<i>Traitement.</i>	622
<i>Accidents à redouter : — Inflammation.</i>	629
Suppuration.....	632
<i>Traitement des accidents.</i>	633
BLESSURES AVEC LÉSIONS DES OS DANS LA CONTINUITÉ DES MEMBRES.	635
<i>Blessures par armes blanches.</i>	635
<i>Blessures par les projectiles de guerre.</i>	639
Contusion.....	639
Inflammations suppuratives des os.....	641
Fractures.....	643
Corps étrangers.....	647
Diagnostic.....	654
Premiers soins.....	658
Extraction des esquilles et des corps étrangers.....	659
<i>Appareils.</i>	664
<i>Marche des fractures.</i>	671
<i>Traitement.</i>	677
CHAP. XVI. — Amputations et résections.	683
<i>Des amputations. — Indications générales des amputations.</i>	683
— Indications spéciales.....	685
Main et doigts.....	687
Avant-bras. — Bras.....	688
Poignet. — Coude. — Épaule. — Pied.....	690
Jambe.....	691

TABLE DES MATIÈRES.

997

Cuisse.....	692
Articulation tibio-tarsienne. — Genou. — Hanche.....	698
<i>Moment des amputations.....</i>	701
Amputation immédiate. — Médiate.....	703
Amputation ultérieure.....	704
Résultats comparatifs des amputations immédiates, médiales et ultérieures.....	705
Résultats généraux des amputations.....	707
<i>Du lieu de l'amputation. — De la méthode et des procédés opératoires...</i>	714
Amputations dans la continuité ou dans la contiguïté.....	715
Membre thoracique; doigts.....	719
Poignet.....	721
Avant-bras.....	722
Coude.....	723
Bras.....	724
Épaulé.....	725
Membre pelvien, orteils.....	725
Métatarsiens.....	727
Tarse.....	729
Cou-de-pied.....	731
Jambe.....	733
Genou.....	734
Cuisse.....	735
Hanche.....	736
Échelle de gravité des amputations.....	737
<i>Des résections.....</i>	737
Indications générales et contre-indications.....	740
Membres supérieurs. — Main.....	743
Poignet.....	743
Coude.....	744
Épaulé.....	745
Membre inférieur, pied.....	748
Articulation tibio-tarsienne.....	749
Genou.....	750
Hanche.....	752
Opérations doubles.....	757
Pansements.....	759
<i>Accidents : Complications.....</i>	764
Accidents nerveux.....	764
Hémorrhagie.....	764
Inflammation.....	765
Gangrène.....	765
Ostéomyélite.....	767
<i>Régime des blessés et opérés.....</i>	770
<i>Emploi du chloroforme.....</i>	774
CHAP. XVII. — Brûlures et congélations.....	782
De la poudre à canon.....	782

<i>Brûlures</i>	786
Accidents déterminés par l'abaissement et l'élévation de la température atmosphérique	790
<i>Effets de la chaleur</i>	790
<i>Effets du froid</i>	793
<i>Congélations</i>	796
CHAP. XVIII. — Accidents généraux des blessures	813
<i>Tétanos</i>	813
Formes.....	813
Fréquence.....	814
Causes.....	814
Symptômes, marche et durée.....	816
Traitement.....	820
<i>Infection purulente</i>	823
Causes.....	823
Symptômes.....	826
Anatomo-pathologie.....	828
Marche.....	832
Traitement.....	833
<i>Infection putride</i>	841
<i>Pourriture d'hôpital</i>	844
Causes.....	844
Contagion; épidémie.....	846
Formes.....	848
Marche.....	851
Traitement.....	854
CHAP. XIX. — Résultats éloignés des blessures par armes de guerre	864
<i>Cicatrices. — Peau</i>	865
Membranes séreuses et muqueuses.....	870
Tissu cellulaire.....	871
Muscles.....	872
Aponévroses.....	874
Tendons.....	875
Nerfs.....	878
Vaisseaux, artères et veines.....	881
Os.....	885
<i>Blessures de la tête</i>	894
<i>Blessures de la face</i>	896
Nex.....	897
Mâchoires.....	900
<i>Blessure du rachis et de la moelle épinière</i>	918
<i>Blessures du cou</i>	919
<i>Blessures du thorax</i>	920
<i>Blessures de l'abdomen et du bassin</i>	922
<i>Amputations et résections</i>	923
CHAP. XX. — Du service de santé en campagne	928
Personnel.....	929

TABLE DES MATIÈRES.	999
<i>Matériel</i>	933
<i>Ambulances</i>	933
Caisson	933
Instruments de chirurgie.....	946
Cantines d'ambulance.....	950
Instruments de chirurgie.....	953
Cantines de pharmacie	954
<i>Corps de troupes. — Cantines d'infirmierie régimentaire</i>	957
Instruments de chirurgie.....	958
Secs d'ambulance.....	959
Sacoques d'ambulance.....	962
<i>Moyens de transport des blessés</i>	965
Évacuations.....	973
<i>Fonctionnement des ambulances</i>	978

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

